THE MONASTERY HILL BINDERY
ERNST HERTZBERG & SONS CHICAGO

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 905 Book REQ Volume 59

UNIVERSITY OF
ILLINOIS LIBRARY
AT URBANA-CHAMPAIGN
STACKS

Ja09-20M

27I-1

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. LIX. 1er JANVIER 1896.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XV

(LIXe DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

1896

905
REQ
U159

LA

SITUATION LÉGALE DES CHRÉTIENS

PENDANT LES DEUX PREMIERS SIÈCLES

Parmi les nombreux travaux qui, depuis quelques années, ont été consacrés à l'histoire des persécutions subies par les premiers chrétiens, plusieurs des plus récents se sont particulièrement appliqués à bien mettre en lumière la situation juridique faite aux sectateurs de la religion nouvelle par la législation impériale. Ce point de vue paraît surtout, en Allemagne et en Angleterre, avoir attiré les érudits. S'il ne domine pas entièrement l'ouvrage de Neumann, consacré aussi, pour une grande part, à la critique des textes [1], il est le sujet du mémoire de M. Mommsen sur le crime de religion en droit romain [2], il remplit une partie des leçons professées à Oxford en 1892 par le célèbre explorateur Ramsay [3], et il fait presque tout l'intérêt du petit livre publié en 1894 sur *le Christianisme et le gouvernement romain* par le savant éditeur des lettres de Pline, M. Hardy [4]. Ces nouvelles études ne modifient en rien, dans ses lignes générales, le tableau des rapports des chrétiens avec l'Empire, tel qu'il a été souvent montré, et que, pour ma part, j'ai naguère essayé de le tracer. Loin d'amoindrir l'importance des persécutions païennes, elles en rendent plus manifestes encore le caractère systématique et la rigueur impitoyable. Aussi ne sera-t-il pas sans intérêt de résumer en une rapide synthèse, à la suite des auteurs que je viens de nommer, les vicissitudes de la con-

[1] *Der römische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian*, t. I (seul paru), 1890.
[2] Dans l'*Historische Zeitschrift*, t. LXIV, 1890, p. 389.
[3] *The Church and the roman Empire before 170*. Londres, 1894.
[4] *Christianity and the roman Government*. Londres, 1894.

dition légale des premiers chrétiens. Sans s'asservir à leurs opinions, et en gardant la liberté de s'en écarter souvent, il y aura sans doute quelque profit à tirer de plusieurs de leurs idées. C'est ce que j'essaie aujourd'hui de faire pour la période la plus originale de la jurisprudence romaine relative aux chrétiens, c'est-à-dire pour les deux premiers siècles.

I.

La religion de l'ancienne Rome était fort simple. Les dieux latins ne furent pas autre chose que les forces de la nature, personnifiées par l'imagination d'un peuple agriculteur et guerrier. Peu à peu, ce panthéon primitif s'élargit. La conquête y fit entrer des divinités nouvelles. Les Romains croyaient vraies toutes les religions nationales. Aussi s'empressaient-ils de s'approprier les divinités des peuples vaincus et de transformer ainsi des ennemis en protecteurs. De la sorte, aux dieux du Latium s'ajoutèrent, l'un après l'autre, ceux des diverses contrées de l'Italie, et tout agrandissement du territoire de Rome primitive fut en même temps un agrandissement de sa religion. D'autres causes vinrent successivement enrichir celle-ci. N'ayant point l'idée d'une religion universelle, les anciens, dans les calamités publiques, étaient portés à s'adresser à des divinités étrangères, qu'ils jugeaient capables d'écarter les fléaux dont leurs dieux indigènes n'avaient pas su les préserver. C'est ainsi que, par l'influence des oracles sibyllins, les principaux dieux de la Grèce se virent à leur tour introduits dans Rome. Mais, à mesure que la puissance romaine s'étendit à l'est, d'autres formes religieuses furent révélées au peuple conquérant. Le mysticisme troublant et sensuel de l'Orient éveilla des besoins nouveaux dans les âmes. Les divinités de l'Égypte et de l'Asie eurent à leur tour des prêtres à Rome, et trouvèrent des dévots chez tous ceux dont la simplicité fruste des religions italiques, la mythologie trop humaine de l'hellénisme, ne satisfaisaient plus les aspirations religieuses.

Ces divers cultes ne furent pas tout de suite accueillis au même titre. Les uns restèrent quelque temps relégués en dehors de l'enceinte de Rome ; d'autres reçurent aussitôt droit de cité. Quelques-uns, repoussés d'abord, proscrits même à diverses re-

prises, furent enfin introduits par une poussée irrésistible du sentiment populaire. Beaucoup virent leur admission favorisée par des ressemblances accidentelles entre leurs dieux et ceux de Rome : on arriva vite à les identifier. Ainsi se forma peu à peu une religion faite d'annexions successives, d'assimilations, de compromis, telle que nous la voyons au commencement de l'Empire romain, après les réformes d'Auguste. La plupart des dieux de l'État ne sont plus que des composés hybrides, où les éléments latin, italien, grec, asiatique, se sont combinés, la Grèce imposant presque toujours la perfection de sa forme plastique. Le petit nombre des divinités étrangères qui se sont montrées réfractaires à cette fusion n'a point pris place dans la religion officielle. Mais, demeurées l'objet de dévotions privées, elles continuent à bénéficier d'une large tolérance. Cette tolérance pour toutes les formes de la piété ou de la superstition cessera dans deux cas seulement : quand l'État croira devoir intervenir au nom de l'intérêt public ou de la morale ; quand une religion prétendra à la domination exclusive des intelligences et des volontés.

On se tromperait en attribuant à une théorie métaphysique l'intolérance que, dans cette seconde hypothèse, montrera l'État romain. Sa religion n'a rien de doctrinal. C'est, comme nous l'avons dit, un assemblage de morceaux de provenance diverse, une mosaïque assez hétéroclite, à laquelle le temps, la coutume, l'instinct poétique ou populaire, ont seuls donné une cohésion apparente et une teinte harmonieuse. Mais, de toute son histoire, l'esprit romain a gardé une disposition que le cours des siècles, une suite presque ininterrompue de victoires et de conquêtes, ont fortifiée au lieu de l'affaiblir. La fortune de Rome lui a paru liée à sa religion. Les plus raffinés des contemporains d'Auguste ou de Tibère n'étaient pas moins pénétrés de cette pensée que les grossiers habitants de la ville primitive du Palatin. Du fond même de cette religion, de sa certitude absolue ou de ses origines historiques, ils se souciaient peut-être médiocrement. Plus d'un eût volontiers répété la parole indifférente ou découragée de Pilate : « Qu'est-ce que la vérité ? » Mais l'intérêt politique, et une toute-puissante superstition, dont les plus sceptiques eux-mêmes ne cherchaient pas à se défendre, leur rendaient sacrés les dieux nationaux. Même ceux dont l'a-

doption était récente et la nationalité diverse se trouvaient, par une fiction aisément acceptée, mêlés aux fondements séculaires de l'État. Prier d'autres dieux était permis; mais professer qu'eux seuls avaient droit à l'adoration, qu'ils existaient seuls, étaient seuls vrais d'une vérité absolue, paraissait une attaque à la puissance romaine. On croyait que celle-ci serait ébranlée le jour où croulerait sa religion traditionnelle. Cette conception est tellement inhérente au paganisme romain, qu'elle se retrouvera sans changement chez ses derniers sectateurs, contemporains de saint Ambroise ou de saint Augustin.

Parmi les religions étrangères, une seule, avant l'avènement du christianisme, semblait, à première vue, appeler sur elle, de ce chef, les foudres du pouvoir civil. En honorant son dieu préféré, un sectateur d'Isis ou de Mithra ne songeait point à refuser ses hommages aux personnages sacrés adorés publiquement à Rome. Moins encore il aurait eu la pensée de contester leur caractère divin. Plus tard, quand les cultes exotiques furent devenus à la mode et comptèrent parmi leurs adhérents des membres considérables de l'aristocratie, on vit ceux-ci tout à la fois revêtus des sacerdoces officiels et investis des titres les plus bizarres des dévotions orientales. Tout autrement en est-il du judaïsme. Cette religion est essentiellement monothéiste, par conséquent exclusive. Il n'existe à ses yeux d'autre dieu que le sien. Pour elle, les dieux des nations n'ont point de réalité, ou sont des démons malfaisants. Elle les raille, ou les a en horreur. Ce trait des Juifs est noté par les historiens antiques. C'est, disent-ils, une race célèbre par son mépris des dieux, et qui considère comme profane tout ce qui, chez nous, est sacré [1]. Ce caractère du judaïsme était encore aggravé par l'esprit de prosélytisme, qu'il avait en commun avec les autres religions orientales, mais qui, chez lui, prenait quelque chose de particulièrement blessant, puisqu'il détachait de toute autre croyance ceux qu'il attirait à la sienne [2]. A aucune époque, cependant, Rome ne songea à proscrire la religion juive. Tant que ses sectateurs demeurèrent un corps de nation, — corps affaibli, mutilé, mais conservant un reste de vie, — cette tolérance s'explique ai-

[1] Pline, *Nat. hist.*, XIII, 4; Tacite, *Hist.*, V, 2, 5, 13.
[2] Tacite, *Hist.*, V, 5.

sément. Les Romains eurent toujours le respect des religions nationales. Auguste et sa famille comblèrent de dons le temple de Jérusalem. Mais quand, après 70, la nationalité juive eut péri, ne laissant debout que la religion et la race, Rome supporta avec la même patience un culte ennemi naturel du sien. Elle continua de fléchir en faveur de la synagogue les lois dirigées contre les associations, et d'exempter les Juifs de toutes les obligations contraires à leur conscience [1]. Le prosélytisme seul leur fut plus ou moins interdit [2]. Cette tolérance, à peine interrompue par quelques mesures de police, plus violentes que durables [3], surprend d'abord, mais s'explique à la réflexion. Par cela même que la religion, chez les Juifs, était attachée à la race et semblait se confondre avec elle, un empire universel, comme celui de Rome, n'en avait rien à craindre. Cette base était trop étroite pour porter jamais les peuples de toute origine sur lesquels planait l'aigle romaine. Ce monothéisme, hérissé de prescriptions minutieuses, qui formaient autour de lui comme une haie d'épines, était trop morose pour les séduire. Aussi la politique impériale se gardait-elle de recourir à des rigueurs inutiles, qui eussent réveillé le fanatisme à peine assoupi, et mis en péril sans profit la paix publique.

A des réfractaires plus doux et, à son point de vue, plus dangereux était réservée son intolérance. Comme avait fait la religion juive, le christianisme enseignait aux hommes le culte du vrai Dieu. Mais, à la différence de la religion juive, dont les exigences étaient trop grandes, le caractère national trop marqué, pour attirer des convertis nombreux et durables, lui ne demandait à ses adhérents d'autre sacrifice que celui de leurs erreurs et de leurs vices. Ses rites très simples, sa morale exempte de toute singularité, s'adressaient à tous, sans distinction de nationalité ou de race. On se faisait chrétien sans cesser d'être Romain. Cela eût dû, semble-t-il, concilier au christianisme l'indulgence des politiques. Ce fut, au contraire, la cause de leur sévérité. En prêchant et en rendant possible la religion

[1] *Digeste*, L, II, 2, § 3.
[2] Paul, *Sent.*, V, XXIII, 3, 4; *Digeste*, XLVIII, VIII, 11; Spartien, *Severus*, 17.
[3] Tacite, *Ann.*, II, 85; Josèphe, *Ant. jud.*, XVIII, 3, 4; Philon, *Adv. Flacc.; Legat. ad Caium;* Suétone, *Claudius*, 25; *Act. Apost.*, XVIII, 2; Dion Cassius, LX, 6.

universelle, le christianisme leur paraissait menacer directement la religion d'État, telle que la professait l'Empire. Son succès serait la ruine du paganisme officiel. Comme on croyait la durée de ce paganisme inséparable de celle de Rome, on tâchait d'arrêter par tous les moyens la propagation de la religion nouvelle. Les meilleurs empereurs, les plus soucieux des intérêts et les plus imbus des préjugés romains, seront, pour ce motif, parmi les plus ardents persécuteurs.

Le christianisme était né depuis assez longtemps, avant que l'Empire s'occupât de lui. A l'origine, on le distinguait mal du judaïsme. Il grandissait, comme l'a dit Tertullien, à l'ombre de cette religion tolérée [1]. Les persécutions dont il fut l'objet de la part de celle-ci parurent d'abord, aux hommes d'État romains, n'être que des conflits entre sectes juives de tendances diverses [2]. Dans les accusations dirigées contre Paul et les premiers missionnaires de l'Évangile, ils ne voyaient que des querelles de mots, des discussions de discipline ou de doctrine, dont l'autorité civile n'avait pas à connaître [3]. C'est avec une mauvaise humeur à peine dissimulée qu'ils recevaient les dénonciateurs. Si Paul fut conduit à Rome pour être présenté au tribunal de l'empereur, c'est parce qu'il avait rendu cette procédure inévitable par son appel à César; car le procurateur Festus aurait voulu le renvoyer sans jugement [4]. La tendance des autorités romaines était plutôt de protéger contre la turbulence des Juifs une minorité opprimée [5].

Les Juifs, cependant, avec malice et persévérance, s'appliquaient à mettre en lumière non seulement les caractères qui séparaient d'eux les chrétientés naissantes, mais encore les motifs qui pouvaient armer contre celles-ci le pouvoir romain. Leur haine renouvelait contre l'Église la tactique employée contre Jésus. Comme, aux jours de la Passion, ils s'étaient montrés plus césariens que Pilate lui-même, ils paraissaient maintenant encore plus sensibles aux intérêts de Rome que ses magistrats. A Thessalonique, ils imputent à Paul et à Silas de violer les lois

[1] « Sub umbraculo religionis insignissimae, certe licitae. » *Apol.*, 21.
[2] Suétone, *Claudius*, 25; Dion Cassius, LX, 6; *Act. Apost.*, XVIII, 2.
[3] *Act. Apost.*, XVIII, 14, 15; XXIV, 1-27; XXV, 18, 19.
[4] *Ibid.*, XXVI, 31, 32.
[5] *Ibid.*, XVIII, 16; XXI, 32.

impériales et de reconnaître un autre roi que César [1]. A Césarée, ils joignent à leurs doléances quelque accusation du même genre, car Paul se défend en disant : « Je n'ai péché ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César [2]. » Si les faits démentaient ces calomnies, ils confirmaient en même temps chaque jour la distinction que les Juifs s'efforçaient d'accréditer. On voyait les missionnaires de la foi nouvelle se séparer avec éclat des synagogues pour réunir autour d'eux dans des maisons particulières leurs adhérents [3]. Ceux-ci devenaient si nombreux, le nom du Christ était désormais si connu, qu'à Antioche on ne les désignait plus que par l'appellation de chrétiens [4]. Ce mot était maintenant couramment prononcé en Asie, même par des princes ou des gouverneurs [5]. En Europe, la confusion dura probablement plus longtemps, car à Philippes de Macédoine Paul et Silas sont poursuivis comme Juifs [6]. Sous Claude, on ne paraît pas encore, à Rome, distinguer nettement les Juifs des chrétiens, bien que le nom du Christ, plus ou moins correctement écrit, soit connu de l'autorité publique [7]. Mais au temps de Néron la populace de Rome parle des chrétiens [8]. A la même époque, probablement, une main inconnue écrit *christianos* sur une muraille de Pompéi [9].

Les circonstances de l'introduction du christianisme à Rome sont demeurées obscures. Il est probable qu'il y fut porté au lendemain de la Pentecôte par quelques-uns des prosélytes romains qui avaient entendu à Jérusalem la prédication apostolique, si féconde en conversions [10]. L'élément juif fut certainement nombreux dans la première communauté chrétienne de Rome, et c'est vraisemblablement dans les quartiers habités de préférence par les Juifs qu'elle se développa d'abord [11]. Cependant d'autres parties de la ville reçurent de bonne heure l'Évan-

[1] *Act. Apost.*, XVII, 7.
[2] *Ibid.*, XXV, 8.
[3] *Ibid.*, XVIII, 6, 7.
[4] *Ibid.*, XI, 26.
[5] *Ibid.*, XXVI, 28.
[6] *Ibid.*, XVI, 20.
[7] Suétone, *Claudius*, 25.
[8] Tacite, *Ann.*, XV, 44.
[9] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 69 ; *Corp. inscr. lat.*, IV, 679.
[10] *Act. Apost.*, II, 10, 41,
[11] Suétone, *Claudius*, 25 ; *Act. Apost.*, XVIII, 2.

gile, puisque saint Pierre paraît avoir baptisé sur la voie Nomentane [1], aux environs du camp prétorien, et que saint Paul prêcha aussi dans la même région [2]. Dès 57, les fidèles de Rome avaient acquis une illustre recrue, si, comme tout le fait supposer, le changement de religion de Pomponia Graecina, raconté par Tacite, doit s'entendre d'une conversion au christianisme [3]. Les chrétiens nommés dans les salutations qui terminent la lettre écrite en 58 par saint Paul aux Romains sont de rang plus humble, quelques-uns même, apparemment, de condition servile, mais portent pour la plupart des noms plutôt romains que juifs [4]. Il semble donc que l'Église primitive de la ville éternelle ait renfermé, dans une proportion impossible à déterminer, les deux éléments, et ait été formée de Juifs et de convertis de la gentilité.

Les *Actes des apôtres* racontent qu'en 61, lors de l'arrivée de Paul prisonnier, les « frères » allèrent au-devant de lui jusqu'à plusieurs milles de Rome [5]. Cela semble indiquer que la communauté chrétienne de cette ville était encore peu nombreuse. Aussi ne donnait-elle pas d'ombrage au gouvernement, qui pendant deux années permit à Paul, gardé seulement par un soldat, de recevoir qui il voudrait dans sa maison et de prêcher là et au dehors la parole de Dieu [6]. Cette prédication porta probablement des fruits rapides, car Tacite dit qu'en 64 les chrétiens de Rome forment déjà « une grande multitude [7]. » Mais avec l'attention publique, attirée par leur nombre croissant, naquirent vite, à leur sujet, les défiances et les calomnies. Une opinion répandue dès les premiers siècles attribue à la « jalousie » des Juifs les mauvais bruits qui ne tardèrent pas à courir sur les chrétiens [8]. On arriva bientôt à leur imputer les crimes « les plus atroces et les plus honteux [9]. » Leur vie retirée, leurs

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 179, 190; *Del luogo appellato ad Capream presso la via Nomentana*, p. 4, 5, 14, 15 (Extrait du *Bull. della comm. arch. com.*, 1883).
[2] *Act. Apost.*, XXVIII, 16, 30, 31; *Philipp.*, I, 13.
[3] Tacite, *Ann.*, XIII, 32; De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 363.
[4] Saint Paul, *Rom.*, XVI, 3, 16. Cf. Lightfoot, *Philippians*, p. 171 et suiv.
[5] *Act. Apost.*, XXVIII, 15.
[6] *Ibid.*, 30, 31.
[7] Tacite, *Ann.*, XV, 44.
[8] Tertullien, *Apol.*, 21. Cf. saint Clément, *Cor.*, 6.
[9] Tacite, *Ann.*, XV, 44.

réunions secrètes, le mystère dont, par crainte des profanations, ils entouraient leurs pratiques religieuses, la division que les conversions mettaient souvent dans les familles, les intelligences des premiers fidèles avec les esclaves, aisément gagnés à la foi, semblaient autoriser tous les soupçons. On voit par les épîtres pastorales de saint Paul, par la première épître de saint Pierre, la sollicitude avec laquelle les apôtres recommandent de n'y donner lieu par aucune imprudence, faisant une loi à tous les chrétiens d'obéir aux dépositaires de l'autorité, soit domestique, soit politique [1], en particulier aux esclaves de respecter leurs maîtres païens [2], aux femmes de se montrer soumises à leurs maris, « de peur que la parole de Dieu ne soit blasphémée [3]. » Mais la conduite la plus prudente, et même une vertu irréprochable, ne suffisent pas toujours à désarmer les préventions : même aux yeux des gens éclairés, qui se tenaient au-dessus des rumeurs populaires, le soin avec lequel les fidèles s'abstenaient des fêtes profanes, leur haine pour les spectacles, leur éloignement volontaire des fonctions publiques, trop souvent entachées d'idolâtrie, autorisaient une imputation d'autant plus redoutable qu'elle était plus vague. Il semble bien que, dans le cas de Pomponia Graecina, ce furent précisément la sévérité, la tristesse apparente de sa vie, « ses habitudes lugubres, » qui trahirent sa conversion, et engagèrent son mari à la traduire, suivant l'antique usage, devant un tribunal domestique. On voyait ainsi dans les chrétiens des hommes d'une espèce à part, et ceux qui ne leur imputaient ni meurtres cachés, ni débauches secrètes, les accusaient au moins de « haïr le genre humain [4]. »

Néron exploita à son profit cette disposition défavorable de l'opinion publique, quand, en 64, il essaya de détourner sur les chrétiens les soupçons qui s'attachaient à lui-même après l'incendie de Rome. Il n'y réussit qu'imparfaitement. Le peuple croyait les chrétiens capables de tous les crimes, les gens du monde les considéraient comme les adversaires naturels et la condamnation vivante d'une civilisation corrompue ; mais la main de Néron et de ses familiers paraissait trop visible dans le

[1] Saint Pierre, *I. Ep.*, II, 13, 14.
[2] Saint Paul, *I Tim.*, VI, 1.
[3] Saint Paul, *Tit.*, II, 5 ; cf. saint Pierre, III, 1.
[4] Tacite, *Ann.*, XV, 44.

désastre qui avait consterné Rome pour que la diversion eût la chance d'un succès complet. Cependant le procès suivit son cours. A travers le récit trop souvent obscur de Tacite on en peut suivre les diverses phases [1]. D'abord quelques individus furent arrêtés, et s'avouèrent chrétiens : les indices recueillis dans leur interrogatoire mirent sur la trace de leurs coreligionnaires : bientôt le nombre des détenus devint très grand. Mais aussitôt le procès dévia. Peut-être laissa-t-on subsister pour les premiers arrêtés la charge d'incendie ; quant à la multitude des accusés qui leur furent adjoints, ce n'est pas comme incendiaires, c'est comme « ennemis du genre humain » qu'ils furent condamnés à divers supplices. Ce que voulait Néron, c'était moins punir un crime imaginaire qu'apaiser la colère de la foule en lui jetant des victimes. L'effet, pensait-il, sera sûrement produit si à la vengeance on ajoute le plaisir et si l'on transforme le supplice en spectacle. De là ces fêtes horribles dont le cirque et les jardins du Vatican furent le théâtre, et que Tacite, d'après les documents contemporains, saint Clément, peut-être témoin oculaire, nous font connaître : chrétiens revêtus de peaux et chassés comme un gibier par des chiens, chrétiennes exposées aux bêtes sous des déguisements mythologiques, crucifiés enduits de poix et allumés en guise de flambeaux [2]. Mais la cruauté de Néron dépassa le but : même pour les chrétiens, objets de l'aversion populaire, mais manifestement innocents de l'incendie, la foule romaine ressentit un mouvement de pitié, noté avec soin par Tacite.

Tel fut le premier acte de persécution dirigé contre les adorateurs du Christ. Il serait difficile de voir autre chose dans les supplices de 64. Si Néron s'efforce de donner le change à l'opinion publique en poursuivant de prétendus incendiaires, il cherche les accusés dans un groupe d'hommes déjà connus du peuple sous le nom de chrétiens. L'imputation première s'efface vite devant une autre, et les condamnés sont envoyés à la mort comme ennemis du genre humain, c'est-à-dire comme réfractaires à la civilisation et à la religion romaines. Le caractère

[1] Tacite, *l. c.* — Les divers moments du procès, et les difficultés de traduction qu'offrent certaines expressions de Tacite, sont clairement élucidés par Ramsay, p. 232 et suiv.

[2] Tacite, *Ann.*, XV, 44 ; saint Clément, *Cor.*, 6.

pris ainsi par des poursuites intentées à l'occasion d'un fait accidentel, puis devenues assez générales et assez vagues pour englober des hommes qui n'y avaient d'autre titre que leur religion, rend vraisemblable une opinion souvent contestée, à savoir que la persécution, commencée à Rome, s'étendit de là aux provinces et dura autant que le règne de Néron.

Cette opinion est confirmée par une phrase courte, mais très significative, de Suétone. A lire Tacite, on est porté à croire que la conduite de Néron à l'égard des chrétiens fut une conséquence de l'incendie de Rome. Ce que dit le grand historien de la facilité avec laquelle l'accusation changea d'objet permet seul de deviner que la politique impériale avait dès lors contre eux d'autres griefs. Le biographe des empereurs le montre plus clairement. Sous sa plume, tout caractère particulier et local s'efface. Plus de lien entre l'incendie et la persécution. Suétone parle de celle-ci en un endroit de la Vie de Néron : c'est beaucoup plus loin qu'il racontera l'incendie. En le lisant, la persécution apparaît indépendante du fléau. Moins préoccupé que Tacite de mettre en relief et, pour ainsi dire, d'achever par un dernier coup de pinceau la peinture d'un des crimes de Néron, il néglige l'accident pour laisser voir seulement la portée générale de la mesure. « Les chrétiens, dit-il, hommes d'une superstition nouvelle et malfaisante, furent frappés de divers supplices [1]. » Ces paroles s'entendent d'une répression permanente, systématique, ayant pour motif la « nouveauté » et le caractère « malfaisant » de la « superstition » chrétienne. Le contexte achève de marquer ce sens, car la phrase que nous venons de citer se lit au milieu d'une longue énumération de mesures destinées à durer, règlements, lois ou édits ayant pour objet de réprimer des abus et d'assurer l'ordre public.

Rapproché de ce texte, un document contemporain prend toute sa valeur historique : je veux parler de la première lettre de saint Pierre. La date qui lui convient le mieux est au lendemain des événements de 64, au moment où la persécution commence à gagner les provinces. Écrivant de Rome, désignée par le nom symbolique de Babylone [2], aux chrétiens du Pont, de la

[1] Suétone, *Nero*, 16.

[2] Tous les critiques reconnaissent aujourd'hui que Babylone, dans l'avant-dernier verset de la première épître de Pierre, doit s'entendre de Rome, ainsi

Cappadoce, de l'Asie, de la Bithynie, l'Apôtre leur donne des conseils en vue de la calamité « nouvelle [1] » qui va fondre sur eux ou qui les a déjà atteints. Il leur recommande de se garder plus que jamais de toute faute contre les lois ou la morale. « Qu'aucun de vous ne soit châtié comme homicide, ou voleur, ou malfaisant, ou avide du bien d'autrui [2]. » Mais il leur rappelle que leur innocence même ne les mettra pas à l'abri de toute poursuite. « Si l'un de vous est puni comme chrétien, qu'il n'en rougisse pas; que, tout au contraire, il en glorifie Dieu [3]. » On punissait donc les chrétiens de ces provinces, et leur religion seule, en dehors de toute inculpation de droit commun, pouvait être pour eux une cause de condamnation.

On ne connaît les noms d'aucune des victimes de la persécution, à l'exception de saint Pierre et de saint Paul, dont le martyre à Rome est attesté par des documents du Ier et du IIe siècle [4], et qu'une tradition à peu près unanime dit avoir péri sous Néron. Après la mort de ce prince, les chrétiens eurent un long intervalle de paix. Mais leur situation juridique, l'espèce de mise hors la loi prononcée contre eux, ne fut pas modifiée. Dans la rescision de tous les actes de Néron, cette seule « institution néronienne » subsista [5]. La tranquillité dont ils jouirent sous ses trois éphémères successeurs, puis sous les deux premiers Flaviens, resta donc précaire, à la merci d'un réveil de soupçon ou de fanatisme. Leur existence propre était maintenant bien connue. On les regardait comme les frères des Juifs, mais des frères ennemis [6], si bien qu'ils partageaint l'impopularité de

désignée dans le style secret des Juifs et des chrétiens, et non de la ville de Chaldée, qui n'existait peut-être plus au premier siècle, et où d'ailleurs Pierre n'a jamais prêché. Ramsay insiste à ce propos (p. 286) sur le caractère essentiellement *romain* de la lettre de Pierre ; mais il donne (p. 288) des raisons bien peu solides pour prolonger la vie de l'apôtre et faire descendre son épître jusqu'au temps des Flaviens.

[1] Saint Pierre, *I. Ep.*, IV, 12.

[2] *Ibid.*, 15.

[3] *Ibid.*, 16.

[4] Saint Clément, *Cor.*, 5, 6 ; Denys de Corinthe, dans Eusèbe, *H. E.*, II, 25, 8. — Cf. saint Ignace, *Rom.*, 4 ; Origène, dans Eusèbe, *H. E.*, III, 1, 2 ; Tertullien, *De praescr.*, 36 ; *Scorp.*, 15 ; Caius, dans Eusèbe, *H. E.*, II, 25, 7.

[5] « Permansit, erasis omnibus, hoc solum institutum neronianum. » Tertullien, *Ad nat.*, I, 7.

[6] Voir le discours de Titus à ses officiers pendant le siège de Jérusalem, dans Sulpice Sévère, II, 30, reproduisant probablement un passage perdu de Tacite.

ceux-ci, accrue encore au temps des Flaviens par la terrible révolte où s'abîma leur nationalité, et n'avaient plus la ressource de s'abriter sous la tolérance dont le judaïsme, considéré comme religion, ne cessa pas d'être couvert. Aussi la persécution qui éclata de nouveau contre les chrétiens, à la fin du règne de Domitien, vint-elle les affliger sans les surprendre : pendant vingt-sept ans d'une paix instable, ils n'avaient pas cessé d'y être exposés, et il n'y eut besoin, pour les y soumettre de nouveau, d'aucun changement dans les lois ni même dans la politique générale de l'Empire romain.

On a cherché, non sans vraisemblance, l'occasion de ces nouvelles rigueurs dans les rapports de Domitien avec les Juifs. En exigeant d'eux, plus âprement que n'avaient fait Vespasien et Titus, l'impôt du didrachme, autrefois tribut volontaire au temple de Jérusalem, maintenant tribut forcé à ceux du Capitole, l'avide empereur y voulut peut-être soumettre soit des Juifs convertis au christianisme, soit même des fidèles d'origine païenne, auxquels leur éloignement de l'idolâtrie donnait l'air de « mener la vie juive, » selon une expression du temps [1]. Leur refus peut avoir excité la colère du tyran, et, répété par un grand nombre, avoir révélé à son œil méfiant le progrès fait en un quart de siècle par la population chrétienne. Cette origine de la persécution de Domitien semble impliquée dans le double reproche adressé à beaucoup de ses victimes : l'adoption des mœurs juives et l'athéisme [2]. Suivre les mœurs juives n'était pas punissable ; mais rejeter la religion officielle des Romains, sans avoir l'excuse de la religion tolérée des Juifs, était proprement l'athéisme légal : dans cette formule abrégée semblent avoir été résumés, à la fin du 1er siècle, tous les griefs des gouvernants et du peuple contre les chrétiens.

C'est au moins ce qui paraît ressortir d'un récit de Dion Cassius. Racontant les faits de l'an 95, « Domitien, dit-il, mit à mort, avec beaucoup d'autres, son cousin Flavius Clemens, alors consul, et la femme de celui-ci, Flavia Domitilla, sa parente. L'accusation d'athéisme fut portée contre tous deux. De ce chef furent condamnés beaucoup d'autres qui avaient adopté les

[1] Suétone, *Domit.*, 12.
[2] Dion Cassius, LXVII, 4.

coutumes juives : les uns furent mis à mort, les autres punis de la confiscation. Domitille fut seulement reléguée dans l'île de Pandataria [1]. L'empereur fit aussi périr Glabrio, qui avait été consul : il l'accusait du même crime que les autres [2]. » Suétone parle aussi de l'exécution de Clemens et de Glabrio, mais dans des termes un peu différents [3]. Il dit que Clemens était méprisé pour son inertie, reproche souvent adressé aux fidèles, à qui l'on imputait de ne pas prendre intérêt aux affaires publiques. Mais il ajoute que Clemens fut condamné « sur un très léger soupçon, » ce qui fait supposer que quelque méfiance politique ne fut pas étrangère à sa mort. Selon Suétone, Acilius Glabrio fut frappé aussi comme « machinant des choses nouvelles, » *molitor novarum rerum*. Cette expression n'est pas incompatible avec la malveillance qui s'attachait aux chrétiens et voyait en eux des « ennemis du genre humain, » c'est-à-dire, à bien entendre ce mot, des adversaires de l'ordre établi : plus ils étaient d'un rang élevé, plus ils devaient donner prise à des accusations de ce genre. En tout cas, la religion des personnages cités par Dion n'est pas douteuse : indépendamment des termes employés par lui, assez transparents sous la plume d'un écrivain qui évita toujours systématiquement de nommer les chrétiens, on sait qu'une catacombe fut creusée dans un domaine de Domitille, à l'époque même de la dynastie flavienne, et que vers le même temps, dans une autre catacombe, exista le caveau funéraire des Acilii [4].

A première vue, l'on serait tenté de considérer ces exécutions de chrétiens nobles comme un épisode de la lutte de Domitien contre l'aristocratie. Celle-ci lui fit, pendant tout son règne, une vive opposition, à laquelle répondirent de nombreux procès, intentés devant le Sénat tremblant par des délateurs aux gages du prince. L'aristocratie de l'intelligence, qui se montrait sé-

[1] Sur une seconde Domitille, nièce de Clemens, et reléguée comme chrétienne dans l'île de Pontia, voit Eusèbe, *Chron.*, ad Olympiad. 218 ; saint Jérôme, *Ep.* 108. M. de Rossi (*Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 17-24 ; 1875, p. 69-77) a défendu, avec raison selon moi, la distinction des deux Domitille, contestée par de nombreux critiques (tout récemment par M. Gsell, *Essai sur le règne de Domitien*, 1894, p. 296-299).

[2] Dion Cassius, LXVII, 4.

[3] Suétone, *Domit.*, 15.

[4] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 40 et suiv. ; 1875, p. 39 et suiv. ; 1888-1889, p. 15-66, 103-133.

vère pour ses vices, ne fut pas plus épargnée que celle du sang : Domitien fit périr beaucoup de stoïciens et proscrivit même d'une manière générale les philosophes. On comprend qu'il se soit montré impitoyable pour les hommes et les femmes de grande naissance qui avaient embrassé le christianisme. Son regard inquiet voyait partout des complots, et dans les rangs des chrétiens nobles plus peut-être qu'ailleurs. Suétone, en quelques mots, nous l'a laissé entendre, en insistant sur la futilité des soupçons. La qualité de ces convertis a pu surprendre et alarmer le tyran. Elle révélait, d'une manière inattendue, l'importance des conquêtes opérées par le christianisme. Ce n'était plus seulement le nombre, mais la valeur sociale de ses adhérents qui frappait les yeux. Sans cesser de se recruter parmi les petits, ils venaient maintenant aussi des plus illustres maisons, des familles sénatoriales ou consulaires. Cette découverte fut peut-être pour quelque chose dans les rigueurs de Domitien à l'égard des fidèles. Il ne faudrait pas cependant que la noblesse des condamnés désignés par Dion ou Suétone fît illusion. La persécution de Domitien n'atteignit pas seulement des aristocrates. Elle s'étendit aux fidèles de toute condition et de tout pays.

La communauté chrétienne de Rome fut assez éprouvée pour que l'expédition des affaires religieuses, qui dès lors affluaient au siège apostolique, se trouvât comme suspendue. Le pape Clément ne recouvra qu'à la fin de 96 le loisir et la liberté d'esprit nécessaires pour répondre à une lettre depuis longtemps reçue de l'Église de Corinthe. « Les malheurs, les catastrophes imprévues qui nous ont accablés tour à tour sont, dit-il, la cause de ce retard [1]. » Un écrit d'un tout autre genre porte plus vive encore l'empreinte de la persécution. Saint Jean a lui-même souffert pour le Christ, avant d'être exilé à Patmos [2]. Il a vu Rome ou, comme il dit, la grande Babylone ivre du sang des martyrs [3]. Il connaît ceux qui ont été décapités pour rendre témoignage à Jésus [4]. Il écrit l'*Apocalypse* au milieu même de

[1] Saint Clément, *Cor.*, 1.

[2] *Apocalypse*, I, 9. — Saint Irénée, *Haeres.*, V, 30, dit que saint Jean écrivit l'*Apocalypse* à la fin du règne de Domitien. Le système qui plaçait au lendemain de la persécution de Néron la composition de l'*Apocalypse* est universellement abandonné aujourd'hui.

[3] *Ibid.*, XVII, 5, 6.

[4] *Ibid.*, XX, 4.

la tourmente, quand beaucoup de chrétiens ont déjà péri, et que beaucoup doivent périr encore [1]. Parmi les Églises d'Asie auxquelles il s'adresse, il en est une, Smyrne, dont plusieurs fidèles vont être mis en prison [2], une autre, Pergame, qui a déjà eu un martyr [3]. « Il fut tué chez vous, là où Satan habite, » dit-il aux chrétiens de cette ville, en parlant de leur évêque Antipas.

On remarquera cette expression. Pergame est la première cité de la province d'Asie où la flatterie, encouragée par la politique, ait élevé un temple à Rome et à Auguste [4]. Elle y était probablement encore, à l'époque où écrivait saint Jean, l'unique centre du culte impérial, comme Nicopolis l'était pour la Bithynie. Bien qu'il n'eût guère plus de cent ans de date, ce culte était déjà très répandu et très populaire. Il consacrait l'union des provinciaux avec Rome, et, par le double attrait de la religion et des spectacles, les attachait à l'Empire, devenu en la personne de l'empereur comme leur dieu visible. Mais il semble résulter de l'*Apocalypse* qu'au temps de Domitien on fit de la participation à ses fêtes une épreuve pour les chrétiens orientaux. Ceux qui obéissaient se lavaient ainsi du reproche d'athéisme. Mais « ceux qui n'adoraient pas la Bête et son image étaient tués [5]. » Au ton dont l'apôtre, en de nombreux passages [6], parle ainsi de « la Bête, » c'est-à-dire de l'Empire homicide et idolâtre, et de « son image, » c'est-à-dire apparemment de l'empereur, on se sent en pleine persécution. Le temps est déjà loin où saint Paul entretenait à Éphèse des relations amicales avec des Asiarques, c'est-à-dire des prêtres provinciaux chargés pour l'Asie du culte impérial [7]. Alors les chrétiens étaient ignorés ou tolérés, et personne ne songeait à les mettre à cette épreuve. Maintenant, elle est pour eux une fréquente occasion de chute. Il faut que l'auteur de l'*Apocalypse* soutienne ou ranime leur courage en prophétisant, avec les plus vives couleurs, la ruine de cet Empire qui veut se faire adorer d'eux,

[1] *Apocalypse*, VI, 11.
[2] *Ibid.*, II, 10.
[3] *Ibid.*, 13.
[4] Dion Cassius, LI, 20.
[5] *Apocalypse*, XIII, 15.
[6] *Ibid.*, XIII, 7, 8, 14-17; XIV, 9, 11; XVI, 2.
[7] *Act. Apost.*, XIX, 31.

de cette Rome « qui enivre le monde du vin de son impureté et trempe sa robe dans leur sang [1]. »

Mais ces paroles enflammées, faites pour les fidèles de l'Asie et le genre particulier d'épreuves auquel ils étaient exposés, ne correspondent pas aussi exactement à l'état d'esprit des chrétiens qui vivent au centre du monde romain. Ceux-ci, moins occupés de l'avenir que du présent, ne désespèrent pas, au milieu des plus cruels traitements, d'arriver un jour à une entente avec l'État persécuteur. Aussi, dans leur langage, dans leur attitude, et même dans leurs sentiments, persistent-ils à se montrer de loyaux sujets de l'Empire. Conformément aux recommandations de saint Paul, ils font aux prières pour le souverain une place dans leur liturgie. Dans une magnifique oraison, que saint Clément nous a conservée, ils demandent pour les princes et les magistrats la paix, la concorde, la stabilité, et prient Dieu de diriger leurs conseils vers le bien, afin qu'ils exercent paisiblement et avec douceur le pouvoir qui leur a été confié [2]. Déjà, dans cette Église de Rome à qui Dieu a donné dès la première heure le sens de la politique et l'esprit de gouvernement, s'annoncent les idées que les apologistes du second siècle s'efforceront de faire prévaloir.

II.

A première vue, il semble qu'une entente eût pu s'établir, au second siècle, entre le christianisme et l'Empire. Rome voit alors se succéder des princes supérieurs par l'intelligence comme par la valeur morale aux deux dynasties qu'elle a déjà usées. La période des Antonins marque le point culminant du régime impérial. Quatre souverains d'une intelligence hors ligne et d'une égale aptitude aux affaires, se remplaçant l'un l'autre, non au hasard de l'hérédité, mais à la suite d'adoptions mûrement réfléchies, gouvernent avec une modération jusque-là sans exemple le monde civilisé. Trajan, par le sérieux de sa politique, par la continuité de ses desseins, renoue l'ancienne tradition romaine. La légèreté et le scepticisme d'Hadrien restent sans effet sur sa conduite publique et ne l'empêchent de remplir au-

[1] *Act. Apost.*, XVII, 2, 6; XVIII, 24.
[2] Saint Clément, *Cor.*, 61.

cun de ses devoirs de souverain. Antonin est simple, laborieux et bon. Marc-Aurèle porte sur le trône les vertus d'un philosophe. Devant des princes si dignes de la comprendre, la religion chrétienne, où toutes les conditions sociales sont maintenant représentées, ne reste pas sans avocats. Elle est désormais sortie de l'ombre, et se sent assez forte pour s'adresser directement à l'opinion des honnêtes gens. Des lettrés ou des philosophes convertis plaident sa cause. Ils essaient moins de dissiper les préjugés du vulgaire que d'éclairer la raison des empereurs. Ceux-ci, après avoir lu leurs écrits, doivent être convaincus de l'innocence et de la loyauté politique des chrétiens. D'autres voix, plus discrètes et plus timides, s'élèvent dans le même temps en leur faveur. Sans intercéder directement pour eux, de hauts magistrats ont laissé entendre qu'il pourrait y avoir quelque excès ou quelque injustice dans la manière dont on les traite. De tous côtés il semble qu'un rapprochement ait été préparé. Mais le rapprochement ne se fera à aucune époque du second siècle. Ni Trajan, ni Hadrien, ni Antonin, ni Marc-Aurèle, n'y donneront ouverture. De tant d'efforts et de conjonctures en apparence si favorables une seule chose résultera, due moins à ces efforts eux-mêmes ou à l'apparente faveur des circonstances qu'à l'esprit politique des souverains : plus de clarté, des formes plus précises dans la procédure criminelle appliquée aux sujets de l'Empire accusés de christianisme.

On raconte que Domitien, tout à la fin de son règne, avait fait cesser la persécution dirigée contre l'Église [1]. Cela ne veut pas dire qu'il ait effacé le principe posé sous Néron, d'après lequel on pouvait être « puni comme chrétien [2], » la profession de christianisme constituant à elle seule un fait délictueux, même sans être accompagnée d'aucun délit. Domitien mit un terme à la persécution, en ce sens qu'il renonça probablement à faire rechercher les chrétiens, ou à soumettre à une épreuve, comme celle de la participation forcée au culte de Rome et d'Auguste, les gens soupçonnés d'avoir embrassé la religion nouvelle. Mais la proscription générale édictée contre les adorateurs du Christ subsista, comme une sorte d'axiome de droit : selon les circons-

[1] Hégésippe, dans Eusèbe, *H. E.*, III, 20, 5; Tertullien, *Apol.*, 5.
[2] Saint Pierre, *I. Ep.*, IV, 16.

tances, il fut loisible aux magistrats investis du droit de glaive de condamner un chrétien à cause de sa religion, comme aussi de laisser les fidèles vivre sans être inquiétés.

Un épisode du règne de Trajan fait comprendre cette situation légale. Il est certain que Trajan ne promulgua aucun édit contre les chrétiens : la lettre de Pline où il est question d'eux, écrite vers 112, le montre clairement. Cependant un fait de martyre est signalé dès 107 [1]. C'est la condamnation de l'évêque d'Antioche, saint Ignace, envoyé de cette ville à Rome pour y souffrir dans l'amphithéâtre, et, « moulu sous la dent des lions, y devenir le froment de Dieu, » selon son admirable expression [2]. L'histoire du voyage, telle qu'elle est donnée dans sa correspondance, nous renseigne sur l'état des chrétiens. Dans les villes asiatiques traversées par le condamné et son escorte, des évêques, des prêtres, des fidèles, soit des lieux mêmes, soit députés par leurs Églises, viennent lui rendre hommage [3]. Ces démarches ne peuvent être secrètes, puisque Ignace est accompagné d'une troupe de dix soldats, qui le tiennent à la chaîne [4]; cependant, aucun des nombreux visiteurs n'est puni, et deux chrétiens seuls, Zosime et Rufus, probablement arrêtés à Antioche en même temps qu'Ignace, partageront son sort. Rien n'éclaire mieux la position juridique des disciples de l'Évangile : le glaive demeure suspendu sur tous, mais ne s'abat que sur quelques-uns, désignés à la sévérité des magistrats par des circonstances spéciales, telles qu'une émotion populaire ou leur importance personnelle.

Un autre épisode, qui fournit à Trajan l'occasion de s'occuper personnellement des chrétiens, achève de mettre la situation en lumière.

Pline le Jeune avait été chargé, vers l'an 111, du gouvernement de la Bithynie, devenue province impériale. Il s'agissait de remettre de l'ordre dans une vaste contrée, jusque-là mollement administrée, au nom du Sénat, par des proconsuls. La nature de cette mission, non moins peut-être que le caractère

[1] Eusèbe, *Chron.;* Ruinart, *Acta sincera* (1689), p. 696, 707. Cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 6.

[2] Saint Ignace, *Rom.*, 4.

[3] Saint Ignace, *Ephes.*, 1, 2, 5, 6, 21; *Magnes.*, 15; *Smyrn.*, 10, 12, 13; *Trall.*, 13; *Rom.*, 10; *Ad Polyc.*, 1, 7, 8.

[4] *Rom.*, 4.

personnel de Pline, obligeait le nouveau légat à en référer souvent à l'empereur et à prendre ses conseils dans toutes les affaires de quelque importance. Parmi celles-ci, la question chrétienne se manifesta, non tout de suite, mais dans la seconde moitié de son gouvernement, et motiva de sa part une longue relation, à laquelle Trajan fit une brève réponse [1].

Lors du voyage qu'il entreprit, à cette date, dans la partie orientale de la province, Pline fut saisi de plaintes au sujet des chrétiens. On lui fit voir que le christianisme avait déjà jeté, en Bithynie, de profondes et multiples racines. La propagande évangélique avait eu assez de succès dans ces contrées pour y modifier rapidement la vie sociale, et même alarmer sur certains points les intérêts matériels. Non seulement elle s'était exercée dans les villes, centre ordinaire de son action, mais elle s'était de là répandue dans les bourgs et jusqu'en pleine campagne, et y avait recruté de nombreux adhérents. La proportion numérique des sectateurs des deux religions s'était déjà assez sensiblement altérée pour qu'on désertât les temples, que le culte public parût interrompu, et que les gens qui vivaient du commerce des animaux destinés aux sacrifices se plaignissent de ne trouver plus que de rares acheteurs. Des chrétiens, probablement les plus influents et les plus en vue, furent déférés au légat comme auteurs de ce mal. Pline n'avait jamais assisté, dans sa carrière d'avocat ou de magistrat, à des procès de religion, qui échappaient probablement à la compétence des tribunaux ordinaires pour être jugés par l'empereur ou ses représentants directs. Il ignorait si la procédure dirigée, à Rome ou ailleurs, contre les chrétiens avait révélé à leur charge des actes répréhensibles. Il savait seulement, d'une manière générale, que le christianisme était interdit et que, par conséquent, ses adhérents étaient punissables. Cela suffit à lui dicter sa conduite. Il interrogea à trois reprises chacun des accusés, leur demandant s'ils étaient chrétiens. Ceux qui répondirent affirmativement furent par lui jugés coupables. Sans rechercher s'ils avaient ou non commis dans l'exercice de leur culte quelque délit accessoire, il estima que le fait seul d'être chrétien étant

[1] Pline, *Ep.*, X, 97, 98. — L'authenticité de la lettre de Pline et du rescrit de Trajan, contestée naguère par quelques critiques, n'est plus sérieusement mise en doute par personne.

considéré comme illégal, on n'y pouvait persévérer sans opiniâtreté criminelle. Il ordonna donc de mener au supplice quiconque avait confessé le christianisme, à l'exception de ceux qui, s'étant déclarés citoyens romains, devaient, comme tels, être jugés à Rome.

Si la question s'était toujours posée ainsi, Pline n'aurait peut-être pas songé à solliciter l'avis du prince. Son devoir de juge semblait tout tracé, dût son humanité gémir d'envoyer à la mort des personnes coupables seulement d'une infraction en quelque sorte théorique, sans qu'aucun fait d'indélicatesse, d'immoralité ou de cruauté ait été relevé contre elles. Ou, écrivant à leur sujet à l'empereur, il se serait probablement contenté de demander à Trajan si l'âge, le sexe, la faiblesse de corps ou d'esprit, pouvaient être pris en considération et devenir, selon les cas, des circonstances atténuantes.

Mais l'affaire s'élargit vite et prit en peu de temps de grandes proportions. Comme il arrive d'ordinaire, un premier acte de sévérité, en frappant l'opinion publique, réveilla l'attention ou la passion populaire, et suscita de nouvelles dénonciations. Pline fut effrayé de la multitude des gens déjà accusés ou sur le point de l'être. Il y en avait de tout âge, de tout sexe et même de tout rang. Les accusations n'étaient pas toutes faites à visage découvert : le légat reçut un libelle anonyme, contenant beaucoup de noms de vrais ou prétendus chrétiens. Pline ne pouvait envoyer sans examen tout ce monde au supplice. Il fallait d'abord s'assurer de la vérité de l'inculpation. Pour cela, il soumit les inculpés à une instruction minutieuse. Il commença par leur demander s'ils étaient chrétiens. Pour ceux qui le confessaient sans réticence, la solution du procès n'était pas douteuse, et Pline lui-même avait établi précédemment la procédure à suivre. Mais, pour ceux qui niaient, la situation se compliquait.

A la question : « Êtes-vous chrétien ? » beaucoup, en effet, avaient répondu négativement, les uns niant l'avoir jamais été, les autres disant avoir cessé de l'être depuis plusieurs années, quelques-uns depuis vingt-cinq ans. On mit à l'épreuve la sincérité de leurs réponses, en les obligeant à adorer les statues des dieux, le portrait de l'empereur, et à maudire le Christ, ce qu'ils firent sans difficulté. Mais une nouvelle question se présentait, au sujet de ceux qui déclaraient avoir été chrétiens,

mais avoir depuis plus ou moins longtemps renoncé au christianisme. Le nom de chrétien cachait-il quelque crime de droit commun, quelque acte immoral, inhérent à l'exercice de la religion? Dans ce cas, l'apostasie même ne devait pas désarmer la justice, et ceux qui abjuraient le christianisme demeuraient encore responsables devant elle des actes délictueux accomplis quand ils le pratiquaient. A découvrir si de tels actes avaient été commis s'appliqua surtout Pline. Interrogés, tous les apostats répondirent que leur erreur avait seulement consisté à s'assembler à jour fixe, avant le lever du soleil, pour chanter les louanges du Christ, à promettre par serment de s'abstenir de tout crime, vol, brigandage, adultère, abus de confiance, et à se réunir une seconde fois pour prendre en commun un repas innocent, pratique abandonnée même depuis une ordonnance du gouverneur interdisant les associations. Deux femmes esclaves, qui avaient chez les chrétiens rang de diaconesses, furent mises à la torture et confirmèrent par leur témoignage la déclaration des apostats.

De ces réponses concordantes une seule chose résultait : ceux qui jadis avaient été chrétiens partagèrent « une superstition excessive et mauvaise, » pour employer l'expression de Pline, sans qu'aucun reproche plus grave pût leur être adressé. Cette considération, jointe au grand nombre des accusés, tant présents que futurs, décida Pline à suspendre le procès et à consulter l'empereur. Il lui soumit cette question : Est-ce le nom seul de chrétien qui est punissable, ou les crimes commis sous ce nom? Pline a déjà par lui-même préjugé la réponse, en envoyant au supplice des hommes qui avaient persisté à se dire chrétiens sans qu'aucun fait accessoire ait été mis à leur charge. Mais tout autre est la situation des apostats, contre qui n'a été relevé non plus aucun crime de droit commun. Faut-il les punir parce qu'ils ont porté naguère le nom de chrétien, sans que leur apostasie puisse aujourd'hui leur profiter? Faut-il au contraire faire grâce à leur repentir et absoudre ceux qui, ayant été chrétiens, ont cessé ou cesseraient de l'être? Pline ne cache pas à l'empereur qu'il incline vers ce dernier parti, et y voit un moyen de pacifier, au point de vue religieux, la province, en ramenant beaucoup d'égarés.

La réponse de Trajan contient une approbation sans réserves

de la conduite de Pline. L'empereur déclare qu'une règle uniforme ne peut être appliquée à tous les cas. Il ajoute que les chrétiens ne doivent pas être recherchés, mais que, s'il en est de déférés au juge et de convaincus, ils doivent être punis. Exception est faite pour ceux qui déclareront n'être pas chrétiens, et qui le prouveront en adorant les dieux ; ceux-là, même s'ils ont été chrétiens dans le passé, doivent obtenir grâce à cause de leur repentir. Mais l'empereur insiste sur un point, assez légèrement touché par Pline : aucun compte ne doit être tenu des accusations anonymes. « Cela est d'un mauvais exemple, et ne convient plus à notre temps. »

Ce rescrit est tel qu'on devait l'attendre de Trajan, gardien scrupuleux de la législation romaine, mais politique sensé. Il maintient le délit fondamental de christianisme, posé en 64 par un acte de Néron ; mais il n'estime pas les chrétiens assez dangereux pour ordonner qu'ils soient poursuivis d'office, comme on ferait de révolutionnaires ou de brigands, ou pour souffrir qu'on reçoive contre eux des dénonciations anonymes, au mépris des lois communes et au détriment de l'ordre public. C'est, en effet, un crime abstrait que celui de christianisme : il ne se manifeste que par des actes innocents, ainsi que l'a prouvé l'enquête menée par Pline ; le nom seul est criminel, mais il n'y a point de crimes cachés sous ce nom. A cause de cela, quiconque l'abjure doit être absous, et le nom effacé ne laisse après soi aucun passé coupable, dont la justice ait à demander compte.

Il y a là un hommage indirect à l'innocence des mœurs chrétiennes, alors si calomniées. Peut-être Pline l'appelait-il par le ton modéré de sa lettre, où se laisse voir quelque pitié, et où il se montre lui-même apologiste plus ou moins conscient. Mais le but du rescrit n'est pas de venger les fidèles contre d'injustes attaques, ou d'adoucir leur situation légale. Son impérial rédacteur se propose seulement trois choses : rendre tout à fait claire cette situation, en dissipant les doutes qui restaient dans l'esprit de certains magistrats sur le point de savoir si le nom seul, c'est-à-dire la seule profession de christianisme, constitue un délit suffisamment caractérisé ; assurer la tranquillité publique en frappant de nullité les accusations anonymes; surtout faciliter le retour des chrétiens au culte des dieux, en garantissant l'impunité aux apostats. Ces principes domineront pendant tout

le second siècle la politique religieuse des empereurs, qui, à plusieurs reprises, auront l'occasion de les rappeler.

Les circonstances dans lesquelles le fit Hadrien sont assez particulières. Malgré le témoignage de Pline et l'avis implicite de Trajan, les mœurs chrétiennes n'avaient pas cessé d'être calomniées : le peuple, surtout en Orient, se figurait que les assemblées des adorateurs du Christ étaient de criminelles orgies, où la débauche se mêlait au meurtre. De là, de la part des foules crédules, de véritables accès de fureur, des cris, des prières menaçantes, demandant, exigeant même la condamnation des chrétiens. Plusieurs magistrats cédaient aisément à cette pression; mais d'autres, plus consciencieux, s'indignaient, et prenaient le parti des innocents injustement persécutés. Hadrien reçut à ce sujet des lettres et des rapports de « beaucoup » de gouverneurs [1]. Parmi eux, un proconsul d'Asie, Licinius Granianus, paraît avoir écrit avec une insistance particulière. Autant qu'on en peut juger par le court résumé qu'en a laissé Eusèbe, sa lettre ne se plaignait pas seulement de la fureur populaire, du sang trop facilement répandu pour l'apaiser : elle allait jusqu'à réclamer discrètement contre le principe suivi dans les procès des chrétiens, doutant « qu'il fût juste de condamner des hommes à cause de leur nom et de leur secte, sans aucun autre crime [2]. » C'était presque demander la revision du rescrit de Trajan : Hadrien semble avoir éprouvé quelque hésitation, car il ne répondit pas tout de suite, et sa réponse est adressée, non à Granianus, mais au successeur de celui-ci, Minicius Fundanus [3].

Le nouveau rescrit n'a point l'*imperatoria brevitas* de celui de Trajan : la pensée moins nette du plus mobile et du plus ondoyant des empereurs communique au style quelque indécision. On peut rapporter à deux chefs principaux l'ordonnance d'Hadrien. Comme son prédécesseur, il interdit les accusations qui n'auraient pas la forme régulière, visant moins, à son tour, les libelles anonymes, dont l'usage avait probablement disparu,

[1] Méliton, dans Eusèbe, *H. E.*, IV, 26, 10; Tertullien, *Apol.*, 5.
[2] Eusèbe, *Chron.*, ad Olymp. 226.
[3] La critique est unanime aujourd'hui à reconnaître l'authenticité du rescrit à Minicius Fundanus, inséré par saint Justin à la suite de sa première *Apologie*.

que « les prières et les acclamations » tumultueuses, par lesquelles la foule hostile aux chrétiens assiégeait les gouverneurs. Ce qui préoccupe l'empereur, c'est la crainte que « les calomniateurs n'en prennent occasion d'exercer leur brigandage. » Ici, évidemment, ce n'est pas les chrétiens qu'Hadrien s'efforce de protéger ; mais il redoute que des haines privées ne se donnent carrière, et, au moyen du tumulte, ne fassent condamner « des innocents, » c'est-à-dire précisément des gens à tort accusés de christianisme. Le souci de l'ordre public, qui a dicté le rescrit de Trajan, se retrouve dans celui d'Hadrien. Ces préliminaires posés, l'empereur trace au gouverneur son devoir. Si quelqu'un se présente pour accuser, le gouverneur doit examiner l'accusation. Au cas où l'accusateur ferait la preuve que des gens dénoncés par lui comme chrétiens « ont agi en quelque chose contrairement aux lois, » le magistrat devra les punir selon la gravité de l'offense, et pourra même prononcer la peine de mort. C'est ici que quelque vague paraît dans l'idée et dans l'expression. Hadrien répond-il à la demande de Granianus, et veut-il qu'un délit précis soit ajouté à la religion du chrétien pour que celui-ci encoure un châtiment? ou la religion seule suffit-elle, comme le veut Trajan, à constituer ce délit? Hadrien ne le dit pas clairement, comme s'il voulait laisser, selon les circonstances, latitude aux gouverneurs de suivre l'interprétation stricte du premier rescrit, ou d'adopter la solution plus large à laquelle plusieurs, à l'exemple de Granianus, avaient paru incliner. La concession, en tout cas, était à peu près illusoire, car il suffisait sans doute à l'accusateur de prouver le refus du chrétien d'adorer les dieux ou de rendre un culte à l'image impériale pour que le fait précis fût démontré, et l'imputation d'impiété légale, peut-être de lèse-majesté, mise à la charge de l'accusé. Mais ce qui domine tout, dans l'instruction de l'empereur, c'est la nécessité d'une accusation régulière : il l'indique de nouveau en terminant sa lettre, et menace le calomniateur, c'est-à-dire celui qui accuse sans preuves, des peines sévères prévues dans ce cas par la loi.

Le caractère un peu ambigu du rescrit, joint à la tolérance naturelle au sceptique empereur, au moins jusqu'à ce que, dans les dernières années de son règne, la maladie et les revers aient aigri son âme blasée, permit aux chrétiens d'interpréter dans le sens

le plus favorable la décision d'Hadrien. C'est ce que fera, quelques années plus tard, l'apologiste Méliton. Mais on doit voir dans cette interprétation une tactique habile, née sous la plume d'avocats cherchant des précédents utiles à la cause de l'Église, plutôt qu'un exact exposé des faits. Les écrits des apologistes eux-mêmes, comme les récits authentiques de martyre, d'Hadrien à Marc-Aurèle, montrent, au contraire, les chrétiens condamnés le plus souvent sans enquête, et sur le seul énoncé de leur nom, comme ils montrent absous ceux qui, soit devant le tribunal, avant la sentence, soit même après la sentence, devant le glaive ou le lion, ont eu la faiblesse de renoncer à leur foi. L'auteur de la belle lettre à Diognète, écrite sous Hadrien ou sous Antonin, dit des fidèles : « On les jette aux bêtes pour leur faire renier leur maître ; » ce qui montre bien que l'exposition aux bêtes n'a pas été ordonnée pour punir un crime indépendant de la qualité de chrétien, et prouvé en dehors d'elle. Comme au temps de Pline, la seule « obstination » religieuse est châtiée par le supplice. « On nous décapite, on nous met en croix, on nous livre aux bêtes, on nous brûle, on nous enchaîne, on nous fait souffrir tous les tourments, parce que nous ne voulons pas abandonner notre confession, » écrit saint Justin [1]. C'est de la procédure réglée par Trajan que se plaint ce philosophe converti dans son *Apologie* à Antonin le Pieux : il s'indigne que l'on punisse chez les chrétiens le nom seul, et qu'à la fois on condamne sans examen les fidèles, on absolve sans examen les apostats : il demande qu'à ce droit exceptionnel soit enfin substitué le droit commun [2]. On voit que si par hasard Hadrien eut quelque velléité de le faire, ses intentions, vaguement indiquées, ne furent pas suivies, et que même sous le successeur d'Hadrien la jurisprudence de Trajan règne seule.

Encore, en ce qu'elle a de relativement favorable aux chrétiens n'est-elle pas toujours suivie. La lettre de l'Église de Smyrne sur le martyre de saint Polycarpe [3], arrivé en 155 [4], fait

[1] Saint Justin, *Dial. cum Tryph.*, 110.

[2] *Apol.*, I, 4, 11, 45.

[3] Funk, *Opera patrum apostolicorum*, t. I, p. 282-308 ; Lightfoot, *S. Ignatius and S. Polycarp*, t. III, p. 363-403.

[4] La date de 155, établie par un calcul de M. Waddington, est à peu près universellement admise aujourd'hui. Voir les arguments nouveaux apportés par Lightfoot, t. I, p. 646-715.

comprendre mieux que toutes les réflexions la situation des fidèles sous le règne d'Antonin le Pieux. Douze d'entre eux avaient été condamnés aux bêtes. Un seul, faiblissant à la vue des animaux féroces, consentit à jurer par le Génie de l'empereur et à sacrifier : on le fit sortir absous. Les onze autres subirent courageusement le supplice, même un tout jeune homme, que le proconsul exhortait vainement au repentir, en lui disant : « Aie pitié de ton âge ! » Jusqu'ici, rien que de régulier et de conforme au rescrit de Trajan : la grâce au renégat, la mort aux chrétiens obstinés. Mais bientôt la passion populaire, que Trajan et après lui Hadrien avaient voulu contenir, ne put se maîtriser : la foule entra violemment en scène. « Plus d'athées ! » cria-t-on de tous les bancs des spectateurs : « qu'on cherche Polycarpe ! » C'était une première irrégularité. Le proconsul, après l'avoir soufferte, en commit lui-même une seconde, en permettant ou en ordonnant la recherche. Des soldats de police arrêtèrent dans une maison où il s'était réfugié le vieil évêque de Smyrne, malgré le *conquirendi non sunt* de Trajan. Emmené par l'irénarque, qui, en route, le suppliait de se sauver en reniant le christianisme, Polycarpe comparut devant le proconsul Quadratus. Celui-ci l'interrogea, bien que rien, dans le récit qui nous est parvenu, n'indique une accusation régulière. Il tenta, à son tour, de déterminer le martyr à l'apostasie : « Jure par le Génie de César, viens à résipiscence.... Jure, et je te renvoie libre : insulte le Christ. » On connaît la réponse de Polycarpe, refusant d'insulter le Dieu « qui, depuis quatre-vingt-six ans, ne lui a fait que du bien. » Le proconsul insista, menaçant le martyr du feu et des bêtes ; puis, sur le refus persévérant de celui-ci, il fit proclamer par un héraut : « Polycarpe s'est avoué chrétien. » C'était préjuger la sentence, mais la foule ne lui laissa pas le temps de la prononcer. Contre toutes les lois, elle la devança, en l'exécutant elle-même. Le peuple, excité par les Juifs, se répandit dans le stade, construisit un bûcher, et y fit monter Polycarpe. Ainsi se termina ce procès, où tout, semble-t-il, était illégal, pétition tumultueuse de la foule, recherche du chrétien, absence d'accusation régulière, exécution par le peuple. Il montre combien les barrières élevées par les plus puissants empereurs, sinon pour protéger les chrétiens, au moins pour empêcher que la paix publique ne soit

troublée à cause d'eux, cédaient facilement sous la pression de l'émeute.

Des incidents analogues à celui de Smyrne se produisirent vraisemblablement ailleurs. Aussi Antonin dut-il renouveler les instructions de ses devanciers. Il écrivit dans ce sens aux habitants de Larisse, en Thessalie, de Thessalonique, en Macédoine, aux Athéniens, et « à tous les Grecs, » c'est-à-dire probablement à l'assemblée de la province d'Achaïe. Méliton, qui cite ces rescrits, les résume d'un mot : défense de faire du tumulte à l'occasion des chrétiens [1]. C'est comme un rappel, pour la Grèce, des avertissements donnés par Hadrien pour l'Asie.

La politique d'Antonin à l'égard du christianisme se montre ainsi la continuation de celle de ses deux prédécesseurs. Aussi, en même temps qu'on le voit réprimer, dans la mesure de son pouvoir, les haines tumultueuses dont les chrétiens étaient poursuivis, le voit-on laisser libre cours aux accusations régulièrement formées contre eux. Il est probable qu'une accusation de ce genre amena, dans la première année de son règne, le « glorieux martyre » du pape Télesphore [2]. Un épisode de la fin du même règne, rapporté dans la seconde *Apologie* de saint Justin, fait comprendre comment s'instruisaient et s'expédiaient régulièrement les procès des chrétiens. L'un d'eux, Ptolémée, accusé par un païen dont il avait converti la femme, est traduit devant le tribunal du préfet de Rome, Q. Lollius Urbicus. Celui-ci ne fait aucune enquête, et l'interrogatoire consiste en ces deux mots : « Es-tu chrétien? — Je le suis. » La sentence capitale est aussitôt prononcée. Contre cette procédure expéditive, qui condamnait le nom seul, conformément au rescrit de Trajan, ne cessaient de protester les apologistes. La protestation fut, cette fois, portée au tribunal même du préfet par le cri spontané d'un courageux spectateur. « Comment, s'écria celui-ci, peux-tu condamner un homme qui n'est convaincu ni d'adultère ni de séduction, ni d'homicide, ni de vol, ni de rapt, qui n'est accusé d'aucun crime, et n'a fait autre chose que de s'avouer chrétien? Ton jugement, ô Urbicus, n'est digne ni de notre pieux

[1] Méliton, dans Eusèbe, *H. E.*, IV, 26, 10. — Il ne faut pas confondre ces missives d'Antonin, certainement historiques, avec le rescrit apocryphe au conseil d'Asie publié par Eusèbe, IV, 13.

[2] Eusèbe, *H. E.*, IV, 10; V, 6.

empereur, ni du philosophe fils de César, ni du sacré sénat. » Pour toute réponse, Urbicus interrogea l'intervenant : « Toi aussi, tu me parais chrétien. — Je le suis. — Qu'on le conduise au supplice. » Indigné, un autre chrétien éleva la voix à son tour, et fut condamé de même. Dans ces deux derniers cas, il n'y eut pas d'accusation régulière, mais une sorte de flagrant délit, qui probablement en tenait lieu [1].

D'autres faits rapportés, malheureusement sans détails, par saint Justin, montrent que parfois, cependant, on ne s'en tint pas à cette procédure sommaire. « A force de tourments, dit-il, on arrachait à des esclaves, à des enfants, à de faibles femmes, la révélation de crimes imaginaires [2]. » Cela avait lieu quand un accusateur, croyant aux bruits calomnieux répandus contre les fidèles, inculpait formellement l'un d'eux non seulement de professer une religion illicite, mais encore de s'être souillé de quelques-uns des crimes que leur imputait la voix populaire. On sortait alors de la procédure d'exception, applicable aux seuls chrétiens, pour rentrer en apparence dans le droit commun ; mais, comme la procédure d'exception subsistait néanmoins, la situation du chrétien accusé n'était pas meilleure : si la preuve des griefs articulés n'était pas faite, il pouvait encore être condamné pour le délit abstrait de religion. Du reste, les procès dont les détails sont venus jusqu'à nous ne visent presque jamais que celui-ci. Les incidents auxquels fait allusion saint Justin dans la phrase citée plus haut durent être rares. D'atroces calomnies se répandirent dans les conversations, les pamphlets, les discours, plus souvent sans doute qu'elles ne se formulèrent avec précision dans les accusations déférées aux tribunaux.

Mais le temps n'était plus où les chrétiens se laissaient condamner ou calomnier sans élever la voix. Le christianisme, au second siècle, ne parlait plus seulement le langage de ses origines, intelligible aux seuls initiés : il avait maintenant à son service de nombreux écrivains, d'éducation grecque ou latine, capables de mettre ses enseignements à la portée de toutes les intelligences, de répondre aux objections et de discuter les attaques. Le second siècle est l'époque par excellence des apolo-

[1] Saint Justin, *Apol.*, II, 1.
[2] *Ibid.*, 12.

gistes. D'Hadrien à Marc-Aurèle, les plaidoyers en faveur du christianisme se multiplient. On les adresse tantôt aux empereurs, au sénat, aux magistrats, tantôt à l'opinion publique tout entière. Le plus souvent, leurs auteurs cherchent surtout à faire connaître la religion nouvelle, estimant que la lumière est sa meilleure défense. Ils exposent donc sommairement, par grandes lignes, les dogmes fondamentaux du christianisme, puis ils décrivent les mœurs de ses adhérents. Tel est le plan de l'*Apologie* [1] présentée par un philosophe converti d'Athènes, Aristide, à l'empereur Hadrien [2]. La lettre écrite, probablement vers le même temps, par un anonyme à un personnage appelé Diognète, qui appartenait peut-être à la cour impériale, contient surtout une peinture des chrétiens et une protestation contre les mauvais traitements dont on les accable afin de les amener à répudier leurs croyances. Comme son devancier et son modèle Aristide, le philosophe converti Justin adresse à Antonin un mémoire apologétique dont la première partie est un exposé du dogme chrétien, présenté comme la conciliation et l'achèvement de toutes les philosophies antérieures, le fruit divin greffé sur la raison par la foi, la seconde, un tableau du culte simple et des mœurs innocentes des chrétiens, la troisième, une discussion de la procédure sommaire qui leur est injustement appliquée, les punissant à cause de leur nom seul, sans enquête, sans que des faits délictueux soient relevés à leur charge. Sur ce dernier point revient avec une grande insistance, et en alléguant des exemples récents, une seconde *Apologie* composée par Justin dans les dernières années du règne d'Antonin le Pieux.

Sous celui de Marc-Aurèle, l'argumentation des apologistes s'élargira encore. Montrer que le christianisme est une religion grande et raisonnable, que les chrétiens sont indignement calomniés, qu'il est inique de les mettre sinon hors la loi, au moins hors du droit commun, ne suffit plus aux défenseurs de l'Église : ils vont jusqu'au point le plus sensible de la contro-

[1] Cette *Apologie* peut être reconstituée au moyen d'un fragment arménien, publié en 1878 par les Pères mékitaristes de Venise, d'une version syriaque découverte en 1889, dans un couvent du Sinaï, par M. Rendel Harris, et d'un texte grec inséré dans la Vie légendaire de Barlaam et de Josaphat. Voir Rendel Harris et Armitage Robinson, *The Apology of Aristides*. Cambridge, 1891.

[2] D'après Eusèbe, saint Jérôme et le fragment arménien ; à l'empereur Antonin, d'après la version syriaque.

verse, jusqu'au préjugé le plus dangereux et le plus tenace. L'originalité de ce qu'on peut appeler la seconde génération des apologistes, le philosophe Athénagore, les évêques Théophile, Méliton, Apollinaire, est de porter hardiment leur action défensive sur le terrain de la politique. Ceux que l'on a proscrits d'abord et que l'on continue à dénoncer comme des « ennemis du genre humain, » c'est-à-dire des adversaires de la civilisation romaine, de l'ordre de choses établi, de l'Empire, en sont au contraire les sujets les plus paisibles et les plus loyaux serviteurs. Ils n'adorent pas le souverain, mais ils le respectent, lui obéissent, l'aiment et prient pour lui [1]. Ils désirent l'établissement solide et la perpétuité de la dynastie, jouissent avec reconnaissance de la paix romaine, de l'éclat des cités, de la sagesse des lois [2]. Ils se plaisent à la pensée que le christianisme est né en même temps que l'Empire, et que les destinées de l'un et de l'autre sont providentiellement liées [3]. Ils aiment à mettre en contraste les cruautés dont les chrétiens ont été l'objet de la part des mauvais empereurs, tels que Néron et Domitien, et la bienveillance relative qu'ils ont obtenue des bons, comme Hadrien et Antonin [4]. Cette explosion de loyalisme ne se rencontre pas seulement sous la plume des auteurs d'*Apologies* [5] : il semble bien que les sentiments qu'elle manifeste sont sincèrement partagés alors par la majorité des chrétiens. Bien petit est le nombre de ceux qui maudissent encore Rome, à la façon des rédacteurs des oracles pseudo-sibyllins, œuvre judéo-chrétienne de cette époque. L'idéal de la plupart est tout différent. N'est-ce pas un contemporain de Marc-Aurèle, l'évêque phrygien Abercius, qui, dans l'épitaphe dictée pour sa tombe, appelant Rome « la ville royale, » donnant à sa patrie Hiéropolis l'épithète d' « excellente, » à lui-même le titre de « citoyen, » condamne les violateurs de sa sépulture à payer mille pièces d'or au trésor romain et deux mille à la caisse municipale [6] ? Ces expressions et ce

[1] Théophile d'Antioche, *Ad Autolycum*, I, 12.
[2] Athénagore, *Legat. pro christian.*, 1, 37.
[3] Méliton de Sardes, cité par Eusèbe, *H. E.*, IV, 26, 7, 8.
[4] Méliton, dans Eusèbe, *H. E.*, IV, 26, 9, 10, 11.
[5] A l'exception de Tatien, demeuré intransigeant (*Orat. adv. Graecos*, 11 ; cf. 29, 30, 31, 35, 42).
[6] Voir la reproduction photographique de la stèle d'Abercius, dans *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana*, 1895, pl. III-VI, VII ; cf. p. 22-25, 30, 36.

legs patriotiques sont un frappant commentaire des déclarations d'Athénagore, de Théophile, d'Apollinaire et de Méliton.

Malgré l'excellence des raisons, la campagne des apologistes ne devait pas réussir. Elle avait contre elle ce qui, dans tous les temps, rend si difficile le succès des mouvements de défense religieuse : l'inattention, l'indifférence, l'empire des habitudes prises et des jugements tout faits. Elle rencontrait de plus des obstacles tenant aux dispositions des contemporains et à l'esprit particulier de l'époque.

Sans doute, devant les empereurs elle avait sur certains points cause gagnée : leurs rescrits, la pratique même des tribunaux, montrent que ni les chefs de l'État ni, avec eux, les plus éclairés des magistrats, ne croyaient aux crimes dont l'imagination populaire chargeait les chrétiens. Mais chez Hadrien la légèreté, chez Antonin une certaine nonchalance d'idées, chez Marc-Aurèle un profond et amer dédain, les empêchaient d'attacher le prix qu'elle méritait à l'adhésion sincère et réfléchie donnée par les chrétiens au régime impérial. Ou les princes n'y croyaient point, ou ils n'en prenaient pas souci : en tout cas, ils la traitaient en chose négligeable, et, personnellement libres de préjugés à l'égard des chrétiens, ne continuaient pas moins à les laisser exposés à l'action intermittente des lois qui les frappaient comme ennemis publics, toutes les fois que se levait contre eux un accusateur. Quant à la partie dogmatique des plaidoyers présentés en leur nom, Hadrien était sans doute trop sceptique, Antonin trop dévoué à la religion nationale, Marc-Aurèle trop attaché à son propre sens, pour y prêter quelque attention.

Si les raisons données en faveur des chrétiens glissaient ainsi sur l'âme de princes supérieurs en intelligence et en moralité à la masse de leurs contemporains, on ne s'étonne pas que la grande majorité du peuple, et même des gens éclairés, y soit demeurée insensible. Le IIe siècle est à la fois l'ère de la philosophie et de la superstition. Par jalousie d'idées ou par orgueil professionnel, les rhéteurs et les philosophes, alors au plus haut point de la faveur, se montrent les ennemis déclarés d'une religion qui leur dispute la direction des esprits : de Crescens, l'adversaire personnel de saint Justin, à Celse, le redoutable polémiste, en passant par le satirique Lucien, tous parlent,

écrivent, déclament contre le christianisme. De vulgaires charlatans, comme Alexandre d'Abonotique, se font en ceci leurs auxiliaires : docile à tant de suggestions, le peuple se trouve naturellement porté à rendre les adorateurs du Christ responsables de toutes les calamités qui, à cette époque, sous mille formes, invasions, révoltes, pestes, famines, commencent à ravager l'Empire. Il continue en même temps à prêter foi aux bruits odieux, souvent démentis, toujours renaissants, qui, depuis Néron, n'ont cessé de poursuivre les chrétiens. On s'étonne de voir des lettrés, occupant des positions officielles, partager sur ce point les préventions du vulgaire. Celse a l'esprit trop pénétrant pour y croire, et il ne paraît pas les avoir rappelées dans son livre ; mais Fronton, l'ami d'Antonin, le précepteur de Marc-Aurèle, ne craindra point de parler, dans un discours public où il est question des chrétiens, d'incestes accomplis dans l'ombre à la suite de leurs festins rituels [1]. Contre un courant aussi fort, et grossi d'affluents aussi inattendus, que peuvent les dénégations d'un Athénagore ou d'un Justin ?

Après un demi-siècle d'efforts apologétiques, les chrétiens n'avaient obtenu aucun adoucissement à leur état légal, et bien qu'ils n'eussent cessé de grandir par le nombre comme par la position sociale des convertis, l'opinion publique, prise dans son ensemble, refusait de les réhabiliter. Sous Marc-Aurèle plus encore que sous ses prédécesseurs, ils souffrirent de la dureté de la loi et de l'injustice du peuple. Dans les provinces, plusieurs gouverneurs publièrent à leur sujet des ordonnances de police, dont nous ignorons les termes, mais qui aggravèrent certainement leur situation [2]. Les écrits du temps, païens aussi bien que chrétiens, les représentent comme haïs de la foule et cruellement traités par les magistrats. On semble même, en quelques endroits, contrevenir par animosité contre eux au rescrit de Trajan, car celui-ci défendait de les rechercher, et Celse parle de chrétiens errants, que l'on poursuit pour les amener devant les tribunaux et les faire condamner à mort [3]. Mais, en règle générale, les procès de religion dont le récit nous est parvenu montrent la jurisprudence de Trajan et d'Hadrien toujours en

[1] Minucius Felix, *Octavius*, 9.
[2] Méliton, dans Eusèbe, *H. E.*, IV, 26, 5.
[3] Origène, *Contra Celsum*, VIII, 69.

vigueur. Marc-Aurèle ne l'a modifiée, ni en bien ni en mal, par aucune disposition nouvelle [1] : on la trouve exactement appliquée à Rome dans le procès de saint Justin et de ses compagnons, et l'on voit, dans celui des chrétiens de Lyon, l'empereur philosophe rappeler à son observation un gouverneur qui s'en écartait.

L'affaire de saint Justin est de 163, seconde année du règne de Marc-Aurèle. Le docteur chrétien avait été accusé dans les formes par son ennemi, le philosophe Crescens [2]. Le premier mot du préfet Junius Rusticus, en l'interrogeant, n'est point pour lui reprocher quelque délit de droit commun ni même pour l'inculper d'association illicite, quoiqu'il réunît des disciples dans sa maison et que plusieurs fussent poursuivis en même temps que lui. « Soumets-toi aux dieux et obéis aux empereurs, » lui dit simplement le magistrat. C'est lui rappeler que, de droit, l'apostasie entraîne l'acquittement. L'interrogatoire se poursuit, Rusticus posant diverses questions, dont aucune n'a trait à quelque inculpation particulière, et Justin répondant par l'énoncé de ses croyances et la défense de sa foi. Il se termine par la question décisive : « Donc tu es chrétien ? — Oui, je suis chrétien. » Le préfet s'adresse successivement à chacun des autres accusés, l'interrogeant de même et recevant la même réponse. Une fois encore il tenta d'ébranler la résolution de Justin, puis de ses compagnons : c'est seulement quand tous ont répondu, d'une commune voix : « Fais vite ce que tu veux, nous sommes chrétiens et ne sacrifions pas aux idoles, » qu'il se décide à prononcer la sentence. Celle-ci est ainsi rédigée : « Que ceux qui n'ont pas voulu sacrifier aux dieux et obéir à l'ordre de l'empereur soient fouettés et emmenés pour subir la peine capitale, conformément aux lois [3]. »

A la fin du règne de Marc-Aurèle, le procès des martyrs de Lyon montre la même jurisprudence non seulement appliquée en vertu des rescrits antérieurs, mais confirmée par un nouvel acte de la puissance impériale.

[1] Le rescrit rapporté par Modestin, et cité au *Digeste*, XLVIII, XIX, 30, ne paraît pas se rapporter aux chrétiens. Quant à la lettre dont parle Tertullien (*Apol.*, 5), et à laquelle font aussi allusion Orose et Xiphilin, elle est manifestement apocryphe.

[2] Tatien, *Adv. Graecos*, 19.

[3] *Acta S. Justini*, dans Otto, *Corpus apologetarum christ. saec. secundi*, 1879, p. 266-278.

En 177, aux approches de la fête annuelle qui réunissait, le 1er août, autour de l'autel de Rome et d'Auguste les délégués des trois Gaules, la population lyonnaise avait poursuivi et maltraité les chrétiens. Beaucoup d'entre eux furent arrêtés par des soldats, interrogés par les magistrats municipaux et déférés au tribunal du légat. La plupart y confessèrent courageusement leur foi : quelques-uns cependant apostasièrent. C'était probablement le premier procès de religion instruit en Gaule : le gouverneur montra autant d'inexpérience que naguère Pline en Bithynie. Il ordonna ou permit la recherche d'autres chrétiens, ce qui était contraire au rescrit de Trajan. Puis il fit dévier l'instruction de l'affaire, et, au lieu de se borner à constater l'obstination religieuse des accusés, il essaya de les convaincre de crimes de droit commun. Des esclaves mis à la torture chargèrent, sous la dictée des soldats et des bourreaux, leurs maîtres des plus horribles forfaits : « les repas de Thyeste, les incestes d'Œdipe et d'autres énormités qu'il ne nous est permis ni de dire ni de penser, et que nous ne pouvons même croire avoir jamais été commis par des hommes [1]. » Cette déclaration, repoussée avec énergie par les chrétiens, compliquait singulièrement l'affaire. Si le procès avait porté seulement sur le crime de religion, la procédure demeurait fort simple : les apostats eussent été renvoyés libres et les confesseurs conduits au supplice. Mais le témoignage arraché aux esclaves faisait peser sur les uns et sur les autres l'inculpation de crimes distincts de celui de christianisme. Les apostats pouvaient-ils être encore considérés comme innocents et devaient-ils être renvoyés absous ? Telle est la question que le légat se posa avec embarras et qu'il soumit à la décision de l'empereur.

Marc-Aurèle remit sans hésiter son représentant dans la droite voie. Il répondit par un rescrit tout semblable à celui de Trajan : « Que ceux qui s'avouent chrétiens, lui manda-t-il, soient condamnés à la peine capitale; mais s'il en est qui renient, ceux-ci doivent être absous. » C'était rejeter d'un mot la déposition des témoins à charge, abroger toute la procédure, et ordonner de recommencer le procès. Le légat s'attendait à ce

[1] Lettre des Églises de Lyon et de Vienne à celles d'Asie et de Phrygie, dans Eusèbe, *H. E.*, V, 1, 14.

que le nouvel interrogatoire serait de pure forme. Dans sa pensée, il aurait seulement à constater encore une fois l'obstination des uns, la faiblesse des autres. A sa grande surprise, il vit presque tous les renégats s'avouer chrétiens. L'exemple et les exhortations des confesseurs les avaient convertis dans la prison. Il y eut donc plus de condamnés qu'il ne pensait : les uns, citoyens romains, périrent par le glaive ; les autres, livrés aux bêtes, servirent, dans l'amphithéâtre, à l'amusement du peuple. On connaît, grâce à la relation si vivante envoyée par les Églises de Lyon et de Vienne à celles d'Asie et de Phrygie, les épisodes grandioses ou touchants de ces supplices. Mais, comme on le voit, tous, en vertu du rescrit de Marc-Aurèle, confirmatif de ceux de ses prédécesseurs, expièrent ainsi le seul crime de religion, et ne moururent que parce qu'ils avaient refusé la grâce offerte par l'empereur aux apostats.

Si le martyre de sainte Cécile est, comme je le pense, contemporain de Marc-Aurèle, on trouve, dans son interrogatoire, le rescrit de 177 non seulement rappelé, mais cité. « Ignores-tu, dit le préfet de Rome à la noble accusée, que nos invincibles maîtres ont ordonné que ceux qui ne nieront pas être chrétiens soient punis, et que ceux qui nieront soient absous [1] ? » Les « invincibles maîtres » sont Marc-Aurèle et son fils Commode, nommé César dès 166, et investi de la puissance tribunitienne en 177 : comme le préfet cite ces deux empereurs, il est visible que ce n'est pas au rescrit de Trajan, mais à une ordonnance récente et tout à fait contemporaine, qu'il fait allusion.

La mort de Marc-Aurèle et l'avènement de son indigne successeur ne changèrent rien à la situation des chrétiens. La procédure suivie contre eux demeura la même. On la retrouve en action dans un des plus précieux monuments qui nous soient restés de l'antiquité chrétienne, les Actes des martyrs de Scillium, en Afrique [2]. Le proconsul commence l'interrogatoire par ces mots : « Vous pouvez obtenir grâce de l'empereur, si vous revenez à la sagesse et si vous sacrifiez aux dieux tout-puis-

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. XXXVII et 150.

[2] Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 77-81 ; Aubé, *Étude sur un nouveau texte des Actes des martyrs Scillitains*, 1881 ; *Analecta Bollandiana*, t. VIII, p. 6-8 ; Armitage Robinson, *The Passion of S. Perpetua with an appendix on the scillitan martyrdom*, 1891, p. 106-116.

sants. » S'adressant ensuite à chaque accusé, il cherche à lui faire abandonner sa foi. Un détail, qui jusque-là ne nous était pas encore apparu, met en lumière le désir du magistrat de les amener à résipiscence. « Peut-être, dit-il, avez-vous besoin d'un délai pour délibérer? » Malgré le refus de celui des accusés qui paraît, le plus souvent, parler au nom des autres, le proconsul insiste : « Acceptez un délai de trente jours pour réfléchir. » C'est seulement quand tous, rejetant la proposition, ont répété d'une seule voix : « Je suis chrétien, j'adorerai toujours le Seigneur mon Dieu, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment, » qu'il se décide à prononcer la sentence. Celle-ci condamne en eux, comme l'avait fait Pline, l' « obstination » qui forme, en vérité, la substance du délit. Le mot même est rappelé dans l'arrêt. « Attendu, y est-il dit, que Speratus, Nartallus, Cittinus, Donata, Vestia, Secunda, ont déclaré vivre à la façon des chrétiens et, sur l'offre qui leur était faite de revenir à la manière de vivre des Romains, ont persisté dans leur obstination, nous les condamnons à périr par le glaive. »

Ces faits sont de la première année du règne de Commode. De nombreuses condamnations de chrétiens eurent lieu dans les années suivantes : en Asie, sous le cruel proconsulat d'Arrius Antoninus [1], et à Rome même. Le procès d'Apollonius est célèbre [2]. La découverte de ses Actes authentiques [3] permet aujourd'hui de compléter les récits qu'en ont faits Eusèbe et saint Jérôme. Dénoncé comme chrétien, Apollonius fut traduit par le préfet du prétoire Perennis devant le sénat. Dans un éloquent discours, il fit l'apologie de sa religion, donna les raisons de son refus de sacrifier aux dieux et de jurer par la fortune de l'empereur, et protesta des sentiments de loyauté politique dont les fidèles étaient animés. Trois jours après, il fut interrogé par le préfet seul. Il persista dans son refus d'apostasie. Perennis, alors, alléguant l'avis émis par le Sénat dans la première au-

[1] Tertullien, *Ad Scapulam*, 5.

[2] Eusèbe, *H. E.*, V, 21, 2-4; Saint Jérôme, *De viris ill.*, art. Apollonius.

[3] Version arménienne, publiée par les Pères mékitaristes de Venise en 1874; traduite par Conybeare, *The Apology and Acts of Apollonius and other monuments of early christianity*, 1894. Voir deux mémoires de M. Harnack et de M. Mommsen, dans les Comptes rendus de l'Académie des sciences de Berlin, section d'histoire et de philologie, 27 juillet 1893 et 7 juillet 1894 ; et un Appendice de Hardy, dans *Christianity and Roman government*, p. 200-208.

dience, le condamna à être décapité. Si Apollonius était lui-même sénateur, comme l'affirme saint Jérôme, et comme on peut le croire en songeant aux grands progrès faits à cette époque par le christianisme dans l'aristocratie romaine [1], cette procédure s'explique aisément. Les Actes, il est vrai, ne lui donnent pas ce titre; mais leur première partie est loin d'être complète. Il semble au moins qu'Apollonius fut un personnage considérable, puisque Perennis, malgré la toute-puissance dont l'avait investi le faible Commode, crut devoir prendre à son sujet l'avis de la haute assemblée. Dans tout l'interrogatoire, il traite l'accusé avec une grande courtoisie, et jusque dans le prononcé de la sentence il lui marque des égards. Les détails maintenant bien connus de ce procès montrent que l'accusation portait sur la religion seule, sans mélange d'aucun fait accessoire, que sur elle seule Apollonius eut à se défendre et qu'il n'y eut pas d'autre motif à sa condamnation [2].

On voit que la situation juridique des chrétiens est encore, à la fin du second siècle, telle que l'avait fixée Trajan, régularisant lui-même un état de choses qui remontait à Néron. Cependant les dernières années du règne de Commode virent cette situation se détendre. Pour la première fois, l'implacable raideur de la justice romaine s'amollit sous un souffle nouveau. On n'en saurait faire honneur aux arguments des apologistes, ni à un sentiment d'équité ou d'humanité subitement éveillé chez les maîtres du monde. L'influence que des serviteurs chrétiens, et surtout une femme aimée [3], exercèrent sur Commode, tourna seule à l'avantage des fidèles. Commode était trop indifférent en politique pour y résister. Il gracia de nombreux chrétiens avec autant de facilité qu'il en avait, auparavant, laissé condamner d'autres. Ainsi furent rappelés les confesseurs qui travaillaient aux mines de Sardaigne, et dont la liste avait été demandée par la favorite

[1] Eusèbe, *H. E.*, V, 21, 6; cf. de Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 309, 315 et suiv.; t. II, p. 366 et suiv.; Bruzza, dans *Bull. della comm. arch. com.*, 1883, p. 137-143.

[2] Les Actes ne parlent pas du châtiment qui, d'après Eusèbe, aurait été infligé à l'accusateur. Voir sur ce détail, peut-être suspect, Harnack, dans le mémoire cité, et le Père Semeria, Conf. d'archéologie chrétienne de Rome, 14 janvier 1894, dans *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 113.

[3] *Philosophumena*, IX, 11; Dion Cassius, LXXII, 4; saint Irénée, *Haeres.*, IV, 30. Cf. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n° 5, p. 9.

Marcia au pape Victor [1]. On doit voir dans cet acte, non le commencement d'une politique meilleure, mais un caprice heureux du pouvoir absolu. Il inaugure cependant une époque nouvelle, en montrant que les lois contraires au christianisme ont cessé d'être inflexibles, et que le pouvoir impérial, si souvent sollicité de traiter avec lui, pourra ne pas rester inexorable.

PAUL ALLARD.

[1] *Philosophumena*, IX, 11.

JEAN Ier, COMTE D'ARMAGNAC

ET LE MOUVEMENT NATIONAL DANS LE MIDI

AU TEMPS DU PRINCE NOIR

S'il y a dans notre histoire une époque tourmentée, pleine de troubles et d'incertitudes, offrant aux regards le tableau des fortunes les plus extrêmes, c'est assurément le XIVe siècle. Mais, au sein de ces mêlées confuses, parmi les douleurs et les cris des peuples, la France naît et grandit. Et lentement se forme l'unité nationale. Ce laborieux enfantement, des plus attachants à étudier dans toutes les régions de la future patrie, l'est principalement dans le Midi, et surtout dans ce coin du sud-ouest où se firent sentir les premiers tressaillements, que secoua longtemps le grand effort de la lutte, et qui vit enfin, avec la dernière bataille, l'étranger en fuite et la nation définitivement formée et constituée.

Deux hommes entre tous y symbolisèrent et personnifièrent les prétentions et les passions ennemies. L'un d'eux, le Prince Noir : son seul nom résonne comme un écho de tragédies remplies de massacres et de ruines. L'autre, bien moins connu, pour ne pas dire complètement oublié, ce fut celui dont nous voudrions, dans ces pages, mettre sur pied de notre mieux la patriotique figure. Nous avons nommé Jean Ier, comte d'Armagnac, contemporain de « messire Bertrand du Guesclin, » dont tout Paris vient d'acclamer la mémoire, son émule de gloire et de noblesse. Comme lui entièrement dévoué au roi Charles V, comme lui aussi la tête et le bras du parti national, ainsi que le plus actif antagoniste du Prince Noir, il fut l'âme de la résistance contre l'Anglais dans le Midi tout entier, et finit par le mettre à bas. Et c'est vraiment un oubli bien immérité que celui qui pèse sur son nom.

Aurons-nous jamais une étude approfondie, complète, sur la vie de ce grand Français, et verrons-nous se dérouler ce long poème de bravoure, de fidélité, de guerre à la domination étrangère qui la remplit du premier instant au dernier? Souhaitons-le et espérons-le. En attendant, nous voudrions étudier ici cette période de l'histoire de notre héros qui le mit en présence du Prince Noir, et qui occupe les vingt dernières années de sa vie (1353-1373). Des ouvrages publiés de nos jours, tels que la récente édition de l'*Histoire du Languedoc*, les *Sceaux gascons*, les *Jurades d'Agen*, permettent de suivre assez bien ses traces durant cette époque néfaste où Poitiers et Brétigny se répondent. Des documents inédits, en certain nombre, que nous aurons à citer, apporteront aussi leur contingent de lumière. Il y aura lieu également à recourir parfois, bien qu'avec précaution, au travail dernièrement publié par le P. Moisant, S. J., sur *le Prince Noir en Aquitaine*. Grâce à tous ces matériaux, s'élèvera notre modeste édifice, et l'on y verra se développer l'action de Jean Ier et sa part prépondérante dans l'élan national contre le Prince Noir.

I.

AVANT L'INVASION DE 1355

(1311-octobre 1355)

C'est le Prince Noir lui-même qui nous présentera Jean Ier. Écrivant à l'évêque de Winchester le récit de sa sanglante campagne de 1355, dont nous aurons à parler plus loin, il lui expose que ses principales raisons pour prendre les armes furent les triomphes précédents de Jean Ier contre les capitaines anglais et le désir d'en tirer vengeance. Il ajoute ces paroles, où l'on sent vibrer encore sa joie farouche et celle des siens, au milieu des désastres qu'ils accumulaient sur leur passage : « Sy chivaschames parmy la pays Dermyniake, grevants et destruisants la pays, de quoy les liéges (de) nostre dit très honouré seigneur (et père), as queux il (le comte d'Armagnac) avoit cy devant grevés, estoient moult réconfortés [1]. » Ces seules lignes nous

[1] Robert de Avesbury, *Hist. Edwardi III.* Oxonii, 1720, p. 434.

montrent bien déjà l'importance du rôle de Jean Ier dans la lutte contre l'Angleterre. Elles nous obligent aussi à remonter un peu en arrière pour nous rendre compte des campagnes du comte d'Armagnac, auxquelles il est fait allusion dans le document précité, et pour rappeler à grands traits son histoire jusqu'au jour où Édouard III envoya contre lui le premier de ses généraux, son propre fils, Édouard, prince de Galles, dit le Prince Noir.

Jean Ier naquit en 1311 [1], de Bernard VI, comte d'Armagnac, et de sa femme Cécile de Rodez, fille et héritière de Henri II, dernier comte de Rouergue. Ces deux maisons comptaient alors au nombre des plus puissants appuis de l'influence française dans le Midi. Bernard VI exerçait même les fonctions de lieutenant général du roi en Languedoc et provinces voisines vers le temps de la naissance de son fils [2]. Cécile de Rodez étant morte à la fleur de l'âge, en 1313, l'enfant fut confié à sa grand'mère paternelle, Mathe de Béarn, déjà plus que septuagénaire, mais conservant toujours cette inflexibilité, cette âpreté même qui firent d'elle l'une des princesses les plus énergiques et les plus obstinées de son temps, et dont le résultat fut d'allumer plus de cent ans de haines entre Foix-Béarn et Armagnac. Autour de ce berceau, on aperçoit aussi divers personnages qui tous se distinguèrent par leur dévouement à la cause française : deux prélats d'abord, Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch, et Roger d'Armagnac, évêque de Lavaur, oncles paternels de Jean Ier; puis deux vaillants chevaliers, Gaston d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet [3], frère de son père, et Amauri de Taleiran, sire de Narbonne, cousin germain de sa mère. Ainsi, dès ses premiers pas dans la vie, Jean Ier se heurtait de tous côtés aux plus fidèles serviteurs de la France. Les impressions qu'il reçut d'eux durèrent autant que lui-même, et nous le verrons plus loin conserver fidèlement leur souvenir jusque dans son

[1] Cette date, inconnue jusqu'à présent, ressort avec certitude de diverses recherches auxquelles nous nous sommes livré.

[2] Archives des Basses-Pyrénées, Inventaire des documents de la maison d'Armagnac conservés en une tour de la ville de Vic-Fezensac (Gers), dressé du 8 août au 25 octobre 1501, n° 51 de l'inventaire. Nous aurons à citer maintes fois ce précieux manuscrit, que nous désignerons désormais sous le nom d'*Inventaire de Vic-Fezensac*.

[3] La vicomté de Fezensaguet comprenait une bonne partie des cantons actuels de Fleurance, Mauvezin et Cologne (Gers).

ultime vieillesse. C'était d'ailleurs justice : ils lui avaient tracé le chemin qu'il devait suivre si constamment et si brillamment.

A peine déclaré majeur et âgé de quinze ans, vers la fin de 1324, il épousait la petite-nièce du pape Clément V, Reine de Goth. Celle-ci étant morte presque aussitôt, il s'unissait, en 1327, avec la petite-fille d'un saint et d'un roi, Béatrix de Clermont [1]. Il entre alors de plain-pied dans le torrent des événements. On voudrait l'y suivre, terminant une querelle avec l'archevêque d'Auch (1326), courant en Italie défendre le saint-siège (1333), apaisant des discordes sanglantes entre ses gentilshommes (1332), prenant part aux batailles qui ouvrirent la guerre de Cent ans (1337) et, dès lors, se jetant ardemment après l'Anglais de tous côtés dans le Midi, et plus d'une fois dans le Nord comme en Flandre et en Normandie. Mais nous avons hâte d'arriver à la campagne de 1353, prélude de celle de 1355, où le Prince Noir paraîtra sur la scène.

Nommé lieutenant général du roi pour le Languedoc et les autres provinces se rattachant à ce gouvernement (Agenais, Gascogne, Périgord, Quercy et Rouergue) vers la fin de 1352, Jean Ier trouva devant lui une situation des plus compromises. Sauf le Languedoc, le Rouergue et la Gascogne, presque tous les pays de sa lieutenance étaient à peu près au pouvoir des Anglais. En outre, on avait à craindre des défections. Il venait de s'en produire quelques-unes au sein d'une des villes méridionales les plus fidèles, Agen : les consuls avaient ordonné de démolir et raser les maisons des rebelles et d'en consacrer les matériaux à la construction d'un pont de bateaux sur la Garonne (22 septembre 1352) [2]. D'autre part, tout le monde réclamait la paix, et Agen, comme sans doute beaucoup d'autres villes, envoyait près du pape, à Avignon, des délégués pour le prier d'intervenir et de négocier une réconciliation entre la France et l'Angleterre (11 janvier 1353) [3].

Le comte d'Armagnac, en présence de ces tentatives de paix, observa une grande réserve et arrêta même le cours des hostilités. Nulle part, en effet, on ne le voit alors se livrer à la moin-

[1] Cette princesse était petite-fille de Robert de Clermont, dernier fils de saint Louis et tige de la maison de Bourbon.

[2] *Jurades d'Agen.* Auch, 1894, p. 250.

[3] *Ibid.*, p.3 03.

dre attaque contre l'ennemi. Mais, n'ayant pas beaucoup de confiance dans l'heureux succès des pourparlers, il préparait activement la campagne prochaine. Pressé par lui, maint gentilhomme, qui avait passé du côté anglais, se hâta d'implorer le pardon de sa faute et de reprendre les couleurs françaises (janvier 1353) [1].

Il avait d'ailleurs bien auguré des événements. Ses espérances de paix ne tardèrent pas à s'évanouir, et, dès les premiers jours de février, le comte d'Armagnac commençait les opérations par le siège de Saint-Antonin, position très forte sise en Rouergue, dont les Anglais s'étaient emparés durant leurs courses précédentes. Ce siège, presque aussi célèbre que celui d'Aiguillon (1345) dans les fastes du Midi au XIVe siècle, débuta vers le 4 février 1353; ce jour-là, en effet, on ignorait encore à Agen si le lieutenant général était à Toulouse ou sous les murs de Saint-Antonin [2]. En même temps, il envoyait d'autres compagnies assiéger divers lieux ou châteaux, notamment Monbalen, sur la route d'Agen à Périgueux, lequel fut pris par Pierre de Rabastens, sénéchal d'Agenais, et démoli peu après (vers le 12 mars 1353) [3]. Pour lui, il resta avec le gros de son armée devant Saint-Antonin, où on le trouve le 21 février et le 5 mars [4].

Ces succès déjà acquis ou prévus firent renaître un peu d'espoir. Les consuls d'Agen prennent, à leur manière, une certaine offensive en interdisant à tout marchand de blé des villes ou localités anglaises de venir à Agen écouler sa marchandise. De plus, ils ordonnent que l'exportation des blés de la ville ne pourra se faire que dans les lieux soumis au roi de France et par ceux-là uniquement qui seront munis de lettres de créance signées par les consuls du lieu où ils résident [5]. Les consuls de Montauban se rendent eux-mêmes au siège de Saint-Antonin [6]. En même temps, les États du Languedoc, convoqués à Najac, non loin de Saint-Antonin, par Jean Ier, et où parurent seulement les députés

[1] Arch. nat, série JJ, vol. 89, n° 78 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. IX, p. 641, note de M. A. Molinier. Disons ici, une fois pour toutes, que la plupart des références ayant trait à l'*Histoire générale de Languedoc* sont empruntées aux notes si érudites et si substantielles de M. Molinier.

[2] *Jurades d'Agen*, p. 304.

[3] *Ibid*, p. 305.

[4] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 641.

[5] *Jurades d'Agen*, p. 319.

[6] *Sceaux gascons*. Auch, 1889, p. 567.

de la vaste sénéchaussée de Beaucaire, votaient un subside de 24,000 deniers d'or à l'écu payables durant l'année. Par un exemple assez rare d'enthousiasme, ils demandèrent même à s'acquitter des restes de subsides précédents dont ils étaient encore redevables et à s'imposer de nouveau dans ce but ; ce que Jean Ier s'empressa de leur accorder (15-22 mars 1353) [1]. De son côté, la sénéchaussée de Carcassonne octroyait au comte d'Armagnac une taille de 72,000 livres, payable en trois termes, pour la continuation de la lutte [2]. Une ordonnance générale était aussi publiée portant que tout homme s'équiperait en armes de guerre, et il n'y eut pas jusqu'au moindre bouvier qui ne se pourvût de lances et de pavois [3].

Mais alors survint la nouvelle que les deux rois avaient, le 1er mars, signé une trêve qui devait se prolonger jusqu'au 1er août. Le pape s'était rendu au vœu général et avait envoyé près des cours ennemies un légat, le cardinal de Boulogne, dont les ouvertures de paix, d'abord assez mal reçues, avaient cependant fini par être accueillies.

Aussitôt le comte d'Armagnac, fidèle observateur de la foi jurée, leva le siège de Saint-Antonin, et se retira avec son armée à Montauban, où il se trouvait le 10 avril [4]. On le voit aussi à Toulouse le 8 mai [5]. Cependant, vers les premiers jours de juin, une certaine agitation se manifeste. Rabastens, sénéchal d'Agenais, entre en campagne, et Agen lui fournit près de deux cents hommes « pour aller faire le dégât » sur les terres des ennemis (3 juin) [6]. Le 8, Clairac, près Marmande, assiégé par Jean d'Armagnac, comte de Charolais et fils aîné de Jean Ier, capitule et ouvre ses portes. En revanche, des forces anglaises assez considérables s'emparent du château de Lusignan, près Agen, et menacent la ville elle-même [7]. En juillet, l'action s'accuse un peu plus. Jean Ier, qui était à Montauban le 29 juin [8], reparaît sous les murs de Saint-Antonin et assiège de nouveau la place [9].

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 642.
[2] *Id*, *ibid.*
[3] *Les Livres de comptes des frères Bonis.* Paris-Auch, 1890, p. 360.
[4] *Ibid.*, p. 354.
[5] *Hist. gén de Languedoc*, t. IX, p. 643.
[6] *Jurades d'Agen*, p. 322.
[7] *Ibid.*, p. 325.
[8] *Id*, *ibid.*
[9] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 643.

Le 3 juillet, quelques-uns de ses capitaines entouraient aussi Fenayrols [1]. De son côté, l'ennemi occupait Beauville et plusieurs autres lieux du voisinage [2].

Sur ces entrefaites, la trêve entre les deux couronnes, si compromise de part et d'autre, fut confirmée le 10 juillet et prolongée jusqu'à la Saint-Martin (11 novembre). C'est sans doute pour ce motif que Jean Ier interrompit une seconde fois son expédition ; on le rencontre en effet dans ses États à Auvillars le 15 août [3], et, un peu auparavant, le 5 août, à Toulouse [4]. Néanmoins, pour plus de sûreté encore, Agen lui demanda l'autorisation de conclure un *pati* ou trêve particulière avec les chefs anglais de son voisinage, qui commettaient beaucoup d'exactions dans le pays. Pour toute réponse, Jean Ier détacha aussitôt de son armée une compagnie de 300 hommes sous les ordres d'un de ses plus fidèles chevaliers, Arnaud-Guillem de Montlezun, avec mission de tenir garnison à Agen et de protéger contre toute violence les gens qui sortaient de la ville afin d'aller récolter leur vendange (vers le 5 septembre 1353) [5].

Mais, ces incursions dévastatrices se multipliant, il courut de nouveau aux armes. Dès le 8 septembre, il avait repris les champs. Le 17, sur sa demande, Agen lui envoya 200 pionniers, « pour faire le dégât [6]. » Le 2 octobre, il est aux environs de Marmande, le 3 et le 9 à Tournon [7].

A leur tour, les Anglais se mettent aussi en marche. Le 27 octobre, ils tiennent tous les environs d'Agen, et pas un homme ne sort de la ville pour labourer et ensemencer les terres qu'il ne soit pris par eux [8]. Informé de cet état de choses, Jean Ier, qui avait appelé à lui le sire de Montlezun et ses gens d'armes, les renvoie hâtivement à Agen ; ils y étaient en garnison le 7 novembre [9]. Repoussé de ce côté, l'ennemi réunit des forces plus considérables (22 novembre) [10], s'empare de Sainte-Livrade,

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 643.
[2] *Jurades d'Agen*, p. 326.
[3] *Les Livres de comptes des frères Bonis*, p. 357.
[4] *Jurades d'Agen*, p. 328.
[5] *Ibid.*, p. 331.
[6] *Ibid.*, p. 330.
[7] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 644.
[8] *Jurades d'Agen*, p. 331.
[9] *Ibid.*, p. 332.
[10] *Ibid.*, p. 333.

sur le Lot et de plusieurs autres lieux, et y est fortement posté vers le 31 décembre [1].

Le comte d'Armagnac, un moment débordé et manquant d'argent pour payer ses compagnies, s'occupa en ce moment de regarnir un peu ses coffres vides. Plusieurs villes, notamment Montpellier, lui octroyèrent des fonds pour activer la guerre. Quittant alors le Bas-Languedoc, où il était le 7 janvier 1354, il s'avança vers la plaine du Lot et reprit Monsempron, que les habitants avaient livré à l'Anglais [2]. Mais une trêve, publiée à Agen le 22 février [3] et confirmée le 6 avril, vint arrêter le cours des hostilités. Jean Ier consacra ce temps de répit à visiter le Rouergue, le Quercy et l'Armagnac.

Malheureusement, la lutte ne tarda pas à recommencer. Devant le péril menaçant, le comte d'Armagnac avait regagné Toulouse et s'y trouvait le 1er mai [4]. Les Anglais aussi chevauchaient de nouveau autour d'Agen [5]. Entrant alors vivement en campagne, Jean Ier passe à Moissac le 3 mai, se jette dans les coteaux montueux de la droite du Tarn, vers Brassac et Campagnac, et paraît soudain devant Beauville, défendu par Arnaud et Pons de Beauville. Le 13 mai, ceux-ci capitulent et leur défaite amène la soumission d'une foule d'autres localités environnantes [6].

L'ennemi, refoulé presque partout et chassé du Port-Sainte-Marie, recule jusqu'à la Réole. Seules, quelques villes, comme Aiguillon et Prayssas, tiennent encore et donnent par leur résistance (fin mai) le temps aux Anglais de se ressaisir et de reformer leurs troupes à la Réole [7]. Ils reprennent, en effet, leurs courses vers l'Agenais, du côté de Castelmoron, et essaient même de faire lever le siège d'Aiguillon [8]. Mais ce fut vainement. Aidé par des troupes fraîches, que diverses villes lui envoyèrent avec hâte, Jean Ier repoussa vaillamment l'effort de l'ennemi, et avant le 10 juin, Aiguillon et Prayssas tombaient

[1] *Jurades d'Agen*, p. 334.
[2] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 646.
[3] *Jurades d'Agen*, p. 336.
[4] *Ibid.*, p. 348.
[5] *Ibid.*, p. 343.
[6] *Ibid.*, p. 351 ; *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 646.
[7] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 643 ; *Sceaux gascons*. p. 145 ; *Jurades d'Agen*, p. 352-354.
[8] *Jurades d'Agen*, p. 352-356.

sous ses coups [1]. Le 14, il assiégeait Madaillan, près Agen, et les consuls d'Agen faisaient publier dans leur ville que « tous boulangers, cabaretiers, bouchers et autres marchands eussent à porter le lendemain diverses fournitures au camp devant Madailhan [2]. » Le 28, il était à Agen [3]. Presque en même temps, Tournon et ses alentours rentraient dans l'obéissance royale [4].

Devant ces succès répétés du comte d'Armagnac, les Anglais durent battre en retraite vers la Réole et Bordeaux. Vers la fin de 1354, ils n'avaient pied presque nulle part en Quercy ni en Agenais, et la victoire de Jean Ier était à peu près complète. Le pays délivré commença à respirer un peu. Le commerce refleurit. Et Jean Ier, dont la bourse avait subi de rudes assauts pendant cette longue suite de combats, ne crut pas indigne de lui de s'associer avec un négociant de ses États héréditaires pour réparer les brèches de sa fortune. On voit en effet, dans un acte de 1354, Pierre de Gière, sénéchal d'Armagnac et de Lomagne, « bailler, pour et au nom de Monsr le conte d'Armignac, en compaignie et pour faire marchandises, à Ramond du Pouy, marchand, habitant d'Auch, mil cinq cents escus d'or pour marchander toutes marchandises; et est accordé entre eux que ledit conte retirera, en la fin de lad. compaignie, le principal de lad. somme; et le gaing qui en sortira, led. seigneur conte en aura les deux parts, et led. du Pouy en aura la tierce [5]. » Le roi vint aussi à son secours en lui donnant le comté de Gaure, qui comprenait plusieurs riches et fertiles paroisses de la plaine du Gers, entre Auch et Lectoure [6].

Au milieu de ce souci de ses intérêts particuliers, Jean Ier ne perdait pas de vue la cause nationale. Le 1er octobre 1354, le roi étant à Reims, confirma un traité que Jean Ier avait signé avec un gentilhomme de la sénéchaussée des Lannes, Arnaud-Raymond d'Apremont, seigneur de Roquorne et de Corselles, pour le ramener, lui et ses vassaux, aux couleurs françaises [7].

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 646.
[2] *Jurades d'Agen*, p. 356.
[3] *Sceaux gascons*, p. 107.
[4] Inventaire de Vic-Fezensac, n° 138.
[5] Inventaire de Vic-Fezensac, n° 137.
[6] Collection du président Doat, t. CXCI, p. 239, à la Bibliothèque nationale.
[7] Arch. nat., K 47, n° 30.

II.

DE L'INVASION DE 1355 AU TRAITÉ DE BRÉTIGNY

(Octobre 1355 — 8 mai 1360)

L'ère de tranquillité, qui régnait alors dans le Midi, devait être courte. Nous touchons à la terrible année 1355. Prévoyant l'orage, Jean Ier avait, de toutes parts, pressé les consuls des villes pour leur faire remettre en état leurs remparts plus ou moins ébranlés, et, en bien des cas, il leur alloua diverses sommes d'argent dans ce but. Montauban, Agen, Albi, Condom, Toulouse, Narbonne, voyaient ainsi leurs fortifications à peu près remises sur pied vers la fin de 1354 [1]. Les villes de moindre importance n'échappèrent pas non plus à la vigilance de Jean Ier. Montcuq, Puymirol, le Mas-d'Agenais, Monclar-d'Agenais, Cordes en Albigeois, et combien d'autres encore, reçoivent de lui divers crédits applicables à la restauration de leur enceinte [2]. A ces remparts, il fallait des soldats valeureux. Jean Ier multiplia les capitaines et les garnisons. De 1350 à 1355, on trouve des capitaines établis à Agen, Montauban, Moissac, Castel-Sarrasin, Lauzerte, Fumel, Montcuq, Sauveterre, Belvès, Tonneins, Marmande, Tournon, Villefranche-de-Périgord, Puycelsy, Garaudières, Cordes, en delà la Garonne; et en deçà, à Condom, Lavardac, Nérac, Lectoure, Fleurance, Gimont, Vic-Fezensac, Verdun, Francescas, Valence, Astaffort, Layrac, Nogaro, Montréal, Monheurt, et jusque dans de petits bourgs fortifiés tels que Lialores, Gensac, Saint-Avit, le Sempuy, Saint-Clar, Manciet, Castelnau-d'Auzan, Balarin, Gondrin, Lavardens, Merens, Campagne, Lias, le Castera-Verduzan, Riscle, Barcelonne, Sarron, Castelnau-Rivière-Basse, etc., etc. [3]. Il plaçait aussi, à la tête des sénéchaussées, des personnages d'un mérite éprouvé : Pierre de Rabastens à Agen, Thibaut de Barbazan à Carcassonne, Pierre de Caseton à Beaucaire, Géraud de Jaulin à Cahors. Cela

[1] *Livres des frères Bonis*, p. 457, et *Sceaux gascons*, p. 567; *Jurades d'Agen, passim; Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 599, 601, 615; *Sceaux gascons*, p. 552.

[2] *Sceaux gascons*, p. 568, 575, 563, 566; *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 655.

[3] *Sceaux gascons*, *passim*, surtout au t. II.

fait, il décrétait, pour Toulouse et les environs, une organisation générale sur le pied de guerre, recommandait aux gens des campagnes de mettre à l'abri dans les places fortes, à la première alarme, leurs biens les plus précieux, sollicitait et obtenait, notamment dans les sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire, de nouveaux et importants subsides. Puis, il visitait les pays frontières, surtout l'Agenais, le plus exposé aux irruptions ennemies ; il était à Agen le 7 juillet [1]. Il pouvait donc avec quelque confiance attendre la tempête qui s'annonçait, ayant tout fait pour détourner ou du moins bien amortir ses coups. L'événement en décida autrement.

Dans le camp adverse, les préparatifs, commencés ouvertement dès le mois d'avril, s'avançaient avec activité, et le 20 septembre, le Prince Noir, appelé par les barons de la Gascogne anglaise, débarquait à Bordeaux [2]. Alors tous ces chevaliers gascons, que la vaillance du comte d'Armagnac avait, l'année précédente, expulsés de leurs conquêtes et renvoyés à leurs landes, las de ronger leur frein et avides de pilleries nouvelles, circonvinrent le jeune prince, dont l'ardeur ne demandait du reste qu'à marcher, et, stimulé par eux, celui-ci décida de quitter Bordeaux et d'aller ravager le vaste et plantureux pays soumis au gouvernement du comte d'Armagnac. Les barons anglais, venus avec lui, adoptèrent avec enthousiasme le projet de campagne. Édouard recruta aussi quelques bandes béarnaises ; ce qui montre bien que le vicomte de Béarn, Gaston-Phébus, vit sans déplaisir et seconda peut-être secrètement le Prince Noir en vue de cette expédition dirigée contre le comte d'Armagnac, son grand ennemi [3].

Quand tout fut mis au point, l'armée anglo-gasconne sortit de Bordeaux le 6 octobre et remonta le cours de la Garonne jusqu'au Port-Sainte-Marie. Or « la rivière estoit durement

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 650.

[2] Froissart, éd. Luce, t. IV. Par *Gascogne anglaise*, il faut entendre l'antique duché de Gascogne, dont héritèrent vers 1060 les comtes de Poitiers et que leur descendante, Éléonore d'Aquitaine, porta à l'Angleterre cent ans après. Elle comprenait : l'immense sénéchaussée des Lannes, équivalente à peu près au département des Landes et aux arrondissements de Bayonne et d'Orthez ; 2° la sénéchaussée de Bordeaux à gauche de la Garonne ; 3° la sénéchaussée de Bazas.

[3] Froissart, t. VI, l. I, § 356.

basse et li saison belle et sèche ; si faisoit bon hostoier [1]. » Là, au lieu de continuer à suivre la Garonne vers Agen et Toulouse, suivant le plan primitif, l'ennemi franchit le fleuve, nous dirons tout à l'heure pourquoi, et se dirigea vers le pays de Juliac, qui relevait du comte d'Armagnac, par la vallée de la Baïse et la lisière des forêts de pins vers Sos et Gabarret [2]. Le 11 octobre, il était en plein Juliac, à Arouille (Landes), dont il ne fit qu'un monceau de cendres.

Ici, il divisa ses forces en trois corps, destinés à agir parallèlement, sans doute pour que chacun d'eux pût dévaster plus à son aise les pays situés sur son passage. En sept ou huit jours, tous les trois couvrirent l'Armagnac de ruines sans nombre. Seule, la petite ville de Nogaro (Gers) résista pendant trois jours aux assauts répétés des Anglais et échappa ainsi au sort commun [3].

[1] Froissart, t. VI, l. I, § 356. Dans *le Prince Noir en Aquitaine* (Paris, Picard, 1894, in-8, p. 33), le P. Moisant décrit la marche de l'ennemi « à travers le pays de Juliac, par Villeneuve-d'Ornon, Langon, Castets en Dorthe, Bazas et Castelnau. » C'est une erreur. Le pays de Juliac était situé sur la limite actuelle des Landes et du Gers, entre Saint-Justin-de-Marsan et Gabarret (Landes), c'est-à-dire fort loin des villes désignées par le P. Moisant.

[2] On pourra aussi étudier la marche de l'invasion anglaises dans *Églises et paroisses d'Armagnac d'après une enquête de 1546* (Auch, 1892, in-8 de 164 p.), par M. l'abbé A. Breuils. Mais, à ce point de vue, le document le plus important et dont l'existence n'a pas été encore, croyons-nous, bien signalée, est un rôle des villes, lieux et châteaux ravagés par le Prince Noir en 1355. Cette liste contient cinq cents noms environ. Elle est conservée à la Tour de Londres, parmi les Rôles gascons, et nous en devons nous-même la connaissance à l'un de nos plus jeunes et plus actifs érudits méridionaux, M. Maurice Romieu, qui vient de publier une belle *Histoire de la vicomté de Juliac* (Romorantin, 1894), 473 p.

[3] *Le Prince Noir en Aquitaine*, p. 34. Le capitaine de Nogaro était probablement viguier de Galard (*Documents sur la maison de Galard*, t. II, p. 15). Nous citerons ici maintenant un extrait des Rôles de la Tour de Londres en ce qui concerne l'invasion du Prince Noir en Armagnac. Les noms de lieux y sont assez défigurés ; nous tâcherons de les rétablir dans leur vraie forme par des indications entre parenthèses. « Gabarret (chef-lieu de canton, Landes) ; Goailhard (pour *Graulas* ou mieux *Graulous*, ancien village près Gabarret) ; Herré, l'église (près Gabarret) ; Saint-Barthélemy, l'église (pour Saint-Remy, petite église alors située près Sainte-Meilhe, non loin de Gabarret) ; Arrolha, le château (Arouille, près Saint-Justin-de-Marsan) ; Beroy-de-Juliac (château sis en Betbezé près la Bastide-d'Armagnac et dont mouvait la vicomté et pays de Juliac) ; Geu (près la Bastide-d'Armagnac) ; Perquie (près Roquefort, Landes) ; Saint-Ag, le fort (pour Sainte-Aigne, ancienne paroisse dans la Bastide-d'Armagnac) ; Gontalet de Sent-Justy (Gontaud, ancienne paroisse près Saint-Justin-de-Marsan) ; Bielle (Vielle-Soubiran, près Saint-Justin) ; Panjas (près Nogaro, Gers) ; Escut (pour Estang, petite ville à côté de Panjas) ; Beysiet (pour Beyries, dans Castets près Estang) ; Malvezin (Mauvezin près la Bastide-d'Armagnac) ; Samiac (pour le Saumon, près Mauvezin) ; Mauo (Mau, près le Houga en

Plaisance disparut dans les flammes [1]. De là, l'ouragan de fer et de feu, ayant épargné Bassones, à cause de l'archevêque d'Auch, Guillaume de Flavacourt, qui en était le seigneur, s'abattit sur Montesquiou, Mirande et l'abbaye voisine de Berdoues (21 octobre) [2]. Traversant ensuite le comté d'Astarac par Seissan et Simorre (Gers), il atteignit le Comminges à Samatan (Gers), qu'il incendia complètement [3]. Sainte-Foy-de-Peyrolières et Saint-Lys, sur la route de Toulouse, eurent la même destinée. Bientôt, après avoir passé la Garonne à Portet, près du confluent de l'Ariège, les envahisseurs parurent à la Croix-Falgarde, sous les murs de Toulouse, et, sans s'y arrêter beaucoup, poursuivirent leur course dévastatrice vers Villefranche, Castelnaudary et Carcassonne, dont les faubourgs furent pris et brûlés le 3 novembre ; les faubourgs de Narbonne succombèrent également peu après.

Pendant ce temps-là, que faisait le comte d'Armagnac ? Voyant bien que l'objectif d'Édouard était Toulouse et le Languedoc, Jean Ier s'était porté, pour l'arrêter, à Agen, où il était le 6 octobre, le jour même de l'entrée des Anglais en campagne. Mais le Prince Noir, craignant une rencontre avec l'armée des Armagnacs, changea ses plans et prit sa route vers Toulouse par les pays situés à gauche de la Garonne. Jean Ier avait alors le choix. Poursuivrait-il le prince ravageant ses propres États, ou, sacrifiant ceux-ci, courrait-il au plus pressé en allant l'attendre à Toulouse et préserver ainsi le Languedoc ? Le dernier parti était certainement le plus utile à l'intérêt général. C'est celui que Jean Ier adopta, non probablement sans le vif regret d'abandonner aux fureurs anglaises son pays lui-même. Toutefois,

Armagnac) ; Pouy (nom de lieu très répandu et difficile à identifier au juste) ; Bedeyssan (Bréchan, près la Bastide-d'Armagnac) ; Bergunz (Bergonce, près Roquefort). Sur Nogaro, cf. *le Prince Noir en Aquitaine*, p. 34.

[1] Monlezun, *Hist de la Gascogne*. Auch, 1847, t. III.

[2] Notons une erreur géographique du P. Moisant, p. 34. Il place « les vallées de la Gimone, de la Baradée, de l'Osse et du Lys entre la vallée de l'Arros et celle de la Baïse. » En réalité, la Gimone coule à une assez grande distance de la région susdite. Quant à la Baradée et au Lys, ces rivières y sont complètement inconnues.

[3] Ms. Oihénart, appartenant à M. l'abbé de Carsalade, chanoine d'Auch, membre de plusieurs sociétés savantes. Le P. Moisant, se référant à un récit contemporain de la campagne, édité dans Avesbury, dit que Samatan était une « ville aussi considérable que Norwich. » Samatan est encore une ville de 2,000 habitants environ et ne fut jamais plus peuplée.

tandis qu'il reprenait la direction de Toulouse, il faisait partir à marches forcées vers la Bigorre un de ses plus vaillants capitaines, Arnaud-Raymond de Castelbajac, et lui donnait quelques compagnies pour se défendre. C'est peut-être à cela que la Bigorre et la riche plaine de Tarbes durent leur salut, étant toutes les deux fort menacées lorsque le Prince Noir brûla Plaisance et avait déjà un pied dans la contrée. A Toulouse, Jean Ier rallia le connétable Jacques de Bourbon et le maréchal de Clermont. Ils allaient ensemble essayer de barrer le chemin à l'invasion, lorsque la défection de plusieurs compagnies génoises et lombardes, qui servaient sous leurs étendards, vint mettre le désordre dans leurs troupes. Trop faibles alors pour arrêter l'invasion, Jean Ier et ses collègues durent se borner à protéger Toulouse et laisser passer le torrent [1].

Ayant pu enfin reconstituer assez bien ses contingents, le comte d'Armagnac se mit en route vers le Lauraguais [2], dans le dessein de rencontrer l'ennemi et de lui faire expier ses dévastations innombrables. Mais, mal instruit de sa marche, il le laissa échapper. Celui-ci en effet, apprenant par des prisonniers l'approche de Jean Ier [3] tandis qu'il revenait sur ses pas, se résolut à suivre un chemin différent de celui qu'il avait adopté pour envahir le Languedoc et se dirigea vers Limoux, La Bastide-de-Serou, Mazeres et l'abbaye de Boulbonne, où le comte de Foix vint le saluer, Carbonne, où il repassa la Garonne, Rieumes et Lombez, continuant à tout ruiner devant lui. Jean Ier, lui aussi, dès qu'il sut ce changement de direction, se hâta de rebrousser chemin et, arrivant de Toulouse par Mauvezin et Gimont, entra à Lombez le 20 novembre, comme le Prince Noir ne faisait que d'en sortir. Les deux adversaires n'étaient plus séparés que par la largeur de la Save, dont les eaux baignent les murs de la cité; durant la nuit, les feux des deux camps éclairaient les rives

[1] Cf. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 653. Dom Vaissete y défend le comte d'Armagnac contre les reproches d'inaction que certains historiens lui adressaient déjà et nous le montre, préparant activement une armée, à Agen au mois de mai, à Moissac le 8 juin, et de nouveau campé à Agen le 6 octobre. On a le droit d'être étonné que le P. Moisant n'ait pas profité de ces informations et, en ne disant rien des efforts tentés par le comte d'Armagnac contre l'agression imminente du Prince Noir, ait laissé, lui aussi, croire à son inaction.

[2] *Le Prince Noir en Aquitaine*, p. 40.

[3] *Ibid.*

opposées. Une bataille était imminente. Mais le lendemain matin, dès l'aube, Jean Ier crut plus prudent de se retirer à Gimont, sans qu'on sache bien le motif de cette retraite inopinée. Toutefois, vu son habituelle bravoure, il y a lieu de croire que cette décision lui fut dictée par des raisons graves et inéluctables, très probablement par des défections semblables à celles qui l'avaient déjà immobilisé à Toulouse. Le texte en effet de la lettre du Prince Noir à l'évêque de Winchester fait entendre que l'armée de Jean Ier s'était débandée à Lombez : plusieurs compagnies isolées furent surprises par lui, tandis qu'elles passaient devant Gimont, où Jean Ier et ses fidèles avaient dû s'enfermer et où le Prince Noir les poursuivit aussitôt [1].

Durant toute cette journée et celle du lendemain, ce dernier resta en armes devant Gimont, espérant que le comte d'Armagnac sortirait et viendrait lui offrir la bataille. Mais les mêmes raisons qui avaient empêché toute rencontre à Lombez persistaient autant que jamais et ne permirent pas à Jean Ier de s'aventurer en dehors de Gimont. Sur quoi le Prince Noir, de l'avis de son conseil, leva son camp et prit la direction de Bordeaux. A Mezin, le 28 novembre, son armée, gorgée de butin, se disloqua, et bien des chefs rentrèrent dans leurs manoirs des Landes [2]. Le reste continua sa route vers Bordeaux, que l'on atteignit le 2 décembre. Tous laissaient derrière eux les souvenirs les plus néfastes. Depuis les invasions barbares, jamais le Midi n'avait vu de pareils fléaux s'abattre sur lui, jamais le glaive et l'incendie n'y avaient promené de tels ravages [3].

Jean Ier s'appliqua tout d'abord à prévenir le retour de pareils désastres, en pressant énergiquement la restauration des rem-

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 654. Le P. Moisant assure (p. 42) que les Anglais devancèrent le comte d'Armagnac à Gimont. La lettre du Prince Noir établit au contraire que Jean Ier arriva à Gimont avant lui. Le Prince l'y suivit de très près; mais il trouva la ville occupée et dut se borner à camper dans la plaine de la Gimone en vue de la cité. C'est à son arrivée qu'il maltraita si fort les compagnies qui s'étaient séparées de Jean Ier.

[2] *Le Prince Noir en Aquitaine*, p. 43.

[3] Ces ravages eurent en général pour théâtre les campagnes et les villes ouvertes ou peu fortifiées. Le Prince Noir ne s'embarrassa guère d'assiéger et prendre des places fortes. Il passa, rapide et terrible comme une avalanche. Du reste, la plupart des villes murées avaient conservé leurs capitaines et leurs garnisons. Les *Sceaux gascons*, t. II et III, mentionnent un grand nombre de ces capitaines en 1355 et 1356. Jean Ier n'avait pas dégarni la région; et s'il ne put éviter tous les désastres, du moins les circonscrivit-il un peu en maintenant presque partout les garnisons.

parts dans les villes encore trop accessibles et en activant le relèvement des localités ruinées par l'invasion. Le 29 décembre il approuvait les mesures adoptées par les consuls de Narbonne pour rebâtir leurs faubourgs incendiés. Le 15, il faisait nommer par le sénéchal de Carcassonne des commissaires chargés de veiller à la construction immédiate des fortifications dans quelques villes de l'Albigeois qui, malgré les ordres donnés durant l'année précédente, n'avaient pas remis en état leurs murailles. Le 20, Nimes prenait également, à son instigation, diverses mesures de sécurité. Durant le printemps de 1356, il continua à donner ses soins à cette œuvre de défense et de protection. En février, il accorde des secours en argent aux villes de Castelnaudary et d'Alzonne pour les aider à renaître de leurs cendres. Le 25 avril, il somme Montpellier d'avoir à réparer ses remparts. Il favorise également le relèvement d'Avignonnet, Montgiscard, Carbonne. En même temps, il obtient des États des diverses sénéchaussées de Languedoc une nouvelle levée de contributions, en vue de la guerre qui déjà reprenait [1].

Mais cette fois, c'est surtout l'Ouest et le Nord qu'elle menaçait. Jean Ier, dont le regard vigilant étudiait tous les mouvements du Prince Noir par crainte d'une autre sanglante chevauchée, avertit le roi des préparatifs belliqueux qu'on faisait à Bordeaux. De son côté, sachant qu'Édouard cherchait à s'attacher le roi d'Aragon, il traverse heureusement ces pourparlers et conclut avec le monarque un traité d'alliance qui met la flotte aragonaise au service de la France en vue d'une expédition alors projetée sur les côtes anglaises [2]. Il lui fallut aussi chercher à déposséder les Anglais des positions qu'ils avaient reprises en décembre 1355 et janvier 1356. A la suite du succès de leur invasion, ils n'avaient eu qu'à se présenter pour qu'une foule de villes, conquises par le comte d'Armagnac en Agenais, Quercy, Périgord, leur ouvrissent leurs portes. Castelsagrat, Brassac, Lavardac, Tonneins, Monrevel, le Mas-d'Agenais, Mirabeau-de-Quercy, Rocamadour, Clairvaux près Rodez et beaucoup d'autres furent ainsi réoccupés par les Anglais, presque sans coup férir [3]. De nombreux gentilshommes, qui s'étaient

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 655-662.
[2] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 660.
[3] *Ibid.*, p. 663, et *le Prince Noir en Aquitaine*, p. 44-46.

ralliés à Jean Ier après ses victoires de 1354, revinrent également aux Anglais [1]. Grâce aux subsides des États du Languedoc, le comte d'Armagnac se mit alors en mesure d'enrayer ce mouvement funeste à la cause nationale et réunit une nombreuse armée.

Cependant d'inquiétantes rumeurs commençaient à prendre pied. On disait partout que les préparatifs de Bordeaux étaient dirigés contre le Languedoc et annonçaient une seconde invasion. Terrifiés par cette perspective, une foule de gens émigraient déjà et passaient en Espagne. Jean Ier dut rassurer les esprits et proscrire sévèrement toute sortie du royaume (1er juin 1356). Mais les mêmes bruits persistaient toujours, et l'alarme devenait de plus en plus vive. Le 4 juillet, les consuls de Montpellier écrivaient à ceux de Nimes qu'une invasion anglaise était imminente [2].

Elle approchait en effet beaucoup; seulement, c'est d'un autre côté qu'elle devait porter ses pas. Le 6 juillet, Édouard quittait Bordeaux et s'avançait jusqu'à la Réole. A cette nouvelle, l'émoi fut grand dans le Midi. Le comte d'Armagnac ordonna aussitôt d'enfermer tous les vivres disponibles dans les places fortes [3]. Il allait lui-même marcher à la rencontre de l'ennemi, lorsqu'on apprit qu'il se dirigeait vers le Poitou et la Normandie, afin d'aller donner la main aux partisans de l'Angleterre alors soulevés dans cette dernière région. Rassuré désormais en ce qui le concernait, Jean Ier permit à quelques-uns de ses gentilshommes d'aller combattre l'Anglais dans l'Ouest sous la bannière royale [4]. Déjà il se remettait à l'œuvre de réparation et de restauration, lorsqu'il apprit le désastre de Poitiers et la captivité du roi (19 septembre 1356). L'un de ses chevaliers, Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan en Comminges, était au nombre des prisonniers de cette néfaste journée [5].

La douleur qu'il éprouva de ces tristes événements peut se mesurer à l'activité dont il fit preuve, dans sa sphère, pour remédier au mal. Tout d'abord, subvenant aux nécessités les plus

[1] Cf. les intéressantes lettres du Prince Noir au connétable de Bordeaux, en avril et mai 1356, publiées par le P. Moisant, en pièces justificatives, p. 175-196.
[2] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 663-664.
[3] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 666.
[4] *Sceaux gascons*, p. 276-277.
[5] *Ibid.*, p. 277.

immédiates du royal vaincu, il fit parvenir à Bordeaux une quantité de meubles, de vaisselle d'argent et de provisions de bouche. Puis, de Moissac où il se trouvait alors (1er octobre 1356), il convoqua les États de Languedoc et envoya promptement une foule de messagers chargés de voyager nuit et jour pour transmettre jusqu'aux extrémités les plus reculées de la province les lettres de convocation. Nimes les reçut le 7 et nomma ses députés le 9. Le 13, les États se réunissaient à Toulouse. Tout le Midi y était représenté, sauf l'Agenais et le Périgord, que les Anglais détenaient en grande partie, et le comté de Foix, où Gaston-Phébus, à cause des inimitiés de sa maison avec celle d'Armagnac, observait une réserve hostile. Jean Ier présida l'assemblée, et, par ses discours qu'enflammait le zèle de la cause nationale, la décida à de nouveaux et importants sacrifices pour la continuation de la lutte et la délivrance du roi [1].

D'un commun accord, la noblesse et les villes votèrent, le 21 octobre, les sommes nécessaires à l'entretien de 7,000 cavaliers avec deux chevaux chacun, et de 2,000 fantassins pendant un an, et, en outre, édictèrent de nombreuses dispositions pour répartir les impôts nouveaux et en assurer le recouvrement. Quant au clergé, il déclara ne pouvoir rien faire sans une autorisation spéciale du Saint-Siège. Le comte d'Armagnac se rendit peu après à Avignon pour l'obtenir. Il s'efforça aussi, faisant droit aux plaintes exprimées par les États, de corriger certains abus. De plus, comme les subsides votés devaient suffire à tous les besoins, il considéra qu'il était de son devoir de supprimer certaines tailles extraordinaires précédemment établies et notamment celle de six deniers pour livre sur toute marchandise vendue, afin de ne pas charger les peuples plus qu'il n'était juste ou nécessaire (26 octobre 1356). De concert avec lui, les États décrétèrent encore que, pour marquer le deuil général, il ne serait permis à personne, tant que le roi serait prisonnier, de porter des bijoux en or ou en argent, ni des perles, ni des étoffes précieuses, et que les bals, jongleries et autres réjouissances publiques seraient supprimés. Enfin, avant de se séparer, ils prirent une autre mesure qui put paraître une marque de défiance envers le comte d'Armagnac, mais où il ne faut voir

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 667-668.

sans doute que la curiosité bien explicable de savoir où passerait l'argent octroyé : ils nommèrent deux chevaliers choisis parmi les députés de la noblesse et chargés d'assister le comte d'Armagnac dans ses conseils [1].

Jean Ier n'accepta pas ces coadjuteurs ou ces surveillants et se plaignit au roi. Celui-ci répondit de Bordeaux en lui confirmant ses pouvoirs de lieutenant général et en cassant la décision des États, déclarant « qu'il veult et entend que le conte d'Armignac soit son lieutenant souverain sur toutes aultres personnes et mande qu'il en uze partout, nonobstant quelconques ordonnances, réformations ou commissions faictes et baillées au contraire par les Estats du pays de Languedoc [2]. » De ce chef, toutes les oppositions durent se taire, et Jean Ier, réintégré dans le plein et entier exercice de sa lieutenance, passa l'hiver de 1356-1357 à réaliser les projets votés aux États. Dès les premiers jours du printemps (mars 1357), il est à Avignon, négociant l'imposition du clergé, s'informant des progrès des pourparlers alors engagés pour la paix par la cour pontificale, et tenant le pays au courant de cette importante affaire par de nombreux messages aux bonnes villes. Une trêve ayant été enfin signée à Bordeaux le 27 mars, il se transporta sur le littoral de la Méditerranée et était à Agde le 15 avril [3].

Rentré bientôt après à Toulouse, il y convoqua de nouveau, vers le 5 ou 6 mai, les États de la province. Sur sa demande, l'assemblée ordonna la continuation du subside extraordinaire voté en octobre précédent jusqu'à la paix et qui avait reçu le nom de *capage* ou *capitation*, parce qu'il reposait sur le *cap* ou la *tête* de chaque chef de famille, à raison de trois petits deniers tournois pour chacun d'eux par semaine, avec cette clause que les nobles, ne prenant pas une part personnelle à la guerre, paieraient un *capage* double. La raison de la continuation du capage en dehors du temps primitivement fixé était d'ailleurs trop évidente : d'un côté, les Anglais ne désarmaient pas et l'on devait prévoir une reprise prochaine des hostilités ; de l'autre,

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 670. Dom Vaissette exprime un doute sur cette nomination. Mais le document dont nous allons parler ne permet plus d'hésiter.

[2] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 142.

[3] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 671.

les compagnies de routiers, que la paix rendait libres, commençaient à se répandre dans la province, et il était nécessaire de se maintenir sur le pied de guerre pour empêcher leurs exactions.

Mais le peuple n'entrait pas dans ces motifs. Aussi, quand on apprit à Toulouse que le *capage* allait continuer, le Midi bougea, et une violente émeute éclata. Jean Ier et ses officiers, assiégés dans le château Narbonnais, qui était la citadelle de Toulouse, et d'ailleurs surpris très à l'improviste, durent céder à la force de l'ouragan et s'évadèrent comme ils purent. L'insurrection demeura maîtresse de Toulouse pendant plusieurs jours et même, semble-t-il, jusque vers la mi-juin. Le comte d'Armagnac, qui s'était retiré à Verdun-sur-Garonne, se trouvait encore en effet dans cette ville les 7 et 17 juin, après avoir fait un voyage à Avignon dans les derniers jours de mai. Dans la soirée du 17 juin, il rentra à Toulouse et fit aussitôt saisir tout ce qu'il put prendre de coupables, une partie d'entre eux ayant pris la fuite. Mais, distinguant sagement dans leur nombre les véritables agitateurs de ceux qui avaient eu seulement la faiblesse de se laisser entraîner, il garda les premiers, dont il fit exemple; quant aux seconds, après quelques jours d'emprisonnement, il les mit en liberté (juillet 1357) [1].

Au reste, il n'y eut que trop occasion d'employer aux combats les fonds provenant du *capage*. L'extrême Midi, la Provence surtout, étaient alors désolés par les routiers, qui rançonnaient à discrétion ce pays regorgeant de richesses et où la guerre n'avait pas sévi depuis fort longtemps. On signalait principalement, et avec la plus vive horreur, les bandes commandées par un aventurier, Arnaud de Cévolles, surnommé l'Archiprêtre, parce que le bruit courait qu'il avait été clerc jadis et avait même possédé un titre d'archiprêtre quelque part. Devant les pillages et les violences sans nombre dont ces compagnies se rendaient coupables, un cri universel s'éleva et, d'instinct, chacun se tourna vers le grand défenseur du parti national, Jean Ier. Le pape, menacé dans Avignon, et le sénéchal de Provence l'appelèrent à leur secours et conclurent avec lui un traité d'alliance (13 septembre 1357) [2].

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 672-673.
[2] *Ibid.*, t. IX, p. 673.

Dès cet instant, le comte d'Armagnac se mit en devoir de constituer une forte armée, et le jour même où il signait le traité à Avignon, il prenait à sa solde divers gentilshommes [1]. Il revint aussi dans le Languedoc et en Gascogne faire appel à ses fidèles. En peu de jours, sa voix ayant été entendue, il réunit des forces imposantes et se mit en marche vers le Rhône. Le 3 octobre, il entrait à Nimes. Vers le 6 ou le 7, il était à Avignon et demeurait quelque temps aux environs pour prendre ses dernières dispositions [2]. On le trouve encore à Beaucaire le 6 novembre. Le roi et la reine de Sicile, souverains de la Provence, lui avaient donné « les chasteaulx de Pertus, de Maraignes, de las Penes et de Sador en la conté de Provence. » Lui-même s'était engagé à conduire en Provence 1,000 hommes d'armes à cheval et 1,500 « forrageurs » et à occuper Arles et Tarascon [3]. Ce programme allait s'accomplir lorsque, sentant venir sur eux le châtiment avec Jean Ier, les routiers, qui le connaissaient bien pour avoir servi parfois sous ses ordres, évacuèrent la Provence et, remontant le Rhône en toute hâte, coururent se réfugier loin des coups du comte d'Armagnac, en Bourgogne [4].

Durant son absence, et afin que l'intérêt public n'eût pas à en souffrir, Jean Ier avait confié le soin de son gouvernement à deux de ses sénéchaux, Barbazan et Rabastens. C'est aussi dans le même temps que le roi, pour reconnaître ses services, lui donna divers revenus féodaux confisqués sur quelques seigneurs de l'Agenais et du Quercy qui s'étaient jetés dans le parti anglais [5]. L'expédition de Provence apporta également une amélioration

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezenzac, n° 143.

[2] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 675. Rappelons aussi que, pendant ce séjour autour d'Avignon, quelques soldats de Jean Ier ayant commis diverses déprédations, celui-ci, après vérification du fait, et sans pitié pour les coupables, les condamna à mort et les fit exécuter.

[3] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezenzac, nos 147, 150, 171 : la date de ce dernier acte est 1367 dans le manuscrit ; mais elle est fautive, comme le prouve le rapprochement avec les nos 147 et 150, et il faut lire 1357.

[4] M. Molinier, dans la note où il complète si savamment le texte de dom Vaissete sur cette expédition de Provence, dit qu'on ignore « la cause du départ subit » du comte d'Armagnac de la région du Rhône. Mais cette cause nous semble tout indiquée dans ce que nous apprend dom Vaissete de la fuite de l'Archiprêtre en Bourgogne. Tout simplement, le combat n'eut pas lieu, faute d'adversaires.

[5] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, nos 144, 145.

appréciable dans ses finances par les crédits qu'il obtint du Saint-Siège et du roi de Sicile. Ce dernier notamment lui assura le paiement annuel de 4,000 florins d'or, garanti sur les revenus de la ville et bailliage d'Aix et lieux voisins jusqu'à acquittement complet de la somme de 30,000 florins d'or qu'il lui avait promise [1].

Sur ces entrefaites, Jean Ier, rentré à Toulouse, résigna sa charge de lieutenant général entre les mains du roi. Le motif de sa décision, entièrement inconnu, a donné lieu à plus d'une conjecture. Mais, si l'on se rappelle les ferments d'opposition qui se manifestèrent contre lui ou ses officiers aux États d'octobre 1355 et pendant l'émeute de mai 1356, on peut croire qu'ils n'avaient fait qu'augmenter avec les mesures sévères, par conséquent impopulaires, qu'il dut prendre peu après. Ce qui témoigne aussi de l'existence et de la force relative de cette opposition, c'est que, pour lui en imposer davantage, le roi nomma son propre fils, Jean, comte de Poitiers, à la lieutenance générale du Languedoc et des provinces adjointes (8 janvier 1358) [2].

Mais le prince était fort jeune et sans expérience. Jean Ier demeura encore dans le Midi quelque temps pour l'assister dans ses débuts. En janvier 1358, on le trouve tour à tour à Avignon et à Castel-Sarrasin. Il se rendit ensuite en Normandie, où le Dauphin, régent du royaume, lui confia la direction de la lutte contre les Anglais [3]. Le suivre dans ces lointains parages serait notablement sortir du cadre de ce travail. Nous ne dirons pas autre chose par conséquent de cette expédition en Normandie.

Au reste, il n'y demeura pas longtemps. En mai-juin 1358, il parcourt les diverses localités du comté de Gaure et en prend personnellement possession [4]. Dès ce moment, il figure partout aux côtés du comte de Poitiers et devient son conseiller le plus intime. Le 12 août, à Albi, il obtient de lui un arrêt portant que nul ne fût mis en possession du comté de Bigorre, sur lequel le comte d'Armagnac élevait des prétentions du chef de Mathe de

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezenzac, n° 147.

[2] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 676. Les lettres du roi, datées de Windsor, mentionnent formellement la démission du comte d'Armagnac.

[3] *Id*, *ibid.*

[4] Bibl. nat., coll. Doat., t. CXCI, p. 239-272. L'acte de donation du comté de Gaure était, nous l'avons vu plus haut, de 1354.

Béarn, son aïeule [1]. Le 15 novembre, il est à Gimont, toujours avec le comte de Poitiers [2]. Durant cet automne de 1358, les Anglais rompirent la trêve de divers côtés et quelques-unes de leurs compagnies menacèrent même le Languedoc. En décembre, Aymeri de Narbonne, sénéchal de Beaucaire, décréta tout un système de signaux pour avertir les populations de l'approche de l'ennemi. Ces craintes se réalisèrent sur quelques points, et l'ennemi prit notamment Saint-Julien, près Lunel [3].

Jean Ier était alors le seul véritable lieutenant général du Languedoc. Son passé, sa connaissance du pays et des hommes l'eussent imposé au comte de Poitiers, quand bien même ce dernier ne se fût pas senti attiré vers lui par des sympathies évidentes. Gaston-Phébus, comte de Foix, de plus en plus outré de cette prépondérance marquée de son rival, s'en prit au jeune prince et lui déclara la guerre, après avoir toutefois envoyé au roi des députés pour lui protester qu'il armait, non contre lui, mais contre le comte de Poitiers, et ajouter qu'il mettrait bas les armes si le roi enlevait la lieutenance du Languedoc au prince et l'en revêtait lui-même. Or, il était fort riche, n'ayant point jeté son argent dans les luttes précédentes auxquelles il n'avait pris presque aucune part. Grâce à la prospérité de ses finances, il enrôla sous sa bannière bon nombre de compagnies qui cherchaient fortune et entra aussitôt en campagne (vers l'Épiphanie de 1359, 6 janvier). Pour ses débuts, il s'empara des châteaux d'Auterrive et de Cintegabelle et les réduisit en cendres [4].

En février et mars, la lutte se ralentit. Le comte de Poitiers profita de ce répit pour réunir les États du Languedoc à Montpellier, le 25 mars 1359. Jean Ier y parut avec lui et inspira toutes les décisions. L'assemblée vota un impôt sur le sel payable jusqu'à la Noël et délégua divers receveurs pour le prélever. Touchés aussi du malheur national qui faisait du roi le captif de l'Angleterre, les États, dans une réunion d'octobre ou novembre 1359, avaient déjà député, près de l'infortuné souverain, quelques-uns de leurs membres chargés de lui porter leurs

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 146.
[2] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 689.
[3] *Ibid.*, p. 692.
[4] *Ibid.*, p. 699. Il brûla également l'hôpital Sainte-Catherine des Roigneux ou Lépreux, dans les faubourgs de Toulouse.

doléances et les témoignages de leur fidélité [1]. Ainsi, le sentiment national allait s'affirmant de plus en plus, au plus vif des épreuves.

Le printemps venu, l'ennemi reparut de divers côtés. Alliés l'un à l'autre, Foix et Bordeaux rouvrirent les hostilités. Le comte de Poitiers, qui jusque-là avait ménagé Gaston-Phébus, espérant le ramener à lui, répondit à ces attaques en le déclarant rebelle au roi, ainsi que tous ses partisans et fauteurs, et en confisquant leurs biens (25 avril 1359) [2]. Soudain, on recommença à parler de paix. Le roi, dans sa prison de Londres, la voulait à tout prix. Un projet de traité fut conclu alors entre lui et Édouard III. Mais à peine ce projet fut-il connu en France, qu'il parut à tous extrêmement onéreux et irréalisable. Le Dauphin régent convoqua les États généraux et les grands du royaume à Paris pour avoir leur avis à ce sujet. Le 14 mai, les lettres de convocation furent remises à Jean Ier [3]. Celui-ci partit, semble-t-il, presque aussitôt pour la capitale. Car il ne figure pas au nombre des seigneurs ayant assisté au conseil du comte de Poitiers les 21 juin et 25 juillet, et on ne le voit pas davantage ailleurs dans le Midi durant ces deux ou trois mois [4]. Du reste, la paix, un moment entrevue, ne put pas avoir lieu, vu les exigences de l'Angleterre; et, dès le 12 août, Édouard III déclarait de nouveau la guerre.

En présence de cette nouvelle prise d'armes, Jean Ier rentra promptement dans le Midi. Déjà les Anglais s'étaient répandus jusqu'à Clermont-Ferrand et au Puy, et avaient menacé Nimes. De son côté, le comte de Foix poursuivait toujours la lutte. Il fallut demander de nouveaux subsides aux États du Languedoc. Le comte de Poitiers les convoqua pour le 15 novembre, et y parut avec Jean Ier, qui continuait à l'accompagner partout, à Grenade, Gimont, Rodez, Toulouse (décembre 1358-janvier 1359) [5]. Le comte d'Armagnac avait, en effet, repris presque en entier la direction de la lutte contre l'Anglais et le comte de Foix, ainsi que le prouve un acte du 4 septembre 1359 [6].

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 688 et 695.
[2] *Ibid.*, t. IX, p. 696.
[3] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 148.
[4] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 702.
[5] *Ibid.*, t. IX, p. 705-708, et *Hist. de la Gascogne*, t. III, p. 359.
[6] Arch. des Basses-Pyrénées, E 242. Par cet acte, Jean d'Armagnac, vicomte

Nous n'avons pas besoin de dire comment, après tant de luttes au Nord comme au Midi, la paix enfin fut signée à Brétigny (8 mai 1360). Jean Ier et le comte de Poitiers en consacrèrent la nouvelle par le gage d'union qu'ils se donnèrent alors l'un à l'autre. Le jeune lieutenant général épousa, en effet, à Carcassonne, le 24 juin 1360, Jeanne, fille de Jean Ier et de Béatrix de Clermont. Les fêtes de ce mariage furent splendides et ne firent qu'augmenter l'heureuse impression produite par la paix. Seul, le comte de Foix, qui voyait son rival grandir encore en crédit et en autorité, sembla vouloir activer sa guerre qui durait depuis plus d'un an déjà. Mais le Dauphin, cherchant à apaiser ces divisions qui affaiblissaient la cause nationale dans le Midi et à établir une paix universelle dans le royaume, pria le souverain pontife d'intervenir et de rétablir les relations entre les deux cousins, ennemis jurés. Les négociations aboutirent, et la réconciliation entre Armagnac et Foix se fit solennellement, le 7 juillet, dans le cloître des dominicains de Pamiers. Le vœu du Dauphin et des peuples était donc accompli, et les épées remises partout dans leurs fourreaux...., du moins pour quelques jours.

III.

DU TRAITÉ DE BRÉTIGNY A L'APPEL DU COMTE D'ARMAGNAC

(8 mai 1360 — avril 1368)

Cette pacification générale donna quelques loisirs aux combattants de la veille. Vers la fin de l'été, Jean Ier se rendait de Montauban à Auvillars [1] pour visiter ses États, et y verser sans doute les premiers baumes sur tant de blessures que la guerre avait faites. Certes, ces blessures furent nombreuses et, en certains endroits, douloureuses et profondes. Mais peut-être en a-t-on exagéré l'étendue et l'intensité. On nous dépeint les habitants des campagnes après Brétigny sous les traits suivants : « Traqués et poursuivis comme des fauves, réduits à travailler furtivement pour gagner de quoi vivre dans une faim perpétuelle,

de Fezensaguet, neveu de Jean Ier, conclut un traité d'alliance avec plusieurs seigneurs de la Lomagne pour combattre l'Anglais « et tout ennemi du Roy, sous l'autorité du comte d'Armagnac. »

[1] *Livres de comptes des frères Bonis*, p. 407.

effrayés à la moindre alerte, s'enfonçant dans les bois avec leurs femmes et leurs enfants, se blottissant dans les taillis, se confinant dans des souterrains et des cavernes. » Et quand on cherche d'où l'auteur de ce sombre tableau a tiré les traits de sa description, on se trouve en présence d'un document qui mentionne trois paysans et une certaine quantité de leurs concitoyens retirés dans un bois pour fuir l'ennemi [1]. Ce n'est peut-être pas assez pour autoriser des conclusions aussi générales que celles qu'on nous présente. Du reste, pour ce qui concerne le sud-ouest, où la guerre sévit autant et plus qu'ailleurs, les documents sincèrement consultés sont fort loin de répondre à de telles données. Il n'y a qu'à ouvrir les copieux et si curieux *Livres des comptes des frères Bonis;* à toutes les pages, on trouvera des gens qui ne mouraient ni de faim ni de soif, et dont le logis était ailleurs que dans les bois. On ne saurait, du reste, nier que la guerre n'eût produit beaucoup de maux. Mais qui ne sait que de tout temps, aujourd'hui comme alors, plus qu'alors peut-être, c'est là une de ses conséquences inévitables?

Au milieu des relèvements et des restaurations qu'elle avait ici rendus nécessaires, Jean Ier et ses fidèles compagnons d'armes durent songer à exécuter, en ce qui les touchait, le traité de Brétigny, et à prêter hommage au roi d'Angleterre. Le comté d'Armagnac, en effet, avec les divers fiefs qui en dépendaient en deçà de la Garonne, ainsi que le Rouergue, étaient au nombre des provinces cédées à ce prince [2]. Mais personne ne paraissait encore très pressé d'aller porter sa soumission aux nouveaux maîtres, et ceux-ci d'ailleurs mirent une certaine discrétion dans leur prise de possession des pays annexés.

Ce fut seulement plusieurs mois après le traité que Jean Chandos, l'un des principaux généraux anglais en Aquitaine, reçut mission de prendre le serment de fidélité de la région d'en delà la Garonne (janvier-mars 1361). Quant à celle d'en deçà, il ne paraît pas que le délégué anglais y ait seulement mis les pieds. Avec elle, l'ennemi dut se contenter de l'hommage féodal que ses divers comtes et seigneurs au nom de leurs vassaux, et les

[1] *Le Prince Noir en Aquitaine*, p. 65.

[2] Dans *le Prince Noir en Aquitaine*, p. 75, sont énumérés les divers pays aquitains donnés à l'Angleterre. L'Armagnac n'y figure pas. C'est un pur oubli, qui est réparé d'ailleurs à la page suivante, p. 76.

consuls de ses villes principales, rendirent entre les mains du Prince Noir à Bordeaux, Poitiers, Angoulême, Agen. Et encore, deux longues années se passèrent-elles tout entières avant d'en venir là. Il était dur à ces gentilhommes et aux bonnes gens des villes de reconnaître pour leur souverain celui que dans vingt batailles on avait ardemment combattu. Ils ne se détachèrent de la France qu'après avoir temporisé le plus possible.

Une des plus curieuses phases de cette constante fidélité à la cause nationale et des protestations contre le parti anglais à l'époque dont nous parlons, est certainement la lutte qui s'engagea de nouveau entre les comtes d'Armagnac et de Foix, malgré leur récente et solennelle réconciliation de Pamiers. Nous avons déjà remarqué l'attitude d'abord assez douteuse [1], ensuite très hostile, que prit le comte de Foix, Gaston-Phébus, à l'égard de la cause française. Il devint anglais notoire, surtout parce que son éternel adversaire, Jean Ier, était entièrement français; en outre, quelques-uns de ses fiefs, tels que le Marsan, le Gabardan, le Tursan, relevaient directement et depuis des siècles des rois d'Angleterre en leur qualité d'héritiers des vieux ducs de Gascogne, et par là il se rattachait forcément à eux plus ou moins. Le combattre, c'était donc, pour tous, attaquer encore l'influence anglaise, et, de plus, pour Jean Ier en particulier, poursuivre le règlement des vieilles querelles de famille.

Mais celui-ci n'ignorait pas qu'il avait affaire à forte partie. Les récentes luttes victorieuses de Gaston-Phébus contre le comte de Poitiers le lui prouvaient abondamment. Dans les derniers mois de 1361, il quitta pour quelque temps le Midi et nomma comme délégué général un de ses officiers les plus dévoués, Pierre Poignant, seigneur de Moyssi (?), par lettres datées de Rodez au couvent des Cordeliers [2]. Très probablement, ses projets belliqueux n'étaient pas étrangers à cette absence. A son retour, en effet, et dès les premiers jours de janvier 1362, il cherche et trouve des alliés capables de le soutenir dans sa lutte. Tous les chefs français du Midi qui, pendant plus de vingt ans, l'avaient suivi partout contre l'Angleterre, se groupent autour

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, E. 510 : lettre de Philippe VI à son lieutenant général en Languedoc, où le roi, se défiant de Gaston-Phébus, se demande s'il est à propos de laisser entre ses mains la ville d'Aire, vers 1348.

[2] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 157.

de lui. On voit accourir sous ses étendards, dès le 6 janvier, Pierre-Raymond, comte de Comminges; Arnaud-Guillem, comte de Pardiac; Jean d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet; Jean de La Barthe, comte d'Aure, etc., etc. La guerre en préparation prend donc une couleur française très marquée. Les d'Albret eux-mêmes, bien que voués aux Anglais depuis longtemps, changent un peu d'orientation et commencent, sur les instances de Jean Ier, leur proche parent, ce mouvement tournant qui aboutira, en 1368, à une rupture ouverte : le 7 janvier, Arnaud-Amanieu, sire d'Albret, entrait dans l'alliance du comte d'Armagnac et entraînait la plupart de ceux de son nom [1]. Quant à la noblesse plus ou moins puissante des simples villages, elle est là de nouveau presque tout entière; Barbazan, Montaut, Pardailhan, Montesquiou, Verduzan, Bourrouilhan et une infinité d'autres sont prêts à tirer l'épée. Si quelques-uns hésitent encore, surtout parmi les plus voisins du comte de Foix et les plus exposés à ses coups, un bon traité et de bonnes promesses finissent par les gagner : tel Raymond, seigneur de Lanes en Bigorre, sur la frontière du Béarn, qui s'engage formellement à aider « le comte d'Armagnac de tout son pouvoir contre le comte de Foix et tous ses autres ennemis. » En retour, Jean Ier lui garantit une rente viagère annuelle de 100 l. sur ses revenus de Rivière-Basse, et une somme de 600 florins d'or, dont la moitié payée sur l'heure par Géraud de Lescout, trésorier de la recette comtale d'Auch [2]. Cet acte, daté d'Auch le 20 septembre 1362, prouve bien, avec les précédents, que pendant toute l'année Jean Ier avait activement préparé sa guerre contre son cousin de Foix.

De son côté, celui-ci travaillait également à réunir de nombreux alliés, et surtout de ces compagnies de routiers qui l'avaient si heureusement servi contre le comte de Poitiers. Et, comme on le savait très riche et bon payeur de gens d'armes, les compagnies se hâtèrent de répondre à son appel [3].

Toutefois, officiellement rien n'était rompu, et quand tout, de de part et d'autre, respirait les luttes imminentes, les deux cousins, d'ailleurs très fixés sur leurs dispositions réciproques, se

[1] Bibl. nat. Coll. Doat, t. CXCV, f° 258V.
[2] Bibl. nat. Coll. Doat, t. CXCV, f° 15.
[3] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX,

traitaient encore de « cher frère, » ainsi que le prouve une lettre du 9 octobre, adressée par Gaston-Phébus à Jean Ier [1]. Le comte de Foix y accuse son adversaire de menées secrètes contre lui près de la cour anglaise de Bordeaux. Malheureusement, il est impossible aujourd'hui de contrôler cette assertion. Le fait serait-il vrai qu'il n'y aurait pas à s'en étonner autrement. Car ce ne serait pas, il s'en faut de beaucoup, le premier exemple d'esprits assez déliés et assez diplomates pour attacher, momentanément du moins, à leur cause d'anciens ennemis qui eux-mêmes, en leur témoignant des sympathies plus ou moins sincères mais effectives, espèrent les gagner et se faire d'eux des amis. En réalité, nous verrons plus loin combien le Prince Noir chercha à rallier à lui le comte d'Armagnac, et il peut parfaitement se faire que, par le sentiment dont nous venons de parler, il l'ait, en réalité, quelque peu secouru dans la circonstance présente. Mais cela n'enlève rien au caractère de la lutte, tel que nous l'avons signalé plus haut, et qui mit du côté de Jean Ier tous les plus dévoués partisans de la France dans le Midi.

Elle fut d'ailleurs désastreuse pour le comte d'Armagnac. La rencontre des deux antagonistes eut lieu à Launac, non loin de l'Isle-Jourdain. Après une mêlée des plus ardentes, les com-

[1] Voici le texte gascon de cette curieuse lettre, tel que nous l'a conservé le président Doat dans sa collection, t. CXC, f° 326 : « Car fray, Nos avem vistes vostres letres, de las quaux vos regratiam. Car are connexem que vos nos estimats cum hom deu far à son bon amic. Totes bets (toutefois), auguns de vostres parts et tot le mon nos dit que no es vostre entente de tenir nos la pats ; auts ac (au contraire) es de tremeter entaux Anglex mossen Bertucat de Labrit (Albret) ab d'autres per far guerre sus nostre païs. La quau cause, car fray, nos no creirem que ac vissem, gardan la dite pats e lo gran segramen que feit n'auets e la petite occasion que ayes. Car fray, ades, quant aqueste letre fo escriute, ere bienut a nos mossen Johan de Billh, lo quau nos a dit mot de grans causes, lasquaus no podem escriuer de present. Mas quant lo prior de Madirua et Mauri de Birua bieran à nos, nos los y diram totes, et aquets las bos reportaran. Car fray, Diu sie garde de bos. Escriute a Pau le nau jorn de octobre. Lo comte de Foix. » Et au-dessus est escript : « à nostre car fray lo comte d'Armanhac. » Quelques notes sur les personnages mentionnés dans ce document ne seront peut-être pas inutiles. Jean de Billh nous est inconnu : son nom a été fort probablement mal orthographié par Doat. Maurin de Biran était un bourgeois d'Auch qu'on retrouve maintes fois dans les textes entre 1360 et 1380. Bertucat ou Perducas d'Albret avait longtemps commandé des compagnies de routiers pour le compte des Anglais ; il était l'un de leurs plus redoutés capitaines ; Jean Ier l'avait enrôlé avec plusieurs autres Albrets. Quant au prieur de Madiran, son nom ne nous est pas connu : Madiran (Hautes-Pyrénées) était le siège d'un prieuré cluniste en Rivière-Basse, pays appartenant au comte d'Armagnac. La date de 1362 n'est pas dans le manuscrit. Mais elle ressort avec netteté des faits eux-mêmes.

pagnies du comte de Foix l'emportèrent. Plus de neuf cents prisonniers restèrent en leurs mains, et, parmi eux, presque tous les chefs, c'est-à-dire Jean Ier, les comtes de Comminges, Pardiac et Aure, le sire d'Albret et la plupart des siens (5 décembre 1362) [1]. Les captifs furent aussitôt conduits à Foix.

Il convient de reconnaitre que le vainqueur agit, sous certains rapports, en bon gentilhomme avec tous ces gentilshommes. C'était l'hiver, et la prison, autant que le froid, pesait lourdement à ces natures si actives. Aussi, dès le 16 décembre, les prisonniers demandèrent-ils de pouvoir sortir de Foix et d'être envoyés en d'autres lieux du comté tels que Pamiers et Mazères et d'y avoir la liberté de chasser et se promener durant tout le jour, du soleil levant au soleil couchant ; ils s'engageaient d'ailleurs à ne pas franchir dans leurs courses les limites du comté de Foix, et à rentrer chaque soir au lieu assigné pour leur demeure, le tout sous des cautions variant, suivant l'importance du personnage, de 200,000 à 50 ou 60,000 florins d'or [2]. Le 23 janvier 1363, les comtes d'Armagnac et de Comminges, encore détenus à Foix, cautionnèrent tous ces engagements [3].

En même temps, Jean Ier entrait en pourparlers avec Gaston-Phébus en vue de la paix à faire. Ils furent longs et difficiles [4]. Les obstacles portaient principalement sur la quotité des rançons des prisonniers. Mais il fallut bien en passer par ce que voulut le comte de Foix. Bref, l'accord définitif fut signé le 13 avril 1363, et solennellement juré le même jour par les deux parties dans l'église abbatiale Saint-Volusien de Foix sur la sainte Eucharistie, que tenait entre ses mains Raymond Étienne, dominicain du couvent de Pamiers [5]. On aura une idée des exigences, qui avaient fait traîner la paix en longueur, lorsque nous dirons que, pour le seul comte d'Armagnac, la rançon fut fixée à

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 747.

[2] La Collection Doat, t. CXCV, fos 27-115, nous a conservé plusieurs de ces engagements. Tous ces actes sont rédigés le 16 décembre *in loco de Campo Ventoso propè Fuxum* et n'étaient valables que jusqu'au IVe dimanche après Pâques.

[3] Collect. Doat, *ibid.*

[4] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, no 426, acte signalant « un caier de pappier contenant huict feuilletz, dont les sept escripts, où il y a plusieurs demandes faictes par le conte de Foix au conte d'Armignac, luy estant prisonnier aud. conté de Foix, et les responses faictes par led. d'Armignac auxd. demandes.

[5] Bibl. nat., collect. Doat, t. CXCV, fo 258.

300,000 florins d'or, somme des plus considérables pour le temps.

Délivré du comte de Foix, Jean Ier dut se préoccuper de se créer des ressources pour payer ce qu'il lui devait. C'est ici que nous allons retrouver l'action du Prince Noir. Avec les vastes contrées de l'ouest, du sud-ouest et du centre de la France, que le traité de Brétigny lui avait cédées, le roi Édouard III avait constitué une principauté particulière sous le titre de principauté d'Aquitaine, et l'avait donnée en apanage à son fils aîné, tout en la conservant toujours sous la dépendance de la couronne d'Angleterre. Le Prince Noir, presque souverain dans sa principauté, chercha, dès les premiers jours, à se concilier tous les cœurs et à effacer le plus possible les souvenirs des anciennes haines. Tout d'abord, nous le voyons faire un voyage à Avignon, près de la cour pontificale, qui s'était montrée fort attachée à la cause française, sous des apparences obligatoires d'impartialité. C'est de là, à Villeneuve-lez-Avignon, le 13 mars 1362, qu'il date sa lettre annonçant la paix générale et l'érection de la principauté d'Aquitaine [1]. C'est aussi vers ce même temps (1362) qu'il semble bien, comme nous l'avons rappelé plus haut, avoir voulu favoriser son grand adversaire, Jean Ier, contre le comte de Foix et, par lui, tous ceux si nombreux qui lui tenaient de près. Quant aux concessions et ménagements divers apportés envers les villes et leur bourgeoisie déjà très puissante, et à la création d'une administration habile et judicieuse, tout cela est aujourd'hui très bien mis en lumière, et nous n'y insisterons pas autrement [2].

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 211 ; la date indiquée dans le document, 1393, est fautive ; il faut lire 1362.

[2] Cf. les intéressants chapitres V, VI et VII du *Prince Noir en Aquitaine*. Il y a néanmoins quelques endroits de ces chapitres qui nous semblent appeler des observations. P. 89, tout ce qui est dit du dépeuplement de « certaines contrées, » de la disparition des villes, et de leurs habitants se transformant en bandes de brigands, est entièrement à revoir : cf. *Les Livres des comptes des frères Bonis* déjà cités. — *Ibid.*, il faut noter que l'emplacement des bastides ne fut pas toujours et nécessairement choisi pour la défense, comme on paraît le croire. Plusieurs bastides furent en effet élevées dans l'intérieur des terres, loin des frontières, parfois même sans autre enceinte que des exhaussements de terre plus ou moins bordés de fossés ; ces sortes de bastides répondaient beaucoup plus à une idée commerciale qu'à des projets militaires ; on les bâtissait, principalement à cause de la source abondante de profits que le seigneur constructeur, roi, évêque ou gentilhomme, espérait y trouver par la mise en valeur des terrains avoisinants possédés par lui, par les rentes féodales des futurs habitants, par le développement du commerce,

L'année suivante, 1363, fut aussi consacrée à l'apaisement et à la conciliation. Le Prince Noir parcourt en pacificateur, du nord au sud, de Bordeaux à Tarbes, toute la Gascogne, avec une nombreuse et brillante cour. A Tarbes, Jean Ier, qui avait besoin de lui, le reçut avec un grand éclat. On peut lire dans Froissart comment il obtint par l'intermédiaire de Jeanne de Kent, femme du Prince Noir, une assez notable réduction de sa rançon de Launac près du comte de Foix, venu aussi à ces fêtes. Édouard se montre alors ostensiblement favorable au comte d'Armagnac, et celui-ci répond volontiers à ses avances.

Devant cette attitude si correcte et presque amicale, et voyant se produire en sa faveur une certaine détente, le prince crut enfin le moment venu de demander à ses nouveaux sujets le serment de fidélité. Mais là encore il ne procède qu'avec une grande prudence, pas à pas, entraînant les uns par les autres. C'est ce qu'établit clairement la longue et intéressante liste des hommages que lui rendirent les seigneurs et les villes, à des dates successives et même assez éloignées parfois, du 9 juillet 1363 au 4 avril 1364 [1].

par les péages établis sur les foires et marchés, par les amendes, frais de justice et autres revenus policiers provenant de ce groupement même d'un certain nombre de familles. — P. 90 : « l'administration municipale appartenait au bailli, juge royal. » Erreur. Personne n'ignore que seuls les consuls, et, dans une certaine mesure, les jurats, avaient en main l'administration municipale. Les textes qui le prouvent sont aussi clairs qu'innombrables. Le bailli n'était appelé aux jurades que comme représentant de l'autorité exécutive et n'avait, hors certains cas prévus, que voix consultative. Ajoutons qu'il n'était pas seulement juge, mais aussi commissaire de police, huissier, gendarme, geôlier même quelquefois, etc., etc. — P. 91 : le Prince Noir, cédant à des récriminations de certaines municipalités, « s'asbtint de créer des bastides. » En réalité, quand le Prince Noir vint en Aquitaine (1362), l'époque de la fondation des bastides était close. Ces fondations, très nombreuses au XIIIe siècle et dans le premier tiers du XIVe siècle, devinrent fort rares un peu avant 1350. Après cette date, nous ne croyons pas qu'on puisse en citer beaucoup. Cette question des bastides n'a donc pas pu causer de grandes inquiétudes au Prince Noir. — P. 90 : on a déjà signalé dans la *Revue de Gascogne*, 1895, p. 484, les erreurs géographiques et historiques qui s'y trouvent. — P. 111 : l'auteur mentionne « la sénéchaussée du Bas-Armagnac; » nous pouvons lui assurer qu'il n'y a jamais eu de sénéchaussée de ce nom mais seulement une sénéchaussée d'Armagnac. Le « Bas-Armagnac » est une expression encore fort usitée, mais qui n'apparaît pas dans l'histoire avant le commencement du XVIe siècle; elle désignait et désigne encore un petit pays sis sur les confins du Gers et des Landes et maintenant célèbre par ses excellentes eaux-de-vie.

[1] *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, par J. Delpit, p. 66-121.

Le premier des *jureurs* fut Arnaud-Amanieu d'Albret. C'est son nom qui ouvre la liste, le 9 juillet 1363, à Bordeaux. Viennent ensuite, parmi nos grands feudataires gascons de l'ancien parti français : le comte de l'Isle-Jourdain, 19 novembre, à Poitiers; Jean de Lomagne, sire de Fimarcon, 26 décembre; Arnaud, sire de Lavedan, 8 janvier 1364; Jean d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet et de Bruilhois, le 20 janvier, tous à Agen. Gaston-Phébus prêta serment le 12 janvier aussi à Agen. Quant à Jean Ier, sa disposition d'esprit, en présence d'un tel acte à accomplir, est des plus curieuses à observer. Il ne peut se décider à sauter ce pas. Et tandis qu'un certain nombre de ses compagnons d'armes se soumettent à leur condition nouvelle, il hésite, il écrit au roi Charles V et sollicite ses ordres. Celui-ci, par lettres datées du Louvre le 25 novembre, répond, ne pouvant faire autre chose sans violer la paix de Brétigny, en lui « mandant qu'il veuille faire foy et hommage de toutes les terres, qu'il tient de luy, au roy d'Angleterre, nonobstant qu'il soit entré en foy et hommage envers luy-mesme, dont il le quicte [1]. » Néanmoins, Jean Ier ne se rendit pas encore. Et ce fut seulement cinq mois après, bien au loin, à Angoulême, qu'il se présenta devant le Prince Noir pour remplir enfin ce devoir douloureux de l'hommage qui l'arrachait à la France. C'était le 2 avril, et il fut quasi le dernier à jurer obéissance à l'Angleterre : après lui, la liste ne contient plus que huit noms de gentilshommes, tous assez obscurs.

Ayant ainsi subi la loi des faits accomplis, Jean Ier s'appliqua de nouveau à vivre en bons termes avec le Prince Noir. Celui-ci, du reste, ne travaillait pas moins à se l'attacher le plus possible. Il lui prête des sommes assez considérables pour l'aider à payer sa rançon à Gaston-Phébus [2]. Il l'appelle dans ses conseils secrets, le nomme « maistre de son ostel [3], » accorde diverses grâces importantes sur sa demande [4]. En 1366, le paiement de la rançon de Launac, urgent de plus en plus, et les États du Rouergue en ayant voté une partie sur les représentations de la

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 427.

[2] *Le Prince Noir en Aquitaine. Pièces justificatives*, p. 208-210. M. Molinier, dans la note 3 de la page 769 (*Hist. de Languedoc*, t. IX), semble révoquer un peu ce fait en doute. Nous mentionnerons plus loin un acte qui le rend incontestable.

[3] *Id.*, *ibid.*

[4] Biblioth. nat., Collect. Doat, t. CXCVI, fos 97-100.

comtesse Béatrix de Clermont [1], ce fut le tour de ceux des biens héréditaires de Jean Ier à financer dans ce but. Les États d'Armagnac se réunirent à Nogaro [2], ceux de Fezensac à Vic-Fezensac, suivant la coutume ancienne, et, après en avoir délibéré, les premiers accordèrent une imposition sur le blé et le vin pendant trois ans, les seconds deux florins par feu. Mais dans le Fezensac, cette taille nouvelle amena des mécontentements et quelques vives oppositions. Aussitôt le Prince Noir écrit au sénéchal d'Agenais, duquel alors depuis vingt ans environ dépendait tout le comté pour les cas royaux, afin qu'il fasse saisir les biens de ceux qui refusent de payer cet impôt octroyé « par les prélats, nobles et universités de la cour dud. Fezensac.... ainsi qu'ils ont accoustumé, comme don gracieux, quand il leur plaist [3]. » Le 24 juin, il insiste sur ce point plus vivement par de nouvelles lettres [4].

A ces témoignages répétés de considération et de faveur, les relations ne pouvaient que s'améliorer. Elles devinrent même, pendant un certain temps, presque cordiales. Et à son tour Jean Ier prête de l'argent au prince, qui lui remet en garantie « certaines bagues et joyaux » (17 décembre 1366). On n'ignore pas non plus qu'en 1367 il le servit avec une fidélité constante durant son expédition en Espagne. Le 2 mai 1367, à Burgos, il fut témoin avec les principaux généraux anglais, Chandos, Felton, Knolle, etc., d'un acte où le roi don Pèdre de Castille s'engage à payer au prince les sommes qui lui avaient été promises [5]. Cependant, il gardait toujours au cœur ses profondes sympathies françaises. En novembre 1366, nous le voyons prêter hommage au duc de Berry, frère du roi, pour quelques fiefs dépendants du comté de Rodez, qu'il possédait dans le Berry et l'Auvergne [6].

Cette période de calme, qui suivit le traité de Brétigny et la paix de Foix, fut d'ailleurs des plus profitables au pays. Les progrès sensibles que firent alors le commerce, l'agriculture, l'industrie, seraient des plus intéressants à suivre parce qu'ils

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 749.
[2] Bibl. nat. Collect. Doat, t. CXCVI, f° 161.
[3] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 167.
[4] *Id.*, *ibid.*, n° 170.
[5] Rymer, III, 825.
[6] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 169.

nous montreraient les inépuisables ressources d'un peuple vaillant, économe, jamais découragé et sachant reprendre activement son essor, pour peu que les temps deviennent meilleurs ou moins mauvais. Mais une telle étude nous jetterait trop en dehors du cadre de ce travail. Il nous suffira d'avoir signalé la chose au passage. Remarquons toutefois que le mouvement de reconstruction de villes et localités détruites pendant l'invasion de 1355, déjà observé plus haut, se continue durant la période dont nous parlons avec une ardeur marquée. Samatan en Comminges relève ses murs [1]; Plaisance, en Rivière-Basse, retrouve ses habitants [2]. C'est alors aussi vraisemblablement que Lombez rebâtit son enceinte et son palais épiscopal qui, seul, occupera la moitié de la ville, d'ailleurs fort petite [3]; que Sainte-Foy-de-Peyrolières, Saint-Lys, dans le voisinage, s'entourent de nouveaux remparts [4].

D'ailleurs, cet état pacifique général n'empêchait pas que, de temps en temps, telle ou telle circonstance ne provoquât sur quelque point certaines échauffourées. Sans parler des exploits des compagnies, surtout dans le sud-est, il ne manquait pas de vieux tenants du parti français qui, lorsqu'ils en trouvaient l'occasion, ne se faisaient pas faute de tomber sur l'Anglais et de le mettre à mal. L'un des plus redoutés à cet égard était Jean d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet et Bruilhois. Par ce dernier pays, il étendait sa juridiction dans la plaine et sur les coteaux de la rive gauche de la Garonne, jusqu'au pont d'Agen. C'était une région très riche, fort traversée des voyageurs. Chaque fois que quelqu'un, sentant plus ou moins l'Anglais, passait par là, il était rare qu'il n'eût pas affaire au terrible vicomte ou à ses gens. Tantôt il arrêtait et ne relâchait qu'à bon escient,

[1] Manuscrit Oihénart déjà cité, rappelant un accord du 15 avril 1365, intervenu entre Pierre-Raymond, comte de Comminges, et les consuls de Samatan, pour réédifier cette ville « *per principem Galarum combustam et destructam.* »

[2] Acte de l'*Inventaire de Vic-Fezensac* constatant l'existence de nombreux habitants à Plaisance vers la fin du XIVe siècle.

[3] *Verbal de visite* des villes du Comminges et de l'Armagnac en 1626, aux archives de M. l'abbé de Carsalade. Lombez était et est demeuré un bourg très restreint. Cette particularité, qui le faisait ressembler à un autre village épiscopal du Midi, Saint-Papoul, lui avait valu une assez mauvaise réputation parmi les prélats de l'ancien régime et donna naissance au mauvais dicton suivant : *Beati qui habitant urbes, præter S. Papoul et Lombez!*

[4] *Id., ibid.*

après avoir vidé la bourse du patient. Tantôt il allait moissonner, sous les murs d'Agen même, les blés réputés ennemis. Tantôt il brisait et mettait en pièces les armoiries d'Angleterre placées au-dessus des habitations comme insignes de sauvegarde et de protection. Un jour même, il arrêta en pleine Garonne un bateau chargé de sel, partant pour Bordeaux, et fit prisonniers les matelots et les marchands. Le Prince Noir finit par trouver mauvaise une telle attitude et prononça la confiscation générale des biens de Jean d'Armagnac. Heureusement, celui-ci avait pour cousin ou oncle Jean Ier, alors tout-puissant sur l'esprit du Prince. Son intercession le sauva et le fit rentrer en grâce. Les lettres du Prince, qui lui remettent toutes ses fautes, à l'intercession de Jean Ier, sont datées de Bordeaux, le 12 juillet 1365 [1].

Mais si, malgré ces incidents, la prospérité renaissait un peu partout, ce n'était pas, en tout cas, à la cour de Bordeaux. De folles prodigalités et surtout l'imprudente campagne de 1367 en Espagne avaient ouvert de larges brèches au trésor d'Édouard. Il fallait maintenant les réparer. Chacun sait comment il s'y prit et de quelle manière il fit voter par les États d'Aquitaine, réunis à Angoulême en janvier 1368, un nouvel impôt prélevable dans toute sa principauté et resté célèbre dans l'histoire de cette époque sous le nom de *fouage*.

On désignait par là un impôt établi à raison de quelques sols ou deniers par feu. La base du *fouage* octroyé au Prince Noir fut de dix sols par feu pendant cinq ans. Mais en quoi consistait au juste ce *feu*, c'est une question qui ne nous paraît pas avoir été encore bien élucidée. Dans une de ses savantes notes [2], M. Molinier compte cinq personnes par *feu* : nous dirons tout à l'heure pourquoi cette évaluation ne nous paraît pas fondée. D'après le P. Moisant, dans son *Prince Noir en Aquitaine*, p. 113, le *feu* signifie « la réunion des habitants d'une même maison vivant sous le même toit. » Mais les documents conduisent à une autre définition en distinguant entre ce que nous appellerons le *feu familial* et le *feu fiscal*.

Par ce dernier mot, il faut entendre une sorte de fiction ou

[1] Bibl. nat. Collect. Doat, t. CXCIV, fos 97-100 « .... Nos igitur, contemplatione dilecti et fidelis carissimi consanguinei nostri comitis Armaniaci pro dicto vicecomite nepote suo intercedentis, etc., etc.... »

[2] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 268.

d'entité purement fiscale établie en vue de la perception des impôts dans les paroisses, suivant une distribution qui demeure mal connue. Le *feu fiscal* lui-même se subdivisait, toujours au même point de vue, en *étincelles* ou *belugues*. Cette organisation, déjà ancienne au XIVe siècle, se maintint longtemps encore, et on la trouve intacte aux XVIIe et XVIIIe siècles dans une foule de textes municipaux de l'époque. Quant au *feu familial*, sa signification s'entend d'elle-même ; c'est celle que le P. Moisant attribue par erreur au *feu*, base du *fouage*.

Du reste, il fournit lui-même, p. 114, une preuve, entre plusieurs autres qu'on pourrait donner, établissant nettement la distinction précédente. « Parfois, dit-il, le village a été pillé par des gens d'armes, dépeuplé par une épidémie. N'importe, on exige, quand il n'y a plus que dix feux, la même somme qu'à l'époque où il y en avait vingt. » Tout cela est très exact, sauf la confusion. Pourquoi, en effet, exigeait-on le paiement de vingt feux, quand il n'y en avait plus que dix? C'est que la paroisse était taxée, d'après les coutumes en vigueur, à vingt *feux fiscaux* et qu'il fallait, quel que fût le nombre des feux *familiaux*, payer pour les vingt *feux fiscaux*. Il est donc nécessaire, pour se rendre un compte exact des choses, de distinguer entre *feu fiscal* et *feu familial*.

Il ne manque pas d'ailleurs d'ordonnances de sénéchaux ou gouverneurs déchargeant certaines localités de l'obligation de payer un nombre déterminé de feux. Dans l'Armagnac, sous Louis XIII, la ville de Nogaro (Gers), qui comptait plus de deux cents maisons et un nombre plus grand encore de familles, était taxée à 73 feux. Les villes voisines de Barcelonne et de Riscle, alors et aujourd'hui encore moins peuplées que Nogaro, payaient cependant à raison d'un plus grand nombre de *feux*, l'une pour 81 feux, l'autre pour 82. Toutes demandent des décharges de *feux*, surtout les deux dernières, en mettant en avant leur population relativement moindre [1]. On le voit de nouveau, le feu fiscal et le feu familial n'étaient pas du tout la même chose.

Nous ajouterons que la confusion repoussée ici a fait tomber plusieurs historiens dans une erreur utile à relever. De ce fait qu'après les guerres ou les épidémies les pouvoirs publics dé-

[1] *Annuaire du Gers*, 1882, p. 317-322, et *Comptes de Riscle*. Auch, 1888, t. I, *Introduction*.

chargeaient les paroisses d'un nombre plus ou moins important de feux, ces auteurs ont été amenés à indiquer comme autant de maisons dépeuplées par ces fléaux celles qui leur semblaient correspondre au chiffre des feux supprimés. Mais, nous l'avons vu, cette opinion repose sur une confusion. Évidemment, de telles décharges constatent des pertes dans la population, mais non pas suivant la proportion qu'on a établie jusqu'ici.

Ces explications fournies, revenons maintenant à notre fouage des États d'Angoulême. C'est par lui, en effet, que le sentiment national, toujours en éveil, allait, soulevé par Jean Ier, provoquer de nouvelles et ardentes luttes et déchirer le traité de Brétigny.

IV.

DE L'APPEL DU COMTE D'ARMAGNAC JUSQU'A SA MORT

(Avril 1368 — mai 1373)

La Gascogne française n'avait pas paru aux États d'Angoulême. Cette abstention témoignait déjà d'une hostilité assez marquée contre le futur fouage. Mais quand la menace fut devenue une réalité et que les commissaires du Prince Noir se présentèrent pour encaisser l'argent du fouage, ce fut bien autre chose.

Jusqu'à présent, tous les historiens qui ont traité de ce point d'histoire ont dit que la révolte fut alors universelle dans les populations. Mais le P. Moisant (p. 129-130) croit pouvoir démontrer le contraire. « La perception, dit-il, s'effectua presque partout sans rencontrer grande opposition dans les masses.... La révolte fut une révolte féodale. Elle eut pour instigateurs les grands feudataires gascons. » Il y a du vrai dans cette observation ; mais encore tout ne l'est-il pas. En premier lieu, on ne saurait s'empêcher de remarquer la fragilité extrême de la preuve donnée pour étayer la première assertion. Cette preuve est unique, et encore ne conclut-elle qu'à moitié en faveur de la thèse [1]. En somme, de ce chef, cette opinion ne nous paraît pas s'imposer.

[1] Il s'agit en effet, et seulement, de Rodez. Et le texte fourni par le P. Moisant établit directement que si la *cité* paya le fouage d'elle-même et sans difficulté, le *bourg* au contraire opposa la plus vive résistance.

Du reste, il est incontestable qu'en effet la révolte *ouverte* et *déclarée* fut féodale. Et il ne pouvait pas en être autrement. Se refuser carrément à payer et prendre les armes pour appuyer cette décision, ce n'était pas là affaires de villes et de jurades campagnardes. Seuls, les féodaux essentiellement militaires étaient capables de se donner et de garder une telle attitude. Ce ne fut pas cependant celle que tout d'abord ils observèrent. En premier lieu, ils se placèrent et restèrent obstinément sur le terrain légal, juridique. Ils déclaraient ne pas reconnaître au Prince Noir ni aux États inspirés par lui le droit d'établir dans leurs pays l'impôt du fouage. Ils voulaient soumettre ce point au jugement du roi de France, leur suprême suzerain, ou de son Parlement siégeant à Paris, en ajoutant que le lien de suzeraineté qu'ils avaient avec le roi de France avant Brétigny n'avait pas été rompu par ce traité et que leur droit de recourir à lui, en dernier ressort, était resté intact. On devine aisément que le Prince Noir et ses juristes soutenaient tout juste le contraire. Il n'y eut donc pas de révolte proprement dite de la part des barons, au moins dès ces débuts. Ils reconnaissaient toujours la souveraineté de l'Angleterre et du Prince Noir, mais en mettant au-dessus celle de la France et en y recourant suivant des voies qu'ils affirmaient légales. C'était un procès, non une rébellion. Les peuples n'avaient pas, dans cet état de choses, à se soulever plus que leurs seigneurs. Comme eux, ils attendaient. La révolte n'était encore qu'à l'état latent. Nous verrons que lorsque les féodaux s'engagèrent dans la lutte, de tous côtés les populations les y suivirent. C'est des châteaux que partit le signal ; mais à l'instant il eut son écho dans les villes et les plus obscurs villages. Nous concluons que la révolte fut d'abord latente partout, et qu'elle éclata presque en même temps partout, dans les rangs populaires aussi bien que parmi les seigneurs.

Il resterait à étudier quelle fut la part prise par le clergé à ce mouvement. Cette question, entièrement passée sous silence dans *le Prince Noir en Aquitaine*, mériterait bien en effet d'être traitée avec les développements nécessaires. Malheureusement, nous ne pouvons ici qu'en effleurer les sommets. Tout d'abord, les nombreux voyages qu'on voit les chefs des partis adverses entreprendre à Avignon, le soin du Prince Noir lui-même à se rendre en cette ville dès les premiers jours de sa domination,

indiquent le puissant intérêt qu'on avait des deux côtés à se rendre le Saint-Siège favorable et à gagner, par lui, le clergé en général. L'action de ce dernier dut, par conséquent, être des plus considérables.

Les sympathies françaises et armagnageoises de la cour pontificale sont d'ailleurs bien connues ; il suffit de les rappeler. Quant aux évêques, leur attitude, assez uniforme, c'est-à-dire entièrement française dans le Languedoc, le Quercy, le Rouergue, est particulièrement intéressante à observer dans le sud-ouest ou province ecclésiastique d'Auch, parce que c'est là surtout que se heurtaient les passions des partis opposés. L'Angleterre y dominait directement dans les diocèses d'Aire, Bazas, Dax et Bayonne, et, indirectement, dans ceux d'Oloron, Lescar et Couserans par les comtes de Foix. Tarbes se partageait entre Foix et Armagnac. Dans Auch, Lectoure et Comminges, le parti français était solidement établi, grâce à la maison d'Armagnac et à ses alliés. L'archevêque d'Auch avait donc une province des plus bigarrées. C'était alors Arnaud Aubert, propre neveu du pape Innocent VI et l'un des principaux conseillers de son successeur, le pape Urbain V. Son origine et son influence à la cour d'Avignon disent assez de quel côté il inclinait. A Tarbes, en pays douteux, siégeait Bernard II, que nous verrons plus loin appuyer de toute son influence la cause nationale. Aire avait eu, pendant quelque temps (1354-1363) un pontife nommé aussi Bernard et penchant beaucoup vers la France. Mais, persécuté à outrance par le sénéchal anglais de Guyenne, il avait dû résigner son siège. Le Prince Noir lui avait fait donner pour successeur un prélat, du nom de Jean, qui était tout à lui. A Dax et dans les autres diocèses de la Gascogne anglaise, les évêques étaient aussi dans la main du Prince Noir. Tout indique qu'ils se tinrent absolument à l'écart dans la question de l'appel [1], bien que leurs diocèses y fussent, en grande partie, étroitement intéressés par suite de l'opposition très vive manifestée pour l'Angleterre par le sire d'Albret et les siens, comme nous allons le dire.

[1] Parmi les prélats les plus anglais de ces pays en 1368, on peut signaler : Jean Bauffès, évêque de Dax depuis 1362, que l'on trouve visant et approuvant à Dax, le 28 février 1371, des lettres du roi d'Angleterre (Arch. des Basses-Pyrénées, E 188) ; et Garsie de Heugny, évêque de Bayonne un peu avant 1370, confesseur et confident de Charles d'Evreux, roi de Navarre, d'ailleurs inconnu à la *Gallia christiana* (Arch. des Basses-Pyrénées, E 526).

Ajoutons qu'au moment même où l'appel contre le fouage commençait à passionner les esprits (mai-juin 1368), les trois provinces ecclésiastiques du Midi, Auch, Toulouse et Narbonne, se réunirent en concile régional à Lavaur. Il est permis de croire que les faits, qui défrayaient alors toutes les conversations, y eurent plus d'un écho. La cause française y fut particulièrement soutenue avec une vive ardeur, notamment par l'archevêque de Toulouse, Geoffroy de Vayrols, que l'histoire nous montre propageant partout, sur la fin de 1368, l'appel contre le Prince Noir et ramenant à la France une foule de villes et de villages [1].

L'inspirateur et le soutien le plus déclaré de ce vaste et universel mouvement avait été le comte d'Armagnac. Depuis sa captivité à Foix, il avait activement travaillé à rétablir ses finances, et il y était parvenu en partie. Nous l'avons vu prêter de l'argent au Prince Noir, et il put, durant l'expédition d'Espagne, réunir et dépenser 600,000 florins d'or environ, somme exorbitante pour l'époque [2]. En 1367, il s'était agrandi du côté de la frontière du Béarn, en achetant la vicomté de Corneilhan (28 octobre 1367) [3]. L'argent, nerf de la guerre, ne lui faisait donc plus défaut. Toutefois, il ne voulut pas rompre sans épuiser les voies pacifiques. Après avoir fait signifier au Prince Noir, par l'organe de deux vaillants chevaliers, Menaud de Barbazan et Géraud de Jaulin, qu'il se refusait à payer le fouage pour lui et ses sujets, il envoya des messagers au roi Édouard III, afin de lui exposer le bien fondé de ses protestations et obtenir de lui une décision favorable. Mais cette décision, attendue pendant sept semaines, n'arriva pas. Transportant alors la cause, du roi d'Angleterre au roi de France, il forma son appel contre le fouage par-devant ce dernier prince ou son parlement siégeant à Paris (avril 1368) [4].

[1] Une autre réunion d'évêques eut lieu, au plus fort des débats soulevés par l'appel, le 28 janvier 1369, à Toulouse, lors de la translation des reliques de saint Thomas d'Aquin en l'église des Dominicains de Toulouse. Par les pontifes qui la présidèrent et les personnages qui y assistèrent, avec le duc d'Anjou à leur tête, la cérémonie revêtit une couleur française des plus prononcées. A ce titre, il est intéressant de noter que Jean, évêque d'Aire, élevé sur ce siège épiscopal par des influences anglaises, prit part à ces solennités. C'est peut-être un signe qu'à ce moment lui aussi inclinait vers l'appel et tendait à se rapprocher du duc d'Anjou et de la France.

[2] *Le Prince Noir en Aquitaine.* Pièces justificatives, p. 211.

[3] Arch. des Basses-Pyrénées, E 342.

[4] *Le Prince Noir en Aquitaine.* Pièces justificatives, p. 212.

On a beaucoup discuté, alors et depuis, la question de savoir si cet appel était légal et conforme aux dispositions du traité de Brétigny. En réalité, il n'est pas douteux que les contemporains, avant l'appel d'avril 1368, n'aient regardé le roi de France comme absolument dépossédé de tout droit et pouvoir sur les provinces qu'il avait cédées à Brétigny. Les actes officiels de l'époque en font foi. On sait en effet que tous ces actes se dataient alors, non seulement par le jour, le mois et l'an courants, mais aussi par la mention du souverain régnant, du prince féodal dominant et de l'évêque diocésain siégeant. Or, dans le pays même du comte d'Armagnac, et dans la principale ville de ses États héréditaires, à Auch, six ans encore après Brétigny, les actes officiels mentionnaient uniquement comme souverain Édouard III (8 juillet 1366) [1]. Charles V n'était donc plus rien en Armagnac en 1366.

Mais le fait de l'appel changea cette manière de voir. On soutint que diverses clauses du traité de Brétigny n'avaient pas été observées par l'Angleterre, ce qui était en effet incontestable, et que, de ce chef, tout le traité tombait. La conclusion se présentait alors toute seule : le roi de France devait reprendre tous ses droits antérieurs au traité. D'autres allaient plus loin et prétendaient que celui-ci n'avait jamais entendu céder sa suzeraineté ou, comme on disait alors, le dernier ressort sur les pays en litige [2]. Quoi qu'il en soit, l'appel fut lancé.

Pour suivre de près les événements qu'il prévoyait devoir surgir, Jean Ier se rendit à Paris. Une foule de gentilshommes gascons l'y accompagnèrent, intéressés, eux aussi, à savoir ce qui allait se passer. La cour leur fit l'accueil le plus brillant, et ce ne furent que jeux et festins. Bientôt on apprit que le roi donnait en mariage sa belle-sœur, Jeanne de Bourbon, sœur de la reine, à Arnaud-Amanieu, sire d'Albret. Évidemment, Jean Ier, qui, par sa femme Béatrix de Clermont et ses anciens compagnons

[1] *Archives du Gers*, Cartulaire municipal d'Auch connu sous le nom de *Livre vert*. L'acte que nous rappelons mentionne la prestation de serment de Géraud d'Armagnac, récemment nommé par le comte Jean Ier comme sénéchal d'Armagnac; celui-ci jure d'observer les coutumes et privilèges d'Auch. Ce document fut rédigé par un notaire d'Auch, à la date indiquée, « *regnante Dño Eduardo rege Angliae, Dñoque Eduardo ejus primogenito Aquitaniam dominante, et Dño Johanne comite Armaniaci et Fezensiaci dominante, et Dño Arnaldo Auxitano archiepiscopo existente.*

[2] Cf. *Grandes Chroniques de France*, t. VI, p 254-263.

d'armes de 1355, le connétable et le maréchal de Clermont, exerçait dans cette branche de la maison royale une influence des plus actives, avait négocié cette union. Par là, l'un des principaux feudataires du Midi qui, pendant longtemps, avait marché sous la bannière anglaise, que la guerre de Foix, en 1362, avait un peu détaché de ce parti, et dont le Prince Noir, par son attitude au moment de l'expédition d'Espagne [1], s'était aliéné l'esprit, achevait son évolution vers la cause nationale. Ce mariage fut célébré à Paris avec un grand éclat, le 4 mai 1368 [2]. Les événements qu'il présageait ne tardèrent pas à se dessiner.

Dès le 1er juin 1368, un traité intervenait entre le roi et le sire d'Albret. Charles V, « considérant les grands services et profitables que led. sire de Labret nous peut faire au bien et honneur dudit royaume contre ces gens de campaigne qui sont à présent en icelluy, » donne au seigneur gascon une rente annuelle de 4,000 livres et 10,000 francs d'or, dont la moitié lui a été déjà payée. En retour, celui-ci s'engage à combattre tous les ennemis du roi, à l'exception de ceux auxquels il a déjà fait hommage [3]. Ainsi, les contractants se préoccupent de se maintenir sur le terrain purement juridique, et semblent songer uniquement à repousser les compagnies de routiers qui, en effet, infestaient alors les campagnes du Centre et du Midi. Ils ont le plus grand soin de ne donner lieu, encore du moins, à aucune rupture.

Mais la situation les domine et les emporte. Le 30 juin, le roi conclut un nouveau traité. Cette fois, le comte d'Armagnac y paraît avec tous ses partisans du Midi, désignés en général, et l'on ne prend plus la peine de voiler des projets déjà arrêtés. Cette convention contient treize articles. Nous croyons devoir les citer, en résumé du moins, parce qu'ils vont constituer la plate-forme, si l'on peut ainsi parler, de la révolution qui ramènera tout le Midi à la France : 1° Le roi reçoit l'appel du comte d'Armagnac et de ses adhérents contre le prince de Galles, ainsi « que doit faire seigneur souverain. » 2° Il promet aide et secours aux appelants au cas où le roi d'Angleterre leur déclarerait la guerre. 3° Il s'engage à ne pas renoncer à son droit de

[1] Froissart, l. I, part. II, raconte tout au long l'incident.
[2] Arch. nat., J 293, n° 141, et JJ 99, n° 345.
[3] Bibl. nat., Collect. Doat, t. CXCVI, f° 272.

suzeraineté sur les pays des appelants, sans leur consentement. 4° Eux-mêmes jurent de reconnaître toujours cette souveraineté. 5° Ils se promettent les uns aux autres assistance constante pour soutenir la cause royale. 6° Ils s'interdisent de traiter aucune paix sans accord préalable entre eux ni séparément. 7° Supposé que la guerre n'ait pas lieu en Guyenne, mais dans les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne ou Beaucaire, en Auvergne, Berry ou Touraine, le comte d'Armagnac et les siens se rendront en ces pays avec leurs hommes d'armes pour guerroyer. 8° Le roi confirme tous les privilèges de la Guyenne. 9° Il promet de « ne pas y lever fouages » ou autres impôts extraordinaires d'ici à dix ans. 10° Il s'engage de nouveau, « en bonne foy et parole de roy, » à ne pas renoncer à sa souveraineté, la guerre étant commencée. 11° Le comte d'Armagnac et les siens jurent de ne jamais reconnaître pour leur souverain le roi d'Angleterre. 12° Les frères du roi confirment toutes les clauses de ce traité. 13° Divers conseillers du roi jurent également de l'observer et faire observer en tout [1]. Telle fut la charte du mouvement national de 1368-1369 dans le Midi.

Dès l'abord, et parce que tout y était prévu et clairement expliqué, elle fut tenue cachée soigneusement, et l'on ne connaissait encore des diverses phases suivies par les événements que l'appel de Jean Ier et le mariage symptomatique d'Arnaud-Amanieu. L'orage, qui grondait déjà, devint plus menaçant lorsque, à son tour, Arnaud-Amanieu fit appel contre le fouage, et en termes qui ne permettaient aucune illusion sur son ralliement à la cause française. Jamais, disait-il, dans ses terres, les ducs de Guyenne n'avaient prélevé aucun fouage, sans le consentement de ses ancêtres. Or, le prince de Galles a ouvertement violé ce privilège en décrétant un fouage en dehors de son consentement à lui. Par conséquent, l'appel contre une telle violation de droits par-devant le roi de France ou son parlement de Paris devient juste et nécessaire (8 septembre 1368) [2].

[1] Bibl. nat., Collect. Doat, t. CXCVI, p. 274-280.

[2] Id., ibid., p. 288 : « .... ad dominum meum Karolum regem Franciae, dominum meum superiorem, vel ad ejus curiam Parlamenti his scriptis provoco et appello, suisque jurisdictioni, protectioni et salvaegardiae me, terram meam, subditos meos, adherentesque et adherere volentes ac omnia bona mea et ipsorum submitto. » Rédigé à Paris, par Me Pierre Hebert, notaire de Saint-Marcel-lez-Paris, en l'hôtel de l'archevêque de Rouen. Un des témoins de Gascogne est Arnaud-Guillem, comte de Pardiac.

Peu de temps après, Jean Ier, rentré dans le Midi, s'empressa, avant de rompre ouvertement avec le Prince Noir, d'acquitter ce qu'il lui devait encore pour le reste de son emprunt relatif à la rançon de Launac. Le 25 septembre, à Bordeaux, il retirait quittance du trésorier du Prince de la somme de 25,000 nobles qu'il lui restait sur celle de 40,000 qui lui avait été prêtée [1]. C'était briser le dernier lien qui le retînt encore sur la rive anglaise.

En présence de ces manifestations, le roi témoigna éprouver un certain embarras, bien qu'au fond il fût parfaitement décidé. Ce qui met bien en pleine lumière cette secrète résolution, c'est que, le jour même du traité du 30 juin, il assemblait son conseil et soumettait à son examen la question de savoir s'il avait le droit d'accepter l'appel. On ne saurait d'ailleurs lui reprocher cette attitude. Rien ne l'obligeait à déclarer ses desseins avant le moment qu'il jugeait opportun. Agir ainsi était donc, non pas hypocrisie et palinodie, mais prudence et sagesse. La réponse du conseil royal fut pleinement affirmative [2]. Dès le lendemain, 1er juillet, Charles V, découvrant un peu ses batteries, faisait don au comte d'Armagnac du comté de Bigorre, auquel il avait des droits par son aïeule, Mathe de Béarn, et se prononçait ainsi contre Gaston-Phébus, qui revendiquait ce même pays. Il lui renouvelait aussi la donation du comté de Gaure faite par le roi Jean et y ajoutait les villes de Montréal, Mezin, Francescas, Astaffort, Lavardac, Fauguerolles, Mas-d'Agenais, Cauderoue en Agenais, Castets, Lias, Montagnac, Montguilhem dans la sénéchaussée d'Armagnac, la moitié de la vicomté de Juliac, les hommages de Casaubon, Poudenas, Fourcésès, Villeneuve-de-Mezin, les appels et premiers ressorts de Lectoure [3].

Néanmoins, il ne se prononça bien que plus tard, quand les progrès faits par l'appel lui parurent avoir mûri complètement la question. Le 18 novembre, il déclara publiquement prendre sous sa protection et sauvegarde spéciales le comte d'Armagnac et tous ses adhérents dans l'appel contre le fouage. Enfin, le lendemain 19 novembre, il donnait des lettres royales par lesquelles le Prince Noir était assigné à comparaître devant le

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 175.
[2] Arch. nat., J 213, nos 16 et 17.
[3] *Ordonnances*, t. XVIII, p. 491.

Parlement de Paris, le 2 mai de l'année suivante, pour y voir trancher la cause de l'appel [1]. Il est inutile de dire comment fut reçu à Bordeaux le messager royal, porteur de cette nouvelle; Froissart nous en a fait un récit des plus vivants et des plus curieux.

Dans l'intervalle et durant leur séjour à Paris, Charles V s'était étudié de son mieux à gagner de plus en plus les seigneurs gascons. Il les combla de présents et leur ouvrit largement ses trésors, soit pour les indemniser des pertes d'argent que la rupture allait leur occasionner, soit pour les aider à s'armer promptement. Ainsi munis de bonnes et suffisantes provisions [2], nos chevaliers quittèrent Paris et regagnèrent les bords de la Garonne. Nous avons vu plus haut que leur chef, le grand organisateur de toute l'entreprise, Jean Ier, était déjà dans le Midi vers la fin de septembre. Le moment critique approchant, et dès que le roi, par ses actes des 18 et 19 novembre, eut accepté et notifié l'appel, il se multiplie, va et vient de tous côtés. Le 14 décembre, il est à Toulouse et s'entend avec le duc d'Anjou, frère du roi et lieutenant général du Languedoc, au sujet de la future campagne. Le 18, à Gaillac, il passe en revue les compagnies du sénéchal de Toulouse [3]. Le 22, il est encore près du duc d'Anjou quand celui-ci approuve et ratifie le traité du 30 juin [4].

A leur tour, les populations se jetaient avec entrain dans le mouvement. Cela devait être d'ailleurs, par la raison fort simple que payer l'impôt n'a jamais beaucoup souri à personne, et que, lorsqu'on propose de le réduire ou de le supprimer, on est toujours sûr d'avoir les foules derrière soi. Dès le 17 septembre, Rodez et, peu à peu, le Rouergue et le Quercy adhéraient à l'appel, mais en se maintenant toujours, comme les comtes et chevaliers eux-mêmes, dans les limites légales et sans se détacher encore de l'Angleterre [5].

Cependant, la frontière séparant le terrain juridique de celui de la révolte s'amincissait de plus en plus, tout le Midi était agité, et des rumeurs couraient annonçant la rupture imminente de la paix de Brétigny et une guerre nouvelle. Ces bruits par-

[1] Bibl. nat., Collect. Doat, t. CXCVI, f° 293.
[2] Id., ibid., t. CXCVI, f°s 305-308.
[3] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 799-800.
[4] Bibl. nat., Collect. Doat, t. CXCVI, f° 310.
[5] Froissart, éd. Luce, t. VI.

vinrent jusqu'à la cour. Et vers les premiers jours de décembre, Charles V écrivait aux principales villes et aux seigneurs les plus marquants du Rouergue et du Quercy pour calmer ces inquiétudes, disant qu'il ne cherchait nullement à rompre le traité de Brétigny, et qu'il se contentait, en acceptant l'appel, de revendiquer le droit de suprême suzeraineté et de dernier ressort appartenant à la couronne de France [1].

Mais, en fait, était-il bien certain encore de ce droit? Ou bien, ces bruits de guerre venus du Midi le troublèrent-ils? En tout cas, il chercha, par une seconde et solennelle consultation, à rassurer sa conscience. Le 28 décembre, au moment extrême où le feu de la révolte couvant sous les cendres depuis des mois allait éclater, il réunit à Paris une nouvelle assemblée, qui comptait quarante-huit personnes des plus notables du royaume, et soumit derechef à leur appréciation son droit de suzeraineté et de ressort et son acceptation de l'appel. A l'unanimité, il fut décidé que le roi pouvait et devait, sous peine de péché mortel, user de ce droit et recevoir l'appel. Désormais, la question était tranchée, et, dans ces derniers jours de décembre, le roi faisait publier en Flandre son acceptation de l'appel [2]. C'est alors seulement que la révolte caractérisée éclata.

Le premier signal partit, nous l'avons dit, des châteaux. Et à l'instant, les populations y répondirent et se rangèrent derrière les gentilshommes. Une des premières villes qui secoua le joug anglais fut Najac en Rouergue, et cela dès le 5 janvier 1369 [3]. Vers le milieu de ce mois, les hostilités étaient engagées de part et d'autre sur les frontières des régions disputées. Le 17 janvier, on se battait aux environs de Puylagarde, près Caylus en Quercy, et Jean d'Armagnac, comte de Charolais, y mettait en déroute les troupes anglaises. Mais c'était surtout Jean Ier qui dirigeait et activait la lutte. Le Prince Noir ne s'y trompait pas. Aussi publiait-il contre lui, dès le 27 janvier, un manifeste des plus violents à l'adresse des « prélats, barons et communes de sa principauté, » le traitant d'ingrat et de parjure, et exhortant les peuples à ne pas le suivre dans sa révolte. Le comte d'Armagnac

[1] Froissart, éd. Luce, t. VI. Voir aussi dans l'*Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 800, la lettre du roi sur ce sujet aux habitants de Montauban.
[2] Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVIII, p. 491.
[3] Froissart, éd. Luce, t. VI, § 356; Arch. nat., JJ 102, n° 101.

crut devoir répondre à ces accusations et les mettre au point voulu en exposant sa conduite et les justes mobiles qui l'avaient dictée. Il autorise son attitude par celle que le Prince crut, dit-il, devoir prendre à son égard aussitôt qu'il eut connu l'appel d'avril 1368, et qui, d'ailleurs, est bien conforme à tout ce que l'on sait du caractère fantasque et emporté d'Édouard. Celui-ci n'avait parlé de rien moins que de marcher immédiatement contre l'Armagnac, de conquérir toute cette région, et, après en avoir dépossédé Jean Ier, d'en faire don à l'un de ses féaux, Olivier de Clisson [1]. On conçoit, en effet, que de telles menaces n'aient pas peu contribué à exciter le comte d'Armagnac. Ce qui ne s'était pas réalisé alors s'accomplissait maintenant. Dès les débuts du printemps, le Prince Noir lançait sur l'Armagnac et le pays d'Albret plusieurs compagnies de routiers qui commirent d'affreux ravages. Chandos et le captal de Buch furent envoyés vers le Quercy, le Rouergue et l'Agenais, et s'y maintinrent pendant quelque temps. De leur côté, les Armagnacs frappaient de leur mieux sur l'Anglais. Cependant, la guerre n'était pas encore officiellement déclarée. Vers le 25 janvier, Charles V faisait signifier au Prince Noir de nouvelles lettres l'invitant à respecter les appelants et leurs biens, et à laisser le procès suivre son cours régulier. Les messagers royaux furent reçus comme on pouvait s'y attendre ; le Prince les fit jeter en prison [2]. A Toulouse, le duc d'Anjou n'avait pas encore pris les armes. Mais il y travaillait activement, achetait diverses fournitures militaires [3], et surtout cherchait à augmenter le nombre des appelants [4].

Sous son inspiration et celle du comte d'Armagnac, l'appel gagna de tous côtés, dans les villes et campagnes, un très grand nombre d'adhérents. Au 18 mars 1369, la traînée avait pris une étendue considérable. Un document de cette date mentionne près d'un millier de localités méridionales, grandes et

[1] *Le Prince Noir en Aquitaine*, pièces justificatives, p. 208-215. Il y reconnaît aussi que le Prince Noir lui a prêté de l'argent pour sa rançon ; mais il ajoute qu'il l'a entièrement payé. Nous avons vu plus haut la quittance.

[2] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 801.

[3] *Sceaux gascons*, p. 623, acte du 26 février 1369.

[4] Bibl. nat., Collect. Doat, t. CXCVI, fos 330-331 : lettre du duc d'Anjou, datée du 16 janvier 1369, adressée à Guillaume-Raymond de Pins, seigneur de Maseret, près Nérac ; il lui annonce que déjà un grand nombre de gentilshommes ont appelé par-devant le roi et l'engage à les imiter, sous les mêmes conditions de protection contre le Prince Noir.

petites, « venues à l'obéyssance du Roy et de Monseigneur le duc d'Anjou [1]. » A cette liste doit s'ajouter celle qui nous montre plusieurs paroisses rurales des environs de Condom faisant appel au roi grâce à l'intervention d'un gentilhomme de leur voisinage, Barthélemy de Pins, seigneur de Verteuil, Calignac, Moncrabeau (Lot-et-Garonne), etc. [2]. Quant à la ville de Condom elle-même, fidèle à un passé déjà long, elle se hâta alors aussi de se rallier à la France [3]. Parmi celles qui adhérèrent à l'appel,

[1] Arch. nat., J 655, n° 18. L'original de ce document des plus curieux pour l'histoire du mouvement national que nous étudions est actuellement égaré. Il n'en existe aux Archives nationales qu'une copie faite par M. Lacabane, qui, le premier, signala cette pièce dans son savant mémoire sur *les Deux prétendues délivrances de Condom en 1369 et 1374* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1851, p. 97-130). M. Molinier et le P. Moisant se sont bornés à répéter ses indications. Les localités mentionnées dans ce document seraient, d'après le chiffre même indiqué dans le texte comme total général, au nombre de 921. Mais, vérification faite, on trouve seulement 888 lieux, dont 743 nommés, et 145 indiqués par divers chiffres globaux. Encore convient-il de déduire près de 80 noms de lieux qui sont répétés indûment, ce qui réduit le total à 800 environ. Mais il faut ajouter que le texte désigne les paroisses de tel ou tel pays, sans les dénombrer exactement, et en les indiquant d'une manière globale. Ainsi sont mentionnés sans chiffres correspondants : « le pays des Affittes (près Miélan, Gers, et Trie (Hautes-Pyrénées), la baronnie de Monléon-Magnoac (Hautes-Pyrénées), la baronnie de Montpezat d'Agenais, plusieurs autres petites forteresses en Caercin (Quercy), item en Roergue les lieux propres d'Armagnac, divers châteaux du Limosin et Saintonge, » etc., etc. Les lieux si vaguement mentionnés doivent sûrement justifier le total de 921 et peut-être même l'élever. Notons qu'une des rares villes qui résistèrent fut Montauban ; il fallut l'emporter par la force des armes au mois d'août 1369 (*Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 809).

[2] Bibl. nat., Collect. Doat, t. CXCVI, f° 18. Cette liste comprend dix noms, dont quelques-uns, mal orthographiés par le copiste, résistent à toute identification. Voici ces noms tels que les donne le texte : nous y ajoutons entre parenthèses quelques notes rétablissant leur véritable forme quand cela est possible : « *Canoas* (Cannes, village près Condom) ; *Sancto-Antonio de Lialoras* (Lialores, village près Condom) ; *Sancta Rufia* (Sainte-Rafine, ancienne paroisse détruite et vieux château près Condom) ; *Sancto-Bic de Gaura* (....? dans le comté de Gaure, près Condom) ; *Sancto Petro de Bicnau* (Vicnau, village près Condom) ; *Canades* (?) ; *Lorden* (?) ; *Nostra-Domina de Prato* (Sainte-Marie du Pradau, maintenant Saint-Barthélemy, faubourg de Condom) ; *Auxsens* (probablement Caussens, village près Condom) ; *et etiam Cambas*. M. Molinier, *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 812, parle d'une autre liste de localités ralliées à l'appel « par les comtes d'Armagnac et de Comminges » dans la collect. Doat, t. CCI, f° 212. Mais, vérification faite, le texte dit : « le comte » et non « les comtes. » Il s'ensuit que cette liste se rapporte non à l'appel de 1368-1369 sous Jean Ier, mais à une époque un peu postérieure, c'est-à-dire à son petit-fils, Jean III, comte d'Armagnac par lui-même et de Comminges par sa femme (1382-1391) : d'autres mentions de ce texte imposent la même conclusion.

[3] Mémoire de M. Lacabane, *loco citato*. Ajoutons que peu de villes ont sans doute conservé autant que Condom le souvenir de leurs bons et loyaux ser-

à l'instigation de Jean Ier, les documents permettent de citer Figeac, Astaffort, Vic-Fezensac, Fleurance, la Sauvetat, Roquebrune (Gers) [1]. Ces adhésions étaient toujours précédées de conventions dans lesquelles le comte d'Armagnac garantissait aux villes la protection du roi et la sienne propre [2].

Il s'employa avec le même zèle à entraîner, dans les rangs féodaux, les indécis ou les hésitants. On le voit alors traiter une adhésion à l'appel avec Jean, seigneur de Lobeson en Rouergue ; avec Barthélemy de Pins, seigneur de Verteuil en Périgord ; avec Jean de Montaut, seigneur de divers lieux en Bigorre [3]. Il sut aussi décider Archambaud, comte de Périgord, frère de sa belle-fille, à suivre le même parti (avril 1369) [4].

Toutefois la guerre ne fut officiellement déclarée que par lettres royales de Charles V, en date des 21 et 25 mai, où sont rappelées les violences commises contre le comte d'Armagnac et ses adhérents, malgré les sauvegardes à eux plusieurs fois accordées, ainsi que la prison où avaient été enfermés les messagers du roi en janvier 1369 [5]. Peu après, Édouard III faisait aussi publier à Londres la guerre avec la France (19 juin 1369) [6].

Du côté de celle-ci tout était prêt. Le duc d'Anjou avait concentré à Toulouse des troupes nombreuses et bien aguerries et en augmentait chaque jour les contingents. Le Midi entier résonnait des pas des gens d'armes marchant à l'ennemi, faisant des montres ou revues, allant d'un endroit à l'autre tenir garnison [7]. Les places fortes retrouvaient leurs capitaines ou gou-

vices envers la cause nationale. Le cartulaire municipal de Condom, connu sous le nom de *Livre Cadenas*, contient une foule d'actes royaux louant la fidélité des Condomois durant les XIIIe et XIVe siècles. Le dernier en date est de 1359.

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 804; Inventaire de Vic-Fezensac, nos 185, 187.

[2] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, nos 185, 187.

[3] Id., ibid., nos 117 et 369, et collect. Doat, t. CXCVI, fo 18.

[4] *Le Prince Noir en Aquitaine*, p. 142.

[5] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 809.

[6] *Collection*, etc., par J. Delpit, p. 128.

[7] *Hist gén. de Languedoc*, t. IX, p. 803 : montres ou revues de Menaud de Barbazan, à Marciac (Gers), le 6 mars 1369; des seigneurs de Lévignac et Montclar en Agenais; de Roger d'Espagne, à Toulouse, le 29 juin ; de G. de Montaut, à Toulouse, le 27 juin (*Sceaux gascons*, p. 408); de G. de Mansencomme, à Vic-Fezensac (*Ibid. gén.* p. 380); d'Arnaud d'Espagne, à Gaillac (*Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 803); de Jean d'Armagnac, à Toulouse, le 8 décembre 1368; du chevalier d'Orthe, le 8 janvier 1369; de Pierre de Pommière, capitaine, en 1369 (Cf. *Hist. de la Gascogne*, t. VI, Pièces justificatives, p. 139-140).

verneurs [1]. Et le roi, du fond de son château du Louvre ou de Vincennes, encourageait de son mieux ce mouvement belliqueux, en comblant d'éloges les villes qui avaient secoué le joug anglais et en confirmant ou augmentant leurs privilèges [2]. Précédemment, le 3 avril, et en vue de la future déclaration de guerre, il avait publié une ordonnance demandant des prières publiques, faisant défense de jouer aux dés, aux dames, à la paume, aux quilles, au palet, etc., et prescrivant qu'on fît partout, autant que possible, dans les villes et les campagnes, des exercices militaires « en fait de trait d'arc ou d'arbalestres [3]. »

Les Anglais, non contents d'opposer les armes aux partisans de Charles V, cherchèrent aussi à les arrêter par l'intrigue et la trahison. Ils trouvèrent dans l'entourage même du duc d'Anjou des capitaines disposés à servir leurs plans. Heureusement, le complot fut découvert, et le prince fit bonne et prompte justice des traîtres (11 mai 1369) [4]. L'ennemi ne fut pas plus heureux sur les champs de bataille. Vers la fin de 1369, le comte d'Armagnac l'avait presque partout refoulé jusqu'à Marmande et la Réole. Seule, la Bigorre, que défendait énergiquement Jean de Grailly, captal de Buch, conservait en grande partie la domination anglaise, malgré une première expédition dirigée contre elle, durant l'automne, par Arnaud-Guillem, comte de Pardiac [5].

[1] Mentionnons quelques-uns de ces capitaines de 1369 : Huguet du Fourc, capit. de Poudenas en Agenais (*Sceaux gascons*, p. 271) ; James Ysalguier, capitaine de Gimont (*Ibid.*, p. 305) ; Bernard de Campanès, capitaine d'Astaffort en Bruilhois (*Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 803) ; Géraud de Jaulin, capitaine de Mezin en Agenais (*Bibl. de l'École des chartes*, 1851, p. 97-130).

[2] M. Molinier, dans la note 4 de l'*Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 812, cite comme s'étant soumis au roi de France en avril 1369, Astaffort ; en mai, Nogaro, Lectoure, Auvillar, Eauze. En réalité, toutes ces villes étaient déjà soumises à ces dates ; car elles sont mentionnées dans le document précité du 18 mars 1369. Ces dates, rappelées par M. Molinier, se rapportent, non à leur soumission. comme il l'a cru, mais à la confirmation de leurs privilèges par le roi Charles V. Voir le texte de ces actes dans la série JJ des Archives nationales. Ils sont tous rédigés d'après la même formule et louent également la vaillance et la fidélité des habitants de ces villes. Un de ces actes de confirmation, celui qui concerne Lectoure, a été publié dans les *Archives historiques de la Gascogne*, 9e fascicule, p. 85.

[3] *Ordonnances*, t. V, p. 172 et 173.

[4] *Thalamus parvus* de Montpellier, p. 383-384. Les conjurés avaient fait le projet de se saisir du duc d'Anjou en personne et de le livrer aux Anglais. Le menu fretin d'entre eux fut noyé dans la Garonne. Quant aux chefs du complot, au nombre de trois, ils furent roués et écartelés.

[5] *Hist. gén de Languedoc*, t. IX, p. 808-812. On voit les habitants de Monfaucon en Bigorre venir à Marciac jurer fidélité à la France, le 28 septembre 1369, entre les mains du comte de Pardiac.

Un autre point d'appui pour les Anglais était la région agenaise et quercinoise du nord de la Garonne. Le duc d'Anjou en confia la soumission au comte d'Armagnac. Le 4 février 1370, il lui donnait la mission « de se transporter en ou devant la ville d'Agen et par toutes les autres villes, forteresses, chasteaux et lieux qu'il sçaura non estre obéissans à monseigneur et à la couronne de France, » afin de les réduire, « donner patis, treves et sauf-conduiz à tous nobles, consuls et habitans et à chacun d'eulx.... et contraindre les rebelles et désobéissans par force et multitude de gens d'armes, etc., etc. [1]. » Jean Ier s'y rendit aussitôt et réussit dans son entreprise. Le 25 mars, à Agen, il conclut avec les consuls de Puymirol un accord contenant leur soumission à la France [2]. Et le 18 mai, le roi pouvait déclarer l'Agenais irrévocablement uni à la couronne [3].

Ayant ainsi rétabli la domination française sur les rives de la Garonne, Jean Ier se tourna vers celles de l'Adour, où se maintenaient un certain nombre de garnisons anglaises. Vic-Bigorre et Tarbes lui ouvrirent leurs portes le 13 juillet; Bagnères, le 14 [4]. Il allait poursuivre le cours de ses succès, lorsque, à l'appel du duc d'Anjou qui entrait en campagne, il dut sur-le-champ revenir vers la Garonne. Le 17 juillet, il pénétrait à Moissac en compagnie du prince, et, le même jour, il traitait avec les consuls et habitants de cette ville, en vue de leur soumission définitive et de la conservation de leurs privilèges [5]. Avec lui, l'armée ramena aussi à l'obédience française, durant ces mois de juillet et d'août, Montauban, Lauzerte, Cahors, Sarlat, Montagrier, Tonneins, Aiguillon, le Port-Sainte-Marie [6].

Pendant ce temps-là, en Bigorre, la lutte devenait plus vive; la cause nationale, par suite de ces divisions ardentes, gagnait du terrain d'un côté et en perdait de l'autre. Plusieurs gentilshommes dans les montagnes, sous la conduite de Raymond-Garsie, sire de Lavedan, et de Renaud de Barèges, revenaient à la France et promettaient au comte d'Armagnac, « tant pour

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, E 242.
[2] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 190.
[3] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 816.
[4] Arch. nat., JJ 103, n° 29 et 30, et 156, n° 260.
[5] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 191. La date indiquée dans le manuscrit est juin. Mais il faut lire juillet (Cf. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 818).
i[6] *Hst. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 819.

eulx que pour les gardes et communes de la conté de Bigorre, d'estre bons et loyaulx au roy » (5 septembre 1370) [1]. Mais la plaine s'agitait pour l'Angleterre. Bernard de Jussan, seigneur de Cardaillac par sa femme Sibille, demeurait fidèle au serment qu'il avait prêté au Prince Noir le 8 janvier 1363 à Agen, tenait les champs pour l'Anglais et reprenait Tarbes. Jean Ier dut se diriger de nouveau vers ces parages.

Le 1er septembre, il entrait à Rabastens et confirmait les privilèges de la ville au nom du roi et du duc d'Anjou [2]. Peu après, il mettait le siège devant Tarbes et s'emparait de la ville, à l'exception de la partie centrale comprenant l'évêché, la cathédrale et le château, où Bernard de Jussan et les siens s'enfermèrent. Ils s'y défendirent vaillamment. Mais enfin, il fallut se rendre. Leur capitulation, d'ailleurs très honorable, est du 12 octobre 1370 [3]. Elle fut le coup de grâce pour la domination anglaise en Bigorre.

L'année 1371 s'ouvrait donc sous les plus heureux auspices. Bien que de loin en loin l'Anglais cherchât à reprendre l'offensive, tous ses efforts ne parvenaient pas à entamer sérieusement les résultats acquis. Et puis, le terrible chef, qui si fréquemment l'avait conduit à la victoire, n'était plus là. Une dernière fois,

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 192; *Collection....*, par M. J. Delpit, p. 116.

[2] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 193, et Arch. nat , JJ 103, n° 31.

[3] Bibl. nat., Coll. Doat, t. CXCVII, p. 140. Le quartier où s'était retiré Jussan appartenait au siège épiscopal de Tarbes et avait pris de là le nom de *Sède* qu'il porte encore. Voici les articles de cette curieuse capitulation. 1° Jussan s'engage à remettre à l'évêque de Tarbes « lo loc e fortalessa de la Seda de Tarba » et au commandeur des Hospitaliers de Meilhan le château et lieu de Bordères près Tarbes, d'ici au vendredi avant la Toussaint, « e asso per rayson de yssir dels excumenges, greugs e pertes en que el e sos companhos son per causa de la occupation deusdits locs. » 2° Il promet et jure sur l'Évangile et la vraie croix de servir désormais fidèlement le roi de France. 3° En retour, au nom du roi et du duc d'Anjou, Jean Ier lui alloue 6,000 fr. d'or, dont 4,000 payables à la Saint-Vincent (22 janvier). 4° Il lui promet d'obtenir du roi des lettres de rémission pour ses crimes passés, ainsi que l'abolition des excommunications lancées contre lui par les évêques de Tarbes, Lombez et Comminges, et même, si besoin est, l'absolution desdites peines par le pape 5° Il lui est permis de rebâtir son château de Cordailhac et sont confirmés les privilèges dudit lieu et de Thése qui lui appartiennent. 6° Enfin, il lui assure une rente annuelle de 600 livres et les gages de cinquante hommes d'armes, pourvu qu'il fasse vérifier le nombre desdits hommes d'armes dans les montres et revues. La capitulation fut approuvée par le roi le 8 août 1371. Un des témoins fut Maurin de Biran, bourgeois d'Auch, cité précédemment.

vers la fin de 1370, le Prince Noir avait paru sur les champs de bataille, à Limoges, et, fidèle à lui-même, il avait livré la ville aux flammes et passé au fil de l'épée un grand nombre de ses habitants [1]. Ce fut là son adieu à l'Aquitaine et à la France, et il était bien le digne écho des massacres et des incendies de 1355, qui avaient signalé son avènement. Rongé par la maladie, dévoré de chagrin à cause de l'insuccès de ses armes, et à peu près ruiné, il avait regagné tristement l'Angleterre en janvier 1371 et laissé sa principauté entre les mains de son frère Jean, comte de Lancastre, qui était bien moins à redouter. D'autre part, tous les pays conquis possédaient des sénéchaux, amis constants de Jean Ier et d'un dévouement à la cause française longuement éprouvé : Menaud de Barbazan commandait le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois; Arnaud de Carmaing, le Quercy; le comte de Charolais, l'Auvergne et le Rouergue. De plus, l'argent affluait de nouveau de Paris ou de Toulouse dans les coffres de Jean Ier ou de ses capitaines [2].

La paix eût été assurée sans l'incurable rivalité de Foix et d'Armagnac, que vint alors compliquer une situation nouvelle. Le duc d'Anjou finit-il par être jaloux de l'influence prépondérante qu'avait prise Jean Ier dans le Midi et de l'ascendant qu'il exerçait sur l'esprit du roi, on ne sait. Le fait est que, vers la fin de 1371 et en 1372, il se refroidit considérablement à son égard et chercha à se rapprocher du comte de Foix [3]. Ce dernier, toujours par haine contre son cousin d'Armagnac, s'était tenu dans une abstention évidemment calculée durant le grand mouvement de l'appel de 1368. Au mois d'août 1368, quand tous nos Gascons étaient à Paris, il parcourait ses États, et on le trouve, le 4 de ce mois, à Roquefort-en-Marsan, donnant des lettres de sauvegarde à l'évêque d'Aire et aux religieux de Sainte-Quitterie du Mas-d'Aire [4]. Nulle part, non plus, il ne paraît comme ayant favorisé l'élan national qui s'empara alors des populations. Tout semblait donc devoir continuer à inspirer au duc d'Anjou ces sentiments de défiance dont le comte de Foix

[1] Sur le sac de Limoges, cf. *le Prince Noir en Aquitaine*, p. 148-149.

[2] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, nos 134 à 202.

[3] Mémoire du duc d'Anjou à Charles V, *Hist. gén. de Languedoc*, t. X, *Preuves*, col. 1476-1482.

[4] Bibl. nat., Coll. Doat, t. CXCVI, f° 283. Cette pièce est contresignée d'un seigneur du Béarn, Bernard d'Aydie, « donsel. »

était depuis longtemps l'objet à la cour. Il en fut tout autrement.

Jean Ier s'aperçut bientôt du changement qui s'opérait contre lui dans les idées du prince. Et il ne tarda pas non plus à voir que le comte de Foix, profitant de ce vent favorable, préparait une lutte nouvelle. En présence de cet état des choses, il se rendit à Paris et s'adressa directement au roi, en déclarant qu'il soumettait entièrement à son arbitrage les difficultés que soulevait le comte de Foix. Dans l'intervalle, celui-ci ouvrait les hostilités. Mais alors arrivèrent les lettres royales en réponse à celles de Jean Ier, et dans lesquelles Charles V invitait Gaston-Phébus, « lequel commence guerre, » à accepter l'arbitrage proposé par le comte d'Armagnac. Le roi intervenait aussi près du duc d'Anjou et lui demandait de rendre à ce dernier ses bonnes grâces et tous les services possibles. Cette intervention paraît avoir arrêté un moment les belligérants ; surtout elle décida le duc d'Anjou à reprendre ses bonnes relations avec le comte d'Armagnac. Par un acte du 8 avril 1372, il promettait de le soutenir dans toutes ses affaires et besognes. Jean Ier, du reste, avait déjà travaillé à se mettre en état de résister par lui-même aux entreprises du comte du Foix. Le 7 janvier 1372, il signait, dans ce but, un traité d'alliance avec la plupart des anciens combattants de Launac, qui ne pardonnaient pas à Gaston-Phébus les rançons excessives à eux arrachées : le sire d'Albret et les siens, les comtes d'Aure, Pardiac, etc., se rangeaient avec entrain de son côté, espérant sans doute faire rendre gorge à leur vainqueur de jadis [1].

Gaston les prévint, et, dès l'été de 1372, il était sous les armes. Jean Ier dépêcha, au mois d'août, le comte de Pardiac près du duc d'Anjou, alors à Mirande, et qui avait oublié sa promesse d'avril, afin de lui remontrer « comme icelluy seigneur avoit auparavant promis et juré au conte d'Armignac le secourir et aider contre le conte de Foyx, lequel conte de Foyx faisoit grand guerre et dommages, et le requérir qu'il luy volsist secourir et ayder ; lequel seigneur respondit qu'il en voloit avoir son conseil pour luy faire response [2]. »

Une telle réplique ne présageait rien de bon pour Jean Ier. Mais les conseillers du prince lui persuadèrent de tenir sa pro-

[1] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 830.
[2] Arch des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 204.

messe et de prendre la défense de celui qui toujours et si ardemment avait soutenu la cause française. Le duc d'Anjou se rendit à ces représentations, et, peu de jours après, durant ce même mois d'août, un accord en plusieurs articles était signé au Port-Sainte-Marie entre lui et le comte d'Armagnac [1]. Le comte de Foix, se voyant alors définitivement abandonné, arrêta la guerre. Et de nouveau les deux cousins se jurèrent paix et amitié éternelles [2].

Elles devaient l'être, en effet, du moins en ce qui concernait Jean Ier. Car ce fut là, semble-t-il, la dernière lutte à laquelle il ait pris part. Rien n'indique qu'il ait suivi l'expédition du duc d'Anjou contre les Anglais du duc de Lancastre en Quercy, Agenais, Rouergue et Périgord, durant les derniers mois de 1372. Mais il y fut avantageusement remplacé par son fils Jean, comte de Charolais [3]. Pour lui, cassé par les fatigues de toute une vie de combats plus encore que par l'âge, ayant à peine soixante et un ans, il dut prendre alors un repos que l'état de sa santé rendait nécessaire.

Retiré dans ses châteaux de la Lomagne septentrionale, il y passa l'hiver de 1372-1373 assez tristement, tantôt à Auvillars, tantôt à Beaumont. Une chose le préoccupait depuis longtemps comme père de famille : il cherchait un mari pour sa dernière fille [4]. Ses deux autres enfants étaient brillamment établis : son fils et héritier Jean, comte de Charolais, avait épousé Jeanne, fille du comte de Périgord, qui lui avait apporté une dot de 50,000 florins d'or [5] ; quant à son autre fille, Jeanne, nous avons vu déjà son mariage avec le comte de Poitiers, frère de Charles V. La dernière, qu'il avait nommée Mathe, en souvenir sans doute de la vieille aïeule, Mathe de Béarn, qui l'avait élevé tout enfant, ne devait pas contracter une moins belle union. Ce souci le poursuivait dans sa retraite. Mais il n'allait plus tarder à en être débarrassé.

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 206.
[2] Id., ibid., n° 207.
[3] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 833.
[4] Dans sa réponse au manifeste du Prince Noir (22 février 1369), il rappelle qu'une de ses raisons pour refuser le fouage durant cinq ans, c'était de réunir une dot pour sa fille : « et aussi avions une fille à marier, » etc., etc.
[5] Bibl. nat., Coll. Doat, t. CXC, fos 166-189. Le contrat fut passé à Castelgaillard près Rodez.

Sur la fin de 1372, un projet de mariage se noua entre la jeune Mathe d'Armagnac et Jean, infant d'Aragon, duc de Girone, fils et héritier du roi d'Aragon. De sa résidence d'Auvillars, Jean Ier donna procuration à noble Arnaud de Lomagne, seigneur de Jumat, et à Me Bernard Boris, juge de Carcassonne, pour aller en Espagne traiter et terminer l'affaire [1]. Les négociations eurent un plein succès. Et le 4 avril 1373, le contrat fut signé à Beaumont. Le prince d'Aragon, qui s'unissait aux Armagnacs, était alors un des plus brillants partis de la chrétienté et, de plus, entièrement gagné à la cause française. En 1371, le roi Charles V lui avait donné en mariage sa cousine Jeanne de Valois. Mais, comme la princesse s'acheminait vers son futur royaume, elle fut prise à Béziers, dans les premiers jours de septembre 1371, d'une maladie violente qui l'emporta en peu d'instants [2]. Mathe d'Armagnac, lui succédant un an et demi après, on voit à quel degré de puissance et de gloire Jean Ier avait élevé sa maison. Cette alliance couronnait dignement ses longs et constants efforts. Il pouvait maintenant s'en aller.

C'était là en effet le dernier rayon de joie jeté par la Providence dans la vie de Jean Ier. Le vieux lutteur succombait sous le poids de tant de labeurs endurés sans relâche pour la cause nationale depuis sa prime jeunesse. A tenir toujours la dague et l'épée, son bras s'était affaibli et sa force avait enfin fléchi. La mort approchait à grands pas. Sentant venir cette heure suprême, Jean Ier fit son testament le 5 avril, le lendemain même du contrat de sa fille. Comme tous les testaments des princes chrétiens de cette époque, le sien est un vrai monument de piété et de générosité. A chaque mot se manifestent ces senti-

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, Inventaire de Vic-Fezensac, n° 209.

[2] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 827. M. Molinier, *ibid.*, p. 830, note 1, caractérise la maison d'Armagnac, à propos de Jean Ier, d'après « l'opinion de la plupart des historiens, » dans les termes suivants : « Rarement, dit-il, famille féodale montra plus d'avidité, de rapacité même, et les qualités personnelles de tous ces prices ne sont point telles qu'elles puissent faire oublier leurs défauts. » Qu'il nous soit permis de dire que cette appréciation nous paraît plus que sévère, injuste même. Si les Armagnacs demandaient toujours de l'argent, connaît-on beaucoup de familles féodales ou même royales qui ne les aient pas imités ? Et, s'ils en demandèrent plus que d'autres, y en a-t-il beaucoup qui les aient égalés dans leur ardeur guerrière et leur dévouement à la cause nationale ? Pour faire la guerre, il faut de l'argent et beaucoup, la chose est hélas ! bien connue. Voilà pourquoi les Armagnacs, qui tant guerroyèrent, tant aussi financèrent et firent financer.

ments religieux, qui forment tout un côté de sa vie trop dans l'ombre encore. Il y témoigne aussi combien, à travers tant de vicissitudes, son cœur avait su garder le souvenir de tous ceux qui l'avaient aimé et conduit dans sa jeunesse d'orphelin et quelle place y avaient tenue les affections de famille. Il fait des fondations pieuses pour l'âme de chacun de ses parents, et ainsi défilent tour à tour, sous ses yeux mourants, les figures déjà bien lointaines des deux évêques ses oncles, de son père qu'il avait à peine connu, et même de cette jeune épouse de ses quinze ans, Reine de Goth, qui avait passé dans sa vie comme une légère vapeur. Il n'oublie pas davantage ses aïeux de Rodez, ni sa mère morte tandis qu'il était encore au berceau ; et il fonde pour eux tous, à l'abbaye de Bonneval en Rouergue, deux messes par semaine à perpétuité. Passant ensuite à ses sujets, à tous ceux qui se sont dévoués pour lui, il les remercie expressément des sacrifices qu'ils se sont imposés surtout lors de sa rançon et dans la récente occasion du mariage de sa fille d'Aragon, pour lui constituer une riche dot [1].

Dans cet apaisement, qui entoure l'imminence de la dernière heure, il voulut aussi renouveler la paix avec son cousin le comte de Foix. Celui-ci, pressenti sans doute par ses ordres, se rendit à ce vœu, et, le 19 avril, à Orthez, signait une trêve nouvelle. Jean Ier la confirma avec joie, en son château de Beaumont, le 28 avril [2]. Peu de jours après, tandis que s'ouvrait le mois de mai, parmi les fleurs naissantes, il expirait [3]. Suivant le désir qu'il avait exprimé dans son testament, on l'ensevelit près de son père, à la métropole d'Auch, et c'est là que gît encore probablement sa dépouille mortelle, bien oubliée sous quelque dalle inconnue. Pendant ce temps-là, l'adversaire des jours d'antan, le Prince Noir, traînait péniblement et presque obscurément en Angleterre les dernières années de son existence. Et, trois ans après Jean Ier, le 8 juin 1376, lui aussi entrait dans l'éternité. On voit encore son tombeau à gauche du chœur dans la cathédrale de Cantorbéry.

Ainsi Dieu unissait au sein de la mort, à peu de distance l'un

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, E 240.
[2] Bibl. nat., Coll. Doat, t. CXCVIII, fos 18, 20.
[2] *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 836; arch. de Rodez, BB 2.

de l'autre, ces deux adversaires, ces deux drapeaux de causes ennemies. Mais ils eurent des successeurs. Et l'on sait pendant combien de temps encore Angleterre et Bourgogne d'un côté, France et Armagnac de l'autre, peuplent l'histoire des échos de leurs ardentes mêlées. Les vingt ans que nous venons d'étudier ne sont, pour ainsi parler, que l'exorde de cette longue épopée de batailles qui remplit les règnes de Charles VI et de Charles VII. Maintenant que la France est faite, et depuis longtemps, on ne sait pas toujours ce qu'il en coûta pour l'édifier, et le souvenir de ces vaillants, qui y mirent leur or et leur sang, est à peu près perdu. Le faire connaître, rappeler leur bravoure et leur héroïsme, c'est, pensons-nous, œuvre bonne et non exempte peut-être d'opportunité et d'utilité en un temps comme le nôtre. L'excuse de ces pages, s'il en est besoin, sera d'avoir tenté cette œuvre pour l'un des plus grands initiateurs et des plus constants artisans du mouvement national au XIVe siècle, Jean Ier, comte d'Armagnac.

A. Breuils.

UNE GRANDE DAME AU XVIe SIÈCLE

LA MARÉCHALE DE SAINT-ANDRÉ

ET SES FILLES

I.

Jacques d'Albon-Saint-André, encore simple capitaine des ordonnances, approchait de la quarantaine, lorsqu'il obtint la main de la jeune et belle Marguerite de Lustrac. Jour était pris pour le mariage, qui devait être célébré en cour, quand Monluc, dépêché d'Italie par le comte d'Enghien, vint demander au roi François Ier, de la part de ce général de vingt-quatre ans, la permission de livrer bataille aux Impériaux, commandés par le vieux marquis du Guast. La conjoncture offrait une extrême gravité. L'armée française était inférieure en nombre et son chef avait à peine fait ses preuves : une défaite pouvait non seulement la chasser du Piémont, mais mettre en péril le royaume, menacé de deux côtés par l'Empereur et le roi d'Angleterre. Dans le conseil, les plus sages hésitaient à approuver une partie si inégale. L'amiral d'Annebaut, pressé par François Ier, lui répondait : « Sire, demandez donc conseil à Dieu, puisque l'avis « des hommes ne vous suffit. » Le roi chevalier se leva, jeta vivement son bonnet sur la table, joignit les mains, fit à haute voix cette prière : « Ho, mon Dieu, je te supplie qu'il te plaise « me donner aujourd'huy le conseil de ce que je doibz faire « pour la conservation de mon royaulme, et que le tout soict à « ton honneur et à ta gloire. » Après quelques moments de recueillement, le visage comme illuminé par un éclair d'en haut : « Hé bien, s'écria-t-il, qu'ils combattent, qu'ils combattent! »

Monluc sortit aussitôt pour retourner en Piémont porter la bonne nouvelle. La foule des courtisans l'attendait impatiemment à la porte. Interrogé avec émotion, il leur jetait ces mots en son gascon : « *Ares y harem aus pics et patacs* (maintenant nous y ferons du pic et de la massue) [1]. » Ce fut comme une traînée de poudre. Toute la jeunesse de la cour s'apprêta à partir, et de crainte que le roi ne donnât pas son congé, on ne le lui demanda pas. Sans commission ni grade, ils couraient à la bataille comme ils eussent fait au « grand bal. » De ce nombre furent Saint-André, qui ajourna son mariage, Coligny et son frère d'Andelot, la Hunaudaye, fils unique de l'amiral d'Annebaut et qui ne devait pas revenir, des Cars, Rochechouart-Saint-Amans et cent autres. De plus vieux voulurent être de la fête. Mézeray nomme Antoine de Lustrac. C'était le futur beau-père de Saint-André. La cour fut tout à coup déserte. La plupart allèrent en poste pour arriver plus vite. Ils apportaient au comte d'Enghien non seulement leur épée, mais leur bourse, sachant que cet autre secours ne serait pas dédaigné : les soldats attendaient leur solde depuis six mois [2].

La bataille de Cérisoles (lundi de Pâques, 14 avril 1544) parut d'abord perdue. Le jeune général voulait se tuer de désespoir, se donna même, dit Monluc, deux coups d'épée dans son gorgerin, puis ce fut une éclatante victoire. Saint-André y fit merveille. Sur le soir, du Guast en fuite, il rallia quelques amis pour mettre « en route » ce qui restait des Impériaux. « Comme il alloit des plus avant à la charge où il faisoit bien chaud, M. d'Enghien voulut se desbander à l'envy, mais luy ayant esté remonstré le grand tort qu'il faisoit au grand debvoir de sa charge et qu'il se souvînt de M. de Nemours à la bataille de Ravenne, qui par trop d'hardiesse se perdit et fit perdre les autres, il respondit seulement : Qu'on fasse donc retirer Saint-André [3]. » Il fallut rattraper celui-ci, le forcer à lâcher sa poursuite. Les ennemis laissèrent 12,000 hommes sur la place, nos pertes furent à peine de 200 combattants, mais quelques-uns de première marque. Antoine de Lustrac, couvert d'affreuses blessures à la tête, fut

[1] *Commentaires de Monluc*, éd. de Ruble, t. I, p. 255.
[2] *Mémoires de Martin du Bellay*, an. 1544. — *Mém. de Vieilleville*, par Carlois, l. I, ch. 42. Coll. Michaud. — Mézeray, éd. in-fol., 1685, t. II, p. 1085.
[3] Brantôme, *Hommes illustres*, art. du maréchal de Saint-André.

d'abord compté parmi les morts. Il revint pourtant, mais resta privé des deux yeux.

Saint-André s'empressa de retourner en cour pour les préparatifs de son mariage, qui fut fixé au 27 mai. Sa fiancée, âgée de dix-sept ans, était une riche héritière. Antoine de Lustrac, seigneur et baron de Lustrac, Gavaudun, Goudourville, la Tour, Fimarcon, Terrasson, la Bastide et autres lieux, n'avait pas d'autre enfant et lui constituait en hoirie toutes ces terres. Par sa mère, elle appartenait à l'antique maison de Pompadour, des plus opulentes du Limousin. Elle était fille de cette Françoise de Pompadour [1] dont Mellin de Saint-Gelais a versifié l'épitaphe et dont la mort, d'après lui, fit verser tant de larmes, que les eaux de la Seine en furent doublées ainsi que celles de la Garonne [2]. Passe pour la Garonne, qui enfle facilement! Pour sa part, Saint-André recevait de son père, Jean d'Albon, le château et la terre de Saint-Germain-des-Fossés, les seigneuries de Mably en Rouannais et de Crespin en Casseaux [3].

Les deux époux se trouvaient assortis par le caractère. Saint-André, favori du dauphin, premier gentilhomme de sa chambre, superbe cavalier, type de bravoure et d'élégance, était le plus magnifique et le plus raffiné des brillants seigneurs de cette cour fastueuse. Sans scrupule sur les moyens de satisfaire ses goûts, il exploitait la générosité du dauphin, aimait le lucre autant que la gloire, dépouillant l'ennemi vaincu, pressurant le peuple, entretenant son luxe effréné à l'aide de confiscations et de nouveaux impôts. La jeune Marguerite était ardente, ambitieuse, devait rivaliser avec son mari pour l'amour du plaisir et de l'ostentation.

Lorsque le dauphin devint Henri II, on vit « cette voile de Saint-André flottante en une très large mer de profonde faveur, » dit Vincent Carlois, qui ajoute : « Il fut un des quatre qui dévorèrent le roi comme le lion sa proie : la duchesse de Valentinois, la plus âpre avec ses filles et gendres jamais satisfaits ; le duc

[1] Antoine de Lustrac avait épousé en 1524 Françoise de Pompadour, fille d'Antoine et de Catherine de la Tour d'Oliergues.

[2] Épitaphe de feu Mme de Lustrac, Françoise de Pompadour, qui mourut à Saint-Germain en Laye le vingt-huitième jour de décembre 1548, dans les Poésies de Saint-Gelais, p. 174, éd. de 1719.

[3] Le contrat de mariage du 27 mai 1544 est à la Bibliothèque nationale, fonds français, n° 2748.

de Guise, Claude, qui avait six fils qu'il fit très grands; le connétable avec les siens, et après eux Saint-André, entouré de neveux et autres parents tous pauvres et lui-même à qui il fallait grandement [1]. »

En 1547, il fut fait maréchal de France, chevalier de l'ordre et successivement premier gentilhomme de la chambre du roi, conseiller d'État d'épée, ambassadeur en Angleterre, gouverneur et lieutenant général des provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Haute et Basse-Auvergne, Bourbonnais, bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier, Haute et Basse-Marche et pays de Combraille. Fait de pièces et de morceaux, expressément pour lui, c'était le plus grand gouvernement de France, en plein cœur du royaume, « un gouvernement, dit Carlois, de plus grande étendue que tout autre, pour prince qu'il ait esté, ait pu obtenir jamais [2]. » Entre temps, il avait arraché à son maître des successions d'aubains ou de bâtards, des confiscations de huguenots, des taxes sur les nobles et les roturiers, comme le droit de francs-fiefs sur tout le Limousin, qui lui fut donné d'un seul coup [3].

Mais au moins il ne thésaurisait pas comme la favorite. Il dépensait royalement l'argent du roi. Lorsqu'il fut dépêché en Angleterre, une foule de gentilshommes se proposèrent pour l'accompagner. Il dut refuser beaucoup d'offres, réduire sa troupe à soixante, dont le moindre avait plus de 18,000 livres de rentes, « la pluspart riches seigneurs et parents de madame la maréchale, madame Marguerite de Lustrac, » les sieurs de Turenne, de Ventadour, de Pompadour, de la Rochefoucauld, de la Gastine, de Saint-Jean-de-Ligoure, etc., avec six pages de la chambre du roi. Le plus grand faste était de commande et lors de la réception de l'ambassade, « les Anglois s'esbahissoient merveilleusement de veoir une si excellente trouppe de François et non moins riches de pierreries que leur roy, car seulement le sieur de Saint-Jean-de-Ligoure, qui estoit des moindres pour le revenu, mais au reste, l'un des beaux et agréables gentilshommes qu'on eust sceu regarder, en avoit sur luy pour plus de 20,000 escus, de sorte que, en ceste grande salle, parce qu'en devisant on se tourne et revire souvent, ce n'estoient que

[1] *Mémoires de Vieilleville*, l. II et V.
[2] *Ibidem*, l. II, ch. 16; l. III, ch. 19.
[3] Bonaventure de Saint-Amable, *Annales du Limousin*, p. 780 (Limoges, 1685).

rayons, estincellemens et esclairs qui esblouissoient la veue des regardans [1]. » Le roi avait ordonné à son ambassadeur « de ne recevoir un seul traictement des Anglois, » et tous les vivres et présents envoyés par la cour d'Angleterre furent rigoureusement refusés. Le maréchal recevait chaque jour de France le nécessaire pour sa table et son train somptueux. Il avait organisé pour cela un service de trente-six chevaux : douze allaient de Paris à Abbeville, douze d'Abbeville à Boulogne, et douze venaient de Richmond à Douvres prendre ce que les barques conduisaient, « et marchoit nuit et jour cette diligence. » Le menu de chaque repas était de douze plats de services et dix plats de desserts, « en telles raritez que tous ces milords maudissoient l'intempérie de leur climat » et il ne fut jamais servi bœuf, veau ni mouton que pour les potages [2]. Saint-André apportait à Édouard VI le collier de Saint-Michel : le roi ne crut pouvoir moins faire que d'honorer un si magnifique ambassadeur de l'ordre de la Jarretière. Trois Français seulement possédaient à cette époque cette très haute et très rare distinction : le roi, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André [3]. « Mon dit sieur le maréchal, dit Brantôme, se montra un vray Lucullus en luxes, bombances et magnificences : et durant les guerres, aux camps, aux armées, tout pareil en valeur, en cœur et en réputation de grand capitaine [4]. » Mais la comparaison a été jugée défavorable à Lucullus [5]. L'un et l'autre poussèrent aux dernières limites le goût de la dépense et de la bonne chère, des jouissances matérielles, mais le Romain, sans être plus valeureux ni plus libéral, fit davantage pour le profit de sa patrie, protégea les arts et les lettres, fut populaire, laissa une mémoire honorée. Il n'en fut pas de même du favori de Henri II. Dans son parti, il était redouté, envié plus qu'admiré. On peut voir comment en parle Vieilleville, qui se dit son plus grand ami [6]. Les huguenots l'abhorraient, l'ont diffamé, lui reprochant ses concussions, sa corruption, lui prêtant même des

[1] *Mém. de Vieilleville*, l. III, ch. 29.
[2] *Ibid.*, ch. 27 et suiv.
[3] Brantôme, art. du maréchal de Saint-André.
[4] *Ibidem.*
[5] *Dict.* de Chaufepié, art. SAINT-ANDRÉ.
[6] C'est Vieilleville qui parle par la bouche de Vincent Carlois, l. II, ch. 10 et suiv.

vices contre nature [1]. Après sa mort, il fut oublié comme s'il n'eût fait aucune figure en son temps.

Dans le château de Valléry en Gâtinais, près Sens, construit par le maréchal depuis son mariage, les deux époux tenaient leurs états, une véritable cour de dames et de gentilshommes, recevaient avec une pompe qui dépassait celle des princes, s'ingéniaient à tous les luxes et à tous les raffinements, particulièrement celui de la table. Ils avaient entassé dans cette belle demeure des meubles du plus grand prix, des objets rares, des curiosités de tout ordre. « Pour les superbetez de belle parure et de beaux meubles, M. de Saint-André en a surpassé mesme les roys, dit Brantôme. Entre autres, il y avoit une tente de la bataille de Pharsalles...., chose très riche et belle à veoir et qui se pouvoit quasi parangonner à cette belle tenture du roy Françoys, toute relevée d'or et de soye, représentant le triomphe de Scipion.... Elle avoit cousté 22,000 escus de ce temps-là, qui estoit beaucoup. Aujourd'huy, on ne l'auroit pas pour 50,000. » Il y avait encore une cuvette d'argent sans pareille dans le royaume, du prix de 10,000 livres, « des tapis velus, tout d'or persians, des fourrures de martres et de loups-cerviers, » des tableaux, des marbres précieux, des dentelles de Brabant et de Venise, le linge le plus beau et le plus fin qui fût en France, le tout à profusion [2]. C'est là, sans doute, vers 1546, que naquit Catherine d'Albon, l'unique enfant qui devait provenir de cette union.

Valléry n'avait pas suffi. La maréchale souhaitait une semblable installation dans le Midi, en Guyenne, où étaient sa fortune et sa parenté. En 1550, son mari acheta pour lui plaire, de l'héritière de Lautrec [3], la grande terre de Coutras et Fronsac titrée vicomté. Le maréchal y fit construire un château si magnifique qu'il donna lieu à un de ces contes absurdes qui reflètent néanmoins l'impression des contemporains. — « Ha! que tu cousteras! » avait dit une vieille mendiante en voyant les fondations s'élever sur un espace immense. Et le maréchal, flatté de l'ex-

[1] Brantôme, *ibid.*; Bèze, *Hist. des Églises réformées*, éd. de Lille, 1841, t. I, p. 43.

[2] Brantôme, articles de Saint-André et de François Ier, et ms. 17881 du fonds français de la Bibliothèque nationale.

[3] Claude de Foix, veuve du comte de Laval.

clamation, avait ordonné que le château se nommerait Coutras, car auparavant le lieu s'appelait Saint-Jean [1]. Pendant la construction, en 1551, Henri II, qui ne refusait rien à son favori, érigea Fronsac et Coutras en comté et quatre ans après en marquisat.

La maréchale jouissait avidement de ces honneurs, de ce faste, de cette grasse vie. A la cour, elle avait le premier rang après les princesses [2], brillait par sa beauté et sa parure dans toutes les cérémonies et toutes les fêtes. A son passage dans les bonnes villes, elle était reçue aux portes par les consuls, conduite en pompe à son logis, gratifiée de riches présents [3]. Le sieur de Billon, dans son curieux livre : *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe feminin*, nous apprend qu'elle allait comme une reine entourée de ses filles d'honneur, toujours accompagnée de la belle Beaurecueil et de la gracieuse Téligny. Il la surnomme Marguerite de douceur. Elle était jeune, heureuse, ne montrait pas encore le fond de son âme. Dans ses châteaux de Bourgogne et de Guyenne, où personne ne la primait, elle affichait l'orgueil et la splendeur jusqu'à scandaliser l'opinion pourtant peu sévère en ce temps de trouble et de licence. Tous les vaisseaux qui suivaient le fleuve au pied de Fronsac étaient tenus de la saluer d'un coup de canon [4].

Il y eut quelques nuages dans ce ciel. Le maréchal était homme de plaisir, mais avant tout homme de guerre et des plus brillants. Il ne valait que par là. Devant l'ennemi, il hasardait sa vie comme si elle eût été des plus misérables, et pas une action de quelque importance n'eut lieu de son temps qu'il n'y figurât avec honneur. Trois mois après son mariage, il était au siège de Boulogne. Il batailla presque sans relâche dans les Trois-Évêchés, les Pays-Bas, sur la frontière de Champagne, à Saint-Quentin, où il fut fait prisonnier. Mais ces fréquentes séparations, ces périls, toute femme de gentilhomme au XVIe siècle

[1] *Chronique bordelaise*, de J. de Gauffreteau, t. I, p. 92 (Bordeaux, 1878). Le nom de Coutras est beaucoup plus ancien et paraît tirer son origine du *Costerate* des Romains.

[2] *Mémoires du duc de Guise*. Collection Michaud, p. 144.

[3] A Limoges, en 1551. Les consuls lui offrirent « une couppe d'argent dorée de la valeur de cinquante ung escuz. » *Registres consulaires de Limoges*, t. I, p. 449 (Limoges, 1867).

[4] Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. III, p. 192 (Bordeaux, 1845).

y était habituée, les supportait vaillamment. La disgrâce du roi était un malheur plus intolérable. Henri II vint à se lasser des exigences de son favori. Il se souvint que son père n'aimait pas Saint-André et lui avait recommandé de s'en défendre autant que des Guises. La reine Catherine, sans grande influence, il est vrai, détestait aussi le maréchal, courtisan de sa rivale, et ne perdait aucune occasion de le desservir. Henri II lui en voulut, dit-on, de la sanglante défaite de Saint-Quentin, amenée par défaut de tactique et où Montmorency, Montpensier, Longueville et six cents autres gentilshommes avaient eu le même sort que le maréchal (1557). Il est certain que le roi ne se hâta pas de le délivrer et que, durant sa captivité, il disposa des gouvernements du Lyonnais, Beaujolais, Haute et Basse-Marche, en faveur du sieur de Grignan [1]. Le maréchal, remis en liberté, resta quelque temps en défaveur, se retira à Coutras ; mais on ne pouvait se passer longtemps de son épée et il fut rappelé.

Avec ses instincts, dans cette existence voluptueuse, au milieu de la corruption élégante des derniers Valois, dans la fleur de l'âge et de la passion lorsque son mari touchait à la vieillesse, Marguerite de Lustrac pouvait difficilement rester à l'abri des entraînements. Elle conquit quelques titres à figurer dans la galerie des dames galantes de Brantôme et on l'y rencontre sans doute plus d'une fois sans être nommée. Cependant, du vivant de son mari, on ne lui connaît qu'une intrigue amoureuse qui ne fit pas grand éclat. Elle fila un roman avec Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et fut rivale en même temps de Jeanne d'Albret, la femme légitime, et de la maîtresse, Mlle du Roüet. Le roman arriva-t-il à conclusion ? Jeanne d'Albret n'a pas voulu y croire. Pourquoi serions-nous plus royalistes que la reine? C'est Joachim du Bellay qui nous a conservé le souvenir de cette bataille de dames. On trouve, en effet, parmi ses poésies, la pièce suivante, dont l'héroïne est à peine dissimulée sous des initiales transparentes.

CHANSON POUR M. LA MARES. DE S. A.

Je ne puis dissimuler
L'amitié que tant je prise,
Aussi ne veux-je céler
Qu'en prenant je ne sois prise :

[1] Carrés de d'Hozier, t. XIII, p. 102. Bibliothèque nationale, mss.

Puisqu'amour m'a faict cognoistre
Que l'honneur en est le maistre,
Je n'aye crainte qu'on le voye
Et veux bien que chascun l'oye,
Car ce qui est louable à le penser
Ne doit point l'œil ny l'oreille offenser.

Ce n'est folle affection
Qui me tient en servitude,
Mais une obligation
Pour fuir ingratitude,
Ne pensez donc que j'offense
Ny moy ny ma conscience
Quand un tel amy j'honore,
Ou plus tost quand je l'adore ;
Car sa vertu ne se doit moins aymer
Qu'ingratitude accuser ou blasmer,

Je laisseray donc parler
Ceux qui font de moy leur compte [1]
Un point me peult consoler
Que ne puis recevoir honte.
De leurs langues je me garde,
Ayant honneur soubs ma garde,
Celuy qui aymer me daigne
Me conduict soubs son enseigne,
Et à bon droict celuy qui garde honneur
Car il est peinct au vif dedans mon cœur.

Ces stances jaculatoires ayant été connues à la cour, Jeanne d'Albret y répondit :

RESPONSE FAICTE PAR LA ROYNE DE NAVARRE

Amour contre amour querelle,
Si par double effect contraire
Le mien l'on me vient soubstraire,
A l'honneur l'honneur j'apelle.

Sotte amour et ignorance
Aveuglent une cervelle
Et font qu'un songe on révelle
Au lieu de vraye apparence.

Celle qui fait tant sa gloire
D'aymer aussy d'estre aymée
Feroit feu après fumée
S'elle me le faisoit croire.

[1] Il faut lire sans doute : leur conte.

Mais le sainct où elle voue
A mon offrande receue
Et ma fermeté cogneue
Qui sait qu'ailleurs ne se loue [1].

Jeanne d'Albret se montre d'assez mauvaise humeur dans sa réponse, car il paraît qu'elle est de sa façon et non de la veine de du Bellay [2]. Cette pointe de jalousie laisserait croire qu'elle craignait plus qu'elle ne le voulait dire une nouvelle infidélité de son volage époux. Du Bellay étant mort le 1er janvier 1560, l'aventure se place au plus tard en 1559, peut-être en 1558. La reine de Navarre vint à la cour en ces deux années, et Antoine de Bourbon y était lui-même en 1559 [3].

A la mort de Henri II, son bienfaiteur, Saint-André avait des raisons de craindre que son étoile ne pâlît. La reine mère, son ennemie, arrivait au pouvoir. Il sentait que les récriminations, jusque-là contenues, éclateraient maintenant avec d'autant plus de force, il était exposé à des recherches pour les dons immenses qu'il avait reçus du Trésor public; quoique très riche, sa prodigalité dépassait ses ressources : il avait une meute de créanciers à ses trousses. La prudence lui conseillait de s'éloigner, de tâcher de se faire oublier. Il se retira avec la maréchale à Coutras, et ils y séjournèrent près de deux ans, tenant maison ouverte, attirant leurs parents, leurs amis, cherchant à se faire des créatures. Le premier danger passé, ils firent pourtant, à intervalles, acte de présence à la cour. Rival secret des Guises, le maréchal vivait politiquement avec eux, mais voyant le petit roi François II sous leur main, il se soumit, s'enrôla sans hésiter dans leur camp. Ne pouvant plus être le favori, il voulait du

[1] *Les Œuvres françoises de Joachim du Bellay*, f° 351, éd. de 1583.

[2] La plupart des auteurs qui parlent de la maréchale passent cette aventure sous silence. Quelques-uns ont grossièrement erré sur ce sujet. Leroux de Lincy, dans son *Recueil des chants historiques français du XVIe siècle* (p. 207), donne la poésie de la reine de Navarre comme une « Chanson sur les amours du prince de Condé et de la belle Limeuil. » Évidemment il n'avait pas lu du Bellay. D'autres pensent que la maréchale et Jeanne d'Albret aimaient en même temps le prince de Condé et que la querelle avait lieu à son endroit, ce qui n'est pas moins erroné. La reine de Navarre était la belle-sœur de Louis de Bourbon. (Dreux du Radier, dans un article du *Journal de Verdun*, an. 1763.) Boursault, dans son roman *Le Prince de Condé*, a été mieux informé.

[3] *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, publiées par M. de Rochambeau, p. v, 186; Paris, 1877.

moins se placer « à la fumée de la faveur, » suivant l'expression de Vincent Carlois. Il proposa au duc de Guise de s'associer, par les liens les plus étroits, à sa fortune. Catherine d'Albon, sa fille unique, était alors âgée d'environ treize ans. Il l'offrit au duc pour son fils aîné, Henri, prince de Joinville, qui devint le Balafré. Le futur avait deux ans de moins que la fiancée, les rangs n'étaient pas égaux, mais le duc était chargé d'enfants et l'établissement était fort avantageux au point de vue de la fortune, encore accrue par de récents héritages [1]. Le maréchal avait d'autre part une légion de gentilshommes à sa dévotion, à Paris, en Bourgogne, en Guyenne, en Limousin, où sa mère et sa femme avaient leur parenté. Brantôme et Vieilleville en donnent une longue liste. Cet appoint n'était pas à dédaigner pour les visées des Guises. Le pacte fut conclu. Saint-André retrouvait ainsi protection et défense, pouvait braver ses ennemis, continuer sans trouble cette existence de faste insolent. Marguerite de Lustrac reprit sa place à la cour, fut nommée dame d'honneur de Marie Stuart [2].

Nous voyons sans illusion ces deux époux, et cette étude montrera en Marguerite de Lustrac un type peu commun de passion et d'intrigue, mais nous resterons dans la vérité historique, sans rien emprunter, comme d'autres l'ont fait pour les flétrir davantage, à une imagination déréglée. Dans un roman publié au XVIIe siècle sous le pavillon de l'histoire et dont les nombreuses éditions attestent le succès [3], le maréchal, sa femme et sa fille sont représentés comme descendus au dernier degré de l'ignominie, de l'immoralité et de la perfidie ; le prince de Condé, les Guises, l'amiral et l'amirale de Coligny y sont peints sous des traits aussi peu nobles. Si l'on s'en rapportait au fameux critique Bayle, l'œuvre de Boursault serait « une manière de roman où l'on voit plusieurs faits historiques très curieux et très fidèlement rap-

[1] Isabeau de Pompadour, sœur de Françoise, avait épousé Bertrand de Lustrac, baron de Gavaudun, frère d'Antoine. Veuve en 1524, elle se remaria à François Bouchard d'Aubeterre, mais n'ayant pas d'enfants, elle laissa toute sa fortune à Marguerite de Lustrac et au maréchal, ses neveux. Inventaire ms. des titres du château de Pompadour.

[2] *Négociations du règne de François II*, par Louis Paris, p. 745 (Paris, 1841).

[3] *Le Prince de Condé, roman historique*, par Boursault. La 1re édition anonyme est de 1675. Celle donnée chez Didot en 1792 n'est pas la dernière, mais est la plus utile à consulter à cause des notes et additions de J.-B. de la Borde.

portés [1]. » Mais M. le duc d'Aumale a dit du même ouvrage, avec plus de raison, que « dans ce conte assez libre, les noms seuls appartiennent à l'histoire et que les rôles et les caractères sont de pure fantaisie [2]. On peut ajouter que, quelles que soient les libertés usurpées par le roman soi-disant historique, il n'est pas permis de les pousser jusqu'aux inventions les plus absurdes et aux calomnies les plus révoltantes. Cette fable ridicule se noue en 1559 par les amours de François II et de Catherine d'Albon, que son père, accompagné du duc de Guise et autres seigneurs, surprend dans le lit du roi, croyant saisir l'amirale en rendez-vous galant. Or, en 1559, le petit roi François II était âgé de quinze ans et venait d'être marié à la merveilleusement belle Marie Stuart, dont il était très épris. Faible de corps et d'esprit, ce « roi sans vices » (il fut ainsi nommé) n'était point enclin à ces excès [3]. Quant à sa prétendue maîtresse, dont la faveur connue de toute la cour ne fit qu'enorgueillir le maréchal et sa femme, elle avait treize ans à peine. Le reste est à l'avenant. Saint-André, la maréchale, le prince de Condé, ne sont pas à l'abri des sévérités de l'histoire, cette justice suffit. Ce n'est pas le cas de forcer la vérité, il faudrait plutôt l'adoucir. Puisée impartialement aux sources les plus sûres, elle peut sembler déjà une recherche de scandale.

L'année suivante n'était pas écoulée que Charles IX succédait à son frère. Catherine de Médicis prenait le gouvernement avec les princes du sang. Les Guises perdaient la meilleure part de leur influence, et l'impopularité de Saint-André n'avait plus de contrepoids. Aussi les États, réunis à Paris le 15 mars 1561, avaient-ils demandé formellement dans leur délibération que le maréchal fût exclu du conseil et tenu de rendre compte des dons excessifs qu'il avait reçus du feu roi Henri et d'en payer le reliquat [4]. Mais il réussit encore à se sauver en organisant avec le duc de Guise et le connétable de Montmorency cette association connue sous le nom de triumvirat, et dont le but était à la fois

[1] *Critique de l'histoire du calvinisme*, dans les *Œuvres diverses*, t. II, p. 17, éd. de 1719, et *Dictionnaire historique*, art. Limeuil.

[2] *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 267 et suiv.

[3] Les auteurs sont unanimes à cet égard. V. *Mémoires historiques d'Amelot de la Houssaye*, art. Saint-André, et *Dictionnaire historique* de Marchand, art. Bourbon, d'après les écrivains du temps.

[4] *Négociations de François II*, p. 833.

de faire échec à l'autorité royale et aux progrès menaçants du parti réformé. Tour à tour éloigné de l'armée ou rappelé aux affaires par la politique de bascule de la reine mère, il prouva, dans la première guerre civile, que sa main quasi sexagénaire pouvait encore peser dans la balance.

Le 19 novembre 1562, fut livrée la bataille de Dreux, entre les protestants et l'armée royale. Louis de Bourbon, prince de Condé, et Téligny conduisaient les rebelles ; les triumvirs commandaient les troupes du roi. A trois heures après midi, les huguenots avaient la victoire, le connétable était fait prisonnier. Lorsqu'un courrier arriva bride abattue, vers deux heures du matin, porter la nouvelle à Catherine de Médicis, elle affecta un grand calme, quoique épouvantée des conséquences que pouvait entraîner l'événement. « Eh bien, dit-elle, nous prierons Dieu en français [1]. » Mais elle songeait déjà à abandonner une partie du royaume aux vainqueurs et à se réfugier en Guyenne avec le jeune roi. La nuit entière et le lendemain elle délibéra sur cette terrible nécessité, mais vers le soir un groupe de cavaliers entrait bruyamment dans la cour du palais, criant : Victoire, victoire ! Elle courait avec émotion à la fenêtre, et le sieur de Losses et ses compagnons, l'épée au clair, lui jetaient ces paroles : « M. de Guise a gagné la bataille, le prince de Condé est son prisonnier. » Après la capture de Montmorency, Guise et Saint-André, revenus à la charge, avaient fait des prodiges de valeur, changé le sort des armes. Le chef de l'armée tout à l'heure victorieuse s'était rendu à merci. Mais le maréchal avait trouvé la mort dans cet admirable élan. Poursuivant trop chaudement la déroute, il s'était trouvé seul, cerné dans un gros de cavalerie. Pris à rançon, il avait au moins la vie sauve, lorsqu'un nommé Bobigny, catholique entré par vengeance dans les rangs huguenots et dont Saint-André possédait les biens par confiscation, le tua de sang-froid, malgré la parole donnée [2]. C'était une grande perte pour son parti ; elle produisit pourtant peu d'impression, il ne fut regretté par personne. Les historiens parlent surtout des mauvais souvenirs qu'il laissa. Ce brillant homme de guerre, qui tint une place si considérable sous quatre rois, attend encore

[1] Lacretelle, *Histoire des guerres de religion*, t. II, p. 122 (Paris, 1822).
[2] Vieilleville, l. VIII, ch. 37 ; d'Aubigné, *Histoire univ.*, t. I, l. III, ch. 25.

une biographie plus sérieusement étudiée que les mentions banales des dictionnaires.

II.

Marguerite de Lustrac ne garda pas mieux la mémoire de son mari. Il laissait une fille mineure et des dettes criardes. Héritière à charge de rendre et sous bénéfice d'inventaire, la maréchale dut faire de l'argent avec les beaux meubles de Valléry. « Après sa mort, dit Brantôme, on les a vus vendre à Paris aux enquans, desquels on ne peust quasi jamais voir la fin tant ils durèrent [1]. » La maréchale avait écrit à la reine pour l'engager à acquérir les plus belles pièces, mais la cassette royale se vidait pour d'autres arts que ceux de la paix. Il était douloureux de laisser se disperser ces merveilles ; la veuve en racheta la plus grande partie. Le maréchal de Vieilleville eut aux enchères la belle tenture de la bataille de Pharsale, dont il orna sa grande salle de Durtal [2].

La duchesse de Guise (Anne d'Este) réclama Catherine d'Albon pour l'élever près d'elle. C'était un usage du temps que la future belle-mère prît, dès son bas âge, à son foyer, pour la former suivant ses idées, la fiancée promise à son fils, surtout lorsque celle-ci était orpheline. S'agissant d'une fille unique, la mesure pouvait rencontrer des résistances dans le cœur d'une mère tendre et dévouée : la maréchale s'y prêta avec empressement. En se séparant de sa pupille elle gagnait son indépendance, dont elle avait hâte de jouir.

Durant cette première année du veuvage de Marguerite de Lustrac, après la paix d'Amboise, qui suivit la bataille de Dreux, le prince de Condé, sorti de captivité, vint à la cour. Agé de trente-trois ans, marié à la vertueuse Éléonore de Roye, déjà père de sept enfants, il affichait des mœurs plus que galantes. De figure agréable, quoique d'un type commun, petit de taille, légèrement contrefait, ayant les épaules inégales, il était néanmoins plein de grâce et de séduction. Vaillant capitaine, remuant, spirituel, magnifique, sans convictions gênantes, il s'était laissé faire chef des huguenots pour jouer un rôle. Tous les succès lui

[1] Brantôme, art. du maréchal de Saint-André.
[2] *Ibidem.*

semblaient promis et permis. Il avait le don de plaire, de se faire tout pardonner. Une auréole l'entourait déjà comme s'il eût été un héros. Dans cette cour dissolue, c'était un modèle admiré du plus brillant courage, de la plus exquise élégance et du libertinage le plus effronté.

Ce petit homme tant joly
Tousjours devise et tousjours rit
Et tousjours baise sa mignonne.
Dieu gard de mal le petit homme [1].

L'opinion du temps n'allait pas plus loin que cette indulgente raillerie.

Il eut bien vite besoin d'une maîtresse, et jeta son dévolu sur la beauté la plus agaçante de ce fameux escadron volant de la reine mère, de ces filles d'honneur dont la charge était si difficile à remplir, suivant un mot connu. C'était la charmante et hardie Isabelle de Limeuil. Les historiens protestants prétendent que la reine mère fut l'entremetteuse de cette liaison, endoctrina sa suivante, qui était sa propre cousine, pour tenir le prince en laisse [2]. C'est, je crois, subtiliser. Un homme galant et une fille coquette, à une époque de licence et de dévergondage, peuvent être attirés l'un vers l'autre sans que la politique s'en mêle. Ceux qui ont soutenu que la *bona voglia* [3] y suffit de part et d'autre doivent être dans le vrai. La belle n'était pas novice. Plusieurs vantaient à bon droit ses charmes, et Ronsard et Brantôme ont trouvé de sincères accents de gratitude pour les célébrer en prose et en vers [4]. Elle était bien, dans le moment, pourvue d'un amoureux, mais ces chassés-croisés de la galanterie ne sont pas d'invention moderne. Florimond Robertet, sieur de Fresnes, resta l'amant de cœur d'Isabelle, le prince fut.... l'autre [5]. Chacun paraît s'être accommodé de son rôle. La maréchale de Saint-André vint compliquer l'imbroglio. Elle conçut

[1] Brantôme, *Hommes illustres*, art. du Prince de Condé.

[2] Remarques sur la Confession de Sancy, dans le *Journal du règne de Henri III*, t. II, p. 218, 224, éd. de 1720. Isabelle de la Tour de Limeuil était de la même maison que la mère de Catherine de Médicis.

[3] Opinion développée longuement par Dreux du Radier dans son article du *Journal de Verdun*. L'expression, à l'italienne, est de lui.

[4] *Œuvres de Ronsard*, éd. Blanchemain, t. I, p. 48 ; V, p. 335. Cf. H. de la Ferrière, *Isabelle de Limeuil*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1883.

[5] H. de la Ferrière, *Isabelle de Limeuil*.

pour le prince une passion folle. Sans respect pour la digne femme qui donnait chaque année un enfant à son mari, et bravant la maîtresse qui allait aussi rendre père son nouvel amant, elle s'engagea dans cette conquête qui n'était pas sans analogie avec sa précédente aventure. Plus âgée que Condé, celui-ci ne pouvait guère être entraîné vers cette matrone déjà mûre. Elle employa tous les moyens pour le séduire, en dernier ressort l'intérêt. Et durant ces premiers mois de veuvage, elle poursuivit publiquement, pour ainsi dire, cette étrange lutte. Le maréchal à peine inhumé, cette femme exaltée quitta sa religion, se fit huguenote pour flatter le prince, l'aider dans ses desseins, se mêler à sa vie et sans doute pénétrer plus aisément à son foyer. Elle alla plus loin encore, elle lui offrit sa fille Catherine, la riche héritière, pour son fils aîné, Henri, marquis de Conti, âgé de onze ans. La proposition fut agréée. Faut-il oser dire, avec les détracteurs du prince, que le don de la fille avait scellé l'abandon de la mère? Ce soupçon ne saurait être éclairci. Que Condé se soit borné à flatter, avec une complaisance intéressée, cette passion légèrement surannée, à entretenir les ardeurs et les espérances de la maréchale, sans lui céder, « en se moquant d'elle [1], » son rôle ne gagne pas beaucoup en noblesse.

Ce n'était pas une petite affaire que d'enlever Catherine d'Albon à Anne d'Este. La maréchale, emportée par sa folie, ne redouta pas le conflit avec la petite-fille de Louis XII. Elle lui réclama nettement la pupille, déclarant qu'ayant changé de religion, elle ne voulait plus du mariage avec le prince de Joinville, et qu'elle destinait sa fille et l'avait promise au jeune marquis de Conti. La duchesse fut indignée, n'obéit pas, invoquant la proposition du maréchal, l'accord solennel des deux pères. La maréchale s'adressa à Catherine de Médicis, lui demanda une entrevue immédiate, menaçant de recourir à la justice si satisfaction n'était pas donnée à ses droits. S'immiscer dans cette querelle entre Guise et Bourbon, cela ne plaisait guère à la prudente Florentine! Au fond, elle préférait l'alliance avec Joinville et blâmait la maréchale de sacrifier sa fille à un caprice, mais ne voulait pas prendre parti ouvertement contre Condé. Elle essaya d'ajourner la visite, écrivit à la maréchale qu'elle la rece-

[1] *Mémoires de Castelnau*, éd. Le Laboureur, additions, t. II, p. 76.

vrait dans quelque temps à Amboise, et prévint la duchesse. Marguerite de Lustrac n'accepta pas le délai, vint trouver la reine à Paris, força sa porte. Cela se passait en février et mars 1563 [1], quatre mois à peine après la mort de Saint-André. Catherine de Médicis essaya de raisonner cette furieuse, lui rappela la volonté formelle de son mari, lui représenta que sa fille ne saurait avoir un plus grand honneur que cette union, ni être mieux élevée que par une princesse issue du sang royal de France. Ces admonestations n'eurent aucun succès. La maréchale déclara qu'elle reprendrait sa fille de gré ou de force.

Elle porta aussitôt sa demande devant les juges. Ce litige entre de si hautes personnalités, et dont le secret n'était pas caché, ne fut pas sans causer de l'émoi. Les Guises s'efforcèrent de faire traîner le procès. La reine mère, pour ménager les deux parties, opinait maintenant pour que la fille lui fût remise à elle-même. Le cardinal de Lorraine était pour cette mesure provisoire, qui sauvait au moins l'amour-propre. Au mois de novembre, il mandait de Trente à la duchesse : « J'escrips à la Royne et quant à moy je luy quitte la fille Saint-André. Je vous supplye et nostre cardinal [le card. de Guise] faictes en autant [2]. » Cependant les choses restant en l'état, la maréchale poursuivit son instance, et sa fille lui fut rendue par arrêt [3]. Elle n'avait pas d'ailleurs l'intention de la garder près d'elle, et la plaça au couvent de Longchamps, en attendant que le mariage pût être réalisé.

Pendant ce temps, Condé menait de front le devoir conjugal (Éléonore de Roye allait être mère pour la huitième fois), sa liaison avec Isabelle, son manège avec la maréchale. Le scandale allait croissant, devait grandir encore. Les puritains huguenots en étaient honteux et navrés. Il fut décidé qu'on adresserait au prince des représentations au nom de la religion et de la morale outragées. Les ministres, en corps, se rendirent vers lui pour le prêcher. Il fit le bon apôtre, s'excusa sur son tempérament,

[1] Bibliothèque nationale, fonds franç., n° 3180 ; *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte H. de la Ferrière ; fin février et 26 mars 1563, t. I, p. 519, 545.

[2] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 545, note, et ms. 2180 de la Bibliothèque nationale.

[3] Dépêche de l'ambassadeur anglais Smith, citée dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 545 et suiv.

promit de s'observer, de faire effort pour s'amender. Les gentilshommes vinrent à leur tour, mais il les rabroua avec hauteur. Il accusa Coligny d'espionner sa vie privée jusque dans sa maison et congédia la compagnie en l'invitant à ne pas s'ingérer en de telles affaires [1]. Les ministres agitèrent la question d'excommunier tout au moins Limeuil, dont le débordement était plus notoire.

Le roi, suivi de sa cour, entreprit bientôt après ce tour de France qui devait aboutir à la célèbre entrevue de Bayonne. Au mois de juin 1564, il était à Dijon et recevait les gentilshommes, le clergé, les corps de justice dans l'hôtel du gouverneur Saulx-Tavannes. La reine mère était présente avec ses filles d'honneur. Tout à coup, une de celles-ci est prise de douleurs, on l'emporte dans la pièce voisine, où elle accouche quelques instants après. C'était Isabelle de Limeuil [2].

Un mois plus tard (13 juillet), la malheureuse Éléonore de Roye accouchait à son tour ; mais le chagrin et la honte étaient venus augmenter son épuisement, et elle mourait dans les plus admirables sentiments de foi, de sollicitude pour ses enfants, de tendresse et de pardon pour son mari.

Le petit homme ne s'était point relâché de ses multiples amours. Limeuil ayant été mise en prison, il réclama l'enfant « pour le faire nourrir en prince. » C'est par de Fresnes, dont il daignait à peine être jaloux, qu'il recevait les nouvelles de la « pauvre ménine ; » il lui écrivait des lettres passionnées, complotant son évasion, l'assurant qu'il tenait ce fils pour sien « autant que ceux de sa femme, » ne voulant pas qu'on dît « que deux y avoient passé [3]. » En même temps, il soignait la princesse dans sa longue agonie, faisait éclater une vive douleur sur le cadavre de cette noble créature, et ne délaissait pas la maréchale. Singulier état d'âme ! mais il faut songer que c'était un prince du sang, sorte de héros, au sens mythologique, de

[1] Archives nationales, série B, 19, 158. Cf. H. de la Ferrière, *Isabelle de Limeuil*.

[2] *Journal de Henri III*, t. II, p. 223 et suiv.

[3] L'expression est de Condé : « Je vous assure, ma mye, qu'il m'ennuyeroit bien grandement que l'on pût prendre sujet de dire à qui est cet enfant, comme si deux y avoient passé. » Cf. H. de la Ferrière, *Isabelle de Limeuil*. V. aussi *Information contre Isabelle de Limeuil*, publiée par M. le duc d'Aumale. — Les nouvelles à la main que les huguenots publiaient alors, en latin

demi-dieu affranchi des devoirs du vulgaire, et qu'il vivait au temps des Valois !

La maréchale !.... Un rêve insensé qui avait parfois hanté son imagination sortait de l'invraisemblable et de l'impossible. La chimère insaisissable prenait un corps, s'approchait sous la forme de l'espérance. Éléonore de Roye dans le tombeau, Limeuil en prison, qui pouvait l'empêcher d'épouser Condé ? Elle connaissait ses faiblesses. Ces immenses biens, le comté de Valléry, le marquisat de Fronsac, la baronnie de Lustrac et vingt autres grosses terres, elle allait les mettre à ses pieds avec son violent amour. Ce capitaine, qui courait la fortune autant que la gloire dans les hasards de la guerre civile, ce chef de parti dont la puissance devenait formidable s'il cessait d'être besogneux ne refuserait pas un tel levier pour son ambition !

Marguerite de Lustrac ne s'arrêtait pas devant la mort. N'arrivait-elle pas à point, et comme la servante providentielle de ses desseins ? Ne fallait-il pas en profiter sur-le-champ ? Éléonore de Roye à peine disparue, que se passa-t-il entre les deux amants ? En même temps que de la consécration prochaine de leurs amours, parlèrent-ils de l'union future, encore bien éloignée, incertaine malgré tout, d'un garçon de douze ans avec une fille nubile depuis quelque temps et déjà remarquée à la cour [1] ? C'est Catherine d'Albon, en réalité, qui était marquise de Fronsac, comtesse de Valléry, baronne de Saint-Germain. La mère tutrice n'avait que les revenus. Il y a là un sombre mystère qui ne sera sans doute jamais percé, ou peut-être un de ces coups du sort qui répondent si bien à des vœux secrets et tranchent si à propos un nœud gordien, qu'ils suscitent injustement les plus noirs soupçons. Catherine d'Albon mourut presque subitement, d'une étrange maladie, au couvent de Longchamps. Sa

pour mieux braver l'honnêteté, résument tous les détails de ce scandale. La pièce est trop longue pour être reproduite en entier. La première strophe montre que la paternité de Condé n'était pas tenue pour si certaine :

Puella illa nobilis,
Quæ tam erat amabilis,
Commisit adulterium
Et nuper fecit filium;
Sed dicunt matrem Reginam
Illi fuisse matronam,
Et quod hoc patiebatur
Ut Principem lucraretur.
At multi dicunt quod Pater
Non est Princeps, sed est alter.
Qui Regi est a secretis,
Omnibus est notus satis.

Mémoires de Castelnau, additions, t. II, p. 171.

[1] Brantôme, *Dames illustres*, article de Catherine de Médicis.

mère était son unique héritière. L'opinion publique n'hésita pas : elle accusa Marguerite de Lustrac d'avoir empoisonné sa fille, pour pouvoir, sans aucune entrave, apporter une énorme dot au prince de Condé [1]. Ce crime atroce, allégué par la généralité des historiens, n'est pas démontré, nous n'y croyons pas; mais, pour qu'une mère pût en être soupçonnée, il fallait qu'elle fût tombée bien bas !

Condé était tiraillé en sens divers. Catherine de Médicis le poussait au mariage avec la maréchale, pensant que cette opulence mal acquise n'était pas pour le grandir. Les chefs huguenots voulaient pour leur général mieux que la richesse, une haute alliance digne de son nom. Ils n'estimaient pas ce prince voluptueux, sans religion et sans idéal, mais le prestige de son origine, sa proximité du trône, faisaient leur force. Sans un prince du sang avec eux, ils n'auraient plus été un parti politique. Ce mariage louche dégraderait leur drapeau. « Mieux vaut un pouce d'autorité avec honneur qu'une brassée sans honneur, » avait dit rudement Coligny, lorsque Claude de Lorraine épousa la fille de Diane de Poitiers. Condé se laissait ballotter, cajolait ses deux amies (il avait fait sortir Limeuil de prison), écoutait d'autres propositions de mariage avec Marie Stuart, avec la veuve du duc de Guise, assassiné par Poltrot. La maison de Lorraine fondue avec la maison de Bourbon, Catherine de Médicis ne l'eût pas souffert !

Dans ces tergiversations, la maréchale avait frappé un grand coup. Maîtresse maintenant de la fortune de sa fille dont elle s'était portée héritière [2], elle avait donné au prince, par donation entre-vifs, sans aucune réserve, la terre comtale de Valléry avec le château et le mobilier somptueux. Condé accepta, laissant toujours espérer la récompense. « C'estoit, dit Brantôme, une libéralité qu'une grande emperière ou reyne n'en eust voulu user [3]. » La terre de Valléry rapportait net six à sept mille livres de rentes, plus de 60,000 francs d'aujourd'hui. Condé en prit immédiatement possession, et lui et ses successeurs se titrèrent

[1] *Mémoires de Castelnau*, additions de Le Laboureur, t. II, p. 76, le P. Anselme, Moréri, etc., d'après les historiens du temps.

[2] Bibliothèque nationale, fonds franç., n° 2748. Elle comparaît dans plusieurs actes en cette qualité.

[3] Article du maréchal de Saint-André.

bravement comtes de Valléry. C'est là qu'ils choisirent le lieu de leur sépulture [1].

Quoiqu'il n'y ait pas « deux morales, » il faut voir les choses dans leur milieu, avec les idées du temps. Brantôme, que nous trouvons cynique et qui n'est qu'un miroir reflétant banalement tout ce qui tombe sous son angle, s'est exprimé en termes crus sur ces mœurs étranges qui ne l'indignent pas. Le prince n'avait-il pas dépassé la mesure, même au sentiment de ses contemporains?.... Ils ne cessèrent pourtant de l'admirer comme un grand homme. Malgré tout, il en avait des parties. La postérité n'a pas cassé leur jugement.

Dans le trio on n'était pas sévère. Limeuil en liberté tolérait la maréchale, écrivait à l'ami commun après la mort de Catherine d'Albon : « Veuillez aider la pauvre mère, car je crois qu'elle aura besoin de votre aide [2]. » Elle alla même visiter Condé à Valléry. Il n'est pas dit que l'une et l'autre n'y aient reçu en même temps la plus tendre hospitalité.

Cependant, quelques mois après (novembre 1565), Louis de Bourbon épousait Françoise d'Orléans-Longueville.

La maréchale dut ressentir avec la vivacité de sa nature le désespoir de son amour trompé et le dépit de ses libéralités perdues. Cette grande déception ne l'abattit pas. Durant ces trois années, le feu de sa passion avait pu s'amortir. La rupture ne fut pas violente. Et y eut-il rupture ? Il est certain que le prince resta son ami. Après ce mariage on le voit s'intéresser à ses affaires, recommander chaudement ses procès [3].

Avec Limeuil, il y eut plus d'éclat. Poussé, dit-on, par sa femme, en ce cas fort maladroite, il osa lui réclamer tous les présents qu'il lui avait faits. Pour ces anecdotes, il faut laisser parler Brantôme en l'expurgeant un peu : « Ceste dame en eut un grand crève-cœur.... Elle lui renvoya le plus beau et le plus exquis où estoit un beau miroir avecques la peinture dudict prince, mais avant pour le mieux décorer, elle prit une plume et de l'encre et luy ficha dedans de grandes cornes au beau

[1] Au commencement du XVIIIe siècle, Valléry appartenait encore aux fils du Grand Condé et rapportait alors 10,000 livres de rentes. *Noblesse et terres titrées du royaume.* Ms. *ex meis.*

[2] H. de la Ferrière, *Isabelle de Limeuil.*

[3] Lettre à Morvilliers. *Histoire des princes de Condé*, par M. le duc d'Aumale ; t. I, p. 558.

mitan du front et délivrant le tout au gentilhomme luy dit : « Tenez, mon amy, portez cela à vostre maistre, et que je lui « envoye tout ainsy qu'il me le donna.... et dictes à ceste belle « princesse sa femme qui l'a tant sollicité à me demander ce « qu'il m'a donné, que si un seigneur de par le monde (le nom- « mant par son nom, comme je sçay) en eust faict de mesmes à sa « mère et luy eust répété et osté ce qu'il luy avoit donné.... par « don d'amourettes, qu'elle seroit aussy pauvre d'affiquets et « pierreries que damoiselle de la cour.... que maintenant elle « seroit tous les matins à cueillir des fleurs pour s'en accommo- « der au lieu de ces pierreries : or, qu'elle en fasse des pastés « et des chevilles, je les luy quitte [1]. »

Ces Limeuils ne craignaient ni dieu ni diable, même aux heures les plus terribles. L'aînée d'Isabelle, fille d'honneur comme elle, fit à la cour une fin joyeuse et plaisante, digne de sa vie. « Durant sa maladie, dont elle trespassa, jamais le bec ne luy cessa, ains causa tousjours, car elle estoit fort grand parleuse, brocardeuse et fort à propos et fort belle avecques cella. Quand l'heure de sa mort fut venue, elle fit venir à soy son vallet, et s'appeloit Julien qui jouoit très bien du violon : « Julien, luy « dit-elle, prenez vostre violon et sonnez moy toujours jusqu'à « ce que me voyez morte (car je m'y en vais) la desfaicte des « Suisses et le mieux que vous pourrez, et quand vous serez sur « le mot : *Tout est perdu*, sonnez-le par quatre ou cinq foys, le « plus piteusement que vous pourrez ; » ce que fit l'autre et elle mesme luy aydoit, et quand ce vint à *Tout est perdu*, elle le récita par deux foys et se tournant de l'autre costé du chevet, elle dit à ses compagnes : « Tout est perdu à ce coup et à bon « escient, » et ainsi décéda [2]. » Mais laissons les Limeuils et le prince de Condé, dont on connaît la mort misérable à Jarnac, après la bataille. Revenons à la maréchale.

III.

Marguerite de Lustrac prit son parti. Avant la mort de Condé, elle était remariée (16 octobre 1568). Mais des hauteurs où elle

[1] Brantôme, *Dames galantes*, 6e discours.
[2] Brantôme, *Dames*, 8e discours.

s'était portée un instant, quelle chute ! L'âge, la naissance, la fortune, étaient pourtant en rapport. Elle avait dépassé quarante ans. Geoffroy de Caumont en avait plus de cinquante. Il était riche et de grande maison, mais sans aucune considération. Longtemps homme d'Église, de ces abbés séculiers dont Brantôme n'est pas le type le plus méprisable, il cumulait depuis trente ans les dignités et les bénéfices ecclésiastiques. Protonotaire apostolique, abbé d'Uzerche dès 1540, de Vigeois, de Cleyrac, prieur de Brive, il avait, après la mort de son frère aîné, quitté le petit collet en gardant les abbayes. Le plus curieux, c'est qu'il était huguenot, mais « huguenot à couvert, réaliste et poltronesque ; » il déjeunait de la messe et dînait du prêche, faisant pérorer les ministres devant ses moines d'Uzerche et de Cleyrac qu'il corrompit. « N'ayant ni cœur, ni main, ni jugement, » dit Théodore de Bèze [1], il était mésestimé dans les deux partis. Monluc en parle avec encore plus de dédain. Brantôme n'a que deux mots sur ce mariage, mais c'est assez. « J'ay cogneu une dame qui avoit épousé un maréchal de France beau et vaillant, et en secondes nopces elle alla en prendre un tout au contraire de celuy-là [2]. » C'est de Marguerite de Lustrac qu'il s'agit. Elle comprenait bien sa déchéance, car devenue baronne de Caumont, elle continua de se faire nommer la maréchale de Saint-André [3].

Le caractère des deux époux se peint dans un procès dont les détails nous ont été conservés par un de ces vieux arrêtistes que personne ne lit plus. Au temps de son veuvage, la maréchale avait à son service un maître d'hôtel et une femme de chambre qui l'assistaient depuis quatorze ans. Ces braves gens voulurent se marier ensemble. Les quatorze années de gages leur étaient dues. Leur maîtresse parut s'acquitter largement en leur constituant une dot de 6,000 livres, payables par fractions en quatre ans. Le premier terme échu ne fut pas payé. L'ex-femme de chambre et son mari réclamèrent en vain, les termes s'accumulèrent, et comme il s'agissait en définitive d'une libéra-

[1] *Hist. des Églises réformées*, t. II, p. 466.

[2] Brantôme, *Dames galantes*, 4e discours. Geoffroy de Caumont garda ses abbayes longtemps après son mariage. Monluc, éd. de Ruble, t. II, p. 372. On lit dans le *Thuana* (Amsterdam, 1740) : « Il se maria fort vieil, et s'appeloit le Protonotaire. »

[3] Brantôme, *ibidem*.

lité rémunératoire, ils portèrent leur demande en justice au commencement de 1568. La maréchale se défendit, soutint avoir été induite par dol à la donation, la révoqua, usa de toutes les ressources de la procédure, des privilèges de sa qualité et de sa religion pour éviter ou tout au moins retarder sa condamnation. L'affaire fut portée à Agen, à Bordeaux, revint à Agen. Dans l'intervalle, la maréchale s'était remariée, puis avait eu un fils qui fut nommé le marquis de Fronsac. Son mari se joignit alors à elle, demandant que la donation fût cassée pour cause de survenance d'enfant. Ces exceptions étant successivement rejetées, ils prétendirent que la donation était « hermaphrodite, » c'est-à-dire rémunératoire pour partie seulement, pure et gratuite pour le surplus, et réclamèrent sa réduction. Finalement, ils obtinrent en 1571 de ne payer que le montant des gages arriérés, soit 4,000 livres. Mais l'arrêt prononçait en même temps sur la moralité du procès. Il était exprimé dans le dispositif que « ladite dame Marguerite de Lustrac eût mieux fait et l'occasion estoit bien plus importante, de tendre par ce moyen, si elle eût pu, à la révocation de la donation de la placé et chasteau de Valléry que non pas à poursuivre le retranchement au préjudice de ceux qu'elle même avoit mariés estant à son service depuis quatorze ans [1]. » Geoffroy de Caumont et sa femme avaient plus de 100,000 livres de rentes. On sait qu'il faut décupler la somme ou à peu près pour avoir la valeur actuelle. La seule fortune de la maréchale, dit le P. Hilarion de Coste, pouvait lutter avec celle d'une reine.

Geoffroy de Caumont échappa par miracle à la Saint-Barthélemy, mais il mourut deux ans après, laissant sa femme enceinte. Elle accoucha, à quarante-six ans sonnés (19 juin 1574), au château de Castelnau, en Périgord, d'une fille posthume qui fut la célèbre Anne de Caumont.

La carrière amoureuse de Marguerite de Lustrac était terminée, mais non sa vie d'intrigue. Son fils, le petit marquis de Fronsac, ne vécut que quelques années. Seule, avec une fille au berceau, elle eut besoin d'une extraordinaire énergie pour gérer et défendre son immense fortune terrienne, accrue du gros patrimoine de Caumont. Par la conduite de son mari, par son

[1] Géraud de Maynard, *Notables questions de droit*, t. I, p. 438 (Toulouse, 1751).

propre tempérament, elle était engagée très avant dans les querelles religieuses qui rallumaient à chaque instant la guerre civile. Les châteaux, les revenus des terres étaient constamment disputés entre les deux camps. C'était à qui s'en emparerait, par la force ou la ruse, pour s'y fortifier et y vivre aux dépens de l'adversaire. L'année même de la mort de Geoffroy de Caumont, à l'avènement de Henri III, les hostilités s'étaient rouvertes, et la veuve, non encore relevée de couches, s'était vu ravir les places de Faulhet, Tonneins-Dessus et Castelmauron en Agenais. Les frères Comarque, du parti catholique, les avaient usurpées, et capitaines et soldats y avaient commis en un tour de main des dégâts évalués à 30,000 livres. Le 23 juillet, ils s'emparèrent également de Caumont, qui valait 100,000 francs. Marguerite de Lustrac écrivait à la reine mère pour se plaindre vivement de la trahison des Comarques, auxquels son défunt mari avait remis la garde de ces terres, et pour annoncer son intention « de ne laisser moien quelconque à remuer pour en tenter le recouvrement [1]. » En effet, aussitôt guérie, elle réclama secours à Henri de Navarre qui, comme coreligionnaire et comme parent, lui devait assistance. Geoffroy de Vivant, célèbre batailleur huguenot, délégué par le Béarnais, reprit Caumont sur les catholiques avant la fin de l'année. Ce n'étaient là que les premiers épisodes d'une existence de luttes et de péripéties qui devait durer de longues années et dont nous ne saurions suivre tous les détails. Elle se compliqua bientôt de graves difficultés avec un neveu de son mari, fils survivant de François de Caumont, massacré à la Saint-Barthélemy, Jacques Nompar de Caumont, le futur duc de la Force, qui réclamait la meilleure part de l'héritage de famille.

Le sieur de la Vauguyon, Jean des Cars, d'une illustre maison du Limousin, avait été nommé tuteur des enfants de Geoffroy de Caumont, son cousin. Celui-ci était fils d'une des Cars. La mort du marquis de Fronsac faisait de la jeune Anne le premier parti de France. La fillette sortait à peine des lisières qu'elle était déjà convoitée par plusieurs prétendants de haut parage. La Vauguyon y songeait tout naturellement pour son

[1] Lettre du 11 août 1574, publiée par M. Tamizey de Larroque, *Documents inédits sur l'Agenais*, pièce 47e (Agen, 1875).

fils aîné, Claude des Cars, titré, dès son bas âge, prince de Carency, du chef de sa grand'mère, Isabeau de Bourbon, fille unique de Charles de Bourbon, prince de Carency, descendant de saint Louis. Henri de la Tour, vicomte de Turenne, plus tard duc de Bouillon, et Charles de Gontaut, le futur maréchal duc de Biron, se mettaient aussi sur les rangs. Les trois aspirants allaient de pair pour l'illustration de la race, la fortune et les plus brillantes qualités personnelles. Carency tirait avantage des droits de son père sur la pupille. La Vauguyon en usa, en abusa même. La mère ne paraissait pas favorable à ses projets, mais le roi les secondait. Henri III avait en grande estime le fils d'Isabeau de Bourbon, qu'il qualifiait officiellement son cousin, et qui était son premier chambellan. Il le nomma successivement capitaine de cent hommes d'armes, maréchal-sénéchal du Bourbonnais, chevalier du Saint-Esprit à la première promotion. Ces titres étaient encore au-dessous de ses services, comme le constate Brantôme, et il fut toujours à la veille d'être maréchal de France ; mais, ajoute-t-il, on lui fit « passer une infinité de places vacantes soubz son nez, au diable s'il en put jamais attraper une [1]. » L'agrément du roi n'était pas dicté uniquement par la faveur : la question avait des dessous politiques. Marguerite de Lustrac était du parti de Henri de Navarre, ses châteaux et ses terres n'étaient que nominalement sous l'obéissance du roi. Il y avait un grand intérêt à les y placer effectivement. La Vauguyon procéda certainement de l'assentiment de son maître. En 1580, Anne résidait avec sa mère au château de Castelnau-sur-Guépie, près Marmande. Le tuteur, accompagné de quelques amis, alla visiter sa pupille, présenta sa demande, qui ne fut pas accueillie, et, sans autre forme, enleva la mère et la fille et les conduisit en Limousin à La Vauguyon, où elles devaient être traitées avec beaucoup d'honneurs, mais tenues sous bonne garde [2]. Il somma alors la dame de Caumont de consentir aux fiançailles des deux jeunes gens. Après quelque résistance, elle céda à cette contrainte, dont le résultat définitif était encore éloigné. Anne n'avait que six ans. La Vauguyon rendit à ce prix la liberté à la mère, mais retint la fille et négocia pour donner

[1] Brantôme, *Hommes illustres*, art. de M. de la Vauguyon.
[2] Vie d'Anne de Caumont, dans les *Éloges des princesses et dames illustres* du P. Hilarion de Coste. Paris, 1647.

aux fiançailles le plus de solennité et de fermeté possible. Il fut convenu que le mariage s'accomplirait dès que la future aurait atteint l'âge de douze ans. Des dispenses étaient nécessaires : Marguerite de Lustrac figura dans la demande qui reçut l'approbation du roi. Mais, à peine libre, elle s'efforça d'annuler le consentement qui lui avait été arraché. Dans son ressentiment elle se tourna vers le maréchal de Biron, père de Charles de Gontaut, lui fit entendre que l'avenir n'était pas engagé et que tout ce qui s'était passé durant sa captivité n'avait aucune valeur, et lui offrit sa fille en échange de son appui. Cependant les dispenses avaient été promptement obtenues, les fiançailles célébrées, et La Vauguyon, informé de ces intrigues, résolut de s'emparer de tous les biens de sa pupille, qu'il considérait désormais comme sa belle-fille [1]. Il suborna, paraît-il, les capitaines qui tenaient les châteaux sous l'aveu du roi de Navarre et mit en quelques jours sous sa main les places de Caumont, Tonneins-Dessus, Faulhet, Castelmauron, Goudourville, Castelnau-les-Millandes, Fronsac et Coutras. Marguerite de Lustrac, chassée de Castelnau, en fut réduite à prendre asile dans une maison du village et ensuite chez le sieur de Peyrac [2]. On était en pleine guerre des Amoureux : l'importance de la possession de toutes ces forteresses par le parti catholique est facile à comprendre. La Vauguyon faisait les affaires du roi en même temps que les siennes.

Marguerite de Lustrac se lança dans la lutte à outrance, et, secondée par Henri de Navarre, alluma pour de longs mois la guerre dans l'Agenais. Geoffroi de Vivant l'assista de nouveau, chassa de la plupart des châteaux la garnison catholique. La Vauguyon ne réussit à conserver que Castelnau, Fronsac et Coutras ; mais, en vertu de ses droits de tuteur, il poursuivit Vivant en justice réglée, à raison de ces évictions, et obtint prise de corps contre lui. L'affaire était renvoyée devant la Chambre de l'édit de Guyenne. Henri de Navarre intervint en faveur de son serviteur dévoué, pria La Vauguyon de laisser les choses en l'état, promettant d'arranger la difficulté avec sa cousine de Caumont [3].

[1] *Lettres de Henri IV*, éd. Berger de Xivrey (22 mai 1581), t. I, p. 369.
[2] *Lettres de Henri IV*, t. I, p. 344, et *Mémoires de Vivant*, publiés par Ad. Magen, p. 33 (Agen, 1887).
[3] *Lettres de Henri IV* (20 sept. 1583), t. I, p. 579.

Anne était toujours en Limousin. Elle conservait la religion de son enfance ; on n'exerçait sur elle aucune pression à l'effet de la convertir. Anne de Clermont, sa future belle-mère, la traitait comme ses propres filles, avait su gagner son affection. Arrivée à sa douzième année, le mariage fut célébré par paroles de présent, c'est-à-dire rendu définitif, suivant les lois canoniques, quoique non consommé. Marguerite de Lustrac continuait toujours ses manœuvres, ne faisait qu'exciter les Gontauts, déclarant ce nouvel acte aussi nul que les précédents.

Au mois de mars 1586, Carency, devenu un brillant cavalier, dans la fleur de ses vingt ans, était à la cour. Il se rencontra un jour, dans un passage assez étroit, avec Charles de Gontaut, qui était de son âge. Les jeunes gens se toisèrent du regard, « s'entrepoussèrent. » Gontaut, s'emportant au moment même, se précipita sur son rival, le défiant avec insolence, le provoquant à une lutte corps à corps, à coups de poing, comme les gars au village. « Mais j'ai une épée, » répondit Carency avec plus de calme, en mettant la main à sa ceinture. En quelques paroles brèves, rendez-vous fut pris pour le lendemain au point du jour. Armes, l'épée et le poignard, chacun avec deux amis, combat sans merci.

Le lendemain 6 mars, six jeunes gentilshommes — le plus âgé n'avait pas vingt-cinq ans — se trouvaient à la première aube dans un terrain vague du faubourg Saint-Marceau. Gontaut amenait avec lui Montpezat-Laugnac et Pierre-Buffière-Génissac. Carency avait pour seconds d'Estissac et La Bastie. Il neigeait à flocons et le vent soufflait en tourmente. Les batailleurs, que rien ne pouvait arrêter, se mirent en posture, Gontaut contre Carency, Montpezat contre la Bastie, Pierre-Buffière contre d'Estissac. D'abord, Carency donna un si rude coup d'estoc à Gontaut que l'arme, entrant dans la paume de la main, déchira les chairs jusqu'au coude, où elle s'enfonça. Gontaut chancela, se remit, reprit l'offensive. Dès les premières passes, Montpezat avait tué raide La Bastie. Il vint alors au secours de Gontaut et tous deux couchèrent promptement Carency mort sur le carreau. Pierre-Buffière chargeait d'Estissac, l'avait criblé de blessures, mais il résistait. Terrassé, inondé de sang, il se débattait encore. Pierre-Buffière le transperçait de coups d'épée, le piétinait sans pou-

voir l'achever. Gontaut et Montpezat se retiraient en hâte, effrayés de leur victoire trop complète, criant à leur ami d'abandonner le mourant. D'Estissac fut laissé respirant encore, malgré d'affreuses plaies ; mais le malheureux expira sur place comme ses compagnons [1].

La mort si tragique de ces trois fils de famille, des plus en vue à la cour, causa une grande émotion, irrita extrêmement le roi. On tenait qu'il y avait eu de la fraude dans ce duel, et Gontaut était soupçonné d'avoir jeté de la cendre dans les yeux de son adversaire. En réalité, Carency, seul contre deux, avait été acculé de sorte que la neige lui fouettait le visage, l'aveuglait. Des poursuites rigoureuses furent ordonnées contre les meurtriers. Gontaut se cacha pendant longtemps et ne sortait que déguisé en porteur de lettres. Comme on croyait alors aux devins, il visita dans cet accoutrement un nommé Labrosse, grand mathématicien et sorcier, et le consulta sur son avenir. Le devin lui répondit qu'il était assuré pour longtemps d'une brillante fortune, qu'il arriverait aux plus grands honneurs, serait à la veille d'être roi, mais « qu'il en ferait tant » qu'il aurait la tête tranchée. Gontaut, pour le payer de son horoscope, se jeta sur lui, l'assomma de coups, le laissa demi-mort [2].

La douleur de La Vauguyon fut profonde, mais ne lui fit pas perdre de vue l'immense héritage de sa pupille. Il avait un autre fils : la solution était indiquée. Le roi y donna son assentiment, et un mois à peine après le trépas de Claude des Cars, Sa Majesté envoya Lasteyrie du Saillant, sieur de Vergy, vers Mme de Caumont pour lui faire entendre que sa fille devait être donnée au second fils de M. de la Vauguyon. Une autre fiche de consolation fut accordée au chambellan : au mois de juillet, la terre de La Vauguyon était érigée en comté sur sa tête. Henri des Cars, à qui son père donna le titre de prince de Carency et plus tard celui de comte de La Vauguyon, fut autorisé par arrêt du conseil d'État, Sa Majesté y étant, le 3 juin 1586, à épouser Anne de Caumont. L'affaire fut menée vivement. De graves questions de droit se soulevaient au sujet de l'existence légale du premier mariage ; il pouvait y avoir conflit entre l'autorité

[1] D'Audigier, *Usage des duels* p. 434 (Paris, 1617) ; *Journal de l'Estoile ;* Brantôme.

[2] Palma Cayet, *Chronologie septennaire*. Coll. Michaud, t. XIII, p. 204.

ecclésiastique et l'autorité civile ; le tout fut tranché par un seul arrêt du vouloir de Sa Majesté [1].

Marguerite de Lustrac était restée en dehors de ces arrangements et ne s'en montrait que plus irritée. Les terres de la pupille étaient toujours disputées entre les deux partis, tantôt aux mains des catholiques, tantôt reprises par les capitaines de Henri de Navarre, et la mère ne se lassait point de cette lutte, y mettant une ardeur que l'âge ne calmait pas, inventant chaque jour quelque nouvelle riposte. Tant que le mariage n'était pas consommé (il ne pouvait l'être encore), les contrats solennels, le lien canonique, les arrêts de justice, la volonté du roi ne lui semblaient pas de force à vaincre sa résistance. Catholique active au temps du maréchal, elle était maintenant huguenote militante; ancienne amie des Guises, elle avait rompu avec eux par la plus cruelle offense, s'était inféodée au camp du Béarnais, se montrait leur ennemie acharnée. Un revirement complet n'était pas pour l'arrêter s'il n'y avait que ce moyen de triompher. Le traité de Nemours avait remis les Guises au pinacle, eux seuls étaient assez puissants pour servir son ressentiment. Elle fit tout à coup volte-face, alla trouver le duc de Mayenne, mit encore en marché cette fille deux fois mariée, l'offrit au duc pour son fils le comte d'Aiguillon, âgé de huit ans. L'énorme dot produisit son effet, fit oublier le passé, la proposition fut acceptée sur-le-champ. Mais Anne était toujours à La Vauguyon, on ne pouvait l'en retirer que par violence ou par surprise ; l'enlèvement fut résolu.

Le duc avait été envoyé cette année même en Guyenne, avec une armée, pour réduire les huguenots. Sa campagne, avec 2,000 chevaux, 12 régiments d'infanterie et 6,000 Suisses, ne fut pas glorieuse, il la termina par ce singulier exploit. Rentrant à Paris par le Limousin, il établit son armée à quatre lieues de La Vauguyon et organisa son coup de main. Le huguenot Vivant, qui venait de lui livrer Caumont par suite de l'accord, avait été requis pour la circonstance. C'était l'audace en personne. Un ami et voisin du comte de la Vauguyon, le sieur de Saint-Mathieu, suborné, consentit à servir de guide, et Mayenne et

[1] Fevret, *Traité de l'abus*, t. II, p. 9 (Paris, 1589). Fevret fait comprendre que le mariage avait été célébré avec Claude des Cars, et que son existence juridique ne pouvait être contestée.

Vivant, avec un fort détachement des officiers les plus hardis, se présentèrent sous les murs du château, réclamèrent l'enfant, menaçant de l'irruption de l'armée de 12,000 hommes campée à deux heures de marche. La résistance était impossible; La Vauguyon en essaya pour la forme, afin d'établir la contrainte, la voie de fait, livra sa belle-fille et ses suivantes [1]. Brantôme rapporte qu'on disait du « bonhomme La Vauguyon, » si souvent déçu dans ses ambitions, « qu'il ressembloit ces oiseaux de proie qui chasseront tout un jour et ne prennent rien, et d'autres qui en une heure feront plus de chasse qu'ils ne voudront [2]. » Le dicton s'appliquait ici. Le bonhomme perdait en un instant le fruit de sept années de poursuites et d'efforts. Les huguenots accablèrent Mayenne de leurs sarcasmes. La seule action d'éclat de cette belle armée était un rapt lâche et intéressé : ce grand général s'était vanté de ramener en triomphe les princes du sang prisonniers et leurs capitaines enchaînés, et pour tout trophée il ne montrait qu'une jouvencelle [3].

IV.

En effet, la jeune Anne, arrachée contre son gré au lieu où s'écoulait paisiblement son enfance et où sa vie lui semblait fixée, fut conduite à Paris, juchée sur un chariot, à la suite de l'armée. Cette violence fut encore colorée de politique et le ravisseur eut le front d'écrire au roi pour la justifier, déclarant qu'il ne s'y était décidé qu'à l'instigation pressante de la mère et dans l'intérêt public plutôt que pour ses convenances privées. « Il y a ja quelques mois, disait-il, que Mme de Caumont me fit rechercher du mariage de mon fils aîné pour sa fille, disant que c'estoit un dessein qu'elle a tousjours eu de s'allier en nostre maison et que sa première fille (qui estoit du feu monsieur le mareschal de Sainct-André) y avoit esté destinée, comme aussy

[1] D'après de Thou (*Histoire universelle*, t. VI, p. 678, éd. de la Haye, 1740), Mayenne, ayant reçu l'hospitalité à La Vauguyon, aurait enlevé la jeune fille subrepticement. Cette version peu plausible n'est pas suivie par les autres auteurs.

[2] Brantôme, art. de M. de la Vauguyon.

[3] *Mémoires du duc de Nevers* t. II, p. 84; *Satire Ménippée*, éd. de le Duchat, t. I, p. 32 (Ratisbonne, 1726). *Journal de l'Estoile*, octobre 1586, p. 209. Coll. Michaud.

celle-cy mesme y fust premièrement vouée, et qu'ayant failly aux autres occasions elle désiroit y recourir à ceste-cy. — Touttefoys voyant beaucoup de choses dissemblables, je n'y voulois lors entendre.... et n'avois-je point changé d'avis jusques à dernièrement et despuis peu de jours qu'elle m'a faict continuer cette mesme recherche et y ayant adjousté que ce faisant elle me remettoit dès à présent le chasteau de Caumont ; ayant considéré la peyne pour laquelle nous estions pour le recouvrer et l'importance dont il est pour mettre ceste rivière de Garonne en liberté ; or voyant en ceste occasion vostre service et le bien du pays conjoins à ma grande commodité, je luy fis response que m'envoyant son consentement en bonne forme et celuy des plus proches parens de la fille je m'en résouldrois avecques le conseil de mes amys.... » Mayenne exposait ensuite qu'il comptait bien, comme étant de son devoir, solliciter au préalable l'agrément de Sa Majesté, mais qu'il avait été informé « que d'aultres n'y vouloient pas tant apporter de consydération et qu'entre aultres le viconte de Tureine avoit dessein et partie desja pour se saisir de la dicte fille, » ce qui l'avoit forcé « à l'improviste, de le devancer en cella. » Il assurait le roi qu'il ne s'était nullement servi pour cette action de son armée qui n'y avait point concouru. Au reste il n'avait rien compromis ni précipité la conclusion du mariage et les choses étaient encore en leur entier et resteraient telles jusqu'à ce que Sa Majesté eût fait connaître sa volonté. Il terminait en déclarant que si la jeune fille ne voulait pas se faire catholique ou si pour tout autre motif le mariage ne se concluait pas avec son fils, il la remettrait entre les mains de M. de la Vauguyon, ainsi qu'il le lui avait promis [1]. En même temps et comme dernier argument, il faisait dire verbalement au roi que Mme de Caumont s'engageait à réintégrer en son obéissance toutes les places de l'héritière et les siennes propres.

Le roi trouva le procédé inexcusable, ne se laissa pas prendre à ces belles paroles. Les Guises le fatiguaient déjà, mais il ne pouvait pas rompre avec eux sur une telle aventure. La Vauguyon et son fils avaient porté leurs doléances non seulement

[1] *Document inédit relatif à l'enlèvement d'Anne de Caumont*, publié par M. Tamizey de Larroque. *Cabinet historique*, 1873.

à Henri III, mais au roi de Navarre. Mayenne proposait un arbitrage de parents pour fixer le dédommagement qui leur était dû ; ils le réclamaient de leur côté, mais pour décider à qui devait rester la fille. On ne comprend pas bien la conduite du Béarnais en cette occasion. Prenant parti pour Mme de Caumont, il faisait le jeu de Mayenne, ratifiait la livraison des places aux catholiques. Toujours est-il qu'il écrivit à sa cousine qu'il agirait auprès de La Vauguyon et de Carency pour qu'ils acceptassent l'arbitrage sur les bases proposées par Mayenne. En effet, il fit préparer un accord aux termes duquel le duc s'engageait à écrire à M. de la Vauguyon pour lui expliquer les motifs qui l'avaient porté « à retirer à luy sa belle-fille...., le priant de ne le trouver mauvais ni estrange et consydérer si l'intérest qu'il y a le doibt excuser de la façon dont il en a usé.... » Il lui promettait, ainsi qu'il l'avait déjà fait, de lui remettre ladite fille, si pour un motif quelconque, notamment la religion, le mariage ne s'accomplissait pas avec son fils. Au cas de mariage, M. de la Vauguyon, qui avait fait de grandes dépenses pour sa pupille et belle-fille, serait entièrement indemnisé, avant le mariage, au dire de quatre parents des parties. Enfin M. de la Vauguyon serait déchargé de tout douaire pouvant appartenir sur ses biens à sa belle-fille [1]. Mayenne signa ces conventions, mais elles ne furent pas souscrites de l'autre côté.

Anne avait été placée près de la duchesse de Mayenne (Henriette de Savoie). On lui laissa les mêmes demoiselles qu'elle avait à La Vauguyon, mais son nom fut changé. De princesse de Carency, elle devint marquise de Fronsac. Le duc l'ordonna ainsi jusqu'à ce qu'elle pût être nommée comtesse d'Aiguillon.

Le différend n'ayant pu être réglé amiablement, le roi avait promis à son chambellan de faire remettre sa belle-fille en liberté, et il signifia sa volonté à cet égard. Mais la dame de Caumont invoqua ses droits et Mayenne opposa ses remontrances. Henri III, fort embarrassé, pour ne pas céder tout à fait, prit un moyen terme. Il fut convenu que le duc livrerait l'enfant à la reine, qui, au bout de quelque temps, la confierait en garde à la duchesse de Nemours (la veuve remariée du Balafré). Plus tard,

[1] Bibliothèque nationale, mss. fonds Béthune, n° 9101 ; *Lettres de Henri IV*, t. II, p. 243.

Anne choisirait elle-même sa destinée. L'arrangement ne fut pas tenu. Mayenne continua de discuter, la dame de Caumont de produire des mémoires. Anne était décidément prisonnière.

Elle ne quitta plus la duchesse, la suivit dans tous ses déplacements, à Paris, en Champagne, en Bourgogne, où le duc était gouverneur. Elle gardait toujours sa religion, quoiqu'on la pressât de se convertir. Henriette de Savoie la menait à la messe, lui donna bientôt une gouvernante et des servantes catholiques. Anne se soumettait matériellement, suivait les offices et les sermons avec la fille aînée de la duchesse, Catherine de Lorraine, mais n'était point conquise. Elle montrait déjà une grande dignité de caractère, un esprit de résignation au-dessus de son âge, mais on la sentait sourdement irritée de se trouver en proie à ces compétitions pour sa fortune, d'avoir été brutalement enlevée, d'écouler ses meilleures années en chartre privée. Quand on voulut la faire communier, elle osa refuser, demanda à être instruite, à lire les saintes Écritures. Un prêtre savant et persuasif fut attaché à sa personne, l'exhorta avec douceur, réussit à la convaincre. Sa première communion eut lieu le jour de Pâques 1587 [1]. Elle était appelée à devenir une admirable catholique.

La pauvre enfant devait être encore cruellement ballottée. Mayenne et ses frères traversaient une crise aiguë. Les oscillations violentes de leur fortune se ressentaient à leur foyer. La jeune Anne était forcément mêlée à ces émotions, à ces craintes, à ces terribles secousses, telles que la journée des Barricades ou le drame de Blois. Sa vie n'était ni calme ni heureuse. Sur la fin du règne de Henri III, la Ligue devenue toute-puissante, Mayenne ne voyait plus de limite à son ambition. La mort du roi lui permettait de rêver le pouvoir suprême. La riche héritière était maintenant au-dessous de ses espérances. Le fils aîné du lieutenant général de l'État et couronne de France ne pouvait-il pas aspirer à quelque alliance plus haute, à une union royale ! Anne avait quinze ans. Le duc et la duchesse eurent le courage de lui faire des ouvertures pour un autre mariage, finirent par lui proposer nettement d'épouser Emmanuel des Prez, marquis de Villars, fils aîné du premier mariage de la du-

[1] Hilarion de Coste, p. 96.

chesse [1]. La petite marquise de Fronsac était d'une maturité précoce; elle déclina l'offre avec douceur mais ressentit vivement l'humiliation. Sa santé en reçut le contre-coup; elle tomba en langueur, fut malade plus de deux ans. Quitter cette maison où sa position était rabaissée, son amour-propre constamment meurtri, elle le voulait à tout prix! Cette triste mère qui l'avait jetée dans ces encombres avait seule le droit de l'en retirer. Elle lui écrivit, tâcha de l'émouvoir, la supplia de la reprendre. Pour Marguerite de Lustrac, l'accord avec Mayenne n'avait été qu'un expédient; elle renonçait sans regret à ce mariage, d'autant plus qu'elle croyait au succès de Henri IV, qui lui tenait de près et auquel elle s'était rangée. Elle accueillit la démarche de sa fille, lui promit son secours, mais elle ne jugeait pas devoir agir par les voies de la justice, qui était alors comme suspendue. Une évasion, un nouvel enlèvement serait sans doute le seul remède. Fort engagée dans la lutte, loin de Paris, en grande discussion, pour la conservation de l'héritage, avec son neveu de la Force, il n'était pas possible d'y songer en ce moment. Il fallait s'armer de patience, attendre une occasion. Anne n'avait qu'à subir sa fâcheuse destinée [2].

Deux années passèrent encore. Mais les affaires des Guises n'étaient plus si brillantes. Henri IV était presque partout victorieux. Mayenne pensa qu'il était sage de revenir à l'héritière qu'il avait sous la main. La mort inopinée de Henri des Cars « par un désastre non ouy [3] » aplanissait d'ailleurs toutes les difficultés avec La Vauguyon. Il n'y avait plus d'indemnité à payer, plus de procès à soutenir. Le duc informa la marquise qu'il était déterminé à lui donner le comte d'Aiguillon pour époux. Elle fut écœurée, dévora sa honte, craignant quelque nouvelle contrainte si elle se déclarait ouvertement. Elle s'adressait toujours à sa mère, la conjurant plus instamment de l'arracher à cette fausse situation. Les événements étaient contraires, la Ligue jouait ses derniers coups. Heureusement l'âge du futur reculait le mariage, il n'avait alors que treize ans.

Vers la fin de 1593, Marguerite de Lustrac, dégagée de ses

[1] *Satire Ménippée*, éd. Le Duchat, t. I, p. 32; Hilarion de Coste.
[2] Hilarion de Coste.
[3] Lettre de Henri de Noailles, 4 août 1592. *Les Manuscrits de la Bibliothèque du Louvre*, par Louis Paris, p. 107 (Paris, 1872).

plus gros embarras, vint à la cour de Henri IV, à Mantes. Le Béarnais s'était converti; la ruine de ses ennemis ne faisait plus doute. Mme de Caumont requit l'agrément du roi pour retirer sa fille au duc de Mayenne et prit ses conseils pour un autre mariage qu'il était à propos de presser, Anne touchant à sa vingtième année. Henri IV encouragea ces projets : il fut question de divers partis. Henri d'Orléans, duc de Longueville, ayant présenté son frère François d'Orléans, comte de Saint-Paul, le roi et Mme de Caumont l'acceptèrent. Il n'y avait plus qu'à reprendre la fiancée aux Guises : ce n'était pas le plus aisé.

Les Longueville complotèrent une évasion doublée d'un enlèvement. Anne était alors gardée à Soissons. Sa mère lui fit part des résolutions prises, qui furent accueillies avec joie. Elle lui manda d'avoir, au jour fixé, le matin, à sortir de la ville avec un déguisement de pauvre demoiselle. Dès qu'elle serait hors du faubourg, elle trouverait une troupe de trois cents chevaux à la tête de laquelle serait son fiancé lui-même, le comte de Saint-Paul, qui la prendrait en croupe et la conduirait chez une dame du voisinage. Là elle serait en sûreté. Sa mère et tous les Longuevilles, frères et sœurs, viendraient la chercher pour l'emmener à Paris, où le mariage serait célébré sans désemparer.

Anne avait des serviteurs dévoués. Mis dans la confidence, ils consentirent à l'aider dans sa fuite. Au jour convenu, la marquise et sa suivante, prêtes de grand matin, s'échappent de l'hôtel de Guise, sortent de la ville. Deux domestiques affidés les avaient précédées à cheval, les attendaient au faubourg. L'un d'eux devait, dès qu'il les apercevrait, courir à toute bride prévenir le petit corps de cavalerie de s'avancer pour recevoir la marquise. L'homme part en effet au galop, revient quelques minutes après, faisant de grands signes avec la main. Il voulait dire que les cavaliers le suivaient, qu'il fallait presser le pas. Les deux femmes, déjà épeurées par la traversée des rues désertes, se méprennent, croient que ce retour précipité, ces gestes, annoncent que le projet est manqué, qu'elles doivent s'en retourner. Elles rebroussent chemin vivement, repassent la porte, se réfugient dans une église, tremblantes d'effroi. Le messager, voyant leur erreur, les rejoint, les rassure, leur déclare que tout est prêt dans les conditions les plus favorables. Elles

se décident à regagner le faubourg. Mais ce va-et-vient effaré a attiré l'attention. Le soldat de garde à la porte examine les fugitives de plus près, s'aperçoit qu'elles sont masquées, avertit son chef. Celui-ci les suit dans le faubourg, les force à ôter leur masque. Leur embarras les trahit, elles sont reconnues et reconduites chez la duchesse. On était au commencement de 1594, quelque temps avant le siège de Laon [1].

La marquise fut depuis surveillée plus étroitement. Sa mère tenta deux mois après une nouvelle entreprise, mais la duchesse douairière de Montpensier, sœur de Mayenne, eut connaissance du projet, en informa son frère, qui le fit échouer.

La Ligue allait à sa fin. Mayenne ne luttait plus que pour la forme, il s'était même, paraît-il, rangé secrètement à Henri IV. Descendu de ses rêves, il tenait d'autant plus à l'opulente dot de la marquise. Il pensa qu'il arriverait peut-être mieux à son but par la ruse et la douceur. Anne fut entourée de plus d'égards, choyée, endoctrinée. On ne lui demandait plus que de laisser les choses en même état jusqu'à la conclusion, assurément prochaine, de la paix avec le roi. La duchesse lui déclara qu'elle serait entièrement libre dans le choix de son époux, la priant seulement de mûrir sa résolution, d'attendre la fin de l'année pour montrer qu'elle ne cédait pas au ressentiment et au dépit. Anne était bien forcée d'accepter; mais les flatteries et les séductions la laissèrent inébranlable. L'année expirée, sur le point d'atteindre sa majorité de vingt et un ans, elle réclama formellement sa liberté. Cette séquestration durait depuis près de dix ans, elle devenait trop criante; Mayenne fut forcé de s'exécuter.

Anne fut conduite à Paris, remise à sa mère, qui s'y était rendue de son côté, et fut fiancée au comte de Saint-Paul. Le roi régla lui-même les conditions du mariage, voulut qu'il se fît sans retard. Mais les traverses naissaient sous les pas de la fille de Marguerite de Lustrac. La veille des noces, la mère retira tout à coup son consentement, imposa un ajournement avec l'idée de rompre et de négocier un autre mariage. Elle prétendait que son futur gendre et sa famille l'avaient gravement offensée par leurs exigences hautaines et leur morgue tranchante. Le vrai était que ses comptes avec sa fille n'avaient pas

[1] Hilarion de Coste.

été réglés suivant ses désirs. Ce coup de tête fut la fable de la cour. Tous les Longueville étaient là, en grand cérémonial : la douairière, princesse de la maison de Bourbon, le duc Henri, la duchesse sa femme, fille du duc de Nevers, les sœurs du futur, sa tante la princesse de Condé, ses parents de Bourbon, de Clèves, de Rothelin, de Rohan et l'élite des gens de qualité. Henri IV montra son mécontentement, morigéna en vain sa cousine [1].

La malheureuse Anne fut frappée de désespoir et de honte. Elle n'était pas entraînée par l'amour vers ce fiancé qu'elle connaissait à peine, mais elle se voyait rejetée dans les incertitudes et en proie aux moqueries. Elle se mit aux pieds de sa mère, lui représenta l'affront fait à la parenté du roi, les engagements pris devant Sa Majesté, la déconsidération et la disgrâce qui les atteindraient l'une et l'autre, son chagrin, son avenir brisé. Réussit-elle à la fléchir par ses larmes ou par la promesse de suivre sa volonté pour l'établissement des comptes de tutelle? Cette terrible femme céda. Le mariage fut célébré le 2 février 1595.

Elle ne s'était point rendue de bonne grâce et ne cacha pas sa rancune d'avoir eu la main forcée, se sépara aussitôt des deux époux et se retira au château des Millandes, près Bergerac. Deux ans après, atteinte de sa dernière maladie, elle fit son testament, par lequel elle déshéritait sa fille qui, disait-elle, « avoit commis en son endroit divers mauvais offices, lui ayant pris ses maisons de Gavaudun, de Lustrac et autres lieux. » Par surcroît d'extravagance, elle institua pour son héritier universel le sieur de la Force, ce neveu de son mari avec laquel elle avait plaidé toute sa vie. Il n'y a de raisonnable dans ses dispositions suprêmes que la libéralité qu'elle y consigna en faveur du fils et du petit-fils du capitaine Vivant, qui l'avait si vaillamment servie et avait été condamné à mort pour ses nombreux méfaits [2]. Le testament est du 17 juin 1597 [3]. Marguerite de Lustrac mourut peu après sans avoir changé ses sentiments.

[1] Hilarion de Coste.

[2] Mayenne avait, de son côté, récompensé son auxiliaire dans l'expédition du Limousin et obtenu sa grâce. Le sieur de Vivant « eut pour ses épingles, dit le duc de Nevers, par la faveur de M. de Mayenne, absolution de tous les crimes et sacrilèges qu'il avait faits. » *Mémoires de Nevers*, t. II, p. 84.

[3] Une copie de ce testament est transcrite au tome XV, p. 95, du fonds Périgord de la Bibliothèque nationale. Tamizey de Larroque, *Documents inédits sur l'histoire de l'Agenais*, pièce 47.

Quant à la comtesse de Saint-Paul, elle était marquée pour toujours du sceau de l'infortune. Comme si l'injuste malédiction de sa mère eût été méritée, son existence ne fut qu'une suite de vicissitudes et de malheurs. Mariée à un dissipateur et à un égoïste, elle fut sacrifiée à ses plaisirs. Son riche patrimoine se fondit, elle connut la gêne. Pendant que son mari se livrait aux plus folles prodigalités, elle en était réduite à vivre à la campagne de petits emprunts, s'imposant de dures privations pour faire élever son fils unique, le duc de Fronsac. Elle perdit ce fils de grande espérance, à dix-sept ans, tué sans éclat dans une escarmouche, le lendemain de son arrivée devant Montpellier. Son courage résista à ses épreuves, mais non sa santé, qui resta débile, ne lui laissant que de rares intervalles de repos. Séparée judiciairement de son mari, confinée dans une humble retraite, elle supporta toutes ces afflictions avec une admirable résignation, fortifiée par les plus sévères pratiques de la piété. Lorsqu'elle devint veuve en 1631, rassemblant les épaves de sa fortune, elle consacra ce qui en restait à de bonnes œuvres, vécut plus que jamais comme une religieuse, se mortifiant, visitant les pauvres, s'enfermant dans leur « cahuette » avec les plus misérables recluses, soignant de sa main les infirmités les plus répugnantes. Sa mort eut le calme et la sérénité qui avaient manqué à sa vie. Entourée de ses domestiques, de ses parents, de son directeur, elle pria à haute voix jusqu'à son dernier soupir, se confessa à tous les assistants, demanda la permission de les bénir et s'éteignit doucement, le 2 juin 1642, à l'âge de soixante-huit ans. Son inhumation fut faite suivant sa volonté au couvent des Filles-Saint-Thomas, qu'elle avait récemment fondé. Sur le lieu de sa sépulture, longtemps honorée comme celle d'une sainte, existait naguère, place de la Bourse, le théâtre du Vaudeville.

G. Clément-Simon.

L'ABBÉ DE MONTRICHARD

ET L'ÉMIGRATION FRANÇAISE A FRIBOURG

C'est un touchant épisode dans l'histoire de l'émigration française que celui de la secourable institution dont M. l'abbé de Montrichard eut l'initiative à Fribourg, et que le concours de tant d'âmes généreuses lui permit de continuer sous des formes diverses de 1794 à 1800. L'abbé Lambert, dans ses *Mémoires* que la Société d'histoire contemporaine a récemment réédités, a, le premier, donné quelques indications précises sur cet intéressant sujet [1]. S'il est utile et convenable d'y revenir, c'est qu'au lieu du rapide témoignage d'un passant, nous apportons aujourd'hui un document authentique, à savoir le registre des recettes et des dépenses que faisait tenir M. l'abbé de Montrichard, sous le contrôle régulier et mainte fois répété des six évêques français qui résidaient alors à Fribourg. En tête, on lit cette mention : Registre de recette et de dépense pour l'établissement gratuit de la Commanderie de Fribourg en Suisse. *Cet établissement a été destiné : 1° A nourrir gratuitement les prêtres indigens, à les habiller, à leur fournir dans la maladie tous les secours dont ils pourraient avoir besoin, et à pourvoir aux frais de leur voyage; 2° à secourir également tous les émigrés français qui seraient dans le besoin. Il a commencé sans autres fonds que les bienfaits de la Providence, le dix-neuf janvier 1794.*

Cette partie du registre, la première, est close le 30 juin 1796. Une seconde partie est consacrée aux « pensions fournies chaque semaine pour le secours des malades et pour les secours

[1] *Mémoires de famille de l'abbé Lambert, sur la Révolution et l'émigration*, publiés par Gaston de Beauséjour, son arrière-petit-neveu. Paris, Alphonse Picard et fils, 1894, in-8.

qui ont rapport au départ. » Elle comprend les recettes et les dépenses du 1er juillet 1796 au 12 avril 1800.

Il y a encore plusieurs listes; l'une, des ecclésiastiques, rangés par diocèses, « qui ont mangé à la table gratuite de la Commanderie de Fribourg en Suisse, ou qui ont reçu des secours de cet établissement depuis le 19 janvier 1794; » l'autre, « des laïques françois qui ont reçu des secours de l'établissement, avec les dates du temps où l'on a commencé à subvenir à leurs besoins, les sommes qui leur ont été distribuées par chaque semaine et aussi avec le total de ce que chaque famille partie ou retirée a reçu. » Dans une autre partie, on a relevé jour par jour et mois par mois le nombre des repas ou des portions distribuées.

Ce registre fut tenu, de 1794 à 1796, avec un soin remarquable, par l'abbé Roma, professeur du petit séminaire d'Orléans, qui remplissait volontairement les fonctions de secrétaire et de comptable. Après son départ pour la France, d'autres prêtres le continuèrent. Lorsque l'abbé de Montrichard quitta Fribourg, il cessa de recourir à une main étrangère, et c'est lui-même, du moins il nous le paraît, qui inscrivit les recettes et les dépenses de 1798 à 1800 [1].

Ce document, en apparence sec et technique, nous permettra pourtant de décrire avec exactitude les misères diverses de nos émigrés et de nos prêtres, et de les mettre en parallèle avec la générosité de leur hôte. La charité, proportionnée d'abord à d'humbles besoins, prendra vite son essor; elle nous montrera la variété de ses procédés, la multiplicité de ses ressources et ses ingénieux artifices. Tous y concourront, les émigrés même, les Suisses, les étrangers, les Français; de la ville elle s'étendra au canton, du canton de Fribourg aux cantons voisins; sans expédier de collecteurs hors des frontières, les dons afflueront non seulement des nations voisines, mais jusque de Rome, de l'Angleterre et de la Russie; les protestants rivaliseront avec les catholiques, les abbayes avec les princes, les plus pauvres avec les plus opulents. Cette table commune, cette auberge hospitalière n'aura, il est vrai, qu'un temps; elle se fermera tout d'un

[1] M. le comte Gaston de Montrichard, qui conserve ce registre comme un précieux héritage de famille, m'en a accordé la plus libérale communication; je lui en renouvelle ici mes remerciements, ainsi qu'à M. le baron de Longuerue, qui a bien voulu se faire mon obligeant intermédiaire.

coup; mais ce ne sera qu'une transformation : l'abbé de Montrichard restera le centre et l'intermédiaire de la charité cosmopolite et chrétienne. Ce spectacle vaut bien qu'on s'y arrête quelques instants; les chiffres auront leur éloquence et la vérité historique y trouvera sa garantie.

I.

Entre tous les cantons de la Suisse, ceux de Soleure et de Fribourg, cantons catholiques, étaient pour nos émigrés, et encore plus pour nos prêtres, un asile providentiellement assorti. Dès le 14 août 1789, au bruit de l'émigration dont la prise de la Bastille avait donné le signal, sur la nouvelle que des « personnes de haut rang » s'apprêtaient à demander abri dans le canton, le conseil d'État de Fribourg décida « qu'on ne pourrait leur refuser le passage et le séjour dans l'État, à condition toutefois qu'elles en fissent la demande audit Conseil. » Le 1er décembre suivant, on accorde cette permission à cinq familles françaises, « moyennant qu'elles s'engagent à s'accommoder aux lois et coutumes du canton, qu'elles n'amènent qu'un nombre restreint de domestiques et s'engagent à les surveiller, de crainte qu'ils ne répandent les idées nouvelles parmi les populations de la République fribourgeoise. »

En 1790, le Conseil d'État forma une commission spéciale des émigrés, chargée de les recevoir, de leur fournir le logement nécessaire, de leur accorder les permis et les prolongations de séjour. Cette commission était composée de dix membres : MM. de Montenach et de Tetchtermann, conseillers d'État; Xavier de Fégely, Fr. de Castella et de Bourgknecht, anciens bannerets; les quatre bannerets en exercice et M. d'Appenthal, archiviste d'État. Il ne s'agissait encore que des émigrés : tout en leur continuant la faveur du séjour dans le canton, on les imposait d'un écu par famille à partir de la Saint-Michel (29 septembre), et, sauf des domestiques, on exigeait des hommes en état de porter les armes le *Wachtgeld*, c'est-à-dire qu'ils prissent part à la garde de la ville. Le nombre des serviteurs était limité à deux, le cuisinier restant en dehors; on n'admettait que deux chevaux de calèche et un cheval de selle.

En 1791, le 9 juin, le Conseil accorde à la princesse de Conti

d'habiter pendant quelques mois à Fribourg, sous le nom de comtesse de Friel; la même faveur est étendue à sa suite, composée de la comtesse de Courson, chanoinesse, du chevalier de Ravenel, de deux femmes de chambre et de quatre domestiques. Sœur du duc de Modène, la princesse recevait de lui une pension annuelle de douze mille livres, dont elle consacrera une forte partie à secourir les émigrés. Elle demeurait dans la ville haute, au couvent de Sainte-Ursule. Elle y resta jusqu'en 1798, où l'invasion des armées françaises l'obligea de se retirer à Landshut en Bavière. La princesse Adélaïde d'Orléans, sœur de Louis-Philippe, vint bientôt à Fribourg, et fut logée chez la princesse de Conti; enfin, la princesse Louise de Condé reçut également l'hospitalité du canton.

En cette année 1791, nombre de familles émigrées y arrivèrent : le comte et la comtesse de Bosredont (27 mars); le comte et la comtesse de Beaurepaire; la comtesse douairière de Pons, le comte de Pons et son fils ; le marquis de Ville, maréchal de camp, avec deux fils et deux filles; le vicomte d'Aisy, de Dijon, avec deux fils et deux filles ; la comtesse Anne d'Allisac ; le chevalier de Besplas, de Montpellier; le marquis de Follin, âgé de soixante et onze ans; le comte et la comtesse d'Esternoz; la baronne de la Fare; le comte et la comtesse de Fuscey; la marquise de Gabriac, d'Armaillères ; Mme de Laubespin, abbesse de Baume-les-Dames ; le chevalier de Longry ; le comte et la comtesse de Lallemand, etc. Sur les registres cantonaux des deux années précédentes, nous trouvons encore les noms du comte et de la comtesse de Rougé, de la comtesse de la Poype avec deux fils et trois filles, du vicomte et de la vicomtesse de Juigné [1].

Plusieurs évêques, chassés de leurs diocèses par l'émeute, avaient trouvé refuge à Fribourg. D'abord, le vieil évêque de Poitiers, le doyen du groupe, Beaupoil de Saint-Aulaire ; interpellé, dans la séance de l'Assemblée constituante du 4 janvier 1791, de prêter serment à la Constitution civile du clergé, il monta à la tribune : « J'ai soixante-dix ans, dit-il; j'en ai passé trente-« cinq dans l'épiscopat, où j'ai fait tout le bien que je pouvais

[1] *Catalogue des émigrés français à Fribourg en Suisse de 1789 à 1798*, établi par le comte de Sainte-Colombe. Lyon, 1884.

« faire. Accablé d'années et d'études, je ne veux pas déshonorer « ma vieillesse, je ne veux pas prêter un serment.... » Les murmures de l'Assemblée ne lui permirent pas d'en dire davantage. Auprès de lui se trouvaient François de Clugny, évêque de Riez ; de Bonal, évêque de Clermont ; du Chilleau, évêque de Chalon-sur-Saône ; de Polignac, évêque de Meaux ; de la Brouë de Vareilles, évêque de Gap. Ce dernier, forcé, le 11 juillet 1792, de quitter sa ville épiscopale, avait gagné Grenoble, puis Lyon ; le séjour n'y étant pas tenable, il se réfugia dans un village voisin, à Sainte-Foix, et y resta trois semaines. Lors du décret de déportation (26 août 1792), il passa à Chambéry ; l'invasion française le rejeta en Suisse, à Ouchy, d'où, au bout d'un mois, il reçut l'ordre de partir. C'est alors qu'il se retira à Fribourg, où il arriva le 26 octobre 1792, le dernier des six évêques [1].

Ces prélats formaient, avec l'évêque de Fribourg, Mgr de Lenzbourg, un conseil qui exerçait juridiction sur tous les prêtres français qui passaient dans le canton ou qui demandaient à y prendre séjour. Il en était ainsi en Angleterre, à Bruxelles, à Munster, à Paderborn, partout où les ecclésiastiques déportés cherchaient un refuge. Chassés les premiers de France, les évêques furent comme les fourriers de leurs prêtres, exilés un peu plus tard. En effet, en vertu du décret du 26 août 1792, les prêtres qui avaient refusé le serment à la Constitution civile du clergé reçurent des passeports pour l'étranger ; ce fut, par toutes les frontières, comme un exode en masse. Chacun courait à la plus proche : Normands et Bretons en Angleterre ; Flamands et Picards en Belgique ; riverains de la Loire aux ports de l'Océan pour passer en Espagne ; ainsi faisaient les prêtres du Midi, à moins qu'ils ne gagnassent l'Italie et les États du Pape, tandis que ceux de l'Est et du Sud-Est se rendaient en Suisse. Il s'en répandit dans tous les cantons : tous, catholiques ou protestants, leur firent bon accueil. Particuliers et municipalités, magistrats cantonaux et abbayes, se disputèrent les exilés, et les villages ne se montrèrent pas moins empressés que les villes.

Cependant le gouvernement français voyait de mauvais œil s'établir et se grouper dans le voisinage des frontières tous

[1] *Mémoire de Henri-François de la Brouë de Vareilles, évêque de Gap, sur sa conduite dans son diocèse*, etc., publié par l'abbé Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, etc. Gap, 1892.

ces émigrés et tous ces prélats que la nécessité ou la loi avaient forcés de quitter la France, mais qu'il n'en considérait pas moins comme des conspirateurs et des ennemis. Il les poursuivait de sa haine jusque dans l'exil auquel il les avait condamnés, et tous ses efforts tendaient à leur rendre le sol étranger aussi inhabitable que celui de la patrie. Nous avions alors pour ambassadeur auprès de la Confédération suisse Barthélemy, neveu du savant et agréable auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*. Modéré et certainement plus attaché de cœur à la cause monarchique qu'au nouveau régime, il ne s'en croyait pas moins obligé de prendre l'esprit de ses fonctions et d'obéir aux instructions qui lui étaient envoyées. Ses adversaires lui ont reproché de les atténuer, de ne pas en suivre l'exécution avec rigueur ; cependant plus d'une de ses lettres témoigne d'initiatives personnelles par lesquelles il devançait même les vœux de ses mandants. Ainsi, en décembre 1792, c'est-à-dire au début de la déportation ecclésiastique, il écrivait à Lebrun, alors ministre des affaires étrangères : « Un grand nombre de prêtres français déportés se sont réfugiés dans l'État de Soleure. J'apprends que beaucoup d'hommes et de femmes de nos villages voisins se rendent auprès de ces prêtres qui les prêchent et les confessent. Vous trouverez peut-être, citoyen ministre, qu'il est convenable que vous m'ordonniez de demander au gouvernement de Soleure qu'il défende expressément à ces prêtres aucune fonction de ce genre [1]. »

Ces ordres qu'il sollicitait, il les obtenait ; mais les États faisaient la sourde oreille. En mai 1793, il constatait la présence, dans le canton de Soleure, de près de mille ecclésiastiques cantonnés chez les paysans, « qui les nourrissent gratis et les ont tellement pris en affection que le Conseil de Soleure ne se trouve plus assez fort pour expulser ces religieux incommodes [2]. » Le 11 octobre 1793, un autre agent, Bacher, écrivait à Deforgues, ministre des affaires étrangères : « Les cantons de Fribourg et de Soleure, qui paraissaient devoir être pour eux une terre promise, sont tellement mangés par des prêtres et moines émigrés

[1] *Papiers de Barthélemy*, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797), publiés sous les auspices de la commission des Archives diplomatiques, par M. Jean Kaulek, t. I, à sa date.

[2] *Op. cit.*, t. II.

et déportés, qu'ils sont obligés, malgré le saint zèle qui les anime, de faire disparaître une grande partie de ces sauterelles en soutane et en capuchon [1]. »

Dans le même mois, Barthélemy dénonçait encore l'agitation des émigrés, la prétendue défaveur dont ils étaient l'objet à Bâle et à Berne, les frais et les embarras dont leur présence et leur nombre grevaient la Suisse : « Ils sont devenus odieux, même à Soleure, écrivait-il le 16 octobre ; Fribourg ne leur accorde plus la même tolérance, et je doute qu'il consente à garder d'Autichamp que Berne chasse. Cette horde de gens est devenue dangereuse, partout où elle se montre, par son insolence, par sa profonde misère et par le désespoir qui en est la suite nécessaire. » Enfin (21 octobre 1793), prenant pour des réalités les désirs de son gouvernement, il représentait les cantons catholiques comme « indignés de n'avoir fait que des ingrats. » — « Les cantons de Fribourg et de Soleure, effrayés de la position où ils vont se trouver en devenant le réceptacle d'une nuée de ci-devant seigneurs français qui sont sans argent, de même que les prêtres émigrés et déportés, ne savent où donner de la tête ; le peuple se lasse de nourrir ces fainéants, et le mécontentement va devenir tel qu'il faudra bien que les Conseils de Fribourg et de Soleure se décident aussi à leur tour à purger leur pays du plus grand nombre de ces hôtes incommodes [2]. »

Le jour où Barthélemy écrivit cette dépêche, il se laissa sans doute tromper aux apparences. Pour ne parler que du canton de Fribourg, c'est de cette époque même que date la première idée d'une organisation charitable qui tendait à retenir sur son territoire ces hôtes qu'on disait « incommodes, » à leur fournir des secours réguliers, à les soulager méthodiquement dans leurs besoins de toute sorte, et qui allait témoigner à la fois et de la confiance des proscrits et de la faveur persistante des magistrats du canton.

II.

Quelque sympathie, quelque générosité qu'eussent rencontrée les exilés soit dans les populations, soit dans les autorités cantonales, leur nombre était si grand et leur misère si profonde

[1] *Papiers de Barthélemy*, t. III.
[2] *Ibid.*, t. III.

que la charité individuelle ne pouvait s'étendre à tous, ni même tous les connaître. Que de souffrances ignorées! Que de privations dissimulées ou cachées! — « A l'âge de soixante-treize ans, écrivait l'un de ces prêtres, retiré à Fribourg, il faut que je périsse de misère. Je suis réduit à deux chemises que l'on m'a données; je manque des choses les plus nécessaires à la vie, et je n'ose en parler à personne, parce que je peinerais de bons et respectables confrères hors d'état de me soulager [1]. » Les mois s'ajoutaient aux mois, les saisons succédaient aux saisons, sans qu'on entrevît le terme de ce pénible exil. En mai 1793, l'évêque de Gap signalait 3,000 prêtres français à Fribourg. Comment placer tant de monde? Comment fournir aux uns une industrie qui leur assurât le pain du jour? Comment continuer aux autres une hospitalité qui se prolongeait trop pour ne pas épuiser sinon la charité, du moins les ressources des bienfaiteurs? Dans cette masse de prêtres, n'y avait-il pas une sorte de population flottante, qui, n'ayant trouvé ni travail ni abri, devait recourir à l'aumône? Il y avait aussi des malades, des vieillards : pouvait-on passer indifférent devant les souffrances des premiers, laisser à l'abandon les seconds, ces serviteurs émérites, qui avaient renoncé à tout pour obéir à leur conscience? Certains, au risque de leur liberté ou de leur vie, voulaient rentrer en France; ils n'avaient plus ni habits ni souliers; il leur manquait même un misérable pécule qui leur permît d'acheter le gîte d'une nuit ou le morceau de pain qu'ils tremperont à la source du chemin.

Voilà pour les prêtres. Beaucoup d'émigrés n'avaient pas meilleur sort. Tel revenait de l'armée de Condé, épuisé d'argent, blessé, ayant besoin de se refaire pendant quelques jours; tel autre y retournait, sans enthousiasme peut-être, mais pour satisfaire à ce qu'il croyait le devoir : pour partir, il lui fallait un viatique. Bien des familles avaient trouvé le vivre et le couvert chez des magistrats ou chez des personnes riches du canton; pour ces cœurs haut placés, la reconnaissance n'avait pas moins de simplicité que le bienfait; pourtant, que de nécessités quotidiennes à satisfaire et qui étaient comme en dehors des

[1] Jules Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. VI, p. 261. Il s'agit de M. Petitcolas, curé de Courchapon.

devoirs et même des attentions de l'hospitalité ! D'autres familles, ou venues plus tard ou préférant leur indépendance, ayant d'ailleurs quelques ressources, les avaient vues s'épuiser peu à peu aux exigences d'un interminable exil ; les communications avec la France étaient rompues, les biens en vente ou sous séquestre ; que d'embarras ! que d'anxiétés ! que de souffrances ! Et l'on était inquiet de la vie du jour, avant de l'être de celle du lendemain.

A tous ces besoins que les premiers temps de l'exil avaient révélés, mais que les années rendaient plus pressants et plus nombreux, il fallait apporter un remède. En Angleterre, où l'État et les particuliers disposent de grandes ressources, le parlement avait voté un fonds de secours en argent qu'une commission spéciale, mêlée d'Anglais et de Français, répartissait entre les prêtres comme entre les émigrés ; une souscription publique, plusieurs fois renouvelée, avait permis d'étendre ces secours ; la générosité personnelle du roi George servait d'exemple à celle de ses sujets. A Fribourg, dans des proportions plus modestes et conformes à la condition du pays, on fit de même : il y eut, comme en Angleterre, des allocations mensuelles ou hebdomadaires, des dons spéciaux et divers ; mais on y réalisa une institution d'un caractère original et dont l'honneur remonte à l'un des prêtres réfugiés à Fribourg.

Né en 1748, Henri-Gabriel de Montrichard, docteur en théologie de l'Université de Besançon, chanoine de Baume-les-Messieurs (Jura), avait été vicaire général de Mgr de Rohan, à Bordeaux d'abord, puis à Cambrai, quand il y fut transféré en 1781. Doyen du chapitre de Baume-les-Messieurs en 1784, prébendier du grand chapitre de Liège, abbé d'Andres, diocèse de Boulogne, en 1788, lors des premières crises révolutionnaires, il se retira au château de Saint-Martin (Jura), où il était né. En 1792, il émigra et se rendit avec sa sœur à Fribourg [1].

Frappé de toutes les misères que nous avons signalées et préoccupé d'y porter remède, il eut l'idée d'organiser une table commune ouverte à tous, mais plus spécialement aux prêtres, tandis qu'à l'aide des fonds sur lesquels il osait compter, il au-

[1] Je résume ici une note de M. le baron de Longuerue (*Mémoires de l'abbé Lambert*, p. 147).

rait à sa disposition une caisse de charité à laquelle seraient admis non seulement les émigrés, mais les prêtres qui auraient besoin de secours pour effectuer leur retour en France. L'abbé de Montrichard plaça son œuvre sous le patronage des évêques réfugiés à Fribourg ; il sollicita et obtint pour ses opérations leur vérification et leur contrôle, et, par les approbations dont ils le couvrirent comme par les dons abondants qu'ils ne cessèrent de lui faire, on peut dire qu'entre les prélats et l'abbé de Montrichard, il y eut complète unité d'action et concert parfait dans la charité.

III.

On décida donc d'établir une table commune et gratuite. L'ordre de Malte offrit sa commanderie. On fit acquisition d'un matériel très sommaire : gobelets, assiettes, plats, enfin la vaisselle strictement nécessaire; pour les tables et les bancs, on crut plus économique de ne les prendre qu'en location. On s'assura une *récureuse*, c'est-à-dire une femme pour laver la vaisselle, moyennant le modique prix d'une livre par semaine. Un prêtre fut chargé de la cuisine ; jusqu'en juillet 1794, ce fut l'abbé Servin, vicaire au diocèse de Besançon ; d'autres prêtres l'aidèrent ou lui succédèrent : l'abbé Guyon, de Chalon-sur-Saône; MM. Roux et Poulet, de Nevers ; ce dernier aura bientôt la mission délicate de prêtre collecteur. Ces prêtres recevaient une petite indemnité de logement, sans parler de la nourriture. Le registre de comptes était tenu avec grand soin par l'abbé Roma, dont nous avons parlé ; il n'en payait pas moins sa pension, 12 à 16 livres par mois.

Par la nature des achats consignés au registre, on peut constater que la nourriture était des plus simples : une fois par jour de la viande, et il n'y en avait pas toujours le dimanche ; on ne mangeait de veau qu'au carnaval ; le soir, une soupe. Des œufs, des pommes de terre, des pois, des lentilles, du riz composaient l'ordinaire des jours maigres ; on y ajoutait du lait. Au début, pas de vin, ou très peu ; dans la suite, quand les ressources augmentèrent, on en servit régulièrement. A certains jours de fête, à Pâques, à Noël, il y avait un peu d'*extra ;* par exemple, des petits pâtés, et, le jour des Rois, un gâteau.

Cette table commune fut inaugurée le 19 janvier 1794 avec

18 convives ; à la fin du mois, il y en avait 40 ; le mois suivant, 60. On arriva vite à 80, 90, 100 ; on varia ensuite de 105 à 121, sans aller au delà. Quelques prêtres payaient leur pension de six à dix livres par mois ; la plupart ne payaient rien.

Trois cent cinquante-neuf prêtres, originaires de quarante-huit diocèses, s'assirent successivement à cette table pendant les deux ans et demi qu'elle resta ouverte. On y voit d'abord ceux qui étaient les plus proches de la frontière suisse : en première ligne, Besançon, avec 65 prêtres ; Lyon, avec 42 ; Autun, avec 37 ; Saint-Claude, avec 29. Venaient ensuite Nevers, Clermont, Limoges, Troyes, Dijon, le Puy ; Nevers comptait 25 prêtres, Dijon et le Puy, 11 chacun. Le reste est réparti sur trente-huit diocèses, les uns très éloignés, comme Poitiers, Tulle, Coutances, Rouen, Vannes ; les autres du Midi : Avignon, Vienne, Castres, Carpentras, Rodez ; mais tous ces diocèses ne figurent que pour quelques unités. Dix-huit n'ont chacun qu'un seul prêtre : Paris est dans ce cas.

Les secours ne se bornaient pas à la table commune. En place de nourriture, beaucoup de prêtres recevaient une petite pension de deux à trois livres par semaine. Ce mode de subvention tourna vite en usage ; soixante à soixante-dix prêtres en profitèrent. Aux malades, on payait des remèdes ; ce chapitre du budget hospitalier s'augmenta avec les ressources. La charité ne se bornait même pas aux prêtres habitant Fribourg ; quelques-uns, qui logeaient aux environs, participaient aux distributions d'argent hebdomadaires : à un groupe de prêtres qui habitaient à Estavayer-le-Lac, on envoyait de temps en temps un sachet de riz, évalué à 63 livres.

L'œuvre, on s'en souvient, avait encore pour objet de « pourvoir aux frais de voyage des prêtres, » c'est-à-dire à leur retour en France. Après thermidor, par une confiance prématurée dans l'esprit de justice du nouveau gouvernement, un certain nombre de prêtres cédèrent au désir de rentrer dans leurs paroisses, où les rappelaient d'ailleurs les sollicitations des habitants : plus d'un trouva la mort dans cette périlleuse aventure. En 1795, les départs furent plus nombreux encore. Il fallait donc s'occuper de l'habillement des voyageurs ; à la manufacture de bas organisée et tenue par MM. Jeannin et Jacquin, prêtres de Besançon, on en achetait à deux livres la paire ; à un

prêtre chapelier, des chapeaux ; les culottes tiennent aussi une grande place dans les dépenses. Pour le reste du vêtement, il s'agissait moins de trouver des soutanes que des habillements laïques pour déguiser le missionnaire ; on achetait de vieux habits dans les ventes publiques ; on retenait soigneusement ceux qu'abandonnaient les prêtres qui s'en allaient ailleurs qu'en France.

Pour les secours en argent, la caisse était, forcément, assez parcimonieuse : on comptait sans doute sur l'hospitalité gratuite que le voyageur rencontrerait en route. Ainsi, deux prêtres, las d'oisiveté ou de misère, partent pour la Guadeloupe : on leur remet à chacun 9 livres ! Ces légères bourses de voyage ne s'appliquent pas seulement au retour en France : qu'un prêtre ait besoin pour sa santé d'aller prendre les eaux du Valais ; qu'un autre se rende sur la frontière pour recueillir quelques communications de France ; que celui-ci s'écarte des villes pour évangéliser des populations forestières ; que cet autre soit envoyé à la recherche d'une femme Leschine dont la banqueroute a fait tort à bien des proscrits : dans ces divers cas, indemnité. Enfin, des prêtres arrivent de Paderborn, de Münster, exténués de leurs longues marches à pied, la bourse à sec : la caisse leur fournit quelques pièces d'argent pour continuer leur voyage ; elle ajoute, ce qui n'est pas moins utile, une paire de souliers.

Sur la fin de la période qui nous occupe, les secours prennent la forme d'honoraires de messes ; l'usage en prévaudra dans la période suivante.

Si l'on tient compte du grand nombre de prêtres qui habitaient Fribourg ou les environs, il faut reconnaître que, relativement, ce ne fut qu'un petit nombre d'entre eux qui recourut soit à la table de la commanderie, soit à la caisse commune. Pour y être admis, il fallait justifier de son dénuement, et, si la commission s'ingéniait à ne distribuer ses secours qu'à bon escient, les ecclésiastiques ne mettaient pas moins de réserve et de conscience à les solliciter. Ceux qui avaient des ressources personnelles les communiquaient à leurs confrères ; d'autres donnaient des leçons ; beaucoup exerçaient des métiers manuels : tel ce prêtre qui distribuait autour de lui 6,000 livres qu'il recevait annuellement de sa famille ; pour se suffire à lui-même, il avait pris pour vivre l'alêne de cordonnier.

IV.

L'œuvre de la Commanderie n'était pas réservée exclusivement aux prêtres ; elle devait « secourir également les émigrés français qui seraient dans le besoin. » Cependant les émigrés ne s'asseyaient guère à la table commune : comment, en effet, avec leurs familles nombreuses, se fussent-ils déplacés plusieurs fois le jour pour aller chercher un repas à la Commanderie? Plus d'une convenance, d'ailleurs, y eût été blessée. Pour les émigrés, on procéda donc autrement. Dans les deux premiers mois (janvier et février 1794), il n'est pas question d'eux ; mais, à partir de mars, commence un service hebdomadaire d'allocations modestes, les unes qui cessèrent au bout de quelques mois ; les autres qui durèrent autant que l'établissement, et même au delà. Ces allocations étaient proportionnées au nombre de membres dont se composait la famille secourue. Ainsi, le chevalier de Boisragon, qui était seul, recevait 4 l. 5 s. par semaine ; le comte d'Esternoz et sa femme, 12 l., soit 6 l. chacun ; mais M. de Sinard recevait bien moins, car 12 l. par semaine devaient suffire aux huit personnes qu'il avait avec lui. Pour les familles que nous venons de nommer, ces secours ne durèrent que quelques mois.

D'autres furent pour ainsi dire chroniques. Le comte et la comtesse de Verdonnet, avec deux fils et une fille, étaient abonnés, à partir de mai 1794, à 18 livres par semaine, qui s'augmentaient de temps en temps de frais d'habillement pour les dames ou de dépenses de pharmacie. Le comte de Lallemand recevait 9 livres par semaine pour trois personnes ; pour le même nombre, M. de Patornay n'en avait que 6. Des sommes analogues étaient assurées à M. Favre de Longry et à M. le chevalier de Longry. Nommons encore l'avocat Landes, le comte de Fuscey et sa femme ; le baron et la baronne de La Fare ; le marquis de Follin et sa famille ; la comtesse d'Allisac ; le comte de Laverne et sa famille ; M. Cot, « directeur des postes à Bulle [1]. »

[1] *Sic.* Bulle étant une ville de Suisse, M. Cot, émigré français, ne pouvait pas y être directeur des postes. Il est à supposer qu'il avait été directeur des postes en France et qu'il était réfugié à Bulle, canton de Fribourg, où on lui faisait tenir des secours.

A partir de juin 1795, de nouvelles familles sont admises au service hebdomadaire; le comte de Freyssinet, de Montpellier, avec fils, fille, petit-fils et petite-fille; la marquise de Gabriac, d'Armaillères, avec trois personnes. Elle habitait Fribourg depuis le 9 octobre 1792; trois années d'exil avaient dû diminuer ses ressources; elle reçut 24 livres, puis 18 par semaine. A la même date, Mmes de Belot et Mme de Rostaing, chanoinesses; le marquis de Ville, maréchal des camps et armées du roi; le marquis de Joviac, qui avait le même grade. La famille de ce dernier, composée de cinq personnes, obtint d'abord des secours sous le voile de l'anonyme; à partir de décembre 1795, elle fut inscrite sous son nom. Un ancien militaire, originaire du Poitou, Constans, reçoit 6 livres par semaine à partir de septembre 1795. En mai 1796, apparaît dans les comptes le nom du baron Jean de Juigné, avec six filles ou fils ; il était logé chez un des magistrats de la ville, M. de Castella-Villardin. Le vicomte et la vicomtesse de Juigné habitaient également Fribourg avec deux filles et un fils. Mgr de Juigné, archevêque de Paris, réfugié à Constance, veillait de là sur sa famille; soit directement, soit par l'entremise du nonce, Mgr Gravina, il lui faisait passer des secours; il en vint encore d'ailleurs et la caisse Montrichard en fut l'intermédiaire. Il n'y avait pas de semaines pour la famille de Juigné, mais des dons ou avances : ainsi, en mai, 230 livres pour habiller tout ce monde et à raison de son prochain départ; puis 110 livres pour le même motif; plus tard, 800 livres. Il en sera plus loin de nouveau question.

En dehors de ces allocations régulières, il y en avait d'accidentelles. Des soldats de l'armée de Condé qui en revenaient ou qui y retournaient obtenaient un secours de route ou de séjour. Des émigrés de passage, ayant la bourse vide, s'adressaient à M. l'abbé de Montrichard : M. de Montausier recevait ainsi 36 livres avant de partir; le comte de Montvallon, 36 livres; la comtesse de la Tour d'Auvergne, 12 l. 12 s.; Mmes de Jouffroy, chanoinesses, se rendant avec leur sœur, Mme de Morvillier, à Ratisbonne, 129 livres. Certaines sommes, un peu fortes, n'étaient que des avances destinées à être remboursées en des temps plus heureux; M. de Valade reçut ainsi 432 livres; le chevalier de Villars, 192; la marquise de Villers-Vaudey, 600; la comtesse de Lasalle, 303 livres, « pour arranger ses affaires, »

dit le registre : nous verrons, en effet, plusieurs de ces sommes restituées ultérieurement. Du reste, dans cet exil sans issue, qui pouvait se promettre d'échapper à la charité? Le chevalier de Ravenel, tout attaché qu'il fût à la princesse de Conti, dut recourir, lui aussi, à la caisse des émigrés : en février 1796, on lui remit 25 livres ; en avril, comme tant d'autres, il fut admis aux semaines : il recevait 6 livres.

Ces noms et ces chiffres, je ne les donne pas pour faire parade d'indiscrétion. Ce qui se passait alors en Suisse, à Fribourg et ailleurs, nous le rencontrons en Angleterre. Les personnages les plus marquants de l'émigration s'étaient fait inscrire aux registres de secours; ils sollicitaient eux-mêmes cette inscription : la nécessité leur en faisait une loi. Les princes de la maison de France, le duc d'Orléans, recevaient au même titre les subventions du gouvernement anglais, et, par les lettres de Louis-Philippe qu'on lit dans les *Papiers d'un émigré* [1], on voit avec quel soin, jusque sous l'Empire, ce prince veillait à assurer à lui et aux siens la continuation de ces secours. Comme nous, on a publié le montant des subventions hebdomadaires ou mensuelles que la commission des émigrés accordait à tels ou tels, suivant les situations sociales et les titres; comme nous, on a donné les noms : c'est la preuve de l'authenticité du document.

La révélation même de ces noms démontre combien ces œuvres de secours étaient nécessaires. S'il était pénible à tout ce monde habitué à la richesse, au luxe, au plaisir, de traverser tant de misère, combien plus d'avouer cette misère, et de l'avouer à un particulier! Traiter avec l'abbé de Montrichard, c'était tout autre chose : son caractère de prêtre facilitait les confidences et ouvrait les cœurs. Sa personne même disparaissait dans le mandat général de charité dont il était investi ; ces dons, il ne paraissait pas les prélever sur sa propre fortune ; il était le dispensateur d'une caisse impersonnelle, ouverte à tous ceux qui en avaient besoin; on s'adressait à lui avec simplicité et confiance ; on recevait de lui sans rougir. Tantôt il s'agissait de besoins permanents et dont le terme semblait loin ; le service

[1] Lettres du duc d'Orléans, p. 210-220. C'est M. le colonel de Guilhermy qui a publié les *Papiers* de son père.

des semaines y suffisait. Tantôt c'était un besoin urgent, où il n'y avait pas à différer, une crise : comment s'adresser alors à des compagnons d'exil qu'on savait aussi pauvres que soi-même, ou à d'autres moins éprouvés, mais qu'avait obérés leur fréquente générosité? Dans ces circonstances, l'abbé de Montrichard était l'instrument de la Providence.

Même en restituant à ces allocations la valeur plus élevée qu'elles auraient aujourd'hui, on constate qu'elles étaient singulièrement modestes et qu'elles ne pouvaient dispenser ceux qui les recevaient d'avoir d'autres ressources par-devers soi ou de s'en procurer par le travail. Autre remarque : elles étaient, en fait, limitées à un bien petit nombre de familles. Sur les 83,478 livres que dépensa, dans l'espace de deux ans et demi, la Commanderie de Fribourg, 30,000 environ allèrent aux émigrés. Ce total, non moins que les chiffres de détail fournis plus haut, est la preuve manifeste de la réserve avec laquelle les émigrés de Fribourg firent appel à la caisse commune, de même que de la discrétion avec laquelle l'abbé de Montrichard disposa de ces dons qu'il tenait soit de la charité publique, soit de la munificence de quelques princes et de quelques particuliers.

V.

« Cet établissement, lisait-on en tête du registre, a commencé sans autres fonds que les bienfaits de la Providence. » C'était strictement vrai. M. d'Odet, ancien bailli d'Attalens, donna, le premier, 96 livres ; l'abbesse de Beaune offrit 3 l. 10 s. ; quelques émigrés, 1 livre, 2 livres, 3 livres ; Mme la comtesse de Rougé alla jusqu'à 6, qu'elle réitéra à la fin du mois ; M. Babey, supérieur du petit séminaire de Besançon, 12 livres, et pareille somme quinze jours plus tard; une domestique, 15 sols. Ajoutons, il est vrai, 240 livres, don des évêques, qui resta en dépôt chez M. d'Odet et sur lequel on ne préleva que 48 livres. Ces commencements étaient bien humbles, mais ils étaient en proportion avec les premiers besoins ; au fur et à mesure que ceux-ci se développeront, la générosité des donateurs prendra le même essor.

Les évêques avaient accepté de patronner l'œuvre ; ils la soutinrent sans interruption par des contributions régulières et

abondantes. En dix-huit mois, il provint de ce côté 10,899 livres, soit, en moyenne, 600 par mois. On peut douter que ce fût de leur fortune personnelle, elle était trop amoindrie; il est plus vraisemblable de croire qu'ils furent les intermédiaires de bien des âmes charitables, soit de Suisse, soit de l'étranger : leur qualité les désignait à cette confiance, et l'œuvre en profitait. Des évêques de France, établis ailleurs qu'en Suisse, n'y restèrent pas indifférents; ainsi, Mgr de Juigné, soit ostensiblement, soit par le canal du nonce de Lucerne, marqua à l'œuvre de Fribourg un intérêt constant; l'évêque d'Auxerre fit parmi les catholiques de Hollande une collecte qui produisit 120 livres.

Les émigrés français, si nombreux à Fribourg, avaient le devoir de ménager leurs ressources; pour la plupart d'entre eux, plusieurs années d'exil les avaient déjà diminuées. La comtesse de Rougé ne continua que pendant quelques mois la petite allocation du début; mais elle donna l'hospitalité à un prêtre; sa femme de chambre prit soin d'une religieuse malade; cependant, il fallait compter, et la Commanderie paya pension pour l'un et pour l'autre. La marquise d'Agrin avait à sa charge vingt-cinq personnes de sa famille; à défaut d'espèces, elle donna une boîte précieuse dont le prix, 212 livres, fut versé à la caisse commune. C'est ainsi encore que Mmes d'Épinay et de Saint-Simon prélevaient 15 livres sur le produit de leur travail, ou que Mme de Marigny faisait une collecte qui fournit 194 livres. Il y eut cependant quelques dons, mais rares et peu importants; la duchesse de Lorges, née de Durfort, offrit 48 livres; la marquise de la Poype, 96 livres; M. de Vareilles, frère de l'évêque de Gap, 96 livres, etc.

La princesse Louise de Condé, qui avait passé d'Italie en Suisse et s'était mêlée aux Trappistines qui habitaient les environs de la Val-Sainte, donna en une fois 594 livres. La princesse de Conti, établie à Fribourg même, fit preuve d'une générosité qui ne se lassa pas. Dès le mois d'août 1794, elle donna 600 livres; en février 1795, 120; en juin, 600, spécialement « pour les Français qui ont perdu dans la banqueroute Leschine; » en août, 300 livres « pour les laïques; » en octobre, 300 livres avec destination spéciale : il s'agissait de quelque famille éprouvée qu'elle voulait discrètement obliger.

Les magistrats de Fribourg avaient donné le branle : la so-

ciété fribourgeoise suivit le mouvement. Avec M. d'Odet, nous lisons les noms de M. Cholet, conseiller ; de Mme de Montenach, femme du conseiller d'État. L'ambassadeur d'Angleterre donne à deux reprises 120 livres ; Mme Necker, femme de l'ancien ministre, 96 livres ; le Tribunal et le Sénat de Zurich, 240 livres. L'abbaye de Trappistes français de la Val-Sainte envoya 240 livres pour ses compatriotes ; la célèbre abbaye d'Einsiedeln, 288. Enfin, on organisa à Fribourg deux loteries, qui produisirent 691 livres.

Voilà pour les premiers temps ; mais on ne pouvait s'adresser toujours aux mêmes bourses ni taxer éternellement la charité des Fribourgeois. Les évêques résolurent donc d'organiser des quêtes dans les cantons voisins. En octobre 1794, deux prêtres furent choisis pour remplir cette utile et délicate mission. L'un d'eux était M. Breluque, curé du diocèse de Besançon ; on lui adjoignit M. Zosso, prêtre du diocèse de Lausanne, qui, par sa connaissance du pays, des localités et des hommes, ne pouvait manquer de lui être d'un grand secours. M. Breluque fut habillé de neuf, aux frais de la caisse commune, ce qui prouve que ce frère quêteur n'était pas plus riche que ses confrères ; on lui remit en plus 59 livres ; une patente, signée des évêques et légalisée par les autorités cantonales, certifiait sa mission. Cette première tournée eut lieu en décembre 1794, à Zurich, à Bâle et à Berne, c'est-à-dire dans trois cantons protestants ; elle produisit 1,539 livres. Parmi les donateurs, nous remarquons Mme May, conseillère à Berne, et le fameux Lavater, pasteur à Zurich.

La tournée se continua par les soins des mêmes collecteurs, en janvier, février et mars 1795. La riche abbaye de Saint-Gall donna 1,457 livres ; Uri ne se montra pas moins généreux que Zurich ; à Lucerne, le nonce du pape appuya la quête ; les ministres évangéliques de Schaffhouse contribuèrent pour 132 livres. Bref, une somme totale de 7,673 l. 10 s. fut le résultat de cette seconde tournée. Lorsque les deux quêteurs rentrèrent à Fribourg, on leur fit fête : c'était le 21 mars, jour maigre ; on leur servit du poisson et du vin ; le repas coûta 4 l. 10 s. On fit mieux, et, pour donner à M. Zosso un témoignage de reconnaissance à raison des démarches auxquelles il s'était prêté, on lui offrit une montre en or émaillé qu'on avait achetée 96 livres de Mme la comtesse de Baleure. Au

mois de juin suivant, M. Breluque, partant pour la France, abandonna à la caisse 24 livres qui lui restaient, « pour servir aux pauvres français. »

D'autres collectes du même genre eurent lieu l'année suivante (1796). L'un des quêteurs était M. Bernardy, docteur en Sorbonne, curé de Plombières ; déjà, en 1794, les évêques réunis à Soleure l'avaient député en Saxe pour le même objet, en compagnie de M. Joseph Dutems, auteur d'une *France ecclésiastique* que l'on consulte encore aujourd'hui. L'autre quêteur était M. Poulet, du diocèse de Nevers, qui, pendant deux ans, avait, avec d'autres prêtres, rempli les fonctions de cuisinier à la Commanderie. La caisse consacra cent livres pour renouveler l'habillement de ces missionnaires de la charité. M. Badier, doyen du chapitre de Semur, et M. Condentia, curé à Lyon, s'acquittèrent du même office pour le canton de Vaud; en juin, M. Bernardy fut de nouveau député avec M. Bonnouvrier, du diocèse du Mans.

Les évêques de Fribourg n'envoyèrent pas de prêtres collecteurs à l'étranger, comme le faisaient ceux de Soleure, soit qu'ils s'abstinssent volontairement d'entrer en concurrence avec leurs confrères, soit que les exilés de Fribourg eussent leur part réservée dans le produit des quêtes organisées par les évêques de Soleure. Il n'en vint pas moins de tous les pays voisins des dons importants, les uns tout spontanés, les autres qui répondaient généreusement à des sollicitations. Sans faire de distinction entre ces libéralités, citons telle princesse russe qui envoyait 120 livres ; une baronne Juliana, de Rome, 195 livres; deux négociants de Hambourg, 36 livres ; la comtesse Milzinska, de Cracovie, 510 livres. C'est sans doute sur les instances de Mgr de Juigné que le grand doyen et le vicaire général de Constance se taxent de 235 livres ; Mgr du Chilleau, évêque de Chalon-sur-Saône, obtient 480 livres de l'abbaye de Salm, en Souabe, et du duc de Bavière, en cinq mois, la riche offrande de 2,940 livres. Le duc de Bouillon, qui, pour sa part, envoie 1,368 livres, en obtient 2,640 du landgrave de Hesse. L'abbé Bournonville, vicaire général de Nancy, recueille à la cour de Turin 2,120 livres. Le duc de Saxe-Gotha donne 1,200 livres ; quant à l'évêque d'Augsbourg, prince électeur de Trèves, il fait, d'un coup, en juin 1796, un cadeau royal : 3,166 l. 15 s. J'aime à citer encore Mme de Bombelles, femme de l'ancien ambassadeur de

Louis XVI, qui, de Vienne, envoie 192 livres, et dont l'entremise dut aider à la faveur que montra la cour d'Autriche à nos exilés ; enfin, Mgr Caleppi, qui, à Rome, prenait tant de soin des prêtres français et qui envoya 263 livres à ceux de Fribourg.

Le plus touchant de ces dons vint d'Angleterre. Le roi George III avait ouvert à quatre cents prêtres exilés son château de Winchester; ils y étaient logés, nourris ; ils recevaient en sus une légère allocation. Sur cet humble pécule, ils prélevèrent, en mai 1795, 933 livres, et, en octobre, 768, à l'intention de leurs confrères de Fribourg.

La France ne resta pas en arrière. Bien qu'il y régnât beaucoup de misère, la difficulté consistait moins à rassembler quelques aumônes qu'à leur faire passer la frontière. On y échoua quelquefois ; plus souvent, on y réussit. Le diocèse de Besançon s'empressa à ce soin ; n'y était-il pas tenu plus que tout autre, non seulement comme le plus proche, mais comme étant le diocèse de France qui profitait le plus largement de l'hospitalité suisse et de la charité fribourgeoise? En octobre 1794, une collecte y produisit 336 livres; deux autres, faites par l'un des curés de Besançon, M. Bruillot, 1,380 livres. Ces collectes de France devinrent périodiques et formèrent chaque mois une recette sérieuse qui, pour l'année 1795, s'éleva à 5,156 l. 10 s., et, pour le premier semestre de 1796, à 931.

Les recettes et dépenses de la Commanderie forment dans le registre un compte spécial, qui fut clos par les six évêques le 1er juillet 1796. Elles se répartissent ainsi :

	Recettes :		Dépenses :
Année 1794	19,698 l		19,186 l 5 s 5 kr
Année 1795	37,581 15 s		40,539 5 6
6 mois 1796	25,445 15 1		23,752 » 4
Total	82,725 l 10 s 1	Total	83,478 l » 1 kr

Ces chiffres suffisent à démontrer comment, par un phénomène qui fait honneur à la charité, les recettes s'élevèrent avec les dépenses et les ressources avec les besoins. Les recettes de 1795 furent doubles de celles de 1794; celles de 1796 suivirent la même progression. L'établissement de la Commanderie était donc en pleine prospérité, puisque, la misère grandissant, la charité y répondait en multipliant les secours.

VI.

Cependant, le 30 juin 1796, l'établissement ferma brusquement, la table commune fut supprimée, les évêques arrêtèrent les comptes et M. de Montrichard liquida son matériel. Après deux ans et demi d'existence, quand la clientèle était nombreuse, quand les ressources abondaient, cet arrêt subit d'une entreprise si bien menée et si sympathique à tous ne s'explique pas. Pour s'en rendre compte, il faut se rappeler les fréquentes démarches de l'ambassadeur de France pour obtenir des autorités fédérales l'éloignement des prêtres et des émigrés : ces autorités promettaient, mais elles traînaient ensuite en longueur et se dérobaient. Le 3 juin 1796, l'ambassadeur fit de nouvelles instances, « afin qu'il ne fût plus accordé de permis de séjour aux émigrés, tant laïques qu'ecclésiastiques ; » il demanda aussi qu' « on repoussât de la Confédération les émigrés chassés de l'Italie par les armes victorieuses de la France. » Les victoires de Bonaparte en Italie, les procédés violents qu'employait partout le Directoire à l'égard des petits États, confirmaient les menaces dont son agent en Suisse appuyait ses représentations.

Le gouvernement de Fribourg allait être réduit à céder. Il était du devoir de nos exilés de lui en faciliter les moyens. On résolut donc d'obéir, et l'on obéit sans tergiversation, sans délai, sans recourir à aucun subterfuge. Et voilà comment, à la suite de l'avertissement du 3 juin 1796, l'établissement de la Commanderie fut supprimé pour le 30.

Il convient de remarquer que ces instances du Directoire coïncidaient avec un besoin général des diocèses de France de retrouver leurs pasteurs comme avec le désir de ceux-ci de rallier leurs paroisses. Les lois de ventôse et de prairial an III et de vendémiaire an IV avaient assuré aux cultes une liberté relative sous des conditions que beaucoup de prêtres croyaient pouvoir accepter : il suffisait d'une déclaration de soumission aux lois. Les populations sollicitaient leurs prêtres de reprendre les fonctions de leur ministère : dans combien de départements quelques-uns réunirent en plein champ des centaines de fidèles, distribuant le baptême ou la sainte communion ! Les évêques

restés en exil ne se montrèrent pas insensibles à ces manifestations, et, pour y répondre, ils organisèrent leurs diocèses en missions et y envoyèrent des apôtres.

Il fallait donc se disperser, mais ce ne fut pas pour courir d'autres chemins d'exil; on résolut de rentrer en France. Dans les seuls mois de juillet et d'août 1796, nous constatons une centaine de départs. Il y en eut bien davantage; mais nous ne relevons que ceux qui ont motivé des secours de route. C'est le nouvel emploi que l'abbé de Montrichard donna aux fonds qu'il continuait de recevoir. En septembre, octobre, novembre et décembre, cinq départs seulement sont indiqués. Le mouvement s'arrête jusqu'en avril 1797. A cette époque eurent lieu les élections dites du second tiers, qui furent favorables aux royalistes et aux catholiques, ou, pour parler plus exactement, aux hommes modérés : la nouvelle majorité réclama l'abrogation des lois oppressives. Les exilés songèrent à escompter les mesures de réparation qu'on annonçait. En avril 1797, nous constatons vingt-deux départs de prêtres pour la France; en juillet, treize; en août, six; en septembre, quatre. On enregistre en même temps l'envoi réitéré de petits missels portatifs qu'il était facile au missionnaire de dissimuler sous ses vêtements.

A partir du 4 septembre 1797, c'est-à-dire du 18 fructidor, date du coup d'État qui renversa tant d'espérances et renouvela les lois de persécution, on ne part plus pour la France; tout au contraire, on en revient. Ainsi, en octobre, il y a des secours soit pour des familles émigrées qui viennent de quitter le sol français, soit pour des prêtres arrivant de Lyon, de Nevers, de Besançon. Mais ce ne fut qu'un instant : la plupart des prêtres rentrés en France y restèrent, préférant aux misères de l'exil les périls de l'apostolat. Combien, en effet, eurent à subir ou l'emprisonnement ou la déportation, sans parler de ceux qui, traités en émigrés, comparaissaient devant les commissions militaires et expiaient par la mort leur dévouement !

On donna encore des secours sous forme soit d'honoraires de messes, soit de semaines. On renonça vite à ce second mode, qui fut remplacé par des allocations destinées à l'habillement, aux remèdes, aux besoins généraux. Les émigrés prennent même le pas sur les prêtres, sans doute parce que ceux-ci ont en grande partie quitté Fribourg; ils reçoivent d'un coup des

sommes importantes, par exemple, 240 livres à la fois. Eux aussi, ils s'habillent aux frais de la caisse : tel comte accepte des chemises, et tel ancien président de parlement, une culotte; telles dames nobles, des habillements complets.

Une troisième évolution s'opère en février 1798. La Suisse est menacée d'une invasion française qui se réalisera au commencement de l'année suivante. Tous fuient, l'abbé de Montrichard comme les autres. Il se réfugia à Ausgbourg, puis à Landshut, en Bavière. Mais il emportait avec lui et sa caisse et son crédit : il restait le centre des dons et des secours. Désormais, il expédiera des sommes d'argent partout où le besoin s'en fera sentir; les malheureux ne souffriront ni de son éloignement ni de leur dispersion : la manne de la charité vient les trouver à Constance, à Zell, à Ottoburen, à Fribourg en Brisgau, à Munich, à Memmingen, à Ratisbonne, à Seckingen et jusqu'en Moravie. Les allocations sont même tout aussi régulières qu'à Fribourg, et ceux qui en profitent peuvent compter sur l'abbé de Montrichard comme sur le plus exact des banquiers. Aux familles qui bénéficiaient de ces secours à Fribourg, il s'en est ajouté d'autres : comtesse de Montrevel, comte de Galard, baron de Saint-Vincent, chevalier de Bayard, chevalier de la Bastide, marquise de Montferrier, comtesse de la Loyère, etc. L'abbé Badier, doyen de Semur, retiré à Constance, recevait ainsi d'assez forts honoraires de messes, qu'il était chargé sans doute de répartir entre les prêtres groupés autour de lui.

Il serait fastidieux de suivre de près et dans le détail la distribution de ces secours à distance. Il nous suffira de dire que, du 1er juillet 1796 au 12 avril 1800, c'est-à-dire dans l'espace de trois ans et neuf mois, elle absorba 56,551 livres.

Qu'en dépit des circonstances contraires et des changements qui se produisaient dans son existence, l'abbé de Montrichard soit resté la Providence vivante de tant de personnes, on le comprend : son nom et sa charité étaient devenus légendaires, et l'on recourait à lui comme au bienfaiteur nécessaire et toujours prêt. Il est plus merveilleux de voir les donateurs lui continuer sa mission, et, son établissement supprimé, plus tard lui-même étant en fuite, le conserver pour dépositaire et pour intermédiaire, comme s'il personnifiait une institution de charité. La générosité de tous s'attachait à ses traces, et, pour

qu'elle cessât de le poursuivre, il dut lui-même la décourager.

Ainsi, dans cette seconde période, nous rencontrons les mêmes sources de revenus que dans la première.

Les évêques lient leur charité à la personne de M. de Montrichard; ils versent 5,050 livres, dont 2,000 pour le rembourser de ses avances. Leurs dons s'arrêtent en octobre 1797. Une nouvelle collecte est faite dans les cantons de Berne, de Zurich et de Glaris, par MM. Bernardy et Bonnouvrier; elle produit 1,864 livres. Un capucin, le P. Joseph, fait deux quêtes à Frauenfeld et aux environs; Mallet du Pan, le célèbre journaliste, se met aussi à l'œuvre et réunit 586 livres. Avec la France, les moyens de communication sont devenus plus faciles : de Troyes, de Nancy, de Dole, il arrive des honoraires de messes. M. Roma, ce prêtre d'Orléans, qui, pendant trois ans, avait servi de secrétaire à M. de Montrichard, n'oublie pas ses confrères de Fribourg et leur procure 781 livres. Le diocèse de Besançon continua ses envois. Les dons les plus nombreux vinrent de Lyon ou de Lyonnais : les membres de la famille Jaccoud expédient régulièrement des secours, les uns de Lyon, les autres de Bavière où ils sont réfugiés; deux Lyonnais encore, MM. Mayou et Babouin, établis à Augsbourg, joignent leurs offrandes; Mlle Rose de Millanois envoie 120 livres; mais, entre tous, il faut signaler M. le comte de Bois-Boissel, chanoine et vicaire général de Lyon, qui devient comme le pourvoyeur de ses confrères : du 18 novembre 1796 au mois d'avril 1800, il fait dix-huit envois qui s'élèvent au total à 4,022 livres.

Les étrangers ne montraient pas à l'abbé de Montrichard moins de faveur que précédemment. L'archiduchesse Marianne, de Vienne, envoyait 2,325 livres; la duchesse Caroline de Saxe, 979; le duc de Saxe, 5,224. L'évêque d'Augsbourg, voyant de près l'œuvre de M. de Montrichard devenu l'hôte de son diocèse, multipliait ses dons : en janvier 1798, 1,200 livres; en février, 1,440; en mai, 720; total : 3,360 livres. Le comte de Portia, chanoine de Brixen (Tyrol); l'abbé-prince de Schonthal; le Père gardien des Récollets de Presbourg; le nonce du Pape à Lucerne, Mgr Gravina; à Rome, Mgr Caleppi, que nous avons déjà signalé; M. de Wickam, ambassadeur d'Angleterre; la comtesse Golowine, la princesse régnante de Hohenlohe, la princesse de Hohenzollern; tant d'autres, anonymes, de Wilna, de Salz-

bourg, d'Italie, de Vienne, alimentaient la caisse de la charité.

La princesse de Conti n'interrompit pas ses libéralités. En juillet 1796, à défaut peut-être d'argent comptant, elle remit un lot de médailles qu'on vendit 562 livres. Dans cette période, elle donna souvent une destination spéciale à ses offrandes (famille de Follin, marquise de Gabriac, comte de Verdonnet); quatre à cinq mille livres passèrent ainsi. A partir de mars 1797, il n'est plus fait mention d'elle; l'invasion française l'avait forcée, elle aussi, de quitter la Suisse.

Une dernière source de revenus, non la moins touchante, est à signaler. Des prêtres, des émigrés qui avaient vécu à la table de la Commanderie ou reçu des secours de la caisse commune, se trouvant en meilleure fortune, s'empressaient de rembourser les avances qui leur avaient été faites ou de fournir quelques charités en récompense de celles dont, aux heures difficiles, ils avaient bénéficié [1]. Avant de mourir, des prêtres réservèrent dans leur succession des legs à M. de Montrichard (successions d'Apchon, Lasnier de Reims, abbé Barre, etc.).

Les recettes s'élevèrent pour les six derniers mois de l'année 1796 à 10,571 livres; en 1797, elles atteignirent 19,664 l. 15 s. En 1798, malgré le déplacement de l'abbé de Montrichard qui se retira à Augsbourg, puis à Landshut, elles se maintinrent encore à 13,413 l. 15 s. Cependant, à la fin de plus d'un mois, l'abbé, qui n'avait plus besoin de secrétaire, fut réduit à écrire : « Je n'ai rien reçu, » ou bien : « je n'ai *encore* rien reçu ce mois-ci. » En 1799, la recette tombe brusquement à 4,617 livres, et si, dans les premiers mois de 1800, nous notons 3,286 livres, c'est que le duc de Saxe en a donné à lui seul 2,612. En avril 1800, les écritures s'arrêtent tout à coup, sans explication, sans résumé, sans total, sans signature : c'est fini [2].

L'œuvre de l'abbé de Montrichard était née de l'exil; l'exil cessant, elle perdait sa raison d'être. Elle cessa avec lui. En 1800, tous les prêtres n'étaient pas rentrés, mais les retar-

[1] M. de Valade remboursa 215 l.; M. de Vilards, 192; la comtesse des Roches, 48; le président de Bucy, 85; le marquis de Villiers, 600; le comte de Flamarens, 96; l'abbé Badier, 30; l'abbé Michaud, 24 « sur ses frais de maladie; » l'abbé Girard, chanoine de Salins, 120; etc.

[2] Le total des recettes pour ces trois années et neuf mois fut de 51,102 l. 10 s., inférieur aux dépenses (56,551) de 5,449 livres.

dataires se décidaient à se mettre en route. Les portes de la patrie se rouvraient sous la seule condition d'une promesse de fidélité ; encore n'y tenait-on pas rigoureusement la main. Quant aux émigrés, ils se précipitaient vers la frontière.

L'abbé de Montrichard rentra, lui aussi. Le gouvernement consulaire ne lui sut pas mauvais gré des services qu'il avait rendus hors de France à des ecclésiastiques et même à des émigrés, et lorsque Mgr Moreau, évêque d'Autun, le présenta pour vicaire général et administrateur délégué de la Nièvre, il fut agréé. Pie VII, passant à Cosne, lors du voyage qu'il fit en France pour le sacre, accueillit de la meilleure grâce l'ancien *hôtelier* de Fribourg. A la Restauration, l'archevêché de Besançon étant devenu vacant, Louis XVIII désigna pour succéder à Le Coz l'abbé de Montrichard ; mais la mort, une mort subite, le déroba à cet honneur (22 juillet 1816). En faisant un pareil choix, le roi acquittait une dette de reconnaissance nationale ; quant à l'abbé de Montrichard, il n'avait pas besoin de ce surcroît : l'œuvre de Fribourg suffisait à conserver son nom [1].

VICTOR PIERRE.

[1] Note de M. le baron de Longuerue, *op. cit.*, p. 147.

MÉLANGES

I.

LA DATE DE LA CHUTE DE NINIVE

EN 608 OU EN 607

Dans un précédent travail intitulé : *Agonie et fin de l'empire d'Assyrie*, nous avons assigné, § IV [1], l'an 608 avant notre ère comme la date *réelle* de la chute de Ninive et de l'empire assyrien.

Un monument du roi babylonien Nabunáid, découvert récemment, une stèle en diorite mesurant environ 50 centimètres, avec près de 500 lignes d'inscription, mais tronquée malheureusement au sommet, apporte des données nouvelles pour l'éclaircissement du problème.

Le R. P. Scheil, O. P., signala à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les passages historiques de l'inscription traduits par lui [2]. Dans sa communication à l'Académie, le savant assyriologue fait précéder la partie du texte afférent à la destruction de l'empire d'Assyrie, dont le commencement est malheureusement perdu, des paroles suivantes : « La deuxième colonne se rapporte au fait mémorable de la fin du royaume d'Assyrie, mentionné pour la première

[1] Voir le *Muséon* de Louvain, cahier de janvier 1895.

[2] Voir *Comptes rendus*, cahier de mai-juin 1895, p. 220 et suivantes.

Voici ce que nous dit le P. Scheil au sujet de ce monument : « Pendant l'été dernier, en cherchant d'anciennes briques pour les travaux des digues de l'Euphrate, les entrepreneurs mirent à jour à Mudjellibeh, proche de Hilleh, une stèle en diorite, de forme demi-circulaire, avec près de cinq cents lignes d'inscription archaïques, réparties en sept colonnes sur la partie circulaire, et en quatre colonnes sur la surface plate, où débute d'ailleurs le texte.... A en juger par les lacunes présumées des textes, nous en aurions à peine la moitié. »

Cette stèle est actuellement à Stamboul, où elle fut transférée de Bagdad.

fois dans un texte cunéiforme. » Le même savant nous apprend ensuite qu'il est dit « dans la colonne dixième du texte que les Ummanmanda détruisirent l'Assyrie *cinquante-quatre* ans *avant* la reconstruction du temple de Sin à Harran. Or, ajoute-t-il, cette reconstruction eut lieu trois ans après l'avènement de Nabonide (556), d'après V. Rawl., 64, I, 28, ce qui nous donne 553 + 54 = 607. »

Il s'ensuit de là, d'après le P. Scheil, que « cet événement mémorable de la ruine de Ninive eut lieu en 607 avant Jésus-Christ. »

Le savant assyriologue déduit ce résultat de données tirées de deux inscriptions cunéiformes provenant toutes deux de Nabunáid, roi de Babylone.

Il reste à voir si l'une des données principales, sur lesquelles repose ce résultat, est à prendre dans le sens que lui attribue ce savant.

Dans ce travail, nous examinerons d'abord la teneur du passage de l'inscription, nouvellement découverte, du roi Nabunáid afférent à la destruction de l'empire d'Assyrie, puis nous confronterons avec ce passage l'autre texte cunéiforme, mentionné par le P. Scheil ; enfin, pour justifier notre interprétation des données cunéiformes touchant la catastrophe finale de l'empire assyrien, nous descendrons jusqu'à l'époque de la défaite d'Astyage, roi des Mèdes, par Cyrus le Perse, et nous confronterons le récit d'Hérodote concernant cet événement avec le récit de la chronique babylonienne.

I.

Dans sa communication à l'Académie, le P. Scheil fait précéder le passage relatif à la destruction de l'empire d'Assyrie, dont le commencement est malheureusement perdu, des paroles suivantes, déjà citées plus haut :

« La deuxième colonne se rapporte au fait mémorable de la fin du royaume d'Assyrie, mentionné pour la première fois dans un texte cunéiforme. »

Voici maintenant ce texte : .... *il le donna comme allié, il en fit un compagnon; il soumit le roi des Umman-manda, qui n'a pas de rival, à ses ordres, il le fit marcher à son aide. En haut, en bas, à droite, à gauche, comme un ouragan il sévissait et il prenait la revanche de Babylone.*

Iriba-Tukté, *roi des Umman-manda, l'intrépide, détruisit dans leur totalité les temples des dieux d'Assyrie et les villes d'Accad, qui étaient ennemies du roi d'Accad et n'avaient pas marché avec lui comme alliées, il détruisit leurs sanctuaires, n'en épargna aucun ; il dévasta leurs cités.*

Le roi de Babylone, comme un ouragan, accomplit amplement l'œuvre des malédictions expiatrices de Marduk. Il n'usurpa sur les prescriptions d'aucun dieu, il les sauvegarda, il ne reposa point (?) et....

Le P. Scheil fait suivre ce passage des remarques suivantes : « Voilà certes la description d'une immense dévastation de l'Assyrie. C'est la revanche, dit le texte, de Babylone détruite par Sennachérib. Ce n'est pas sous Assurbanipal qu'un tel événement eût pu se passer. Il reste donc à l'identifier avec le désastre *suprême*.

« Notre texte se concilie d'ailleurs parfaitement avec les auteurs classiques dans ce qu'ils disent de la ruine de Ninive. De plus, il les concilie entre eux dans leurs contradictions apparentes. Hérodote dit que les Mèdes seuls anéantirent Ninive. Abydenus dit que Nabopalassar avait fait alliance avec les Mèdes contre l'Assyrie et même qu'il avait fait épouser la fille d'Astyage à son fils Nabuchodonosor.

« D'après notre texte, Nabopalassar, en effet, se fait des alliés; il subjugue le roi des Umman-manda.... Après les avoir soumis, Nabopalassar leur impose son alliance et les fait marcher à son service.... En fait, c'est Iriba-Tukté, le roi des Umman-manda, qui est dit détruire l'Assyrie, venger Babylone et ravager les villes d'Accad qui avaient résisté au roi d'Accad et n'avaient pas voulu entrer dans son alliance. Mais ce que fait l'un des alliés, l'autre aussi est estimé l'accomplir. »

A mon avis, il résulte du contexte du passage cité, que le début, malheureusement perdu, de ce passage mettait en scène le dieu Marduk et son protégé Nabupalassar, roi de Babylone, et qu'il attribuait à Marduk le fait d'avoir décidé le roi des Umman-manda ou des Mèdes de se déclarer l'allié de Nabupalassar et son compagnon en vue de l'expédition à inaugurer contre l'Assyrie. Il nous semble dès lors que Nabupalassar n'a pas eu besoin de s'assujettir préalablement le roi des Mèdes par la force des armes.

Quant au fait d'avoir sévi comme un ouragan contre l'Assyrie et d'avoir pris ainsi la revanche de Babylone, dévastée jadis par les Assyriens, c'est, non pas au roi des Mèdes, mais au roi de Babylone qu'il faut l'attribuer. Cela résulte du contexte général du passage et notamment du paragraphe final, où il est dit du dernier qu'« il accomplit amplement l'œuvre des malédictions expiatrices de Marduk. » Dans cette œuvre de destruction, il fut aidé par le roi des Mèdes, à qui Marduk avait inspiré de se mettre aux ordres du roi de Babylone.

La phrase finale, mutilée et peu claire, me paraît insinuer que Nabupalassar s'abstint, en ce qui concerne sa personne, de commettre des actes de violence contre les dieux d'Assyrie et d'Accad, et contre

leurs sanctuaires; ce fut là le fait du roi des Mèdes, et c'est ce que d'ailleurs le texte lui-même met en relief.

En homme politique avisé, Nabupalassar abandonna encore à ce dernier la besogne de châtier les villes d'Accad qui lui étaient restées hostiles et en dehors de la ligue pendant l'expédition contre l'Assyrie, sans doute dans la prévision que, après qu'elles auraient été contraintes de se soumettre à son autorité, elles lui garderaient moins de rancune à cause des désastres soufferts de la part des Mèdes, que si lui-même les leur eût infligés, loisible qu'il lui était de désavouer plus tard les violences excessives de ces étrangers.

Au sujet de ces villes du pays d'Accad, signalées par le texte comme hostiles au roi d'Accad ou de Babylone, le P. Scheil fait les justes remarques suivantes : « Il y eut donc des villes en Accad qui demeurèrent fidèles à l'Assyrie jusqu'à la fin, et ainsi s'explique la découverte, en plein pays d'Accad, de tablettes datées du règne de Sin-sariskun, par exemple, alors que la puisssance assyrienne touchait au déclin dans son centre même et que la babylonienne atteignait à l'apogée.

« Ces cas de fidélité sont d'ailleurs étranges. Si Nabupalassar n'avait été qu'un chef de patriotes, il aurait rallié tout le monde. Peut-être, comme le dit Abydenus, était-il réellement un général du roi d'Assyrie, traître à son seigneur ! On comprendrait mieux alors l'hésitation de certaines villes à le suivre et leur défiance à son endroit. »

Il nous paraît plausible d'admettre que les villes d'Accad en question, dites hostiles à Nabupalassar, s'étaient vu imposer des garnisons assyriennes après la première expédition médo-babylonienne contre l'Assyrie, au moment où, par suite de l'invasion des Scythes en Médie, le roi de Babylone, réduit à ses seules forces, se sentit incapable de poursuivre la lutte et jugea opportun de faire la paix avec Assur-etil-ilâni, roi d'Assyrie [1]. Ce monarque consentit à ratifier le titre de *roi de Babylone* usurpé par Nabupalassar, sans doute sous condition qu'il reconnût sa suzeraineté et d'admettre des garnisons assyriennes dans quelques villes du pays d'Accad, entre autres à Nipur et à Sippara, où on a découvert des documents datés du règne de ce monarque et de celui de Sinsariskun, son successeur.

II.

Maintenant que nous voilà fixés sur la teneur réelle du passage afférent à la destruction du royaume d'Assyrie tiré de la nouvelle inscription de Nabunáid, il nous reste à examiner si le second document,

[1] Voir notre travail sur l'*Agonie et la fin de l'empire d'Assyrie*, § II.

invoqué par le P. Scheil à l'appui de l'an 607 comme date réelle de la chute de Ninive, mentionne effectivement, ainsi que le dit ce savant, la *troisième* année du règne du roi babylonien Nabunáid.

Tel n'est pas le sentiment de M. Hommel. Dans le passage visé par le P. Scheil, V Rawlinson, 64, I, 28, il s'agit, d'après cet historien assyriologue, non pas de la troisième année de Nabunáid, mais de la troisième année de l'occupation de la ville de HARRAN par les Ummanmanda, ou plutôt encore de la troisième année de Cyrus (558-529) [1], de qui il est dit dans le passage en question ce qui suit : « Dans la troisième année ils (les dieux) le laissèrent arriver victorieux CYRUS, roi d'Anzan, leur (orig. son) serviteur sans importance; avec ses troupes, peu nombreuses, il détruisit les nombreux bataillons des Umman-manda; ISTUVIGU (Astyage), le roi des guerriers Ummanmanda, il captura et l'emmena, chargé de chaînes, dans son pays. » D'après ce qui précède dans le même texte, ces événements étaient déjà accomplis au cours de la *première* année, de l'année de l'avènement de Nabunáid au trône [2] et de la révélation qui lui fut faite en songe par les dieux, par conséquent, au cours de l'an 556-555. En effet, il raconte dans le document précité, colonne 1, lignes 8 et suivantes, que, en l'année de son avènement au trône, les dieux Marduk et Sin lui apparurent en songe et que Marduk lui tint ce langage : « Nabunáid, toi, roi de Babel, cherche avec le cheval de ton char des briques, construis I-CHUL-CHUL (Ê-hul-hul) et laisse Sin, le grand seigneur, y établir de nouveau son séjour. » Nabunáid lui objecte ceci : « Ce temple, que tu as ordonné de reconstruire, les guerriers Ummanmanda l'ont occupé, et grande est leur puissance ! » Marduk lui répond : « Le guerrier Umman-manda [3], dont tu parlais, n'est plus, lui, son pays, et les rois, ses alliés, ne sont plus ! »

A cette réplique de Marduk fait suite le passage allégué plus haut où est mentionnée la troisième année, prise par le P. Scheil pour la troisième année du règne de Nabunáid et pour une des bases de son calcul.

Au moyen du songe précité rapporté par le roi de Babel à sa première année de règne, ce monarque, qui croyait la ville de Harrân encore occupée alors par les troupes mèdes, apprend que Cyrus les a vaincues, ainsi que les alliés d'Istuvigu, leur roi, et capturé et emmené avec lui ce dernier.

[1] Voir *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 780, note 2.
Cyrus vivait encore en décembre 529, d'après Strassmeier, *Cambyse*, n° 81, cité par M. Oppert dans son article intitulé : *Un annuaire astronomique babylonien*, publié dans le *Journal asiatique*, cahier de novembre-décembre 1890, p. 527.

[2] Voir Hommel, *ouv. cité*, p. 780, note 1.

[3] Par « le guerrier Umman-manda » il faut entendre Istuvigu-Astyage, roi des Mèdes.

De ce contexte il résulte clairement, à mon avis, que la troisième année, à laquelle sont rapportés ces événements, ne saurait être que la troisième année du règne de Cyrus, et que la troisième année de ce dernier correspond à la première de Nabunáid. Et de fait, la première année de Nabunáid court depuis 556 jusqu'à la mi-mars 555, et la troisième de Cyrus, comptée à la manière des Babyloniens, court également depuis 556 jusqu'à la mi-mars 555 [1].

Du contexte de l'inscription de Nabunáid il résulte ultérieurement que Cyrus infligea aux Mèdes la défaite décisive y mentionnée avant la mi-mars 555, encore au cours de la première année de Nabunáid, qui, au moment de son songe, n'avait pas encore connaissance des événements, ce qui nous autorise à penser qu'ils s'accomplirent dans la première partie de ce mois. Ayant ainsi appris en songe qu'il n'avait plus à redouter ni les Mèdes, ni leur roi, Nabunáid nous dit dans son inscription ce qu'il fit ensuite, en continuant en ces termes : « Je laissai venir mes troupes stationnées au loin — de Gaza à la frontière d'Égypte, de la Mer supérieure, du pays au delà de l'Euphrate, jusqu'à la Mer inférieure (la Chaldée attenante au golfe Persique), rois, princes et potentats, et mes gens nombreux, que Sin, Shamash, Ishtar, mes maîtres, m'avaient confiés, pour bâtir I-CHUL-CHUL (Ê-hul-hul), le temple de Sin, mon seigneur, qui m'est secourable, à HARRAN, qu'avait (re)bâti Assurbánipal, le prince qui vécut avant moi. »

Voici comment M. Tiele expose et apprécie le contenu de l'inscription de Nabunáid, dont nous venons de reproduire les parties principales : « Déjà au début de son règne, Marduk et Sin avaient ordonné en songe au roi de reconstruire le temple Ê-HUL-HUL (maison de Jubilation), le sanctuaire de Sin à Harrân. C'est ce qui avait été fait déjà sous Salmanassar II, fils d'Asurnasirpal, et sur la pierre de fondation de ce roi, un siècle plus tard, Assurbanipal avait rebâti le temple à neuf. Mais, probablement au commencement du règne de Nabunáid, des troupes mèdes (Umman-manda) s'étaient emparées de Harrân, qui, lors du partage (après la chute de Ninive) entre la Médie et la Babylonie, était échue à la Médie, et elles avaient nivelé le temple au sol, preuve, d'après Nabunáid, que le dieu, irrité contre sa ville, l'avait quittée. Cependant, ce prince peu guerrier ne se hasarda pas d'exécuter l'ordre des dieux aussi longtemps que les troupes mèdes occupèrent Harrân. Ce ne fut qu'après qu'elles se furent retirées après avoir appris la nouvelle que Cyrus avait fait prisonnier leur roi Astyage et conquis la Médie, qu'il mit la main à l'œuvre, qu'il envoya à tous les rois vassaux de l'empire l'ordre de lui fournir le personnel nécessaire, qu'il fit amener du bois de cèdre de l'Amanus, des pierres

[1] Première année de Cyrus, 558-557, deuxième, 557-556, troisième, 556-555.

précieuses et des métaux précieux, qu'il rebâtit Harrân et lui rendit sa splendeur de jadis. »

Contrairement à ce que semble suggérer à première vue l'inscription dont nous venons d'entendre exposer sommairement la teneur, ce ne fut pas près de Harrân en Mésopotamie que fut vaincu par Cyrus Istuvigu, roi des Mèdes, et qu'il tomba aux mains de son vainqueur. Ces événements, comme nous le verrons plus loin, se passèrent partie en Perse, partie en Médie.

L'ordre expédié par Nabupalassar, après qu'il eut appris l'évacuation de la ville de Harrân par les troupes mèdes, aux rois et aux princes, vassaux de l'empire, depuis la frontière d'Égypte jusqu'au golfe Persique, importait certainement quelque chose de plus que le simple envoi de manouvriers ; il semble être clairement insinué dans le texte qu'il s'agissait en outre de l'envoi de troupes, destinées ou bien à tenir tête à un retour offensif éventuel de la part des Ummanmanda, ou plutôt à expulser du territoire de Harrân un nouvel envahisseur, qui s'en était emparé après le départ de ces derniers. C'est que, en effet, la Chronique babylonienne [1], colonne I, mentionne pour la première année de Nabunâid (556-555) une expédition militaire contre un roi, du nom duquel ne nous est parvenue que la fin : *shu-ish-shi;* quant au nom du territoire où eut lieu cette campagne, il est complètement perdu. M. Hommel [2] incline à voir dans le roi ennemi en question un chef de tribu mède. Nous croyons qu'il y a plutôt lieu d'admettre que, après l'évacuation de la ville de Harrân par les troupes mèdes, un des rois mésopotamiens envahit, comme semble l'avoir prévu Nabunâid, ce territoire où, selon l'ordre des dieux, ce monarque devait reconstruire le temple de Sin, et que celui-ci fit l'expédition en question pour forcer l'envahisseur à évacuer les lieux. Il est plausible d'admettre que des princes syriens, vassaux de l'empire, furent chargés par le roi de Babel de cette besogne, et qu'ils l'accomplirent promptement.

Il a fallu nécessairement un certain laps de temps avant que le personnel appelé par le roi de Babel depuis la frontière d'Égypte jusqu'au golfe Persique soit arrivé à Harran, que le terrain ait été déblayé des décombres amoncelés de la ville et du temple dévastés, que les divers matériaux nécessaires pour leur reconstruction aient été amenés sur place et que Nabunâid ait pu mettre la main à l'œuvre.

Aussi la Chronique babylonienne mentionne-t-elle, immédiatement après la campagne précitée, la présence du roi de Babel, au mois de *tebet* (décembre), sans doute de la même année (555), au pays de Ham-

[1] Voir *Babylonisch-Assyrische Geschichte*, p. 463.
[2] *Ouv. cit.*, p. 779.

MATU, c'est-à-dire dans la contrée comprise entre l'Amanus et l'Oronte, indubitablement dans le but de faire choix des matériaux nécessaires pour la reconstruction du temple de Sin. D'après la même Chronique, ce monarque se trouvait au mois d'*ab* (juillet-août) de l'année suivante (554) dans « l'Amannânu [et?] les montagnes de [1].... » Si mutilés qu'ils soient, les deux textes allégués de la Chronique laissent cependant entrevoir clairement que Nabunâid s'occupa au moins jusqu'à l'automne à assembler des matériaux pour la reconstruction du temple de Sin et que cette reconstruction ne fut pas inaugurée avant la seconde moitié de l'an 554, la *troisième* année du règne de ce monarque, laquelle commence à la mi-mars 554. Il s'ensuit de là que les cinquante-quatre ans, dits écoulés dans la colonne dixième de l'inscription de Nabunâid, découverte récemment, depuis la chute de l'empire d'Assyrie jusqu'à la reconstruction du temple de Sin à Harrân, sont à compter depuis le commencement de mars 554, qui appartient encore à la *deuxième* année du règne de ce monarque. Or, 554+54 font 608; par conséquent, d'après le contenu collationné des deux textes de Nabunâid, que nous avons examiné, l'an 608 est la date *réelle* de la ruine de Ninive et de l'effondrement de l'empire assyrien.

Ninive fut saccagée de fond en comble. Selon Ctésias, SARDANAPAL, peut-être Assurbanipal II, voyant sa capitale prise, fit mettre le feu à son palais et périt dans les flammes avec tout son harem.

La catastrophe épouvantable, dans laquelle sombra l'empire d'Assyrie pour ne plus se relever, avait été prédite par le prophète NAHUM en ces termes :

« Le destructeur vient contre toi, ô Ninive ! Il vient assiéger tes forteresses. Assyrien, mets des sentinelles sur le chemin, fortifie tes reins, rassemble le plus de forces que tu pourras. Ce sera en vain, car Jéhovah va punir l'insolence avec laquelle tu as traité Jacob et Israël.

« L'ennemi fera marcher ses plus vaillants hommes ; ils iront à l'attaque, d'une course précipitée; ils se hâteront de monter sur la muraille et ils prépareront des machines où ils seront à couvert. Enfin, les portes par où entraient les peuples comme des fleuves seront ouvertes. Le temple est détruit jusqu'aux fondements.

« Ninive était remplie d'habitants comme une piscine d'eau : ils ont pris la fuite. Elle crie : Demeurez ! mais personne ne détourne la tête.

[1] Hommel, *ouv. cité*, p. 779 — L'*Ammanânu* est-il à identifier avec la contrée montagneuse appelée *Khamanu* Commana sur le Sagros, que Sargon fait limitrophe du canton de Milidi (Mélitène), sur la rive occidentale de l'Euphrate ?

« Pillez l'argent ! pillez l'or ; ses richesses sont infinies ; sa magnificence est au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer.

« Ninive est pillée, elle est dépouillée de tout ; elle est déchirée, les cœurs sèchent d'effroi, les genoux tremblent, les reins sont pénétrés de douleur, tous les visages sont noirs et défigurés. Où est maintenant ce repaire de lions ? Où sont ces viandis de lionceaux ? Où est cette caverne où se retiraient le lion, la lionne et leurs petits, sans que personne les y vînt troubler ?

« Je viens à toi, dit le Dieu des armées ; je mettrai le feu à tes chars de guerre et je les réduirai en fumée ; l'épée dévorera tes jeunes lions ; je te mettrai hors d'état d'enlever la proie de dessus terre, et on n'entendra plus la voix insolente des ambassadeurs que tu envoyais.

« Malheur à la ville sanguinaire ! toute pleine de mensonge et de rapines, et qui n'a jamais cessé de piller. On entend le claquement des fouets, le bruit sourd des roues, les piaffements des chevaux ; on entend les chars de guerre qui roulent. Les cavaliers bondissent, les épées brillent, les hallebardes étincellent. Des foules de guerriers tombent blessés à mort ; partout des monceaux de cadavres, des plaines sans fin sont couvertes de corps morts et on marche pardessus.

« O roi d'Assur ! tes généraux se sont endormis, tes princes ont été ensevelis dans le sommeil, ton peuple a été dispersé dans les montagnes et il n'y a personne pour le rassembler.

« Il n'y a point de remède à ta blessure, ta plaie est mortelle ; tous ceux qui ont appris ce qui t'est arrivé ont applaudi à tes maux, car sur qui n'as-tu pas exercé ta cruauté [1] ? »

Quand on rapproche de cette prophétie de Nahum le passage cité ci-dessus, § I, de la nouvelle inscription de Nabunáid afférent à la destruction du royaume d'Assyrie, on est frappé de la ressemblance des deux inscriptions. Toutes les deux nous dépeignent cette catastrophe sous l'image d'un ouragan déchaîné qui renverse et détruit tout ce qu'il rencontre sur son passage.

III.

Après avoir établi dans les pages qui précèdent la date réelle de cet événement mémorable au moyen du collationnement des deux textes précités de Nabunáid, nous pensons ne point commettre un hors-d'œuvre en rattachant au récit de la ruine de l'empire d'Assyrie le récit du renversement du royaume des Mèdes par Cyrus, sous le

[1] Nahum, II-III, traduction libre de F. Le Normant, *Histoire ancienne de l'Orient*, t. IV, p. 382-383.

règne d'Istuvigu ou Astyage, leur dernier roi. Avec le récit d'Hérodote, nous confronterons ce que racontent à ce sujet les textes cunéiformes.

Cette partie de notre travail fera ressortir le bien-fondé des données sur lesquelles est basée l'assignation de l'an 608 comme date réelle de la chute de Ninive.

Nous mettons sous les yeux du lecteur d'abord le récit d'Hérodote.

Voici en quels termes il raconte la révolte des Perses contre les Mèdes et la défaite d'Astyage, roi de ces derniers, par Cyrus [1] : « Les Perses, qui depuis longtemps étaient indignés de se voir assujettis aux Mèdes, ayant trouvé un chef (dans la personne de Cyrus), saisirent avec plaisir l'occasion de se mettre en liberté.

« Astyages, ayant eu connaissance des menées de Cyrus, le manda auprès de lui par un exprès. Cyrus commanda au porteur de cet ordre de lui dire qu'il irait le trouver plus tôt qu'il ne souhaitait.

« Sur cette réponse, Astyages fit prendre les armes à tous les Mèdes, et, si comme les dieux lui eussent ôté le jugement, il donna le commandement de son armée à Harpage, ne se souvenant plus de la manière dont il l'avait traité. Les Mèdes, s'étant mis en campagne, en vinrent aux mains avec les Perses. Tous ceux à qui Harpage n'avait point fait part de ses projets se battirent avec courage. Quant aux autres, il y en eut une partie qui passa d'elle-même du côté des Perses, mais le plus grand nombre se comporta lâchement, de dessein prémédité.

« Astyages n'avait pas plus tôt appris la défaite honteuse des Mèdes et que son armée était entièrement dissipée, qu'il s'emporta en menaces contre Cyrus. « Non, dit-il, Cyrus n'aura pas sujet de se réjouir. » Il n'en dit pas davantage, mais il commença par faire mettre en croix les Mages, interprètes des songes, qui lui avaient conseillé de laisser partir Cyrus. Il fit ensuite prendre les armes à ce qui restait de Mèdes dans la ville (d'Ecbatane, sa capitale), jeunes et vieux, les mena contre les Perses et leur livra bataille. Il la perdit avec la plus grande partie de ses troupes et tomba lui-même entre les mains des ennemis. »

Avant de se mettre en campagne, Astyage se livra, d'après Diodore de Sicile [2], à des actes très impolitiques et à des actes de cruauté envers les officiers de son armée ; les uns furent destitués, les autres égorgés. De là une conjuration dans l'armée : les troupes tinrent par bataillons des assemblées et elles s'y exhortèrent mutuellement à venger la mort de leurs compagnons.

[1] *Histoire*, livre Ier, chapitres 127-128 (traduction de Larcher).

[2] Voir *De Virtutibus et vitiis*, livre VI, t. II, p. 553, édition de Wesseling (Amsterdam, 1746).

Du moment que de pareils sentiments régnaient au sein de son armée, la nouvelle campagne entreprise par Astyage devait aboutir fatalement à un désastre.

Hérodote ne dit pas où fut livrée la bataille décisive. C'est ce que nous apprend Strabon en ces termes[1] : « La grande vénération de Cyrus pour Pasargades venait de ce qu'il avait livré sur l'emplacement de cette ville la dernière bataille dans laquelle Astyage le Mède avait été vaincu, bataille décisive qui avait transporté entre ses mains l'empire de l'Asie. C'était même pour consacrer à tout jamais le souvenir de cet événement qu'il avait fondé la ville et bâti le palais de Pasargades. »

Le récit d'Hérodote touchant la défaite et la capture d'Astyage, roi des Mèdes, est confirmé d'une manière éclatante et complété par l'auteur de la Chronique babylonienne, contemporain des événements. En effet, voici en quels termes il raconte, colonne II, 1-4, la victoire décisive remportée par Cyrus sur le roi des Mèdes : « [Ses troupes] il (Istuvigu-Astyage) assembla et contre Cyrus, rois d'Anshan, il sortit pour le vaincre et.... Istuvigu, ses soldats se révoltèrent contre lui et le firent prisonnier et ils le livrèrent à Cyrus vers (*sic*) le pays d'Agmatânu (Ecbatane) ; la ville royale, argent, or, biens du pays d'Agmatânu ils prirent, et au pays d'Anshan il l'emporta — des biens [en abondance]. » Le passage cité de la Chronique présente une seconde lacune après la conjonction *et*, que M. Hommel s'est abstenu de remplir par voie de conjecture. Il semble, d'après le contexte, que le mot qui a disparu équivalait à l'expression : « il échoua. » Quant à la préposition *vers*, qui précède les mots « pays d'Agmatânu, » c'est probablement un *lapsus calami*, à corriger en substituant à cette préposition la préposition *au*, de sorte qu'il faut lire : « au pays d'Agmatânu. »

Bien compris, le passage de la Chronique indique clairement qu'après la défaite essuyée par Astyage en Perse, à l'endroit où s'éleva plus tard la ville de Pasargades, ce prince s'enfuit avec les débris de son armée en Médie, que là même il fut livré par ses propres troupes révoltées contre lui entre les mains de Cyrus, son vainqueur, que ce dernier prit Ecbatane, capitale de la Médie, qu'il s'empara de tous les trésors de cette ville et du pays, et qu'il emporta cet ample butin avec lui au pays d'Anshan.

Confrontée avec le récit d'Hérodote, la teneur de ce passage montre que la Chronique le complète avantageusement, car elle nous apprend d'une manière explicite le résultat complet de la victoire remportée par Cyrus sur Astyage.

Ce fut très probablement à l'époque où le roi des Mèdes rassembla

[1] *Géographie*, livre XV, n° 8, traduction de Tardieu, t. III, p. 285-286.

une nouvelle armée pour tenir tête à Cyrus, que les troupes mèdes, stationnées à Harran en Mésopotamie, dont il est fait mention dans l'inscription récemment découverte de Nabunáid, évacuèrent cette ville, sans doute sur l'ordre exprès d'Astyage de venir rejoindre l'armée qu'il formait pour marcher avec elle contre les Perses. Avant de quitter la ville, les troupes mèdes la mirent à sac et détruisirent de fond en comble le temple du dieu Sin.

Nabunáid ignorait encore ces événements au moment où il eut son songe, c'est-à-dire avant la mi-mars 555.

La défaite complète et définitive d'Astyage et la conquête de la Médie par Cyrus sont, par conséquent, à rapporter à l'an 555.

Il peut paraître étrange à première vue que ces événements, qui tombent en la *première* année de Nabunáid, soient mentionnés dans les lignes 1-4 de la colonne II de la Chronique, c'est-à-dire *après* des événements accomplis en la *deuxième* et la *troisième* année de ce monarque. Mais il importe de remarquer que, à la suite du récit de la victoire remportée par Cyrus sur les Mèdes, figure, sous la rubrique de la *septième* année de Nabunáid, le fait de la présence au pays d'Accad, au-dessus de Sippara, d'une armée babylonienne, placée sous le commandement du fils de Nabunáid, dans le but, ainsi que nous l'apprend la suite du récit, d'empêcher la conquête de l'empire babylonien par Cyrus, déjà vainqueur des Mèdes et maître de leur pays. Les événements mentionnés ultérieurement par la Chronique se rapportent à l'invasion longtemps redoutée, et enfin réalisée en 539, du pays d'Accad par les Perses.

Dès lors, on conçoit que le scribe babylonien, ayant à traiter de ces événements, ait jugé bon de les rattacher à un événement dont ceux-là n'étaient en quelque sorte que la conséquence, à savoir l'écrasement des Mèdes par Cyrus, point de départ de la puissance de ce dernier.

Résumons maintenant brièvement ce que nous croyons avoir établi dans les pages qui précèdent.

Il fallait prouver que la date réelle de l'effondrement de l'empire assyrien et de la chute de Ninive, sa capitale, est l'an 608 et non pas l'an 607. Pour cela, nous avions à montrer que la *troisième* année, mentionnée dans le texte cunéiforme (V. Rawlinson, 64, I, 18), représente la *troisième* année, non pas de Nabunáid, mais de Cyrus, roi de Perse, soit l'année 555, laquelle coïncide avec la *première* année de Nabunáid (556-555). C'est ce que nous croyons avoir établi suffisamment dans ce travail.

Nous avons fait voir ultérieurement qu'il est impossible que la reconstruction du temple de Sin à Harrân ait pu commencer avant l'automne de l'an 554. En guise de confirmation de cette assertion, nous avons allégué certains passages de la Chronique babylonienne,

d'après lesquels Nabunáid se trouvait dans les pays de l'ouest de l'empire, non seulement au cours de l'année 555, mais encore en juillet-août de l'année 554, occupé sans doute à rassembler les matériaux nécessaires pour son entreprise.

Il s'ensuit de là que les cinquante-quatre années qui, d'après la nouvelle inscription de Nabunáid, colonne dixième, précédèrent la reconstruction du temple de Sin à Harrân, sont à compter depuis l'an 554, avant la seconde moitié de laquelle cette œuvre ne fut pas commencée. Or, 554 plus 54 donne pour résultat l'an 608 comme la date réelle de la fin de l'empire d'Assyrie.

En présence de la nouvelle inscription de Nabunáid, il ne saurait plus guère y avoir de doute que l'empire assyrien succomba sous les efforts hostiles d'une coalition médo-babylonienne.

Jusqu'à plus ample information on semble autorisé à supposer que le roi des Mèdes, désigné dans ce texte sous le nom d'Iriba-Tukté, n'est pas le même que Cyaxare II, avec qui Nabupalassar fit sa première expédition contre l'Assyrie en 626 [1]. Nous le considérons comme son successeur, supposé, ce qui n'est certes pas improbable, que Cyaxare soit mort pendant l'intervalle de dix-huit ans écoulés entre les deux campagnes.

Fl. de Moor.

II.

LE PAPE JEAN VIII

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT [2]

Bon nombre d'érudits se figurent qu'on ne produit plus guère rien de neuf en fait de conclusions historiques, si ce n'est à la condition de découvrir des documents inédits, ensevelis jusqu'ici dans des re-

[1] Voir notre travail sur l'*Agonie et la fin de l'empire d'Assyrie*, § II.

[2] *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, par A. Lapôtre, S. J. Première partie. *Le pape Jean VIII* (872-882). Paris, Alph. Picard et fils, 1895, in-8 de xi-371 pages.

coins inexplorés des bibliothèques et des archives. Tout ce qui dans les textes connus peut jeter quelque jour sur les grands événements du passé a été tellement examiné, creusé en tous sens, discuté par des savants de premier ordre, on a tellement épuisé le champ des conjectures possibles pour combler les lacunes des témoignages historiques, les arguments favorables ou contraires à chacune de ces hypothèses ont été tellement passés au crible d'une rigoureuse critique, qu'il peut sembler téméraire d'attendre encore quelque résultat sérieux d'un nouvel examen.

La lecture d'un ouvrage tel que celui du R. P. Lapôtre est bien de nature à détruire ce préjugé. L'auteur ne cite que des pièces connues et étudiées depuis longtemps; mais il en obtient des résultats tout à fait inattendus; il fait revivre, dans des tableaux d'un intérêt et d'une vérité qui nous transportent *in medium rerum*, des faits d'une importance capitale, ou complètement ignorés, ou tout au plus vaguement et inexactement entrevus. Et ce qui saisit particulièrement l'esprit, ce n'est pas seulement la nouveauté et l'étendue de ces découvertes; c'est surtout leur solidité, la netteté, la simplicité, l'évidence avec lesquelles elles sortent tout naturellement des textes et des faits rapprochés les uns des autres avec un art d'autant plus parfait qu'il est moins apparent. Il semble qu'il n'en ait coûté à l'historien que la peine de regarder. En vérité, on est tenté de se sentir pénétré de confusion non moins que d'admiration. Comment a-t-on pu si longtemps tâtonner et marcher dans les ténèbres, tandis que les choses devaient apparaître si manifestes? Il y a là, pour la science moderne, une leçon d'humilité en même temps qu'un encouragement.

Ces réflexions s'appliquent déjà complètement au chapitre d'introduction, qui raconte l'histoire du registre de Jean VIII. Il vaut seul un gros livre. Cette histoire était enveloppée jusqu'ici de ténèbres où l'on ne distinguait, pour ainsi dire, rien. Jaffé et Ewald avaient fait de vains efforts pour la débrouiller. Leurs consciencieuses études sur la correspondance de Jean VIII ne leur ont révélé ni le degré de confiance que méritaient les recueils qui nous ont transmis les lettres de ce pape, ni les dates plus ou moins précises, et cependant si importantes à déterminer, d'un grand nombre de ces lettres, ni la certitude de l'authenticité des plus précieuses d'entre elles. Le travail du P. Lapôtre a tiré tout cela parfaitement au clair. On peut défier un érudit sérieux, bien à même de suivre la question, de commencer la lecture de ce chapitre sans la poursuivre jusqu'au bout avec l'intérêt passionné que provoque un roman des plus attachants, et de se refuser, après l'avoir lu, à y reconnaître une histoire véritable et certaine.

Il est bien établi désormais que la partie du registre conservée sous

le n° 1 des archives du Vatican, et qui se rapporte aux six dernières indictions du pontificat de Jean VIII, a été copiée fidèlement, au Mont-Cassin, dans le courant du XIe siècle, sur le fragment correspondant du registre original; que la première partie de ce registre, renfermant les lettres des trois premières indictions du même pontificat, se trouvait encore au palais du Latran à la fin du XIe siècle; enfin, que le cahier de l'indiction intermédiaire entre ces deux parties était dès lors et demeure encore complètement inconnu, tellement que, depuis la fin du IXe siècle, il est impossible d'en trouver nulle part une mention quelconque. La conclusion, hypothétique sans doute, mais démontrée d'une façon bien plus que plausible, c'est que le registre primitif a été lacéré, presque immédiatement après la mort de Jean VIII, par les partisans du fameux évêque de Porto, plus tard pape, Formose; que la première partie est demeurée alors au dépôt des archives pontificales; que la troisième partie, celle sur laquelle a été prise la copie du Mont-Cassin, en a été soustraite, mais conservée; et que la partie intermédiaire a été détruite par les auteurs du méfait. On pourra peut-être plus tard compléter certains détails de cette histoire, mais il est permis d'affirmer qu'on n'aura à y rectifier rien d'essentiel.

Dans le cours de la discussion des preuves sur lesquelles il fonde ses conclusions, le savant écrivain a été amené à parler de la composition des registres pontificaux, des registres de saint Grégoire le Grand et de saint Grégoire VII, de certaines parties de la célèbre collection canonique de Deusdedit. Il donne à leur sujet des renseignements du plus haut intérêt, qui seront vivement appréciés par tous ceux qui s'occupent de l'étude de la diplomatique pontificale.

Un autre chapitre d'histoire littéraire, à peine moins intéressant que le premier, c'est celui (le quatrième de tout l'ouvrage) qui traite du *Libelle impérialiste de Spolète,* connu sous le titre de *Libellus de imperatoria potestate in Urbe Roma.* Le P. Lapôtre y réfute les opinions de savants tels que Sickel, Jung et Hirsch, qui en placent la composition aux environs de l'an 940 ou de 950, et qui n'en ont pas du tout saisi le caractère et la portée. Il prouve clairement que ce factum a été écrit en 897 ou au commencement de 898, par un Lombard très probablement originaire de Rieti, sous l'inspiration de l'impératrice Ageltrude et au profit de la maison impériale, royale et ducale de Spolète. Du même coup, il a parfaitement déterminé la valeur des divers genres de renseignements fournis par l'écrivain anonyme et le parti qu'on peut en tirer pour bien apprécier la politique de Jean VIII à l'égard de l'empire d'Occident.

Outre ces deux chapitres de critique de sources, l'ouvrage contient trois autres chapitres qui en forment le corps; ils portent respectivement pour titre : *Les Bulgares*, *les Moraves*, *l'Empire carolingien*. On voit que les deux premiers se rapportent aux affaires d'Orient; le troisième à l'Occident. Ces trois chapitres répondent parfaitement à l'attente provoquée par les deux autres, quant à la nouveauté des aperçus et à la solidité des démonstrations. Ils mettent très bien en lumière, et tout autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, le caractère de l'activité religieuse et politique de Jean VIII. Plus d'un lecteur, sans doute, se trouverait embarrassé de choisir et de marquer ses préférences pour l'un d'entre eux au point de vue de l'intérêt historique. Je crois pouvoir dire qu'ils forment à cet égard, et sans que l'auteur l'ait cherché, une heureuse gradation ascendante.

Le premier, avec ses portraits si profondément et si finement burinés du pape Jean VIII, de Photius, de Boris, — et ceux, plus rapides, mais non moins pris sur le vif, des personnages secondaires, du patriarche saint Ignace, des empereurs byzantins et de leur entourage, des successeurs de Boris, — avec la suite de scènes auxquelles ces portraits servent d'exposition et qui sortent si naturellement et si nettement les unes des autres et répondent si parfaitement aux caractères des auteurs, nous offre un drame des plus complets, des plus attachants et des plus lumineux, et fait disparaître du champ de l'histoire bien des ombres et des fantômes qui avaient fait illusion jusqu'ici. Pour ne citer qu'un trait, la conduite de Jean VIII à l'égard de Photius dénote un sens profond et très juste, chez le pape, des exigences de la situation religieuse et des véritables intérêts de l'Église. Elle s'explique ainsi d'une manière tout autrement simple que par la supposition d'une faiblesse d'esprit et de caractère manifestement opposée à ce que nous connaissons de Jean VIII et à l'idée que se faisaient de lui ses contemporains.

A ce chapitre se rattache la note, sous forme d'Appendice rejeté à la fin du volume (p. 359 et suiv.), sur la singulière opinion de Baronius, embrassée de nos jours par Maï et Hergenröther, qui regardait la fable de la papesse Jeanne comme ayant pris sa source dans la mauvaise impression produite par la faiblesse de Jean VIII à l'égard de Photius. On constate, au contraire, chez les écrivains du temps, une sincère admiration pour l'énergie du caractère de Jean VIII. Il suffit, du reste, pour réduire cette hypothèse à néant, de remarquer qu'une légende analogue circulait dans le haut moyen âge sur le compte du patriarcat de Constantinople. On la trouve consignée au xe siècle dans la *Chronicon Salernitanum*, — où elle a été signalée il y a environ trois siècles par Bellarmin, ce qui diminue un peu la gloire du

savant allemand qui l'y a découverte à nouveau il y a cinq ans, — et est rappelée par Léon IX, en 1054, dans une lettre au patriarche Michel Cérulaire : ce pape ne l'eût certainement pas fait si l'histoire de la papesse Jeanne avait déjà eu cours à cette époque.

Le chapitre sur les Moraves renferme, avec tout l'intérêt dramatique relevé dans le précédent, la solution complète d'une énigme historique dont nul n'avait encore su trouver la clef. On savait que l'usage de la langue slavonne dans la liturgie ecclésiastique a été formellement approuvé pour les Moraves par le pape Jean VIII, en 880, à la suite des explications qui lui avaient été fournies à ce sujet par leur illustre apôtre saint Méthode. On savait aussi que ce même usage a été condamné non moins formellement en 886 par le pape Étienne V. Mais ce qui était surtout de nature à déconcerter, c'est que cette condamnation n'est pas du tout présentée comme une rétractation de la décision de Jean VIII : elle se réclame au contraire de l'autorité de ce dernier; Étienne V prétend ne faire autre chose que remettre en vigueur le décret de son prédécesseur, et il reproche à Méthode d'avoir contrevenu, en continuant à se servir de la liturgie slavonne, aux serments solennels prêtés par lui entre les mains du pape à Rome, en 880. La contradiction était flagrante. Il semblait qu'il n'y eût d'autre parti à prendre que d'imputer à Étienne un grossier et impudent mensonge, d'autant plus incroyable que la lettre de Jean VIII, favorable au maintien de la liturgie slavonne, datait de moins de six ans avant le décret contraire d'Étienne, — ou de supposer que celui-ci n'a pas connu la lettre de son prédécesseur, ce qui semble plus impossible encore, et d'autant plus qu'il en a reproduit littéralement plusieurs passages importants en les détournant tout à fait de leur sens original, — ou enfin de contester l'authenticité, soit de la lettre de Jean VIII, soit de celle d'Étienne V, sans autre argument que la contradiction même, et tandis que tout concourt à démontrer cette authenticité séparément pour l'une et pour l'autre. Eh bien, non, aucune de ces hypothèses improbables n'est nécessaire. Par une combinaison des pièces du procès aussi pleinement satisfaisante qu'ingénieuse, et que le chapitre préliminaire sur le registre de Jean VIII a préparée de manière à la rendre extrêmement facile et naturelle, le P. Lapôtre a fait jaillir une vive lumière sur le mystérieux problème. La lettre d'Étienne V est parfaitement authentique, aussi bien que celle de Jean VIII. Étienne V a été d'une bonne foi entière. Mais il n'a pas connu la lettre de Jean VIII dans son texte véritable, il n'en a vu qu'une rédaction audacieusement falsifiée et dénaturée, qui lui faisait dire, dans sa partie principale, le contraire de ce que le pape avait réellement écrit. Nous voyons se dérouler de

nouveau, dans des scènes pleines de vérité et de vie, un drame plus tragique encore que celui dont la Bulgarie avait été le théâtre. L'intérêt devient plus poignant ici par la présence d'un traître jouant parfaitement son rôle et qui, loin d'être démasqué et puni au dénouement, voit ses funestes intrigues couronnées d'un plein succès pour la désolation de l'Église et le malheur de la Moravie.

Le dernier chapitre nous réserve de nouvelles et grandes surprises. Il règne depuis longtemps parmi les historiens, par rapport à Charles le Chauve, le petit-fils et le deuxième successeur de Charlemagne, une tradition qui est passée à peu près au rang d'un axiome historique. Il est convenu de ne voir en lui qu'un prince mou et lâche, incapable à la fois et de repousser les ennemis extérieurs qui venaient porter le pillage et l'incendie jusqu'au cœur de la France et qu'il n'éloignait qu'en leur payant une honteuse rançon, et d'arrêter les empiétements des seigneurs francs, qui tendaient de plus en plus à s'affranchir en fait de l'autorité royale et finirent par arracher au faible monarque, dans le plaid de Quierzy, la charte consacrant le principe de la féodalité. L'espèce d'enthousiasme manifesté par Jean VIII à son endroit, les efforts de ce pape pour lui assurer la dignité impériale, étaient regardés comme la marque d'une inconcevable légèreté de jugement, ou bien plutôt comme l'effet d'un calcul égoïste et ambitieux, qui voyait dans la faiblesse du détenteur du pouvoir impérial une garantie d'indépendance et de puissance pour le gouvernement pontifical.

Déjà, dans ces dernières années, un travail de réaction s'était fait contre l'interprétation traditionnelle de l'acte de Quierzy. Il avait été montré que cet acte ne consacrait pas du tout l'hérédité des fonctions, des bénéfices et des privilèges, avec celle de l'autorité qui y était attachée. Le P. Lapôtre reprend et complète la démonstration. De plus, par une étude consciencieuse des sources et une appréciation plus judicieuse de leur valeur respective, il substitue au personnage légendaire de Charles le Chauve un personnage nouveau et tout différent, d'un courage guerrier allant jusqu'à la témérité, d'un sens politique qui lui avait bien fait saisir le caractère de l'œuvre du grand empereur son aïeul et mettre toute son application à le lui conserver, auquel il n'y a peut-être à reprocher qu'une trop grande timidité à en corriger les côtés défectueux. Et de même en Jean VIII, à l'opposé de l'idée trop généralement admise, il nous fait voir une estime sincère et bien justifiée pour le roi des Gallo-Francs, un véritable désir de donner au pouvoir impérial un caractère de grandeur, de force et d'autorité souveraine qui devait le rendre capable de remplir efficacement sa mission protectrice à l'égard de la religion, et une vue large et juste de ce que ce pouvoir bien consolidé pouvait apporter de sécu-

rité à l'indépendance et à l'action bienfaisante de l'Église romaine et de son chef. Impossible, me semble-t-il, de ne pas se rendre à l'évidence de la démonstration.

A notre avis donc, l'étude du P. Lapôtre sur Jean VIII est sans contredit un des ouvrages les plus curieux et les plus instructifs qui aient paru en ces dernières années dans le domaine de la littérature historique. Et ce qui ne gâte rien, les qualités de la forme répondent à l'intérêt du fond. Le style est partout d'une clarté, d'une aisance et d'une précision qui ne laissent rien à désirer; chaleureux et coloré, sans jamais sortir de la dignité et de la sobriété qui conviennent au genre de la composition. Quelques lecteurs trouveront peut-être que l'auteur eût mieux fait de laisser de côté certaines pages ou certaines phrases à l'adresse des érudits allemands où l'on pourrait être tenté de soupçonner un sentiment trop subjectif de patriotisme (par exemple, p. 265-266, 270, 275, 284, 315, note 1). Mais il est à remarquer, d'abord, qu'il ne blâme pas moins énergiquement les écrivains français qui ont été les inventeurs ou se sont faits les échos des erreurs traditionnelles réfutées par lui (par exemple, p. 283-284, 289, notes 1 et 2, 329), et qu'il s'est parfaitement rendu compte de l'écueil à éviter; ensuite et surtout, que l'indignation contenue qui se fait jour, dans les passages que je viens d'indiquer, à propos de certaines faiblesses de critique historique aussi persistantes que funestes pour la vraie science, n'est provoquée que par la seule passion qui ne peut jamais être portée trop loin chez l'historien, l'amour de la vérité.

CH. DE SMEDT, S. J.

III.

UN PROTAGONISTE DU PANSLAVISME AU XVIIe SIÈCLE

MÉMOIRE INÉDIT DE IOURI KRIJANITCH

Les archives de la Sacrée Congrégation de la Propagande, aujourd'hui rigoureusement fermées, ont été naguère, pendant un court espace de temps, accessibles à un public restreint. Il n'y avait qu'à s'en féliciter. Outre l'abondance des matières, elles offrent encore aux travailleurs cet avantage inestimable qu'elles sont disposées systé-

matiquement et tenues dans un ordre parfait. Il est vrai qu'elles ne remontent guère au delà du XVIIe siècle; mais, à partir de cette époque, presque tous les pays du monde y sont représentés par des séries entières de lettres, rapports, enquêtes, décisions pontificales. M. Piper a donné, dans une revue de Rome, une excellente description de ce dépôt [1], dont il a lui-même tiré parti pour son ouvrage sur les missions du Nord.

Un nombre considérable de volumes se rapportent aux pays slaves. En 1880, grâce au bienveillant concours du cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, du cardinal Rampolla del Tindaro, actuellement secrétaire d'État et pour lors secrétaire de la section orientale de la Propagande, guidé par le savant archiviste, Mgr Borgia, j'ai pu prendre connaissance de ces documents et, en particulier, examiner ceux qui touchent à la Russie. Ce n'est pas mon dessein d'en donner ici ne fût-ce qu'un rapide aperçu [2]. Un seul mémoire, choisi entre bien d'autres et qui a failli m'échapper, sera l'objet des lignes qui vont suivre.

Voici comment les choses se sont passées. Vers la fin de mon séjour à Rome, je parcourais aux archives de la Propagande le tome Ier des *Miscellanea* intitulé : *Moscovia*, *Polonia*, *Ruteni*, *Relazioni*. C'est un gros volume in-folio, sans pagination courante, où les pièces se suivent avec des numéros d'ordre. Sous le n° 4 se trouve un mémoire anonyme d'un caractère assez étrange. Après quelques citations tirées de Possevino et de Herberstein, l'auteur expose ses propres vues sur la Russie, et ces vues ne manquent ni de hardiesse ni d'originalité. Qui pouvait avoir tracé ces lignes ? Le nom de Iouri Krijanitch me vint immédiatement à l'esprit; mais, l'avouerai-je ? je négligeai de faire copier ce prolixe mémoire. Cependant, la date qu'il porte de l'année 1641 me hantait le cerveau. A mesure que je m'éloignais de Rome, mes doutes se dissipaient peu à peu et les regrets d'insouciance allaient toujours croissant. Arrivé à Paris, j'étais convaincu d'avoir voué un petit chef-d'œuvre à un oubli immérité, et je ne songeais plus qu'à réparer ma faute. Heureusement, il me fut possible d'obtenir une copie, que j'ai ensuite collationnée moi-même avec le texte primitif et qui sert de base au présent article.

[1] *Roemische Quartalschrift*, 1887, n° I, p. 80 à 99; n° II, p. 259 à 265. — Voici les principales divisions des archives de la Propagande : 1. Acta Sacrae Congregationis; 2. Scritture originali riferite in Sacra Congregazione generale; 3. Lettere della Sacra Congregazione; 4. Udienze di Nostro Signore; 5. Scritture non riferite, alias : riferite nel Congresso coll' Em. Prefetto; alias: Miscellanea; 6. Congregazioni particolari; 7. Collegi e visite.

[2] On trouvera d'utiles indications sur la Russie et la Pologne dans les articles déjà cités de M. Piper, n° I, p. 91, 93, 94, 96.

Iouri Krijanitch est une des plus attachantes célébrités du monde slave. Dans mainte question il a devancé son siècle, et, prêtre catholique, ardent patriote, il a été un des premiers à rêver la fusion des Slaves sous l'hégémonie de la Russie. Sa vie a été traversée par de grandes épreuves supportées avec une patience qui ne s'est jamais démentie. Propagateur intrépide de ses idées, il a été souvent victime de son zèle. Depuis longtemps, ses nombreux écrits, dont une bonne partie attend encore un éditeur, ont attiré l'attention des savants. D'importants travaux ont été déjà faits sur ce sujet, et il s'en prépare encore d'autres. M. Bezsonov a été des premiers à entrer dans cette voie. M. Sokolov continue son œuvre. MM. Bruckner et Biélokourov nous ménagent aussi des surprises. Un brillant résumé de tout ce qui avait été publié précédemment a été fait par M. Bilbasov [1], qui s'est servi, en outre, de quelques documents jusque-là inconnus. Tous ces ouvrages et articles sont écrits en russe, et le public français doit recourir à M. Leger [2]. Le mémoire de Krijanitch que je me propose d'analyser ne fournira qu'un appoint à sa biographie. Pour plus de clarté, les autres documents trouvés, soit à la Propagande, soit au Collège grec et déjà imprimés, seront aussi largement exploités. On aura ainsi la silhouette de notre auteur tracée d'après un nombre de pièces restreint, mais bien déterminé et d'origine certaine.

Les détails n'abondent pas sur les premières années de Krijanitch. Enfant d'une noble mais pauvre famille croate, né en 1617, attiré dès son bas âge vers le service des autels, il fit des études à Agram, Vienne, Bologne, et s'en vint enfin dans la Ville éternelle.

Le plus ancien document romain qui traite de lui est daté du 26 février 1641. Dès cette époque, le jeune Croate avait en vue non seulement le sacerdoce, mais aussi une mission en Russie. Il se rendait bien compte des lacunes qu'il y avait dans ses connaissances, et luttait bravement avec les difficultés matérielles de sa position. Pour combler les unes et vaincre plus facilement les autres, il conçut le projet de se faire recevoir au collège de Saint-Athanase, à Rome.

Cette magnifique fondation de Grégoire XIII était destinée aux Grecs et aux Slaves. Elle comprenait une maison d'études avec une église, situées dans un des plus beaux quartiers de la ville, via Babuino, non loin de la Piazza di Spagna et du Monte-Pincio. Ces édifices, d'un goût sobre et d'une architecture sévère, existent encore dans

[1] *Rousskaïa Starina*, décembre 1892, p. 445.

[2] *Nouvelles études slaves*. Paris, 1880, p. 1 à 47 : *Un Précurseur du panslavisme au XVIIe siècle*. N'ayant pas l'intention de donner une bibliographie complète, je passe sous silence d'excellents travaux comme ceux de Kukulievitch-Sakcinski, Danicitch, Jagitch, Bruckner, Markévitch et autres.

leur forme primitive, et, tous les dimanches, on peut y voir se déployer la pompe des rites orientaux. Depuis le 31 octobre 1622, le collège se trouvait de nouveau sous la direction des jésuites, comme il l'avait été à l'époque de sa fondation. Le but qu'on y poursuivait était la formation de clergés indigènes à l'ombre de la chaire de saint Pierre. Les jeunes lévites y recevaient une éducation fortement trempée et se rendaient, pour l'instruction, au Collège romain, où ils suivaient les cours de lettres, de philosophie et de théologie. Ordonnés prêtres, ils s'en retournaient dans leurs pays d'origine et restaient en fréquentes relations avec Rome.

On admettait au Collège grec deux catégories d'élèves. A côté des *alumni* qui faisaient des études complètes et suivaient la marche régulière, il y avait des *convictores*. D'ordinaire plus âgés que les autres, ceux-ci étaient soumis au même recteur, partageaient la table commune, mais vivaient séparément sans être assujettis aux mêmes rigueurs de discipline. Ainsi, ils avaient chacun leur chambre, pouvaient, avec permission du recteur, dîner en ville, se donner le luxe d'un domestique et, pendant les grandes chaleurs, boire du vin à la glace [1].

C'est parmi les *convictores* que Krijanitch ambitionnait l'honneur d'être admis. Il comptait faire au collège des études théologiques, apprendre le grec, approfondir les questions controversées avec les Orientaux. Après quoi, armé de toutes pièces et muni des facultés de la Propagande, il serait allé à Moscou exercer les fonctions de missionnaire. Pour le moment, ses prétentions étaient modestes. Il ne demandait qu'un subside mensuel de trois écus pendant deux ans, à charge de pourvoir lui-même à tous ses autres besoins, pourvu qu'il pût habiter le collège. Une requête rédigée dans ce sens fut donc présentée au cardinal Barberini, qui la transmit à la Propagande, et, le 26 février 1641, la Congrégation rendit un décret conforme aux désirs de Krijanitch, à condition qu'il serait auparavant examiné par le cardinal Santa-Croce et jugé digne de cette faveur.

L'épreuve réussit à merveille, et toutes les formalités ayant été remplies, le 11 mars de la même année, le pape Urbain VIII, auquel son amour des lettres grecques a mérité le surnom d'Abeille attique, sanctionna le précédent décret de la Propagande et ordonna de le mettre à exécution, en ajoutant que le demandeur aurait à prêter le serment ordinaire exigé de tous les élèves [2]. En vertu de ce lien sa-

[1] *Avvisi per li giovani che si ricevono per convittori nel Collegio greco.* Pièce ms. de notre collection.

[2] Les deux décrets des 26 février et 11 mars 1641 ont été imprimés dans *Archiv für slavische Philologie*, 1882, t. VI, p. 120, d'après le texte conservé aux archives du collège grec, *Bolle, decreti e notizie*, p. 232. Dans une de ses

cré, ils s'engageaient à regagner leurs diocèses après avoir fini leurs études, pour y travailler, au moins pendant un certain temps, dans les rangs du clergé séculier. La dispense, en cas de besoin, était réservée aux autorités compétentes.

En entrant au collège grec, Krijanitch ne s'y trouva en contact qu'avec trois jésuites : le recteur Tarquino Gallucci; le ministre, chargé de la discipline et du matériel, Marco Lima ; le préfet spirituel ou confesseur, Luca Fieschi [1]. C'était là tout le personnel de la maison : un simple internat n'en exigeait pas davantage. Que si l'on demande où Krijanitch a suivi ses cours, la réponse sera difficile à donner, car, de son temps, les *convictores* avaient encore le droit de choisir leurs professeurs. Peut-être s'est-il laissé séduire par le grand nom du P. de Lugo, qui enseignait avec éclat la théologie dogmatique au collège romain, et s'est-il mis au nombre de ses disciples. Du reste, les traces de son passage à Saint-Athanase ont complètement disparu. Le seul souvenir important qui nous en reste est le mémoire rédigé en 1641, c'est-à-dire bientôt après son entrée au collège. Il contient en germe les idées qu'il a développées et propagées toute sa vie durant, elles sont exposées avec une entière franchise. A ce double point de vue, ce mémoire est très remarquable.

Comme il est anonyme et qu'il ne semble pas être autographe, la première question qui se pose est celle de la paternité. Est-ce bien à Krijanitch qu'il faut l'attribuer ? Heureusement, le doute ici n'est pas possible. Si l'auteur n'a pas signé son nom, il a pris soin de décliner ses qualités et de fournir lui-même ses preuves d'identité. En effet, il est Croate, il habite le collège grec aux frais de la Propagande; outre sa langue maternelle, il sait le latin, l'allemand, l'espagnol, et il étudie présentement le grec. L'histoire et ce qu'on appellerait de nos jours l'économie politique forment l'objet de ses préférences marquées, mais il est aussi grammairien et philologue, et il a déjà imprimé des livres. Ses plus ardents désirs convergent vers la mission de Moscou. C'est de ce côté qu'il voit poindre la future grandeur slave, et son patriotisme lui inspire les mesures à prendre pour hâter le moment du triomphe. Tous ces signes caractéristiques conviennent à Krijanitch et ne conviennent qu'à lui seul. Un coup d'œil sur sa longue carrière et ses volumineux ouvrages suffit pour faire comprendre que nous sommes en présence de son premier programme tracé d'une main encore novice, mais auquel il restera fidèle jusqu'à la tombe.

Venons maintenant au mémoire lui-même et à son contenu. Il est

lettres, Krijanitch avoue qu'il n'a pu entrer à Saint-Athanase qu'à grand'peine.

[1] *Catalogus Provinciae Romanae*, 1617-1645. Ms. de notre collection.

adressé à un cardinal qui ne saurait être que le préfet de la Propagande, bien qu'il ne soit pas désigné nommément. Dès le début, Krijanitch affirme que, malgré son étendue, « le duché de Moscovie » est moins connu que les Indes. En effet, depuis le commencement du XVIIe siècle, à la suite des complications provoquées par cet aventurier de génie que l'histoire a tant de peine à déchiffrer et qui porte le nom de Dimitri, les relations avec la Russie avaient été brusquement interrompues. Les noms du cardinal Isidore, de la princesse Zoé Paléologue étaient oubliés, les missions des papes Médicis et de Grégoire XIII ne se renouvelaient plus. Tous ces souvenirs, consignés dans des parchemins ou dans des livres, n'intéressaient que les érudits, il n'y avait pas de vivante communication avec le Nord, et les renseignements sur ces contrées lointaines devenaient ainsi de plus en plus rares. Krijanitch lui-même n'avait d'autre source à sa disposition que de vieux auteurs du XVIe siècle et, en 1641, il semble n'en avoir connu que trois : Sigismond Herberstein, dont Catherine II fera un jour l'éloge en disant qu'il a découvert la Russie; Antonio Possevino, qui avait paru deux fois à la cour d'Ivan IV, et Paolo Giovio, que Centurione et Guérasimov avaient entretenu des merveilles de Moscou. L'évêque de Nocera n'est cité qu'une seule fois et, pour ainsi dire, en passant; par contre, le baron autrichien et le jésuite de Mantoue sont sérieusement exploités, et le patriote slave ne se permet que de légères restrictions. Plus tard, après avoir élargi le cercle de ses lectures, dans le grand ouvrage publié par M. Bezsonov, il a rangé ces trois auteurs parmi ceux qui « n'aboient pas » contre les Russes, tandis que d'autres, moins pondérés, sont cavalièrement traités de chiens [1].

Dans ce monde nouveau, on devine que ce sont la religion et la politique, qui intéressent le plus le futur missionnaire et réformateur. Aussi, pour donner une idée de la situation à ce point de vue, il s'attache à choisir dans ses auteurs et à juxtaposer les passages qui s'y rapportent. Il ne faut pas s'attendre ici à des renvois rigoureusement exacts et à des citations d'une fidélité scrupuleuse. La critique de Iouri Krijanitch ne s'abaisse pas jusqu'à ces minuties. Il se contente de bien rendre la pensée de Herberstein et de Possevino, mais le plus souvent il ne craint pas de mutiler leurs phrases, de leur prêter ses expressions et même d'en faire un alliage quelque peu arbitraire. Les opinions de ces deux auteurs sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. C'est après avoir constaté le fait de la séparation entre l'Église russe et l'Église romaine que Krijanitch change d'allure et commence à devenir original, lorsqu'il en recherche la cause et qu'il se met en quête d'un remède.

[1] *Rousskoïé Gosoudarstvo*, t. I, p. 166.

Et quant à la cause, elle n'est pas la même, d'après lui, chez les Russes que chez les Grecs et les protestants. Les Grecs, dit-il, ont rompu avec Rome par esprit d'orgueil, les protestants par amour de la liberté. Or, loin d'être sujets à ces travers, les Russes inclinent plutôt vers l'humble soumission. Ainsi le peuple ne se révolte jamais contre les princes et supporte en silence un joug tyrannique; les princes eux-mêmes et les évêques restent toujours sous la dépendance du patriarche de Constantinople, tandis qu'ils auraient pu parfaitement se déclarer autonomes.

Mais alors pourquoi les Russes ne sont-ils pas restés dans l'union avec Rome ? Krijanitch oublie qu'ils étaient inféodés aux Grecs, et, en dernière analyse, il met la séparation sur le compte de l'ignorance. Ne sachant pas trop à quoi s'en tenir, craignant toujours d'être trompés, les Russes s'entourent de précautions et se méfient des étrangers. D'ailleurs, ils pourraient s'entendre avec les Latins aussi bien qu'avec les Grecs, car sitôt que la dépendance est acceptée en principe, n'est-ce pas indifférent de dépendre des uns ou des autres? Krijanitch admet aussi comme facteur de discorde « un péché particulier » qui serait l'oppression des pauvres, et, dans ce cas, les grands seuls seraient responsables du schisme; il admet que le zèle apostolique de quelques élus, s'il est tel que Herberstein le décrit, pourrait retenir le grand nombre dans la foi des ancêtres, mais il s'en prend surtout à l'ignorance, et on verra tantôt que ce n'est pas sans arrière-pensée. Il avait besoin d'expliquer ainsi les origines du mal pour en conclure au remède spécial qu'il voulait lui appliquer, et pour bien préciser les conditions du traitement.

A vrai dire, l'antidote du zélé Croate n'avait pas en lui-même le mérite d'être neuf. Un demi-siècle auparavant, Possevino avait déjà insisté sur l'utilité des missions à Moscou. Krijanitch a recours au même moyen. Mais il y a mission et mission, et tout en marchant sur les brisées de son devancier, il y ajoute beaucoup du sien. Comme point de départ, il adopte les propositions de Possevino. L'ancien légat de Grégoire XIII avait consigné dans ses commentaires que toute mission à Moscou doit se faire avec l'intention sincère de la gloire de Dieu; qu'il faut, pour l'entreprendre, choisir le moment opportun; enfin, qu'on ne doit la confier qu'à un homme dont les qualités intérieures, la vertu solide et les connaissances en matières grecques soient à la hauteur de sa dignité et de la splendeur dont celle-ci pourrait être entourée [1].

Ces trois conditions furent d'abord pour Krijanitch un sujet d'inquiétude et d'embarras. Il ne doutait pas que, dans le domaine de la

[1] *Moscovia*, Antverpiae, 1587, p. 66.

propagande, elles ne fussent exactement remplies, mais il se demandait, non sans angoisse, s'il avait personnellement les qualités requises pour cette mission, s'il n'y avait pas témérité de sa part d'en prendre l'initiative et de se mettre sur les rangs. Toutefois, en y réfléchissant bien, il parvint à se rassurer. Il importe de citer ici ses paroles textuellement. En nous livrant son secret, elles nous expliqueront ses procédés souvent énigmatiques, ainsi que la diversité des jugements portés sur son compte.

Premièrement, dit-il, s'il faut, pour convertir les infidèles, des hommes de grande charité et de grand cœur, capables de faire des miracles, on voit d'autre part que pour prêcher et faire du bien parmi les chrétiens fidèles il suffit parfois d'un homme ordinaire et sans vertu, pourvu qu'il ne soit pas scandaleux. Et quant à moi, je tiens les Moscovites non pour hérétiques ou schismatiques (puisque leur schisme procède de l'ignorance et non de l'orgueil, vraie racine du schisme), mais je les tiens pour des chrétiens qui sont simplement trompés. Aussi je suis d'avis que s'en aller converser avec eux n'est pas aller leur prêcher la foi (chose que je n'aurais jamais songé à entreprendre), mais seulement aller les exhorter aux vertus, aux sciences et aux arts libéraux. Lorsque ceux-ci seront introduits, ce sera plus facile de les convaincre de fausseté et d'erreur, et cette œuvre reviendra à d'autres pleins de vertu et de zèle En outre, les Moscovites sont bien meilleurs et plus aptes à recevoir la grâce de Dieu que les hérétiques. Ils ont été seulement détournés par les Grecs qui recherchent les prééminences et sont en litige avec l'Église romaine — ce qui semble être plutôt une affaire de juridiction qu'une affaire de foi. Cette entreprise serait donc moins sublime que de s'en aller prêcher aux hérétiques, comme le font plusieurs de nos jours et non sans fruit De plus, j'espère que les jeûnes prolongés, l'humilité et la patience de ces hommes simples pourront suppléer auprès de la Majesté divine l'absence de ces vertus dans l'exhortateur, parce que, comme je l'ai déjà dit, le P. Possevino lui-même était porté à croire que ces *poveretti* pourraient, dans leur simplicité et leur ignorance, obtenir véritablement la grâce du Seigneur, et enfin parce que tout est entre les mains libérales de Dieu. Quand même on ne ferait maintenant aucun fruit, il n'en sortirait, du moins, aucun mal.

Assurément, un programme ne saurait être ni plus clair ni mieux délimité. La discorde religieuse entre Rome et Moscou, c'est l'intime conviction de Krijanitch, provient de l'ignorance. C'est donc l'ignorance qu'il veut combattre, l'entente ecclésiastique se fera ensuite d'elle-même, et c'est à d'autres qu'il en laisse le soin. Ces principes une fois bien établis, toutes les difficultés soulevées par Possevino disparaissent comme par enchantement. Il n'est plus à craindre que les orthodoxes de bonne foi soient troublés mal à propos, car Krijanitch ne parlera pas de religion. Les mesures sévères contre les novateurs dans l'Église ne l'atteindront pas, car il compte séjourner à la cour. Aux attaques des hérétiques il opposera des livres d'histoire

qui auront certainement du succès. Les doutes sur la sainteté de quelques personnages vénérés à Moscou ne sont que de vains scrupules; et, emporté par sa dévotion, il place, à côté des saints Boris et Glèbe, les deux métropolites Pierre et Alexis et Serge de Radonège. Quant au rite national, loin de le changer, il faut le conserver dans toute sa pureté en corrigeant seulement les erreurs qui auraient pu se glisser dans les livres liturgiques. Krijanitch était persuadé que les Russes s'y prêteraient volontiers. A peu d'années de distance, l'essai du patriarche Nikon, le *raskol* qui s'ensuivit, devaient donner à son optimisme un cruel démenti.

Jusqu'ici, nous avons plané avec Krijanitch dans les hauteurs des théories et des généralités. Le mémoire eût été incomplet s'il n'eût abordé le côté pratique. Aussi toute la troisième partie est-elle consacrée à ce genre de détails, et c'est là que se révèle le panslaviste, qui, en dépit des promesses antérieures, redevient missionnaire.

Les moyens pratiques prônés par Krijanitch se réduisaient aux procédés suivants. Avant tout il désirait avoir ses entrées à la cour, — c'est le terme dont il se sert constamment, — ou plutôt être appelé directement par le tsar. Pour provoquer cette invitation, il voulait composer un livre d'histoire ecclésiastique slave, où « Polonais, Tchèques, Moscovites, Bulgares, Tcherkasses [1], Croates, Bosniaques et autres, » eussent figuré tour à tour; traduire des livres édifiants et curieux tels que la *Monarchia* de Zamora [2] et le *Teatro del Mondo* [3]. Rendu avec ce bagage littéraire à Constantinople, ou mieux encore à Smolensk, il en aurait envoyé des spécimens au tsar, avec un message dont il retrace ainsi le contenu :

En portant mes regards, dit-il, sur les personnages de nos nations (*sic*) mentionnés plus haut, je ne vois aujourd'hui personne qui soit égal en majesté au grand-kniaz de Moscou (et ceci n'est pas faux). Par conséquent, c'est à lui seul qu'il faut dédier une œuvre où l'on traite de la religion, de la guerre, de la paix de toute notre nation, puisqu'il en est le plus grand personnage et qu'il peut parfaitement défendre et amplifier son honneur. A cause de cela encore, je suis résolu à ne servir aucun autre si ce n'est le plus digne de nos princes nationaux. Je dépenserai volontiers à son service ce que j'ai d'intelligence et d'activité, et quoique ce soit fort peu de chose, je n'en espère pas moins n'être pas repoussé par sa sérénité et sa clémence. J'ajouterai que sachant le latin, la langue vulgaire, l'espagnol, le croate, l'allemand

[1] Krijanitch se sert du mot italien *Circassi* pour désigner les Petits-Russiens.

[2] *Monarchia mistica de la Iglesia hecha de hieroglificos sacados de humanas y divinas letras*, compuesta por el P. F. Laurencio de Zamora. Impressa en Barcelona, año 1608.

[3] Le titre est trop vague pour que l'on puisse définir exactement de quel ouvrage il est ici question.

et le grec, je pourrais servir soit comme interprète, soit comme instituteur, voire, si tel est son bon plaisir, comme instituteur de ses fils, auxquels j'aurais enseigné ces langues ou plutôt les arts libéraux dans leur langue maternelle.

Lorsqu'il écrivait ces lignes, l'obscur élève de Saint-Athanase se doutait-il de l'incalculable portée des idées qu'il lançait le premier dans le monde? Prévoyait-il les futures grandeurs de la Russie et sa force d'attraction? Nous ne saurions l'affirmer; toujours est-il que personne avant lui n'avait si clairement énoncé la solidarité slave, encore moins avait-on songé à faire du tsar de Moscou le champion et le représentant de l'honneur national. Au milieu du XVIIe siècle, cette profession de foi panslaviste révèle dans celui qui l'a faite une hardiesse d'esprit peu commune. Krijanitch ne doutait pas qu'après la lecture de ses messages et de ses spécimens littéraires, il ne fût appelé au Kremlin, et il songeait déjà au meilleur moyen de gagner les bonnes grâces du prince.

Pour atteindre ce but, la philologie, à elle seule, ne suffisait certainement pas.

N'effleurant les langues que de loin, dit Krijanitch, il faudrait surtout s'exercer dans les sciences d'État qui traitent de la religion, de la paix, de la guerre. Et comme j'ai déjà quelques connaissances dans ces matières, j'espère m'y perfectionner par des lectures. Les arts libéraux, même les plus humbles, ne seraient pas non plus à négliger. Aussi ai-je déjà traduit quelques livres de ce genre en langue croate, afin de pouvoir, en y faisant quelques légers changements, les reproduire en langue moscovite. Ces traductions proportionnées à mes faibles forces comprennent la poésie, l'éloquence, l'arithmétique, la grammaire et quelques livres spirituels. J'ai essayé aussi de traduire les cas de conscience [1] et la philosophie, et je n'y ai pas trouvé grande difficulté.... Mais ce sont surtout les mathématiques qui, pour plusieurs raisons, me seraient nécessaires, ne fût-ce que pour prouver avec le temps la nécessité qu'il y a de corriger le calendrier et l'ignorance des Grecs sur ce point.... Quant aux autres livres d'histoire, de littérature et de spiritualité, je voudrais en faire paraître tant que je pourrai en traduire, mais avec l'autorisation du prince et la revision des évêques, sans jamais toucher aux controverses religieuses et ne traitant que des sujets utiles et agréables. Pour ce qui est des discours politiques, je ne pense pas les traduire ni les livrer au public, je tâcherai cependant d'en être pourvu et je les garderai chez moi pour m'en servir dans les conseils à donner de vive voix au prince, et conserver ainsi ses bonnes grâces.

Dans un autre ordre d'idées, mais fixant toujours le même objectif, Krijanitch s'offrait à faire l'éloge du tsar de Moscou en prose et en

[1] On désignait ainsi les manuels de théologie morale.

vers, et ces vers, par une heureuse innovation, auraient été écrits avec la mesure latine. On aurait aussi tiré parti du théâtre, encore inconnu au Kremlin, et les saints nationaux, de même que les princes, eussent paru sur la scène. Grâce à ces procédés, sans accepter de charge qui aurait pu exciter la jalousie, n'admettant même les présents qu'avec une sévère discrétion, Krijanitch comptait acquérir de l'autorité, s'entourer de prestige, et c'est alors seulement qu'il aurait frappé le grand coup.

Ayant déjà un certain crédit auprès du prince, dit-il, on pourrait demander la permission d'ériger quelques congrégations, de faire réciter le rosaire à des époques déterminées et de faire des exhortations à la vertu. Ceci pourrait attirer un grand concours de monde, à cause de la nouveauté même de la chose dans un pays où il n'est pas d'usage de prêcher. A la même occasion on pourrait d'abord expliquer et puis imprimer la manière de se confesser, de faire l'examen de conscience, de réciter le rosaire, le *stellario*, la couronne du Seigneur, l'office de la Madone, de faire toutes sortes de méditations et d'exercices spirituels, car les Moscovites sont très enclins à la piété, et les choses de ce genre, neuves et insolites, ne pourront que leur plaire, pourvu qu'elles soient auparavant approuvées par les évêques.

La traduction et l'impression des livres seront réglées de cette manière qu'on fera paraître tantôt un livre de matière profane, tantôt un livre de matière spirituelle, alternant ainsi constamment. Sous le nom de livres spirituels (outre les livres de dévotion) viennent l'histoire ecclésiastique, le traité des notes de l'Église et autres semblables, celui des cas de conscience et de quelques questions théologiques plus importantes. Il faudra aussi continuer à écrire l'histoire du prince et de son temps. Que si ces essais lui plaisaient, on le persuaderait d'expédier quelqu'un à Venise pour acheter et traduire d'autres livres. Le saint-siège pourrait se servir de cette occasion pour envoyer des lettres et des exhortations à l'union.

Après tant de circuits et d'ambages qui pourront durer quatre ou cinq ans et même plus, tant qu'il plaira à Dieu, il faudra, avec la grâce du Seigneur, manifester au prince le dessein exactement vrai, et d'abord le remercier de sa clémence, faire l'éloge de ses vertus, l'exhorter à faire la guerre contre les Turcs, ennemis communs des chrétiens, lui rappeler que, d'après les prophéties, nul autre que lui ne saurait être le vainqueur des Ottomans, et ceci lui est d'autant plus facile qu'à tout autre prince, que les Grecs qui sont du même rite que lui viendront à son aide en se révoltant contre les Turcs. Et les Bulgares, les Serbes, les Bosniaques, les Valaques, les Bogdaniens, en feront volontiers autant par amour d'un prince de leur langue et de leur nation. D'autres arguments encore pourront être produits pour le gagner à une si grande œuvre. Et s'il se laisse séduire par cette gloire, on ajoutera que ses vassaux ne sauraient y suffire sans l'appui des princes d'Occident, parce que les Moscovites ne savent pas fabriquer les armes avec la même perfection que les catholiques. Aussi bien, si tel est son plaisir, qu'il m'envoie auprès de ces princes catholiques, et sûrement il obtiendra d'eux des artisans, des secours et des conseils. Mais il importe pour cela de faire auparavant l'union reli-

gieuse avec eux. Il faudra donc prier le prince d'admettre la discussion et de faire rechercher la vérité en vue de l'union. D'ailleurs celle-ci sera toujours nécessaire quand même il aurait vaincu les Turcs, car il ne pourra jamais vivre en paix avec les princes catholiques tant qu'il professera une religion différente de la leur.

Et lorsque l'on sera arrivé à ce point de traiter l'union, que le Seigneur très clément veuille tout diriger à sa gloire et à son honneur !

Les dernières lignes du mémoire révèlent le but suprême que se proposait Krijanitch, ses plus secrètes espérances et les vrais motifs dont il s'inspirait. Elles expliquent aussi les contradictions apparentes de sa conduite et, à certaines époques de sa vie, ses allures étranges. Cet homme, qui semble absorbé par les sciences profanes, par la grande politique et les rivalités nationales, ne songe principalement qu'à l'union des Églises ; mais, esclave de son propre programme, au lieu d'aller droit au but, il prend des chemins de traverse, s'avance et revient sur ses pas, s'enfonce de nouveau au risque de s'égarer complètement. Que s'il a échappé lui-même à ce malheur, ses historiens ont été certainement déroutés par ses procédés. On s'est demandé plus d'une fois s'il a été réellement missionnaire à Moscou ou simple agitateur populaire, agent de bonne volonté, grand semeur d'idées ne recueillant que des déboires ? Désormais, grâce au mémoire de 1641, ce point peut être considéré comme définitivement éclairci.

Les autres documents d'origine romaine confirment l'interprétation donnée ci-dessus. Ordonné prêtre en 1641, après avoir dit sa première messe à Saint-Pierre en 1642 [1], il fit un voyage en Russie sur lequel les détails nous manquent. Rome le revoit vers 1656, aussi pauvre et dénué de ressources qu'il l'avait été naguère, mais toujours animé de la même ardeur, travaillant sans relâche à son œuvre d'après ses idées et son plan primitif. Il avait rapporté de Russie beaucoup de livres, et il s'était mis aussitôt à les traduire [2] ; mais, pressé par la misère, il se vit obligé de saisir la Propagande d'une demande de traitement. Il offrait en échange sa plume et sa parole.

Le 1er octobre 1657, un rapport sur ce sujet fut présenté à la Congrégation par son secrétaire, et les membres présents émirent leurs opinions. Mgr Massori déclara que Krijanitch n'était jamais parvenu jusqu'à la capitale même de la Moscovie, ce qui est, en effet, très

[1] A cette occasion, Krijanitch rechercha l'autorisation d'embrasser le rite oriental et de se servir de la langue slavonne. On ignore la teneur de la réponse qui lui a été donnée.

[2] Le fruit de ses travaux fut une vaste compilation intitulée : *Bibliotheca schismaticorum universa*. Le premier volume se conserve à Rome, à la bibliothèque de la Minerve (XX, II, 19). On y relève quelques dates, par exemple, p. 318 : *Anno 1656, aug. 15, interprete Georgio Crisanio*.

probable. Il le traita de brouillon et d'extravagant sur lequel on ne saurait compter. Le rapporteur se rangea à cet avis, qu'il qualifia de vraisemblable. En guise de correctif, il ajouta que Krijanitch avait beaucoup écrit contre les erreurs courantes parmi les Slaves, qu'il s'acquittait volontiers de cette besogne, qu'il avait rapporté de ses voyages des livres « d'hérétiques schismatiques » inconnus à Rome et qu'il se disait prêt à en faire la réfutation. Le cardinal Brancacci témoigna avoir examiné ces travaux, et il en fit un éloge qui fut plus tard confirmé par Luca Anstemio.

Cependant le silence se fit autour de la requête de Krijanitch, et l'on semblait oublier son état nécessiteux. Pour en rappeler discrètement le souvenir, il présenta à la Propagande un livre de sa composition sur les « Proportions musicales, » avec prière de le transmettre au pape. Ses vœux furent exaucés le 26 janvier 1658. Toutefois, à l'audience pontificale, le secrétaire de la Propagande ne crut pas devoir cacher ses appréhensions. Pour donner à Krijanitch un moyen de subsistance, on l'avait nommé missionnaire à Moscou, mais il était fort à craindre que l'entreprise ne réussît pas à souhait, et cette crainte fut sincèrement manifestée au pape. Alexandre VII était au courant de la situation. Le P. Virgilio et d'autres encore lui avaient déjà parlé de l'infatigable piocheur croate, il réforma la décision et, préférant garder Krijanitch à Rome, lui assigna la modique pension de six écus par mois avec ordre de continuer ses travaux polémiques [1].

La solution, toute conforme qu'elle était au désir du pétitionnaire, ne calma point ses ardeurs et ne modifia en rien son esprit aventureux. Il succomba au premier souffle de la tentation. De vagues rumeurs se répandirent à cette époque sur l'érection d'un cours de philosophie à Moscou; elles parvinrent jusqu'à Krijanitch. Aussitôt il fit suggérer au pape que ce serait le bon moment pour envoyer un légat, et il s'offrait à le suivre en qualité d'interprète. La réponse, comme il fallait s'y attendre, fut évasive. Alexandre VII ne voulait pas se presser et s'en remettait aux événements futurs. Krijanitch n'eut pas de peine à comprendre qu'on refusait d'entrer dans ses vues et, n'écoutant que son zèle, séduit par le mirage d'une chaire philosophique, il partit pour Moscou, vers la fin de l'année 1658, sans demander conseil à personne. Ayant été déjà muni de facultés pour sa première mission, il croyait pouvoir s'en contenter pour la seconde, et présumait ainsi l'autorisation de la Propagande [2].

[1] Les deux pièces des 1er octobre 1657 et 26 janvier 1658 ont été imprimées dans *Archiv für slavische Philologie*, 1882, t. VI, p. 121. Le texte original se trouve aux archives de la Propagande, *Acta*, an. 1657, p. 455, n° 7; *Acta*, an. 1658, p. 24, n° 2.

[2] C'est Krijanitch lui-même qui a donné ces renseignements. Voir le rap-

Cette fois il parvint jusqu'à Moscou, le Kremlin lui ouvrit ses portes, et le nouvel arrivant eut son moment de vogue. Les principaux boïars, Morozov, Ordyne-Nachtchiokine, Repnine, lui firent bon accueil. On l'écouta avec un intérêt égal à l'étonnement qu'excitaient ses discours. Il annonçait le dessein d'écrire une grammaire, une histoire du peuple russe, une diatribe contre les étrangers, mais ne laissait pas tomber un mot sur la religion. Le programme de 1641 l'exigeait ainsi, et il n'avait garde de le trahir. Cependant toutes ces précautions ne purent le garantir contre les soupçons. On en vint jusqu'à lui proposer de se laisser rebaptiser, ce qu'il rejeta avec horreur. D'autres incidents, dont la gravité ne saurait être mise en doute, durent se produire, car le 20 janvier 1661, le hardi novateur fut, par ordre du tsar Alexis Mikhaïlovitch, expédié en Sibérie, à Tobolsk. Cet exil nous a valu des ouvrages remarquables, dont une partie seulement a été imprimée. L'infortuné Croate ne fut gracié qu'en 1676, à l'avènement de Fédor.

Les deux années suivantes, Krijanitch semble les avoir passées en Pologne et en Lithuanie. Toujours est-il que c'est en Lithuanie qu'il entra, en 1678, dans l'ordre de saint Dominique. Selon l'usage, il changea de nom en prenant l'habit, opta pour celui d'Augustin, et après les épreuves ordinaires, fit sa profession. Mais ce n'était pas une nature à supporter le cloître. Quatre ans s'étaient à peine écoulés depuis son admission, que toute la province fut mise en émoi par ses étranges prétentions. Se rappelant à propos qu'il avait juré à Saint-Athanase de ne pas entrer en religion, il s'avisait de prouver juridiquement la nullité de sa profession et demandait à être relevé de ses vœux. Il s'adressa, dans ce but, non seulement aux supérieurs de l'ordre, mais encore au nonce de Varsovie, Opizio Pallavicini, archevêque d'Éphèse. Celui-ci s'intéressa à son sort et envoya un message au provincial de Lithuanie, dans lequel il louait les ouvrages du P. Augustin, réclamait en sa faveur beaucoup de charité et conseillait de soumettre au jugement de Rome les doutes sur la profession. Cette lettre, on ne sait trop comment, tomba entre les mains du principal intéressé. Aussitôt il en fit part à Mgr Cybo, secrétaire de la Propagande, et à la congrégation elle-même. Et sans attendre de réponse, sans demander d'autorisation, il fit vœu de se rendre *ad limina* pour y rendre compte de ses deux voyages en Moscovie et présenter de nouveaux spécimens de ses livres. Rentrer à Rome était maintenant sa pensée dominante; rien ne lui coûtait pour obtenir cette faveur; il se confondait en excuses et demandait pardon.

port de la Propagande du 13 avril 1682, publié dans la *Rousskaïa Starina*, décembre 1892, p. 464.

Le 13 avril 1682, la Propagande fut saisie de cette affaire. Le cardinal Casanati en était rapporteur. Les faits déjà connus du lecteur furent exposés succinctement, et l'on ne manqua pas d'ajouter que instruit par une expérience de dix-huit ans, le P. Augustin croyait pouvoir donner les meilleures assurances sur la facilité de propager la foi en Moscovie. Ces paroles durent faire impression. Depuis l'ambassade du major Paul Menzies de Pitfodels, envoyé avec Rinhuber, en 1672, auprès de Clément XI, l'intérêt pour le Nord allait toujours croissant, et l'on regrettait de n'être pas suffisamment renseigné. Une excellente occasion se présentait d'avoir des nouvelles de première main; pourquoi ne pas en profiter? Mais il fallait auparavant se prononcer sur la profession de Krijanitch. Mgr Cybo fut d'avis qu'elle était valide, car, d'après la bulle d'Urbain VIII, le serment des élèves de Saint-Athanase est limité à trois ans, après quoi ils sont libres de suivre chacun sa vocation. Il ajouta qu'il faudrait par conséquent traiter la question avec le général des dominicains, et qu'avec son agrément on pourrait faire venir à Rome le P. Augustin et tirer parti de ses connaissances [1].

Ici s'arrêtent nos renseignements sur Krijanitch. On ignore quelle a été sa destinée ultérieure et quel coin de la terre lui a servi de tombeau. Étrange ironie du sort! Ce Croate qui, dans sa jeunesse, ne rêvait que le rite oriental et le séjour à Moscou, nous apparaît, sur le déclin de sa vie, dans la robe blanche d'un moine latin, le regard tourné vers la Ville éternelle, mais le cœur toujours débordant d'amour pour les frères de sa race.

P. Pierling.

[1] *Ibidem.* — Le texte original est aux Archives de la Propagande, *Acta sacrae Congregationis de propaganda fide*, an. 1682, p. 129, n° 28.

IV.

LA FRANCE CHRÉTIENNE DANS L'HISTOIRE

A PROPOS DU QUATORZIÈME CENTENAIRE DU BAPTÊME DE CLOVIS [1]

« La France, a dit Lacordaire, est née à Tolbiac, d'un acte de foi sur un champ de bataille. »

A cette origine elle doit le double signe qui la distingue, qui la marque d'un caractère à part et lui indique sa mission dans le monde : l'idéal chrétien qu'elle porte au cœur et qui exalte ses qualités généreuses; l'épée qu'elle tient en main pour la consacrer au service de la vérité et de la justice.

L'idéal chrétien, c'est l'Église qui l'en a pénétrée. Après avoir animé de son souffle le peuple naissant, l'Église est restée, comme une mère, longtemps penchée sur son berceau. Pendant des siècles, elle s'est faite son institutrice. Elle s'est chargée de son éducation, non seulement religieuse, mais intellectuelle, administrative et politique. Grâce à cette protection, crises et périls ont été heureusement traversés. A la voix des papes, des évêques et des moines, les flots furieux de la marée barbare se calment et obéissent; la Gaule tranquille se défriche et se repeuple progressivement; les changements successifs de dynastie s'accomplissent sans trouble; les violences féodales s'apaisent peu à peu sous l'influence de la chevalerie. Plus tard, les horreurs de la guerre de Cent ans prennent fin par les miracles et le martyre d'une sainte. Sous la même inspiration, l'art et la littérature enfantent des chefs-d'œuvre d'une beauté incomparable. Les cathédrales gothiques sont, avec les chansons de geste, les poèmes du moyen âge. La même sève produit au XVIIe siècle une merveilleuse floraison de génies, qui forment au front de la fille aînée de l'Église une couronne de gloire. La France est devenue à la fois le plus chrétien et le plus brillant des peuples, « le plus illustre qui soit sous le soleil, » pouvait dire Bossuet.

[1] *La France chrétienne dans l'histoire*, ouvrage publié à l'occasion du quatorzième centenaire du baptême de Clovis, sous le haut patronage de Son Em. le cardinal Langénieux, et sous la direction du R. P. Baudrillart, de l'Oratoire. Paris, Firmin-Didot, 1896, gr. in-8 de 700 p , illustré de 100 gravures.

En retour, nul autre ne s'est montré plus attaché et plus dévoué à sa mère, et la Providence a voulu que la sauvegarde de ses intérêts fût toujours liée à l'accomplissement de ce devoir. Le baptême de Clovis et de ses Francs oppose une digue à l'expansion de l'arianisme triomphant, et, d'autre part, il fond vainqueurs et vaincus dans l'unité d'une même foi, dans la fraternité des mêmes espérances surnaturelles, et préserve le jeune royaume de la plus dangereuse des divisions, la division religieuse. Les victoires de Toulouse et de Poitiers, qui refoulent l'islamisme au midi, sauvent la Gaule en même temps que l'Église du joug des Arabes. Délivrée de l'oppression lombarde par Pépin et devenue, grâce à lui et à Charlemagne, indépendante sur un territoire à elle, la papauté assure en échange à ses protecteurs l'appui de la plus haute force morale qui soit au monde. Les croisades, en transportant la guerre au cœur de l'islamisme, enferment les musulmans dans leurs frontières en les obligeant à la défensive ; si elles ne laissent pas en Orient de conquêtes durables, elles y font honorer le nom chrétien et le nom français, et assurent à notre nation un prestige et une influence qui durent encore après sept siècles. Que serait devenue la chrétienté en Occident, si le protestantisme avait triomphé? Une barrière infranchissable l'arrête au milieu de ses rapides succès : cette barrière, c'est la foi et la volonté du peuple français qui l'ont élevée. « En conservant la France, dit excellemment le P. Baudrillart, le catholicisme avait gagné sa cause et raffermi son empire, mais aussi notre patrie avait maintenu sa cohésion et mérité de s'élever au-dessus de toutes les nations contemporaines. » Depuis le XVIe siècle, nous n'avons cessé de mettre au service de l'Église l'esprit d'association et la passion de prosélytisme que nous avons, pour ainsi dire, dans le sang, et qui donne à notre action une puissance incalculable. « La moindre opinion que vous lancez sur l'Europe, disait Joseph de Maistre, est un bélier poussé par trente millions d'hommes. » S'il n'en est plus tout à fait ainsi, nos missionnaires et nos religieuses égalent encore en nombre ceux de tous les autres pays réunis, et sur tous les points ils marchent à l'avant-garde de l'armée apostolique. De la sorte, même sans le prévoir, ils fraient la voie à nos soldats et à nos commerçants, ils vulgarisent notre langue et font bénéficier la mère patrie de la popularité de leurs bienfaits et de leurs sacrifices.

Tel est le double tableau qu'offre l'histoire de notre pays. La France, née et bercée, pour ainsi dire, dans les bras de l'Église, doit à ce patronage sa forte constitution et son rapide développement. En retour, elle met son activité et son épée au service de sa mère, et en répandant pour elle son sang et ses sueurs, elle travaille, même sans y chercher, à sa propre grandeur, et conquiert le premier rang

dans le monde. Spectacle touchant et éloquent que cette harmonie foncière et préétablie des deux sociétés, que cette affection et cette confiance réciproques, que cet échange de services et de bienfaits qui crée, treize siècles durant, des liens indissolubles.

Ce double tableau, Lacordaire en avait tracé, il y a cinquante-cinq ans, une lumineuse et vivante esquisse dans son discours sur *la Vocation de la nation française*. Restait à le peindre dans son ampleur et à lui donner par suite tout l'éclat qu'il comporte. Le moment a semblé venu à S. Ém. le cardinal Langénieux. La France s'apprête à célébrer le quatorzième centenaire du baptême de Clovis. « C'est l'heure, dit-il lui-même, d'évoquer devant elle l'impérissable souvenir de cet événement qui a fixé ses destinées aux applaudissements de la chrétienté tout entière, de lui rappeler ses origines et sa mission providentielle, de retracer à grands traits les phases caractéristiques de sa vie nationale, de remettre sous ses yeux, dans une double série d'études, d'abord les services qu'elle a pu rendre à l'Église, puis les bienfaits qu'elle en a reçus. Après les décevantes méprises de l'illusion révolutionnaire, elle y trouvera un enseignement et une espérance. » Ces diptyques sacrés, en effet, dont les tablettes se regardent et s'éclairent mutuellement, nous retraceront nos vrais titres de noblesse et, en même temps, nous rappelleront, parmi les sophismes et les égarements de ce siècle, la tradition patriotique à renouer, la voie héréditaire à reprendre et à suivre pour refaire notre prestige amoindri, pour égaler l'avenir au passé.

Or, le tableau est fait et le voici. Il se présente sous la forme d'un beau livre, que la maison Didot s'est fait un honneur d'éditer et d'illustrer sous ce titre : *La France chrétienne dans l'histoire*.

L'œuvre porte avec elle ses garanties de science solide et impartiale, non moins que d'art et de talent. Elle paraît sous le haut patronage de l'archevêque de Reims, qui s'y annonce comme un véritable chef de chœur par une magistrale introduction. Il faut être historien et écrivain pour enfermer ainsi en quelques pages toute l'essence d'un pareil livre. Nous y sommes instruits également du soin avec lequel ont été choisis les divers collaborateurs. Pour les catholiques, cette assurance est réconfortante.

« Nous ne voulions compter, dit-il, dans cette galerie de tableaux historiques que des œuvres de maîtres, et nous avons fait appel à une élite d'hommes distingués, réservant à chacun la mission d'écrire la page que les travaux de toute sa vie l'avaient particulièrement préparé à écrire.

« N'était-ce pas la meilleure façon d'assurer à l'ouvrage une valeur scientifique qui pût défier toutes les exigences de la critique moderne ?

« C'était aussi une occasion de rendre à l'Église, par ce magnifique groupement de savants catholiques, un hommage que le monde affairé ou frivole lui refuse trop souvent. Nos collaborateurs, en effet, n'appartiennent pas à une école spéciale; ils n'ont point été choisis dans une région déterminée, mais partout, à Paris, en province, dans l'Université, dans le clergé, parmi nos publicistes les plus connus. Les trente-six noms qui signent les chapitres de *la France chrétienne dans l'histoire* forment un ensemble imposant, très significatif, qui commandera l'attention. Tous ont l'estime et la faveur du public sérieux et lettré; plusieurs, déjà illustres, sont en pleine possession de la célébrité, et les autres, dans l'une ou l'autre branche du savoir humain, sont en voie de la conquérir. Après l'Institut de France et la Sorbonne, à côté des Facultés de l'État et des Facultés libres, toutes nos grandes écoles sont représentées : l'École normale, l'École de droit, l'École des chartes, l'École des hautes études, l'École d'Athènes et l'École de Rome. Après Paris, c'est Lyon, Bordeaux, Lille, Rouen, Versailles, Rennes, Autun, Grenoble, puis Liège avec son Université, et Bruxelles avec l'illustre société des Bollandistes, car il nous plaisait que la Belgique, membre de la Gaule franque et point de départ des conquêtes de Clovis, fût aussi conviée à apporter sa pierre au monument.

« On pouvait craindre qu'une œuvre ainsi conçue ne manquât d'unité et n'aboutît à une mosaïque disparate de thèses et de dissertations juxtaposées, mal soudées, que rapprocherait seulement le groupement plus ou moins rationnel des chapitres. Mais l'écueil n'était point à redouter sous l'intelligente direction du R. P. Baudrillart, de la Congrégation de l'Oratoire, à qui nous avions confié la distribution et l'ordonnance générale de l'ouvrage. Il a su réunir en un ensemble harmonique ces *disjecta membra*, et sa modestie autant que sa haute compétence ont été l'aimable lien de ces multiples efforts. »

*
* *

Quelle riche moisson d'idées on pourrait faire en cueillant la fleur de ces études variées ! Malheureusement, faute de temps et d'espace, force nous est d'omettre de fort intéressants chapitres, et, pour les autres, de nous contenter le plus souvent de brèves indications.

C'est à M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, qu'est échu l'honneur de poser la première pierre de l'édifice. La Gaule chrétienne sous l'empire romain nous apparaît d'abord trempée dans le sang de ses martyrs, — parmi lesquels rayonne la douce et angélique figure de sainte Blandine, — conquise peu à peu par des légions d'apôtres, sanctifiée par ses moines, organisée par ses évêques. Point trace de légendes dans ce récit sobre

et vigoureux. Personne n'est plus familier que M. l'abbé Duchesne avec l'histoire de nos origines chrétiennes ; personne aussi n'est plus en garde contre les pieuses traditions sans fondement authentique, contre les preuves tirées de la poésie et de l'art, et même parfois de la liturgie. Il passe près d'une partie du clergé pour un « dénicheur de saints, » et à ce titre il est suspect à beaucoup de braves gens. Tout en respectant comme un noble effort de patriotisme religieux la foi de ceux qui croient à l'apostolicité de nos principales Églises, il ne la partage pas ; il va droit son chemin, démolissant leurs arguments, réduisant à néant leurs revendications. Peut-être ne met-il pas assez en relief la première colonie de missionnaires qui — peu importent leurs noms ou l'époque de leur action — évangélisa les cités gallo-romaines, convertit les patriciens, les magistrats, les esclaves et fonda, au prix de sacrifices inouïs, nos églises diocésaines. La seconde légion, celle qui évangélisa les campagnes, et qui se personnifie en saint Martin comme en son chef, a laissé plus de traces dans les documents. L'histoire fournit sur son rôle des renseignements précis. Grâce à son dévouement, les classes rurales s'élèvent à la lumière, à la vie morale, à la civilisation. Cependant les grands évêques sont plus nombreux au ve siècle qu'au ive. C'est l'époque des bouleversements. « L'heure est devenue difficile. Les populations, quand s'ouvre une élection épiscopale, sentent qu'il s'agit du vrai chef ; elles choisissent des moines éprouvés dans les disciplines de Lérins ou d'anciens fonctionnaires, chez lesquels la piété s'allie heureusement avec l'entente des affaires. L'illustre saint Germain d'Auxerre a commandé en chef les forces du littoral armoricain ; Sidoine Apollinaire a été préfet de Rome avant d'être appelé à gouverner l'Église d'Auvergne.... »

Ainsi s'est formée l'Église des Gaules.

« Au moment où ses destinées vont se poursuivre sous de nouveaux auspices politiques, elle n'a aucune tache sur son passé.... Elle est restée dans sa foi simple, dans la communion et sous la direction de sa mère, l'Église de Rome. A la décadence de l'Empire, à l'affadissement général de la vertu, elle a opposé la protestation de ses saints. Les barbares ont trouvé chez elle, à leur poste, au poste du danger et du devoir, les grands évêques qui maintenant vont s'efforcer de les assouplir. »

La conversion de Clovis et de ses Francs inaugura, après des troubles et des déchirements, le régime nouveau. C'est M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège, qui nous raconte ce grand événement et ses conséquences pour les Francs et pour l'Église : l'arianisme arrêté, puis vaincu, les Francs devenant un grand peuple, mettant leur intelligence et leur épée au service de Jésus-Christ et de son vicaire.

« Les moines ont été les grands convertisseurs des Francs. Par leur vie pure et austère, dit le R. P. De Smedt, le célèbre Bollandiste de la Compagnie de Jésus, par leur mépris pour le bien-être de la vie et pour les honneurs, par leur fière indépendance de caractère en face des grands et des rois, ils jouissaient d'un prestige qui subjuguait et attirait ces natures rudes, mais simples et sincères. » Quels étaient donc ces hommes ? A quelle règle obéissaient-ils ? Quel était leur genre de vie ? C'est à ces questions que répond le R. P. De Smedt, dans une étude pleine de détails pittoresques et accompagnée de curieuses illustrations. Les moines se recrutaient dans toutes les conditions sociales, parmi les nobles comme parmi les esclaves, parmi les fonctionnaires et même parmi les enfants des rois. Ils s'abritaient généralement dans des constructions en pierre sèche et d'une simplicité primitive, ou bien dans des grottes creusées dans les roches, ou seulement sous des huttes de branches entrelacées. Peu d'observances particulières ; des règles générales tirées des conseils évangéliques ; par suite, comme ces règles étaient à peu près partout les mêmes, on changeait facilement de monastère. On se contentait du strict nécessaire : jamais de viande ; du lait, des légumes et de l'eau, tel était le fond de l'alimentation. Le travail manuel et la prière se partageaient les heures de la journée. Les moines remirent en honneur l'agriculture et groupèrent autour de leurs monastères les populations rurales, dont ils étaient les modèles, les soutiens et comme la Providence visible.

*
* *

Ainsi sont éclaircies les origines chrétiennes de la France ; ainsi paraît solidement établie la première assise du monument. Le nouveau peuple, tout frémissant de vie, voue son activité à la défense de l'Église et de la Gaule menacées par l'islamisme. M. Imbart de la Tour, dans des pages brillantes, nous le montre sauvant l'une et l'autre, à Toulouse et à Poitiers, par des luttes à la fois nationales et religieuses, jetant déjà dans les âmes les germes d'enthousiasme d'où sortiront les croisades, contribuant enfin à former la conscience chrétienne et féodale. « Les guerres du VIIIe siècle ont permis à l'Europe d'entrevoir, dit-il, au delà des cellules politiques, ce par quoi les hommes sont surtout unis, la fraternité des croyances et la communauté des souvenirs. Elles ont ainsi préparé cette unité supérieure des peuples, cet internationalisme du moyen âge : la chrétienté, et à cette grande famille elles ont révélé sa force et sa mission. »

Les musulmans repoussés, restait à protéger la papauté contre la barbarie lombarde, à la soustraire à l'intrigue et aux violences, à lui assurer enfin, par la possession d'un territoire, le libre exercice de son autorité. Ce fut l'œuvre de Pépin et de Charlemagne. Grâce à leur

munificence, le successeur de Pierre, devenu souverain de l'Exarchat et de la Pentapole, déclarait « que, de toutes les nations qui sont sous le ciel, aucune ne lui avait montré plus de dévouement que la nation franque. » — « Les princes francs, écrit M. Paul Fabre, deviennent « les fils adoptifs » de saint Pierre, et cette magnifique parenté, qui fait d'eux, à travers sept siècles, les frères de sainte Pétronille, se traduit par la fondation au Vatican d'un oratoire en l'honneur de cette sainte, oratoire qui sera le symbole de l'alliance entre le Saint-Siège et les Francs.... Alors, l'Europe occidentale, dans son unité politique et religieuse sous Charlemagne, apparut comme une grande famille chrétienne, à laquelle présidaient deux puissances, dont une mosaïque du Latran exprimait le double rôle et l'étroite union, et dont les fonctions réciproques avaient été définies par Charlemagne dans une lettre à Léon III : « *A nous* de défendre en tous lieux la sainte Église du Christ contre les attaques des païens et les ravages des infidèles, de la fortifier au dehors et au dedans en assurant le règne de la foi catholique ; *à vous* d'élever les mains vers Dieu comme Moïse et de nous aider par vos prières dans le bon combat, afin que le peuple chrétien remporte la victoire sur les ennemis du saint nom de Dieu et que Jésus-Christ soit glorifié dans le monde entier. »

M. Jules Roy, professeur à l'École des chartes, en traçant un beau portrait de Charlemagne et en caractérisant son œuvre, ne fait guère que commenter ces paroles, qui résument éloquemment la vie du puissant empereur.

L'Église rendra à la France ce qu'elle en a reçu. Dans le démembrement de la monarchie carolingienne, les archevêques de Reims, Hincmar et Adalbéron, apparaissent comme de sages et bienfaisants conseillers. Le premier renonce à l'idée impériale et travaille à fonder le royaume de France. Le second prépare sans secousse l'avènement de la dynastie capétienne. Suger, abbé de Saint-Denis, est resté, dit M. Lecoy de la Marche, « le type du ministre populaire, aimé et acclamé par toutes les classes de la société. Richelieu fut plus redouté, Mazarin plus choyé de la cour : aucun membre de l'Église n'exerça l'autorité temporelle d'une manière aussi honnête, aussi heureuse et dans des conjonctures aussi difficiles. Les deux grands cardinaux avaient un trône à défendre : Suger, simple moine, avait presque une monarchie à créer. C'est à bon droit que la postérité reconnaissante l'a mis au nombre des premiers fondateurs de la patrie française. »

*
* *

Voici le moyen âge féodal et toute une série de brillantes monographies : la Chevalerie, l'Ordre de Cluny, saint Bernard, les Croi-

sades; puis les Chansons de geste, les Mystères, l'Église et les sources de notre histoire, les Universités, l'Art chrétien au moyen âge! Cette série, M. Léon Gautier l'a inaugurée par un chapitre, à la fois vibrant et lumineux, sur un sujet dont il a fait son domaine propre, où il a su allier la clarté et la précision scientifiques avec l'élévation des idées et la chaleur communicative de l'âme. « La chevalerie, dit-il, est une institution et un idéal. » Partie du rite primitif en usage chez les Germains, à savoir la remise solennelle à l'adolescent de la framée et du bouclier, elle devient, sous l'inspiration chrétienne, d'abord une sorte de cérémonie à la fois religieuse et militaire, puis l'adoubement liturgique devant l'autel, consécration du nouveau chevalier par l'évêque. « Prends cette épée, chevalier, dit celui-ci. Exerce avec elle la vigueur de la justice; renverse avec elle la puissance de l'injustice; défends avec elle l'Église de Dieu et ses fidèles ; disperse avec elle les ennemis du nom chrétien; protège avec elle les veuves et les orphelins. Ce qui est abattu, relève-le; ce que tu auras relevé, conserve-le. Ce qui est suivant l'ordre, fortifie-le. C'est ainsi que, glorieux et fier du seul triomphe des vertus, tu parviendras au royaume de là-haut, où tu régneras éternellement avec le Sauveur du monde. Ainsi soit-il. »

« Y a-t-il, s'écrie M. Léon Gautier, dans l'antiquité tout entière, y a-t-il en Grèce et à Rome, un seul texte sur la condition militaire qu'on puisse, de très loin, comparer à la beauté de ces prières dont tant de catholiques ne soupçonnent même pas l'existence ? »

Le chevalier n'est encore cependant qu'un être isolé. Devant le péril musulman, l'idée de l'union s'impose, idée originale et féconde qui crée les ordres religieux militaires. « Soumis à la sévérité d'une règle monastique, ils défendent, la lance au poing, l'Église aux postes les plus dangereux et dans les conjonctures les plus difficiles. »

L'institution a péri, l'idéal lui a survécu.

« Parmi les vertus dont l'Église a proposé l'exemple à nos chevaliers, il en est qui sont communes à l'humanité tout entière : tels sont le courage, l'amour de la patrie et même le pardon des injures et la notion du devoir. La chevalerie a rehaussé toutes ces vertus; mais on ne doit lui en attribuer ni la création ni le monopole; mais il en est d'autres d'un ordre plus élevé, qui sont l'apanage spécial de la chevalerie chrétienne et qu'il ne conviendrait pas de chercher en dehors d'elle : telles sont la loyauté, l'horreur de toute hypocrisie, la consécration de toute sa vie à la protection des opprimés, le sacrifice de tout son être à la défense de la justice, la dation de soi, l'honneur.... Toutes ces belles vertus ont besoin d'être égayées par quelque charme. Ce charme, nos pères l'ont connu, et c'est la courtoisie.

La courtoisie est la grâce et, pour ainsi dire, le sourire de la chevalerie....

« La chevalerie, c'est, en résumé, le sacrifice à l'état d'institution. C'est pourquoi elle ne mourra jamais. Est chevalier tout homme qui donne à ses frères son âme et sa vie; est chevalier qui place l'honneur au-dessus de tous les biens de ce monde; est chevalier qui aime les petits. »

Quel regret d'être obligé, sous la pression du temps et par défaut d'espace, de passer en silence devant les travaux de M. Chénon, professeur à la Faculté de droit de Paris, et de M. l'abbé Vacandard, l'historien de saint Bernard, si apprécié des lecteurs de cette *Revue;* devant la fresque si largement traitée et si vivante de M. le marquis de Vogüé; devant l'étude sur les Chansons de geste de mon excellent ami M. l'abbé Klein, un esprit nourri de sucs littéraires comme de moelle philosophique, une âme toujours prête à faire œuvre de conciliation et de paix; devant celle de M. Petit de Julleville, le distingué directeur des études littéraires à la Sorbonne, sur les Mystères; devant les pages si instructives de M. Delaborde et de M. Jordan sur les sources de notre histoire et sur les Universités. Comment ne pas s'arrêter cependant devant ces deux cathédrales, l'une romane, l'autre gothique, dont M. André Pératé nous raconte, avec une science si sûre et un sentiment si délicat de l'art, l'histoire et l'évolution, et dont il nous trace enfin, dans une langue expressive, colorée, pittoresque, l'éblouissante et définitive image ?

« La première église romane est puissante jusqu'à la lourdeur, fortement appuyée au sol et toute ramassée dans le travail de soutenir sa voûte de pierre.... Mais peu à peu, le type de beauté, incertain encore, se dégage de tant d'essais, beauté noble, et calme, et reposante, expression d'une foi inébranlable et sereine. Ces voûtes de pierre, dont la poussée jetait bas les murailles, fermement appuyées sur des arcs en saillie. et au dehors pressées de contreforts puissants, peuvent désormais s'élargir, s'élever; elles ne menacent plus; on respire sous leur protection, l'œil se baigne de pure lumière dans les nefs plus ouvertes....

« La cathédrale gothique est un être vivant, qui développe avec rythme l'harmonieuse majesté de ses membres. Elle est puissante, libre, immense comme le peuple qu'elle attire par les larges baies de son portail. Sa façade exprime et résume toute la pensée de l'architecture chrétienne Fortement enracinée au sol, elle élève ses assises de pierre où s'entr'ouvrent des fenêtres toujours plus aiguës ; d'étage en étage le fardeau s'allège. et voici que, du sommet, des tours s'élancent pour s'enfoncer au ciel.... A l'intérieur, la grande inspiration chrétienne parle plus profondément. L'obscurité du seuil, la mysté-

rieuse immensité saisit l'âme et la détache du tumulte de la vie ; elle s'élève, et voici qu'elle oublie la terre et monte à l'infini. Les faisceaux de colonnes, d'un jet, ont jailli vers la voûte qui se perd, qui se fond dans la lueur des hauts vitraux. La longue, l'étroite nef monte toute vers la lumière, et ce n'est plus seulement la science qui soutient ces parois irréelles, on sent que c'est l'amour, et que cette cathédrale n'est qu'une œuvre d'amour.... »

On reconnaît à ces vives descriptions les rares qualités que nous avaient déjà révélées, l'année dernière, certaines pages de M. Pératé dans *le Vatican et la civilisation :* un sens exquis des lignes et des couleurs, mieux encore, une âme profonde et ouverte à la poésie des grandes choses.

Saint Louis est l'expression la plus parfaite de l'idéal du moyen âge. Justice, bravoure, dévouement, honneur et sainteté, il résume en lui les vertus du chrétien et du chevalier. Tout le progrès moral accompli depuis dix siècles s'épanouit sur sa belle et sereine physionomie. Aussi son portrait paraît-il le couronnement naturel des études précédentes. C'est au secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à M. Wallon, qu'il était réservé de le tracer. La tâche revenait de droit au savant auteur de *Saint Louis et son temps*. Nul aussi n'était mieux fait pour en dégager l'éloquente leçon, à savoir qu'en cherchant avant tout le royaume de Dieu et sa justice, jusqu'à y sacrifier même ce qu'on pouvait croire les intérêts de sa couronne, saint Louis, « par l'éclat de sa sainteté, par le renom de sa justice, assura à la France, en Europe, une prééminence qu'elle n'a jamais égalée aux jours les plus fameux de notre histoire. »

Jeanne d'Arc, elle aussi, n'est-elle pas la fleur exquise et naturelle de cette terre des Gaules transformée par le christianisme ? Son enfance est une idylle d'une fraîcheur délicieuse ; sa vie active, un poème merveilleux, une épopée d'un éclat et d'un pathétique incomparables. M. le marquis de Beaucourt a jugé que nul effort de style n'égalerait l'éloquence des choses elles-mêmes. Il s'est effacé le plus qu'il a pu derrière la radieuse image qu'il nous présentait, pas assez pourtant pour ne pas trahir l'émotion contenue qui passe de son âme à travers son récit et donne à sa parole un accent pénétrant.

*
* *

La Réforme a été la plus dangereuse crise que l'Église ait traversée entre l'arianisme du IVe et du Ve siècle et le naturalisme contemporain. L'Europe septentrionale avait fait défection ; l'Espagne et l'Italie hésitaient. De l'attitude de la France dépendait humainement le sort du catholicisme. Or, la France s'affirma résolument catholique et voulut rester telle. Le peuple presque tout entier défendit sa

foi avec une énergie indomptable, dont ne purent triompher ni séductions ni violences.

Pourquoi voulut-il rester catholique ?

Tel est le problème complexe et dramatique qu'a posé le P. Baudrillart. Nul n'était mieux préparé pour le discuter et le résoudre. J'en puis parler à mon aise, puisque la Sorbonne rendait solennellement hommage, il y a quelques années, à sa science, à sa méthode critique, à sa passion courageuse du vrai, à sa plume alerte et vigoureuse, héritage de famille transmis par son père et son grand-père, Silvestre de Sacy. Il ne méconnaît pas les bonnes et mauvaises raisons qu'on avait en France de réclamer une réforme : la corruption du clergé; le courant païen de la Renaissance, entraînant, avec le goût de l'antiquité, celui des documents originaux du christianisme interprétés en dehors de la tradition; enfin les faiblesses diverses du saint-siège. Une minorité, composée primitivement d'une élite, se jeta, à la vue des désordres de l'Église, dans l'insurrection. Un certain nombre de grands, mus par la cupidité ou l'ambition, eurent l'idée d'exploiter ce mouvement généreux dans son principe. La royauté flotta un moment indécise, avec François Ier, Henri II, Catherine de Médicis, Henri III. L'heure vient même où, avec Henri IV, elle va être protestante. Alors le peuple s'émeut, et d'un bout de la France à l'autre il se lève et organise la résistance. La Ligue a été la protestation de la tradition nationale et religieuse contre l'hérésie, et « c'est pour notre glorieux Paris un impérissable titre d'honneur que de s'être montré dans ces redoutables circonstances, où se jouait l'avenir du catholicisme, la tête et le chef de la France. » Ces portefaix, ces goujats et ces femmelettes, qui ont tenu en échec les gentilshommes du roi de Navarre, ne s'inspiraient d'aucune préoccupation d'intérêt, mais uniquement de leurs convictions.

Ces sentiments sublimes, les bourgeois de la *Satire Ménippée* n'étaient pas capables de les comprendre. « Ils expriment avec bon sens, souvent avec esprit, la lassitude générale, sans s'élever à aucune idée généreuse. Le sentiment religieux dont on avait, il est vrai, malheureusement abusé, ne fait rien vibrer dans leur âme ; le sentiment patriotique même n'apparaît que subsidiairement à l'intérêt et à la soif du repos.... Comme écrivains, leur partialité est extrême et leur talent très inégal. Si les premières harangues ne manquent pas de saveur et amusent, la plus fameuse, celle de Daubray, n'est qu'une interminable rapsodie, pesante et mensongère rédaction d'histoire, coupée çà et là de déclamations à l'antique. Dirigée contre les huguenots, elle compterait, à coup sûr, moins d'admirateurs. D'inspiration demi-protestante, demi-gallicane (comme toute l'œuvre au demeurant, quoi qu'on en ait dit), elle a permis à nombre d'historiens

et de critiques d'attaquer hypocritement le catholicisme sous le masque du patriotisme et de la raison. N'en était-ce pas assez pour qu'ils la proclamassent un chef-d'œuvre « dont la place est à jamais marquée entre Rabelais et Pascal? »

A ces jugements personnels on reconnaît un esprit habitué à se prononcer d'après l'étude des documents et non d'après les opinions reçues, convaincu qu'il est que l'histoire politico-religieuse de notre pays est loin d'être définitive. Depuis le XVIe siècle surtout, elle n'a été souvent qu'une longue conspiration contre la vérité. Les pages de ce mérite ne sont point rares dans ce chapitre, tout bourré d'idées, et auquel je ne ferai qu'un reproche, celui d'être parfois trop dense et trop touffu.

Une réforme était nécessaire sans doute. Le protestantisme, au lieu de l'opérer, n'avait fait que multiplier les ruines. Une autre tentative, entreprise dans le sein même de l'Église, et en dehors de sa direction, par les jansénistes, n'aboutit qu'au gaspillage de précieuses forces morales. C'est du concile de Trente que partit la vraie et durable restauration religieuse. Par la vertu de son influence éclate en France, dans la première moitié du XVIIe siècle, une magnifique floraison d'œuvres et d'institutions catholiques. Bérulle fonde l'Oratoire, en vue de former un clergé savant et vertueux ; Vincent de Paul anime de son zèle une compagnie de missionnaires chargée de rapprendre le christianisme au peuple ignorant des campagnes; enfin M. Olier, disciple du P. de Condren, second supérieur général de l'Oratoire, établit le séminaire et la communauté de Saint-Sulpice pour réaliser l'idée du P. de Bérulle, et il se voue uniquement à l'œuvre des séminaires. Ses héritiers continuent cette mission de dévouement. Le R. P. Largent, professeur d'apologétique à l'Institut catholique de Paris, nous a raconté, avec la sûreté d'informations d'un contemporain et d'un témoin, peut-on dire, et dans la langue de nos classiques, le rôle des congrégations séculières dans la réforme du clergé français au XVIIe siècle. « A Issy, conclut-il, dans ces allées qui appellent la méditation en proscrivant la rêverie ; à Saint-Sulpice, où tout respire le parfum salubre qu'y ont laissé tant d'âmes d'élite et tant de hautes intelligences, depuis Fénelon jusqu'à Gerbet, Ravignan, Dupanloup, Lacordaire, Pie, l'abbé de Broglie; dans tous ces séminaires enfin, auxquels Saint-Sulpice a communiqué son esprit et imprimé sa forme, le clergé français a appris à goûter le recueillement, à retremper son zèle, à se faire, au milieu du monde qu'il doit affronter, une solitude inaccessible à ses périls et pleine de Dieu. »

Par suite de ce vaste mouvement de réforme religieuse, le caractère chrétien devient la marque et l'honneur de la littérature du XVIIe siècle « L'art du XVIIe siècle, écrit M. Doumic dans une page pénétrante,

est l'effort le plus vigoureux qui ait été fait pour affranchir l'esprit des servitudes de la matière. La vie chrétienne est la vie intérieure. Repliée sur elle-même dans l'examen de conscience, l'âme s'observe, s'étudie, s'analyse.... Par là, elle se révèle à elle-même sa propre complexité, et elle l'augmente.... Une littérature chrétienne est de toute nécessité une littérature d'analyse. Au XVIIe siècle, les genres les plus profanes, ceux où la frivolité mondaine se donne ordinairement carrière, ne vivent que d'analyse morale. Le roman agite de véritables cas de conscience. Du roman, cette même préoccupation passe au théâtre. L'unique sentiment, à l'étude duquel on ne cesse de revenir, est l'amour. La peinture de ses troubles semble être alors « pour aller au cœur la route la plus sûre. » Mais qui ne voit que l'amour dont il est ici question, c'est l'amour tel qu'une âme chrétienne peut l'éprouver? Car, d'abord, la femme à qui il s'adresse est la femme relevée de son long esclavage, maîtresse désormais d'elle-même, libre d'accepter ou de refuser. Et ensuite, l'amour ne devient dramatique et n'est l'objet d'analyse qu'autant qu'il est contrarié et combattu. Si le désir aboutit tout de suite à sa satisfaction, il n'y a pas de place pour le drame psychologique. Si, au contraire, l'amour est considéré comme une faiblesse, c'est donc qu'il faut que nous engagions contre lui une lutte dont nous sortirons victorieux ou vaincus, mais, à coup sûr, éprouvés. S'il est une faute, voici le champ ouvert à cet infini de tortures qui auront dans notre vie intérieure le retentissement le plus lointain. »

Il faut lire tout ce chapitre, destiné à mettre en lumière l'idée chrétienne dans l'œuvre littéraire du XVIIe siècle. M. Doumic domine son sujet; il en éclaire les divers aspects par des aperçus tour à tour larges ou ingénieux, d'un vif intérêt. Il y a mis le meilleur de cet esprit de finesse qui est la marque de son talent.

L'éloquence religieuse méritait une place à part, représentée qu'elle est par des orateurs tels que Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fénelon. C'est M. Alfred Rébelliau qui la lui a faite. Il prouve, contrairement à l'opinion régnante, que la prédication ne resta pas obscure et inactive pendant la première moitié du XVIIe siècle. Elle compta de nombreux ouvriers, quelques-uns d'éminents, éclipsés par la gloire de leurs successeurs. Durant cette période comme plus tard, « la parole chrétienne chercha constamment à s'accommoder, et dans le fond et dans la forme, aux transformations de la société française. Pour se tenir à son niveau et marcher du même pas qu'elle, elle sut se renouveler. Elle s'appliqua, pour la servir, à lui plaire, et non seulement à pourvoir à ses besoins d'âme changeants, mais à satisfaire à ses goûts d'art variables.... Cette vie de la prédication française entre 1600 et 1715, et cette intimité de vie avec son siècle, voilà sa grandeur. »

Ainsi, pendant un cycle de treize siècles, l'Église et la France, en dépit de quelques malentendus passagers, ne cessent de vivre en communion de pensées, de croyances et d'affections. Et leurs intérêts sont constamment d'accord avec ces sentiments. La France doit à l'Église le bienfait de son organisation primitive, ses progrès et la plus grande partie de ses gloires. L'Église a trouvé dans la France, aux heures critiques, l'appui providentiel dont elle avait besoin, et, à toutes les époques, des ressources et de puissants moyens d'action pour l'extension de son influence et de ses conquêtes. Il semble qu'entre la fille et la mère l'alliance soit à la vie, à la mort.

Or, après treize siècles, la Révolution a brutalement déchiré ce pacte naturel et sacré. Le clergé ne s'était pas maintenu sans doute, au XVIIIe siècle, à la hauteur de ses devoirs. Il ne représente plus la science ; il n'use trop souvent de la richesse que pour la satisfaction de sa vanité et de son égoïsme. Le sel de la terre s'est affadi. Les vertus des bons évêques ne suffisent pas à couvrir les faiblesses ou les scandales des prélats mondains ou vicieux. Voici donc que le premier corps de l'État est brusquement dépouillé de sa puissance politique et de ses biens. Les lois de l'Église cessent d'être lois de l'État, la liberté des cultes est proclamée, et le catholicisme n'est plus considéré comme la religion nationale. On lui retire ces collèges, ces Universités qu'il a fondés, même les hôpitaux. Il ne lui reste plus que sa puissance spirituelle. Bientôt même on n'en veut plus tolérer l'exercice : la persécution fait des exilés et des martyrs. Sur les ruines des autels, on proclame la superstition à jamais détruite et l'avènement de la déesse Raison.

Tel est le tableau douloureux que nous présente l'auteur des savantes études sur *les Évêques avant la Révolution* et *pendant la Révolution*, M. l'abbé Sicard.

Mais, grâce à Dieu, l'Église, cette éternelle « recommenceuse, » n'a point pour cela désespéré de la France. Mutilée et meurtrie, elle a repris en silence son travail d'enseignement et sa mission de dévouement aux âmes. Le sentiment religieux, longtemps comprimé dans les foules, fait explosion d'autre part et les pousse vers les temples rouverts par le Concordat. Une promesse d'amitié s'est échangée entre les deux sociétés en 1801. M. le comte Boulay de la Meurthe en a raconté l'histoire et les avantages pour les deux parties contractantes autant en politique qu'en historien.

*
* *

Un cycle nouveau s'inaugure. Sur un sol récemment fécondé par le sang des martyrs, la sève chrétienne produit des miracles de vie, s'épanouit en œuvres de charité d'une variété prodigieuse. M. l'abbé

Beurlier s'est fait un bonheur d'en tracer le tableau. Et, en effet, Propagation de la foi, Sainte-Enfance, Écoles d'Orient, Société de Saint-Vincent de Paul, Secrétariat du Peuple, Œuvres des pauvres malades, des pauvres honteux, de l'Adoption, du Bon-Pasteur, des Faubourgs, Cercles et Patronages, Sœurs de Charité et Petites Sœurs des pauvres, etc., témoignent que « si Rome est le centre de l'unité et de la hiérarchie, la France revendique l'honneur d'être le centre de la charité et des œuvres catholiques. » Ainsi, grâce à l'Église, non seulement la vie religieuse, mais la vie morale s'élève chez nous et résiste à l'action dissolvante des doctrines matérialistes ou sceptiques. Au dehors, le Saint-Siège continue de mettre, comme par le passé, sa haute influence au service de nos intérêts. M. Georges Goyau cite à ce sujet une circulaire confidentielle et inédite de la Propagande, de l'année 1888, qui ratifie, avec une exceptionnelle vigueur, les prérogatives de la France en Orient. Tout le chapitre relatif au Protectorat de la France sur les chrétiens de l'Empire ottoman est d'ailleurs digne du brillant publiciste qui, l'année dernière, esquissait avec tant d'érudition, de vigueur et d'âme le rôle de la Papauté dans la formation du monde moderne [1].

D'autre part, jamais champions plus vaillants ne se levèrent chez nous pour la défense et pour la propagation du catholicisme. Chateaubriand, Joseph de Maistre, Montalembert, Ozanam, Lacordaire, Dupanloup, Pie, Louis Veuillot, Gratry, pour ne citer que les morts, et les vivants, que M. Ollé-Laprune ne nomme pas, assez reconnaissables d'ailleurs sous le voile de fines allusions, quelle pléiade d'apôtres et de chevaliers chrétiens! Grâce à leur talent et à leur courage, l'idée catholique est rentrée dans tous les domaines d'où elle avait été bannie : lettres et arts, histoire, archéologie, critique, économie sociale, politique. « Proscrite de partout, elle reprend de haute lutte possession de tout et redevient active, militante, conquérante, pour tout animer, tout éclairer, tout pénétrer de l'esprit de vie. Et ainsi s'annonce pour un avenir peut-être prochain l'accord des idées dites modernes avec l'éternelle idée catholique.... Tous saluent, comme dans une vision réconfortante, l'Église plus que jamais, mieux que jamais maîtresse des esprits et des âmes ; le règne social du Christ en partie réalisé et je ne sais quelle notion sociale et politique plus profonde du prix de la vérité et des âmes, du respect dû à la conscience à cause de la vérité même....; dès lors, la liberté juste, réglée, sainement entendue et loyalement pratiquée ; et, enfin, l'unité chrétienne, l'unité catholique, se refaisant ou se préparant, de plus en

[1] Voir dans *le Vatican, les papes et la civilisation*, la première et la seconde partie.

plus, de mieux en mieux, dans toutes les régions intellectuelles, dans toutes les contrées de l'univers. »

Quoi qu'on puisse penser de cet optimisme et de ces espérances de concorde parmi les catholiques, que nos divisions passées et présentes ne semblent pas près de justifier, on devine quel est l'intérêt d'un pareil exposé de faits et d'idées, de ces hautes considérations traitées avec amour par un penseur et un écrivain délicat, tel que le distingué maître de conférences à l'école normale supérieure.

Parmi ces chefs du mouvement catholique, il en est un qui méritait une place à part, parce qu'il est un grand conquérant, le cardinal Lavigerie. S. Ém. le cardinal Perraud en a tracé un portrait en pied, avec le sentiment profond qui lui inspira naguère ses deux oraisons funèbres si applaudies. Il nous le montre devançant de six années nos soldats en Tunisie, y faisant connaître et aimer à la fois la France et l'Église ; puis, s'élançant vers le centre de l'Afrique, y conduisant une colonne de missionnaires, essayant en même temps, par ses discours et ses appels passionnés, de soulever la colère du monde civilisé contre les horreurs de l'esclavage.

Cette activité merveilleuse des catholiques français n'est pas un effet sans cause. Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, en indique le principe caché. Ce principe est la vie surnaturelle. Contenue dans la première partie de ce siècle par le jansénisme, qui isolait les âmes des sources sacramentelles de la grâce, et par le gallicanisme, qui isolait la société chrétienne du centre de l'union catholique, elle a surmonté ce double obstacle, aujourd'hui disparu, et s'est épanouie sous les formes anciennes ou sous des formes nouvelles de dévouement et de sacrifice. Jamais les monastères d'hommes et de femmes n'ont été plus peuplés, plus fervents. Les pèlerinages et les dévotions locales créent de grands courants populaires, à Lourdes, à Paray-le-Monial, à la Salette, au Sacré-Cœur de Paris, au tombeau de saint Martin. Il s'y mêle parfois quelque superstition, qu'une foi plus éclairée fera disparaître. En résumé, « si la foi a reçu en notre pays, dans les cent dernières années, de cruelles blessures ; si la philosophie, la science, l'histoire, la politique, la sociologie, ont fourni aux ennemis de la Révélation des armes redoutables contre les croyances révélées ; si, sous le choc de tant d'attaques combinées, on a vu décliner l'empire de la religion dans la société actuelle, on peut affirmer d'autre part que la vie chrétienne a regagné en intensité ce qu'elle perdait en étendue. » Richesse de doctrine, critique courageuse des imperfections et des défauts, distinction suprême du style, nous retrouvons dans tout le morceau la marque de l'éminent conférencier de Notre-Dame.

Nous touchons au faîte de l'édifice. C'est à M. Étienne Lamy qu'est re-

venu l'honneur d'en poser le couronnement, par une étude sur le Saint-Siège et la France pendant les pontificats de Pie IX et de Léon XIII, un chef-d'œuvre de raisonnement et de pathétique. Jamais l'éloquent orateur ne s'est élevé plus haut, n'a trouvé pour sa pensée, à part quelque chose d'un peu tendu et de trop serré au début, de forme plus parfaite. Pour en donner l'idée, mieux vaut en détacher une page que de présenter une froide analyse de l'ensemble. Après avoir mis sous nos yeux les erreurs et les malheurs où nous conduit la politique irréligieuse et sectaire, M. Lamy conclut par cet appel à tous les patriotes de bonne foi et de bonne volonté, qui résume tout l'esprit du livre :

« L'avenir de la France est devenu incertain. Depuis un siècle, renommée, influence, population, territoire, toutes nos grandeurs se sont réduites. Pour qui sait contempler d'un œil libre les choses humaines, le divorce perpétué entre la Révolution et l'Église est une cause permanente, active, principale, de notre amoindrissement. L'affaiblissement de la foi a affaibli les mœurs, qui perpétuent les races et préparent dans chaque famille les vertus dont la société entière a besoin. Les contradictions élevées contre l'enseignement de l'Église ont paralysé la seule autorité qui, ne dépendant pas du peuple, lui pût enseigner le respect du pouvoir et une discipline volontaire. Les entraves apportées au développement des ordres religieux et à l'emploi des ressources que la charité chrétienne offre sans cesse aux œuvres de miséricorde, ont diminué le nombre de ceux qui consolent la douleur, soulagent la souffrance, honorent la pauvreté ; ont empêché la constitution du patrimoine qui eût rendu la vie des malheureux moins misérable ; ont contribué à accroître le péril social. L'esprit d'irréligion n'a pas moins desservi les intérêts de la France au dehors. Nous avions, depuis des siècles, le gouvernement des idées dans le monde.... L'incrédulité agressive de nos « philosophes » a rompu le charme.... A mesure que la France croit moins en Dieu, les peuples croient moins en elle.

« Si la France vieillie veut retrouver ses forces, qu'elle les puise à la même source où les trouva la France naissante. Il y a quatorze siècles, nous n'étions qu'une petite peuplade de Barbares saliens. Elle avait en son courage la même confiance sans bornes qu'hier les philosophes en avaient dans leur raison, car tous nos orgueils se ressemblent et se valent. Tout comme les philosophes, ces barbares ne s'occupaient pas du ciel.... Or, un jour, dans cette première guerre contre les Allemands qui commença nos destinées, le chef des Francs vit plier sa force. Si appesantie que fût son intelligence par des ambitions toutes terrestres, il devina que, pour fonder la grandeur, il la faut fonder sur un principe, et faisant un marché avec l'idéal, il offrit à Dieu son épée pour obtenir la domination sur les hommes.... Aujour-

d'hui, ce n'est plus seulement l'intuition hasardeuse de l'avenir, c'est la claire leçon de quatorze siècles qui doit ramener la France à Dieu....

« Mais les temps sont clos où la conversion d'un maître fixait la conscience soumise de la nation.... La restauration de l'édifice chrétien ne commencera pas par les sommets, mais par les profondeurs obscures des fondements.... Il faut des ouvriers. Il est donc temps de se souvenir que l'Église est la société des fidèles et de ne pas laisser aux clercs seuls une tâche qui est devenue aussi celle des laïques. Les soldats de métier ne suffisent plus à nos guerres ; chaque nation appelle sous ses drapeaux quiconque lui appartient et est capable de la défendre. Les œuvres de vérité et de paix n'ont pas droit à moins de dévouement que celles de colère, et dans les grandes mêlées où se mesurent aujourd'hui les croyances, tout chrétien doit à Dieu le service personnel.... »

*
* *

Il faut finir, avec le regret d'avoir été bien incomplet.

Tel est, dans son admirable variété et dans son unité, le livre destiné à annoncer à la France le quatorzième centenaire du baptême de Clovis, à en justifier la solennité, à en consacrer le souvenir. Car ce n'est pas seulement un livre, c'est un monument, un monument élevé par le talent et la science sous l'inspiration du patriotisme et de la religion. Œuvre d'art, qui honore ceux qui l'ont conçue, dirigée, exécutée, il est mieux encore : une belle et bonne action. Cette bonne action restera ; elle restera comme une lumière pour dissiper bien des erreurs, des obscurités et des malentendus. Que de catholiques feront bien d'étudier ces pages, pour s'instruire sur des questions très importantes, souvent controversées et défigurées par la passion : l'origine du pouvoir temporel des papes, les caractères du protestantisme en France, le concordat, etc., etc. Et à côté des catholiques, que d'hommes droits, sincères, égarés par les préjugés de ce temps, seront heureux d'y trouver la vérité sereine et impartiale, solidement établie par l'érudition, et présentée avec charité ! Ils sont légion ceux-là, et c'est de leur concours ou de leur indifférence que dépend le relèvement ou la ruine totale du pays. Puissent tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté entendre cette sonnerie du ralliement qui les convie autour de l'ancien drapeau national et religieux du pays ! Puissent-ils, après les leçons du passé, en face d'un avenir inquiétant, entraîner avec eux tous les enfants d'un même sol et d'un même sang, en finir avec les haines politiques et religieuses qui usent dans des luttes stériles et meurtrières les meilleures forces de la patrie !

A. Chauvin,
Prêtre de l'Oratoire.

COURRIER ANGLAIS

Les divisions adoptées pour grouper les ouvrages d'histoire parus dans le Royaume-Uni depuis deux ans sont les suivantes : I. Publications de textes (gouvernement, sociétés, particuliers); II. Histoire générale du royaume; III. Histoire locale (comtés et villes); IV. Histoire étrangère.

I. — Publications de textes

1° *Publications du gouvernement.* — Elles sont de trois sortes : catalogues de documents des archives nationales ou Record Office (« calendars ») [1]; chroniques et mémoires (« chronicles and memorials »), pour la période antérieure à l'avènement de Henri VIII, 1509 [2]; rapports de la commission des manuscrits contenant des inventaires d'archives municipales ou privées (« historical mss. commission ») [3]. On peut négliger les rapports annuels du garde général des archives (« deputy keeper »), qui, depuis 1890, ne contiennent plus de catalogues d'actes [4].

« Calendars. » — Jusqu'à ces dernières années aucun travail d'ensemble n'avait été entrepris pour inventorier les lettres patentes et closes de la chancellerie, dont les rôles remontent à 1201 et à 1204. Dès 1802, cependant, paraît une compilation informe des patentes, de Jean sans Terre à Édouard IV; Th. Duffus-Hardy catalogue les lettres de Jean sans Terre et de Henri III [5], mais son œuvre reste inachevée et remplit quatorze volumes manuscrits, qui sont aujourd'hui à la disposition des travailleurs au Record Office; seul, Fr.

[1] Les « calendars » ont succédé, en 1856, aux publications de la commission des archives, qui paraissaient depuis 1800.

[2] Il a paru cent volumes depuis 1858.

[3] Quatorze rapports ont paru depuis 1870. Le 7e (1879) comprend deux parties; le 7e (1881) et le 9e (1883), chacun trois; le 10e (1885) et le 11e (1887), chacun sept; le 12e (1890), dix; le 13e (1892), sept; le 14e (1894), huit.

[4] Les vingt-deux premiers rapports sont épuisés (in-fol.). Les tomes XXV-L (1865-89) de la nouvelle série in-8 sont de véritables « calendars; » les tomes XXIII, XXIV, LI-LV (1862-63, 1890-94) sont de simples procès-verbaux de gestion.

[5] Trois volumes de la commission des archives (1833-35); 26e et 27e rapports du garde général (1865-66).

Michel s'occupe du règne de Henri III dans ses *Rôles Gascons* (1885). D'autre part, Fr. Palgrave, en 1848, et W. Campbell, en 1873-1877, étudient Édouard V, Richard III et Henri VII (1484-1489). Un travail méthodique s'imposait. Le règne de Henri III étant réservé pour l'avenir, c'est par celui d'Édouard Ier que l'on commence : les patentes, 1272-1281, sont inventoriées, dans les rapports du garde général, de 1881 à 1889, puis dans des « calendars » spéciaux. L'intention avouée est de passer en revue les lettres patentes, d'Édouard Ier à Henri VII, et les closes, d'Édouard II à Édouard IV. De 1891 à 1895, quatre volumes de patentes (1281-1292, 1307-1313, 1327-1330, 1330-1334) ont été édités par J. Black, G. Handcock et R. Isaacson, et trois volumes de closes (1307-1323) par W.-H. Stevenson.

Les registres du Conseil privé ne sont régulièrement tenus qu'à dater du 10 août 1540, et J.-R. Dasent en a déjà imprimé dix volumes, 1542-1578, qui font suite aux sept volumes publiés par N. Harris Nicholas (1386-1542). Il y a une lacune de mai 1559 à mai 1562, et les actes sont clairsemés de mai 1562 à mai 1570. Par contre le tome X ne comprend qu'un an et demi ; cette série avance lentement, et le détail est peut-être trop grand. Les tomes VII à X sont intéressants pour l'étude de la piraterie et des relations anglo-hollandaises.

Mrs. Everett Green termine les actes du Comité chargé de « composer » avec les royalistes, de 1643 à 1660[1] ; on calcule que le comité a fait pour deux millions sterling d'affaires ; ses opérations emplissent deux cent soixante-dix in-folio.

A côté de ces volumes qui comprennent uniquement des documents du Record Office, il en est qui y ajoutent ceux tirés des archives et bibliothèques anglaises ou étrangères : ce sont les volumes qui traitent, en tout ou en partie, d'affaires diplomatiques. L'inventaire des documents du règne de Henri VIII, commencé par feu Brewer, en 1862, atteint le mois de juillet 1539. J. Gairdner le continue depuis l'année 1531. Son travail a été un peu plus facile que celui de son prédécesseur, les pièces étant moins dispersées ; Robert Cotton a enlevé du Trésor de l'Échiquier, en 1614, toute la correspondance de Wolsey, pour augmenter sa collection, qui est aujourd'hui au Musée Britannique ; mais il n'a point emporté la correspondance de Thomas Cromwell, qui avait été saisie (en 1540) par Henri VIII, ainsi que celle de Wolsey. Les préfaces de J. Gairdner, pour être moins étendues que celles de Brewer, n'offrent pas un moindre intérêt historique.

[1] *Calendar of the proceedings of the committee for compounding*, t. IV et V, in-8, p. 2393-3828 (Eyre). T. I, p. 1-828 ; II, p. 828-1636 ; III, p. 1637-2392. La table générale commence à la page 3313. — Cf. deux vol. publ. pour la « Record Society of Lancashire and Cheshire » et la « Yorkshire archæological Society » par J. Stanning et W. Clay, sous le titre de *Royalist ocmposition papers*.

Les tomes XIII (2 parties) et XIV[1] sont particulièrement précieux pour la politique religieuse du roi d'Angleterre. Cette même politique forme le fond du tome XVI du « calendar » espagnol publié par P. de Gayangos. Il y a là de curieux marchandages entre Henri VIII, qui veut extrader ses sujets rebelles d'Espagne, et Charles-Quint, qui veut voir abandonner Clèves et Holstein[2]. — Enfin, N.-W. Sainsbury a poussé jusqu'à l'année 1676 le catalogue d'actes concernant les Antilles, avec un supplément pour la période 1574-1675[3].

« Chronicles and Memorials. » — W.-H. Hart et P.-A. Lyons terminent le cartulaire de Ramsey (avec une bonne table de R. Kirk, p. 329 à 603), dont le tome Ier a paru en 1884 et le tome II en 1886[4]. — Le professeur F.-W. Maitland étudie la session du Parlement de 1305[5]; il a identifié 500 pétitions, parmi les 16,000 qui subsistent encore sans date. Il explique à merveille le fonctionnement de ces requêtes et montre que, sous Édouard Ier, apparaît, au-dessus du « Banc du roi » (King's bench), un autre tribunal qui deviendra plus tard la Chambre des Lords. C'est en 1322 que l'on trouve pour la première fois l'expression « pairs du royaume. »

« Historical mss. commission. » — Parmi les inventaires des treizième et quatorzième rapports, signalons le tome V du marquis de Salisbury (édité par A. Roberts), fort important pour les relations de l'Angleterre avec la France et les Pays-Bas en 1595, et consistant en lettres adressées par Horatio Pallavicino et Thomas Bodley à Robert Cecil, représentant de lord Burghley, ou au comte d'Essex; — le tome III du duc de Portland (édité par R. Ward), comprenant des documents sur le capitaine W. Penn, des lettres de Jacques VI d'Écosse, une relation de Turquie (1674), un journal de route dans l'est de l'Angleterre, etc.; — le tome III du duc de Rutland (édité par H. Maxwell-Lyte), 1771-1787, qui n'est bon que pour la politique intérieure (sauf deux lettres de Boston et de New-York) et complète la correspondance entre W. Pitt et Charles, duc de Rutland, imprimée en 1842 par lord Mahon; — un volume du duc de Roxburghe (édité par W. Fraser), rempli de documents écossais[6]; — le tome II du comte

[1] *Letters and papers, foreign and domestic, Henry VIII*, 3 vol. in-8, XLVII-589, L-851, LI-611 p. (Eyre). — Le catalogue des *Paston letters*, 1422-1509, de J. Gairdner, vient d'être réimprimé, 3 vol. in-12, 704, 482, 700 p. (Constable).

[2] *Calendar of state papers relating to the negotiations between England and Spain*, t. VI (2e partie), in-8, LI-740 p. (Eyre).

[3] *Calendar of state papers, colonial, America and West Indies*, in-8, LXI-595 p. (ibid.).

[4] *Cartularium monasterii de Rameseia*, t. III, in-8, 603 p. (ibid.).

[5] *Memoranda de Parliamento, Records of the Parliament holden at Westminster, A. D. 1305*, in-8, CXXI-373 p. (ibid.).

[6] Duc de Roxburghe (château de Floors); sir H. Campbell (Marchmont); comte de Strathmore (Glannis); comtesse de Seafield.

de Charlemont (édité par J. Gilbert), 1784-1799, qui a un grand intérêt littéraire et renferme deux lettres du futur Castlereagh; — un volume de lord Kenyon (édité par W. Hardy), intéressant pour l'histoire de Guillaume III; — un volume du comte de Lonsdale (édité par J.-J. Cartwright), qui contient une relation des deuxième et troisième Parlements de Charles Ier (1626-1629), et des lettres de Fox, des deux Pitt, etc.

Écosse. — Les archives d'Écosse ne publient qu'un seul volume, le tome XIV des rôles de l'Échiquier, 1513-1522 (édité par G. Burnett et A. Mackay). On a peut-être le tort de publier intégralement des comptes particuliers qui se répètent l'un l'autre.

Irlande. — E.-G. Atkinson édite un volume de papiers d'État, 1596-1597, sur les persécutions qui ont amené la révolte du comte de Tyrone. Il faut également mentionner le vingt-sixième rapport annuel du garde général des archives de Dublin, qui contient un catalogue d'actes. — On peut rapprocher des publications irlandaises le procès d'O'Connell, 1843-1844, édité par E. Wallis pour le comité historique des procès d'État « State trials committee. »

2° *Publications de Sociétés.* — Nous citerons la Surtees [1], la Camden (qui s'occupe surtout des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles) [2], la Hakluyt (récits de voyages) [3], la Pipe Roll (trésorerie de la couronne et autres documents antérieurs à 1200) [4], la Selden (législation) [5], la Navy Records (marine) [6], auxquelles s'ajoutent les sociétés historiques d'Angleterre et d'Écosse. — La Surtees Society publie le tome II d'une enquête faite sur les fondations pieuses du Yorkshire, 1548-1552 (le tome I est dû à J.-J. Cartwright) [7]. — Les derniers volumes de la Camden sont : le compte de l'expédition en Prusse et en Terre-Sainte du comte de Derby (plus tard Henri IV), 1390-1393, publié par Lucy Toulmin-Smith, avec une science impeccable, qui a triomphé de difficultés de toute sorte (topographie, écriture, évaluation des monnaies) [8]; le tome IX des « Miscellanées » [9], qui, entre sept

[1] Fondée en 1834, a pub. 92 vol.

[2] Fondée en 1838, a pub. une première série de 105 vol., puis une deuxième série, depuis 1871, comprenant déjà 54 vol.

[3] Fondée en 1848, a pub. 89 vol.

[4] Fondée en 1883, a pub. 17 vol. Les « Pipe Rolls » ou grands rôles du trésorier du roi commencent dès 1131, soixante-dix ans avant les rôles de la chancellerie. P. Hunter a imprimé (1833-44) les « Pipe Rolls » de 1131, 1155-58. Il reste donc trente rôles, de 1158 à 1189.

[5] Fondée en 1887, a pub. 6 vol.

[6] Fondée en 1894, a pub. 5 vol.

[7] *The certificates of the commissioners appointed to survey the chantries, guilds, hospitals, etc., in the county of York*, par W. Page, in-8, 607 p.

[8] *Expeditions to Prussia and the Holy Land made by Henry, earl of Derby (afterwards King Henry IV), in the years 1390-91 and 1392-93.*

[9] Les huit tomes précédents de Miscellanées portent les nos 39, 55, 61,

noms, réunit ceux de S.-R. Gardiner (supplément aux « Hamilton papers »), de C.-H. Firth (supplément aux « Strafford papers, » imprimés en 1739 par W. Knowles), et de J. Gairdner (récit des fiançailles du prince Charles de Castille et de Marie Tudor, 1508) ; le tome II des Clarke papers, 1647-1652, publié par C.-H. Firth [1], et dont l'extrême importance a été proclamée par S.-R. Gardiner, l'historien de Cromwell. — La Hakluyt donne le récit de voyages faits à la recherche du passage du Nord-Ouest au XVIIe siècle [2]. — F.-W. Maitland édite, pour la Pipe Roll, la série des plus anciens accords faits en justice, 1182-1196 [3]. — Le même auteur a donné trois volumes d'anciens plaids à la Selden (tomes I, II et IV) [4] ; le tome VI de cette société est relatif à la Haute Cour d'Amirauté et révèle la science juridique aussi bien que la sure érudition de R.-G. Marsden, qui fixe à 1295 l'origine du titre d'amiral, et à 1354 celle de la juridiction [5]; le tome VII est le *Miroir de justice*, curieux traité de procédure, composé entre 1285 et 1290, et précédé d'une préface de F.-W. Maitland [6]. — La Navy Records a tenu à honneur de justifier son existence par une prompte succession de volumes attrayants et utiles. J.-K. Laughton apporte bien du nouveau sur l'insuccès légendaire de l'Armada, qui a fondé, ou plutôt confirmé, la puissance navale de l'Angleterre [7] ; il combat, dans sa longue préface, les doctrines erronées de Froude, et donne (tome II, p. 324-331) une liste très précieuse des forces britanniques; les Archives Nationales de France ont été mises à contribution aussi bien que le Record Office. D. Hannay [8], en éditant les lettres de sir Samuel Hood, nous transporte aux Antilles, en 1781-1783 : les Français s'intéresseront particulièrement à ce livre. C.-G. Toogood [9] a eu la bonne pensée (sous les auspices de T.-A. Brassey) de publier l'index de la volumineuse *His-*

73, 87 et 104 de la première série, 14 et 31 de la seconde. On trouve dans le tome IX le journal de voyage d'un habitant de Yarmouth en France, 1687.

[1] *Selection from the papers of W. Clarke, secretary of the council of the army, 1647-49, and to general Monck and the commanders of the army in Scotland.* Le tome I s'arrête à novembre 1647.

[2] *The voyages of captain Luke Foxe and captain Thomas James, of Bristol, in search of a N. W. passage, 1631-32*, 2 vol., pub. par Miller Christy.

[3] *Feet of fines in the P. R. O. of the reign of Henry II and of the first seven years of Richard I.* — Cf. *Calendar of the feet of fines for London and Middlesex*, t. II, 1485-1554, par W. Hardy et W. Page (privately printed).

[4] *Select pleas of the crown; Select pleas in manorial and other seignorial courts; Precedents of pleading in manorial and other local courts.*

[5] *Selections from the records of the high court of Admiralty*, t. I, 1390-1404, 1527-45.

[6] *The mirror of justices*, par W. J. Whittaker, in-8, LVI-210 p.

[7] *Defeat of the spanish Armada*, 2 vol. in-8, LXXXIV-365, 418 p.

[8] *Letters of sir Samuel Hood*, in-8, XLV-170 p.

[9] *Index to James's Naval History* (éd. 1886), in-8, 188 p.

toire navale de James (guerres de la Révolution et de l'Empire). La vie aventureuse de Stephen Martin (1666-1740), composée par l'éminent Clem. R. Markham [1], jette une lumière inattendue sur la guerre de la succession d'Espagne (p. 44-116); en appendice on trouve un état détaillé de la marine anglaise, de 1685 à 1698.

Royal historical society. — Le tome VIII (1894) des mémoires (« Transactions ») comprend, entre autres, des articles : de J. Liebermann sur la charte de couronnement de Henri Ier; de M. Hume, sur Antonio Perez en exil; de Tout, sur les comtés anglais sous Édouard Ier; de J. Round, sur l'affaire de Lucas et de Lisle; d'E. Powell, sur la révolte des paysans du Suffolk en 1381.

Scottish historical society. — Le tome XV (1894) contient neuf articles, dont : le catalogue de la bibliothèque de Jacques VI, et la correspondance de James Cochrane, 1640-1650, avec le duc de Courlande, importante pour les relations de Charles Ier et de la Suède [2].

3° *Publications particulières.* — G.-W. Prothero [3] donne une suite au recueil de textes pour l'histoire de la Constitution (des origines à l'an 1300), publié par Stubbs [4], il y a vingt-cinq ans ; malheureusement il s'arrête à 1625, et le recueil analogue de S.-R. Gardiner (*Constitutional documents of the Puritan Revolution*) ne commence que trois ans plus tard. Le despotisme des Tudor n'a pas nui au régime parlementaire. — C.-H. Firth [5] donne une édition définitive des mémoires d'Edmond Ludlow, lieutenant général de l'armée républicaine, 1625-1672; il nous doit une réimpression des lettres de Cromwell. La haute société nous est dépeinte, pour la Révolution, par les mémoires royalistes des Verney [6]; pour le règne des derniers Stuarts, par ceux de lord Hervey [7], et surtout par l'incomparable journal de Samuel Pepys [8] (1663-1667). On se demande pourquoi lord Braybrooke et Mynors Bright l'avaient abrégé. H.-B. Wheatley ne les a heureusement pas imités : Penys n'y gagne certes pas, car sa légèreté et sa

[1] *Life of captain Stephen Martin*, in-8, XXXIX-222 p.

[2] Cf. le récit d'un voyage en Écosse, 1629, publié à Edimbourg (Douglas) sous le titre *Our journal into Scotland.*

[3] *Select statutes and other constitutional documents illustrative of the reigns of Elizabeth and James I* (Oxford, Clarendon press).

[4] La huitième édition de Stubbs vient de paraître chez Frowde.

[5] *The memoirs of Edmund Ludlow* (Oxford, Clarendon press).

[6] *Memoirs of the Verney family during the commonwealth*, t. III, pub. par M. Verney, in-8, 500 p. (Longmans) — Cf. *Calendar of correspondence and documents relating to the family of Oliver le Neve, of Witchingam, Norfolk, 1675-1743*, par W. Rye (Norfolk, Goose).

[7] *Letter books of J. Hervey, first earl of Bristol*, 3 vol.; *The diary of J. Hervey, 1648-1742*, in-4, 314 p. (Wells, Jackson).

[8] *The diary of Samuel Papys*, t. III-VI (Bell).

corruption apparaissent en plein jour. A la fin de 1666, cinq ans et demi après son entrée dans l'amirauté, il a ramassé 6,200 livres sterling, c'est-à-dire décuplé son médiocre salaire. Mais ses notes sont précieuses pour l'histoire de la marine, les relations avec la Hollande et la description de l'incendie qui a failli détruire Londres en 1666. — Joseph Jekyll, envoyé en France par sa famille (1775) pour apprendre notre langue, nous a laissé un tableau fidèle de la vie provinciale dans le Blésois [1]. — Tandis que le journal de route d'un officier de cavalerie apporte une note bien personnelle dans le récit des campagnes du début de ce siècle [2], les lettres de la comtesse Granville, ambassadrice à Paris (1810-1845), et les souvenirs de lord Loftus, ambassadeur à Vienne, à Munich et à Berlin (1862-1878) [3], contribuent à la connaissance de la diplomatie contemporaine.

II. — Histoire générale

XIe-XVe siècles. — J.-H. Round connaît à fond l'époque de la conquête normande. Il a soutenu une longue polémique au sujet de la bataille d'Hastings [4], et il combat la tendance de Freeman à déprécier l'élément normand dans l'histoire de la genèse constitutionnelle du royaume ; pour lui, Guillaume le Conquérant et Henri II sont les héritiers de Charlemagne plutôt que d'Alfred le Grand, et c'est en Gaule que l'Anglais doit chercher ses ancêtres; il va jusqu'à parler de la « leçon » de la conquête. Son livre se divise en études territoriales (p. 1-316) et études historiques. Ce qu'il dit du Domesday-book est définitif (p. 1-145) ; il faut y ajouter des études sur le service des chevaliers (p. 225-315), sur les querelles de Henri II et de Becket [5], etc. Si l'on avait un vœu à formuler, ce serait que J.-H. Round éditât les chartes anglo-normandes [6]. Rapprochons de ces études celle de L.-O. Pike sur les origines des Lords [7], celle de H. Hall sur une charte de 1216 [8], et l'histoire de la loi anglaise avant Édouard Ier, par F. Pollock

[1] *Correspondence of Mr Joseph Jekyll*, pub. par Algernon Bourke (Murray).

[2] *The diary of a cavalry officer in the peninsular and continental campaigns*, par W. Tomkinson (Sonnenschein).

[3] *Letters of Harriet, countess Granville*, pub. par F. Leveson, 2 vol. (Longmans); *The diplomatic reminiscences of lord Aug. Loftus*, 2 vol. (Cassell).

[4] Contre Freeman, T. Archer et miss K. Norgate (*English historical Review*, janvier-avril 1894).

[5] Cf. *The register of John de Grandison, bishop of Exeter*, pub. par F. Hingeston-Randolph (Bell); *Chapter in the early history of the church of Wells, 1136-1333*, par C. Church (Taunton, Barnicott)

[6] *Feudal England : historical studies on the 11th and 12th centuries*, in-8, XVI-576 p. (Sonnenschein)

[7] *A constitutional history of the House of Lords* (Macmillan).

[8] *An unknown charter of liberties* (*English historical Review*, avril 1894).

et F.-W. Maitland [1]. Cette loi est essentiellement germanique, sans mélange celte ni romain; la renaissance de Bologne, au XIIe siècle, ne l'a pas affectée, malgré les vingt ans d'anarchie qui suivent la mort de Henri Ier. Le rôle de Henri II est mis en lumière, quoique les documents soient encore bien rares. Après un long exposé historique vient une partie doctrinale, en neuf chapitres : sur la condition des personnes et des biens [2], la loi pénale, la procédure, etc. — Le règne de Henri IV est définitivement élucidé par J.-H. Wylie [3] et surtout l'année capitale du règne, 1405, marquée par la révolte des seigneurs. Quoi qu'on ait pu reprocher à l'auteur, digressions, notes compactes, archaïsme voulu, l'œuvre est une des plus remarquables de ces dernières années.

XVIe siècle. — Le P. Gasquet rectifie les erreurs de feu A. Froude au sujet du divorce de Henri VIII, et montre le dernier abbé de Glastonbury (Somersetshire), Richard Whiting, dépouillé, puis exécuté, en 1539 [4]. — John Knox est encore prêtre et notaire apostolique en 1543, comme le prouve son récent biographe, P. Hume Brown [5], qui trace de lui un portrait plus sincère que n'avait fait Carlyle; l'auteur est sévère pour Marie Stuart et disculpe Knox de toute complicité dans l'assassinat de Rizzio. — Les meilleurs érudits se sont groupés pour retracer les progrès de la société anglaise jusqu'à la mort d'Elisabeth [6]. — Le règne de Marie Tudor n'a pas encore été approfondi; A.-B. Hinds [7] l'effleure, mais il montre que la Réforme n'était encore, sous Henri VIII, qu'une affaire d'ordre intérieur; les prédicateurs ont été appelés du dehors par Édouard VI pour provoquer un mouvement théologique. Les dissensions des protestants exilés (« Coxans » et « Knoxans ») sont habilement décrites. — La perte de Calais, sous Marie Tudor, a contribué au développement de la marine britannique, esquissé dans un bon livre de vulgarisation par Ch. Robinson [8].

[1] *The history of english law before the time of Edward I*, 2 vol. in-8, 1380 p. (Cambridge, University press). — Cf. *King and baronage, 1135-1327*, par W. Hutton, in-8, 118 p. (Blackie).

[2] F. W. Maitland a étudié un domaine rural du Cambridgeshire au moyen âge (*English historical Review*, juillet 1894).

[3] *History of England under Henry the Fourth*, t. II, 1405-1406, in-8, LIV-490 p. (Longmans).

[4] *The first divorce of Henry VIII* (Kegan Paul); *The last abbot of Glastonbury and his companions*, in-8, 176 p. (Simpkin). — Cf. *A history of the welsh church to the dissolution of monasteries*, par E. Newell, in-8, 418 p. (Stock); *A history of the church of England from the accession of Henry VIII to the death of Elizabeth, 1509-1603*, par M. Allis (Burns and Oates).

[5] *John Knox*, 2 vol. in-8, 728 p. (Blackie).

[6] *Social England* (Maitland, Creighton, York Powell, R. L. Poole, etc.), 3 vol. (Cassell). — Cf. *The rise and growth of the english nation*, par W. Aubrey, 2 vol. (Stock).

[7] *The making of the England of Elizabeth*, in-8, 160 p. (Rivington).

[8] *The british fleet* (Bell).

XVIIe siècle. — M. Oppenheim ne se contente pas d'une ébauche, et il approfondit avec maîtrise l'histoire de la marine sous le règne de Charles Ier [1]. — J.-W. Hyde étudie l'origine des postes [2]. — Les principaux personnages politiques de cette époque ont leurs biographes : Lancelot Andrews, l'archevêque Laud et Sacheverell [3]. — Cromwell se détache dans la remarquable histoire de la république que vient de commencer S.-R. Gardiner [4]. La minutie du détail ne saurait nuire à la couleur du récit, toujours calme et impartial. L'auteur a inauguré ainsi la 3e partie de sa monumentale histoire de la Révolution anglaise [5]. — J.-J. Jusserand [6], en un charmant volume, nous peint la cour, après la Restauration, de 1661 à 1666. La société est très frivole, mais il y a place pour des savants distingués comme W. Petty [7], à côté de Hobbes et de Locke. — La renaissance militaire de Guillaume III est étudiée par les colonels Clifford Walton [8] et J. Davis [9]. — Le vicomte Wolseley [10] retrace la carrière politique de Marlborough, qu'il faudrait oublier tant elle est scandaleuse, au lieu de nous donner, avec sa compétence hors ligne, une apologie militaire de son héros.

XVIIIe siècle. — La puissance maritime de l'Angleterre est célébrée par A.-D. Innes [11] à la suite de Seeley et du capitaine Mahan. — La conquête de l'Inde est très étudiée. Warren Hastings, Haider Ali et Tipu Sahib ont chacun leur monographie [12]. W. Hunter donne la substance de quatorze mille cent trente-six documents relatifs à l'ad-

[1] *Engl. hist. Rev.* (janv. juillet 1894).

[2] *The posts in grant and firm* (Black).

[3] *Lancelot Andrewes*, par R. Otley ; *W. Laud*, par W. Hutton, 2 vol. (Methuen); *Life and times of W. Laud*, par C. Simpkinson (Murray); *The first wigh, an account of the parliamentary career of W. Sacheverell*, par G. Sitwell (Scarborough, privately printed).

[4] *History of the commonwealth, 1649-60*, t. I, 1649-50 (Longmans).

[5] *History of England from the accession of James I to the outbreak of the civil war, 1603-42*, 10 vol. ; *A history of the great civil war, 1642-49*, 4 vol. (ibid.).

[6] *A french ambassador at the court of Charles II, le comte de Cominges, from his unpublished correspondence*, in-8, 259 p. (Fisher Unwin).

[7] *The life of sir W. Petty, 1623-87*, par lord E. Fitzmaurice, in-8, 316 p. (Murray).

[8] *History of the british standing army, 1660-1700* (Harrison).

[9] *The history of the 2d royal regiment, 1684-1799*, t. II et III, in-8, 468, 436 p. (Bentley).

[10] *The life of John Churchill, duke of Marlborough, to the accession of queen Anne*, 2 vol. (Bentley).

[11] *Britain and her rivals in the 18th century, 1713-89*, in-8, 410 p. (Innes).

[12] *Life of Warren Hastings*, par G. Malleson (Chapman) ; *The private life of Warren Hastings*, par C. Lawson, in-8, 262 p. (Sonnenschein); *Haidar Ali and Tipu-Sultan*, par L. Browning (Oxford, Clarendon press). Cf. *Sir Thomas Munro*, par J. Bradshaw ; *Lord Amherst*, par A. Thackeray (*ibid.*).

ministration du Bengale après Warren Hastings [1], et H. Birks étudie le premier évêque de Lahore [2]. J. Jardiner réimprime la relation d'un missionnaire italien sur la Birmanie [3]. — La politique intérieure est surtout représentée par l'histoire des Cabinets de W. Torrens [4], qui trouve, en 1714, le premier ministère avec Townshend et Marlborough. Cependant Charles II avait institué une « cabale » ou « conseil de cabinet » qui discutait les affaires avant qu'elles fussent soumises au Conseil privé ; en 1711, l'existence de cette cabale est formellement reconnue à la Chambre des lords à l'occasion de la guerre avec l'Espagne (1711). Le cabinet de 1714 n'est, comme la cabale, qu'un comité plus ou moins irrégulier du Conseil privé ; il n'y a pas de premier ministre, malgré les apparences, tant que les whigs sont au pouvoir, 1714-1761 [5]. — L'économie politique est étudiée par Cannan [6] et J. Rae [7]; l'économie rurale par R. Garnier [8]; le « trade-unionism » par S. et B. Webb [9].

XIXe siècle. — Nous énumérerons une histoire de la crise religieuse, 1800-1833 [10], et une biographie de Pusey [11]; puis des ouvrages sur la guerre de Crimée [12], ou sur la révolte des cipayes dans l'Inde [13] (parmi

[1] *Bengal mss. records, 1792-1807*, 4 vol. (Allen).

[2] *The life and correspondence of Th. Valpy French*, 2 vol. in-8, 864 p. (Murray). — Cf. *Bishop Heber, chief missionary to the East*, par G. Smith (*ibid.*).

[3] *The Burmese empire 100 years ago* (Constable).

[4] *History of Cabinets from the union with Scotland to the acquisition of Canada and Bengal*, 2 vol. (Allen).

[5] Cf. *Junius revealed*, par H. Francis (Longmans); *Edmund Burke's connexion with Bristol, 1774-1800*, par E. Weare (Bristol, Bennett); *The making of the nation, 1783-1817*, par F. Walker (Sampson Low).

[6] *History of the theories of production and distribution in english political economy, 1776-1848* (Percival).

[7] *Life of Adam Smith*, in-8, 464 p. (Macmillan).

[8] *History of the english landed interest*, in-8 ; *Annals of the british peasantry*, in-8. 456 p (Sonnenschein).

[9] *The history of trade-unionism* (Longmans).

[10] *The english church during the 19th century*, par J. Overton (*ibid.*).

[11] *Life of E. B. Pusey*, par J. Johnston et R. Wilson, t. III, 1845-48 (Longmans). — Cf. *E. Browne, lord bishop of Winchester*, par G. Kitchin (Murray).

[12] *Letters from camp to his relatives during the siege of Sebastopol*, par F. Campbell (Bentley) ; *The Crimean war*. par le gén. D. Lysons (Murray) ; *The great war with Russia*. par W. Russell, in-8, 319 p. (Routledge); *The story of the Highland brigade in the Crimea*, par le lieut.-col. A. Sterling, in-8, XXXIII-393 p. (Remington)

[13] *With Havelock from Allahabad to Lucknow*, par C. Green (Sampson Low); *Lucknow and Oude on the mutiny*. in-8. 350 p., par le lieut. gén. Mc L. Innes (Innes): *An unrecorded chapter of the Indian mutiny*, par R. Wilberforce (Murray); *Reminiscences of the great mutiny*. par W. Forbes Mitchell, in-8, 406 p. (Macmillan); *John Russell Colvin*, par A. Colvin, in-8, 208 p. (Oxford, Clarendon press); *Life of general sir Hope Grant*, par H. Knollys, 2 vol. (Blackwood); *Memories of the Indian mutiny*, par F. Cornwallis (Remington);

ces derniers, il faut spécialement citer la publication officielle de W. Forrest [1]), sur la politique contemporaine de l'Angleterre en Afghanistan et en Chine [2], en Égypte, au Cap et dans le golfe de Guinée [3], au Canada [4].

III. — Histoire locale [5]

Londres. — R.-R. Sharpe publie trois importants volumes sur le rôle politique de Londres [6]. C'est l'accomplissement d'un vœu de la municipalité, qui célébra, en 1889, le sept centième anniversaire de l'institution du maire (sujet qui a été traité par J.-H. Round à la session de l'Institut archéologique, en 1893). Les archives du Guildhall remontent à 1135, mais les séries ne commencent qu'à la fin du XIIe siècle. On a reproché à R.-R. Sharpe sa méthode : ne fallait-il pas, ou bien donner la substance de tout ce qui pouvait avoir un intérêt historique dans les archives de la ville, ou bien s'en tenir au rôle politique de la ville, mais en mettant toutes les sources d'informations à profit? L'auteur ne s'est servi que de ses archives (il est bibliothécaire du Guildhall) pour son sujet spécial. Une liste de quatre-vingt-dix documents termine l'ouvrage, qui reste excellent. — Signalons encore des ouvrages relatifs à la cathédrale de Saint-Paul [7], au palais de Saint-James [8], à la corporation de Trinity-House [9], qui

History of the organization, equipment and war services of the regiment of Bengal artillery, war services, 1830-58, organization, 1748-1862, in-8, 600 p. (Allen).

[1] *Selections from the letters, despatches and other state papers preserved in the military department of the government of India, 1857-58* (Calcutta, Military department press).

[2] *Colonel sir Robert Sandeman, his life and work on our Indian frontier, 1878-80*, par T. Thornton, in-8, 410 p. (Murray); *The life and correspondence of sir Bartle Frere*, par J. Martineau, 2 vol. in-8, 986 p. (*ibid.*); *The life of sir H. Parkes, sometime H. M. minister to China and Japan*, par S. Lane Poole et F. Dickins, 2 vol. (Macmillan).

[3] *Men hunting in the desert, 1882-83*, par A. Hayne (Cox); *Sir Samuel Baker*, par T. Douglas Murray et A. Silva White, in-8, 444 p. (Macmillan); *History of South Africa*, t IV, 1834-54, par G. Mac Coll Theal (Sonnenschein); *A history of the Gold Coast of West Africa*, par A. Ellis (Chapman).

[4] *The history of Canada*, t. VIII, 1779-1807, par Dr. Kingsford (Toronto, Roswell); *Memoirs of sir John Macdonald*, par J. Pope (Arnold).

[5] *The corporation plate and insignia of office of the cities and towns of England and Wales*, par L. Jewitt, 2 vol. in-4, 500 et 646 p. (Bemrose).

[6] *London and the kingdom* (Longmans).

[7] *St Paul's cathedral and the old city life*, par W. Sparrow Simpson (Stock); *St Paul's cathedral in the time of Edward VI*, par J. Payne (Burns and Oates).

[8] *Memorials of St James's palace*, par E. Sheppard, 2 vol. (Longmans); *The history of St James's square*, par A. Dasent, in-8, 300 p. (Macmillan).

[9] *The Trinity House of Deptford*, par C. Barrett (Lawrence).

fournit les pilotes de la Tamise et s'occupe des bouées et des phares du royaume, à la corporation des clercs de paroisse [1].

Comtés et villes. — A. Clarke a réimprimé, pour la Société historique d'Oxford, un grand ouvrage d'archéologie compilé en 1661-1666 [2], et Falconer Madan décrit les origines de l'imprimerie universitaire de la même ville, 1498-1640 (Caxton avait donné le signal à Winchester, dès 1477) : la presse d'Oxford s'arrête de 1486 à 1517, et de 1519 à 1585 [3]. — Les comtés de South-Somerset, de Worcester et de Northumberland ont chacun leur monographie [4]. — Chester [5] a un beau fonds d'archives qui remonte à Édouard Ier (le maire y apparaît en 1300). De même, Coventry [6], qui envoie ses députés au Parlement dès 1298, York [7] et Fordwich [8] : on trouve à Fordwich des détails sur l'origine de l'institution des « Cinque Ports. »

Collèges. — Citons parmi ces documents, qui ont un grand intérêt généalogique, ceux qui regardent Oxford (Exeter, Saint Mary Magdalen, Wadham colleges [9]), Cambridge (Saint John the Evangelist [10]), Hailesbury, fondé en 1806 par la Compagnie des Indes [11], Winchester,

[1] *Some accounts of parish clerks, more especially of the Ancient Fraternity (Bretherne and Sisterne) of St Nicholas, now known as the Worshipful Co of parish clerks*, par J. Christie (privately printed).

[2] *Survey of the antiquities of the city of Oxford*, 2 vol. (Oxford, Historical Society).

[3] *The early Oxford press* (Oxford, Clarendon press).

[4] *Historical and topographical collections relating to the early history of South Somerset*, par J. Battern (Yeovil, Whitby) ; *Historic Worcestershire*, par W. S. Brassington, in-4, 354 p. (Simpkin) ; *A history of Northumberland*, t. II, par E. Bateson (Newcastle upon Tyne, Reid) ; *A history of banks, bankers and banking in Northumberland, Durham and north Yorkshire, 1785-1894*, par W. Philips, in-4, 486 p. (Wilson).

[5] *Chester in the Plantagenet and Tudor reigns*, par R. Morris (privately printed).

[6] *The parliamentary representatives of the city of Coventry*, par T. Whitley (Coventry, Curtis). — Cf. un article de M. D. Harris (*English historical Review*, oct. 1894).

[7] *Index of wills in the York registers*, par Gibbons, 1554-68 (t. XIV de la Yorkshire archæological Society). — Cf. Un article de M. Sellers (*English historical Review*, avril 1894).

[8] *A history of the town and port of Fordwich*, par C. Woodcuff (Canterbury, Cross et Jackman). — Cf. *The early history of the town and port of Hedon* (Yorkshire), par J. Boyley (Hull, Brown).

[9] *Registrum collegii Exoniensis*, par C. Boase (privately printed). *A register of the members of St Mary Magdalen college, 1458-1520*, par W. Dunn Macray (Frowde) ; *Calendar of charters and documents relating to the possessions of Selborne and its priory preserved in the muniment room of Magdalen college, Oxford* (2e série), par le même (Winchester, Warren) ; *The register of Wadham college*, t. II, 1719-1871, par R.-B. Gardiner (Bell).

[10] *Admissions to the college of St John the Evangelist, Cambridge, 1630-1715*, par M. Mayor (Cambridge, Deighton).

[11] *Memorials of old Hailesbury college*, par F. Danvers (Constable).

qui a de belles archives [1]; Stonyhurst, bâti en 1373 par W. de Wykeham et relevé par les Jésuites en 1794 [2].

Registres paroissiaux. — Cette série capitale de documents est encore dans les églises, exposée à la destruction, et il est regrettable que les nécessités budgétaires aient empêché de les réunir au Record Office, ainsi qu'on l'a proposé en 1882. Comme l'Athenæum le racontait un jour, tous les registres ne sont pas aussi heureux que celui de Stackerstone, 1558-1630 (Leicestershire), qui a été acquis par la Bodléienne. Bigland, dans ses « Observations sur les registres paroissiaux, » parle d'un tailleur qui découpait des feuillets pour prendre ses mesures; la femme du pasteur de Christchurch (Hampshire) s'en servait pour les besoins de sa cuisine; les registres de Kew ont en partie disparu, etc. — Quoi qu'il en soit, les registres suivants ont été imprimés : quatre paroisses de Londres, Saint-Olave, 1491 (une des huit églises échappées à l'incendie de 1666), Allhallows Staining, 1563; Saint-Christophe le Stocks, et Saint-Bartholomew-Exchange [3]; Ickworth; Leyton (Essex); Dalston (Cumberland); Bramfield (Suffolk); Redruth (Cornouailles); Bicester, 1568 (Fritwell et Souldern, en Oxfordshire), et Cambridge [4].

Écosse. — L'archiviste de Glasgow, R. Renwick, tire à merveille parti de ses richesses; il extrait deux cent soixante contrats d'un registre de notaire, 1547-1555, et compile la chronique de Lanark, 1150-1719 [5]. — A noter des publications sur Édimbourg [6], Aberdeen [7], Carlisle, Berwick et Dunbar [8].

[1] *Winchester college, 1393-1893*, par H. Marshall (Arnold).

[2] *Stonyhurst college, 1592-1794*, par le P. Gérard (Ward).

[3] *The annals of the parish of St Olave and Allhallows Staining*, par A. Povah (Simpkin); *Wills, leaves and memoranda in the book of records of the parish of St Cristophe le Stocks; The account book of the same parish, 1662-85; The account book of the parish of St Bartholomew Exchange*, par C. Freshfield (privately printed).

[4] *Ickworth parish registers, 1566-1890; A history of the parish of Leyton*, par J. Kennedy (Leyton, Phelps); *The parish registers of Dalston, 1570-1678*, par J. Wilson (Dalston, Beck); *The registers of Bramfield, 1539*, par T. Hill; *The parish registers of Redruth, 1560-1716*, par T. Peter (Redruth, Hoblyn); *The deanery of Bicester*, par J. Blomfield (Stock); *Canterbury marriage licences, 1629-60*, par J. Cowper (Canterbury, Cross et Jackman).

[5] *Abstracts of protocols of the town of Glasgow* (Glasgow, Carson); *Extracts from the records of the royal burgh of Lanark* (privately printed).

[6] *New lights on old Edinburgh*, par J. Reid, in-12, 202 p. (Edimbourg, Douglas).

[7] *The records of Aboyne, 1460-1676*, par le marquis de Huntly (Aberdeen, New Spalding club); *Officers and graduates of King's college, Aberdeen*, par P. Anderson (*ibid.*).

[8] *Testamenta Karleolensia, 1353-86*, par R. Ferguson (Kendal, Wilson); *An old kirk chronicle*, par P. Waddell (Blackwood).

Irlande. — Signalons une biographie [1] et une ébauche d'histoire parlementaire [2].

IV. — Histoire étrangère

Europe. — H. Radshall écrit un ouvrage sur les Universités au moyen âge [3].

France. — Le plus important ouvrage de cette dernière catégorie est le grand travail du vicomte Wolseley sur Napoléon ; mais il a été traduit en français dès son apparition, et il est déjà bien connu de nos lecteurs [4]. On peut en rapprocher le livre de lord Roberts sur Wellington [5], qui n'apporte rien de bien nouveau. A. Forbes consacre une nouvelle étude à la guerre franco-allemande [6].

Portugal. — F. Danvers décrit, d'après les archives du Torre do Tombo, à Lisbonne, les établissements portugais de l'Inde [7]. — *Espagne.* — R. U. Burke est mort trop tôt pour revoir les épreuves de son histoire (antérieure à 1516) [8], qui n'utilise que la « Coleccion de documentos ineditos » et les « Calendars. » Les travaux de J. Jacobs [9] sur les Juifs, et de J.-D. Swift [10] sur Jacques Ier sont remplis de documents originaux. Le livre d'E. Armstrong [11] sur Elisabeth Farnèse est fort remarquable et complète ceux d'A. Baudrillart, d'E. Bourgeois et de Wiesener sur l'époque d'Alberoni et du Régent. — *Italie.* — T. Hodgkin continue son histoire de l'invasion lombarde [12], et M. Creighton, celle de la Papauté [13] ; les travaux d'O. Browning [14] et de J. Temple [15] Leader ont moins d'importance.

Suède. — R.-N. Bain étudie Gustave III, qui n'a eu cependant presque

[1] *The life of Rev. W. Reeves*, par lady Ferguson (Dublin, Hodges).

[2] *Annals of the Irish parliaments, 1172-1800*, par J. O'Flanagan, in-8, 228 p. (Dublin, Gill).

[3] *The universities of Europe in the middle age*, 2 vol. in-8, 1444 p. (Frowde).

[4] *The decline and fall of Napoleon* (Sampson Low).

[5] *The rise of Wellington*, in-8, 204 p. (ibid.).

[6] *Memories and studies of war and place* (Cassell).

[7] *The Portuguese in India* (Allen).

[8] *A history of Spain*, 2 vol. in-8, 758 p. (Longmans).

[9] *An inquiry into the sources of history of the Jews in Spain*, in-8 (Nuth). — Cf. *The expulsion of the Jews from England in 1290*, par B. Abrahams, in-8, 84 p. (Oxford, Blackwell).

[10] *The life and times of James I the Conqueror* (Oxford, Clarendon press).

[11] *Elizabeth Farnese* (Longmans).

[12] *Italy and her invaders*, t. V et VI, 553-744, in-8, 1130 p. (Frowde).

[13] *A history of the Papacy during the period of the Reformation*, t. V, 1517-27.

[14] *Guelphs and Ghibellines; The age of condottieri, 1409-1530*, in-8, 270 p. (Methuen).

[15] *Life of sir Robert Dudley*, in-8 (Florence, Barbara).

aucun rapport avec l'Angleterre[1]. — *États-Unis.* — H. Adams en est arrivé au tome IX (guerre de 1812) de sa grande histoire[2], qui est complétée par des publications sur les guerres de l'indépendance[3] et de sécession[4].

ALFRED SPONT.

[1] *Gustavus III and his contemporaries, 1746-92*, 2 vol. in-8 (Kegan Paul).

[2] *The history of the United States* (Putnam). Cf. un ouvrage portant le même titre, par J. Ford Rhodes, t. III (Macmillan).

[3] *The marquis de Lafayette in the American revolution*, par C. Tower, 2 vol. in-8 (Lippincott); *The Mississippi basin, 1697-1763*, par J. Winsor, in-8, 496 p. (Sampson Low); *A veteran of 1812*, par M. A. Fitzgibbon, in-8, 350 p. (Bentley).

[4] *Abraham Lincoln and the downfall of American slavery*, par N. Brooks (Putnam); *W. Jay and the constitutional movement for the abolition of slavery*, par B. Tuckerman (Osgood).

COURRIER ITALIEN

Avant d'aborder la revue forcément très sommaire, vu leur abondance, des publications historiques de 1894 et 1895, je dois compléter les informations données dans l'avant-dernier courrier (janvier 1895) sur le mouvement des sociétés historiques et des périodiques d'histoire en 1894 et 1895. Le mouvement de morcellement déjà constaté s'accentue : à Pérouse s'est constituée, le 12 septembre 1894, une *Società Umbra per la storia patria*, laquelle a appelé à la présidence l'historien d'Orvieto, Luigi Fumi, et compte demander sa séparation d'avec la *Deputazione toscana* de Florence et sa constitution en *R. Deputazione dell' Umbria*. Elle publie annuellement un bulletin histotorique en trois fascicules et une collection de *Fonti storiche per l' Umbria*. A Bari, la *Società di studî storici pugliesi* a donné à sa revue le titre définitif d'*Archivio storico pugliese* et annonce l'apparition d'une *Biblioteca pugliese*. Les premières livraisons de cet *Archivio* contiennent d'importants travaux d'histoire municipale et artistique : sur la très ancienne église de Santa Maria in Trani, par M. Prologo; sur Nardo et Terra d'Otranto pendant la révolution napolitaine de 1647-1648, par M. Pepe; sur les feudataires de Giovinazzo de 1521 à 1770, par M. G. de Ninno, etc.... La *Società storica* d'Aquila, dont le ministre Boselli est président d'honneur, publie, sous la direction du professeur Casti, un *Bollettino storico* et a fait paraître un volume de 520 pages sur le pape Célestin V, qui, né dans les Abruzzes, contribua puissamment à y répandre les arts et l'agriculture et à consolider la libre constitution de la commune d'Aquila. — A Pavie, M. P. Moiraghi a commencé la publication d'un périodique bimensuel intitulé : *Memorie e documenti per la storia di Pavia e suo principato (diocesi e provincia)*, dont le titre indique suffisamment le programme et qui donnera vingt-cinq phototypies par an. — M. G. Tropea, professeur libre à l'Université de Messine, a inauguré une *Rivista di storia antica e scienze affini*, trimestrielle, dont le champ paraît vaste et mal limité et l'objet un peu confus. — A Pouzzoles paraît, sous la direction de M. R. Anechino, sous le titre bi-

zarre de « Campi Flegrei, » une revue illustrée, destinée surtout à publier des mémoires originaux, des documents inédits et inconnus. — A Naples, concurremment avec *Napoli Nobilissima*, faisant double emploi avec elle et ayant d'ailleurs à peu près les mêmes rédacteurs, a été fondé par Raff. Alf. Ricciardi et ses collaborateurs Benedetto Croce, Guis. Mazzatinti, Antonio Nino, Ludovico Pepe, Vittorio Visalli, Nicola Parisio, etc., un *Archivio storico gentilizio del Napoletano,* où seront traitées des questions de généalogie, d'héraldique, de législation nobiliaire et domaniale, et d'histoire politique et littéraire. — Dans d'autres revues, d'un caractère plus général et s'adressant à un public plus nombreux, le *Rinnovamento calabro* de Catanzaro, les *Nuove veglie veneziane* de Venise et le *Rinascimento* de Foggia, l'histoire aura aussi une assez grande place. Cette multiplication des revues et des bulletins de sociétés savantes ne contribue pas à rendre plus facile la besogne des historiens. Il faut pourtant reconnaître qu'il s'opère un classement et un tassement dans cette foison de revues, et que le départ est aisé entre les publications purement locales et régionales et celles d'un caractère universel, comme l'*Archivio storico italiano*, bien qu'il soit l'organe de la députation florentine, ou comme l'*Archivio romano*, à cause de l'importance générale de la région dont il s'occupe. Il y aurait néanmoins à souhaiter la publication d'un répertoire bibliographique annuel qui donnerait un tableau complet par époques et par régions de toute la littérature historique (livres, mémoires, articles, documents) parue dans l'année. Ce répertoire mettrait un peu d'ordre et d'unité dans la production abondante et quelque peu désordonnée des diverses écoles historiques de l'Italie, et serait un lien d'union de plus entre elles. Il devrait, vu son caractère général, être fait sous l'impulsion de l'*Istituto storico italiano*, qui a été créé justement pour donner aux études historiques en Italie cette unité de direction qui leur manquait. Et ce serait un acheminement et une préparation à la compilation de cette Bibliographie historique italienne, devant l'examen du projet de laquelle (projet gigantesque à coup sûr et à bon droit effrayant) reculent successivement tous les congrès historiques.

Les éléments de cette Bibliographie s'accumulent cependant chaque jour, et des travaux partiels peuvent suppléer pour certaines régions et certaines questions spéciales à son absence. La *Rivista delle biblioteche* de M. Guido Biagi a agrandi son champ d'investigations au commencement de sa sixième année, en devenant *Rivista delle biblioteche e degli archivî, periodico di biblioteconomia e di bibliografia* [1]. — Le savant bibliothécaire napolitain A. Miola commence le

[1] A Rome, Lœscher, bimestriel.

catalogue des manuscrits néo-latins de son dépôt [1]. Dans la première partie (seule parue) des *Notizie di manoscritti neolatini*, il examine les manuscrits français, provençaux, espagnols, catalans et portugais. Plusieurs des manuscrits français ont une réelle importance pour notre histoire politique (cf. *Revue des bibliothèques*, note sur le code X. de Naples, III). Un autre travail également important et qui touche de plus près encore l'histoire de France et surtout l'histoire de Marseille et de la Provence, est l'*Inventario cronologico-sistematico dei registri angioini conservati nell' archivio di Stato di Napoli* [2], avec une préface du surintendant de ces archives, Bartolomeo Capasso. Utile aussi, mais pour nous moins important, est le catalogue, déjà signalé ici et dû à Romeo Galli, des *Manoscritti ed incunaboli della biblioteca comunale d' Imola*, qui, fondée au XVIe siècle, par un prélat distingué, Francesco Cesare Lippi, comprend 173 manuscrits et 125 incunables. L'auteur en a fait une description très soignée et à joint à son ouvrage diverses reproductions de reliures et de pages de manuscrits. — Le second volume de la publication officielle *Biblioteche dello Stato, delle provincie, dei comuni ed altri enti morali* contient le catalogue et la description sommaire des dépôts de livres de Toscane, Marche, Ombrie, Rome, Abruzzes, Molise, Campanie, Pouilles, Basilicate, Calabre, Sicile et Sardaigne. Les bibliothèques particulières ouvertes aux travailleurs les plus importantes sont aussi décrites dans ce recueil [3].

Parmi les bibliographies régionales, il faut citer le manuel bibliographique et bibliobiographique des œuvres et écrits historiques, monuments, arts, institutions, familles, hommes illustres, etc., de Florence et de ses environs, publié par P. A. Bigazzi sous le titre *Firenze e contorni. Manuale bibliografico e bibliobiografico* [4]. Le libraire Furchheim annonce la préparation d'une bibliographie en plusieurs volumes du Vésuve et de son territoire [5].

L'histoire des arts, des lettres et des mœurs aura beaucoup à prendre dans la *Bibliografia universale del teatro drammatico italiano*, commencée par MM. G. et C. Salvioli. Les auteurs y traitent avec un soin particulier ce qui touche à l'histoire de la musique italienne [6].

Il faut rattacher à la bibliographie la grande publication en phototypies commencée par l'éditeur Ongania sous le titre *L' arte della*

[1] Naples, F. Furchheim, in-8 de 101 p.
[2] Naples, R. Rinaldi et C. Sellito, in-8 de 623 p.
[3] Rome, Typ. nationale, in-8 de 295 p.
[4] Florence, Seeber, in-4 de 368 p.
[5] Le premier volume est annoncé pour paraître en 1895 (Naples, Furchheim).
[6] Venise, C. Ferrari (t. I, fasc. 1), in-8 de 95 p.

stampa nel rinascimento italiano. Cette publication est divisée en séries dont chacune est consacrée à une ville particulière et forme un album de fac-similés de caractères, figures ornementales, marques de typographes, filigranes et reliures. Les séries en préparation sont relatives, d'après la chronologie de la diffusion de l'imprimerie, à Rome (1465), Venise, Milan (1469), Bologne, Ferrare, Florence, Naples, Pavie (1471), Messine (1474), Gênes (1475), Turin (1475), Palerme (1477), etc. Par exception, deux volumes sont réservés à Venise. On y trouvera un utile complément des reproductions parues dans les monographies antérieures de Rinaldo Fulin (*Documenti per servire alla storia della tipografia veneziana,* 1882), Castellani (*La stampa in Venezia dalla sua origine sino alla morte di Aldo Manuzio sen.*, 1889) et du duc de Rivoli (*Étude* (1889) et *Bibliographie* (1892) *des livres à figures vénitiens de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe* (1469-1525). Les volumes sur Venise sont publiés [1].

L'*Annuario della stampa italiana* [2] contient d'utiles renseignements pratiques, plus nécessaires peut-être qu'ailleurs en Italie, vu la multitude des centres de production littéraire.

L'*Enciclopedia minima* [3] du capitaine Mariano Borgatti est un recueil qui rendra des services. Elle contient « dix mille dates célèbres » dans l'histoire des inventions, des découvertes, du perfectionnement des arts et des industries, de la fondation des cités et des monuments. Les notes chronologiques sont naturellement très courtes, mais en général exactes.

Antiquité. — Signalons d'abord un ouvrage qui sera pour les écoliers et les étudiants italiens ce que le « Reinach » est pour les nôtres, le *Manuale storico bibliografico di filologia classica* [4], soigneusement compilé par M. Luigi Valmaggi, mais qui ne vaut pas cependant l'ouvrage français analogue.

Parmi les grandes publications archéologiques, *Le case ed i monumenti di Pompei* sont arrivés au fascicule 123, qui termine le troisième volume [5]. — L'académie *dei Lincei* a mis au jour trois volumes de ses *Monumenti antichi,* volumes II, III et IV de cette belle collection. Le tome II comprend plusieurs dissertations d'archéologie et d'épigraphie, dont voici la liste : P. Orsi, *Necropoli sicula presso Siracusa, con vasi e bronzi Micenei;* — L. A. Milani, *Il piombo scritto di Magliano;* — S. Ricci, *Il testamento d'Epikteta,* histoire et revision de l'inscription, texte, traduction et commentaire; — C. Ghilardini,

[1] Venise, Ongania, publié par vol. in-4 de 96 p. de fac-similés.
[2] Milan, H. Berger, 1895, in-16 de 856 p. et portraits.
[3] Florence, Barberà, in-16 de 800 p.
[4] Milan, Hœpli, in-4 de 336 p., 4 pl. et 46 gr.
[5] Turin, Carlo Clausen, in-8 de 366 p.

La situla italica primitiva étudiée spécialement à Este; — S. Ricci, *Miscellanea epigrafica* (Athènes, Keos, Amorgos, Melos, Thera, la Crète, avec observations en appendice relatives au Museo Nani di Venezia); — *Il pretorio di Gortyna*, d'après un dessin à la plume et des manuscrits inédits du XVIe siècle [1]. Le tome III est tout entier rempli par le travail de M. Comparetti sur la loi de Gortyne, dont je parlerai plus loin. Le quatrième comprend les *Antichità del territorio Falisco*, depuis peu exposées dans le nouveau « Museo nazionale » fondé à la villa du pape Jules; elles sont commentées et illustrées par F. Bernabei, F. Gamurrini, A. Cozza et A. Pasqui [2]. — Le professeur Rodolfo Lanciani, sous le patronage de la même académie, a courageusement et brillamment entrepris la publication d'un plan topographique et scientifique, mesuré et dessiné au millième, de Rome romaine : trois fascicules de sa *Forma urbis Romae*, sur huit qu'aura l'ouvrage complet, ont paru en deux ans [3]. — Le second volume de la *Sylloge epigraphica orbis romani*, entreprise par De Ruggiero, lequel contient les inscriptions de l'Italie, publiées par Dante Vaglieri, est arrivé au cinquième fascicule : ce résumé du Corpus pourra rendre de réels services [4].

M. A. de Marchi entreprend de vulgariser l'épigraphie milanaise antique dans une série de brochures publiées sous le titre collectif de *I monumenti epigrafici milanesi dell' antichità classica illustrati;* cette publication paraît avoir un réel succès, puisque la première plaquette a déjà eu les honneurs d'une seconde édition; elle est consacrée à l'*Iscrizione al pantomimo Pilade;* la seconde, à l'*Iscrizione al gladiatore Urbicus* [5]. — M. E. Lattes reprend la question des origines tyrrhéno-pélasgiques de l'Italie dans une étude sur *Due nuove iscrizioni preromane trovate presso Pesaro, in relazione colli ultimi studî*, etc. [6]. — M. F. Savini apporte une utile contribution à l'archéologie privée et à l'histoire de la destruction et de la transformation des anciennes villes romaines dans son travail : *Una « domus privata romana » recentemente scoverta nell' antico suolo d' Interammia Praetuttiana, ora Teramo, e le sue relazioni con le due distruzioni di questa nei secoli VI e XII* [7]. — M. A. Manoni aborde

[1] Napoli, Ant. Niccolini, in-fol., fasc. 120-121, 122-123.

[2] Rome, Académie des Lincei, vol. IV, part. 1, in-4 de 587 p., avec 210 grav. et un atlas de 12 planches in-fol. (Le prix de cette publication, 90 fr., la rendra malheureusement peu abordable. Le problème de l'archéologie à bon marché n'est pas encore résolu).

[3] Milan, Hœpli, par fasc. à 25 fr. Les planches mesurent 96×68 cm.

[4] Rome, *Casa editrice italiana*, par fascicules.

[5] Milan, Hœpli, in-8 de 24 et 22 p.

[6] Milan, Hœpli, in-8 de 204 p., avec 3 pl. et une photozinco.

[7] Teramo, Rossi, in-8, 3 pl.

un chapitre délicat d'archéologie dans un livre abondamment illustré : *Il costume e l'arte delle acconciature nell' antichità* [1].

Nommons sans insister quelques bonnes dissertations sur des points de droit et d'histoire : celle de M. Arni sur les distinctions entre la servitude urbaine et la servitude rurale, qui forme le neuvième fascicule des publications de l'Institut d'application aux sciences juridico-politiques de la R. Università de Turin [2]; celle de Casagrandi sur la guerre des Mamertins [3]; celle de Ciccotti sur le procès de Verrès [4]; celle de Pedroli sur *Roma e la Gallia cisalpina*, de 225 à 44 av. J.-C. [5], travail important et divisé en trois parties : état de la Gaule cisalpine en 225, conquête, romanisation; dans la première partie se trouve un excellent exposé de la situation géographique et ethnographique de cette région de l'Italie vers la fin du IIIe siècle; le dernier chapitre sur la romanisation aurait pu être plus approfondi. — La *Cronologia romana* de Paganelli [6], qui tend à prouver que tous les historiens concordent pour autoriser la fixation de la fondation de Rome au 21 avril 752 a. C., ne prouve rien du tout que le manque de critique de l'auteur, qui cite parfois du Freinsheimius sous le nom de Tite-Live; mais les tableaux de concordance entre les ères romaine, olympique, julienne et chrétienne, malgré des erreurs, rendront service. Quant au système de l'auteur, il est fondé sur une erreur singulière qui a consisté à prendre pour indiscutables les dates données par les textes, sans discuter au préalable la valeur de ces textes.

On s'est beaucoup occupé de la Sicile ces derniers temps : il semble que l'actualité ait porté aussi l'histoire à s'intéresser à la vieille Trinacrie. M. G. Calderone a étudié en archéologue et en géographe Marineo et son territoire (*Antichità Siciliane ; in specie, memorie storico-geografiche di Marineo e suoi dintorni* [7]). — M. G. Rizzo a donné deux bons essais archéologico-épigraphiques sur les fameuses tables de Tauromenium : *La tavola dei ginnasiarchi a Tauromenio. La tavola degli strategi a Tauromenio*, avec le sous-titre commun : *Contributi alla storia dell' elemento dorico in Sicilia*, mais il est loin

[1] Milan, Hœpli, in-8 de 196 p. et 147 grav.

[2] Turin, Bocca. Arno (C.). *Della distinzione, tra servitù rustiche ed urbane.* Contributo alla teoria delle servitù prediali, in-8 de 304 p.

[3] Palermo, Clausen. Casagrandi (V.). *Le campagne di Gerone VI contro i Mamertini durante lo strategato.* Studio storico-topografico, in-16 de 218 p.

[4] Prato, Giachetti. Ciccotti (E.). *Il processo di Verre : un capitolo di storia romana*, in-8 de 240 p.

[5] Turin, Lœscher, in-8 de 142 p.

[6] Milan, typ. Saint-Joseph, in-4 de 172 p.

[7] Palermo, Clausen (part. 1, vol. I), in-8 de 272 p. et carte topogr.

d'avoir résolu toutes les difficultés de cette question très ardue [1]. — M. B. Lagumina a publié [2] un catalogue des Monnaies arabes du cabinet de la *Biblioteca comunale* de Palerme. — A ces travaux originaux il faut joindre la traduction, commencée par les professeurs Dal Lago et Graziadei, de l'histoire de la Sicile dans l'antiquité, de Holm [3], et la *Storia della Sicilia e della Magna Grecia*, qui forme la première partie de l'œuvre magistrale du professeur Ettore Païs, *Storia d' Italia dai tempi più antichi sino alle guerre puniche* [4].

M. D. Cardella a lu à l'Académie *La nuova Fenice*, dans sa séance du 28 décembre 1892, une étude sur les peintures de la tombe étrusque des Hescanas, près Orvieto. Cette conférence vient d'être imprimée [5].

La géographie antique s'est enrichie d'un travail de G. M. Columba sur *Gli studî geografici nel primo secolo dell' Impero romano*. Ce titre désigne une série de recherches sur Strabon, Pomponius Mela et Pline. La première est relative à leurs idées sur les dimensions de la terre. *Parte I. Le dimensioni della terra abitata* [6]. M. G. Crasso a aussi publié le premier fascicule d'une collection d'études d'antiquité : *Studî di storia antica e di topografia storica* [7]. Au sujet de l'antique Vétulonia une discussion s'est ouverte par la publication presque simultanée de la *Vetulonia, Studî e ricerche* [8] de G. Sordini, et de la *Vetulonia, nuovi errori, mistificazioni e mensogne* de C. Dotto de' Dauli [9].

Un des meilleurs élèves et continuateurs de l'illustre commandeur de Rossi, M. Orazio Marucchi, vient de recueillir et de commenter dans un élégant petit livre, destiné plutôt au public éclairé qu'aux archéologues de profession, les souvenirs du séjour et du martyre des apôtres saint Pierre et saint Paul dans Rome, ainsi que quelques précises informations sur les catacombes de Sainte-Priscille [10].

Le second volume de la collection intitulée : *Studî italiani di filologia classica* [11] vient de paraître à Florence. M. G. Pignataro Poltini a consacré une étude critique aux relations de C. Valerius Flaccus

[1] Palermo, Clausen, part. 1, in-8 de 73 p. ; p. 2, in-8 de 45 p.
[2] Palermo, Clausen, in-8 de 257 p., 4 pl. lithogr. de monnaies arabes.
[3] Palermo, Clausen, par fasc.
[4] Turin, Clausen, in-8 de 624 p.
[5] Turin, Clausen, in-4 de 18 p., avec 4 pl.
[6] Palermo. Clausen, in-16 de 130 p.
[7] Ariano, tip. Appulo Irpino, fasc. 1, in-8 de 150 p.
[8] Spoleto, tip dell' Umbria, in-4 de 115 p.
[9] Pitigliano, Giorn Lente, in-8 de 190 p.
[10] Rome, tip. Romana. Marucchi (O.). *Le memorie dei SS apostoli Pietro e Paolo nella città di Roma, con alcune nozioni sul cimitero apostolico di Priscilla*, in-8 de 130 p., avec deux planches.
[11] Florence, Sansoni, in-8 de 592 p.

avec Apollonios de Rhodes [1]. M. Belli a étudié la magie et les superstitions dans Horace (*Magia e pregiudizî in Q. Orazio Flacco* [2]). Trois brochures de M. E. Cocchia sont à signaler : 1° sur *Gli epigrammi sepolcrali dei più antichi poeti latini;* 2° *Intorno a questioni antiche di topografia italica. La patria di Ennio ed il nome d' Italia; Napoli ed il Satyricon di Petronio Arbitro* [3]. M. S. Mele a consacré une étude critique à *Apuleio e l' asino d' oro* [4]. M. G. Giri s'est attaqué avec courage à la question à peu près insoluble du suicide de Lucrèce et de l'édition du *De natura rerum*. Son travail *Il suicidio di T. Lucrezio. La questione dell' emendatore ed editore della Natura* [5] ne satisfait cependant pas pleinement. M. N. de Sanctis examine ce que les figures historiques de César et de Brutus sont devenues dans les poètes tragiques [6] ; c'est une étude intéressante, mais qui pouvait être plus fouillée. M. Boralavi traite la question curieuse de l'opinion que les Grecs et les Latins avaient du judaïsme, comme civilisation et comme culte, dans sa brochure : *Civiltà e culto giudaïco negli scultori greci e latini*. Il a étudié aussi brièvement *La seconda guerra punica ed Annibale*. Enfin il a publié de courts essais de *Critica e letteratura greca* [7].

M. Garbelli a étudié l'organisation des bibliothèques romaines et, ce qui est plus conjectural, celle des bibliothèques de Ninive et d'Alexandrie, dans son livre *Le biblioteche in Italia all' epoca romana* [8].

La littérature grecque est moins cultivée. Il faut citer en première ligne la continuation du catalogue des manuscrits grecs conservés en Italie, parM. Martini, le savant bibliothécaire de la Braidense de Milan. La seconde partie du tome premier contient le recensement des manuscrits de la Quirinienne de Brescia, de la Communale de Côme, de la bibliothèque de l'État à Crémone, de la Communale de Ferrare, de la bibliothèque universitaire de Gênes, de la bibliothèque de Mantoue, de l'Archivio Gonzaga, de la Trivulcienne de Milan, de la bibliothèque dei Gerolamini de Naples ; en appendice est donnée la description de divers manuscrits isolés [9]. — Le savant helléniste florentin Domenico Comparetti a publié deux éditions d'une importance capitale. Il a donné à l'Académie des Lincei, pour le troisième volume de ses *Mo-*

[1] Rome, typ. Camera dei deputati, *Valerio Flacco e Apollinio Rodio, saggio critico*, in-8 de 202 p.
[2] Venezia, anc. typ. Cordella, in-16 de 104 p.
[3] Turin, Clausen, in-4 de 13 p.; in-4 de 15 p.; in-8 de 40 p.
[4] Ibid., id., in-16 de 159 p.
[5] Palerme, Reber (autrefois Clausen), in-8 de 111 p.
[6] Ibid., id., *G. Cesare e Marco Bruto nei poeti tragici*, in-8 de 97 p.
[7] Livorno, S. Belforto, in-16 de 52, 34 et 64 p.
[8] Milan, Hœpli, in-8 de 242 p., édit. de 300 exemplaires.
[9] Milan, Hœpli, vol. I, fasc. 2.

numenti antichi qu'elle remplit entièrement, une édition avec commentaires des *Leggi di Gortyna e le altre iscrizioni arcaïche cretesi*, qui suppléera aisément toute la littérature antérieure sur la question et qui consolera de n'avoir pas vu paraître le travail de A. M. Desrousseaux [1]. Il a publié d'autre part, dans la collection des *Fonti per la storia d' Italia* de l'*Istituto storico italiano*, dont elle forme le tome XXIII, la Guerre gothique de Procope de Césarée. Le texte grec a été soigneusement revu sur les manuscrits, et l'éditeur y a joint [2] une traduction italienne.

A côté de ceux-ci, les autres travaux de littérature grecque semblent moins importants. M. Lumbroso (G.) a réédité son *Egitto dei Greci e dei Romani* [3]. G. Roberti a donné le second volume, consacré à Eschine et à Démosthène, de son *Histoire de l'éloquence grecque* [4]. M. Mauri a étudié *I cittadini lavoratori dell' Attica nel secoli V e IV a. C.* [5]; M. Savelli, la vie de *Temistocle dal primo processo alla sua morte* [6]; M. E. Sanfelice, *La leggenda del Dio Pan* [7]. L'histoire des sciences grecques, encore si mal débrouillée, a reçu une contribution importante avec la deuxième partie de l'ouvrage de M. G. Loria (*Le scienze esatte nell' antica Grecia*) consacrée à *Il periodo aureo della geometria greca*, qui a paru dans le tome XI (série II) des *Memorie dell' Accademia di scienze di Modena*. M. G. Loria promet d'être un émule distingué des Paul Tannery et des Gaston Milhaud [8].

Histoire littéraire. — C'est toujours sur Dante Alighieri et son œuvre que se porte le meilleur des efforts de la littérature critique en Italie. Sous prétexte que la Divine Comédie est une encyclopédie de la science médiévale, on veut que le poète ait non seulement tout vu, mais encore tout prévu : peu s'en faut qu'à l'occasion du récent vingt-cinquième anniversaire de la fondation du royaume, on ne lui ait fait prédire la brèche de Porta Pia. Il y a peut-être là, de quelque poids que Dante ait pesé sur le développement de la littérature et sur l'évolution tout entière de la civilisation italienne, quelque exagération. Mais il n'est que juste de reconnaître tous les progrès que ces études minutieuses de détail font faire à la connaissance vraie et à l'interprétation de l'œuvre de Dante. On en trouvera la preuve en comparant les études biographiques que l'on écrivait sur Dante il y

[1] Milan, Hœpli (*Monumenti antichi*, t. III), in-4 de 502 p., beaucoup de gravures.
[2] Rome, Lœscher (t. I), in-8 de 247 p.
[3] Ibid , id., in-8 de 293 p.
[4] Palerme, Reber, in-16 de 448 p.
[5] Milan, Hœpli, in-8 de 96 p.
[6] Florence, Lœscher et Seeber, in-8 de 127 p.
[7] Parme, Ferrari et Pellegrini, in-16 de 85 p.
[8] Turin, Clausen, in-4 de 236 p. et 2 pl.

a trente ans avec la *Dantologia, vita ed opere di Dante Alighieri*[1], de Scartazzini, dont la seconde édition vient de paraître. C'est un bon manuel qui permettra de classer et de situer les travaux spéciaux sur les points d'histoire ou de critique. On trouvera un tableau complet et exact de tout le mouvement de la littérature dantesque de 1889 à 1893 dans l'*Alighieri, rivista di cose dantesche*[2], dirigée par F. Pasqualigo et qui a fini sa publication. A l'*Alighieri* a succédé depuis 1893-1894 le *Giornale dantesco*[3] de Passerini, qui publie, outre des mémoires originaux, des notices bibliographiques et une chronique bien informée. La *Societa dantesca italiana* a commencé d'autre part une nouvelle série de son bulletin, avec le sous-titre de *Rassegna critica degli studî danteschi*[4] et sous la même direction de Michele Barbi. Ces deux journaux, qui ne sont pas sans faire quelque peu double emploi, suffisent amplement à tenir au courant de toute cette multitude de livres et de brochures.

Je signalerai comme exemples de la popularité de Dante en Italie, comparable seulement à celle de Shakespeare en Angleterre, deux petits livres, composés l'un et l'autre d'extraits des œuvres de l'*Alighieri*, de pensées et de maximes du poète. L'un est le *Dante.... di giorno in giorno*[5] (dont le titre lui-même est une citation du *Paradiso*, XVIII, 59), publié avec une lettre de Bonghi et une préface d'Alessandro d'Ancona, et une reproduction du portrait de Dante d'après un dessin fait en 1840 par le peintre Kirkup à la chapelle du Palazzo Pretorio avant la restauration (?) de la fresque de Giotto; l'autre est le livre intitulé par L. Biagi : *Fior da fiore calendario dantesco*[6].

On s'attache maintenant à reproduire par la phototypie les manuscrits de l'*Alighieri*. M. G. Cozza Luzzi a fait exécuter par Danesi un fac-similé du manuscrit vatican qui contient les miniatures de G. Clovio pour l'illustration du Paradis, et il a publié une étude avec trois planches spécimens sous le même titre : *Il paradiso dantesco nei quadri miniati e nei bozzetti di G. Clovio pubblicati sugli originali*[7]. Le manuscrit du *De vulgari eloquio* de la bibliothèque de Grenoble[8] a été aussi phototypé.

M. Carlo del Balzo a publié le tome IV de son recueil, illustré de

[1] Milan, Hœpli, collect. *Manuali Hœpli*, in-16 de 424 p.
[2] Venise, Leo Olschki, 4 vol. in-4 (collect. complète).
[3] Ibid., id., t. I, in-4 de 584 p.
[4] Florence, Lœscher et Seeber, par fasc. in-8 de 24 p.
[5] Florence, Lœscher et Seeber, in-16 oblong de 428 p.
[6] Florence, Barberà.
[7] Rome, typ. Sociale, in-8 de 82 p., 3 pl., et photogr. Danesi, in-fol. (200 fr.).
[8] Venise, Olschki, in-fol.

notes historiques, bibliographiques et biographiques de *Poesie di mille autori intorno a Dante Alighieri* [1]; cette compilation présente toujours le même genre d'intérêt contestable et de défauts déjà signalés. Gaetano Milanesi a donné une nouvelle édition du Commentaire de Boccace sur la Divine Comédie. Le commentaire y est précédé de la vie de Dante par Boccace, et le commentaire publié avec les annotations de A. M. Salvini [2]. Le R. P. Berthier, dont l'œuvre représente avec éclat la tradition scolastique dans l'interprétation de Dante, a publié les troisième et quatrième fascicules de sa *Divina Commedia di Dante secondo la scolastica* [3]. M. Rossi Cassè reprend, à propos du manuscrit Ashburnham 839, la question du commentaire de Benvenuto da Imola (*Ancora di maestro Benvenuto da Imola, commentatore dantesco* [4]). Le docteur Prompt consacre une étude critique, en français, que l'on voudrait plus ample et qui est intéressante, aux *Œuvres latines apocryphes de Dante* (qu'il a le tort d'appeler encore *Le Dante,* quoique sans doute il bondît d'indignation à l'idée de nommer Torquato Tasso *le Torquate* [5]). — M. Fiammazzo examine en quelques pages le *Codice dantesco della biblioteca de Bergamo* [6].

L'étude de M. Micocci sur *Dante dans les littératures modernes, italienne et étrangères* [7], sera utile surtout par le catalogue bibliographique qui y est joint. Les tableaux où M. Natoli présente synoptiquement le contenu des trois chants seront utiles à qui voudra se faire aisément une idée d'ensemble du poème [8]. — A la bibliographie dantesque le même Natoli apporte une bonne contribution dans son étude historico-bibliographique sur les études dantesques en Sicile (*Studî danteschi in Sicilia. Saggio storico bibliografico* [9]).

Viennent maintenant des études sur la biographie de Dante que je ne puis qu'énumérer ici : Luchini (L.), *La politica di Dante e sue pellegrinazioni a Bologna, Padova, Milano, Cremona, Brescia, Mantova, Genova, Verona, Treviso, Udine e Ravenna* [10]; Trenta, *L'esilio di Dante nella Divina Commedia,* étude historique, critique et littéraire [11]. Les études critiques de tout ordre sur des détails ou sur l'ensemble des poèmes sont encore plus nombreuses. M. Valeggia publie

[1] Rome, Forzani (t. IV), in-8 de 608 p.
[2] Florence, Le Monnier, 2 vol. in-16.
[3] Florence, Lœscher et Seeber, in-4 (par fasc.).
[4] Imola, Galeati. in-8 de 15 p.
[5] Venise, Leo Olschki, in-8 de 70 p.
[6] Udine, G.-B. Doretti. in-8 de 67 p.
[7] Milan. Kantorovicz, in-8 de 99 p.
[8] Città di Castello, Lapi, in-8 de 16 p. et 3 pl.
[9] Turin, Clausen, in-8 de 136 p.
[10] Bozzolo, Arini, in-8 de 194 p.
[11] Pise, Spœrri, in-12 de 186 p.

des *Illustrazioni alla Divina Commedia*, *Inferno* [1]; M. Zambelli commente, pour fêter le mariage Fabris-Zambelli, *Alcune massime e sentenze della Divina Commedia* [2].

L'interprétation du vers si discuté *Pape Satan* [3], etc., a fourni à M. L. Monti l'occasion d'examiner à nouveau la question de l'hellénisme de Dante. Sous le titre d'*Anarchia o Beatrice* [4], M. de Nicola a étudié le chant XXX du Purgatoire, et M. G. Cardo expose une *Controversia dantesca dell' arte della lana in Cologna veneta* [5]. Citons encore, dans cette exubérante floraison : Bencivenni, « *Dentro dalla Muda* [6]; Dal Bo, *Matelda* [7]; V. Cian, *La « Malta » dantesca* [8] (note publiée dans les actes de la R. Académie des sciences de Turin, ce qui en atteste la valeur); le traité de R. Gatta sur *Il Paradiso dantesco e sue relazione col pensiero cristiano e colla vita contemporanea* [9]; celui de L. Leynardi sur *La psicologia dell' arte nella Divina Commedia* [10]; les volumes II et III du confus et prolixe travail de G. de Leonardis, *L' uno eterno e l' eterno amore di Dante* [11], où l'auteur essaie de discerner et de définir le principe méthodique et *protologique (sic)* de la Divine Comédie; l'essai de O. Antognoni [12], les considérations souvent peu sûres de Buscaino Campo sur *Dante e il potere temporale dei papi* [13]. L'étude du professeur Mestica sur *La psicologia nella Divina Commedia* [14] est remarquable. M. Vannucchi s'est perdu dans la recherche des *Vere e nuove belleze della Beatrice di Dante, ossiano della verità rivelata* [15], et M. V. Rosso entreprend une fois de plus la vaine et impossible reconstruction de la « Valle d'Abisso » dans son travail *Nell' inferno di Dante. Nuove osservazioni e ricerche con due tavole in litografia per ricostruire la Valle d'Abisso* [16]. M. Castagnoli met onze pages à interpréter le

[1] Lanciano, Carabba, in-16 de 176 p.
[2] Udine, G.-B. Doretti, in-8 de 35 p.
[3] Turin, Paravia, in-16 de 62 p. Monti (L.). *L'Interpretazione del verso dantesco Pape Satan.... e la perizia di Dante nella lingua greca.*
[4] Naples, Giannini, in-8 de 135 p.
[5] Novare, Miglio, in-16 de 15 p.
[6] Catania, Giannotta, in-16 de 200 p.
[7] Ibid., id., in-8 de 100 p.
[8] Turin, Clausen, in-8 de 14 p.
[9] Turin, Paravia, in-16 de 203 p.
[10] Turin, Lœscher, in-8 de 510 p.
[11] Gênes, typ. Sordomuti, 2 vol. in-16.
[12] Livorno, Giusti Antognoni, *Saggio di studi su la commedia di Dante*, in-16 de 94 p.
[13] Palerme, Clausen, in-8 de 16 p.
[14] Florence, Bemporad, in-16 de 193 p.
[15] Lucca, Libreria nuova, in-16 de 100 p.
[16] Catania, Giannotta, in-8 de 80 p.

vers *Si che'l piè fermo sempre era'l più basso*[1] (Dante, Inferno, I); on peut penser que c'est beaucoup; on jugera aussi que c'est trop de quatre-vingts pages pour connaître les réflexions de Scirè Lagunà sur l'*Ideale nella Divina Commedia*[2]. M. R. Della Torre essaie de définir et d'appliquer ce qu'est *La pietà nell' Inferno di Dante*[3], et M. A. Cesare le sentiment de *La morte nella vita nuova*[4].

M. Lapi, l'éditeur bien connu de Città di Castello, a entrepris la publication, que nous avons eu déjà l'occasion de signaler, d'une petite collection d'*Opuscoli Danteschi*, élégamment imprimés en format in-16, qui, sans être tous bien importants, ont cependant leur intérêt. Voici la liste de ces plaquettes, depuis le nº 5 jusqu'au nº 22, dernier paru : 5. Paganini (C. P.), *Chiose e luoghi filosofici della « Divina Commedia »*, raccolte e ristampate da G. Franciosi. In-16, 100 p. ; — 6. Ponta (M. G.), *Dante e il Petrarca (studio) e i ragionanamenti sopra due versi di Dante*. In-16, 89 p. ; — 7. Mossotti (O. F.), *Illustrazioni astronomiche a tre luoghi della Divina Commedia*. In-16; 88 p. ; — 8. Betti (S.), *Postille alla Divina Commedia qui per la prima volta edite di su il manoscritto dell' autore da G. Cugnoni*. Parte II. In-16, 128 p. ; auquel il faut joindre un autre opuscule du même auteur et du même éditeur : Betti, *Scritti danteschi in appendice alle postille alla Divina Commedia, raccolti da G. Cugnoni* ; — 9. Galvani (G.), *Saggio di alcune postille alla Divina Commedia*, con prefaz. di G. Francioni. In-16, 120 p. ; — 10. Bottagisio (G.), *Osservazioni sopra la fisica del poema di Dante*. In-16 ; — 11. Caetani di Sermoneta (M.), *Tre chiose nella Divina Commedia di Dante Alighieri*. 3. edizione. In-16 ; — 12. Alvisi (E.), *Nota al canto XI del Paradiso* (v. 73-75). In-4, 54 p. ; — 13. Di Cesare (G.), *Note a Dante* per cura di N. Castagna. In-16, 104 p. ; — 14. Villani (N.), *Le osservazioni alla Divina Commedia, con prefazione* a cura di U. Cosmo. In-16, 80 p. ; — 15. Del Noce (G.), *Il Conte Ugolino della Gherardesca, studio storico-letterario*. In-16, 89 p. ; — 16. Sorio (B.), *Lettere dantesche all' amico Franc. Longhena*. In-16, 167 p. ; — 17. Guarini (A.), *Il farnetico savio, ovvero il Tasso, dialogo*, a cura di F. Ronchetti. In-16, 111 p. ; — 18-19. Bettini (L.), *Le perifrasi della Divina Commedia, raccolte e annotate*. In-16, 172 p. (fascicule double) ; — 20. Tasso (T.), *Postille alla Divina Commedia, edite sull' originale*, da E. Celani, con prefazione di T. Casini. In-16, 97 p. ; — 21. Fanfani (P.), *Indagini dantesche messe insieme* da N. Castagna. In-16, 83 p. ;

[1] Prato, Giachetti, in-16 de 11 p.
[2] Catania, Riccioli, in-8 de 80 p.
[3] Milan, Hœpli, in-8 de 236 p.
[4] Bologna, Zanichelli, in-16 de 70 p.

— 22. Del Noce (G.), *Lo Stige dantesco e i peccatori dell' Antilimbo.* In-16, 132 p.

Mentionnons enfin, pour terminer cette longue série de travaux dantesques où le bon et le médiocre se côtoient, une publication de Zirardini, au sujet de la découverte des restes de Dante Alighieri et de l'érection à Ravenne de son mausolée [1].

Les éditions originales ou corrigées de textes littéraires inédits ont été assez nombreuses : M. D. Pierrugues s'est attaqué à l'*Assedio di Firenze* de Roseo da Fabriano [2]; Emilio Lovarini a publié des *Antichi testi di letteratura pavana* [3]; F. Zordan, les poésies inédites de *Bartolomeo Pagello* [4], célèbre humaniste. V. Bellemo a donné, à la suite d'une étude critique très soignée sur *Jacopo e Giovanni de' Dondi dall' Orologio* [5], les poésies éditées déjà ou inédites de Giovanni Dondi; G. Colucci a étudié *Un nuovo poema latino dello XI secolo, La vita di Anselmo da Baggio* [6], dont l'importance est grande pour l'histoire du conflit entre le sacerdoce et l'empire; le comte Galletti a tiré d'un manuscrit de la Torre al Gallo les poésies de F. dei Medici adressées à Bianca Capello [7]; enfin on a réuni en un élégant recueil, qui sera un document précieux pour l'histoire des mœurs, les épigrammes du marquis de Caccavone, du duc de Maddaloni, du baron Savarese et de Michele d'Urso, de Filippo Pananti, de Cesare de Sterlich, de Nicola Sole, de Vincenzo Torelli, de Luigi Coppola, d'Achille de Lauzières, de Martino Cafiero, de Carlo Coda et autres [8]. A Naples également, G. Ceci et B. Croce ont tiré de l'*Amor prigioniero*, de Mario di Leo, des *Lodi di dame napoletane del secolo XVI* [9]. Ludovico Frati a publié le second volume des *Vite di uomini illustri del secolo XV* [10] de V. da Bisticci, et l'infatigable et divers Ferdinand Gabotto, malgré ses travaux sur l'histoire de Savoie et un surprenant et fâcheux transfert dans le fond des Abruzzes, a eu le temps d'enrichir la belle *Scelta di curiosità inedite o rare*, publiée par Romagnoli dall' Acqua et arrivée à son deux cent quarante-cinquième volume, des *Lettere inedite di Pontano Joviano in nome de' Reali di*

[1] Ravenne, typ. Coopérative, in-8 illust. de 262 p. Zirardini (C.), *Giubileo per la scoperta delle ossa di Dante Alighieri e sottoscrizione mondiale per erigere a Lui un mausoleo in Ravenna. Frammenti di cronaca.*
[2] Florence, Pellas.
[3] Bologne, Romagnoli dall' Acqua, in-16 de 482 p.
[4] Tortona, A. Rossi, in-16 de 292 p.
[5] Chioggia, L. Duse, in-16 de 370 p.
[6] Rome, Lœscher, in-8 de 284 p.
[7] Turin, Clausen, in-8 de 240 p., avec fac-similé.
[8] Naples, Casella, in-16 de 179 p. (sans nom d'éditeur).
[9] Naples, Pierro, in-16 de 80 p.
[10] Bologne, Romagnoli dall' Acqua (vol. II), in-8 de 339 p.

Napoli [1]. Je ne reviens pas ici sur les publications de documents auxquels a donné lieu la célébration littéraire du centenaire de Tiraboschi (cf. *Revue des questions historiques*, octobre 1895).

M. G.-S. Yocca a publié un *Saggio su l'Entrée de Spagne ed altre chansons de geste medioevali franco-italiane* [2], qui ne fera pas oublier les célèbres *Recherches* de M. Antoine Thomas sur le même sujet.

L'histoire externe de la langue et de la grammaire italienne est en partie renouvelée par le livre de V. Vivaldi sur *Le controversie intorno alla nostra lingua dal 1500 al nostri giorni* [3], dont deux volumes ont été déjà publiés. Quant à l'histoire interne de la langue, elle s'est enrichie de plusieurs travaux sur les dialectes; du *Dizionario del dialetto valsesiano* [4] de Tonetti; d'un précieux *Vocabolario del dialetto antico vicentino* [5] (du XIVe au XVIe siècle), rédigé avec soin par Bortolan; d'une étude *Dell' idioma e della letteratura genovese* [6], par Randaccio, auquel est joint un utile vocabulaire étymologique de ce dialecte génois si mêlé et corrompu d'importations étrangères que l'on appelle vulgairement *bachin*. Avec les recherches de C.-G. Sarti sur le *Teatro dialettale bolognese* (1600-1894) [7], on aborde l'histoire littéraire proprement dite.

L'opuscule de A. de Sanctis, qu'il qualifie d'esquisse historico-littéraire, est un brillant résumé et, comme l'appelle l'auteur, une course, *Una scorsa al settecento* [8].

M. C. Corrado a publié une étude historique sur les célèbres *Canti dei Goliardi* [9] récemment étudiés chez nous par M. Ch.-V. Langlois, et il en a donné une version en vers. M. Daschio, à propos du livre déjà signalé de B. Crovato sur *Camillo Scroffa et la poésie pédantesque*, a écrit quelques pages pour la défense du livre de Giovanni da Schio (paru à Venise en 1832) et intitulé *Cantici di Fidenzio con illustrazioni* [10].

L'histoire de la littérature sicilienne est toujours en honneur. Le

[1] Bologne, Romagnoli dall' Acqua, in-16 de 392 p. (tiré à 202 exemplaires).
[2] Rome, Ciotola, in-8 de 58 p.
[3] Catanzaro, Calò, vol. I-II.
[4] Varallo, Camaschella et Zanfa, in-16 de 64 p. (n° 4 de la *Biblioteca Valsesiana*).
[5] Vicenza, Galla, in-8 de 312 p.
[6] Rome, Forzani, in-8 de 251 p.
[7] Bologne, Zamorani et Albertazzi, in-8 de 209 p.
[8] Palerme, Reber (autr. Clausen), in-8 de 40 p.
[9] Turin, L. Roux.
[10] Vicenza, Galla, in-8 de 50 p. Le titre exact est : Da Schio (A.), Del libro *Cantici di Fidenzio con illustrazioni* (Venezia, Alvisopoli, 1832), autore Giovanni Da Schio : a proposito di una nuova pubblicazione, *Camillo Scroffa e la poesia pedantesca*, di G.-B. Crovato.

second volume du grand ouvrage de M. Salvo di Pietraganzili, *Storia delle lettere in Sicilia in rapporto alle sue condizioni dall' origine della lingua sino al 1848* [1], a paru récemment. M. G. A. Cesareo a étudié *La poesia siciliana sotto gli Svevi* [2], dans des recherches pour lesquelles il est à regretter qu'il n'ait pas connu d'ingénieuses leçons jadis professées par F. Castets à l'Université de Montpellier. Et M. F. G. Pepitone esquisse brillamment les principaux caractères *Della letteratura in Sicilia nella prima metà del secolo XIX* [3].

Venons-en aux grands noms de la littérature italienne. Pétrarque est délaissé : est-ce parce que les érudits italiens n'étaient stimulés à s'occuper de lui que par les géniales recherches de P. de Nolhac ? A peine pouvons-nous citer une nouvelle édition du Canzoniere, « cronologicamente riordinato, » par L. Mascetta [4], et deux dissertations, l'une de M. Pontiggia Elena sur le sentiment et l'idée de la mort dans Pétrarque [5], et l'autre sur une nouvelle interprétation de la *canzone : « Chiare, fresche e dolci acque,* » de M. N. Quarta [6].

Par contre, Torquato Tasso doit à son centenaire un regain de popularité et une avalanche de publications. Il faut tirer hors de pair l'œuvre d'Angelo Solerti, *Vita di Torquato Tasso,* dont les trois volumes contiennent une biographie probablement définitive (enrichie de vingt-huit portraits, de trois médailles, de dix fac-similés et de trois plans) ; les lettres inédites ou dispersées du Tasse ; les lettres de divers contemporains pouvant renseigner sur la vie et les œuvres du poète ; les lettres de divers érudits sur le poète et ses œuvres ; enfin un volume tout entier de documents et d'appendices, terminé par une abondante bibliographie et de copieux index [7]. — Utile et précis est le travail de S. Multineddu, sur une question tant soit peu négligée par Solerti, *Le fonti della Gerusalemme liberata* [8]. M. Giuria étudie *la Scienza militare di Torquato Tasso dans la Gerusalemme liberata* [9], sujet assez singulièrement choisi. — Pour la biographie du poète, le comte sénateur P. D. Pasolini a publié une importante étude sur *I genitori di Torquato Tasso* [10]. V. Prinzivalli a publié, outre un volume de vulgarisation peu important (*Torquato Tasso*

[1] Palermo, Clausen, in-8 de 480 p.
[2] Catania, Giannotta, in-16 de 400 p.
[3] Palermo, Sandron, in-16 de 96 p.
[4] Lanciano, Carabba, vol. I, in-16 de 526 p.
[5] Sondrio, Quadrio, in-16 de 159 p.
[6] Naples, Muca, in-8 de 82 p.
[7] Rome, Lœscher.
[8] Turin, Clausen, in-8 de 218 p.
[9] Savona, Minetti, in-8 de 100 p.
[10] Rome, Lœscher, in-8 de XI-289 p.

nella vita e nelle opere [1]), une étude enrichie de documents inédits et écrite dans un sens d'apologétique, sur *Torquato Tasso a Roma* [2]; Mazzoleni a donné une courte dissertation *Della malatia e della prigionia del Tasso* [3]. M. Pasolini a publié aussi le *Trattato dell' amore umano* de Flaminio Nobili, avec les annotations autographes de Torquato Tasso [4]. Je ne sais à qui il faut attribuer l'édition par la maison L. Roux (de Turin) d'un *Dialogo inedito dei casi di amore* de Torquato Tasso [5]. M. Belloni a examiné l'influence et les imitations souvent regrettables de la Jérusalem délivrée dans le travail qu'il a pittoresquement dénommé *Gli epigoni della Gerusalemme liberata* [6]. On peut signaler, comme souvenir des fêtes du centenaire célébrées à Rome le 25 avril 1895, et qui sont en quelque sorte un chapitre de l'histoire posthume du poète, le journal à numéro unique « *Torquato Tasso* [7] » publié par le comité du Cercle romain d'études *San Sebastiano*. — Disons encore que les journaux de Crémone ont fait remarquer que la première édition de l'*Aminta* a été publiée à Crémone, en 1580, par l'imprimerie Dragoni, et que l'on n'en connaît plus aujourd'hui qu'un seul exemplaire, aux mains du Vénitien Giovanni Salvioli.

Matteo Maria Boiardo ne doit pas moins que le Tasse aux soins de l'infatigable Solerti. Le jeune professeur bolonais a procuré une édition des *Poesie volgari e latine riscontrate sui codici e sulle prime stampe* [8], et il a dirigé la publication d'un gros et beau volume d'études biographiques et littéraires, enrichi de portraits et de facsimilés [9], qui contient tous les éléments d'une biographie définitive du précurseur de l'Arioste. Mme Anna Volta a étudié dans six poèmes la *Storia poetica di Orlando* [10].

A la suite des grandes recherches de feu Luigi Amabile, l'attention des érudits, surtout à Naples et en Sicile, s'est reportée sur l'illustre aventurier philosophe que fut Tommaso Campanella. Pendant que G. S. Felici étudie *Le Dottrine filosofico-religiose di Tommaso Campanella* [11], Calenda di Tavani compare ses doctrines sociales et politiques à celle du socialisme moderne, dont il fait de lui le précur-

[1] Rome, Desclée Lefebvre, in-16 illust.
[2] Ibid., id., in-16.
[3] Bergamo, *Ist. ital. d' arti grafiche*, in-8 de 26 p.
[4] Rome, Lœscher, gr. in-8 de cxx-115 p.
[5] Turin, Roux.
[6] Padova, Draghi, in-16.
[7] Rome, *Unione cooperativa editrice*, in-4 de 72 p., illustré.
[8] Bologne, Romagnoli dall' Acqua, in-8 de 495 p.
[9] Bologna, Zanichelli, *Studî su Matteo Maria Boiardo*, in-8 de 486 p.
[10] Ibid., id., in-16 de 192 p.
[11] Lanciano, R. Carabba, in-16 de 320 p.

seur [1], et G. Catalano, tâche plus difficile, essaie de dégager et de réduire en corps de doctrine *Il concetto pedagogico di Tommaso Campanella* [2].

Les grands poètes du XVIe siècle mis à part, entre les auteurs du moyen âge et les écrivains de l'aurore du Risorgimento, les écrivains purement littéraires du XVIe, et surtout du XVIIe et du XVIIIe siècle, sont quelque peu négligés : ils portent en cela la peine de leur indifférence à toutes les grandes idées qui, en d'autres temps, ont alimenté la poésie et les lettres en général. Il faut citer pourtant, en suivant à peu près l'ordre chronologique : V. di Giovanni, *Giovanni Pico della Mirandola nella storia del rinascimento e della filosofia in Italia* [3]; G. Rossi, *Girolamo Fracastoro in relazione all' aristotelismo e alle scienze nel rinascimento* [4]; E. Cannavale, *Lo studio di Napoli nel rinascimento* [5], d'après de très nombreux documents inédits; Ermini, *L'Italia liberata di Grangiorgio Trissino* [6], importante contribution à l'histoire de l'épopée italienne; M. A. Benincasa, *G. Guidiccioni, scrittore e diplomatico italiano del secolo XVI (la vita, i tempi, le opere)* [7]; B. Amante, *La tomba di Vittoria Colonna ed i testamenti finora inediti della poetessa* [8]; Bonardi, *Lo studio generale a Mondovi* (1560-1566) [9], avec une abondante introduction sur les arts, les lettres, les sciences au temps d'Emmanuel Philibert et la protection que leur accordaient ce prince et son entourage; Morsolin, *Giangiorgio Trissino* [10], intéressante monographie de ce gentilhomme de lettres; Sanesi, *Il cinquecentista Ortensio Lando* [11]; Cameroni, *Uno scrittore avventuriero del secolo XVII, Gregorio Leti* [12], curieuse biographie; Di Cagno Politi, *Giulio Cesare Vanini* [13], avec une utile bibliographie; F. Camici, *Notizie della vita e delle opere di Niccolo Forteguerri* [14], importante contribution à l'histoire littéraire du XVIIIe siècle; Maffei, *Giovanni Villifranchi* [15] (le critique étudie la famille, la vie

[1] Nocera Inferiore, A. Angora, *Fra T. Campanella e la sua dottrina sociale e politica di fronte al socialismo moderno*, in-8 de 300 p.
[2] Catania, Barbagallo e Scuderi (vol. I), in-8 de 136 p.
[3] Palerme (Clausen-Reber), in-16 de 209 p.
[4] Pise, Spœrri, in-8 de 300 p.
[5] Turin, Clausen, in-8 de 291 p.
[6] Ibid., id., in-8 de 265 p.
[7] Rome, Lœscher, in-8 de 162 p.
[8] Bologne, Zanichelli, in-8 de 64 p.
[9] Turin, Bocca, in-8 de 200 p.
[10] Florence, Le Monnier, *Collezione lettere, scienze ed arti*, in-8 de 505 p.
[11] Pistoia, typ. Cino, in-16 de 267 p.
[12] Milan, Galli, in-16 de 176 p.
[13] Roma, *Casa editrice italiana*, in-8 de 167 p.
[14] Siena, tip. S. Bernardino, in-16 de 180 p.
[15] Catania, Giannotta, in-16 de 164 p.

et les œuvres de ce poète, *Astrea*, *Berecinzia*, *Altamoro*, *Colombo*, *Amaranta*, etc). M. Marianni a consacré quelques pages au commentaire et à l'*Illustrazione di un sonetto inedito di Lodovico Ariosto* [1]; c'est le seul travail spécial qu'ait, je crois, provoqué, cette année, l'auteur du *Roland furieux*, le plus amusant des poèmes ennuyeux.

Pour les poètes de la fin du XVIIIe et du début du XIXe siècle, il faut citer les *Studî pariniani* [2] de Butta, et les *Studî pariniani* de Bertana, où l'auteur examine encore, après le beau travail de G. Carducci, *La materia ed il fine del* GIORNO [3]. M. P. Caliari, de Vérone, publie une conférence sur *Un' idea del Foscolo e l'artista* [4]. Leopardi, de la naissance de qui Recanati célébrera prochainement le centenaire, revient en faveur : M. R. Del Vaso publie quelques aperçus critiques, ingénieux et fins, sur les *Tempi e opere di Giacomo Leopardi* [5], auquel M. Finzi a consacré une partie importante du quatrième volume de ses leçons d'histoire littéraire de l'Italie, *Giacomo Leopardi e la letteratura contemporanea* [6]. — M. G. A. Fabris a réuni quelques *Studî alfieriani* [7], et N. de Sanctis, le fécond et ingénieux critique, a institué une ample comparaison entre le Philippe II d'Alfieri et le Don Carlos d'Alessandro Pepoli *(Il Filippo di V. Alfieri e il Don Carlos di Alessandro Pepoli)* [8].

Alessandro Manzoni, qui depuis quelque temps n'était pas gâté par la jeune école critique, a été, cette année, l'objet d'études importantes. Sa jeunesse et la formation de son talent ont été examinées par A. Stoppani dans ses *Primi anni di Alessandro Manzoni* [9]. Son chef-d'œuvre est traité comme un livre absolument classique. M. P. Petrocchi commence une édition, avec commentaire philologique, historique et esthétique des *Promessi sposi* [10], dont il établit le texte sur les deux éditions de 1825 et de 1840, pendant que M. d'Ovidio réimprime son livre *Le correzioni ai Promessi sposi e la questione della lingua* [11]. A. Maurici publie des *Osservazioni sui Promessi sposi* [12], et M. Fedele Parri, un livre scolaire sur *La grammatica e la lingua*

[1] Rome, typ. *Terme Diocleziane*, in-16 de 19 p.
[2] Turin, Clausen, in-12 de 172 p.
[3] Turin, Clausen, in-8 de 112 p.
[4] Vérone, Casabianca, in-8 de 11 p.
[5] Pescià, Cipriani, in-8 de 70 p.
[6] Turin, Lœscher, in-8 de 512 p. (*Lezioni di storia della letteratura italiana*, vol. IV, part. 2).
[7] Firenze, Paggi, in-16 de 251 p.
[8] Palerme, Clausen, in-16 de 57 p.
[9] Milan, Cogliati, in-16 de 256 p.
[10] Florence, Sansoni (part. 1, chap. I-XI), in-16 de 280 p.
[11] Naples, Morano, in-16 de 280 p.
[12] Palerme (Clausen-Reber), in-16 de 151 p.

dei Promessi sposi [1] avec des parallélismes des deux éditions mis en ordre et commentés. Le professeur Bindoni étend à Manzoni un honneur qui semblait, en Italie du moins, réservé à Dante : il étudie la topographie de son roman [2], et après de longues recherches dans les documents et une enquête sur les lieux mêmes, il a réussi à corriger de nombreuses erreurs et à reconstituer avec exactitude la carte géographique du pays des malheureux fiancés. Les autres ouvrages de Manzoni sont beaucoup moins étudiés. Citons toutefois une étude de M. d'Onufrio, qui prend texte de *Gli imni sacri di A. Manzoni* pour étudier la *Lirica religiosa in Italia* [3].

M. Alfredo Panzini consacre un élégant volume à étudier l'*Evoluzione di Giosuè Carducci* [4], lequel, après avoir professé les opinions les plus extrêmes en littérature comme en politique, en est arrivé, sous l'empire de motifs divers, à des idées beaucoup plus modérées et à des odes monarchiques.

M. L. Piccioni a entrepris un travail qui rendra les plus grands services, surtout s'il veut ou peut y joindre des index bibliographiques des collections qu'il passe en revue : c'est une histoire du journalisme littéraire en Italie. Dans le premier volume, il étudie la première période de son évolution, celle du journalisme érudit et académique. M. Arturo Graf a écrit pour ce volume une lettre-préface [5].

Nos lecteurs connaissent déjà par l'exact et agréable article de M. de Wyzewa, *Une enquête littéraire italienne* (*Revue des Deux Mondes*, t. CXXXI, p. 450), l'objet et la matière du livre de M. Ugo Ogetti, *Alla scoperta dei letterati* [6]. Les écrivains que l'ingénieux journaliste est allé visiter sont nombreux, et il suffira d'en donner ici la liste (non sans nous demander avec mélancolie combien de ces noms glorieux ou célèbres là-bas sont, je dirai connus chez nous, et combien pour des motifs purement littéraires ? Cinq ou six peut-être). Ce sont : Carducci, Panzacchi, Fogazzaro, Lioy, Verga, Marco Praga, De Roberto, Cantù, Butti, De Amicis, Pascoli, Marradi, Antona-Traversi, Martini, Capuana, Pascarella, Bonghi, Graf, Scarfoglio, Serao, Colautti, Bracco, Gallina, Giacosa, Oliva, D'Annunzio. Ils ne lui ont fourni d'ailleurs, comme on pouvait le prévoir, que des renseignements incertains et contradictoires sur la question qu'il allait leur

[1] Pinerolo, Ferrero.
[2] Milan, Rechiedei, *La topografia del romanzo I promessi Sposi*, in-16 de XII-236 p.
[3] Palerme, Clausen-Reber, in-8 de 384 p.
[4] Milan, Chiesa, in-16.
[5] Turin. Clausen, in-8 de 235 p.
[6] Milan, Hœpli, in-16 de 350 p.

proposer, les chances plus ou moins probables d'une prochaine renaissance de la littérature italienne.

Il faut citer une plaquette qui sera un jour un document précieux pour l'histoire de l'humanisme contemporain. A l'occasion du mariage de Mlle Del Lungo avec le professeur Orazio Bacci, MM. Pier et Luigi Barberà ont offert au professeur Isidoro del Lungo un *Saggio bibliografico* relatif à l'*Edizione delle opere di A. Poliziano*, autrefois faite par Carducci et Del Lungo lui-même pour la collection Barberà. Ils ont réuni les lettres échangées entre l'imprimeur et les éditeurs au sujet des *Stanze*, de l'*Orfeo* et des *Rime* publiées par Carducci en 1863, et des *Prose volgari inedite o poesie latine e greche edite ed inedite*, publiées par Del Lungo [1].

La critique littéraire italienne commence à s'occuper des littératures étrangères. J'ai antérieurement cité les beaux articles de M. Mazzoni. Je signalerai aujourd'hui divers ouvrages de M. P. Toldo : *Contributo allo studio della novella francese del XV e XVI secolo, considerato specialmente nelle sue attinenze con la letteratura italiana* [2], en italien et en français; *Ce que Scarron doit aux auteurs burlesques d'Italie* [3] et *Figaro et ses origines* ; de même Mlle Charlotte Banti étudie, en français aussi, l'*Amyntas du Tasse* et l'*Astrée d'Honoré d'Urfé* [4], et M. G. Rua, *L' epopea savoina alla corte di Carlo Emanuele I. La Savoysiade di Onorato d'Urfé* [5]. Le vénérable professeur Monaci réédite, avec un glossaire, *I più antichi monumenti della lingua francese* [6], et (pour aller d'un bout à l'autre de notre littérature) M. Moreni édite les *Lettres de George Sand à son fils Maurice* [7], avec des notes explicatives. M. Laury publie en français, et sous le titre *Nos contemporains*, des *Notes biographiques sur les membres de l'Académie française* [8]. M. Menasci étudie, pour commencer une galerie des *Poeti « bohèmes » del secolo decimosesto*, Roger de Collerye [9].

M. Paolo Bellezza publie une *Introduzione allo studio dei fonti italiani di G. Chaucer, e primi appunti sullo studio delle lettera-*

[1] Florence, Barberà. N'est pas dans le commerce.
[2] Rome, Lœscher, in-8 de 166 p.
[3] Pavie, Fusi, in-16 de 38 p.
[4] Bergame, *Istituto italiano delle arti grafiche*, in-8 de 103 p.
[5] Turin, Clausen, in-8 de 52 p.
[6] Rome, Forzani, in-16 de 63 p.
[7] Camerino, Savini, in-16 de 375 p. (Voilà un excellent et typique exemple du particularisme italien : quel est l'auteur français qui songerait à faire *éditer* en italien, avec commentaire italien, un texte italien (ou de toute autre langue étrangère) à Mende ou à Châteauroux?)
[8] Trieste, Vram, in-16.
[9] Naples, Bideri, in-16 de 30 p.

ture straniere in generale [1] ; M. Varese étudie *Enrico Heine nella vita e negli scritti* [2] ; M. Foà donne des *Studî di letteratura tedesca* [3] et M. Scalinger une étude critique sur Ibsen [4].

Je n'ai pu mentionner que très sommairement ici, et sans doute en commettant bien des omissions, les travaux qui ont, en ces dernières années, enrichi l'histoire de la littérature italienne. Le tableau de ces enrichissements est constamment tenu à jour, et c'est à quoi je prie mes lecteurs de se reporter pour développer et compléter les présentes notes, par l'excellent *Giornale storico di letteratura italiana*, que dirigent avec une méthode si sûre et une autorité chaque jour grandissante R. Renier et Novati, et dont ils ont fait le foyer d'une véritable école historique. C'est là que s'accumulent, à pied-d'œuvre et en bon ordre, les matériaux de cette histoire générale de la littérature italienne que Gaspary ni Bartoli n'ont pu achever, et que pourrait seul nous donner, au siècle prochain, un autre Tiraboschi [5].

LÉON-G. PÉLISSIER.

[1] Milan, chez l'auteur, in-8 de 59 p.
[2] Ibid., Chiesa e Guindani, in-16 de 362 p.
[3] Florence, Lemonnier, in-16 de 472 p.
[4] Naples, Tocco, in-16 de 107 p.
[5] La longueur de ce courrier m'oblige à renvoyer au suivant la bibliographie des travaux parus en 1894-1895 sur le moyen âge, les temps modernes et l'époque contemporaine.

COURRIER DU NORD

DANEMARK, 1894

Un seul nouveau recueil de documents a été commencé, c'est le *Répertoire diplomatique pour le Danemark au moyen âge* [1], avec des extraits des pièces inédites, par Kr. Erslev, avec la collaboration de W. Christensen et de A. Hude. Les autres sont des continuations de ceux qui ont été cités précédemment : *Registre diplomatique de l'histoire de Danemark* [2]; *Corps des constitutions danoises* [3], ordonnances, recez et autres lettres royaux, concernant la législation du Danemark de 1558 à 1660, édité par A. Secher; *Élaboration du Code danois du roi Christian V* [4], édité par V.-A. Secher et C. Stœchel; *Diplomatarium Islandicum* [5]; *Réconciliation de Frédéric VI avec Napoléon* [6]; Lettres de Kaas, président de la chancellerie, pendant sa mission au quartier général de l'empereur, en mai et juin 1813, édité par l'état-major général, qui a aussi publié des Lettres du même à Niels Rosenkrantz, et la correspondance de celui-ci et de Frédéric VI en 1813 [7].

D'autres recueils renferment aussi tout à la fois des documents, ainsi que des commentaires et des études : *Magasin danois* [8]; *Périodique historique* [9] de la Société historique du Danemark; *Annales*

[1] *Repertorium diplomaticum regni Danici mediævalis*, t. I, fasc. 1 (1085-1327). Copenhague, in-8, XXI p. et p 1-240.

[2] *Regesta diplomatica historiæ Danicæ*, 2e série, t. II, fasc. 2 (1558-1574). Copenh., in-4, p 289-576.

[3] *Corpus constitutionum Daniæ*, t. III, fasc. 4-5, p. 481-804 et VII p; t. IV, fasc. 1, p. 1-160. Copenh., in-8 (ann 1616-1624).

[4] *Forarbejderne til Kong Kristian Vs danske Lov*, fasc. 7-8; t. II, p. 321-595 et VI p. Copenh., in-8.

[5] *Islenzkt fornbréfasafn*, t. II, fasc. 5; t. III, fasc. 4, p. 577-768. Copenh., in-8.

[6] *Frederik den Sjettes Udsoning med Napoleon*, 56 p. Copenh., in-4.

[7] Le tout dans *Meddelelser fra Krigsarkiverne*. T. VI, fasc. 4, p. 341-472. Copenh., in-8.

[8] *Danske Magazin*, 5e série; t. III, fasc. 2, p. 97-192. Copenh., in-4.

[9] *Historisk Tidsskrift*, 6e série. Copenh., in-8, t. IV, fasc. 3, p. 483-813 (contenant entre autres mémoires : De l'usage des fusils et de la poudre dans les guerres des Hanséates contre Valdemar Atterdag, par O. Blom; Surprise de

d'archéologie et d'histoire septentrionales [1], publiées par la florissante Société des antiquaires du Nord; *Museum*, revue d'histoire et de géographie [2], rédigée par C. Bruun, A. Hovgaard, P.-F. Rist, et composée d'articles fort variés, nombreux, mais peu étendus; *le Danois* [3], publié par J. Jungersen, F. Nygârd et L. Schrœder; *Collections d'histoire ecclésiastique* [4]; *le Spectateur* [5]; *la Nature et l'homme* [6]; *Journal illustré* [7], et beaucoup d'autres qui traitent de matières spéciales et que l'on citera avec les ouvrages de même catégorie.

En fait d'histoire politique et militaire, nous n'avons à mentionner que : *Les derniers jours du régime aristocratique* [8], histoire du Danemark depuis la mort de Christian IV jusqu'à l'établissement de l'autocratie (1648-1660), par J.-A. Fridericia; *Histoire de l'État dano-norvégien sous Christian VI* (1730-1746) [9], par E. Holm; *Histoire de Danemark en images* [10], publiée par A. Jakobsen, texte par W. Mollerup, en collaboration avec S. Müller et F.-W. Horn; *les Sources de l'histoire ancienne chez Saxo* [11] : saga norraines et traditions danoises; études d'histoire littéraire, par A. Olrik : *Peter-Schumacher Griffenfeld* [12], par A.-D. Jœrgensen; *Notes sur la guerre de 1807-*

la place de Hambourg en 1686, pâr A. Tuxen; Condition des censiers en Islande au XVIIIe siècle, par J. Jonsson), et t. V, fasc. 1, p. 1-273 (contenant : Séduction d'une demoiselle noble au XVIIIe siècle, par P. M. Stolpe; le Parti de Struensee, par L. Koch; Correspondance de Andræ et Krieger pendant la conférence de Londres en 1864, éditée avec remarques par P. Andræ; Du nombre des paroisses du diocèse de Slesvig au moyen âge, par P. Lauridsen, etc., ainsi qu'une copieuse bibliographie de l'histoire danoise en 1893 par M. Mackeprang).

[1] *Aarbœger for nordisk Oldkyndighed og Historie.* Copenh., in-8, 2e série, t. IX, fasc. 1-3 (contenant entre autres : Extrait de la Saga des Skjoldungs, fait par Arngrim Jonsson; Des fenêtres dans les églises jutlandaises de granit, par F. Uldall).

[2] Année 1894, Copenh., 2 t. in-8.

[3] *Danskeren*, t. XI, XII. Kolding, in-8.

[4] *Kirkehistoriske Samlinger*, 4e série, t. III, fasc. 2-3, p. 209-640. Copenh., in-8 (contenant entre autres deux articles qui intéressent plus particulièrement la France : H. Olrik, Additions aux *Contributions à l'histoire ecclésiastique du Danemark tirées de Clairvaux et de Citeaux;* W. Woll, Traits de la propagande catholique au XVIIIe siècle).

[5] *Tilskueren*, 11e ann. Copenh., in-8.

[6] *Naturen og Mennesket.* T. XI et XII. Copenh., in-8.

[7] *Illustreret Tidende.* T. XXXV, du 1er oct. 1893 au 30 sept. 1894. Copenh., in-fol.

[8] *Adelsvældens sidste Dage.* Copenh., in-8, 12-550-LXVII p.

[9] *Danmark-Norges Historie under Kristian VI.* Copenh., in-8, 385-766 et 49-119 et XIX p.

[10] *Danmarks Historie i Billeder.* Copenh., in-fol. obl., fasc. 17-20, colonnes 104-131.

[11] *Kilderne til Sakses Oldhistorie*, II. Copenh., in-8, x-316 p.

[12] T. II. Copenh., in-8, 572 p.

1814 [1], par un officier (Frisenberg), publiées par sa fille; *le Projet de descente en Skanie, 1809* [2], par A. Tuxen; *Sous la Constitution de juin* [3], exposé de l'histoire politique du peuple danois, de 1848 à 1866, avec portraits des personnages dirigeants, par N. Neergaard; *Histoire de notre Constitution, de 1859 à 1866* [4], par S.-N. Mouritsen; *les Élections de 1866 à 1894* [5], coup d'œil statistique, par H.-C.-D. Müller et T.-B. Cold; *Annuaire du Rigsdag, 1893-1894* [6], publié par C. Rasmussen; *l'Administration civile centrale, 1848-1893* [7], par G.-N. Kringelbach; *Leçons sur l'histoire du droit danois* [8] : droit public, II, procédure, par H. Matzen. *Le Grand dictionnaire de la conversation illustré de Salomonsen* [9], encyclopédie septentrionale, rédigée par C. Blangstrup, renferme aussi un grand nombre d'articles qui concernent l'histoire, la littérature, les arts, les institutions, écrits par de sérieux spécialistes et formant le digne pendant du *Nordisk Familjebok* ou Encyclopédie suédoise, dont le supplément est en cours de publication.

Quoique l'histoire personnelle y soit aussi copieusement représentée, elle continue d'avoir des organes spéciaux : *Dictionnaire biographique danois* [10], comprenant aussi la Norvège pour la période de 1537 à 1814, publié par C.-F. Bricka; *Revue d'histoire personnelle* [11]; *Annuaire de la noblesse danoise* [12], par H.-R. Hjort-Lorenzen et A. Thiset; *Sceaux de la noblesse danoise au moyen âge* [13], dessinés par E. Rœndahl, texte par H. Petersen; *Portraits danois* [14], spécimen, par E.-F.-S. Lund. Plusieurs autres recueils et beaucoup de monographies concernent la même branche d'études : *Vies des saints danois* [15], traduites par A. Olrik; *Histoires de héros*

[1] *Fra Krigen 1807-1814.* Copenh., in-8, 124 p.
[2] Dans *Militært Tidsskrift*, 23e ann., p. 321-367. Copenh., in-8.
[3] *Under Junigrundloven*, fasc. 19-20 (t. II, p. 169-296). Copenh., in-8.
[4] *Vor Forfatnings Historie fra 1859 til 1866.* Copenh., in-8, 146 p.
[5] *Valgene 1866-1894.* Copenh., in-8, 64 p.
[6] *Rigsdags-Aarbog*, 4e ann. Copenh., in-8, 122 p.
[7] *Den civile Centraladministration.* Copenh., in-8, XIV-274 p.
[8] *Forelæsninger over den danske Retshistorie.* Copenh., in-8, 176 p.
[9] *Salomonsens store illustrerede Konversationslexikon.* Copenh., in-8, fasc. 43-72 (t. II, p. 865-1142; t. III), (art. *Benzoëfedt* à *Canada*).
[10] *Dansk biografisk Lexikon*, fasc. 57-64 (t. VIII, de C. F. Holst à T. Juul). Copenh., in-8, 645 p.
[11] *Personalhistorisk Tidsskrift.* 3e série, t. III. Copenh., in-8 (contenant entre autres des *Remarques sur le nom du Plessis de Richelieu en Danemark*, par C. Bruun, p. 302-312).
[12] *Danmarks Adels Aarbog*, 12e ann. Copenh , in-16, XX-499 p.
[13] *Danske adelige Sigiller fra Middelalderen*, fasc. 4, p. 21-32; pl. XXVI-XXXIV (1356-1371). Copenh., in-fol.
[14] *Danske Portræter.* Copenh., in-4, 40 p. et 4 portr.
[15] *Danske Helgeners Levned*, fasc. 3-4, p. 193-422. Copenh., in-8 (concernant

dano-norvégiens, 1648-1700 [1], par A. Larsen; *Quatre tableaux biographiques* [2], par R. Petersen; *Matricule de l'Université de Copenhague, 1667-1740* [3], éditée par S.-B. Smith; *les Étudiants de 1869* [4], notices biographiques, par A. Sœrensen; *Revue de Sorœ* [5], éditée par la direction de l'Association de ce collège; *Brèves notices sur les élèves de l'école de Rœnne, de 1823 à 1893* [6]; *Renseignements sur les candidats aux emplois dans l'administration forestière* [7], par C.-S. de Rœpstorff; *Souvenirs de la maison paternelle* [8], par A. Abrahams; *Papiers posthumes du conseiller Bræstrup, 1813-1814* [9], édités par T. Bræstrup; *Souvenirs de ma jeunesse* [10], par le spirituel humoriste et dramaturge Erik Bœgh; *Parmi mes camarades français*, souvenirs de jeunesse [11], par le contre-amiral W. Carstensen; *Tableau généalogique de la famille Dahlerup et de ses branches latérales* [12]; *Enrico-Mylius Dalgas* [13], notice sur l'actif et heureux colonisateur des landes du Jutland, par L. Schrœder; *les Directeurs généraux des postes, comte O.-S. Danneskjold-Samsœ et N.-H. Lund* [14], deux nécrologies avec une esquisse du développement de la poste danoise dans les soixante dernières années; *Vie d'une femme : Ilia Fibiger* [15], par M. Fibiger; *Souvenirs de tournées* [16], écrits de mémoire par C.-F. Hansen, avec préface par S. Schandorph; *la Postérité agnatique de Hans Hornemann* [17], avec notices sur les autres familles Hornemann, par H. Hornemann; *Jens-Peter Junggreen* [18], contribution à l'histoire de la lutte des nationalités dans le Slesvig septentrional, par H. Kau, avec préface du pasteur Mœrk-Hansen; *Quelques notes sur ma*

saint Vilhelm, abbé; Nils; Anders; Theger; le roi et le duc Knud; sainte Marguerite; Erik Plovpenning).

[1] *Dansk-norske Helteholistorier*. Copenh., in-8, 192 p.

[2] *Fire Livsbilleder*. Copenh., in-8, 235 p.

[3] *Kjøbenhavns Universitets Matrikel*, fasc. 7-8 (t. II, p. 481-611).

[4] *Studenterne fra 1869*. Copenh., in-8, 43 p.

[5] *Soransk Tidsskrift*, t. II, fasc. 2. Copenh., in-8.

[6] *Korte Efterretninger om Disciple fra Rœnne Skole*, dans *Indbydelsesskrift fra Rœnne lærde Skole*, XXXVII p. in-8.

[7] Années 1798-1824, dans *Tidsskrift for Skovvæsen*. T. VI, série B, p. 93-162.

[8] *Minder fra mine Forældres Hus*. Copenh., in-8, 108 p.

[9] *Geheimekonferensraad Bræstrups efterladte Papirer*. Copenh., in-8, IX-262 p.

[10] *Erindringer fra mine unge Dage*. Copenh., in-8, 396 p.

[11] *Mellem franske Kammerater. Ungdomserindringer*. Copenh., in-8, 328 p.

[12] *Stamtavle over Familien Dahlerup og dens Sidelinier*. 2e édit. augm. Copenh., in-8, 40 p.

[13] Dans *Hedeselskabets Tidsskrift*. 1894, p. 37-52.

[14] Dans *Almanak for det danske Postvæsen*. 1895, 4e ann., p. 87-116.

[15] *Et Kvindeliv. Ilia Fibiger*. Copenh., in-8, 140 p.

[16] *Tournee-Minder*. Odense, in-8, 154 p.

[17] *Efterkommere paa Sværdsiden efter Hans Hornemann*. Copenh., in-8, 68 p.

[18] Copenh., in-8, 160 p.

vie[1], par F.-L.-Liebenberg ; *Souvenirs et réflexions posthumes*[2], par H.-A. Malling; *Poul Mœller. Sa vie et ses écrits*[3], d'après des sources imprimées et inédites, par V. Andersen ; *Souvenirs biographiques et militaires de 1850-1864*[4], par un vieil aumônier militaire ; *le Conseiller d'État Carl de Neergaard*[5], sa vie et ses actes, par P.-F. Koch ; *Vie à l'école normale entre 1840 et 1850*[6], par A. Nielsen ; *Généalogie de la postérité de Christjern Nielsen*, bourgmestre de Varde, vers 1500, par J. Vahl ; *Généalogies des familles Olivarius et de Fine*[7], avec notices biographiques, par L.-H.-F. de Fine Olivarius, revues et complétées par l'Institut généalogique de Copenhague ; *Souvenirs d'une maison de paysans en Jutland*[8], par I. Petersen-Bjergard ; *le Pasteur de Vejlby, Sœren Jensen Qvist, sa famille et ses contemporains*[9], une ancienne histoire judiciaire, par S. Kjær ; *le Docteur Hinrick-Johannes Rink*[10], le naturaliste et l'ethnographe du Grœnland, par K.-J.-V. Steenstrup ; *J.-J. Rosendal*[11], par L. Andersen ; *Peter Rœrdam*[12], feuilles de son autobiographie et de sa correspondance, publiées par H.-F. Rœrdam ; *les Familles Scharling-Lund, 1581-1893*[13] : généalogies du professeur Carl-Emil Scharling et de sa femme A.-P.-A. Lund ; *le Chancelier Christen Thomesen Sehested*[14], par T. Sehested ; *J.-W. Sœdring, née Rosenkilde*[15], souvenirs d'enfance et de jeunesse, par M.-F. Sœdring ; *Hans Tausen, le Luther danois*[16], par L. Schmitt ; *Conférences et notes*[17], par N.-J. Termansen, avec préface de L. Schrœder ; *Vilhelm Thomsen*[18], par G. Brandes ; *la Famille Thura pendant trois siècles*[19], par F. Hjort ; *Ernst Trier*[20], par L. Schrœder ; *Vingt-cinq ans d'activité scolaire à*

[1] *Nogle Optegnelser om mit Levned.* Copenh., in-8, 152 p.
[2] *Efterladte Erindringer og Betragtninger.* Copenh., in-8, 169 p.
[3] Copenh., in-8, 416 p.
[4] *Livs-og Krigserindringer fra 1850-1864.* Copenh., in-8, 334 p.
[5] Copenh., in-8, 65 p.
[6] *Seminarieliv i Fyrrerne.* Copenh., in-8, 188 p.
[7] *Stamtavler over Slægterne Olivarius og de Fine.* Copenh., in-4, 86 p.
[8] *Minder fra et Bondehjem i Jylland.* Copenh., in-8, 68 p.
[9] *Præsten i Vejlby Sœren Jensen Qvist.* Copenh., in-8, 248 p.
[10] Dans *Geografisk Tidsskrift*, t. XII, p. 161-166.
[11] Kolding, in-8, 39 p.
[12] T. III, 1re section (1856-1866). Copenh., in-8, 276 p.
[13] Copenh., in-8, 96 p.
[14] *Cantsler Christen Thomesen Sehested.* Copenh., in-8, 240 p.
[15] Copenh., in-8, 242 p.
[16] Dans *Nordisk Ugeblad for katholske Kristne.* 42e ann.
[17] *Foredrag og Optegnelser.* Copenh., in-8, 110 p.
[18] Dans *Centauren. Studenternes Kalender for Aaret 1895*, p. 38-43.
[19] *Beretning om Slægten Thura gjennem 300 Aar.* Odense, in-8, 72 p. avec 9 portr.
[20] Kolding, in-4, 96 p.

Vallekilde [1], par Ernst Trier; *Quelques excursions en Europe* [2], par A. Wilde. Pour l'Islande, on trouve des biographies, d'ailleurs fort courtes, dans le *Méridional* [3], revue mensuelle illustrée.

Outre les articles et mémoires parus dans la *Revue géographique* [4]; *les Collections d'histoire et de topographie jutlandaises* [5], et les *Annales slesvigoises*, éditées par H.-P. Hansen-Nœrremœlle, G. Johannsen et P. Skau [6], la géographie et la topographie historiques ont donné lieu à quelques monographies, d'ailleurs moins nombreuses que d'ordinaire : *Copenhague, esquisse illustrée* [7], par C. Bruun; *Terrier de la ville de Nyborg* [8], par O. Staggemeier; *la Ville de Svendborg de 1869 à 1893* [9], par T.-P. Lund; *l'Église de Svindinge, avec ses prêtres, ses diacres et ses propriétaires* [10], par A. Poulsen; *Notice historico-topographique sur les cantons de Skodborg et de Vandfuld* [11]; *Quelques notes sur Uraniborg* [12], l'observatoire de Tycho-Brahé, par F.-R. Friis; *Origine de la relation des Zeni* [13], par P. Eberlin.

A l'histoire de la langue, de la démomathie et de la civilisation se rapportent : *Dictionnaire de l'ancienne langue danoise* [14], par O. Kalkar; *Matériaux pour un dictionnaire de l'idiome jutlandais* [15], par H.-F. Feilberg; *le Dialecte de Sejerœ* [16], par P.-K. Thorsen; *Proverbes du moyen âge en latin et en norrain de l'Est* [17] : *Proverbes de Peder Lâle et un recueil suédois de même genre*, textes publiés avec introduction par A. Kock et C. af Petersen; *Cantilènes des veil-*

[1] *Fem og tyve års Skolevirksomhed*, fasc. 2. Copenh., in-8, 50 p.
[2] *Lidt Rejseliv i Europa*. Copenh., in-8, 132 p.
[3] *Sunnanfari*. T. III, nos 7-12; t. IV, nos 1-6. Copenh., in-4.
[4] *Geografisk Tidsskrift*. T. XII. Copenh., in-4.
[5] *Samlinger til jydsk Historie og Topografi*. 2e série. T. IV, fasc. 2-3, p. 117-356. Aalborg, in-8.
[6] *Sænderjydske Aarbæger*. 1894, Flensborg, in-8 (contenant notamment un Coup d'œil sur la bibliographie historique du Slesvig en 1893, p. 284-304).
[7] *Kjøbenhavn. En illustreret Skildring*, fasc. 41-42 (t. III, p. 529-624). Copenh., in-8.
[8] *Jordebog for Nyborg Kœbstad*, t. II. Odense, in-8, x-98 p.
[9] Svendborg, in-8, 160 p.
[10] *Svindinge Kirke med dens Præster, Degne og Ejere*. Nyborg, in-8, 61 p.
[11] *Historisk-topografiske Efterretninger om Skodborg og Vandfuld Herreder*, fasc. 4-7, p. 241-568 et v p. Copenh., in-8.
[12] *Et Par Optegnelser om Uraniborg*. Copenh., 20 p.
[13] *Zeniberetningens Oprindelse*. Copenh., in-8, 8 p.
[14] *Ordbog tit det ældre danske Sprog*, fasc. 22 (t. III, p. 113-192, de *Mælkbubbert* à *Nat*). Copenh., in-8.
[15] *Bidrag til en Ordbog over jyske Almuesmål*, fasc. 11-12 (t. II, p. 1-128, de *I* à *Kirkegård*). Copenh., in-8.
[16] *Sprogarten på Sejerœ*, fasc. 3 et dern., p. 121-210, Vocabulaire. Copenh., in-8.
[17] *Œstnordiska och latinska medeltids ordspråk*, fasc. 4 et dern. (VIII-148 p. et p. 251-283). Copenh., in-8.

leurs de nuit [1], sous leurs formes ancienne et récente, publiées par le savant indianiste V. Fausbœll; *Traditions danoises* [2], par E.-T. Kristensen; *Récits des vieilles gens sur la vie populaire en Jutland* [3], avec quelques parallèles des îles, par E.-T. Kristensen; *Dania; périodique pour les idiomes et les souvenirs populaires* [4], publié par O. Jespersen et Kr. Nyrop; *Annuaire pour l'histoire des mœurs en Danemark* [5], édité par P. Bjerge; *de l'Histoire des mœurs* [6], par T. Lund.

Terminons par l'histoire de l'instruction publique, des lettres, des arts, des sciences, de l'industrie, de l'agriculture, de la médecine et de l'assistance publique: *La Feuille des étudiants* [7], rédigée par C. Behrens; *la Feuille des hautes écoles* [8]; *Notre jeunesse* [9], revue publiée par H. Trier et P. Voss; *Gazette de l'école libre* [10], publiée par Kl. Berntsen; *Origine et développement de notre école populaire* [11], par K. Ottesen; *Congrès scolaires du diocèse de Sélande, de 1844 à 1894* [12], par J. Larsen; *les Hautes écoles populaires et les écoles d'agriculture en Danemark, de 1844 à 1894* [13], par H. Rosendal; *Contributions à l'histoire de la haute école de Rœdding* [14], par H. Rosendal; *l'Ami des livres, revue* [15]; *Catalogue de la collection arnamagnœenne de manuscrits* [16]; *Intérieurs familiers* [17], contribution à l'histoire de la littérature danoise, par O. Borchsenius; *la Scène danoise. Histoire illustrée du théâtre* [18], par P. Hansen; *l'Association pour la musique de chambre* [19], notices et statistique, par A. Ham-

[1] *Vægter-Versene.* 3e édit. augm. Copenh., 32 p. avec fig.

[2] *Danske Sagn.* 2e division : Aulnes, gobelins, monstres, tradit. relig., follets et pronostics. Aarhus, in-8, 592 p.

[3] *Gamle Folks Fortællinger om det jyske Almueliv.* T. V et VI, 304 et 416 p. Kolding, in-8.

[4] *Dania. Tidsskrift for Folkemaal og Folkeminder.* T. II, fasc. 3, p. 289-364; t. III, fasc. 1, p. 1-48. Copenh., in-8.

[5] *Aarbog for dansk Kulturhistorie.* 1894. Kolding, in-8, 208 p.

[6] *Om Kulturhistorie.* Copenh., 50 p.

[7] *Studenterbladet.* 1894, nos 1-39. Copenh., in-4.

[8] *Hæjskolebladet.* 10e ann. Kolding, in-4.

[9] *Vor Ungdom.* Ann. 1894. Copenh., in-8.

[10] *Friskolens Tidende.* 2e ann. Assens, in-8 (le no 17 contient Souvenirs danois en Normandie).

[11] *Vor Folkeskoles Oprindelse og Udvikling.* Horsens, in-8, 191 p.

[12] *Sjællands Stifts Skolemæder.* Copenh., in-8, 32 p.

[13] *Danmarks Folkehæjskoler og Landbrugsskoler.* Odense, in-4, 184 p.

[14] *Nogle Bidrag til Rædding Hæjskoles Historie.* Kolding, in-4, 180 p.

[15] *Bogvennen,* ann. 1893. Copenh., in-4.

[16] *Katalog over den Arnamagnæanske Håndskriftsamling.* T. II, fasc. 2, XXVI p. et p. 506-766. Copenh , in-8.

[17] *Hjemlige Interiærer.* Copenh., in-8, 358 p.

[18] *Den danske Skueplads. Illustreret Theaterhistorie,* fasc. 28-32. Copenh., in-8.

[19] *Kammermusikforeningen, 1868-1893.* Copenh., in-8, 68 p.

merich ; *Contribution à l'histoire de l'art danois* [1], par F.-R. Friis ; *Dessins d'ancienne architecture septentrionale* [2], publiés par V. Dahlerup, H.-J. Holm, O.-V. Koch et H. Storck ; *Églises danoises en tuf* [3], par J. Helms ; *Anciennes maisons de Copenhague* [4], dessins de A. Larsen, avec texte de E. Schiœdte ; *Description et dessins de l'église d'Œster-Marie* [5], par A. Clemensen ; *Notices sur la seconde section du Musée national* [6] : collection historique danoise ; *Revue de l'art industriel* [7] ; *la Feuille des ouvriers* [8] ; *Ressources et industrie du Danemark* [9], par L. Schrœder ; *Notice sur la corporation des marchands de vin à Copenhague* (1694-1894) [10], par O. Nielsen ; *l'Association agricole de l'amt d'Aalborg* (1844-1894) [11], par H.-P. Hansen et N.-L. Hedelund ; *l'Association agricole de Morsœ, 1844-1894* [12], par C. Mansa ; *la Grande Société télégraphique septentrionale*, de 1869 à 1894 [13] ; *Histoire de l'Association des typographes danois* [14] ; *les Associations danoises en faveur des prisonniers* [15] ; *Histoire de l'Association des amis de la paix en Danemark* [16], par Fr. Bajer ; *Gazette des hôpitaux* [17] ; *Revue hebdomadaire pour les médecins* [18] ; *la Pharmacie de l'orphelinat à Copenhague, 1736-1742* [19], par E. Dam ; *Développement de l'obstétrique en Danemark* [20], par G. Norrie.

E. Beauvois.

[1] *Bidrag til dansk Kunsthistorie*, fasc. 2, p. 65-128. Copenh., in-8.

[2] *Tegninger af ældre nordisk Architektur*. 3e coll., 1re série, fasc. 6. Copenh., in-fol. avec 3 pl.

[3] *Danske Tufstens-Kirker*, t. I, VIII-222 p.; t. II. Dix-neuf églises du Jutland occidental mesurées et dessinées par H. Storck, VIII p. avec 70 pl. in-fol. et 1 carte. Copenh.

[4] *Gamle Kjøbenhavnske Huse og Gaarde*, fasc. 1, Christianshavn. Copenh., in-4, 36 p.

[5] *Beskrivelse og Tegninger af Œster-Marie Kirke*. Copenh., in-4, 16 p. avec 12 pl.

[6] *Meddelelser fra Nationalmuseets anden Afdeling* (extr. de *Berlingske Tidende*). Copenh., in-8, 32 p.

[7] *Tidsskrift for Kunstindustri*. 10e ann. Copenh., in-4.

[8] *Haandværkerbladet*. 11e ann. Copenh., in-fol.

[9] *Danmarks Hjælpekilder og Næringsveje*, 1re série. Copenh., in-8, 324 p.

[10] *Meddelelser om Vintapperlavet i Kjøbenhavn 1694-1861 ; samt Vinhandlerforeningen 1862-1894*. Copenh., in-8, 286 p.

[11] *Aalborg Amts Landboforening i 50 Aar*. Aalborg, in-8, 116 p.

[12] *Morsœ Landboforening 1844-1894*. Copenh., in-8, 21 p.

[13] *Det store nordiske Telegraf-Selskab*. Copenh., in-4, 296 p. avec 4 cartes.

[14] *Danske Typografers Organisationshistorie*. Copenh., in-8, 240 p.

[15] *De danske Fængselselskaber*, dans *Nordisk Tidsskrift for Fængselsvæsen og praktisk Straffenret*. 17e ann., p. 177-200.

[16] *Dansk Fredsforenings Historie*. Copenh., in-8, 52 p.

[17] *Hospitalstidende*. 4e série, t. I-II. Copenh., in-8.

[18] *Ugeskrift for Læger*. 5e série, t. I. Copenh., in-8.

[19] Dans *Nordisk farmaceutisk Tidsskrift*. 1re ann., p. 441-453.

[20] Dans *Tidsskrift for jordemødre*. 4e ann., p. 123-133, et 5e ann., p. 1-17 et 27-35.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Le centenaire de l'Institut. Bon exemple et bon signe. — Le centenaire d'Augustin Thierry. Sa conversion. Double leçon à en tirer. — Une découverte récente sur Jeanne d'Arc. La chronique de Morosini. — Histoire, théologie et philosophie. — La vérité scientifique et l'erreur doctrinale. — L'encyclopédie incrédule et l'encyclopédie chrétienne. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Lectures et communications. MM. A. de Barthélemy (la Monnaie tournois), Oppert, Clermont-Ganneau, Héron de Villefosse, Viollet (le Droit successoral dans la maison de France), Homolle, Julliot, Babelon, Joseph Halévy, Gauckler, Helbig, Hamy, Radloff, R. P. Delattre, Joret, Salinas, Wimmer, de Loubat et Seler. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures et communications. MM. Glasson (le Mariage de Gaston d'Orléans), Rocquain (le Concile de Bâle et le pape Eugène IV), Alfred des Cilleuls (le Droit public en France sous les régimes consulaire et impérial), Édouard Sayous (le Procès de Sacheverel et la paix d'Utrecht), Barthélemy Saint-Hilaire, Germain Bapst (le Drapeau de Rocroi). — Séances publiques annuelles. — Prix et concours. — Collège libre des sciences sociales. — Comités et congrès. Règles pour la publication des textes relatifs à l'histoire moderne. — Périodiques nouveaux. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : MM. Barthélemy Saint-Hilaire, de la Villemarqué.

I.

Les fêtes du centenaire de l'Institut de France, célébrées à la fin du mois d'octobre dernier, ont été honorables pour ce grand corps et pour le pays lui-même. Il faut surtout hautement louer, par le temps qui court, l'attitude prise par ses membres, en réponse à l'heureuse et courageuse initiative de ceux d'entre eux qui ont tenu à inaugurer ces fêtes par une cérémonie religieuse. Nous ne pouvons que nous associer aux réflexions exprimées à ce sujet dans les *Études religieuses*, etc., par le P. Ét. Cornut [1], et à l'adhésion qu'il donne à une réflexion de M. Arthur Loth : « Ce qui a le plus vivement frappé les esprits, dit le P. Cornut, ce qui est un symptôme consolant, c'est la pensée qu'ont eue les membres de l'Institut de préluder par une messe à ces fêtes de leur anniversaire séculaire ; c'est le zèle avec lequel ils s'y sont rendus en très grand nombre, la tenue respectueuse et recueillie, pour ne rien dire de plus, avec laquelle ils ont assisté au saint sacrifice, et l'attention émue qu'ils ont prêtée à Mgr Perraud, qui leur a parlé de l'âme, de la prière pour les

[1] Livraison du 15 novembre 1895, p. 409.

morts, du purgatoire et de l'éternité. Le souvenir de M. Pasteur, de sa belle vie de savant, de ses croyances catholiques, de sa mort pieuse, de ses funérailles chrétiennes et nationales, a vivement impressionné. A la fin, tous les fronts se sont courbés sous la main du prélat donnant aux cinq académies de l'Institut de France la bénédiction papale.... « Il y a cinquante ans seulement, dit avec raison « M. Loth, la cérémonie qui s'est accomplie aujourd'hui, dans l'antique « abbaye de Saint-Germain-des-Prés, n'aurait pas été possible. » C'est un progrès accompli, c'est surtout une espérance. Nous en avons tant besoin : plaise au Dieu des sciences que celle-ci ne soit pas trompée ! » — L'Institut, par la double origine des académies qui le composent, est l'une des institutions où l'ancienne France se continue dans la nouvelle, en s'unissant avec elle par une harmonieuse alliance. Il a su, en même temps, échapper jusqu'ici à l'animadversion d'une démocratie méfiante et jalouse. L'opinion générale lui est plutôt favorable et sympathique. Son rôle, son influence, peuvent être de nos jours d'autant plus considérables et salutaires. Puisse-t-il le comprendre en se dirigeant toujours avant tout par les principes de vérité et de justice, par les vues de grandeur morale et intellectuelle sans lesquels il n'y a rien de sérieux, de solide, de vraiment durable, même ici-bas !

Les hommages rendus à la mémoire d'Augustin Thierry, à propos du centenaire de sa naissance, retardé de six mois (10 mai 1795-10 novembre 1895), ont été consolants aussi pour les disciples de la vérité religieuse, que de vains efforts essaient de bannir hors des frontières de la science, où ils sauront maintenir leur droit de cité. D'irrécusables témoignages (ceux notamment de Mgr Perraud et de M. Wallon, si catégoriques) ont établi, à cette occasion, que la vanité de l'erreur *rationaliste*, qui n'est pas moins contraire à la raison qu'à la foi, était clairement apparue à l'éminent historien dans ses dernières années, et qu'il avait donné de sa conversion d'esprit et de cœur les plus nettes, les plus honorables preuves. Il est telle de ses déclarations sur ce sujet qu'on ne saurait trop reproduire : « Je suis un rationaliste fatigué, je veux entrer dans le sein de l'Église, à l'autorité de laquelle je me soumets.... Quelques personnes ne comprennent pas ce qui se passe, ni d'où viennent ces nombreux retours à l'Église catholique, malgré tant d'objections et de difficultés. Cela est très simple. C'est que le catholicisme est la vérité ; c'est la vraie religion du genre humain. Les objections prétendues philosophiques ne sont point philosophiques ; au contraire, toute la vraie philosophie de tous les temps et de tous les lieux se trouve dans la doctrine catholique. Toute la vérité s'y concentre, et l'on est dans le faux à mesure que l'on s'en éloigne.... D'aucun côté je ne vois aucune bonne

raison contre la religion catholique. S'il s'agit des préceptes de l'Église, tout y est bon, raisonnable, salutaire, tout jusqu'aux moindres pratiques : l'on ne peut en omettre aucune sans avoir à le regretter. On a tort d'hésiter. Il faut arriver là. La véritable philosophie, la vraie sagesse pratique, y conduiront de plus en plus [1]. » — De la conversion d'Augustin Thierry et de la revision, malheureusement incomplète, de ses ouvrages, qui en fut la conséquence, les écrivains catholiques peuvent, ce semble, recueillir un double enseignement selon leurs diverses tendances. Les uns y peuvent gagner une fierté plus grande de la doctrine qu'ils professent et une disposition moindre à toujours supposer, en tout état de cause, la supériorité de la science incrédule, et à multiplier les génuflexions devant ses idoles. Les autres, au contraire, y peuvent apprendre à mieux distinguer, chez les incroyants, les défauts de l'intelligence et de l'éducation des vices de la volonté, l'ignorance et l'erreur de la haine et de la méchanceté délibérées et perverses. Gardons-nous d'envenimer la lutte contre les doctrines par une animosité contre les personnes. Ne soyons ni dupes ni surtout complices de l'erreur et de ses adeptes, mais, champions de la vérité, n'employons à son service que des armes dignes d'elle. Que nos plus ardentes campagnes s'inspirent de l'exemple et de l'âme de Jeanne d'Arc « boutant les Anglais hors de toute France, » mais sans esprit de vengeance et de haine, et, sur le champ de bataille même, suppliant les ennemis de se rendre, secourant leurs blessés et priant pour leur salut [2].

L'histoire exacte de l'héroïque vierge, on le comprendra de plus en plus, est l'un des plus sûrs et plus forts témoignages qui se puissent produire en faveur de la foi catholique et contre les préjugés *rationalistes* et *naturalistes* de notre temps. Elle repose, cette histoire, personne d'un peu versé dans la science historique ne saurait le contester, sur les documents les plus authentiques et les plus irréfragables. Ceux que nous possédons sont amplement suffisants pour en mettre hors de doute les points caractéristiques. Mais l'invincible attrait qu'exerce sur les esprits et sur les cœurs cet incomparable épisode de nos annales rendra toujours précieux tout texte nouveau s'y rapportant. Aussi sommes-nous heureux de signaler à nos lecteurs une

[1] Cf. les articles de notre savant collaborateur le P. H. Chérot, dans les *Études religieuses*, etc., livraisons du 15 octobre et du 15 novembre 1895 : *La Conversion d'Augustin Thierry, à propos du centenaire de sa naissance.* Ce travail vient d'être tiré à part, augmenté de Pièces justificatives et précédé d'une lettre de Mgr Perraud (Retaux, gr. in-8 de 77 p.).

[2] A plus forte raison a-t-on droit de souhaiter que la charité ne soit jamais absente des discussions qui peuvent s'élever entre catholiques sur des questions libres de doctrine ou de conduite, surtout quand les principaux tenants des opinions différentes sont des ecclésiastiques et même des religieux.

découverte récente, dont la première origine fut une remarque communiquée au R. P. Ayroles par son jeune et docte confrère, le R. P. Rivière, de la Compagnie de Jésus. Il lui signala, d'après une mention sommaire relevée dans une revue, un petit ouvrage publié en 1892, à Trieste, par Mme Adèle Butti, sous ce titre : *Di Giovanna d' Arco ressuscitata dagli studî storici*, etc. Dans ce livre était indiquée par l'auteur une chronique inédite, rédigée par un Vénitien du nom de Morosini, et où il était longuement parlé des merveilles accomplies en France par la Pucelle. Un double exemplaire en était conservé, l'un à la Bibliothèque impériale de Vienne, l'autre, copie du précédent, à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Le P. Ayroles, justement préoccupé du désir de posséder le texte ainsi révélé à son zèle, fit, tant à Vienne qu'à Venise, pour en obtenir copie, des démarches demeurées infructueuses. Il résolut alors de s'adresser à l'obligeance de M. Léopold Delisle, dont la haute situation administrative en même temps que scientifique assurait à son intervention, s'il l'accordait, un résultat plus heureux. M. Delisle obtint en effet sans peine de M. Castellani, préfet de la bibliothèque de Saint-Marc, la copie, exécutée par M. Baroncelli, des pages de la chronique en question, indiquées par le P. Ayroles, et d'autres extraits plus étendus, qu'il remit au docte religieux. Lui-même, vivement intéressé, comme il était naturel, par la découverte de ce document nouveau, dont l'utilité ne se borne pas à l'histoire de Jeanne d'Arc, mais s'étend à l'histoire de France durant une période de cinquante années, se livra à quelques recherches dont il a exposé les résultats dans le *Journal des savants* [1]. Depuis lors, le P. Ayroles a commencé à communiquer au public, dans les *Études religieuses* [2], les extraits de la Chronique de Morosini dont il est en possession. Nous sommes heureux enfin de faire connaître à nos lecteurs que la Société de l'histoire de France a résolu en principe la publication de toutes les parties de la chronique de Morosini relatives à notre pays et qu'elle en a confié le soin à un jeune savant, tout à fait digne de cette honorable commission, M. Germain Lefèvre-Pontalis [3], qui s'est lui-même assuré la très

[1] Cahier d'août 1895.

[2] Livraisons du 15 octobre et du 15 novembre 1895.

[3] M. Germain Lefèvre-Pontalis a témoigné de sa compétence sur l'époque dont il s'agit par plusieurs importantes études, publiées notamment dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et qui ont été signalées à nos lecteurs. Nous rappellerons ici deux récents et intéressants opuscules de ce jeune savant : *La Panique anglaise en mai 1429* (Paris, Émile Bouillon; Orléans, Herluison, in-8 de 20 p. Extrait du *Moyen âge*). — *La Fausse Jeanne d'Arc* (mêmes librairies, in-8 de 31 p. Extrait du même recueil). — A cette occasion, nous signalerons les utiles éclaircissements apportés sur une période un peu obscure de la vie de Jeanne par un opuscule de M. l'abbé Henri Debout : *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras* (Arras, imp. de la Société du Pas-du-Calais,

utile collaboration d'un autre jeune érudit de mérite et d'avenir, M. Léon Dorez, ancien membre de l'École française de Rome, particulièrement versé dans la connaissance de l'ancien dialecte vénitien.

La copie de la chronique conservée à Venise est récente. Vienne possède l'original; c'est à savoir un manuscrit en deux volumes, d'une écriture du xve siècle, dont la lecture est un véritable exercice de déchiffrement, comme on peut en juger par la photographie d'une page qu'a fait exécuter M. Delisle et qu'il a jointe à l'extrait, distribué par lui, de son article dans le *Journal des savants* [1]. Ce manuscrit faisait partie de la bibliothèque de Marco Foscarini, doge de Venise, mort en 1763, bibliothèque qui fut acquise au commencement de ce siècle par le gouvernement autrichien. La chronique qu'il renferme, et dont l'auteur lui-même se fait connaître sous le nom d'Antonio Morosini, allait de la fondation de Venise à une date indéterminée du xve siècle. Les premiers et les derniers feuillets faisant défaut, elle comprend, dans son état actuel, le temps écoulé entre 1192 et 1433. La partie qu'on peut appeler originale commence à la date de 1374. A partir de ce moment, la chronique prend un caractère et une valeur toute spéciale. Elle semble, dit M. Delisle, être « beaucoup moins un récit suivi qu'un recueil de relations adressées soit aux magistrats de la Sérénissime République, soit à de notables Vénitiens, pour les tenir au courant des événements qui s'accomplissaient dans les pays avec lesquels ils entretenaient des rapports de commerce. Les guerres dont la France était le théâtre devaient jeter une grande perturbation dans les opérations des négociants de Venise. De là, nécessité pour eux d'être exactement renseignés sur la situation des partis, sur la marche des armées et sur les intrigues diplomatiques. A cette fin, ils avaient organisé un système de courriers qui leur apportaient des dépêches rédigées par des agents généralement bien informés; ils se faisaient, en outre, communiquer les nouvelles arrivées dans différentes cités de la haute Italie. Les lettres et les bulletins de ce genre qu'Antonio Morosini a rassemblés forment un véritable jour-

pet. in-18. Extrait de la *Semaine religieuse* d'Arras). Nous y avons remarqué le curieux texte suivant, déjà publié par M. H. Vandenbrœk, dans le tome II de ses *Extraits analytiques des anciens registres des Consaux de la ville de Tournay*, mais qui jusqu'ici n'avait pas attiré suffisamment l'attention : « A Jehan Naviel, clercq, pour baillier et porter à Jehenne la Pucelle, estans prisonnière à la ville d'Aras, sur la requeste par elle faite par ses lettres et seur message que, en la faveur du Roy nostre S^r et des bons services qu'elle ly avoit faits, que ladite ville lui vocist envoier de XX à XXX escus d'or, pour en emploier en ses necessitez. Sur quoy fu, par le deliberacion et ordonnance de messieurs les quatre consaulx, baillié et délivré audit Naviel, ou nom que dessus, la somme de XXII couronnes d'or qui vallent XXX j. lbz. XIII j. s. d. t. » — Cet extrait appartient au compte du 1er avril au 30 novembre 1430.

[1] Paris, Imprimerie nationale, in-4 de 8 p. et une pl.

nal, dont j'ai pu apprécier le caractère et l'importance en parcourant une partie des pièces relatives à Jeanne d'Arc. Ce sont généralement des lettres privées, écrites d'Avignon, de Marseille et surtout de Bruges en dialecte vénitien. » — « La chronique de Morosini, dit aussi le P. Ayroles, est un journal, au moins pour les pages consacrées à la Pucelle, journal tel qu'il était possible à cette époque. L'auteur insère les lettres qui concernent la libératrice et qu'il croit les plus véridiques. Il en rapporte les dates et, comme on le verra, les noms de ceux qui les ont écrites, avec le jour de l'arrivée de ces missives. Il était d'ailleurs admirablement placé pour être renseigné, Venise se trouvant alors le centre du commerce de tout le monde connu. D'après César Cantù, le nombre des vaisseaux de la République s'élevait à 3,500. Ils cinglaient vers l'Orient et vers l'Occident, parcouraient la mer d'Azov et la mer du Nord. Dans l'intérêt même de son commerce, la Sérénissime République devait être informée des événements politiques et militaires qui se déroulaient aux pays où abordaient ses vaisseaux. Il est facile de voir que les correspondants de la chronique n'insèrent pas indifféremment tous les bruits que la renommée répandait sur l'héroïne; cependant si, actuellement encore, avec les moyens d'information perfectionnés que nous possédons, les journaux les plus sérieux donnent tant de nouvelles que les télégrammes du lendemain déclarent erronées, combien le phénomène analogue devait être plus fréquent en un temps où il y avait entre Venise et Bruges une distance plus grande qu'aujourd'hui entre Paris et Changhaï. »

Pour notre part, en lisant les extraits de la chronique vénitienne, relatifs à Jeanne, déjà communiqués au public par M. Delisle et par le R. P. Ayroles, nous avons surtout été frappé de l'éclaircissement qui en peut résulter sur deux points, l'un intéressant, l'autre important, de la carrière de l'héroïque vierge. Le premier point, ce sont ses intentions pour l'avenir, au cas où il lui aurait été donné d'achever elle-même la délivrance du territoire. Un indice à cet égard se trouve dans sa célèbre et magnifique *lettre aux Anglais* : « Vous, duc de Bedford, y dit-elle au chef de l'invasion et de l'occupation étrangère, la Pucelle vous prie et vous supplie que vous ne vous fassiez détruire. Si vous lui faites raison, vous pourrez encore venir en sa compagnie, là où les Français feront le plus beau fait d'armes qui ait jamais été accompli pour la chrétienté [1]. » — On peut rapporter à une pensée du même genre une phrase de la lettre de Jeanne au duc de Bourgogne,

[1] Cf. notre livre sur *Jeanne d'Arc*, édition 1894, gr. in-8 (Tours, Alfred Mame et fils), p. 89, 90, 99. Une nouvelle revision de cet ouvrage est sous presse.

dictée le jour même du sacre de Charles VII (17 juillet 1429) : « Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jeanne la Pucelle vous requiert de par le Roi du ciel, son légitime et souverain seigneur, que le roi de France et vous, vous fassiez bonne paix ferme, qui dure longtemps. Pardonnez-vous l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens, et s'il vous plaît de guerroyer, allez contre les Sarrasins [1]. » — Il semble tout naturel de rapprocher de ces deux textes le passage suivant d'une lettre écrite d'Avignon, le 30 juin 1429, et insérée par Morosini dans sa chronique : « La glorieuse demoiselle a promis au Dauphin de lui procurer, avec la couronne de France, un don qui vaudra plus que son royaume; elle lui a promis la conquête de la Terre Sainte, où elle l'accompagnera. » — Il y a là, croyons-nous, un écho, grossi sans doute par l'opinion publique, de certaines paroles de Jeanne, exprimant des vues éventuelles, distinctes d'ailleurs de sa mission positive et formelle.

L'autre point, très important, se rapporte à la conduite de Charles VII envers Jeanne d'Arc, après sa capture à Compiègne ; question délicate, encore obscure, qui laisse peser sur la mémoire de ce prince une ombre pénible et lourde [2]. Que pourtant certaines tentatives aient été faites pour la délivrance de Jeanne, c'est ce qui résultait déjà des plaintes adressées, le 14 juillet 1430, par l'Université de Paris, alors toute bourguignonne et tout anglaise, au duc de Bourgogne et au comte de Ligny. Elle y exprime, en effet, la crainte « que, par la fausseté et la séduction de l'ennemi d'enfer, et par la malice et subtilité des mauvaises personnes, nos ennemis et adversaires, qui mettent tout leur soin, comme on dit, à vouloir délivrer cette femme par voies détournées, elle ne soit mise hors de votre pouvoir par quelque manière, ce que Dieu ne veuille permettre [3]. » — Il faudra désormais tenir compte, dans le même sens, de deux passages au moins de la chronique de Morosini : 1° Nouvelles de Bruges, en date du 15 décembre 1430 : « La Pucelle serait aux mains du duc de Bourgogne, et beaucoup en tirent la conséquence que les Anglais l'auraient pour de l'argent; et le Dauphin, l'ayant su, envoya une ambassade dire au duc que pour rien au monde il ne devait consentir à un tel marché. » — 2° Lettre du 22 juin 1431, relative au supplice de l'héroïque vierge : « La noble damoiselle avait été gardée à Rouen dans une très étroite prison; on disait que, par deux ou trois fois, les Anglais l'avaient voulu faire brûler comme hérétique, n'eût été messire le Dauphin de France, qui a envoyé moult menacer les An-

[1] *Jeanne d'Arc*, édition citée, p. 149.

[2] Cf. G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 240 et suiv., et *Jeanne d'Arc*, édition citée, p. 286, 287.

[3] *Jeanne d'Arc*, édition citée, p. 183.

glais ; mais, nonobstant cela, à la troisième fois, beaucoup d'Anglais, avec l'aide de quelques Français, la firent ardre à Rouen. Elle, avant le martyre, était bien contrite et très pieusement disposée ; on dit qu'alors lui apparut Madame sainte Catherine, vierge, qui la réconfortait en lui disant : « Fille de Dieu, reste ferme dans ta foi, et avec cela tu seras au nombre des vierges du Paradis dans la gloire. » Et après, elle mourut avec contrition. De quoi messire le Dauphin, roi de France, mena un deuil très amer, annonçant l'intention de tirer une vengeance terrible des Anglais.... On prétend que les succès des Français sont la cause du supplice de la Pucelle, les Anglais disant : « La damoiselle une fois morte, l'entreprise du Dauphin ne réussira plus. » Plaise à Dieu que ce soit le contraire ! »

Parmi les heureux effets de la gloire, chaque jour grandissante, de Jeanne d'Arc, il est permis de compter l'appel inévitable qu'elle fait à l'attention de la critique historique, non seulement sur des questions importantes et délicates, ressortissant à son domaine propre, mais encore sur des questions qui, pour ainsi dire, lui sont communes avec la philosophie et avec la théologie ou, du moins, pour la solution desquelles elle est nécessairement conduite à emprunter les lumières de ces sciences, auxquelles, d'autre part, elle fournit les siennes. Nous avons déjà insisté ici, tant au point de vue général des études historiques qu'au point de vue spécial d'une connaissance plus exacte et plus approfondie du moyen âge, sur l'intérêt qu'offre pour nous l'étude renouvelée de la philosophie scolastique et en particulier de la philosophie de saint Thomas. Nous avons signalé et recommandé le cours inauguré à la Sorbonne par M. J. Gardair et qui s'y poursuit avec un heureux succès. Une nouvelle partie de cet enseignement vient d'être mise à la disposition d'un public plus étendu dans le volume intitulé : *La Connaissance* [1], matière de grande importance pour toutes les sciences humaines et pour la conception exacte de la nature même de l'homme, sujet actif et passif des événements de l'histoire. Il ne faut pas l'oublier, le danger capital de ce temps-ci, au point de vue intellectuel, c'est la confusion habilement établie par l'incrédulité sectaire entre la science elle-même dans ses conclusions légitimes ou ses hypothèses probables et les erreurs religieuses et philosophiques qu'elle y juxtapose, mais qui, en réalité, lui sont étrangères. Opérer le dégagement de la vérité et de la probabilité scientifiques des liens factices par lesquels on voudrait les

[1] Paris, Lethiellieux, 1895, in-12. L'auteur y traite les sujets suivants : I. Théorie de la connaissance. II. Les sens externes. III. Les sens internes. IV. L'objectivité de la sensation. V. L'entendement humain. VI. L'intelligence des principes. VII. Les principes rationnels. VIII. Le raisonnement. IX. Conscience et mémoire intellectuelles.

enchaîner avec l'erreur doctrinale est donc une œuvre capitale à proposer aux chrétiens instruits. Pour cela, nous l'avons dit et il est bon de le répéter, la controverse ne suffit pas. Il faut résolument aborder l'examen, l'exposé loyal des faits scientifiques, à la lumière de la vérité doctrinale, et occuper les terrains mixtes et les terrains neutres. Nous sommes heureux de voir ce mouvement s'accentuer sur le terrain des sciences naturelles [1], que plus d'un lien rattache à l'histoire, et nous espérons qu'il se développera aussi de jour en jour davantage, selon toutes les règles des meilleures méthodes, sur le terrain des sciences historiques. De l'*encyclopédie* incrédule du dernier siècle est issue la Révolution avec ses catastrophes ; de l'encyclopédie chrétienne, qu'il faut énergiquement travailler à construire, sortira, si nous savons répondre à l'appel de Dieu, une magnifique renaissance de la civilisation catholique.

II.

Dans sa séance du 30 août, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu une intéressante communication de notre éminent collaborateur M. Anatole de Barthélemy, sur l'origine de la monnaie tournois : il établit que cette monnaie, en possession, sous les deux premiers Carolingiens, de Saint-Martin de Tours, puis royale de 865 à 919, redevint le privilège des ducs-abbés depuis cette époque jusqu'à l'avènement de Hugues Capet. En 987, le droit passa au comte de Blois, puis au comte d'Anjou, à cause de leur comté de Touraine jusqu'à la confiscation de ce comté par Philippe Auguste. Dès lors, la monnaie de Tours resta royale jusqu'à la Révolution. M. Oppert a étudié ensuite le combat de Magdolos, où Néchao battit les Syriens et qui amena la chute de Cadytis entre les mains du monarque égyp-

[1] Nous en trouvons un très bon exemple dans les deux livres récents d'un docte sulpicien : *Anatomie et physiologie animales. Étude spéciale de l'homme; — Anatomie et physiologie végétales*, par J. Guibert, professeur de sciences naturelles au séminaire d'Issy. Paris, Victor Retaux, 1894 et 1896, 2 vol. in-12. — « Trop souvent, remarque l'auteur dans la préface du premier de ces volumes, même dans les institutions catholiques, les manuels d'histoire naturelle sont l'écho fidèle des théories matérialistes qui ont cours dans la génération présente. Si le matérialisme n'est pas toujours exprimé en propres termes, il est la conclusion logique qui s'impose silencieusement aux jeunes étudiants. Lorsque ensuite, rendus à la liberté, ils renoncent à leurs croyances spiritualistes, ils ne font alors qu'extérioriser un état d'âme depuis longtemps acquis. Une telle déviation des esprits n'est point le résultat de la science : car la vraie science mène à l'âme et à Dieu. Elle est le fruit d'un enseignement insuffisant qui n'a point fait la jonction nécessaire entre les connaissances scientifiques et les doctrines spiritualistes. » — La même observation s'appliquerait à l'enseignement de l'histoire.

tien; il prouve que Cadytis (= la sainte), identifié à tort avec Jérusalem ou avec Gaza, ne peut être que Hiéropolis (Seropolis sur l'Euphrate).

Le 7 septembre, M. Clermont-Ganneau a présenté d'importantes considérations relativement à un passage de la vie de Pierre l'Ibère, prince royal de Géorgie et évêque de Maioumas Gaza au ve siècle. De cette vie primitivement écrite en grec, on ne possède qu'une traduction syriaque, qui vient d'être éditée par M. Raabe. Il y est question d'une ville sise à 10 stades d'Ascalon, et appelée Paleas, mot que l'éditeur avait cru être une transcription du grec παλαιά. M. Clermont-Ganneau, peu satisfait d'une explication qui ne correspond au nom d'aucune des localités des environs, a cru trouver la solution en voyant dans le *Paleas* syriaque la transcription du mot grec πέλεια, colombe; il s'agirait en effet de Hamâmi (la colombe, en arabe), village des environs d'Ascalon et répondant aux exigences du texte. Si l'identification est exacte, on serait amené à rectifier les données actuelles sur le véritable emplacement d'Ascalon, qui, au lieu d'être, comme on le croit communément, au bord de la mer, où sont les ruines d'Askalân (en réalité Maioumas Ascalon, le port d'Ascalon), se serait trouvé à El-Medjdel, à quatre kilomètres dans l'intérieur des terres. M. Oppert a fait ensuite une communication sur un dieu banquier et commerçant, adoré à Siparra sur l'Euphrate, vingt-deux siècles avant notre ère. M. Héron de Villefosse a signalé un monument funéraire découvert par M. Jullian, à Bordeaux, et dont le donateur Vitalis est à la fois l'affranchi et le fils de la bénéficiaire.

Le 13 septembre, après la communication par M. Clermont-Ganneau d'un acte de dévotion à Homs, écrit en langue araméenne par un israélite, M. Viollet a donné lecture d'un mémoire sur le principe de l'immutabilité du droit successoral dans la maison de France. Selon le savant académicien, c'est au xve siècle seulement que remonte ce principe constitutionnel; c'est une théorie inventée par des patriotes français désireux d'exclure le prétendant anglais au profit de Charles VII.

Le 20 septembre, M. Clermont-Ganneau, terminant sa communication sur la vie de Pierre l'Ibère, propose une série de rectifications et d'identifications pour les noms de lieux qui y sont mentionnés; c'est ainsi qu'Aphthonia devient Apollonia (aujourd'hui Arsoûf), et qu'Arîktâ est ramené à la forme Sarepta. M. Homolle a parlé ensuite du trésor de Siphnos, ou plutôt, selon lui, de Cnide. A l'appui de cette hypothèse, il cite le lion marchant qu'il considère comme épisème de la cité de Cnide et diverses particularités épigraphiques, notamment l'emploi du lambda argien.

Le 27 septembre, M. Julliot, président de la Société archéologique

de Sens, a soumis à l'Académie un essai de restitution des thermes élevés dans cette ville au Ier siècle de notre ère. M. Babelon a fait ensuite une lecture fort intéressante sur la gravure en pierres fines à l'époque carolingienne. Tombée en décadence sous les Mérovingiens, la glyptique eut, au IXe siècle, une renaissance brillante, dont il nous est resté, entre autres monuments, un disque de cristal représentant l'histoire de la chaste Suzanne, gravé par ordre de Lothaire II (Musée britannique), et une intaille reproduisant le baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ (musée de Rouen); dès le Xe siècle, la gravure en pierres fines retomba dans la barbarie. M. Joseph Halévy a donné ensuite une interprétation nouvelle de quatre inscriptions phéniciennes dont le principal intérêt est de montrer que le culte des ancêtres était développé en Syrie au VIIIe siècle avant notre ère.

M. Gauckler, qui s'était proposé l'étude des conditions générales de l'habitation romaine en Afrique aux premiers siècles de notre ère, a entretenu l'Académie, dans la séance du 11 octobre, du résultat de ses fouilles pendant deux ans à Oudna (l'ancienne Uthina). Il a pu notamment déblayer en entier une grande villa appartenant à deux riches propriétaires de la famille des Laberii, et une quinzaine de maisons dont la construction date de l'époque qui s'étend entre les Antonins et le règne de Constantin : ce qui distingue surtout ces villas, c'est la beauté des mosaïques dont elles sont entièrement pavées. L'étude de ces mosaïques et des monuments analogues déjà connus a permis à M. Gauckler d'établir l'histoire de cet art en Afrique pendant les premiers siècles : les sujets vont du réalisme au symbolisme, du concret à l'abstrait, du décor vivant au décor géométrique.

Le 18 octobre, après la présentation à l'Académie, par M. Helbig, d'une boîte en bronze dont la décoration en relief est un produit de l'art hellénisé de la Campanie au IIIe siècle avant notre ère, M. le docteur Hamy a signalé la découverte au Havre d'une pierre portant une inscription en runes de la période chrétienne. Donnant une nouvelle interprétation d'une inscription grecque du Hauran (Syrie), M. Clermont-Ganneau y voit une dédicace à un Jupiter Saphaténien ou du pays de Saphatt (aujourd'hui Safa, à 20 l. de Brousse).

Le 30 octobre, M. Radloff, correspondant étranger, a exposé le résultat du déchiffrement qu'il a fait d'anciennes inscriptions turques relevées par lui en 1891, pendant un voyage en Mongolie. Le R. P. Delattre a montré comment les recherches poursuivies depuis vingt ans à Carthage permettent de restituer la ville punique et la ville romaine. L'emplacement des nécropoles permet de déterminer exactement celui de la cité primitive; la disposition des tombes, le mobilier funéraire, nous sont désormais connus. L'Académie a ensuite

entendu une lecture de M. Ch. Joret sur la façon dont les artistes égyptiens ont représenté le papyrus et sur les raisons de cette représentation, et une communication de M. Salinas sur un sceau de plomb d'Euphemius, qui se révolta contre l'empire d'Orient, se proclama empereur et livra la Sicile aux Arabes.

Le 8 novembre, M. Clermont-Ganneau attire l'attention de l'Académie sur les recherches entreprises aux environs d'Alep en septembre 1894, par M. Barthélemy; sur le monument de Heurie Peyhamber, le prophète Heurie (Urie, général de David et le mari de Bethsabée), et sur la légende de ce personnage dans les auteurs arabes; le rapport rédigé par M. Barthélemy contient des détails intéressants.

D'une lettre écrite par M. Wimmer à M. le docteur Hamy et communiquée par ce dernier à l'Académie, dans la séance du 29 novembre, il résulte que la pierre runique découverte dans les eaux du Havre et sur laquelle l'attention des académiciens avait été appelée le 15 octobre, est une pierre provenant du musée d'Upsal, envoyée par cet établissement pour figurer à l'exposition de Paris en 1867, et qui, au retour, s'est perdue dans les eaux du port. A la même séance, MM. le duc de Loubat et Seler ont soumis à l'Académie un mémoire sur les peintures murales du parvis de la nécropole de Mitla, province d'Oaxaca (Mexique).

Nous noterons à l'Académie des sciences morales et politiques la lecture faite, le 21 septembre, par M. Glasson, sur *le Mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine*. Il raconte comment Louis XIII, outré de ce mariage fait sans son consentement, le fit annuler par arrêt du parlement basé sur le rapt du duc d'Orléans; quelles difficultés cette doctrine étrange rencontra à la cour de Rome, et comment le roi consentit à ratifier le mariage en le faisant célébrer à nouveau.

Le 28 septembre, M. Rocquain a retracé les premières phases de la lutte entre le concile de Bâle et Eugène IV, dans une étude destinée à faire partie de son ouvrage sur *la Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*.

Dans une étude sur *l'Esprit du droit public sous les régimes consulaire et impérial*, lue à la séance du 12 octobre, M. Alfred des Cilleuls expose les projets et les illusions des hommes politiques qui prétendaient, au 18 brumaire, fonder un gouvernement tout ensemble stable et libéral; il s'attache à faire ressortir ce fait que la dictature napoléonienne est le résultat de l'évolution des idées qui depuis la Renaissance ramenait vers la Rome impériale.

Le 28 octobre, M. Édouard Sayous a lu un mémoire sur le procès de Sacheverel et la paix d'Utrecht. Il insiste sur l'importance des prédications de ce sermonnaire emporté contre les ministres qui faisaient

la guerre à Louis XIV, et sur l'importance plus considérable encore du procès qui lui fut intenté devant la Chambre des lords en 1710. C'est à l'influence de Sacheverel sur l'opinion populaire qu'est dû le changement de la politique en Angleterre.

Les 2 et 7 novembre, M. Barthélemy Saint-Hilaire a communiqué un mémoire sur Socrate d'après le témoignage de Platon.

Notons enfin, le 23 novembre, la communication de M. Germain Bapst sur les trophées de la France et le drapeau de Rocroi.

La séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a eu lieu le 15 novembre, sous la présidence de M. Maspero. M. Wallon a lu une remarquable notice sur la vie et les travaux de l'illustre commandeur de Rossi; et M. Héron de Villefosse a relu le mémoire déjà communiqué par lui à l'Académie sur le trésor d'argenterie de Bosco Reale, récemment acquis par le Musée du Louvre, grâce à la munificence de M. de Rothschild.

L'Académie des sciences morales et politiques, de son côté, a tenu sa séance publique annuelle le 30 novembre, sous la présidence de M. Léon Say. M. Jules Simon y a pris la parole pour apprécier comme homme et comme historien M. Victor Duruy.

Parmi les prix décernés par l'Académie française et dont il n'a pas encore été fait mention dans cette *chronique*, nous relevons les suivants : Le deuxième prix Gobert a été donné à M. de la Ferrière pour diverses publications. Le prix Bordin a été décerné à *l'Histoire littéraire du peuple anglais*, de M. Jusserand; le prix Marcellin Guérin, partie à la publication des papiers de M. Gavard pendant son séjour à l'ambassade d'Angleterre et partie aux *Fabliaux* de M. Bédier; le prix Thiers a été partagé entre l'étude du prince Bibesco sur le règne de son père en Roumanie et l'*Essai* de M. Bapst *sur l'histoire du théâtre*. M. de la Gorce a obtenu le prix Née avec son *Histoire du second empire*. M. l'abbé Urbain a vu attribuer une partie du prix Saintour à sa biographie de Nicolas Coëffeteau, évêque de Marseille. Sur la fondation Montyon, 2,000 fr. ont été attribués à M. Crouslé (*Fénelon et Bossuet*); 1,000 à MM. Amédée Hauvette (*Hérodote historien des guerres médiques*), Gabriel Monod (*Renan, Taine, Michelet*), Édouard Noël (*les Cent-jours, 1815*), Fernand Maury (*Étude sur la vie et les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre*), 500 à MM. l'abbé Simard (*Saint Vincent de Paul et ses œuvres à Marseille*), Émile Simond (*Le Capitaine de La Tour d'Auvergne*), Léon Brunschvig (*Cambronne*), L.-H. Tranchau (*Le Collège et le lycée d'Orléans, 1762-1892*). Le prix Thérouanne a été partagé entre MM. le comte de Ludres (1,500 fr.) pour son *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine*, l'abbé A. Desert (1,000 fr.) pour sa biographie du *Cardinal d'Ossat*, M. Laffleur de Kermaingant (1,000 fr.)

pour *l'Ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605)*; M. Henri Chabeuf (500 fr.) pour sa monographie de *Dijon, monuments et souvenirs;* sur le prix Monbinne, MM. Dayot et Grenest ont obtenu chacun 500 fr., le premier pour son *Napoléon raconté par l'image;* le second pour son *Armée de l'Est.* La moitié du prix Sobrier-Arnould (1,000 fr.) a été attribuée aux *Héros et héroïnes d'Homère,* de M. Chaignet.

Pour le prix Audiffred, l'Académie des sciences morales a fait bénéficier d'un rappel les ouvrages de MM. Plantet (*Correspondance des beys de Tunis*) et Krebs et Moris (*Campagnes des Alpes*); elle a décerné 2,000 fr. à M. Adrien Launay, pour son *Histoire générale de la Société des missions étrangères*, et 500 fr. à M. le commandant Grandin, pour sa biographie du *Dernier maréchal de France.*

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a choisi comme sujet du concours pour le prix Bordin en 1898 : Dresser un catalogue des peintures de vases dont les sujets sont empruntés au drame grec; s'en servir pour résumer le sujet des pièces aujourd'hui perdues; — comme sujet du concours pour le prix ordinaire, à la même date : sources des martyrologes du IXe siècle. On se bornera au texte primitif en négligeant les adjonctions postérieures.

Dans sa séance du 6 décembre, l'Académie des inscriptions a procédé à l'élection d'un membre titulaire, en remplacement de M. Derenbourg. Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants : M. Cagnat, 8 voix; M. le Mis de Beaucourt, 7; M. Reinach, 6; M. Cordier, 5; M. Giry, 5; M. Devéria, 5, sur 36 votants. Au deuxième tour, M. Cagnat a été nommé par 25 voix contre 10 accordées à M. de Beaucourt et une à M. Salomon Reinach.

La fondation d'un collège libre des sciences sociales, sous la présidence de M. Funck-Brentano, intéresse en partie nos études, puisque des deux sections dont il se compose (1° méthode; 2° doctrines et histoire), la seconde ira demander au passé une portion de son enseignement. C'est le 16 décembre qu'ont été inaugurés les cours de la nouvelle école dans les salles de la Société de géographie commerciale, 8, rue de Tournon.

Une large part est aussi faite à l'histoire par le Comité des assises scientifiques, littéraires et artistiques, qui vient de distribuer le programme de sa prochaine session (19 juin 1896, à Rouen. — S'adresser à M. Le Verdier, 47, boulevard Cauchoise, à Rouen). La deuxième division de la deuxième section est consacrée tout entière, en effet, à l'histoire, à l'archéologie, à la philologie et à la littérature.

Le congrès des historiens allemands, qui s'est tenu à Francfort en avril dernier, a une double importance. Il s'y est constitué et orga-

nisé une association des historiens allemands, et l'on y a déterminé pour la publication des textes relatifs à l'histoire moderne des règles dont nous croyons devoir résumer ici les principales : 1. Ne faire de publication de textes que pour les événements ou les personnages ayant une réelle importance dans l'histoire; 2. Se contenter d'extraits là où la reproduction intégrale du texte n'est pas indispensable; 4. Conserver le discours direct dans les extraits de lettres, instructions, etc.; 5. Rassembler tous les textes relatifs à un même sujet, et ne se pas contenter d'un choix arbitraire; 7. Ponctuer les textes reproduits intégralement; 8. Diviser les textes trop longs en paragraphes numérotés par des chiffres arabes entre [ ]; 9. Corriger les fautes évidentes du texte; 10. Marquer par une ligne brisée — — — — les lacunes de l'original, par des points suspensifs.... les passages que l'on juge inutile de reproduire; 11. Résoudre les abréviations dont la solution ne laisse pas de doute, proposer entre [ ] la solution des autres; 12. Conserver les parenthèses ( ) pour les parties de l'original qui les possèdent, réserver les [ ] pour les additions de l'éditeur; marquer les lectures douteuses par un point d'interrogation entre [ ], les expressions étranges mais dont la lecture est sûre, par un point d'exclamation entre [ ]; 13. Mettre en italique les passages chiffrés ou du moins les faire précéder d'une annotation; 14. Supprimer les formules; 15. Réserver les majuscules pour le commencement d'une phrase, les noms propres, les sigles usités dans l'abréviation des titres; 16. Ne conserver les abréviations que pour les formules et pour les mots d'un usage courant; 20. Faire toutes les publications d'actes en lettres latines; 22. Mettre la date d'année au milieu de la marge supérieure de chaque page; le numéro de l'acte en face du chiffre de la page; en manchette la date de jour et de mois, et, au besoin, un bref sommaire; 23. Pour les dates antérieures à l'adoption de la réforme grégorienne, mettre l'indication des deux styles (15/25); 24. Mettre en tête des actes un titre qui en indique le contenu; 27. Donner les renseignements nécessaires sur l'origine et le caractère des actes reproduits (dépôt où ils se trouvent; original ou copie, etc.); 28. Mettre l'annotation au bas des pages au lieu de la rejeter à la fin du texte; 29. Les actes doivent être classés dans l'ordre chronologique, à moins de former des groupes distincts, auquel cas un index chronologique doit être joint à la publication; 30. Enfin, ajouter à la fin de l'ouvrage ou de chaque volume une table alphabétique des matières, des personnes et des lieux.

La *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, qui avait suspendu sa publication, va paraître de nouveau à partir de cette année, avec une rédaction nouvelle. Nous ne pouvons que souhaiter de voir la nouvelle direction garder la même richesse pour les informations

et les renseignements bibliographiques à laquelle l'ancienne nous avait habitués.

L'*American historical journal* est une entreprise entièrement nouvelle. Parmi les membres du comité directeur, nous avons relevé les noms connus de MM. George B. Adams, William M. Sloane, H. Morse Stephens, J. Franklin Jameson. Il ne paraît pas que cette publication trimestrielle ait l'intention de se restreindre à l'étude du passé américain, à en juger du moins par le premier fascicule paru en octobre dernier, et où l'on trouve entre autres articles une note du célèbre historien de l'Inquisition, M. Lea, sur le premier inquisiteur de Castille. C'est donc à tous les amis de l'histoire que s'adresse le nouveau recueil (New-York, Macmillan, 15 fr. par an).

Le R. Istituto veneto vient de mettre en distribution une table générale par auteurs et par matières de ses publications jusqu'à la fin de 1894. Le prix de souscription aux deux volumes est de 30 fr.

Le R. P. Portal, des prêtres de la Mission, bien connu sous le pseudonyme de Fernand Dalbus, vient de fonder une revue hebdomadaire : la *Revue anglo-romaine,* dont l'objet est de travailler, notamment par des articles historiques et critiques, à seconder le remarquable mouvement vers l'unité religieuse et la complète orthodoxie qui se produit au sein de l'Église anglicane, et que Sa Sainteté Léon XIII suit et encourage d'un regard et d'un cœur paternels (Paris, 17, rue Cassette, 20 fr. par an).

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition du fascicule VIII (*C-Carmel*) du grand *Dictionnaire de la Bible,* qui fait tant d'honneur à l'éminent sulpicien M. Vigouroux, et à ses vaillants et doctes collaborateurs (Paris, Letouzey et Ané, in-4).

Notre cher et éminent collaborateur M. Paul Allard a prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de Normandie, qu'il a présidée cette année, un charmant discours sur les *Paysans Cauchois à la fin de l'ancien régime.* C'est une étude très fouillée et des plus instructives.

Notre cher collaborateur et ami Tamizey de Larroque, si éprouvé dans sa santé et qui vient de recevoir un coup si douloureux par l'incendie de sa bibliothèque, n'en continue pas moins son labeur quotidien, qui fait, on peut le dire, partie de sa vie. Puisse-t-il le reprendre comme jadis et le continuer longtemps ! C'est pour céder aux instances d'un ami, l'abbé Ingold, que M. Tamizey de Larroque a ressaisi sa plume, afin d'apporter son contingent à la série d'études entreprise sur les correspondants de Grandidier. Parmi eux se trouve un Agenais, Boudon de Saint-Amans, qui revit dans les pages de cette nouvelle brochure (*Jean Florimond de Saint-Amans. Fragments de lettres à Grandidier,* suivies de divers appendices. Paris, A. Picard ;

Colmar, H. Huffel, in-8 de 39 p.), où, avec quelques extraits de lettres, et, en appendice, des notes biographiques sur Saint-Amans, rédigées par son second fils, le soigneux éditeur a répandu dans de nombreuses notes les trésors de son érudition. De son côté, M. l'abbé Ingold, continuant la série des *Correspondants de Grandidier*, a publié un nouvel opuscule intitulé : *Dom François Clément, bibliothécaire des Blancs-Manteaux, lettres inédites, suivies d'un appendice contenant dix-sept lettres de dom Clément à Gerbert* (Paris, A. Picard; Colmar, H. Huffel, in-8 de 37 p.).

M. le vicomte Jacques de Rougé vient de publier, sous ce titre : *Origine de la race égyptienne* (in-8 de 24 p., extr. des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*), une étude où il recherche comment la race égyptienne est venue peupler la vallée du Nil. Le savant auteur examine et discute les différentes théories qui se sont produites à ce sujet, et signale les documents nouveaux qui pourraient faire modifier l'opinion commune sur l'origine asiatique de la race égyptienne. Son mémoire contient la reproduction, très soignée, de statues de princes des dynasties égyptiennes.

M. l'abbé Azibert fait une tentative intéressante et qui mérite d'être signalée à l'attention de nos lecteurs. Dans une *Étude historique sur les huit derniers mois de la vie publique de Notre-Seigneur* (Extrait des *Études ecclésiastiques*. Paris, G. Picquoin, 1895, in-8 de 52 p.), il s'efforce de réussir là où ont échoué jusqu'ici les auteurs des concordes évangéliques, à tracer des huit derniers mois de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ un tableau formé « par les seuls textes tels qu'ils se succèdent dans les Évangiles sans interversions, joints et intercalés sans luxe d'hypothèses. » Malgré quelques difficultés que l'auteur atténue d'ailleurs du mieux qu'il peut, les raisons sur lesquelles M. l'abbé Azibert appuie ses conclusions nous semblent assez plausibles, et nous ne pouvons que souhaiter de le voir publier la concorde dont le travail signalé ici n'est que l'introduction.

Les Origines de l'épiscopat, tel est le sujet d'une intéressante conférence faite, le 13 juillet 1895, à l'assemblée générale de la Société historique et archéologique du Maine par dom Fernand Cabrol, prieur de Solesmes (Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8 de 22 p. Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*). Le docte religieux vient aussi de publier une étude sur *la Légende de sainte Thècle* (Paris, imprimerie de l'*Armorial français*, in-8 de 28 p. Extrait de la revue *Gethsémani et le Monde*).

Le grand ouvrage historique préparé sous les auspices de Son Ém. le cardinal Langénieux et sous la direction du P. Alfred Baudrillart, à l'occasion des fêtes du centenaire de Clovis : *La France chrétienne*

dans l'histoire, a vu le jour à la librairie Firmin-Didot. — La *Revue* consacre un article spécial à ce beau volume, auquel ont pris part son directeur et plusieurs de ses collaborateurs.

La bibliographie de Jeanne d'Arc se grossit chaque jour de publications nouvelles; la *Jeanne d'Arc champenoise* de M. l'abbé Misset a réveillé de bruyantes polémiques auxquelles vient s'ajouter la nouvelle brochure de M. l'abbé Jehet, curé d'Abainville-aux-Forges : *la Nationalité de Jeanne d'Arc, réponse à M. l'abbé E. Misset* (Bar-le-Duc, imp. Contant-Laguerre, 1895, in-8 de 51 p.). Il s'attache pas à pas à détruire les arguments présentés par M. Misset en faveur de l'origine champenoise et à établir que Jeanne d'Arc était Barroise. M. l'abbé Misset, qui ne se tient pas facilement pour battu, répondra sans doute à cette nouvelle attaque.

M. Gy, imprimeur-éditeur à Rouen, met en souscription un ouvrage, dans le format in-4, illustré de 350 dessins, que prépare M. A. Sarrazin, avocat à la cour d'appel de Rouen, sur *Jeanne d'Arc et la Normandie au XVe siècle*, qui paraîtra au mois de juillet prochain.

Notre savant collaborateur M. l'abbé P. Feret poursuit, avec une courageuse régularité, l'important ouvrage qu'il a entrepris et dont la *Revue* a déjà entretenu ses lecteurs : *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*. Le tome III, qui vient de paraître (Paris, Alphonse Picard, in-8), est consacré au XIVe siècle. L'auteur a publié en appendice plusieurs documents inédits : les « nouveaux statuts » de la Sorbonne, une charte de Charles V sur le collège de Navarre, les statuts des collèges de Saint-Michel, de Boissy et de Maître-Gervais.

Le mémoire de notre savant collaborateur M. Héron de Villefosse, sur le *Trésor d'argenterie de Bosco Reale*, lu à la séance publique de l'Académie des Inscriptions, vient de paraître à part (in-8 de 24 p.) avec deux belles planches permettant d'apprécier l'importance de ces monuments, dont le baron Edmond de Rothschild a enrichi le musée du Louvre.

M. E. Dramard, conseiller à la cour de Limoges, a publié récemment une intéressante *Étude sur les Latifundia* (*Contribution à l'histoire de la propriété rurale à Rome, du IIe siècle avant au IIe siècle après notre ère*. Paris, Alph. Picard, in-8 de 37 p.). Dans cette brochure, qui n'est que le résumé d'un travail beaucoup plus étendu, encore inédit, l'auteur examine cette question : Du IIe siècle avant au IIe siècle après J.-C., la grande propriété régnait-elle à Rome? Le *latifundisme* était-il, dès cette époque, une vérité historique? Reprenant les textes publiés par Fustel de Coulanges, il arrive à cette conclusion que leur autorité n'est pas ébranlée par la suspi-

cion où les tient l'éminent historien. A ces documents il en ajoute d'autres, lesquels, d'après lui, ne laissent aucun doute sur l'importance et la multiplicité des *latifundia* avant le IIe siècle de notre ère.

Notre éminent collaborateur M. Charles de Ribbe poursuit avec son zèle infatigable et sa science consommée l'étude de l'ancienne société française. L'écrit qu'il publie sur les Guiran (*Une famille provençale au XVe siècle : les Guiran-la-Brillane*, d'après des documents inédits ; étude d'histoire sociale. Digne, imp. Chaspoul, in-8 de 41 p.) reconstitue la véritable histoire des origines d'une famille provençale à laquelle les généalogistes ont attribué une généalogie fantastique. L'auteur suit, à partir du commencement du XVe siècle, Guilhem Guiran et ses descendants, avec des détails circonstanciés tirés des minutes des notaires d'Aix. « Après avoir commencé obscurément, dit-il, les Guiran ne finirent pas sans éclat.... Leur trait final de vanité mis à part, ils nous sont un exemple, pris entre une multitude d'autres, des conditions dans lesquelles se sont formées les anciennes classes dirigeantes de notre pays. Ils nous découvrent dans quel milieu elles se recrutaient, comment de nouvelles familles, élevées par le travail, apportaient à ces classes leur contingent de vertus et, en quelque sorte, de forces morales accumulées. »

Notre collaborateur M. l'abbé Breuils, membre de la Société historique de Gascogne, vient de publier l'ouvrage auquel il travaillait depuis plusieurs années sur *Saint Austin, archevêque d'Auch, et la Gascogne au XIe siècle* (Auch, imp. Cocharaux, gr. in-8). Nous consacrerons, dans notre prochaine livraison, un article spécial à cet important travail.

M. F. Jouon des Longrais a consacré une intéressante étude au célèbre chef de la ligue en Bretagne : *Le duc de Mercœur, d'après des documents inédits* (Saint-Brieuc, René Prud'homme, in-8 de 84 p.; extrait des *Mémoires de la section archéologique de l'Association bretonne*).

L'écrivain qui nous a déjà donné une série d'études sur les différents couvents de la Visitation en France et en Europe au XVIIe siècle, continue la publication de ses *Documents et manuscrits* par deux fascicules. Le premier, consacré à *la Visitation au XVIIe siècle dans le centre ouest de la France* (Paris, 1895, in-8, p. 329-356), nous parle de la Visitation au Croisic, à Vannes, à Dol, à Caen, à Angers, à Saumur, à Loudun et à Tours ; le deuxième, sur *la Visitation au XVIIe siècle. Couvents du Maine et de l'Orléanais* (in-8, p. 357-379 p.), nous fait connaître les maisons du Mans, de la Flèche, de Mamers, de Chartres et de Blois.

Les archives du grand séminaire d'Auch, dont il a la garde, ont fourni à M. l'abbé Cazauran les principaux éléments de l'intéressante

notice qu'il consacre aux *Séminaires du diocèse de Tarbes* (Auch, François Soulé, 1895, in-16 de 81 p.). C'est d'abord le grand séminaire fondé à la fin du XVIIe siècle, dont il nous retrace toutes les vicissitudes avant et depuis la Révolution; puis le petit séminaire établi en 1822 à Saint-Pé-de-Génerez.

M. A. Kleinclausz nous donne une bonne étude d'histoire locale dans son article sur les *Origines de la ville et de la commune de Belfort et la politique de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard*, paru d'abord dans le *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation* et qui vient d'être tiré à part (Belfort, typ. Dentlers, 1895, in-8 de 59 p.).

M. Angelo Boscassi, archiviste de la commune de Gênes, publie une curieuse étude sur les armes de cette cité qui a été couronnée au concours ouvert par le *Giornale araldico : Illustrazione storica dello stemma di Genova* (Bari, direzione del *Giornale araldico*, 1895, gr. in-8 de 12 p.); il y recherche avec soin les diverses modifications subies par l'emblème et la devise de la cité depuis les origines jusqu'à nos jours. Les cinq planches qui accompagnent le texte retracent pour les yeux l'histoire de ces variations.

Notre savant collaborateur M. le baron d'Avril vient de donner une cinquième édition, revue et remaniée, de sa traduction de la *Chanson de Roland*, dans la collection des *Classiques pour tous*, naguère publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Cette traduction est précédée d'un *Essai sur les chansons de geste* (Paris, Sanard et Derangeon, in-18).

M. Edmond Béraud, dans une courte et saisissante brochure sur le *Centenaire de Quiberon* (Lamulle et Poisson, gr. in-18 de 23 p.), rappelle les souvenirs de ce tragique épisode de l'histoire de la Révolution, et, après avoir résumé les faits d'une manière précise, en tire cette double conclusion : un prince ne doit jamais abandonner ses serviteurs; un honnête homme ne doit prêter qu'un serment dans sa vie.

M. Marius Léty, un enthousiaste admirateur de Napoléon, a voulu apporter sa petite pierre à l'édifice qui s'élève de toutes parts en l'honneur du « grand empereur; » et, dans une brochure ornée du portrait du lieutenant Bonaparte, d'après le tableau de Greuze (Tournon, imp. L. Boyer, in-8 de 60 p.), il raconte, dans les moindres détails, le double séjour du jeune officier à Valence, en 1785-1786 et en 1791. Le premier fut signalé par la passion de Bonaparte pour la charmante Caroline du Colombier, qui devint, en mars 1792, Mme Garempel de Bressieux. L'auteur donne quelques détails sur cette liaison fugitive et toute platonique, et nous initie à la vie intime et aux habitudes du jeune lieutenant d'artillerie.

Nous signalerons encore une lecture faite par M. Soyez à la Société des antiquaires de Picardie sur le *Voyage de l'évêque d'Amiens, Robert de Fouilloy*, envoyé par le roi Louis X en Périgord et en Quercy durant l'année 1316, pour la réformation du pays (Amiens, imp. Yvert, in-8 de 15 p.); — des *Notes sur la possibilité de la vulgarisation de l'histoire locale* (extraits de la *Revue de l'Avranchin*. Avranches, imp. de Jules Durand, gr. in-8 de 13 p.), où M. Charles Guérin expose fort judicieusement comment pourraient se multiplier et se répandre les monographies d'histoire locale; — une charmante plaquette *Per le nozze*, publiée à Vérone (in-4 de 40 p.), intitulée : *Bernardino Donato, grecista veronese del secolo XVI*, et enrichie de pièces inédites tirées des archives de Vérone.

Nous avons reçu les publications suivantes, qui seront l'objet d'un compte rendu dans nos prochaines livraisons : *Les Indo-Européens avant l'histoire*, par R. von Jhering. Trad. de l'allemand par O. de Meulenaere (Chevalier-Marescq, in-8); *Histoire de la Vendée militaire*, par Crétineau-Joly. T. Ier. Éd. nouvelle annotée et augmentée d'un 5e volume par le R. P. J.-E.-B. Drochon (Maison de la Bonne Presse, gr. in-8); *Mémoires du général baron Thiébault*, publiés par F. Calmettes. T. V, *1813-1820* (Plon et Nourrit, in-8); *Un peu plus de lumière sur le conclave de Venise et sur les commencements du pontificat de Pie VII, 1799-1800*, par C. van Duerm, S. J. (Louvain, Ch. Peeters; Paris, Lecoffre, gr. in-8); *Essais diplomatiques*, par le comte Benedetti (Plon et Nourrit, gr. in-8); *A travers l'ancien Paris*, par J. Laurentie (Bloud et Barral, in-16); *Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme*, par G. Bonnefoy. T. Ier (Lechevalier, gr. in-8); *Chronique vivaroise. Anthoine du Roure et la Révolte de 1670*, par R. de Vissac (Lechevalier, gr. in-8); *Essai historique sur l'hôtel de ville de Coutances*, par P. Le Cacheux (A. Picard, gr. in-8); *I Dispacci degli ambasciatori veneti alla corte di Francia durante la Rivoluzione*, editi da M. Kovalevsky. T. Ier (Torino, fratelli Bocca, in-8); *Delle Fonti per la storia di Alessandro Severo* (Padova, R. Stabilimento Prosperini, in-16); *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols, de 1630-1650*, par A. Waddington. T. Ier (Masson, gr. in-8); *Un Chapitre de l'histoire du droit criminel dans les Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle. Les Mémoires de Goswin de Fierlant*, par E. Hubert (Bruxelles, Hayez, in-8); *Histoire du Monténégro et de la Bosnie depuis les origines*, par P. Coquelle (Leroux, gr. in-8); *Actes et fragments relatifs à l'histoire des Roumains, rassemblés dans les dépôts de manuscrits de l'Occident*, par N. Jorga (Bucarest, in-8); *Histoire de la Russie (1801-1894)*, par G. Créhange (in-18, Alcan); *Œuvres de saint François de*

Sales, évêque et prince de Genève et docteur de l'Église. T. VI. *Les vrays entretiens spirituels* (Genève, Trembley, in-8); *L'Idée de l'État,* par H. Michel (Hachette, gr. in-8); *Le Congrès des religions à Chicago en 1893,* par G. Bonet-Maury (Hachette, in-18); *Histoire et littérature,* par E. Biré (Lyon, Vitte, in-8); *Le Théâtre des Tuileries sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI,* par A. Babeau (Extr. du « Bulletin de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, » in-8); *Recherches de la noblesse dans la généralité de Tours, en 1666.* Procès-verbaux de comparution, publiés et annotés par MM. l'abbé Chambois et Paul de Farcy (Mamers, Fleury et Dangin, in-4); *Les Grandes figures catholiques du temps présent,* par l'abbé G. Bertrin (Sanard et Derangeon, 4 vol. in-8); *César Borgia, duc de Valentinois,* et documents inédits sur son séjour en France, par Anatole de Gallier (Alph. Picard, in-8); *Euloge Schneider, 1793,* par E. Mühlenbeck (Strasbourg, Heitz et Mendel; Paris, Bouillon, in-8); *Félix Faure devant l'histoire. De son berceau à l'Élysée, 1841-1895,* par M. F. Martin-Ginouvier. T. Ier (Paris, imp. Schneider et Bouillet, in-8); *Bibliographie générale des inventaires imprimés,* par F. de Mély et E. Bishop. T. II (Leroux, in-8).

M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui vient de mourir plus que nonagenaire, ne fut pas, à proprement parler, un historien. Mais, toutes réserves faites sur les questions de doctrine, ses travaux sur l'Inde antique et en particulier sur le bouddhisme, et sa traduction complète de l'œuvre immense d'Aristote, ont honoré la science française, et nous croyons devoir ici, sans insister sur les dissidences qui l'ont séparé de nous, durant sa longue carrière, rendre un sincère hommage à son immense labeur, à ses convictions spiritualistes, à l'intégrité de sa vie et à la simplicité voulue de ses funérailles, vraiment philosophiques parce qu'elles ont été religieuses.

Nous devons un hommage aussi à un autre vieillard, mort plein de jours dans la fermeté de ses convictions chrétiennes, M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont le nom demeurera uni à la renaissance contemporaine de la langue et de la littérature celtiques, à l'étude, au culte des antiquités de notre chère et catholique Bretagne.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Comment les Grecs comprenaient-ils la religion de la mort et quels rites funéraires ont-ils mis en honneur ? Telle est la double question à laquelle M. Georges Perrot essaie [1] de répondre en interrogeant les tombes retrouvées en Grèce et en interprétant les poèmes homériques. Pendant la période mycénienne, la mort est regardée comme un demi-sommeil que la piété des survivants cherche à prolonger. Dans ce but, ils veillent à ce que le mort ne manque d'aucune des choses indispensables à la vie. L'inhumation est alors le seul rite employé. A l'époque d'Homère les opinions se modifient. L'on croit que, délivré des liens de la chair, le mort, sous la forme d'une ombre impalpable, descend dans la demeure d'Hadès, au séjour du silence et des ténèbres, et l'on commence à brûler les cadavres pour faciliter leur descente vers la demeure dernière, où ils trouvent le repos à défaut du bonheur.

— Ce n'est pas seulement de nos jours que la question juive s'est posée. Il y a eu dans l'antiquité une question juive, dont le P. A. Durand entreprend [2] de nous esquisser l'histoire. Le monde ancien a laissé aux Juifs de la dispersion, vivant loin de la terre promise, au milieu des *goyim*, une grande liberté, à la faveur de laquelle ils arrivèrent à la fortune et conquirent une réelle influence. La protection du pouvoir ne les empêche pas d'être détestés des populations au milieu desquelles ils vivent sans se mêler à elles, et qui de temps à autre affirment leur haine contre eux par les pillages et les massacres dont ils sont les victimes. Le P. A. Durand attribue cette universelle antipathie à trois griefs principaux. Le Juif méprise tous ceux qui ne sont point de sa religion et cherche à se soustraire aux lois du pays où il est établi. Il place ses intérêts au-dessus de tout sentiment patriotique, et la trahison ne lui coûte pas. Enfin, se livrant avec succès au trafic de l'argent, il tient entre ses mains la presque totalité de la fortune publique. On voit par là que si la haine pour le sémite

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1895.
[2] *Études religieuses*, 15 septembre 1895.

subsiste, les causes qui l'engendraient dans l'antiquité n'ont point sensiblement varié.

— M. Léopold Delisle fait ressortir [1] tout l'intérêt d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de Besançon sous le numéro 187 et offrant de nombreuses interpolations Ce sont, pour la plupart, des extraits relatifs à l'histoire mérovingienne et empruntés soit à la *Chronique dite de Frédégaire*, soit aux *Gesta regum Francorum*. Le rapprochement que M. Delisle fait entre ce manuscrit bisontin et le texte connu sous le nom de *Chronique de Moissac* montre de quelle importance serait l'étude de ce manuscrit pour quiconque voudrait se rendre un compte exact de la composition de cette chronique.

— En retraçant [2] la vie de saint Salomon, roi de Bretagne (819?-874), dom F. Plaine a voulu indiquer les obligations que lui ont la Bretagne, la France et l'Église, et il nous donne une véritable apologie de son règne. Après avoir établi que le successeur d'Erispoë est le premier roi du nom de Salomon qui ait régné en Bretagne, l'auteur étudie successivement sa jeunesse, son arrivée au trône par le meurtre d'Erispoë, ses rapports avec Charles le Chauve et les seigneurs francs, ses victoires sur les Normands et en particulier l'habile stratagème dont il usa au siège d'Angers. La conduite du roi breton à l'égard des évêques déposés par Nominoë et sa munificence envers les églises et les monastères lui valurent l'approbation des papes saint Nicolas Ier et Adrien II, et les circonstances où il trouva une mort sanglante lui méritèrent le titre de martyr et de saint.

— M. A. Giry a détaché [3] du recueil des actes des souverains carolingiens dont il prépare la publication l'étude critique des dates de deux diplômes de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Saint-Maur des Fossés, proposant pour l'un la date du 15 mars 868 et pour l'autre celle du 18 décembre 858-863. Il dégage de ce travail ce principe de diplomatique, que « des contradictions entre les mentions de la teneur d'un texte diplomatique et les éléments chronologiques de sa date peuvent s'expliquer par une altération de ces éléments chronologiques, et ne sauraient suffire à incriminer l'authenticité de l'acte lui-même. »

— Les historiens qui, au dernier siècle, se sont occupés des origines du monastère de Saint-Magloire de Paris avaient conclu que la date de la fondation devait être fixée approximativement à 965. Il y a quelques années à peine, le P. De Smedt et M. A. de la Borderie ont cru pouvoir reculer cette date jusque vers 950. Les uns et les autres s'étaient appuyés sur un document connu sous le titre de :

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre-octobre 1895.
[2] *Revue historique de l'Ouest*, septembre et août 1895.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre-octobre 1895.

Translatio sancti Maglorii et aliorum Parisius. Reprenant à son tour la même question, M. René Merlet[1], par un examen minutieux du texte de ce récit, a été amené à prouver qu'il avait existé une relation primitive de la *Translatio sancti Maglorii,* composée au xe siècle. Au xiie siècle un religieux du monastère inséra d'importants fragments de ce récit dans la chronique abrégée de Hugues de Fleury. A une époque antérieure à la seconde moitié du xiiie siècle, les moines de Saint-Magloire, désirant un récit de la fondation de leur monastère, eurent recours à la compilation du xiie siècle pour en extraire les passages qui s'y rapportaient, en l'absence du texte primitif alors perdu. C'est donc seulement par les fragments interpolés dans la chronique de Hugues de Fleury que nous connaissons le texte primitif. M. René Merlet conclut ainsi son travail : « Ce fut le 16 octobre 963 que le duc Hugues Capet décida de transporter dans l'église collégiale de Saint-Barthélemy les reliques apportées à Paris par les religieux bretons qui fuyaient l'invasion normande. Vers la fin de 966 il ordonna la restauration de cette église, et vers 970 en fit faire une nouvelle dédicace en l'honneur de saint Magloire. »

— Les *Annales de l'Est* publient[2] deux nouveaux chapitres des *Notes* de M. Charles Schmidt *sur les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge.* Dans l'un il étudie le droit de juridiction du seigneur, inhérent à la propriété, la banlieue, c'est-à-dire le district où ce droit était exercé et sur lequel s'élevaient le village, centre de la banlieue, et le château, centre du village. L'autre, consacré aux paysans, nous indique les obligations restrictives de leur liberté et les charges qui pesaient sur eux : impôts, hébergement et charroi.

— Sur la foi de J. du Port, sieur des Rosiers, auteur d'une *Vie de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême,* les historiens ont adopté pendant trois siècles la date du 26 juin 1404 pour la naissance du fils du malheureureux Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. Une intéressante dissertation de M. G. Dupont-Ferrier[3] prouve, d'après des documents originaux, que Jean d'Orléans vit le jour cinq ans plus tôt, entre le 1er mai et le 7 août 1399.

— Tandis qu'un mouvement offensif contre les Anglais de toutes les forces demeurées fidèles au roi de France était décidé aux États généraux de Selles, au cœur du pays occupé par l'étranger, une redoutable prise d'armes se préparait en secret. Un hardi coup de main de Géraud de la Pallière avait fait tomber en notre pouvoir la forte-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes,* mai-août 1895.
[2] Octobre 1895.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes,* septembre-octobre 1895.

resse d'Ivry. Cette place devait servir de base à nos opérations, et c'était à peu de distance de la vallée de l'Eure que devait avoir lieu le choc décisif. A l'instigation de Charles et de Renaud de Longueval, plusieurs capitaines de Picardie, encore dans l'alliance anglaise, s'apprêtaient à venir combattre l'envahisseur avec l'armée nationale. Les outrages et les vexations qu'ils avaient à souffrir de Jean de Luxembourg, lieutenant général du gouvernement anglo-bourguignon, leur inspiraient une même pensée de haine et de vengeance, et dès le printemps de 1424 le plan des conjurés était arrêté. Le désastre de Verneuil empêcha le parti national de profiter sur-le-champ du mouvement populaire qui commençait à se manifester en sa faveur et qui aboutit à une sorte de jacquerie normande, bientôt réprimée. Au début de la bataille, en effet, le sort avait favorisé nos armes, et des fuyards s'étaient répandus par le pays, annonçant la défaite des Anglais. Cette nouvelle mit les armes à la main à des bandes de paysans qui poursuivirent les Anglais et leurs alliés, non seulement dans les environs de Verneuil, de Conches, d'Évreux et de Bernay, mais jusqu'à Pont-Audemer. M. Lefèvre-Pontalis nous raconte [1] ces épisodes si peu connus de l'invasion anglaise, avec une abondance de détails et une sûreté de renseignements qui témoignent de nombreuses recherches. L'on peut dire que cette étude, qui fait suite à un travail déjà signalé ici, ajoute une page nouvelle à l'histoire de notre pays.

— La renommée est chose bien éphémère ; l'oubli où est tombé Jean Meschinot en apporte une preuve nouvelle. M. Arthur de la Borderie essaie [2] de réparer cette injustice du temps en étudiant à fond la vie et les œuvres du poète nantais dont Clément Marot estimait le talent. Les anciens biographes de Meschinot, Goujet et Levot, pour ne citer que les plus connus, avaient laissé échapper de nombreuses erreurs dans les notes qu'ils lui avaient consacrées. M. de la Borderie les relève avec beaucoup de sagacité et de verve. Il fixe entre 1420 et 1422 la date de la naissance du poète, qui mourut le 12 septembre 1491. S'il servit en qualité de maître d'hôtel, ce ne fut point la carrière de toute sa vie, mais la retraite de ses derniers jours (de 1488 à 1491), sous le règne de la duchesse Anne. Sa véritable profession était celle d'homme d'armes. C'est en qualité d'écuyer qu'il passa près d'un demi-siècle (1442-1488) à la cour de Bretagne, jouissant tour à tour de la confiance et de la faveur de Jean V, de François Ier, de Pierre II, d'Arthur III et de François II. M. de la Borderie montre que si les jeux de rimes où se complaisait sa muse et le titre singulier de *Lunettes des princes* donné au plus connu de ses poèmes ont pu con-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre-octobre 1895.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1895.

tribuer à la vogue dont il jouit auprès de ses contemporains, il y eut dans son œuvre une cause plus décisive de succès : ce fut la mordante satire dirigée contre les grands et en particulier contre Louis XI. M. de la Borderie propose une division nouvelle des œuvres de Meschinot, où il distingue : 1° une autobiographie poétique formant la première partie des *Lunettes des princes;* 2° les poésies politiques; 3° le poème allégorique appelé *les Lunettes des princes;* 4° les poésies diverses.

— M. A. Spont publie [1] des documents considérables qu'il a utilisés pour sa thèse sur *Semblançay, la bourgeoisie financière au début du XVIe siècle :* 1° un projet d'interrogatoire préparé en 1505 par l'amiral de Graville pour être fait au célèbre financier en la Chambre des comptes; 2° les fragments de l'enquête judiciaire qui aboutit à sa condamnation; 3° la réponse de Semblançay à l'acte d'accusation porté contre lui; 4° les lettres de rémission accordées à son fils Guillaume de Beaune et à ses serviteurs, coupables d'avoir donné la sépulture au malheureux financier.

— M. Félix de Rocca nous donne [2] une étude assez développée sur *les Assemblées politiques dans la Russie ancienne,* dont il a puisé les éléments dans quelques ouvrages russes peu accessibles à la majorité des lecteurs français. La vêtche ou assemblée populaire, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, a exercé d'abord un pouvoir politique considérable. Origine et composition des vêtches tant provinciales que générales; questions relatives à la votation, à la périodicité, à la convocation, à la tenue et aux attributions de ces assemblées; causes de leur transformation et de leur décadence; lutte entre l'ancien régime, celui des libertés politiques, représenté par Novgorod et Pskof, et le nouveau régime, celui de l'autocratie princière, représenté par Moscou, forment l'objet de cet intéressant article.

— M. Jacques Saunier entreprend [3] l'étude de l'établissement et des progrès de la réforme dans le Vermandois. Dans un premier chapitre, il recherche quelles furent les origines du protestantisme autour de Saint-Quentin et conclut que la religion réformée se répandit dans ce pays aux environs de l'année 1561, puisqu'à cette date nous voyons le chapitre de Saint-Quentin condamner des hérétiques.

— Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants convertis qui refusaient à leurs derniers moments de recevoir les sacrements étaient-ils en réalité traînés sur la claie après leur mort? Telle est

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes,* mai-août 1895.
[2] *Revue historique,* novembre-décembre 1895.
[3] *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire,* 15 novembre 1895.

la question qu'examine M. N. Weiss [1] et qu'il résout en se prononçant pour l'affirmative et en ajoutant de nouveaux témoignages à ceux qu'avait produits Élie Benoît dans son *Histoire de l'édit de Nantes*.

— L'enseignement par les voyages faisait partie du plan d'éducation de Mme de Genlis. Afin de fixer davantage dans l'esprit de ses élèves le souvenir de ce qu'ils avaient vu, elle exigeait d'eux qu'ils tinssent un journal de route. C'est un de ces travaux d'écolier, découvert dans les papiers laissés par M. Barrière, que publie Mme Clarisse Bader [2]. L'auteur, le duc de Montpensier, alors âgé de treize ans, nous raconte, avec une grâce enfantine charmante, ses impressions au cours d'un voyage à la Grande Trappe en juin 1788. Le récit du jeune prince se trouve encadré et expliqué par les notes de l'éditeur.

— Avant de se révéler orateur, Mirabeau avait exercé la carrière des armes. Une courte notice de M. A. Brette [3] nous fournit les renseignements les plus précis sur ses états de service, d'après des documents conservés aux Archives de la guerre. Les lettres du marquis de Mirabeau, provenant de la même source et publiées par M. Brette, apportent des détails intéressants sur la jeunesse du futur tribun.

— L'émigration est un des faits les plus importants et tout ensemble les plus discutés de l'histoire révolutionnaire. Un nouvel élément d'appréciation nous est fourni par les notes du comte d'Espinchal, que M. Frédéric Masson publie dans la *Revue de Paris* [4]. A en juger par le premier fragment, relatif aux événements du mois de juillet 1789 depuis le renvoi de Necker, ce document apporte plus d'un détail nouveau sur la vie des émigrés à l'étranger, sur leurs sentiments, leurs projets, leurs moyens d'action et leurs espérances. Écrites au jour le jour par un homme connaissant à fond la société du dernier siècle, fort répandu dans les mondes les plus divers, possédé de la passion de tout connaître et sachant regarder et écouter à propos, ces notes ne manquent point de valeur pour l'historien.

— L'Assemblée nationale avait proclamé les Droits de l'homme et du citoyen, mais elle n'entendait point appeler les gens de couleur libres à l'exercice de ces droits. C'est la conclusion d'un consciencieux travail de M. A. Brette [5], qui en a recueilli les éléments dans les procès-verbaux des séances du comité colonial de la Constituante, conservés aux archives coloniales et dans des pièces des Archives

[1] *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire*, 15 octobre 1895.
[2] *La Quinzaine*, 1er novembre 1895.
[3] *La Révolution française*, 14 novembre 1895.
[4] 1er novembre 1895.
[5] *La Révolution française*, 14 octobre et 14 novembre 1895.

nationales. Les gens de couleur ne rencontrèrent point d'ennemis plus déterminés que les députés coloniaux, élus par les seuls blancs, et qui, propriétaires terriens, avaient un intérêt évident au maintien de l'ancien ordre de choses aux colonies. Grâce à leurs efforts, la Constituante ne consentit point à recevoir dans son sein les députés élus par le comité des gens de couleur libres, formé à Paris vers le mois de juillet ou d'août 1789. Bien plus, elle refusa de les admettre à sa barre. Sa seule concession fut de reconnaître le droit d'admission des gens de couleur, nés de père et mère libres, dans les assemblées paroissiales et coloniales futures.

— Les graves événements qui suivirent la transformation des États généraux de 1789 en Assemblée constituante et la révolution qu'ils présageaient avaient été accueillis avec indifférence par la masse de la nation anglaise. Seule « la Société de la révolution, » instituée à Londres en commémoration de l'avènement au trône de Guillaume d'Orange, s'émut du triomphe des idées nouvelles dans notre pays. Lord Stanhope, son président, envoya, le 4 novembre 1789, une lettre de félicitation à l'Assemblée constituante, qui répondit par les plus chaleureux remerciements. M. E. Pariset montre [1] que cet incident, en apparence sans portée, acheva de nous aliéner l'Angleterre et eut pour nous les plus terribles conséquences. Le célèbre Burke s'étant alarmé de ces adresses et craignant que l'on n'y pût voir une preuve de l'union des deux peuples, écrivit alors ses *Réflexions sur la Révolution française*. Cet ouvrage obtint un succès inouï en Angleterre et y déchaîna cette guerre acharnée qui ne cessa qu'avec la chute de Napoléon.

— Dans son désir d'étendre ses réformes à toutes choses, l'Assemblée nationale, par décret du 21 janvier 1790, choisit parmi ses membres un comité de mendicité. Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, président de ce comité, rédigea sept rapports sur l'organisation nouvelle qu'il convenait de donner à l'assistance publique. M. Charles Rist nous donne [2] l'analyse de ces documents, tous réimprimés dans les Archives parlementaires de MM. Mavidal et Laurent, se réservant de publier le texte *in extenso* chaque fois que les idées exprimées lui ont semblé particulièrement originales et intéressantes. Ces rapports exposent, avec une grande précision et une remarquable justesse, les principes qui doivent servir de guide au législateur dans l'organisation de l'assistance publique. Ils ont encore l'avantage de nous faire connaître l'état des hôpitaux en 1789, leur organisation et leurs ressources, et de nous renseigner sur la situation des pauvres

[1] *La Révolution française*, 14 octobre 1895.
[2] *La Révolution française*, 14 septembre et 14 octobre 1895.

dans notre pays à cette époque. Remarquons en passant que, au nom du comité, M. de la Rochefoucauld pose ce principe que l'État n'a point pour mission de donner du travail à ceux qui en manquent, mais seulement d'encourager le travail par les moyens en son pouvoir.

— M. Pierre de Croze s'est proposé de raconter, à l'aide de documents en partie inédits, l'histoire du duel de Lameth avec le duc de Castries [1]. Après avoir rappelé les antécédents des deux adversaires et exposé avec détail leur conduite sur le terrain, il dit comment la nouvelle de l'événement, dénaturée par la calomnie et colportée à travers la ville, excita la fureur populaire contre le duc, amena la dévastation de son hôtel, que l'Assemblée ne prit guère la peine d'arrêter, et fut la cause première des journées révolutionnaires du 12 et du 13 novembre 1790.

— Les courtes notices biographiques de M. Stephen Leroy sur le marquis d'Ambly et de M. F. Clérembray sur l'évêque de Montauban Le Tonnelier de Breteuil [2], n'offrent pour l'historien qu'un intérêt bien restreint, ceux qui en sont l'objet ayant joué l'un et l'autre un rôle des plus effacés à l'Assemblée constituante et étant de la catégorie des députés qui ne laissent point de longs souvenirs après eux. Au reste, ces deux études, traitées d'une façon toute superficielle, sont fort incomplètes. La première est tirée exclusivement du *Moniteur* et des *Archives parlementaires;* et si la seconde nous fournit des détails inédits sur les derniers mois de l'évêque de Montauban, c'est d'après des documents authentiques dont la source ne nous est point révélée, ce qui, en histoire, est toujours fâcheux.

— Dans une réplique à la brochure de M. V. Sardou sur la maison de Robespierre, M. Ernest Hamel prouve [3] une fois de plus que cette maison a été complètement démolie. Cette dissertation, où l'historien fait assaut d'esprit avec l'auteur dramatique, se termine par un éloge pompeux de Robespierre « la grande victime, » éloge que le sujet n'appelait absolument point.

— M. F.-A. Aulard songe aux orateurs qui, à l'occasion de la prochaine inauguration de la statue de Florian, auront à rappeler son rôle pendant la Révolution. A leur intention, il a exhumé des Archives nationales quelques pièces relatives à l'arrestation du doux fabuliste [4]. Le rapport de l'agent de police Rousseville, qui procéda à l'arrestation, et les pétitions où l'ancien page du duc de Penthièvre et le ci-devant noble protestent de son dévouement aux idées nouvelles et de sa haine contre la tyrannie, ne font point honneur à son carac-

[1] *Le Correspondant*, 25 juin et 10 juillet 1895.
[2] *La Révolution française*, 14 novembre 1895.
[3] *Ibid.*, 14 septembre 1895.
[4] *La Révolution française*, 14 octobre 1895.

tère et témoignent d'une lâcheté fâcheuse chez un homme qui avait porté l'épée.

— L'auteur anonyme qui nous rappelle [1] dans quelles circonstances Frédéric-Guillaume III, malgré son désir de rester l'allié de la France, se laissa entraîner à prendre part à la quatrième coalition, n'apporte point de détails nouveaux sur cette question. De même, le récit des opérations militaires qui aboutirent à nos foudroyantes victoires d'Iéna et d'Auerstaedt, et en quelques semaines réduisirent la Prusse à merci.

— A l'époque où Napoléon préparait sa gigantesque descente en Angleterre et travaillait à se créer une flotte redoutable, il établit un corps de marins de la garde consulaire, bientôt transformé en marins de la garde impériale. Cette troupe d'élite, qui prit part à toutes les campagnes de la grande armée depuis Ulm jusqu'à Waterloo, n'a point encore trouvé son historien. M. le lieutenant de vaisseau Émile Bertrand le déplore [2], et le bref exposé qu'il nous fait des actions où se sont illustrés les marins de la garde montre tout l'intérêt qu'offrirait un semblable travail.

— Les expéditions coloniales entreprises par notre pays semblent avoir toujours rencontré deux adversaires redoutables : au dedans, l'opposition, et au dehors, les Anglais. C'est contre eux que le gouvernement de la Restauration eut d'abord à lutter, lorsqu'en 1828, il décida de faire valoir nos droits sur la grande île africaine. M. Charles Gailly de Taurine a trouvé aux Archives coloniales des dépêches du commandant Goubeyre et d'autres documents officiels, témoignant des obstacles de toutes sortes contre lesquels se heurtèrent nos troupes [3]. Les crédits avaient été maigres, et l'on s'était embarqué un peu à l'aventure ; aussi les fièvres causèrent-elles, comme en 1895, de nombreux vides dans nos rangs. Après quelques succès, le commandant Goubeyre, découragé, revint en France, devançant l'ordre de retour que venait de lui envoyer, au nom du gouvernement de juillet, le général Sébastiani, ministre de la marine.

— Nicolas Ier avait entretenu avec Charles X les plus cordiales relations; aussi éprouva-t-il une peine réelle lorsqu'il apprit la révolution de Juillet. Se considérant comme le défenseur du principe de la légitimité en Europe, il eut un instant la pensée de former contre nous une alliance offensive avec la Prusse et de nous déclarer la guerre. M. Arthur Desjardins a puisé dans le « Recueil des traités et conventions conclues par la Russie avec les puissances étrangères, »

[1] *Nouvelle Revue*, 15 octobre 1895.
[2] *Revue maritime et coloniale*, septembre 1895.
[3] *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1895.

entrepris sous la direction de M. de Martens, les éléments d'une étude [1], où il examine les raisons qui décidèrent le czar à renoncer à ses premiers desseins et à faire taire ses répugnances dans l'intérêt de ses peuples. Le prince de Lieven, Nesselrode, le comte de Matuszewicz engagèrent le czar dans la voie de la conciliation, et finirent par faire prévaloir leurs avis contre ceux de Tchernycheff, représentant le parti de la guerre. Lorsque la révolution de février renversa le trône de Louis-Philippe, une réconciliation complète était prochaine entre la France et la Russie.

— La rude physionomie du maréchal Bugeaud est connue, et M. Victor du Bled n'a point voulu nous la présenter sous un jour nouveau [2]. Son dessein a été, au contraire, d'en graver les traits d'une façon plus profonde, à l'aide des lettres écrites par le maréchal, de 1833 à 1844, à Auguste Romieu, alors préfet du gouvernement de Juillet. Quand on a affaire à une nature droite et franche comme celle du maréchal, qui, sur les hommes et les événements, exprime son opinion en toute liberté, une correspondance est un document psychologique précieux, et, en l'étudiant comme l'a fait M. du Bled, l'on y démêle le caractère de l'homme, et surtout de l'homme politique. Dévoué corps et âme à la politique du roi, partisan déclaré de l'autorité, il hait l'opposition et par-dessus tout les journalistes, en qui elle s'incarne. Il n'admet ni compromis ni transactions. La tiédeur et l'indécision l'irritent comme une lâcheté. L'ardeur qu'il met à défendre ses idées en s'adressant à un ami et qu'il n'hésitait point à afficher à la tribune, explique qu'il ait soulevé contre lui de violentes tempêtes au sein du parlement et dans la presse. Les lettres écrites d'Algérie montrent le général professant les mêmes doctrines que le député, et l'on ne s'étonne point que tant d'énergie et de volonté et une connaissance si parfaite du soldat aient souvent triomphé de tous les obstacles et assuré le triomphe de nos armes en Algérie.

— Les Mormons ne font plus guère parler d'eux. Le congrès de Washington est parvenu peu à peu à restreindre les libertés accordées à la secte à un point où elles sont compatibles avec la morale et ne constituent pas un danger permanent. Il n'en était pas ainsi en 1857, sous Brigham Young, à la fois gouverneur de l'Utah et chef de l' « Église de Jésus-Christ des saints du dernier jour. » Les Anciens prêchaient alors ouvertement l'expiation par le sang pour punir la divulgation des secrets de l'Église et l'apostasie. M. le comte Louis de Turenne nous retrace [3] les péripéties de l'épouvantable massacre

[1] *Revue de Paris*, 1er octobre 1895.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1895.
[3] *Ibid.*, 15 octobre 1895.

dans les *Mountains Meadow* d'une troupe d'environ cent vingt émigrants de l'Arkansas qui allaient chercher fortune sur la terre plus fertile de la Californie. Les chefs de la secte inspiraient une frayeur qui fermait toutes les bouches, et longtemps le crime de John Doyle Lee, qui avait attiré les Arkansais dans le guet-apens où ils avaient trouvé une mort affreuse, demeura impuni. L'auteur a complété les renseignements que l'on avait sur ce massacre par des documents recueillis sur les lieux, au cours d'un voyage qu'il y fit en novembre 1875, plus d'un an avant la condamnation de John D. Lee.

— A l'occasion du centenaire d'Augustin Thierry, le P. H. Chérot nous retrace [1] les étapes de la conversion du célèbre historien, qui demeurera la plus belle page d'une vie consacrée tout entière à la recherche de la vérité. L'honneur d'avoir réveillé en lui le sentiment de la foi revient au vénérable curé de Saint-Sulpice, M. Hamon. Deux auxiliaires, le P. Pététot et le P. Gratry, prirent leur part de cette tâche glorieuse. Tous trois furent bientôt secondés par un jeune oratorien, l'abbé Perraud, le futur évêque d'Autun, qui, chaque dimanche, venait faire une lecture religieuse au savant malade et aveugle. Un second article du P. H. Chérot, consacré aux critiques de l'historien, Léon Aubineau et l'abbé Gorini, nous fait voir la conscience qu'Augustin Thierry apportait à ses travaux. Dans tout l'éclat de sa renommée, il ne dédaigna point les critiques d'un jeune homme et d'un pauvre desservant perdu dans un presbytère de la Bresse, parce qu'il en sentait la justesse, et il entreprit en toute sincérité une revision sévère de ses œuvres. N'est-ce point un rare spectacle que celui de cette probité scientifique reconnaissant et corrigeant ses erreurs ?

— L'auteur qui se cache sous le pseudonyme de *Diplomaticus* étudie [2] le rôle joué à Stuttgart, en 1870, par notre représentant, M. le comte de Saint-Vallier, au moment de la déclaration de la guerre. Avec beaucoup d'hommes politiques de l'entourage de l'empereur, il se berçait du chimérique espoir de l'alliance ou au moins de la neutralité des États de l'Allemagne du Sud. Mais il y aurait injustice à l'accuser, comme on l'a fait, d'avoir partagé les vues belliqueuses du duc de Gramont et d'avoir contribué pour sa part à une rupture avec le Wurtemberg.

— Dans une étude des plus précises, un auteur anonyme nous retrace toutes les péripéties de la bataille de Saint-Privat [3]. Il s'attache à démontrer que l'échec infligé à nos troupes, malgré la valeur

[1] *Études religieuses*, 15 octobre et 15 novembre 1895.
[2] *Nouvelle Revue*, 1er octobre 1895.
[3] *Ibid.*, 1er septembre 1895.

dont elles firent preuve et l'énergie de leur chef, est dû au maréchal Bazaine, depuis le 12 août à la tête de l'armée du Rhin. Si l'on ne peut affirmer que dès cette époque Bazaine ait eu le dessein arrêté de trahir, l'auteur prouve qu'en exposant au poste le plus périlleux le corps pourvu des plus faibles moyens d'action et en le laissant seul au feu, il cherchait l'occasion de ménager un échec à un rival, à un « successeur possible, » et qu'il demeure responsable de notre défaite dans le combat du 18 août.

— L'on a trop oublié dans notre pays les services éminents rendus par M. le comte de Gontaut-Biron, au lendemain de nos désastres. Dans une étude magistrale sur la mission de notre ambassadeur à Berlin depuis le 4 décembre 1871 jusqu'aux derniers jours de l'année 1877 [1], M. le duc de Broglie répare cette injustice. Ses constantes relations d'amitié avec M. de Gontaut, dont il fut un moment le chef hiérarchique, lui donnaient plus d'autorité qu'à personne pour le faire. M. de Gontaut débutait dans la carrière diplomatique au milieu de circonstances qui rendaient sa situation particulièrement difficile, et il fallait un rare dévouement pour consentir à représenter la France auprès de la nation qui venait de nous infliger de si cruelles défaites. Se rendant un compte exact de l'état d'esprit de ceux qu'il lui importait de connaître, gardant toujours la pleine possession de soi et doué d'un tact parfait, M. de Gontaut seconda habilement M. Thiers dans les négociations qui avancèrent l'heure de la libération du territoire, œuvre patriotique sans cesse menacée par les dispositions hostiles et la mauvaise foi de M. de Bismarck et du parti de la guerre à Berlin. Amené à toucher aux questions de la politique intérieure sous le gouvernement de M. Thiers par le retentissement qu'elles eurent de l'autre côté du Rhin, M. de Broglie examine les sentiments avec lesquels l'on y apprit la retraite de M. Thiers et l'on y suivit la tentative de restauration monarchique en 1873. L'échec du parti royaliste causa à M. de Bismarck une joie qu'il ne sut point cacher, dans la persuasion où il était que le régime républicain ne permettrait point à la France de se relever promptement et de conclure en Europe des alliances durables. La satisfaction du chancelier allemand fut de courte durée et bientôt surgirent de nouveaux sujets de conflit. Ce fut d'abord la publication des mandements des évêques français donnant leur adhésion à l'encyclique de Pie IX qui dénonçait au monde avec indignation la conduite de M. de Bismarck à l'égard des catholiques allemands. Ce premier orage à peine passé, éclata la crise de 1875, dont le prétexte fut les armements de la France, la cause, le désir du vainqueur de nous mettre à tout jamais

[1] *Le Correspondant*, 25 juillet, 25 août et 10 octobre 1895.

dans l'impossibilité de tirer vengeance de nos défaites. La vigilance de notre ambassadeur et la décision du duc Decazes, successeur de M. le duc de Broglie aux affaires étrangères, permirent au czar d'intervenir à temps et d'opposer son *veto* aux belliqueux projets de nos voisins.

— L'un des hommes qui prirent le plus de part à la tentative de restauration monarchique du mois d'octobre 1873, M. Chesnelong, apporte[1], sur les événements auxquels il fut mêlé, le témoignage décisif de sa haute impartialité. Les bureaux des groupes monarchiques de l'Assemblée nationale avaient nommé une commission de neuf membres chargée de trouver les moyens les plus propres à rétablir la monarchie. Mandataire de la commission, M. Chesnelong fut délégué auprès du prince pour lui exposer les bases du projet qu'elle se réservait de présenter à l'Assemblée et lui demander son assentiment. Sur les questions constitutionnelles, le comte de Chambord acquiesça à tout sans objection. Il accepta de même deux des déclarations relatives au drapeau, mais ne voulut point consentir à la troisième, qui semblait toutefois implicitement contenue dans la seconde et portait que la question du drapeau, posée par le roi, devait être résolue par l'accord du roi et de l'Assemblée. M. Chesnelong, comprenant que le succès de la campagne monarchique se trouvait gravement compromis par ce refus, essaya en vain de faire revenir le prince sur sa détermination. La commission des neuf ne perdit point courage et se mit résolument à l'œuvre. M. le duc de Broglie, président du conseil, avait promis son concours, et l'on comptait sur la majorité à la Chambre. L'on sait comment la lettre de M. le comte de Chambord du 27 octobre, publiée dans l'*Union*, vint brusquement renverser tous les projets et briser toutes les espérances du parti monarchique. Les articles de M. Chesnelong, qui font partie d'un volume paru depuis, ont d'autant plus de valeur qu'ils ont reproduit avec plus de fidélité les paroles mêmes des acteurs de ce drame.

— A peine M. le comte de Paris eut-il fermé les yeux, que les hommes qu'il avait honorés de sa confiance et de son amitié ont entrepris, dans un sentiment de pieuse reconnaissance, de faire revivre les traits de sa physionomie. M. le comte d'Haussonville était au premier rang de ceux-là. Se défendant de porter un jugement dont son affection pour le prince diminuerait la valeur, il s'est borné, suivant ses propres expressions, à dire ce qu'il savait et ce qu'il avait vu[2]. Ces souvenirs personnels remontent à l'époque où se posa la question de l'abrogation des premières lois d'exil qui avaient atteint

[1] *Le Correspondant*, 10 et 25 septembre 1895.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1895.

les princes d'Orléans. Ils nous dévoilent le rôle étrange que M. Thiers, alors président de la république, joua en cette circonstance. C'est ensuite l'échec de la tentative de restauration monarchique en 1873, les élections de 1885, le mariage de la princesse Amélie et le voyage de Lisbonne, et aussitôt après, un nouvel exil. Appelé à faire partie du service d'honneur établi auprès du représentant de la maison de France, M. le comte d'Haussonville se trouva avec lui en rapports plus suivis. Au moment de l'alliance avec le général Boulanger, il se prononça contre la politique qui prévalut, et il explique dans les termes suivants l'attitude tant reprochée depuis à M. le comte de Paris : « A ce moment de sa vie, M. le comte de Paris ne pouvait encore pardonner à ceux qui l'avaient exilé. Ils l'avaient mis hors la loi ; à ses yeux, ils étaient hors la loi à leur tour. Un instrument s'offrit à lui pour les atteindre : il le ramassa, c'est l'expression même qu'il a employée, là où il l'avait rencontré, et il crut avoir le droit de s'en servir pour frapper d'un coup mortel ceux qui l'avaient lui-même frappé en plein cœur. » M. le comte d'Haussonville rapporte en termes émus sa dernière visite à M. le comte de Paris, alors que tout espoir de guérison était irrémédiablement perdu. Son étude se termine par un jugement que les ennemis politiques du prince eux-mêmes ratifieraient, tant il est juste : « Il avait toutes les qualités à l'aide desquelles se conserve et se défend un trône : la résistance et la mesure, la fermeté et la souplesse, la trempe du caractère et la largeur de l'esprit. Peut-être lui manquait-il quelques-uns de ces dons qui sont utiles pour le conquérir : la grâce extérieure, l'art de la mise en scène, et, si l'on veut, l'ardeur irréfléchie. »

— Nous citerons encore : une étude très complète de M. l'abbé F. Allemand [1] sur la commune de Jarjayes (Hautes-Alpes), dont il suit les destinées depuis l'époque gauloise; étude accompagnée de quelques pièces justificatives inédites, provenant des archives de l'Isère et des archives du château de Jarjayes ; — le premier chapitre d'une histoire de Bourg-sur-Gironde où M. E. Maufras [2] raconte la fondation de cette ville, qui, au IVe siècle, s'éleva autour de la maison de campagne de la riche famille Paulina, illustrée par l'évêque de Nole, et conduit son récit jusqu'au IXe siècle ; — une relation des derniers moments de la pieuse comtesse d'Alençon, belle-fille de saint Louis, dans laquelle M. de Mas-Latrie [3] donne, d'après une copie inédite (Bibliothèque d'Oxford, Magdalen collection), un texte rajeuni du récit publié par D. Martène dans l'*Amplissima collectio;* — la fin

[1] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 3e trimestre 1895.
[2] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 octobre 1895.
[3] *La Quinzaine*, 15 septembre 1895.

des *Nouvelles études sur Clément V*, déjà signalées, où M. l'abbé F. Lacoste [1] énumère les grâces spirituelles et les secours temporels que ce pontife accorda au diocèse de Bordeaux; — un nouvel article de M. Natalis Rondot [2], relatif aux graveurs sur bois et aux imprimeurs à Lyon, au xve siècle, fait tout entier d'après des documents empruntés aux archives de Lyon; — l'intéressante histoire du collège de Dinan, par M. Charles Bellier-Dumaine [3], d'après des documents originaux, inédits pour la plupart, dont les deux premiers chapitres nous retracent son organisation et son enseignement, depuis sa fondation par la ville dans la seconde moitié du xve siècle jusqu'en 1763, époque à laquelle l'édit de février, relatif aux collèges, vint mettre son existence en péril; — le journal domestique (de 1634 à 1671) de Georges Tirel, agriculteur, notaire, et à cinquante-trois ans maître d'école, établi à Torcé, que M. Frain [4] publie en l'annotant; — la relation, par M. J.-F. Gonthier [5], des funérailles à Annecy (17 septembre 1659) de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué en duel par son beau-frère, François de Vendôme; — les *Notes sur les imprimeurs de Thouars*, par M. A. de la Bouralière [6], qui nous fournissent d'intéressants détails biographiques sur Pierre Pidard, Louis-Henri Cochon de Chambonneau et Félix de Gouy; — une note curieuse de M. Louis Morin [7] relative à la pression électorale exercée à Troyes par les officiers de police sur les délégués des communautés, lors de l'élection d'un maire, en juin 1728; — une notice de M. Théodore Schœll [8] sur l'école militaire que le fabuliste Pfeffel, disciple de Rousseau et ami de Pestalozzi, établit en 1773, à Colmar, où, pendant dix-neuf ans, il jouit de la réputation d'un éducateur distingué et forma un grand nombre de jeunes gens appartenant aux familles les plus connues de France, de Suisse et d'Allemagne; — les deux premiers chapitres d'une *Histoire de la Bretagne sous Louis XVI*, par M. Ch. de Calan [9], qui nous retrace en détail le rôle des États de Bretagne jusqu'en 1778, s'attachant à nous en faire connaître les membres les plus marquants, à nous montrer les rapports souvent tendus des États avec les agents du pouvoir et aussi la mésintelligence toujours croissante entre la noblesse et le tiers

[1] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 septembre 1895.
[2] *Revue du Lyonnais*, octobre 1895.
[3] *Annales de Bretagne*, novembre 1895.
[4] *Revue historique de l'Ouest*, octobre 1895.
[5] *Revue savoisienne*, août-octobre 1895.
[6] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 15 octobre 1895.
[7] *Revue de Champagne et de Brie*, juin-juillet 1895.
[8] *Annales de l'Est*, octobre 1895.
[9] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, septembre, octobre et novembre 1895.

état; — une intéressante étude de M. Arth. Benoît[1] sur les chanoinesses de Frau-Loutre, près Saarlouis, au siècle dernier; — la fin du travail déjà cité de M. J. Chappée[2] sur le Port-Brillet, qui contient une liste des propriétaires de la forge depuis la Révolution jusqu'à nos jours; — un troisième chapitre de l'étude de M. Robert Triger[3], sur les travaux publics accomplis au Mans sous la direction de l'ingénieur Bruyère, à l'époque de la Révolution, où nous trouvons d'intéressants détails sur l'avenue de Pontlieue, l'avenue de Paris, le tertre de Saint-Laurent et la place des Halles; — la construction, pour les années 1790 et 1791, de l'histoire de la ville de Soultz, par M. Aug. Gasser[4]; — le récit, par M. l'abbé Henri Lelièvre[5], de l'emprisonnement, de la condamnation et de la mort des Ursulines de Bordeaux pendant la Terreur; — une curieuse notice de feu M. de la Sicotière[6] prouvant que Frotté n'a jamais réussi à enlever du Temple le malheureux Louis XVII et que le séjour du jeune prince en Vendée, pendant les années 1794 et 1795, est « une audacieuse imposture; » — deux lettres inédites du marquis et du chevalier de Coëtlosquet, fusillés l'un et l'autre après la capitulation de Quiberon, qui nous fournissent de nouveaux détails sur la formation du régiment de Dresnay[7]; — les lettres, pleines de naturel, écrites par Mme la comtesse de Bizemont à son gendre, M. le comte de Bruc de Livernière, entre les années 1809 et 1828, et publiées par M. le baron Gaëtan de Wismes[8], qui nous renseignent sur l'état d'esprit des royalistes à cette époque et nous rapportent plus d'une anecdote curieuse: — la relation, par M. Arth. Benoît[9], de la campagne dans le pays de Bade, de ces malheureux volontaires allemands et polonais, que notre gouvernement provisoire de 1848 équipa pour faire en Europe une propagande armée en faveur des idées républicaines; — le poignant récit du siège de Strasbourg en 1870, écrit par un Strasbourgeois[10] qui a noté au jour le jour les dangers, les craintes, les souffrances d'une héroïque population pendant cette douloureuse période.

ALBERT ISNARD.

[1] *Revue d'Alsace*, octobre-décembre 1895.
[2] *Revue historique et archéologique du Maine*, 2e semestre, 2e liv., 1895.
[3] *Ibid.*
[4] *Revue d'Alsace*, juillet-septembre 1895.
[5] *Revue catholique de Bordeaux*, 25 septembre, 10 et 25 octobre 1895.
[6] *Revue du Bas-Poitou*, juin et septembre 1895.
[7] *Revue historique de l'Ouest*, septembre 1895.
[8] *Ibid.*, septembre et octobre 1895.
[9] *Revue d'Alsace*, juillet-septembre 1895.
[10] *Ibid.*, octobre-décembre 1895.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Histoire et la pensée, par C.-C. Charaux, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Grenoble. Paris, Pedone-Lauriel, 1893, in-12 de 354 p.

La Cité chrétienne, par C.-C. Charaux, professeur à l'Université de Grenoble. 2e édition. Paris, Firmin-Didot, 1895, 2 vol. in-12 de 335-427 p.

C'est du premier de ces ouvrages que nous voulons entretenir le lecteur, le second ayant un caractère historique beaucoup moins accusé. On pourrait dire de la *Cité chrétienne* qu'elle est à l'*Histoire et la pensée* ce qu'est l'illustration d'un livre à son texte. C'est une application à l'état présent de la société chrétienne, dans le monde entier, et des idées générales et des principes exposés dans l'*Histoire et la pensée*. La forme n'en est pas moins différente ; c'est presque celle d'un drame dont la scène se transporte successivement en Europe, en Amérique, et jusque dans la Nouvelle-Zélande, dont les personnages sont, ou très connus ou très obscurs, quelques-uns même n'étant que de pures créations de l'auteur.

Mais venons à l'*Histoire et la pensée*.

Le livre s'ouvre par une introduction qui en est aussi la partie philosophique. L'histoire est, pour M. Charaux, « cette lutte qui finit et recommence tous les jours, » où l'impulsion est donnée par les éléments primitifs de nos pensées, recherche de l'ordre, de l'unité, de la grandeur, de la vérité, de la beauté. Aussi la tâche que l'auteur s'impose consiste-t-elle à montrer « quels rapports de tous les instants unissent le développement de la pensée dans l'homme à celui des peuples dans l'humanité, et comment ils sont faits à l'image l'un de l'autre. » On dit souvent, non sans exagération, que l'homme est fait par l'histoire ; il n'est pas inutile de rappeler, à la suite de M. Charaux, que l'homme, à son tour, fait l'histoire.

Viennent ensuite quatre discours dont voici les titres :

Du beau et de la pensée dans l'histoire ;

De l'idéal dans la vie des nations ;

Les éléments de la pensée et les éléments de l'histoire ;

La civilisation et la pensée.

Dans le premier de ces discours, l'auteur se demande si, en cherchant à découvrir la pensée dans l'histoire, nous n'y découvrons pas « par surcroît » la beauté. La proposition démontrée dans le second peut se formuler ainsi : si l'idéal est la lumière des artistes et des poètes, « il n'en est pas moins, à tous les degrés de force et d'éclat, la lumière des peuples vraiment dignes de ce nom. » Le troisième discours conduit à cette conclusion que « ce qui se passe au dedans de notre âme, au plus intime de nos pensées, tandis qu'elles se for-

ment et qu'elles s'achèvent, n'est pas sans analogie avec ce qui se passe au sein des sociétés dans les diverses phases de leur existence. » Enfin, le quatrième discours entreprend de dire en quoi consiste la vraie civilisation, quels éléments l'ont peu à peu constituée, à quels caractères essentiels on reconnaît sa présence. Il est à peine besoin d'ajouter que ces quatre discours forment un ensemble où sont très éloquemment développés les principes établis dans l'introduction.

La seconde moitié du volume consiste en pensées détachées, qui formaient à elles seules la première édition, mais dont le nombre s'est beaucoup accru. Ces pensées sont en réalité ordonnées d'après un plan régulier et une progression croissante. Qu'on en juge par le point de départ et le point d'arrivée.

Voici les deux premières pensées :

« Toutes les évolutions, tous les changements, tous les bouleversements du monde physique ne feront jamais qu'il y ait une histoire du monde physique, au sens vrai et non figuré du mot. Ce qui s'accomplit en vertu de lois absolues n'appartient pas à l'histoire : elle n'est pas où n'est pas la liberté. »

« La Nature ne sait rien d'elle-même et elle n'en peut rien dire ; c'est l'homme qui raconte à l'homme ce qu'il sait de son propre passé et ce qu'il entrevoit du passé de la Nature. »

Voici la dernière pensée, et comme le couronnement de l'ouvrage :

« L'histoire de l'humanité est comme ces grands fleuves qui vont à la mer par toutes les voies, par tous les lits, par tous les détours que les circonstances ou la volonté de l'homme réussissent à leur imposer. On peut tout sur eux, sauf de les empêcher d'aller à la mer ; on peut tout sur l'histoire, sauf de l'empêcher d'aller où Dieu veut. »

Quoique l'auteur suive un plan arrêté, les pensées ne sont point distribuées d'après les cadres rigides de chapitres ordonnés à l'avance : la nature de l'ouvrage résistait à ces divisions inflexibles. Mais les pensées sur un même sujet, se complétant les unes les autres, forment à diverses reprises des groupes habilement disposés : voyez, par exemple (p. 300 et suiv.), le groupe très caractéristique des pensées concernant les origines des formes de gouvernement. A plus d'une reprise se fait jour le sentiment mélancolique de la fragilité de toutes choses : « Les ruines des monuments survivent aux monuments, mais rien ne survit aux ruines que le désert et le silence. A moins qu'un poète ému de cette lamentable fortune ne nous fasse souvenir qu'il y avait là des ruines, mais que ces ruines mêmes ont disparu : *etiam periere ruinæ*. C'est tout ce qui reste de ce peuple, et de sa grandeur à jamais évanouie, qu'une brève pensée dans un demi-vers immortel. »

L'histoire est un tissu d'événements éphémères et d'institutions fragiles ; et cependant elle n'est pas l'œuvre de l'homme laissé à lui-même. « Il survient de temps à autre, dans la marche de l'histoire, quelque chose qu'on n'attendait pas et qui trouble tous les calculs. Les Perses n'attendaient guère Alexandre, ni les Gaulois César et ses légions, ni les Anglais Jeanne d'Arc, ni Montézuma Fernand Cortez, ni personne Bonaparte, ni Bonaparte devenu Napoléon l'hiver de 1812. L'histoire est faite, dans tous les temps et dans tous les pays, d'un ordre qui se développe

suivant des lois régulières et d'un imprévu qui vient à chaque instant les troubler. »

C'est par cet imprévu que se manifeste l'action de la Providence, travaillant à la réalisation du plan divin, dont la révélation chrétienne est le pivot. L'auteur exprime cette pensée en plus d'un endroit. Qu'il me soit permis de lui emprunter encore quelques lignes : « Il serait difficile de trouver, pour l'histoire générale de l'Europe depuis la chute de l'Empire romain, ailleurs que dans l'Église catholique, cette puissance de premier ordre autour de laquelle les autres semblent graviter, qu'elles attaquent ou qu'elles défendent avec une égale passion, qui grandit dans les revers comme dans les succès, ce point central, cet axe du monde que réclament les historiens et sans lequel il n'y aurait pour l'histoire moderne que des semblants d'unité.... Ou le centre de l'histoire moderne n'est nulle part, ou il est celui dont nous parlons. »

J'en ai dit assez, je pense, pour faire connaître le plan et l'esprit de ce livre. La forme en est très variée : c'est tantôt la dissertation, tantôt le discours, tantôt enfin les pensées heureusement coupées par des portraits. L'auteur annonce dans son introduction qu'il s'efforcera « de parler uniquement la langue de tout le monde, celle que devraient et pourraient parler toujours tous les philosophes. » Il n'est que juste d'ajouter que M. Charaux parle la langue de tout le monde avec cette pureté, cette justesse et cette élégance auxquelles ont déjà rendu hommage tous ceux qui connaissent ses précédents ouvrages.

P. Fournier.

Les Origines de l'Épiscopat. *Étude sur la formation du gouvernement ecclésiastique au sein de l'Église chrétienne dans l'empire romain* (1re partie), par Jean Réville, maître de conférences à l'école pratique des Hautes Études (section des sciences religieuses). Paris, Leroux, 1894, in-8 de 538 p.

Le problème que M. Réville aborde dans ce volume est un des plus ardus qui se posent devant l'historien de l'Église. Suivant les écoles auxquelles appartenaient ceux qui, tour à tour, l'ont abordé, il a reçu des solutions contradictoires, et l'on peut prédire que celle de M. Réville ne réunira pas tous les suffrages. Et pourtant, l'auteur n'a rien négligé pour convaincre son lecteur. Partout il fait preuve d'une connaissance approfondie des sources, d'une vaste lecture, et, parmi les principes généraux qui le guident, il en est qui sont d'une critique saine. L'auteur a raison de mettre l'historien en garde contre le préjugé confessionnel et contre la tendance à reporter à l'origine ce qui n'est que le terme d'une longue évolution. C'est avec raison aussi qu'il insiste sur la nécessité de grouper les textes suivant les temps et les lieux, quoiqu'il s'exagère notablement la nouveauté du procédé. Dans les articles du P. De Smedt sur l'*Organisation des églises chrétiennes*, parus ici même (1888 et 1891), et qu'il semble ne pas connaître, M. Réville aurait pu en constater l'application.

Les conclusions sont nettement formulées. Nous les résumerons, en empruntant souvent les expressions mêmes de l'auteur.

Jésus-Christ n'a fondé aucune institution ecclésiastique, et ses apôtres pas plus que lui. Il n'y a pas eu de type gouvernemental unique aux ori-

gines de l'Église chrétienne. Dans la chrétienté palestinienne primitive a prévalu le principe légitimiste du gouvernement par les parents du Messie, en attendant son retour glorieux. Dans les communautés fondées en terre païenne, l'organisme ecclésiastique s'est constitué d'une façon spontanée, en se conformant aux conditions générales qui régissaient l'existence de tous les collèges religieux de l'époque. Dans ce cadre général, les besoins particuliers aux églises chrétiennes ont provoqué la différenciation d'un certain nombre de fonctions organiques spécifiquement chrétiennes.

Il faut distinguer, à l'origine, les fonctions spirituelles et les fonctions administratives. Les premières ont été d'abord exercées à peu près exclusivement par les fidèles « en possession d'un charisme ou don naturel » de prophétie, d'enseignement ou d'éducation. Le peuple est seul juge des enseignements que l'esprit de Dieu leur inspire. Il se constitue bientôt dans chaque église un groupe de fidèles plus zélés que les autres, prenant à cœur les affaires de la communauté. Ce sont les *proïstamenoi* ou les *presbytres*, c'est-à-dire les notables spirituels. Ils ne tardent pas à constituer un corps fermé dans lequel il faut être admis. Ce corps accapare à son profit l'instruction et l'édification au détriment des charismatiques, devenus un élément de désordre.

Les fonctions épiscopales ont été, à l'origine, des fonctions administratives. Les *episcopes* ont été d'abord les administrateurs financiers, les intendants de la communauté chargés du contrôle des services. Ces fonctions impliquèrent bientôt le contrôle disciplinaire. Par le fait du conflit qui existe entre leur mission et celle des charismatiques, ils sont amenés, comme les presbytres, à assumer les fonctions de l'enseignement.

A l'origine, il y a eu presque partout pluralité d'*episcopes* dans chaque communauté. L'épiscopat devient uninominal en Asie Mineure dès le début du second siècle. Il fait son apparition dans les épîtres de saint Ignace, mais il s'y présente à l'état de devenir, plutôt que comme une réalité déjà établie.

Ici s'arrête le premier volume de M. Réville. On comprend, par cette analyse, tout l'intérêt des questions qu'il embrasse, et la complexité de l'argumentation qui mène à ces conclusions. L'on devine aussi que l'auteur ne partage pas les idées reçues parmi les catholiques sur la valeur des sources.

Nous ne pouvons nous arrêter au détail; il faudrait reprendre, presque point par point, l'étude critique de nos saints livres telle qu'il la comprend.

M. Réville est persuadé que, libre penseur comme il est, et élevé au-dessus de toute préoccupation confessionnelle, il a, pour traiter la question des origines de l'organisation de l'Église, un avantage marqué sur ceux que les dogmes enchaînent à une théorie. Je ne veux pas décider si la conviction d'être en possession de la vérité ne ralentit pas, chez certains catholiques, l'ardeur des recherches scientifiques. Mais il ne m'est pas évident que, dans les matières théologiques, le rationaliste soit plus à l'abri du préjugé que le croyant. A la place de quelques propositions définies, qui laissent à la spéculation plus de champ qu'on ne pense, il doit admettre un certain nombre de *postulata* qui ne sont pas

beaucoup moins gênants que les dogmes catholiques. La négation de la divinité du Christ et de la mission de l'Église posée en principe entraîne de bien grosses conséquences. Le Nouveau Testament, lu à travers la préoccupation d'écarter ces grands faits, prend un aspect tout particulier. L'érudit qui aborderait avec une entière liberté d'esprit l'étude d'un texte comme celui de saint Matthieu, XVI, 13-20, n'aurait pas recours aux subtilités que M. Réville, après d'autres, fait valoir pour en atténuer la portée.

Le système de M. Réville ne lui appartient pas en propre. Son livre a le mérite d'exposer clairement les thèses les plus en vogue dans les écoles allemandes; mais il ne leur enlève rien de ce qu'elles ont d'aventureux, et ne résout aucune des difficultés nouvelles qu'elles soulèvent. On regrette de voir tant de science et de travail dépensés presque en pure perte. HIPP. DELEHAYE, S. J.

—

Étude sur la Peregrinatio Silviae. — *Les Églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IVe siècle*, par le R. P. dom Fernand CABROL, prieur de Solesmes, professeur d'histoire à l'Université catholique d'Angers. Paris, H. Oudin, 1895, in-8 de VIII-208 p. avec deux planches.

Découverte, il y a dix ans, par M. Gamurrini dans la bibliothèque d'Arezzo, la *Peregrinatio Silviae* n'a pas cessé d'exercer, à divers points de vue, la sagacité des érudits. Après tant d'autres, dom Fernand Cabrol a encore trouvé à glaner. Il lui a semblé, très justement, que pour la topographie des lieux saints et surtout pour l'histoire de la discipline et de la liturgie, le fameux document n'avait point été exploité d'une manière suffisante. Le savant prieur de Solesmes a entrepris cette tâche et il a bien voulu communiquer le résultat très intéressant de ses recherches.

On comprendra aisément l'importance du témoignage de Silvia pour la topographie de Jérusalem, quand on se rappellera que la ville sainte fut détruite par les Perses en 641, et que pour reconstituer l'état de la cité avant cette destruction, il n'existe qu'un petit nombre de textes souvent contradictoires. Or Silvia est un témoin oculaire de la fin du IVe siècle. Dom Cabrol recueille et commente les descriptions qu'elle donne de l'église de la Résurrection, de l'église majeure du Golgotha, de la basilique proprement dite du Calvaire et de l'édicule de la Croix. Il résulte des renseignements fournis par Silvia que l'ensemble des constructions élevées par Constantin sur le Calvaire se composait de trois édifices de forme et de destination différentes, « réunis par la cour de la basilique, qui permettait d'accéder de plain-pied ou à l'aide de quelques degrés de l'un dans l'autre; en allant de l'ouest à l'est, on les rencontrait dans l'ordre suivant : l'Anastasie, puis l'atrium de la basilique, accostée au sud par l'église majeure, et enfin l'édicule de la Croix. »

Cette description des édifices élevés sur le Calvaire est une des plus importantes qui ressortent du récit de Silvia; elle n'est point la seule, il y a encore à signaler celles de l'église du Cénacle sur la montagne de Sion, de trois églises sur le mont des Oliviers, des deux églises de Béthanie et de la basilique de la Nativité à Bethlehem.

Mais, comme on le pense bien, c'est la seconde partie du livre de

dom Cabrol, consacrée à la liturgie de Jérusalem, qui prime par l'intérêt. L'auteur étudie successivement les offices de la semaine et du dimanche, les grandes fêtes liturgiques, la discipline du jeûne et les catéchèses. Sur tous ces points, le récit de la pèlerine donne des détails extrêmement curieux et précis. Dom Cabrol a bien compris la valeur du document qu'il interprète, quand il remarque combien il est intéressant de saisir sur le fait la transformation que la liturgie subit au IVe siècle, « alors que sous le bénéfice de la liberté, elle se développe et progresse rapidement, » surtout que « c'est à Jérusalem qu'ont pris naissance plusieurs cérémonies qui furent ensuite adoptées dans le reste de l'Église. »

On comprend que nous ne pouvons signaler ici tous les détails liturgiques relevés par dom Cabrol dans le document qu'il analyse avec autant de critique que d'érudition. Insistons cependant sur le dernier chapitre, qui étudie l'apport du récit de Silvia pour la question des catéchumènes et des catéchèses. Cet apport est tel qu'il éclaire d'une vive lumière le texte des fameuses catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem, et fournit sur ce sujet des notions que les anciens interprètes, malgré leur érudition, ne pouvaient soupçonner.

L'ouvrage de dom Cabrol se termine par cinq appendices. Dans le premier, il a dressé le tableau des lectures de l'Écriture sainte d'après la *Peregrinatio;* dans le second, il montre que, du temps de Silvia, la lecture de la Passion n'avait pas encore revêtu la forme de *Diatessaron;* dans le cinquième, nous avons l'itinéraire des voyages de Silvia. Les deux autres appendices, purement bibliographiques, ne contiennent rien qui ne soit déjà connu par les nombreuses études publiées antérieurement.

J. Van den Gheyn, S. J.

Formation of Christendom. *La Vie monastique depuis les Pères du désert jusqu'à Charlemagne*, par M. T.-W. Allies, K. C. S. G. Londres, Kegan Paul, Trench, Trübner et Cie, 1895, in-8.

Voici le huitième volume d'un ouvrage que nous sommes heureux de signaler aux lecteurs de la *Revue*. L'*opus magnum* intitulé *Formation of Christendom* est un exposé complet de la philosophie de l'histoire. M. Allies, qui est depuis quarante-cinq ans sur la brèche, a puisé dans ses convictions religieuses un ardent amour de la Papauté, et s'en est toujours montré le champion zélé. Il ramène tout au centre de l'unité. Pendant le cours de sept volumes, véritables pièces justificatives du Saint-Siège, il en raconte l'origine, les péripéties, l'histoire et les souffrances intimes. Rien n'y manque. Tout un volume, le septième, est consacré à Mahomet et à son système, le plus grand ennemi du nom chrétien. Nouveau triomphe pour la Papauté, et le titre du volume l'indique assez : *Le Rocher de Saint-Pierre et le Déluge de Mahomet* (Peter's Rock in Mahomet's Hood). Le huitième volume vient compléter certain aspect de la philosophie papale, et non terminer, nous osons l'espérer, cette œuvre magistrale. Il s'agit ici de la vie monastique, exposée avec détail, et à un point de vue particulier à M. Allies. N'oublions pas qu'il cherche avant tout la philosophie de l'histoire. L'Orient fut le berceau de l'ordre monastique. Introduit à Rome par saint Athanase, disciple lui-même de saint Antoine, il reçut de lui l'approbation suprême. Le moment était

critique. Constantin venait de rendre la paix à l'Église. Désormais, plus de persécution sanglante. Par contre, on se trouvait dès lors aux prises avec les écueils d'une réaction. De son temps saint Grégoire put dire : *habet pax nostra martyrium suum.* Le secret des solitudes égyptiennes vint répondre à un besoin intime des âmes, plutôt senti qu'avoué. Dès le début, Rome avait connu des exemples isolés de la vie parfaite. Saint Athanase voulait lui donner force de loi et l'ériger en système. En effet, l'institution a pris racine entre l'année 340, époque de l'apparition à Rome de saint Athanase, et la naissance de saint Benoît ; il y eut le moine d'abord, la règle ensuite, qui devait communiquer à tout l'ordre monastique le cachet de l'unité.

M. Allies attache une autre et profonde signification aux vœux monastiques. Dieu a ses heures comme ses desseins. La vie de saint Benoît offrit le contraste le plus frappant avec la vie de Mahomet. Le faux prophète donna le premier l'exemple de la sensualité érigée en principe, et prêcha cet évangile selon la chair qui eût conduit la société à sa perte. Au harem de Mahomet l'Église opposa non seulement l'idéal du mariage chrétien, mais encore l'union mystique de l'âme avec Notre-Seigneur, le sacrifice du monde et des affections légitimes. Selon la parole du Maître, les crucifiés ont trouvé le bonheur. M. Allies a eu l'ingénieuse pensée de réunir à cet égard le témoignage des moines eux-mêmes. Ces séjours appelés « beau site, » « délices, » « joie, » « soulagement, » « doux repos, » trahissent la joie secrète de ceux qui n'avaient que celle du renoncement en partage. Les moines ont contribué puissamment encore au bonheur du monde, car si la règle de saint Benoît a fait des saints, elle a civilisé le barbare. Le moine a préparé les voies à cet empire d'Occident que couronna le Pape en la personne de Charlemagne. En France, il semble que la philosophie de l'histoire offre une actualité toute particulière. Le passé glorieux de l'Église est la meilleure garantie de l'avenir.

Ἀληθής.

—

Vie de saint Bernard, *abbé de Clairvaux*, par l'abbé E. Vacandard, docteur en théologie. Paris, Lecoffre, 1895, 2 vol. in-8 de LIV-505, 558 p.

Nous n'avons pas à entretenir longuement les lecteurs de la *Revue* du bel ouvrage dont ils ont eu, en quelque sorte, la primeur. Ils se souviennent des savants articles dans lesquels M. Vacandard a développé les premiers résultats de ses recherches. Sa connaissance étendue des sources et des travaux modernes, la sûreté de sa critique et sa largeur d'esprit sont depuis longtemps appréciées. On concevra meilleure idée encore des qualités d'historien qui se sont révélées en M. Vacandard, à la lecture de cet important ouvrage, fruit de longues et pénibles études.

La *Vie de saint Bernard* débute par un chapitre qui manque trop souvent dans les ouvrages de ce genre : l'examen critique des sources. Ici, l'auteur a profité principalement des travaux de M. Hueffer. Il ne pouvait choisir un meilleur guide. Dès les premières pages, on le voit décidé à n'esquiver aucune des difficultés de son sujet, et il exprime très nettement son opinion sur les faits surnaturels si nombreux racontés par les biographes de saint Bernard.

Nous n'allons pas parcourir, chapitre par chapitre, cette œuvre considérable et si complète, dans laquelle

le saint abbé est envisagé sous tous ses aspects. Le religieux, le réformateur, l'apôtre, le défenseur de l'orthodoxie, l'orateur, le théologien, sont étudiés tour à tour. M. Vacandard nous donne une suite de dissertations excellentes. On pourra trouver que le lien qui les unit est parfois un peu lâche, et que l'idée mère que l'on voudrait voir courir à travers toutes les pages du livre ne s'en dégage pas assez aisément. On dirait que la figure du saint ne s'est pas dessinée d'abord dans l'esprit de l'auteur avec des contours assez accusés ; que ce moine austère, ce prédicateur éloquent, ce champion passionné de toutes les grandes causes, ne lui est jamais apparu tout d'une pièce. On ne s'explique pas assez la raison de l'activité extérieure si exceptionnelle d'un moine adonné à la contemplation, ni cette ingérence universelle de l'homme qui se dit amoureux de solitude et de silence. Saint Bernard, que l'histoire nous montre puissant en œuvres et en paroles, qui entraînait à sa suite les princes et les peuples, nous paraît, à distance, un peu amoindri. Son éloquence ressemble trop souvent à de la rhétorique, son zèle paraît mêlé de beaucoup de passion, et ceux qui pensent le caractériser par l'épithète de *mellifluus* n'ont certainement lu qu'une petite partie de ses écrits. Disons le mot, sa personne n'inspire pas toute la sympathie que l'on voudrait ressentir pour le grand saint qu'il fut.

Je ne sais si M. Vacandard s'est suffisamment rendu compte de cette impression, et s'il a cherché à expliquer ces contrastes.

Dans l'exposition, l'auteur a peut-être sacrifié quelque peu à la symétrie. Il paraît s'être inspiré d'une catégorie de vies de saints où le côté littéraire domine. Dans certains chapitres, les premiers surtout, il n'a pas assez évité les lieux communs de l'hagiographie ; et si l'appareil imposant qui se déroule au bas des pages n'avertissait constamment que M. Vacandard a écrit pour le public érudit, on se demanderait s'il n'a pas eu en vue, avant tout, la lecture au réfectoire.

C'est là un défaut bien léger, amplement compensé par les qualités excellentes qui distinguent la nouvelle *Vie de saint Bernard*. Tout le monde reconnaîtra à M. Vacandard une connaissance parfaite de son sujet, un amour sincère de la vérité et cette largeur d'idées que l'étude de l'histoire développe dans les bons esprits. Dans le chapitre où il examine les traités dogmatiques du saint, il est amené à parler de la doctrine de saint Bernard sur l'Immaculée Conception. L'opinion que des théologiens de marque ont essayé d'accréditer à ce sujet, malheureusement en torturant les textes, y est abandonnée résolument, et l'auteur est d'avis qu' « il faut renoncer à ranger l'abbé de Clairvaux parmi les partisans de l'Immaculée Conception. »

Bien que M. Vacandard professe pour son héros une admiration facile à comprendre, il ne se dissimule pas que certaines circonstances de sa vie n'exciteront pas l'enthousiasme de tout le monde, et il a le bon goût de ne pas s'évertuer à embellir son rôle.

Ainsi, l'affaire de la condamnation d'Abailard, qui n'est pas précisément la circonstance où le calme et la prudence de l'abbé de Clairvaux brillent avec le plus d'éclat, est exposée avec une impartialité remarquable, et sur un ton qui ne vise nullement à extorquer un jugement approbateur. M. Vacandard a bien compris l'erreur de ceux qui pensent que l'histoire des

saints doit être, d'un bout à l'autre, un panégyrique. On répète souvent que dans la vie des saints tout n'est pas imitable. Il est bon de savoir aussi qu'il n'est pas nécessaire d'y tout admirer. M. Vacandard a su le rappeler avec autant de tact que d'à-propos.

Hipp. Delehaye, S. J.

—

Le Docteur angélique, saint Thomas d'Aquin, par le chanoine Didiot. Lille, Desclée et de Brouwer, 1895, gr. in-8 de 314 p.

On a tout dit sur l'Ange de l'École. On pourrait même dire que sa sainteté n'a pas eu besoin, pour briller d'un très vif éclat, d'être entourée de nombreux prodiges, car le plus grand miracle de saint Thomas d'Aquin sera toujours sa *Somme*, que l'on a sagement comparée à la plus grande des pyramides d'Égypte. C'est aussi une heureuse pensée qui a porté le savant chanoine Didiot à vulgariser cette biographie, dont la première édition a paru en 1874. Ce n'est donc pas un ouvrage nouveau que l'on nous offre, et les lecteurs intelligents lui ont fait déjà l'accueil qu'il méritait; mais l'auteur a voulu, pour le rendre encore plus attrayant au public lettré, lui donner une illustration spéciale. Seize gravures, prises parmi les plus belles peintures de fra Angelico, de Gozzoli, de Filipino Lippi, etc., nous donnent les portraits les plus authentiques du saint et les vues les plus remarquables des différentes demeures où s'est passée la plus grande partie de sa vie glorieuse, depuis le Mont-Cassin, qui lui donna la forte éducation des moines, jusqu'au triomphe de saint Thomas dans le superbe tableau de Lippi.

Certes, un ouvrage signé par le chanoine Didiot n'a pas besoin de ces ornements pour captiver ses lecteurs; mais on est heureux de voir cette riche illustration de la maison Desclée achever la décoration de ce splendide volume.

Dom Th. B., O. S. B.

—

Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis, par M. P. Foucart. Paris, Klincksieck, 1895, in-4 de 84 p. (*Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

Sujet controversé entre érudits et chanté par des poètes, notamment par V. de Laprade. D'où viennent ces mystères si fameux? De l'Égypte, répond M. Foucart. Et à l'appui de cette thèse, les arguments, ou, pour employer un terme plus exact, les vraisemblances se multiplient sous sa plume.

Ce sont d'abord les rapports, à coup sûr extrêmement anciens, entre l'Égypte conquérante et la Grèce curieuse de tous les genres de civilisation : les épopées homériques parlent de l'Égypte ; Cécrops et Danaüs sont universellement considérés comme des colons égyptiens. Puis les analogies indéniables entre le culte d'Isis et celui de Déméter; l'une et l'autre déesse passent pour avoir apporté aux hommes le don de l'agriculture et la promesse d'un heureux avenir. En outre, les Égyptiens ont connu des cérémonies toutes semblables aux mystères, et dont le but était également de se concilier la protection des dieux qui règnent aux enfers. Ce fut vers le VIIe siècle que cette doctrine sur la vie future, rapportée d'Égypte, s'ajusta d'elle-même à la partie déjà populaire en Grèce du mythe d'Isis. Sans doute, aucune place n'est faite en apparence à Osiris dans les mystères de l'époque classique ; mais il n'en était

pas de même dans la religion grecque primitive, dont les vestiges ont survécu dans le culte anonyme rendu « au dieu et à la déesse » que mentionnent diverses inscriptions.

Des détails très particuliers sont relevés en passant par M. Foucart. Ainsi, on exigeait de l'hiérophante une voix juste, en même temps qu'il lui était interdit de révéler aux profanes les noms véritables des divinités invoquées. Pourquoi? Parce qu'aux yeux des Égyptiens, d'une part, l'exacte reproduction musicale des formules sacrées était indispensable, de l'autre, posséder le nom d'un être, c'était en devenir le maître.

Mais l'élément important des mystères n'était ni le drame mystique joué devant les initiés, ni les spectacles qu'on faisait passer sous leur regard ébahi; c'étaient des paroles secrètes en dehors desquelles l'initiation demeurait inefficace. Malgré l'avertissement formel d'Aristote, la science moderne a généralement interprété cette donnée dans le sens d'un enseignement philosophique supérieur. M. Foucart, s'autorisant de certains textes qui se lisent sur des inscriptions funéraires, pense que les Grecs ont eu, eux aussi, leur *Livre des morts*, ou leur rituel de la descente aux enfers; il s'agirait donc simplement, d'après lui, de « mots de passe » destinés à guider et à sauver l'initié dans son dernier voyage à travers le monde souterrain.

Voilà, à ne pas en douter, la partie de son mémoire qui sera le plus discutée. S'il n'y avait en définitive rien de plus dans les mystères, comment expliquer que des hommes tels que Pindare, Sophocle et Platon n'aient cru pouvoir en parler qu'avec une si grande vénération?

C. Huit.

Fortis Etruria. Éléments du droit étrusque. Extrait de l'ouvrage *Jus antiquum*, par C. Charles Casati de Casatis, conseiller honoraire à la cour de Paris. Paris, Firmin-Didot et Marchal et Billard, 1895, gr. in-8 de LXXV p., avec portrait de l'auteur.

Sous le titre de *Jus antiquum*, M. Casati de Casatis a publié un recueil d'anciens textes juridiques, tirés des œuvres de Caton, de Festus, de Varron, de Servius, etc. C'est l'introduction de ce recueil qu'il a fait tirer à part, sous le titre un peu ambitieux de : *Éléments du droit étrusque*. Le droit étrusque a certainement contribué à la formation du droit romain ; il a dû même y contribuer d'autant plus que les populations de la vieille Étrurie, à en juger par les œuvres d'art qu'elles ont laissées, étaient déjà parvenues à un degré avancé de civilisation à l'époque de la fondation de Rome. Mais quelles ont été précisément les institutions que les Romains ont empruntées aux Étrusques? Rien n'est plus difficile à déterminer, et surtout rien ne prouve que les mêmes institutions n'existaient pas, avec de faibles différences, dans le reste de l'Italie. Pour le mariage, par exemple, qu'est-ce qui autorise à dire que la cérémonie de la *confarreatio* était d'origine purement étrusque? Une coutume semblable ne se retrouve-t-elle pas en Grèce et chez les Hindous? Et, de ce qu'il existait à Rome une autre cérémonie, appelée *diffarreatio*, pour le cas de divorce, a-t-on bien le droit de conclure qu'elle était plus ancienne que Rome et que le divorce était admis dans l'antique Étrurie?

M. L.

—

Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem, 1099-1291, par Gaston Dodu, docteur ès lettres. Paris, Hachette, 1894, in-8 de xiv-381 p.

De Fulconis Hierosolymitani regno. *Thesim Facultati litterarum Parisiensi proponebat* G. Dodu. Parisiis, apud Hachette et socios, 1894, in-8 de 72 p.

Depuis l'ouvrage de Michaud sur les croisades, de nombreux historiens en France et en Allemagne, reprenant le même sujet, se sont attachés à nous retracer les conquêtes des croisés en Terre Sainte. Aucun n'avait consacré une étude spéciale et approfondie à l'ensemble des institutions politiques et sociales que nos ancêtres établirent en Orient et qui auraient dû y assurer notre domination. Le livre de M. Gaston Dodu, qui se recommande par une grande clarté, une rigoureuse méthode et une érudition de bon aloi, comble maintenant cette lacune. Dans une introduction développée, il passe en revue les documents qu'il a consultés : œuvres historiques, textes législatifs, chartes, et en discute judicieusement la valeur. Comme exemple du soin qu'il apporte à l'examen de ses sources, nous citerons les pages relatives aux Lettres du Sépulcre et aux Assises de Jérusalem, où la question tant de fois agitée de leur origine et de leurs vicissitudes est reprise et enrichie d'arguments nouveaux. Après avoir jeté un coup d'œil sur l'étendue du royaume latin aux diverses époques de son existence, M. Dodu recherche quels étaient les rapports de la royauté avec la haute féodalité et voit une première cause de faiblesse pour le royaume de Jérusalem dans les liens trop lâches qui unissaient au roi les grands feudataires. L'action de la royauté ne s'exerçait d'une façon efficace que dans la seule principauté de Jérusalem, et là encore elle se trouvait en face d'une féodalité toute-puissante qui ne vit jamais dans le roi que le premier des seigneurs. Chef suprême de l'armée, le roi ne peut compter que sur une armée féodale, d'un effectif restreint, mal disciplinée et prête à la défection. L'enrôlement des soldats indigènes et l'organisation des ordres militaires suppléent mal à l'insuffisance du service féodal. La situation financière de la royauté est des plus embarrassées. Les franchises et les privilèges qu'elle accorde aux barons, aux gens d'église, aux bourgeois, épuisent ses revenus, et son dénuement est si grand que quelquefois elle ne recule pas devant le pillage. Le pouvoir judiciaire réside tout entier dans la Haute Cour et dans la Cour des bourgeois ; la seule prérogative du roi est de présider la première et de se faire représenter dans la seconde par un vicomte. Solidement organisée, possédant à la fois la souveraineté territoriale et l'indépendance en matière judiciaire, l'Église, pas plus que la féodalité, n'avait le désir d'être un appui pour la royauté. M. Dodu tire de son travail cette conclusion très juste que la royauté établie par les croisés en Orient était privée des éléments nécessaires à son développement. Elle ne trouva autour d'elle aucun allié intéressé à combattre la féodalité et ne put avec ses propres forces établir la centralisation administrative qui l'aurait fait vivre. Elle s'éteignit, étouffée par le seul jeu des institutions politiques qui lui étaient imposées, et avec elle disparut le royaume latin.

M. Dodu a donné un utile complément à son travail dans la thèse latine où il retrace la vie de Foulques,

comte d'Anjou et roi de Jérusalem. Si ce prince ne peut être compté parmi les grands rois du moyen âge, il mérite mieux que la renommée qui lui a été faite. Le royaume de Jérusalem avait atteint son apogée lorsqu'il succéda à son beau-père, Baudoin II, et, grâce à sa vigilance, demeura sous son règne dans le même état de prospérité. Foulques montra, sur le trône de Godefroi de Bouillon, les qualités dont il avait fait preuve dans son comté d'Anjou : se préoccupant sans cesse de s'acquitter de tous ses devoirs de souverain et d'user dans l'intérêt de ses sujets de tous les droits, d'ailleurs restreints, que la noblesse féodale lui reconnaissait. Il s'efforçait de rendre effective sa suzeraineté vis-à-vis de la principauté d'Antioche et des comtés d'Édesse et de Tripoli, et il les protégeait contre les attaques des Turcs avec la même diligence qu'il apportait à la défense de son propre royaume.

ALBERT ISNARD.

—

Les États de Paris en février 1358, par M. Paul VIOLLET. Paris, Imp. nat., 1894, in-4 de 36 p. Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions.*

Un document du plus haut intérêt, retrouvé dans les archives municipales de Tours, a été édité avec le plus grand soin par M. Paul Viollet. C'est une ordonnance rendue en février 1358 par Charles, Dauphin, à la suite d'une réunion d'États où venait de prédominer de nouveau l'influence d'Étienne Marcel. Le texte remplit la moitié de l'opuscule de M. Viollet, qui en explique toute la portée et la valeur historique dans une dissertation préliminaire, et en éclaire toutes les circonstances dans des notes pleines d'indications utiles. Ni le document lui-même ni les précieuses explications qu'il y a ajoutées ne pourront à l'avenir être laissées en oubli par ceux qui étudieront l'histoire intéressante, mais entourée d'obscurités, du règne si malheureux du roi Jean.

Il est digne de remarque que, au début de 1358, le parti d'Étienne Marcel insistait pour que la guerre contre les Anglais fût menée de la façon la plus vigoureuse. Les conseillers du Dauphin étaient suspects de mollesse vis-à-vis de l'ennemi. Il s'agissait, à la vérité, de saisir la direction des affaires. Les rôles allaient bientôt changer. Tant il est vrai qu'il est des hommes dont la conduite ostensible n'a rien de commun avec les mobiles qui les dirigent en secret !

L. DE N.

—

La Maladie et la mort de François II, *roi de France*, par le docteur POTIQUET. Paris, Rueff, 1894, in-12 de IV-103 p.

Les médecins ne sont pas toujours d'accord, même en histoire. En 1873, le docteur A. Corlieu publiait chez Germer-Baillière un petit opuscule intitulé : *La Mort des rois de France*, depuis François Ier jusqu'à la Révolution française. Quand l'auteur arrive à François II, il ne manque pas de dire que son mariage avec « une belle et séduisante princesse fut préjudiciable à sa santé. » Puis, après avoir établi, — ce que tout le monde sait, — que « sa constitution était lymphatique, » il dit qu'il avait une « lésion organique occupant une partie importante et circonscrite, telle que l'apophyse mastoïde, les cellules mastoïdiennes ou le rocher, » et que les chirurgiens ont songé à appliquer « une couronne de trépan. » Bref, il conclut que l'inflammation a dû ga-

gner les méninges et qu'il a succombé à « une carie du rocher et à un épanchement cérébral consécutif. » Tel n'est pas l'avis de M. le docteur Potiquet, qui ne semble pas avoir eu connaissance du travail de son confrère, et qui, s'appuyant sur les témoignages des historiens, interprétés à la lumière de la science nouvelle, établit que François II était atteint de la maladie, connue et étudiée depuis peu d'années seulement, et dénommée « végétations adénoïdes, » ou « hypertrophie de l'amygdale pharyngienne. » En effet, tous les symptômes de cette infirmité, mortelle quand on ne peut la conjurer, c'est-à-dire l'absence de développement physique et moral, « la camuserie et la béance de la bouche, » la complication de « l'inflammation suppurée de l'oreille, » et enfin l'abcès au cerveau, se retrouvent dans la courte existence du fils aîné de Catherine de Médicis et de Henri II. Au fond, son état constamment maladif et sa mort vinrent d'une respiration imparfaite par le nez; et il aurait fallu lui faire de bonne heure « l'ablation de l'amygdale pharyngienne hypertrophiée. » On voit que la médecine a fait des progrès, même depuis vingt ans.

M. le docteur Potiquet a égayé son sujet par beaucoup de citations d'écrivains du temps, de poètes et de diplomates, d'historiens protestants et catholiques. Il s'est donné la peine inutile, comme le docteur Corlieu, de démontrer que François II n'est pas mort empoisonné, ce que, même à l'époque, on n'a jamais sérieusement soutenu. De semblables recherches sont donc simplement curieuses, et elles ne modifient en rien les données ordinaires de l'histoire.

G. B. DE P.

Le Comte de la Fère, par E. Colas de la Noue, ancien magistrat. Paris, E. Lechevalier, in-8 de 244 p.

On ne connaîtra bien l'histoire de nos guerres de religion du XVIe siècle que par les monographies successives des hommes qui y ont été mêlés, ceux de province surtout; car à Paris le fanatisme d'une part et les mouvements populaires qui ne cherchent qu'une occasion pour aller aux excès, et de l'autre le parlementarisme des « Politiques, » empêchent absolument de découvrir l'*Esprit de la Ligue*, comme disait le vieil Anquetil. Mais dans les bonnes villes, il se trouvait des bourgeois si dévoués au culte et aux traditions catholiques, que l'idée de patrie ou l'intérêt dynastique les touchait beaucoup moins que la passion de conserver entière la religion de leurs pères. Il y avait moyen de tout concilier, et Henri IV l'a bien montré par la sagesse et l'éclat de son règne trop court; mais, vers 1596, tout le monde n'était pas encore certain que le hardi partisan qui marchait péniblement à la conquête d'un trône serait un des plus grands de nos rois.

Jacques Colas ne le crut jamais. D'une vieille famille dont les ancêtres avaient figuré au siège d'Orléans parmi les compagnons de Jeanne d'Arc, il avait été, sous Henri III, sénéchal de Montélimar; ayant ardemment embrassé la cause de la Ligue, il devint lieutenant des gardes du duc de Mayenne, et, après l'assassinat des Guises, il fut chargé d'une mission près du duc de Parme. Puis, en 1591, il fut nommé gouverneur de La Fère; et c'est en cette qualité que, soutenu par les renforts espagnols, il défendit la place avec une rare énergie contre les attaques répétées du Béarnais. Quand, après huit mois de siège, il

signa en 1596 une honorable capitulation, il était trop engagé avec Philippe II, et plutôt que de faire sa paix avec Henri IV, à l'exemple de Mayenne lui-même, il se retira dans les Pays-Bas, près de l'archiduc Albert. Il avait pris au sérieux sa lutte contre ce roi dont il méprisait la « simulée conversion. » Cet obscur fanatisme de beaucoup de vieux ligueurs se conserva en France dans quelques villes beaucoup plus longtemps que ne le dit la grande histoire, qui ne peut s'occuper de suivre les opinions individuelles, quand les événements auxquels elles ont contribué sont terminés.

G. B. DE P.

—

Le Socialisme au XVIIIe siècle. *Étude sur les idées socialistes dans les écrivains français du XVIIIe siècle, avant la Révolution*, par André LICHTENBERGER, docteur ès lettres. Paris, Alcan, 1895, gr. in-8 de VIII-471 p.

On peut différer de sentiment avec l'auteur de ce livre, ne pas souscrire à plusieurs de ses appréciations, à certains de ses jugements, mais on ne saurait méconnaître l'importance du sujet qu'il traite, l'intérêt qu'il a su donner à la monographie ou, si l'on aime mieux, à la bibliographie qu'il nous présente aujourd'hui et qu'il caractérise justement à la fois de page de l'histoire du socialisme et de contribution à l'histoire intellectuelle du XVIIIe siècle.

Parmi les écrivains de ce siècle, M. Lichtenberger considère comme socialistes ceux qui, au nom du pouvoir de l'État et dans un sens égalitaire ou communiste, ont entrepris de critiquer, de modifier ou de renverser l'organisation traditionnelle de la propriété et de la richesse, par conséquent de la société. Le programme ainsi tracé est des plus vastes ; pour le remplir, l'auteur a dû comprendre dans ses recherches toute la littérature économique du siècle, une grande partie de ses productions morales, philosophiques et politiques, voire même beaucoup d'ouvrages d'apparence purement littéraire.

La méthode adoptée est la méthode chronologique, avec ce tempérament toutefois qu'en vue de faire mieux saisir la suite des idées, d'éviter l'incohérence d'un catalogue pur et simple, le XVIIIe siècle a paru devoir être divisé en trois grandes périodes, dans chacune desquelles sont groupés les écrivains procédant d'une tendance analogue.

La première période s'étend jusqu'à 1750. Elle a pour caractère général l'extrême dispersion et le peu de développement des théories nouvelles ; ce sont les débuts de la littérature utopique qui devait inonder le siècle, du mouvement de retour vers l'état de nature, des romans à l'honneur du bon sauvage. Après Fénelon et son classique *Télémaque*, il n'y a que trois noms importants à citer : Montesquieu, d'Argenson et le curé Jean Meslier, avec son *testament* plus ou moins authentique.

Vers 1750, l'idée d'égalité s'imprime dans les esprits, la sensibilité arrive à l'ordre du jour, la morale utilitaire et antireligieuse se constitue définitivement. Trois hommes se placent au premier plan de cette période, que M Lichtenberger prolonge jusqu'en 1785 : l'auteur du *Code de la Nature*, Morelly, Rousseau et Mably. A côté d'eux et influencés en partie par Rousseau surtout, il faut ranger le groupe des encyclopédistes et des philosophes, Diderot et Helvétius à leur tête. En même temps

Quesnay établit dans ses grandes lignes la doctrine de la secte physiocratique. Précurseurs directs de l'économie orthodoxe moderne, de celle qui soulève aujourd'hui toutes les colères des socialistes, les physiocrates ne furent pas sans formuler, au début, des principes dont leurs adversaires ont tiré des conséquences inattendues. Dès le XVIIIe siècle, ils rencontrèrent des contradicteurs, parmi lesquels notamment Necker et Linguet.

La troisième période comprend les années qui précédèrent immédiatement la Révolution. L'auteur s'arrête à l'ouverture des États généraux. L'analyse des innombrables brochures publiées de 1785 à 1789 fait connaître quelle place occupaient alors dans les esprits les idées socialistes.

Une table alphabétique, comprenant les noms de tous les écrivains socialistes cités, ceux de leurs critiques et de leurs adversaires, enfin les principales matières traitées au cours de l'ouvrage, termine le volume. Elle permet d'apprécier la somme de labeur qu'a coûtée à M. Lichtenberger son intéressant essai historique sur le socialisme au XVIIIe siècle.

COMTE DE LUÇAY.

—

Les Élections législatives depuis 1789. *Histoire de la législation et des mœurs*, par Georges-Denis WEIL, juge au tribunal de la Seine. Paris, Félix Alcan, 1895, in-18 de VII-294 p.

La Constituante établit le suffrage à deux degrés, en même temps que l'obligation du cens. Modique pour le citoyen actif ou membre de l'assemblée primaire (contribution de la valeur de trois journées de travail), il s'élevait pour le membre de l'assemblée électorale de département, ainsi que pour l'éligible. La Constitution de l'an III aggrava les conditions du cens. Celle du 22 frimaire an VIII et les sénatus-consultes rendus pour son application réglèrent le droit électoral suivant un mécanisme savamment élaboré pour conserver les apparences du suffrage universel, tout en attribuant de fait au chef de l'État la nomination du député.

C'est la Restauration qui inaugura l'élection directe. Le cens avait été constitutionnellement fixé à 300 fr. et l'extrême droite réclama vainement en 1817, comme Berryer devait le faire sans plus de succès en 1831, en faveur du suffrage universel. La loi du 29 juin 1820 institua le double vote ; après avoir pris part aux opérations des collèges d'arrondissement, les plus imposés de chaque département votaient de nouveau au grand collège. Il y avait 172 députés du grand collège sur 430.

La charte de 1830 abaissa le cens de l'élection à 200 fr. avec adjonction à demi-cens des capacités ; en même temps le cens d'éligibilité descendait de 1,000 fr. à 500 fr. ; le renouvellement intégral de la Chambre prenait définitivement place dans la législation.

Le nombre des électeurs censitaires était de 241,000 et celui des éligibles au-dessous de 20,000, lorsque la révolution du 24 février proclama le suffrage universel direct, avec la population pour seule base de la représentation (décret du 5 mars 1848).

Consacré par la constitution du 4 novembre, le suffrage universel fut réglementé par la loi du 15 mars 1849. Les dispositions restrictives de la loi du 31 mai 1850 abaissèrent de 9,618,057 à 6,809,281 le nombre des électeurs. Elles furent invoquées par le prince Louis-Napoléon comme jus-

tification du coup d'État. Le décret du 2 février 1852 forma la charte électorale du nouveau régime ; elle établissait le scrutin d'arrondissement, qui persista pendant toute la durée de l'Empire. Rétabli en 1871, le scrutin de liste a fait place en 1875 au premier, pour le remplacer de nouveau en 1885. Aujourd'hui, nous en sommes revenus à l'élection par arrondissement. On n'a pas fait de la question une question de principes. « La majorité, observe M. Weil, l'a résolue dans le sens qui paraissait le plus propre à favoriser ses chances électorales. »

Il suffira de mentionner la loi organique du 30 novembre 1875 et celle du 17 juillet 1889 sur les candidatures multiples, actuellement en vigueur, pour avoir énuméré l'histoire électorale de la France moderne. Le résumé qu'en présente M. Weil est clair et précis. Mais, si cette partie de son travail paraît digne d'éloges, les paragraphes spéciaux dont il accompagne chaque période législative, sous le titre de *mœurs électorales*, comportent au contraire les plus expresses réserves et appelleraient toute une série de rectifications. Pourquoi d'ailleurs, en cette seconde partie, s'être arrêté au 16 mai ? Les invalidations systématiques prononcées par une majorité intolérante de 1877 à 1893, la lutte électorale de 1889 avec ses péripéties aussi nombreuses qu'imprévues et l'intervention de la haute cour de justice comme couronnement, les scandales électoraux qui se déroulent en ce moment même devant la cour d'assises de Toulouse, fourniraient la matière de curieux chapitres. Il faut espérer que l'auteur ne manquera pas de leur donner, dans une prochaine édition, la place qui leur appartient. COMTE DE LUÇAY.

Histoire religieuse du département de l'Hérault pendant la Révolution, par le chanoine F. SAUREL. Tomes II et III. Paris, Champion ; Montpellier, chez tous les libraires, 1894-1895, 2 vol. in-8 de XI-345 et XII-366 p.

Nous avons rendu compte ici (avril 1895) du premier volume de cet ouvrage; les tomes II et III le complètent. Le livre II (tome II) est consacré presque exclusivement à l'histoire du serment à la constitution civile dans les cinq diocèses que réunit aujourd'hui celui de Montpellier. Celui de Saint-Pons trancha sur les autres ; le curé Ponderous prêta le serment ; il y gagna d'être élu à l'évêché de l'Hérault. Un autre prêtre du département, Gouttes, devint évêque de Saône-et-Loire. Trois chapitres traitent en détail de l'élection de Ponderous, de l'attitude du peuple à l'égard du clergé constitutionnel, des débuts de l'administration de l'évêque intrus. Il y rencontra des tribulations de toute sorte; on le surnomma l'évêque des baïonnettes, pour rappeler la protection militaire sous laquelle il avait été élu et intronisé.

Le livre III embrasse en quatre chapitres la période de l'Assemblée législative, période qui débute par des tracasseries et des persécutions, pour aboutir à la suppression des ordres religieux et à la déportation du clergé insermenté. Les évêques sont chassés de leurs sièges ; quant aux prêtres, tandis que les uns se retirent en Espagne, les autres sont expédiés administrativement par la voie de mer, non sans avoir été dévalisés par des voleurs, arrêtés en mer, conduits à Toulon et dépouillés de tout, jusque des boucles de leurs chaussures. Quant aux religieuses qui avaient donné asile à quelques prêtres, elles furent

expulsées ; on n'eut de tolérance que pour les sœurs hospitalières. Nous devons nous abstenir de citer les intéressants épisodes de cette persécution ; elle n'était que le prélude des journées sanglantes de l'année suivante.

Le tome III comprend les livres IV et V, l'un consacré à la Convention nationale, l'autre au Directoire exécutif. Il y a des récits bien touchants qui se rapportent à la Terreur, celui du martyre du prêtre Michel par exemple, et le rôle de dévouement de Madeleine Crassous. L'évêque d'Agde, M. de Saint-Simon, réfugié à Paris, y monta sur l'échafaud ; Gouttes, tout évêque constitutionnel qu'il fût, eut le même sort. D'autres s'en allèrent à Bordeaux et à Rochefort sur les pontons. A côté de cela, il y eut les impiétés, les profanations, les apostasies ; M. le chanoine Saurel n'a pas cru devoir les taire, tout en faisant la part de la charité.

La persécution, après quelque accalmie, renaît sous le Directoire ; c'est l'objet du livre V, partagé en six chapitres : *L'Interdiction du culte*, *la Reprise de la persécution*, *la Continuation de la persécution*, *le Culte décadaire*, *le Culte catholique*, *la Seconde Terreur*. Nous devons signaler encore les nombreuses pièces justificatives que M. le chanoine Saurel a insérées à la fin de chacun de ces deux volumes, comme il avait fait pour le premier. Dans le tome II, où elles ne comptent pas moins de soixante-neuf pages, notons le procès-verbal sur la potence dressée devant la porte de l'évêque intrus, l'installation des curés constitutionnels, diverses listes des cures vacantes, des traitements des prêtres assermentés ou non assermentés, des ecclésiastiques embarqués pour l'Espagne ou pour l'Italie. Dans le tome III, outre diverses listes relatives à la déportation, nous remarquons la rétractation de Rouanet, qu'il ne maintint pas, puisqu'il accepta depuis la succession de Ponderous à l'évêché de l'Hérault, et le livre de raison de Ponderous.

En résumé, l'auteur a su renfermer en trois volumes une suite d'histoire considérable ; il a ajouté aux recherches de ses prédécesseurs ; malgré l'abondance de ses matériaux, il est resté sobre et concis, n'oubliant rien de nécessaire, écartant ce qui n'était que de simple curiosité. Et ce n'a pas été pour lui une mince difficulté que de faire marcher de front, sans confusion, l'histoire de cinq diocèses ; il aurait pu en résulter un livre lourd et pénible, et, tout au contraire, nous avons un ouvrage très clair et très agréable.

VICTOR PIERRE.

Napoléon et la société de son temps (1793-1821), par P. BONDOIS, professeur d'histoire au lycée Buffon et au lycée Molière. Paris, Félix Alcan, 1895, in-8.

Une histoire de Napoléon restait-elle à faire ? Méritait-elle d'être recommencée après beaucoup d'autres ? M. Bondois l'a pensé, et il a entrepris de traiter un sujet vers lequel la faveur du public entraîne les écrivains depuis plusieurs années. Les uns attribuent cette résurrection de la grande époque impériale aux aspirations césariennes d'un peuple las des errements et des abus d'une fausse démocratie. D'autres y voient le culte légitime de gloires militaires dont le souvenir vient nous consoler des humiliations de l'heure présente.

Ce n'est pas toutefois ce sentiment qui semble avoir inspiré l'auteur de ce livre, que domine exclusivement la

figure de Napoléon et où l'on chercherait vainement une peinture de la société de son temps. On y trouve une biographie puisée à des sources abondantes, soigneusement indiquées en tête de chaque chapitre.

L'auteur annonce, dès les premières lignes, l'intention d'être impartial. L'impartialité, cette vertu théologale de l'historien, est particulièrement difficile à pratiquer envers Napoléon, qui conserve le privilège de rallumer encore la guerre — une guerre de plume — du fond du sarcophage où il dort son dernier sommeil, sous la coupole dorée des Invalides. Pour être juste, pour apprécier sa raison d'être et son véritable rôle historique, il ne faut jamais oublier que Bonaparte succède à la Révolution. Le régime consulaire et le premier Empire ne sont compris et expliqués que par le tableau des ruines morales et matérielles au milieu desquelles agonisait la France, sous le gouvernement impuissant et méprisé du Directoire, héritier de la Terreur, continuateur de la tradition jacobine interrompue par l'esprit de réaction qui cherchait à se faire jour et que réprima le coup d'État de fructidor. Ce sont là des points sur lesquels n'aiment guère à insister les écrivains qui, même après le réquisitoire formidable de M. Taine, gardent quelque indulgence pour les hommes et les choses de la Révolution. Or, l'absolutisme de Napoléon se trouve précisément justifié par la tyrannie révolutionnaire qui l'a précédé et devait le rendre plus acceptable.

M. Bondois se demande « pourquoi les Français, pourquoi l'Europe ont supporté le despotisme de l'empereur pendant près de dix ans » (p. 430). La réponse est facile à faire. Napoléon s'est imposé à la France par ses services et à l'Europe par ses victoires.

La légitimité du 18 brumaire se peut être contestée sérieusement. Elle a été ratifiée par tous les partis, et il suffit d'interroger les contemporains, unanimes à acclamer la dictature, à voir en Napoléon le libérateur attendu, désiré par des millions de Français. Il ne détrônait que la Révolution, et lorsqu'il plaçait sur sa tête la couronne impériale, on est bien forcé de reconnaître qu'il l'avait conquise par son génie, par la gloire de ses armes, par la reconstruction d'une société détruite en dix ans de crimes et d'anarchie.

Capitaine, législateur, homme d'État, il réunit toutes les attributions de la souveraineté, supporte tous les fardeaux, accepte toutes les responsabilités, et jamais le pouvoir absolu ne fut mieux justifié par des dons exceptionnels. L'ambition du conquérant perdit l'empereur. L'enivrement de la puissance l'aveugla. La chute est aussi terrible que l'élévation avait été rapide et prodigieuse. L'homme nécessaire devient l'homme fatal. Il faut s'en séparer. On maudira ses fautes, après avoir admiré son génie et salué ses triomphes. Mais comment s'étonner du prestige qui lui a survécu, même après les désastres, à moins de rester indifférent à la gloire et d'avoir oublié l'immensité des services rendus par le plus merveilleux et le plus puissant entraîneur d'hommes qui ait jamais existé?

La captivité de Sainte-Hélène couronne cette éblouissante destinée d'une auréole de pitié, et l'on aura beau y voir une expiation finale, toute âme généreuse et vraiment française sera émue des souffrances du grand empereur vaincu et malheureux. Elle s'indignera contre les geôliers qui eurent pour complices

les monarques que faisait trembler encore sur leurs trônes Napoléon, enchaîné sur le rocher qu'enserrait l'Océan, double prison dans laquelle s'éteignit la dernière flamme de cette courte et fabuleuse existence.

M. Bondois s'élève contre ce qu'on a appelé la « légende napoléonienne, » « que les documents, dit-il, ont percée à jour. » Un tel homme, une telle époque, devaient emprunter quelque chose de légendaire au merveilleux des exploits et des événements. Tout y est extraordinaire et bien fait pour frapper l'imagination. Ne laissons pas envahir par la fiction le domaine de la vérité. L'histoire n'a rien de commun avec la légende. Mais, ne craignons pas de le dire, à notre époque, on abuse volontiers du document pour détruire l'idéal que l'on doit s'efforcer d'entretenir chez un peuple, si l'on ne veut le voir asservi par une domination malsaine et dangereuse, celle du matérialisme. Le règne de l'argent ne vaut pas l'amour de la gloire. Un pays corrompu par les jouissances et trop avide de bien-être produit des agioteurs ; il n'enfante plus de héros.

Ce furent des héros que ceux qui peuplèrent la Grande Armée, qui la conduisirent à la victoire ou à de glorieuses défaites où le nombre triompha de la valeur.

L'auteur prononce le mot de « mascarade » à propos de la noblesse du premier Empire (p. 192). L'expression n'est pas seulement malheureuse; elle manque de justice et de vérité, car jamais noblesse ne fut mieux méritée que celle qui fut conquise sur les champs de bataille, avec l'épée de ces hommes titrés par la victoire et sortis pour la plupart des conditions les plus modestes et les plus obscures.

L'héroïsme avait gagné ses titres de noblesse; il les avait teints de son sang.

« Lorsque l'histoire, dit M. Bondois, en terminant son livre et en formulant son opinion sur le premier Empire, exprime l'horreur que cette période de tyrannie inspire aux hommes épris de liberté et de moralité politiques, elle ne doit pas oublier que les Français pouvaient en finir plus vite avec ce système de gouvernement, et il faut se souvenir de cette vérité : « Un peuple n'a que le gouvernement qu'il mérite. » — Vérité qu'on appliquera non moins justement aux régimes qui, après avoir écrit le mot de liberté dans leur devise, ont attenté à toutes les libertés et exercé la tyrannie anonyme, la plus redoutable de toutes. Le despotisme des rois, celui des grands hommes est presque toujours funeste. Il égare les souverains et souvent les précipite du faîte de la puissance où ils étaient montés. Napoléon en est un exemple. Du moins, ce despotisme se défend par la grandeur des actions, par la gloire donnée au pays et dont se forme son patrimoine d'honneur, son héritage moral. De la tyrannie de la foule et de celle d'une faction, il ne reste que des calamités sans grandeurs et que l'humiliation pour un peuple d'avoir obéi aux pires de tous les maîtres.

La monarchie tempérée est le gouvernement le plus propice aux intérêts d'une nation et le plus conforme à l'ordre naturel, car il peut concilier la stabilité des institutions avec la médiocrité des hommes. Le césarisme est le fruit mûri par les révolutions. Les peuples qui ne se soumettent pas à des principes se donnent un maître. Lorsque les discordes civiles les ont livrés à l'anarchie, ils cherchent un homme. Cet

homme-là s'est rencontré le 18 brumaire, désigné par la victoire, comblé des dons du génie. Il a pu être considéré alors comme l'envoyé de la Providence et sacré par un pape. Il a connu toutes les extrémités de la fortune. Son nom s'est gravé dans l'airain ; il flamboie dans notre histoire, chargé tour à tour de louanges et d'imprécations.

Nous sommes maintenant assez loin de lui pour nous montrer équitables et pour apprécier ce qu'il y eut dans sa vie et dans son œuvre de fragile et de durable. Mais il faut le disputer à la fois à ses apologistes et à ses détracteurs, faire la part du blâme et de l'admiration, l'isoler des sentiments dynastiques et lui accorder la place qu'il mérite de garder dans le temple de nos gloires nationales. De tous les jugements inspirés par Napoléon, il n'en est peut-être pas qui résume mieux son caractère et son règne que celui de Chateaubriand dans une des pages de ses étincelants *Mémoires d'outre-tombe*. On ne le récusera pas, car c'est le témoignage d'un adversaire : « Il est grand pour avoir créé un gouvernement régulier et puissant, un code de lois adopté en divers pays, des cours de justice, des écoles, une administration forte, active, intelligente et sur laquelle nous vivons encore.... Il est grand pour avoir fait renaître en France l'ordre du sein du chaos, pour avoir relevé les autels.... Il est grand pour avoir enchaîné une tourbe anarchique...., pour avoir forcé des soldats, ses égaux, des capitaines, ses chefs ou ses rivaux, à fléchir sous sa volonté; il est grand surtout pour être né de lui seul, pour avoir su, sans autre autorité que celle de son génie, pour avoir su, lui, se faire obéir par trente-six millions de sujets de l'époque où aucune illusion n'environne les trônes; il est grand pour avoir abattu tous les rois, ses opposants, pour avoir défait toutes les armées, qu'elle qu'ait été la différence de leur discipline et de leur valeur, pour avoir appris son nom aux peuples sauvages comme aux peuples civilisés, pour avoir surpassé tous les vainqueurs qui le précédèrent, pour avoir rempli dix années de tels prodiges qu'on a peine aujourd'hui à les comprendre. »

H. de Broc.

—

Les Complots militaires sous la Restauration, d'après les documents des Archives, par E. Guillon. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1895, in-12 de 353 p.

Ce volume est d'une lecture facile; mais il ne faudrait pas s'attendre, sur la foi du sous-titre, à y trouver des renseignements nouveaux de quelque importance. Le livre de M. Guillon aurait pu être rédigé il y a un demi-siècle. En fait de publications plus récentes, les *Mémoires* du chancelier Pasquier et ceux du général Marbot sont les seuls qu'il ait mis à profit. Plusieurs ouvrages, remplis de documents de première importance, ne paraissent pas être jamais arrivés jusqu'à lui. Il en résulte qu'il répète imperturbablement des assertions qu'on ne peut voir rééditer sans surprise.

M. Guillon a un genre de modération qui n'est pas de nature à guider sûrement dans la voie de la vérité. Professant la méfiance pour les partis extrêmes, — surtout pour la droite, — il leur attribue bien volontiers la responsabilité des torts d'adversaires dont la situation politique intermédiaire n'excluait pas la violence dans les procédés et l'arbitraire dans

les décisions. Il s'étonne de trouver des mesures de clémence appuyées par le duc de Richelieu et M. Lainé, et, s'il les voit combattues par M. Decazes, il suppose que ce ne pouvait être que par ménagement pour la droite. Comme si cette disposition s'était rencontrée chez le ministre qui répondait à un ami insistant sur la nécessité d'une alliance : « Avec la gauche, le plus tard possible ; avec la droite, jamais ! »

Il serait rigoureux de réclamer de M. Guillon une juste appréciation de la politique des hommes, puisqu'il ne sait même pas mettre à leur place les faits les plus officiels. Rendant compte des discussions de la Chambre des députés pendant la session de 1821, il fait de M. de Villèle le ministre des finances et le président du conseil (p. 65 et 73) ; il lui eût été facile de s'assurer que le portefeuille des finances était alors entre les mains de M. Roy, et que c'était le duc de Richelieu qui présidait le Conseil.

M. Guillon constate la réalité des complots militaires dirigés contre le gouvernement des Bourbons, et convient de leur caractère coupable. Mais comme, en même temps, il suit volontiers les récits de Vaulabelle, il voit partout la main d'agents provocateurs et ne manque jamais de représenter sous un jour odieux les chefs militaires qui ont fait avorter ces complots. De la part de Vaulabelle, qui déplore l'échec des conspirateurs, c'est tout naturel : on peut trouver mauvais de la part d'un gouvernement l'emploi des moyens de police les plus indispensables, quand on lui refuse le droit d'exister. Si le gouvernement n'a pas été renversé par les complots, c'est que lui-même en dirigeait tous les fils. Il est également certain qu'en 1789 ce sont les nobles qui ont fait brûler leurs châteaux et que, tout récemment, c'est M. Ressèguier qui a cherché à se faire assassiner. Que la passion débite de pareilles absurdités, il lui appartient d'être aveugle. Mais M. Guillon ne se croit pas passionné ; il y a donc lieu de s'étonner qu'il ait pu tomber dans de pareils écarts.

L. DE N.

—

Un témoignage sur un point d'histoire : la Campagne monarchique d'octobre 1873, par Charles CHESNELONG. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1895, in-8 de 555 p.

Notes et souvenirs, par le marquis DE DREUX-BRÉZÉ. *Annexes : Réponses et pièces justificatives.* Paris, Perrin, 1895, in-8 de 27 p.

M. Chesnelong vient apporter son « témoignage » sur un point d'histoire qui a déjà donné lieu à de nombreuses controverses ; si son livre n'y met point un terme, il fournit du moins d'importantes lumières et nous offre un récit consciencieux et circonstancié des différentes phases par lesquelles fut signalée la campagne monarchique d'octobre 1873. Ce récit est d'un haut intérêt, émouvant par endroits ; il fait grand honneur à l'éminent auteur qui reçut la mission d'être, auprès du descendant de nos rois, l'interprète des vœux de la Commission des neuf que présidait le général Changarnier.

M. Chesnelong remplit en effet cette mission délicate avec le talent, le tact, le patriotisme qui lui avaient conquis l'estime et la confiance de ses collègues de la majorité de l'Assemblée nationale, et lui avaient valu l'honneur d'être leur délégué. Si ses généreux efforts ne furent point couronnés de succès, si les stipulations faites à Salzbourg n'amenèrent point

le résultat désiré, nul n'a le droit d'en rendre responsable l'habile et chaleureux négociateur, qui fit tout ce qui pouvait humainement être fait pour vaincre les résistances de M. le comte de Chambord sur la question du drapeau tricolore et pour trouver un terrain de conciliation sur lequel une entente pût s'établir. Ce terrain, il parvint à le conquérir; cette entente, elle parut un instant accomplie; et ce fut pour M. Chesnelong un coup terrible — ressenti avec lui par tous les amis de la monarchie traditionnelle — que cette lettre du 27 octobre, venant en un instant rompre l'accord établi et détruire les espérances si fondées d'une heureuse solution.

Il faut lire ces pages, si sincères et si émues, où l'on suit, jour par jour, les événements, où l'on constate les difficultés de la tâche du négociateur, ses craintes, ses espérances, ses angoisses, son désespoir final, où le caractère du personnage royal est si noblement mis en relief, où éclate sans cesse le plus ardent, le plus pur patriotisme; elles resteront comme une œuvre de sincérité et de loyauté, qui mérite les louanges de tous les amis de la vérité.

On nous permettra de signaler, en terminant, quelques erreurs à rectifier dans les noms de lieux et de personnes : *Frohsdorff* (*passim*) pour *Frohsdorf; Vansey* pour *Vanssay* (p. 27); *Lefèvre de Pontalis* (p. 29) pour *Lefèvre-Pontalis; Merveilleux du Vigneaux* (p. 53, 54, 74, 339, 458) pour *du Vignaux; Gasslonde* (p. 63) pour *Gaslonde*. Ce sont de petites taches qui disparaîtront facilement dans les éditions subséquentes.

— Un mot sur la brochure que M. le marquis de Dreux-Brézé a ajoutée au volume dont nous avons rendu compte récemment (Voir t. LVIII, p. 287). Les *Réponses et Pièces justificatives* qu'elle contient portent : I, sur les « Projets visant : 1° la création d'une lieutenance générale du royaume; 2° la prolongation des pouvoirs présidentiels du maréchal de Mac-Mahon; » II, sur les « Origines de la lettre de Monsieur le comte de Chambord à M. Chesnelong et les causes de sa publication; » III, sur le sens que Monsieur le comte de Chambord attachait au mot de *responsabilité des ministres;* IV, sur la Commission des neuf. — M. le marquis de Dreux-Brézé a utilisé la correspondance du comte de Blacas pour justifier certaines de ses assertions, notamment pour établir qu'il fut question d'une lieutenance générale et d'une prorogation des pouvoirs du maréchal avant la réception de la lettre du 27 octobre. Mais cela ne rectifie pas l'erreur commise par lui dans son livre au sujet de la démarche faite auprès de Mgr le prince de Joinville, et il nous semble que ces pages n'apportent aucune lumière nouvelle sur les points controversés.

G. DE B.

—

Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne, par M. Paul VIOLLET. Paris, Imp. nat., 1893, in-4 de 58 p. Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

Voilà une question que M. P. Viollet a traitée en jurisconsulte moderne, faisant abstraction d'un point de vue que l'historien ne doit jamais oublier, celui des principes généralement admis à l'époque dont il s'occupe. Pour les Français des XIIIe et XIVe siècles, une question litigieuse ne pouvait se décider que par la coutume, c'est-à-dire par les précédents; l'idée d'en

appeler à la raison écrite n'existait que chez quelques légistes dont l'influence était encore minime. La question que M. Viollet aurait dû se poser est donc celle-ci : Les femmes ont-elles été exclues de la succession à la couronne? la réponse à faire : Non, car elles n'y ont jamais été admises.

Dira-t-on que le cas ne s'était point présenté? Il n'en est pas moins certain que, chez les Francs Mérovingiens comme chez la plupart des peuples congénères, il n'était jamais entré dans l'esprit de personne qu'une prétention quelconque au trône pût se transmettre en ligne féminine. Quand la couronne devint purement élective, jamais une candidature ne fut motivée sur une descendance de cette sorte. Sous la race capétienne, il fallait être arrivé au XIVe siècle, où les anciennes traditions tendaient à s'oblitérer, pour que la question fût posée comme controversable; les générations précédentes ne s'y seraient pas arrêtées un instant.

C'est donc à tort que M. Viollet voit dans la solution admise le résultat d'une politique plus habile que scrupuleuse de la part de Philippe V. Son adroite diplomatie désarma des oppositions, mais elles ne surgissaient que de la part de princes faisant valoir des intérêts personnels, ou de leur clientèle. Pour la masse des Français, la question n'avait jamais pu être un instant douteuse.

Quant au nom de Loi salique, M. Viollet fait bien voir qu'il n'a paru que plus tard et par suite d'une erreur. Les contemporains de Philippe le Bel, s'ils connaissaient les coutumes traditionnelles du peuple franc, ignoraient le texte de la Loi des Saliens. Quand, un peu plus tard, ce texte fut retrouvé, des légistes, plus zélés qu'érudits, le torturèrent pour y trouver ce qu'il ne pouvait contenir. La transmission des propriétés privées n'avait rien à voir avec les principes constitutifs de la royauté chez les Francs.

L. DE N.

—

Histoire du Parlement de Paris de l'origine à François Ier, par Félix AUBERT, avocat, archiviste-paléographe. Tome Ier : *Organisation. — Compétence et attributions.* Tome II : *Procédure.* Paris, Alph. Picard, 2 vol. in-8 de 396 et 252 p.

Les précédentes publications de M. Aubert sur l'histoire du Parlement de Paris (*Le Parlement de Paris, de Philippe le Bel à Charles VII* (1314-1422). *Son organisation.* Paris, 1887, in-8. *Le Parlement, etc. Sa compétence et ses attributions.* Paris, 1890, in-8), bien connues des lecteurs de la *Revue*, me permettent de signaler brièvement les deux nouveaux volumes qui viennent de paraître. Le premier résume les recherches antérieures de l'auteur, et en même temps les complète, puisqu'il remonte au règne de saint Louis et s'arrête à celui de François Ier. M. Aubert s'était borné tout d'abord à étudier la composition et le fonctionnement du Parlement pendant une période d'un peu plus d'un siècle, s'étendant de la mort de Philippe le Bel à l'avènement de Charles VII.

Le second volume est entièrement nouveau. Il est consacré à la procédure, presque exclusivement à la procédure civile, dont la marche régulière et les divers incidents sont étudiés dans cinq chapitres. Il suffira de donner ici les titres de ces chapitres : I. Ajournement. — Présentation. — Défaut et congé. — II. De la demande et de la défense. — III. Les

preuves. — IV. Le jugement. — V. Arbitrage, accord.

Une introduction développée expose l'histoire et la théorie de l'*appel*. Le Parlement de Paris étant surtout une juridiction d'appel, ces notions préliminaires étaient indispensables. Quatre appendices traitent de procédures spéciales : I. Procédure en cas de nouvelleté. — II. De la provision. — III. Lettres d'état. — IV. Procédure criminelle. On peut trouver que la part faite à la procédure criminelle — moins de douze pages — est un peu mince.

Quarante-trois pièces justificatives terminent le volume. Elles ont, il est presque inutile de le dire, une importance toute particulière, puisque c'est surtout en matière de procédure qu'il convient d'éclairer et de vivifier la théorie par des exemples.

Ces deux volumes contiennent, comme les précédents, un très grand nombre de faits nouveaux et intéressants, patiemment recueillis, qui parfois auraient gagné à être présentés avec plus d'art et de méthode. La mise en œuvre de la masse énorme de matériaux réunis par M. Aubert a peut-être été quelque peu hâtive. Cette réserve faite, on ne saurait trop louer l'auteur du courage avec lequel il s'est mis à l'œuvre, et de la conscience avec laquelle il poursuit sa tâche, qui sera considérable, si, comme il semble, il est résolu à nous donner une histoire complète du Parlement de Paris.

R. Delachenal.

—

La Décentralisation. *Étude pour servir à son histoire en France*, par le comte de Luçay, correspondant de l'Institut. Paris, Guillaumin, 1895, gr. in-8 de 244 p.

Le comte de Luçay, si bien préparé par ses travaux antérieurs sur les assemblées provinciales et sur les secrétaires d'État à traiter les questions relatives à l'administration de la France, a été convié à donner, à l'Institut catholique de Paris, trois conférences sur la *Décentralisation*. Il en a profité pour exposer d'une façon magistrale, d'une part l'organisation administrative de notre pays avant 1789, de l'autre la formation des départements en 1790, enfin l'organisation de l'administration depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Mais il ne s'est pas contenté de cet historique. Dans un appendice, qui forme plus de la moitié du volume que nous avons sous les yeux, il a complété son exposé par les mémoires ou documents suivants : 1° Liste des provinces, avec la date de leur réunion à la couronne; 2° Rapport fait à l'Assemblée constituante, par Bureaux de Pusy, sur la nouvelle division du royaume; 3° Tableau comparatif de l'organisation de la France en 1789 et en 1889; 4° Liste alphabétique des généralités et départements qui en sont formés. Cette simple énumération suffit à faire apprécier l'importance et l'intérêt de cette publication de notre éminent collaborateur, et la gratitude que lui doivent tous les amis de notre histoire administrative.

G. de B.

—

Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville; suivi d'un catalogue de leurs actes, par H.-François Delaborde. Paris, Imprimerie nationale, 1894, in-8 de xv-538 p.

En évoquant le souvenir du saint roi qui l'avait honoré de son amitié, Joinville nous a tracé un tableau fidèle de sa propre existence. Il semble téméraire de chercher à nous faire

mieux connaître le caractère d'un homme qui nous laisse lire dans son cœur avec tant de bonhomie et de franchise. M. H.-François Delaborde a eu cette témérité, et tous ceux qui s'intéressent à Joinville et qui se sont laissé séduire par son talent s'en applaudiront, car de l'étude qu'il lui a consacrée, la figure de l'historien se dégage avec des contours plus nets et plus finis. L'on connaissait surtout les événements de la vie de Joinville qui se rapportent à la croisade et à son séjour en Orient; l'auteur, grâce à de patientes et laborieuses recherches, nous apprend tout ce que l'on en peut aujourd'hui savoir. Ce désir d'être complet ne l'a point empêché d'écarter résolument les hypothèses hasardeuses auxquelles une érudition moins solide et un sens critique moins sûr auraient eu recours, lorsque les documents faisaient défaut. Par une transition naturelle, M. H.-F. Delaborde s'est trouvé conduit à rechercher ce qu'avaient été les ancêtres et les descendants du bon sénéchal. Là, tout presque était à faire, et il s'agissait de mettre en lumière des personnages tombés aujourd'hui en un oubli profond. Avec la même consciencieuse exactitude, l'auteur nous retrace les rudes exploits des redoutables seigneurs dont les méfaits de tous genres semblaient si peu annoncer le futur compagnon de saint Louis, et conduit son récit jusqu'à l'extinction de la maison de Joinville. Une étude un peu aride sur les branches secondaires de cette famille et un tableau généalogique des sires de Joinville épuisent le sujet et terminent la première partie du travail. La deuxième partie, qui occupe une moitié du volume, est terminée par le catalogue des actes des seigneurs de Joinville, depuis l'an 1019 jusqu'à l'an 1417. C'est à l'aide de ces documents, puisés aux sources les plus diverses, que M. Delaborde a pu rectifier maintes erreurs de détail dans les biographies des seigneurs de Joinville, et élever à la mémoire du plus populaire et du plus sympathique des historiens du moyen âge un monument qui n'est point indigne de sa mémoire.

ALBERT ISNARD.

Voyages de Courtépée dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777, publiés par A. DE CHARMASSE et G. DE LA GRANGE. Autun, imp. Dejussieu, 1895, gr. in-8 de 223 p. (Extrait des *Mémoires de la Société éduenne*).

L'abbé Claude Courtépée n'était pas « un de ces historiens de cabinet qui se cloîtrent dans les bibliothèques et les archives et qui ne demandent qu'aux livres et aux manuscrits la connaissance du passé » (*Préface*, p. 2). C'était surtout un historien voyageur qui, chaque année, pendant les deux mois de vacances du collège de Dijon, dont il était le principal, allait « recueillir sur place tous les éléments d'une description complète du duché de Bourgogne » (*Ibid.*, p. 3). On ne possède malheureusement qu'un petit nombre des récits qu'il a pu faire de ses nombreux voyages : deux seulement avaient été déjà publiés, l'un par M. Pingaud, en 1889 (Voyage de 1759 à Besançon, Dole, Seurre et Cîteaux), l'autre, plus récemment, par M. Albert Babeau (Voyage de 1759 à Troyes). Le volume que nous avons sous les yeux contient : 1° *Relation abrégée d'un voyage fait dans les parties orientale et méridionale de la Bourgogne par un curieux en septembre et octobre 1776* (p. 11-79); 2° *Récit de mes courses en Chalonois, en Charo-*

lois et Brionnois pendant les vacances de Pâques, depuis le 22 mars au 10 avril 1777 (p. 79-105); 3° *Itinéraire d'un voyageur curieux qui a parcouru l'Auxois, l'Autunois, le Charolois, partie du Mâconnois, du Beaujolois, de la Dombe, du Lyonnois, du Forez et du Brionnois, en septembre et octobre 1777* (p. 105-220).

Les récits de Courtépée sont aussi agréables qu'instructifs. On y trouve un peu de tout : des descriptions de paysages, de villes, de châteaux, des notices biographiques, des appréciations de tout genre, des anecdotes assaisonnées de ce sel bourguignon dont la saveur est proverbiale. Les causeries si variées du bon abbé abondent en renseignements sur Auxonne, Gray, Pontailler, Saint-Jean-de-Losne, Verdun, Chalon, Charolles, Chaumont, Semur, Marcigny, Paray, Saulieu (la patrie de l'auteur), Arnay-le-Duc, Autun, Trévoux, Lyon, Oullins, etc. Parmi les articles consacrés à divers personnages plus ou moins célèbres, on remarquera ceux qui concernent le R. P. Joseph-Marie Dunand, de Besançon, gardien des capucins, *sçavant laborieux* (p. 12); Dom Edmond Martène, « bénédictin, d'une droiture, d'une piété, d'une simplicité égales à ses vastes connaissances » (p. 23); Pontus de Thyard, évêque de Chalon, qui « excellait dans la poésie et les belles-lettres et n'était pas moins profond dans les mathématiques et la théologie » (p. 31); Jacques Vallée Desbarreaux, enseveli dans la chapelle des Carmes de Chalon (p. 44); Pierre le Vénérable et Abailard (p. 46); Marie Alacoque et Mgr Languet, évêque de Soissons (p. 50); Antoine Malvin de Montazet, évêque d'Autun, puis archevêque de Lyon, grand ami et protecteur de l'auteur (p. 52, 171, 185, 188, 199); Bussy-Rabutin (p. 58, avec indication dans la bibliothèque du château de Sivignon, appartenant au marquis de la Guiche, des manuscrits du spirituel écrivain « très proprement reliés, achetés de ses héritiers en 7 volumes in-4 »); André du Ryer, l'académicien, et son petit-neveu, Pierre du Ryer, l'orientaliste (p. 65); Edme Béguillet, collaborateur aux deux premiers volumes de la *Description du duché de Bourgogne*, pittoresquement comparé à « un buisson ardent, hérissé d'épines poignantes, » et appelé avec une plaisante indignation « associé insociable » (p. 78), les Brulart (p. 109-110), Gabriel de Roquette, évêque d'Autun (p. 138), le président Jeannin (p. 140), Pierre Lenet et Jean-Baptiste Lantin (p. 152), etc.

M. G. de la Grange s'est chargé de transcrire les relations (Voyage de 1776, d'après le manuscrit autographe appartenant à la Société éduenne, voyage de 1777, d'après un manuscrit faisant partie de la bibliothèque de M. Eusèbe de Quercize). M. de Charmasse a rédigé la *préface* et les *notes*. La préface, qui est charmante, fait admirablement connaître Courtépée. Les notes sont remplies d'une très précise érudition. Quelques-unes sont fort piquantes et semblent avoir été écrites par la malicieuse plume de Courtépée. Par exemple (p. 30, note 2) M. de Charmasse objecte au narrateur qu' « il était difficile aux Jésuites d'opprimer Ponthus de Thyard, attendu qu'ils ne furent établis à Chalon qu'en 1634, soit trente ans après sa mort.... » Passant de la critique historique à la critique littéraire, le spirituel commentateur se moque (p. 139, note 3) de Courtépée, qui, dans le parc de Montjeu, a substitué des *chênes* à des *hêtres* : « Mais le hêtre est moins oratoire et ne se prête pas aussi bien

que le chêne aux développements à effet et à l'évocation des inévitables druides. »

T. DE L.

Étude sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar (1697-1729), par H. BAUMONT, docteur ès lettres. Paris, Berger-Levrault, 1894, in-8 de XII-638 p.

Le Roi Stanislas et Marie Leczinska, par la marquise DES RÉAULX, avec quatre portraits et fac-similé. Paris, Plon et Nourrit, 1895, in-8 de 410 p.

Aimé et respecté de son peuple durant sa vie, proclamé après sa mort le type du souverain accompli par les philosophes et les historiens, le duc Léopold Ier est peu à peu retombé dans l'oubli, même en Lorraine. La postérité a voulu surtout se souvenir de son père Charles V, l'un des premiers capitaines de son temps, et de son successeur polonais, le bon roi Stanislas. Avec une rare impartialité, M. H. Baumont a rétabli le dernier duc national de Lorraine à sa véritable place, en nous retraçant l'histoire complète de son règne. Les assertions des historiens sont sincèrement contrôlées et toujours complétées à la lumière des documents inédits dont l'auteur a fait une ample moisson dans les dépôts d'archives de la France et de l'étranger. Il importait, en rappelant la politique extérieure de Léopold, de déterminer les motifs qui l'avaient guidé et d'en apprécier la valeur et la moralité. L'auteur a donné un large développement à cette partie, la plus intéressante et la plus neuve, de son travail. Il montre très justement que, dans son désir d'accroître la grandeur de sa maison, Léopold ne sut point comprendre la délicatesse de sa situation entre la France, qui entourait de toutes parts ses États, après les avoir longtemps occupés, et l'Allemagne, qui promettait ou retirait son appui selon l'intérêt du moment. La crainte de subir la tutelle de la première puissance, qui tôt ou tard devait mettre la main sur la Lorraine, le jetait habituellement dans les bras de la seconde. Habile à dissimuler ses sentiments, il ne parvenait pas toujours à calmer les soupçons du roi de France, tandis que ses prévenances pour l'Empereur étaient rarement récompensées. Tour à tour il se tient prêt à échanger la Lorraine, à laquelle au fond il n'est pas attaché, contre le Milanais ; il se flatte d'être le médiateur indispensable entre la France et l'Empire ; il convoite la succession de Mantoue ; après Malplaquet, il demande sa part de nos dépouilles. Aucun de ses projets ne prend corps, aucune de ses espérances ne se réalise jusqu'au jour où ses longues prévenances pour l'Empereur portant leurs fruits, il eut l'orgueil d'assurer à son fils le trône impérial. Le gouvernement intérieur de Léopold mérite mieux les éloges de la postérité, et le tableau complet que M. Baumont en a tracé nous est une preuve que ce prince fit les plus louables efforts pour assurer le bonheur et la prospérité de son peuple.

Le livre que Mme la marquise des Réaulx consacre au roi Stanislas et à Marie Leczinska ne se présente pas à nous avec tout l'appareil d'érudition du précédent ouvrage. Ce n'en est pas moins une étude très personnelle, très attrayante et toute pénétrée de cette simplicité et de cet abandon pleins de charme dont les plumes féminines semblent garder précieusement le secret. L'on comprend, en lisant cet éloge mérité de Stanislas, que son nom ait été si populaire en

Lorraine, et le récit de la vie de la digne et sainte Marie Leczinska nous pénètre d'un plus grand respect pour ses vertus et d'une pitié plus profonde pour ses infortunes. Mme la marquise des Réaulx a su comprendre cette nature d'élite et nous en faire admirer toutes les délicatesses.

ALBERT ISNARD.

—

Le Cicerone. *Guide de l'art antique et de l'art moderne en Italie*, par J. BURCKHARDT, professeur à l'Université de Bâle. Traduit par Auguste Gérard, ancien élève de l'École normale supérieure, sur la cinquième édition revue et corrigée par le docteur Wilhelm Bode, directeur du musée de Berlin, avec la collaboration de plusieurs spécialistes. Paris, Firmin-Didot, 1895, 2 vol. pet. in-8.

L'ouvrage, en deux volumes compacts, qui a paru sous ce titre, a été publié pour la première fois il y a quarante ans. Depuis lors, il a été réimprimé, revu, complété, modifié, adapté aux usages divers auxquels on l'a voulu consacrer, enfin traduit en français avec élégance et compétence par notre ministre actuel à Pékin. Cette fidélité à une œuvre qui n'a pas le caractère d'une création, en un temps où les recherches sur l'antiquité et sur l'art se sont multipliées presque sans mesure, est une preuve suffisante de l'intérêt qu'elle présente et du besoin auquel elle répond. L'auteur, né à Bâle en 1818, a fréquenté l'Allemagne entre 1840 et 1850, c'est-à-dire pendant l'âge d'or de ces études sur les sources — *quellenmässig* — qui ont passionné la jeunesse universitaire d'outre-Rhin. Sans parler du mouvement scientifique de Munich, dont le roi Louis Ier fut l'âme, à Berlin, Lepsius, Gerhardt, Welcker, Otto Jahn continuaient, en expliquant les monuments antiques, l'œuvre de Winckelmann. Burckhardt suivit le cours de Bœck et se plaît à se proclamer le disciple de Kügler, l'auteur du fameux *Manuel de l'histoire de l'Art.* C'est avec cette préparation solide qu'il aborda enfin l'Italie, et que le charme mystérieux de cette terre indéfiniment féconde le pénétra à son tour. Il la parcourut en tous les sens, y fit de longs séjours, ressuscita les débris, fouilla les idées, se délecta à la fois dans les évocations de la grande Grèce et dans les palais de Gênes et de Venise, étudia Rome dans la splendeur de ses arts et, avec quelque prédilection, dans leur décadence, se passionna pour le XIVe, le XVe et le XVIe siècle avec l'ardeur d'un compatriote d'Érasme, et enfin se mit à écrire. Il a écrit et professé beaucoup sur son sujet favori pendant le cours d'une longue vie. Mais je n'ai pas à faire son histoire, et je dois me borner à définir l'œuvre qui est offerte au public français. Est-ce vraiment un *Guide* dans le sens que l'on donne communément de nos jours à ce mot? — Non, si l'on veut entendre par là un petit livre de poche destiné à satisfaire la vulgaire curiosité d'un touriste muni d'un billet circulaire. Oui, s'il s'agit d'un voyageur comme il y en avait beaucoup jadis, qui passaient les Alpes en octobre et, laissant la neige leur fermer le retour, s'établissaient jusqu'au printemps au moins dans la patrie classique de la pensée et de l'histoire. Le « Cicerone » est, en effet, un livre d'histoire et d'étude en même temps qu'un fil directeur à travers le labyrinthe des siècles et des monuments. C'est ce qui fait à la fois son mérite et sa complication. L'auteur traite l'Italie comme un être vivant, vivant depuis bientôt trente siècles, et étudie successivement le développement et les varia-

tions de chacun de ses organes. L'architecture, la sculpture, la peinture avec toutes leurs divisions (pour l'architecture, par exemple, les temples, les colonnes, les arcs, les forums, les basiliques, les thermes, les villas, les palais) sont prises à leur origine et suivies à travers toutes leurs vicissitudes dans la double histoire qu'a vécue l'Italie. Tantôt c'est la topographie, surtout lorsqu'il s'agit des écoles de peinture, tantôt c'est la succession des faits qui domine. Mais l'idée primordiale, celle de poursuivre à travers les âges, la carte de l'Italie à la main, les lignes parallèles de la pensée artistique, sans se laisser arrêter par les crises qui les ont interrompues ou les événements qui les ont influencées, n'en est pas altérée. Des fresques de Pompéi aux peintures du Carrache, l'écart est aussi grand dans l'art que dans le temps; mais le chemin se retrouve et le fil se rattache. On peut, à ce point de vue, éprouver quelque regret qu'on ait cru devoir, pour la commodité du visiteur, diviser l'œuvre en deux parts distinctes : art ancien — art moderne; — mais l'esprit de l'historien rétablit la chaîne, en même temps que des tables et des plans aident le voyageur à s'orienter. Une de ces tables contient une liste des artistes, une autre — la plus importante — celle des lieux et des monuments. Elle est disposée géographiquement et permet de reconstituer assez facilement le bilan artistique d'une province ou d'une ville de la grande péninsule.

Tel qu'il est, et malgré son caractère mixte, ce livre avait droit à être signalé dans ce recueil. Quant aux opinions dont il témoigne çà et là, et aux controverses dont il pourrait devenir la base, ce n'est pas le lieu de les aborder. L'auteur est protestant et très épris des diverses Renaissances. Ses jugements s'en ressentent naturellement, d'autant plus que rien n'est plus loin de sa méthode qu'une énumération sèche des objets qui passent sous ses yeux. Mais son but n'a pas été d'établir des principes ou des théories. Il appelle lui-même son ouvrage une « introduction à la jouissance des œuvres d'art en Italie. » C'est sous cet aspect particulier et suffisant qu'il doit être considéré ; c'est assez pour lui assurer l'intérêt sérieux auquel il a droit.

R.

—

Supplément au Dictionnaire des devises historiques et héraldiques, avec une table alphabétique des noms par Henri Tausin. Paris, Emile Chevalier, 1895, 2 vol. in-12 ensemble de 583 p. et 152 p. de table.

MM. A. Chassant et H. Tausin avaient publié en 1878 un *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, en deux volumes in-12 (Voir t. XXV, p. 696). Aujourd'hui M. H. Tausin nous donne un *Premier supplément* en deux volumes, ayant une pagination continue, lequel comprend une nouvelle série de devises, en latin, en français et en divers idiomes, portées par des familles françaises ou des familles étrangères apparentées en France ou y résidant; puis des devises personnelles d'évêques, de bibliophiles, d'artistes, de libraires, etc.; et, comme le *Dictionnaire* de 1878 contenait un grand nombre d'incorrections, M. Tausin reproduit ici toutes celles qui étaient sujettes à rectification.

On se demandera peut-être pourquoi, le *Dictionnaire* de 1878 étant défectueux, de l'aveu de M. Tausin, puisqu'il constate que les épreuves n'avaient pas été revues par les au-

teurs, il ne nous en donne pas une nouvelle édition entièrement refondue. L'usage du *Dictionnaire*, avec son *Premier supplément* (il y en aura donc un *second?*), sera toujours peu commode ; d'autant que la préface et la table des deux premiers volumes, publiées postérieurement, ont pu ne pas être jointes à tous les exemplaires.

Quoi qu'il en soit, il y a là beaucoup de recherches, beaucoup de renseignements, et, malgré certaines critiques qu'on pourrait formuler, M. Tausin mérite pour ce consciencieux travail tous les remerciements des historiens et des héraldistes.

L. C.

—

Le Maréchal de Ségur (1724-1801), *ministre de la guerre sous Louis XVI*, par le comte DE SÉGUR. Paris, Plon et Nourrit, 1895, in-8 de VIII-398 p., avec 2 portraits en héliogravure.

Né le 20 janvier 1724, du mariage du comte François de Ségur, qui devait mourir en 1751 lieutenant général commandant dans les Trois-Évêchés, et de Philippe-Angélique de Froissy, fille naturelle du Régent et de la Desmares, Philippe-Henri de Ségur débuta à dix-sept ans dans la carrière des armes sous les ordres de son père. Colonel deux ans après (août 1743), il prit, à la tête de son régiment, une part glorieuse aux batailles de Rocoux et de Laufelt et y reçut deux graves blessures, dont la dernière le priva pour toujours de l'usage du bras gauche.

Nommé brigadier en récompense de sa bravoure et malgré son jeune âge, il figura avec honneur dans la guerre de Sept Ans et y gagna les épaulettes de lieutenant général.

Il se trouvait commandant en chef au comté de Bourgogne et, par la droiture et la fermeté de son caractère, avait su calmer à Besançon les esprits encore surexcités par la lutte parlementaire des dernières années de Louis XV, lorsque, le 25 décembre 1780, il fut, sur la démission du prince de Montbarrey, pourvu de la charge de secrétaire d'État de la guerre. C'était le parti de la reine qui avait enlevé sa nomination, malgré l'opposition du vieux Maurepas. En même temps, son compagnon d'armes et ami, le marquis de Castries, prenait le portefeuille de la marine, et tous deux sont en droit de revendiquer une part notable dans l'heureuse conclusion de la guerre d'indépendance de l'Amérique. Le bâton de maréchal fut la juste récompense des services de l'un et de l'autre (juin 1783).

Le ministère du maréchal de Ségur dura sept années. La postérité n'a voulu en retenir que le souvenir de la malencontreuse ordonnance du 22 mars 1782 sur les preuves de noblesse, dont elle lui impute toute la responsabilité, bien que cette ordonnance ait été rendue contre son gré et qu'il en ait au contraire sensiblement atténué les funestes conséquences par de sages tempéraments. Mais en réalité son œuvre militaire a été considérable, et l'armée lui dut d'importantes réformes : la restauration de l'esprit de discipline, la création du corps d'état-major, l'amélioration du sort du soldat au point de vue de l'habillement et du coucher, l'adoucissement des peines corporelles.

Démissionnaire le 29 août 1787, lorsque Loménie de Brienne obtint de la faiblesse de Louis XVI le titre de principal ministre, le maréchal de Ségur vécut depuis lors dans la retraite, à Romainville d'abord, puis à

Chatenay. C'est là que la Terreur, sans respect de son âge ni de ses blessures, vint le saisir pour le retenir six mois dans les cachots de la Force, et il ne dut, non plus que son fils, le vicomte de Ségur, d'échapper à l'échafaud qu'au pieux subterfuge d'un ami inconnu, l'ex-comédien La Bussière.

Rendu à la liberté après le 9 thermidor, mais dépouillé de tous ses biens, il aurait fini ses jours dans le dénuement, sans la pension que le premier consul, se souvenant peut-être du ministre qui, par un singulier hasard, s'était trouvé avoir décidé un jour de sa carrière militaire, lui alloua le 21 vendémiaire an IX, comme au seul maréchal de l'ancien régime résidant en France.

Le livre du comte de Ségur, attachant et bien écrit, n'est pas uniquement consacré au ministre de la guerre de Louis XVI. L'auteur se défend d'entreprendre l'histoire généalogique de sa famille, mais « tenant compte du fait, aujourd'hui certain, que les générations successives laissent les unes sur les autres une vivace et mystérieuse empreinte, » il a jugé utile de débuter en disant quelques mots des ancêtres du personnage dont il se proposait de retracer la vie. Cette pensée a valu au lecteur des pages piquantes sur le grand-père du maréchal, le *beau mousquetaire*, dont Saint-Simon a si gaiement narré la galante aventure avec l'abbesse de la Joye, propre sœur du duc de Beauvilliers, sur son oncle, l'évêque de Saint-Papoul, d'abord ardent moliniste, puis janséniste convaincu et pénitent, des détails inédits et pleins d'intérêt sur les campagnes du comte François de Ségur en Bavière, les intrigues de la cour de Munich et la capitulation de Linz (1742).

Philippe-Henri mourut le 8 octobre 1801, laissant deux fils. Le cadet, poète aimable, auteur dramatique, romancier, fut le vicomte de Ségur. L'aîné, grand maître des cérémonies de l'Empire, puis pair de France, membre de l'Académie française, avait été envoyé en 1784 par Vergennes à Pétersbourg comme ministre plénipotentiaire; il y demeura jusqu'à la fin de 1789, et son crédit auprès de Catherine assura la conclusion du premier traité de commerce qui ait uni la France et la Russie.

Comte de Luçay.

Joseph de Maistre pendant la Révolution. *Ses débuts diplomatiques; le marquis de Sales et les émigrés, 1789-1797*, par François Descostes. Tours, Alfred Mame, 1895, in-8 de 651 p avec deux portraits.

Nous avons (t. LIV, p. 687) signalé à nos lecteurs le remarquable ouvrage de M. François Descostes : *Joseph de Maistre avant la Révolution*, qui a été couronné par l'Académie française. Aux deux volumes publiés en 1893, l'auteur vient d'en ajouter un nouveau, non moins intéressant que les précédents. Il a été, en effet, composé à l'aide de documents privés, pour la plupart inédits, et nous offre non seulement le tableau de la vie de Joseph de Maistre pendant la période de 1789 à 1797, mais une véritable histoire de la révolution en Savoie. C'est un récit des plus curieux et parfois des plus émouvants; c'est en même temps une peinture achevée de cette société savoyarde où apparaissent les personnalités les plus originales, les caractères les plus admirables. Dire avec quel talent, avec quelle chaleur d'exposition M. Descostes a mis tout cela en relief, serait inutile : l'auteur a fait ses preuves. La belle

figure de son héros est au premier plan; à côté d'elle brille d'un vif éclat celle de son ami le plus cher, le marquis de Sales, dont la trop courte carrière fut signalée par un dévouement héroïque à la cause du droit, par des exploits dignes des anciens preux, par une merveileuse activité et une rare intelligence des affaires politiques et militaires; puis nous voyons passer devant nous, dans une brillante galerie, tous les proches du comte de Maistre, la société genevoise, les châtelains de Coppet, les membres de la noblesse française qui avaient cherché un refuge en Suisse. De nombreux extraits de correspondances inédites nous font pénétrer dans l'intimité de ces personnages, dont le courage, la fidélité, l'abnégation, sont l'objet de notre admiration. Le récit est semé de touchants épisodes, tels que celui de Frigolette, l'héroïque jeune fille qui sacrifia sa vie pour la défense de son pays, tel que celui de l'emprisonnement du vieux marquis de Grollier, resté à Lyon pendant le siège et guillotiné peu après.

L'auteur a pu éclaircir, par de nouveaux documents, cette campagne de 1793 qui, « mieux conduite, eût pu changer la face des événements en Europe; » aussi son livre apporte à l'histoire une précieuse contribution, en même temps qu'il met dans une lumière nouvelle la vie intime du comte de Maistre durant cette période si agitée de son existence et son rôle de diplomate à Lausanne, comme représentant du roi de Sardaigne.

Comme il faut, pour le meilleur des livres, que l'imperfection humaine se glisse quelque part, j'indiquerai à M. Descostes de légères fautes à corriger dans de prochaines éditions; il verra par là avec quelle attention j'ai lu son intéressant ouvrage. Page 27, le marquis de Gramont, duc de Caderousse, n'était pas l'arrière-neveu de l'auteur des *Mémoires*, lequel appartenait à une autre maison, celle des ducs de Gramont et de Guiche; à la même page, il faut lire *Tulle* et non *Tulles*; page 28, *des Cars*, au lieu de *Dexars; Vérac*, au lieu de *Veyrac;* page 137, *Du Lau*, au lieu de *Duleau;* page 314, au lieu de *Bossedent*, il faut lire *Bosredont;* page 315, au lieu de *Fournais*, *Fournès;* enfin, dernière chicane : est-il bien correct d'écrire (p. 35) : « La foule s'y réfugie et continue à *tirer des pierres ?* »

G. DE B.

La Vie militaire du général Ducrot, d'après sa correspondance (1839-1871) publiée par ses enfants. Paris, Plon et Nourrit, 1895, 2 vol. in-8 de IV-468 et 480 p., avec trois portraits en héliogravure et une carte.

Chacun connaît la brillante carrière du général Ducrot; chacun sait, d'une façon plus ou moins précise, la part qu'il prit à la préparation de la guerre franco-allemande, puis à cette guerre elle-même; mais suivre pas à pas, jour par jour, toute la vie militaire du général; être guidé par lui-même dans les méandres d'une existence des plus actives, voilà la rare fortune qui nous est offerte par le livre que nous annonçons.

Après une courte préface, donnant un précis du passé militaire que le sous-lieutenant Ducrot trouvait dans sa famille, nous le voyons en Algérie. En 1839, 1840, 1841, 1842, il fait partie des diverses colonnes; après un court repos, il repart en 1843; c'est en cette année, au mois de mai, qu'il fait faire à ses hommes, pour appuyer la cavalerie du duc d'Aumale à la poursuite de la smalah d'Abd-el-Kader,

trente-deux lieues en trente-deux heures, presque sans boire ni manger. On sait quel succès la cavalerie remporta, grâce à l'appui de l'infanterie, qui la suivit au prix de fatigues inouïes.

En 1845 et pendant les années suivantes, nous assistons aux poursuites exécutées contre Abd-el-Kader lui-même, en une série de coups de main heureux, dans lesquels le capitaine Ducrot joua un rôle des plus importants, comme chef des affaires indigènes du général Yusuf. Il était nécessaire, pour faire ressortir ce rôle, de citer les témoins des actes du brillant capitaine; c'est ce qui a été fait, en des récits empruntés au général du Barail et à d'autres.

Le colonel Ducrot quitte l'Afrique en 1854 pour Bomarsund, à la tête du 64e. Le 20 août, il fait cette remarque : « Je suis bien certain que le contact dans lequel nous vivons (avec les Anglais), loin de faire oublier nos vieilles querelles, ne fait que raviver l'antipathie naturelle qui existe entre les deux nations. Il n'est pas un troupier qui n'ait plus de sympathie pour nos ennemis les Russes que pour nos amis les Anglais. »

En 1859, il est en Italie. Il se réjouit des retards apportés au commencement des hostilités; après avoir constaté, le 28 avril, qu' « on n'a aucune nouvelle des mouvements de l'ennemi, » il ajoute le lendemain qu'il voit avec satisfaction que l'on va « gagner du temps » et pouvoir « achever une préparation qui laissait à désirer sous tous rapports. » Mais les événements marchent. Le 20 janvier 1860, il constate que « l'on est parfaitement décidé à assurer l'indépendance de l'Italie centrale et l'annexion au Piémont de tout ou partie des duchés; » et, peu après, que M. de Cavour, « comme il le disait hautement ici (Crémone), *ne pourra s'arrêter dans la voie où il est engagé que quand il sera au fond de la botte.* »

En 1860, le général Ducrot fait partie de l'expédition envoyée en Syrie pour la défense des populations chrétiennes du Liban. Il envoie, le 13 septembre, une courte mais curieuse description de Malte. Le 1er novembre, il parle du général Chanzy, alors colonel, en termes intéressants; puis il donne des détails sur le rôle de la France dans ces événements si compliqués d'Orient. Ses lettres sont pleines d'aperçus intéressants, de vues larges et étendues ; il raconte le pèlerinage à Jérusalem qu'il fit avec Mme Ducrot et trente-huit officiers.

Le deuxième volume débute par la constatation des faiblesses du second Empire en Syrie, de 1860 à 1862, puis nous montre le général à Nevers, de 1861 à 1864.

En 1864, le général Ducrot fut envoyé de nouveau en Algérie, où venait d'éclater l'insurrection de Si-Hamga; les années 1864 et 1865 se passent à guerroyer. Le général voyait clairement comment il fallait, pour en finir, organiser le pays. Les propositions qu'il fit alors à l'empereur à ce sujet ont servi de base à l'organisation actuellement en vigueur.

Le 7 juin 1865, le général Ducrot est nommé général de division, et le 25 septembre il est appelé au commandement de la 6e division, à Strasbourg.

Dès l'année suivante, le général, étudiant la frontière, compare ce qui se fait et ce qui se trouve en deçà et au delà. Il anime de sa patriotique ardeur les officiers sous ses ordres; mais, malgré ses efforts réitérés pour

éclairer le gouvernement, il n'arrive pas à remonter le courant qui nous entraînait à notre perte; on va jusqu'à tenter de le déplacer, pour le forcer à cesser ses prédictions pessimistes, hélas! trop justifiées. Il n'en continue pas moins à envoyer des officiers étudier les Allemands; leurs rapports sont adressés à Paris, avec les propositions du général au point de vue défensif et même offensif. En septembre 1867, Ducrot écrit au général Frossard une longue lettre, montrant qu'on peut, par une offensive vigoureuse, séparer l'Allemagne du Sud de la Prusse. « Aujourd'hui encore la Bavière et le Wurtemberg hésiteraient à se prononcer en faveur de la Prusse au début de la guerre.... Dans dix-huit mois ou deux ans, cette maigre chance en notre faveur aura disparu. »

Au commencement de novembre 1867, l'empereur d'Autriche, en quittant la France, s'arrête quelques heures à Strasbourg. Le général Ducrot déjeune entre lui et le comte Andrassy. Comme il le remerciait d'un témoignage de haute bienveillance, en lui disant qu'il espérait « servir directement ou indirectement la cause de Sa Majesté, » l'empereur répondit : « ....Comme vous, j'espère qu'un jour nous marcherons ensemble. » Tout cela montre ce que l'on aurait pu faire; mais le temps passe et rien n'est fait. Le maréchal Niel va jusqu'à retirer au général Ducrot, en 1868, l'autorisation d'envoyer des officiers en Allemagne!

Le 20 juillet 1870, le général Ducrot insiste auprès du maréchal de Mac-Mahon pour qu'une ou deux têtes de pont soient établies sur la rive droite du Rhin, à Kehl, à Vieux-Brisach. Le maréchal repousse ces propositions, qui cependant auraient pu changer la face des choses en permettant l'offensive par la droite pendant la mobilisation des Allemands.

Le 6 août, à la première heure, le général Ducrot fit tout ce qu'il put, d'accord avec le général Raoult, commandant la 2e division du 1er corps (dont le général Ducrot commandait la 1re), pour déterminer le maréchal de Mac-Mahon à porter le corps d'armée le *dos aux Vosges*, pour livrer bataille sans que la disproportion des forces fût aussi préjudiciable; ils y arrivaient quand, l'ennemi attaquant, le maréchal changea d'avis.

Le 30 août au soir, le général Ducrot, resté sans ordres, fait savoir au maréchal qu'à moins d'avis contraire il se repliera le 31 au matin sur le plateau d'Illy. Le mouvement commence; mais, en route, un ordre du maréchal le ramène sous Sedan.

Le lendemain, 1er septembre, le général Ducrot, désigné par le maréchal, blessé, pour prendre le commandement de l'armée, donne, vers sept heures, des ordres en vue d'échapper vers Mézières. Une heure et demie après environ, le général de Wimpffen, arrivé de la veille, exhibant une lettre de service du ministère, réclame le commandement et maintient l'armée vers Balan et autour de Sedan, malgré tout ce que peut lui dire le général Ducrot, qui lui montre, la carte à la main, les mouvements enveloppants de l'ennemi et l'adjure de ne pas perdre l'armée. La division de cavalerie du général Margueritte, attachée au 1er corps, l'avait couvert le 30 dans sa marche de Carignan vers Mézières par Sedan. Le 1er septembre, la division Margueritte se trouve sur le plateau d'Illy. Vers neuf heures, elle charge sur l'artillerie ennemie. Un peu plus tard, le

général Margueritte voit arriver vers lui un officier d'ordonnance du général Ducrot, puis, un moment après, le général lui-même qui, suivant son habitude, venait s'assurer que ses ordres étaient compris et s'exécutaient. Il avait obtenu du général de Wimpffen de tenter un effort suprême vers Fling, Illy, et, guidant lui-même le général Margueritte vers l'ennemi, lui donnait des instructions sur les formations à prendre. Quelque temps après, la « grande charge, » la première de l'après-midi, a lieu. Bientôt le général Ducrot, après avoir fait les plus héroïques efforts avec l'infanterie et l'artillerie, se décide à agir de nouveau avec la cavalerie. Accourant lui-même, il dit au général de Galiffet, qui remplace le général Margueritte, blessé à mort : « Encore un effort, mon cher général ; « si tout est perdu, que ce soit pour « l'honneur des armes ! » Le général de Galiffet répond : « Tant que vous voudrez, mon général, tant qu'il en restera un ! »

Le général Ducrot, mettant l'épée à la main, se place alors avec son état-major devant les escadrons de droite, pendant que le général de Galiffet ébranle ses régiments au galop pour les lancer sur l'ennemi. C'est alors que le roi Guillaume, saisi d'admiration à la vue de tant de bravoure, s'écria : « Oh ! les braves gens ! »

Fait prisonnier à Sedan, le général Ducrot « repoussa les clauses d'une capitulation qui séparait son sort de celui de sa troupe, » en permettant aux officiers qui s'engageaient à ne plus servir contre l'Allemagne de se retirer dans leurs foyers. Il sortit de Sedan à la tête de son corps d'armée, le conduisit et l'installa dans la presqu'île d'Iges, et n'abandonna le « camp de la misère » que sur l'ordre réitéré de l'état-major allemand. Il prit alors l'engagement de se trouver avec ses officiers à Pont-à-Mousson le 11 septembre avant midi. S'étant rendu, porteur d'un sauf-conduit, en ce point, au jour et à l'heure fixés, ayant remis le sauf-conduit à l'autorité allemande, et ayant fait constater sa présence, le général Ducrot put, quelques heures plus tard, s'échapper dans des circonstances émouvantes.

A peine a-t-il le temps de voir sa femme et ses enfants, qu'il est appelé sous Paris par le général Trochu ; en vain il insiste auprès du gouverneur pour lui faire admettre que sa présence serait plus utile en province que dans Paris, le gouverneur *s'oppose absolument à ses projets.*

L'espace nous manque pour suivre le général Ducrot pendant le siège de Paris. Appelé à la députation en février 1871, il donna sa démission le 21 novembre 1873.

J. D'A.

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPRIMERIE ET STÉRÉOTYPIE DE PAUL JACQUIN.

LA

FRANCE SOUS PHILIPPE VI DE VALOIS

ÉTAT GÉOGRAPHIQUE ET MILITAIRE

L'histoire du conflit qui, pendant un siècle, mit aux prises la France et l'Angleterre, les deux plus grandes puissances de l'Europe occidentale, a tenté plus d'un érudit. Le champ cependant est si vaste que l'on y trouve toujours non seulement à glaner, mais encore de véritables moissons à récolter. Si des historiens comme MM. Siméon Luce, Jules Quicherat, Vallet de Viriville, de Beaucourt, ont projeté une vive lumière sur les règnes de Jean le Bon, Charles V et Charles VII et sur la figure de Jeanne d'Arc, jusqu'à présent les commencements de cette grande guerre, qui se termina tout à la gloire de la France, sont restés dans la pénombre. Au milieu du dédale souvent inextricable des événements, on trouve quelques points particuliers éclaircis, quelques faits bien présentés et expliqués ; mais les lacunes sont encore nombreuses et l'on n'a pas une œuvre d'ensemble, présentant comme dans un tableau une étude complète sur les débuts de la guerre de Cent ans. La tâche, à la vérité, sera longue et difficile, car les documents à consulter sont nombreux et dispersés en beaucoup de dépôts. En attendant que nous ayons pu en réunir au moins la majeure partie, nous allons chercher, d'après ceux que nous avons déjà recueillis, à faire connaître d'une manière succincte l'état de la France pendant les vingt-deux années du règne de Philippe de Valois, tant au point de vue géographique qu'au point de vue des forces militaires dont elle put disposer pour résister à l'Anglais. Une indication très sommaire des principales alliances que put conclure Philippe VI au commencement de cette guerre permettra au

lecteur de se rendre compte aussi exactement que possible de la puissance de notre pays à cette époque.

I.

Le prédécesseur de Philippe VI, Charles IV le Bel, ne laissait à sa mort (1er février 1328) aucun héritier de la couronne, puisqu'elle ne pouvait appartenir aux femmes [1]. Comme sa veuve, Jeanne d'Évreux, était enceinte, la régence fut donnée à Philippe de Valois, né de Charles comte de Valois (1293), troisième fils de Philippe le Hardi. Le 1er avril 1328, la reine étant accouchée d'une fille, Philippe fut appelé à régner, malgré les prétentions d'Édouard III, roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe le Bel, neveu de Charles IV par sa mère Isabelle et par conséquent plus proche parent d'un degré du roi défunt que son compétiteur. Cette exclusion d'Édouard III à la couronne fut basée sur ce principe que les femmes, n'ayant pas le droit de monter sur le trône, ne pouvaient par conséquent le donner à leurs héritiers.

En acceptant la royauté, Philippe VI suivit l'exemple donné par Philippe le Long [2] et réunit au domaine royal toutes les terres qui formaient son apanage. Cet apanage comprenait [3] le comté de Valois, les comtés de Chartres et d'Anjou, le comté du Maine, la seigneurie de Courtenay [4], les châtellenies de La Ferté-Bernard [5], de Gisy [6] et de Hellebecq [7]. De l'héritage

[1] Charles IV avait épousé : 1° avant l'année 1307, Blanche, deuxième fille d'Otton IV, comte de Bourgogne. Il s'en fit séparer pour cause de parenté par sentence du pape rendue le 19 mai 1322. — 2° Le 21 septembre 1322, Marie, fille de l'empereur Henri VII, décédée au mois de février 1324 (n. st.). — 3° Le 5 juillet 1324, Jeanne, fille de Louis de France, comte d'Évreux, dont il eut : Jeanne, morte en enfance; Marie, décédée sans alliance le 6 octobre 1341, et Blanche, née le 1er avril 1328 et mariée, le 8 février 1345, à Philippe de France, duc d'Orléans. Elle mourut le 8 février 1393 (n. st.). *Art de vérifier les dates*, éd. in-8, t. VI, p. 32. Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 97.

[2] *Ordonnances*, t. I, p. 627 (21 décembre 1316). Par cette ordonnance, Philippe V donna un exemple que suivirent ses successeurs, plutôt qu'il n'établit un principe, car il ne fit que réunir ses biens personnels à la couronne, sans poser de règle à suivre en tel cas à l'avenir.

[3] *Bibl. de l'École des chartes*, 1890. J. Viard, Gages des officiers royaux vers 1329, p. 259 à 262.

[4] Courtenay (Loiret), arr. de Montargis, ch.-l. de cant.

[5] La Ferté-Bernard (Sarthe), arr. de Mamers, ch.-l. de cant.

[6] Gisy-les-Nobles (Yonne), arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne.

[7] Hellebecq (Belgique), prov. de Hainaut, arr. et cant. d'Ath.

paternel il restait encore les comtés d'Alençon et du Perche, qui furent donnés à Charles de Valois, frère de Philippe VI. Les terres de Gaillefontaine [1], Mortemer [2], Gournay [3], La Ferté en Bray [4], formèrent le douaire de Mahaut, comtesse de Valois, belle-mère de Philippe VI. Celle de Blaton [5] ainsi que quelques autres furent cédées au comte de Hainaut [6].

Le domaine royal proprement dit, c'est-à-dire la partie du territoire qui était administrée directement par le roi, sans qu'il y eût entre lui et ses vassaux de grands seigneurs jouissant des droits régaliens, quoique déjà étendu en 1328, était cependant encore bien morcelé. Les parties les plus considérables se trouvaient au nord et à l'ouest. Le roi avait là l'Ile-de-France, la Normandie, la Champagne, dont la situation n'était pas définitivement réglée, l'Orléanais, le Poitou, l'Anjou, la Touraine, une partie du Berry. Au midi, il avait le Languedoc, l'Auvergne et la ville de Lyon.

Au point de vue administratif, toutes ces provinces étaient divisées en trente-six bailliages et sénéchaussées [7]. Paris, Sen-

[1] Gaillefontaine (Seine-Inférieure), arr. de Neufchâtel, cant. de Forges.

[2] Mortemer (Seine-Inférieure), cant. et arr. de Neufchâtel.

[3] Gournay (Seine-Inférieure), arr. de Neufchâtel, ch.-l. de cant.

[4] La Ferté en Bray, aujourd'hui La Ferté-Saint-Samson (Seine-Inférieure), arr. de Neufchâtel, cant. de Forges.

[5] Blaton (Nord), commune de Linselles, arr. de Lille, cant. de Tourcoing.

[6] Archives nat., JJ 268, fol. 44 v° à 47. Le partage des biens de Charles de Valois entre ses trois fils fut réglé par un acte du mois de janvier 1323 (n. st.), fait en présence de Charles le Bel. Par cet acte, la terre de la Roche-sur-Yon et la maison de Saint-Ouen furent encore attribuées à Philippe VI; sa part devait valoir 22,000 l. t. de rentes; celle de Charles, 10,000 l. t.; Louis devait enfin avoir 9,000 l. t. de rentes, qui lui seraient assises sur les comtés de Chartres, Châteauneuf, Tymerais, Champront, Senonches, et sur les terres de Tournant, de Torcy, du Vivier-en-Brie, de Villegenart (Archives nat., J 227, n° 76). — Louis mourut peu après l'avènement de Philippe VI, le 2 novembre 1328, et son héritage fut partagé entre ses deux frères. Le 24 mars 1333 (n. st.), Philippe VI assigne 4,500 l. t. de rentes sur le trésor au comte d'Alençon pour sa part, en attendant qu'il les lui donne en terres (Archives nat., J 227, n° 77). — Une quittance du 12 mai 1335, donnée par Charles à Philippe VI, nous apprend que ces 4,500 livres venaient de lui être assises sur différentes terres (Archives nat., J 227, n° 78).

[7] Ce renseignement nous est fourni par l'important document que Dureau de la Malle publia dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. II, p. 169, *Document statistique inédit du XIVe siècle*. Si nous le comparons avec celui que nous avons publié en 1890, dans le même recueil, t. LI, p. 238, et qui donne les gages des officiers royaux vers 1329, par bailliages et par sénéchaussées, nous arrivons au même résultat en prenant les principales divisions. On peut rapprocher ces chiffres de ceux que donne Boutaric dans *La France sous Phi-*

lis, Vermandois, Amiens, Sens, Orléans, Bourges, Tours, Mâcon, Rouen, Caux, Caen, Cotentin, Gisors, Chartres, Anjou, le Maine, Valois, Crécy, Lille, Troyes, Meaux, Vitry, Chaumont, Poitou, Limousin, Saintonge, Auvergne, Montagnes d'Auvergne, Toulouse, Rouergue, Carcassonne, Beaucaire et Nîmes, Périgord et Cahors, Bigorre, Agen et Gascogne. Tous ces pays formaient pour le roi son principal point d'appui pour résister à ses ennemis et étaient en même temps la source la plus claire de ses revenus. Le reste de la France actuelle, sauf l'est (Dauphiné, comté de Bourgogne, Lorraine, qui relevaient de l'Empire), était partagé entre un certain nombre de vassaux de la couronne. Le duché de Guyenne et une partie du sud-ouest appartenaient au roi d'Angleterre, qui en devait hommage au roi de France, ainsi que du Ponthieu. Le duc de Bretagne, le comte de Flandre et le duc de Bourgogne étaient également grands feudataires de la couronne. Outre ces grands fiefs, il y en avait encore une quantité d'autres détenus par leurs possesseurs, soit à titre d'apanages, comme les domaines du comte d'Artois, du duc de Bourbon, des comtes d'Alençon, d'Évreux, d'Étampes, etc.; soit à titre de simples fiefs, comme les possessions des sires de Coucy, des ducs de Montmorency, des comtes de Foix, des sires de Joinville et celles d'un grand nombre d'autres seigneurs plus ou moins puissants, relevant directement ou indirectement de la couronne, et qu'il serait impossible d'énumérer. Telle était la situation de la France à l'avènement de Philippe VI; elle avait donc conservé tout son caractère féodal.

Pendant ce règne, de nombreuses et importantes réunions se firent qui vinrent encore accroître la puissance du roi. Si, d'un côté, il subit quelques pertes, elles furent amplement compensées par l'importance des nouveaux domaines. Grâce à l'habileté de Philippe VI et de ses conseillers, la Champagne fut définitivement réunie à la couronne, et la ville de Montpellier et le Dauphiné furent acquis, augmentant ainsi d'une manière considérable et avantageuse les forces et les revenus de la royauté.

En 1284 [1], Jeanne, reine de Navarre et comtesse de Champagne

lippe le Bel, p. 450. Le royaume était alors divisé en trente bailliages et sénéchaussées.

[1] Sur la réunion de la Champagne, voir : Mémoire sur l'union de la Champagne et de la Brie à la couronne de France, par M. Secousse, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVII, p. 295.

par son mariage avec Philippe le Bel, lui avait apporté ces deux contrées en dot. Pendant tout ce règne, elles restèrent cependant la propriété de Jeanne et furent administrées séparément. A la mort de cette dernière (2 avril 1305, n. st.), Louis le Hutin, fils aîné de Philippe, succéda à sa mère dans le comté de Champagne et le royaume de Navarre, et les conserva jusqu'à son décès (5 juin 1316). Comme de son mariage avec Marguerite de Bourgogne, sa première femme, il laissait une fille nommée Jeanne, cette fille fut appelée à succéder à la Champagne et au royaume de Navarre. Mais le roi de France, tenant à conserver ces nouveaux fleurons à la couronne, s'empressa d'obtenir de leur héritière une renonciation en sa faveur. A la suite d'arrangements conclus entre Eudes IV, duc de Bourgogne, agissant au nom de sa nièce, et Philippe le Long, Jeanne abandonna, par un traité du 27 mars 1317 (n. st.), au roi de France et à sa postérité masculine tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les royaumes de France et de Navarre et sur les comtés de Champagne et de Brie, moyennant une indemnité de 15,000 livres tournois de rentes qui lui seraient assignées sur le comté d'Angoulême, et s'il ne suffisait pas pour fournir cette somme, sur la châtellenie de Mortain [1] dans le bailliage de Coutances, et de 50,000 livres tournois à placer en fonds de terre [2].

Philippe le Long étant mort le 3 janvier 1322 (n. st.) sans laisser de fils, la question de la succession de la Champagne fut agitée de nouveau. Jeanne devait rentrer en possession de ces domaines. Aussi, Charles le Bel, désireux de les assurer à la couronne, lui fit ratifier ainsi qu'à son époux le traité de 1317, moyennant la somme de 20,000 livres ajoutées aux 50,000 livres déjà stipulées pour une partie de leur indemnité. Mais, en 1328, le décès de Charles le Bel, également sans enfants mâles, fit encore renaître toutes les compétitions soulevées précédemment

[1] Mortain (Manche), ch.-l. d'arr.

[2] Eudes avait d'abord voulu faire valoir les droits de sa nièce ; mais Philippe V lui ayant offert en mariage Jeanne, sa fille aînée, héritière des comtés de Bourgogne et d'Artois, il sacrifia les intérêts de sa nièce aux siens et signa ce traité si avantageux pour le roi de France. On décida en même temps le mariage de Jeanne de Champagne, bien que n'ayant encore que six ans, avec Philippe, comte d'Évreux, petit-fils de Philippe le Hardi. Le mariage du duc de Bourgogne se fit le 18 juin 1318 (Secousse, Mémoire sur l'union de la Champagne et de la Brie à la couronne de France, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVII, p. 300 à 303).

autour de la succession de la Navarre et de la Champagne.

On eut non seulement les prétentions de la fille de Louis X à satisfaire, mais encore celles des filles de Philippe le Long et de Charles le Bel, dont les pères possédaient ces provinces au moment de leur mort, et celles d'Édouard III, neveu par sa mère des trois derniers rois. Les États du royaume furent alors réunis sous la présidence de Philippe VI et proclamèrent Philippe d'Évreux et Jeanne, fille de Louis le Hutin, roi et reine de Navarre, comme fief tombant en quenouille, au préjudice de leurs compétiteurs [1]. En même temps, ils stipulèrent la cession au roi de France, par le roi et la reine de Navarre, des comtés de Champagne et de Brie [2]. Cette cession se fit en échange des comtés d'Angoulême et de Mortain, et en outre, 1° de 5,000 livres tournois de rentes que Jeanne et son époux prendraient sur le trésor à Paris; 2° de 3,000 livres qu'ils prendraient également sur le trésor, en attendant qu'on leur en fît assiette sur des terres [3]; 3° de 7,000 livres également de rentes qu'ils prendraient aussi sur le trésor, pour 70,000 livres que le roi leur avait données. Toutes ces sommes et ces terres, ils les tiendraient en baronnie et pairie, à foi et hommage de la couronne de France. Le titre définitif de l'abandon de la Champagne et de la Brie fut fait à Villeneuve près d'Avignon, le 14 mars 1336 (n. st.) [4]. Ainsi ce comté se trouva enfin irrévocablement uni à la France, après bien des négociations que la mort prématurée des prédécesseurs de Philippe VI avait été plusieurs fois sur le point de rendre inutiles.

Vers la fin de son règne, Philippe de Valois fit encore deux

[1] Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. IV, p. 363. — Marie et Blanche, filles de Charles le Bel, furent dédommagées, comme nous l'apprend un acte du 18 juillet 1334 (Confirmation par Philippe VI de la promesse faite à Marie et à Blanche, filles de Charles le Bel, de 1,000 l. t., et d'une rente de 1,000 l. en exécution de l'arrangement pris avec la reine Jeanne, veuve de Charles le Bel, relativement à la succession du royaume de Navarre. — Archives nat., K 42, n° 27).

[2] Isambert, *op. cit.*, t. IV, p. 363.

[3] La ratification de cette assiette fut faite au mois de juin 1339, sur les terres de Benaon, de Frontenay-l'Abattu (aujourd'hui Frontenay-Rohan-Rohan), et sur le grand fief d'Aunis, près de la Rochelle (Archives nat., J 408, n° 34).

[4] Voir aux Archives nat., J 408, n° 34. L'abandon n'eut pas lieu en 1337, comme l'indique M. Vuitry (*Études sur le régime financier de la France avant 1789*, Nouvelle série, t. I, p. 335).

acquisitions importantes; nous voulons parler de l'acquisition de la ville de Montpellier et de celle du Dauphiné.

Dès le mois de mars 1293, Philippe le Bel avait préparé la réunion de Montpellier [1] à la couronne en acquérant de l'évêque de Maguelonne la partie de cette ville appelée Montpelliéret ou la part antique, et la suzeraineté du reste de la cité et du château de Lattes qui appartenaient au roi de Majorque. Cette acquisition fut souvent une source de conflits entre le roi et son vassal. Peu après l'avènement de Philippe VI, par un acte du mois de mai 1331, Jacques III lui fit hommage de la ville de Montpellier et du château de Lattes, envers et contre tous, sauf contre le roi d'Aragon, à cause des terres qu'il tenait de lui hors du royaume de France [2]. Quelques années ensuite, en 1341, le roi, informé des menées que Jacques, poussé sans doute par Pierre IV d'Aragon, ourdissait contre lui [3], le somma de reconnaître ses droits de suzerain et l'assigna à comparaître devant le Parlement. Le roi de Majorque n'y alla pas, persuadé par Pierre IV que ce fief ne relevait pas immédiatement de la couronne de France. Il prétendit que la transaction passée entre l'évêque de Maguelonne, Bérenger de Frédol et Philippe le Bel, n'avait pas force de loi, puisqu'elle avait eu lieu sans la participation du Saint-Siège. Philippe de Valois n'admit pas ce raisonnement, et le sénéchal de Beaucaire reçut ordre de saisir la seigneurie de Montpellier [4]. Jacques III, se sentant trop faible pour résister, envoya, le 4 juillet 1341, Béranger du Puy et François Macarony près du roi de France pour le prier de vouloir bien se départir de la détention faite

[1] Voir sur la réunion de Montpellier à la couronne : A. Molinier, *Étude sur la réunion de Montpellier au domaine royal* (1349). *Revue historique*, 1884, t. XXIV, p. 249, et A. Lecoy de la Marche, *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*. Paris, Leroux, 1892, 2 vol. in-8, t. II, p. 136 à 167.

[2] Archives nat., J 598, n° 15.

[3] *Histoire gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. X, preuves, col. 891. — « En 1341, le sénéchal Guillaume d'Esperi eut ordre du roi de visiter les côtes de la sénéchaussée de Nîmes, afin de les mettre en sûreté contre les attaques de Jacques II, roi de Majorque, qui, après avoir refusé de reconnaître la souveraineté du roi de France sur Montpellier et sur les vicomtés d'Omelas et de Carladès, cherchait à se liguer contre lui » (Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. II, p. 102, § 88).

[4] Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*, t. II, p. 146. Quelque temps auparavant, Philippe VI avait déjà dû écrire au sénéchal de Beaucaire et au recteur de Montpelliéret, pour réprimer leur excès de zèle et les obliger à respecter les privilèges des consuls et de la commune.

par ses officiers de la ville de Montpellier, ainsi que des vicomtés d'Aumelas [1] et de Carlat qui en dépendaient, et lui restituer tous les droits royaux qui lui appartenaient sur ces lieux [2]. De plus, au mois de mai 1342, il lui rendit acte de foi et hommage pour Montpellier et le château de Lattes, et reconnut sa souveraineté [3].

Dans les années qui suivirent, Jacques III, attaqué par le roi d'Aragon, perdit le royaume de Majorque [4]. En 1349, voulant se procurer des ressources pour le reconquérir, il vendit à Philippe VI, moyennant la somme de 120,000 écus d'or frappés au coin du roi de France, et payables en trois termes, la seigneurie de Montpellier et le château et la baylie de Lattes avec leur territoire (18 avril 1349). Les revenus de la seigneurie de Montpellier sont évalués à 3,220 livres tournois [5], et ceux de la baylie de Lattes à 435 livres. Les délégués chargés de traiter cette affaire au nom du roi de France furent Firmin Coquerel, chancelier; Guillaume Flote, seigneur de Revel, et Pierre de la Forêt,

[1] Aumelas (Hérault), arr. de Lodève, cant. de Gignac.

[2] Archives nat., J 598, n° 16.

[3] Archives nat., J 598, n° 17.

[4] En 1347, Philippe VI avait même encore confisqué à Jacques la baronnie et la ville de Montpellier pour actes indûment commis dans les terres du comte de Roussillon. Sur les instances de Clément VI, lui montrant que le roi de Majorque avait agi ainsi par désespoir et qu'il n'avait plus que de quoi vivre pauvrement, lui et ses fils, avec cette ville et cette baronnie (22 août 1347), Philippe VI les lui rendit (*Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. X. Preuves, col. 975).

[5] Voici, d'après l'acte de vente, le détail de ces revenus. On n'y comprend pas le produit des lods, compositions, amendes, etc. :

La grosse leude et le poids de Montpellier, environ	1,000	livres.
La petite leude	150	—
La boucherie	200	—
La courraterie	20	—
La poissonnerie	350	—
Le legassieu	150	—
Le droit sur les blés et les farines	180	—
Les étuves ou bains publics	650	—
L'affinage de l'or et de l'argent	150	—
La leude du bois	20	—
La teinturerie écarlate	30	—
La mangonnerie	15	—
Le cri du vin	30	—
Les hôtelleries	25	—
Les usages	250	—
Total	3,220	livres.

(Voir Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*, t. II, p. 367-372, pièce XI. — *Hist. gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. X, preuves, col. 1028.)

chancelier de Normandie [1]. Le même jour, Jacques III relevait les habitants de Montpellier du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté [2]. Le premier paiement de la somme convenue devait avoir lieu le 15 juillet 1349. Jacques reçut 40,000 écus à cette époque [3] et mourut peu après. Le roi d'Aragon fit alors valoir ses prétentions sur son héritage comme tuteur de son fils; il soutenait de plus que, dans le cas où ce pupille viendrait à mourir, ses possessions devraient lui revenir en vertu d'une substitution que le père de cet enfant lui aurait faite. Les deux rois convinrent alors, pour régler cette difficulté, d'établir un traité dont les principales clauses seraient que Philippe conserverait Montpellier et qu'il donnerait au roi d'Aragon ce qui restait encore à payer du prix d'acquisition. Les négociations, commencées en 1350, ne furent terminées qu'en février 1352 (n. st.), par le roi Jean.

A peu près en même temps que Philippe VI préparait la réunion de Montpellier au domaine, il faisait l'acquisition du Dauphiné [4], bien plus important à tous les points de vue. Humbert II, inconsolable de la mort de son fils unique, survenue au mois d'octobre 1335, songeait à se retirer du monde; mais il voulait auparavant payer ses dettes, que son faste avait rendues considérables. Philippe de Valois, instruit de son embarras, lui offrit le moyen d'en sortir, à condition de céder le Dauphiné à la France. Humbert accepta ces propositions, et les préliminaires du traité furent conclus le 23 février 1343 (n. st.), en présence du pape, entre le Dauphin et Guillaume Flote, Pierre de Cugnières et Jean Richer, représentants du roi de France. Ils arrêtèrent les bases de la vente du Dauphiné et les conditions de ratification par les deux parties qui devaient rendre cette vente définitive et irrévocable [5]. Ce traité fut ratifié au bois de Vincennes par Philippe VI et ses fils, le 23 avril de la même année [6]. Par cet acte, Humbert faisait donation du Dauphiné,

[1] L'acte fut passé près d'Avignon (Germain, *op. cit.*, t. II, p. 367-372, pièce XI. *Hist. gén. de Languedoc*, t. X, col. 1028).

[2] Germain, *op. cit.*, t. II, p. 373, pièce XII.

[3] Sa quittance est datée d'Avignon, du 20 juillet (Archives nat., J 340, n° 41).

[4] Consulter sur ce sujet : J. Guiffrey, *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*. Paris, Académie des bibliophiles, 1868, in-8.

[5] Guiffrey, *op. cit.*, pièce justificative n° II.

[6] Guiffrey, *op. cit.*, pièce justificative n° III.

du duché de Champsaur, de la principauté de Briançon, du marquisat de Césanne, des comtés de Vienne, d'Albon, de Graisivaudan, d'Embrunois et de Gapençois, des baronnies de la Tour, de Valbonne, de Faucigny, de Meuillon, de Montauban, à Philippe, duc d'Orléans, second fils du roi, ou à tel des enfants de Jean qu'il plairait au roi de nommer, au cas où Humbert viendrait à mourir sans enfants ; le prince qui lui succéderait devrait prendre le titre de Dauphin, porterait les armes du Dauphiné écartelées de celles de France, et enfin, la province ne pourrait être incorporée au royaume que si la France et l'Empire étaient réunis sous le même chef [1]. En retour, Philippe de Valois s'engagea à payer à Humbert une somme de 120,000 florins d'or en trois termes, à lui donner 2,000 livres de rentes à héritage [2] et à lui servir pendant toute sa vie 10,000 livres de rentes. L'exécution de toutes ces clauses devait précéder la transmission encore éventuelle du Dauphiné. Au mois de juillet, ces conventions furent confirmées [3]. Le 23 août 1343, Humbert, voulant assurer le douaire de son épouse, dame Marie des Baux, lui assigna 10,000 livres de rentes sur quelques terres du Dauphiné. Philippe VI ratifia cet arrangement ; mais aux terres du Dauphiné il substitua celles du royaume, sur lesquelles étaient assises les 10,000 livres de rentes que le Dauphin devait recevoir sa vie durant [4]. Quelque temps après, le premier tiers de la somme qui lui était due, soit 40,000 florins, lui fut versée par Renard Balbette, receveur d'Agénois [5].

L'année suivante, le 11 avril 1344, Philippe VI, dans l'intérêt du royaume, considérant que Jean pourrait mieux gouverner le Dauphiné qui est sur les frontières que Philippe, duc d'Orléans, subrogea ledit Jean audit Philippe, et lui accorda tout ce qu'Humbert avait cédé au royaume [6]. Par le même acte, il donna comme dédommagement au duc d'Orléans, à perpétuité, pour lui et ses héritiers, le comté de Valois, ainsi que celui de Beaumont-le-Roger et la vicomté de Breteuil, qui avaient été con-

[1] Guiffrey, *op. cit.*, p. 161.

[2] Le Dauphin prenait déjà ces 2,000 livres sur le trésor à Paris (Guiffrey, *op. cit.*, pièce justificative n° II, p. 147 et 148).

[3] Archives nat., J 279, n°s 6 et 7, actes du 29 et du 31 juillet 1343.

[4] Guiffrey, *op. cit.*, pièce justificative n° VIII.

[5] La quittance d'Humbert est datée d'Avignon, du 8 septembre 1343 (Archives nat., J 282, n° 2).

[6] Guiffrey, *op. cit.*, pièce justificative n° XII.

fisqués sur Robert d'Artois. Il ajouta encore à ces terres toutes celles que Jeanne d'Évreux, veuve de Charles IV le Bel, tenait à titre de douaire, en Champagne, en Brie et en Normandie; mais il n'en devait entrer en jouissance qu'après la mort de cette princesse. Philippe et ses successeurs tiendraient toutes ces possessions en pairie. Cet acte fut ratifié devant le pape, par Humbert, le 7 juin 1344, et il transporta au duc de Normandie tous les droits sur le Dauphiné qu'il avait donnés à Philippe, son frère, aux mêmes conditions, excepté celle d'épouser la fille du Dauphin, au cas où il en aurait une [1]. Le même jour, Jean, de son côté, également en présence du pape et agissant comme lieutenant de Philippe de Valois, fit l'assignation à Humbert des 10,000 livres de rentes d'une part, et des 2,000 livres de rentes de l'autre, stipulées par le contrat de donation du Dauphiné. Il devait percevoir les 10,000 livres dans la sénéchaussée de Rodez et de Carcassonne, et pour les 2,000 livres, il eut la baronnie de Portes, dans le diocèse d'Uzès, avec les villes et châteaux d'Alais, d'Anduze et quelques villages des environs [2]. Jean s'engagea, en outre, à payer en deux termes les 80,000 florins qui étaient encore dus au Dauphin; il porta même la somme à 100,000 florins.

Malgré tous ces traités, le Dauphiné fut cependant sur le point d'échapper à la France. Le pape ayant publié une croisade contre les Turcs (1345), Humbert en fut choisi comme le chef. Dans le cours de l'expédition, il perdit son épouse, qui l'avait accompagné. A son retour, il songea à se remarier, et des négociations pour ce mariage avec Jeanne, fille du duc de Bourbon, étaient déjà assez avancées, quand Philippe VI parvint à les faire échouer; il fit décider cette princesse à épouser Charles, fils aîné du duc de Normandie. Humbert revint alors à l'exécution des anciens traités de 1343 et de 1344. Par une nouvelle convention du 30 mars 1349 (n. st.), il transmit le Dauphiné, non plus à Jean, comme antérieurement, mais à Charles, fils aîné

[1] Guiffrey, *op. cit.*, pièce justificative n° XIII, et *Inventaire des archives du dép. de l'Isère*, t. II, série B, cart. 3268. « Bulle de Clément VI qui décharge les prélats, barons et autres ecclésiastiques du Dauphiné du serment qu'ils avaient prêté à Philippe, second fils du roi de France, comme successeur du dauphin Humbert, attendu que, par une nouvelle convention, Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi, a été substitué à son frère. »

[2] Archives nat., J 278, n° 2.

de ce prince, et de plus, il demanda encore au roi de nouvelles sommes d'argent. Nous venons de voir que les 12,000 livres de rentes, constituées par le traité de 1343, lui avaient été assignées sur la sénéchaussée de Rodez et de Carcassonne et sur la baronnie de Portes ; les 100,000 florins restant de la somme stipulée par les clauses du même traité lui avaient été également payés [1]. En 1349, il se fit encore promettre 100,000 florins, et le roi s'engagea à lui faire payer, par le duc de Bourbon, une somme égale que ce prince devait donner en dot à sa fille. Philippe VI, en plus de ces sommes qui seraient versées à différents termes, lui donna encore 4,000 florins de rentes à prendre sur des terres en Dauphiné, 4,000 autres sur la sénéchaussée de Beaucaire, au lieu des 10,000 livres réservées sur diverses places en Dauphiné, par le précédent traité, puis encore 10,000 livres de revenu sur les sénéchaussées de Beaucaire et de Rodez, outre les 10,000 livres qu'il touchait déjà sur ces mêmes provinces, en vertu des premières conventions [2].

Avant de céder ses États, le Dauphin accorda à ses sujets, par l'acte appelé *Statut delphinal*, une reconnaissance solennelle de tous leurs privilèges. Le 16 juillet 1349, eut lieu la remise définitive du Dauphiné à Charles, fils de Jean, duc de Normandie. Par acte passé devant notaire, Humbert mit le jeune prince en possession réelle du Dauphiné et manda à tous ses sujets et officiers de lui obéir à l'avenir. Le même jour, eut lieu la cérémonie de l'investiture de la province, et l'engagement pris par le nouveau Dauphin de respecter ses privilèges et ses franchises. C'est à partir de cette date qu'elle fut réellement et irrévocablement acquise à la France [3].

Outre la réunion de ces grands domaines à la couronne, réunion qui fut surtout le fruit de la politique royale, Philippe de Valois obtint encore, soit par achat, soit par donation, soit par confiscation, la possession d'un grand nombre de seigneuries ou de terres féodales. En elles-mêmes, chacune d'elles pouvait ne

[1] Archives nat., J 286, n° 3. Quittance du 2 mai 1346, constatant que le roi et le duc de Normandie demeurent quittes envers le Dauphin.

[2] Guiffrey, *op. cit.*, p. 77. L'assignation de toutes ces sommes fut l'objet, dans la suite, de nombreux traités. Voir Guiffrey, p. 77 à 87.

[3] Humbert, qui était entré aussitôt dans les ordres, devint patriarche d'Alexandrie, archevêque de Reims (1352), puis administrateur de l'église de Paris (1354). Il mourut en 1355 (Guiffrey, *op. cit.*, p. 110-114).

pas avoir une grande importance, mais, par leur quantité, elles augmentaient encore sensiblement les revenus et les forces de la royauté. Sur quelques-unes, le roi acquit le domaine direct; sur d'autres, il n'eut que la suzeraineté. Nous allons examiner rapidement les principaux accroissements territoriaux de ce genre.

Dans les premières années de son règne, Philippe VI eut d'abord à confirmer ou à modifier un certain nombre de contrats de vente passés par ses prédécesseurs. En 1327, Charles IV le Bel avait acquis de Louis Ier, duc de Bourbon, le comté de Clermont [1] et lui avait donné en échange les villes d'Issoudun [2], de Saint-Pierre-le-Moustier [3] et de Montferrand [4]. Philippe VI, au mois de juillet 1328, revint sur une partie de cette transaction et, à la requête des habitants et consuls de Montferrand, déclara cette ville inséparablement unie au domaine, conformément aux privilèges qui lui avaient été concédés par ses prédécesseurs Philippe le Bel et Philippe le Long [5]. En 1331, nous le voyons encore reprendre au duc de Bretagne la châtellenie de Saint-James de Beuvron [6]. Louis X la lui avait donnée pour 1,000 livres de rentes; informé qu'elle valait beaucoup plus, Philippe de Valois donna en échange au duc le château de Chailly [7] et la seigneurie de Longjumeau [8]. Au mois de juillet 1330, il ratifia au contraire purement et simplement la vente faite avant le 26 mai 1324 par Regnard de Choiseul à Charles IV, de la ville de Bourbonne-les-Bains [9] et de ses dépendances [10]. En 1333, s'étant fait instruire sur les motifs de la confiscation, par ses prédécesseurs, du château de Montdoré [11], situé non loin de cette ville, il le conserva, malgré les réclamations du seigneur de Jonvelle [12]. Quel-

[1] Dupuy, *Traités touchant les droits du roi*. Paris, 1655, in-fol., p. 895.
[2] Issoudun (Indre), ch.-l. d'arr.
[3] Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre), arr. de Nevers, ch.-l. de cant.
[4] Montferrand (Puy-de-Dôme), commune de Clermont-Ferrand.
[5] Ord., t. IX, p. 78 et 79.
[6] Saint-James-de-Beuvron (Manche), arr. d'Avranches, ch.-l. de cant.
[7] Probablement Chailly-en-Bière (Seine-et-Marne), arr. et cant. de Melun.
[8] Longjumeau (Seine-et-Oise), arr. de Corbeil, ch.-l. de cant. (Dupuy, *op. cit.*, p. 723).
[9] Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), ch.-l. de cant.
[10] Voir l'article que j'ai publié à ce sujet dans la *Revue de Champagne et de Brie*, année 1888.
[11] Montdoré (Haute-Saône), arr. de Lure, cant. de Vauvillers. — Voir l'article que j'ai consacré à ce château dans la *Revue de Champagne et de Brie*, année 1888.
[12] Jonvelle (Haute-Saône), arr. de Vesoul, cant. de Jussey.

ques années après, au mois d'octobre 1334, Jean, roi de Bohême, vendit à Philippe VI la cité et le comté de Lucques avec toutes ses appartenances et dépendances, pour 180,000 petits florins; 60,000 lui furent versés immédiatement, le reste était dû pour la dot de Bonne, femme de Jean, duc de Normandie [1]. Mais cette acquisition ne fut pas de longue durée, car le 20 janvier 1335 (n. st.) le contrat de vente fut rompu [2]. Il en fut de même d'une acquisition faite sur Jean, comte d'Armagnac, le 26 mars 1336 (n. st.). Par cet acte, ce dernier cédait au roi les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars [3], les châteaux, villes et appartenances de Blanquefort [4], Veyrines [5], Monségur [6] et les terres qu'il possédait dans l'archevêché de Bordeaux ou l'évêché de Bazas, contre une rente à héritage de 2,000 livres, assignée sur le comté de Gaure [7]; mais le 18 août 1343, Philippe VI rendit au comte ce qu'il avait ainsi acquis, et le comte, de son côté, lui abandonna ce qu'il tenait de lui par le traité du 26 mars [8]. A tout ce qui précède nous ajouterons, seulement pour mémoire, l'acquisition de la ville de Malines faite en vertu d'un traité conclu avec le duc de Brabant, à Amiens, le 9 août 1334 [9]; la vente de la baronnie de Château-du-Loir [10] faite au roi par Pierre, comte de Dreux, le 12 mai 1337, pour 31,000 livres tournois [11]; celle des châteaux de Crèvecœur et d'Arleux que Philippe de Valois acheta en 1338, avec la châtellenie de Cambrai, à Engerger, seigneur d'Audenarde, et à Marie de Flandre, sa femme. La châtellenie de Cambrai fut laissée à l'évêque de cette ville, pour le prix qu'elle avait coûté, et les châteaux de Crèvecœur et d'Arleux, qui étaient terre de l'empire, furent réunis à la couronne [12]. Le 16 novembre 1343,

[1] Archives nat., J 432, n° 6.
[2] Archives nat., J 432, n° 8.
[3] Auvillars (Tarn-et-Garonne), arr. de Moissac, ch.-l. de cant.
[4] Blanquefort (Lot-et-Garonne), arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Fumel.
[5] Veyrines, localité aujourd'hui disparue ; est signalée dans Cassini, au sud-est de Blanquefort.
[6] Monségur (Lot-et-Garonne), arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monflanquin.
[7] Archives nat., J 293, n° 5.
[8] Archives nat., J 293, n° 12.
[9] A. Leroux, *Recherches critiques sur les relations de la France avec l'Allemagne*, p. 180-181.
[10] Château-du-Loir (Sarthe), arr. de Saint-Calais, ch.-l. de cant.
[11] Archives nat., J 175 B, n°s 49 et 50.
[12] Dupuy, *Les Droits du roi*, p. 798. Longnon, *Les Limites de la France à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 454 et 455.

le roi acquit encore de Marguerite de Saint-Florentin, dame de Saillenay [1], la vicomté de Saint-Florentin [2] et ses appartenances, pour 3,000 livres tournois de faible monnaie [3]. Enfin, nous signalerons également les confiscations de biens plus ou moins considérables qui se firent pendant ce règne; telles que celles qui suivirent les condamnations de Pierre Remy, de Mâche des Mâches, de Robert d'Artois, de Jean Tesson, sire de la Roche Tesson, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer [4]. Souvent, au lieu de terre, le roi acquérait, moyennant une cer-

[1] Saillenay, aujourd'hui Seignelay (Yonne), arr. d'Auxerre, ch.-l. de cant.

[2] Saint-Florentin (Yonne), arr. d'Auxerre, ch.-l. de cant.

[3] Archives nat., J 193 B, n° 89.

[4] Nous aurions pu encore ajouter les ventes de rentes, d'immeubles, de droits de toute sorte, faites au roi. Nous nous contenterons d'en indiquer un certain nombre en note :

26 mai 1328. Vente de 100 s. t. de rente annuelle, à prendre sur le péage de la prévôté de Loches, faite au roi par Guillaume de Malicorne et Péronnelle sa femme, pour la somme de 50 l. t. de monnaie courante (Archives nat., J 175 B, n° 32).

26 mai 1328. Vente de 50 s. t. de rente, à prendre annuellement sur le péage de la prévôté de Loches, faite à Philippe VI par Julien Godeau, bourgeois de Tours, pour la somme de 25 l. de monnaie courante (Archives nat., J 175 B, n° 33).

21 octobre 1328. Vente de 8 l. de rente annuelle, à prendre sur plusieurs héritages sis à Loches, faite au roi par Euraut de Mer et Péronnelle, sa femme, pour 80 l. de monnaie courante (Archives nat., J 175 B, n° 34).

30 novembre 1328. Vente de la justice haute, moyenne et basse, en la ville de Torvilliers, faite à Philippe VI, pour 160 l. t. (Archives nat., J 194 A, n° 20).

28 avril 1329. Guyot Broart, écuyer, seigneur de Tresfontaines, vend au roi, pour la somme de 50 l. p., 100 s. p. de rente, à prendre sur les festages de Beaugency (Archives nat., J 162, n° 16).

18 juillet 1329. Vente faite au roi par Guillaume, seigneur d'Ambeville, chevalier, de 100 l. t. de rente, à prendre sur les issues de la sénéchaussée de Saintonge, pour la somme de 300 l. (Archives nat., J 292, n° 2).

24 juillet 1330. Vente de 10 l. p. de rente, à prendre sur la châtellenie de Montlhéry, faite à Philippe VI par Agnès la Marcelle, fille de Guillaume Tristan, pour 80 l. p. (Archives nat., J 149 B, n° 57).

27 mai 1331. Vente faite à Philippe VI d'une maison sise au bourg de Luxeuil, pour la somme de 60 l. t. (Archives nat., J 194 B, nos 22 et 23).

26 avril 1332. Vente d'une grange, sise à Paris, en la rue de Froitmantel, faite au roi pour 90 l. p. (Archives nat., J 151 A, n° 58).

20 février 1333 (n. st.). Vente au roi pour 24 l. p. de deux arpents de terre, sis au territoire de Notre-Dame des Champs, à Paris, pour faire l'ouverture d'une carrière de pierre (Archives nat., J 151 A, n° 57).

29 septembre 1333. Vente de 40 s. de rente, à prendre sur des maisons sises à Tours, faite à Philippe VI par Philippon Prevost et Ameline, sa femme, pour la somme de 20 l. (Archives nat., J 175 B, n° 43).

29 février 1337 (n. st.). Vente d'un manoir sis à Rumegniez, près de Tournai, et de plusieurs terres, prés, cens et rentes, faite au roi par Jean de Tournay, fils de Jacques de Tournay, receveur de Flandre (Archives nat., J 230 A, n° 73).

31 octobre 1338. Vente de 9 l. p. de rente, à prendre sur une maison sise à

taine rente, l'hommage d'un seigneur et la promesse de sa part de le servir en cas de guerre [1]. A ce genre de traités peuvent

Saint-Jean-en-Grève, faite à Philippe VI par Jean Este, bourgeois de Paris, pour 72 l. p. (Archives nat., J 151 [B], n° 64).

1er mars 1339 (n. st.). Vente faite au roi par Guillaume de Dicy, seigneur de Colméry, de 210 arpents et 54 perches de bois avec tous leurs droits, sis aux bois appelés Brettes et Biaugué, pour 1,000 l. p. (Archives nat., J 733, n° 135).

28 janvier 1340 (n. st.). Vente d'une maison, sise à Paris, rue Thibaut-aux-Dés, derrière la monnaie, faite par Guillaume de Hedint et Agnès, sa femme, à Philippe VI, pour la somme de 700 l. t. (Archives nat., J 151 [B], n° 65).

4 mai 1340. Vente de deux celliers et un degré, situés sous une maison de la monnaie du roi, rue Thibaut-aux-Dés, à Paris, faite par Nicolas de Saint-Benoît et Isabeau, sa femme, à Philippe VI, pour 120 l. p. (Archives nat., J 151 [B], n° 67).

13 juillet 1341. Vente de 100 s. t. de rente, à prendre sur les émoluments de la halle de Sainte-Menehould, faite au roi par Poicette de Vaumart, pour 50 l. (Archives nat., J 194 [A], n° 27).

[1] Nous allons donner l'analyse d'un certain nombre de pièces concernant ces hommages; elles montreront comment le roi attachait à son service, soit les seigneurs de son royaume, soit même des seigneurs étrangers.

23 août 1337. Hommage rendu à Philippe VI par Jean de Quatremars, de Cologne, pour 100 l. p. de rentes, qui lui sont assignées sur le trésor, et 500 royaux d'or qui lui furent payés en une fois. Il servira le roi dans ses guerres ainsi que Jean, duc de Normandie, avec autant d'hommes d'armes qu'il pourra (Archives nat., J 624, n° 20).

28 août 1337. Hommage lige rendu au roi par Olier Thibaut pour 150 l. de petits tournois qu'il reçoit en fief sur le trésor; il promet de le servir avec ses hommes d'armes, aux gages accoutumés (Archives nat., J 622, n° 54).

24 mars 1338 (n. st.). Hommage d'Amieu de Poitiers, rendu à Philippe VI pour 400 l. t. qu'il prendra chaque année sur la recette de Mâcon; en retour, il le servira en chevaux et en armes, aux gages accoutumés, excepté contre l'empereur de Rome confirmé par l'Église, le Dauphin de Vienne, Aymar de Poitiers, son frère, et le seigneur de Grignon (Archives nat., J 624, n° 19).

11 septembre 1338. Hue, sire de Faignolles et de Wiege, rend hommage à Philippe VI pour 300 l. de rentes à prendre sur le trésor, à Paris (Archives nat., J 624, n° 24).

16 septembre 1338. Hommage rendu au roi par Louis de Neufchâtel pour 300 l. t. de rentes à prendre, sa vie durant, sur le trésor; il servira Philippe VI avec autant d'hommes qu'il pourra, aux gages accoutumés, excepté contre Jean de Châlons, Louis de Savoie et le comte de Savoie (Archives nat., J 624, n° 26).

9 décembre 1338. Hommage lige prêté au roi par Jean d'Arimagen, chevalier, pour 200 l. t. de rentes à prendre chaque année sur le trésor, à Paris; il promet de le servir envers et contre tous, aux gages accoutumés en France, excepté contre le roi de Bohême, les ducs d'Autriche et de Lorraine, etc. (Archives nat., J 622 [B], n° 49).

13 novembre 1339. Thomas Dycle rend hommage lige à Philippe VI pour 100 l. t. qu'il prendra, sa vie durant, sur le trésor; il promet de le servir dans ses guerres, excepté contre le roi de Bohême, l'archevêque de Cologne et le comte de Gueldre (Archives nat., J 622, n° 55).

16 novembre 1339. Hommage rendu au roi par Guillaume de Villars pour 200 l. t., qu'il prendra pendant sa vie sur le trésor (Archives nat., J 624, n° 28).

18 novembre 1339. Léon de Crænen rend hommage à Philippe VI pour

se rattacher les traités de pariage et de sauvegarde, qui, sans donner la possession d'une terre au roi, lui accordaient cependant un certain pouvoir sur elle.

300 l. t. qu'il prendra, sa vie durant, sur le trésor; il le servira avec autant de gens d'armes qu'il pourra, aux gages accoutumés du royaume, excepté contre le duc de Brabant (Archives nat., J 624, n° 31).

26 novembre 1339. Hommage lige rendu au roi par Gaucher de Monteil pour 300 l. de rente annuelle à prendre sur le trésor, à Paris ; il le servira en armes et en chevaux, aux gages que l'on donne d'ordinaire dans le royaume, excepté contre Aymar de Poitiers, le comte de Valentinois et l'évêque de Metz (Archives nat., J 622, n° 51).

6 décembre 1339. Imbert de Thoire, sire de Villars, rend hommage à Philippe VI pour 300 l. t. de rentes à prendre sur le trésor à Paris, auxquelles le roi a encore ajouté 100 l. ; en retour, Imbert doit le servir dans ses guerres aux gages accoutumés (Archives nat., J 620, n° 28).

7 janvier 1340 (n. st.). Hugues de Joinville, sire de Gex, rend hommage à Philippe VI pour 300 l. t. à prendre pendant sa vie sur le trésor; il excepte du service qu'il lui rendra en retour le Dauphin de Viennois, le comte de Savoie, Jean de Châlons, seigneur d'Harlay, l'évêque de Genève et l'abbé de Saint-Oyand-de-Joux (aujourd'hui Saint-Claude, Jura) (Archives nat., J 624, n° 27).

7 janvier 1340 (n. st.). Hommage rendu au roi par Agot des Baux, sire de Branduil, pour 400 l. t. de rentes à prendre pendant sa vie sur le trésor; il le servira en retour contre tous, excepté contre l'Église de Rome et le Dauphin de Viennois (Archives nat., J 624, n° 29).

7 janvier 1340 (n. st.). Hommage rendu au roi par Guy de Groleau, sire de Néréon, pour 200 l. t. à prendre sur le trésor; il le servira contre tous, excepté contre le Dauphin de Viennois, le comte de Savoie et Louis de Savoie (Archives nat., J 624, n° 30).

7 janvier 1340 (n. st.). Amblars, sire de Beaumont, rend hommage à Philippe VI pour 200 l. t. de rentes à prendre, sa vie durant, sur le trésor ; il le servira contre tous, excepté contre le Dauphin de Viennois, envers qui il était tenu auparavant à hommage lige (Archives nat., J 624, n° 34).

26 mars 1340 (n. st.). Hommage lige prêté au roi par Guillaume de Montbis, en Bourgogne, pour 100 l. de rentes qu'il doit prendre, sa vie durant, sur la recette de Champagne, à la Pentecôte (Archives nat., J 624, n° 32).

23 avril 1340. Hommage rendu à Philippe VI par Pierre de Maubuisson pour 300 l. t. à prendre, sa vie durant, sur le trésor; en retour, il servira le roi, la reine et Jean, duc de Normandie, contre tous, excepté contre le Dauphin de Viennois et contre le comte de Genève (Archives nat., J 624, n° 39).

13 mai 1340. Godefroy de Hulhouen rend hommage à Philippe de Valois pour 100 l. de rentes qu'il recevra sa vie durant (Archives nat., J 625, n° 42).

7 juillet 1340. Arnaud de Roquefeuille, sire du château de Cambrai, rend hommage à Philippe VI pour 30 l. t. de rentes qui lui furent accordées sur le trésor (Archives nat., J 622, n° 56).

13 octobre 1340. Hommage de Gérard de Roussillon, sire d'Anjou, rendu à Philippe de Valois pour 200 l. t. de rentes à prendre, sa vie durant, sur le trésor à Paris ; il le servira en retour contre tous, sauf contre le Dauphin de Viennois (Archives nat., J 624, n° 36).

26 octobre 1340. Girard de Ternier rend hommage au roi pour 200 l. de rentes à prendre, sa vie durant, sur le trésor à Paris ; il le servira comme tous les autres chevaliers du royaume, excepté contre le Dauphin de Viennois, le comte de Genève, le seigneur de Gex (Archives nat., J 625, n° 40).

30 octobre 1340. Guillaume, sire d'Autremons, rend hommage à Philippe VI

Par les traités de pariage, « les églises et quelquefois aussi des seigneurs laïques associaient la couronne à la juridiction et aux profits de la totalité ou d'une partie de leurs terres, dont le roi

pour 300 l. t. de rentes qu'il prendra pendant sa vie sur le trésor ; il le servira contre tous, excepté contre le comte de Savoie et Louis de Savoie, seigneur de Vaux (Archives nat., J 625, n° 41).

3 novembre 1340. Humbert de Cholay, sire de Lullin, bailli de Chaumont, rend hommage à Philippe de Valois pour 500 l. de rentes à prendre sur le trésor à Paris ; il le servira contre tous, excepté contre le Dauphin de Viennois et le comte de Genève (Archives nat., J 624, n° 38).

22 novembre 1340. Hommage rendu au roi par Bérenger de Bédarrides, seigneur en partie de ce lieu, pour 200 l. t. de rentes à prendre chaque année sur les émoluments du péage de l'eau du Rhône, qui est reçu à Beaucaire (Archives nat., J 625, n° 43).

10 décembre 1340. Hommage rendu au roi par Jean de Vienne pour 500 l. t. à prendre pendant sa vie sur le trésor ; il le servira comme tous les autres hommes liges, à ses gages et commandements, et continuera encore à prendre les 100 l. p. que Philippe VI lui avait déjà données sur le trésor (Archives nat., J 624, n° 37).

23 décembre 1340. Emonnet de Ponvoire, sire d'Aigremont, rend hommage au roi pour 200 l. de rentes ; il le servira contre tous, sauf contre les comtes de Savoie et de Genève (Archives nat., J 620, n° 31).

26 mars 1341 (n. st.). Hommage lige rendu à Philippe de Valois par Amé de Beauvais pour 250 l. de rentes à vie, à prendre sur le trésor ; il le servira contre tous, sauf contre le comte de Savoie et le Dauphin de Viennois (Archives nat., J 620, n° 30).

2 avril 1341 (n. st.). Hommage rendu au roi par Henri de Ghore pour 100 l. t. de rentes à prendre pendant sa vie sur le trésor ; il le servira contre tous, excepté contre les seigneurs de Liège (Archives nat., J 625, n° 44).

20 avril 1341. Philippe de Bussy rend hommage au roi pour 100 l. de rentes à prendre, sa vie durant, sur le trésor ; en retour, il le servira contre tous, sauf contre le comte de Savoie, Louis de Savoie, sire de Vaux, et le sire de Villars (Archives nat., J 625, n° 45).

23 juin 1341. Pierre de la Palu, sire de Varembon, maître des requêtes de l'hôtel du roi, gouverneur du bailliage d'Amiens, rend hommage à Philippe de Valois pour 500 l. t. de rentes à prendre pendant sa vie sur la recette du bailliage d'Amiens ; il le servira contre tous, sauf contre le comte de Savoie (Archives nat., J 625, n° 46).

27 juin 1341. Hommage rendu au roi par Girard de Gremont, seigneur de Montferrand en Savoie, pour 200 l. t. de rentes à prendre pendant sa vie sur le trésor ; il le servira contre tous, excepté contre l'empereur approuvé par l'Église, contre le comte de Savoie et Louis de Savoie, seigneur de Vaux (Archives nat., J 620, n° 33).

16 novembre 1341. Hommage rendu au roi par Gérard de Grandpré, sire de Coucy, pour 200 l. de rentes à prendre, sa vie durant, sur le trésor (Archives nat., J 625, n° 50).

31 décembre 1341. Odebert, sire de Châteauneuf, rend hommage à Philippe VI pour 300 l. de rentes à prendre pendant sa vie sur le trésor ; il le servira contre tous, sauf contre Louis de Savoie, seigneur de Vaux, le comte de Savoie, l'évêque et le chapitre de Belley (Archives nat., J 625, n° 47).

6 juin 1344. Étienne de Bos, conseiller du Dauphin, rend hommage à Philippe de Valois pour 100 l. de rentes à prendre, sa vie durant, sur le trésor ; il le servira contre tous, excepté contre ceux auxquels il a rendu hommage lige auparavant (Archives nat., J 625, n° 56).

devenait ainsi le *coseigneur;* ce fut un procédé efficace, par lequel le pouvoir royal s'insinua dans un grand nombre de fiefs sans les supprimer [1]. » Sous Philippe de Valois, nous avons trouvé peu de traités de pariage nouveaux; mais un certain nombre de ceux qui avaient été faits par ses prédécesseurs furent confirmés [2]. L'un des plus importants est celui qui fut conclu entre Philippe le Bel et l'évêque de Mende, au mois de février 1307 (n. st.) [3], et confirmé par Philippe VI le 15 avril 1334 [4]. Par ce traité, nous voyons que la propriété des biens sur lesquels s'exerce le pariage reste indivise; le roi ainsi que le seigneur ou

7 septembre 1344. Guigues Borel rend hommage à Philippe VI pour 100 l. de rentes à prendre pendant sa vie sur la recette de Mâcon (Archives nat., J 625, n° 52).

8 février 1345 (n. st.). Hommage rendu au roi par Imbert de Savoie pour 300 l. t. de rentes à prendre chaque année pendant sa vie sur le péage de Mâcon ou sur l'émolument de la recette de cette ville si le péage ne valait pas les 300 livres. Il servira le roi contre tous, sauf contre les comtes de Savoie et de Gênes (Archives nat., J 625, n° 49).

2 mars 1347 (n. st.). Érard de Villars rend hommage au roi pour 100 l. de rentes à prendre pendant sa vie sur le trésor; il le servira contre tous, excepté contre le duc de Lorraine, le comte de Bar et le seigneur d'Apremont (Archives nat., J 625, n° 60).

6 avril 1347. Hommage rendu par Thomas de Septfontaines à Philippe de Valois pour 100 l. t. de rentes à prendre sur le trésor à vie; il le servira contre tous, excepté contre le comte de Luxembourg (Archives nat., J 625, n° 64).

[1] Vuitry, *Études sur le régime financier de la France avant 1789*, nouvelle série, t. I, p. 34.

[2] Mars 1328 (n. st.). Confirmation d'un traité de pariage fait entre le roi et les religieux du monastère de Bonnefons, dans le diocèse de Saint-Bertrand-de-Comminges (Archives nat., JJ 65 A, fol. 51 r°, n° 61).

Mars 1328 (n. st.). Confirmation d'un traité de pariage fait entre le procureur du roi et les religieux de l'abbaye de Gémons, de l'ordre de Cîteaux, au sujet de la haute et basse justice de la grange de Francheville (Archives nat., JJ 65 A, fol. 40 v°, n° 53).

Avril 1328 ou 1329. Confirmation d'un traité de pariage conclu avec l'abbé et le couvent de Molesmes en Champagne (Archives nat., JJ 65 B, fol. 106 v°, n° 317).

Janvier 1329 (n. st.). Confirmation d'un traité de pariage fait pour le roi avec l'abbaye de l'Escale-Dieu, au diocèse de Tarbes (Archives nat., JJ 65 B, fol. 71 v°, n° 234).

Octobre 1330. Confirmation d'un traité de pariage fait entre les gens du roi en son nom et les religieux d'Obasine au diocèse de Limoges, au sujet de la juridiction d'une terre sise dans le Quercy (Archives nat., JJ 66, fol. 192 v°, n° 484).

Mai 1340. Les officiers du roi, avec le seigneur du Noir, conviennent du pariage de la justice haute et basse de la Redorte (Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. IV, p. 308).

[3] *Ordonnances*, t. XI, p. 396.

[4] *Ordonnances*, t. XII, p. 569.

l'abbaye avec qui il est conclu conservent toujours la propriété ou la possession des fiefs, les hommages, les reconnaissances, les droits d'investiture, comme ils les avaient avant le pariage; mais en général, tous les revenus sont partagés, les sergents, notaires, baillis, etc., sont nommés en commun, et le roi, en retour des avantages qu'il peut retirer, prend sous sa protection celui avec qui il a passé le traité. Quelquefois ces traités sont conclus pour mettre fin à des difficultés qui s'étaient élevées entre le roi et une abbaye, ou un de ses sujets [1]. D'autres fois cependant, on voit qu'ils en créent de nouvelles. C'est ce qui arriva pour le traité de pariage conclu avec l'évêque de Mende [2] et pour celui qui fut fait entre le roi de France et l'abbé et le couvent de Montolieu [3].

D'autres traités qui, au lieu de diminuer pendant le XIVe siècle comme les traités de pariage, se développèrent au contraire beaucoup, furent les traités de sauvegarde. Quand une abbaye, une ville, ou même des particuliers voulaient se mettre à l'abri de violences qu'ils redoutaient, ils se plaçaient sous la sauvegarde royale. Ce principe de la sauvegarde, dérivé surtout du droit de patronage que le roi exerçait sur les abbayes de fondation royale, imposait au pouvoir des devoirs de protection [4]. Il devait établir des gardiens de la personne, de la ville ou de l'abbaye qui demandait son assistance. C'étaient ordinairement des sergents du bailliage où elle se trouvait [5], quelquefois même

[1] *Ordonnances*, t. XI, p. 396. — Voir aussi t. XII, p. 29 (14 mai 1336). Traité de pariage fait entre Aymeri de Rochefort, d'une part, et le sénéchal de Toulouse, d'autre part, au nom du roi, au sujet de la haute et basse justice de Nogaret et de ses dépendances, pour mettre fin à un débat.

[2] Voir : *Inventaire des archives du département de la Lozère*, série G, t. I, p. 187, rouleau 874, et p. 188, liasse 882.

[3] Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. I, p. 138. — 1328. Philippe VI ordonne au sénéchal de Carcassonne de s'informer de la teneur du pariage passé entre le roi et l'abbaye de Montolieu, en 1312. L'abbé soutient qu'en vertu de ce pariage, le roi ne peut accorder des libertés et des privilèges aux habitants de Montolieu sans son consentement et celui de tout le couvent.

[4] Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 67.

[5] 1er novembre 1346. Lettres de Philippe VI, par lesquelles il prend sous sa sauvegarde les biens de Jeanne de Beaumont, comtesse de Blois et de Soissons, veuve de son neveu Louis, comte de Blois (Archives nat. K 44, n° 8. Voir aussi : *Archives historiques du Poitou*, t. XI, p. 386, et *Ordonnances*, t. IV, p. 107 ; t. V, p. 269 et 610 ; t. XVI, p. 32). — Mai 1330. Lettres de sauvegarde pour l'abbaye de Nioeil ; les sergents royaux sont constitués gardiens de cette abbaye à ses dépens (*Ordonnances*, t. IV, p. 325).

c'étaient les baillis, les sénéchaux, les prévôts, qui en étaient institués gardiens [1].

Comme marque visible de la sauvegarde ainsi accordée, le roi faisait mettre ses panonceaux sur toutes les maisons, granges, terres, etc., qui y étaient comprises [2]. Cette apposition des panonceaux royaux n'était pas obligatoire, elle n'avait lieu que si la partie placée sous la protection du roi y consentait [3]. Ces gardiens devaient veiller à ce que les droits et les privilèges de ceux qu'ils étaient chargés de protéger fussent respectés, et ils assignaient devant les juges royaux les personnes qui auraient pu les troubler. Quelquefois, en retour de cette protection, le roi pouvait jouir de certains avantages pécuniaires [4].

Mais l'avantage le plus important pour la royauté était le droit que lui donnaient les traités de sauvegarde, d'exercer souvent la justice au détriment des seigneurs, de restreindre les juridictions féodales; aussi provoquèrent-ils bientôt les plaintes des seigneurs. En 1329, le comte de Forez fit révoquer toutes les lettres de sauvegarde accordées à ses sujets et obtint du roi qu'il n'en serait plus délivré à l'avenir au détriment de ses droits de justice [5]. Quelques années après, par une ordonnance du 14 juillet 1332, rendue sur la plainte de Raymond, seigneur de Roquefeuille, Philippe de Valois défendit d'établir des sauvegardes au préjudice de la juridiction des seigneurs, et révoqua celles qui auraient été ainsi concédées, afin de ne pas les empêcher d'exercer la justice [6]. De plus, dans la lettre du mois de juin 1338, qui règle la solde des gens de guerre dans toutes les sénéchaussées du Midi, le roi s'engage pour lui et ses successeurs à ne point accorder de droits de garde dans les terres des nobles mentionnés, sans leur consentement, sauf pour les

[1] *Ordonnances*, t. IV, p. 107 ; t. V, p. 296 ; t. VII, p. 287 ; t. VIII, p. 392.

[2] Huillard-Bréholles, *Titres de la maison de Bourbon*, t. I, p. 324, n° 1870, et *Ordonnances*, t. IV, p. 11 ; t. V, p. 610 ; t. XVI, p. 32.

[3] Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. IV, p. 97, et *Ordonnances*, t. VIII, p. 392. — 14 juillet 1329. Lettre de sauvegarde pour le chapitre de Saint-Junien ; s'il veut des panonceaux, ses gardiens, les sénéchaux de Limoges et de Périgord, en feront mettre, mais à ses frais.

[4] D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, col. 325. Sauvegarde accordée à l'évêque de Verdun.

[5] Huillard-Bréholles, *Titres de la maison de Bourbon*, t. I, p. 326, n°s 1881 et 1882; p. 329, n° 1892; p. 330, n° 1905.

[6] *Ordonnances*, t. XII, p. 13.

églises, les monastères, les veuves, etc., qui depuis longtemps sont sous la garde royale [1].

Malgré ces ordonnances, les rois ne cessèrent cependant de multiplier les lettres de sauvegarde pendant le XIVe siècle. Une des causes de cette multiplication fut, comme le remarque Augustin Thierry, les troubles causés pendant la guerre de Cent ans. « A l'époque où nous sommes parvenus (1346), dit-il, au milieu des troubles du royaume et des désastres de l'invasion anglaise, un grand nombre de villes de France, et principalement de Picardie, obtinrent des lettres de sauvegarde par lesquelles le roi instituait auprès d'elles des commissaires spéciaux chargés de leur assurer une protection de tous les jours, de veiller au maintien de leurs droits, libertés, possessions et intérêts de tout genre. Ces lettres, qui furent presque toujours motivées sur la promesse faite par les villes d'une assistance plus énergique dans la guerre actuelle, ajoutaient à leurs privilèges une garantie importante, car désormais nul ne pouvait leur faire le moindre tort sans encourir les peines portées contre l'infraction d'une sauvegarde royale [2]. » Ce qu'Augustin Thierry dit pour les villes, à propos des lettres de sauvegarde accordées par Philippe de Valois à Amiens, le 18 février 1346 (n. st.), peut s'appliquer également aux particuliers et aux abbayes. Au sujet de ces dernières, nous ferons remarquer que souvent, quand le roi transportait à une autre personne des domaines où se trouvait une abbaye placée sous sa sauvegarde, il la réservait et l'unissait au domaine de la couronne [3]. Nous allons le voir agir de même dans les donations pour toutes les églises.

[1] *Ordonnances*, t. II, p. 120, art. 5.

[2] Augustin Thierry, *Documents inédits sur le tiers état*, t. I, p. 525.

[3] *Ordonnances*, t. IV, p. 64; t. VI, p. 458; t. VII, p. 485.

Voici la liste des principales sauvegardes accordées sous Philippe de Valois, dont nous avons trouvé mention :

1328, 16 mai, l'évêque d'Arras (*Inventaire des archives du Pas-de-Calais*, série A, t. I, p. 103).

1328, juillet, l'église et l'évêque d'Angoulême (*Ordonnances*, t. VII, p. 287).

Id., 6 octobre, Hugues Raybi, chevalier (Huillard-Bréholles, *op. cit.*, n° 1870).

Id., novembre, l'abbaye de Joyenval (*Ordonnances*, t. V, p. 296).

1329, juin, l'abbaye de Cluny (*Ordonnances*, t. III, p. 545).

Id., 14 juillet, le chapitre et l'église de Saint-Junien (diocèse de Limoges) (*Ordonnances*, t. VIII, p. 392).

1329, juillet, l'abbaye de Loroux en Anjou (*Ordonnances*, t. IV, p. 117).

Id., id., l'église de Carcassonne (Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. V, p. 570).

II.

Maintenant que nous avons passé en revue les différents moyens par lesquels Philippe VI put accroître le domaine de la couronne et, par ce fait, augmenter ses forces et la source de ses revenus, nous allons également examiner comment, en dehors

1329, septembre, Jacques Bandolfi (*Inventaire des archives du Nord*, série B, t. I, p. 107).
1329, novembre, les habitants de Zuydcoote (*Inventaire des archives du Nord*, série B, t. I, p. 107).
1330, mars, l'évêque et l'église d'Uzès (Archives nat., JJ 66, n° 57).
Id., 13 mai, l'abbaye de Sainte-Marie de la Grasse (Mahul, *op. cit.*, t. II, p. 314).
1330, mai, l'abbaye de Nioeil (*Ordonnances*, t. IV, p. 325).
Id., septembre, les frères de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (*Ordonnances*, t. III, p. 556).
1330, septembre, l'abbaye de Montmartre (Archiv. nat., JJ 66, n° 616).
1330, décembre, le chapitre de l'église d'Angoulême (*Ord.*, t. VIII, p. 214).
Id., id., les chartreux de Paris (Archiv. nat., JJ 66, n° 136).
1331, id., Marguerite, veuve de Jean de Mirebeau (*Archives historiques du Poitou*, t. XI, p. 386).
1332, mars, l'abbaye de Maubuisson (*Ordonnances*, t. XVI, p. 76).
Id., mai, l'abbaye de Saint-Cyr (*Ordonnances*, t. IV, p. 107).
1333, janvier, Jean Guyomar de Noirmoutier (*Archives historiques du Poitou*, t. XI, p. 406).
1333, novembre, l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes (*Ordonn.*, t. V, p. 610).
1334, février, l'abbaye de Vaux de Cernay (*Ordonnances*, t. VII, p. 569).
1335, juillet, l'église de Thérouanne (*Inventaire des archives du Nord*, série B, t. I, p. 127).
1336, août, le chapitre de Notre-Dame de Loches (*Ordonn.*, t. XVI, p. 32).
Id., 22 octobre, Josselin, Thibaud et Geoffroy de Rohan (D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 1381).
1336, 22 octobre, le chapitre de Villeneuve (*Inventaire des archives du Gard*, t. II, série G, p. 272).
1337, février, l'hôpital de Joigny (*Ordonnances*, t. IV, p. 488).
Id., septembre, l'abbaye de Saint-Évroul (*Ordonnances*, t. VI, p. 458).
1338, mars, prieuré de la Charité-sur-Loire (*Ordonnances*, t. VII, p. 167).
1339, 19 janvier, l'abbaye de la Fontaine-Notre-Dame en Valois (*Ordonnances*, t. IV, p. 2).
1339, décembre, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (*Ordonn.*, t. IV, p. 14).
1343, mai, les chartreux de Paris (*Ordonnances*, t. IV, p. 11).
1344, janvier, les chartreux de Saint-Jean du Liget (*Ord.*, t. XVIII, p. 341).
Id., mars, l'abbaye du Mont-Saint-Louis, près de Noyon (*Ord.*, t. IV, p. 302).
Id., id., les chanoines de Saint-Pierre de Nantes (*Inventaire des archives de la Loire-Inférieure*, série G, t. IV, p. 43).
1346, 18 février, la ville d'Amiens (*Ordonnances*, t. VII, p. 58).
Id., 1er novembre, Jeanne de Beaumont, comtesse de Blois (Archives nat., K 44, n° 8).
1346, 1er novembre, l'évêque de Mende (*Inventaire des archives de la Lozère*, série G, t. I, p. 14).
1349, décembre, la ville d'Abbeville (*Ordonnances*, t. V, p. 269).

des pertes que lui fit subir la guerre, il pouvait aliéner une partie de ce même domaine et ainsi affaiblir ses ressources. Le domaine pouvait être amoindri par les apanages, les douaires, les donations, les aliénations, les assignations, etc.

« A l'origine de la dynastie capétienne, la concession des apanages avait été pour la monarchie un moyen de ménager, par une transition, l'ancienne autonomie locale de certaines provinces, et de les accoutumer à sa domination en leur donnant des princes de son sang. Elle permit aussi de préparer, par le mariage de ces princes, de nouvelles et importantes acquisitions au domaine [1]. »

Tel fut le caractère des apanages donnés par saint Louis à ses frères. Mais ces concessions s'étant multipliées dans la suite, et surtout sous les premiers Valois, elles devinrent une véritable source de dangers pour la couronne, malgré toutes les restrictions apportées par saint Louis et Philippe le Bel à leur transmission par succession [2].

A la mort de Charles le Bel (1328), on comptait sept maisons apanagées; c'étaient les maisons d'Évreux, d'Étampes, d'Alençon, de Dreux, de Bourbon, d'Artois et de Valois [3]. A son avènement au trône, Philippe VI fit réunir immédiatement au domaine tout ce qu'il possédait à ce titre [4]; mais, dès 1328, nous le voyons déjà, ou bien agrandir les possessions des princes apanagés, ou bien créer de nouveaux apanages. Ainsi, par lettres du mois de juin 1328, il donna à Charles d'Évreux, comte d'Étampes, les seigneuries de Montglat, de Villars et des Vaux, près de

[1] Vuitry, *Études sur le régime financier de la France avant 1789*, nouvelle série, t. I, p. 398.

[2] Saint Louis imposa aux apanages qu'il délivra à ses frères la condition qu'ils ne se transmettraient qu'en ligne directe; les filles pouvaient alors en hériter (*Ordonnances*, t. XI, p. 329, 341, 342). — Philippe le Bel, en 1314, exclut les filles de la succession et n'admit leur transmission qu'aux héritiers mâles, en ligne directe (Constitution du Poitou en apanage en faveur de Philippe le Long, Archives nat., J 748, n° 1. — Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 5).

[3] On ne comprend pas le duché de Bourgogne qui avait été donné en toute propriété par Henri Ier à son fils Robert et qui était plutôt un grand fief qu'un apanage.

[4] Il garda cependant le Valois après son avènement, jusqu'en 1344, car il le considérait comme le patrimoine de la branche aînée de sa maison ; il s'en faisait rendre tous les ans un compte séparé. L'un de ces comptes, daté de 1341, a pour titre : « La value des terres que le roi souloit tenir avant qu'il venist al realme » (Carlier, *Histoire du duché de Valois*, t. II, p. 225, 259).

Coulommiers, avec leurs dépendances [1]. En 1331, il rendit à Louis Ier, duc de Bourbon, le comté de Clermont avec titre de pairie, comté qui avait été précédemment échangé contre celui de la Marche, ce qui n'empêcha pas le duc de conserver toujours ce comté de la Marche [2]. Peu après, lorsque Philippe VI voulut constituer les apanages de ses fils, il détacha encore de plus grandes possessions du domaine.

Le 17 février 1332 (n. st.), le roi émancipa son fils aîné, Jean, et le même jour, par une lettre faite après celles d'émancipation, qui donnaient à Jean le droit d'acquérir, il lui fit don du duché de Normandie et des comtés d'Anjou et du Maine, avec toute la justice, les fiefs et hommages qui en dépendent, pour les tenir en pairie, à charge d'hommage lige et de retour au domaine de la couronne, à défaut d'hoirs mâles [3]. Dans le cas où le duc viendrait à mourir avant le roi et laisserait des filles, Philippe de Valois fixerait les dotations en rentes ou en fonds de terre auxquelles ces filles auraient droit. Cette concession privait le domaine de sa plus belle province; mais ce n'était que momentané, puisque, à l'avènement de Jean, elle devait être de nouveau réunie à la couronne.

Il n'en était pas de même pour ce que le roi donnait à Philippe, son autre fils, ou à d'autres de ses parents, tels que Charles, comte d'Alençon, son frère, qui ne devait jamais monter sur le trône. En avril 1334, il donna à ce dernier le manoir de Saint-Ouen avec toutes ses dépendances, terres, prés, jardins, etc. [4]. Au mois de mai 1335, il lui fit encore don des terres de Verneuil [5], de Châteauneuf-en-Thimerais [6], de Champrond [7], de Senonches [8],

[1] Archives nat., J 166, nos 5 et 6. Ces propriétés étaient venues au roi après la mort de Pierre Remi; leur revenu, sans compter celui de la seigneurie de Montglat, était estimé 514 l. 13 s. 4 d. t.

Par lettres du mois de mars 1329 (n. st.), Philippe de Valois céda encore à Charles, comte d'Alençon, les terres de Fougères et de Porhoet, qui relevaient directement du duc de Bretagne. Ces terres furent données en échange de 10,000 l. t. de rentes à vie que Charles prenait sur le trésor (D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 1353).

[2] *Art de vérifier les dates*, édition in-8, t. X, p. 334.

[3] D. Luc d'Achery, *Spicilège*, in-fol., t. III, p. 717.

[4] Bibliothèque nat., ms. fr. 20684, fol. 201.

[5] Verneuil (Eure), arr. d'Évreux, ch.-l. de cant.

[6] Châteauneuf en Thimerais (Eure-et-Loir). arr. de Dreux, ch.-l. de cant.

[7] Champrond-en-Gatine (Eure-et-Loir), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de la Loupe.

[8] Senonches (Eure-et-Loir), arr. de Dreux, ch.-l. de cant.

de Sainte-Escolace, de Glapion, de Bellou-le-Trichart [1], de Seton [2] et du fief de Nogent-le-Rotrou avec toutes ses dépendances, excepté Breteuil [3], pour la part qui lui revenait dans l'héritage de Louis de Valois, leur frère [4]. Dans la suite, il lui en fit encore plusieurs autres plus ou moins considérables, ainsi qu'à Philippe d'Alençon, son neveu, second fils de Charles, par pure générosité [5].

Non content, également, d'avoir donné à son fils aîné Jean la Normandie, il accrut encore considérablement cet apanage. Ainsi, en juin 1337, il lui céda la baronnie du château du Loir, avec toutes ses dépendances [6]; au mois d'octobre 1338, l'île de Guernesey [7]; en janvier 1344 (n. st.), les châteaux et châtellenies de Tournan [8], de Torcy [9], du Vivier en Brie [10] et de leurs dépendances [11]. La même année, quelques mois plus tard, il doubla l'apanage de Jean. Aux domaines déjà considérables qu'il possédait, il ajouta encore le Poitou [12] et le pays conquis par Charles IV et par lui, en Agenais, en Gascogne, en Périgord, en Quercy et en Saintonge [13]. Un acte du commencement de

[1] Bellou-le-Trichart (Orne), arr. de Mortagne, cant. du Theil.

[2] Auj. Ceton (Orne), arr. de Mortagne, cant. du Theil.

[3] Breteuil (Eure), arr. d'Évreux, ch.-l. de cant.

[4] Archives nat., J 227, n° 78.

[5] Voici la liste des principaux dons que Philippe de Valois leur fit :

1338. Il donne Josselin à Charles, pour lui et ses héritiers mâles (Bibliothèque nat., ms. fr. 4031, fol. 21 v°).

27 septembre 1343. Philippe VI donne la châtellenie et la ville de Domfront, confisquées sur Robert d'Artois, à Philippe d'Alençon, son neveu; Philippe et ses successeurs tiendront cette terre à foi et à hommage lige de Jean, duc de Normandie, et après la mort de ce dernier, du roi ou de ses successeurs (Archives nat., J 227, n° 79).

29 mai 1344. Le roi joint à la ville de Domfront, donnée l'année précédente à son neveu, les villes et lieux de Rocourt et de Quatremares (Archives nat., J 227, n° 80).

12 février 1346 (n. st.). Philippe de Valois donne à Charles d'Alençon, son frère, en perpétuel héritage, les château, ville et châtellenie de Laigle et toute la terre que Jean de Bretagne, comte de Montfort, tenait autrefois dudit comte d'Alençon et qui vint au roi par la forfaiture de Jean (Bibliothèque nat., ms. fr. 20684, fol. 203).

[6] Bibliothèque nat., collect. Fontanieu, portefeuille 73, fol. 109 r°.

[7] Archives nat., J 211, n° 34.

[8] Tournan (Seine-et-Marne), arr. de Melun, ch.-l. de cant.

[9] Torcy (Seine-et-Marne), arr. de Meaux, cant. de Lagny.

[10] Le Vivier-en-Brie (Seine-et-Marne), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, commune de Fontenay-Trésigny.

[11] Archives nat., J 370, n° 4.

[12] *Archives historiques du Poitou*, t. XIII, p. XXI et XXII.

[13] Lettre du mois de mars 1344 (n. st.). Archives nat., JJ 68, fol. 60 r°, n° 101. Une déclaration du mois de novembre 1347 nous montre que bien que

l'année 1350 (n. st.) nous apprend qu'en outre de tous ces domaines, Jean possédait encore des terres dans le duché de Bourgogne, dans les comtés d'Artois, de Boulogne, d'Auvergne et de Champagne [1].

On peut voir, par toute cette énumération, de quelle puissance disposait le duc de Normandie à la fin du règne de Philippe de Valois, et quel terrible ennemi il serait devenu s'il s'était révolté contre la puissance royale.

Mais le roi avait encore un autre fils, Philippe, qui, n'ayant pas l'espoir de monter un jour sur le trône, devait avoir un apanage assez considérable, afin de pouvoir vivre convenablement selon son rang. Philippe VI ne se montra pas moins généreux envers lui qu'envers Jean. Par lettres du 11 avril 1344, pour le dédommager du Dauphiné, qui devait lui échoir d'après le premier traité conclu avec Humbert II, il lui avait donné, outre le duché d'Orléans et le comté de Valois qu'il avait déjà en apa-

Philippe de Valois se soit réservé l'administration du duché de Guyenne et des comtés d'Anjou, de Poitou et du Maine, ne laissant à Jean que celle du duché de Normandie, il ne veut point cependant par là porter préjudice à la propriété qu'il y a (Bibliothèque nat., ms. fr. 3910, fol. 91 v°).

Une autre lettre du même mois nous apprend que Philippe VI avait accordé à Jean un véritable pouvoir royal sur la Normandie. Il veut « que en toute « la duchée de Normandie et ou ressort d'icelle, qui est l'administration que « baillée luy avons, comme dict est, nostre dict fils puisse donner et octroyer « à tous ses subjects, de quelque estat et condition qu'ils soient, lettres de « grâce à plaider par procureur ez cours, justices et jurisdictions de nostre « dict fils et ez aultres à luy subjectez, par moyen et sans moyen, lettres de « sauvegardes, privilèges, libertez, franchises, tels et telles que bon luy « semblera, et toutes aultres lettres de grâces, rémissions, quittances et ap- « peaulx, tant en cas civils comme ez criminels, telles comme aux cas et aux « personnes appartendra et que les cas le desireront, en telle fourme et ma- « nière que nous, de nostre droict royal, le faisons et avons accoustumé à « faire ez autres terres et partyes de nostre royaulme. » Toutes ces lettres auront même force et vertu que si elles étaient faites au nom du roi et sous son sceau, sans qu'on puisse l'inquiéter ni ses successeurs à l'avenir à ce sujet (Bibliothèque nat., ms. fr. 3910, fol. 90 r°).

[1] 1350 (n. st.). Février ou mars. Philippe de Valois déclare avoir reçu en foi et hommage le duc de Normandie, pour ce qu'il tient du roi à cause du duché de Bourgogne, du comté et pairie d'Artois, de la pairie et fief de l'Esprevier, des comtés de Boulogne et d'Auvergne et de certaines terres situées en Champagne, appartenant audit duc par sa femme (*Inventaire des archives du département du Nord*, série B, t. I, p. 146, cart. 821).

Mai 1347. Lettres de Jean, duc de Normandie et de Guyenne, comte de Poitiers, d'Anjou et du Maine, par lesquelles il cède à Philippe de Valois, son père, la terre que sondit père lui avait donnée dans les comtés de Nevers et de Rethel, à la suite de la forfaiture de la comtesse de Montfort, pour la donner et transporter à son cousin Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel (Archives nat., J 256, n° 64).

nage, le comté de Beaumont-le-Roger [1], à la réserve de Quatremare [2] et de Rocourt, qui furent remplacés par la vicomté de Breteuil, en Normandie, avec les terres qui étaient venues au roi à la suite de la forfaiture de Godefroi de Harcourt et de Jean de Passy. Il y ajouta en même temps les domaines que Jeanne d'Évreux, veuve de Charles IV le Bel, tenait à titre de douaire en Champagne, en Brie, en Normandie et autre part [3]. Philippe et ses successeurs devaient tenir toutes ces possessions en pairie. Son mariage avec Blanche, fille posthume de Charles IV (18 janvier 1345), accrut encore son domaine. Malgré cela, le roi et la reine, dans leur affection pour lui, ne se lassèrent pas de lui donner d'autres terres, si bien que, plus tard, Charles V, trouvant son apanage trop considérable, dut l'amener à en céder une partie à la couronne.

Une autre institution, qui pouvait diminuer aussi la source des revenus du royaume, était celle des douaires. Ces donations, faites aux veuves des rois et qui étaient ordinairement comme les apanages constitués en possessions territoriales détachées du domaine royal, étaient loin d'avoir les mêmes inconvénients que ces derniers; elles étaient bien moins considérables et d'une durée limitée. Philippe VI, outre le douaire de son épouse, dut encore assurer ceux des reines veuves de ses prédécesseurs et de Mahaut, comtesse de Valois, sa belle-mère. Le douaire de cette dernière se composait de 1,000 livres de rentes à prendre sur Gaillefontaine, 2,000 livres sur les châtellenies de Gournay, La Ferté en Bray et Mortemer [4], 1,000 livres sur le trésor du roi, 1,000 livres qu'il lui faisait de sa bourse, et enfin 1,000 livres qu'elle prenait sur le comté d'Alençon. Par lettres du 25 janvier 1328 (n. st.), il convertit les 1,000 livres de rentes assises sur Gaillefontaine en héritage perpétuel pour elle et ses successeurs, et il les changea, ainsi que les 1,000 livres prises sur sa bourse, en 2,000 livres à percevoir sur la ville et la prévôté de

[1] Beaumont-le-Roger (Eure), arr. de Bernay, ch.-l. de cant.

[2] Quatremare (Eure), arr. et cant. de Louviers.

[3] Guiffrey, *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France*, pièce justificative n° XII, et Archives nat., K 44, n° 1.

[4] Nous voyons par une lettre du 13 octobre 1332, adressée au bailli de Rouen, que Philippe de Valois fit donner à Mahaut, haute, moyenne et basse justice dans ces terres (Huillard-Bréholles, *Titres de la maison de Bourbon*, t. I, p. 346, n° 1997).

Chartres, sur la taille et la prévôté de Bonneval [1], sur la prévôté de Gaillardon [2], etc.

Au mois de février 1328 (n. st.), Philippe de Valois, encore régent, confirma le douaire assigné par Charles le Bel à sa veuve, Jeanne d'Évreux, douaire assis sur des terres en Champagne, en Brie et en Normandie [3]. Le douaire de Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe VI, douaire dont elle ne devait pas jouir, puisqu'elle mourut en 1348, fut l'objet de plusieurs traités. Au mois d'août 1328, le roi lui assigna, pour les 25,000 livres tournois qu'il lui constituait ainsi, les comtés d'Anjou et du Maine et le duché de Touraine avec leurs dépendances; en outre, elle conservait tous ses droits sur les acquêts faits pendant leur mariage [4]. Mais, le 17 février 1332 (n. st.), ayant donné ces provinces en apanage à son fils aîné Jean, il transféra, par lettres du mois de mars de la même année, l'assignation du douaire de Jeanne sur une autre partie du domaine royal comprenant Montargis [5], Lorris [6], Vitry [7], Bois-Commun [8], Châteauneuf-sur-Loire, Corbeil [9], Fontainebleau [10], Moret [11], Melun [12], Montreuil [13], les forêts de Paucourt [14], Courcy-aux-Lo-

[1] Bonneval (Eure-et-Loir), arr. de Châteaudun, ch.-l. de cant.

[2] Huillard-Bréholles, *op. cit.*, t. I, p. 321, n° 1853.

[3] Archives nat., K 41, n° 21. Le douaire de Jeanne d'Évreux montait à 16,000 livres tournois de rente annuelle. Une partie était assise sur Château-Thierry et autres domaines qui faisaient partie du Valois.

[4] Archives nat., J 357, n° 1. Voir : *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1875, p. 185 et 186, note L. Avant de monter sur le trône, Philippe de Valois, étant déjà marié, avait acquis toute la terre de La Ferté-Bernard, sise dans le Maine. En avril 1344, il la donna au seigneur d'Amboise : comme dédommagement, il assigna à la reine 800 livres de terres près de celles qu'elle tenait déjà pour son douaire ; il lui ajouta encore en don 500 livres, et le tout fut assis sur les châtellenies de Saint-Florentin et d'Ervy par lettres du mois d'octobre 1344. Toutes ces terres devaient être régies par un seul bailli qui ressortirait sans moyen du Parlement et par un receveur (Archives nat., J 357, n°s 11, 12 et 13).

[5] Montargis (Loiret).

[6] Lorris (Loiret), arr. de Montargis, ch.-l. de cant.

[7] Vitry-aux-Loges (Loiret), arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf-sur-Loire.

[8] Bois-Commun (Loiret), arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande.

[9] Corbeil (Seine-et-Oise).

[10] Fontainebleau (Seine-et-Marne).

[11] Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne), arr. de Fontainebleau, chef-lieu de canton.

[12] Melun (Seine-et-Marne).

[13] Montreuil (Seine), arr. de Sceaux, cant. de Vincennes.

[14] Paucourt (Loiret), arr. et cant. de Montargis.

ges [1], Vitry-aux-Loges, Chaumontais [2], etc. Jeanne étant morte de la peste de 1348, Philippe de Valois épousa peu après Blanche, fille de Philippe d'Évreux, roi de Navarre. Le 19 mars 1350 (n. st.), il lui fixa le même douaire qu'à sa première femme et sur les mêmes terres [3].

Aux douaires on peut encore ajouter les dots ou dons faits lors d'un mariage. Plusieurs exemples témoignent que Philippe VI fit des dons de ce genre, non seulement en faveur de sa fille Marie, qui épousa Jean de Brabant, mais aussi en faveur d'autres personnes de ses parents. Ainsi, le 10 octobre 1330, il fit donner 50,000 livres à sa sœur Marie, duchesse de Calabre, pour être converties en achat de terres dans les limites du royaume [4].

Le 8 juillet 1332 fut conclu le traité de mariage entre Marie, fille du roi, et Jean, fils aîné du duc Jean de Brabant. Par ce traité, Philippe VI donna à sa fille 130,000 livres de petits tournois tels qu'ils couraient alors. Cette somme devait être employée à acheter dans le royaume des domaines qui seraient l'héritage de Marie et de ses enfants; le roi ne prit pas le droit de quint sur ces ventes [5]. Au mois d'avril 1335, Philippe de Valois fit encore don de 5,000 livres de rentes à Marie d'Espagne, fille de Ferdinand d'Espagne, pour son mariage avec Charles, comte d'Étampes. De ces 5,000 livres, 2,000 seraient assises sur des terres et 3,000 prises sur le trésor [6]. Le 12 janvier 1338, le roi s'obligea également à donner 40,000 livres de petits tournois à Enguerrand de Coucy, son cousin, en faveur de son mariage avec Catherine d'Autriche, fille de Léopold, duc d'Autriche. Sur cette somme, 20,000 livres devaient être cédées à Enguerrand pour qu'il en fasse sa volonté, et avec les 20,000 autres livres, des rentes perpétuelles seraient achetées en France pour Catherine et ses héritiers [7].

[1] Courcy-aux-Loges (Loiret), arr. et cant. de Pithiviers.

[2] Archives nat., J 357, n° 4. *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1875, p. 185 et 186, note L.

[3] Archives nat., JJ 78, fol. 54 v°, n° 116.

[4] Lorsque Marie épousa Charles de Sicile, duc de Calabre, Philippe V, alors régnant, lui promit 60,000 livres. C'est cette promesse que remplit Philippe de Valois par cet acte. Les 10,000 livres qui restaient, il se réserve d'en disposer plus tard (Archives nat., J 408, n° 33).

[5] Archives nat., J 524, n° 32 *bis*.

[6] Archives nat., J 159, n° 7.

[7] Archives nat., J 234, n° 3. Un but politique explique la générosité de Phi-

Au mois de juin 1347, il se montra aussi généreux envers le duc Jean de Brabant, à l'occasion du mariage de ses fils. A Henri, l'aîné, il promit de lui faire épouser Jeanne, fille du duc de Normandie, et d'assigner à sa future épouse 120,000 petits florins d'or ou 6,000 livres parisis de rente annuelle à prendre sur les revenus des bailliages de Meaux et de Troyes et du comté de Champagne. Il lui donna en même temps 5,000 livres de terre ou 10,000 florins à prendre à foi et hommage sur Pierrefonds [1], Béthisy [2], Chambly [3], Chaumont en Vexin [4]. Quant à Godefroy, le second, il s'engagea à lui faire donner pour épouse sa nièce Bonne, fille de Pierre, duc de Bourbon, et à céder à ladite Bonne, en faveur de ce mariage, 3,000 livres parisis de terre [5]. Il fit plus encore en faveur de Godefroy lui-même ; lui ayant promis 100,000 florins, il lui accorda pour cette somme la valeur de 10,000 florins de rentes à tenir perpétuellement en foi et hommage de lui et de ses successeurs sur la terre de Belleville-sur-Mer, en Poitou [6].

lippe VI en cette circonstance. Il cherchait ainsi à affermir les traités d'alliance conclus pour lui et pour ses enfants avec le duc d'Autriche.

Plusieurs sommes furent également versées à Louis, comte de Flandre. Elles lui étaient dues par suite de son mariage avec Marguerite, fille de Philippe V. Voir une lettre du 16 août 1337, par laquelle, pour 3,333 l. 6 s. 8 d. de rentes et les arrérages de cette somme dus à Louis, Philippe lui abandonne les 40,000 livres que lui devaient les habitants de Bruges en conséquence de la paix d'Arques (Archives nat., J 370, n° 4). Voir encore une lettre du 16 septembre 1339, qui lui assigne le complément de 1,733 l. 6 s. 8 d. de rentes sur des terres en France (Archives nat., K 43, n° 7).

Un accord fut également passé entre le roi et Eudes, duc de Bourgogne, le 1er juillet 1334, pour le paiement de la même somme de 3,333 l. 6 s. 8 d. et ses arrérages dus audit duc par suite de son mariage avec Jeanne, également fille de Philippe V (Archives nat., P 2291, p. 403 à 423). En 1328, cette somme avait été déjà assignée en partie sur la terre de Villemaur en Champagne, lettre du 2 octobre (D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. II, preuves, p. CLXXXIX), et sur la seigneurie de Payns (*Inventaire des archives de l'Aube*, série G, t. I, reg. 846).

[1] Pierrefonds (Oise), arr. de Compiègne, cant. d'Attichy.

[2] Béthisy-Saint-Martin ou Béthisy-Saint-Pierre (Oise), arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois.

[3] Chambly (Oise), arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle.

[4] Chaumont-en-Vexin (Oise), arr. de Beauvais, ch.-l. de cant.

[5] Archives nat., J 523, n° 22.

[6] Belleville (Vendée), arr. de la Roche-sur-Yon, cant. de Poiré-sur-Vie (Archives nat., J 523, n° 23). Nous pouvons encore, à tous ces dons que nous venons d'énumérer, ajouter celui que fit le roi en faveur d'Agnès de Navarre à l'occasion de son mariage avec Gaston Phébus, comte de Foix (voir Brutails, *Documents des archives de la Chambre des comptes de Navarre*. Paris, Bouillon, 1890, in-8, p. 44 et 48 à 54, et l'édition des Journaux du trésor de Phi-

Avant de terminer cette partie, nous allons encore parler de plusieurs autres sortes de concessions ou aliénations du domaine que Philippe de Valois fit pendant son règne, soit comme récompense, soit comme fondation pieuse, soit en pure générosité, afin de s'attacher quelqu'un. Un grand nombre de documents nous montrent qu'en général les récompenses accordées alors aux gens de guerre ou à d'autres personnes pour les services rendus à la royauté consistaient en terres, en rentes et en sommes d'argent. Quelques-unes de ces pièces sont très curieuses et nous apprennent comment le roi encourageait ses officiers et ses soldats à conquérir un territoire sur les ennemis. Ainsi, par une lettre du 13 novembre 1346, il donne à Pierre Morin, écuyer, et à ses compagnons d'armes, l'usufruit pendant un an de tous les biens qu'ils pourront reprendre aux Anglais et qui avaient appartenu au roi. De plus, il leur accorde pour eux et leurs héritiers, à perpétuité, « toutes les villes, chastiaux et forteresses et touz les héritages et biens qu'ils porront conquerre des biens propres à nos anemis ; et leur octroions qu'il en puissent faire leur plaine volenté comme de leur propre chose [1]. Philippe VI accorda même en règle générale, à chaque personne du royaume, le droit de disposer en toute propriété de ce qu'elle pourrait prendre ou recouvrer sur les ennemis pendant la guerre [2]. Le plus souvent, les terres sont données purement et simplement en récompense, sans qu'on ait besoin de les reconquérir [3].

Des dons furent faits aussi en très grande quantité pendant

lippe VI de Valois, que nous préparons pour la *Collection des documents inédits*, p. 371, note 2).

[1] *Archives historiques du Poitou*, t. XIII, p. 329.

[2] 11 janvier 1347 (n. st.). Le roi donne l'île d'Oléron à Foulques de Matha, car il se souvient « avoir octroyé en général que durans noz guerres, tout ce que chascun de nostre royaume pourra acquerre ou recouvrer sur noz anemis, soit à son proffit » (*Archives historiques de Saintonge*, t. VI, p. 229. — Voir aussi : *Histoire gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 506, note 3).

[3] Février 1329 (n. st.). Don d'une maison sise à Paris en faveur de Robin Huelme, sommelier de la reine, pour les services qu'il lui a rendus (Archives nat., JJ 65B, fol. 57 v°, n° 198).

Mai 1329. Don de quelques prés sis dans la châtellenie de Château-Thierry fait en faveur de Guillaume de Noé, maître de l'hôtel du roi, en récompense de ses services (Archives nat., JJ 67, fol. 15 r°, n° 46).

5 juin 1338. Philippe VI donne à Gaston de Foix, pour lui et ses successeurs, 1,500 livres de rentes, en récompense de ses services (Archives nat., K 43, n° 2).

Septembre 1341. Philippe VI, en retour des services que lui rendit Aimé,

le règne de Philippe de Valois, par piété, aux églises ou aux abbayes. Les uns étaient des concessions de terres, de bois, de rentes, de denrées, etc.; d'autres étaient plutôt des privilèges, tels qu'exemptions de péages, de droits d'amortissement, etc. Parmi les dons proprement dits, les uns étaient faits conformément aux dernières volontés des parents ou des prédécesseurs du roi; c'étaient des fondations [1]. D'autres étaient accordés par libéralité, pour venir en aide à de pauvres maisons ou pour accroître les revenus de quelques autres. Les dons faits de cette manière étaient de toute nature : concessions de bois, de vin, de terres, d'argent, de droits de toutes sortes, etc., et l'on peut dire que, sous ce rapport, le roi donna libre cours à sa générosité [2]. Une chose cependant est à remarquer à propos des églises, pour ce qui concerne les donations en général; c'est que les rois, dans toute concession de terres ou de domaines, à quelque personne que ce fût, retenaient toujours les églises cathédrales, leurs fiefs et dépendances; c'est ce que Philippe de Valois rappelle expressément dans un acte du mois d'octobre 1328 concernant l'église d'Angoulême [3].

comte de Savoie, lui assigne 2,000 livres tournois de rentes à prendre sur le trésor à Paris (Archives nat., JJ 73, fol. 19 r°, n° 24).

Voir aussi : *Histoire gén. de Languedoc*, nouv. éd., t. X, Preuves, col. 840, pièce du 29 mars 1339; D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 1457; D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. II, preuves, p. ccix, etc.

[1] Juillet 1331. Fondation faite par Philippe de Valois, conformément au testament de son père, d'une chapelle en la maison de Saint-Ouen, près de Saint-Denis, en l'honneur de saint Georges. Pour cette fondation, il est assigné au chapelain qui desservira la chapelle 40 livres tournois sur différentes terres qui appartenaient au roi près de Saint-Ouen (Archives nat., J 460, n° 27).

Septembre 1331. Fondation faite par Philippe de Valois, en conséquence du testament de son père, d'une chapelle dans l'église Saint-Eustache de Paris; le chapelain qui la desservira prendra 40 livres de rentes sur les émoluments de la prévôté de Torcy (Archives nat., J 460, n° 28).

[2] Août 1329. Philippe VI donne en toute propriété, aux religieux de l'abbaye de la Fontaine-Notre-Dame-en-Valois, 120 livres de revenus assis en différents lieux (Archives nat., JJ 66, fol. 12 r°, n° 35).

Mars 1330 (n. st.). Philippe de Valois donne en aumône aux Célestins du Mont-de-Châtres, en la forêt de Compiègne, 21 muids de vin de vinage qui lui étaient dus sur plusieurs héritages dans la vallée de Montigny et aux environs (Archives nat., K 42, n° 7).

1333. Philippe VI donne à l'abbaye du Moncel-lez-Pont-Sainte-Maxence, à l'effet d'en achever les constructions commencées par Philippe le Bel, plusieurs héritages, rentes et droits sis au Moncel, à Pont-Sainte-Maxence et à Senlis, et la terre et ville de Chambly (*Inventaire des archives de Seine-et-Oise*, série A, p. 107, liasse 1442. Voir aussi *Ordonnances*, t. XVIII, p. 344, etc.).

[3] Archives nat., JJ 65B, fol. 11 r°, n° 36.

Le roi fit aussi beaucoup d'autres dons par pure générosité ou pour attirer quelqu'un à son service, surtout des princes étrangers. Au mois de février 1328 (n. st.), il céda de cette manière une maison à Jean, roi de Bohême [1]. Désirant s'attacher Charles de Grimaldi et Antonio Doria, il leur donna à chacun 1,000 livres de rentes à prendre sur la claverie d'Aigues-Mortes; et par lettres du mois de novembre 1339, il les autorisa à les transmettre à leurs héritiers, au lieu de les tenir seulement à vie, comme auparavant [2]. De même, 1,000 florins de revenu annuel furent assignés, sa vie durant, sur le trésor, à Gilles Bucanigra, amiral de Castille [3]. On a déjà vu plus haut plusieurs autres dons de ce genre, faits pour se procurer des alliances [4], nous n'y reviendrons pas, et nous ne ferons que signaler les échanges que le roi fit quelquefois pour décharger le trésor, assignant, au lieu de rentes, des revenus sur des terres [5].

[1] Archives nat., JJ 65A, fol. 1, n° 3, et *Revue des questions historiques*, 1892, t. LII, p. 421, *Jean l'Aveugle en France*, par le comte de Puymaigre.

[2] Archives nat., JJ 72, fol. 392 v°, n° 490.

[3] Archives nat., J 602, n° 46.

[4] Il nous serait facile de multiplier les exemples de ces dons de toutes sortes. Nous venons d'en citer quelques-uns des principaux; en voici encore plusieurs que l'on peut signaler.

Octobre 1328. Philippe VI donne à Guigues VIII, dauphin de Vienne, un hôtel sis à Paris en place de Grève, appelé la Maison aux piliers (Archives nat., JJ 65B, fol. 10 r°, n° 34). Au mois d'août 1335, il la transporta à Humbert (Guiffrey, *op. cit.*, p. 320, n° 7).

Mai 1332. Philippe de Valois donne l'hôtel de Nesle à sa femme; il venait de l'acheter des exécuteurs testamentaires de Jeanne de Bourgogne (Archives nat., J 234, n° 5).

Avril 1343 ou 1344. Le roi donne 4,000 livres de rentes à prendre sur le trésor au comte d'Eu, connétable de France (Archives nat., JJ 74, fol. 44, n° 74). En 1335, Philippe de Valois avait envoyé le connétable au secours du roi d'Écosse contre le roi d'Angleterre; comme il tenait de ce dernier une terre qui lui rapportait 4,000 livres tournois, il lui rendit son hommage, et le roi de France, pour le dédommager, lui fit cette assignation.

6 avril 1347. Philippe de Valois reçoit l'hommage lige de Thierry, seigneur de Houquerenge, chevalier du comté de Luxembourg, pour 200 livres tournois de rente annuelle à prendre sur le trésor; en retour, ce chevalier promet de le servir dans ses guerres (Archives nat., J 153, n° 13A).

Décembre 1347. Philippe VI donne 1,000 livres de rentes au comte de Namur pour services rendus, mais celui-ci sera tenu, ainsi que ses successeurs, de servir le roi dont il devient l'homme lige (Bibl. nat., coll. Fontanieu, portef. 76).

Voir encore deux mentions de ces sortes de dons faits à Jean de Hainaut et à don Tello, fils naturel d'Alphonse XI, roi de Castille et de Léon, consignés dans l'édition des *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, que je prépare pour la *Collection des documents inédits*, sous les n°s 269 et 1755.

[5] C'est ainsi qu'au mois de janvier 1335 (n. st.) Philippe VI donna à Guy

Pour terminer cette première partie, nous allons examiner les ordonnances que fit le roi pour mettre un frein à ses libéralités et l'empêcher de trop amoindrir le domaine royal.

Chacune des donations qu'il faisait, soit pour récompenser des services, soit par piété, soit par faveur, n'était souvent pas très considérable en elle-même ; mais leur nombre était illimité, et la conservation du domaine pouvait être menacée aussi sérieusement par leur multiplicité que par des concessions d'une grande étendue de territoire, tels que les apanages. Aussi, comme le roi pouvait se laisser aller plus facilement à donner sans mesure de petites rentes ou de petites sommes que de grands domaines, il voulut réglementer ses largesses ; mais la quantité d'ordonnances qu'il rendit à ce sujet, et les dons qu'il fut loin de restreindre, nous prouvent qu'il n'observa guère ces prescriptions.

Le 1er juin 1331, après délibération du grand conseil, Philippe VI ordonna que tous les revenus des sceaux, tabliers et écritures seraient versés au trésor, et il annula les dons qui avaient été faits ou qui pourraient être faits sur leurs émoluments [1]. Peu après, pour éviter de faire plusieurs concessions à la même personne pour le même service rendu, comme cela était déjà arrivé, il déclara, par ordonnances du 11 mai 1333 et du 21 septembre 1334 [2], nulles toutes lettres de dons en argent, de rentes à vie ou à héritage, de bénéfices, de forfaitures, dans lesquelles il ne serait pas fait mention des autres grâces accordées à l'impétrant par le roi ou par ses prédécesseurs. Mais Philippe de Valois ne tarda pas à enfreindre cette prescription et à accorder des lettres de dons où n'étaient pas mentionnés ceux qui avaient été faits précédemment. Les gens des comptes, dans l'embarras, voulurent alors connaître ses intentions à ce sujet. Il leur prescrivit donc, par ordonnance du 26 décembre 1335 [3], de passer toute lettre qui, bien que n'ayant aucune déclaration des dons antérieurs, porterait la clause : « Non contrestant autres dons que nous ou nos prédécesseurs avons faits

Chevrier une maison à Gisy-les-Nobles, afin d'exonérer le trésor d'une rente qu'il y percevait (Archives nat., JJ 69, fol. 33 r°, n° 77).

[1] *Ordonnances*, t. II, p. 67.

[2] *Ordonnances*, t. II, p. 92 et 100.

[3] *Ordonnances*, t. II, p. 105.

à eux ou à leurs devanciers. » Peu après, il voulut encore porter remède à un autre abus. Il donnait souvent des offices, des bénéfices, des biens confisqués avant qu'ils fussent vacants ou avant qu'ils eussent été réunis au domaine; de là surgissaient des difficultés et des embarras. Il décida donc, par ordonnances du 17 mars 1338 (n. st.) et du 9 juillet 1341, qu'à l'avenir il ne donnerait aucune chose, quelle qu'elle fût, si elle ne vaquait de fait [1].

Toutes ces règles eussent pu suffire largement si elles eussent été bien observées, pour empêcher un grand nombre d'abus; mais il fallait, après peu de temps, renouveler toutes ces ordonnances, car elles étaient bientôt oubliées. Ainsi, le 8 juillet 1344 [2], le roi enjoignit de nouveau aux gens de la Chambre des comptes d'exiger de ses donataires un état par écrit de tous les dons et de toutes les grâces qu'ils auraient déjà reçus de lui ou de ses prédécesseurs. Il veut cela, dit-il, pour éviter que quelques-uns ne soient trop largement récompensés et d'autres pas assez. Toutes ces ordonnances concernent surtout les dons d'argent ou de valeurs mobilières; mais, comme on l'a vu précédemment, et comme un grand nombre d'exemples le prouvent, ces dons d'argent, de rentes, etc., étaient souvent convertis en fonds domaniaux évalués de manière à représenter le capital de ces rentes. D'autres fois, outre les concessions de terres faites directement, le roi donnait des rentes à vie ou à héritage, *à value de terre*, c'est-à-dire sous forme de revenu annuel. Bien des personnes, prétendant que telle était la coutume ou la teneur des lettres royales, parvenaient quelquefois à se faire donner ces rentes par assiette de terre, ce qui causait un grave préjudice au domaine. Le roi prescrivit alors, par ordonnance du 29 octobre 1344 [3], d'annuler tout ce qui avait été fait autrement que selon sa volonté, et de faire rendre ce qui avait été levé en plus de la valeur de la rente annuelle. En outre, comme il y en avait qui détenaient des biens du domaine dans la ville et la vicomté de Paris, sous prétexte de grâces accordées par le roi ou par ses devanciers, Philippe de Valois, voulant connaître les motifs de cette occupa-

[1] *Ordonnances*, t. II, p. 120 et 166.
[2] *Ordonnances*, t. II, p. 200.
[3] *Ordonnances*, t. II, p. 210.

tion, ordonna aux trésoriers de France, par lettres du 2 octobre 1349, de mettre en sa main tout ce qui leur semblerait être du domaine, et de maintenir cette confiscation jusqu'à ordre contraire [1].

Si à tout ce que le roi donna ainsi en apanages, douaires, concessions, etc., nous ajoutons la ville de Calais, prise par Édouard III le 3 août 1347, nous aurons énuméré ainsi les principales modifications territoriales survenues pendant ce règne. En somme, il y eut un accroissement même notable, car le Dauphiné et Montpellier compensent avantageusement la perte de Calais, et les apanages constitués en faveur de Jean, duc de Normandie, et des autres princes, ne soustrayaient pas les provinces qui leur étaient ainsi données au pouvoir royal.

III.

La France, grâce à l'étendue de son territoire riche et bien peuplé, était donc déjà forte par elle-même, au commencement du règne de Philippe de Valois. Plusieurs alliances vinrent encore augmenter sa force. Nous n'avons pas la prétention dans cet article de retracer l'histoire des relations diplomatiques de notre pays avec les autres États de l'Europe, sous le règne de Philippe VI; ce serait la matière d'un volume. Nous ne ferons que donner une énumération très succincte des principaux traités que le roi put conclure, afin de se ménager l'appui de quelques puissances.

Rien, en 1328, ne faisait prévoir le conflit qui allait éclater entre l'Angleterre et la France; si nous suivons, en effet, leurs relations de 1328 à 1331, nous trouvons qu'il y a plutôt une tentative de rapprochement. Des négociations furent même entamées par lettres du 16 juin 1329 pour traiter des mariages du fils aîné de Philippe de Valois avec Éléonore, sœur du roi d'Angleterre, et de Jean, comte de Cornouailles, frère d'Édouard III, avec une des filles du roi de France [2]; mais elles n'aboutirent pas. Différentes difficultés même étant survenues entre les deux souverains, d'autres traités furent conclus pour les régler.

[1] *Ordonnances*, t. II, p. 315.
[2] Rymer, *Fœdera*, t. II, 3e partie, p. 28.

Nous pouvons ainsi en citer un du 7 septembre 1330 relatif au paiement de 50,000 livres sterling dues par Édouard III à Philippe de Valois [1]. Grâce encore à l'entente des deux rois, un conflit qui s'était élevé à propos de la ville de Saintes pillée et brûlée par le comte d'Alençon fut bientôt apaisé [2]. Mais toutes ces bonnes dispositions ne tardèrent pas à changer, et Robert d'Artois, banni du royaume au mois de mai 1332 [3], s'empressa, lorsqu'il fut près d'Édouard III, de l'exciter à la guerre contre Philippe VI. Aussi, ce dernier contracta-t-il, aussitôt après le départ de son beau-frère [4], une alliance avec Waleran, archevêque de Cologne, qui promit de le servir ainsi que Jean, son fils aîné, contre Robert d'Artois et ses autres ennemis [5]. Robert s'étant réfugié près du duc de Brabant, le roi fit savoir à ce dernier que s'il le soutenait de quelque manière que ce fût, il le tiendrait pour ennemi et lui ferait la guerre. Jean ne tint pas compte de cette menace, il fit cacher le traître, qui était son cousin, au château d'Argenteau [6]. Philippe VI, qui voulait voir exécuter ses volontés, contracta une alliance avec Jean de Bohême, l'évêque de Liège, l'archevêque de Cologne, le comte de Gueldre, le marquis de Juliers, le comte de Loos, le sire de Fauquemont, Jean de Hainaut et les deux neveux de Robert d'Artois [7]. Le pays de Brabant fut ravagé, et le duc obligé de conclure la paix avec Philippe de Valois. Cette paix fut même suivie d'un traité par lequel il déclara qu'il était l'homme lige du roi de France, et promit de le servir avec 200 hommes d'armes, moyennant 2,000 livres de rentes [8]. Nous avons déjà vu une quantité de traités de ce genre passés avec un grand nombre de seigneurs et de princes pour s'assurer leur concours pendant la

[1] Dumont, *Recueil des traités de paix*, t. I, 2e partie, p. 98.

[2] Voir plusieurs lettres du 12 avril 1331 (Archives nat., J 635, n° 8). Cette pièce renferme la copie de neuf lettres réglant un certain nombre de différends analogues. Voir aussi : Dumont, *op. cit.*, t. I, 2e partie, p. 127.

[3] *Chronique de Guillaume de Nangis*, éd. Géraud, t. II, p. 132.

[4] Robert d'Artois avait épousé Jeanne, une des sœurs de Philippe de Valois.

[5] Archives nat., J 622, n° 52.

[6] *Chronique de Jean le Bel*, éd. Polain, ch. XIX, p. 95 ; Froissart, éd. Luce, t. I, p. 101-102.

[7] 11 mai 1332, traité de Perwez en Brabant (Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XVIII, p. 22, et XX, p. 345). Voir Leroux, *Relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378*. Paris, Vieweg, 1882, in-8, p. 177.

[8] 8 juillet 1332 (Archives nat., J 524, n° 31[4]).

guerre avec l'Angleterre; mais d'autres, plus importants, furent encore conclus à la veille de cette grande lutte.

Un acte de l'abbé de Clerchamp en Frise vidimant une lettre de Philippe VI, du 7 octobre 1336, nous fait connaître qu'à cette date le roi demanda au peuple frison son appui contre le comte de Gueldre, le roi d'Angleterre et Louis de Bavière [1]. Cet appel fut favorablement accueilli, car au mois de novembre 1337, les habitants de ce pays promettent de l'aider contre le comte de Gueldre et ses alliés [2]. Le 23 décembre 1336, un traité d'alliance fut bien également conclu avec l'empereur Louis de Bavière [3], mais Édouard III manœuvra avec tant d'habileté auprès de ce souverain, et Philippe de Valois se montra si dur à son égard, qu'il se retourna du côté de l'Angleterre. Après la trêve d'Esplechin (25 septembre 1340), il revint cependant au roi de France et retira même à Édouard le titre de vicaire de l'Empire qu'il lui avait donné précédemment; mais engagé dans des luttes sans fin avec la papauté, il ne put jamais être d'un grand secours pour Philippe de Valois [4]. Un appui qui lui fut plus profitable, fut celui d'Alphonse, roi de Castille. Le 27 décembre 1336 [5], les deux souverains s'engagèrent à s'aider mutuellement en cas de guerre, et nous verrons plus loin que la flotte du roi de Castille fut, en plusieurs circonstances, à la disposition de Philippe VI. Si à ces alliances nous ajoutons encore celles de Jean, roi de Bohême, qui fut jusqu'à la mort toujours fidèle au service de notre pays, de Philippe d'Évreux, roi de Navarre, et d'Aimon, comte de Savoie, nous pourrons nous rendre compte de l'appui que trouva le roi auprès des princes étrangers, au commencement de la guerre de Cent ans [6]. Au reste, dans les pages qui vont suivre

[1] Archives nat., JJ [B], fol. 3.
[2] Archives nat., JJ [B], fol. 2.
[3] Dumont., *op. cit.*, t. I, 2e partie, p. 154.
[4] Nous ne pouvons retracer ici toute la suite des relations politiques qui eurent alors lieu avec l'Allemagne. Nous renvoyons pour cela à l'ouvrage déjà cité de M. Leroux, p. 172 à 253.
[5] Archives nat., J 601, n° 34.
[6] Nous pouvons encore signaler le traité conclu le 25 janvier 1336 (n. st.), avec Théodore, marquis de Montferrat, par lequel il s'engagea à servir Philippe VI envers et contre tous, en retour de 1,000 florins qui lui furent donnés à prendre sa vie durant sur le trésor (Archives nat., J 620, n° 22), et celui par lequel, dans le courant de l'année 1337, Aymar de Monteil, évêque de Metz, se reconnut vassal du roi et promit de le servir envers et contre tous, moyennant 400 l. de rentes (*Inventaire des archives de la Côte-d'Or*, t. V, série B, p. 204, liasse 11920).

sur le service militaire, nous ferons ressortir l'appoint que fournirent les mercenaires à nos troupes, et nous signalerons encore bon nombre de traités passés avec des chevaliers étrangers afin d'obtenir leur concours pour la défense du pays.

IV.

Dans cet aperçu que nous allons donner sur le service militaire, notre intention n'est que de faire connaître d'une manière sommaire une institution qui prenait chaque jour une place de plus en plus considérable, et devenait une source de dépens de plus en plus grande pour la royauté. Au fur et à mesure que la monarchie s'agrandit et se fortifia, elle dut apporter de nombreuses modifications dans ce service. A l'origine, purement féodal, il ne suffit pas longtemps ainsi, et le roi, surtout dans les grandes circonstances, sentit bientôt le besoin de s'appuyer sur des forces plus sûres que celles de ses vassaux immédiats. Au commencement du XIIIe siècle, à Bouvines surtout, les milices communales jouèrent déjà un rôle important. Les routiers, qui parurent en même temps, ne furent pas moins utiles à cette époque et à la fin du XIIe siècle, tantôt à Richard Cœur de Lion, tantôt à Philippe-Auguste. Le service, fixé à quarante jours pour les vassaux du roi, était également bien souvent insuffisant, et il fallut bientôt recourir à une solde régulière pour les retenir plus longtemps.

Le principe qui servit à déterminer cette solde fut fixé par Philippe le Hardi, lors de la guerre d'Aragon. Voulant punir les nobles qui avaient manqué à l'appel, il les obligea à payer une amende, et en outre une somme égale à celle qu'ils auraient dépensée s'ils avaient pris part à l'expédition. Ce calcul servit de base dans la suite, pour assurer la solde de ceux que le roi retenait à son service pendant un espace de temps plus long que celui qui lui était dû, ou de ceux qu'il enrôlait.

Sous Philippe le Bel, le principe de la substitution du service militaire payé au service militaire gratuit s'affermit. Les guerres prenant des proportions considérables, il fallut recourir plus souvent aux mercenaires, ou retenir plus longtemps sous les armes les seigneurs et leurs vassaux. La guerre de Cent ans y apporta encore, dans la suite, de plus profondes modifications;

mais nous n'assistons qu'au début, et nous allons examiner quelle était alors la condition de l'armée. Nous pouvons d'abord dire que les gages payés sous Philippe VI, et qui, pendant tout le règne, ne varièrent guère, furent à peu près les mêmes que ceux que l'on avait payés sous ses prédécesseurs. Ainsi, en mai 1332, Waleran, archevêque de Cologne, s'étant engagé à venir à son service avec 200 hommes d'armes, le roi promit de leur donner les gages suivants :

Le banneret, 20 s. t. par jour.

Le bachelier, 10 s. t.

Les écuyers prendront hors de France 6 s. t. de monnaie courante, et de même dans le royaume, excepté dans le cas où ils seraient dans une ville, à un siège ou dans un lieu où ils ne pourraient prendre du fourrage; alors, ils auraient 7 sous de la même monnaie. En outre, les chevaux de l'archevêque ou ceux de ses gens devaient être estimés par les deux maréchaux de France ou par l'un d'eux, et en cas de perte, le prix serait remboursé par le roi [1].

Lorsque Philippe VI voulut partir pour la croisade, il fixa, par son ordonnance du 7 août 1335, les gages qu'il donnerait aux hommes d'armes pendant cette expédition. Ceux du banneret et du chevalier n'avaient pas changé ; mais l'écuyer ne devait toucher que 5 sous tournois [2]. Dans les années suivantes, nous voyons persister le même tarif [3].

Les nobles des sénéchaussées de Toulouse, Beaucaire, Nîmes, Carcassonne, Béziers, Périgord, Cahors, Rouergue, Bigorre, s'étant plaints que dans la dernière guerre de Gascogne ils avaient reçu une solde moindre que sous les rois précédents, Philippe de Valois passa avec eux, au mois de juin 1338, un traité d'après lequel il détermine que l'arbalétrier à pied aura pendant la guerre, dans ces sénéchaussées, dans tout le duché d'Aquitaine et en Auvergne, 15 d. t. par jour;

[1] Archives nat., J 622, n° 52.

[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XX, p. 509.

[3] 29 juillet 1337. Adolphe, évêque de Liège, promet de secourir Philippe VI contre l'Angleterre avec 500 hommes d'armes qui le suivront jusqu'à Compiègne. Le roi donne à ces hommes les gages que nous avons cités (Archives nat., J 527, n° 13).

Septembre 1337. Geoffroy, comte de Linanges, promet de servir le roi dans ses guerres avec 20 hommes d'armes, aux gages accoutumés (Archives nat., J 620, n° 24).

Le sergent à pied sans arbalète, 12 d. t., et dans tout le reste du royaume, 15 d. t.;

L'écuyer qui aura un cheval valant 25 l. t. ou plus touchera par jour 6 s. et 6 d. t., et dans tout le reste du royaume, 7 s. t.;

Le chevalier banneret aura, dans ces pays et dans tout le royaume, 20 s. t. par jour;

Le simple chevalier, 10 s. t.;

L'écuyer ayant un cheval de la valeur de 40 l. t. ou plus, couvert de fer, de cuir ou de corne, aura 7 s. et 6 d. t.;

Le simple gentilhomme armé de la tunique, de gambières et du bassinet, aura 2 s. t., et s'il est mieux équipé, 2 s. 6 d.;

Le chevalier avec double bannière et l'écuyer avec une bannière auront, dans tout le royaume, la somme payée dans les époques précédentes [1].

Dans la majeure partie des traités qui furent conclus dans la suite, soit avec des seigneurs français, soit avec des princes étrangers, ce sont toujours ces gages qui sont donnés [2].

Outre cette solde, qui était la solde ordinaire, on en trouve encore une autre payée sans doute dans des circonstances exceptionnelles et qui est mentionnée sous le nom de grands gages. Ainsi, le 22 avril 1339, le pays de Normandie, offrant un secours considérable au roi, promit de payer les grands gages à 1,000 hommes d'armes que le duc de Normandie prendrait à son choix. Ces gages étaient de 30 s. t. pour le banneret, 15 s. pour le bachelier et 7 s. 6 d. pour l'écuyer [3]. Le 28 mai 1347, le comte de Namur s'étant engagé à servir Philippe de Valois contre le roi d'Angleterre avec 60 hommes d'armes et 60 haubergeons, les mêmes gages lui furent promis [4]. Dans ces gages, nous ne faisons pas figurer les sommes quelquefois considérables que le roi donnait en outre, soit aux chefs qui conduisaient les troupes, soit au prince ou au seigneur avec qui il traitait; nous parlerons plus loin de ces sommes, à propos du recrutement de l'armée.

La solde était aussi bien payée aux chevaliers et aux hommes

[1] *Ordonnances*, t. II, p. 120.

[2] 2 février 1338 (n. st.). Aymar de Monteil, évêque de Metz, promet de servir Philippe VI, qui donnera à ses hommes les gages accoutumés (Archives nat., J 524, n° 14).

[3] Archives nat., J 210, n° 4.

[4] Archives nat., J 531, n° 9.

d'armes qui accomplissaient le devoir que leur imposait la féodalité, qu'à ceux qui faisaient un service volontaire. Le contingent fourni par les seigneurs pour l'accomplissement de leur service était considérable et formait encore la majeure partie de l'armée dans les circonstances ordinaires de la guerre. Ainsi, l'armée qui vainquit les Flamands à Cassel n'était presque formée que de contingents féodaux. Elle comprenait onze grands corps de bataille et cent quatre-vingt-onze bannières. Le premier, qui avait six bannières, était mené par les deux maréchaux et le maître des arbalétriers; les gens de pied et les chariots suivaient cette division. Le second corps, comprenant vingt et une bannières, avait pour chef le duc d'Alençon. Le troisième, formé de treize bannières, était dirigé par le grand maître des hospitaliers d'outre-mer et le sire de Beaujeu. Le quatrième, qui avait six bannières, était commandé par le connétable Gautier de Châtillon. En tête du cinquième, qui avait trente-neuf bannières, marchait le roi de France; avec lui étaient Philippe d'Évreux, roi de Navarre; Frédéric III, duc de Lorraine; Édouard Ier, comte de Bar [1], et d'autres nobles. Quatre autres divisions venaient ensuite; elles avaient pour généraux le duc de Bourgogne, le dauphin de Viennois, le comte de Hainaut et le duc de Bretagne. L'arrière-garde, avec vingt-deux bannières, formait la dixième division; elle était sous les ordres de Robert d'Artois; enfin le duc de Bourbon, venu en dernier lieu, avait quatorze bannières [2].

Lorsqu'en 1329, Édouard III refusa de rendre hommage pour la Guyenne et que Philippe VI se vit sur le point d'être obligé de lui faire la guerre, il avait déjà convoqué la noblesse pour se trouver à Bergerac [3]. En 1337, quand la guerre éclata avec l'Angleterre, la noblesse fut encore convoquée en premier lieu; il avait envoyé, pour faire le dénombrement de ces troupes, Gérard de Péquigny, Bernard, sire de Moreuil, et Renaud d'Aubi-

[1] Le service du comte de Bar accompagné d'un banneret, de 41 chevaliers et de 221 écuyers pendant 60 jours, fut estimé à 7,177 livres 10 sols, plus 1,675 livres tournois, qui lui furent données en dédommagement de 65 chevaux morts pendant la guerre, soit en somme 8,852 livres 10 sols tournois (Archives nat., P 2291, p. 185).

[2] *Grandes chroniques*, édition Paulin Paris, t. V, p. 313 à 315.

[3] *Inventaire des archives du département du Doubs*, série B, t. I, p. 228, liasse 534.

gny [1]. En 1338, il convoqua encore de nouveau les nobles à Amiens [2]; une première semonce avait été faite avant le mois de mai, les appelant pour la prochaine Pentecôte; mais, les Anglais ne se présentant pas encore, le roi donna contre-ordre aux nobles, afin de leur éviter des dépens, ne leur prescrivant de venir que pour la Saint-Jean. Il leur recommanda cependant de se tenir tout prêts à partir au premier mouvement des ennemis [3]. Le 1er septembre, le comte de Foix amena à Paris, ainsi que le roi le lui avait ordonné par lettres du 26 juillet, du 8 et du 15 août 1338, 12 chevaliers bannerets, 7 damoiseaux bannerets, 13 chevaliers bacheliers et 306 écuyers, qui firent leur montre à Senlis, devant Gilles de la Rivière, commis par les maréchaux pour la recevoir [4].

En 1339, de nouvelles convocations furent encore adressées aux nobles, et comme la guerre devenait plus vive, elles furent plus pressantes. Le 29 juin, Jean, évêque de Beauvais, lieutenant du roi en Languedoc, ordonna au comte de Foix de se trouver à la Réole avec 500 hommes d'armes et 3,000 sergents de pied [5]. Cette même année, Philippe de Valois, à qui il fallut le plus grand nombre d'hommes possible pour résister aux Anglais, recommanda aux nobles d'amener avec eux beaucoup de gens de pied et d'arbalétriers. Ainsi, c'est ce qu'il ordonna le 26 juillet et le 2 octobre au sire d'Albret [6], et le 28 septembre, au duc de Bourbon [7].

Après le siège de Cambrai et la bataille de l'Écluse, Édouard III débarqua avec une armée de 50,000 hommes; il en confia le tiers à Robert d'Artois, qui devait mettre le siège devant Saint-Omer. Philippe VI envoya dans cette ville le comte d'Armagnac avec quarante-deux bannières, parmi lesquelles on distinguait

[1] Le 23 juillet 1337, il leur fut défendu cependant de contraindre les nobles du comté d'Artois, dépendant du duc de Bourgogne, à faire leur montre devant eux, afin de ne pas les empêcher de se trouver réunis en armes, au jour et lieu où devait se faire la semonce, en même temps que tous les autres nobles du royaume (Bibliothèque nat., ms. fr. 20685, fol. 231).

[2] Dès le 10 mai 1338, le Dauphin de Viennois s'excusa de ne pouvoir se rendre à Amiens aux ordres du roi (de Valbonnays, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 361, n° 113).

[3] *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 127.

[4] *Histoire gén. de Languedoc*, ancienne édition, t. IV, p. 227.

[5] *Archives historiques de la Gironde*, t. IV, p. 102.

[6] *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 129 et 130.

[7] Huillard-Bréholles, *Titres de la maison de Bourbon*, t. I, p. 384, n° 2229.

celles d'Eudes IV, duc de Bourgogne; du comte de Montbéliard, de Robert de Fiennes, des seigneurs de Créqui et de Berghes, de Jean de Châtillon et de plusieurs chevaliers d'Artois et de Flandre; de Fiennes était venu joindre le duc de Bourgogne avec 4 chevaliers et 23 écuyers [1]. Les nobles furent encore convoqués en 1341, lorsque Philippe de Valois, malgré la trêve conclue l'année précédente avec Édouard III, et qui venait d'être prolongée, craignit de se voir attaquer, à cause des alliances que le roi d'Angleterre cherchait à contracter [2]. Enfin, dans la malheureuse journée de Crécy, les 11 princes, 80 bannerets et 1,200 chevaliers qui restèrent sur le champ de bataille montrent assez quel contingent la noblesse avait fourni dans la formation de cette armée.

Outre l'appel que Philippe VI faisait ainsi aux seigneurs pour former ses armées sur un point ou sur un autre, il permettait parfois à quelques-uns, dont les terres étaient sur les frontières, et qui avaient à les défendre contre les ennemis, d'entretenir, pour cette raison, un certain nombre de gens d'armes à ses frais. Le 19 juillet 1339, Jean de Marigny, évêque de Beauvais, lieutenant du roi en Languedoc, autorisa le comte de Foix à entretenir 300 hommes d'armes à cheval et 1,800 sergents de pied, aux gages accoutumés, tant qu'il plairait au roi [3], et le 8 septembre suivant, Philippe VI lui permit de prendre encore en plus 200 hommes d'armes à cheval et 2,000 sergents de pied pendant huit jours, à cause des ravages commis par les ennemis dans les terres de Béarn et de Marsan [4].

Mais bien souvent, surtout à l'époque où nous sommes parvenus, les nobles, avec les contingents qu'ils amenaient, étaient

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1852, t. XIII, p. 25 (Notice sur Robert de Fiennes).

[2] 28 juillet 1341. Philippe VI ordonne au sire d'Albret d'être à Amiens huit jours avant la mi-août et d'amener avec lui 100 hommes ou 60, comme il le préférera, et le plus d'arbalétriers qu'il pourra, car le roi d'Angleterre cherche à contracter des alliances contre lui (*Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 131).

[3] *Histoire gén. de Languedoc*, nouvelle édition, t. X, preuves, col. 821, 822 et 843.

[4] *Histoire gén. de Languedoc*, nouvelle édition, t. IX, p. 497 à 500, et t. X, col. 849.

Octobre 1336. Philippe VI s'oblige, lui et ses successeurs, à fournir à Aymeri de Durfort 5 hommes d'armes de cheval et 15 sergents de pied ou les deniers nécessaires pour avoir ce nombre de gens, afin de défendre le château de Blanquefort qu'il lui a donné (*Archives historiques de la Gironde*, t. IV, p. 94).

insuffisants pour tenir tête aux ennemis. Dans ce cas, le roi convoquait alors le ban et l'arrière-ban. Dans ces convocations, tout homme valide, noble ou non noble, en état de porter les armes et possesseur d'un certain bien, devait se rendre à l'appel du roi. Mais comme il avait souvent aussi besoin d'argent, et même plus que d'hommes, beaucoup se libéraient de ce service moyennant finance.

Lorsque la guerre fut commencée avec l'Angleterre, Philippe de Valois fit appel à ses sujets afin de pouvoir mieux défendre son royaume. Dans une lettre adressée au bailli de Vermandois, le 3 juillet 1338, il lui ordonne que surtout dans ce bailliage et dans celui d'Amiens, tous ceux qui ont 100 livres et au-dessus, jusqu'à 200, soient armés du hoqueton, du bassinet et de la lance; que ceux qui ont 200 livres et au-dessus, jusqu'à 300, soient armés de hoquetons, de bassinets, de haubergeons, ou de plates et de lances; que ceux qui ont plus de 300 livres, jusqu'à 1,000 livres, soient montés sur un cheval du prix de 25 livres au moins, et armés selon leur état, et qu'ils aient avec eux des gens armés, tant à cheval qu'à pied [1]. De nombreuses dispenses furent accordées à ce sujet, soit en retour de services déjà rendus, soit pour respecter des privilèges, soit enfin, moyennant finance. Les habitants de Saint-Quentin et de Péronne, qui avaient fait de grands dépens pour réparer leurs fortifications, furent dispensés pour cette raison de se rendre à l'assemblée du ban et de l'arrière-ban [2]. Pour se dispenser, les bourgeois de Reims payèrent 880 livres parisis [3], et l'abbé de Saint-Urbain offrit un dixième, pour exempter de ce service les hommes de corps de son abbaye [4]. Philippe VI dispensa également de cette convocation les hommes taillables et de morte main, de quelque condition qu'ils soient, qui dépendaient des nobles du comté de Champagne [5].

En 1339, l'arrière-ban fut encore convoqué pour arrêter Édouard III se préparant à envahir la France [6]. Au mois de juillet

[1] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part., p. 791 et 792.
[2] Bibliothèque nat., collection Moreau, chartes et diplômes, t. CCXXVIII, fol. 3.
[3] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part., p. 793.
[4] Bibliothèque nat., collection Moreau, chartes et diplômes, t. CCXXIX, fol. 27.
[5] Bibliothèque nat., Clairambault, vol. CDLXXII, fol. 129 v°.
[6] 20 juin 1339. Philippe VI ordonne au sénéchal de Beaucaire de faire réunir tous ses sujets en armes et en chevaux, pour la prochaine Madeleine,

1346, lorsque le roi voulut chasser les Anglais du royaume, il rassembla encore le plus d'hommes possible. Le 29 juillet, il ordonnait au bailli de Vermandois de diriger sur Rouen tous les nobles ou non nobles de sa baillie, âgés de dix-huit à soixante ans. Il ne devait laisser dans les villes que les gens remplissant des métiers nécessaires, tels que fourniers, panetiers, etc. Ceux qui ne pouvaient acheter d'armes et les laboureurs étaient également excusés [1]. Après le désastre de Crécy, Philippe de Valois chercha, autant qu'il fut en son pouvoir, à délivrer Calais, et pendant toute l'année 1347, il ne cessa de convoquer ses sujets ; mais il ne put, malgré ses efforts, réussir dans son entreprise [2].

Lorsque le roi faisait de ces convocations générales, il permettait souvent aux habitants de s'exonérer du service en versant une certaine somme. Mais tous ces versements d'argent, joints à ceux qu'il demandait régulièrement et aux malheurs de la guerre, avaient épuisé les ressources de bien des villes et de bien des contrées. Des provinces demandèrent donc à s'exonérer des subsides en fournissant un contingent déterminé d'hommes qu'elles entretiendraient à leurs frais. En 1338, la ville de Paris avait déjà offert 400 hommes d'armes dans ces conditions [3]. Cette question fut encore reprise aux états généraux de 1346. Voici comment elle fut résolue d'après une instruction adressée dans le courant de cette même année aux commissaires du roi dans le bailliage de Sens [4]. Dans les bonnes villes marchandes, deux cents feux donneront un homme d'armes

à Compiègne (Bibliothèque nat., ms. lat. 9192, fol. 22 v°). Voir aussi : Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part., p. 816 et 818.

[1] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part., p. 1124. Les habitants de Lyon, prétextant qu'ils étaient trop près de la frontière du côté de l'Empire, et qu'ils ne pouvaient la dégarnir, offrirent 1,000 livres tournois en place du service (le P. Menestrier, *Histoire de la ville de Lyon*. Preuves, p. 118).

[2] Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, 2e part., p. 1124 et 1153. — 14 juillet 1349. Dominus Philippus le Despensier miles, castellanus Carentonii, deputatus per dominum Regem super facto armate maris fiende in subsidium ville Calesii, anno CCXLVII, pro denariis, per ejus litteram recognitoriam datam VIIIa maii, tunc receptis a domino Philippo de Bosco, archidiacono Abrincensi, magistro requestarum hospicii Regis, de denariis quos receperat de decima Baiocensis dyocesis supradicta, convertendis in factum dicte armate, pro 400 l. t. debilis monete, 200 l. t. fortis, valent 160 l. p., per plures litteras Regis, de mandato. *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, n° 1975.

[3] *Ordonnances*, t. XII, p. 39.

[4] Archives nat., P 2292, p. 55.

pour six mois, chaque année que le roi aura la guerre. Un homme sera estimé cinq sous tournois par jour, ce qui fera, pour chacun des deux cents feux, une dépense moyenne de deux deniers par semaine. Dans les pays pauvres et les lieux de servitude, trois cents feux, ou même davantage, fourniront un homme d'armes, et ainsi chaque feu n'aura à payer que trois oboles par semaine. Chaque ville fera sa quête pendant l'année comme elle l'entendra; les habitants paieront les hommes d'armes de leurs mains, et ils ne seront obligés à rendre compte à personne qu'à eux-mêmes de la recette qu'ils feront pour cela. Si certaines villes ne peuvent trouver des gens d'armes suffisants pour servir le roi, et qu'elles veuillent donner de l'argent pour les six mois, elles seront quittes. Toutes les fois que le roi voudra avoir une aide de gens d'armes, il devra le faire savoir six mois à l'avance, afin que chaque ville soit prête [1].

Pour le service militaire, des faveurs et des grâces étaient aussi bien accordées que pour les autres impositions et les autres charges, et les habitants de certaines villes n'avaient à effectuer qu'un service bien restreint. Les habitants de Condom et ceux d'Agen furent dispensés de fournir des troupes au roi ou à ses successeurs pour leurs guerres, et de payer pour entretenir celles qu'il avait sur pied. Dans le cas seulement où l'on ferait une levée générale dans l'Agenais, ces villes devaient donner et entretenir à leurs dépens : Condom, cent sergents qui ne serviraient dans l'étendue du duché de Guyenne que pendant quarante jours [2], et Agen, deux cents sergents dans les mêmes conditions [3].

Parmi les hommes d'armes ainsi entretenus aux frais des villes, il faut mentionner d'une manière toute particulière les arbalétriers ou archers, qui prenaient dans les armées une place de plus en plus importante. Choisis parmi les sergents qu'une ville devait fournir au roi, ils s'exerçaient au tir de l'arbalète et formaient une compagnie particulière. Pour en encourager le recrutement, des privilèges, tels que des exemptions d'impôts, leur furent concédés. Ainsi, le 2 février 1336 (n. st.), Philippe VI

[1] Voir : *Revue des questions historiques* (année 1888), t. XLIV, mon article sur les *Ressources extraordinaires de la royauté sous Philippe VI de Valois*, p. 197.
[2] *Ordonnances*, t. III, p. 234.
[3] *Ordonnances*, t. XII, p. 559.

accorde aux sergents de la garnison de Carcassonne, qu'à leur mort, leurs fils, frères ou neveux rempliront leur place s'ils sont habiles à tirer de l'arbalète, afin que cette ville ait toujours de bons arbalétriers [1]. Le 23 décembre 1341, en confirmant cette grâce, il permit aux fils de ces sergents de garder la place de leur père à sa mort, lors même qu'ils ne seraient pas encore parvenus à l'âge de la majorité [2]. Les villes chargées de l'entretien et de la solde de ces troupes ne s'acquittaient pas toujours très bien de ce devoir et négligeaient quelquefois de leur envoyer l'argent nécessaire [3]. Le roi en faisait donc lever aussi pour son compte dans les provinces, et en prenait à sa solde tant qu'il avait besoin de leurs services [4].

Un des éléments qui, au moyen âge, entrait dans la composition des armées françaises, et qui, sous Philippe de Valois, semble avoir été considérable, ce sont les mercenaires. Le roi, en effet, pendant tout son règne, et en particulier lors de la guerre de Cent ans, passa un grand nombre de traités avec des seigneurs ou des princes étrangers pour s'en assurer des secours, et en outre, enrôla parmi ses troupes beaucoup de mercenaires, surtout des Génois. Dès le 17 juin 1331, Henri d'Apremont, évêque de Verdun, plaçant cette ville sous la garde du roi et de ses successeurs, lui assura, en retour de cette protection, le service de cinquante hommes d'armes à cheval et de cinquante arbalétriers à pied qui pourraient aller jusqu'à trente lieues autour de Verdun [5]. L'année suivante, en janvier 1332 (n. st.), une des principales clauses du traité de mariage conclu alors entre Jean de France, fils de Philippe VI, et Bonne, fille de Jean, roi de Bohême et de Pologne, fut que ce dernier s'engageât à servir le roi de France avec quatre cents hommes, s'il avait affaire dans les bail-

[1] *Ordonnances*, t. VIII, p. 420.
[2] *Ibid.*
[3] Bibliothèque nat. Collection Moreau, chartes et diplômes, t. CCXXIX, fol. 33.
[4] 22 et 23 août 1339. Ordres donnés au trésorier de Toulouse, par le lieutenant du sénéchal de Toulouse et d'Albi, de payer soixante sous de petits tournois au sergent du roi à Toulouse, chargé de la levée des arbalétriers qui doivent se joindre aux troupes réunies à Compiègne, pour s'opposer aux attaques du roi d'Angleterre (Archives nat., K 43, n°s 6 et 6²).

Voir aussi : Huillard-Bréholles, *Titres de la maison de Bourbon*, t. I, p. 384, n° 2229. 28 septembre 1339. Mandement de Philippe VI, à l'effet de faciliter au duc de Bourbonnais la levée et l'équipement d'une compagnie d'arbalétriers, conformément à la commission qu'il lui a donnée.
[5] Archives nat., J 584, n° 8.

liages de Champagne, de Vermandois et d'Amiens, et si lui ou son fils y allaient. Si le connétable ou les maréchaux y vont, il fournira le même nombre d'hommes, mais pour quatre mois seulement ; il ne fournirait que trois cents hommes d'armes dans le cas où le roi aurait affaire sur les côtes ou sur des frontières plus éloignées. Si Philippe VI a besoin d'un plus grand nombre d'hommes, le roi de Bohême les lui accordera aux gages accoutumés en France [1]. En mai 1332, Waleran, archevêque de Cologne, s'engage également à servir le roi de France avec 1,000 hommes d'armes, aux gages accoutumés, si la guerre se fait sur les marches de l'Empire ; mais si elle a lieu en France, il n'amènera que deux cents hommes [2].

Un moyen dont se servit beaucoup Philippe de Valois pour attacher à son service, soit des princes et des seigneurs étrangers, soit même des seigneurs français, fut de leur assigner sur le trésor une certaine rente annuelle, et pour cette rente ils lui prêtaient hommage et s'engageaient à le servir avec un nombre d'hommes plus ou moins considérable. Le 8 juillet 1332, Jean, duc de Brabant, moyennant 2,000 livres tournois de rente à prendre sur le trésor, devint l'homme lige du roi et promit de le servir, ainsi que la reine et leur fils, contre toutes personnes, sauf contre ses suzerains, tous les ans pendant deux mois, avec deux cents hommes d'armes, à ses frais. Si le roi en a besoin pendant plus de deux mois, il pourra les garder en leur donnant les gages ordinaires [3]. Un grand nombre d'autres traités du même genre, et qu'il serait trop long d'énumérer, furent aussi conclus avec d'autres personnes [4].

[1] Bibliothèque nat., ms. fr. 2748, fol. 16 v°.

[2] Archives nat., J 622, n° 52.

[3] Archives nat., J 524, n° 31³.

[4] Outre les traités de ce genre que nous avons déjà signalés, en voici encore un certain nombre que nous pouvons indiquer ici :

29 juillet 1337. Adolphe, évêque de Liège, promet de secourir Philippe VI contre le roi d'Angleterre, avec 500 hommes d'armes qui le suivront jusqu'à Compiègne. En retour, le roi lui donnera 15,000 livres parisis comptant, et 50 livres tournois par jour pour ses dépens, et il paiera les gages accoutumés à ses gens (Archives nat., J 527, n° 13).

6 août 1337. Sur la demande de Philippe VI, Jean, roi de Bohême, promet de l'aider en personne avec 500 hommes d'armes, aux gages accoutumés dans le royaume de France. Pour le dédommager, Philippe VI lui donne 30,000 livres parisis (Archives nat., J 432, n° 11).

14 août 1337. Philippe VI donne à Nicolas de Seaumes 200 livres tournois à prendre sur le trésor, à vie, et 500 livres à prendre en une fois. En retour,

Outre ces seigneurs étrangers et les contingents qu'ils pouvaient amener, le roi, pour grossir encore ses armées et surtout pour se procurer de bons archers, faisait recruter beaucoup

Nicolas servira le roi avec 20 hommes d'armes, pendant toute cette année, aux gages accoutumés (Archives nat., J 620, n° 25).

14 août 1337. Le roi donne à Waleran, comte de Deux-Ponts, 500 livres en une fois et 200 livres tournois de rentes à prendre sur le trésor; en retour, le comte s'engage à lui fournir, pendant toute cette année, 20 hommes d'armes et écuyers aux gages accoutumés (Archives nat., J 624, n° 21).

12 septembre 1337. Hommage fait au roi par Pierre de Broutelles, pour 100 livres tournois de rentes qu'il lui a données à prendre sur le trésor à Paris, et 100 livres qu'il lui paiera en une fois, quand il le demandera pour sa guerre. Il lui enverra aussi les gages pour lui et pour trois écuyers qui devront le servir avec lui pendant un mois (Archives nat., J 624, n° 22).

Septembre 1337. Philippe VI donne à Geoffroy, comte de Linanges, 200 livres tournois à prendre sur le trésor, dont 100 seront à vie et 100 à héritage et 500 livres à prendre en une fois. En retour, Geoffroy servira le roi avec vingt hommes d'armes pendant toute cette année, aux gages accoutumés (Archives nat., J 620, n° 24).

9 novembre 1337. Obligation de Henri, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, de servir, avec 300 hommes bien armés et 300 chevaux, Philippe VI contre le roi d'Angleterre, en retour de 56,000 petits florins qu'il a reçus (Archives nat., J 194ᵃ, n° 26).

31 janvier 1338 (n. st.). Hommage rendu à Philippe VI par Henri, comte de Vaudémont, pour 300 livres tournois de rente, qu'il doit prendre, sa vie durant, sur le trésor. Il s'engage, en retour, à servir le roi avec 30 hommes d'armes, aux gages accoutumés (Archives nat., J 635, n° 9).

2 février 1338 (n. st.). Aymar de Monteil, évêque de Metz, ratifie la lettre de Philippe VI lui donnant 1,400 livres de rentes à prendre sur le trésor, à Paris, à charge de lui rendre hommage et de le servir contre tous, aux gages accoutumés, sauf contre le pape et contre Louis de Bavière, s'il est approuvé comme empereur (Archives nat., J 524, n° 14).

20 mars 1338 (n. st.). Amieu, comte de Genève, rend hommage à Philippe VI, pour 500 livres de rentes à vie, à prendre sur le trésor. Il s'engage à le servir contre tous, sauf contre Louis de Bavière s'il est reconnu par l'Église de Rome, contre le comte de Savoie, le dauphin de Vienne, l'archevêque de Tarantaise, les évêques de Genève, de Lausanne, etc. (Archives nat., J 620, n° 23).

5 avril 1338 (n. st.). Girard de Stonehone, chantre d'Aix-la-Chapelle, rend hommage à Philippe VI, pour 100 livres tournois de rentes à prendre sur le trésor à Paris; il promet de le servir contre tous, sauf contre le roi de Bohême et l'évêque de Liège (Archives nat., J 620, n° 27).

15 mars 1340 (n. st.). Hommage de Robert de Marrigny, pour 300 livres de rentes que le roi lui a données pour lui et ses héritiers, à prendre chaque année sur la recette de Carcassonne. En retour, Robert promet de servir Philippe VI à ses propres dépens, pendant l'espace de deux mois, avec 50 hommes d'armes (Archives nat.; J 624, n° 33).

15 juin 1346 Hommage rendu à Philippe VI par Thibaut de Sorboy, pour 100 livres parisis de rentes à prendre chaque année; il promet de le servir dans ses guerres avec 15 hommes d'armes, aux gages accoutumés, et en outre, le roi lui donnera pour sa personne 100 livres tournois par mois, tant qu'il sera à son service (Archives nat., J 620, n° 37).

28 mai 1347. Philippe VI donne au comte de Namur 1,000 livres tournois de rentes à prendre sur le trésor, à la charge de le servir dans ses guerres contre le roi d'Angleterre; le comte lui en rendra hommage et sera tenu de

d'hommes à Gênes, à Monaco et dans les environs [1]. On sait le triste rôle que jouèrent les archers génois à la funeste journée de Crécy. Presque toute la marine française était montée par ces étrangers, et leurs vaisseaux en formaient une bonne partie. Les chefs de ces hommes, Antonio Doria et Charles Grimaldi, reçurent du roi des avantages considérables. Le 14 décembre 1339, Philippe VI donna au premier 10,000 florins, plus 1,000 livres de rentes par an, à héritage, afin qu'il demeurât son homme [2]. Charles de Grimaldi obtint aussi des faveurs analogues. Voici quelles étaient les conditions exigées de ces étrangers pour entrer au service du roi; ils devaient avoir chacun deux arbalètes, être armés de plates et de gorgerettes, de bracelets de fer et de bassinets, d'une épée et d'un bon couteau, En outre, ils devaient payer le droit de l'amiral et du clerc des arbalétriers. Ils avaient un commandant par vingt-cinq hommes; leur solde était, pour le commandant, de 10 florins par mois, et pour l'arbalétrier, de 5 florins [3].

Nous n'aurions pas encore fait connaître complètement les forces dont pouvait disposer Philippe de Valois et tous les éléments dont se composaient ses armées, si nous arrêtions ici l'énumération des recrues qu'il faisait. Quoique nous n'ayons pas trouvé de documents bien précis qui les concernent, nous croyons qu'il est bon de mentionner au moins les grandes compagnies, qui commençaient à apparaître, et qui, sous les règnes suivants, se rendirent si redoutables. Les grandes compagnies, qu'il faut bien distinguer des routiers du XIIe et du XIIIe siècle, bandes désordonnées, confiantes seulement dans leur nombre, étaient composées d'éléments guerriers, avaient des chefs et une administration. Ce qui contribua à leur formation, ce fut surtout l'abolition des guerres privées et le licenciement, en

le suivre en personne en Flandre, dans le cas où le roi en personne ou son fils feraient la guerre (Archives nat., J 531, n° 9 *bis*).

Juin 1347. Le duc de Brabant s'engage à fournir à ses propres gages à Philippe VI, deux mois après qu'il en sera requis, 500 hommes à cheval et 2,000 hommes de pied dans le cas où le pays de Flandre, sans le comte, lui ferait la guerre. Si le comte fait la guerre en même temps que ses sujets, il lui interdira l'entrée de son pays et ne lui fournira ni aide ni secours (Archives nat., J 524, n° 29 *bis*).

[1] Bibliothèque nat., ms. fr. 25997, n° 282.

[2] Archives nat., J 474, n° 61.

[3] Bibliothèque nat., collection Moreau, chartes et diplômes, t. CCXXIX, fol. 33.

temps de paix, des gens d'armes que le roi avait pris à sa solde pour la guerre. Par l'abolition des guerres privées, un grand nombre de gentilshommes, réduits à l'inaction et à l'indigence, firent société ensemble. Sous des chefs de leur choix, ils s'organisèrent en corps francs avec le concours de toutes les bandes de sergents qui voulurent bien partager leur fortune. La guerre qui commençait entre l'Angleterre et la France donna de l'occupation à ces troupes sans maître. Elles se mirent au service des souverains et devinrent en peu de temps le noyau des armées [1].

A la tête des troupes, au-dessous du roi seulement, était le connétable. C'était lui qui ordonnait les batailles, désignait les campements, envoyait les messagers et les chevaucheurs partout où il était nécessaire pour ce qui intéressait l'armée. Outre ces attributions considérables, qui lui donnaient un rôle prépondérant dans le commandement, le connétable avait des droits qui n'étaient pas moins étendus et lui assuraient de grands avantages. Il avait un logement partout où était le roi, qui devait aussi lui fournir tous les vivres et, en temps de guerre, tous les équipages pour lui et pour sa maison. Ses gages furent élevés en 1340 à 50 sous parisis par jour, et 100 livres le jour d'une fête. Il avait encore, en plus, des émoluments accessoires, dont le chiffre devait être assez élevé. Tous ceux qui entraient au service du roi à ses gages devaient au connétable, dès qu'ils étaient retenus et qu'ils prenaient leur premier paiement, une journée de leurs gages pour son droit. Il avait le même droit sur ceux qui, au lieu de gages fixes, touchaient en une fois une somme d'argent. Étaient seuls exceptés de cette redevance les personnes de lignée royale, ceux de leurs hôtels et « les soudoyers de la mer [2]. »

Au-dessous du connétable étaient les deux maréchaux qui, créés par Philippe-Auguste, furent encore conservés sous Philippe de Valois. Leurs gages semblent avoir été de 500 livres tournois pour tout, vers 1330. Leurs fonctions étaient à vie ; cependant elles cessaient s'ils acceptaient un autre emploi qui

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. III, p. 258 à 281. Article de M. de Fréville. — Voir aussi Luce, *Histoire de la Jacquerie*, 2e édition, p. 12 et 13.

[2] *Ordonnances*, t. II, p. 156.

Les connétables furent sous Philippe VI :

1335. Raoul de Brienne III, comte d'Eu.

1344. Raoul de Brienne IV (fils du précédent), décapité en 1350.

fût incompatible avec elles. Ainsi, Philippe VI ayant choisi le maréchal de Moreuil pour gouverneur de son fils Jean, lui écrivit, afin qu'il ne pût paraître qu'il lui avait retiré son emploi pour l'avoir mal rempli : « Et vrayment, nous ne vous ostons de l'office de mareschal, pour nul mal qui soit en vous, ne pour nul défaut qui par vous ait esté en vostre office; mès nous vous amons miex près de Jean, nostre fils, que nous ne ferions nul autre.... Si nous semble que vostre honneur y est non pas gardé seulement, mès accrue, et quant au proufit, il nous semble qu'il y est plus grant qu'il ne seroit à estre mareschal, car pour plusieurs fraudes qui se faisoient pour cause des droits des mareschaux, nous avons ordonné que dorez-en-avant, nul mareschal ne prendroit nul droit; mès seront tournez à nostre proufit tous les droits qu'ils soloient prendre, et ils auront cinq cens livres tournois, chacun d'eux par an pour toutes choses, et si ne les auront fors seulement durant les guerres; et nous voulons que vous ayez pour estre avec nostre fils, cinq cens livres chacun an, lesquelles nous vous donnons à vostre vie; si nous y semble le proufit plus grand que en l'office de mareschal. » Le sire de Moreuil fut ensuite rétabli dans sa charge en 1346 [1].

Après la charge de maréchal de France, la plus importante était celle de grand maître des arbalétriers. Il commandait « les arbalétriers à pied et à cheval, les archers, tout ce qui ne faisait pas partie des compagnies de cavalerie; il avait sous ses ordres les ingénieurs, les charpentiers, les mineurs, les maîtres de l'artillerie, c'est-à-dire, à cette époque, de tous les engins de guerre [2]. »

[1] Le P. Daniel, *Histoire de la milice*, t. II, p. 7.

[2] Le P. Daniel, *Histoire de la milice*, t. I, p. 191.

Liste des maîtres des arbalétriers :

1339. Étienne de la Baume, dit le Galois.

1346. Mathieu de Roye, dit le Flamant.

16 mars 1349 (n. st.). Robert, sire de Houdetot, sénéchal d'Agen.

Ce dernier exerçait déjà ces fonctions à la date que nous donnons et ainsi avant 1350, comme l'indiquait le P. Daniel; en voici la preuve :

16 mars 1349 (n. st.). Cepimus super Regem sic : Johannes de Hospitali clericus balistariorum Regis, pro denariis per eum receptis a Guillelmo de Parvo Celario receptore Carcassone, distribuendis domino Roberto de Houdetot militi, magistro balistariorum Regis, per litteram dicti Jo. recognitoriam, datam x^a die hujus mensis, 500 l. t., valent 400 l. p. Et dictas 500 l. t. reddidimus Guillelmo de Parvo Celario receptori predicto, in compoto suo, de mandato Bernardi Fremaudi thesaurarii. *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, n° 628.

Viennent ensuite le porte-oriflamme et les capitaines des différentes compagnies.

V.

Nous avons vu comment se recrutait l'armée, qui la commandait et la dirigeait, nous allons maintenant examiner comment on pourvoyait à sa solde et à son entretien, et rechercher qui était chargé de ce soin. Il était nécessaire, pour éviter des abus dans le paiement de toutes ces troupes, qu'un contrôle fût exercé et qu'il y eût une comptabilité. A la tête de cette comptabilité étaient les trésoriers des guerres institués par Philippe le Long. A la fin du règne de Philippe de Valois, au mois de mars 1349 (n. st.), nous trouvons trois trésoriers des guerres : Barthélemy du Drach [1], Jean du Change et Jean Chauvel [2]. Avec les trésoriers des guerres, le clerc des arbalétriers, placé sous les ordres du maître des arbalétriers, remplissait le même office pour les gens qu'il commandait [3].

Les fonctions et prérogatives du maître des arbalétriers sont énumérées dans un registre des titres de Rochechouart-Chandénier, dont Daniel rapporte un extrait : « Le maître des arbalétriers, de son droit, a toute la cour, garde et administration avec la connaissance des gens de pied étant en l'ost où chevauche le roi, et de tous les arbalétriers, des archers, des maîtres d'engins, des canonniers, des charpentiers, des fossiers et de toute l'artillerie de l'ost; a l'ordonnance sur ce à la bataille (à l'armée), premier assiet les écoutez (les sentinelles et les vedettes), envoye querre le cry (le mot du guet) la nuit; et se ville, forteresse et château est pris, à lui appartient toute l'artillerie quelque soit qui trouvée y est; et si l'artillerie de l'ost est commandée à traire sur l'ennemi, le revenant de l'artillerie est à lui » (Vuitry, *op. cit.*, t. II, p. 508, note 3).

[1] Barthélemy du Drach avait succédé à Jean le Mire comme trésorier des guerres vers 1339 (Bibliothèque nat., collection Fontanieu, portefeuille 73, fol. 191 r° à 199 v°).

[2] 13 mars 1349 (n. st.). Cepimus supra Regem sic : Bartholomeus du Drach thesaurarius guerrarum Regis, pro denariis per eum receptis a Colino Odonis campsore deputato anno CCCXLVII in partibus Picardie, ad faciendum receptas et soluciones neccessarias pro gentibus armorum; videlicet pro pluribus partibus concordatis XVII octobris CCCXLVII, pro denariis deliberatis pro stabilitis finitis mense julii CCCXLVII, 24,918 l. 7 s. 1 d. t.

13 mars 1349 (n. st.). Johannes de Cambio, alter thesaurarius dictarum guerrarum, pro denariis per eum receptis a Colino Odonis supradicto, pro pluribus partibus concordatis inter eos XVII^a octobris CCCXLVII, pro facto exercitus Calesii finiti VII^a augusti CCCXLVII, 162,213 l. 15 s. 2 d. t.

Johannes Chauvelli, alter thesaurarius dictarum guerrarum, pro simili, ab eodem Colino, pro neccessitatibus sui officii, per litteram suam datam VIII^a maii CCCXLVII, 600 l. t. (*Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, n°s 371, 375 et 377).

[3] D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 1397 (12 septembre 1337, quittance de François de Cornillon).

Quelquefois, ce qui arrivait rarement, dans le cas où les trésoriers des guerres étaient empêchés de faire leurs comptes et de les rendre à la Chambre, les gens des comptes les remplaçaient, et alors ils touchaient sur les stipendiés des droits qui, dans ce cas, devaient revenir aux trésoriers [1].

Les trésoriers ne donnaient l'argent nécessaire à la solde des gens d'armes qu'autant que ceux qui étaient placés à leur tête, maréchaux, maître des arbalétriers ou capitaines, en avaient fait la *montre*. Ils dressaient la liste des hommes qu'ils commandaient, indiquant à combien montait leur solde; ils fixaient également le prix du cheval de chaque cavalier, en donnant son signalement, et cette liste ainsi dressée, ils l'envoyaient aux trésoriers des guerres afin qu'ils pussent établir leurs comptes et leur payer les sommes qui leur revenaient [2]. Ceux-ci faisaient alors parvenir directement aux chefs des compagnies les sommes nécessaires pour assurer le paiement de leurs troupes, ou encore, dans quelques cas, leurs lieutenants recevaient l'argent des mains des collecteurs des subsides, et s'en servaient pour solder les gens d'armes [3]. Le clerc des arbalétriers agissait de même envers les troupes placées sous les ordres du maître [4]. Enfin, de leur côté, les villes qui entretenaient à leurs frais un certain nombre de gens d'armes devaient leur faire

16 avril 1349. Cepimus supra Regem sic : Johannes de Hospitali clericus balistariorum Regis, pro denariis solutis Johanni Nichasii, pro residuo vadiorum suorum et XXVII^tom^ balistariorum marineriorum et lanceatorum de sua comitiva deservitorum in custodia ville Calesii sub regimine domini Johannis de Vyenna militis, capitanei dicte ville, a IIII^a^ septembris CCCXLVI, usque ad IIII^am^ augusti CCCXLVII, pro 712 l. 15 s. t. monete debilis nuper currentis, 356 l. 7 s. 6 d. t. fortis, valent 285 l. 2 s. p., per litteram recognitoriam procuratoris sui, datam VIII^a^ hujus mensis.

18 mai 1349. Petrus Chauvelli, clericus balistariorum Regis, pro simili (pro denariis solutis) Jacobo de Castella, pro residuo vadiorum suorum et brigandorum de sua comitiva deservitorum in fronteriis Flandrie, a IX^a^ augusti CCCXLVII° usque ad ultimam septembris post, pro 18 l. 2 s. 6 d. t. monete debilis ultimo currentis, 9 l. 15 d. t. fortis, valent 7 l. 5 s. p., compt. per Belhometum Thurelli et super dictum P. ut supra (*Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, n°s 893 et 1119).

[1] Archives nat., P. 2288, p. 1102 à 1104 (Droits attribués aux officiers de la Chambre des comptes).

[2] Archives nat., K 43, n° 14 *bis*. Bibliothèque nat., Clairambault, mélanges, vol. CCXXIX, fol. 1327-1375 (Montre des gens d'armes placés sous les ordres de Robert Bertrand, sire de Fauguernon).

[3] Bibliothèque nat., ms. fr. 25998, n° 499.

[4] D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 1392 et col. 1397.

parvenir ce qui était nécessaire à leur entretien ; ce qui, comme, au reste, pour les gens à la solde du roi, ne se faisait pas toujours très régulièrement [1].

Un certain nombre d'exemples nous le prouvent. Des désordres graves pouvaient s'ensuivre ; souvent, pour les éviter, les capitaines durent emprunter les sommes dont ils avaient besoin ou se les procurer par d'autres moyens. Le 4 août 1342, Jean de Chauvigny rendit à la commune de Saint-Jean-d'Angély 240 livres tournois qu'il lui avait empruntées pour payer les soldats au service du roi sous ses ordres en Saintonge [2]. En 1345, le sénéchal de Beaucaire, s'adressant aux baillis du Vivarais et du Valentinois, leur montre qu'obligé de lutter contre les Anglais, il manque d'argent pour payer ses troupes qui ont à peine de quoi vivre, et si l'on n'y pourvoit, dit-il, ses soldats seront obligés de vendre leurs armes et leurs chevaux et d'abandonner l'armée [3]. Le 4 septembre 1347, Godefroy de Harcourt fut obligé de prendre dans la caisse du receveur du bailliage de Caen l'argent qui lui était nécessaire pour payer les gens d'armes qui étaient à sa garde, et « pour eschiver que les dictes genz d'armes ne lessassent lours gardes [4]. »

La paye de tous ces hommes d'armes n'aurait dû avoir lieu en principe qu'après la guerre, lorsqu'ils auraient rempli le service auquel ils s'étaient obligés ; mais beaucoup n'avaient pas quelquefois l'argent nécessaire pour accomplir un long voyage afin de rejoindre le corps dans lequel ils s'étaient enrôlés ; le roi leur faisait alors avancer une partie de leur solde à titre de prêt [5].

Lorsque le roi devait aller dans un endroit ou y envoyer un corps d'armée, il faisait prévenir le bailli ou le sénéchal de la province ou des provinces voisines d'avoir à lever tout ce qui était nécessaire pour son entretien et celui de ses gens. D'autres fois, il désignait des personnes, ou en députait dans les provinces pour faire ces approvisionnements. Ces personnes prenaient le titre de « pourvoyeurs des garnisons ; » elles achetaient

[1] Bibliothèque nat., collection Moreau, chartes et diplômes, t. CCXXIX, fol. 33.
[2] *Archives historiques de Saintonge*, t. I, p. 379.
[3] *Histoire gén. de Languedoc*, nouv. édit., t. X, preuves, col. 973.
[4] Delisle, *Histoire de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, preuves, p. 115.
[5] *Ordonnances*, t. II, p. 120 à 129. D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 1407. *Histoire gén. de Languedoc*, nouv. édit., t. X, preuves, col. 997.

tout ce qui était nécessaire et se faisaient ensuite rembourser par le trésor [1]. Toutes les provisions ainsi levées étaient transportées dans des *garnisons* ou magasins.

En 1338, Philippe de Valois, voulant réunir son armée à Amiens, ordonna au bailli de Rouen, ainsi qu'au receveur de Beaumont, d'envoyer à l'avance dans cette ville toutes les provisions de bétail et de lard qui seraient nécessaires pour son approvisionnement [2]. Même ordre fut donné aux receveurs de Saintonge et de Poitou en 1342, quand Jean, duc de Normandie, alla en Anjou et en Bretagne [3]. Toutes les choses qui devaient être ainsi transportées dans un endroit pour l'entretien de l'armée avaient nécessairement libre parcours à travers le royaume [4]. Aussi, lorsqu'elles devaient traverser des villes sans payer les redevances ordinaires, le roi accordait à ces villes des lettres de non-préjudice [5]. On faisait quelquefois, mais rarement, des distributions de blé en guise de gages [6]; on fabriquait aussi du biscuit pour les troupes [7]. Le transport de toutes les denrées ainsi menées dans les magasins, pour former l'approvisionnement, s'effectuait au moyen de chevaux et de charrettes prises dans les monastères et les églises qui devaient ce ser-

[1] 29 juin 1349. Johannes de Quievresis provisor quondam garnisionum animalium pro guerra Regis, pro denariis solutis religiosis predictis (sancti Bartholomei Noviomensis) pro duobus oneribus feni captis ab ipsis, anno CCCXLIIII, 16 s. p., valent 20 s. t. Et pro simili, pro VI molis feni et IIe avene captis ab ipsis, mense septembri CCCXXXIX, 116 s. p. monete tunc currentis, tempore quo marcha argenti valebat 105 s. t., valent ad 4 l. 10 s. t. pro marcha argenti, 4 l. 19 s. 6 d. p., valent 6 l. 4 s. 4 d. ob. t. monete currentis ad Omnes Sanctos CCCXLVI.

29 juin 1349. Johannes de Cambio deputatus ad faciendum provisiones et garnisiones, pro villis Calesii et Bolonie, pro denariis solutis Goberto le Vaasseur de Wauviller, pro VIII modiis et VI sextariis bladi, ad mensuram Corbie, captis ab ipso pro dictis garnisionibus, per Jo. de Marchia commissarium dicti Jo. de Cambio, XXIIIa februarii CCCXLVI, 18 l. 6 s. 10 d. p., valent 22 l. 18 s. 6 d. ob. t., per litteras recognitorias datas IIIa maii CCCXLVII. *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, nos 1742 et 1752.

[2] Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 187-189, et Archives nat., P 2291, p. 833.

[3] Archives nat., K 43, nos 22 et 23, et K 44, no 15.

[4] *Inventaire des archives du département du Nord*, série B, t. I, p. 140, cart. 786 et 787.

[5] Archives nat., JJ 65a, fol. 86 vo, no 124.

[6] 1339. Raimon Buat de Sedilhac donne quittance d'une mesure de froment qu'il reçoit du trésorier des guerres du roi comme paiement de ses gages, pour le service qu'il a fait à la guerre de Gascogne (*Catalogue des archives du baron de Joursanvault*, t. I, p. 40, no 290).

[7] Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 212.

vice [1]. Mais, quelquefois, la quantité de chevaux et de voitures que l'on recrutait ainsi ne pouvait suffire, et le roi était alors obligé de requérir encore celles des particuliers et de supporter au moins une partie des dépens occasionnés par ces dérangements [2].

La marine joua, au commencement de la guerre de Cent ans, un rôle trop important pour que nous la passions sous silence. Déjà avant le début de cette guerre, Philippe de Valois avait dû apporter ses soins à entretenir des vaisseaux dans la Méditerranée et sur les côtes de la Manche pour protéger le commerce contre les pirates génois et catalans, ou contre les agressions des Anglais.

Le roi était loin d'avoir dans son domaine une étendue de côtes aussi considérable que la France en possède actuellement. « La Flandre au Nord, bien que vassale de la couronne, devint l'alliée de l'Angleterre. La Picardie avait 175 kilomètres de côtes, avec Calais, Boulogne, Montreuil, Le Crotoy, Abbeville, Saint-Valery. La Normandie, 600 kilomètres, avec Le Tréport, Eu, Dieppe, Fécamp, Harfleur, Le Havre, Rouen, Pont-Audemer, Honfleur, Touques, Caen, Barfleur, Cherbourg. La Bretagne présentait des rivages étendus, mais qui, pendant la guerre de succession, échappèrent à l'action française. Dans le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, on ne comptait que quatre ports, La Rochelle, Saint-Jean, Tonnay, Saint-Savinien. Bordeaux et Bayonne étaient entre les mains des Anglais. Sur la Méditerranée, les beaux ports de la Provence appartenaient à la maison de Sicile ; le roi ne possédait que ceux du Languedoc : Lattes, Narbonne, Montpellier, Melgueil, Aigues-Mortes, avec 100 kilomètres de côtes seulement. A l'avènement de Philippe de Valois, vers 1330, la couronne ne pouvait tirer les équipages de ses flottes que de 1,200 kilomètres de côtes environ [3]. »

Ce que nous avons dit à propos de l'armée de terre peut éga-

[1] Bibliothèque nat., ms. fr. 2755, fol. 229 r° à 231 r°.

[2] Bibliothèque nat., collection Fontanieu, portefeuille 73, fol. 99 r° à 101. Archives nat., P 2288, p. 1044 à 1048. Juillet 1328. « Ce sont les despens faits pour le charroy qui vint à Paris de plusieurs baillies, par le commandement du Roi, ou mois de juillet, l'an treize cent vingt-huit, pour cause de la guerre de Flandres. » Ces dépens montèrent, pour les bailliages de Sens et de Vermandois seulement, à 763 l. 20 d. p.

[3] Vuitry, *op. cit.*, t. II, p. 521.

lement s'appliquer à l'armée de mer. L'entretien, sauf dans quelques cas, n'en était pas régulier, et lorsque la guerre éclatait, le roi comptait plus sur les vaisseaux que lui fournissaient ses sujets, ou sur la marine étrangère, que sur les forces navales dont il pouvait disposer lui-même. Quand le roi voulait armer la flotte, il ordonnait aux baillis et prévôts des provinces maritimes de se transporter dans les ports de leur bailliage et de visiter tous les vaisseaux qui y étaient. Pour cette inspection, ils appelaient avec eux les personnes à qui appartenaient les navires ; ils leur indiquaient les réparations à faire et leur ordonnaient de les mettre en bon état, les y contraignant s'il était nécessaire. Dans le cas où il était dû quelque chose au propriétaire d'un vaisseau, assignation lui était faite sur les marchands des forêts royales de ce bailliage, et les marchands devaient s'obliger envers lui. Cette visite terminée, le bailli transmettait au roi le nombre de vaisseaux qu'il avait trouvé dans chaque port, leur grandeur, les noms de ceux à qui ils appartenaient et l'état dans lequel ils se trouvaient [1]. D'autres fois, c'était l'amiral qui s'adressait directement aux maires et aux échevins des principales villes maritimes et leur donnait les ordres nécessaires [2]. Ces vaisseaux, ainsi pris pour le service du roi, étaient estimés, et si l'un d'eux venait à se perdre, on restituait à son propriétaire le montant de l'estimation. En Normandie, de 1342 à 1346, ces indemnités varièrent entre 600 et 1,200 livres par vaisseau [3].

Les vaisseaux retenus devaient être ensuite armés, pourvus d'engins et de machines de guerre. Afin de leur donner facilement ce dont ils pouvaient avoir besoin, on avait fait établir à Rouen, dès le XIIIe siècle, le *clos des galées*, sorte d'arsenal dans lequel venaient s'approvisionner d'engins les armées de terre et de mer. Elles y trouvaient épées, cottes d'armes, bassinets, arbalètes, carreaux, pavois, etc. Lorsqu'une barque avait été retenue par le roi, le patron venait demander au garde du clos des galées toutes les armes dont il avait besoin ; elles lui étaient alors déli-

[1] Bibliothèque nat., ms. fr. 20410, fol. 17, n° 28.

[2] 24 octobre 1346. Lettre de Floton de Revel, amiral de France, au maire d'Abbeville, au sujet de certains mariniers qui avaient manqué de fournir des bateaux suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu pour conduire les garnisons et les vivres de l'armée (Bibliothèque nat., collection Moreau, Chartes et diplômes, t. CCXXXI, fol. 34).

[3] Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 334. Compte relatif au paiement des nefs prises pour le roi en 1342.

vrées contre un reçu qu'il donnait au garde [1]. Lorsque le navire était désarmé, le garde du clos reprenait les armes qui y restaient et donnait quittance au propriétaire [2]. Le clos des galées n'était pas seulement un arsenal, c'était aussi un atelier de construction où le roi faisait construire, gréer et réparer le peu de vaisseaux qui composaient la marine royale proprement dite [3]. Beaucoup de ces vaisseaux étaient montés par des arbalétriers et des marins étrangers, tirés en grande partie surtout de Gênes et de la Provence [4]. Quelquefois des chevaliers amenaient avec eux des marins et des hommes qu'ils avaient recrutés en divers pays et montaient des galères que le roi leur fournissait toutes garnies d'amures et de cordages [5].

Pour augmenter le nombre des vaisseaux dont il pouvait ainsi disposer, le roi traitait encore avec des étrangers et les engageait à son service. Il recrutait surtout des bâtiments et des équipages génois, castillans, basques, navarrais, catalans et provençaux. Ainsi, le 25 octobre 1337, des conventions furent conclues entre des représentants du roi d'une part, et Antonio Doria de Gênes d'autre part, d'après lesquelles ce dernier s'engageait à servir Philippe VI contre tous ses ennemis avec autant de galères qu'il lui plairait, jusqu'au nombre de vingt. Chaque galère sera montée par 210 hommes, tous bien armés, parmi lesquels il y aura le patron, deux *comites*, deux écrivains, vingt-cinq arbalétriers et cent quatre-vingts mariniers. En outre, on y mettra aussi six mille viretons, trois cents lances, cinq cents dards ; enfin toutes les garnitures et amures qui conviennent aux galères armées en temps de guerre. Pour chaque galère ainsi garnie, le roi donnera, par mois qu'elles seront à son ser-

[1] Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 144, 149 à 154, etc.
[2] *Ibid.*, p. 145.
[3] Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 143.
[4] Bibliothèque nat., collection Fontanieu, portefeuille 73, fol. 209 r° à 211 v°. Guillaume de Nangis, édition Géraud, t. II, p. 156 (1337). « Hoc anno, rex Franciæ Philippus, multos soldarios quæsivit et procuravit, et maxime Januensium, inter quos erat unus magnus qui oppressiones fecerat in regno Franciæ, in partibus Massiliæ et Aquarum Mortuarum, et admiraldus ipsorum factus est. »
[5] 23 avril 1339 (n. st.). Pierre Damas, chevalier, s'engage à servir le roi avec 400 mariniers pendant trois mois, sur deux galères que celui-ci lui fournira toutes garnies; il demande 500 livres tournois par mois pour les gages de ses hommes; et pour lui, ce que les gens du roi voudront lui donner (Archives nat., J 620, n° 29).

vice, neuf cents florins d'or, et il aura la moitié de tous les gains faits sur mer ou sur terre, excepté les châteaux, villes, prisonniers, etc., et tous les héritages, qui lui appartiendront sans qu'Antonio Doria y puisse demander quelque chose [1]. Un traité du même genre fut encore conclu le 25 janvier 1347 (n. st.) avec Gilles Bucanigra, amiral du roi de Castille ; il s'engagea à fournir dans des conditions analogues, depuis cinquante jusqu'à deux cents vaisseaux ; mais on ne lui donnait que six cents florins d'or par mois tant qu'il serait au service du roi, et il n'avait droit qu'au tiers des prises [2].

On voit quelle était déjà l'importance de la puissance maritime de la France par le nombre des vaisseaux dont elle disposait à la bataille de l'Écluse (24 juin 1340). « Plus des trois cinquièmes des navires étaient français ; les autres étaient génois ou espagnols. On comptait cent trente-cinq bâtiments normands et quarante picards, fournis par les villes maritimes ou par le commerce et armés en guerre, et treize bâtiments royaux seulement, six nefs, quatre barges et trois galées. Cette flotte était montée par près de vingt mille marins français et environ dix mille marins bretons, génois ou espagnols. Villani rapporte qu'il ne s'échappa que trois coques et vingt galées et qu'il y eut vingt mille hommes tués ou faits prisonniers [3]. »

La solde des gens de mer ne différait pas beaucoup de celle de l'armée de terre. Sous Philippe VI, l'amiral avait par mois

[1] *Chronique normande*, édition Molinier. Appendice, p. 210 à 213. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 211 à 232.

[2] Archives nat., J 602, n° 47.

28 février 1350 (n. st.). Rex Castelle et Legionis, dominus Alphonsus, pro quadam compositione facta per gentes suas, cum gentibus regis, racione 200 navium armatarum, prout est ad Nativitatem Domini CCCXLIX; XIIII^a julii, de summa 40,000 florenorum auri de Florencia, de quibus habuit tunc 20,000 florenos de Florencia; super residuum, pro 1,333 florenis de Florencia, cum tercia parte unius floreni, 1,000 scutos auri, 34 s. t. pro quolibet, valent 1,700 l. t. que valent 1,360 l. p., compt. per Ottobonum de Oliva super regem.

28 février 1350 (n. st.). Dominus Egidius Bucanigra, admiraldus regis Castelle, pro terciis Candelose CCCXLVII, et Ascensionis CCCXLVIII, ac Omnium Sanctorum CCCXLIX, inter redditus ad vitam non computatos tunc equaliter, pro 1,000 florenis de Florencia, 750 scutos auri, 34 s. t. pro quolibet scuto, valent 1,275 l. t., que valent 1,020 l. p., compt. ut supra super Regem (*Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, n°s 4239 et 4240. Voir aussi n°s 1981 à 1984).

[3] Vuitry, *op. cit.*, t. II, p. 524. Voir aussi Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*. Première série, son chapitre sur *les Normands à la bataille de l'Écluse*, et Dufourmantelle, *La Marine militaire au commencement de la guerre de Cent ans* (Extrait du *Spectateur militaire*, 1878, numéros d'avril à juin).

112 livres tournois 5 sous ; les chefs d'escadre ou capitaines des flottes auxiliaires, 75 livres ; les chirurgiens, chapelains, commandants, 7 livres ; les pilotes, de 6 à 3 livres ; les arbalétriers, 3 livres 15 sous [1]. Ils avaient en plus une part plus ou moins grande dans les prises ; mais ils devaient aussi payer le droit de l'amiral et du clerc des arbalétriers [2]. Leur nourriture était à la charge du roi qui, en général, faisait remettre au maître de chaque galère la somme nécessaire pour son entretien pendant le temps de son service.

Nous allons, en terminant, parler un peu des villes fortes et de la poudre à canon, dont l'usage commença à se répandre sous ce règne. Les villes fortes étaient surtout considérées comme des lieux de refuge pour les populations des campagnes. En temps de guerre, ces dernières venaient s'abriter derrière leurs murs, et avec le concours des gens d'armes qui s'y trouvaient, elles résistaient aux ennemis. Le roi avait donc tout intérêt à ce que les châteaux forts et les forteresses de son royaume fussent en bon état, lorsque la guerre éclatait. Dès le 28 août 1333, s'adressant aux sénéchaux, baillis et receveurs des lieux où il avait des châteaux et des forteresses, il leur commanda d'aller de suite voir l'état dans lequel ils étaient, et d'examiner si des réparations y étaient nécessaires. Ils se feront accompagner de maçons, de charpentiers et d'autres ouvriers experts qui estimeront à combien pourront revenir ces réparations. Après le marché fait, ils avertiront le roi et lui diront ce qu'il y a en fait d'artillerie, d'arbalètes, de carreaux, de baudriers, etc. Ils lui donneront en même temps les noms de ceux qu'ils auront députés pour cette mission, ainsi que le prix qu'ils leur auront payé [3].

Les réparations et l'entretien des fortifications qui entouraient la plupart des villes étaient à leur charge. Beaucoup ne pouvaient les supporter que très difficilement. Philippe VI leur accorda alors une part dans les impôts dont elles étaient grevées, les autorisa à s'imposer extraordinairement ou encore les dispensa d'accomplir quelque service [4].

[1] Vuitry, *op. cit.*, t. II, p. 534.
[2] Archives nat., P 2291, p. 427.
[3] Archives nat., P 2291, p. 767 à 769.
[4] Bibliothèque nat., collection Moreau, Chartes et diplômes, t. CCXXVIII, fol. 3. Voir aussi *Thesaurus anecdotorum*, édition in-fol. de 1717. T. I, col. 1390, pièce du 1er mars 1347 (n. st.).

L'usage de la poudre à canon, qui devait apporter une révolution si profonde dans l'art militaire, trouva ses premières applications sous Philippe VI. On ne paraît pas s'en être servi en France avant l'année 1338 [1]. Au mois d'octobre 1338, la flotte, qui, sous les ordres de l'amiral Hue Quieret, emporta la ville de Southampton, portait des armes à feu. L'année suivante, en 1339, Philippe VI, craignant une attaque d'Édouard III, fit faire, pour la défense de Cambrai, dix canons, cinq de fer et cinq de métal, et fit fabriquer la poudre nécessaire à ces canons [2]. A partir de cette époque, l'usage de la poudre et de l'artillerie ne fit que se généraliser de plus en plus. Ainsi, en 1342, dans un compte des baillis de Saint-Omer, nous trouvons la solde donnée alors aux canonniers ; ils touchaient 12 deniers par jour [3]. Dans la suite, les documents qui concernent cette nouvelle invention deviennent de plus en plus nombreux. Nous ne ferons que mentionner un extrait des registres consulaires de la ville de Cahors de l'année 1345, qui montre avec quelle activité on poussait la fabrication des nouveaux engins. On y fit de la poudre pour la guerre de Guyenne et pour le siège d'Aiguillon, et vingt-quatre canons de fer, dont cinq furent donnés au duc de Normandie [4]. On connaît le rôle que joua l'artillerie à la bataille de Crécy ; à partir de ce moment, on l'employa dans les batailles, on la perfectionna pour les sièges; on augmenta ensuite le calibre des pièces, qui jusqu'alors avait été très petit, et peu à peu son action devint de plus en plus générale et de plus en plus prépondérante.

Sous le règne de Philippe de Valois, comme sous celui de ses prédécesseurs, les guerres privées furent défendues, sauf cependant dans le duché d'Aquitaine, où, par ordonnance du 8 février 1331 (n. st.), le roi permit aux nobles de cette province de guerroyer entre eux [5]. Il est à croire qu'ils usèrent peu de cette permission, surtout pendant la guerre de Cent ans, alors que la France n'avait pas de trop de toutes ses forces pour se défendre contre les Anglais.

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. I, 2e série, p. 35 et 36.

[2] *Ibid.*, p 40 et 41, et Aug. Molinier, *Chronique normande*, appendice, p. 215. Voir aussi E. Forestié, *Les Livres de comptes des frères Bonis*, t. I, introduction, p. CXI.

[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. I, 2e série, p. 42.

[4] *Ibid.*, p. 43.

[5] *Ordonnances*, t. II, p. 61.

Nous n'avons pas eu dans cette étude l'intention de faire un tableau complet de toute notre organisation militaire. Nous avons voulu seulement la faire connaître dans ses grandes lignes. La brillante chevalerie qui, autrefois, décidait à elle seule du sort des batailles, s'éclipsait devant le rôle de plus en plus prépondérant de l'infanterie et surtout des archers. Malheureusement, elle se crut encore plusieurs fois au temps des beaux coups d'épée, et les désastres de Courtrai, de Crécy, de Poitiers, dus à son ardeur irréfléchie, montrèrent, hélas! à nos dépens, comment une bonne infanterie, même bien inférieure en nombre, pouvait anéantir tous ces chevaliers trop confiants dans leur bravoure.

D'un autre côté, l'infanterie en France présentait encore une organisation bien défectueuse. Le roi n'avait à sa disposition, pour la former, que les recrues des villes souvent mal exercées, les compagnies, braves il est vrai, mais indisciplinées, et enfin les mercenaires étrangers, qui, ne se battant que pour l'argent, et n'ayant pas au cœur l'amour de la patrie qui fait le vrai soldat, n'étaient souvent que d'un bien faible secours. On comprendra facilement, si l'on pense à cela, que Philippe VI et Jean le Bon aient toujours échoué pendant cette guerre où ils avaient à lutter contre une infanterie exercée et bien dirigée, et surtout appuyée par d'habiles archers.

Après cet exposé, on ne peut s'empêcher de se poser cette question : Pourquoi Philippe de Valois fut-il souvent heureux dans ses négociations diplomatiques, tandis que sur les champs de bataille la victoire se rangea généralement sous les drapeaux de son adversaire? Nous venons déjà de répondre en partie à cette question.

La noblesse, il faut bien l'avouer, ne fut pas, pendant le XIVe siècle, à la hauteur de sa tâche [1]. Pleine de dédain et de mépris pour les vilains, elle ne voulut presque jamais se servir du concours des milices communales et des archers dans les batailles; elle se serait crue déshonorée de combattre avec eux, et surtout de leur laisser remporter une victoire. Aussi, ce sot orgueil se retourna contre elle. Les sanglantes défaites qu'elle

[1] Voir S. Luce, *Histoire de la Jacquerie*, 2e édition, ch. II, p. 31 à 37.

essuya, où la plus brillante chevalerie fut vaincue, finirent par convaincre la royauté que ce n'était plus dans la noblesse qu'elle trouverait son meilleur soutien, mais dans le peuple. Déjà, au reste, depuis Philippe le Bel, en particulier, on la vit pencher peu à peu de ce côté. Si, à la tête des armées, de grands noms brillent encore souvent, au contraire, dans le conseil du roi, dans le Parlement, dans la Chambre des comptes, dans presque toutes les administrations, on trouve les noms de gens de petite extraction. Sous Philippe de Valois, ce sont des Robert de Lorris, des Jean Poilevillain, des Pierre de Cugnières, des Jacques La Vache, et bien d'autres qu'il me serait impossible d'énumérer. Le nombre des personnes anoblies fut très grand sous ce règne [1]. Ces hommes qui devaient tout au roi, qui, par lui, étaient comblés d'honneurs et de richesses, lui étaient aussi généralement tout dévoués. Loin de chercher à lui susciter des difficultés, à fomenter des révoltes ou à ourdir des trahisons, comme on vit la noblesse le faire trop souvent pendant la guerre de Cent ans, ils restèrent au contraire fermement attachés à leur souverain, et cherchèrent à le seconder envers et contre tous.

Ce ne fut pas sans dépit que la noblesse se vit peu à peu évincée et remplacée par des parvenus ; mais la manière qu'elle employa quelquefois pour reconquérir le pouvoir qui lui échappait ne fit que précipiter sa chute. Se livrant à des combinaisons de partis ou fomentant des troubles, comme sous Charles VI, Louis XI, Louis XIII, elle ne craignit pas de mettre en péril l'existence même du pays, au lieu de le servir et de le défendre. Alors, la royauté, souvent menacée par elle, se tourna du côté du peuple et de la bourgeoisie. Elle resta forte et incontestée tant qu'elle s'appuya sur ces deux classes, et si, à la fin du XVIIIe siècle, nous la voyons sombrer avec toutes les institutions de l'ancienne France, c'est qu'à cette époque, pendant de trop longues années, elle s'entoura d'hommes qui, au lieu de s'occuper du bonheur et de la gloire du pays, ne cherchèrent que le profit d'une classe alors bien dégénérée.

JULES VIARD.

[1] Nous voyons anoblir jusqu'à l'épicier et valet de chambre du roi, Pierre Paumier, au mois de mars 1346 (Archives nat., JJ 76, n° 68).

LOUIS XI ET LA GASCOGNE

1461-1483

I.

La lutte séculaire entre la France et l'Angleterre avait été glorieusement terminée par la délivrance de notre pays; mais Charles VII vit les dernières années de sa vie assombries par les révoltes de son fils aîné. Cantonné dans sa province de Dauphiné (1448), ce prince s'y comportait en souverain indépendant, réglant l'administration de ce riche apanage sans le moindre souci de la volonté paternelle, et, comme un véritable despote, accablant ses sujets, principalement les ecclésiastiques, sous le poids des plus criantes exactions. Lorsque le roi, poussé à bout, eut chargé Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, de le ramener à la raison, le Dauphin, craignant pour sa liberté et peut-être pour sa vie, se retira sur les terres du duc de Bourgogne, qui lui donna pour séjour ordinaire le château de Genappe, à quatre lieues de Bruxelles, et lui assigna douze mille écus d'entretien, pour qu'il pût tenir convenablement son rang. Adonné à l'étude de l'astrologie, et préoccupé de semer la discorde entre son bienfaiteur et le comte de Charolais, son fils, Louis supporta sans peine cet exil volontaire et résista à toutes les sollicitations de son père.

Parmi les courtisans qui avaient suivi Louis sur la terre étrangère se trouvait Jean, bâtard d'Armagnac [1], chambellan et maré-

[1] Il était fils légitime d'Arnaud Guilhem de Lescun et d'Anne d'Armagnac-Termes ; mais le mariage de ces deux personnages, quoique bénit par l'Église, ne fut jamais reconnu par la famille d'Armagnac ; de là ce nom de bâtard donné à l'enfant issu de cette alliance. Le 15 juillet 1454, le bâtard acquit du comte Jean V, au prix de 15,000 livres, les baronnies d'Euzan, qui comprenaient Cazaubon, Montclar, Mauléon, Marquestau et La Bastide-d'Armagnac. Arch. des Basses-Pyrénées, E 271.

chal de Dauphiné, lequel avait joué un rôle si important dans les négociations avec le duc de Savoie qui aboutirent au mariage de Charlotte, fille du duc, avec le Dauphin (1448-1451) [1]. Pour l'attacher à sa cause, Charles VII l'avait comblé de faveurs et lui avait donné le comté de Comminges, objet de si longs litiges entre les comtes de Foix et d'Armagnac. Malgré ces avances, l'ambitieux Gascon demeura fidèle à la fortune du Dauphin, sur lequel il exerçait une grande influence en flattant ses passions. Fort dissolu dans ses mœurs, il égayait les soirées d'exil par des récits licencieux très goûtés du prince. Comme lui, il se montrait infatigable à la chasse soit au vol, soit à l'épieu; il avait surtout soin d'entretenir l'ambition de son maître et de raviver continuellement son désir de régner.

Autour du bâtard d'Armagnac se groupaient plusieurs seigneurs venus avec lui de Gascogne : Jean II de Pardaillan, vicomte de Juliac, son parent et son inséparable compagnon ; Georges de Mesmes de Ravignan, Gaston du Lyon de Campet, Jean de Gourgues, dont les descendants devaient acquérir la baronnie de Saint-Julien de Gabarret, et bien d'autres aventuriers avides de partager avec lui les bonnes grâces du prince.

Parmi ces favoris, deux méritent une mention spéciale. En première ligne, nous devons signaler Antoine de Castelnau du Lau [2], qui appartenait à une branche cadette des Castelnau-Tursan. Il fut plus tard grand chambellan et conseiller de Guyenne. Il avait toujours compté parmi les amis les plus dévoués du Dauphin. Une fois sur le trône, ce prince n'oublia pas le compagnon des jours malheureux, car, au mois d'août

[1] Cf. G. du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. V, ch. v, p. 134-144.

[2] Ramonet de Castelnau, sieur de Jupoy et de Bats, frère cadet de Pierre II de Castelnau-Tursan, ayant épousé l'héritière du Lau (Duhort-Bachen, canton d'Aire, Landes), prit dès lors le nom de Castelnau du Lau. Il fut père de Jean du Lau, curé de Geaune (Landes), puis évêque de Bayonne (1465-1483), et de Raymond qui continua la lignée. Outre Antoine, dont il s'agit ici, Raymond eut quatre filles : *a*) Marguerite, mariée à Jean de Castelnau, fils de Pierre II, son cousin (27 novembre 1459) ; *b*) Jeanne, mariée à Dinadan de Marsan, seigneur de Montgaillard. Leur fils, Jean, épousa Catherine de Laminsans et fut père d'Anne, qui porta la terre du Lau à François de Foix-Caudalle, baron de Doazit, fils de Gaston II et d'Isabelle d'Albret; *c*) Marie, femme de François d'Esgarrebaque, seigneur de Gaube et Gontaud-en-Saint-Justin ; *d*) Jeanne, qui épousait, en 1461, le sieur de Pons, en Saintonge, et fut ainsi une des aïeules de Turenne (cf. Cauna, *Armorial des Landes*, t. II, p. 299-300).

1463, il lui abandonna la seigneurie de Blanquefort et de Duras, dont il venait de dépouiller le comte de Dammartin [1]; en 1464, il lui faisait compter une somme de 1,800 livres, et en 1465 une seconde somme de 10,000 livres, tant pour sa solde que pour les services rendus. Il lui en accorda autant l'année suivante et multiplia tellement ses largesses, qu'Antoine vit ses biens acquérir la valeur de 3 à 400,000 écus [2]. En possession d'une si belle fortune, il voulut se créer une situation tout à fait indépendante en achetant à Gaston XI, comte de Foix, vicomte de Béarn et de Marsan, la seigneurie de Renung et celle du Lau, dont il rebâtit le château.

Le second des seigneurs gascons à signaler fut Odet d'Aydie, sire de Lescun [3], qui s'était fait remarquer pendant les guerres de Charles VII. C'est lui qui, à l'âge de vingt-deux ans, commandant en Normandie, avec Guillaume de Ricarville, les coureurs du comte de Clermont, attaqua les Anglais déjà en marche pour Bayeux, avec vingt-cinq lances seulement, et engagea ainsi cette bataille de Formigny, qui fut la glorieuse revanche d'Azincourt et de Verneuil (15 avril 1450) [4]. Après lui avoir tenu

[1] Bibl. nat., Mélanges Clairambault, vol. 748, fol. 32.

[2] P. Anselme, *Hist. généalogique*, t. VIII, p. 449.

[3] Aydie est une petite commune du canton de Garlin (Basses-Pyrénées). Bertrand Ier d'Aydie avait épousé Miramonde de Béarn-Armentieu (1426). De ce mariage naquirent Bertrand II, qui continua la lignée, et Odet. Celui-ci épousa (1457) Marie, fille aînée de Matthieu de Lescun et de Diane de Béarn. A la mort de son beau-père, il hérita de la baronnie de Louvigny ou de Lescun, érigée en comté par Henri II en 1555, en faveur de Paul d'Andoins, père de la fameuse Corisande, et qui comprenait, outre la baronnie d'Arzacq (Basses-Pyrénées) et celle de Hagetmau (Landes), Louvigny, Malaussane, Le Mérac, Beyrie, Fichoux, Lonçon, Mialas, Séby, Coublucq, Pauliacq, Filhondès (Philondens) et Cabidos. Il prit le nom de cette seigneurie et le rendit célèbre. Jeanne, sa fille aînée et son héritière, épousa Jean de Foix, vicomte de Lautrec. Elle en eut cinq enfants, dont l'aîné fut Odet de Lautrec, l'ami de François Ier, blessé dangereusement à Ravenne (1512), gouverneur du Milanais, battu à la Bicoque (1522) et mort devant Naples (1528) « de la maladie qui se mit alors dans son camp » (P. Anselme, t. VII, p. 142). Le troisième de ses enfants, Odet le Jeune, chef des Aydie-Ribérac et Guittinières, succéda, en 1479, à Étienne de Talauresse, seigneur de Mimbaste, Poyartin et Estibeaux (Landes), dans la charge de sénéchal de Carcassonne (*Comptes consulaires de Biscles*, t. I, p. 298, n. 2). Peyrot, le quatrième, épousa Agnès du Lyon, sœur du sénéchal de Toulouse. Bernard II, qui continua la lignée d'Aydie, eut un fils qui commandait les gens d'armes de Mossenh de Lescun, son oncle, quand il mourut à Caupenne, près Nogaro (Gers), et une fille, Bertrande, mariée à Lubat d'Aydie d'Ognoas (12 novembre 1474), que nous retrouverons au cours de cette étude.

[4] Cf. Matth. d'Escouchy, t. II, p. 380-382.

quelque temps rigueur pour le punir de son alliance avec son frère Charles, duc de Guyenne, dont il fut le conseiller le plus intime, Louis XI, réconcilié avec lui, le combla de bienfaits. Il le fit chevalier de son ordre, lui donna les sénéchaussées de Guyenne, des Landes et du Bazadais. Il l'établit gouverneur général de Guyenne, et son lieutenant général dans le duché [1]. A la mort du bâtard d'Armagnac (1470), il lui concéda le comté de Comminges, qui avait fait retour à la couronne. Odet d'Aydie fut aussi gouverneur du château Trompette de Bordeaux et du Château-Neuf construit à Bayonne dans les dernières années de Louis XI, et dont il confia la garde à son parent Lubat d'Ognoas [2].

Les joyeux compagnons groupés autour du Dauphin avaient apporté sous le climat du Nord la bruyante gaieté de Gascogne, et les fêtes se succédaient sans interruption à Genappe, où Charlotte de Savoie était venue rejoindre son mari, lorsque arriva une grande nouvelle : Charles VII était mort à Mehun-sur-Yèvre, en Berry (22 juillet 1461). Le Dauphin rentra immédiatement en France, escorté par le duc de Bourgogne et le comte de Charolais, son fils, à la tête de quatre mille chevaux choisis entre dix mille. Avant de quitter le Hainaut, il fit acte d'autorité en sévissant contre les favoris de son père, accusés d'avoir aigri ce prince contre lui, et les remplaça par des personnages dévoués à sa cause. Les compagnons de son exil se virent donc associés à sa bonne fortune. Au sacre du nouveau roi (15 août 1461), le bâtard d'Armagnac fut appelé à remplir l'office de connétable et tint la bannière royale; Jean de Pardaillan fut attaché à la personne du monarque et reçut l'ordre de Saint-Michel; Gourgues et Ravignan devinrent gentilshommes de la Chambre; mais le confident le plus intime fut Gaston du Lyon, que nous verrons nommé sénéchal de Saintonge, de Guyenne, des Landes et du Bazadais.

[1] Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. V, p. 31.

[2] Il fonda à la collégiale de Saint-Girons (Hagetmau, Landes) les six prébendes dites de Lautrec, et c'est lui qui obtint de réunir à la baronnie de Hagetmau les paroisses d'Audignon et de La Bastide-du-Pont-de-la-Reine (de Ponte-Reginæ). Il mourut en 1498, âgé de soixante-dix ans. Cf. Légé, *Les Castelnau-Tursan*, t. I, p. 341.

II.

Dès le début de son règne, Louis XI eut occasion de revoir la Gascogne, à la conquête de laquelle il avait pris part lors de la campagne de 1442 [1]. Il avait même joué un rôle important dans une circonstance que nous devons rappeler. Le siège de Dax durait depuis cinq semaines et les canons de Jean Bureau ne réussissaient pas encore à ébranler les remparts gallo-romains de la place, lorsque le Dauphin, chargé par Charles VII de mener à bonne fin cette entreprise, ordonna un assaut et se mit lui-même à la tête des troupes qui devaient le tenter. Après cinq heures de la plus vive résistance, il parvint à emporter, à l'angle nord-ouest du château, la tour Mirande, qui commandait la porte principale de la ville et les boulevards extérieurs, le jeudi 2 août, entre cinq et six heures de l'après-midi [2]. Le lendemain, voyant les bataillons nombreux qui déjà se mettaient en marche pour une attaque générale, les assiégés demandèrent à capituler et furent reçus à merci, sur les sollicitations du connétable de Richemont et du comte de Pardiac.

Mais ce n'était pas le désir de revoir le théâtre de ses premiers exploits qui appelait le nouveau monarque dans cette région. Des préoccupations politiques sérieuses l'absorbaient en ce moment. Le comte de Foix, Gaston XI, avait été un des plus brillants champions de la France pour terminer la guerre de Cent ans, et il avait mérité par ses hauts faits que Charles VII lui confiât la garde d'une partie des pays nouvellement conquis au sud de la Garonne. Désireux de capter plus sûrement la faveur royale, il avait délégué Tristan d'Aure, évêque d'Aire; Gratien de Gramont, seigneur d'Olhaïbie; Auger de Bresquit, seigneur de Lussagnet, chancelier de Foix, et Arnaud Guilhem, seigneur de Gère, pour négocier le mariage de Gaston, vicomte de Castelbon, son fils aîné, avec Madeleine de France, sœur de Louis XI. L'alliance de ce feudataire n'était pas à dédaigner; car possesseur déjà des immenses domaines de Foix, de Béarn, Marsan et Gabardan, en épousant l'infante Éléonore, fille de Juan II d'A-

[1] Arch. de Bayonne, AA 1, EE 17.
[2] Arch. de Nevers, CC 45.

ragon et de Blanche de Navarre (22 septembre 1434) [1], Gaston XI avait pu caresser l'espoir de s'asseoir sur le trône de Navarre et nous dirons bientôt comment son successeur vit se réaliser ce rêve ambitieux. Ses propositions reçurent donc un accueil favorable à la cour de France, et le contrat fut signé à Saint-Jean-d'Angély, le 11 février 1462 [2]. Gaston donna pour dot à son fils le Marsan et le Gabardan.

En consentant à cette alliance, Louis XI avait voulu *mettre une sentinelle vigilante du côté de l'Aragon* [3] et se ménager le moyen d'intervenir dans les affaires d'Espagne. Il donna ordre au sénéchal d'Agenais et de Gascogne, Odet de Lomagne, sieur de Fimarcon, de réunir à Bordeaux les francs-archers de Guyenne, et se rendit dans cette ville pour le mariage de sa sœur (7 mars 1462). Il poursuivit ensuite son voyage vers les Pyrénées, afin de se rapprocher des princes espagnols qui sollicitaient son arbitrage, et, durant cette excursion, confia sa personne à une garde gasconne commandée par le bâtard d'Armagnac.

L'état de la Guyenne, qui avait déjà perdu un tiers de sa population, devait attirer l'attention du monarque. A la guerre qui avait décimé pendant de si longues années les provinces méridionales, à la disette qui avait suivi ces dévastations était venu se joindre un nouveau fléau, celui de l'émigration. Malgré la promesse solennelle d'exemption de tailles, fouages et gabelles faite au lendemain de la conquête, Charles VII, mettant à profit l'insurrection de 1452 pour revenir sur cet engagement, n'avait pas tardé de demander aux États particuliers de nos sénéchaussées [4] des aides pour subvenir aux frais d'occupation, ainsi qu'à la reconstruction des châteaux de Bayonne, Dax et Saint-Sever. Les jurats et les habitants de Tartas, évoquant le souvenir des ravages du siège qu'ils avaient dû soutenir en 1442, obtinrent d'être dispensés de fournir leur quote-part de ces contributions, à condition qu'ils emploieraient cet argent à remplir le vœu qu'ils

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, E 11, E 587.
[2] Arch. des Basses-Pyrénées, E 444, E 542.
[3] Diego de Valera, *Cronicas de los reges de Castilla*, III, 69. « Queria meter viva sentinella en los Regnos de Aragon. »
[4] Les États généraux de Guyenne avaient été momentanément supprimés à cause de leur participation à la dernière révolte (cf. Dansin, *Hist. du gouvernement de la France pendant le règne de Charles VII*, p. 63).

avaient fait à l'occasion de leur délivrance (16 octobre 1456) [1]. Mais, sous la pression de l'autorité royale, les États durent voter (janvier 1455 [2] et juin 1457 [3]) ces impositions extraordinaires. Charles II d'Albret protesta vainement contre cette innovation et envoya copie des privilèges de sa maison au trésorier de France, Jean Bureau, établi alors à Bordeaux : celui-ci ne répondit même pas à ces réclamations du puissant feudataire, qui, pour obéir au bon plaisir du roi, permit à ses sujets de payer cette contribution. Toutefois, pour enlever le vote des États, Charles VII dut accorder au sire d'Albret des lettres de non-préjudice constatant que cette concession, supposée volontaire, ne créerait pas un précédent pour l'avenir (28 avril 1457) [4]. Ce ne fut pas la seule déception réservée à ces contrées nouvellement annexées à la France. Aussi, plutôt que de se résigner à subir le régime autoritaire des vainqueurs, beaucoup de Gascons, abandonnant leur patrie, s'étaient réfugiés en Angleterre.

Pour s'assurer les sympathies des méridionaux, Louis XI s'appliqua à suivre une politique toute différente de celle de son père. Il commença par accorder au comte Jean V d'Armagnac des lettres d'abolition pour tous les crimes qui lui étaient reprochés et qui lui avaient, sous le régime précédent, attiré de si rudes châtiments. En même temps, il lui restitua ses domaines, à l'exception de Lectoure et de quatre châtellenies du Rouergue. Il se préoccupa aussi vivement de ramener dans leur patrie les seigneurs qui avaient émigré à la suite de la conquête. Par ses avances, il décida Jean de Caudalle et quelques autres à revenir en France [5].

Immédiatement après son triomphe définitif, Charles VII avait délégué Jean de Chambes, chevalier, Jean Bureau, trésorier de France, Giraud le Boursier, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et Jean Augier, trésorier général de Guyenne, pour réformer l'administration de la justice en cette province, « auxquels il donna puissance de ordonner sur les abuz qui se faisoient par deça et mettre bon ordre au faict de la justice. Lesquels

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, E 408; *Arch. hist. de la Gironde*, t. II, p. 364-365.
[2] Arch. nat., cartons des Rois, K 69, n° 16.
[3] Bibl. nat., fonds fr. 26083, n° 6789.
[4] Arch. des Basses-Pyrénées, E 70.
[5] D. Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. VIII, p. 127.

ordonnèrent que le grant seneschal de Guienne tendroit et iroit tenir ses assises ès païs des Lannes et Oultre les Lannes et seroient les causes par lui décidées [1]. » La Basse-Guyenne, les Lannes et le Labourd avaient été compris dans le ressort du parlement de Paris. La cour souveraine d'abord établie à Bordeaux en remplacement de la cour suprême d'Aquitaine, instituée par Édouard III en 1370 [2], « pour cognoistre, discuter et déterminer deffinitivement de toutes les causes d'appel [3] » qui se produiraient dans le pays, se trouva supprimée ; et, « pour mieulx soulagier et garder de travaulx » les habitants de ces régions, le Roi décréta qu'il enverrait « une fois l'an ou une fois en deux ans, » selon l'exigence des cas, cinq magistrats de son parlement de Paris pour connaître en dernier ressort des appels [4]. Cette nouvelle organisation fut loin de donner satisfaction aux populations ; aussi, pour parer à l'éloignement de la cour de Paris, sur les instances des trois États de la Guyenne, Louis XI institua le parlement de Bordeaux ; il lui attribua pour ressort les pays et sénéchaussées de Gascogne, Guyenne, Lannes, Agennois, Bazadois, Périgord et Limousin (12 juin 1462) [5]. Il rendit ainsi à Bordeaux son rang de capitale.

Il est un point sur lequel Louis XI se garda bien de réformer les décisions de son prédécesseur. Uniquement préoccupé d'affermir le pouvoir royal dans une région si longtemps rebelle à l'influence française, pour hâter la centralisation administrative, dès le premier jour, Charles VII avait fait passer à un rang secondaire le sénéchal de Guyenne, tout-puissant sous le régime anglais [6]. Pour cela, il avait placé au-dessus de lui un gouverneur directement nommé par le Roi. Dès le XIIIe siècle, la sénéchaussée des Lannes avait eu son existence propre, mais le sénéchal des Lannes n'était qu'un lieutenant de celui de Guyenne, qui le nommait ou révoquait de sa propre autorité. Pour compléter son œuvre, Charles VII désigna aussi directement le sénéchal des Lannes, qui ne releva plus que du Roi. Cette inno-

[1] *Ordonnances*, t. XIV, p. 274.
[2] Rymer, *Fœdera*, t. III, part. II, p. 167, col. 1.
[3] *Livre des Bouillons*, fol. 539.
[4] Ce sont les Grands Jours, qui se réunirent à Bordeaux en 1456.
[5] *Ordonnances*, t. XV, p. 500 ; Chopin, *De Dom. Franc.*, t. XV, lib. II. Il donne pour date le 20 juin.
[6] Cf. J.-J.-C. Tauzin, *Les Sénéchaux anglais en Guyenne*, p. 7.

vation souleva des protestations auxquelles les officiers royaux eux-mêmes, effrayés de la marche envahissante de la monarchie, toujours prête à diminuer leurs attributions pour agrandir son influence, ne manquèrent pas de s'associer [1] ; mais ces réclamations demeurèrent inutiles et le nouveau régime était trop favorable à l'autorité royale pour que Louis XI fût tenté de le modifier.

Ce prince avait traversé une première fois les Landes pour se rendre à Sauveterre de Béarn, où il conclut un traité avec Juan II d'Aragon, qui lui emprunta deux cent mille écus et lui engagea pour ce prêt le Roussillon et la Cerdagne (3 mai 1462) [2]. Après le mariage de sa sœur, il visita de nouveau ce pays pour gagner Bayonne et témoigner de sa sollicitude pour tout ce qui intéressait la région. Il érigea en baronnie la terre de Sarraziet, en faveur de Guicharnaud de Lescun, seigneur de Sarraziet, Balazin et Poimegnan [3]. La ville de Saint-Sever obtint la confirmation de ses deux foires de mai et de novembre [4], et le monarque approuva tous les dons faits jusqu'à ce jour au monastère des Bénédictins [5], autour duquel s'était élevée cette charmante cité. L'un des officiers de la compagnie de ses gardes écossaises, Patrick Spens, qui l'avait suivi en Guyenne, ne se contenta pas de cette rapide excursion. Séduit par la beauté du pays et plus encore par la riche dot de la demoiselle, il se maria peu après avec Jeanne de Saulx d'Estignols, et devint le chef de la famille de ce nom à Lagastet [6].

En sortant de Saint-Sever, le roi visita Dax, qui lui rappelait de si glorieux souvenirs, et y fit une entrée solennelle. Il renouvela tous les privilèges accordés à cette cité par les souve-

[1] *Arch. hist. de la Gironde*, t. IX, p. 81.

[2] D. Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. VIII, p. 129 ; Zurita, *Anales de la corona de Aragon*, t. IV, lib. XVII, cap. XXXVIII, fol. 111.

[3] Arch. des Basses-Pyrénées, E 1011.

[4] Arch. de Saint-Sever, HH 1.

[5] Du Buisson, *Historiæ monasterii Sancti Severii* libri X, t. I, lib. III, ch. VI, p. 271.

[6] *Armorial des Landes*, t. I, p. 311. Il reçut ses lettres de naturalisation en 1475. Paul de Spens d'Estignols ayant pris part à la révolte de 1615 contre l'autorité de Louis XIII, le sénéchal de Saint-Sever remit à Poyanne le soin de le châtier. Le château d'Estignols, d'abord battu en brèche par trois petites pièces de campagne, fut emporté d'assaut le 4 janvier 1616, « la maison fut pillée et bruslée, les fossés comblés suyvant la sentence du sénéchal de Saint-Sever confirmée par le Roy » (Arch. de Saint-Sever, EE 1).

rains anglais et par Charles VII, en particulier la clause qui portait que la ville et la prévôté ne pourraient être aliénées de la couronne. Arrivé à Bayonne, Louis XI marqua son passage par de nombreuses libéralités. Il permit aux Bayonnais de prendre « dorénavant la moitié des douze deniers de la coutume qui se lève sur les étrangers ez ports de Saint-Jean de Luz et Capbreton » (18 octobre 1462) [1]. Il fallait bien leur faire oublier ces anciens maîtres qui, pendant trois siècles, les avaient comblés de faveurs ; mais cette générosité leur était faite aux dépens de ceux qui venaient trafiquer chez eux ; aussi les réclamations s'élevèrent de toutes parts contre cette nouvelle disposition. Les habitants de Cap-Breton firent entendre de telles plaintes qu'ils furent dispensés de cet impôt, tout aussi bien que ceux de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz, pour « toutes les denrées et marchandises à eux appartenant et qu'ils feroient en leurs noms sans fraude entrans et sortans » (novembre 1462) [2]. On a vu plus haut comment Charles VII avait vite oublié les promesses qu'il avait faites de respecter les privilèges du pays qu'il venait de soumettre à son autorité. Entre autres innovations, il avait établi des taxes sur les troupeaux que les Béarnais menaient paître dans les Landes, ainsi que sur les vins de Chalosse et de Tursan que l'on transportait en Béarn et Bigorre [3]. Pressé par les Béarnais et aussi par Charles II d'Albret, dont les intérêts se trouvaient lésés, Louis XI revint sur cette décision arbitraire ; il accorda la franchise aux bestiaux qui, chaque année, descendant des Pyrénées pour hiverner dans les Landes [4], étaient ainsi une source de revenus pour le sire d'Albret, soit à cause des redevances qu'il percevait pour les pacages et les droits de parcours, soit parce que la présence de ces troupeaux permettait aux agriculteurs d'améliorer les terres arides de ses vastes domaines.

III.

En cherchant à conquérir les sympathies de ses nouveaux su-

[1] *Ordonnances*, t. XV, p. 573 ; Arch. de Bayonne, AA 17, fol. 9 r°.
[2] Arch. de Bayonne, AA 15, fol. 192 r° et v°.
[3] Arch. des Basses-Pyrénées, E 509, art. 1.
[4] Arch. des Basses-Pyrénées, E 323.

jets, Louis XI ne perdait pas de vue les graves motifs qui l'avaient amené dans les contrées méridionales. Il est nécessaire d'exposer ici rapidement les affaires d'Espagne pour bien comprendre l'objet de cette médiation royale réclamée par les intéressés et suivre le jeu de la politique du monarque français.

L'indolent Juan II d'Aragon, « qui valait peu comme homme et encore moins comme roi [1], » avait épousé Blanche, fille unique de Charles III le Noble, roi de Navarre, et veuve de Martin, roi de Sicile (5 novembre 1419) [2]. En considération de cette alliance, Charles III fit serment de ne pas se remarier [3] ; il adressa même une supplique au pape Martin V pour le prier de déclarer nul tout nouveau mariage qu'il pourrait contracter [4]. Il fut stipulé dans le contrat entre Juan II et Blanche que « le fils ou fille aisné qui naistroit de ce mariage, héritier du royaume de Navarre, succederoit à toutes les terres et États qui appartiendroient à l'infant Jean en Castille et Aragon [5]. » En effet, Charles III reconnut pour son héritier ce fils aîné Carlos, prince de Viane, et invita les États de Navarre à lui prêter serment de fidélité. A la mort du roi de Navarre, si les États de ce pays s'engagèrent envers Juan et Blanche, sa femme, ce fut seulement comme tuteurs du prince de Viane ; de leur côté, ceux-ci jurèrent de respecter les fors et coutumes du royaume [6]. Fidèle à ces conventions, par son testament (17 janvier 1439), Blanche laissa donc tous ses États à Carlos, auquel elle légua de plus une couronne d'or ornée de pierreries et toute sa vaisselle d'argent ; si Carlos n'avait pas d'héritier mâle, sa mère substituait à ce prince sa fille aînée Blanche, mariée à Henri IV de Castille (1440) [7], et enfin la seconde, Éléonore, devenue l'épouse de Gaston XI de Foix (1434) [8].

Rien de plus clair que ces dispositions testamentaires ; mais les

[1] Cavanilles, *Historia de España*, t. IV, p. 133 : « El indolente Juan II....; » p. 147 : « Valeá poco como hombre menos come rey. »
[2] Arch. des Basses-Pyrénées, E 534.
[3] Arch. des Basses-Pyrénées, E 11.
[4] Arch. des Basses-Pyrénées, E 534.
[5] Arch. des Basses-Pyrénées, E. 554 ; Zurita, *op. cit.*, t. III, liv. XII, ch. LXXII, fol. 135.
[6] Arch. des Basses-Pyrénées, E 526.
[7] Fils de Jean II de Castille et de Marie d'Aragon, né le 6 janvier 1425, mort le 12 décembre 1474.
[8] Arch. des Basses-Pyrénées, E 538.

intrigues d'une femme ambitieuse allaient tout embrouiller et susciter une guerre criminelle entre le père et le fils. Après la mort de Blanche de Navarre (1441), Juan II épousa Isabelle de Portugal, dont il eut un fils qui devait être Ferdinand le Catholique. Les États de Navarre ayant demandé à Carlos le serment qu'il devait prêter à son avènement au trône, le prince répondit qu'il ne pouvait les satisfaire sans avertir le roi d'Aragon, son père. Alors, à l'instigation de sa nouvelle épouse, Juan II refusa de donner à son fils l'héritage de sa mère et se contenta de lui envoyer les lettres de lieutenant général du royaume de Navarre ; mais Carlos ne les accepta point, alléguant avec raison qu'il était lui-même le véritable héritier de ces États [1]. Ce fut le signal d'une levée de boucliers qui divisa pour longtemps les plus grandes familles de ces régions. Juan II s'étant allié à Gaston XI, son gendre, les Gramont embrassèrent son parti et celui du comte de Foix. Le maréchal de Navarre lui adressa un mémoire au sujet des menées des conseillers de don Carlos. Il les accusait d'avoir falsifié le testament de la reine Blanche, d'avoir levé des impôts en son nom et excité à la guerre civile [2]. Le comte de Lerin, Louis II de Beaumont, fils de Louis Ier de Beaumont et d'une bâtarde de Charles III [3], et avec lui la famille de Luxe, se dévouèrent à la cause du prince de Viane.

Dès leur début, ces discordes intestines furent l'occasion de si grands ravages que des bourgs entiers se trouvèrent dépeuplés ; d'autres furent éprouvés à tel point qu'il fallut les exempter des impositions, et en 1450, la population de la Navarre était réduite à moins de 80,000 habitants [4]. Carlos livra bataille à son père ; il fut vaincu et fait prisonnier. Il recouvra sa liberté à la suite d'un premier arrangement (1455), mais il fut déshérité pour cause d'ingratitude, au profit d'Éléonore, femme de Gaston IX (3 décembre 1455) [5], et reçut la Catalogne en apanage. Les intrigues de la marâtre, qui désirait assurer la Na-

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, E 539.
[2] Arch. des Basses-Pyrénées, E 540.
[3] Yanguas, *Historia compendiada de Navarra*, p. 250. Louis II était petit de taille, d'aspect féroce, mais jamais, porte son épitaphe, dans un si faible corps on ne vit si grande force (En un cuerpo tan pequeño nunca se vi tanta fuerza). Ch. Yriarte : *César Borgia*, II, 290.
[4] Desdevizes du Désert, *Don Carlos, prince de Viane* (Paris, 1889, in-8), p. 15.
[5] Arch. des Basses-Pyrénées, E 539.

varre à son propre fils Ferdinand, semèrent encore la division entre Juan II et Carlos. Une seconde fois celui-ci tomba au pouvoir de son père, et il mourut à Barcelone, le jour même où les Catalans soulevés avaient contraint le roi d'Aragon à ouvrir les portes de sa prison (23 septembre 1461) [1]. Les Catalans accusèrent Isabelle de l'avoir empoisonné et déclarèrent Juan indigne de régner désormais sur eux, comme complice du meurtre de son fils. Blanche, la sœur aînée du prince de Viane, s'allia avec Louis II de Beaumont pour soutenir la révolte des Catalans et les deux trouvèrent un appui chez le roi de Castille. Perdu de vices, Henri avait répudié sa femme en 1453, sans avoir consommé le mariage, qui fut annulé par le pape Martin V [2]; toutefois il se déclara pour cette princesse, espérant se rendre lui-même maître de la Navarre, à la suite de ces discordes de famille.

C'est alors que, pressé de tous côtés par ses adversaires, Juan II s'était retourné vers le roi de France et avait fait alliance avec Louis XI. Celui-ci confia au comte de Foix le soin de conduire à ce prince les troupes qu'il avait promis de mettre à sa disposition. Gendre du roi d'Aragon, beau-frère de celui de Castille, Gaston XI décida ces deux monarques à soumettre leurs différends au jugement du roi de France, et au retour de cette heureuse expédition il vint rejoindre Louis XI à Bayonne vers les fêtes de Pâques 1463 [3]. Le cauteleux arbitre était revenu dans cette ville dès le commencement de mars et y attendait la visite que, par condescendance, Henri de Castille avait promis de lui faire. Henri était arrivé à Fontarabie, suivi de trois cents chevaux caparaçonnés avec une richesse inouïe, tandis que le roi de France, qui s'était avancé jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, avait la mise la plus pauvre. Il était vêtu de bure et portait un habit court et étroit, ridicule alors pour les personnes de qualité.

[1] Ses exécuteurs testamentaires, Jean de Beaumont, prieur de Saint-Jean de Jérusalem en Navarre, frère Pierre Quéralt, dominicain, son confesseur, Jean, seigneur d'Ixar, Jean de Cardona, Pierre Torrent, Louis Setanti, Siméon La Salle, Honoré Çacoromina, Raphaël Vilar, dressèrent l'inventaire de ses joyaux et de ses meubles, parmi lesquels nous devons signaler le bréviaire de saint Louis, couvert de brocart d'or, et la coupe de saint Louis, émaillée, enrichie de 33 rubis, 33 saphirs, 2 émeraudes, 62 petites perles et 1 grosse (Arch. des Basses-Pyrénées, E 541).

[2] Galland, *Mémoires pour l'histoire de Navarre*, liv. I, ch. IV, p. 10.

[3] D. Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. VIII, p. 130.

Aussi devint-il la risée des Espagnols, dont les railleries amenèrent des rixes sanglantes entre les seigneurs des deux nations. L'entrevue des monarques eut lieu au château d'Uturbie, à Urrugne [1], et par le traité conclu en cette rencontre (24 avril 1463) Louis réconcilia les deux adversaires. Alors Juan II confirma au comte de Foix la succession éventuelle de la Navarre. Il lui livra même sa belle-sœur Blanche, dont les prétentions inquiétaient le nouveau prince de Viane, son fils aîné [2], et qui mourut empoisonnée à Orthez (2 décembre 1464). Louis XI, qui se trouvait encore à Saint-Jean-de-Luz le 3 mai, reparut à Bayonne, d'où il repartit peu de jours après pour visiter l'abbaye de Sorde. Il s'arrêta ensuite chez le comte de Foix, à Sauveterre, et le 26 mai il était de retour à Toulouse.

Plein de reconnaissance pour le Saint-Esprit, « qui toujours l'avait bien conduit et consolé en ses affaires, » il avait conçu une grande dévotion pour l'église et le prieuré séculier fondés en son honneur, en 1220, à Saint-Esprit-lez-Bayonne, par trois bourgeois de Dax, Brun d'Ardie, Pierre-André et Bernard de la Torte. Il leur fit don de plusieurs vases précieux que, par ordre de son successeur, on fut plus tard obligé de convertir en monnaie, pour acquérir des rentes [3], et chaque fois qu'il réussit dans ses projets il les combla de nouvelles largesses. Peu de temps

[1] Commines (édit. de la Société de l'Hist. de France, t. I, p. 163) l'appelle Heurtebise.

[2] Zurita, *Anales de Aragon*, t. IV, fol. 111.

[3] Les écus devaient être « feyts, batutz, forgatz de ung calicem d'aur et autres engens balhatz à la dite Glisie deu Sant Esprit per lo defunt rey Loys darrerement trepassat que Diu absolvi, et per comandement et déliberation deu rey nostre Senhor et son grant conseilh ordonat et apuntat que fossen crompades rendes segondixou. » Pour obéir à cette injonction, Per Arnaud de Lannefranque, doyen de la collégiale, et Jacques de Laborde, syndic de cette même église, par-devant Antoine de Tilh, lieutenant du sénéchal des Landes au siège de Saint-Sever, et Bernard de Capdeville, bachelier en droit canon et civil, avocat du roi dans la sénéchaussée des Landes, acquirent la baronnie de Montaigut (canton de Villeneuve-de-Marsan), que Robin de Beuquet leur céda pour la somme de 20,000 écus « condan XVIII sols de Jacques per cascun scut et VI arditz per cascun sos et dus Jacques per cascun ardit monède a presen corsable en lo present païs » (25 avril 1485). L'acte de vente fut rédigé par Jean Artiganova, notaire du clergé du diocèse d'Aire. et Arnaud de Perolho, notaire et greffier (cf. abbé Cazauran, Montaigut, *Bulletin de la Société de Borda*, XIIIe année, 1888, p. 132 et seq.). Dès 1473, Louis XI avait proscrit l'usage de la monnaie de Gascogne. Les sous Jacques étaient une monnaie de compte aragonaise que l'on trouve souvent employée dans les actes jusqu'au XVIIIe siècle.

avant sa mort, au mois de mai 1483, se trouvant au château de Plessis-les-Parcs, en l'honneur de Dieu et des douze apôtres, il y institua « un collège de treize chanoines réguliers, qui éliraient un d'entre eux comme doyen [1]. » Parmi les domaines qu'il affectait à cette pieuse fondation se trouvaient « la prévosté de Bayonne et la moitié de la grande coustume de cette ville, la prévosté d'Acqs, la nasse et la pescherie d'Acqs, assise au dessus du pont de la dicte ville, la prévosté de Saint-Sever [2]. » De plus, les habitants de Bourg-Saint-Esprit furent exemptés de toutes tailles et impositions; ils eurent pleine liberté de bâtir tant qu'ils voudraient, malgré les privilèges contraires des Bayonnais, leurs voisins.

Les Landais n'eurent pas autant lieu de s'applaudir du passage du nouveau souverain. Nous avons déjà dit comment, au mépris de leurs privilèges, Charles VII leur avait demandé des aides sous divers prétextes; et comment, malgré leurs réclamations, ils avaient dû s'incliner devant la volonté du vainqueur. Ils ne furent pas plus heureux avec son successeur. Les conseillers royaux essayèrent, sans grand succès, de persuader aux États qu'il y avait avantage pécuniaire pour eux à la reconstruction des châteaux de Bayonne et de Saint-Sever, ainsi qu'à la réparation de celui de Dax, puisque le pays serait ensuite dispensé de pourvoir au logement des gens de guerre qui veillaient à sa sûreté (1er septembre 1463). Les Landais, plus que jamais accablés par les exactions des troupes qui parcouraient la contrée pour aller *faire leurs monstres*, ne se laissaient pas facilement convaincre que, suivant les conventions, ils ne « payent aides, ne subsides, ne aussi le paiement des gens d'armes comme font tous les autres païs du royaume [3], » et ne se montraient pas disposés à consentir de nouveaux impôts.

Pour briser cette résistance, Louis XI frappa un coup décisif, qui mit fin au régime intermédiaire inauguré depuis la conquête et fit disparaître les derniers vestiges de notre indépendance provinciale. Transformant donc, de sa propre autorité et sans consulter les intéressés, une aide depuis longtemps devenue annuelle en imposition permanente, il se passa de ce qu'il re-

[1] A. Du Bourg, *Hist. du grand prieuré de Toulouse*, p. 432-433.
[2] Arch. de Bayonne, L 11.
[3] Arch. des Basses-Pyrénées, E 70, art. IX.

gardait désormais comme une formalité inutile. En conséquence, il ordonna de réunir les États, non pour délibérer sur la concession des 15,000 livres tournois qu'il réclamait pour achever de relever les murailles de Dax et de rebâtir les châteaux de Bayonne et de Saint-Sever [1], mais simplement, disait-il sans ambages, pour répartir cette somme « sur tous les habitans contribuables es païs de nostre seneschaussée des Lannes et autres du païs de Gascougne [2], » excepté ceux qui contribuaient déjà au paiement « desdites gens de guerre » (1er septembre 1463). Contrairement à toutes les traditions, la volonté des habitants était comptée pour rien, et cette décision arbitraire fut prise par le roi, « par l'advis et délibération des gens de son Grand Conseil. » Les vicomtés de Marsan et Gabardan appartenaient au comte de Foix et étaient pays d'États, c'est-à-dire jouissant du privilège de voter chaque année l'offrande qui était censée présentée volontairement au roi ; elles durent cependant accepter leur part de cette imposition que, du reste, le monarque autoritaire avait pris soin de diviser lui-même comme il suit entre les villes et bailliages visés par son ordonnance :

La Chalosse, la ville et prévôté de Saint-Sever.	5,660 l. t.
La ville et prévôté de Dax.	1,124
Le pays et bailliage de Labourd.	960
Le pays et le comté de Soule	900
La ville et cité de Bayonne	450
La ville de Cap-Breton	90
Les terres du sire d'Albret	2,650
Marsan et Gavardan	2,800
La vicomté et pays d'Orte.	300
Les terres de Gramont	260
La ville et bailliage de Hastingues. . . .	66
La ville de Sorde	60
La ville et le bailliage de Montfort	60

Il ne laissa pas même aux États, comme c'était jusqu'alors l'usage, la libre disposition des 400 fr. que l'on prélevait en dehors du principal de l'aide, et sur lesquels on prenait les indemnités payées aux députés, ainsi que le traitement des offi-

[1] Déjà, « sur la demande du roi » (1455), la sénéchaussée des Lannes s'était imposée à cet effet de 7,477 livres (Arch. de Dax, CC 1).
[2] Bibl. nat., coll. Doat, CCXX, fol. 122.

ciers des États; mais fixant encore lui-même la somme nécessaire pour couvrir ces divers frais, il chargeait ses commissaires d'en user « ainsi qu'il sera advisé par ceux qu'il appartiendra. » C'était un bouleversement général de l'administration du pays; désormais les États ne furent plus convoqués pour voter les aides, et l'impôt royal, insensiblement substitué à leur place, fut levé dans les Lannes comme dans le reste de la monarchie, sans que rien pût arrêter la marche envahissante de la royauté absolue [1].

Les grands seigneurs, effrayés de ses progrès et furieux de voir fouler aux pieds leurs privilèges, formèrent entre eux la Ligue du Bien public (1464). Jean V d'Armagnac, oubliant les faveurs dont Louis XI venait de le combler, fut un des premiers à entrer dans la conjuration, et y entraîna avec lui Charles II d'Albret. Après la bataille de Montlhéry, où chacun des adversaires d'abord se crut vaincu et se proclama ensuite vainqueur (15 juillet 1464), le roi, assiégé dans Paris, entreprit des négociations avec les principaux révoltés pour les amener à traiter séparément avec lui. Antoine de Castelnau du Lau était un des cinq seigneurs qui l'accompagnèrent sur un bateau lorsqu'il alla trouver le comte de Charolais dans son camp, « afin de l'obliger, par cette action de franchise, à des conditions plus raisonnables. » Chacun des conjurés se préoccupa de tirer parti de la situation pour favoriser ses intérêts. Le comte d'Armagnac, si prompt à la révolte, ne fut pas des derniers à se soumettre, et, au traité de Conflans (art. VII), il obtint la restitution de Lectoure, des quatre châtellenies de Rouergue, une pension et la solde de cent lances (octobre 1465); mais il perdit l'amitié du roi, qui allait lui faire cruellement expier son ingratitude. De son côté, le sire d'Albret se vit attribuer, comme augmentation de territoire, le comté de Gaure et la ville de Fleurance (Gers), qu'il dut soumettre par les armes. Il reçut aussi une gratification en argent [2].

Humilié par ses grands vassaux, Louis XI se vengea sur les

[1] Cf. Léon Cadier, *L'Administration royale et les États provinciaux dans la sénéchaussée des Lannes sous Charles VII* (*Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, t. III, livr. 1re et 4e); Alphonse Callery, *L'Impôt du roi* (*Revue des questions historiques*, octobre 1879).

[2] Arch. des Basses-Pyrénées, E 84; Bibl. nat., coll. Le Grand, t. XI, fol. 242.

conseillers qui l'avaient amené à faire tant de concessions. Antoine de Castelnau du Lau tomba donc en pleine disgrâce, et dut supporter plus que tout autre le contre-coup de la colère royale (1466). Louis voulut dessiner de sa propre main la cage de fer qu'il lui destinait. Antoine « fut arrêté prisonnier et amené au château d'Usson, en Auvergne, d'où il se sauva en 1468, et se retira auprès du duc de Bourgogne, qu'il servit au siège de Liège, et qui le réconcilia avec le roi [1]. » L'outrage avait été trop vivement ressenti de part et d'autre pour que le retour fût sincère et l'oubli complet; aussi, la bonne intelligence entre le monarque et son ancien favori ne devait pas durer longtemps, et nous retrouverons encore Antoine du Lau parmi les adversaires de la politique royale. Il réussit cependant ensuite à reconquérir la confiance de son maître, qui l'éleva à des postes fort importants.

Vers ce même temps, Louis XI perdit Jean, bâtard d'Armagnac, un de ses confidents les plus fidèles. Il se préoccupait de ce qui se tramait contre lui dans ces provinces méridionales si rebelles à l'influence française, parce qu'elles ne pouvaient perdre si promptement le souvenir de la quasi-indépendance dont, par suite de l'éloignement du souverain, elles avaient joui pendant les trois siècles d'occupation anglaise. Il lui importait donc d'établir dans cette région des seigneurs pleinement dévoués à ses intérêts; aussi fit-il savoir à la veuve du bâtard d'Armagnac, Marguerite de Saluces, par Jean de Lescun, son beau-frère, qu'il désirait le mariage de Madeleine, baronne de Cazaubon, Mauléon et La Bastide d'Armagnac, fille unique de son ancien favori, avec Hugues d'Amboise d'Aubijou, capitaine de ses gardes [2]. Pareil désir était un ordre à peine déguisé, et Marguerite de Saluces le comprit si bien que le mariage eut lieu le 13 novembre 1470.

IV.

Rentré dans les bonnes grâces de Louis XI, le comte d'Armagnac avait prêté à ce prince un nouveau serment, qui ne

[1] Mézeray, *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, t. II, p. 526.

[2] Montgaillard, t. I, p. 462. Hugues était fils de Pierre d'Amboise et d'Anne de Bucis. Son frère Georges fut le fameux cardinal d'Amboise (1460-1510), ministre de Louis XII.

devait pas le gêner plus que les autres (5 novembre 1465). En effet, rêvant toujours de conquérir une complète indépendance, Jean V reprit bientôt le cours de ses intrigues, et entretint des intelligences avec le roi d'Angleterre, qu'il engageait à faire une descente en Guyenne pour recouvrer cette province, dans laquelle il avait encore tant de sympathies [1]. Pour le déterminer à tenter cette aventure, il lui promettait de lui livrer toutes ses places fortes, et de lui amener un renfort de 15,000 hommes (1467). Entre temps, devenu l'allié de Charles le Téméraire, il faisait ravager par ses coureurs les terres du roi de France voisines de ses États [2]. Le frère du roi, Charles, duc de Berry, s'était rangé parmi les révoltés et réclamait la Champagne pour apanage. Louis XI convoqua les États généraux à Tours et plaida devant eux, non sa propre cause, mais celle de la France; car, disait-il, « la question touche au « bien universel du royaume et à sa perpétuité; moi, je n'ai que « mon voyage ici bas » (avril 1468). Les députés, se souvenant que Charles V avait réduit à 12,000 livres la pension des enfants de France, repoussèrent les prétentions du duc de Berry. Mais le roi compromit ce succès en se rendant, sur les conseils du cardinal La Balue, auprès du duc de Bourgogne, au moment même où, par-dessous main, il favorisait la révolte des Liégeois contre ce prince. Arrivé à Péronne, il rencontra dans l'entourage de Charles le Téméraire Antoine de Castelnau du Lau, nouvellement échappé de sa prison d'Usson, et d'autres seigneurs, ses ennemis. Il comprit trop tard qu'il était tombé dans un piège, et dut subir toutes les conditions qu'il plut à son adversaire de lui imposer (octobre 1468).

Les ruses de la politique permirent à Louis XI de réparer cet échec. Pour dérouter les conjurés, il résolut de reléguer son frère dans le Midi et de l'éloigner des États du duc de Bourgogne. Il réunit donc la Guyenne, l'Agenais, le Périgord, le Quercy, la Saintonge, l'Aunis, et il en forma le duché de Guyenne, qu'il offrit à ce prince à la place de la Champagne, où sa présence était un danger permanent pour la tranquillité du royaume. Grâce à l'influence qu'exerçait sur lui Odet d'Aydie,

[1] Bibl. nat., coll. Doat, LVIII, fol. 312.
[2] Th. Basin, *Hist. de Charles VII et de Louis XI*, t. II, p. 285.

sire de Lescun, dont la vanité trouvait grande satisfaction à un changement qui lui permettait d'occuper la première place dans son propre pays, Charles se démit de la Champagne et accepta le nouvel apanage que son frère lui constituait (29 avril 1469) [1].

Il est une autre décision royale qui devait soulever de vives protestations. On n'a pas oublié la résistance que la ville de Dax avait opposée aux armes victorieuses de Charles VII, en 1442; après quelques jours de soumission forcée, dès que le roi se fut éloigné avec le gros de ses troupes, les habitants avaient ouvert les portes aux plus zélés partisans des Anglais (24 août 1442), Pierre Arnaud de Saint-Cricq, Louis d'Aspremont, le vicomte d'Horte, le seigneur de Gramont, qui contraignirent le gouverneur Arnaud-Guilhem de Bergognan et la garnison insuffisante placée sous ses ordres à se rendre (27 août). La ville resta dès lors anglaise, et subit un nouveau siège lors de la seconde conquête. Pressée rudement par Charles II d'Albret et ses deux fils, le vicomte de Tartas et le sire d'Orval, que le comte de Foix, Gaston XII, avait rejoints avec 200 lances et 2,000 arbalétriers, elle résista avec la dernière énergie, et ce ne fut qu'à la suite de la capitulation de Bordeaux (30 juin 1451) qu'elle consentit à se soumettre. De pareilles dispositions ne pouvaient lui avoir conquis les sympathies royales ; aussi le parlement de Bordeaux avait-il confirmé par un arrêt provisionnel la faveur précédemment accordée à Pierre de Poylohaut [2] par le roi d'Angleterre Henri VI (22 novembre 1448) [3], qui, pour récompenser ce fidèle serviteur, avait érigé en baronnie certaines paroisses, dont quelques-unes touchaient aux fossés mêmes de la ville de Dax. En attribuant ce fief à Pierre de Poylohaut, le parlement permettait à ce seigneur de jouir de la haute justice que le roi Louis XI venait de lui concéder. Le maire et les jurats de Dax adressèrent leurs réclamations au trésorier de France, Du Plessis Bourrée. A les entendre, c'était pour le monarque français une perte de 4,000 livres tournois; mais le dommage était bien plus considérable pour la ville qu'ils représentaient, car, en cas de guerre, aucun bourgeois de Dax n'oserait plus sortir de l'enceinte de la cité.

[1] *Ordonnances*, t. XVII, fol. 257 ; Arch. des Basses-Pyrénées, E 78.

[2] La maison de Poylohaut est à Larbey (canton de Mugron, Landes).

[3] Rot. Vasc. de anno 27 Henrici VI, membr. 8, n° 3. *Catalogue des rôles gascons*, t. I, p. 232.

De plus, les habitants des paroisses ainsi distraites de la prévôté de Dax, dont elles ressortissaient jusqu'alors, n'avaient aucun usage de la justice, et par suite allaient se trouver dans un grand embarras. Ils refuseront aussi de venir faire le guet au château, comme y sont cependant astreints ceux des paroisses qui comptent plus de six à sept cents feux. Pour tous ces motifs, disaient-ils, il était bon que l'édit fût retiré [1]; mais, en dépit de leurs instances, il fut maintenu.

Profondément irrité contre Jean V d'Armagnac, le plus remuant des seigneurs méridionaux, Louis XI se refusa à lui pardonner une fois encore son ingratitude, et se mit en mesure de le punir de ses intrigues. Cité devant le parlement de Paris, le comte fut déclaré coupable de lèse-majesté et condamné à mort. Ses États furent confisqués et attribués au nouveau duc de Guyenne, qui fut chargé d'exécuter une sentence si favorable à ses intérêts (7 septembre 1469). Charles, qui visitait alors les principales villes de son duché, réunit les États d'Armagnac à Saint-Sever, et leur signifia l'annexion de ce pays à la Guyenne (octobre 1469) [2]. Sur son ordre, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, rentré, lui aussi, dans les bonnes grâces du roi, envahit les domaines du rebelle et vint assiéger Lectoure. Incapable de résister aux assaillants, Jean V prit la fuite et se retira en Aragon. Son exil ne devait pas se prolonger longtemps, et son vainqueur allait le rappeler lui-même au milieu de ses sujets. En effet, le duc de Guyenne demeura fidèle à son frère tant qu'il se crut assuré de lui succéder sur le trône de France; mais lorsque la naissance d'un dauphin (juin 1470) lui eut enlevé cet espoir, sa petite cour de Bordeaux fut le rendez-vous de tous les mécontents [3]. On y parlait ouvertement de la formation d'une ligue pour reconstituer la féodalité et amoindrir la royauté en rendant aux grands vassaux leurs anciennes prérogatives. A l'instigation d'Odet d'Aydie, son principal conseiller, Charles rêvait même de constituer à son profit un État indépendant dans le Midi; dans ce but, il travaillait pour gagner à sa cause tous les seigneurs influents de cette région. Le comte d'Armagnac adhéra volontiers

[1] Bibl. nat., fonds fr. 20431, fol. 20.
[2] *Comptes consulaires de Riscles*, t. I, p. 250. Les érudits annotateurs indiquent cette date de 1469.
[3] Arch. départementales de la Gironde, n° 347, fol. 54, 55.

à ces projets ambitieux et fut aussitôt remis en possession de ses États, « contre le gré et volonté du roi. » Le comte de Foix était chancelant, car il avait donné une de ses filles, Marguerite, au duc de Bretagne (1468) [1] et offrait l'autre au duc de Guyenne ; mais il fut retenu dans le devoir par son fils, Jean, vicomte de Narbonne, comme Charles II d'Albret par son fils le cardinal Louis d'Albret, qui était venu à cet effet le rejoindre à Mont-de-Marsan (28 août 1471) [2].

Du reste, ce vieux batailleur était parvenu au terme de sa carrière. Préoccupé de l'avenir de sa maison, de concert avec ses fils Jean, vicomte de Tartas, Amanieu, seigneur d'Orval, et Charles, seigneur de Sainte-Bazeille, il avait fait depuis longtemps une loi domestique en vertu de laquelle les filles devaient être exclues de la succession de la seigneurie d'Albret tant qu'il y aurait des mâles de cette famille [3], conformément à ce qui a été toujours observé et gardé dans la maison d'Albret [4] (19 novembre 1456). Jean, son fils aîné, l'avait précédé dans la tombe (6 janvier 1468), et à sa mort (1471) Charles II laissa son immense héritage à son petit-fils Alain (1471-1522), qui devait être surnommé le Grand à cause de ses richesses, et sous la direction duquel la famille d'Albret allait atteindre l'apogée de sa puissance. Alain avait épousé Françoise de Bretagne (1470) et aux possessions héréditaires de ses ancêtres avait joint les comtés de Dreux et de Périgord, ainsi que la vicomté de Limoges. Plus tard, par le mariage de son fils Jean avec Catherine de Foix (16 février 1484), il assura à ses descendants les comtés de Foix et de Bigorre, le Béarn, le Marsan, le Gabardan et même le royaume de Navarre, c'est-à-dire tout le sud-ouest de la France. Telle fut alors la puissance des d'Albret, que dans les régions maritimes de leurs États, Seignanx, Marenne, Marensin et Born, leur autorité battait en brèche celle du sénéchal du roi aux sièges de Dax et de Saint-Sever. Les revenus dont ils jouissaient étaient évalués à 250,000 livres (7,500,000 fr.), perçues partie en argent, partie en nature [5]. Malgré les intrigues de son oncle, Charles de Sainte-Bazeille,

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, E 246, E 444.
[2] D. Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. VIII, p. 156.
[3] Arch. des Basses-Pyrénées, E 69 ; *Art de vérifier les dates*, t. IX, p. 273.
[4] *Grands officiers*, t. VI, p. 213.
[5] Arch. des Basses-Pyrénées, E 87 (Recettes des terres d'Albret). Cf. A. Luchaire, *Alain le Grand*. Paris, 1877.

Alain reçut les serments des consuls de ses villes d'Armagnac et des Landes accourus au-devant de lui avec croix et bannières (1471). Il était trop profond politique pour s'exposer à la colère du roi dès le début de son administration, et, laissant son oncle s'engager dans le complot à l'exemple de son père, et malgré les instances du duc de Guyenne, qui l'invita à convoquer ses gentilshommes et ses sujets pour résister à l'envahisseur [1], il demeura fidèle au monarque, qui le récompensa généreusement de cette attitude.

En se tenant sur la réserve, Alain avait été bien inspiré, car Louis XI, dont la perspicacité était rarement en défaut, fut bientôt au courant de ce qui se tramait contre son autorité. Il avait envoyé en Espagne son compère Olivier le Daim, pour suivre de près les événements qui se compliquaient en ce pays. Au retour de cette expédition, le terrible barbier s'arrêta à Mont-de-Marsan et rencontra, dans l'hôtel où il était descendu, un envoyé secret du duc de Bretagne, dont il sut capter la confiance. Il découvrit ainsi qu'une alliance se tramait entre les ducs de Guyenne, de Bretagne, de Lorraine et de Bourgogne; le roi d'Angleterre offrait des secours aux conjurés, à condition qu'on lui assurât la Guyenne et la Normandie. S'avisant un peu tard qu'il était espionné, l'émissaire des ducs s'enfuit précipitamment, et le compère Olivier, instruit de ce départ rapide, recueillit dans la cheminée du fugitif des fragments de lettres qu'il parvint à rassembler et qui lui fournirent de nouveaux détails. Il adressa au roi tous ces renseignements, et, en lui fournissant la preuve matérielle de la conspiration, il lui conseilla de se méfier des seigneurs gascons qui l'entouraient; ils étaient tous plus ou moins compromis dans cette affaire, et l'on affirme que Jacques de Nemours avait offert à Antoine de Castelnau du Lau de tuer le roi de France. Le vicomte de Juliac, Jean de Pardaillan, perdit les bonnes grâces du roi en essayant de défendre les coupables. Comme il savait ce que valait l'animosité du monarque, il s'empressa de rejoindre Jean V d'Armagnac, qui se préparait à défendre ses États, tandis que son fils Bernard devenait le confident et l'ami le plus intime du malheureux Jacques de Nemours.

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, E 74.

Louis XI n'attendit pas l'attaque de ses adversaires. Il envoya contre eux une armée de cinq cents lances, sous les ordres de Ruffec de Balzac [1], sénéchal de Beaucaire et de Nimes depuis 1455, et de Gaston du Lyon [2], sénéchal de Toulouse. Celui-ci s'avança vers la Chalosse, tandis que son collègue, qui s'était porté sur les frontières de Lomagne, surveillait les agissements du comte d'Armagnac [3]. En arrivant à Mont-de-Marsan, Gaston du Lyon apprit que le duc de Guyenne, chef du complot, venait de mourir au château du Hâ, à Bordeaux, après quelques jours de maladie (12 mai 1472). Le roi écrivit aussitôt aux Bayonnais, les priant amicalement de se saisir en son nom des deux châteaux de leur ville et de lui renvoyer les compagnons d'armes de son frère. A ce prix, il leur promettait la confirmation de leurs privilèges et l'exemption de nouvelles charges. Les gens de Bayonne s'empressèrent d'obéir; mais, le danger passé, le roi oublia ses promesses. Dax et Saint-Sever ouvrirent aussi leurs portes sans tenter la moindre résistance, et dès lors Gaston du Lyon put aller rejoindre le sénéchal de Beaucaire pour infliger une punition exemplaire au comte d'Armagnac, « comme l'ennemi capital du roi [4]. »

Une armée française, forte de 40,000 hommes, avait déjà franchi la Garonne sous le commandement du comte de Beaujeu, gendre de Louis XI, et avait mis une seconde fois le siège devant Lectoure. Après deux mois de résistance, Jean V rendit la ville. Il abandonna ses États au roi, moyennant une pension de 12,000 livres et la possession de Fleurance, Nogaro, Eauze et Barran qui devaient, à sa mort, revenir à sa femme (11 juin 1472). Cette leçon sévère ne lui profita pas encore. Caché à Fleurance, il entretenait des intelligences dans sa capitale et réussit à y

[1] Il mourut le 25 octobre 1473.

[2] Gaston du Lyon, seigneur de Bezaudun, vicomte de Lisle et de Cannet, chambellan de Louis XI, capitaine de 50 lances, successivement sénéchal de Saintes, des Lannes, du Bazadais et de Toulouse, est ordinairement désigné sous le nom de cette dernière charge qu'il occupa jusqu'à sa mort (1469-1485). Marié à Jeanne de Lavedan, héritière de Raymond Garcie de Lavedan, il en eut seulement une fille, Louise, qui épousa Charles de Bourbon, fils naturel de Jean II de Bourbon et tige des Bourbons de Gascogne. Sa sœur, Agnès du Lyon de Campet, avait épousé au château de Coutras (30 novembre 1460) noble Peyrot d'Aydie, comte de Comminges, troisième fils d'Odet d'Aydie, sire de Lescun (Arch. du grand séminaire d'Auch, n° 1848).

[3] D. Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. VIII, xxxv-lviii, p. 151.

[4] Th. Basin, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 286.

nouer des intrigues pour recouvrer ses domaines. Cinq mois après cette soumission apparente, grâce à la trahison de Charles d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille, il se rendit maître de Lectoure et jeta en prison le comte de Beaujeu et tous les officiers du roi de France, qui lui furent livrés par son complice (octobre 1472).

A la nouvelle de l'outrage fait à son gendre, Louis XI appela sous les armes toute la noblesse de Languedoc (30 octobre et 3 novembre 1472). Le sénéchal de Toulouse eut ordre de mettre sur pied tous les francs-archers de Guyenne, « pour résister à la mauvaise et dampnable entreprinse de Jehan, comte d'Armagnac [1] » (19 novembre 1472). De part et d'autre on prépara tout pour une lutte suprême. Voyant une armée formidable, commandée par Jean Jeoffroy, cardinal d'Arras, s'avancer pour investir Lectoure (décembre 1472), Jean V avait mandé tous ses fidèles à son secours, mais il ne put empêcher ses adversaires de cerner sa capitale. Absorbé par la part qu'il prenait à ce siège, Gaston du Lyon délégua à sa place, pour faire les levées des francs-archers, Antoine de Tournemire [2], qui se mit immédiatement à même de courir sus aux rebelles (17 février 1473). Les Français confisquèrent les biens et brûlèrent les maisons de tous ceux qui, répondant à l'appel de leur souverain, étaient venus s'enfermer avec lui dans Lectoure [3]. La ville capitula le 4 mars, et les vainqueurs y firent leur entrée le lendemain, premier samedi de carême. La vengeance du roi fut terrible : au mépris de la foi jurée, Jean V tomba percé de coups, et la comtesse Jeanne de Foix, sa femme, fut exposée à subir les insultes de la soldatesque en fureur. Pour la soustraire à la brutalité des miliciens, Bernard de Pardaillan lui fit un rempart de son corps, tandis qu'Antoine de Castelnau l'entraînait dans une pièce voisine. Elle fut ensuite conduite sous bonne garde au château de Buzet. Les habitants furent massacrés sans miséricorde ; d'après un chroniqueur, J. de Royes, il ne resta de vivant dans la ville « que la comtesse d'Armagnac, et trois femmes et trois ou quatre hommes. » On mit ensuite le feu aux

[1] Archives du comte d'Autras, à Mirande.

[2] Antoine de Tournemire, chevalier, seigneur de Turpies, conseiller et chambellan du roi, capitaine des francs-archers, se rendit célèbre par ses exactions.

[3] *Comptes consulaires de Riscles*, t. I, p. 88.

quatre coins de la petite cité (6 mars 1473). Les seigneurs les plus compromis dans cette insurrection durent alors porter tout le poids de la colère royale. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, fut traduit devant un tribunal qui le condamna à mort [1]. Jean de Pardaillan, envoyé à Louis XI, fut enfermé dans une des cages de fer de Plessis-lez-Tours : il expira probablement dans son cachot, vers 1479. Charles de Sainte-Bazeille, qui avait livré Pierre de Beaujeu, fut décapité à Paris le 9 avril 1473. Le roi rendit son corps à sa famille [2] et donna tous ses biens à son neveu, Alain d'Albret [3], qui devait de plus avoir large part dans les dépouilles du comte d'Armagnac. Les terres de Jean V furent saisies par Guillaume de Paris, conseiller au parlement [4], et attribuées au sire de Beaujeu, à la réserve du titre de comte (11 mai 1473) [5] et de 6,000 livres de rente qui furent allouées à la comtesse Jeanne de Foix [6]. Le pays, écrasé d'impôts, se trouva livré aux gens de guerre et aux gens de justice : il y eut grande tribulation en toute la Gascogne (e fo grant tribulatio en tot Gasconha) [7].

La mort du duc de Guyenne était arrivée à une heure trop favorable pour qu'on ne vît pas la main du roi dans ce douloureux événement. On accusa donc Louis d'avoir fait empoisonner son frère par un moine bénédictin, Jean Favre Versois, abbé de Saint-Jean-d'Angély, confesseur du prince. Aussi, pour venger son maître, Odet d'Aydie, sire de Lescun, s'empara de ce triste personnage et le conduisit en Bretagne, où il comptait pouvoir faire son procès en toute liberté. Mais Louis s'avança promptement vers ce pays, pour obliger le faible François II à renoncer à la Ligue et avant tout à lui rendre le prisonnier, qui fut trouvé mort dans son lit, la veille du jour où la sentence capitale allait être portée contre lui. Odet resta alors au service du duc de Bretagne et ne tarda pas à acquérir la réputation d'un habile administrateur. Par suite de l'influence qu'il exerçait sur le duc et sur le conseil, la résistance se prolongea sur ce point, et il

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, E 11.
[2] Arch. des Basses-Pyrénées, E 11.
[3] Arch. des Basses-Pyrénées, E 75.
[4] Arch. des Basses-Pyrénées, E 246.
[5] *Comptes consulaires de Riscles*, t. I, p. 136, n° 220.
[6] Arch. des Basses-Pyrénées, E 268.
[7] Cartulaire de Mirande.

fallut négocier avec lui. « Un peu durèrent ces allées et venues de Bretagne, affirme Commines, et à la fin délibéra le Roy d'avoir la paix de ce costé et de tant donner au sire de Lescut qu'il le retireroit à son service et luy osteroit l'envie de luy pourchasser mal pour autant qu'il n'y avoit ni sens ni vertu en Bretagne que ce qui procedoit de luy, et qu'un si puissant duc manié par un tel homme estoit à craindre, et mais qu'il eust faict avec luy, les Bretons tascheroient à vivre en paix. Il eut le bon jugement de la personne dud. seigneur de Lescut, disant qu'il ne luy viendroit nul peril de lui mettre entre les mains ce qu'il y mist, et l'estimant homme d'honneur pour ce que jamais, durant ces divisions passées, il n'avoit voulu avoir d'intelligence avec les Anglais, ne consentir que les places de Normandie leur fussent baillées, qui fut cause de tout le bien qu'il eut, car cela ne tint qu'a luy seul. Pour toutes ces raisons il dit à Soulesplenville qu'il mist par escrit tout ce que ledit de Lescut son maistre demanderoit tant pour le Duc que pour luy, ce qu'il fist. Et furent ces demandes : 80,000 fr. de pension pour le duc, pour le maistre 6,000 fr. de pension, le gouvernement de Guyenne, les deux seneschaussées des Lannes et du Bordelois, la capitainerie de l'un des chasteaux de Bordeaux, la capitainerie de Blaye, des deux chasteaux de Bayonne, de Dax et de Saint-Sever, et 24,000 écus d'or et le comté de Comminges. Tout feut accordé. Monseigneur de Comminges demeura bon et fidèle serviteur du Roy [1]. » Il avait fait payer assez cher sa soumission pour ne plus oublier ses promesses ; il fut donc admis au conseil du roi, dont il faisait encore partie en 1484 avec Antoine de Castelnau du Lau [2], rentré comme lui au service de Louis XI.

V.

Tandis que ces événements se déroulaient, le comte de Foix, Gaston XI, était mort à Roncevaux (1472) [3] ; son fils, Gaston XII, l'avait précédé dans la tombe. Blessé dans un tournoi donné à

[1] Commines, t. X, p. 211.
[2] Commines, t. XII, p. 132.
[3] Il avait fait testament dans cette abbaye le 2 juillet 1472, en présence de Tristan, évêque d'Aire et prieur de Roncevaux (arch. des Basses-Pyrénées, E 324).

Libourne par le nouveau duc de Guyenne, le 18 octobre 1470, il avait succombé quarante jours plus tard, et le riche héritage de la maison de Foix échut à son propre fils, François-Phœbus, âgé de quatre ans. A la mort d'Éléonore d'Aragon, sa grand'-mère, ce jeune prince devait un jour devenir roi de Navarre.

Les affaires d'Espagne étaient depuis quelque temps entrées dans une voie nouvelle. Juan II avait fait épouser à son fils Ferdinand, issu de son second mariage, Isabelle de Castille, et à cette occasion il avait contraint Henri IV à reconnaître sa sœur comme héritière, au détriment de sa fille, Juana la Betraneja, dont l'origine était, disait-on, suspecte à toute la nation (1469); en même temps, pour le gagner à sa cause, il avait donné à Louis II de Beaumont la main d'une de ses bâtardes, à laquelle il avait constitué une dot de 1,500 florins d'or (11 juillet 1470). Rassuré de ce côté, il avait contraint Éléonore, femme de Gaston XI, à lui reconnaître ce titre de roi de Navarre que les enfants de sa première femme lui disputaient depuis si longtemps et qu'on le soupçonnait de vouloir transmettre à Ferdinand, son fils préféré. En retour de cette condescendance, il avait délégué sa fille pour gouverner le royaume, objet de tant de compétitions, mais il s'était réservé le droit de nommer les châtelains et d'occuper les places fortes de ce pays (Convention d'Olite, 30 mai 1471) [1].

En attendant l'ouverture d'une succession encore si éventuelle, Madeleine de France se préoccupait de régulariser sa situation à l'égard de celle qui venait d'échoir à ses enfants. Elle avait donc présenté une requête à Louis XI, son frère, pour qu'il fût pourvu sans retard à la tutelle de François et de Catherine (26 février 1472) [2]. Bien que par son testament Gaston XII eût confié cette charge à sa femme, Louis XI n'avait pas voulu trancher cette question du vivant de Gaston XI, le beau-père de sa sœur. Après la mort de ce prince et pour ne pas effaroucher par son intervention les Béarnais, si fiers de leur indépendance, il délégua auprès des États de Béarn trois de ses conseillers, Jean, évêque de Comminges; Gaston du Lyon, sénéchal de Toulouse, et Antoine de Bonneval, pour les assurer de sa

[1] Zurita, *Anales de la corona de Aragon*, liv. XVIII, ch. XXXVI, fol. 180.
[2] P. Anselme : *Hist. généal.*, t. III, p. 378.

bienveillante protection et leur déclarer « qu'il estoit délibéré de les garder d'oppressions et dommaiges, comme il feroit de ses propres sujets [1]. » Aussi, ne voulant rien ordonner par rapport à la tutelle de son neveu sans leur avis et conseil, il les pria de s'assembler et de délibérer « sur la conduite à donner au jeune prince » (11 juillet 1472) [2]. Les États obtempérèrent à ce désir et maintinrent la régence à Madeleine [3], qui reçut à Lescar le premier hommage des seigneurs (15 août 1472) [4]. Pour l'aider dans son administration, on lui adjoignit Pierre de Foix, son beau-frère, protonotaire apostolique et futur cardinal [5], qui fut son principal conseiller et s'occupa principalement des affaires de Navarre. Un arrêt du conseil d'État approuva le choix de la princesse de Viane comme tutrice de François-Phœbus et de Catherine (26 février 1473) [6]; en leur nom, Madeleine rendit alors hommage à son frère pour les comtés de Foix et de Bigorre, les vicomtés de Marsan, Gabardan et Nebouzan (26 février 1473) [7], et Louis XI lui donna mainlevée de la saisie féodale faite par son ordre sur les domaines du prince de Viane [8]. Chargée désormais de la garde du jeune comte de Foix, Madeleine, docile aux inspirations de son frère, fit élever son fils à Mazères, pour le tenir à l'abri des entreprises espagnoles [9]. Elle continua de recevoir les hommages des seigneurs; le baron de Navailles ayant voulu résister, son château fut enlevé de force et confisqué, mais il lui fut restitué ensuite à la demande des États [10].

Depuis le mariage d'Isabelle avec Ferdinand d'Aragon, le roi de Castille, devenu jaloux de la fortune de sa sœur, avait rétracté les engagements récemment pris à son égard, au préjudice de sa fille. Les hostilités éclatèrent entre les deux royaumes, et

[1] *Compilation d'aucuns priviledges et reglemans deu pays de Bearn* (1676), p. 40.
[2] *Ibid.*, p. 32.
[3] Arch. cons. de Pau, livre rouge, AA I, fol. 40.
[4] Arch. des Basses-Pyrénées, E 324. Lubat d'Aydie, parent du sire de Lescun, lui fit hommage pour ses terres d'Ognoas, Arthez et Eyres (5 août 1472).
[5] Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 104. Né à Pau le 7 février 1449, évêque de Vannes (1476), mort à Rome le 10 août 1490.
[6] *Ordonnances*, t. XVII, p. 558.
[7] Galland, *Mémoire pour l'histoire de Navarre*. Preuves, n° XVII, p. 35.
[8] D. Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. XI, p. 82.
[9] Favyn, *Hist. de Navarre*, p. 600.
[10] Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 114 et 131.

Louis XI, qui voulait soutenir Henri IV contre Ferdinand et Isabelle, demanda à Éléonore de lui remettre quelques places de Navarre. La proposition n'était pas sans présenter un vrai péril; aussi la princesse refusa-t-elle d'accéder au désir du roi de France, donnant pour prétexte qu'elle n'avait aucune autorité sur les gouverneurs des châteaux. Ils n'obéissaient qu'à son père, Juan II, qui s'était réservé leur nomination (1473). De son côté, le roi d'Aragon avait cru le moment favorable pour reprendre de force le Roussillon, qu'il avait imprudemment engagé à son terrible voisin et qu'il n'avait pu encore racheter, en se libérant de sa dette. Il réussit, en effet, à surprendre Perpignan; mais Antoine de Castelnau du Lau, gouverneur du Roussillon et de la Cerdagne pour le compte de Louis XI, s'enferma dans la citadelle de cette place et résista à tous les assauts que lui livra Juan II, venu lui-même pour l'y assiéger [1]. L'armée française, qui avait alors si rudement châtié le comte d'Armagnac, partit immédiatement pour porter secours à l'intrépide Gascon. Tout le pays dut fournir des troupes pour le délivrer ; 40 à 50 arbalétriers de la prévôté de Saint-Sever passèrent à Riscles, se dirigeant vers la frontière espagnole (19 août 1473) [2]. A son tour, le roi septuagénaire se trouva cerné dans la ville et exposé à la double attaque des assaillants et de la garnison de la citadelle. Mais il se défendit si vaillamment pendant deux mois qu'il donna à son fils Ferdinand le temps d'accourir et de forcer les lignes ennemies pour le délivrer. La lutte n'en continua qu'avec plus de vigueur, et les Français serrèrent la place de si près que la famine réduisit les habitants à manger même les cuirs dont ils pouvaient s'emparer. Après un an et demi de siège, il fallut ouvrir les portes, et le Roussillon demeura quelque temps au pouvoir de la France (1475).

Sur ces entrefaites, Henri IV de Castille était mort (1474) et Isabelle, sa sœur, se présenta pour disputer le trône à sa nièce Juana la Beltraneja. Les discordes civiles furent déchaînées. Le pays tout entier se partagea entre les deux prétendantes et les nations voisines prirent part à ce conflit. Les Anglais, qui ne perdaient jamais l'espoir de reconquérir la Guyenne, se dispo-

[1] P. Anselme, t. VIII, p. 449.
[2] *Comptes consulaires de Riscles*, t. I, p. 131.

saient à faire une descente « en aqueste païs, » et Madeleine de France demanda aux États de Béarn de lui donner avis pour la défense de ses terres (3 février 1475) [1]. Toujours dévoué à Juana, Alphonse V de Portugal se ligua avec Louis XI pour faire triompher la cause de cette princesse. Le roi de France réunit à Bayonne une armée nombreuse, à la tête de laquelle il plaça comme son lieutenant le sire d'Albret, qui vit se ranger autour de lui pour cette campagne toute la noblesse des Landes, du Béarn et du Labourd [2]. Alain et ses pages, avec vingt-trois chevaux, ses valets de chambre, ses trompettes et ses ménétriers avec neuf chevaux ; le maître d'hôtel avec trois chevaux ; les secrétaires et les chapelains avec six chevaux ; les boutilliers et les cuisiniers avec six chevaux ; les poursuivants et les hérauts d'armes avec quatre chevaux ; le capitaine de Gamarde, Poyanne, des Bordes, le capitaine de Tartas, Jeanot de La Lane, et une multitude de seigneurs avaient pris leurs logements à Bayonne. Dès le début de la campagne, de nombreux abus se produisirent pour l'approvisionnement de l'armée, dont le soin avait été laissé au sénéchal de Bazadais [3]. Les Espagnols capturaient en mer les navires chargés de blé, et les marchands, qui se plaignaient d'être souvent maltraités par Alain, n'osaient plus s'exposer à venir le trouver pour lui présenter des réclamations (17 mai 1476).

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 209.

[2] Arch. des Basses-Pyrénées, E 76. Le vicomte d'Horte et à sa suite les seigneurs de Berraute, de Villemayan, de Peruilh, de Gestède en Orthevielle, ceux de Syeyo (Siest), de Brutailhe en Mees, Thomas, seigneur de Fabas (Habas), et Fortinot, son frère, les seigneurs de La Mothe de Pouillon, de Tilh, d'Estibeaux, de Saint-Martin de Pouillon, d'Oron (Oro), de Domezain, de Campagne, de Thetier (Thetieu), de Montbrun, de Benesse, de Talans (Talence), de Feugars (Heugas), de Cauna, de Marsan, le vicomte de Juliac, Bernard de Pardaillan, les seigneurs de Benquet et de Sainte-Croix, de Castandet, de Roquefort-de-Tursan, de Saint-Maurice, de Peyre et Monget, d'Amou, de Pondeux, de Bonnegarde, de Sarraziet, de Saint-Cricq, de Serres-Los, de Cazalis, de Beyries et Soulenx, de Castelner, de Banos et de Pouy-en-Chalosse, de Labarthe, de Prueret, de Seguas, d'Arcet, de Serresgaston, d'Aubagnan, de Dadou, de Marrenx, de Bahus-Susan, de Saint-Agnet, de la Trille, de Lucpeyrous, de Bahus-Jusan, de Damolens, de Payros, de Fargues, de Poey-Menhan, de Gausies, de Meurin, d'Artassin, d'Arricau, de Poey de Riberè, de Cuquerin, de Montbet, d'Auterive, de Lacadée, de Tachouères, de Bruix, de Lescun, de Castelnau, de Doazit, l'évêque d'Aire, les abbés de Saint-Sever, de Pontaut, de Saint-Loubouer, de Pimbo, de Saint-Girons, et bien d'autres personnages encore prirent part à l'expédition (Arch. des Basses-Pyrénées, E 77. Bibl. nat., coll. Doat, CCXXI, fol. 83 *bis*).

[3] Arch. des Basses-Pyrénées. E 78.

Pour assurer le succès de l'expédition, il importait de pouvoir disposer de toutes les forces nationales. On s'était donc préoccupé avant tout de mettre fin aux dissensions intestines qui épuisaient le pays, en faisant défense aux maisons de Luxe et de Gramont de continuer à guerroyer l'une contre l'autre (26 mars 1476) [1]. Le roi et son lieutenant menacèrent même Charles de Luxe de prise de corps et de confiscation de biens, s'il portait le moindre tort à la personne ou aux terres de son rival [2]. Alain s'appliquait aussi à faire régner une discipline sévère parmi les gens de guerre placés sous ses ordres, et deux archers, accusés d'avoir battu ses chapelains, furent mis au pilori pendant vingt-quatre heures, bannis de Saint-Jean-de-Luz et de l'armée. Leurs compagnons, mécontents, firent réclamer leur solde par le vicomte de Juliac, en protestant qu'ils n'avaient encore rien reçu (20 avril 1476) [3].

Dès leur entrée en Espagne, les Français marchèrent sur Renteria. Le comte de Salins, prévenu de leur arrivée, avait pris des dispositions pour résister aux envahisseurs. Il avait donc rangé en bataille 400 génétaires et 8,000 fantassins sur une montagne située à deux portées de trait de la ville. Le sire d'Albret n'avait pas encore fait ses preuves en qualité de commandant en chef; par suite, le roi, se méfiant de son inexpérience, lui avait recommandé de ne pas trop exposer ses troupes. Pour se conformer aux instructions qui lui avaient été transmises, Alain commença par prendre l'avis des capitaines rangés sous ses bannières. D'après leurs conseils, il fit occuper par les francs-archers [4], ainsi que par les paysans venus de ses terres d'Albret et du Labourd, une position voisine de celle des Espagnols; il fit soutenir ces troupes d'avant-garde par des gens d'armes à cheval; on établit enfin sur cette hauteur quatre coulevrines qui manœu-

[1] Bibl. nat., coll. Doat, CCXXIII, fol. 2.

[2] Arch. des Basses-Pyrénées, E 76.

[3] Arch. des Basses-Pyrénées, E 77. Aux États tenus à Vic on prouva au vicomte de Juliac que cette demande était mal fondée et que les gages des francs-archers avaient été payés à leurs collecteurs.

[4] Les francs-archers étaient des miliciens fournis et équipés par les communautés. Organisés par Charles VII (28 avril 1448), ils ne répondirent pas toujours à ce qu'on attendait de leur institution. Ils furent supprimés par Louis XI après la bataille de Guinegatte (7 août 1479), où leur indiscipline les fit culbuter en un instant par l'infanterie de Maximilien, et rétablis en 1485, sous le nom de *Mortes paies*.

vrèrent si bien que les premiers bataillons purent engager l'action. Odet d'Aydie avec cent lances [1], Antoine de Castelnau du Lau avec les francs-archers, et le sénéchal d'Albret avec les *lacayes* (paysans) s'avancèrent par le sommet des montagnes et mirent en fuite les Espagnols, qui eurent 700 morts et 400 prisonniers. Odet d'Aydie poursuivit jusqu'à Hernani le comte de Salins, qui périt dans cette rencontre; Antoine du Lau refoula les gens de pied jusqu'à Renteria et en fit un grand carnage. Cette petite ville, abandonnée par les habitants, fut brûlée. On s'empara enfin de Lezo, place forte entre Renteria et Fontarabie. Une partie des murailles de cette dernière cité étaient tombées; c'était donc le moment « de diligenter d'y aller; » mais les vivres faisaient défaut et les capitaines s'en retournaient à leurs logis [2]. On cessa donc de combattre pour négocier. Alain, Jean, évêque de Lombez, et l'abbé de Saint-Denis représentaient le roi de France, tandis qu'Étienne Gago, capitaine de Fontarabie, Didace de Londres et Jean de Sépélueda, curé de Sové, soutenaient les intérêts du roi d'Aragon [3], et la paix fut promptement traitée.

Juan II mourut le 19 janvier 1479; comme il ne laissait pas d'enfants de son premier mariage, sa fille Éléonore, veuve de Gaston XI, hérita de la Navarre, qu'elle fit ainsi entrer dans les domaines de la maison de Foix. Cette princesse avait passé sa vie à réclamer une couronne qui lui revenait du chef de sa mère; elle n'occupa le trône que vingt-quatre jours, et mourut à Tudela, dans le dénuement (12 février 1479). Par un testament fait l'avant-veille de sa mort, elle transmit son héritage à son petit-fils, François-Phœbus, âgé de onze ans, et elle l'exhortait à recourir au roi de France, son oncle, pour soutenir ses droits [4]. Comme premier acte de protection, Louis XI s'opposa au mariage projeté entre ce jeune prince et Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle [5]; il se proposait, au contraire, de lui donner pour

[1] Pour mettre fin aux déprédations des gens de guerre, Charles VII défendit à tout seigneur de « faire assemblée de gens outre son estat, sans autorité et « congié du roy » (1439, 3 novembre) (Bibl. nat., coll. Doat, CCXVII, fol. 172). A la place de ces troupes irrégulières, il créa quinze compagnies d'ordonnance de cent *lances*, composées chacune de six hommes (1444).

[2] Arch. des Basses-Pyrénées, E 78.

[3] Arch. des Basses-Pyrénées, E 76.

[4] Galland, *op. cit.*, liv. I, ch. IV et V, p. 37 et 43.

[5] Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 311 v° et 386 v°.

épouse Anne, sa fille, ou Juana la Beltraneja, qui, malgré sa défaite, n'avait nullement renoncé à ses prétentions sur la Castille [1]. En attendant, et contrairement aux bonnes dispositions dont il faisait ainsi parade, il ne ménageait pas plus les sujets de son neveu que les habitants du reste du royaume, car le pays était accablé par l'entretien des gens de guerre.

On avait établi dans la prévôté de Saint-Sever un impôt de quatre livres et demie pour la solde de chaque franc-archer. Jaloux de conserver leurs privilèges, les habitants du Tursan résistèrent aux collecteurs chargés de percevoir cette grosse contribution, et firent appel au roi. En fait d'impôt surtout, le pouvoir central n'a pas l'habitude de reculer devant ces résistances locales. Il fallait donc redouter la visite des garnisaires envoyés par les représentants de Louis XI. Alors, prenant en main la défense de ses sujets, Madeleine s'adressa au sire d'Albret, lieutenant général en Guyenne, et lui écrivit:

Mon Cousin,

Les gens des trois États de la prévosté de Saint-Sever, entre lesquels sont mes subgiez du pays de Tursan, m'ont faict remonstrer comment ung nommé Colinet le Forestier, soy-disant commis à ce faire, s'efforce, contre et en prejudice de certain appel par eulx interjecté, les faire payer quatre livres et demye pour chacun franc-archier et doubtent que vous envoiez aucun nombre de gens de guerre pour an les contraindre et à ceste cause ont deliberé envoier devers monseigneur le Roy pour luy supplier qu'il lui plaise avoir regard envers eulx touchant ladite charge, mais doubtent que entre d'eux l'en contraigne à paier ladite somme, ainsi que plus à placés vous diront Peyroton de Lafite et maistre Matthieu de Labbat, mon procureur audit pays de Tursan.

Elle demandait donc que, pendant quatre mois, on ne les contraignît pas à payer, parce qu'ils espéraient dans l'intervalle obtenir justice (Pau, 28 mai 1480) [2]. Le roi envoya en effet ses délégués ordinaires, Jean, évêque de Comminges, Gaston du Lyon et le sieur de Bonneval pour régler ce différend.

La peste noire, qui ravagea l'Europe tout entière pendant la seconde moitié du xve siècle, avait promené la dévastation sur

[1] Duclos, *Hist. de Louis XI*, t. II, p. 317.
[2] Arch. des Basses-Pyrénées, E 81.

divers points de la France et s'abattit sur la Guyenne, dont elle décima la population, déjà si éprouvée par tant de guerres. D'autres calamités lui succédèrent pour achever de ruiner cette contrée. « L'hiver de cette année commença le 26 décembre et dura six semaines en rigueur de gelée si grande que toutes les rivières furent prises et furent les bleds tellement perdus qu'il y eut famine en France l'année suivante, si grande que plus de cent mille personnes moururent de faim et furent les vins si très verts qu'on n'en pouvait boire [1]. » A ces fléaux vinrent se joindre les exactions du sire d'Albret. Homme lourd, à l'aspect rude, à la tournure rustique [2], d'une humeur querelleuse et chagrine, Alain abusait de son titre de lieutenant pour fouler aux pieds tous les privilèges de la province. Toujours attentive à veiller à leur conservation, Madeleine de France ne se lassait pas d'élever la voix contre ses innovations. Une seconde fois elle se plaignit des changements introduits par les ordres d'Alain et des ravages exercés par ses gens.

Avez faict mander aucunes gens à pié de mes villes d'Ayre, du Mas, Pimbo, Urgons et Saint-Loboer en ma visconté et seneschaussée de Marsan pour aller à la guerre, ce que jamais n'a esté faict jusques icy, car quant en devient le cas pareille les subgiez de mes terres et seigneuries ont accoustumé aller au service de mon dict seigneur ensemble et soubz le gouvernament et conduyte de mes seneschals. Ainsi que feront, Diu aydant, quant à mon dit seigneur plaira le moy mander; pour ce je vous prie bien afectueusement facier relaixer ceulx de mes dictes villes et tous autres de mes terres et senhories s'il y en a de mandés. D'autre part, mon cousin, les gens d'armes de mondit seigneur, chascun jour, passent dans mondit pays de Marsan et y font si très grands dommaiges sans rien paier que...; et specialement lesdictes villes d'Ayre, du Mas et les lieux de Cazières, Granade, Renung et Durfort sont quasi destruitz. Si vous prie de rechef et très à certes veullez faire et mander que n'en passent poinct, et s'il est forcé en passer aucuns, au moins que n'y demeurent que une nuyt et que paiënt, ainsi que mondit seigneur a ordonné (23 février 1481) [3].

Le service militaire était le plus grand des devoirs féodaux.

[1] *Annales d'Aquitaine.*
[2] « Homo grossus, aspectu ferox, rusticanus in persona. »
[3] Arch. des Basses-Pyrénées, E 81.

Quoique, par l'établissement de l'armée permanente, Charles VII eût réservé au roi seul le soin de lever des troupes pour organiser la défense du pays, chaque seigneur n'en conservait pas moins le droit de convoquer pour son service les gens de ses terres. C'est ainsi que les habitants de Béarn (gentilshommes ou autres) devaient secours au seigneur contre tous les ennemis et adversaires qu'il avait pour ses domaines, à moins que ces rivaux ne voulussent se soumettre au jugement du seigneur et de sa cour [1]. Telle était aussi la condition des habitants de Marsan, uni au Béarn par suite du mariage de Gaston VII de Béarn avec Mathe de Marsan, qui hérita de sa mère Pétronille, le 3 novembre 1251 [2]. Lors de la conquête, le roi de France avait promis de respecter les libertés de la province nouvellement soumise [3]. Entre autres conventions faites, le service militaire ne pouvait être exigé de la noblesse que dans les limites de la Guyenne, « sinon qu'il les paie de leurs gaiges et souldes. » Le roi s'était engagé à fournir lui-même la solde des gens de guerre qu'il mettrait dans le pays, et les troupes ne devaient rien prendre sans payer (12 juin 1451) [4]. A la demande de Bertrand de Nozeilles, procureur du comte de Foix en Marsan et Gabardan, le premier sénéchal des Lannes établi par l'heureux conquérant, Robin Petit-Lo, avait aussi dû renouveler aux seigneurs de cette contrée le droit de guerre privée (25 août 1455) [5]. On conçoit dès lors que chacun d'eux tenait à garder sous son autorité directe les gens de ses domaines, afin de pouvoir en disposer contre ses adversaires, et de ne leur imposer que le service réglé d'avance par les coutumes locales. Or, dès le XIIe siècle, le service militaire avait été fixé d'une manière régulière et uniforme; mais si, dans le nord, la tenure et hommage lige « entraînait le service militaire de quarante jours aux frais du vassal, lequel devait suivre son

[1] « Los homis de Béarn (sian Gentius ô autres) deben adjuda au Senhor contre toutz sous ennemics et adversaris, qui ha prop sa Terra : Sino que tals ennemics se volassan Jusmete au Judjament deudyt Senhor et de sa Cort » (*Los Fors et costumas de Bearn*, p. 12, art. IX).

[2] Arch. des Basses-Pyrénées, E 369; Arch. nat., J 294, n° 6; Taulet, *Layettes du Trésor*, t. III, p. 143, n° 3966.

[3] Arch. des Landes, E 40; *Livre des Bouillons*, fol. 357-359.

[4] *Livre des Bouillons*, fol. 141 v°, art. XIII et XV.

[5] Arch. nat., coll. Doat, CLXXXV, fol. 23.

seigneur partout où celui-ci voudrait le mener [1], » telle n'était pas la condition des populations soumises à l'autorité de Madeleine de France et pour le compte desquelles elle faisait entendre ses légitimes protestations. Quand le seigneur demandait des gens pour aller à la guerre, les commissaires chargés de les lever les choisissaient, sur l'avis des jurats et des prud'hommes des villes et lieux qui devaient les fournir. Les hommes ainsi désignés pour la guerre étaient tenus chaque année à trois campagnes (vegadas) dans les pays dépendants du vicomte (Bigorre, Armagnac, Marsan-Tursan-Gabardan, Soule et Sault de Novailles). La durée de chaque *vegada* était de neuf jours; chacun devait porter le pain pour sa nourriture, et le prix de ces fournitures était ensuite réparti également sur tout le pays. Le seigneur n'avait pas le droit de mener ses gens de force et à leurs dépens en dehors des frontières de ses États. S'il les leur faisait franchir, ne fût-ce que pour un jour, il devait faire porter leurs vivres, munitions, fourniment et leur donner un de ses barons pour les conduire tant à l'aller qu'au retour [2]. Les hommes de chaque bailliage, convoqués par le bayle du lieu, marchaient sous sa direction, et le sénéchal réunissait sous son commandement les miliciens venus ainsi des divers bailliages de la sénéchaussée, ainsi que Madeleine le faisait justement observer à Alain d'Albret. En convoquant directement les gens de ses domaines pour les incorporer aux troupes royales, le sire d'Albret violait donc les droits de la comtesse de Foix, à qui revenait le soin de faire la Semonce [3], et celui des habitants, qu'il privait de leurs chefs naturels pour les entraîner loin des

[1] E. Boutaric, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*, p. 359.

[2] Talz homis eslegitz per la Guerra, seran tengutz de anâ tres vegadas l'an en l'ôs païs de Bigorre, Armanhac, Marsan, Sola Saut de Navalhes et tout le Navalheês : (si tant es que per le Senhor lor sia commandat) et per cascuna de las dijtas tres vegadas servir nau jorns, et portâ Pân per lor vivre et neuritura : loquau Pân sera paquat et esgoulat sos tout la Païs de Béarn. Mes ne son tengutz de ana en Espanha à lors despentz, per mandament deu Senhor, si de lor bon voler no y volen ana. Et a caâs que salhissen fora lo Païs per un Jorn tant solamens, lo senhor lós deu far porta los goarninsens, armas et monitions, et lor donna un deus Barons per los condusir tant anan que retornan, si en y ha de sofficientz (*Los Fors et costumas de Bearn*, p. 12, art. XII et XIII).

[3] Cette convocation ou semonce était appelée *submonitio*, *heriban*, et dans les plus anciens textes, *heribannum dominicum*.

frontières qu'ils avaient mission de défendre. Mais qu'importaient ces réclamations des vaincus? Rien ne pouvait plus arrêter la marche envahissante du pouvoir royal, et les provinces annexées à la nation française devaient voir disparaître l'une après l'autre leurs coutumes et leurs franchises. Viendra l'heure où la Révolution inaugurera, en les détruisant elles-mêmes, l'œuvre d'unification égalitaire dont nous constatons les déplorables résultats.

La protection de ses sujets n'était pas la seule sollicitude qui préoccupât la régente de Béarn ; les affaires de Navarre attiraient aussi son attention et lui créaient de multiples embarras. Depuis la mort de la reine Éléonore, les deux factions rivales de Beaumont ou de Luxe et de Gramont, un instant contenues, étaient continuellement sous les armes. Une première fois, grâce à l'intervention des commissaires du roi de France, le chevalier Thomas de Lansac et Étienne Makanam, maire de Bayonne, une réconciliation avait eu lieu, mais les vieilles haines avaient vite repris le dessus. Espérant faire enfin jouir d'une paix durable ces populations, désolées depuis si longtemps par les déprédations et les pillages des deux partis, Madeleine, escortée seulement de quinze lances, se rendit en Navarre et fit couronner à Pampelune François-Phœbus, son fils (3 novembre 1482). La guerre civile n'en continua pas moins ; elle contraignit le jeune souverain et sa mère à retourner en Béarn, où, devenu majeur, François prêta serment aux États (24 novembre 1482) [1]. Il ne devait pas repasser les monts; et, à peine âgé de quinze ans, il mourut subitement au château de Pau (29 janvier 1483), empoisonné, dit-on, par les Espagnols, qui préludaient ainsi à l'invasion de la Navarre [2]. Par un testament rédigé deux jours avant sa mort (27 janvier), il avait désigné comme héritière de tous ses biens sa sœur Catherine, âgée de treize ans [3]. Le vicomte de Narbonne, Jean de Foix, troisième fils de Gaston XI, voulut, dès le premier jour, disputer à sa nièce cette riche succession [4]. Toutes les souverainetés du sud-ouest étaient de transmission

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, C 1234.
[2] Favyn, *Hist. de Navarre*, liv. VI, p. 600.
[3] Arch. des Basses-Pyrénées, E 325.
[4] Cf. Davezac Macaya, *Essai historique sur le Bigorre*, t. II, p. 138 ; Castillon d'Aspet, *Hist. des comtes de Foix*, t. II, p. 159.

féminine ; mais Jean prétendait que depuis peu de temps la maison de Grailli avait adopté la loi salique, comme les maisons d'Armagnac et d'Albret l'avaient fait en 1456 [1]. Louis XI intervint en faveur de sa nièce et, par ses menaces, contraignit le vicomte de Narbonne à renoncer à ses revendications sur les États du comte de Foix [2].

En prenant en main, au nom de sa fille, l'administration de ces vastes domaines, Madeleine ordonna à noble Pées de Béarn, grand écuyer, son conseiller, sénéchal de Marsan-Gabardan, de procéder à l'hommage général des seigneurs de la vicomté de Marsan, dans la localité qui lui paraîtrait le plus propre à la cérémonie (5 juillet 1483) [3]. La réunion eut donc lieu à Mont-de-Marsan, dans le château mayour de cette ville (15 juillet). Quelques jours plus tard, le roi Louis XI s'éteignit, le samedi 30 août, « environ dix heures de nuit [4], » aux Montils-lez-Tours, léguant la couronne à Charles VIII, qu'il laissait placé sous la tutelle de sa sœur, Anne de Beaujeu.

Le duché de Guyenne définitivement réuni à la couronne, le comté d'Armagnac confisqué au profit de la royauté, les vastes États de la maison de Foix soumis à la puissante direction du pouvoir central sous prétexte d'assurer la protection des chefs mineurs de cette famille ; en un mot, l'autorité royale affermie dans tout le sud-ouest, tels furent les résultats de la politique de Louis XI en Gascogne. Si, à côté de ces mesures qui marquent de si grands progrès dans la voie de la centralisation, nous plaçons la confirmation des privilèges municipaux de quelques cités, comme Dax, Saint-Sever, Bayonne, les libéralités faites à quelques monastères et à quelques seigneurs, nous sommes forcé de convenir que bien petites sont les faveurs dont notre pays fut redevable au sombre solitaire de Plessis-lez-Tours.

J.-C. Tauzin.

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, E 565.
[2] Arch. des Basses-Pyrénées, E 568.
[3] Arch. du grand séminaire d'Auch, n° 1827. Cette pièce contient le nom des seigneurs présents à cette assemblée.
[4] Arch. des Basses-Pyrénées, E 84 *bis*, Lettre de M. de Rohan à Alain.

LA GUERRE DE LA PÉNINSULE

(1807-1813)

D'APRÈS

LA CORRESPONDANCE INÉDITE DE NAPOLÉON Ier

C'est une opinion assez répandue que la grande publication de la *Correspondance de Napoléon Ier*, exécutée par ordre de Napoléon III, renferme dans ses vingt-huit volumes toutes les lettres sans exception écrites par l'Empereur [1]. Trompés par cette idée, bien des historiens, qui ont traité divers épisodes de l'histoire du premier empire, ont négligé de consulter les cartons où reposent, aux Archives nationales, les minutes originales de cette immense correspondance ; ils y auraient pourtant trouvé presque toujours des renseignements inédits et souvent des plus curieux. Cependant, l'ouvrage de M. F. Rocquain, *Napoléon et le roi Louis*, les articles de M. le baron Du Casse parus dans la *Revue historique* [2], et d'autres travaux aussi, ont établi, dans ces dernières années, que nombre de lettres avaient été omises. Une simple comparaison de chiffres montrera l'importance de ces omissions.

La *Correspondance*, publiée de 1858 à 1869, comprend vingt-deux mille numéros ; encore s'y trouve-t-il des décrets, des ordres du jour, les bulletins de la Grande Armée, etc., qui ne sont point des lettres. Or, les quarante-huit cartons des Archives [3] contiennent plus de trente mille pièces ; et il est certain que cet ensemble n'est pas complet. Outre les lettres écrites entre le

[1] La publication comprend en réalité trente-deux volumes, mais les quatre derniers ne contiennent pas de lettres.

[2] Années 1886 et 1887.

[3] AFIV 861 à 908.

1er janvier et le 10 novembre 1812, emportées par Napoléon dans la campagne de Russie et perdues ou brûlées pendant la retraite, on sait pertinemment que nombre de minutes ont été égarées sur le moment même dans les hasards des campagnes, que d'autres ont été détruites volontairement, soit en 1814, soit sous le second Empire. En ajoutant ces pertes au chiffre que nous avons donné plus haut, on peut se figurer quelle énorme masse de documents forme cette correspondance.

Est-ce à dire pour cela que tout ce qui n'a pas été publié mérite de l'être ? Point du tout. Il faut reconnaître qu'un grand nombre de pièces ont été écartées par suite de leur manque absolu d'intérêt. Mais, à côté de ce motif, il y en eut d'autres, de nature différente, que le prince Jérôme, président de la Commission impériale, a indiqués en ces termes dans le rapport qu'il adressa à l'Empereur en 1864 [1] : « En général, disait-il, nous avons pris pour guide cette idée bien simple, à savoir que nous étions appelés à publier ce que l'Empereur aurait livré à la publicité, si, se survivant à lui-même et devançant la justice des âges, il avait voulu montrer à la postérité sa personne et son système. »

Partant de ce principe, la Commission laissa systématiquement de côté toutes les lettres qui pouvaient être trop blessantes pour quelque membre de la famille impériale ou quelque haut dignitaire, toutes celles relatives aux querelles de Napoléon avec ses frères, toutes celles qui pouvaient ternir en quelque façon la glorieuse auréole de l'Empereur ; beaucoup de lettres se rapportant à des affaires de police, au régime de la presse, à la lutte contre le Pape, etc., ont été soigneusement écartées.

Ces lettres ainsi éliminées sont en général intéressantes ; les causes de leur exclusion le prouveraient de reste. Malheureusement il est avéré que le prince Napoléon, par respect familial et dynastique, en détruisit un nombre qu'il est impossible de fixer, et certainement les plus piquantes. Malgré cela, plusieurs centaines de pièces restent encore, qui mériteraient les honneurs de la publication. On trouvera ci-après la majeure partie de celles qui ont trait à l'expédition de Portugal et à la guerre

[1] En tête du tome XVI de la *Correspondance*.

d'Espagne, et l'on pourra juger de l'intérêt que présente cette correspondance inédite.

I.

L'EXPÉDITION DE PORTUGAL

Le Portugal, alors comme aujourd'hui, était, au point de vue commercial et industriel, inféodé à l'Angleterre; Lisbonne et Oporto étaient peuplées d'Anglais, et les relations avec la Grande-Bretagne étaient constantes. Napoléon, tout à l'application de son système de blocus continental, voulut fermer le Portugal à l'Angleterre comme il avait réussi à lui fermer presque tous les autres pays de l'Europe. Le 12 août 1807, M. de Rayneval, chargé d'affaires de France, signifia au prince régent, de la part de l'Empereur, qu'il eût à se déclarer contre l'Angleterre, à interdire ses ports aux Anglais, à faire arrêter tous les sujets britanniques qui se trouvaient en Portugal et à confisquer leurs biens. Le prince régent se trouvait dans une situation fort délicate : s'il acquiesçait à l'invitation impérieuse de Napoléon, l'Angleterre bombardait ses côtes sans défense, débarquait une armée et ravageait le pays; s'il refusait, c'étaient les Français qui envahissaient le Portugal. Pour employer une expression vulgaire, il se trouvait entre l'enclume et le marteau. Il chercha d'abord à gagner du temps, et fit attendre sa réponse. Cela lui permit de se concerter avec le ministère anglais, qui lui conseilla de céder, de faire semblant de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne et d'appliquer le blocus continental, quitte à fermer les yeux sur les navires anglais qui pourraient atterrir dans les ports isolés du Portugal, et à répondre aux représentations de Napoléon, s'il y avait lieu, que ces bâtiments avaient été jetés sur ses côtes par la tempête et que l'humanité ne lui permettait pas de les repousser. En conséquence, le 21 septembre, il fit savoir à l'ambassadeur qu'il se soumettait aux désirs de l'Empereur, mais que le droit des gens lui interdisait de porter aucun préjudice aux particuliers anglais établis en Portugal sur la foi des traités. Cette réserve devint le prétexte de l'expédition que Napoléon était décidé à faire, de concert avec l'Espagne, quelle que fût la réponse du prince régent. Mais l'Em-

pereur tenait à conquérir le Portugal, autant que possible, sans coup férir; il désirait surtout s'emparer de la flotte portugaise, mouillée à Lisbonne, pour empêcher l'Angleterre d'en profiter, et il ne voulait pas laisser échapper la famille royale, qui avait eu le projet, savait-il de source sûre, de se retirer au Brésil avec ses trésors. Pour atteindre ce but, il résolut, d'une part, de diriger en toute hâte sur le Portugal le corps expéditionnaire du général Junot, fort de vingt-six mille hommes et concentré à Bayonne depuis quelque temps, et, d'autre part, d'amuser le prince régent en lui faisant croire que Junot ne venait point en ennemi, mais en allié, pour l'aider à défendre son pays contre les attaques probables des Anglais. De cette façon, il comptait bien que l'armée portugaise ne ferait aucune résistance, que la flotte resterait dans le Tage et que la famille de Bragance ne quitterait point le pays. Cette duplicité de Napoléon, dont les affaires d'Espagne allaient bientôt fournir un nouvel exemple, a été sommairement indiquée par M. Thiers et exposée d'une manière plus explicite dans les *Mémoires* de Marbot, et ailleurs; mais aucun document officiel ne l'a, croyons-nous, fait connaître d'une manière aussi précise que les deux lettres qui vont suivre et qui ont été omises dans la *Correspondance*.

Le 27 octobre 1807, le jour même où Napoléon avait signé à Fontainebleau avec l'Espagne le traité secret qui partageait le Portugal en trois parts : l'une pour indemniser la reine d'Étrurie de la perte de son royaume en Italie, que Napoléon voulait annexer, l'autre pour former une principauté vassale de l'Espagne en faveur du prince de la Paix, la troisième qui devait rester aux mains de la France pour en être disposé selon les combinaisons à intervenir au moment de la paix générale, ce même jour, disons-nous, l'Empereur écrivait à M. de Champagny, ministre des Relations extérieures :

Je désire que vous me rédigiez des dépêches à mon ministre à Madrid [1], que vous me présenterez demain, dans lesquelles vous lui ferez connaître que mon intention est que mes troupes arrivent à Lisbonne; qu'il faut essayer qu'elles y arrivent comme amies et s'emparent de l'escadre; que cela n'est possible qu'autant que la cour de Portugal continuera à se faire illusion et que, dans ce cas, il faut qu'il seconde cette disposition.

[1] C'était alors M. de Beauharnais.

Dans l'extrême embarras où va se trouver le Portugal, il est très probable que le ministre de cette cour à Madrid sera chargé de lui porter des paroles ; que l'armée du général Junot ne sera guère arrivée à la position de Ciudad-Rodrigo avant le 10 novembre ; qu'ainsi il n'y a point de difficultés à ce que, lorsqu'on lui portera des paroles, il dise qu'il croit que tout peut facilement s'arranger ; qu'il ne décourage pas cette puissance et fasse entrevoir la possibilité de tout arranger, si le prince consent à recevoir des troupes françaises comme auxiliaires, comme il y en a eu en Bavière et dans d'autres contrées de l'Europe.

Il ne doit cependant rien conclure, ni jamais se mêler de retarder la marche de l'armée, mais parler dans ce sens et faire tout le possible pour que l'armée arrive à Lisbonne et s'empare de la flotte. Il doit même faire envisager le choix du général Junot comme un choix agréable [1].

Le lendemain 28, l'Empereur adressait au ministre de la Guerre, pour lui faire connaître les dernières instructions à donner à Junot, la lettre suivante, plus explicite encore que la précédente :

Vous enverrez un courrier au général Junot pour lui porter l'ordre, du moment que la tête de ses troupes sera arrivée à Salamanque, d'y porter son quartier général, afin de se trouver à même de correspondre avec mon ambassadeur à Madrid et avec les ministres du Portugal....

Je suppose que du 1er au 15 novembre, son armée sera arrivée à Ciudad-Rodrigo. Il faudra donc que, du 20 au 30, il puisse se mettre en marche sur Lisbonne, et que, quelque chose que fasse le prince régent, qu'il déclare ou non la guerre à l'Angleterre, mes troupes aillent à Lisbonne.

J'ai donné mes instructions à mon ambassadeur à Madrid, auquel il doit se référer. Le général Junot doit écouter toutes propositions ; mais il ne doit rien signer, puisqu'il n'est muni d'aucun pouvoir des Relations extérieures pour cela. Il doit tout renvoyer à mon ambassadeur à Madrid, et vous instruire exactement de toutes les ouvertures qui lui seront faites.

Je désire que mes troupes arrivent le plus tôt possible à Lisbonne pour séquestrer toutes les marchandises anglaises. Je désire qu'elles y arrivent, s'il est possible, comme amies, afin de se saisir de la flotte portugaise. Je donne l'ordre au ministre de la marine d'envoyer un

[1] Junot avait été ambassadeur en Portugal de 1804 à 1805.

certain nombre d'officiers de marine près du général Junot ; ils lui seront utiles pour la police du port de Lisbonne.

Le gouvernement portugais prendra une de ces deux mesures :

1° Ou, lorsqu'il verra l'approche de l'armée française, il fera marcher son armée et se mettra en défense. Alors tout est du ressort militaire. Trois mille cavaliers espagnols et huit mille hommes d'infanterie se réuniront au corps du général Junot, qui se trouvera porté à un effectif de trente-cinq mille hommes et à un présent-sous-les-armes de trente mille hommes. Deux divisions espagnoles, l'une de dix mille et l'autre de six mille hommes, doivent marcher sur Porto et sur les Algarves. Le général Junot doit marcher droit sur Lisbonne. Il correspondra souvent avec le commandant du 2e corps de la Gironde, que vous pouvez lui annoncer comme devant être de vingt-cinq mille hommes réunis à Bayonne à la fin de novembre.

2° Ou le gouvernement portugais prendra le parti de se soumettre, déclarera la guerre à l'Angleterre et enverra au-devant de l'armée pour négocier. Dans ce cas le langage du général Junot doit être celui-ci :

« J'ai ordre de mon souverain de ne pas m'arrêter un jour et de « marcher droit à Lisbonne. Ma mission est de fermer ce grand port « aux Anglais. Je devrais vous attaquer par la force ; mais, comme « répandre le sang répugne au grand cœur de l'empereur Napoléon et « au caractère français, si vous consentez à ne point tenir vos troupes « réunies, si vous les mettez dans des lieux où elles ne puissent point « causer d'inquiétudes, si vous nous recevez comme auxiliaires, jus- « qu'à ce que les négociations entamées à Paris soient terminées, j'ai « ordre d'y consentir. »

Par ce moyen, il est possible que le général Junot arrive à Lisbonne comme auxiliaire. On calculera ici le jour de son arrivée à deux jours près, et vingt-quatre heures après, un courrier partira pour lui annoncer que les propositions du Portugal ne sont pas acceptées, et que le pays doit être traité comme ennemi. Huit ou dix vaisseaux de guerre et les chantiers seraient d'un immense avantage pour nous. Tous les discours du général Junot doivent donc se tourner vers l'exécution de ce grand projet. On est porté à croire qu'il réussira, parce qu'il n'est pas probable que le Portugal veuille résister ; on croit encore moins que le prince veuille aller au Brésil.

La convention secrète conclue avec l'Espagne, et que le premier courrier portera au général Junot, lui fera connaître qu'il est convenu que les troupes espagnoles qui feront partie de son armée seront sous son commandement ; que, si le roi d'Espagne ou le prince de la Paix se rendaient à l'armée, ils en auraient le commandement en chef ; mais il a été convenu qu'ils n'y viendraient pas. S'ils y venaient pour une parade, le général Junot leur rendra tous les honneurs dus aux géné-

raux en chef ; mais, s'ils y venaient pour y rester, le général Junot doit tenir strictement à ses instructions de garder ses troupes réunies, de ne faire aucun détachement et de marcher droit sur Lisbonne.

Mon intention est que le général Junot ne s'éloigne en rien de la ligne directe, qu'il n'aille ni à Madrid ni ailleurs et que, du moment que son premier corps de troupes sera arrivé à Ciudad-Rodrigo, il y soit de sa personne.

L'opération du général Junot aura vraiment réussi si, par sa prudence, ses bons propos, il se rend maître de l'escadre portugaise. Il doit tirer parti de sa nomination pour faire entendre qu'il est envoyé pour tout concilier. Tout discours est bon pourvu qu'il s'empare de l'escadre portugaise. Dans aucun cas, il ne doit signer aucune convention avec les Portugais.

L'opération ne réussit pas aussi complètement que le désirait Napoléon. L'armée de Junot, qui était entrée en Espagne dès le 17 octobre, reçut à Salamanque l'ordre de marcher sans relâche et quitta cette ville le 12 novembre. Elle s'achemina par Ciudad-Rodrigo vers Alcantara et la frontière du Portugal, à travers un pays montagneux, pauvre, habité seulement par des chevriers, où les vivres firent défaut et où l'armée souffrit mille tourments. Le temps était devenu affreux ; les torrents débordés arrêtaient la marche ; un grand nombre de soldats s'égarèrent et ne parvinrent à Alcantara qu'à grand'peine. La route ne fut pas moins pénible jusqu'à Abrantès, où l'on arriva le 24 novembre. Mais, dans cette ville, riche et peuplée, les soldats trouvèrent des vivres en abondance, des vêtements et des souliers. Jusque-là aucune résistance ne s'était produite, grâce aux paroles de paix que Junot répandait partout et grâce aussi à la renommée des immortelles victoires que, depuis quinze ans, les troupes françaises avaient remportées sur toute l'Europe. Tandis que les nombreux traînards rejoignaient l'armée à Abrantès et s'y refaisaient de leurs fatigues, le général en chef, désireux d'exécuter au plus vite les ordres de l'Empereur, organisait une colonne d'élite de quatre mille hommes pour gagner Lisbonne à marches forcées. Le 27, il se mit en route, et le 1er décembre il entrait, avec quinze cents grenadiers seulement, dans la capitale du Portugal, ville de trois cent mille âmes, tandis que l'armée portugaise, forte de vingt-cinq mille hommes, n'osait bouger des cantonnements qu'elle occupait dans le voisinage. C'était là un coup d'audace inouï, que Junot aurait pu payer cher si quelque

homme énergique avait pris en main la défense du pays. Mais tout resta dans le calme. Par malheur, l'escadre portugaise avait échappé; le 28 novembre, elle avait franchi la barre du Tage et fait voile vers le Brésil, emmenant le prince régent, la famille royale, une grande partie de la noblesse et les trésors de la couronne. Junot s'empressa de consolider sa situation. L'armée rejoignit peu à peu la tête de colonne. Le général mit sans retard une garnison dans les forts, désarma et licencia l'armée portugaise, prit en main l'administration du pays. Jusqu'au 18 décembre, tout alla bien; il se produisit alors dans la capitale quelques velléités d'insurrection qui furent vite réprimées. Il en rendit compte à Napoléon, qui lui répondit le 7 janvier 1808 :

Je reçois votre lettre du 21 décembre. Je vois avec peine que, depuis le 1er décembre, jour de votre entrée à Lisbonne, jusqu'au 18, où ont commencé à se manifester les premiers symptômes d'insurrection, vous n'ayez rien fait. Je n'ai cependant cessé de vous écrire : « Désar-« mez les habitants; renvoyez toutes les troupes portugaises; faites « des exemples sévères; maintenez-vous dans une situation de sé-« vérité qui vous fasse craindre. » Mais il paraît que votre tête est pleine d'illusions, et que vous n'avez aucune connaissance de l'esprit des Portugais et des circonstances où vous vous trouvez. Je ne reconnais pas là un homme qui a été élevé à mon école. Je ne doute pas que, en conséquence de cette insurrection, vous n'ayez désarmé la ville de Lisbonne, fait fusiller une soixantaine de personnes et pris les mesures convenables. Toutes mes lettres vous ont prédit ce qui commence à vous arriver et ce qui vous arrivera bientôt. Vous serez honteusement chassé de Lisbonne, aussitôt que les Anglais auront opéré un débarquement, si vous continuez à agir avec cette mollesse. Vous avez perdu un temps précieux, mais vous êtes encore à temps. J'espère que mes lettres, que vous aurez reçues successivement, vous auront fixé sur le parti à prendre, et que vous aurez adopté des mesures fortes et vigoureuses, sans vous repaître d'illusions et de bavardages. Vous êtes dans un pays conquis, et vous agissez comme si vous étiez en Bourgogne. Je n'ai ni l'inventaire de l'artillerie ni celui des places fortes; je ne connais ni leur nombre ni leur situation; je ne sais pas même si vous les occupez. Vous n'avez pas encore envoyé au ministre la carte de vos étapes depuis Bayonne jusqu'à votre première place forte, ni aucune note sur la situation du pays. J'avais cependant de fortes raisons de le désirer. Enfin je suis porté à croire que mes troupes ne sont pas encore dans Almeida. S'il arrivait quel-

que événement, vous vous trouveriez bloqué par les Portugais. Il y a dans tout cela une singulière imprévoyance.

Ce que prévoyait l'Empereur devait seulement se produire lorsque la révolte de l'Espagne aurait jeté sur les bras de Napoléon une guerre effroyable. Pour le moment, les Portugais se montraient assez dociles, et la saison empêchait les Anglais de songer à un débarquement, L'administration de la conquête était l'affaire importante, et c'est à ce sujet que fut écrite cette lettre du 28 janvier, non insérée dans la *Correspondance :*

J'ai fixé le traitement de l'administrateur général des finances du Portugal à cent mille francs, et je lui ai accordé cinquante mille francs pour frais de premier établissement. J'ai lu son rapport; il propose deux choses :

1° De ne pas diviser le royaume. C'est bien mon intention. Je vous ai déjà fait connaître, et je vous réitère, que l'administration doit être une et entière, jusqu'à ce que les circonstances permettent de publier le traité et de partager le pays. Prenez donc des mesures pour l'exécution stricte de cette disposition.

Le traité auquel il était fait allusion dans cette première partie de la lettre est le traité secret signé à Fontainebleau le 17 octobre, dont nous avons parlé ci-dessus. Napoléon s'était toujours opposé à ce qu'il fût divulgué, sans doute avec l'arrière-pensée que les événements obligeraient à en modifier la teneur ou en empêcheraient l'exécution. Néanmoins, il lui avait valu l'appui de l'Espagne dans son expédition de Portugal et l'envoi de deux divisions espagnoles pour soutenir Junot. — L'Empereur continuait ainsi sa lettre, et ordonnait, à propos de la dette publique du Portugal, l'application de ses mesures habituelles en pareil cas :

2° Il porte la dette consolidée à cent soixante millions, et la dette non consolidée à quatre-vingts millions. Ma réponse à cela est qu'il ne faut pas payer un sol, sans cependant rien méconnaître; mais, jusqu'à ce que le sort du Portugal soit fixé, il ne faut pas s'occuper de cet objet, pas plus qu'on ne s'en est occupé à Vienne et à Berlin. Lorsque le sort du pays sera décidé, on verra alors ce qu'on fera de la dette. Si l'intérêt des cent soixante millions est à 5 %, c'est une économie de huit millions que vous faites. Vous avez de la liste civile, des dépenses pour l'armée portugaise. Envoyez toutes les troupes en France, et réduisez ces dépenses à très peu de chose. Les dépenses de

l'intérieur doivent diminuer en temps de guerre. En ôtant les dépenses de la dette publique, de la guerre, de la marine, de l'intérieur, les paiements doivent être réduits à bien peu de chose, et les revenus doivent vous rester presque entiers pour nourrir et entretenir mon armée....

Attendez-vous à être chicané et troublé ce printemps dans votre conquête. Vous êtes souverain pendant ces deux mois. Si vous n'en profitez pas, vous vous repentirez de votre négligence ; le mal sera sans remède. Désarmez, mais entièrement, le pays, occupez les forteresses, faites diriger des batteries de mortiers contre les villes, armez et approvisionnez les forts pour qu'ils puissent être gardés par tout le monde, éloignez les hommes marquants, punissez sévèrement les moindres fautes. Vous êtes le maître de faire tout cela pendant février et mars. Si vous attendez un débarquement, il en coûtera du sang pour tout apaiser....

Si j'avais besoin de deux divisions de cinq mille hommes, ayant douze pièces de canon attelées, pour se porter, l'une sur Badajoz, et l'autre sur Alcantara, pourriez-vous me les fournir, l'hiver, sans que cela influât sur la tranquillité du pays ? En cas que vous ne pourriez pas en fournir deux, pourriez-vous en fournir une de six mille hommes ? Combien de jours mettraient-elles pour se rendre à leur destination ? Quel est le nombre de troupes qui sont à Porto et sur le bas de la [Galice] [1] espagnole ? S'il y avait des événements inattendus avec l'Espagne, que pourriez-vous craindre de ses troupes, et pourriez-vous facilement vous en débarrasser ? Vous seriez, dans cette supposition, favorisé par les habitants du pays.

Ne soyez pas assez faible et assez imbécile pour laisser manquer d'argent vos services et vos troupes. Ayez plusieurs centaines de milliers de biscuit, soit en retraite, soit en avant. Doublez les attelages de votre artillerie. Il y avait au service du Portugal des Suisses et des étrangers qui pourraient vous servir à cela. Vous pourriez même y employer quelques bataillons du pays.

C'est encore sur l'administration et la garde du pays que roule la lettre qui suit, supprimée également, on ne sait trop pour quel motif :

Paris, 29 février 1808.

Je vois avec plaisir que vous avez désarmé la ville de Lisbonne et le pays, et que vous accélérez l'envoi en France des troupes portugaises ; mais je vois avec peine que vous n'ayez pas d'autre moyen d'incendier la ville et de la réduire, si elle se révoltait, que vos bâti-

[1] Ce mot est en blanc dans l'original.

ments de mer ; c'est une pauvre et triste ressource. Il vous faut une bonne citadelle qui, si peu forte qu'elle soit, puisse, avec une garnison de quatre à cinq cents hommes, être imprenable pour la populace. Elle doit contenir des mortiers et des vivres. La nouvelle de l'établissement de cette citadelle me donnera seule la confiance et la sécurité nécessaires.

Il n'y a pas de doute que vous devez tenir à Lisbonne un grand état. J'ai autorisé la mise à votre disposition, pour frais de représentation et dépenses secrètes, de 50,000 francs par mois et d'une autre somme de 50,000 francs par mois pour être donnée comme traitements extraordinaires, dépenses secrètes, etc., aux généraux, commandants de place et officiers chargés de missions. Par ce moyen, vous aurez de quoi satisfaire à vos besoins.

Enfin, dans une lettre du 7 mars, publiée dans la *Correspondance* sous le n° 13607, on a supprimé le passage suivant, qui montrait trop clairement la diplomatie peu loyale de Napoléon :

Une de vos divisions doit contenir la division [espagnole] de Galice. Vous ne manquerez pas d'insinuer dans la conversation, mais sans rien ébruiter, que mes différends avec l'Espagne viennent de ce que je ne veux pas diviser le Portugal, dont elle veut donner la moitié au prince de la Paix et l'autre moitié à la reine d'Étrurie. Si ces bruits font effet sur les Portugais, de manière à ce que vous croyiez pouvoir en tirer parti, vous pourriez en employer la moitié à Elvas, et la moitié à Almeida pour contenir la division espagnole de la Galice. Votre communication étant interceptée, vous devez agir selon les circonstances et les nouvelles que vous apprendrez.

Déjà, à cette époque, divers soulèvements de peu d'importance s'étaient produits dans la Vieille-Castille et dans le royaume de Léon ; les courriers de Lisbonne passaient difficilement, et Junot se trouvait livré à sa propre initiative. Les affaires d'Espagne d'ailleurs se précipitaient. Le 17 mars, la populace d'Aranjuez massacrait à demi le prince de la Paix, et Napoléon, tout aux graves événements qui allaient se dérouler, ne songeait plus guère au Portugal, où les Anglais ne tardaient pas à opérer un débarquement. La guerre de Portugal n'est plus dès lors qu'un épisode de la guerre de la Péninsule.

II.

LE CHANGEMENT DE DYNASTIE EN ESPAGNE

Les causes et les préliminaires de la guerre d'Espagne sont trop connus, ont été trop souvent racontés dans les mémoires contemporains ou par les historiens de notre époque, pour qu'il soit nécessaire de les exposer en détail. Après avoir hésité longtemps, Napoléon songeait très sérieusement à détrôner la dynastie espagnole et à lui substituer un prince de sa maison. Mais, pour que ce changement de monarque s'accomplît sans trouble, il était indispensable qu'une force militaire imposante occupât le pays et les places fortes. Cette opération était déjà commencée en partie : sous prétexte de soutenir l'armée de Portugal, un corps d'armée, commandé par le général Dupont, était entré dans les provinces basques et dans la Vieille-Castille et avait occupé Vittoria et Burgos. Le 20 février 1808, Napoléon donna l'ordre à Murat de partir dans la nuit pour Bayonne, afin d'y prendre le commandement en chef des troupes françaises destinées à opérer en Espagne. Murat passa la frontière le 10 mars, tandis que le général Duhesme entrait de son côté en Catalogne, s'établissait à Barcelone et occupait par surprise la citadelle. C'est à propos de ce général que fut écrite à Murat la première lettre relative à la guerre d'Espagne que nous ayons trouvée omise dans la *Correspondance :*

Paris, 10 mars 1808.

Je reçois votre lettre du 7, avec la dépêche du général Duhesme. Le général Duhesme étant maître de la citadelle de Barcelone n'a rien à craindre. Vous avez eu tort de lui donner l'ordre de s'emparer de Figuières. Vous lui recommandez de concentrer ses troupes, et vous lui ordonnez de prendre Figuières. Ces deux ordres sont contradictoires. Mon intention est qu'il reste réuni avec toute sa division dans Barcelone. Il doit avoir un payeur, des commissaires des guerres et ses dix-huit pièces d'artillerie. Il a d'ailleurs des commissaires des guerres italiens, et on peut très bien vivre sans payeur. Ainsi il est parfaitement organisé. Quant aux inspecteurs aux revues, que diable voulez-vous qu'il en fasse en campagne ? Il n'a qu'à en faire les fonctions lui-même.

Il n'y a aucun mécontentement à Barcelone. Le général Duhesme

est une commère. On donne des coups de stylet à des Napolitains [1] ; c'est dans le caractère des habitants. Du reste, on est bien disposé, et, quand on a la citadelle, on a tout....

Napoléon avait craint que la famille royale d'Espagne, malgré les dissensions intestines qui la divisaient, n'imitât l'exemple de la cour de Portugal et n'abandonnât l'Espagne pour se retirer dans ses colonies d'Amérique. L'entrée sur son territoire d'une armée de plus de cent mille hommes, sans nécessité apparente et sans but avoué, la saisie de toutes les forteresses et places fortes, la marche rapide de Murat vers Madrid et les réponses évasives que ce général d'un côté, Napoléon de l'autre, faisaient aux questions et aux représentations du gouvernement espagnol, tout cela était bien fait pour causer une extrême frayeur au faible Charles IV et à son favori le prince de la Paix. Le prince des Asturies, Ferdinand, plus hardi, certes, et plus aimé du peuple que son père, mais génie médiocre et esprit indécis, ne voyait pas d'un meilleur œil cette invasion des Français. Pour empêcher l'exode de la cour espagnole, l'Empereur avait envoyé, par une voie sûre et rapide, au vice-amiral Rosily, qui, depuis plusieurs mois, se trouvait bloqué à Cadix avec une escadre par la flotte anglaise, l'ordre de prendre dans la rade une position qui lui permît, le cas échéant, d'empêcher toute sortie du port, et surtout de s'opposer, même par la force, à l'embarquement et au départ de la famille royale.

Il ne suffisait pas d'avoir paré à cette éventualité. Ces riches colonies d'outre-mer, le Mexique, le Pérou, le Chili, le territoire de la Plata, Napoléon tenait extrêmement à les conserver à l'Espagne, après le changement de dynastie. Il savait bien que, du jour où les Bourbons seraient tombés du trône de Madrid, ces pays deviendraient la proie de l'Angleterre ; mais il regardait comme très avantageux que ces colonies n'en vinssent pas à se révolter et à appeler les Anglais ; il aurait voulu même que, par loyalisme, elles restassent fidèles à la mère patrie et tentassent de résister aux entreprises anglaises. Pour atteindre

[1] Quelques soldats des régiments napolitains qui se trouvaient dans le corps du général Duhesme avaient été assassinés à Barcelone. Mais, comme le dit l'empereur, c'était une suite de la haine séculaire qui existait entre les Catalans et les Napolitains, et ces attentats n'étaient pas dirigés contre les Français.

ce but, il donna l'ordre au ministre de la Marine d'envoyer dans ces pays un agent intelligent et énergique. L'amiral Decrès crut entrer dans la pensée de l'Empereur en rédigeant des instructions précises et détaillées ; les ayant soumises à Napoléon, il en reçut le lendemain la réponse suivante :

Saint-Cloud, 26 mars 1808.

Je vous renvoie vos instructions. Ce que vous dites est inutile à écrire et doit être dit de vive voix à l'agent que vous enverrez. Il faut lui écrire ostensiblement : « Vous irez à Montevideo ; vous y ferez votre « débarquement, et, aussitôt qu'il arriverait des nouvelles d'Espagne « qui pourraient inquiéter les colonies, ou si vous les trouviez déjà « inquiétées, vous vous présenterez devant les autorités, vous leur « ferez connaître qu'elles n'ont rien à craindre, que nous sommes les « amis des Espagnols, et que vous les engagez à se conduire d'une « manière convenable et à rester tranquilles. » Il n'y a pas autre chose à dire.

En même temps, il prescrivait des mesures d'un autre ordre pour empêcher que les événements d'Espagne ne s'ébruitassent trop vite. Les puissances européennes, si elles avaient connu rapidement ce qui se passait au delà des Pyrénées, auraient pu lui susciter bien des embarras. Il fallait à tout prix éviter toute complication jusqu'à ce que le fait accompli et l'occupation totale du pays par l'armée française ne permissent plus à l'Europe d'agir efficacement. Pour arriver à ce résultat, il y avait un moyen simple, sinon honnête ; c'est pourquoi il écrivit le 29 mars à M. de Lavalette, directeur général des postes :

Il est nécessaire d'arrêter à la poste toutes les lettres des ministres étrangers qui résident à Madrid. Il faut les retenir une quinzaine de jours ; on les laissera passer après ce délai.

Le déchiffrement des dépêches du sieur Henry, chargé des affaires de Prusse à Madrid, serait très essentiel dans les circonstances actuelles.

Il est nécessaire aussi de retarder toutes les lettres venant d'Espagne et adressées à la division espagnole qui est sous les ordres du prince de Pontecorvo [1]. Prenez des mesures pour cela ; vous me ferez connaître ce que vous aurez fait. Il faut apporter une vingtaine de jours de retard dans le passage de ces lettres, et les faire visiter attentivement pour en ôter toutes celles d'un mauvais esprit.

[1] Dans les provinces baltiques.

Ces mesures exceptionnelles étaient commandées par les graves événements qui venaient de se produire dans la péninsule. Le 17 mars, la populace d'Aranjuez, où se trouvait la cour, s'était soulevée contre le prince de la Paix, avait envahi son palais, et il n'avait échappé à la mort que couvert de blessures et grâce au dévouement des gardes du corps. Le 19, Charles IV, affolé par cette révolte, avait abdiqué, et Ferdinand VII avait été proclamé roi aux acclamations du peuple. Mais le vieux souverain n'avait pas tardé à regretter cette détermination prise sous l'empire de la terreur; il protestait contre son abdication forcée et avait demandé, par l'intermédiaire de la jeune reine d'Étrurie, sa fille, la protection de Murat. Celui-ci s'était aussitôt dirigé à marches forcées sur Madrid, où il était entré le 23 mars. Conformément à ses instructions, Murat temporisa et ne prit pas parti entre le roi et son fils. Il leur conseilla de s'en remettre à la décision de Napoléon, et se contenta d'occuper fortement Madrid et ses alentours et d'assurer la tranquillité de la capitale par d'énergiques mesures de police.

La nouvelle de la révolution d'Aranjuez décida Napoléon à se rapprocher du théâtre des événements. Le 2 avril, il quittait Saint-Cloud et se rendait en poste d'abord à Bordeaux, puis à Bayonne, où il s'installa le 14. Il entrevoyait alors le moyen de terminer selon ses désirs les affaires d'Espagne; il fallait attirer Ferdinand à Bayonne pour s'emparer de lui et l'empêcher d'agir. Quand on n'aurait plus devant soi que le faible Charles IV, il serait facile d'arracher la couronne à ses mains débiles. La seule difficulté était de décider Ferdinand à se rendre auprès de l'Empereur. Pour cette mission délicate, Napoléon jeta les yeux sur le général Savary, qui devait, l'année suivante, remplacer Fouché au ministère de la Police générale. C'était un homme souple et adroit, dont l'Empereur avait déjà éprouvé l'habileté en plusieurs circonstances. Il lui dévoila ses projets et le fit partir immédiatement pour Madrid; il s'agissait d'amener le prince à venir soumettre à Napoléon le différend qui existait entre son père et lui.

Savary, aidé de Murat, réussit dans sa mission. Désireux de se concilier l'appui de son tout-puissant voisin et de faire reconnaître sa royauté récente, Ferdinand accepta sans difficulté d'aller au-devant de lui; car Savary avait prétendu qu'il ren-

contrerait l'Empereur sur la route de Madrid. Jusqu'à Burgos, le voyage s'accomplit lentement, mais sans encombre, au milieu de l'enthousiasme des populations qui acclamaient Ferdinand VII. Mais, arrivé dans cette capitale de la Vieille-Castille, le prince, ne recevant aucune nouvelle de Napoléon et un peu effrayé de se trouver au milieu des armées françaises, refusa d'aller plus loin. Il fallut toute l'éloquence et l'adresse de Savary pour le décider à gagner Vittoria. Là, il apprit que Napoléon n'avait pas passé la frontière, et quoi que pût dire Savary, il persista dans sa résolution de ne pas s'avancer davantage. Devant cette résistance, le général prit le parti d'aller demander des instructions à l'Empereur. Quelques jours plus tard, il revenait chargé pour Ferdinand d'une lettre insidieuse qui devait l'attirer presque à coup sûr à Bayonne. Dans le cas où le prince, pris de peur, serait revenu en arrière, le maréchal Bessières, qui commandait à Burgos, avait ordre de s'assurer de sa personne, et Napoléon écrivait dans le même sens à Murat, le jour même du départ de Savary :

Bayonne, 17 avril 1808.

Savary part au moment même. Il se rend auprès du prince des Asturies; il lui porte la lettre dont copie est ci-jointe[1]. Je le charge de vous écrire de Vittoria tout ce qui se passe. Si le prince des Asturies vient à Bayonne, vous avez le temps de recevoir des ordres sur ce que vous avez à faire. Si le prince des Asturies retourne à Burgos, je donne des ordres convenables à Bessières. S'il retourne à Madrid, vous enverrez à sa rencontre et vous le ferez arrêter, et, s'il y a lieu, vous publierez la lettre que je vous envoie et la protestation du roi Charles, et vous forcerez O'Farill et les autres, et surtout l'infant don Antonio, à prêter serment au roi Charles. Vous ferez faire par le grand inquisiteur une proclamation pour faire connaître que le roi Charles ayant protesté contre son abdication, c'est lui qui est roi. Agissez vigoureusement : les gouverneurs, les intendants, les évêques doivent répondre des désordres qui se commettraient dans les communes et villages. Vous devez déclarer que je reconnais le roi Charles IV, que je garantis l'intégrité des Espagnes, que le prince de la Paix est exilé, et que je me charge d'assister le roi Charles de mes conseils et des forces de mon empire pour la bonne organisation de son royaume ; que le sort de l'Espagne est entre les mains des Espagnols. Vous ferez faire des pamphlets et des articles de journaux

[1] Voyez *Correspondance*, n° 13750, lettre du 16 avril.

pour diriger les esprits dans ce sens. Si le prince des Asturies reste à Vittoria avec Savary, il vous fera connaître ce qui se passera. Si les communications sont libres et que rien ne presse, vous attendrez mes ordres. Si le prince des Asturies vient à Bayonne, que les communications soient interrompues par des brigandages et qu'il y eût urgence, vous ferez imprimer ma lettre et la protestation, vous déclarerez que vous reconnaissez Charles IV, et la protestation sera envoyée par mon chargé d'affaires à tous les ministres. Mais j'espère que cela n'arrivera pas, que le prince des Asturies viendra à Bayonne, et que je pourrai diriger tout : ce que je désire beaucoup à cause d'une circonstance aussi délicate, qui demande tant de connaissance de la position où je me trouve.

J'apprends, par votre lettre du 12, que le roi Charles IV est parti de l'Escurial le 14 ; il sera donc aujourd'hui ou demain à Burgos. Je serai fort aise de le voir ici.

Si jamais on en venait à un éclat, vous feriez connaître dans les journaux que l'armée française était venue en Espagne pour une expédition d'Afrique, et que je devais la diriger moi-même de Madrid ; que le prince de la Paix, pensant que je voulais conseiller son roi, et peut-être le conseiller mal pour lui, s'est effarouché, et que c'est là la cause de tout ce qui est arrivé.

Le prince de la Paix, Manuel Godoy, favori de Charles IV et surtout de la reine Marie-Christine, auquel Napoléon faisait allusion dans le dernier paragraphe de la lettre précédente, était, depuis les événements d'Aranjuez, entre les mains de Ferdinand, son mortel ennemi. Celui-ci l'avait fait transporter au château de Villaviciosa. Il y était gardé étroitement, et l'on commençait à instruire son procès. Murat aurait voulu l'arracher à ses ennemis, et en cela il était d'accord avec les désirs de l'Empereur ; non pas que Napoléon l'estimât, il avait pour ce favori sans talents un réel mépris, mais ses malheurs d'une part, d'autre part le désir d'user de son influence sur Charles IV pour amener celui-ci à ses fins, avaient disposé favorablement l'Empereur à son égard. Il voulait que ce ministre pût venir aussi à Bayonne, et il était contraire à ses desseins de le discréditer aux yeux de la France et de l'Europe. C'est ce motif qui lui fit adresser au ministre de la Police la lettre suivante, omise dans la *Correspondance :*

Bayonne, 21 avril 1808.

Le *Publiciste* et le *Journal des Débats* s'attachent à mettre dans

leurs feuilles tout ce que la calomnie a de plus atroce et de plus vil, même ce qu'il y a de plus bête, contre le prince de la Paix. Les ennemis de ce prince font imprimer cela en Espagne comme tiré des journaux français. Faites faire de nombreux articles où, tout en traitant légèrement ce ministre, on fasse sentir la bassesse de ces imputations.

Le fait est que, de son immense fortune, on n'a pas encore trouvé un sol, qu'il n'avait aucune correspondance avec les Anglais, que la flotte qu'on disait qu'il envoyait aux Anglais, il l'avait dirigée sur Toulon, qu'il peut avoir mal administré les Espagnes, mais qu'il est vrai de dire qu'elles sont entières, lorsque la plus grande partie des États de l'Europe sont diminués et ont fait des pertes. C'est moins par intérêt politique que parce que je trouve affreux de se déchaîner contre les malheureux. Je désire qu'on ne permette pas aux journaux d'être l'instrument de ces plates calomnies. Le *Journal des Débats* se distingue surtout par les bêtises qu'il ne cesse de mettre.

Le 25 avril, il revenait encore sur le même sujet et écrivait à Fouché :

Faites tourner en ridicule les articles des journaux qui prétendent qu'on a trouvé quatre cents millions chez le prince de la Paix. Faites dire qu'on n'a pas trouvé un sol; que, si le gouvernement a trouvé tant d'argent, on lui en fait compliment; qu'il a donc de quoi payer la solde de ses troupes. Le fait est que le prince de la Paix n'a rien en Angleterre, en Italie, en France, à Gênes; qu'on n'a pas trouvé chez lui la valeur d'un million en diamants et en argent journalier.

Quelques jours auparavant, il avait ordonné au grand-duc de Berg de se faire remettre Godoy pour l'envoyer à Bayonne, en promettant qu'il serait à jamais exilé d'Espagne ; en cas de refus de la junte de régence, Murat devait employer la force pour délivrer le prince. On fut sur le point d'en venir à cette extrémité. Enfin la junte céda, et le prince de la Paix, escorté d'un détachement de cavalerie française, put partir pour Bayonne, où il arriva le 26 avril. Le 23, Charles IV et la reine avaient quitté l'Escurial, se dirigeant, eux aussi, vers Bayonne ; un aveuglement incompréhensible poussait les Bourbons d'Espagne à venir se mettre entre les mains de leur ennemi. Les événements allaient se précipiter vers la solution où les dirigeait l'habileté consommée, il faudrait plutôt dire la fourberie de Napoléon. Il y avait lieu de prendre à Madrid des mesures énergiques pour maintenir l'ordre et assurer sans difficultés le

changement de dynastie. Aussi Murat recevait-il coup sur coup les trois lettres suivantes, que les éditeurs de la *Correspondance* ont cru devoir laisser de côté :

Bayonne, 26 avril 1808.

Je viens de voir le prince de la Paix, que j'ai entretenu une heure. Il serait nécessaire que vous lui fissiez envoyer à Bayonne ses enfants, les autres personnes de sa famille et ses effets. Je l'ai bien reçu, parce qu'il est malheureux et qu'il a été traité d'une manière atroce.

Je vous ai écrit cette nuit. Il est temps de montrer l'énergie convenable. Je suppose que vous n'épargnerez pas la canaille de Madrid, si elle remue, et que, immédiatement après, vous la ferez désarmer. Je vous laisse le maître de faire arrêter les gardes du corps et de les désarmer. Toutefois, s'il y a une émeute, il est nécessaire que vous fassiez arrêter et fusiller dix des plus coupables.

Je reçois votre lettre du 23 à minuit. Vous avez commué la peine d'un soldat condamné à mort en celle de cinq ans de fers ; vous n'avez pas ce droit. Ne vous permettez plus à l'avenir de pareils écarts. Vous pouvez vous permettre ces actes dans les troupes de Berg, mais non dans les troupes françaises. Tenez ce soldat en prison jusqu'à ce que le conseil privé ait fait connaître son opinion. J'ai envoyé sa demande au grand juge.

Je vous ai fait connaître par ma lettre d'hier que vous devez faire imprimer dans la *Gazette de Madrid* la protestation du roi Charles à la régence et la résolution qu'a prise celle-ci. La raison que vous ne trouvez pas d'imprimeurs est misérable. Je vous ai écrit de vous emparer du gouvernement. Quand on est à la tête de cinquante mille hommes, on n'écrit pas ce que vous avez écrit à l'infant Don Antonio, et on ne prend pas des voies d'intrigue. Le roi Charles ayant protesté, je ne connais pas de roi Ferdinand ; le roi Charles est seul roi d'Espagne. Veillez à ce qu'on n'imprime et ne fasse rien contre la tranquillité publique et servez-vous des journaux pour donner la direction convenable à l'opinion.

Votre ordre du jour aux soldats sur l'affaire de Burgos est misérable. Bon Dieu ! où en serions-nous, si je devais écrire quatre pages aux soldats pour leur dire de ne point se laisser désarmer, et citer comme un trait héroïque qu'un poste de quinze hommes ait fait feu sur la canaille. Le Français a trop d'esprit pour ne pas se moquer de pareilles proclamations : vous n'avez point appris cela à mon école. Que ferez-vous dans les moments critiques, si vous prodiguez ainsi les proclamations ? Il ne fallait que trois mots : « La canaille de Ma-« drid est en mouvement ; une insurrection a lieu. Le premier soldat

« qui se laissera désarmer ou forcer sa consigne sera déclaré indigne « de faire partie de l'armée. » Encore je doute que cela fût nécessaire. Vous avez commis un acte funeste à la discipline en ne cassant pas l'officier qui a remis les deux soldats à la canaille. Je comptais le dégrader à la tête de l'armée à mon arrivée à Madrid, et vous avez eu très grand tort de lui accorder sa grâce. Votre proclamation m'a fait rougir. Si c'est Belliard qui l'a faite, témoignez-lui-en mon mécontentement. Pour mettre en ordre la ville de Madrid, il faut trois mille hommes et dix pièces de canon. Trois ordres du jour comme celui que vous avez fait démoralisent une armée.

Bayonne, 28 avril 1808, à cinq heures du soir.

Je vous envoie mille exemplaires du *Journal de Bayonne*. Vous pouvez les répandre sans affectation et sans les afficher. Il serait convenable que la junte fît à ce sujet une proclamation, par laquelle elle fît connaître que le roi Charles a protesté et que, avant de partir de l'Escurial, il a renouvelé sa protestation à la régence ; que le roi Charles doit être arrivé à Bayonne ; que les deux souverains s'en sont entièrement remis à l'Empereur pour le jugement de cette grande querelle ; que l'intérêt des Espagnes est de rester unies d'intérêts à la France ; que déjà S. M. l'Empereur a autorisé la junte à faire connaître que l'intégrité et l'indépendance de l'Espagne seraient garanties, ainsi que la conservation de tous les privilèges ; que, si les Espagnols jugent nécessaires quelques changements dans leur constitution, ils ne seront faits que de leur gré, et d'après leurs lumières et leur opinion. Si la junte se refuse à faire cette proclamation, faites-la vous-même, en français et en espagnol....

Vous ne manquerez pas d'engager les archevêques de Madrid et de Tolède à faire des mandements pour exhorter à avoir confiance en moi ; et vous ferez entendre aux meneurs du clergé et de la noblesse que la conservation de leurs privilèges dépendra de la conduite qu'ils tiendront envers moi. Écrivez aussi aux chefs des ordres religieux qui doivent se trouver à Madrid. Enfin faites faire des articles de gazette dans le même sens, pour que le public sache bien que le roi Charles a protesté ; que c'est une querelle entre le père et le fils ; qu'on attende avec confiance l'issue des événements ; que je rendrai un jugement d'arbitrage, où je déciderai tout pour le changement de couronne.

Bayonne, 30 avril 1808, à trois heures après midi.

Le roi Charles est arrivé à Irun. Je l'attends dans deux heures ici. Berthier a été à sa rencontre jusqu'à la frontière. Le prince de la Paix est ici et commence à se remettre.

Il n'y a aucun ménagement à garder. Je vous ai écrit de prendre

le commandement des troupes. Envoyez près de Caraffa et de Solano pour leur faire connaître que ce doit être comme cela ; vous pouvez leur faire envoyer la note de Champagny. Envoyez la reine d'Étrurie, envoyez les infants ; ils ne peuvent plus rester à Madrid ; mais qu'ils partent jour et nuit *(sic)*. Vous direz à Don Antonio qu'il y a un ordre de Charles IV pour qu'il vienne sans délai. Il n'y a pas de presse à faire venir les Espagnols : tous ceux qui sont ici sont mauvais. Il est nécessaire que, dans ces deux jours-ci, je débrouille ces affaires.

Mon chargé d'affaires doit rester à Madrid. Il rendra compte à M. de Laforest, qui aura rang de ministre, sans avoir cependant aucune communication avec les autorités que par le canal de mon chargé d'affaires.

Je crois vous l'avoir déjà dit : cassez la junte, et qu'elle cesse de gouverner, si elle obéit au roi Ferdinand. Dites-leur que le moindre courrier et compte rendu serait un crime. Surtout que Don Antonio et le reste de la famille partent.

Du moment que j'aurai vu le roi, je vous écrirai. Je suppose que vous êtes maître de la *Gazette de Madrid*, et que vous y faites mettre tous les jours des articles.

Je pense qu'il serait utile de désarmer les gardes du corps et de les mettre à pied. Le roi Charles a fort maltraité ceux qui étaient à Vittoria. Ils s'étaient emparés de son palais ; il les a chassés avec beaucoup d'énergie.

Envoyez un officier au général Junot pour l'instruire de ce qui se passe, et pour qu'il concoure de tous ses moyens à contenir les troupes de Galice et celles de Solano, s'ils faisaient un mouvement sur Madrid.

P.-S. de la main de Napoléon. A sept heures du soir.

Je viens de voir le roi et la reine, qui sont très contents d'être ici. Le roi a fort mal reçu ses enfants. Tous les Espagnols, même l'Infantado, etc., lui ont baisé la main ; mais le vieux roi paraît fort irrité contre eux.

Le prince des Asturies se décida enfin à céder à la force. Le 5 mai, à la nouvelle de la répression sanglante de l'émeute soulevée à Madrid trois jours auparavant, une scène violente eut lieu entre les vieux souverains et leur fils, et Ferdinand consentit à rendre la couronne à son père. Charles IV aussitôt, se reconnaissant impuissant à gouverner l'Espagne, la céda à Napoléon pour en disposer comme il l'entendrait. L'Empereur lui donnait en échange les deux domaines de Compiègne et de Chambord et une liste civile de sept millions et demi. Ferdinand recevait le châ-

teau de Navarre, près Évreux, et un million de revenu; chacun des infants, quatre cent mille francs par an. En attendant l'appropriation des châteaux de Compiègne et de Navarre, le vieux roi s'installerait à Fontainebleau, et les infants à Valençay, chez le prince de Talleyrand. Le 9 mai, toutes ces dispositions étant arrêtées, Napoléon écrivit à M. de Talleyrand une lettre, que M. Thiers a publiée en partie dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire* [1], mais que les éditeurs de la *Correspondance* n'ont pas cru pouvoir reproduire. La voici tout entière :

Le prince des Asturies, l'infant Don Antonio son oncle, l'infant Don Carlos son frère, partent mercredi d'ici, restent vendredi et samedi à Bordeaux et seront mardi à Valençay [2].

Soyez-y rendu lundi au soir. Mon chambellan Tournon s'y rend en poste pour tout préparer pour les recevoir. Faites en sorte qu'ils aient là du linge de table et de lit et de la batterie de cuisine. Ils auront huit ou dix personnes de service d'honneur, et autant ou le double de domestiques. Je donne l'ordre au général qui fait les fonctions de premier inspecteur de la gendarmerie à Paris de s'y rendre et d'organiser le service de la gendarmerie. Je désire que ces princes soient reçus sans éclat extérieur, mais honnêtement et avec intérêt, et que vous fassiez tout ce qui sera possible pour les amuser. Si vous avez à Valençay un théâtre et que vous fassiez venir quelques comédiens, il n'y aura pas de mal. Vous pourriez y faire venir Mme Talleyrand avec quatre ou cinq femmes. Si le prince des Asturies s'attachait à quelque jolie femme, et qu'on en fût sûr, cela n'aurait aucun inconvénient, puisqu'on aurait un moyen de plus de le surveiller. J'ai le plus grand intérêt à ce que le prince des Asturies ne fasse aucune fausse démarche; je désire donc qu'il soit amusé et occupé. La farouche politique voudrait qu'on le mît à Bitche ou dans quelque château fort; mais, comme il s'est jeté dans mes bras, qu'il m'a promis qu'il ne ferait rien sans mon ordre, que tout va en Espagne comme je le désire, j'ai pris le parti de l'envoyer dans une campagne, en l'environnant de plaisirs et de surveillance. Que ceci dure le mois de mai et une partie de juin, alors les affaires d'Espagne auront pris une tournure, et je verrai le parti que je prendrai.

Quant à vous, votre mission est assez honorable : recevoir trois illustres personnages pour les amuser est tout à fait dans le caractère de la nation et dans celui de votre rang. Huit ou dix jours que vous

[1] Tome VIII, p. 620.

[2] Cette terre était louée à Talleyrand pour trois ans, à raison de 50,000 fr. par an (lettre inédite de Napoléon au ministre du trésor public, 19 février 1811).

passerez là avec eux vous mettront au fait de ce qu'ils pensent et m'aideront à décider ce que je dois faire.

Les brigades de gendarmerie seront renforcées, de manière qu'il y ait quarante gendarmes, pour être certain qu'on ne l'enlève pas et mettre obstacle à sa fuite. Vous causerez avec Fouché, qui enverra des agents dans les environs et parmi ses domestiques. Car ce serait un grand malheur que, de manière ou d'autre, ce prince fît quelque fausse démarche.

Il faudrait une garde au château. J'ai pensé que la compagnie départementale pourrait fournir un poste.

Par le traité que j'ai fait avec le roi Charles, je me suis engagé à donner à ces princes 400,000 francs par an. Ils ont plus que cela de leurs commanderies ; ils auront donc, à eux trois, trois millions.

Si vous pensez, pour leur faire honneur et pour toutes sortes de raisons, avoir besoin d'une compagnie de grenadiers ou de chasseurs de ma garde, vous en causerez avec le général Walter, et vous la ferez partir en poste. Ci-joint un ordre pour le général Walter.

Charles IV, sa femme, et la reine d'Étrurie, sa fille, d'une part, les trois infants de l'autre, ne tardèrent pas à quitter Bayonne et à s'acheminer à petites journées vers le lieu de leur résidence respective. Le vieux roi ne resta pas longtemps à Fontainebleau ni à Compiègne ; le midi de la France lui semblait un séjour plus agréable ; il exprima le désir de s'y rendre. Napoléon écrivit alors à Duroc, grand maréchal du palais :

Bayonne, 15 juillet 1808.

Le roi désire aller à Nice. Il peut partir aussitôt qu'il voudra. Il voyagera incognito ou comme roi. Il sera libre de se diriger comme il l'entendra. S'il ne veut pas voyager incognito, on lui rendra tous les honneurs dus à son rang. On lui donnera les escortes qu'il désirera ; bien entendu qu'il voyagera à ses frais et qu'il s'établira à Nice à ses frais. Un de ses officiers pourra se rendre à Nice avec une lettre du ministre de l'Intérieur, pour arranger sa maison. Je suppose qu'il prendra une des maisons du faubourg ; il y en a, je crois, d'assez grandes. S'il voulait aller à Menton, je ne sais pas si le château du prince de Monaco est en état de le recevoir. Il pourra, au reste, s'y aller promener et verra s'il peut s'y fixer. Je désire que la reine d'Étrurie suive le roi, à moins qu'elle ne préfère aller à Colorno, dans l'État de Parme. Je lui donnerai alors la jouissance de ce château. Je ne désire point qu'elle aille à Paris, non à cause d'elle, mais à cause de son fils. Mais ma volonté ne doit paraître dans cela d'aucune manière. Le sieur Rémusat, auquel vous écrirez pour tous

ces arrangements, ne doit agir que par insinuation. A tout prendre, je pense que Colorno conviendrait le mieux. Il me semble que la manière la plus commode et la meilleure de voyager pour le roi serait de l'embarquer sur la Seine et de lui faire gagner Avignon par la Saône. Je vois ces arrangements avec plaisir, parce que je rentrerai dans la jouissance de Compiègne. Au lieu de retarder ce départ, il faut donc que Rémusat l'accélère.

Quant au prince de la Paix, comme c'est un homme de peu de conséquence, il peut vivre à Paris et où il voudra. Rémusat dira qu'il est chargé de donner tous les ordres.

La reine d'Étrurie ne satisfit point au désir de Napoléon. Loin d'accompagner ses parents à Nice, elle resta à Compiègne jusqu'au printemps de 1809. Elle manifesta alors l'intention de se rendre en Italie. Mais Napoléon craignait l'énergie un peu inquiète de cette jeune femme ; il redoutait les intrigues qu'elle pourrait nouer dans un pays dont elle avait été souveraine. Le 27 mars 1809, il donnait ses ordres en conséquence au ministre de la Police :

Paris, 27 mars 1809.

La reine Marie-Louise doit partir de Compiègne le 4 avril pour aller en Italie. Mon intention est qu'on la laisse aller jusqu'à Lyon et que, arrivée dans cette ville, elle change de direction et prenne la route de Nice. Il faudrait faire trouver un ou deux bâtiments prêts pour l'embarquer avec ses voitures et la conduire par eau jusqu'à Avignon, d'où elle se rendra par terre à Nice. Il ne faut pas qu'elle séjourne à Lyon, et les voitures de bagages qu'elle aurait fait partir en avant seront dirigées de Lyon pour se rendre à Nice par terre. La reine recevra à Lyon une lettre du grand maréchal de mon palais qui lui fera connaître que je désire qu'elle se rende dans le Midi, et qu'elle pourra habiter celle des villes de la rivière de Gênes qu'elle préférera, depuis Nice jusqu'à Savone. Elle peut s'établir ou à Menton ou à San-Remo ; elle peut même rester quelques mois à Nice ; mais il faut la détourner de l'idée d'y fixer son séjour définitif. Vous donnerez des ordres dans ces villes pour qu'elle y soit bien traitée. La reine doit renvoyer tous les Toscans qui sont avec elle. Il serait bon de lui attacher un ancien officier, d'une quarantaine d'années, du grade de chef de bataillon ou de capitaine. Cet officier resterait près de sa personne ; il se chargerait de ses affaires et de lui faire toucher sa pension.

Les craintes de Napoléon à l'égard de la princesse furent bientôt justifiées. En mars 1811, la police impériale saisit des

lettres chiffrées, qui établirent qu'elle complotait de s'échapper de Nice, où elle se regardait comme prisonnière. L'Empereur commença par supprimer la pension qu'il lui faisait [1], et le 24 avril il écrivait à son sujet à M. Maret, duc de Bassano, ministre des Relations extérieures :

Vous trouverez ci-jointes des pièces relatives à la reine d'Étrurie. Demandez les originaux à la police. Il est nécessaire que vous envoyiez quelqu'un les communiquer au roi Charles à Marseille et au prince Ferdinand à Valençay, pour leur faire connaître les folies de leur fille et sœur. Vous enverrez quelqu'un auprès de cette princesse pour lui demander ce qui l'a portée à cet excès, et lui déclarer qu'elle est fort la maîtresse de se rendre dans le pays qu'elle voudra choisir ; que je pourrais la punir, mais que, après ce trait d'ingratitude, je ne prends plus aucun intérêt à elle. Il sera bon de faire un factum de tout cela, pour pouvoir le montrer à l'ambassadeur d'Autriche et aux ministres de Saxe et de Bavière, et leur faire connaître que je lui ai fait dire qu'elle était maîtresse de s'en aller.

Les agents de la princesse ayant été peu après arrêtés en Italie, les papiers qu'on saisit sur eux montrèrent que le complot ne se réduisait pas à un simple projet de fuite. Crime irrémissible aux yeux de Napoléon, Marie-Louise était en relations avec les Anglais ! Les dispositions de l'Empereur changèrent immédiatement, et, soit par hasard, soit volontairement, deux frégates anglaises ayant, peu de jours après, paru devant Nice, il fit traduire les agents de la princesse devant une commission militaire et la fit elle-même garder sévèrement [2]. Lorsque l'arrêt eut été prononcé, il écrivit au ministre de la Police :

Saint-Cloud, 26 juillet 1811.

Je désire que vous fassiez notifier la sentence de la commission à la reine d'Étrurie. Le jour même, elle sera enlevée et conduite en toute hâte dans une voiture à Rome. Elle n'aura avec elle qu'une femme de chambre et sa fille. Ses papiers seront saisis et envoyés au ministère. Elle sera déposée dans le couvent où se trouve une princesse de Bourbon. Sa fille restera avec elle, et sa femme de chambre. Son fils sera envoyé à Marseille.

C'était à Marseille que s'était retiré Charles IV. Il y végétait

[1] Lettre inédite au ministre du trésor public, 16 mars 1811.
[2] Lettre inédite au ministre de la police, 24 mai 1811.

maigrement; car, dès la fin de 1809, Napoléon avait réduit des deux tiers la pension que la convention de Bayonne lui assurait. Le 12 novembre de cette année, il avait demandé à M. Mollien, ministre du Trésor public, de lui faire un rapport sur les affaires du vieux roi, sur ce qui lui avait été promis par le traité, ce qu'il avait déjà reçu et ce qui restait encore d'arriéré à lui payer. « Dans la situation actuelle des choses en Espagne, ajoutait l'Empereur, six millions me paraissent une somme très forte, mais il faudrait lui donner quelque chose tous les mois. » Le 20 novembre, après avoir reçu le rapport du ministre, il prenait la décision suivante :

Mon intention est de donner au roi Charles, à dater du 1er novembre 1809, 200,000 francs par mois : ce qui fait donc 400,000 francs pour 1809 et 2,400,000 pour 1810. Je ne change rien pour les autres princes. Vous enverrez le plus promptement possible les 400,000 francs au roi Charles; mais vous direz que vous n'avez pas d'ordre de lui faire d'autres paiements d'ici en janvier, et, de vive voix, vous ferez entendre à ses agents que, jusqu'à ce que l'Espagne se rétablisse et puisse faire ses paiements, mes finances ne me permettent pas de lui donner plus de 200,000 francs par mois; que ses paiements sont assurés sur ce taux pour 1810; que cela n'a rien de commun avec ses droits, que je reconnais, et qu'on lui soldera aussitôt que cela se pourra.

Napoléon pouvait agir avec cette mauvaise foi envers les vieux et faibles souverains; il ne concevait aucune crainte à leur égard. Il n'en était pas de même pour le prince des Asturies et les infants relégués à Valençay. C'est le 18 mai qu'ils arrivèrent à ce château qui allait être leur demeure pendant cinq ans et demi, et où l'habile et rusé Talleyrand les attendait. Les premières heures de séjour furent cruelles pour Ferdinand; il était encore sous le coup des événements de Bayonne, et les regrets de son abdication forcée se faisaient sentir cuisants et amers. Mais, le lendemain ou le surlendemain, une lettre de Napoléon vint le rasséréner. Que disait cette lettre? nous l'ignorons. La minute ne se trouve pas dans la collection, et le texte en a échappé à toutes nos recherches. Nous la connaissons seulement par une lettre de Talleyrand à l'Empereur, qu'il nous a semblé intéressant de donner ici :

Valençay, 21 mai 1808.

Sire,

L'effet produit par la lettre de Votre Majesté au prince des Asturies est chaque jour plus sensible. Les visages se dérident ; on parle davantage ; les promenades occupent ; on fait des projets de chasse. En tout, il y a moins de raideur dans les maintiens et moins de réserve dans les conversations.

Toutes les mesures de surveillance sont bien prises. Le château et les environs sont de la tranquillité la plus parfaite. Je ne crois pas qu'il y ait un lieu dans le monde où l'on sache moins ce qui se passe en Europe ; car on ne suit que les journaux ; on ne les comprend guère, et on ne les reçoit que deux fois par semaine. Nos habitants du Berry sont en retard sur toutes choses, et surtout sur la politique.

Les princes ont à peu près tout ce qu'ils peuvent désirer. Mme de Talleyrand leur fait faire de la musique tous les jours ; les boléros, fandangos, etc., se font entendre de tous côtés. Je commence à trouver mon séjour ici assez inutile ; j'y attendrai des ordres de Votre Majesté [1].

Sous les dehors de cette vie frivole, l'Empereur craignait qu'il ne se cachât quelque chose de plus sérieux. Malgré la surveillance dont ils étaient l'objet, les nouvelles d'Espagne perçaient jusqu'à eux. Le 26 juin, Napoléon le reprochait en ces termes à M. de Lavalette, directeur général des postes :

Les princes d'Espagne ont reçu à Valençay beaucoup de lettres à leur adresse, venant de Bayonne, de Perpignan et de différents autres points de la frontière d'Espagne. Je vous avais cependant bien recommandé de prendre des mesures pour qu'il ne leur en arrivât pas.

Mais le moyen le plus sûr de couper court à toute intrigue était d'isoler les princes et de les priver de leur suite espagnole. Dès le 8 septembre 1808, l'Empereur donnait l'ordre suivant au ministre de la Police Fouché :

M. de Macañaz, secrétaire du prince Ferdinand, doit partir pour Valençay. Faites-le arrêter à dix lieues de Paris et conduire dans une prison. Vous ferez saisir en même temps ses papiers pour savoir ce qu'ils contiennent. S'il était déjà arrivé à Valençay, vous le ferez guetter à son retour, et vous ne manquerez pas de le faire arrêter.

Le 24 septembre, ordre de faire surveiller soigneusement M. de San-Carlos et le chanoine Escoïquiz, précepteur de Ferdi-

[1] Archives nationales, AFiv 1680, 9e dossier, p. 52.

nand, qui étaient alors à Paris. Le 9 octobre, ordre d'arrêter le dentiste Galiot, « qui a voulu parler au prince des Asturies. » Et l'Empereur gourmande ainsi Fouché :

Je trouve ridicule que vous n'ayez pas pris de vous-même ces mesures. Si on laisse ainsi rôder autour du palais des gens arrivant de Madrid, il faudra s'attendre à quelque événement.

Le 27 mars 1809, nouvelle lettre au ministre de la Police :

Je désire que vous écriviez à M. d'Arberg, à Valençay, pour qu'il en fasse partir tous les Espagnols attachés à la suite des princes, pour retourner en Espagne, parce que le gouvernement espagnol est dans l'intention de confisquer leurs biens s'ils ne reviennent pas. Il faut qu'ils exécutent l'ordre quarante-huit heures après l'avoir reçu. M. d'Arberg pourra en excepter les parents du chanoine Escoïquiz et une dizaine de domestiques attachés au prince. Il faut même lui donner là-dessus une certaine latitude. Il dirigera ces Espagnols sur Auch, où ils recevront de nouveaux ordres de vous.

P.-S. — On pourrait laisser le chanoine Escoïquiz avec le prince, et envoyer San-Carlos en surveillance à Liège ou à Bruxelles. Mais, avant, il faut que l'opération de se défaire de ces Espagnols soit faite.

Un an plus tard, le 14 avril 1810, Savary recevait de l'Empereur, alors à Compiègne, la mystérieuse lettre qui va suivre :

Vous trouverez ci-jointe la lettre que m'écrit le prince Ferdinand. Faites-moi sur toute cette affaire un rapport auquel vous donnerez une direction qui le rende propre à être imprimé dans le *Moniteur*. L'arrestation de l'individu a-t-elle été assez peu connue pour qu'on puisse supposer qu'il a été arrêté à Valençay ? Je voudrais que vous missiez dans votre rapport que l'individu arrêté à Valençay est à Vincennes, qu'il était chargé d'une mission des Anglais près des princes, qu'il a tenté de la remplir, que le prince Ferdinand m'en a prévenu. On mettrait à la suite de ce rapport le détail de la fête qu'ont donnée les princes à Valençay à l'occasion de mon mariage. Cette affaire, présentée de cette manière, ferait le meilleur effet en Europe. On pourrait laisser croire aux princes que ce sont eux qui ont fait arrêter l'agent anglais. Je répondrai au prince Ferdinand une lettre qu'on pourra mettre également dans le *Moniteur*. Vous sentez qu'il est nécessaire de faire une lettre du gouverneur de Valençay, et deux interrogatoires, l'un à Valençay, l'autre ici, où il dira son nom, etc. Arrangez cela de la manière la plus propre à mystifier les Anglais.

Je désire que vous me remettiez tout cela demain, désirant que le *Moniteur* l'imprime lundi ou mardi.

Il ne vous restera plus qu'à bien mettre au secret l'agent anglais, pour qu'il ne puisse pas percer, et renouvelez les ordres les plus rigides pour qu'on ne lui donne ni plumes, ni encre, ni papier.

Cette lettre fait allusion à un incident singulier du séjour des princes à Valençay, incident que les documents conservés aux Archives nationales vont nous permettre de retracer sommairement [1].

Le 6 avril 1810, un individu inconnu réussit à s'introduire dans le château, sous prétexte d'offrir aux princes des objets en bois tourné. S'étant adressé à M. d'Amezaga, premier écuyer, il lui dit qu'il était chargé par le roi Georges d'Angleterre de proposer aux princes de les enlever de Valençay et de les conduire en Espagne. M. d'Amezaga, surpris, en fit part aussitôt à Ferdinand et au chef d'escadron Berthemy, gouverneur du château. Ferdinand, de son côté, s'empressait d'en avertir par lettre le même gouverneur, protestait de sa fidélité à la parole qu'il avait donnée à l'Empereur, et demandait l'arrestation et le châtiment de l'émissaire. Pendant ce temps, l'individu en question avait pu sortir du château; mais il ne tarda pas à être arrêté par les gendarmes de Berthemy. Ramené devant le gouverneur et interrogé, il raconta qu'il était le « baron de Kolli, ministre diplomatique du roi d'Angleterre, » envoyé par lui pour proposer aux princes espagnols un plan d'évasion. Berthemy s'empressa d'envoyer l'interrogatoire et un rapport à Fouché, et de diriger sur Paris le prétendu Kolli, tandis que Ferdinand écrivait à Napoléon pour protester de sa loyauté.

Or, il semble résulter avec évidence des pièces conservées dans les dossiers indiqués ci-dessus et de la lettre de l'Empereur qu'on vient de lire, que toute cette affaire ne fut qu'un coup monté par la police, d'après les instructions de Napoléon. On avait en effet récemment arrêté en France un émissaire anglais, le baron de Kolli, qui était peut-être chargé d'une mission pour les princes. On l'enferma au secret à Vincennes, et l'on résolut de se servir de son nom pour tendre aux princes espagnols un piège déloyal. S'ils y tombaient, ce serait un motif excellent pour resserrer leur captivité déguisée. Un nommé Richard, aux gages de Fouché, fut choisi pour jouer ce rôle ; ce fut lui qui se présenta

[1] Archives nationales, AFiv 1680, 3e dossier, p. 6-10, et 6e dossier, p. 13.

à Valençay, se laissa arrêter et répondit comme on l'a vu à l'interrogatoire du gouverneur, qui y fut trompé comme Ferdinand. Celui-ci n'étant point tombé dans le piège, Napoléon pensa qu'il fallait néanmoins profiter de l'affaire pour « mystifier » les Anglais. Le *Moniteur* du 26 avril publia : 1° un rapport de Fouché à l'Empereur sur cette affaire ; 2° une lettre de M. Berthemy au ministre, dont le texte, fabriqué dans les bureaux de la police, n'est point du tout conforme à la lettre originale conservée dans le dossier des Archives nationales ; 3° la lettre du prince Ferdinand au gouverneur, texte exact ; 4° un prétendu interrogatoire subi par Kolli à Paris, dans lequel il raconte tous ses projets ; 5° des lettres du roi Georges d'Angleterre et de lord Weslesley au prince des Asturies dont le prétendu Kolli était porteur ; 6° le compte rendu de la fête donnée par les princes espagnols à l'occasion du mariage de l'Empereur ; en un mot, tout ce que Napoléon prescrivait dans sa lettre du 14 avril qu'on a lue ci-dessus.

Mais le but que s'était proposé l'Empereur par ce stratagème déloyal était manqué ; Ferdinand, par pur hasard, l'avait déjoué. Cela ne faisait pas l'affaire de l'Empereur ; il voulait resserrer la prison ; n'ayant plus de prétexte, il s'en passa. Au moins, la loyauté de Ferdinand lui fit-elle accorder un an de répit ; c'est seulement le 7 mai 1811 que le duc de Rovigo recevait ce billet :

Les princes espagnols font des courses à cheval. Il y a des projets pour les enlever, et on les enlèvera. Il faut que vous preniez des mesures pour que ces courses cessent et même pour qu'il n'y ait plus un cheval de selle dans le château. Il faut que ceux qui sont chargés de leur garde soient bien imprudents.

Les deux années qui suivirent, jusque vers la fin de 1813, ne comptèrent point d'incident marquant dans la vie des prisonniers ; car Valençay était bel et bien une prison. A cette époque, Napoléon, qui avait toute l'Europe sur les bras, voulut se débarrasser de l'Espagne soulevée tout entière contre lui et dont le roi Joseph et son armée venaient d'être chassés presque complètement par les Anglais unis aux Espagnols. Il chargea le duc de Bassano, alors ministre des Relations extérieures, d'étudier à fond cette question et de lui présenter un rapport sur les moyens qu'il croirait les plus propres à faire la paix avec l'Es-

pagne ; il aurait de la sorte la libre disposition des troupes de l'armée du Midi et pourrait les employer sur le Rhin. La réponse de Maret ne se fit pas attendre : le 6 novembre, il adressait à l'Empereur un long mémoire sur cette question [1], dans lequel il établissait que la meilleure voie à suivre était de conclure avec le prince des Asturies un traité qui lui rendrait sa couronne. Ce traité conclu, un émissaire, chargé des pouvoirs de Ferdinand et de Napoléon, serait envoyé dans le plus grand secret à Madrid, vers la junte de régence, pour éviter que les Anglais n'eussent vent de ces négociations. Cet agent devait communiquer à la junte l'accord intervenu et négocier le retour de Ferdinand. Napoléon adopta ce projet et fit choix du comte de Laforest, ancien ambassadeur en Espagne et personnage agréable au prince des Asturies; mais il fallait que les négociations fussent conduites dans le plus grand mystère. On pourra juger des précautions prises par la lettre que voici, omise dans la *Correspondance* et adressée au ministre des Relations extérieures :

Saint-Cloud, le 12 novembre 1813.

En pensant mieux à la manière d'accélérer les affaires d'Espagne, il m'a paru convenable de faire partir le comte Laforest, qui est près de Tours, pour se rendre à Valençay. Il s'y rendra incognito, avec un seul domestique et dans une voiture aussi modeste que possible. Il prendra un nom espagnol, et restera au château de Valençay dans le plus grand incognito. Le comte Laforest portera au prince des Asturies la lettre de moi ci-jointe, dont vous lui enverrez la copie. Vous lui ferez bien connaître mes intentions.

Le principal est, d'abord, de voir dans quelles dispositions sont les trois princes et de s'assurer si, directement ou indirectement, ils ont eu quelques nouvelles ; il est difficile qu'ils n'aient pas reçu quelque chose ; — secondement, de connaître les personnes en qui ils ont confiance ; il leur faut un conseil ; le comte Laforest leur fera connaître que le général San-Carlos vient à Paris, et il leur proposera le chanoine Escoïquiz, ou tout autre individu.

Il est de la plus haute importance que personne ne sache que c'est le comte Laforest. Le commandant français ne doit pas même le savoir. Le comte Laforest aura une lettre pour lui du ministère de la Police, sous quelque titre subalterne, à peu près comme commissaire de police ; c'est sous ce nom qu'il partira. Rédigez sur-le-champ ses instructions, et vous viendrez me les présenter.

[1] Archives nationales, AFIV 1680, 6e dossier, p. 3.

La lettre que M. de Laforest devait porter à Ferdinand était conçue en ces termes :

Saint-Cloud, 12 novembre 1813.

Mon cousin, les circonstances actuelles de la politique de mon Empire me portent à désirer la fin des affaires d'Espagne. L'Angleterre y fomente l'anarchie, le jacobinisme et l'anéantissement de la monarchie et de la noblesse, pour y établir une république. Je ne puis qu'être sensible à la destruction d'une nation si voisine de mes États, et avec laquelle j'ai tant d'intérêts maritimes communs. Je désire donc ôter tout prétexte à l'influence anglaise, et rétablir les liens d'amitié et de bon voisinage qui ont existé si longtemps entre les deux nations. J'envoie à Votre Altesse Royale, sous un nom supposé, M. le comte Laforest. Elle peut ajouter foi à ce qu'il lui dira. Je désire que Votre Altesse soit persuadée des sentiments d'estime et d'attachement que j'ai pour elle.

Ces négociations, menées habilement par M. de Laforest, aboutirent, le 11 décembre. à un traité qu'il signa, sauf ratification de l'Empereur et de Ferdinand, avec le duc de San-Carlos, fondé de pouvoirs du prince. Napoléon reconnaissait Ferdinand VII comme roi des Espagnes ; la paix était conclue entre les deux nations ; Ferdinand s'engageait à faire évacuer son royaume par les troupes anglaises ; les Français rendraient aux Espagnols les places qu'ils occupaient encore, à mesure que les Anglais, de leur côté, se retireraient du territoire espagnol ; la sûreté des personnes et des biens des partisans du roi Joseph était garantie ; enfin Ferdinand s'engageait à payer à son père une pension annuelle de trente millions de réaux [1]. Cette dernière clause était la conséquence de la lettre suivante, adressée le 19 novembre par Napoléon au duc de Bassano :

En faisant un traité avec le prince Ferdinand, il sera nécessaire d'assurer une pension au roi Charles et à la reine. Cette pension doit être à peu près égale à celle que je lui ai accordée par le traité [de 1808]. Il faut aussi leur assurer la liberté de demeurer en France et où ils voudront, ainsi qu'aux personnes de toute espèce qui sont à leur service.

Les ratifications furent échangées sans retard ; mais il fallait maintenant s'entendre avec la junte espagnole. Le duc de San-

[1] Archives nationales, AFIV 1680, 6e dossier, p. 10.

Carlos se rendit à Madrid [1], et les princes firent de leur côté leurs préparatifs de départ. Mais Napoléon se décidait difficilement à les laisser partir, et ce ne fut qu'à la fin de janvier 1814 qu'ils quittèrent Valençay, sans que l'Empereur en ait été averti, ce dont il réprimanda vivement le ministre de la Police [2]. Il était d'ailleurs trop tard : les événements avaient marché avec tant de rapidité que Napoléon ne put bénéficier des avantages du traité qu'il venait de conclure.

III.

LA GUERRE EN ESPAGNE

Nous avons dû anticiper sur les événements pour achever d'un coup ce qui regardait la dynastie détrônée. Revenons maintenant en arrière. Aussi bien, les incidents dramatiques de la guerre d'Espagne ont-ils donné lieu aux éditeurs de la *Correspondance* de laisser de côté bien des lettres intéressantes.

La première que nous rencontrons a trait à un commencement d'émeute qui s'était produit à Santander, le 22 avril 1808. A cette époque, l'Espagne était encore tranquille, quoique les événements d'Aranjuez, l'abdication de Charles IV et l'avènement de Ferdinand eussent amené dans le pays une certaine effervescence. Cette agitation se faisait surtout sentir dans les provinces basques, où, malgré la sévère discipline de Junot, les troupes de l'armée de Portugal avaient déjà commis quelques désordres. La lettre en question montrera comment, dès le début, Napoléon entendait réprimer toute tentative d'insurrection.

Il y a eu le 22, à Santander, écrivait-il le 26 avril au maréchal Bessières, un mouvement qui a menacé les Français. Envoyez-y un officier, et faites connaître aux habitants que, si l'on touche au moindre Français, ils le paieront chèrement; que je suis instruit de cela, et que je vous ai chargé de les avertir du danger auquel ils s'exposent, s'ils se laissent aller à l'impulsion des partisans de l'Angleterre, et qu'il serait fâcheux que les honnêtes gens, s'ils ne contenaient les mauvais sujets, souffrissent pour eux. En effet, mon

[1] Lettre de Caulaincourt, 20 février 1814 : AFIV 1680, 10e dossier, p. 89-90.
[2] Lettre inédite du 1er février 1814.

intention est, à la nouvelle du moindre mouvement, d'y envoyer une brigade avec du canon, et de brûler la ville de fond en comble.

Il faut que l'archevêque m'envoie un prêtre, et le capitaine général, un officier, pour entendre de moi l'indignation que j'ai eue contre leur ville, et que, à la moindre insurrection qui aurait lieu, elle aurait cessé d'exister.

Quelques jours plus tard, l'insurrection du 2 mai éclatait à Madrid, et Murat, docile aux préceptes de l'Empereur, la réprima sévèrement. Les journaux de Paris racontèrent ces événements. Mais Napoléon n'aimait pas que la presse s'écartât de la version officielle du *Moniteur;* aussi écrivait-il le 21 mai à Fouché :

On répand à Paris un tas de bêtises sur les affaires d'Espagne. Un mauvais article de Tolède, qui a été colporté dans tous les journaux, en est la cause. Le fait est qu'il n'y a eu de sang répandu ni à Tolède ni même à Burgos. Le sang n'a coulé qu'à Madrid. Il n'y a pas eu vingt-cinq Français de tués et pas plus de cinquante blessés. Les Espagnols qui ont été tués étaient tous des séditieux et des gens du peuple ameutés. Pas un homme tranquille n'a péri, et la perte des Espagnols n'est pas aussi considérable qu'on l'avait d'abord cru. Il faut tenir la main à ce qu'aucun journal ne parle des affaires d'Espagne qu'après le *Moniteur*.

Fouché, sans doute, « tint la main » à ce que les journaux exécutassent les volontés de l'Empereur ; car celui-ci ne se plaignit pas de la presse à propos des renonciations de Bayonne et du changement de dynastie. Cette couronne que la faiblesse des Bourbons d'Espagne avait remise entre ses mains, il venait d'en disposer en faveur de son frère Joseph. En attendant l'arrivée de celui-ci, Murat exerçait à Madrid des pouvoirs presque royaux. Napoléon lui écrivait :

Bayonne, 23 mai 1808, à dix heures du matin.

Dans la situation où se trouve l'Espagne, il lui faut de l'argent. Quelle est la valeur de l'argenterie, des diamants et autres effets précieux de la couronne ? Tout cela doit bien valoir une quarantaine de millions. Il n'y a pas de difficulté à les mettre en gage pour pareille somme. Lorsque le ministre des Finances sera arrivé, je ne doute point que je ne trouve des ressources dans le pays même : mais il faut encore aller un mois comme cela. Cependant il faut se procurer de l'argent, tant pour les besoins des ports que pour mettre de l'aisance

dans l'administration. Mettez en gage les diamants de la couronne, et, comme ce serait une somme trop considérable pour qu'on pût la trouver dans le pays, empruntez une soixantaine de millions de réaux et mettez en gage des diamants et joyaux pour la valeur de cette somme : cela est tout naturel. On les dégagera par la suite. Je suis persuadé qu'il y a des moyens d'avoir de l'argent en Espagne ; mais, pour cela, il faudrait connaître la situation des choses. J'attends pour cela le ministre des Finances.

P.-S. — Moi, je n'ai point d'argent. Si j'en avais, je n'hésiterais pas à en prêter. Mais la Banque de France ne fera point de difficulté, sur l'autorisation que je lui en donnerai, de prêter vingt millions de francs ou quatre-vingts millions de réaux, en lui donnant pour gage une partie des diamants de la couronne.

La couronne a une grande quantité de bêtes à laine dont on ferait de l'argent. Dans les circonstances actuelles, il serait tout simple que tout ce qui est rentes (?), intérêts de la caisse d'amortissement, ou d'œuvres pies éprouvât du retard, et que tout fût donné à la guerre et à la marine.

A l'appel de son frère, Joseph avait quitté Naples en toute hâte pour gagner l'Espagne par le midi de la France. Ses débuts avaient été assez heureux, et il avait pu faire son entrée à Madrid le 20 juillet. Deux jours auparavant, Napoléon lui avait écrit cette lettre, qui renferme un curieux jugement sur Savary, le futur ministre de la police, lequel avait remplacé pour un temps Murat dans le commandement des troupes de Madrid :

Le prince de Neuchâtel m'a communiqué la lettre du général Savary. Savary est un homme très bon pour des opérations secondaires, mais qui n'a pas assez d'expérience et de calcul pour être à la tête d'une si grande machine. Il n'entend rien à cette guerre de marches. Je désire bien que Jourdan vous soit arrivé. L'habitude de commander en chef, qui donne celle des calculs et des combinaisons, ne peut être suppléée par rien. Vous recevrez demain des notes sur la situation des affaires.

A Barcelone, le général Duhesme a fait fouiller les couvents; on y a trouvé des cartouches, de manière que, comme de raison, il a fait tout prendre. Je vous mande ce qu'il a fait pour que cela vous serve de règle, et que vous ayez soin de faire fouiller les couvents.

Il ne faut pas laisser entrevoir à Savary l'opinion que j'ai de son incapacité. Du reste c'est un homme d'énergie, de zèle et d'exécution qu'il vous sera utile d'avoir.

Je vous prie de me parler quelquefois de la conduite de l'Infantado

et de la plupart des personnes qui vous environnent.... N'ayez aucune crainte de la guerre et n'ayez pas d'inquiétudes sur le succès de mes armées en Espagne.

Avant d'avoir reçu cette lettre, Joseph, arrivé à Madrid et y trouvant Savary à la tête des troupes, avait pris ombrage du commandement confié à ce général. Plein d'illusions sur ses propres talents militaires, il crut s'apercevoir que Savary ne prenait point au sérieux les pouvoirs de généralissime que l'Empereur n'avait pu faire autrement que de lui donner. Il s'en plaignit à son frère, qui lui répondit de Pau, le 23 juillet, à trois heures du matin :

Vous commandez l'armée, je vous l'ai dit ; je l'ai fait mettre à l'ordre; Savary, dans la lettre qu'il écrit au major général, le dit, puisqu'il dit qu'il ne fera aucun mouvement sans votre ordre. Vous auriez donc pu vous épargner une page de bavardage. Actuellement, écrivez-moi souvent et en détail, ce que vous ne faites pas, et ordonnez que votre état-major envoie des états de situation et écrive tous les jours en détail au major général.

Les mouvements militaires de Savary font hausser les épaules ; il n'a fait que de fausses marches. Gobert doit rester avec Dupont, puisqu'il y est, Moncey à San-Clemente ou environs, et Dupont doit être renforcé.

Quand Napoléon écrivait cette lettre, il ne se doutait guère que la veille, 22 juillet, le général Dupont avait signé à Baylen cette honteuse capitulation par laquelle vingt-deux mille Français mettaient bas les armes sans combattre. Il l'ignorait encore, le 31 juillet, jour où Joseph évacuait Madrid, lorsqu'il lui écrivait la lettre qui va suivre et dans laquelle se trouvent singulièrement rapprochées deux phrases, l'une si présomptueuse et qui avait déjà reçu un si cruel démenti, l'autre si fausse et si injuste à l'égard des Espagnols :

Bordeaux, 31 juillet 1808, à onze heures du soir.

J'ai reçu vos lettres des 24, 25 et 26. Le style de votre lettre du 24 ne me plaît point. Il ne s'agit pas de mourir, mais de se battre et d'être victorieux, et vous l'êtes et le serez. *Je trouverai en Espagne les colonnes d'Hercule, mais non des limites à mon pouvoir.* Depuis que je sers, ce que j'ai trouvé de plus lâche, ce sont ces rassemblements et ces troupes espagnols. Au reste, des troupes et des secours de toute espèce se dirigent de votre côté. Vous avez le tiers plus

de forces qu'il ne vous faut, si cela est dirigé avec la précision convenable. Hormis Moncey et sa déshonorante retraite de San-Clemente sur Ocaña et son lâche conseil de guerre, je suis fort content de mes troupes. Savary est un homme de tête et de cœur qui a erré dans ses dispositions générales, parce qu'il n'a pas l'habitude de commander en chef, mais qui cependant est encore plus fort que ce que vous avez autour de vous. Caulaincourt a fait très bien à Cuenca. La ville a été pillée, c'est le droit de la guerre, puisqu'elle a été prise les armes à la main.

La Russie vous a reconnu ; la lettre en a été envoyée à M. de Strogonoff. A mon arrivée à Paris, j'apprendrai que l'Autriche a fait de même.

Votre position peut être pénible comme roi ; mais elle est brillante comme général. Il n'y a qu'une chose à craindre : prenez garde de perdre l'esprit de l'armée et de la sacrifier aux Espagnols. Il n'y a point de ménagements à garder avec des brigands qui assassinent mes blessés et qui commettent toutes sortes d'horreurs. Il est fort naturel de les traiter comme on le fait. Je vous l'ai déjà dit et je vous le répète. Depuis la belle victoire de Medina de Rioseco, qui a si promptement décidé les affaires d'Espagne, le maréchal Bessières est le maître absolu du nord.

J'ai vu avec plaisir que vous n'ayez pas envoyé la division Morlot au maréchal Bessières, comme on le proposait. Il faut soutenir Dupont. Soyez sans inquiétude sur l'issue de tout ceci. Je connais bien votre position ; rien de ce qui est arrivé ne m'a surpris. Aurais-je sans cela envoyé cent cinquante mille hommes en Espagne, levé deux conscriptions et dépensé quatre-vingts millions ? J'aurais mieux aimé perdre une bataille que de lire le procès-verbal de Moncey.

Lorsque l'Empereur apprit la capitulation de Baylen, il entra dans une fureur dont les Mémoires de l'époque nous ont conservé le souvenir et dont la trace se retrouve dans ses lettres. Les éditeurs de la *Correspondance* ont publié la plupart des pièces qui se rapportent à cette triste affaire [1]. Voici cependant deux lettres qui ont été négligées. La première est adressée, le 23 août 1808, au maréchal Soult, qui commandait un corps d'armée en Prusse :

Dupont s'est complètement déshonoré et a déshonoré mes armes. Ineptie, pusillanimité et vertige ont présidé à ses opérations de la fin de juillet et dérangé mes affaires d'Espagne. Le mal qu'il me fait est

[1] *Correspondance*, nos 14,242 à 14,245, etc.

peu de chose en comparaison du déshonneur. Les détails de tout cela, que je me plais à tenir le plus secrets que je puis, excitent l'indignation la plus vive. Il faudra cependant que cela vienne un jour au clair et que l'honneur de nos armes soit vengé.

La seconde lettre a justement pour objet de faire « venir au clair » cette déplorable affaire. Elle est adressée au ministre de la Guerre, le 9 septembre, et prescrit l'arrestation du général Marescot, commandant du génie dans l'armée de Dupont, et indique la forme à suivre pour son interrogatoire ; car l'Empereur entrait volontiers dans ces détails :

Saint-Cloud, 9 septembre 1808.

Vous ferez arrêter le général Marescot, qui seul sera conduit à Paris, dans une prison militaire où il sera tenu au secret. Ses aides de camp seront arrêtés séparément. Les scellés seront apposés sur les papiers de tous, qui vous seront adressés. Quand le général aura été séparé de ses aides de camp et les aides de camp séparés entre eux, vous ferez faire au général l'interrogatoire ci-joint, qui vous sera remis signé de lui et de la personne que vous chargerez de l'interroger. Vous ferez subir à peu près le même interrogatoire à chaque aide de camp.

Interrogatoire à faire subir au général Marescot

1re question. — Où étiez-vous le 13 juillet, le 14, le 15, le 16, le 17, le 18 et le 19 ?

2e. — Comment ne vous êtes-vous pas aperçu que l'ennemi marchait, manœuvrait sur vos derrières, puisque, depuis le 13, le général Belair était attaqué au point de Murgibar (?), et que, le 16, il était en retraite ?

3e. — Pourquoi, au lieu de marcher tous réunis le 16 sur Baylen, vous êtes-vous séparés ?

4e. — Où étiez-vous le 19, à trois heures après midi, lorsqu'on a entendu le canon du général Vedel ?

5e. — Pourquoi alors n'a-t-on pas attaqué et forcé la ligne ennemie, ou n'est-on pas mort avec gloire comme des Français ?

6e. — Qui a fait cesser le feu au général Vedel ?

7e. — Où étiez-vous le 19, à six heures du soir et toute la nuit ?

8e. — Où avez-vous appris que le général Vedel faisait sa retraite sur Madrid ? Que vous a dit le général ennemi ? Quelle part avez-vous eue à l'ordre qui lui a été envoyé de revenir pour être perdu ?

9e. — Comment, grand officier de l'Empire et chef du génie, avez-vous pu, de gaieté de cœur, ajouter à la perte de la division Dupont celle des divisions Vedel et Gobert ?

10e. — Comment votre main a-t-elle pu signer la capitulation de Baylen, déshonneur éternel du nom français ? Pourquoi y avez-vous compris le général Vedel et sa division ?

11e. — Comment n'avez-vous pas exigé la sanction d'un commissaire anglais, et n'avez-vous pas conçu que les troupes françaises étaient perdues si elles posaient les armes, et ne rentreraient pas en France si l'on n'avait pas la garantie des Anglais ?

12e. — Pourquoi avez-vous signé le déshonneur des soldats français en consentant à mettre qu'ils avaient volé des vases sacrés ?

13e. — Pourquoi avez-vous parlé de bagages avec tant de détails, et augmenté par cette conduite intéressée le déshonneur de cette infâme capitulation ?

14e. — Pourquoi vous êtes-vous déguisé en général espagnol, et n'avez-vous pas suivi les troupes que vous aviez livrées désarmées ? Ne sentez-vous pas qu'il y avait de la lâcheté à quitter vos habits d'uniforme et à montrer cette terreur panique ?

La capitulation de Baylen avait forcé Joseph à évacuer Madrid. Une sorte de terreur panique, comme le disait Napoléon, s'était emparée des généraux, et les troupes françaises avaient rétrogradé à marches rapides jusqu'à Burgos. L'Empereur blâmait avec raison cette précipitation.

Tout ce qui se passe en Espagne, écrivait-il à Joseph le 16 août, est bien déplorable, et l'armée paraît commandée non pas par des généraux, mais par des inspecteurs des postes. Comment peut-on ainsi évacuer l'Espagne sans raison, sans même savoir ce que fait l'ennemi ?.... Dans tout ce qui se fait, il n'y a pas la première notion d'habitude de la guerre. J'espère que le maréchal Bessières vous aura donné le conseil de ne pas ainsi évacuer tout le pays sans voir l'ennemi.... Dans la position où vous êtes, on voit les ennemis partout, on les voit immensément forts. L'armée, telle qu'elle est organisée, est capable de battre tous les insurgés ; mais il y manque une tête.... J'espère que vous n'avez pas évacué Burgos. De quelque côté que l'ennemi s'avance, c'est une belle occasion pour le battre. Avec le corps du maréchal Bessières, il y a de quoi balayer toute l'armée des insurgés. Un jour, quand vous saurez les mouvements qu'a faits l'armée du général Castaños, vous serez fort étonné de toutes vos manœuvres.

S'il « manquait une tête » en Espagne, si Joseph n'avait pas les talents nécessaires pour diriger les opérations, il faut reconnaître qu'il n'était guère secondé par ses lieutenants. Dans cette

guerre de la péninsule, où devait pâlir l'étoile de Napoléon, il semble que personne ne fut à la hauteur de sa tâche. Nous avons vu tout à l'heure Moncey blâmé sévèrement; c'est maintenant le tour de Bessières, auquel Napoléon adresse, le 9 novembre 1808, la lettre suivante :

J'ai vu avec peine que, au lieu d'ambitionner la gloire d'entrer à Burgos, vous préfériez la céder à un autre. Votre résultat du 8 n'a pas rempli mon attente. Vous ne me donnez aucun renseignement; et comment pourriez-vous m'en donner? Vous étiez à dix lieues de votre avant-garde; le général Lasalle, qui la commande, était à cinq lieues de Burgos, de sorte que tout finissait par un colonel qui ne sait pas ce que l'on veut faire. Est-ce ainsi, monsieur le maréchal, que vous m'avez vu faire la guerre? Si vous aviez été à trois heures du matin aux avant-postes avec votre infanterie en échelons pour tenter une affaire d'avant-garde, votre cavalerie pour pousser des reconnaissances dans toute la plaine, vous auriez su positivement ce qu'il y avait à Burgos, et vous auriez rempli mon but. Tout me porte à penser qu'il n'y a dans Burgos que huit à dix mille coquins de l'armée de Castille qui ne sont pas dignes d'être nommés et qui osent faire des sorties de trois à quatre mille hommes dans la plaine devant mes troupes. Il faut plus d'activité et de vigueur que cela.

Le lendemain 10 novembre, Bessières entrait à Burgos.

Néanmoins, en présence de la gravité des événements, Napoléon s'était décidé à prendre lui-même en main la direction de la guerre. Aussitôt les choses avaient changé de face : les Espagnols, unis aux Anglais, avaient été successivement battus par l'Empereur ou par ses lieutenants. C'est à la suite d'un de ces succès que Napoléon écrivait à Fouché, le 1er janvier 1809 :

Les Anglais ont lâchement et honteusement abandonné les Espagnols; nous les poursuivons vivement.... Il paraît que les Anglais avaient fait venir dix mille chevaux pour se sauver plus vite. Faites relever tout cela dans les journaux; faites faire des caricatures, des chansons, des noëls populaires; faites-les traduire en allemand et en italien, pour les répandre en Italie et en Allemagne.

Le 4 décembre, les Français rentraient à Madrid, dont le général Belliard était nommé gouverneur. C'était un homme énergique, sur lequel on pouvait compter. Quelques troubles s'étant produits dans la capitale, il fit arrêter une centaine de meneurs et les fit passer devant une commission militaire.

.... L'opération qu'a faite Belliard, disait Napoléon dans une lettre qu'il adressait le 12 janvier, de Valladolid, au roi Joseph, est excellente. Il faut faire pendre une vingtaine de mauvais sujets. Demain j'en fais pendre ici sept, connus pour avoir commis tous les excès et dont la présence affligeait tous les honnêtes gens, qui les ont secrètement dénoncés et qui reprennent courage depuis qu'ils s'en voient débarrassés. Il faut faire de même à Madrid. Si l'on ne se débarrasse pas d'une centaine de boute-feux et brigands, on n'a rien fait. Sur ces cent, faites-en fusiller ou pendre douze ou quinze, et envoyez les autres en France aux galères. Je n'ai eu de tranquillité en France qu'en faisant arrêter deux cents boute-feux, assassins de septembre et bandits que j'ai envoyés aux colonies. Depuis ce temps, l'esprit de la capitale a changé comme par un coup de sifflet.

Tandis que le centre de la péninsule était reconquis par les Français, Saragosse s'immortalisait par sa belle défense de soixante-deux jours contre l'armée du maréchal Lannes. Il n'est pas un seul des témoins de ce siège mémorable qui n'ait rendu justice au courage héroïque des défenseurs de la ville. Il est donc d'autant plus curieux de trouver sous la plume de l'Empereur une appréciation bien différente. Il écrivait, le 11 mars 1809, au roi Joseph :

J'ai lu un article de la *Gazette de Madrid* qui rend compte de la prise de Saragosse. On y fait l'éloge des brigands qui ont défendu cette ville, sans doute pour encourager ceux de Valence et de Séville. Voilà en vérité une singulière politique! Certainement il n'y a pas un Français qui n'ait le plus grand mépris pour ceux qui ont défendu Saragosse.

Les habitants de cette malheureuse ville furent traités en prisonniers de guerre et transportés en France. La lettre suivante, du 6 mars, adressée au ministre de la Guerre, jette un jour navrant sur leur triste destinée :

Douze mille prisonniers arrivent de Saragosse. Il en meurt trois à quatre cents par jour; ainsi on peut calculer qu'il n'en entrera pas en France plus de six mille. Mon intention est que les officiers soient séparés et envoyés du côté du nord. Quant aux soldats, vous en ferez diriger quatre mille sur Niort, où on les emploiera au desséchement des marais de cette côte. Ils seront répartis de la manière suivante : mille à Niort, mille à Saintes, mille à la Rochelle et mille à Rochefort. Ces prisonniers seront sous les ordres du général Dufour,

qui les fera garder par la brigade qu'il réunit en ce moment. Le cinquième mille sera envoyé en Dauphiné, où il sera employé aux travaux de desséchement ordonnés dans cette contrée. Enfin, le sixième mille sera dirigé sur le Cotentin, où il travaillera au desséchement des marais. Vous recommanderez un régime sévère, et que des mesures soient prises pour faire travailler ces individus de gré ou de force. Ce sont pour la plupart des fanatiques qui n'exigent aucun ménagement.

Le chef des défenseurs de Saragosse, le marquis de Palafox, ne fut guère plus favorisé que ses soldats. Il nous en coûte de constater que Napoléon n'eut pas la grandeur d'âme de le traiter honorablement. Les deux lettres suivantes, adressées au ministre de la Police, feront connaître de quels sentiments l'Empereur était animé à son égard :

Rambouillet, 14 mars 1809.

Palafox, sa mère et sa femme doivent être arrivés ou arriver à Bayonne. Palafox sera conduit *comme un criminel* à Vincennes, et il sera mis au secret, de manière qu'on ne sache pas qui il est. Sa mère et sa femme seront envoyées au château de Ham, pour rester comme otages pour une quantité de Français qui sont aux mains des insurgés.

Schönbrunn, 14 juin 1809.

J'ai reçu un mauvais galimatias de ce scélérat de Palafox. Je suis mécontent que vous l'ayez accepté, fait traduire et par là fait connaître qu'il était à Vincennes, tandis qu'il devait y être ignoré. Ce scélérat est couvert du sang de plus de quatre mille Français qu'il a eu la barbarie de faire égorger à Saragosse. Qu'il reste à Vincennes oublié, sans plumes ni papier, et sans moyen d'intéresser à son sort les ennemis acharnés de la France.

Vous n'avez pas rempli mes intentions. Vous deviez ignorer qu'il était à Vincennes. Je vous réitère que mon intention est qu'il y vive séquestré du monde, sans moyen d'écrire ni de se faire connaître. C'est à cette condition que j'ai bien voulu ignorer ses crimes et ne pas le traduire à une commission militaire.

Les divers événements qui marquèrent la guerre d'Espagne de 1809 à 1812 pourraient nous fournir encore l'occasion de faire connaître nombre de pièces omises dans la *Correspondance*. Mais nous craindrions d'allonger outre mesure cet article déjà long. Cependant, avant d'en venir au dénouement en 1813, nous voudrions dire quelques mots des dilapidations

commises en Espagne par les généraux et les fonctionnaires français. Tout était matière à concussion : ici, ce sont des contributions qui restent dans les poches des généraux ou des commissaires des guerres; là, des balles de laine séquestrées et vendues à leur profit; des prisonniers qu'on libère à prix d'argent, des troupeaux de mérinos qu'on expédie en France, etc. Les lettres de l'Empereur sur ce sujet délicat sont assez nombreuses ; la *Correspondance* en a publié quelques-unes, d'autres sont restées inédites. Nous n'avons pas l'intention de donner ici aucune de ces lettres, où des noms honorés se trouvent singulièrement compromis. Nous nous contenterons de faire connaître les deux suivantes, qui ont trait à la plus importante et à la plus audacieuse de ces « opérations. » Les faits auxquels elles font allusion s'étaient passés en 1807, au lendemain des événements d'Aranjuez, alors que Murat commandait en chef en Espagne. Il semble même que, dans la pensée de l'Empereur, le roi de Naples n'ignorait peut-être pas où se trouvait le produit du vol. Le 20 août 1811, Napoléon écrivait donc au duc de Rovigo, ministre de la Police :

Il m'a été assuré que les diamants de la couronne d'Espagne ont été enlevés par des Français, et que, en faisant des recherches chez les bijoutiers, surtout chez ceux qui fournissent la cour de Naples, on aurait des indices. Suivez cela adroitement, afin de savoir la vérité.

Et, quatre jours plus tard, il adressait à Maret, alors ministre des Relations extérieures, une lettre plus explicite :

Saint-Cloud, 24 août 1811.

Écrivez en chiffres au comte Laforest qu'il voie le roi d'Espagne et qu'il lui fasse connaître que, ayant des indices que quinze à dix-huit millions de diamants avaient été soustraits par des individus à la couronne d'Espagne, et ayant appris qu'un sieur Aymé y était compromis, je l'ai fait enfermer jusqu'à ce qu'il ait révélé ce qu'il sait sur cette affaire; qu'il a déjà avoué qu'il avait vu de très beaux diamants, et entre autres la perle Pérégrine; que ces objets étaient sous la garde de cinq Espagnols à Madrid, au départ du roi Charles IV; que je désire que ces cinq Espagnols soient interrogés et que procès-verbal de leur interrogatoire soit envoyé à Paris; que la perle Pérégrine a passé dans les mains d'un bijoutier qui est en ce moment à Naples; que j'ai donné ordre à mon ministre à Naples de faire interroger ce bijoutier et de prendre tous les renseignements qui pour-

raient éclairer là-dessus, mon intention étant de faire retrouver ces quinze ou dix-huit millions de diamants et d'en envoyer la valeur au roi, secours qui sera essentiel pour lui dans cette circonstance; qu'il a été soustrait des objets d'un grand prix chez le prince de la Paix; qu'il faut faire faire des enquêtes; que cela sera suivi en France, et qu'on fera rentrer des sommes considérables.

Vous écrirez au baron Durand en chiffres de faire interroger le bijoutier de la cour de Naples qui est à Naples dans ce moment, et chez lequel on a vu la perle Pérégrine, et de faire des recherches pour parvenir à découvrir ce qu'est devenue cette perle et les autres diamants de la couronne d'Espagne; qu'il doit mettre le plus grand mystère dans ces recherches; que l'Espagne a besoin d'avoir ces objets importants dans la situation où elle se trouve.

Les événements de Russie en 1812 eurent leur contre-coup en Espagne; les insurgés sentirent grandir leurs espérances de se débarrasser des Français. La bataille des Arapiles, gagnée par Wellington sur Marmont, força Joseph à abandonner Madrid. Le roi, que l'Empereur avait, au commencement de l'année, investi du commandement suprême des troupes de la Péninsule, était mal secondé par ses lieutenants, Jourdan, Soult, Marmont, Suchet; leurs rivalités et leurs dissentiments devaient fatalement aboutir à un désastre. Une marche audacieuse de Wellington vers les provinces basques, pour couper la route de Bayonne, obligea l'armée française à se retirer derrière l'Èbre. Le 21 juin, le général anglais l'atteignit à Vittoria et lui infligea une sanglante défaite. La nouvelle en parvint le 1er juillet à Napoléon, alors à Dresde. Furieux de ce désastre, qu'il attribuait à l'impéritie de son frère, l'Empereur lui retira le commandement des troupes pour le donner au maréchal Soult, et il notifia au roi cette décision par une lettre assez sèche, qui se terminait ainsi : « Je désire que vous ne vous mêliez en rien des affaires de mes armées. » En même temps, il adressait au prince Cambacérès, archichancelier de l'Empire, la lettre suivante :

Dresde, 1er juillet 1813.

Je reçois des lettres du ministre de la Guerre dans lesquelles se trouvent celles du général Foy, du 22; le ministre de la Guerre vous fera connaître mes intentions.

J'envoie le duc de Dalmatie, avec le titre de mon lieutenant général, en Espagne. Il sera cependant sous les ordres de la régence et rendra compte au ministre de la Guerre,

Quant au roi d'Espagne, mon intention est qu'il demeure à Pampelune, Saint-Sébastien ou Bayonne, et qu'il y attende mes ordres. Dans tous les cas, mon intention est qu'il ne vienne pas à Paris et qu'aucun grand dignitaire, aucun ministre, sénateur ou conseiller d'État ne le voie jusqu'à ce que je lui aie fait connaître mes intentions. S'il avait dépassé la Loire, vous vous concerterez avec les ministres de la Guerre et de la Police pour faire ce qui serait le plus convenable, sans affliger l'impératrice de ces détails. Le roi ne doit pas passer la Loire sans mon ordre; mais enfin, s'il l'avait passée, il devrait se rendre dans le plus grand incognito à Morfontaine, d'où il serait convenable que ni lui ni aucun officier de sa maison ne vînt à Paris inquiéter l'administration de la régence. Vous verrez avec le ministre de la Police qui l'on pourrait charger de faire connaître mes intentions au roi. On pourrait faire choix de Rœderer ou de tout autre dont le roi aurait l'habitude. Mais, quoi qu'il en soit, vous devez employer la force, s'il est nécessaire, pour l'exécution de mes ordres. En général, je désire que toute communication qui sera faite au roi d'Espagne lui soit faite, non par le canal du ministre de la Police, mais par celui du ministre de la Guerre.

Au reçu de la présente, vous ferez appeler chez vous les ministres de la Guerre et de la Police, et vous leur remettrez leur lettre, en leur recommandant sur le tout le plus parfait silence.

Si le roi avait repris l'avantage et qu'on eût réoccupé Vittoria, vous y mettriez d'autant plus de ménagement. Je suppose que le sénateur Rœderer, ou tout autre ayant la confiance du roi, pourrait lui être envoyé pour lui faire sentir que, d'après l'opinion que j'ai de ses talents militaires, j'ai été obligé par les circonstances de donner le commandement de l'armée à un général ayant ma confiance.

Je vous envoie aussi une lettre pour le roi d'Espagne. Vous ne la remettrez au duc de Dalmatie qu'autant que cela paraîtrait nécessaire au ministre de la Guerre. Je désire que le duc de Dalmatie ne la remette qu'autant qu'il serait impossible de faire autrement. Il me semble qu'une ampliation du décret et une lettre du ministre sont suffisantes.

Veillez à ce que le ministre de la Police ne se mêle de rien que de surveiller, et à ce que le ministre de la Guerre n'écrive au roi d'Espagne que ce que les circonstances exigent qu'il sache; enfin, à ce que tout se fasse avec le plus de modération possible.

Des instructions conformes furent adressées le même jour aux ministres de la Guerre et de la Police. Dans celle du général Clarke, l'Empereur disait :

Toutes les sottises qui ont eu lieu en Espagne sont venues de la

complaisance malentendue que j'ai eue pour le roi, qui non seulement ne sait pas commander une armée, mais encore ne sait pas assez se rendre justice pour en laisser le commandement aux militaires.... Tout ce qui regarde le roi est extrêmement secret, et le duc de Dalmatie même ne doit pas en être instruit.

L'irritation de Napoléon, au sujet des événements d'Espagne, ne se calma pas rapidement. Il faut reconnaître que ni Joseph ni Jourdan, son major général, ne firent ce qu'il fallait pour cela. La lettre suivante, au ministre de la Guerre, fera voir que le mécontentement de l'Empereur était en grande partie justifié. La minute n'en existe plus dans les cartons des Archives nationales : elle a été supprimée sous le second empire; nous avons pu en retrouver le texte dans une copie des minutes de l'année 1813, exécutée sons la monarchie de Juillet [1] :

Wittemberg, le 11 juillet 1813.

Je suis aussi surpris qu'indigné de n'avoir aucun renseignement sur la situation de mes armées d'Espagne. J'ignore encore pourquoi on ne s'est pas lié avec le général Clausel; j'ignore la perte qu'on a faite en hommes; je n'ai pas reçu le récit de la bataille. Témoignez mon mécontentement au maréchal Jourdan; suspendez-le de ses fonctions, et donnez-lui ordre de se rendre dans ses terres, où il restera suspendu et sans traitement jusqu'à ce qu'il m'ait rendu ses comptes de la campagne. Son premier devoir était de vous mettre au fait et de vous faire le récit de la bataille. Demandez aussi ce récit à chaque général en chef. Enfin, témoignez au roi mon mécontentement de ce qu'il n'a pas envoyé ce récit, et de ce qu'il ne m'a pas fait part des raisons qui l'ont porté à abandonner le général Clausel.

Je ne suis pas très content de la lettre que vous avez écrite au roi. J'y vois trop de compliments. Lorsqu'on m'a perdu une armée par ineptie, je puis avoir le ménagement de ne pas mettre le public dans ma confidence; mais du moins ce n'est pas le cas de faire des compliments. Au contraire, la faute de tout ceci est au roi, qui ne sait pas commander, qui n'a rendu aucun compte et qui n'a donné aucun moyen de s'occuper de l'armée. Il est convenable que vous fassiez en sorte que cette manière dont j'envisage les choses soit connue du roi et de tous ceux qui l'entourent. La conduite de ce prince n'a cessé de faire le malheur de mon armée depuis cinq ans. Il est temps que cela finisse.

Il paraît qu'on a fait sauter le pont de la Bidassoa. Il y a bien de

[1] Archives nationales, AFIV* 57.

l'ineptie et de la lâcheté à tout cela. Témoignez mon mécontentement à Reille; dites-lui que je ne le reconnais plus. En général, ils ne montrent tous que la timidité des femmes.

En même temps, pour essayer de pallier aux yeux de l'Europe la défaite de Vittoria et d'en atténuer les conséquences morales, il écrivait de Magdebourg, le lendemain 12 juillet, au ministre des Relations extérieures :

Magdebourg, 12 juillet 1813.

.... Il est convenable d'écrire une circulaire à tous mes ministres pour leur faire la langue sur les affaires d'Espagne. Vous leur direz que, toutes nos armées d'Espagne s'étant concentrées afin de devenir disponibles comme réserve, selon que les circonstances l'exigeraient, l'armée du Nord s'était portée de Pampelune sur l'Aragon, et les autres armées sur les débouchés de la Biscaye et de la Navarre; que les Anglais, s'étant aperçus de ces mouvements, en avaient profité pour suivre vivement nos marches, et que, le 21, une affaire assez chaude avait eu lieu devant Vittoria, dans laquelle il y avait eu une perte égale des deux côtés; que l'armée avait continué son mouvement et était arrivée au point fixé pour sa réunion; que cependant l'ennemi avait pris une centaine de pièces de canon ou voitures qui étaient dételées à Vittoria, reste de l'immense évacuation qui avait été faite de Madrid et de l'Espagne; que c'est la prise de ces bagages que les Anglais voudraient faire passer pour des pièces de canon attelées et enlevées du champ de bataille.

Joseph avait obéi aux ordres de son frère ; le 12 juillet, il avait remis le commandement à Soult, lui laissant la tâche de défendre, non plus le royaume d'Espagne, mais la frontière française des Pyrénées. Après un court séjour au château de Poyanne, près de Bayonne, il se retira à Morfontaine. Il y vécut plusieurs mois dans le plus strict isolement. Napoléon avait encore insisté auprès de Cambacérès pour que ses intentions à cet égard fussent ponctuellement exécutées. La lettre qu'il lui adressa de Dresde, le 20 juillet, a été supprimée comme celle du 11, dont nous avons parlé plus haut; elle ne nous a été conservée qu'en copie [1].

Au prince Cambacérès, archichancelier de l'Empire.

Dresde, 20 juillet 1813.

Je reçois votre lettre. Je vous ai fait connaître, de Wittemberg, que

[1] Archives nationales, registre AFIV* 57.

mon intention était que le roi se rendît à Morfontaine et qu'il y gardât le plus grand incognito. Mon intention est que vous ne le voyiez pas. S'il demandait à vous voir, vous répondriez qu'il y a défense de ma part. Mon intention est qu'il ne voie aucun de mes ministres; s'il demandait à les voir, on lui ferait la même réponse. Le président du Sénat, les ministres d'État, les présidents de section ne le verront pas. Vous ferez connaître de la manière la plus positive au roi que, jusqu'à mon retour, mon intention est qu'il ne voie personne [1].

Il vient de m'écrire une lettre où il accuse le ministre de la Guerre et tout le monde. La faute de tout est à lui. La relation des Anglais montre assez avec quelle ineptie cette armée a été conduite; il n'y en a pas d'exemple dans le monde. Sans doute le roi n'était pas militaire; mais il est responsable de son immoralité, et la plus grande immoralité, c'est de faire un métier qu'on ne sait pas. S'il manquait à l'armée un homme, c'était un général, et s'il y avait un homme de trop, c'était le roi. Je n'entends donc pas raillerie là-dessus. Si vous mettiez ici de la faiblesse et ne faisiez pas connaître clairement mes intentions, le roi recevrait du monde, deviendrait un centre d'intrigues, et cela me mettrait dans la nécessité de le faire arrêter; car ma patience est à bout. J'ai blâmé la lettre que lui a écrite le ministre de la Guerre, parce que le roi aura pris facilement le change. Il faut qu'il connaisse mes vrais sentiments, et qu'il sache que, s'il ne s'y conforme pas, le ministre de la Police a ordre de l'arrêter. Il n'y a absolument que cela qui puisse le contraindre.

Je suis surpris, après ce que je vous ai écrit, que vous ayez eu encore quelque doute sur la conduite à tenir envers le roi. Tout ceci ne doit être que provisoire; il est donc tout simple qu'il reste à se reposer à la campagne en attendant que je puisse lui demander compte de sa mauvaise conduite. Je ne sais ce que vous avez chargé Rœderer de lui dire; mais, si vous ne lui avez pas parlé clair et fait voir mes lettres, vous aurez manqué votre but. Il paraît que Rœderer va venir auprès de moi; j'en suis bien aise; je pourrai lui dire toute ma façon de penser, et que je ne veux plus exposer mes affaires par ménagement pour des imbéciles qui ne sont ni militaires, ni politiques, ni administrateurs.

Les malheurs de la France firent sortir Joseph de sa retraite. Le 29 décembre, il écrivit à l'Empereur pour se mettre à sa disposition. Napoléon lui répondit par une lettre peu aimable, dont

[1] Sauf sa femme, sa mère, les personnes de sa famille et quelques Espagnols de son intimité, est-il dit dans une lettre du même jour au ministre de la Police.

Joseph eut le bon esprit de ne pas se froisser. Il fit savoir à son frère qu'il renonçait au titre de roi et ne se regardait plus que comme prince français ; il le supplia d'user de ses services et de son dévouement. Dès lors, Napoléon lui rendit sa confiance et le nomma, au commencement de 1814, son lieutenant général à Paris, avec des pouvoirs assez étendus. C'est en cette qualité qu'il dirigea le gouvernement, de concert avec l'impératrice régente, jusqu'à ce que l'entrée des alliés à Paris et l'abdication de l'Empereur eussent mis fin à son rôle politique.

LÉON LECESTRE.

MÉLANGES

I.

LE RÈGNE DE THIERRY III ET LA CHRONOLOGIE DES MOINES DE FONTENELLE

Grâce aux récents travaux de M. Bruno Krusch [1] et du regretté Julien Havet [2], la chronologie des rois mérovingiens, déjà éclaircie par Mabillon, paraît à peu près définitivement fixée. Sur un point, cependant, leurs conclusions, déjà adoptées par les érudits, sont contestables et veulent être corrigées. Il importe même de faire cette correction avant que l'erreur, s'abritant sous leurs noms justement autorisés, se répande dans les manuels d'enseignement.

Nous avons en vue la chronologie du règne de Thierry III. M. Krusch consacre à cette question, que l'incohérence des documents rend extrêmement difficile, plus de douze pages de son étude : *Zur Chronologie der merowingischen Könige*, et il fixe la date initiale de ce règne à la fin de l'année 675. Julien Havet, précisant encore davantage, la place entre le 11 septembre et le 14 décembre 675 [3].

Parmi les textes que M. Bruno Krusch apporte à l'appui de son opinion, deux seulement sont à retenir : l'un est tiré d'un manuscrit d'Oxford, du xe ou xie siècle (Bibliothèque Bodléienne *e Museo* 94, ol. 113; Julien Havet dit 113, ol. 94, fol. 114 et 115). C'est une note

[1] *Zur Chronologie der merowingischen Könige*, von Bruno Krusch, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXII, p. 449-490. Göttingen, 1882.

[2] Voir *Les Questions mérovingiennes*, par Julien Havet, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVI, XLVII et LI, années 1885, 1887 et 1890, en particulier, *La Date d'un manuscrit de Luxeuil*, 1885, et *Les Chartes de Saint-Calais*, 1887.

[3] *La Date d'un manuscrit de Luxeuil*, p. 10 et 11 du tirage à part, Paris, Champion, 1885.

qui fait suite aux Chroniques d'Isidore de Séville et qui fut évidemment copiée sur un manuscrit plus ancien [1]. En voici la teneur : *A passione Domini nostri Jesu Christi usque ad transitum Childeberti regis, in quo anno cyclus Victorii rurso ex passione dominica circulum annorum ad inicium rediit sunt anni 532. In summa ab initio mundi usque in predicto anno sunt anni 5760. Ab eo anno usque primo anno regni Clotharii, filii Chlodovei, sunt anni 89. Abinde usque transitum illius, quando Heldericus germanus suus tria hec regna Neustria, Austria et Burgundia subjugavit, sunt anni quindecim et menses V. Hildericus regnavit in Neustria annos 2 et menses 6. Cui germanus suus Teodericus successit in regno. Ab eo anno, quando passus est Dominus noster Jesus Christus, usque primo anno Theoderici regis anni sunt 648. Fiunt insimul ab initio mundi usque in predicto primo anni* (sic) *regni Teoderici incliti regis anni 5876, et restat de sexto miliario anni 124.* M. Bruno Krusch estime que le copiste, en transcrivant ce texte, a commis une erreur de lecture ou de plume et propose la correction suivante qui s'impose : au lieu de anni LXXXVIIII (89), il faut lire LXXXXVIIII (99). Ce chiffre établi, voici comme il raisonne : On sait que le cycle de Victorius est de 532 ans; la première révolution de ce cycle a commencé en l'an 28 (l'année de la Passion selon Victorius), pour finir en 559. Ajoutez à ces 559 ans les 99 ans du texte corrigé, vous avez l'année 658, ou du moins une partie de cette année 658, comme date initiale du règne de Clotaire III, fils de Clovis II. Par d'autres calculs, M. Krusch établit que le règne de Clovis II prenait justement fin dans les derniers mois de 657. Cette double année 657-658 marque donc exactement le commencement du règne de Clotaire III. Or il régna 15 ans et 5 mois [2], et Childéric régna ensuite en Neustrie 2 ans et 6 mois, soit en tout, pour les deux frères, 17 ans et 11 mois de règne. La conclusion s'impose : l'avènement de leur successeur Thierry III doit être fixé en 675 [3].

Julien Havet, commentant le même texte, arrive par une autre voie à la même conclusion. Il fait remarquer que, selon les calculs de

[1] Waitz avait déjà publié ce texte dans *Neues Archiv*, IV, 383.

[2] Selon M. Krusch, il y aurait une lacune entre les mots *menses* et v : ce qui donnerait « Anni quindecim et menses *x* dies v. » Mais, comme l'a fait observer Julien Havet (*Manuscrit de Luxeuil*, p. 10 du tirage à part), si l'auteur de la note avait voulu indiquer la durée du règne de Clotaire III, à la fois en années, en mois et en jours, il aurait mis le mot *et* devant *dies* et non devant *menses;* d'ailleurs, puisque pour Childéric II il n'a indiqué que des ans et des mois, il n'est pas probable qu'il ait précisé plus pour son prédécesseur. Il n'y a donc pas lieu d'invoquer ici une lacune.

[3] *Zur Chronologie*, loc. cit., p. 478, 481.

Victorius, l'an du monde 5658 correspond à l'an 457 de notre ère [1]. L'an du monde 5876 correspondrait donc nécessairement à l'année 675. Or, c'est précisément cette date 5876 que le manuscrit d'Oxford assigne à l'avènement de Thierry III [2].

Le second texte allégué par M. Bruno Krusch pour fixer en 675 le commencement du règne de Thierry est emprunté aux *Formulæ Andegavenses* [3]. On y lit, en effet : *A principio mundi usque ad Passionem Christi, 5229 anni fuerunt; abinde peractis regnum, Chlodoveo, Chlothario, Theodorigo et Childerico a mundi initio anni sunt 5880, in anno tertio Theuderico regis.* Tous les chronologistes se sont exercés sur ce texte, depuis Mabillon. L'explication qu'en donne M. Krusch est très légitime : nous contestons seulement la conclusion qu'il en tire. « L'auteur, dit-il, compte, depuis la création du monde jusqu'à la Passion, 5229 ans, soit un an de plus que Victorius. Pour atteindre ensuite la troisième année de Thierry III, il ajoute 651 ans (5229 + 651 = 5880). Joignez à ces 651 ans les 27 ans qui précèdent la Passion (puisque l'an 28, date de la Passion, correspond à la première année du cycle de Victorius), vous aurez de la sorte 678. Si l'année 678 est la troisième année de Thierry, son règne n'a pu commencer avant 675, et cela justifie la conclusion que nous avons formulée plus haut, d'après le manuscrit d'Oxford [4]. »

Nous verrons plus loin comment on peut ruiner par la base cette argumentation si juste et, en apparence, si solide et si décisive. Sans en apercevoir la fragilité réelle, M. Bruno Krusch ne put méconnaître la portée de certaines objections qui s'adressaient à sa thèse. Il se trouve d'abord en présence d'un document inséré par Pérard dans son *Recueil de plusieurs pièces servant à l'histoire de Bourgogne* (p. 9) et ainsi conçu : *Die sabbato proximo ante medio mense aprili in anno 14 regnante domino nostro Theoderico rege.* Mabillon a montré que, sous le règne de Thierry, le samedi ne coïncida avec la veille du 15 avril qu'en l'année 686 [5], et il en conclut que Thierry devint roi en 673. Mais M. Bruno Krusch écarte cette conclusion, en écartant le texte même d'où elle est tirée par une fin de non-recevoir absolue. « Cette manière de désigner le samedi par le 14 du mois n'est pas usitée, dit-il ; il n'y a rien à retenir de cette indication [6]. »

[1] « Et simul omnes a mundi origine usque ad Constantinum et Rufum præsentes consules quinque millia DCLVIII anni referuntur. » Thiel, *Epistolæ romanorum Pontificum*, p. 134.

[2] *La Date d'un manuscrit de Luxeuil*, p. 7-9 du tirage à part.

[3] Zeumer a discuté ce texte dans *Neues Archiv*, t. VI, p. 92.

[4] *Zur Chronologie der merowingischen Könige*, dans *Forschungen*, loc. cit., p. 487.

[5] *Acta SS. Ordinis S. Benedicti*, sæcul. III, pars 2, *Præfat.*, n° 5, p. v.

[5] *Zur Chronologie*, loc. cit., p. 486.

Mais il rencontre bientôt une objection plus grave, qui résulte de la difficulté de concilier, dans sa thèse, les dates des règnes de Thierry III, de Clovis III et de Childebert III. On sait, en effet, à n'en pouvoir douter, qu'en 699 Childebert III était dans la cinquième année de son règne : cela ressort d'un texte authentique et clair [1]. D'autre part, le Continuateur de Frédégaire donne au règne de Thierry III une durée de dix-sept ans, et tous les catalogues sont d'accord sur ce point. Le Continuateur de Frédégaire assigne en outre à Clovis III un règne de quatre ans ; et les meilleurs catalogues, le *Tilianus*, le *Parisiensis*, le *Bernensis*, voulant préciser davantage, s'expriment ainsi : *Clodoveus regnavit annos IV, obiit in V°*. Si l'on rapproche toutes ces données, même en prenant le minimum (soit quatre ans) pour Clovis III, et quatre ans pour Childebert III, on obtient, avec les dix-sept ans de Thierry, la somme de vingt-cinq ans. Mais, dit M. Bruno Krusch, et après lui Julien Havet, Thierry III commença de régner à la fin de l'année 675. Ajoutez 25 à 675, vous aurez 700. La quatrième année de Childebert coïnciderait donc avec l'année 700. Or, nous avons vu que la cinquième année de son règne coïncide, en tout ou en partie, avec l'année 699. Il faut donc, de toute nécessité, reculer la date initiale du règne de Thierry III ou diminuer à la fois la durée de ce règne et celle du règne de Clovis III. C'est ce dernier parti qu'a pris M. Krusch. Forcé d'admettre que Thierry III a régné plus de seize ans, puisque l'on connaît un diplôme daté *anno 17 regni domni nostri Theuderici gloriosissimi regis* [2], il affirme au moins, comme indubitable, que Thierry III mourut au commencement de la dix-septième année de son règne. Il raccourcit pareillement d'une année, en s'appuyant sur le catalogue de Reims, le règne de Clovis III. De la sorte, il peut concilier la cinquième année de Childebert, qui correspond à 699, avec la première année de Thierry, fixée à la fin de 675 [3].

[1] C'est une note d'un manuscrit de Berne, Codex 219, VIIIe siècle ; elle est ainsi conçue : *In annum 5 Childeberti regis Francorum, Pippino jubente, ab Adam sunt anni 5900. Fuit Pasca X kal. aprilis, Ascensio Domini fuit kal. Madias. Per cyclum numerum annorum 140. Repeticio a capite cychli.* La première période du cycle de Victorius étant de 559 ans, si vous y joignez 140 ans de la seconde, vous atteindrez l'année 699. Or, en cette année, Pâques tombait le 23 mars (X kal. aprilis) et l'Ascension le 1er mai (kal. Madias). La computation est donc exacte et absolument sûre. Pagi en avait déjà fait la remarque, quand il disait (ad ann. 692, n. 19) : *Illud cardo est temporum Theodorici III, Clodovei III ac Childeberti III, Francorum regum ; nihilque quoad eorum chronologiam certius nobis antiquitas conservavit.*

[2] *Actum Camiliaco vico publico quod fuit mensis.... anno 17 regni domini nostri Theuderici gloriosissimi regis.* Le nom du mois n'était malheureusement pas lisible (Mabillon, *De re diplomatica*, supplementum, cap. VI, n° 2).

[3] *Zur Chronologie*, loc. cit., p. 488-489.

Tout critique sentira ce qu'il y a de forcé et de dangereux dans un pareil système chronologique. M. Bruno Krusch en a reconnu lui-même le péril, et dans une note discrète, mise au bas d'une page de son étude sur *Die älteste Vita Leudegarii*, il renonce à sa thèse et décide qu'il faut compter les années de Thierry III à partir de 673, et allonger un peu le règne, inutilement raccourci, de Clovis III [1]. Notre article n'a pas d'autre but que d'utiliser cet aveu, précieux à recueillir, et de remettre, s'il est possible, les choses au point.

Il est remarquable que, dans leurs calculs, M. Bruno Krusch et Julien Havet, se contentant d'indications chronologiques détachées, n'ont tenu à peu près aucun compte du récit des historiens qui ont rédigé les annales, malheureusement trop brèves, de Thierry III. Le Continuateur de Frédégaire, en effet, aussi bien que l'auteur du *Liber Historiæ*, attestent que Thierry III succéda à son frère Clotaire III : *His diebus Clotarius rex obiit. Theudericus vero, frater ejus, in regno successit* [2]. Si le malheureux roi fut bientôt supplanté par son frère Childéric, qui gouverna la Neustrie durant deux ans et six mois, s'il subit les horreurs de l'incarcération après avoir été outrageusement tondu, si enfin il ne remonta sur le trône qu'après la mort de son rival, il n'en était pas moins en droit, durant son premier passage au pouvoir, de signer des actes, des « préceptes, » selon la langue du temps, et de les dater de la première année de son règne. Or, est-il croyable qu'après son rétablissement, il ait lui-même, de propos délibéré, considéré son exil comme légal et son premier avènement comme non avenu, et qu'il ait pris l'année de sa restauration comme date initiale de son règne ?

Justement, c'est un principe en matière de diplomatique mérovingienne, que les années de règne des souverains doivent se compter à partir de leur premier avènement, même dans les royaumes ou plutôt dans les parties du royaume franc qui ne sont arrivées que plus tard sous leur domination [3]. Il semble donc étonnant que M. Bruno Krusch et Julien Havet, qui ont contribué si puissamment à établir cette règle précieuse, n'aient pas songé à en faire l'application au

[1] *Die älteste Vita Leudegarii* dans *Neues Archiv der Gesellschaft* etc., t. XVI, 1891, p. 579.

[2] *Chronicarum quæ dicuntur Fredegarii scolastici Continuationes*, cap. II, dans *Mon. G.*, in-4, p. 168. Dans le *Liber historiæ Francorum*, connu aussi sous le nom de *Gesta Francorum*, cap. XLV (ap. *Mon. G.*, ibid., p. 317), on lit pareillement : *Clotharius rex puer obiit.... Theudericus, frater ejus, elevatus est rex Francorum.* Dans la *Vie de saint Léger* (ap. Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, sæcul. II, p. 679 et suiv., cap. III), il y a une allusion évidente au même fait.

[3] Julien Havet a parfaitement établi ce point (*La Date d'un manuscrit de Luxeuil*, p. 4 et 5 du tirage à part).

règne de Thierry III. Cette règle admise, il faut ou bien biffer les textes du Continuateur de Frédégaire et du *Liber Historiæ*, ou bien faire partir de la mort de Clotaire III, c'est-à-dire de 673, le commencement du règne de Thierry III. Évidemment, personne, en présence d'une telle nécessité, n'hésitera sur le parti à prendre.

Reste, dans ces conditions, à donner des textes allégués par M. Bruno Krusch une explication rationnelle. La chose n'offre guère de difficultés. En ce qui concerne le manuscrit d'Oxford, il suffit d'en lire le texte avec attention pour voir que l'auteur fait allusion à la restauration de Thierry, et non à son premier avènement : *Abinde usque transitum illius (Clotarii) quando Heldericus germanus suus tria hec regna Neustria, Austria et Burgundia subjugavit, sunt anni 15 et menses 5. Hildericus regnavit in Neustria annos 2 et menses 6. Cui germanus suus Theodoricus successit in regno.* Qui songe à nier que Thierry III ait remonté sur le trône après la mort de Childéric III ? Évidemment il s'agit ici de la domination de ce prince sur tout le royaume franc. Et cette prise de possession date de 675.

Le texte des *Formulæ Andegavenses* est moins clair : *Abinde peractis regnum Chlodoveo, Chlothario, Theodorico et Childerico a mundi inicio anni sunt 5880, in anno tercio Theuderico regis*, y est-il dit. Mais le sens n'en est pas pour cela indéchiffrable; on voit qu'il y est fait deux fois mention de Thierry, la première fois entre Clotaire et Childéric et la seconde après Childéric. N'est-ce pas reconnaître que, dans la première, il s'agit du premier avènement du roi et que l'*anno tertio* indique les années de sa restauration? En ce cas, qu'importe que la date initiale du rétablissement coïncide avec l'année 675? Cela n'empêche pas que Thierry III ait d'abord succédé à son frère en 673.

Cette date de 673, comme terme du règne de Clotaire III, est l'un des points les plus assurés de la chronologie mérovingienne. Julien Havet, qui en a repris l'examen après M. Bruno Krusch, est parvenu à déterminer les limites dans lesquelles les amis de la précision doivent se circonscrire. « Clotaire III est mort au plus tôt le 11 mars, au plus tard le 15 mai 673 [1]. » C'est par conséquent dans ces mêmes limites qu'il faut fixer le premier avènement de Thierry III.

Le terme de son règne est-il aussi facile à établir? Dans la petite note que nous avons citée plus haut, M. Bruno Krusch le marque, un peu au hasard, au commencement de 690. Indiquons les données du problème : il faut accorder à Thierry III dix-sept ans, à Clovis III quatre

[1] J. Havet, *La Date*, etc., p. 5-10. Cf. une note plus récente du même auteur dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1892, t. LIII, p. 323-324.

ans et plus, pour aboutir, avec la cinquième année de Childebert III, à l'année 699.

Or, nous avons vu que Clotaire III mourut au plus tôt le 11 mars, au plus tard le 15 mai 673. Les dix-sept ans, en chiffres ronds, du règne de Thierry III, ajoutés à cette date, nous donnent, comme terme de la vie de ce prince, un des jours écoulés entre le 11 mars et le 15 mai 690.

Cette conclusion, qui ne peut fournir qu'un résultat provisoire et approximatif, est-elle conciliable avec ce que nous savons de la chronologie des règnes de Clovis III et de Childebert III ? Justement il est remarquable que l'avènement de Clovis III est antérieur au mois de juin 690. En effet, comme nous l'avons dit, Childebert III était, en 699, dans la cinquième année de son règne, et nous apprenons par la *Chronique* de Fontenelle que, dès la fin de mars 704, il était déjà dans la dixième année [1]. Sa première année commença donc de courir au plus tard à la fin de mars 695. Or nous possédons une charte datée du 18 mai et de la cinquième année de Clovis III [2], *qui regnavit annos IV, obiit in V°*. Ce 18 mai ne peut évidemment appartenir qu'à l'année 694. Mais, si Clovis III était déjà, à cette date, dans sa cinquième année, c'est que son règne avait commencé au plus tard le 18 mai 690. C'est donc avant le 18 mai 690 qu'il faut placer la mort de son prédécesseur Thierry III. Ce calcul confirme notre première conclusion et, de provisoire qu'elle était, la rend définitive.

Il y a plusieurs conséquences à tirer de ce résultat.

D'abord le document inséré dans le *Recueil* de Pérard, et que M. Bruno Krusch avait écarté par une fin de non-recevoir un peu arbitraire, conserve sa valeur. Du moins, on ne peut rien arguer de sa chronologie contre son authenticité. La quatorzième année du règne de Thierry coïncide en partie avec l'année 686.

En second lieu, les dates des diplômes de Thierry III doivent être calculées, non pas, comme le voulait Julien Havet [3], à partir de la fin

[1] « Anno dominice incarnationis 704, indictione secunda, pridie kalendarum aprilium die, feria secunda. Nam solemnitas sancti Paschæ tertio kalendarum aprilium tunc extitit, qui erat annus decimus regis gloriosi Hildeberti » (*Gesta abbatum Fontanellensium*, éd. Lœvenfeld, dans *Script. Rer. Germ.*, p. 19 du tirage à part). Cette date est une des rares indications des *Gesta* où tous les éléments chronologiques s'accordent parfaitement.

[2] « XV kalendas junii, anno quinto regni nostri Chlodovei regis » (Charte de la sœur d'Ebbon, évêque de Sens, dans Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, sæcul. III, pars 2ª, p. 615). Notons que Mabillon, qui ne doute pas de l'authenticité de ce document dans les *Acta*, paraît moins assuré dans les *Annales Bened.* (t. I, p. 609, lib. XVII, cap. XXXI). Était-ce à cause de la difficulté de concilier la date de la charte avec la chronologie générale ? Nous avons fait voir que cette difficulté n'existe pas.

[3] *La Date d'un manuscrit de Luxeuil*, p. 10. Havet cite les diplômes de

de 675, mais à partir du commencement (11 mars-15 mai) de l'année 673.

Enfin la chronologie que M. Bruno Krusch avait établie d'après les documents de l'abbaye de Fontenelle touchant quelques personnages importants de cette période, saint Wandrille, abbé de Fontenelle, Genésius et saint Lambert, évêques de Lyon, saint Ouen et saint Ansbert, évêques de Rouen, est à remanier, et les tableaux qu'il avait insérés sur ce sujet dans les *Forschungen* sont à retoucher. Comme ces points rentrent dans l'histoire générale et se rattachent au règne de Thierry III, on nous permettra d'y insister pour compléter notre étude.

De tous les arguments proposés par M. Krusch pour fixer la date de l'élévation de saint Lambert au siège épiscopal de Lyon, un seul conserve sa valeur : c'est celui qui est tiré d'un diplôme de Thierry III, daté, *medio minse september, annum V rigni nostri* [1], par conséquent de septembre 677. On voit par ce document que Genésius, prédécesseur de saint Lambert, était encore à cette date « métropolitain » de Lyon. Tout ce qu'on en peut conclure, c'est que saint Lambert ne quitta pas Fontenelle avant la fin de l'année 677.

Les autres calculs de M. Krusch reposent sur le *Vita Condedi*, le *Vita Lamberti*, le *Vita Ansberti*, le *Vita secunda S. Wandregisili*, tous ouvrages émanés de la plume des moines de Fontenelle. Le savant critique n'a malheureusement pas déterminé d'une façon suffisante la valeur diverse de ces documents; il s'est contenté de comparer les données chronologiques du *Vita S. Wandregisili* avec celle du *Vita Ansberti*, du *Vita Condedi* et du *Vita Lamberti*, en donnant la préférence aux derniers, en raison des diplômes qu'ils renferment.

Il est bon de remarquer d'abord que les textes du *Vita Ansberti* et du *Vita Condedi*, publiés par Mabillon [2], et auxquels se réfère M. Bruno Krusch, sont des textes interpolés. Les Bollandistes ont édité une autre rédaction de ces deux *Vitæ*, qui paraît être la composition primitive [3]. En tous cas, les passages qui concernent les dates tirées des diplômes de l'abbaye ne s'y trouvent pas. Ces documents chronologiques sont donc, à coup sûr, des additions postérieures.

Sans en préciser la date, on peut croire que la rédaction du *Vita*

Thierry III, publiés par Tardif (*Mon. hist.*, nos 20-25) et par Pertz (*Diplom.*, I, nos 46 et suiv.).

[1] *Diplom.*, I, p. 14 ; Tardif, no 21.

[2] *Acta SS. Ord. S. Bened.*, II, p. 1048-1062 ; p. 862-865.

[3] Le texte du *Vita S. Condedi* se trouve dans les *Acta Sanctorum*, Octobr., t. IX, p. 351 et suiv.; le *Vita S. Ansberti* dans les *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 178-191.

Condedi, interpolation comprise, est antérieure au IXe siècle, et peut-être au milieu du VIIIe, parce qu'elle ne renferme pas la mention caractéristique de l'ère de l'Incarnation. Et, bien que cette mention se rencontre dans le *Vita Lamberti* [1], il n'en est pas moins sûr que la rédaction primitive de cet ouvrage est antérieure au *Vita Condedi* [2]. L'ère de l'Incarnation est ici une interpolation incontestable [3].

M. Bruno Krusch a pensé que le *Vita Lamberti* était un morceau détaché de la *Chronique* de Fontenelle [4], ce qui en reporterait la composition au milieu du IXe siècle [5]. C'est une erreur, dont M. Lœvenfeld a fait pleine justice [6]. En plaçant la rédaction de ce *Vita* dans les premières années du VIIIe siècle, on serait, à ce qu'il semble, bien près de la vérité. Nous ne faisons aucune difficulté d'admettre, avec la plupart des critiques, que la composition du *Vita secunda S. Wandregisili* est postérieure à cette date.

D'après ces observations préliminaires, ne semble-t-il pas que les données chronologiques insérées dans les divers ouvrages dont le *Vita Lamberti* tient la tête sont, non pas des documents primitifs ayant une valeur absolue par eux-mêmes, mais le produit de calculs dont il nous appartient de contrôler l'exactitude? C'est au moins dans cette hypothèse qu'il est bon de se placer pour les examiner utilement. Commençons cet examen par les données du *Vita Lamberti* [7].

[1] Mabillon, *Acta*, sæcul. III, pars 2a, p. 463, n° 2.

[2] L'auteur du *Vita S. Condedi* renvoie aux *Gesta S. Lamberti* (Mabillon, *Acta*, II, p. 864, n° 8).

[3] Rien de plus incohérent, semble-t-il, que la méthode d'après laquelle l'ère de l'Incarnation a été appliquée à quelques dates par les chronologistes de Fontenelle. Si cependant un fait leur a servi de point de départ, ce serait, comme l'a remarqué Henschenius, l'ordination de saint Ouen, mise en 635 à cause de la coïncidence du 14 mai avec le dimanche des Rogations (cf. *Vita Eligii*, lib. II, cap. II). C'est de là que procède la date de la cinquième année de l'épiscopat de saint Ansbert (on suppose que saint Ouen, son prédécesseur, gouverna l'Église de Rouen quarante-trois ans et trois mois) 635 + 43 + 4 = 682 (cf. *Vita S. Ansberti*, cap. XXVII ; ap. Mabillon, *Acta*, II, 1056). De là aussi, pour la fondation de Fontenelle, l'année 645, la onzième de Clovis II (cf. *Vita secunda S. Wandregisili*, cap. XIV ; ap. Mabillon, *Acta*, II, 540). Ce système chronologique adapté à l'ère de l'Incarnation est absolument indépendant du synchronisme établi par les moines de Fontenelle entre les années du règne des rois mérovingiens et la durée de l'administration de leurs abbés ; peut-être même lui est-il postérieur. En tout cas, il n'y a pas lieu d'en tenir compte dans notre argumentation.

[4] *Zur Chronologie der merowingischen Könige*, dans *Forschungen*, loc. cit., p. 482.

[5] Les *Gesta abbatum Fontenellens.* ont été composés entre 834 et 845 (cf. Lœvenfeld, *Préface* de son édition, p. 5 du tirage à part).

[6] Cf. *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXVI, p. 197, 198.

[7] On sait que le *Vita S. Lamberti* est malheureusement incomplet. Le seul texte que l'on connaisse a été publié par Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, sæcul. III, pars 2a, p. 462-465.

Nous y voyons que saint Wandrille gouverna l'abbaye de Fontenelle dix-neuf ans et cinq mois et qu'il mourut le 22 juillet, un samedi, dans la onzième année de Clotaire. L'auteur ajoute *en 665, indiction VII;* mais nous avons déjà observé que ces dernières indications sont sûrement postérieures à la rédaction primitive. La onzième année de Clotaire coïncide avec l'année 668. Or, il est remarquable que, cette année-là, le 22 juillet tombait justement un samedi. Faut-il croire que cette coïncidence soit l'effet du hasard ?

L'auteur du *Vita secunda S. Wandrigisili* confirme cette chronologie et la précise encore. Il raconte que saint Wandrille fonda l'abbaye de Fontenelle le 1er mars, dans la onzième année du règne de Clovis II [1]; il cite une confirmation royale des privilèges du monastère datée de Palaiseau, la quinzième année du gouvernement de saint Wandrille et la septième année du règne de Clotaire III [2]; enfin il fixe la mort de saint Wandrille dans la onzième année de Clotaire [3]. Ici, l'auteur, qui connaissait sûrement le *Vita Lamberti,* ajoute par erreur : *regiminis (Wandregisili) anno decimo nono,* au lieu de *anno decimo nono elapso.* Sauf cette dernière indication, toutes les autres données se concilient parfaitement. Le règne de Clovis ayant commencé le 19 janvier 639 [4], la fondation de Fontenelle, fixée au 1er mars de la onzième année de ce règne, remonterait au 1er mars 649. La quinzième année de l'administration abbatiale de saint Wandrille courrait ainsi du 1er mars 663 au 1er mars 664. Or, à cette date, Clotaire III, qui avait succédé à son père vers la fin de 657 [5], était bien dans sa septième année. Enfin, si saint Wandrille mourut le 22 juillet dans la onzième année du règne de Clotaire, il faut placer cette mort en 668 [6]. Le *Vita secunda S. Wandrigisili* s'accorde donc sur ce point avec le *Vita Lamberti.*

Mais ce dernier ouvrage renferme d'autres indications chronologiques qu'il nous faut également reviser. Il nous apprend que Lambert entra à Fontenelle la quatrième année avant la mort de saint Wandrille, qu'il y séjourna en tout treize ans et huit mois [7], et qu'élu

[1] Mabillon, *Acta,* II, p. 540, n° 14.
[2] *Ibid.*, p. 543, n° 19.
[3] *Ibid.*, p. 545, n° 27.
[4] Ce point a été établi par M. Bruno Krusch (*Zur Chronologie,* loc. cit., p. 464-470) et par Julien Havet (*Questions Méroving.*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1887, t. XLVIII, p. 42, note).
[5] Sur ce point, cf. Julien Havet, *La Date d'un manuscrit de Luxeuil,* p. 6-10.
[6] Mabillon, qui place en janvier 638 l'avènement de Clovis II, fixe la mort de saint Wandrille en 667 (*Acta*, II, 545, note). Il est facile de corriger son erreur, en rétablissant la date exacte de la mort de Dagobert Ier (19 janvier 639).
[7] Pagi a cru à tort que les treize ans et huit mois indiquaient la durée de l'administration abbatiale de saint Lambert.

abbé trois jours après la mort du fondateur, il gouverna l'abbaye sous les règnes des trois frères Clotaire III, Childéric III, Thierry III, sans avoir pris parti pour Childéric ni pour Thierry lorsque ceux-ci se disputèrent la Neustrie à la mort de leur frère Clotaire. Enfin, il mentionne une donation de Childéric, datée de la onzième année du règne de ce prince en Austrasie, la première en Neustrie et de la cinquième année de l'administration abbatiale de Lambert.

Ces données s'accordent-elles avec les points que nous avons établis plus haut? Il y a du moins une manière de tout concilier. En plaçant l'élection de Lambert au 25 juillet 668, nous trouvons que la cinquième année de son administration courait du 25 juillet 672 au 25 juillet 673. Or nous savons que Childéric III commença de régner en Neustrie dès avant juillet 673. De ce côté donc aucune difficulté; la première année de son règne coïncide en partie avec la cinquième de saint Lambert. Mais l'administration de ce dernier prit fin en novembre ou décembre, car nous savons que son prédécesseur sur le siège de Lyon, Genésius, mourut un 1er novembre [1]. En quelle année? Évidemment en 678. De la sorte tout s'arrange. Lambert gouverna Fontenelle dix ans et cinq mois environ. Ajoutez à ce chiffre trois ans et trois mois, vous aurez treize ans et huit mois de séjour total dans l'abbaye, et vous comprendrez comment son biographe a pu dire qu'il y était entré la quatrième année avant la mort de saint Wandrille.

Mais ce résultat, qui paraît s'imposer, va se trouver compromis par la comparaison avec les données chronologiques du *Vita S. Condedi*. Ici nous voyons inscrites deux donations, datées, la première, du 10 octobre, troisième année de Thierry et neuvième année de l'administration de saint Lambert [2]; la seconde, de la septième année de Thierry et de la seconde de saint Ansbert, successeur de saint Lambert à Fontenelle [3].

Notons d'abord que le biographe ou plutôt l'interpolateur du *Vita Condedi* fait dater de la mort de Childéric l'avènement de Thierry. En cela, il se conforme à la politique des moines de Fontenelle qui, comme nous l'avons remarqué, voyant les deux frères en lutte, ne voulurent prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre. Reste à savoir si, utilisant des diplômes de Thierry, signés et datés, et essayant d'établir un synchronisme entre les dates du règne et celles du gouvernement des abbés de Fontenelle, l'auteur ne s'est pas trompé dans

[1] C'est la date fournie par les obituaires.

[2] « Sub anno tertio præfati regis, qui erat Lamberti abbatis annus nonus.... Acta fuit hæc largitio die decimo mensis octobris, quod est VI. idus octobris » (Mabillon, *Acta*, loc. cit., p. 864, n° 8).

[3] « Sub anno septimo regis Theodorici, gubernante anno secundo B. Ansberto Fontanellam » (*Ibid.*).

ses calculs et égaré dans une impasse. En tout cas, prenons son synchronisme tel qu'il nous le présente, et voyons s'il s'accorde avec les conclusions que nous avons tirées du *Vita Lamberti.*

Selon notre hypothèse, la neuvième année de saint Lambert courrait du 25 juillet 676 au 25 juillet 677. Or le règne de Childéric II en Neustrie, qu'il faut dater de mars à mai 673 [1], ayant duré deux ans et six mois, celui de Thierry, d'après la chronologie de Fontenelle, n'a pu commencer avant septembre 675. Le début de la troisième année de Thierry n'est donc pas antérieur à septembre 677 et, par conséquent, ne saurait s'accorder avec la neuvième année de saint Lambert. Pour que l'accord fût possible, il faudrait que l'administration du saint eût commencé non pas en juillet 668, mais en juillet 669. La même conclusion découle de la seconde donnée fournie par le *Vita Condedi.* En effet, la septième année du règne de Thierry, toujours d'après la chronologie de l'auteur, s'étend de septembre-décembre 681 à septembre-décembre 682. Si l'on suppose que l'administration de saint Lambert a duré du mois de juillet 669 à novembre-décembre 679, il y a pu avoir à la fin de l'année 681 un synchronisme entre la deuxième année de son successeur saint Ansbert et la septième année du règne de Thierry.

C'est à cette conclusion que s'est arrêté M. Bruno Krusch, qui a sacrifié du même coup tous les éléments chronologiques discordants, fournis par le *Vita Lamberti* et le *Vita secunda S. Wandregisili.*

Pour justifier son opinion, il a essayé de prouver que ces éléments sont le résultat d'un calcul erroné des biographes. L'auteur du *Vita secunda S. Wandregisili,* observe-t-il, n'attribue à Clotaire III que quatorze ans de règne, tandis qu'en réalité ce règne a duré quinze ans et plusieurs mois. Il y a donc là une pleine année qui manque dans les déductions des chronologistes de Fontenelle. Par un ingénieux raisonnement, qu'il est inutile de reproduire ici, le critique montre que la première année de Lambert coïncide de la sorte en apparence avec la onzième année de Clotaire, mais en réalité avec la douzième. De même, en remontant plus haut, le biographe de saint Wandrille aurait placé la fondation de Fontenelle dans la onzième année de Clovis, au lieu de la fixer dans la douzième. Bref, il suffirait d'ajouter une unité à ces diverses indications chronologiques pour retrouver la vérité. La fondation de saint Wandrille remonterait à 650 et non à 649; sa mort à 669 et non à 668. De cette façon tous les textes seraient de nouveau d'accord [2].

Mais que faut-il penser de cette ingénieuse explication? D'une

[1] Cf. Julien Havet, *La Date d'un manuscrit de Luxeuil*, p. 9-10.
[2] Krusch, *Zur Chronologie*, dans *Forschungen*, loc. cit., p. 483-485.

part, remarquons que M. Krusch n'y a recours que pour justifier l'opinion d'après laquelle le premier avènement de Thierry III se rattacherait à l'année 675; et nous avons vu que cette opinion doit être abandonnée. En second lieu, il semble que faire dépendre de la durée fictive du règne de Clotaire III les calculs des chronologistes de Fontenelle est une conjecture purement gratuite. Cette mention de quatorze ans ne se rencontre que dans le *Vita secunda S. Wandregisili*, qui est, nous l'avons dit, postérieure au *Vita Lamberti* et au *Vita Condedi*. Il faudrait prouver que les auteurs de ces derniers ouvrages partaient du même principe, et c'est ce qu'il est impossible de faire.

Nous restons donc en présence de deux hypothèses, qu'il faut apprécier d'après leur degré de vraisemblance. L'une qui s'appuie sur la chronologie du *Vita Lamberti* confirmée par le *Vita secunda Wandregisili*, et qui, fixant la mort de saint Wandrille en 668, fixe du même coup le commencement de l'administration de saint Lambert en 668 et la fin en 678 (novembre-décembre), la seconde qui a pour base la chronologie du biographe de saint Condède et qui retarde nécessairement d'une année ces différentes dates (669 et 679 au lieu de 668 et 678).

La dernière hypothèse n'offre guère de garantie. La chronologie du *Vita Condedi* est sûrement et en tous points le résultat d'un calcul. L'auteur fait partir de 675 le règne de Thierry III, et si l'on suppose que les diplômes de ce prince, dont il se sert, étaient datés, il faut les faire partir au contraire de 673. De là une presque impossibilité de les concilier avec les années de l'administration des abbés de Fontenelle. Il ne serait donc pas étonnant que ce synchronisme conjectural et forcé se trouvât en désaccord avec la chronologie réelle.

La première hypothèse se soutient mieux. Il est assez naturel que les moines de Fontenelle aient conservé le souvenir de la durée du gouvernement de leurs deux premiers abbés, et qu'ils aient noté la date précise de la mort de leur saint fondateur : *XI kalendas augusti, feria VII*. Or, nous l'avons vu, toutes ces données concordent non seulement entre elles, mais encore avec la chronologie des rois mérovingiens et avec l'ère de l'Incarnation.

Entre ces deux systèmes chronologiques il semble donc que le choix ne saurait être douteux. Le synchronisme hasardé du *Vita Condedi* doit être sacrifié.

Il nous reste à déterminer la durée du gouvernement de saint Ansbert, successeur de saint Lambert à Fontenelle. Du même coup nous obtiendrons la date de la mort de saint Ouen, prédécesseur de saint Ansbert sur le siège épiscopal de Rouen.

Mais cette question demeurera forcément obscure. Si l'on en croit

l'auteur du *Vita Ansberti*, la cinquième année du pontificat de saint Ansbert correspond à la seizième année de Thierry III [1]. En adoptant le système chronologique du *Vita Condedi*, cette date coïnciderait avec l'année 691 ou du moins avec fin 690-fin 691. Or, nous avons vu que Thierry était mort avant le 18 mai 690. Faut-il, abandonnant ce synchronisme, compter la seizième année de Thierry III à partir de mars-mai 673? En ce cas, la seizième année correspondrait à l'année 689, et la mort de saint Ouen daterait de 684 (24 août, comme nous le savons par ailleurs) [2].

Cette date aurait l'avantage de satisfaire les critiques qui se fient aux derniers biographes de saint Ouen et attribuent à son pontificat une durée de quarante-trois ans et trois mois [3]. Saint Ouen monta, en effet, d'après l'auteur du *Vita S. Eligii* [4], sur le siège épiscopal de Rouen, à l'époque des Rogations, la troisième année du règne de Clovis II, qui correspond à l'année 641 de notre ère. Si les quarante-trois ans et trois mois de son épiscopat sont un souvenir de la tradition orale et non le produit d'un calcul hypothétique, il faut évidemment fixer sa mort au mois d'août 684.

Cette conclusion se trouve encore confirmée par le *Vita Vulfranni*, la plus défectueuse malheureusement des *Vies* interpolées à Fontenelle. On y trouve mentionnée une donation, faite par Wulfran, de la terre de Milly, à Ansbert, demeuré abbé de Fontenelle après son élévation au siège de Rouen, *Anno XII Regis Theodorici*. Or, la douzième année de Thierry courait justement de mars-mai 684 à mars-mai 685. La mort de saint Ouen serait donc sûrement antérieure au mois d'août 685 [5].

Quels renseignements et quel contrôle les autres documents historiques peuvent-ils nous fournir à cet égard? Nous savons que saint Ouen mourut sous le majorat de Warathon, successeur d'Ébroïn [6].

[1] Dans Mabillon, *Acta*, loc. cit., t. II, p. 1056, n° 27. Nous ne citons pas l'année de l'Incarnation ni l'indiction, qui n'ont évidemment aucune valeur.

[2] *Acta sanctorum*, August., t. IV, p. 818, n° 37.

[3] *Vita S. Audoeni*, auctore anonymo, n° 71, dans *Analecta Bollandiana*, 1886, t. V, p. 80 du tirage à part. Cf. *Acta sanctorum*, August., IV, 818, n° 37.

[4] *Vita Eligii*, lib. II, cap. II, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXXVII, p. 512. Avec M. Krusch nous lisons XIII° au lieu de XIV° *die mensis tertii*. Le dimanche qui précède les Rogations ne tomba un 14 mai qu'en 635 et 646 (Cf. Krusch, *Zur Chronologie*, loc. cit., p. 468-470). Selon l'opinion reçue, saint Ouen serait lui-même l'auteur de ce *Vita Eligii*. Nous nous proposons de démontrer prochainement que l'ouvrage dû à la plume de saint Ouen est perdu et que le *Vita* que nous possédons est d'un auteur anonyme.

[5] Cf. *Vita S. Wulfranni*, cap. III, ap. Mabillon, *Acta*, III, pars 1ª, p. 358.

[6] *Liber historiæ Francorum*, cap. XLVII, ap. *Mon. Germ. Hist.*, éd. Krusch, *Rerum Meroving. Script.*, II, 321. Cf. le Continuateur de Frédégaire, *ibid.*, p. 170-171.

Il paraît sûr, d'autre part, que la mort d'Ébroïn ne saurait être retardée au delà de 681 [1]. Enfin, Warathon fut remplacé par Berchaire bien avant le mois de juin 687 [2]. Le majorat de Warathon, coupé, il est vrai, par un interrègne assez bref de son fils Gislemare, s'étend donc au moins de 681 à 685 ou 686. Ces indications sont loin de contredire l'opinion exposée plus haut, elles la corroborent plutôt. Il n'y a donc pas trop de témérité à fixer la mort de saint Ouen au 24 août 684 [3].

Résumons-nous et indiquons, pour finir, les principales conclusions de ce travail.

Thierry III commença de régner, après la mort de son frère Clotaire III, entre le 11 mars et le 15 mai 673, et mourut, après dix-sept ans de règne, avant le 18 mai 690. Les chroniqueurs qui comptent son règne à partir de la fin de l'année de 675 font allusion à sa restauration et non à son premier avènement.

Childéric II est mort vers la fin de l'année 675, après deux ans et six mois de règne en Neustrie.

[1] Cette mort avait été généralement fixée, d'après la *Vie* anonyme de saint Léger, à l'année 681. Mais dans son étude sur *Die älteste vita Lendegarii*, M. Bruno Krusch renonce à cette indication qui lui paraît peu sûre, et s'appuyant sur le *Vita S. Filiberti* (Mabillon, *Acta*, II, 823, n° 26) qui raconte que, Ebroïn étant mort, saint Philbert rentra à Jumièges, après plus de huit ans d'exil, *anno peracto octavo, incipiente nono*, il estime que la mort d'Ébroïn doit être reportée à la fin de 683 (*Neues Archiv*, t. XVI, p. 589-590). Cependant il faut tenir compte d'une charte insérée dans la *Vie* de saint Condède et datée de la septième année de Thierry III et de la seconde année de l'administration abbatiale de saint Ansbert, c'est-à-dire de l'année 681, selon la chronologie de ce *Vita* (Mabillon, *Acta*, II, 864, n° 8). Or, cette pièce est signée de Warathon, maire du palais. Par conséquent, Ebroïn était mort à cette date. Sans doute ce synchronisme est le résultat d'un calcul de l'interpolateur du *Vita S. Condedi ;* mais, soit que l'on s'attache à la septième année réelle du règne de Thierry ou à la seconde année réelle de l'administration de saint Ansbert, on trouve, d'après ce que nous avons dit plus haut, la date 678-680 ou 680-681. De toute façon, il faut reconnaître qu'Ébroïn mourut au plus tard entre 679 et 681.

[2] Berchaire fut battu par Pépin à Testry au mois de juin 687. Cf. *Liber historiæ Francorum*, cap. XLVIII, éd. Krusch, p. 322, note.

[3] On pourrait objecter à cette opinion que le dernier biographe de saint Ouen fixe sa mort au 24 août et un dimanche, *dominica, nona kalendarum septembrium* (Bibl. nat., ms. lat. n° 5607, p. 19. Le regretté abbé Sauvage, qui a publié ce *Vita S. Audoeni* dans les *Analecta Bollandiana*, t. V, 1886, p. 80 du tirage à part, a mal collationné ce passage et a omis le mot *nona* qui manque, il est vrai, dans les mss. 9742 et 10852, mais qui est important et s'impose). Or, le 24 août n'est tombé un dimanche, entre 676 et 693, c'est-à-dire dans l'espace de dix-sept ans, qu'en 682. A cette date, nous l'avons vu, Warathon avait déjà succédé à Ébroïn, peut-être depuis plusieurs années. Faut-il donc rattacher la mort de saint Ouen à l'année 682 ? Le mot *dominica*, que nombre d'hagiographes appliquaient alors sans motif à la date de la mort de leurs héros, n'est pas une note chronologique assez sûre pour que nous puissions lui sacrifier les arguments qui militent en faveur de 684.

Saint Wandrille fonda l'abbaye de Fontenelle le 1er mars 649, et mourut le 22 juillet 668.

Son successeur saint Lambert gouverna l'abbaye durant dix ans et cinq mois environ, et monta sur le siège de Lyon en novembre-décembre 678, après Genésius, mort le 1er novembre de cette même année.

Saint Ansbert fut abbé de Fontenelle, de la fin de l'année 678 à la fin de l'année 684 et plus tard encore, et succéda, sur le siège de Rouen, à saint Ouen, mort, selon une grande probabilité, après quarante-trois ans et trois mois d'épiscopat, le 24 août 684.

E. Vacandard,
Premier aumônier du lycée de Rouen.

II.

BLANCHE DE CASTILLE, REINE DE FRANCE [1]

Des travaux remarquables ont mis en lumière notre histoire du XIIIe siècle. Philippe Auguste, Louis VIII, Louis IX, ont été l'objet d'études approfondies. A côté de ces grandes figures dont l'étude s'imposait tout d'abord, d'autres, non moins intéressantes pour être moins connues, restaient à étudier. Au nombre de celles-ci, Blanche de Castille devait attirer l'attention des érudits. M. Élie Berger vient de combler cette lacune en consacrant à la mère de saint Louis un livre, fruit de patientes et laborieuses recherches.

Blanche naquit à Palencia, vers le 4 mars 1188. Elle était la troisième fille d'Alphonse VIII de Castille et d'Éléonore, fille de Henri II, roi d'Angleterre. Comme tant d'autres mariages princiers, l'union de Blanche avec le prince Louis de France fut la conséquence de négociations politiques. Ce mariage servit de base au traité du Goulet (22 avril 1200), qui réconcilia pour un temps les deux couronnes de France et d'Angleterre. Entre Blanche et Louis, mariés en dehors de toute préoccu-

[1] *Histoire de Blanche de Castille, reine de France*, par M. Élie Berger. Paris, Ernest Thorin, 1895, grand in-8 de 423 p. — (Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, fascicule LXX).

pation sentimentale, naquit bientôt une affection sincère qui, de part et d'autre, ne se démentit pas. Durant les premières années de son mariage, qui furent aussi les plus heureuses de sa vie, Blanche mena une existence paisible, se consacrant tout entière à ses enfants, dont le premier, une fille, naquit en 1205. Bien qu'avec M. Berger nous regrettions le petit nombre de documents pouvant éclaircir cette première partie de la vie de Blanche, de brèves mentions de chroniques suffisent à montrer que Blanche fut une mère admirable, veillant elle-même à l'éducation de ses enfants, soin qu'elle ne voulut jamais confier à d'autres, même aux temps les plus troublés de la régence. Son amour maternel ne dégénéra jamais en faiblesse. Grâce aux comptes de l'hôtel, dont M. Berger a tiré un judicieux parti, la vie intime de Blanche et de ses enfants nous est connue. Éloignée par goût d'un luxe superflu, Blanche, devenue reine de France, sut maintenir sa maison au rang qui lui convenait; les principes d'ordre, d'économie, suivis plus tard par Louis IX, sont mis en pratique, mais en de solennelles circonstances : pour l'entrée en chevalerie de Robert et d'Alphonse, frères du roi, pour le mariage de Louis IX, l'éclat de la cour de France est relevé par des fêtes somptueuses.

Blanche de Castille n'eût-elle pour seul titre de gloire que d'être la mère de saint Louis, qu'il suffirait à l'élever au plus haut rang des figures de notre histoire nationale. Devenu roi de France en 1223, après trois ans de règne, Louis VIII, mourait à Montpensier (8 novembre 1226). Louis, l'aîné de ses enfants et son successeur, n'avait alors que douze ans. Sur son lit de mort, Louis VIII confia à Blanche la garde du royaume et la tutelle de ses enfants. Dès lors l'histoire du royaume se confond avec celle de Blanche, reine et régente du royaume ; aussi est-ce à bon droit que M. Berger a pu dire : « La vie de Blanche, pendant une grande partie du XIIIe siècle, est la vie même de la France qu'elle a pacifiée ; son histoire est celle du pouvoir royal, en dehors duquel il n'y a pas alors de patrie. »

La mort prématurée de Louis VIII marquait un temps d'arrêt au prodigieux essor donné à l'extension du pouvoir royal par Philippe Auguste et par Louis VIII. Une réaction, inévitable en pareil cas, se produisit. Les grands vassaux de la couronne songèrent à s'affranchir du joug auquel les avait soumis la lourde main du Conquérant; Henri III, dépossédé de toutes ses possessions françaises à l'exception de la Gascogne, crut le moment venu de reconquérir le patrimoine perdu ; les sentiments hostiles de l'Albigeois, récemment soumis, ne faisaient de doute pour personne. Pour s'opposer au mécontentement des grands, aux secrètes intrigues de Henri III, un enfant en bas âge et une femme restent seuls. Si Blanche de Castille n'avait pas été la femme au caractère fortement trempé que nous fait

connaître M. Berger, la situation de Louis IX, critique à la mort de son père, eût été irrémédiablement perdue au jour où, arrivé à l'âge d'homme, il eût songé à gouverner le royaume. Mais si nous avons vu Blanche, épouse fidèle, dévouée, mère tendre et pieuse, régente elle montra un caractère viril dont la fermeté n'alla jamais jusqu'à la rudesse, un esprit politique avisé qui ne connut pas la duplicité, ne s'abaissa jamais aux intrigues louches.

Grâce à son caractère, à son intelligence, Blanche de Castille sut résister aux coalitions, triompher de tous les obstacles, si bien que le passage de la régence au gouvernement personnel de Louis se fit insensiblement, sans qu'un acte quelconque marquât la fin de l'un, le commencement de l'autre.

Les événements de la régence, si minutieusement consignés et critiqués par M. Berger, peuvent se grouper sous trois rubriques générales : 1° Répression des soulèvements des barons, survenus à trois reprises différentes ; 2° lutte contre Henri III ; 3° pacification de l'Albigeois.

Dans la lutte contre les barons, Blanche montra à la fois de la fermeté en n'hésitant pas à marcher résolument à la tête de l'armée royale contre les révoltés, en même temps qu'une grande finesse politique en profitant des dissentiments qui séparaient les chefs du parti pour les rallier à sa cause. Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, fut l'âme de ces révoltes, secondé par l'or et par les chevaliers de Henri III, toujours prêt à profiter des discordes intérieures. Dès 1225, Pierre Mauclerc, Thibaud IV, comte de Champagne, le futur adorateur de Blanche, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, se liguent avec Henri III contre la reine. Blanche ne se laisse pas intimider : au mois de février de l'année suivante, elle s'avance à la tête d'une armée, par Tours et Chinon, jusqu'à Loudun, où des pourparlers sont bientôt entamés. Le traité de Vendôme met fin à cette première ligue ; traité avantageux pour Blanche, puisque Yolande, fille du comte de Bretagne, promise à Jean, troisième fils de la reine, lui apportait en dot Brie-Comte-Robert, Champtoceaux, Saint-James de Beuvron, La Ferrière, Bellême et leurs appartenances. Un traité, basé sur un double mariage, était conclu à la même époque entre la régente et le comte de la Marche.

Une deuxième révolte des barons éclate en 1228, plus terrible encore que la première, car à Pierre Mauclerc s'adjoignent Philippe Hurepel, comte de Boulogne, le fils légitimé de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, et Enguerrand de Coucy. Blanche, en plein hiver, se remet à la tête de l'armée royale, assiège Bellême et s'en empare. Vaincus, mais non soumis, l'année suivante c'est contre Thibaud de Champagne, rallié au parti de la régente, que les barons préparent

une expédition. Blanche, en cette circonstance, trouva la justification de sa politique conciliante. Le comte de Flandre, Ferrand, son parent, le vaincu de Bouvines, dont grâce à elle la captivité avait pris fin, se montra le fidèle soutien de la royauté : il envahit le comté de Boulogne. Cette diversion sauva pour un temps le comte de Champagne et permit à Blanche de marcher sur la Bretagne contre Pierre Mauclerc, de nouveau révolté. Oudon et Champtoceaux tombent au pouvoir de l'armée royale ; après quoi Blanche se dirigea vers la Champagne, sauva Thibaut, dont les fiefs furent envahis. L'énergique attitude de la reine obligea les barons révoltés à conclure la paix avec Thibaut. Le comte de Bretagne fut compris dans une trêve conclue à la même époque avec Henri III.

Si le roi d'Angleterre Henri III eût témoigné d'un esprit moins pusillanime, la conquête des provinces perdues par les Anglais sous les règnes précédents eût été une entreprise sinon aisée, du moins possible. Mais, indécis dans ses projets, sans volonté pour les mettre à exécution, Henri III ne fut pas un adversaire dangereux. Allié de Pierre Mauclerc, Henri, incapable d'entreprendre une campagne, renouvela en 1228 les trêves conclues sous Louis VIII. En 1230 seulement, il débarque en Bretagne avec une armée ; mais, au lieu de marcher au-devant des troupes royales, le roi d'Angleterre se contente de faire une démonstration en Poitou, de descendre jusqu'à Bordeaux. Au retour, son armée, décimée par les fièvres, était incapable d'un effort sérieux ; Henri dut se rembarquer après avoir conclu une trève de trois ans qui, dans la suite, fut de nouveau prolongée.

C'est encore en faisant acte de fermeté que Blanche maintint dans le Midi la situation compromise par la mort de Louis VIII. L'armée royale, sous le commandement du sire de Beaujeu, après des fortunes diverses, réussit à maintenir l'autorité royale dans le comté de Toulouse. Raymond VII demanda la paix ; elle fut conclue à Paris le 12 avril 1229. M. Berger a parfaitement mis en lumière ce qu'avait d'avantageux pour la politique royale ce traité de Paris, qui assurait à la maison de France la prépondérance dans les provinces du sud-ouest de la France. Une grande partie de l'évêché d'Albi était cédée au roi ; le mariage de Jeanne avec Alphonse, frère de saint Louis, était décidé ; l'évêché de Toulouse était donné en dot à Jeanne ; celle-ci enfin devait hériter de tout le comté de Toulouse si Raymond mourait sans autre postérité.

La piété de Blanche nous est attestée par les aumônes qu'elle faisait distribuer quotidiennement, par les fondations des abbayes de Maubuisson et de Notre-Dame du Lys. Cela pourtant ne l'empêcha pas de résister aux empiétements du haut clergé ; nous ne rappellerons ici que pour mémoire les démêlés de la reine avec Thibaud

d'Amiens, archevêque de Rouen, avec l'Université de Paris. Les relations de Blanche avec la cour pontificale furent toujours empreintes de cordialité, mais sa condescendance n'alla pas jusqu'à suivre aveuglément la politique papale dans ses démêlés avec l'empereur Frédéric II. Ces questions, et bien d'autres encore, sont traitées par M. Berger avec une conscience que nous ne saurions trop louer.

Les luttes sans cesse renaissantes qu'eut à soutenir la régente lui firent de nombreux ennemis — le contraire serait extraordinaire; — de là aux calomnies, aux insinuations malveillantes sur la vie privée de la reine il n'y avait qu'un pas. Les chroniqueurs contemporains, les historiens postérieurs se sont faits les interprètes de ces insinuations. Lors de la révolte des étudiants de Paris, on parla très haut des relations de la reine avec le cardinal Romain, légat du Pape en France. Nous croyons, avec M. Berger, que ces bruits malveillants ne reposent sur aucun fondement sérieux : c'est une œuvre de haine. Thibaut IV, le chansonnier, chanta en vers passionnés son amour pour la reine. M. Berger, défenseur fidèle de sa dame, se refuse à croire que la reine ait cédé à l'amour qu'elle inspira au comte de Champagne. Avec M. Berger, nous répéterons le mot de Mathieu Paris : « Dans le doute, un esprit bienveillant doit plutôt croire le bien. »

En 1234, Louis IX entra dans sa vingt-deuxième année. C'est à partir de cette époque qu'il commença à gouverner personnellement; mais, comme nous l'avons dit, Louis associa sa mère à tous les actes importants de son règne; son influence resta entière. Et certes, le roi de France pouvait-il avoir de conseiller plus fidèle, plus avisé que Blanche, qui lui laissait non seulement une autorité affermie, mais un royaume agrandi ? L'influence française pénétrait dans le sud-ouest par le traité de Paris, en Provence par le mariage de Louis avec Marguerite de Provence, négocié aux derniers temps de la régence; le domaine royal était accru des mouvances des comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre et de la vicomté de Châteaudun, cédés par le comte de Champagne, des châteaux et villes de Saint-James de Beuvron, de Bellême, de La Ferrière, cédés par le comte de Bretagne.

Blanche pouvait donc considérer son œuvre comme achevée; elle-même s'apprêtait à se retirer dans l'abbaye de Maubuisson, qu'elle avait fondée, où elle voulait mourir, quand en 1248, Louis IX s'embarqua à Aigues-Mortes pour la Terre-Sainte; il avait, avant son départ, nommé Blanche régente du royaume. Agée de soixante ans, Blanche retrouva toute son activité; mais en quittant la France, « c'était Blanche qu'il sacrifiait. » Les nouvelles désastreuses de l'armée assombrirent les derniers jours de la régente : ce furent la défaite

de Mansourah, la mort de son fils Robert, comte d'Artois, la maladie et la captivité du roi. La reine fut grande dans le malheur. Malade elle-même, son désir le plus ardent fut le prompt retour de son fils. Elle n'eut pas cette dernière consolation : le 26 ou 27 novembre 1252, Blanche de Castille succombait.

« Il y a des figures que les siècles n'arrivent pas à détruire, dit en terminant M. Berger; elles semblent grandir à mesure que leur entourage disparaît par l'action fatale de l'indifférence et de l'oubli. » Ce jugement est celui qui ressortira de la lecture de l'ouvrage de M. Berger. On s'étonnera du peu de critiques que nous avons adressé à l'auteur; peut-être lui reprochera-t-on d'avoir, en plus d'un endroit, fait plus l'histoire du temps de Blanche de Castille que l'histoire de la reine elle-même; mais ne fallait-il pas remettre cette grande et belle figure dans le milieu où elle avait vécu? était-il possible de parler de la mère sans parler du fils, du royaume qu'elle gouverna? Nous ne le pensons pas; en tous cas, nous serions mal venu de le reprocher à M. Berger, quand on a procédé comme lui, avec impartialité, conscience et succès. L'histoire de Blanche de Castille, telle que M. Berger l'a écrite, restera le plus beau monument qu'il fût donné d'élever à la gloire de la mère de saint Louis.

MAXIME DE GERMINY.

III.

DU ROLE DE LA FRANCE DANS LE GRAND SCHISME

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT [1]

C'est un axiome accrédité chez certains historiens, tant anciens que modernes, que la responsabilité du grand schisme d'Occident pèse entièrement sur la politique française. A les entendre, de même que nos rois avaient abusé de leur prépondérance pour établir les papes sur les bords du Rhône, en face de cette redoutable tour de

[1] *La France et le grand schisme d'Occident*, par Noël VALOIS. Paris, Picard et fils, 1896, 2 vol. in-8 de xxx-407 et 516 p.

Villeneuve qui rappelait sans cesse aux pontifes la puissance des Capétiens, de même, soixante-dix ans plus tard, quand ils purent croire que la Papauté, enfin ramenée auprès du tombeau des apôtres, allait échapper à leur influence, ils ne reculèrent devant aucun moyen pour conserver les avantages que leur assurait la présence de la cour pontificale à Avignon. Depuis quelques années, les Romains, impatients de la domination de pontifes étrangers, se montraient résolus à reconquérir la Papauté ; déjà ils avaient failli élire un antipape : le schisme était dans l'air, si bien que, pour l'éviter, Grégoire XI crut nécessaire de quitter Avignon et de revenir à Rome. Il ne fit ainsi que substituer un danger à un autre : ce fut alors la France qui rompit violemment l'unité de l'Église et opposa son Pape d'Avignon au Pape de Rome. Tels sont les reproches qui ont été souvent adressés à la France.

Faut-il le dire ? Sous la plume de quelques écrivains étrangers, cette accusation si grave ne constitue qu'un chapitre de la longue histoire des malheurs causés à l'Église par l'ambition française. C'est la France qui a ruiné le pouvoir de l'Empereur, l'avoué de l'Église et le chef temporel de la république chrétienne ; c'est la France qui, plus tard, pour servir ses desseins égoïstes, s'est alliée aux protestants et aux Turcs ; c'est la France enfin qui a construit un édifice politique reposant uniquement sur le pouvoir absolu du prince, c'est-à-dire sur un principe fatal à la vie de l'Église et à la liberté des consciences chrétiennes. Pour toutes ces causes, il semble qu'il faille considérer comme une dérision amère les titres de fils aîné de l'Église et de roi très chrétien dont s'honoraient les monarques capétiens.

Les historiens français n'ont pas manqué de répondre à ces accusations. Pour ne parler ici que du grand schisme, déjà, au XVIIe siècle, Maimbourg [1] condamnait comme de « noires calomnies » les assertions par lesquelles Rinaldi avait fait de Charles V le véritable instigateur de la scission qui avait déchiré l'Église : il s'attachait à réhabiliter la mémoire du prince qu'il appelait « l'un des plus sages et des plus pieux de nos Rois. » Avec quelques variantes, les écrivains français se rallièrent en général à son opinion : pour eux, Charles V n'a point provoqué mais a subi la double élection de 1378. Cette double élection a d'ailleurs créé une situation si obscure que les esprits les plus éclairés et les âmes les plus droites pouvaient hésiter. « Car enfin, ajoutait Maimbourg, il est très constant qu'il y avait dans les partis contraires de grands hommes, de célèbres jurisconsultes, de très sa-

[1] *Histoire du grand schisme d'Occident*, par le P. Louis Maimbourg, de la Compagnie de Jésus. Paris, 1680, 2 vol. in-12.

vants théologiens, des Universités entières, et même des saints, des saints à révélations et à miracles. Il y avait aussi de part et d'autre des présomptions et des conjectures assez fortes et des raisons plausibles qui pouvaient ou déterminer ou du moins suspendre les esprits, selon qu'ils en étaient plus ou moins touchés. » Ainsi la question posée par la double élection, loin d'être simple, comme le pensent les historiens hostiles à la France, présente d'insurmontables difficultés; c'est pourquoi Baluze s'abstient de se prononcer en théorie sur la valeur des prétentions de l'un et l'autre Pape, encore qu'il prenne soin, dans ses *Vitae paparum Avenionensium*, d'accumuler les observations et les faits favorables au parti français [1]. Que si l'on pouvait adhérer de bonne foi et à l'une et à l'autre obédience, il n'en est pas moins vrai qu'un devoir supérieur incombait à tous les chrétiens et surtout aux princes, celui de travailler à rendre l'unité à l'Église. Nos historiens s'attachent à démontrer que le roi de France, loin de manquer à cette tâche, a, « beaucoup plus que tous les autres, » contribué au rétablissement de la paix et de l'union. Ainsi, à la thèse des adversaires de la France s'oppose nettement la thèse de ses défenseurs.

Où se trouve la vérité ? demandera le lecteur. Elle se dérobait à la plupart des contemporains ; si donc, à cinq siècles de distance, quelqu'un songe à en approcher, ce ne peut être qu'au prix d'une vaste et minutieuse enquête. Toutefois, depuis l'époque du grand schisme, aucun moment n'a été plus favorable que le présent pour ouvrir cette enquête, et cela pour deux raisons capitales. D'abord, comme on vient de le faire remarquer, l'histoire du schisme a été, plus qu'aucune autre, influencée par des tendances nationales; en France, elle ne pouvait échapper à l'orthodoxie monarchique, d'allures assez étroites, qui s'imposait plus ou moins à nos anciens historiens [2]. Indépendants de cette orthodoxie qui était comme le fruit naturel d'un établissement politique aujourd'hui disparu, nous sommes, mieux que nos pères, en mesure de procéder à l'impartial examen des témoignages et des faits. En second lieu, les sources auxquelles il nous est permis de puiser sont infiniment plus abondantes que

[1] C'est ainsi qu'a récemment procédé M. l'abbé Gayet dans son ouvrage : *Le Grand schisme d'Occident; les origines* (Florence et Berlin, 1889, in-8).

[2] Ce sont ces préoccupations qui expliquent comment Mézerai a pu s'indigner à la pensée « que des François ont osé tenir Urbain pour le vrai pape, par conséquent nos rois pour schismatiques et pour fauteurs du schisme » (*Histoire de France*, Paris, 1643, in-fol., t. I, p. 911; cf. Valois, I, p. 7). Ce serait faire un curieux et utile travail que de relever les erreurs accréditées chez nos anciens historiens par l'orthodoxie monarchique. D'ailleurs notre siècle n'aurait pas le droit de s'en trop scandaliser, ayant lui-même longtemps subi l'orthodoxie révolutionnaire.

celles auxquelles s'adressaient les érudits des siècles précédents. Sans parler des innombrables documents publiés depuis cinquante ans, tant en France qu'à l'étranger, les Archives du Vatican, libéralement ouvertes, n'ont plus de secret pour l'historien ; en outre, de nombreuses collections publiques ou privées ont été inventoriées, notamment ces importants dépôts de nos archives départementales, dont plusieurs recèlent d'inestimables trésors. L'heure était donc propice pour qu'un juge équitable tentât de reviser ce grand procès ; il fallait toutefois, pour y réussir, que, familier avec les hommes et les choses du moyen âge, doué d'une critique sûre autant que perspicace, ce juge fût en même temps disposé à accepter le labeur le plus rude et souvent le plus ingrat. L'œuvre a été entreprise par M. Noël Valois ; ce n'est pas aux lecteurs de cette *Revue* qu'il est besoin de dire que nul mieux que lui n'était apte à mener à bonne fin cette lourde tâche. Les deux volumes qu'il vient de livrer au public en contiennent la première partie ; ils s'ouvrent à la mort de Grégoire XI (1378) et se terminent à celle de Clément VII (1394). Au cours de cette période de seize ans, la France assiste à l'origine du schisme ; elle prend parti pour Clément VII et essaie par son influence et même par ses armes de le faire triompher ; mais, au moment où meurt le pape d'Avignon, notre pays, lassé de la lutte et convaincu de son impuissance à soumettre la chrétienté à son protégé, se prend à désirer ardemment le rétablissement de l'union. Tel est le sens général de l'évolution à laquelle nous fait assister M. Valois ; il convient maintenant de signaler les principales de ses conclusions.

I.

Au début du livre se pose une question capitale : l'élection d'Urbain VI au siège de saint Pierre a-t-elle été suffisamment libre pour qu'il faille la considérer comme valable ? Si l'on répond par l'affirmative à cette question, il est évident qu'Urbain VI et ses successeurs seuls furent les papes légitimes ; les papes d'Avignon doivent être considérés comme des antipapes.

Pour former son opinion, M. Valois refait avec un soin minutieux l'histoire du conclave qui appela à la succession de Grégoire XI l'archevêque de Bari, Barthélemy Prignano. On peut dire qu'il suit les événements heure par heure, se fondant sur les déclarations des témoins oculaires, parmi lesquels il s'est appliqué à distinguer « ceux qui savent ce dont ils parlent et ceux qui disent ce qu'ils savent, » et n'admettant sans réserve la version d'une partie « que quand elle est corroborée par l'aveu de la partie adverse. »

Du récit de M. Valois [1] on a pu déduire quelques arguments en faveur d'Urbain VI :

1° A la veille du conclave, neuf ou dix voix sur seize lui étaient « presque acquises ; » il était donc bien près d'obtenir la majorité des deux tiers exigée par les canons. Sans doute les projets de ses partisans étaient vagues, et leurs résolutions mal arrêtées ; mais Prignano n'en paraissait pas moins « le candidat le plus sûr du succès, étant données les objections que devait soulever tout autre nom auprès d'une moitié au moins du sacré collège. »

2° Jusqu'au moment où fut accomplie l'élection de Prignano, les Romains se bornèrent à proférer contre les cardinaux des menaces sans doute très graves, mais il n'y eut pas de violences matérielles. Ce n'est que l'après-midi du 8 avril, après l'élection, alors que le résultat en était encore ignoré des Romains, que la foule envahit et pilla le Vatican, dispersant les cardinaux, qui s'échappèrent à grand'-peine. M. Pastor, qui tient la légitimité d'Urbain VI pour incontestable, fait grand cas de cette circonstance, bien à tort, à mon avis ; car je ne crois pas à la liberté de gens qui délibèrent sous le coup de menaces de mort. Or il résulte du récit de M. Valois que de telles menaces avaient été sérieusement formulées dès avant l'élection.

3° Les douze cardinaux demeurés à Rome (quatre avaient quitté la ville le 8 avril) participèrent, le lendemain de l'élection, à l'intronisation d'Urbain VI. Dès lors et pendant tout le temps de leur séjour à Rome, « c'est-à-dire pendant plusieurs semaines, les membres du sacré collège, en général, y compris les fugitifs qui étaient rentrés, « prodiguèrent au pontife les témoignages de leur respect et de leur soumission. » Si, dans leur for intérieur, ils contestent la légitimité d'Urbain VI, ils se gardent bien de manifester leurs sentiments ; même entre eux, ils s'abstiennent de se communiquer leurs doutes. Fait caractéristique, c'est Robert de Genève, le futur rival d'Urbain, qui se charge d'écrire à l'empereur Charles IV pour lui annoncer l'élection de l'archevêque de Bari. « Un clémentin avoua que, durant plusieurs mois, la conduite des cardinaux ne lui a pas permis de douter qu'Urbain VI fût reconnu par le sacré collège comme pape légitime. » Donc, s'il y eut violence, cette violence a été effacée par des faits nombreux impliquant la ratification des intéressés.

[1] Ce récit a été publié d'abord dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1890. Pour en apprécier l'importance, il suffit de constater le parti qu'en a tiré M. Pastor dans la seconde édition de son *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge*. On s'en rendra compte en comparant les pages de la première édition (1886), consacrées aux origines du grand schisme, aux pages consacrées au même objet dans la seconde édition, qui date de 1891 (*Geschichte der Päpste*, 1re édition, t. I, p. 95-102; 2e édition, t. I, p. 97-109).

Cet argument me paraît de beaucoup le plus important. Pour le détruire, on a répondu que les actes d'adhésion des cardinaux ne pouvaient valoir comme ratification qu'autant que ces actes eux-mêmes n'eussent pas été, comme l'élection, infectés du vice de violence. Or, les cardinaux soutinrent qu'ils n'avaient agi que contraints et forcés par Urbain VI, dont l'humeur était, on le sait, fort peu endurante. « Tout sentiment de crainte est pourtant impuissant à motiver les requêtes qu'ils adressèrent à Urbain VI, soit pour se faire concéder des bénéfices, soit pour obtenir des faveurs spirituelles. »

Ainsi, M. Valois relève de fortes présomptions en faveur de la légitimité de l'élection d'Urbain VI. Cette légitimité lui paraît probable, mais non certaine. Pour lui, les cardinaux ont emporté leur secret dans la tombe : « La solution du grand problème posé au XIVe siècle échappe au jugement de l'histoire. » Déjà elle échappait au jugement des contemporains. « A quelque parti qu'ils aient cru devoir se ranger, ils ont pu écouter la voix de leur conscience ; urbanistes ou clémentins, les fidèles du XIVe siècle ont pu être de bonne foi. » Je tiens ce dernier point pour absolument incontestable.

D'ailleurs (et là-dessus la démonstration de M. Valois est péremptoire), la cause déterminante de la rupture qui éclata entre Urbain VI et les cardinaux, ce fut l'attitude maladroitement agressive et brutale que le pape de Rome prit à leur égard dès les premiers jours de son pontificat. Avec une dose moyenne de mesure et de bon sens, il eût sans doute fait oublier aux membres du sacré collège les violences dont ils avaient été l'objet ; au contraire, par l'effet d'un zèle mal entendu, d'un manque absolu de tact, ou d'un dérangement d'esprit causé par son exaltation au siège de saint Pierre (cette dernière hypothèse a été proposée par un contemporain), Urbain heurta de front tous ceux qu'il avait intérêt à ménager [1]. Il les amena ainsi à se ressouvenir que ce maître dur et tyrannique ne devait la tiare qu'à une élection irrégulière. C'est pour ce motif qu'Urbain VI peut être considéré comme responsable, pour une large part, des malheurs qui fondirent sur l'Église. Les cardinaux ont agi ; mais, par ses intempérances et ses violences, c'est lui qui les a poussés.

II.

En présence des événements qui partageaient l'Église chrétienne en deux factions ennemies, quelle fut l'attitude de Charles V ? C'est

[1] Je n'entends point ici prendre la défense des cardinaux; le sacré collège avait besoin de profondes réformes. Mais, s'il voulut les entreprendre, Urbain VI manqua au premier chef de prudence Or, quoique les *zelanti* de tous les temps l'oublient volontiers, la prudence figure au nombre des vertus.

là un problème complexe, qui se décompose naturellement en ces deux questions : Charles V a-t-il provoqué le schisme? La séparation une fois accomplie, a-t-il soutenu les schismatiques ?

Sur le premier point, voici quelques notions importantes qui se dégagent de l'étude de M. Valois :

A coup sûr, Charles V n'avait point vu sans regret le pape se transporter d'Avignon à Rome; mais à deux reprises, sous Urbain V et sous Grégoire XI, il respecta la liberté des Pontifes et ne s'opposa nullement à leurs voyages en Italie, étant lui-même un politique trop habile pour s'aviser de tenir la papauté captive en Avignon. De même, la nouvelle de l'élection d'Urbain VI, s'il est permis de penser qu'elle ne fut pas accueillie avec une grande joie, ne suscita chez le « sage roi » aucune protestation : les documents attestent qu'en ces premiers jours Urbain VI fut reconnu en France sans aucune difficulté. Cependant, dès le mois de juin, c'est-à-dire deux mois après l'élection, les sentiments du roi se sont modifiés : en effet, « tout ce qu'il comptait d'amis dans le sacré collège (et il en avait de très dévoués) lui avait fait entendre la même note mystérieuse, alarmante, qui ne cessa point de tinter à ses oreilles : « le nouveau Pape, élu grâce à la violence, n'est point le chef légitime de l'Église. » Remarquez qu'Urbain VI ne se défend pas ou se défend mal contre ces accusations. A la vérité il envoie deux ambassadeurs au roi de France; mais, ainsi que M. Valois le démontre, l'un des deux, Pierre de Marles, acquis à la faction des cardinaux, a reçu pour mission secrète de défaire en sourdine tout ce que fait son collègue. En fait le roi n'entend qu'un parti, celui des cardinaux, auquel d'avance ses sympathies sont acquises, des cardinaux qui sans doute reviennent avec insistance sur les violences dont ils ont été l'objet, ne fût-ce que pour justifier leur rupture avec Urbain. Il put ainsi, de bonne foi, être amené à se former l'idée que le Saint-Siège devait être considéré comme vacant, malgré l'élection du 8 avril. Sans doute il avait subi jadis les actes des papes légitimes, même quand ces actes étaient contraires à ses intérêts : mais c'est trop lui demander que de prendre la défense d'un pontife, peu sympathique à la France, que ses électeurs déclarent eux-mêmes irrégulièrement élu.

Il se montre donc disposé à accorder aux cardinaux une protection qui, dans sa pensée, se traduira par l'envoi d'une subvention et par l'ordre donné aux routiers français épars en Italie de veiller à la sûreté du sacré collège. Est-il allé plus loin ? A-t-il, par une résolution contraire à sa circonspection habituelle, poussé les cardinaux à la démarche irréparable qui consistait à procéder à une élection nouvelle ? Tout ce que nous savons, c'est qu'en réponse à un message que les cardinaux lui avaient adressé par l'intermédiaire de Jean de

Guignicourt, Charles leur écrivit une lettre qui leur parvint le 18 septembre. Il est vrai que, quarante-huit heures après la réception de cette lettre, dont nous ignorons le contenu, les cardinaux élurent à l'improviste, sous le nom de Clément VII, un ami dévoué du roi de France, mais nul n'a le droit d'affirmer que cette élection ait été conseillée par la lettre du roi. Ce qu'il est permis de croire, c'est qu'en agissant ainsi les cardinaux ont pensé qu'ils ne seraient point désapprouvés à Paris. L'élection de Clément VII était d'ailleurs la conséquence presque forcée de la situation périlleuse où s'étaient placés les cardinaux en se séparant de l'implacable Urbain VI. Pas n'est besoin, pour l'expliquer, de supposer une exhortation directe de Charles V.

J'en viens maintenant au second point. Le schisme fut consommé par l'élection de Clément VII, le client de la maison de France qui, pour mieux marquer ses sympathies, introduisit trois fleurs de lis au revers de ses bulles. Cette fois, le parti de Charles V fut bientôt pris ; il se résolut à soutenir Clément. Peut-être, d'ailleurs, partageant l'illusion des cardinaux demeurés en Avignon, crut-il que sa décision formelle entraînerait non seulement l'Écosse, Naples et la Castille, mais encore l'Empire et la Hongrie [1]. Si l'on accueille cette hypothèse très vraisemblable (les plus sages s'illusionnent souvent sur leur crédit), on en déduira que le roi a pensé, par sa détermination, abréger la querelle plutôt que la prolonger. D'ailleurs, une fois sa résolution prise, il procède avec la prudence dont il est coutumier. Il ne brusque rien, car il sent qu'il doit ménager les répugnances du clergé et de l'Université. Lui-même ne publie sa décision qu'après quelques mois, qui parurent bien longs aux clémentins. Devant sa fermeté patiente, toutes les résistances s'évanouissent : bientôt le royaume est définitivement acquis à Clément VII. « En somme, conclut fort bien M. Valois, si Charles V n'est pas l'auteur du schisme, il est en grande partie responsable du rôle que la France va jouer dans le conflit. D'une main souple et puissante, d'un geste irrésistible et mal dissimulé, il la pousse dans le parti de Robert de Genève. » Ce qu'on peut dire de plus favorable à la mémoire du roi, c'est que, tenant tous ses renseignements du parti des cardinaux, il a pu agir de bonne foi [2].

[1] Les cardinaux demeurés en Avignon croyaient savoir, en octobre 1378, que l'empereur Charles IV et le roi de Hongrie Louis Ier conformeraient leur opinion à celle de Charles V. Cf. le mémoire adressé à Clément VII, au nom de ces cardinaux, par Gilles de Bellemère, publié par M. Valois dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 452 et suiv.

[2] Il est fâcheux, pour la mémoire de Charles V, d'avoir à constater que l'un de ses principaux conseillers, Jean de la Grange, cardinal d'Amiens, person-

III.

Désormais le roi de France se trouve engagé à travailler de toutes ses forces au triomphe du pape d'Avignon. Le livre de M. Valois raconte par le menu les efforts tentés par le roi et les princes de sa race pour arriver à ce but.

Partout où elle put exercer son influence, la diplomatie française s'appliqua à faire reconnaître Clément VII. Je ne saurais songer à suivre M. Valois à travers l'enchevêtrement des négociations et des faits, si complexe qu'il semble inextricable, quoique pourtant l'auteur s'y meuve fort à son aise. Ici encore je me borne à rapporter quelques-unes des impressions que j'ai retirées de la lecture des chapitres consacrés à l'action diplomatique des rois Charles V et Charles VI, combinée avec celle de Clément VII.

L'influence de la France a fait beaucoup pour créer une obédience au pape d'Avignon. D'abord, le roi entraîne tout naturellement après lui des princes qui lui sont étroitement unis, comme les Lusignan de Chypre et le roi d'Écosse, puis des Français de langue ou tout au moins de sympathies, quoique soumis à une domination politique étrangère, tels que ces nombreux habitants de la Guyenne et de la Bretagne qui adhérèrent à Clément VII. Par tradition, les rois de France, depuis plus d'un siècle, avaient une clientèle parmi les princes de l'Empire ; en l'affaire du schisme, quelques-uns de ces princes cédèrent à l'action de la diplomatie royale : ainsi les ducs de Lorraine, de Bar, de Luxembourg ; ainsi Albert de Bavière (le beau-père de Wenceslas) qui était alors régent des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, les comtes de la Marck et de Clèves, le duc Léopold III d'Autriche et plusieurs autres. Tous les alliés du roi ne se montrèrent pas aussi dociles. Par exemple, le roi

nage « moins scrupuleux qu'habile, » a dû exercer à Rome, dans les premiers jours du pontificat d'Urbain VI, une influence que M. Valois qualifie d'irritante, et qui certainement contribua beaucoup à fortifier l'opposition des cardinaux. Évidemment il prit cette attitude de son propre chef, avant d'avoir pu demander et recevoir des instructions ; sans doute le roi, toujours prudent, n'eût pas adopté de propos délibéré une conduite qui menait tout droit au schisme. Cependant Charles V ne saurait être exonéré de toute responsabilité à cet égard, puisque Jean de la Grange était son homme de confiance (Cf. Valois, t. I, p. 69). — Il ne paraît pas d'ailleurs qu'au dernier moment de sa vie Charles V ait témoigné une confiance absolue dans le parti qu'il avait adopté. M. Valois (t. I, p. 325 et suiv.) pense avec raison que sur son lit de mort, le roi entrevit le moment où la question du schisme devrait être tranchée par un concile œcuménique ; « aussi crut-il devoir adhérer, par avance, aux décisions de l'Église universelle. »

de Castille, Henri de Transtamare, qui devait son trône à Charles V et à Du Guesclin, était « fatalement enchaîné à la politique française » non seulement par la reconnaissance, mais plus encore par l'intérêt; cependant, il se borna à garder entre les deux partis qui se disputaient le pouvoir spirituel une neutralité plutôt favorable à Urbain VI. Ce ne fut qu'après trois ans que son successeur Jean Ier (en 1381) se prononça solennellement pour Clément VII.

Si, en Castille, la politique française n'obtint d'abord qu'un demi-succès, ailleurs les tentatives des agents de Charles V aboutirent à de véritables échecs. Ainsi, en Flandre, tant que vécut le comte Louis de Male, c'est-à-dire jusqu'en 1384, ni Charles V ni Charles VI ne réussirent à exercer quelque influence au profit de Clément VII. Le roi Louis Ier de Hongrie, tout membre de la maison capétienne qu'il fût, garda à Urbain VI un inébranlable attachement. Mais la déconvenue qui dut être la plus sensible aux Valois leur fut infligée de leurs parents l'empereur Charles IV et son fils Wenceslas : quoique au début du schisme ils fussent les alliés politiques de la France, ils demeurèrent fidèles au pape de Rome, en dépit des pressantes sollicitations de Charles V.

Tandis que plusieurs des alliés du roi de France trompent ses espérances, il est d'autres princes dont l'adhésion à Clément VII ne s'explique point par l'influence des Valois. Charles le Mauvais, roi de Navarre, « n'avait que trop de motifs de haïr le roi de France ; » il fut cependant clémentin décidé dès l'origine. Pierre IV d'Aragon, sans se prononcer formellement, se rapprocha de bonne heure du pape d'Avignon; cependant, en matière politique, ses sympathies allaient plus aux Anglais qu'aux Français. Enfin, le roi de Portugal Ferdinand (fait contraire à l'opinion de tous les historiens, jusques et y compris M. Pastor) se déclara très nettement, dès 1379, en faveur de Clément VII; mais il paraît certain que le roi de France « ne fut pas l'instigateur » de cette déclaration, encore qu'il en ait ensuite profité pour s'unir au Portugal.

Ces observations, et d'autres analogues, que multiplie M. Valois, l'amènent à une conclusion qui mérite d'être relevée ici. « On a trop répété que l'unique question était de savoir si la France continuerait d'exercer sa tyrannie spirituelle en Europe et que le parti urbaniste recruta tous ceux qui entendaient réagir contre l'omnipotence française. » On est allé jusqu'à considérer le schisme comme une lutte d'influence entre les peuples germaniques et les latins. Or, à coup sûr, « le désir de faire échec à la suprématie française ne suffit pas plus à expliquer les succès d'Urbain VI que le désir de complaire à Charles V ne rend compte de toutes les adhésions au pape d'Avignon.... Il y eut des consciences souples, il y en eut de vénales, mais il y en

eut de sincères, — on semble l'oublier parfois, — et ce ne sont peut-être pas les moins nombreuses. »

IV.

Ce ne fut pas seulement aux négociations, mais aussi à la force que le parti clémentin crut utile d'avoir recours. Son principal champ de bataille fut l'Italie méridionale; le champion de Clément VII fut le duc Louis d'Anjou, frère de Charles V, qui, dès le début du schisme, avait vendu son appui au pape d'Avignon en échange d'un royaume imaginaire dans le centre de l'Italie (le royaume d'Adria), et qui, grâce à l'appui de Clément VII, crut, en se faisant adopter par la reine Jeanne de Sicile, assurer à lui-même et à ses descendants la riche succession de la première maison d'Anjou. Il faut lire, dans le livre de M. Valois, le récit détaillé de cette ruineuse entreprise, dont les frais furent supportés par le duc d'Anjou et aussi par Charles VI et Clément VII, c'est-à-dire par le peuple et le clergé de France. Au point de vue de la politique française, M. Valois est indulgent, presque sympathique à l'aventureuse tentative de Louis d'Anjou. « Qu'eut-il besoin, dit-on, de se mêler des affaires d'Italie? Qu'allait-il faire à Naples, si loin de son pays? Ce qu'y avait fait, cent ans plus tôt, Charles d'Anjou, frère de saint Louis [1]. » En revanche, au point de vue religieux, l'auteur condamne sévèrement la campagne du duc Louis : « Quand bien même Louis d'Anjou eût expulsé de Rome le pontife italien (c'est bien ce que rêvait Clément VII), quand il l'eût pris et livré traîtreusement au pape d'Avignon, je ne vois pas que cette violence eût eu la moindre chance de faire refleurir la paix dans les âmes. Tout au plus Louis d'Anjou pouvait-il se flatter de replacer dans l'obédience avignonnaise un royaume qui, sous le sceptre de Jeanne, avait officiellement reconnu Clément VII; mé-

[1] A dire vrai, il y a beaucoup d'analogie entre le frère de saint Louis et le frère de Charles V. Tous deux risquèrent leurs richesses, leur réputation, leur vie dans des entreprises qui avaient pour but d'asseoir leur domination sur l'Italie méridionale, et par là de se rendre maîtres de la péninsule. Tous deux s'y heurtèrent à de redoutables difficultés. Il ne paraît pas que saint Louis ait fort approuvé les visées ambitieuses de son frère; Charles V ne paraît pas non plus avoir vu avec une grande satisfaction son frère cadet se préparer à jouer en Sicile un rôle que lui-même destinait à son second fils. En tout cas, depuis Charles, frère de saint Louis, les cadets de France se laissent volontiers séduire par le mirage de couronnes à gagner en Italie ou dans le royaume d'Arles, voire même de la couronne impériale, que les complaisants leur faisaient parfois entrevoir. Les princes de la maison de Valois se signalèrent par des rêves d'une ambition démesurée ; c'est de ces rêves ambitieux que devaient naître les guerres d'Italie.

diocre résultat qu'on ne jugera sans doute pas suffisant pour justifier un pareil effort. »

Cette conclusion, fort défavorable à la « voie de fait, » c'est-à-dire à la violence, sur laquelle les clémentins avaient bâti tant d'espérances, est encore corroborée par la leçon qui se dégage des événements de Flandre. On sait qu'en 1384, après la mort du comte Louis de Male, la Flandre revint par héritage à un Valois, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, le plus jeune des frères de Charles V. D'après les historiens de Flandre, ce prince, clémentin convaincu comme tous ceux de sa race, « aurait défendu à ses nouveaux sujets, sous les peines les plus sévères, d'obéir au pape de Rome, auquel ils étaient demeurés attachés. Il leur aurait imposé l'apostasie, et l'exil, la prison, les supplices, au besoin, lui auraient servi à châtier leur désobéissance. » M. Valois a entrepris de vérifier l'exactitude de ce jugement ; pièces en main, il arrive à écarter les unes après les autres les accusations portées contre le duc de Bourgogne. « De tous les faits cités comme preuve de la tyrannie qu'il exerçait sur les consciences, il ne reste rien ou du moins presque rien.... La légitime antipathie qu'inspire aux historiens de la Flandre la domination bourguignonne ne saurait tenir lieu de preuves pour démontrer l'existence d'une persécution violente qui n'a laissé de traces ni dans les chartes ni dans les chroniques. » Sans doute, Philippe le Hardi exerça son influence au profit du parti clémentin, il sut déterminer en Flandre, non une évolution complète, mais « une série de conversions successives. » Ce résultat, il l'obtint surtout par sa patience et son adresse, « qualités qu'on n'a pas coutume de reconnaître en lui. » De tels procédés de propagande le rattachent plus à l'école politique de Charles V qu'à celle de Louis d'Anjou, son frère, ou de Charles VI, son neveu, dont la grande erreur fut « de méconnaître le caractère insaisissable de cette papauté romaine qui, comme celle d'Avignon, puisait sa force dans le libre suffrage d'une grande partie de la chrétienté.... A une époque où les Valois paraissaient croire que la question du schisme était de celles qui devaient être tranchées par l'épée, et au moment où se formaient, d'accord avec Clément VII, tant de projets d'invasion et de conquête de l'Italie, il n'est pas inutile de constater que la force brutale ne fut pour rien ou presque rien dans les progrès réels qu'accomplit, sur divers points, le parti clémentin. »

V.

Pendant seize ans, le pape d'Avignon, aidé de la royauté française, dont il paya les services par des concessions faites aux dépens de

l'Église de France, ne laisse échapper aucune occasion, se sert de tous les prétextes, exploite toutes les rivalités, sans arriver à des résultats décisifs. Sans doute, il obtient des adhésions partielles ; un des grands mérites du livre de M. Valois est de prouver l'existence de nombreux groupes clémentins dans les régions urbanistes, même les plus écartées, aussi bien d'ailleurs que celle de groupes urbanistes dans les pays clémentins. Mais, à la veille de sa mort, qui survint en 1394, Clément VII, s'il essaya de se rendre un compte exact de la situation générale de l'Église, dut reconnaître qu'une moitié au moins de l'Europe catholique échappait et échapperait toujours à la papauté d'Avignon.

Visiblement, la grande partie engagée par la politique française en 1378 devait être considérée comme perdue. Le schisme, du moment qu'il ne pouvait plus se terminer par le triomphe des Valois, devenait pour eux une gêne et un obstacle. Sans doute, la royauté avait su, dans une certaine mesure, poursuivre la politique traditionnelle, en dépit des difficultés créées par la scission de l'Église. C'est ainsi que, pendant les premières années du règne de Charles VI, le gouvernement de ce prince n'avait point cessé de favoriser toutes les entreprises et toutes les intrigues par lesquelles il espérait arriver à l'annexion de la Provence : remarquez cependant que ce pays appartenait à la seconde maison d'Anjou, c'est-à-dire à l'oncle, puis au cousin germain du roi, qui y représentaient l'influence française ; remarquez aussi que Clément VII, le protégé de Charles VI, était, comme ses prédécesseurs, ouvertement hostile à ces vues d'agrandissement de la France, se souciant fort peu de se trouver, en Avignon, enserré de tous côtés par les forces du roi. Aucune de ces objections si graves n'arrête la politique française quand il s'agit de réaliser l'unité territoriale du royaume. C'est seulement ainsi qu'on peut expliquer la tolérance longtemps laissée par la France à Raymond de Turenne, ce *condottiere* fameux sur les rives du Rhône, dont les incursions causèrent tant de souci à Clément VII et à la reine Marie d'Anjou. On en pourra juger en lisant l'histoire mouvementée de ce personnage, que M. Valois a fort heureusement substituée aux légendes accréditées par les anciens historiens de Provence.

Que si, en certaines circonstances, on semble n'en pas tenir compte, le schisme pèse cependant comme un lourd fardeau sur la politique française. Il ne pèse pas moins sur les consciences et sur les intérêts. L'Université, qui le supporte impatiemment, a déjà émis, lors de l'avènement de Charles VI, le projet de rétablir l'union au moyen d'un concile [1] ; ce projet reparaît en 1385, et dès lors les divers procédés

[1] Le projet de concile apparut d'ailleurs dès les premiers temps du schisme.

qui pouvaient conduire au rétablissement de l'union furent l'objet de fréquentes discussions ; les publicistes s'en émurent tout autant que les âmes pieuses. Peu à peu le roi lui-même finit par laisser voir qu'il concevait un dénouement autre que le triomphe du pape d'Avignon. Dans des lettres qu'il écrit au pontife de Rome en 1393 (sans d'ailleurs donner à Boniface IX le titre de pape), Charles VI marque un refroidissement sensible à l'endroit de Clément VII : « il donne même à entendre que la patience des princes, comme celle des peuples, est à bout, et que les deux pontifes, s'ils continuent de montrer tant d'attachement à leurs tiares, pourraient bien arriver à s'en repentir un jour. » En tout cas le roi ne veut plus soutenir son protégé par les armes. Vers le même temps, il adresse de graves remontrances à Clément VII. Il rappelle que l'Islam avance sans que la chrétienté divisée puisse l'arrêter : « heureuse encore si le clergé s'occupait sérieusement de mettre un terme au schisme et s'il avait d'autre souci que d'étaler son luxe ou d'accroître ses biens ! Charles V ne se fût pas si facilement lancé dans une telle aventure, s'il eût prévu l'indifférence et la somnolence des clercs. » Allant plus vite que le roi, l'Université, à cette époque, confond les deux papes dans une même réprobation.

Ces idées se répandaient chez tous les hommes éclairés quand, le 16 septembre 1394, une mort soudaine emporta Clément VII. Avec lui, l'alliance de la royauté française et des papes d'Avignon descendait dans la tombe. La France, « peu désireuse d'accaparer plus longtemps les faveurs d'un souverain pontife discrédité, peu jalouse de garder le monopole d'une orthodoxie qui lui était contestée, mit toute son ambition à reprendre, au milieu des puissances catholiques, le rang qu'elle avait anciennement occupé. Ce n'était pas encore la fin du schisme (il y faudra plus de vingt ans d'efforts) ; c'était la fin d'un genre tout particulier de gallicanisme, s'il est permis d'appeler ainsi une tendance qu'avaient les Français d'alors, non pas à écarter la Papauté, mais à l'attirer et presque à l'étouffer dans leurs bras. »

Par ce jugement si grave se termine le livre de M. Valois. J'ai essayé d'indiquer au vol les conclusions principales de cette œuvre de premier ordre, où ne manquent ni les vues générales ni les portraits dessinés d'un trait ferme et précis, où les mérites du fond se trouvent encore rehaussés par les qualités de la composition et de la forme. Véritablement, l'auteur a su renouveler l'histoire des relations de la royauté française avec l'Église au temps du schisme, et du même

Le concile était l'objet des vœux des cardinaux italiens, qui avaient manifesté leur pensée à Charles V dès le mois de juillet 1378, c'est-à-dire entre l'élection d'Urbain VI et celle de Clément VII (Valois, t. I, p. 76 et 321).

oup, sur bien des points, l'histoire générale de l'Église et de l'Europe [1]. Il faut souhaiter que M. Valois nous donne, sans trop tarder, la suite et la fin de l'œuvre si heureusement commencée.

PAUL FOURNIER.

[1] J'ai signalé, chemin faisant, quelques-uns des résultats nouveaux auxquels est parvenu M. Valois. En voici quelques autres :

En France, la masse de la nation reconnaît d'abord Urbain VI sans aucune difficulté (t. I, p. 94 et suiv.). M. Valois montre nettement que la politique secrète de Charles V, favorable au schisme, devança de plusieurs mois la déclaration officielle du roi (*Ibid.*, p. 106 et suiv.); c'est que l'opinion populaire en France, comme celle de l'Université d'ailleurs et du clergé, était plutôt sympathique au pape de Rome (*Ibid.*, p. 116). L'adhésion au schisme fut donc surtout un acte de politique. — On sait que le duc d'Anjou se fit d'abord payer de son dévouement à Clément VII par la concession d'un royaume d'Adria, qui devait être créé dans l'Italie centrale : or, du consentement de Clément VII, il maintint ses prétentions au royaume d'Adria quand il fut devenu héritier de Naples : ainsi c'était toute l'Italie centrale et méridionale, y compris une bonne partie des États de l'Église, que le Pape d'Avignon lui sacrifiait (*Ibid.*, p. 188) ! — Jean de Roquefeuille, envoyé officiellement par Urbain VI en Castille, comme Pierre de Marles en France, fit contre son maître le jeu des cardinaux révoltés (*Ibid.*, p. 91 et 198). — L'histoire du schisme en Portugal a été faite pour la première fois par M. Valois (t. I, p. 225 et suiv.; t. II, p. 208 et suiv.). — Ce n'est point, comme l'affirme le religieux de Saint-Denys, le roi de Castille, mais bien le roi des Romains Wenceslas qui s'unit au roi de Hongrie en 1381, pour agir à Paris en faveur d'Urbain VI (t. II, p. 447 et suiv.). — La conquête violente qu'aurait faite Louis d'Anjou de la Provence, en 1382, n'a existé que dans l'imagination des historiens provençaux (t. II, p. 21 et suiv.). — En 1391, alors que Charles VI méditait une grande expédition à Rome, il comptait y emmener Clément VII (t. II, p. 177). — En 1393, le duc Louis de Bourbon se proposa de conduire une expédition en Italie (t. II, p. 170). — Les aventures de Raymond de Turenne, la politique traditionnelle de la France dans la vallée du Rhône, l'importance que le gouvernement de Charles VI attachait au vicariat impérial dans ces régions, sont fort bien mis en lumière (t. II, p. 332 et suiv., et *passim*). — Un document inédit, emprunté aux archives de la Loire-Inférieure, prouve la duplicité de Jean de Montfort, qui n'adhérait que par politique à Clément VII (t. II, p. 372). — Le livre de M. Valois est extrêmement riche de renseignements nouveaux sur la composition et les variations des deux obédiences ; il montre, par exemple, le parti clémentin rayonnant sur la Guyenne et la Bretagne, gagnant dans l'Empire des adhérents qu'on ne lui soupçonnait pas, et poussant quelques racines jusques en Irlande et dans les pays scandinaves. — En ce qui touche le rôle de l'Université, M. Valois a mis le premier à contribution les importants documents publiés dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, par le R. P. Denifle et M. Châtelain ; en ce qui concerne les événements de l'année 1382, il a pu, le premier aussi, tirer parti des précieux papiers du cardinal Gérard du Puy, conservés dans la collection de M. William Poidebard. Enfin l'ouvrage de M. Valois est rempli d'informations et de textes sur les productions (dont beaucoup étaient inconnues ou mal connues) auxquelles le schisme donna lieu : c'est là tout un côté de la littérature du XIVe siècle qui est fort heureusement mis en lumière.

IV.

LA COLONISATION DU CANADA [1]

La France n'a généralement pas été heureuse en établissements coloniaux. Ceux qu'elle a fondés n'ont acquis qu'une importance restreinte, ou n'ont point eu d'existence durable. Il faut cependant faire une exception. Seul entre toutes les colonies françaises, le Canada, s'il n'est point resté la possession de la mère patrie, est devenu le berceau d'un peuple entier, appartenant à la France par son origine, ayant une existence propre, et manifestant des qualités spéciales qui le rendent digne du plus haut intérêt. Les Canadiens français égalent aujourd'hui en nombre la population des plus grandes de nos anciennes provinces. Leur patrie a véritablement mérité le nom qu'une prévoyance presque téméraire leur avait accordé avant qu'aucun essai de colonisation y eût été effectué, celui de Nouvelle-France.

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il s'est réalisé en dépit de toutes les circonstances qui semblaient le rendre impossible. Ce n'est point trop s'avancer que de dire qu'aucune autre colonie européenne ne s'est jamais trouvée dans des conditions aussi défavorables, qu'aucune autre n'a demandé, pour se soutenir et se perpétuer, de pareils miracles d'énergie, de persévérance et de dévouement.

Le Bas-Canada, la seule partie de cette région qui pendant plus d'un siècle ait été accessible à des colons européens, est en effet soumis à un climat des plus rigoureux : celui de la moitié septentrionale de la Suède et de la Russie peut seul, sur notre côté de l'Atlantique, en donner une juste idée. Le sol, de tout temps livré à la végétation forestière, ne pouvait être fertilisé qu'au prix des plus rudes labeurs. Enfin les forêts de cette portion du nouveau monde étaient peuplées de tribus fières, énergiques et belliqueuses, dont quelques-unes dépassaient en férocité tout ce qu'on a vu chez les nations les plus barbares.

[1] *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, d'après beaucoup de documents inédits, par le P. Camille de Rochemonteix, S. J. Paris, Letouzey et Ané, 1895, 3 vol. in-8° de lxiv-488, 536 et 694 p.

I.

Ce fut dès le temps de François Ier que la France prit possession du Canada. Un habile et hardi navigateur, Jacques Cartier, envoyé en 1534 pour explorer le pays, remonta le fleuve Saint-Laurent jusqu'au point où la navigation devenait impossible à ses navires. Déjà, dès le règne précédent, les marins français avaient appris la route de Terre-Neuve et des côtes voisines. La pêche de la morue continua à les y attirer, et ils y joignirent souvent un commerce d'échange avec les tribus indigènes qui leur fournissaient des pelleteries. Rien ne semblait indiquer l'utilité de fonder sur un sol ingrat quelques postes permanents ; aucune puissance européenne ne semblait disposée à nous y devancer. Jusqu'à la fin du siècle les troubles intérieurs ne laissèrent pas le loisir de songer à des créations lointaines. Le règne de Henri IV ayant rendu à la France une vie nouvelle, des esprits entreprenants conçurent le projet d'établissements en Amérique ; ils trouvèrent auprès de ce grand monarque des encouragements et des secours. Quelques essais furent d'abord tentés en Acadie. Enfin, en 1608, Samuel de Champlain, à qui de précédents voyages avaient donné une connaissance approfondie des ressources du pays, fonda à Québec l'établissement permanent qui fut la base et le centre de la colonisation française au Canada.

Peut-être serait-ce aller loin que de faire de Champlain un homme de génie. Mais il est certain qu'il était doué au plus haut degré des qualités nécessaires au fondateur d'une semblable colonie. D'un esprit sage et conciliant, d'une énergie qu'aucune difficulté n'effrayait, d'une persévérance qu'aucun désastre ne lassait, il semblait avoir toujours devant les yeux l'avenir réservé à cette petite colonie, dont l'existence paraissait bien précaire, et dont il était le seul à prévoir les futures grandeurs. Les ressources dont il pouvait disposer étaient malheureusement fort restreintes. Une compagnie de commerce s'était chargée de transporter au Canada des colons français et de subvenir à leurs besoins les plus essentiels ; elle obtenait en échange le monopole du commerce des fourrures. Tous ses soins se concentraient sur cette seconde partie de ses attributions, la seule dont elle pût espérer des bénéfices, et elle s'acquittait fort négligemment de sa mission colonisatrice. Vingt ans après la fondation de Québec, ce poste n'avait encore d'importance que pour la traite des pelleteries, et, parmi les Français qui s'y étaient fixés, un seul avait tenté d'en cultiver le sol : chose bizarre, c'était un Parisien de naissance, nommé Hébert, apothicaire de son état. Mais la direction du gouvernement était enfin venue aux mains du cardinal de Richelieu. Pas-

sionné pour la grandeur de la France, il entra résolument dans les vues de Champlain et lui accorda l'appui efficace que celui-ci avait si longtemps sollicité en vain. Par malheur, l'établissement français tombait presque au même moment au pouvoir d'une expédition anglaise, et la plupart des colons rentraient dans la mère patrie.

La prise de Québec, le 19 juillet 1629, ayant eu lieu après que la paix entre la France et l'Angleterre était déjà signée, Richelieu en réclama la restitution, qu'il était impossible de lui refuser. Elle n'eut lieu toutefois qu'après des délais prolongés. Ce ne fut qu'en 1632 que la France reprit possession des rives du Saint-Laurent. Champlain rentra dans Québec, pour donner à sa création une plus solide consistance et un plus ample développement. A sa mort, survenue en 1635, il fut remplacé par un digne successeur, M. de Montmagny, dont le nom, traduit dans la langue des sauvages par celui d'Ononthio (la grande montagne), fut appliqué par eux à tous les gouverneurs français du Canada.

Les quinze années qui suivirent le retour des Français à Québec sont la période qui en réalité a donné naissance au peuple canadien. Ce n'est pas que l'immigration dans la nouvelle colonie ait été alors considérable ; elle fut même extrêmement restreinte. On possède la liste des chefs de famille qui se fixèrent au Canada à cette époque : elle compte quatre cent vingt noms. Mais ces hommes avaient été merveilleusement bien choisis ; ils appartenaient en majorité à la classe moyenne des habitants de nos provinces de l'Ouest, du Poitou, de la Bretagne, du Maine, du Perche, de la Normandie surtout. Ils apportaient les principes d'une haute moralité, d'une religion profonde, d'un courage indomptable, d'un dévouement sans bornes à la France et à la foi chrétienne. C'est à ces familles que le peuple canadien a dû les qualités qui le distinguent ; ces premiers occupants du sol ont créé autour d'eux une forte et saine atmosphère, dont l'influence s'est fait sentir aux colons qui plus tard sont venus les rejoindre, et son action salutaire n'a pas complètement cessé d'agir sur les générations actuelles. C'est surtout à ces hommes que le Canada français a dû d'échapper aux plus formidables dangers, de résister à des crises qui semblaient destinées à l'anéantir.

II.

Établir sur les bords du Saint-Laurent une colonie française était le premier but que s'étaient proposé Henri IV, Richelieu et Champlain. Mais c'était loin d'être le seul résultat auquel ils voulaient atteindre. Les Espagnols, en faisant la conquête des immenses régions qu'ils occupaient dans le Nouveau-Monde, y avaient gagné au

christianisme des millions d'indigènes. Ils avaient réussi assez rapidement à en faire des catholiques, et même, dans une certaine mesure, des Espagnols. Il semblait naturel d'espérer que l'établissement d'une colonie française sur les bords du Saint-Laurent serait suivie des mêmes résultats, et qu'en peu de temps les populations indiennes deviendraient non-seulement chrétiennes, mais encore françaises.

C'était là un rêve qui n'était point destiné à se réaliser. Le gouvernement et les administrateurs français ne négligèrent cependant pas de favoriser de tout leur pouvoir l'établissement des missions. Dès 1614, des religieux Récollets s'étaient fixés à Québec et avaient entrepris d'évangéliser les sauvages. Ils n'obtinrent aucun succès; la langue des indigènes offrait pour un Européen les plus grandes difficultés, et ces premiers missionnaires, que ne guidait aucune étude antérieure, paraissent n'en avoir acquis qu'une très insuffisante connaissance. Pendant ce temps, des Pères jésuites avaient fondé une mission en Acadie; mais ils furent bientôt saisis et expulsés par une expédition anglaise. Sous la protection du duc de Ventadour, ils vinrent en 1625 s'établir à Québec. Leur premier soin fut de faire une étude approfondie des langues parlées par les sauvages. Les longues années que la règle de l'institut leur faisait consacrer à acquérir la connaissance et l'usage du latin les préparaient mieux que d'autres à des travaux linguistiques, et la science des idiomes américains, une fois acquise par des membres de l'ordre, fut communiquée plus aisément par eux à de nouveaux missionnaires de leur compagnie. Leurs travaux, interrompus par l'occupation anglaise en 1629, furent repris avec une nouvelle ardeur en 1632. Mais ils ne tardèrent pas à découvrir que des obstacles bien plus graves se présentaient devant l'œuvre de la conversion et de la civilisation des sauvages.

Les tribus qui peuplaient les bords du Saint-Laurent quand les Français vinrent s'y établir appartenaient à la race algonquine. C'était une population douce et pacifique, faisant bon accueil aux étrangers qui venaient se fixer auprès d'eux. Mais elle était complètement étrangère aux occupations agricoles, et ne tirait guère sa subsistance que de la chasse. De là résultait la nécessité d'une vie presque entièrement nomade. Dispersés en petits groupes, les Algonquins passaient la plus grande partie de leur temps à parcourir d'immenses espaces couverts de forêts, de lacs et de montagnes, à la poursuite d'un gibier qui souvent se dérobait devant eux, leur laissant la famine en partage. Évangéliser ces Indiens était la plus décourageante de toutes les entreprises. Parvenait-on à faire sur eux une impression favorable, leur genre de vie les forçait à s'éloigner, et quand ils revenaient au bout de quelques mois, tout était oublié, tout était à

refaire. Quelques missionnaires zélés eurent le dévouement de s'associer à leur existence vagabonde, partageant leurs fatigues et leurs privations sous un climat glacé, qu'une longue habitude n'avait pas mis l'Européen en état d'affronter. Au prix des plus dures épreuves, ils n'obtenaient que le résultat le plus médiocre et le plus éphémère. Quant à faire goûter aux Algonquins les charmes tranquilles d'une existence civilisée, il n'y avait pas à y songer; la chasse, la vie errante, avaient seules de l'attrait pour eux. Une vie sédentaire était à leurs yeux un intolérable esclavage.

Il fallut donc songer à donner une autre direction aux efforts des missionnaires. Il se trouvait plus loin dans l'intérieur du continent deux nations nombreuses, à peu près sédentaires et partiellement appliquées à une agriculture rudimentaire. L'une, celle des Hurons, occupait la partie orientale du Haut-Canada baignée par le grand lac auquel le nom de cette tribu est resté. L'autre était la confédération des Iroquois, fixée au sud du lac Ontario, dans l'État actuel de New-York. Ces deux peuples, ennemis acharnés, parlaient à peu près la même langue, très différente d'ailleurs de celle des Algonquins. Les Iroquois l'emportaient sur toutes les tribus voisines par leur intelligence et leurs qualités guerrières; ils les dépassaient toutes en férocité; leurs captifs étaient voués à la mort la plus atroce; les plus longues tortures ne suffisaient pas à assouvir la cruauté de ces bourreaux. On a reproché à Champlain d'avoir attiré sur la colonie française la haine de ce peuple barbare, en prenant contre eux la défense des Algonquins, au milieu desquels elle était fixée. On oublia combien il était important pour elle de conserver l'amitié des tribus voisines, dont elle avait reçu le meilleur accueil; et il n'était guère possible à Champlain de prévoir qu'il allait affronter un ennemi formidable dans l'intérêt d'alliés impuissants. Quoi qu'il en soit, l'accès des nations iroquoises se trouva irrémédiablement fermé aux missionnaires français.

Il fallut alors se tourner du côté des Hurons. Ce n'était pas une facile entreprise que de pénétrer dans leurs cantons. Des canots hurons venaient bien tous les ans apporter des pelleteries aux comptoirs de Montréal et de Québec; mais ils n'y parvenaient pas en suivant la voie la plus aisée et la plus naturelle. On n'aurait point impunément essayé de la navigation sur le lac Ontario, que les Iroquois ne cessaient d'infester; il fallait suivre le cours dangereux de la rivière Ottawa, semée de nombreux rapides. En remontant ce fleuve torrentiel, on parvenait après de nombreux portages jusqu'au pays des Hurons. Ce fut la voie dont se servirent les Pères jésuites pour aller y établir des missions.

Le premier apôtre des Hurons, celui qui se dévoua le premier à

cette tâche pénible et ingrate, qui lui prodigua son dévouement avec la plus courageuse persévérance et l'arrosa enfin de son sang, ce fut le P. de Brébeuf. Sa mémoire ne sera jamais oubliée dans le bassin du Saint-Laurent, et les Canadiens conservent l'espoir de le voir un jour inscrit au nombre des saints. Longtemps sa prédication parmi les Hurons était restée infructueuse ; enfin il commençait à former un noyau de chrétiens quand une terrible épreuve vint tout compromettre. Une épidémie meurtrière se répandit chez ces sauvages et en fit périr une grande partie ; elle fut attribuée à la présence des missionnaires, qui devinrent bientôt un objet de terreur et d'aversion. Il n'est que trop vrai que le contact des Européens avec ces populations primitives y a presque toujours apporté le germe de maladies jusque-là inconnues et qui n'ont cessé depuis lors de les décimer, souvent même au point de les anéantir. En moins de dix ans, la nation huronne, de même que les autres tribus indiennes du Canada, fut réduite au tiers de la population précédente. On comprend sans peine le sentiment d'effroi dont elle fut obsédée. Cependant tel fut le dévouement sans mesure des missionnaires, leur infatigable charité et leur inébranlable patience, qu'ils réussirent à triompher de toutes les préventions. Le christianisme commença à faire de plus rapides conquêtes et semblait appelé à régner sans partage chez les Hurons, quand un désastre bien plus formidable encore vint anéantir ce peuple malheureux.

Quand les Français reprirent possession de Québec en 1632, les tribus amies des Algonquins et des Hurons, quoique inférieures en vaillance aux Iroquois, étaient encore en nombre suffisant pour leur résister. Les épidémies meurtrières qui, dans l'espace de dix ans, enlevèrent les deux tiers de ces populations, les placèrent sur le pied d'une infériorité manifeste. Mais une dernière circonstance les voua à la destruction. Les traitants hollandais remontant le fleuve aujourd'hui nommé Hudson, pour faire le commerce des pelleteries chez les tribus iroquoises, ne firent point de difficulté de leur apporter des armes à feu, dont en peu de temps elles apprirent à faire le plus redoutable usage. Sûrs de la victoire, les Iroquois formèrent le projet d'exterminer toutes les tribus rivales, de n'épargner que les êtres dont ils pourraient faire des esclaves afin de grossir leurs forces ; en dernier lieu, ils comptaient se jeter sur les établissements français et les anéantir. Les Hurons furent leurs premières victimes. Ils fondirent à l'improviste sur les villages de ce peuple, hors d'état de leur offrir une résistance efficace, et n'y laissèrent aucun être vivant. Les chrétiens furent surtout en butte à leur fureur. En mars 1649, ils assaillirent celui où les PP. de Brébeuf et Gabriel Lallemant s'étaient fixés ; s'étant emparés des deux missionnaires, ils leur firent acheter la mort

par les plus épouvantables supplices. Passant d'un village à l'autre, ils renouvelèrent partout les mêmes scènes de carnage et de hideuse férocité. En quelques semaines la nation huronne avait cessé d'exister. Il ne subsistait plus que des groupes de fugitifs, qu'une retraite précipitée dispersa dans toutes les directions. Les missionnaires qui purent échapper à la mort guidèrent quelques centaines de chrétiens dans leur fuite jusqu'aux postes fortifiés des Français sur le Saint-Laurent, et ce ne fut qu'à leur abri qu'il leur fut possible de respirer un moment.

L'audace des Iroquois ne connut plus de bornes. Ils attaquèrent successivement toutes les autres tribus, les égorgèrent ou les mirent en fuite. En peu de temps, les contrées immenses qui s'étendent à l'ouest jusqu'au Mississipi ne furent plus qu'un désert abandonné par la race humaine. Le Haut-Canada n'avait plus d'habitants. Toute sécurité disparut dans la colonie française. A chaque instant un de ses défenseurs, surpris par les ruses des sauvages, était massacré ou, s'il tombait vivant en leur pouvoir, périssait dans les plus horribles tortures. Les tristes débris des tribus algonquines s'enfuyaient dans les déserts glacés des montagnes du Nord. Trois points fortifiés, Québec, Montréal et Trois-Rivières, se trouvèrent seuls en état d'opposer quelque résistance, et comme l'on ne pouvait sans le plus imminent péril s'écarter de leur enceinte, la plus grande partie des terres déjà mises en culture durent être délaissées. La mère patrie, livrée à la guerre civile comme à la guerre étrangère, n'envoyait aucun secours efficace. Le Canada semblait destiné à l'abandon. Pourquoi maintenir une colonie exposée à tant de périls et d'où, semblait-il, on ne pouvait plus espérer aucun résultat profitable? La traite des pelleteries, qui en avait été toute la richesse, était anéantie ; les missions chrétiennes étaient détruites ; il ne restait plus aux colons français qu'à périr à leur tour. Québec n'était sans doute pas une place facile à enlever pour des guerriers sauvages ; mais on peut regarder comme un prodige que Montréal et Trois-Rivières, qui ne comptaient qu'une poignée de défenseurs, aient pu leur résister.

III.

Ce désastreux état de choses dura plus de dix ans. On ne peut accorder une trop large part d'admiration à la petite population française du Canada dont rien ne put décourager le dévouement. Elle ne comptait qu'un chiffre de quinze cents âmes environ, et n'était plus recrutée par de nouveaux arrivants. Exposée à toutes les privations, sans cesse menacée du sort le plus affreux, elle ne songea cependant pas à abandonner les postes qui lui étaient confiés. Nul ne chercha à

retourner en France, aucune désertion ne fut signalée. Enfin la situation parut d'elle-même devenir moins violente. Un ou deux Pères jésuites, tombés entre les mains des Iroquois, n'avaient pas été égorgés ; emmenés captifs au cœur de leurs tribus, ils y étaient restés, en proie aux traitements les plus barbares, et consacraient ce qu'ils avaient conservé de forces à consoler leurs compagnons de captivité, à semer quelques germes de christianisme parmi les féroces ennemis entre les mains desquels ils étaient tombés. Leurs efforts ne restèrent point sans résultats. Quelques Iroquois furent gagnés par le spectacle de leur courage, de leur patience, de leur dévouement. La guerre à mort entreprise contre les Français cessa d'être la pensée commune de toutes les tribus iroquoises. Il y en eut qui se déclarèrent partisans de la paix, et des communications furent ouvertes avec les postes français du Canada. De nouveaux missionnaires ne craignirent pas d'aller se fixer au milieu du peuple ennemi, afin de l'évangéliser.

Pendant ce temps la France avait recouvré la paix, et l'on y songea à pourvoir à la défense du Canada et même à donner plus d'extension à la colonisation. En 1658, un évêque fut envoyé à Québec; c'é- Mgr de Montmorency-Laval, homme de la plus haute vertu, dont les Canadiens sollicitent la canonisation. Peu d'années après, Colbert devenait le ministre influent auprès de Louis XIV, et ce grand homme d'État, particulièrement appliqué au développement colonial, donnait toute sa sollicitude aux intérêts du Canada. Les incursions des Iroquois y étaient encore redoutables. Au lieu des faibles détachements auxquels avait été jusque-là confiée la défense des établissements français, un régiment entier, celui de Carignan-Sallières, fut dirigé contre ces barbares. Attaqués jusque dans leurs repaires, ils furent bientôt contraints à la paix. Dès lors, la colonie acquit une sécurité qu'elle n'avait jamais connue, et avec elle sa prospérité se développa rapidement. De nouveaux colons débarquèrent chaque année de la mère patrie. La plupart des officiers et des soldats du régiment de Carignan furent décidés par des avantages spéciaux à se fixer définitivement au Canada. Les défrichements et la culture se propagèrent rapidement. Au lieu de trois ou quatre postes isolés, les bords du Saint-Laurent entre Québec et Montréal se couvrirent d'une longue suite d'habitations françaises, et la colonie put se suffire à elle-même. La mort de Colbert ne mit pas un terme à cette ère de propérité; son fils Seignelay, sans montrer des lumières aussi assurées, partageait son ardente passion pour la grandeur de la France associée à la gloire de son monarque, et, tant qu'il vécut, les soins les plus vigilants ne cessèrent d'être prodigués aux établissements canadiens.

Mais déjà de sombres pronostics présageaient de nouveaux dangers. Excités par les Anglais, les Iroquois devenaient agressifs. On entama contre eux des hostilités mal dirigées; puis on chercha à négocier avec eux. Grâce à l'influence des missionnaires, quarante des principaux chefs iroquois vinrent trouver M. de Dénonville, gouverneur du Canada, pour traiter de la paix avec lui. C'était en juillet 1687. Par la plus monstrueuse et abominable perfidie, le commandant français fit saisir les guerriers sauvages qui avaient eu confiance en sa loyauté; envoyés prisonniers en France, ils furent inscrits parmi les galériens; quelques mois après, treize seulement étaient encore en vie. Dénonville a joui d'une honorable réputation; mais ce trait infâme a souillé pour toujours sa mémoire et reste comme une tache funeste sur l'histoire des Français au Canada [1]. Il ne fallut plus songer à calmer la fureur des Iroquois; la mission établie parmi eux par les Pères jésuites se trouva irrémédiablement détruite. Des incursions meurtrières vinrent porter la terreur dans les établissements français. Au mois d'août 1689, aux portes de Montréal, deux à trois cents colons, surpris par les sauvages, furent tués ou faits prisonniers; ces derniers furent brûlés vifs. Pour comble de désastre, la guerre générale qui éclatait en même temps mettait la France aux prises avec l'Europe coalisée, et laissait le Canada livré à ses seules ressources contre les attaques formidables de l'Angleterre. Le salut de cette colonie put être regardé comme une merveille. Après que cette guerre eut pris fin par la paix de Ryswick, elle fut suivie de près par la guerre plus longue et plus difficile encore de la succession d'Espagne. Pendant près de vingt-cinq ans, les communications entre la France et le Canada restèrent donc rares et précaires; il ne vint plus de nouveaux colons vers les bords du Saint-Laurent. La paix d'Utrecht ne ramena pas un courant de colonisation vers le Canada. Colbert et Seignelay ne présidaient plus à ses destinées. La rigueur de son climat rebutait les émigrants français, qui se dirigèrent de préférence vers la Louisiane et Saint-Domingue. Ceux que le commerce, les fonctions publiques ou le service militaire y amenaient, prenaient rarement le parti de s'y fixer. Pendant les soixante-dix années qui précédèrent la conquête anglaise, la population canadienne se recruta de très peu d'éléments nouveaux.

C'est précisément à cette circonstance que les Canadiens doivent les avantages précieux et les grandes qualités qui ont fait d'eux une

[1] « Dénonville, dit Saint-Simon (*Additions au Journal de Dangeau*, t. III, p. 206), décoré du gouvernement du Canada où il avait bien fait, était la probité, l'honneur et la piété même; mais la simplicité aussi, et peu éloignée de la sottise.... » Comme toujours Saint-Simon est plus brillant de style qu'exact et bien informé.

véritable nation. Représentants de la France du XVIIe siècle, ils en ont conservé la physionomie et les vertus; ils en ont gardé la foi profonde, les mœurs pures, la ferme énergie, le dévouement à la patrie. Le souffle délétère du XVIIIe siècle n'a pas eu le pouvoir d'en flétrir l'éclat. Décapité de sa classe supérieure, qui émigra presque tout entière après la conquête anglaise, le Canada français a connu une période d'abaissement où la culture intellectuelle lui a surtout fait défaut. Mais à l'ombre de la tutelle indulgente et dédaigneuse de l'Angleterre, le peuple canadien continuait à se développer, et vers le milieu de ce siècle il avait déjà retrouvé les éléments indispensables à sa grandeur. Sa force d'accroissement tient du prodige. On évalue aujourd'hui les Canadiens de race française à environ deux millions; cependant ils descendent presque exclusivement de quinze mille Français qui peuplaient les rives du Saint-Laurent à la fin du XVIIe siècle. Qu'ils conservent leurs traditions, qu'ils restent fidèles à eux-mêmes, et les plus belles destinées leur sont sans doute réservées.

O fortunatos nimium, sua si bona nôrint!

IV.

Il nous faut revenir aux missions et au P. de Rochemonteix, qui nous en a donné l'histoire avec une grande abondance de documents nouveaux, dont l'existence même n'était pas soupçonnée. On peut y voir la preuve que les archives de la Société de Jésus ont été entièrement conservées et qu'elles subsistent dans l'ordre le plus parfait. Une série de relations inédites, adressées par les Jésuites du Canada à leurs supérieurs, sont citées, et souvent même intégralement reproduites. Les détails biographiques les plus minutieux sont donnés sur chacun des membres de l'Ordre dont il est fait mention. Nous sommes à chaque instant forcés d'admirer les traits de haute vertu, de patience héroïque, de dévouement sans bornes que ces anciens missionnaires ne cessaient de prodiguer. En même temps il reste une impression de tristesse à la vue du peu de résultats consolants, du peu d'effets durables que de si courageux efforts, de si infatigables sacrifices ont réussi à produire. On tendait à un double but : convertir les sauvages à la foi chrétienne et les civiliser. La première œuvre ne fut accomplie que d'une façon incomplète et trop souvent peu durable; la seconde ne donna que des résultats à peu près nuls. Le contraste avec ce que les Espagnols ont accompli au Mexique et au Pérou est frappant et pénible. L'état social où vivaient les tribus du Nord peut seul en donner l'explication. Passant leur vie à la chasse, pour laquelle ils étaient au moral et au physique admirablement

doués, les sauvages du Canada se sentaient sur ce terrain trop supérieurs aux Européens pour être tentés de s'incliner devant eux. Habitués à une indépendance personnelle sans bornes, ils étaient toujours enclins à mettre de côté, suivant leur caprice, les préceptes auxquels ils s'étaient le plus volontairement soumis. A cela il faut joindre la fatale influence d'une certaine classe de blancs qui, sous le nom de *coureurs de bois*, pénétraient au cœur des tribus sauvages, leur apportant les vices de l'homme civilisé, auxquels ils joignaient ceux de la vie indienne. Une autre classe non moins pernicieuse fut celle des débitants d'eau-de-vie, dont le trafic sans scrupule a été presque partout le principal agent de l'extermination des tribus indigènes. En vain avait-on obtenu du gouvernement français la prohibition de ce fatal commerce. Favorisé par des administrateurs cupides qui entraient en partage dans les bénéfices dont il était la source, il s'étendit de plus en plus, répandant l'abjection et la mort parmi les malheureux restes de cette ancienne race. Les Pères jésuites ne cessèrent de faire tous leurs efforts pour soustraire leurs catéchumènes à ces deux pernicieuses influences. Ce fut contre eux le motif d'odieuses imputations, sans cesse renouvelées. On les accusa de s'attribuer une autorité tyrannique, de mettre obstacle à la civilisation des sauvages et à l'introduction des mœurs françaises parmi leurs tribus. On prétendit qu'ils ne cherchaient à en écarter les trafiquants de la colonie que pour exercer eux-mêmes la traite lucrative des fourrures : accusations dignes d'hommes inaccessibles aux inspirations de la conscience et sourds à la voix de l'humanité, mais dont trop d'écrivains n'ont pas rougi de se faire les échos. Il est aujourd'hui reconnu que l'usage des boissons alcooliques a été pour toutes les tribus indiennes de l'Amérique du Nord la cause la plus active d'une complète destruction. Si cette race, autrefois si robuste, disparaît et semble menacée de n'exister bientôt plus qu'à l'état de souvenir, voilà le principal engin de son extermination. Comment oser faire aux missionnaires un crime d'avoir cherché à détourner d'elle une spéculation aussi meurtrière?

Il ne sera pas sans intérêt de parcourir rapidement l'histoire des principales missions du Canada. Elle nous indiquera le sort des peuples divers qui avaient précédé les colons européens dans cette vaste région.

Les Algonquins, anciens habitants des bords du Saint-Laurent, n'avaient jamais semblé fort hostiles à la foi chrétienne. Mais les habitudes errantes de ce peuple de chasseurs mirent toujours obstacle à la persistance du bien qu'à diverses reprises on parvint à faire pénétrer parmi eux. Ce fut surtout un empêchement absolu à leurs progrès vers la civilisation. Dès l'origine de la colonie, on avait créé

à Sillery, dans le voisinage de Québec, un établissement permanent, où l'on s'était flatté de faire un centre d'habitations pour cette tribu. La mortalité et la désertion ne cessèrent d'en réduire l'importance, et les Algonquins abandonnèrent complètement Sillery à l'époque la plus menaçante des incursions iroquoises. Les débris de ce peuple errent encore dans les déserts glacés qui séparent le Canada du Labrador et de la baie d'Hudson.

De toutes les missions canadiennes, aucune ne donna des résultats aussi consolants que celle des Abénakis. Ce peuple, qui habitait le territoire actuel de l'État américain du Maine et la partie méridionale du Nouveau-Brunswick, fut le seul à embrasser tout entier le catholicisme et à lui rester invariablement fidèle. Ce fut la cause de sa destruction. Le pays occupé par les Abénakis étant resté aux mains des Anglais après la paix d'Utrecht, ceux-ci ne pouvant les faire renoncer ni à leur amitié pour les Français, ni à leur confiance exclusive dans les prêtres de leur religion, entreprirent de les exterminer et accomplirent cette tâche exécrable avec la froide barbarie qui sera la honte éternelle de la race anglo-saxonne.

Nous avons vu comment l'odieuse perfidie du gouverneur français Dénonville avait mis fin à la mission des Jésuites chez les Iroquois. Elle n'avait jamais gagné qu'un nombre restreint de prosélytes, dont l'existence au milieu de ce peuple se trouva tellement difficile que les missionnaires trouvèrent indispensable de leur ménager un lieu de refuge à peu de distance de Montréal. Cet établissement, nommé Saint-Louis du Saut, resta prospère jusqu'aux derniers jours de la domination française au Canada ; mais la marche décroissante de la population, qui a toujours atteint la race indigène dans le voisinage des Européens, l'a conduit graduellement à son extinction.

Ce fut, au contraire, une catastrophe subite qui ruina, ainsi que nous l'avons vu, la mission des Hurons et anéantit presque entièrement ce peuple autrefois très puissant. Plusieurs centaines de Hurons, convertis au christianisme, avaient cherché un refuge auprès des Français. On leur concéda l'île d'Orléans, située en face de Québec, sur l'autre rive du Saint-Laurent. Ils furent poursuivis jusque-là par les Iroquois, leurs infatigables ennemis, et cherchèrent de nouveau asile au nord du fleuve. Ils y reçurent un établissement nommé Lorette, transporté, quelque temps après, plus loin, dans les terres du village de la Nouvelle-Lorette, dont ils sont restés en possession : cette tribu n'y est plus représentée que par quelques familles de métis.

Pendant que plusieurs centaines de Hurons venaient chercher protection aux portes de Québec, d'autres débris de cette nation se dispersaient dans les vastes régions de l'Ouest, où jamais Européen

n'avait encore pénétré ; ceux que le christianisme commençait déjà à gagner disposaient les tribus au milieu desquelles ils se fixaient à voir sans répugnance les Robes noires, dont le souvenir leur était resté cher. Aussi, quand s'apaisa la guerre des Iroquois qui, pendant longtemps, avait rendu toute communication du côté des grands lacs impossible, les Pères jésuites cherchèrent-ils à pénétrer dans cette région pour y répandre la foi chrétienne. C'était une périlleuse entreprise que de parcourir des centaines de lieues à travers des déserts inhospitaliers sans autres guides que des sauvages le plus souvent hostiles, et de se fixer sans protection et sans ressources au milieu de tribus inconnues, où tout moyen de communication avec les établissements français allait sans doute faire défaut. Les deux premiers missionnaires périrent dans cette tentative. Enfin, en 1665, le P. Allouez put atteindre les rives du lac Supérieur et commencer son œuvre d'évangélisation. Bientôt plusieurs de ses confrères se réunirent à lui, et les tribus voisines du lac Michigan furent visitées à leur tour. Les Français suivirent de près les missionnaires ; en 1671, un détachement canadien prenait possession du poste important de Michillimakinac. Pendant ce temps, d'autres Pères jésuites se dirigeaient du côté du Nord et parvenaient jusqu'aux rives de la baie d'Hudson. En 1673, le P. Marquette, accompagné d'un agent français, Louis Jolliet, visitaient les bords du Mississipi, et s'embarquant sur ce grand fleuve, qu'ils étaient les premiers à découvrir, en exploraient le cours jusqu'au confluent de la rivière Arkansas. En 1681, Cavelier de la Salle construisait le fort Saint-Louis chez les Illinois, et l'année suivante, descendait le Mississipi jusqu'à son embouchure dans le golfe du Mexique, prenant possession du pays au nom du roi de France. Plusieurs postes fortifiés furent établis pour mettre en communication le Canada et le vaste bassin du grand fleuve. Ils reçurent de petites garnisons de soldats français qui, malgré leur isolement et la distance qui les séparait de tous moyens de secours, ne furent jamais mis en péril par les tribus indiennes. C'est que le cœur de celles-ci ne manquait pas d'être promptement gagné à la France par l'influence des missionnaires.

Malgré cette action très sensible et très puissante de la prédication des Jésuites sur les sauvages de l'Ouest, il ne fut pas en leur pouvoir d'amener ces tribus à l'adoption sérieuse et constante des mœurs chrétiennes, encore moins d'introduire chez eux les habitudes de la civilisation. Ils semblaient goûter volontiers les enseignements de la foi ; mais le moindre intervalle où ils étaient laissés à eux-mêmes, la moindre circonstance qui venait les soustraire à l'influence du missionnaire, les ramenaient promptement à leurs anciennes pratiques. Il est fâcheux d'avoir à constater que rien ne paralysa davantage l'ac-

tion bienfaisante de la prédication chrétienne que le contact des Français avec les tribus indiennes. Les coureurs de bois, qui du Canada se répandaient dans les régions lointaines de l'Ouest, les traitants, qui venaient y faire le commerce lucratif des pelleteries, les soldats en garnison dans les postes fortifiés, quelquefois même les officiers qui les commandaient, donnaient trop souvent aux indigènes les plus déplorables exemples. Ils leur fournissaient, en dépit de leurs instructions, cette eau-de-vie, cause incessante pour eux de dégradation et de mort. C'est ainsi que la race américaine primitive n'a cessé de fondre au contact des Européens, sans s'initier à leur civilisation, et l'on peut prévoir le moment où elle ne sera plus représentée que par de petits groupes isolés, réfugiés dans les régions inhabitables dont les eaux se déversent vers l'Océan polaire. Dans la région des grands lacs, dans le Far-West des États-Unis et de la *dominion* britannique, un certain nombre de familles métisses de langue française sont répandues au milieu de populations de toute origine, et le nom de Canadiens, qui leur est trop facilement accordé, est loin de servir au prestige de la véritable nation canadienne. Celle-ci a seule conservé une véritable importance et un puissant esprit national, appuyé sur des principes religieux et moraux qui feront sa grandeur si elle sait leur rester fidèle.

L. Rioult de Neuville.

V.

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE GASCOGNE

SES PUBLICATIONS

Fondée en 1883 sous l'inspiration d'érudits tels que MM. L. Couture, Ph. Tamizey de Larroque et l'abbé J. de Carsalade du Pont, la Société des Archives Historiques de Gascogne a clos, l'année dernière, le premier cycle de ses publications et prépare une deuxième série. Durant ces douze années (1883-1895), elle a édité vingt-six fascicules, dont plusieurs ont l'étendue d'un vrai volume et qui tous,

chacun en son particulier, se référant à un même ordre d'idées et de documents, constituent, avec des titres propres, des ouvrages complets et distincts.

En tête de chacun de ces ouvrages est placée une *Introduction*, qui en étudie et en résume les données principales. Les documents eux-mêmes, tous inédits, sont accompagnés d'annotations très abondantes et pleines de curiosités de toute sorte. Il n'est presque pas de personnage, de lieu, d'événement commémoré qui ne soit ainsi parfaitement saisi au passage, dépeint, identifié et remis dans son cadre. Certains érudits estimeront peut-être que ces notes, en ne citant pas toujours leurs références, rendent quelquefois le contrôle malaisé. Mais, dans les cas où ce *desideratum* se fait sentir, la probité scientifique des éditeurs, et particulièrement de M. l'abbé de Carsalade, à qui sont dues la plupart des annotations, nous est un sûr garant de leur exactitude. A la fin de chaque ouvrage, une *Table analytique* très détaillée permet de se livrer commodément et rapidement à toutes les recherches. Ceux d'entre eux où les documents sont en langue gasconne contiennent aussi un lexique destiné à en rendre la lecture aussi facile que possible.

Plus que cela, avec une vaillance et une ardeur qui l'honorent, la Société, grâce surtout à l'initiative de M. l'abbé de Carsalade, a fondé, en 1888, un musée qui est déjà des mieux meublés. La plupart des objets recueillis proviennent du département du Gers, champ d'action principal de la Société. On y trouve un peu de tout, depuis l'époque préhistorique jusqu'à la Révolution. Les sections de numismatique et d'épigraphie anciennes sont particulièrement riches et curieuses. L'art romain y est représenté également par de nombreux fragments de mosaïques, chapiteaux, sarcophages, etc. Ajoutons que les salles elles-mêmes, au nombre de trois ou quatre, où le musée a été établi et qui dépendent du palais archiépiscopal d'Auch, un des plus beaux de France, offrent aussi un vif intérêt ; elles ont appartenu, en effet, à l'archevêché construit durant la période romane.

Revenons maintenant à nos fascicules et étudions-les distinctement, en les groupant sous deux chefs séparés : 1° ceux du moyen âge, qui sont de beaucoup les plus nombreux, comme on va le voir, et 2° ceux de la Renaissance et des Temps Modernes. Il est d'ailleurs à peine besoin d'ajouter que les uns et les autres, sortant des presses de M. Cocharaux, d'Auch, un maître ouvrier dans son art, sont de vrais chefs-d'œuvre d'impression.

I. — MOYEN AGE

I. *Les Livres de Comptes des Frères Bonis, marchands montal-*

banais du XIVe siècle, édités par M. E. Forestié, forment l'une des plus importantes des publications de la Société [1].

Le XIVe siècle des bords du Tarn et de la Garonne y défile tout entier sous nos yeux. C'est une résurrection complète. Les documents ont de 1339 à 1368. Ils embrassent donc toute cette période de la guerre de Cent ans qui vit les désastres de Crécy et de Poitiers, le traité de Brétigny, la peste noire et le Prince Noir.

M. Forestié les a fait précéder d'une *Introduction* considérable, où il a réuni et classé, sous divers titres, les principales données des *Comptes* en ce qui touche : l'historique, la description, la langue et l'orthographe du manuscrit (I-III) ; la biographie, le commerce et les transactions des frères Bonis (IV-VI). Vient ensuite une étude très fouillée, toujours d'après les *Comptes*, sur : les poids, mesures et monnaies (VII) ; les étoffes, les bijoux, le costume (VIII) ; les armes et armures (IX) ; les apothicaires, médecins et chirurgiens (X) ; l'alimentation (XI) ; les baptêmes, mariages, testaments, sépultures (XII) ; la vie civile et ecclésiastique (XIII) ; enfin la vie rurale et l'agriculture (XIV).

Par cette énumération, il est aisé de juger quelle mine précieuse de renseignements de tout ordre s'ouvre ici pour les historiens du XIVe siècle. Au dire des chroniqueurs, peu d'époques, dans le cours des âges, furent aussi calamiteuses et aussi noires. Mais ce n'est pas là, il faut en convenir, l'idée que nous en donnent les *Comptes*. Personne n'y meurt de faim ou de misère, et la légendaire peste elle-même n'y compte, à bien examiner les choses, qu'une seule victime. Ces textes établissent aussi très nettement que l'alimentation était beaucoup plus saine et fortifiante qu'on ne le croit d'habitude et qu'il régnait dans le pays une assez grande aisance. « Bien des fermes du Haut-Quercy, nous dit M. Forestié à la fin de son *Introduction* (p. CCXI), ne sont pas aujourd'hui mieux garnies que celles dont nous venons de rapporter l'inventaire, et nous avons choisi notre exemple dans un des pays les plus pauvres de nos contrées. »

Les *Comptes des Frères Bonis* sont certainement, au nombre des recueils contemporains de documents sur le moyen âge, l'un de ceux qui peuvent contribuer le plus à renverser par leur base ces innombrables erreurs et calomnies que l'ignorance et la mauvaise foi se sont plu à répandre touchant cette époque.

II. Le premier des itinéraires vers la Terre-Sainte que nous possédions est celui de cet Aquitain qui s'en alla *de Bordeaux à Jérusalem* et relata ses étapes successives. Vers la même époque, cette dame

[1] Elle ne compte pas moins de deux vol. gr. in-8 de CCXIII-243 et 654 p., publiés de 1890 à 1894 en trois livraisons (20e, 23e et 26e fascicules).

chrétienne, du nom de Silvie, qui parcourait la Palestine et dont nous avons la *Peregrinatio*, n'était peut-être pas autre que la sœur du ministre Rufin, d'origine novempopulanienne, puisqu'il était né à Elusa, aujourd'hui Eauze (Gers). Dès le xe siècle, on constate encore en Gascogne un certain mouvement dirigeant les esprits vers Jérusalem. Les croisades lui donnèrent une force nouvelle. Et au xve siècle encore, nos Gascons suivent la route des Saints Lieux, ainsi que l'attestent le *Voyage d'oultremer en Jhérusalem par le seigneur de Caumont* (Lot-et-Garonne), *l'an 1418*, et celui du seigneur de Montaut (près d'Auch), qui eut lieu en 1490 [1].

Cet itinéraire est conçu au point de vue simplement narratif et historique. Pas ou peu de réflexions morales, de soupirs, de points d'exclamation. Le personnage qui tient la plume, noble Jean de Belesta, écuyer, seigneur de la Binèle, l'un des compagnons et des gentilshommes du sire de Montaut, ne s'arrête pas à philosopher. Il a de bons yeux, une imagination active, l'esprit toujours aux écoutes et un sens très fin d'observation. Aussi ses tableaux sont-ils vivants, colorés et mériteraient-ils, sur plus d'un point, d'inspirer un peintre habile. Qu'on lise la description de Venise le jour de la Fête-Dieu. Rien de plus animé et de plus enlevé. On a la vision de la luxueuse et féerique cité ; l'or, la pourpre et la soie rayonnent de toutes parts ; des barques innombrables glissent, et jettent la foule vers la place Saint-Marc ; la place elle-même et ses piliers de marbre resplendissent de mille feux. « Et dura cella du soleil levant jusques à une heure après midy. »

Partis de Montaut le 16 avril, nos pèlerins prirent leur route par Rodez, Lyon, Suze, Casal, Mantoue. Ils quittèrent Venise le 11 juin, visitèrent la Crète, Rhodes, Chypre et débarquèrent à Jaffa le 25 juillet. Le 10 août, ils étaient à Jérusalem, ayant rallié sur leur route d'autres Gascons, notamment un chanoine de Lescar et un dominicain de Morlaas (Basses-Pyrénées). Nous ne décrirons pas leur séjour à Jérusalem ni leurs pèlerinages aux divers sanctuaires des environs : le récit n'offre guère en effet de détails nouveaux.

Le départ eut lieu le 30 août. Chypre, Corfou, Otrante, Rome, Suse, Avignon, marquèrent les principales étapes de ce retour. A noter cette observation sur la rapacité italienne à propos de quelques droits de péage : « Et vous assure que on trouve plus de mauvaise et traicte gent audit royaulme de Naples et de Poille qui soit au mounde et pire que les Mores et mescréans, nonobstant qu'en Itallie et en Lombardie n'en y ayt guères de bons, sellon le bruit comung. »

[1] *Voyage à Jérusalem de Philippe des Voisins, seigneur de Montaut*, par Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, 1883, gr. in-8 de 60 p., 2e fascicule.

III. Il existe aux archives des Basses-Pyrénées, C 680, un registre fort important pour l'histoire du Béarn un peu avant et un peu après 1500. C'est le livre des Syndics des États de Béarn. M. Léon Cadier en avait préparé la publication intégrale. Malheureusement, sa mort prématurée a coupé court à ce projet. Aussi n'avons-nous encore que la première partie de ce beau travail [1]. Nous faisons des vœux pour que la deuxième ne tarde pas trop à voir le jour.

Le registre en question contient : 1° les délibérations des États de Béarn de 1488 à 1521; 2° diverses pièces relatives à certains événements de cette même période touchant le Béarn. Ces dernières, au nombre de vingt et une, forment la première partie de la publication. On y trouvera d'assez précieuses indications concernant : la guerre de succession de Béarn entre Catherine de Navarre et son oncle Jean de Foix, vicomte de Narbonne; les droits de péage sur la frontière de Béarn et d'Aragon; des règlements sur le cours et la valeur des monnaies béarnaises et étrangères; une ordonnance contre les blasphémateurs et les ecclésiastiques infidèles à leur devoir; une liste des feux du Béarn détaillée par paroisses et circonscriptions financières appelées *parsans financiers*.

Quant aux délibérations des États, la première est du 17 novembre 1488; la dernière du 20 novembre 1505. Ici, les renseignements abondent sur l'administration intérieure du Béarn, ses impôts, ses routes, l'indemnité payée aux députés sous le nom de *tailluquet*, l'abrégé des États, qui était une sorte de commission de permanence nommée par les députés et se réunissant de temps en temps, dans l'intervalle des sessions, sur la convocation du roi de Navarre, etc., etc.

Ajoutons qu'aux députés du Béarn se joignaient presque toujours ceux des pays de Marsan et Gabardan (Landes), qui relevaient aussi de la maison de Foix.

IV. L'histoire, qui nous a transmis l'écho de tant de crimes et de tragédies, présente rarement, du moins pour la région du sud-ouest, un sujet aussi sombre que celui dont nous entretient le volume publié par M. Paul Durrieu [2].

Bernard VII, comte d'Armagnac, celui-là même qui fut l'ennemi juré des Bourguignons, comptait, parmi ses plus proches parents, Géraud d'Armagnac, comte de Pardiac (arrond. de Mirande) et vicomte de Fezensaguet (arrond. de Lectoure). Également valeureux et ambitieux, les deux cousins se heurtèrent à l'occasion du comté de Com-

[1] *Le Livre des syndics des États de Béarn* (texte béarnais), par Léon Cadier, membre de l'École française de Rome, 1889, gr. in-8 de LV-199 p., 18e fascicule.

[2] *Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fezensaguet et à la mort du comte de Pardiac*, par Paul Durrieu, ancien membre de l'École française de Rome, 1883, gr. in-8 de 134 p., 2e fascicule.

minges (arrond. de Saint-Gaudens), dont ils se disputaient la succession. Pillages, meurtres, incendies, telle fut alors, de l'un à l'autre, la monnaie journalière. Pardiac, ne pouvant venir à bout d'Armagnac, imagina, un beau jour, de faire périr son ennemi par la magie, et le voilà qui part vers Montauban à la recherche d'un prêtre qu'on disait maître passé dans la terrible science des envoûtements. Ce moyen ne lui réussit pas plus d'ailleurs que les autres, et de nouveau il eut recours aux armes. Mais mal lui en prit. Tombé entre les mains d'Armagnac et enfermé avec ses deux fils par le vainqueur dans quelque manoir inconnu, il y disparut, lui et les siens, sans que jamais on ait su comment. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il mourut vers la mi-juillet 1402 et que ses fils ne tardèrent pas à le suivre dans la tombe.

Tels sont les faits sur lesquels nos *Documents* jettent un jour nouveau, sans parvenir cependant à éclairer tous les recoins du drame. Le mystère pèse encore tout entier sur les derniers moments des prisonniers de Bernard VII, comme il y pesait déjà au temps même où les événements se produisirent. Les ennemis d'Armagnac rapportaient dès 1412 (arrêt du Parlement de Paris, rapporté p. 101) qu'il avait fait périr ses cousins de misère et d'inanition. De ces rumeurs naquirent des légendes dont on trouve l'expression dans un document de 1515. A cette dernière date, en effet, on racontait couramment que les fils de Géraud, encore tout enfants, jetés comme lui dans de ténébreux cachots et privés de toute nourriture, avaient été réduits à manger leurs doigts et leurs mains et, finalement, étaient morts de faim [1]. Au XVIIe siècle, les choses avaient pris un caractère plus terrible encore. Le P. Anselme (t. III, p. 434) narre avec le plus grand sang-froid comme quoi l'aîné des fils de Géraud avait été rendu aveugle au moyen d'un bassin rougi au feu qu'on avait mis devant ses yeux, tandis que le second aurait expiré de saisissement à la vue de la prison où son père était mort. Seulement, il n'y a rien de tel dans les documents, et nulle part les arrêts du parlement de Paris, tout inféodé aux Bourguignons, ne reprochent à Bernard VII de pareilles énormités. Et, quant à l'histoire des fils de Géraud, morts de faim dans leur bas âge, il suffit de rappeler que ces prétendus enfants de 1402 étaient déjà mûrs, mariés et chefs de gens de guerre vers 1390. Leur mort et celle de leur père est donc une de ces nombreuses questions historiques qui restent encore sous le voile.

V. On sait avec quelle rapidité les ordres mendiants fondés par saint Dominique et saint François se répandirent dans le monde chrétien. M. l'abbé Douais nous fait assister à cette diffusion en ce qui con-

[1] Cf. *Jean d'Armagnac, seigneur de Sainte-Christie*, par M. l'abbé DE CARSALADE. Auch, 1890, p. 6-7, document cité en note.

cerne les Dominicains dans le sud-ouest [1]. Cent ans après sa fondation, en 1322, l'Ordre ne comptait pas moins de quinze maisons en Gascogne, savoir : Bayonne, Bordeaux, Agen, Orthez, Condom, Saint-Émilion, Morlaas, Auvillar, Lectoure, Saint-Sever, le Pont-Vert, près Condom, Saint-Gaudens, Saint-Girons de Couserans, le Port-Sainte-Marie et Marciac. Un peu plus tard, durant ce même XIVe siècle, Auch et Bagnères-de-Bigorre ajoutèrent leur nom à cette liste.

Les documents comprennent : 1° trois chapitres généraux de l'Ordre tenus à Bordeaux en 1277, 1287 et 1324, et dix-huit chapitres provinciaux qui se réunirent en divers couvents de la région de 1276 à 1340; 2° l'historique de la fondation des treize premiers couvents cités plus haut, celui des deux autres faisant défaut dans les manuscrits; 3° des notices biographiques rédigées par M. l'abbé Douais, d'après des pièces qu'il a eues en main, sur les cinq cent douze dominicains mentionnés aux actes du 1° ou du 2°.

L'utilité de ce travail pour l'histoire locale et régionale n'est pas contestable. Mais ce sont surtout les chapitres généraux et provinciaux qui commandent l'attention. L'historien y puisera plus d'un détail révélateur et curieux sur la vie religieuse aux XIIIe et XIVe siècles. Tout n'y était pas parfait. A cet égard, il faut lire les *Pénitences* imposées à divers frères par les chapitres. On notera aussi une tendance chez quelques-uns d'entre eux à s'échapper de leur couvent pour aller aux nouvelles dans les villes où se réunissaient les chapitres et durant les réunions (cf. p. 37, 188). D'autres cultivaient volontiers l'alchimie et ses horrifiques secrets.

Ces imperfections n'étaient pas telles néanmoins qu'elles nuisissent à l'autorité et à l'action de l'Ordre. On a une preuve évidente du prestige et de la considération dont il jouissait non seulement dans les générosités des fondateurs de ses maisons, mais aussi dans la confiance que lui témoignent à l'envi papes, rois, cardinaux, évêques, comtes et barons. Il n'est pas de réunion capitulaire où n'apparaissent les étroits liens qu'ils avaient noués avec l'Ordre par les prières que celui-ci demande pour eux.

Plusieurs dispositions des chapitres nous montrent aussi les études fortement organisées. De ce côté, le couvent de Paris était surtout en vue. Un grand nombre de jeunes frères y accouraient de toutes les provinces. Et ce n'était pas toujours sans quelque désordre que tant d'imaginations ardentes faisaient ménage sous le même toit. Le Chapitre général de Bordeaux, en 1287, rappelle des troubles qui ve-

[1] *Les Frères prêcheurs en Gascogne au XIIIe et au XIVe siècle*, par C. Douais, chanoine honoraire de Montpellier, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, 1885, gr. in-8 de 504 p., 7e et 8e fascicules.

naient d'avoir lieu en ce couvent, et demande une punition sévère pour les coupables.

VI. Les textes coutumiers qu'a publiés M. Cabié [1] se réfèrent tous au nord-ouest de l'ancien comté de Toulouse, ce qui explique et justifie l'expression *Gascogne toulousaine*, encore peu usitée. Ils nous font connaître treize coutumes remontant au XIIIe siècle (1230-1296).

Elles ressemblent d'ailleurs, par beaucoup de côtés, à d'autres chartes méridionales du même genre déjà connues. On y retrouve en effet les dispositions habituelles touchant : l'organisation et l'étendue du pouvoir consulaire et municipal; les relations avec le pouvoir féodal; les peines contre les crimes et délits; l'institution des foires et marchés; la vente du pain, du vin, de la viande, etc.; l'entretien des chemins; la surveillance et la cueillette des récoltes; la liberté de se marier et de s'en aller au loin; la juridiction civile et criminelle du tribunal des consuls, etc., etc.

Notons, p. 121, dans la coutume de Larrazet (Tarn-et-Garonne), un article que l'on rencontre assez rarement et dont nous ne connaissons même pas d'autre exemple. Il y est donné permission à tout chef de famille de battre à volonté toute sa maisonnée, femme, enfants et gens de service, sous cette restriction qu'il ne les tuera pas. De leur côté, les battus, s'ils jugeaient les sévices trop graves, avaient le droit de se plaindre au seigneur, qui devait examiner le cas et y porter tel remède que de raison.

VII. A ne consulter que la couverture du recueil des *Sceaux Gascons* [2], il semblerait que ce magnifique travail est dû à l'effort et à la science des divers membres de la Commission des Archives Historiques. En réalité, personne n'ignore que l'honneur en revient de toute façon à un homme dont la perte se fait toujours sentir, M. Paul Lacave-La Plagne-Barris, conseiller à la Cour de Paris. Durant son long séjour à Paris, une de ses principales et constantes préoccupations fut d'amasser des matériaux pour l'histoire de la Gascogne dans les bibliothèques et les riches dépôts d'archives que possède la capitale. Et chaque année, aux vacances, en reprenant le chemin de sa belle et hospitalière demeure du Gers, il arrivait, chargé, on peut le dire, de dépouilles opimes et de nouveaux trésors. C'est une partie du fruit de ses labeurs qu'il nous a donnée, je dis *donnée* [3], avec les *Sceaux Gascons*.

[1] *Chartes de Coutumes inédites de la Gascogne toulousaine*, par E. Cabié, 1884, gr. in-8 de 158 p., 5e fascicule.

[2] *Sceaux gascons du moyen âge* (gravures et notices), par la Commission des Archives Historiques, 1888, 1889, 1890, gr. in 8 de XXVI-642 p., 15e, 17e et 22e fascicules.

[3] M. La Plagne voulut en effet couvrir de ses deniers tous les frais de gravure des sceaux qu'il a publiés.

Ceux-ci se rapportent tous à des personnages ou localités de Gascogne et justifient ainsi parfaitement le titre de ce recueil. Ils sont au nombre de sept cent quatre-vingt-trois, tous très bien gravés. Le plus ancien (sceau n° 3) est de la seconde moitié du XIIe siècle; les plus récents ne dépassent pas le XVIe siècle. Ils se groupent ainsi : 1° sceaux ecclésiastiques ; 2° sceaux laïques; 3° sceaux des seigneurs, qui auraient peut-être pu se ranger aussi sous la désignation *sceaux laïques ;* 4° sceaux des villes ; 5° sceaux des justices ; 6° sceaux des bourgeois, à rattacher également aux *sceaux laïques.*

Hors de très rares exceptions, chaque sceau est accompagné d'une notice sur le personnage ou le lieu auquel il a appartenu. Sans doute, l'histoire trouve son compte dans les publications sigillographiques, surtout par la lumière qu'elles font sur les arts, les monuments, les costumes du temps passé. Mais sa moisson devient plus ample encore lorsque, aux sceaux eux-mêmes et autour de chacun d'eux, s'ajoutent des informations nouvelles en nombre plus ou moins grand. Et c'est le cas ici. Il n'y a presque pas de sceau dont la notice ne soit rédigée en grande partie d'après des documents inédits. La quantité de pièces jusqu'à présent inconnues et ainsi mises en œuvre est véritablement inimaginable.

Mais ce sont surtout celles qui se réfèrent aux *Sceaux des seigneurs* (p. 197-534) qui l'emportent en richesse et en nouveauté. Là, nous marchons à peu près constamment dans des chemins ouverts pour la première fois. A chaque pas, sur notre route, nous rencontrons des visages que nous n'avions pas encore vus. Capitaines de gens de guerre ou routiers, gouverneurs des villes, sénéchaux, barons, chevaliers, châtelains surgissent de toutes parts, principalement pour la période des XIIIe et XIVe siècles.

En somme, les *Sceaux gascons*, surtout dans la partie que nous venons de rappeler, et bien que certaines généalogies et identifications de lieux ou de personnes puissent offrir matière à discuter, constituent une source des plus abondantes pour l'histoire régionale du Sud-Ouest au moyen âge.

VIII. Lectoure est une des plus anciennes villes de la Gascogne. Les monuments épigraphiques portent déjà son nom dans les premières années du IIe siècle. Chef-lieu de cité romaine, capitale de la Lomagne du moyen âge, boulevard et citadelle des comtes d'Armagnac, elle a une histoire des plus mouvementées et, parfois, des plus tragiques. Son hôtel de ville conserve un grand nombre d'inscriptions romaines recueillies dans son territoire et aussi quelques registres et parchemins de l'époque féodale.

Parmi ces derniers figurent au premier rang diverses chartes coutumières et municipales des XIIIe et XIVe siècles et les *records* ou

délibérations des jurades de 1482 à 1492, qui font l'objet de la présente publication [1]. La coutume de Lectoure est du mois de mai 1294. Elle comprend quatre-vingt-douze articles Comme toutes les autres coutumes, elle constitue une rédaction ou codification d'usages beaucoup plus anciens, ainsi qu'il est dit au début même de ces articles. Il faut noter aussi quelques additions faites à la coutume de 1294, des actes d'accords entre le clergé et les consuls, ainsi qu'avec les habitants de la paroisse voisine de Saint-Avit.

Les *records* ou jurades nous représentent, dans toute sa vieille sève, la vie lectouroise à la fin du xve siècle. Un des plus curieux incidents locaux dont ils nous retracent le récit est celui de quelques jeunes enfants qui, par certaines douces soirées de printemps, à la nuit close (avril 1486), firent, si l'on peut ainsi parler, leur *monôme* dans les rues de la ville, portant un panonceau aux armes d'Armagnac et chantant à tue-tête : *Viva Armanhac!* (cf. p. 149). Pour goûter toute la saveur du fait, il faut se rappeler le sang et les ruines dont l'armée de Louis XI avait couvert Lectoure treize ans auparavant, en 1473, à la suite du massacre du dernier *comte d'Armagnac par la grâce de Dieu*, Jean V, et l'oppression où les sénéchaux royaux tenaient depuis lors la ville et le pays. Ainsi, les officiers du roi avaient vainement tranché et coupé dans le vif. Tous les cœurs étaient encore aux souvenirs de la maison d'Armagnac, et les enfants eux-mêmes, qui avaient appris ce cri sur les genoux de leur mère, répétaient la vieille devise de l'indépendance gasconne : *Viva Armanhac !*

IX. Nous venons de faire allusion au drame de Lectoure, qui amena, en 1473, la chute des puissants comtes d'Armagnac. Les divers incidents de cette terrible année, la marche de l'armée conquérante et ses exactions, la prise de possession du pays par les commissaires du roi nous sont contés ici en détail, mois par mois et presque jour par jour. Tous ces événements, en effet, avaient leur écho à Riscle, petite ville de l'Armagnac, et les consuls les consignaient soigneusement dans leurs papiers. Aussi, en raison de l'intérêt qui s'attache aux *Comptes* de 1473, les éditeurs ont-ils cru devoir les publier intégralement [2]. On ne peut que les en féliciter.

Après 1473, avant surtout, les manuscrits sont assez incomplets, et plusieurs années font défaut. Quant à celles qui nous ont été con-

[1] *Archives de la ville de Lectoure, coutumes, statuts et records du XIIIe au XVIe siècle*, par P. Druilhet, avocat, adjoint au maire de Lectoure, 1885, gr. in-8 de 208 p., 9e fascicule.

[2] *Comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507* (texte gascon), par Paul Parfouru et J. de Carsalade du Pont, 1886-1892, gr. in-8 de lxxiv-661 p., 12e et 13e fascicules.

servées, les articles sont tellement nombreux que leur publication entière eût pris un développement considérable. Les éditeurs ont dû se résigner à faire un choix, en donnant seulement ce qui leur a paru revêtir un caractère plus particulier d'intérêt. Tel quel, ce travail apporte une contribution des plus importantes à l'histoire de la région gasconne durant la seconde moitié du xve siècle. Les dernières convulsions de la féodalité expirante sous la main de fer de Louis XI, les agitations et transformations de toute sorte qui s'ensuivirent y ont laissé plus d'un écho qu'il n'est pas inutile d'écouter. A cet égard, les *Comptes* de 1484 surtout abondent en révélations curieuses. Un des points qui en ressortent le mieux, c'est que l'assimilation et l'annexion de la région gasconne ne se firent pas sans de longues et grandes difficultés. On y voit maintes fois s'affirmer le sentiment particulariste et local, et une répulsion marquée pour le vainqueur. Ainsi que nous l'observions tout à l'heure à Lectoure, l'opinion à Riscle et aux environs tenait toujours pour Armagnac contre le roi.

Mais les événements furent les plus forts, et le siècle n'était pas fini que la région tout entière passait définitivement à la couronne.

II. — RENAISSANCE ET TEMPS MODERNES

X. Sous ce titre : *Les Huguenots en Bigorre*, ont été réunis quatre-vingt-six documents [1] d'origine diverse, que l'on a classés en deux parties distinctes : 1° ceux qui se rapportent spécialement à la troisième guerre de religion (1569-1570); 2° ceux qui se rattachent aux mêmes troubles, de 1562 à 1601 [2]. Tous éclairent vivement cette ardente et si vivante époque.

Dans la première partie, qui renferme soixante-trois documents, on trouvera plusieurs lettres du plus fougueux des huguenots de ce temps, Mongonmery, et de ses lieutenants, avec de nombreuses consultations ou lettres des autorités municipales ou militaires du pays, le tout se référant à la rapide, triomphante et surtout sanglante campagne des protestants en Bigorre durant l'été de 1569 (août-septembre).

Les pièces de la seconde partie, au nombre de vingt-trois seulement, sont néanmoins d'une étendue plus considérable et d'un intérêt plus puissant encore. Elles débutent par le procès du curé d'Asté,

[1] *Les Huguenots en Bigorre*, texte préparé par Ch. Durier, archiviste des Basses-Pyrénées, et annoté par J. de Carsalade du Pont, 1884, gr. in-8 de 281 p., 4e fascicule.

[2] A la table des matières du volume, les documents sont indiqués comme allant de 1562 à 1587. En réalité, ils vont jusqu'en 1601, puisque la seconde partie contient une pièce du 12 octobre 1601.

près Bagnères-de-Bigorre, lequel fut condamné pour hérésie par le Parlement de Toulouse à être brûlé vif ; un *post-scriptum* de ce terrible arrêt y ajouta un adoucissement (!) notable, en statuant que le condamné serait étranglé avant de passer par le feu. Nous signalerons également les relations rapportant la prise et l'incendie de l'abbaye de l'Escale-Dieu par les huguenots (décembre 1568), ainsi que l'enquête sur la destruction de l'abbaye Saint-Sever-de-Rustan et sur les ravages commis de tous côtés en Bigorre par les religionnaires (1573-1575).

Le volume intitulé *Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre*[1] complète heureusement le précédent et nous donne avec lui un fidèle tableau des guerres de religion en Gascogne, notamment dans la région du pied des Pyrénées.

Il se compose presque uniquement de lettres de grands personnages de l'époque, Charles IX, Catherine de Médicis, Jeanne d'Albret, le roi de Navarre, l'amiral de Coligny, Mongonmery, Gramont, etc. Et tout cela se résume peut-être dans ce passage d'une lettre de Mongonmery à Jeanne d'Albret, sous la date du 11 septembre 1569 : « .... Me suis acheminé par deçà, où se sont rendus les chataulx et villes de Martiac (Gers), Saint-Sever et Mont-de-Marsan, *desquelles j'espère tirer quelques deniers pour la cause ; et y aurait moyen d'en faire beaucoup en ce pays.* »

XI. Qui ne connaît aujourd'hui la Bigorre ? Tarbes, Bagnères, Cauterets, Lourdes, le Pic du Midi, le Gave et l'Adour sont dans toutes les mémoires. Voici une description de ce merveilleux pays, écrite en 1614 par un homme du XVIe siècle [2], avec un charme pénétrant qui laisse assez loin derrière lui tous nos Guides Joanne et autres productions de la même farine.

La *Chronique* se divise en deux livres. Le premier renferme vingt chapitres, ordinairement fort courts. C'est une galerie de tableaux finement tracés, où passent tour à tour la montagne et la plaine avec les mœurs et les caractères des différents groupes d'habitants. Toutes les vallées et villes importantes y sont mentionnées et décrites avec une exactitude et une précision de juriste, non sans quelque excursion profitable sur le terrain des légendes du pays ou de son histoire particulière surtout durant les guerres de religion, et toujours dans un langage des plus naturels et des plus enchanteurs.

Le second livre, qui comprend vingt et un chapitres, n'est autre qu'une histoire, assez succincte d'ailleurs, des comtes de Bigorre.

[1] Par A. Communay, 1885, gr. in-8 de 198 p., 6e fascicule.

[2] *Sommaire description du païs et comté de Bigorre*, par Guillaume Mauran, avocat au sénéchal de Tarbes, chronique inédite, publiée par Gaston Balencie, 1887, gr. in-8 de LXVI-240 p., 14e fascicule.

Presque tout, en ce qui touche le moyen âge, y est emprunté aux *Annales de Foix* (Toulouse, 1539) et à *l'Histoire des comtes de Foix* (Toulouse, 1540). Cependant, l'auteur de cette chronique, Guillaume Mauran, a utilisé aussi un cartulaire des vicomtes de Lavedan commençant en 1091 et diverses pièces conservées à Tarbes de son temps, parmi lesquelles nous citerons la confirmation des coutumes de Tarbes par le Prince Noir, datée d'Angoulême, le 16 octobre 1366.

Il en est autrement des chapitres XX et XXI, par lesquels se termine le second livre et qui en tiennent, eux seuls, plus de la moitié. On y relève une foule de détails historiques curieux et inconnus sur les guerres de religion en Bigorre. Contemporain des événements, l'auteur parle ici de son propre fonds, en témoin bien informé, et ses attestations n'en sont que plus précieuses.

A noter aussi, à la fin du volume, une enquête touchant le pillage et l'incendie de Lourdes et le massacre de plusieurs de ses habitants, « par ceulx de la nouvelle opinion, » ainsi que de nombreux fac-similés de signatures de Mauran et de ses contemporains du même pays.

XII. La série de lettres de Henri IV, publiée par le vicomte de la Hitte [1], comprend soixante-dix-sept pièces qui proviennent, presque entièrement, d'archives privées. Les lettres ne sont pas d'ailleurs toutes de Henri IV, en dépit de l'intitulé. Trois appartiennent à Catherine de Médicis, deux à Henri III et deux à Catherine de Navarre, sœur de Henri IV.

Toutes apportent de précieux matériaux pour l'histoire des guerres de religion. On doit mentionner principalement; celle du 19 février 1577, où le roi de Navarre insiste énergiquement pour apaiser tous les troubles et établir l'union de part et d'autre; celle du 8 octobre 1578, par laquelle Catherine de Médicis suggère les mesures à prendre dans ce même but; celle du 12 septembre 1579, qui nous montre le roi de Navarre donnant des gages de son sincère amour de la paix et ordonnant en conséquence de courir sus à certaines bandes huguenotes qui, sous couleur de religion, commettaient de nombreux ravages dans le Couserans (Ariège).

Ces lettres permettent aussi de compléter assez notablement les itinéraires de Henri IV établis dans la *Collection des lettres missives de Henri IV* par M. Berger de Xivrey.

XIII. Dans une élégante et substantielle introduction aux lettres de Marguerite de Valois [2], l'éditeur nous raconte l'odyssée de nombreux

[1] *Lettres inédites de Henri IV à M. de Paillès, gouverneur du comté de Foix, et aux consuls de la ville de Foix* (1576-1602), par le vicomte Ch. DE LA HITTE, 1886, gr. in-8 de 98 p., 10e fascicule.

[2] *Lettres inédites de Marguerite de Valois*, tirées de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (1579-1606), par Philippe LAUZUN, 1886, gr. in-8 de VI-53 p., 11e fascicule.

manuscrits parisiens qui, à l'époque de la Révolution, prirent, un peu à l'aventure, le chemin de Saint-Pétersbourg. Au nombre de ces *émigrés* fut le registre contenant les trente-neuf lettres qui font l'objet de la présente publication. Parmi celles qui tranchent le plus, on ne lira pas sans une certaine émotion celle où la trop séduisante et trop folle princesse, s'adressant à sa mère, défend avec une véritable éloquence « son honneur et réputassion » et, en déclarant que les calomnies dont on l'abreuve la conduiront au tombeau, lui recommande ceux de ses serviteurs qui lui survivront (cf. p. 32-34). Sur le manuscrit de Saint-Pétersbourg, une main étrangère a daté cette lettre de 1586, mais sans dire pourquoi. Elle peut tout aussi bien, mieux peut-être, se rapporter à 1583, 1584 ou 1585. Car, en ces diverses années, les accusations contre la vertu de Marguerite fourmillèrent et lui causèrent plusieurs déboires; nous n'avons pas à examiner si elles étaient fondées.

En tous cas, on remarquera que la lettre suivante, adressée à Henri III en 1584, ne donne pas l'accent indigné qui vibre plus haut. Tout y est humble au contraire, soumis, apaisé. C'est vraiment « l'honneste dame » qui parle. Espérons pour elle qu'elle disait vrai.

XIV. Après avoir servi Henri IV pendant longtemps dans les armées, Jean de Gontaut-Biron fut nommé par ce prince son ambassadeur près de la Sublime Porte. Il partit pour sa nouvelle destination en juillet 1604, arriva à Constantinople en janvier 1605 et y demeura, à la tête de l'ambassade, jusqu'à sa mort, en 1610. Il avait près de lui un gentilhomme du Périgord, son compatriote. C'est ce dernier, du nom de Bordier, auquel nous devons la présente chronique [1].

Celle-ci est d'ailleurs tellement volumineuse (1,500 p. in-fol. dans le manuscrit) [2] qu'elle se prête peu à une publication intégrale. Il a fallu nécessairement y promener le ciseau. On a ainsi laissé entièrement de côté l'une des trois parties dont se composent ces mémoires, c'est-à-dire la dernière, où sont racontés les nombreux voyages entrepris de divers côtés en Orient par l'auteur. Les deux autres sont reproduites en partie seulement; mais, dans la plupart des endroits où l'on a fait des coupures, le texte supprimé est remplacé par des extraits d'un autre manuscrit se rapportant aux mêmes événements et dû à un second compagnon de l'ambassadeur, le sieur d'Angusse [3], beaucoup moins prolixe que Bordier.

[1] *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac*, (1605-1610), par le comte Théodore de Gontaut-Biron, 1888, gr. in-8 de LXXVI-168 p., 16e fascicule.

[2] Bibl. nat., f. fr. n° 18,076.

[3] *Journal de voyage du sieur d'Angusse*, orig. et copie, Bibl. nat., f. fr., n° 16,171 et Bibl. de l'Arsenal, n° 4,970.

Ces deux premières parties ont pour titre : *Voyage à Constantinople* et *Séjour en Turquie.* Le *Voyage à Constantinople* contient dix-neuf chapitres relatant : le départ de Paris; l'arrivée et le séjour à Venise (descriptions fort curieuses de cette ville, de Saint-Marc, de l'arsenal, de l'audience de la Seigneurie); le passage et le séjour à Raguse, en Péloponèse, à Navarin, à Chio, dans l'Hellespont (tableaux intéressants, traits de mœurs); le débarquement et les premiers jours à Constantinople. L'audience solennelle, ou, comme dit Bordier, « le baise-main du Grand Seigneur » eut lieu « au Sérail, » le 5 mars 1605. Le récit en est à lire de bout à fond. Bordier nous donne aussi la harangue de Salignac, de laquelle nous ne dirons rien, sinon que le Grand Seigneur devait être un homme patient, s'il en attendit la fin.

Dans le *Séjour en Turquie,* les détails abondent sur les usages turcs, l'existence de nos nationaux en ces parages, le protectorat des catholiques du Levant par la France, la vie journalière de l'ambassadeur et des siens, sa mort et ses funérailles. A la fin du volume est reproduite tout au long, comme pièce justificative, l'instruction royale donnée à Salignac en vue de son ambassade.

La correspondance publiée par le comte Th. de Gontaut-Biron [2] a été empruntée au manuscrit n° 16,145 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Elle est très importante pour connaître la politique suivie par Henri IV en Orient et qui paraît avoir été pleine d'indécision et de mollesse. Salignac s'évertuait à démontrer au roi la nécessité de ranimer et d'étendre l'action française. Mais ce fut vainement. Il mourut sans avoir décidé son maître à sortir de son indifférence.

Ces lettres renferment aussi des quantités de renseignements nouveaux en des matières aussi différentes que multiples. On y voit les rapports de l'ambassadeur avec les *Bassas*, les démêlés avec l'Empire et avec l'Angleterre, d'innombrables affaires relatives à la Barbarie, à l'Espagne, à Venise, aux corsaires de Marseille, aux esclaves français et turcs, aux Jésuites de Constantinople, aux Saints Lieux, etc. Avec elles, nous avons un document de premier ordre pour l'histoire de l'influence française dans l'Orient méditerranéen au commencement du XVIIe siècle.

XV. Les *Documents inédits sur la Fronde en Gascogne, publiés par J. de Carsalade du Pont* [2], sont, en date, la première publication de la Société des Archives historiques de Gascogne. Les espérances qu'elle faisait concevoir ont été, Dieu merci, on a pu déjà s'en convaincre, amplement réalisées. Sauf quelques pièces imprimées dans des re-

[1] *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, correspondance diplomatique et documents inédits*, par le comte Th. DE GONTAUT-BIRON, 1889, gr in-8 de XIV-450 p., 19e fascicule.

[2] 1883, gr. in-8 de 201 p., 1er fascicule.

cueils épars, et rééditées ici pour une plus complète intelligence du texte, tout y est nouveau. La plus grande partie consiste en lettres qui vont du 3 décembre 1648 au 23 septembre 1654, et dont le principal destinataire est le marquis de Poyanne, grand seigneur landais, l'un des plus fermes appuis de la cause royale dans la région.

Condé et son fameux lieutenant Bálthazar y apparaissent maintes fois, avec d'Harcourt et Saint-Luc, dans le camp opposé. D'autres personnages y figurent aussi qui donnent un vif relief à l'ensemble du tableau : tels, les ducs d'Épernon, de Candale, de Bouillon, de Lorraine, de la Force, de Noailles, de Vendôme, le prince de Conti, la princesse de Condé, le maréchal de Gramont, Le Tellier et La Vrillière, et, par-dessus tous, Turenne et Mazarin ; il y a de ce dernier quatre lettres signées *Mazariny*.

Signalons encore, pages 60-66, le « Veu faict à saint Joseph pour la délivrance de la ville de Miradoux (près Lectoure), assiégée par Monseigneur le Prince de Condé, le mois de febvrier de l'an mil six cens cinquante deux, » auquel est joint le récit du siège et de l'échec que Condé y éprouva, le tout signé du curé, des deux vicaires, des consuls et des notables du lieu.

XVI. Dans les curieuses pages que nous devons à M. A. Communay[1] vibre encore l'écho de l'ardente lutte de partisans dont un gentilhomme des Landes, Audijos, fut le chef, et qui, avec des interruptions diverses, dura pendant quinze ans environ (1661-1676). Quelques ouvrages, précédemment publiés, en avaient indiqué certaines péripéties. Mais nulle part on n'en peut suivre aussi bien les développements et l'issue.

Les documents qui la rappellent ont été divisés en trois parties de très inégales proportions. Les deux premières, sous ces titres : *Une révolte à Bayonne en 1641* (VIII pièces) et *Révolte dans les Lannes* (II pièces), nous montrent l'état d'esprit qui régnait en ces parages. Il est d'ailleurs certain que la région bayonnaise et landaise n'était pas la seule en Gascogne à voir lever de nombreux ferments de révolte. Peut-être dirons-nous nous-même quelque jour comment l'Astarac et l'Armagnac furent alors agités des mêmes mouvements. L'appel aux armes, lancé par Audijos, tombait donc sur un terrain des mieux préparés.

C'est dans la troisième partie, intitulée *Révolte en Chalosse*, et de beaucoup la plus considérable, puisqu'elle comprend deux cent six documents, qu'apparaît enfin le fougueux gentilhomme avec ses bandes d'insurgés contre la gabelle. Tour à tour dans la Chalosse

[1] *Audijos, la Gabelle en Gascogne*, par A. Communay, 1893-1894, gr. in-8 de xv-497 p., 24e et 25e fascicules.

(arr. de Saint-Sever et cantons limitrophes), dans le Labourd (sud de l'arr. de Bayonne), dans le Béarn et la Bigorre, insaisissable, invisible, il ne cesse de harceler les gens du roi et même les dragons envoyés contre lui. L'intendant Claude Pellot, qui pourtant avait plus d'un tour dans son sac, y perd son latin. Il roue, il pend, il déporte. Rien n'y fait. Audijos et ses paysans continuent leurs coups.

A la longue, cependant, la force d'un côté, la lassitude de l'autre, donnèrent gain de cause à l'intendant, mais non pas d'une manière complète. De temps en temps, quelque retour offensif d'Audijos, surtout dans les gorges de la Bigorre, venait donner l'alerte et tout remettre en question. Finalement, Pelot quitta la Gascogne, et son successeur, de Sève, voulant terminer cette lutte, négocia avec Audijos et obtint sa soumission. Par brevet du 4 octobre 1676, Louis XIV ratifia cet arrangement, et donna au célèbre partisan réintégré en grâce le commandement d'un régiment de dragons, en l'autorisant à recruter ses soldats parmi ses anciens compagnons de révolte. Envoyé aussitôt avec ses landais à l'armée du maréchal de Vivone en Sicile, Audijos y périt assez obscurément en 1677, dans une embuscade.

XVII. Les cadets de Gascogne jouissent d'une certaine célébrité dans l'histoire. Leur bonne humeur, leur bravoure et leur ardeur à jouer du coude sont proverbiales. En voici un qui ne démentira pas la réputation de la confrérie [1].

Originaire du château de Bonrepaux, au pied des Pyrénées du Comminges, François de Sarraméa, l'auteur des *Lettres*, n'avait pas seize ans qu'il portait déjà le mousquet. A dix-huit ans, il faisait campagne en Allemagne (1693). On l'y retrouve encore cinquante ans après, vers le milieu du XVIIIe siècle. Là, on perd complètement sa trace. Il y a de bonnes raisons de penser qu'une balle ennemie le coucha pour toujours sur quelque champ de bataille inconnu.

Ses *Lettres* sont au nombre de trente-six, et commencent le 3 janvier 1694 pour se terminer le 2 avril 1722. Presque toutes sont datées « du camp » ou « au camp. » C'est assez dire que les événements militaires y ont une part prépondérante, sans en recevoir d'ailleurs, en fait de lumières nouvelles, qu'assez peu d'éclaircissements importants. On y trouve aussi maintes fois des gazettes sur le compte d'autres « cadets de Gascogne, » qui étaient, comme l'auteur, au service du roi. Les Gascons, en effet, affluèrent dans les armées de Louis XIV. Nobles et paysans y couraient en foule, ainsi que l'attestent divers documents que nous avons pu consulter.

[1] *Lettres d'un cadet de Gascogne sous Louis XIV*, par François ABBADIE, ancien magistrat, 1890, gr. in-8 de XIX-90 p., 21e fascicule.

Et ils ne paraissent pas y avoir engendré beaucoup de mélancolie. Sarraméa était également de ce bord. Voici la morale par laquelle il termine une lettre du 27 décembre 1707 à son oncle, qui n'était rien moins que le curé de Bonrepaux : « Je n'ay pas pu aller vous voir cet hiver parce que le temps est trop court, il faudra remettre la partie à l'hiver prochain; en attendant, chagrinez-vous le moins que vous pourez, et préférez vostre satisfaction et vostre santé à toutes choses. » Goûtez aussi, dans une lettre datée *de l'armée d'Allemagne, le 8 août 1708,* l'entrain guerrier de notre cadet : « Je sens bon gré à M. le chevalier de la Hitte d'avoir pris le parti d'aller en Espagne, *où la guerre est bonne,* et dans un bon régiment.... Cela est préférable au régiment de Languedoc, qui n'est plus le même et *où il n'y a rien à faire.* »

Piétiner sur place en effet n'était pas de son goût. Et tous les vaillants — sans parler des cadets — seront de son avis.

Pour terminer, disons que cet avis est partagé très heureusement par la Société qui a publié les *Lettres* et tous ces documents que nous venons d'analyser. Sœur puinée, ou plutôt, puisque nous en sommes aux cadets des bords de la Garonne, cadette de la Société historique de Gascogne, qui a pour organe la *Revue de Gascogne*, fondée en 1860, elle marche activement dans la voie que son aînée lui a ouverte. Au moment où nous achevons ces lignes, le premier volume de la seconde série se distribue et l'on nous annonce, comme étant « sous presse, » le *Bullaire Gascon* du pape Jean XXII ainsi que le *Cartulaire du Prieuré de Saint-Mont* (XIe siècle) et les *Cartulaires de l'Église métropolitaine d'Auch* (Xe-XIVe siècles).

Donc, bonne et longue vie aux deux sœurs.

A. Breuils.

VI.

LES CHATELAINS DE TOURNAI [1]

La collection déjà si riche des *Mémoires* publiés par la *Société his-*

[1] *Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, par A. d'Herbomez. Tournai, 2 vol. in-8 de 347 et 359 p.

torique et littéraire de Tournai s'est récemment augmentée de deux volumes consacrés par M. A. d'Herbomez à l'histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne et contenant, l'un le texte, l'autre les preuves de cette histoire.

Nous ne pouvons mieux faire, pour préciser l'objet de ce travail, que d'emprunter quelques lignes à son introduction. « Vers la fin du XIe siècle, dit l'auteur, un neveu de l'évêque de Tournai Rabod, nommé Évrard, expulsa des châteaux de Tournai et de Mortagne leurs légitimes possesseurs. Évrard devint ainsi la tige des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne. Ses descendants directs se succédèrent jusqu'en 1314, époque où le roi de France Philippe le Bel acquit tout ensemble et la seigneurie de Mortagne et la châtellenie de Tournai. » C'est l'histoire de cette dernière châtellenie en même temps que celle de ses possesseurs, de la fin du XIe au commencement du XIVe siècle, que M. d'Herbomez a présentée au public lettré. Le lecteur français le suit dans cette étude avec d'autant plus d'intérêt que la ville de Tournai, berceau de la monarchie française, fut étroitement liée pendant le moyen âge aux destinées de notre pays.

Le premier volume se développe dans un ordre très naturel. Après un coup d'œil d'ensemble sur la châtellenie, l'auteur établit la généalogie des châtelains de la maison de Mortagne, étudie leurs relations avec leurs suzerains, leurs sujets et les institutions indépendantes d'eux, traite de leurs pouvoirs administratif, législatif, judiciaire et financier. Viennent enfin les conclusions, et, en appendice, un aperçu sur les possessions des descendants d'Évrard en dehors de la châtellenie de Tournai.

Le second volume, consacré aux preuves, renferme deux cents documents inédits; c'est une mine précieuse de renseignements pour l'histoire d'une foule de localités belges et françaises, ainsi que pour celle d'un certain nombre d'anciens établissements religieux.

Nous sera-t-il permis, après ce rapide exposé, de discuter avec M. d'Herbomez quelques-uns des problèmes historiques qu'il a dû résoudre? Nous le ferons avec la réserve qu'imposent les recherches et le talent du laborieux écrivain.

I. — Le chroniqueur Herman, le seul qui rapporte le fait de l'usurpation des châteaux de Tournai et de Mortagne par Évrard, n'en parle qu'incidemment et nous laisse ignorer l'origine et le rang de cet Évrard, ainsi que les circonstances dans lesquelles il réussit à établir sa domination sur le Tournaisis. M. d'Herbomez se déclare porté à croire qu'il était originaire de la Flandre flamingante, et les raisons données par lui à l'appui de cette opinion sont du plus grand poids. Il aurait pu ajouter que, suivant Meyer, Évrard de Tournai,

Conon, son frère, et Baudouin de Gand, étaient au nombre des nobles qui, de concert avec Robert le Frison, prièrent en 1083 saint Arnoul de parcourir la Flandre pour la pacifier. Le même chroniqueur donnant à Conon le titre de chambrier du comte, *cubicularius Roberti comitis*, et les deux frères figurant comme témoins dans plusieurs chartes parmi les principaux seigneurs du comté de Flandre, nous croyons pouvoir en conclure que non seulement Évrard et Conon étaient Flamands, mais qu'ils faisaient l'un et l'autre partie de la cour de Robert.

Cela étant, peut-on admettre que la conquête du château de Tournai par le neveu de l'évêque Rabod ait été l'exécution d'un plan élaboré par les ennemis du comte de Flandre? Évrard aurait-il risqué de perdre son rang et ses biens pour se faire l'instrument des ennemis de son suzerain, qui, toute sa vie le prouve, n'était pas homme à ajourner ses vengeances? Est-il démontré d'ailleurs que Géroul, le châtelain spolié, eût embrassé le parti de Robert le Frison?

La guerre qui venait d'avoir lieu entre ce dernier et la comtesse Richilde, sa belle-sœur, et à laquelle il devait la possession du comté de Flandre, avait eu le caractère d'une guerre de races. Si Robert avait pour lui les habitants des pays de langue thioise, les Wallons avaient pris parti pour Richilde, et les Tournaisiens, notamment, combattaient à Cassel dans les rangs de son armée. Géroul et Hugues, qu'Évrard devait dépouiller des châteaux de Tournai et de Mortagne, étaient donc très vraisemblablement demeurés fidèles à la veuve et aux enfants du comte Baudouin VI. La chose est même certaine pour Géroul, car Dom Baudry, dans ses Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain, analyse une charte donnée à Soignies en 1096 par Baudouin, fils de Richilde, au sein d'une assemblée à laquelle, entre autres personnages que le comte appelle les principaux chevaliers de sa cour, assistait un certain « Gérulfe de Tournay [1]. » D. Baudry fait à la vérité des réserves sur la date de ce document; mais quelle que soit cette date, la présence de Géroul auprès du jeune comte de Hainaut nous paraît on ne peut plus significative. Le chroniqueur Gilbert rapporte d'ailleurs qu'un grand nombre d'habitants du comté de Flandre, tant nobles que roturiers, déplorant la spoliation de leur seigneur, s'étaient exilés en Hainaut à la suite de leur comtesse et de son fils.

A notre avis donc, la conquête du château de Tournai, loin de léser Robert le Frison, n'a pu être vue par lui que d'un œil favorable, faite qu'elle était par l'un de ses compagnons d'armes. M. d'Her-

[1] *Monum. pour servir à l'hist. des provinces de Namur, de Hainaut et du Luxembourg* (Coll. des chron. belges), VIII, 333.

bomez pense qu'elle eut probablement lieu vers 1075. Or, à cette date, Robert luttait encore contre sa belle-sœur et son neveu, et c'est au cours des hostilités, croyons-nous, qu'Évrard enleva les châteaux de Tournai et de Mortagne à des partisans de Richilde et de Baudouin.

Le fait que le nouveau châtelain fit ultérieurement la guerre au comte de Flandre n'est pas incompatible, qu'on veuille bien le remarquer, avec notre manière de voir, car il ne s'agit là que de la révolte momentanée d'un vassal contre son suzerain. Évrard figure en effet avec la qualification de *miles comitis Rotberti* dans une charte du 8 janvier 1088 [1], et ce n'est pas sans raison que le chroniqueur Herman, en parlant de la guerre que ce même Évrard fit au comte, emploie le participe *rebellans*. D'autre part, si l'on considère qu'Odon était déjà abbé de Saint-Martin au moment où il secourait les prisonniers amenés à Tournai, et que Robert Ier mourut octogénaire le 12 octobre 1093, il y a lieu de croire que c'est contre le fils de ce dernier que dut guerroyer Évrard. L'historien de Tournai, Poutrain, pourrait donc bien être dans le vrai en rapportant que Robert le Jeune prit, à son avènement, le titre de souverain de Tournai par jalousie contre le châtelain, et que telle fut la cause du conflit qui éclata entre eux. En tout cas, Évrard conserva ses conquêtes et son rang et sut rester indépendant dans le château de Mortagne, bien que ce château, tout situé qu'il fût en Ostrevant, eût été, depuis le commencement du siècle, tenu des comtes de Flandre. Il ressort du texte de Gilbert que cette dernière circonstance était connue de Philippe d'Alsace lorsqu'il obligea l'arrière-petit-fils d'Évrard à relever de lui Mortagne. Si donc la querelle que ce comte chercha à Évrard III était hypocrite, elle n'était pas sans cause, et Philippe d'Alsace ne fit que rétablir l'ancien état de choses.

En résumé, là où M. d'Herbomez croit voir un *Flamand* complotant avec les ennemis de Robert pour spolier de ses biens un vassal de ce dernier, nous voyons au contraire un de ses fidèles profitant de la guerre contre la comtesse Richilde pour s'emparer des châteaux de Tournai et de Mortagne au détriment de seigneurs demeurés fidèles aux fils de Baudouin VI. Évrard n'aurait pas rendu hommage pour ses conquêtes à Robert Ier, qui n'aurait pas à ce sujet cherché querelle à son compagnon d'armes. Robert II, au contraire, aurait exigé cet hommage, et il en serait résulté une lutte interrompue sans doute par la prédication de la première croisade. Sans donner ces conclusions comme absolument certaines, nous croyons avoir montré qu'elles sont très plausibles.

[1] Cf. Brassart, Preuves de l'*Hist. du château et de la châtellenie de Douai*, p. 31.

II. — Si l'histoire de la maison de Mortagne présente à son début quelque obscurité, les circonstances dans lesquelles les deux châtellenies sortirent de cette maison ne sont pas non plus entièrement connues. L'auteur avait déjà exposé, dans un travail sur l'annexion de Mortagne à la France en 1314, comment, après avoir occupé les biens de Marie, la dernière châtelaine, sous prétexte qu'elle avait forfait contre lui, Philippe le Bel dut donner en échange une compensation à son héritier [1] ; mais on ne sait quelles étaient ces prétendues forfaitures, et le problème paraît d'autant plus difficile à résoudre que, suivant M. d'Herbomez, dégagée de tout lien vis-à-vis du comte de Flandre dès l'année 1297, Marie, jusqu'à sa mort, n'aurait plus abandonné le parti du roi de France.

A supposer que les événements seuls n'aient pas forcé la dame de Mortagne à figurer parmi les *Leliaerts*, elle ne dut pas mourir impénitente. Il est impossible, en effet, qu'elle n'ait pas eu connaissance de la part prise par les agents de Philippe le Bel à la vile imposture dont elle fut la victime, car Le Muisit dit formellement qu'Enguerrand de Marigny en fut l'inspirateur, et un autre contemporain, Hocsem, déclare avoir vu à Paris le fourbe Jacques de Ghistelles entretenu par le roi, à qui il avait, après sa fuite, vendu la terre de Mortagne [2]. Il y avait certes là de quoi refroidir singulièrement les rapports de Marie avec les Français. Du reste, les lettres par lesquelles Philippe le Bel avait déclaré, en juin 1297, qu'elle tiendrait désormais de lui seul ce qu'elle tenait auparavant du comte de Flandre, n'avaient eu à Tournai qu'un effet momentané. Nous en avons la preuve dans la façon dont les choses se passent lorsqu'en 1312 les habitants de cette ville rachètent une rente de 137 l. 32 d. t. par eux due à la châtelaine. Si c'est le roi qui mande au bailli de Lille de convoquer les barons de Flandre pour procéder avec eux à la déshéritance et à l'adhéritance de cette rente, il reconnaît dans ses lettres qu'elle est mouvante *de feodo comitis flandrensis*, et qu'il y a lieu de vérifier si la vente en est faite du consentement de ce dernier; et Robert de Béthune, qui appelle Marie « sa chière et amée Dame, » constate, lui aussi, en autorisant les barons à intervenir, qu'elle tient cette rente avec son fief de la baronnie de Flandre [3].

Il est donc probable que le seul crime de Marie fut de n'être pas un instrument assez passif entre les mains du roi, de pas prendre à la lettre jusqu'au bout sa déclaration de juin 1297, et de découvrir l'imposture de son suppôt, Jacques de Ghistelles. Il n'en fallait pas plus à ses yeux pour être accusé de forfaiture.

[1] Voir la *Revue des questions historiques*, janvier 1893.
[2] Chapeauville, *Gesta pontificum leodiensium*, II, 351.
[3] Bibl. nat., coll. Moreau, vol. DXXVI, fol. 206 et 220.

III. — A propos des protestations que la conduite de Philippe le Bel suscita de la part des comtes de Flandre, l'auteur fait remarquer que si les revendications de ces derniers portaient sur Mortagne, Saint-Amand, le château du Bruille à Tournai et les hommages qui appartenaient à ce château, elles ne visèrent jamais la châtellenie de Tournai; et cela tient uniquement, suivant lui, à ce qu'ils considéraient dès lors le Tournaisis comme perdu pour eux. Ne serait-ce pas plutôt parce que cette châtellenie ne relevait pas du comté de Flandre? Nous avons peine, en effet, à admettre cette assertion que les quelques rapports féodaux constatés entre les châtelains et les évêques ne peuvent conduire à déclarer que la châtellenie dépendît du pouvoir épiscopal. Sans parler des arguments que l'on pourrait tirer, à l'appui de la thèse contraire, de l'existence de la fameuse verrière où le châtelain et l'avoué étaient représentés rendant hommage à l'évêque, et du rôle joué par Michel de Warenghien dans l'annulation de la convention intervenue entre Jean de Mortagne et Guy de Dampierre, au sujet des alleux du Tournaisis, nous ferons remarquer, et l'auteur l'avait déjà constaté ailleurs, que lors de l'échange conclu en 1320 entre le roi de France et l'évêque de Tournai, il était bien question de « l'hommage et du fief de la châtellenie de Tournai et du Tournaisis, que la Dame de Mortagne, autrefois châtelaine de Tournai et du Tournaisis, tenait et devait tenir de l'évêque à raison de la châtellenie devant dite. » Comment supposer, s'il s'était agi de droits fictifs, que Philippe V les eût admis et eût donné en échange à Guy de Boulogne des biens qui avaient un tout autre caractère? C'eût été de sa part un véritable marché de dupe.

IV. — Nous terminerons cette étude par deux observations spéciales à la seigneurie de Mortagne.

M. d'Herbomez explique qu'il a dû renoncer à faire sur cette seigneurie une enquête analogue à celle qu'il a faite sur l'état de la châtellenie de Tournai; peut-être s'en est-il occupé plus qu'il ne le pense. Il mentionne en effet très souvent, dans son exposé des droits et pouvoirs des châtelains, le village d'Hollain. Or, ce n'est nullement comme châtelains de Tournai, mais comme seigneurs de Mortagne, que les descendants d'Évrard y partageaient l'autorité avec l'abbé de Saint-Pierre de Gand. Aussi voit-on, au commencement du xve siècle, le duc Jean de Touraine, en sa qualité de pair de Mortagne, posséder « en ladite ville de Hollain les quatre hauts cas avecq plusieurs amendes, droictz et aultres fourfaictures; » et lorsque Louis XI donnera à Guillaume de Thouars la terre de Mortagne, Guillaume et ses successeurs, bien qu'il ne soit pas question d'Hollain dans l'acte de donation, en deviendront, par le fait même, coseigneurs. N'insistons pas davantage sur cette question, qui ne peut donner lieu à une controverse.

En parlant du droit qu'avaient les châtelains d'établir des péages, l'auteur, qui publie sous le nº 144 de ses preuves le tarif des droits perçus au péage de Mortagne, et qui a vu souvent figurer un « péage de Maulde » dans les documents rassemblés par lui, exprime le regret qu'on n'ait pas conservé le tarif de ce dernier péage. Il est permis toutefois de supposer, ajoute-t-il, que les droits perçus à Maulde étaient analogues à ceux qu'énumère la preuve 144.

Si la liste des droits perçus à Maulde a échappé aux recherches de M. d'Herbomez, c'est que le vinage de Maulde et celui de Mortagne ne font qu'un. Le tarif des divers tonlieux exigibles sur la Scarpe et l'Escaut, de Douai à Rupelmonde, et de cette dernière ville à Valenciennes, que la comtesse Marguerite édicta le 4 mai 1271, et dont la preuve 144 est un extrait, ne reconnaît au seigneur de Mortagne qu'un seul péage dans l'étendue de sa terre [1]. Ainsi s'explique pourquoi on n'en voit figurer qu'un dans le relevé des biens de la châtelaine Marie, qui constitue la preuve 181, et pourquoi le titre de la preuve 195 appelle « péage de Maulde » le « winaige de Mortaingne » dont il est question dans le texte du document.

Cette diversité dans les noms donnés à une seule et même chose provient, croyons-nous, de ce que, pour faciliter la perception des droits sur les deux cours d'eau qui traversent Mortagne, la recette était établie en aval du confluent et sur la rive gauche de l'Escaut, et par conséquent sur le territoire de Maulde.

Hâtons-nous de mettre fin à des critiques de détail qui n'ôtent rien, du reste, au mérite de l'œuvre de M. d'Herbomez. L'*Histoire des châtelains* est certainement l'un des ouvrages les mieux étudiés qu'on ait publiés sur le Tournaisis ; il faut savoir le plus grand gré au savant archiviste d'avoir jeté une telle lumière sur une période obscure de l'histoire de cette contrée.

AUGUSTE BOCQUILLET.

[1] Ce tarif a été publié en entier par Warnkœnig dans son *Hist. de Flandre*, et en partie par Tailliar dans son *Recueil d'actes en langue romane*.

COURRIER BELGE

Sources. — Il y a deux ans, nous signalions l'édition de la *Keure d'Hazebrouck au XIVe siècle*, par M. Gailliard, des archives de Bruges. La publication du second volume [1] de cette étude nous procure l'occasion de revenir sur ce sujet intéressant. Le commentaire de ces textes législatifs n'est pas toujours aisé; rédigés en langue flamande, les articles sont chargés d'expressions spéciales, modifiées plus tard avec les institutions auxquelles elles répondaient, et dont parfois le souvenir même s'est perdu. Pour résoudre les difficultés, M. Gailliard s'est livré à un long travail de recherches. Puissamment aidé par sa connaissance des langues romane et germanique, il a groupé sous chaque expression les textes des coutumes les plus diverses, des passages entiers de chartes ou chroniques, en un mot tous les documents de nature à élucider les points difficiles, faisant ainsi la lumière sur plus d'un article obscur. L'énumération de tous ces textes est peut-être un peu longue et l'on pourrait critiquer parfois la surabondance des preuves, mais l'inconvénient sera facilement évité par le lecteur pressé, et du groupement des textes divers ressort un enseignement plus général que l'explication de la coutume d'Hazebrouck, la possibilité de comparer entre eux le droit et les institutions de diverses régions à cette époque, de faire sur quelques points une étude comparée des législations coutumières du moyen âge. A ce point de vue, le groupement opéré par M. Gailliard n'est certes ni superflu ni sans intérêt. Dans le premier volume de son ouvrage, M. Gailliard avait expliqué les cinquante premiers articles; nous y avions rencontré les mesures relatives au commerce du vin, par exemple : l'obligation de faire ce commerce ouvertement, la défense d'apporter d'autres vins sur le marché quand la ville en avait mis en vente. Certaines dispositions réglaient la valeur du pain, le gain autorisé des boulangers. D'autres, en entourant de certaines restrictions le commerce des viandes, avaient en vue la santé publique, par exemple, l'obligation de faire examiner les bêtes avant de les tuer. Tout ce qui était relatif aux poids et mesures y était traité en détail. Enfin, de

[1] Gailliard : *De Keure von Hazebrœck, van 1336, tweede deell.* Gand, Siffer, in-8 de 448 p.

nombreux articles visaient la police intérieure de la ville, la police de la halle et des marchés. Quelques-uns laissaient entrevoir les mœurs des habitants. Ainsi, il était défendu au marchand d'augmenter les prix de ses légumes après les avoir mis en vente, de simuler l'achat de ses propres marchandises dans le but d'attirer les amateurs, défendu aussi de se porter à la rencontre des marchandises amenées au marché. Toutes ces dispositions n'étaient pas groupées en ordre logique, mais semées pêle-mêle. Ce caractère se retrouve dans les cinquante articles étudiés dans le tome II. A côté de dispositions complètement nouvelles, il en est qui sont en rapport direct avec celles déjà analysées. Il n'était pas permis aux habitants de se servir de poids à leur convenance, mais les restrictions apportées à la liberté étaient compensées par les conditions imposées aux mesureurs et peseurs publics et les garanties qui en résultaient. Le commerce des draps ne pouvait se faire en principe que par ceux qui tenaient étal; cependant il était autorisé en dehors de la halle à concurrence de dix aunes. Il était défendu de vendre du drap non paré et retrait. Le commerce du vin était interdit aux bouchers, ciriers, marchands d'huile. Pour acquérir le droit de bourgeoisie, il fallait, outre la résidence légale, la possession d'un certain revenu. Aucun bourgeois ne pouvait distraire un autre bourgeois de la juridiction de ses juges naturels, les échevins. Les coalitions commerciales étaient sévèrement interdites. Nous pourrions citer encore nombre de dispositions d'intérêt public, la défense pour les bouchers d'abattre des bêtes malades, les mesures de salubrité, tout ce qui avait pour but de sauvegarder la paix générale et la sécurité des citoyens. Les explications de M. Gailliard montrent combien est mauvaise la traduction française du texte, faite par Cleenemerk et reproduite par de Baecker [1]. Cinquante articles restent à étudier, ce sera l'objet du prochain volume. Il sera accompagné d'un glossaire et de tables que nous souhaitons aussi complètes que possible.

— Nous avons signalé l'an dernier la décision de la Commission royale d'histoire relative à la publication des cartulaires. Un premier pas a été fait dans cette voie. La Commission a publié un inventaire [2] de tous les cartulaires conservés dans les dépôts d'archives de Belgique. Ce travail important sera continué tant en Belgique qu'à l'étranger ; il fera connaître des trésors à peine soupçonnés jusqu'ici et contribuera largement au progrès des études historiques.

— M. Hermans, archiviste de la ville de Malines, a publié un

[1] De Baecker : *Les Flamands de France.*

[2] *Inventaire des Cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'État en Belgique.* Bruxelles, Hayez, in-8 de 123 p.

huitième volume de l'inventaire des documents confiés à ses soins [1].

Histoire nationale. — Le conseil privé dans les Pays-Bas est le plus important des conseils de gouvernement que nous ayons connus, un corps qui, pendant trois siècles, fut mêlé activement aux événements les plus graves et les plus variés. M. Alexandre, préfet de l'Athénée d'Ixelles, en a écrit l'histoire [2]. L'Académie, en couronnant son mémoire, lui a accordé la juste récompense de ses nombreuses recherches. Le conseil privé ne fut définitivement organisé que par Charles-Quint; mais il avait été précédé d'institutions analogues d'une durée plus ou moins éphémère. Les premiers ducs de Bourgogne étaient assistés d'un conseil de gouvernement. Il siégeait irrégulièrement et, quelle que fût sa compétence, jugeait toutes les affaires apportées devant lui. Philippe le Bon créa, en 1446, un grand conseil dont les attributions politiques, judiciaires et financières portèrent atteinte à la compétence du premier conseil. En 1473, Charles le Téméraire transforma l'administration, en attribuant la politique au grand conseil, les finances à une chambre des comptes, la justice à un parlement sédentaire. Ces institutions ne lui survécurent pas, et Philippe le Beau se borna à partager le parlement en deux sections, l'une chargée des affaires d'État, l'autre du contentieux. Jusqu'ici, le conseil n'est pas formé ; il ne s'assemble pas régulièrement, n'a pas d'instruction spéciale pour la direction des affaires, pas de juridiction bien déterminée.

En 1517, au moment de partir pour l'Espagne, Charles-Quint institua un conseil privé, véritable conseil de régence et de gouvernement, chargé de toutes les affaires du pays. En face de ce conseil, la régente Marguerite d'Autriche avait une position tout à fait secondaire. En 1520, les rôles changent : désormais le conseil doit se réunir quand la régente le convoque, pour délibérer sur les affaires sortant du train ordinaire de justice; en outre il se réunit chaque jour pour expédier les affaires ordinaires. Enfin, en 1531, voyant qu'un seul conseil ne pouvait suffire, Charles-Quint institua trois conseils collatéraux, conseil d'État, conseil privé, conseil des finances. Il en fit les ressorts principaux du pouvoir, destinés à faire pénétrer sa pensée jusqu'aux extrémités du pays et à faire connaître les vœux de la nation. Le conseil privé de 1531, contrairement à celui de 1517, était simplement consultatif, sauf en certains cas spéciaux dont il pouvait disposer. Ses principales attributions étaient la direction et la sur-

[1] Hermans : *Inventaire des archives de la ville de Malines*, t. VIII. Malines, de Nayer, in-8 de 401 p.

[2] P. Alexandre : *Histoire du conseil privé dans les anciens Pays-Bas.* Bruxelles, Hayez, in-8 de 420 p. (Extrait du t. LII des *Mémoires couronnés et autres mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique.

veillance de la justice et de la police, la confection des lois, la promulgation des édits et statuts, l'interprétation des lois en vigueur. Dans l'œuvre d'unification des coutumes et de la législation entreprise par Charles-Quint, son rôle fut très considérable.

Les instructions du conseil privé ne furent pas modifiées avant 1632, mais des transformations de fait s'opérèrent bien avant cette date. Dès le début des troubles religieux du XVIe siècle, la noblesse de Belgique demanda la subordination du conseil privé au conseil d'État. Les grands seigneurs se rendaient ainsi maîtres du gouvernement central et indépendants dans leurs gouvernements provinciaux, puisqu'ils n'étaient plus contrôlés que par eux-mêmes. Le roi s'opposa toujours à leurs prétentions. Sous le duc d'Albe, le conseil privé, qui n'intervint pas dans la création du conseil des troubles, fut réduit à un rôle très effacé. Toutes les affaires importantes étaient soumises directement à l'examen et à la décision du duc. Cependant, c'est en grande partie aux travaux du conseil privé de cette époque que nous devons les ordonnances criminelles de 1570, un des monuments les plus remarquables de la jurisprudence du XVIe siècle.

Le conseil privé reprit son activité ordinaire en rentrant à Bruxelles en 1585. La situation du pays était déplorable, la population avait diminué, l'industrie drapière avait émigré et le commerce avait souffert tout autant, enfin l'administration était dans un complet désarroi. Le conseil, aidé, il est vrai, de membres d'autres corps, entreprit une œuvre de restauration. Ses mesures furent-elles toujours heureuses et efficaces? ce n'est pas ici le lieu de les discuter, il nous suffit de constater les efforts du conseil pour ramener l'ordre et la prospérité dans nos provinces. Ses préoccupations demeurèrent les mêmes sous le règne des archiducs. Tout ce qui tenait à l'ordre public et à la vie économique du peuple fut l'objet de ses soins attentifs. De sa volonté de réorganiser les tribunaux sortit le célèbre édit perpétuel de 1611. Sous le règne de Philippe IV et de Charles V, l'influence espagnole triomphante plaça le conseil privé dans une situation précaire, rendue plus inférieure encore à l'avènement de Philippe V. Dès lors, le conseil fut complètement annihilé jusqu'au jour où Louis XIV ordonna la suppression des trois conseils collatéraux, remplacés par un conseil unique, le conseil du roi. Ces événements se passèrent en 1702. Charles VI ne rétablit les anciens conseils collatéraux qu'en 1725. Le cadre de 1531 était conservé, mais la transformation intérieure était complète. La compétence en matière contentieuse était enlevée au conseil privé et transportée aux tribunaux ordinaires ; au contraire, la consulte des provisions, les collations en matières ecclésiastique, politique et civile passaient du conseil d'État au conseil privé. Cette mesure faisait perdre au conseil

d'État toute activité et toute importance. Pendant les guerres des premières années de Marie-Thérèse, le conseil, limité à quelques membres, se transportait de ville en ville, selon les circonstances, et suivait les armées; il ne reprit sérieusement ses fonctions qu'en 1749. L'impératrice en donna la présidence à de Neny et trouva dans ce corps un instrument actif, docile, et toujours prêt à la seconder. Le conseil se prêta bénévolement à toutes les visées du gouvernement autrichien. Imbu lui-même des idées progressistes de l'époque, il manifesta son activité dans tous les domaines et principalement sur le terrain ecclésiastique, dans le but de faire prévaloir l'absolutisme du pouvoir civil. Les nombreux rapports et consultes sur ce sujet, dit M. Alexandre, constituent un cours complet d'histoire ecclésiastique au XVIIIe siècle. Le conseil contribua aux mesures contre l'augmentation de la mainmorte, à celles qui poursuivirent le relèvement de l'industrie, il prit part à la réforme de l'enseignement supérieur et moyen. Enfin ses vues sur la réorganisation des tribunaux auraient amené de grands résultats si elles ne s'étaient heurtées à l'opposition farouche des différents corps de justice. On trouvera des détails sur ce sujet dans une excellente notice de M. le professeur Hubert, que nous signalions l'an dernier [1]. Le conseil privé ne suivit pas Joseph II avec autant de confiance qu'il avait suivi sa mère. Siégeant à Bruxelles, son expérience de la nation lui faisait sentir les dangers de la voie suivie par son maître. A plusieurs reprises il tenta de lui inspirer et la prudence et la patience. La révolution brabançonne ne tarda pas à justifier ses appréhensions. Les trois conseils furent rétablis après la révolution, mais ils n'avaient plus que l'ombre de leur ancien pouvoir, et il est sans intérêt de les suivre jusqu'à la conquête française. Il n'était guère possible de faire l'histoire d'un corps mêlé directement aux affaires les plus délicates, dans les périodes les plus troublées de notre histoire, sans émettre parfois un jugement sur la politique des gouvernements et les mesures prises par eux pour la faire prévaloir. M. Alexandre l'a toujours fait avec une impartialité qui lui fait honneur. On peut ne pas partager toutes ses opinions, mais il faut reconnaître que l'auteur s'est toujours montré animé d'un réel esprit de mesure. De tous ses jugements sur la politique espagnole et la politique autrichienne, je ne crois pas qu'il y en ait qui soient inspirés par un parti pris quelconque.

Ce n'était pas assez de faire l'histoire externe du conseil, M. Alexandre en fait aussi l'histoire interne. Tout d'abord il fait connaître

[1] E. Hubert : *Un Chapitre de l'histoire du droit criminel dans les Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle.* Bruxelles, Hayez, in-8 de 102 p. (Extrait du Bull. comm. d'histoire, 5e série, t. V.)

sa composition, depuis le chef et président, héritier du grand chancelier de Bourgogne, un des plus grands personnages de l'État, chargé de privilèges et d'honneurs, jusqu'au dernier de ses suppôts. Pour fixer les attributions du conseil privé, l'auteur distingue avec raison deux périodes. De 1591 à 1702, le conseil connaît seulement des matières concernant « la suprême hauteur et souveraine autorité du prince, » ainsi que de la police et de la justice civile et criminelle. Au conseil d'État revient tout ce qui touche à la politique intérieure et extérieure, au gouvernement, à la paix et à la guerre. Après 1725, le conseil privé ajoute à ses anciennes attributions les provisions et collations en matières ecclésiastique, politique et civile. Sauf les finances, c'est à lui qu'appartient désormais le gouvernement et l'administration générale. La variété et la généralité de ses attributions lui ont permis de prendre une place importante dans l'histoire de la nation. Gardons-nous, du reste, d'une erreur facile : le conseil privé ne pouvait disposer que de certaines affaires spéciales ; en principe, c'était un corps purement consultatif. Comme le dit M. Alexandre, l'examen, la conduite, la représentation, lui appartenaient de droit ; la décision, l'impulsion, la direction, étaient réservées au gouverneur général. La compétence du conseil s'étendait donc à la justice, à la politique, à l'administration. M. Alexandre étudie ces différents points en détail, indiquant leurs transformations successives et les conflits auxquels ils donnaient lieu. Enfin, il termine son ouvrage par la liste des présidents du conseil, depuis sa fondation, avec notice biographique de chacun d'eux, et la liste des personnages qui ont fait partie du conseil, de 1591 à 1794.

— M. Deguise, capitaine commandant de génie et professeur à l'École militaire de Belgique, en a fait l'histoire [1] depuis sa fondation. Il a exposé les principes qui dirigent son enseignement, les méthodes, les programmes, et appuyé sur la biographie des maîtres les plus illustres de l'école.

Histoire locale : Anvers. — M. Poffé a déjà publié l'histoire d'Anvers au XVIIIe siècle, après et avant l'invasion française. Son dernier livre [2] est l'histoire de l'enseignement primaire dans la même ville. Les instituteurs d'Anvers étaient organisés en corporation, ils devaient prêter un serment spécial. Leur association avait ses statuts, ses assemblées, sa chapelle, ses cérémonies religieuses, son banquet annuel, une caisse de pensions. En 1564, une caisse de secours fut fondée pour les maîtres malades. Dès 1557, l'enseigne-

[1] Deguise : *Histoire de l'école militaire de Belgique.* Bruxelles, Polleunis, in-4 de 343 p.

[2] G. Poffé : *De Gilde der antwerpsche schoolmeesters.* Anvers, Kennes, in-8 de 167 p.

ment payant ou gratuit était organisé. L'instruction était obligatoire sous peine, pour les parents récalcitrants, de perdre les secours qui leur étaient alloués par la chambre des pauvres de leur paroisse. L'auteur montre aussi le respect de la langue maternelle de la population des écoles et les mesures prises pour la soutenir. Il expose les rapports entre la religion et l'enseignement, les mesures contre l'incrédulité et l'hérésie, enfin les difficultés de la *gilde* avec certaines congrégations enseignantes. Anvers comptait cent écoles au XVIe siècle. Basé sur des documents authentiques, le livre de M. Poffé mérite d'attirer l'attention du lecteur. — M. Geudens, dans son histoire de l'orphelinat d'Anvers[1], ne s'est pas borné à remonter à la fondation de cette institution au XVIe siècle. Dès le XIVe siècle, Anvers possédait des institutions de bienfaisance; après en avoir dit quelques mots, l'auteur fait l'historique complet de l'orphelinat. — En racontant l'établissement des Anversois aux Canaries au XVIe siècle[2], M. Donnet a refait la généalogie et raconté l'histoire de quelques familles anversoises. A ce point de vue, son ouvrage, basé sur des sources authentiques, mérite l'attention. On y rencontrera parfois un détail sur la vie privée autrefois, ou sur le commerce d'Anvers; mais son livre n'est pas une histoire économique, comme le titre paraît l'énoncer.

Hainaut. — M. Bastin-Lefebvre a publié une série de notes et documents relatifs à Jumet, commune de l'arrondissement de Charleroi, et à quelques localités voisines[3]. Plusieurs de ces documents étaient inédits et quelques-uns concernent la domination française.

Liège. — M. Halkin a publié l'an dernier une étude sur la culture de la vigne en Belgique. Ce sujet l'a amené à faire l'histoire des métiers des vignerons de Liège et de Namur[4], étude non entreprise jusqu'ici. L'auteur a réuni tous les documents encore subsistants, et reconstitué l'organisation interne de ces deux corporations. L'une et l'autre comprenaient à la fois les vignerons et les maraîchers. Le règlement de 1712, à Liège, imposait l'obligation de faire partie du métier des vignerons « à tous ceux qui travaillent la terre avec pelle, bêche, houe, etc. (sauf ceux qui sèment l'épeautre, le froment, les pois, etc.), ceux qui soignent les cotillages ou houblonnières d'autrui, ceux qui vendent, cultivent ou plantent pour autrui des haies et des

[1] Geudens : *Het antwerpsch Knechtjeshuis sedert zijn voor historich tydperk tot op onze dagen.* Anvers, de la Montagne, in-8 de 416 p.

[2] Donnet : *Histoire de l'établissement des Anversois aux Canaries au XVIe siècle.* Anvers, de Backer, in-8 de 219 p.

[3] Bastin-Lefebvre : *Jumet, Heigne, Roux et Sart-les-Moines.* Charleroi, Tourneur, in-8 de 330 p.

[4] Halkin : *Le bon métier des vignerons de la cité de Liège et le métier des vignerons et cotteliers de la ville de Namur.* Liège, Vaillant-Carmanne, in-8 de 126 p. (Extrait du Bull. de la Soc. liégeoise de litt. wallonne, t. XXII.)

arbres, ceux qui vendent des aulx, des fèves de Rome, du vin du pays, du vinaigre de vin, du verjus, du raisin frais, du romarin, des concombres et toutes espèces de plantes ou de fruits provenant des cotillages ou jardins, ceux qui vendent ou font vendre les vins de leurs jardins, terres et cotillages, ceux qui nourrissent des bêtes à cornes avec les produits de leur cotillage, les revendeurs de lait, les vignerons proprement dits. La composition du métier de Namur n'était pas moins compliquée. M. Halkin croit qu'à Namur, les vignerons et maraîchers, d'abord séparés, se réunirent à la fin du XIVe siècle, en vue de leur intérêt commun ; pour Liège, M. Halkin est muet sur ce point. Le métier des vignerons de Liège comprenait trois offices principaux, le gouverneur, les jurés et le rentier ou trésorier ; on peut y joindre les députés, le greffier et le valet. Le métier de Namur avait une organisation plus simple, semble-t-il. M. Halkin a dit de ces divers organes tout ce que la sécheresse des documents lui permettait d'affirmer. Il donne en appendice plusieurs documents inédits et, chose précieuse, l'inventaire de tous les documents inédits ou imprimés concernant le métier des vignerons, la culture de la vigne et la vente du vin à Liège. Ce mémoire a été honoré, et à bon droit, de la médaille d'or, par la Société liégeoise de littérature wallonne.

Sciences auxiliaires. — L'hagiographie s'est enrichie de trois publications nouvelles. M. le chanoine von Spilbeek a écrit la vie de Frédéric de Hallum [1], fondateur au XIIe siècle de l'abbaye du Jardin de Marie, qui fit partie de la dotation de l'évêché de Leeuwarden, en Hollande. M. l'abbé Claeys a publié la vie de saint Arnold [2], de Tieghem, bénédictin de Saint-Médard à Soissons, puis évêque de cette ville, et qui fonda l'abbaye d'Oudenburg près de Bruges, où il mourut en 1087. Idesbald van der Gracht, dont la vie [3] a été écrite par le même auteur, fut le troisième abbé de l'abbaye des Dunes. Fondée en 1122 entre Nieuport et Furnes, cette abbaye fut transportée à Bruges au XVIe siècle.

M. le comte de Renesse a terminé par un cinquième fascicule le tome II de son *Dictionnaire des figures héraldiques* [4]. Le tome III est déjà en cours de publication.

Delescluse.

[1] *Vie du bienheureux Frédéric de Hallum, fondateur de l'abbaye du Jardin de Marie de l'ordre de Prémontré*, par J. von Spilbeek. Tamines, Duculot, in-8 de 133 p.

[2] Claeys (abbé) : *Het leven van S. Arnold mitsgaders de besschryving van Tieghem*. Roulers, de Mester, in-8 de 116 p.

[3] Id. : *Het leven van der zaligen Idesbald van der Gracht, derden abt van ter Duinen*. Ibid., in-8 de 200 p.

[4] De Renesse : *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. II. Bruxelles, Société belge de librairie, in-4.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Le jubilé national. Lettre de Sa Sainteté Léon XIII. — La part de la science dans l'œuvre de la régénération française. — La science et la théologie. Conférences du R. P. de la Barre à l'Institut catholique. — Conférences populaires d'histoire. — L'assainissement intellectuel. Un bon exemple : *Voltaire et le voltairianisme*. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Héron de Villefosse, Maspero, Senart, Barbier de Meynard, Clermont-Ganneau, Ph. Berger, Nicole, Hamy, Foucher, Aristide Marre, Cagnat, Salomon Reinach, Radet, Maxe-Werly, R. P. Delattre, Guimet, Villain, Boucher et Néron, Oppert. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Geffroy, Picavet, Germain Bapst. — Élections académiques. — Concours. — Périodiques nouveaux. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : S. Ém. le cardinal Meignan.

I.

Le jubilé national pour le quatorzième centenaire du baptême de Clovis, qui fut celui de la France, a été annoncé par une lettre admirable de Sa Sainteté Léon XIII à S. Ém. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. C'est avec joie que, parmi les obscurités douloureuses de notre époque, on voit l'espoir et la confiance dominer toujours, dans la pensée et dans la parole du vicaire de Jésus-Christ, quand il s'adresse à notre pays, et, malgré les difficultés du présent, son esprit et son cœur se diriger, pour ainsi dire, de droit vol du glorieux passé de la nation française à un glorieux avenir. Cette nation est toujours pour lui la fille aînée de l'Église, à qui sa mère tend les bras. « Comment, s'écrie Léon XIII, pourrions-nous demeurer étranger aux fêtes que vous allez célébrer à Reims, autour du tombeau du saint archevêque Remi, votre insigne prédécesseur, nous qui n'avons cessé de donner à la France des témoignages réitérés, persévérants de notre affection paternelle ; comment ne serions-nous pas touché, en songeant aux desseins adorables de la bonté et de la providence de Dieu sur une nation tant de fois choisie comme un puissant instrument pour la défense de l'Église et la dilatation du règne de Jésus-Christ? Ces desseins, dont nous voyons clairement les premiers actes et la première réalisation dans la conversion prodigieuse de Clovis, doivent aussi faire tressaillir toute l'Église de France, pendant les solennités qui se préparent et auxquelles votre zèle éclairé saura donner un lustre digne des faits qu'elles rappelleront, digne

aussi de la cité qui en fut le principal théâtre, et qui vit, dans sa magnifique cathédrale, tant de princes implorant, pour bien gouverner, les bénédictions d'en haut. Mais, afin que de telles solennités apportent à votre noble nation ces fruits de salut que nous lui souhaitons vivement, il est absolument nécessaire qu'elle comprenne et apprécie le bienfait dont elle célèbre le souvenir, c'est-à-dire sa régénération dans le Christ, sa naissance à la foi. Un tel bienfait, incomparable en lui-même comme principe de vie et de fécondité dans l'ordre de la grâce, est mémorable aussi, nul ne peut le méconnaître, par les résultats précieux de grandeur morale, de prospérité civile, d'entreprises glorieuses, qui toujours en découlèrent pour la France ; on en retrouve le témoignage dans les temps mêmes où la nation vit surgir pour la religion des jours d'adversité et de deuil. Car, si elle céda parfois à de déplorables entraînements, toujours, après avoir souffert, elle sut réagir contre le mal et puiser dans sa foi de nouvelles énergies pour se relever de ses épreuves et reprendre la mission apostolique qui lui a été confiée par la Providence.... Nous prions le Dieu tout-puissant et miséricordieux, dans toute la véhémence de notre tendresse paternelle, qu'il donne à la France d'être une nation sainte, immuablement fidèle à son génie, à ses chrétiennes destinées ; que la foi de ses aïeux — une foi pleine, active, militante — grandisse dans ce noble peuple ; qu'elle reconquière les masses qui s'agitent aujourd'hui dans les ténèbres de l'incrédulité et qui, déçues, découragées par mille erreurs, s'affaissent dans l'ombre de la mort. *Levez-vous et le Christ vous illuminera.* Que tous les fils de la patrie française, de plus en plus dociles à écouter nos conseils, s'unissent dans la vérité, dans la justice, dans le respect mutuel et dans la charité fraternelle, comme les enfants d'un même Père ; qu'ils se persuadent que l'oubli des principes qui ont fait leur grandeur les conduirait infailliblement à la décadence, et que l'abandon d'une religion qui est leur force les laisserait sans défense contre les ennemis de la propriété, de la famille, de la société ; qu'ils se rallient donc pour lutter ensemble contre les périls qui les menacent, et que le cri de la loi salique s'échappe de leur poitrine, plus puissant que jamais : *Vive le Christ qui aime les Francs !* »

Il n'est pas douteux que telle soit pour la France la voie du salut, de la régénération nationale. Une grande part dans l'œuvre à accomplir pour ce noble objet revient au labeur intellectuel qui, dignement mis en usage, dissipera les erreurs qui offusquent tant d'esprits et fera luire pour eux les vérités qui délivrent. Aussi, dès la première heure, la science a-t-elle été conviée aux fêtes de Reims. La *Revue* a fait connaître à ses lecteurs le beau témoignage rendu à l'Église et à la patrie par le monument collectif élevé sous ce titre : *La France*

chrétienne dans l'histoire. Il convient d'y ajouter encore l'ouvrage spécial consacré, à cette occasion, par notre éminent collaborateur, M. Godefroid Kurth, au héros de ces fêtes, à *Clovis* [1]. Nous nous proposons d'en donner prochainement une notice, une appréciation un peu étendue. Mais nous ne voulons pas tarder plus longtemps à féliciter notre savant ami de l'heureux tour de force par lequel il a su convertir en avantage la principale difficulté de son sujet, la pénurie des documents authentiques sur l'illustre roi des Francs Saliens. Il a, en effet, été amené par là à élargir sa matière, et son livre, par le fait, est une histoire des origines, de la fondation et de la mission civilisatrice du royaume des Francs, destiné à devenir la France très chrétienne.

Oui, la science doit avoir sa large part dans l'œuvre de régénération de la patrie française. Pour qu'elle la remplisse utilement, il faut nous attacher de toutes nos forces à rompre le détestable lien — qui n'est d'ailleurs qu'un odieux mensonge — trop longtemps établi dans les esprits entre elle et les erreurs doctrinales dont s'inspirent les sectes antichrétiennes, pour lesquelles la science n'est qu'un instrument de destruction religieuse, philosophique, morale et sociale. A la science cultivée ou exploitée avec des intentions mauvaises opposons la science cultivée, répandue, mise en usage avec des intentions pures et des sentiments chrétiens. Mais, d'ailleurs, ne nous laissons vaincre par personne pour la solidité de nos connaissances, l'exactitude et la profondeur de nos recherches, la saine rigueur de nos raisonnements et de nos conclusions. Que chacun, selon ses aptitudes, choisisse son labeur. Aux uns, la recherche et l'exposé scientifiques proprement dits. Aux autres, et c'est plus particulièrement, quoique non exclusivement, le fait du clergé, le travail apologétique, montrant soit l'accord, soit l'absence de désaccord entre la vérité humaine, certainement ou probablement acquise, et la vérité révélée de Dieu. La science loyale est apologétique par elle-même. L'apologétique, loyalement et méthodiquement pratiquée, a, on peut le dire, un caractère scientifique.

Nous avons déjà noté, et nous insistons volontiers sur ce point, l'utilité réciproque dont peuvent être l'une pour l'autre la théologie et la science profane, en particulier la science historique. La profonde ignorance de la plupart de nos contemporains en matière religieuse est l'une des plaies de notre époque. Aussi devons-nous applaudir aux conférences inaugurées cette année, à l'Institut catholique de Paris, par le R. P. de la Barre, professeur à la Faculté de théologie. Le but

[1] Tours, Alfred Mame et fils, in-4, illustré de huit compositions en héliogravure et de 130 gravures sur bois.

en est ainsi défini par le docte religieux : « Les questions théologiques revivent. Des formules, que l'on croyait vouées à l'oubli, ont reconquis tout au moins un intérêt de circonstance. Dans une société toute laïque, bien des esprits réclament, ne fût-ce que pour les discussions courantes, une notion exacte du dogme et des motifs rationnels qui conduisent à l'accepter. Mais les anciens cours officiels demeurent supprimés. Les cours destinés au clergé ne répondent pas au même genre d'exigences. La science des manuels n'offre que l'appareil rebutant d'une terminologie technique. Dans ces conditions, des conférences théologiques, fournissant une méthode d'étude et des points de vue directeurs, semblent répondre au vœu des meilleurs esprits. Elles pourront aussi satisfaire la curiosité du grand public, tenue en éveil par les plus récentes phases du mouvement religieux. » Les six conférences de cette année (12 février-17 mars) ont été consacrées aux préliminaires scientifiques et philosophiques de la théologie. Les conférences du P. de la Barre font, d'ailleurs, partie d'un ensemble de cours et conférences libres, à l'usage du grand public, inauguré l'an dernier et continué cette année par l'Institut catholique. Nous signalerons notamment le *cours d'apologétique*, professé par le R. P. Largent, et les conférences suivantes : M. l'abbé Rousselot : *L'Origine du langage* (24 février) ; *Origine de la langue française* (16 mars) ; M. l'abbé Beurlier : *Les Juifs et les apôtres* (2 mars) ; *La première église chrétienne en dehors de la Palestine* (9 mars).

Il faut répandre la bonne science, et notamment la bonne science historique, non seulement dans le public lettré, mais dans toutes les classes de la nation, si souvent trompées par la propagande de l'impiété révolutionnaire. On ne saurait trop approuver, trop encourager les cours et conférences populaires entreprises à cet effet par des hommes de cœur. Le *Bulletin de la Société bibliographique* (février 1896) nous fournit à cet égard un exemple que nous voudrions voir beaucoup imiter : « Notre confrère le comte Amédée de Bourmont fait, depuis un an, des conférences à Paris-Charonne, au patronage Sainte-Anne. Voici en quels termes M. Encoignard, rapporteur des Écoles chrétiennes du soir, a fait connaître le résultat de ces conférences pour 1895 : « M. le comte de Bourmont a continué cette année la série de ses conférences sur l'histoire de France. Il a dû être satisfait de son auditoire, s'élevant à plus de soixante-dix jeunes gens. De notre côté, nous pouvons affirmer que le public était enchanté de son conférencier, qui a fait revivre devant lui les épopées de Charlemagne, de saint Louis et de Du Guesclin. Grâce aux anciennes chroniques, citées à chaque instant, nous avons même pu connaître des détails fort curieux sur la vie privée de ces grands hommes. Une conférence sur la chevalerie, d'après le livre de M. Léon Gautier, a com-

plété la série. En remerciant ici M. le comte de Bourmont, nous exprimons le vœu que son concours nous soit longtemps continué. »

Le but principal de nos efforts, dans l'application sociale du labeur scientifique et littéraire, doit être la purification, l'assainissement de l'atmosphère intellectuelle, empoisonnée par la contagion persistante du *philosophisme* du siècle dernier, d'où, parmi bien des contradictions et des incohérences, procède encore aujourd'hui le mal qui nous consume. Il ne sera pas d'une médiocre utilité pour cette patriotique entreprise de se rendre un compte exact des racines historiques de la maladie, c'est-à-dire de connaître et de juger, avec une netteté et une équité vengeresses, les mauvais génies qui ont été les auteurs responsables de cet empoisonnement intellectuel et moral. C'est à quoi peuvent singulièrement contribuer des ouvrages tels que celui dont nous avons sous les yeux les bonnes feuilles, et sommes heureux d'annoncer la prochaine apparition : *Voltaire et le voltairianisme*, par M. Nourrisson, membre de l'Institut [1]. « Étourderies, vilenies, mensonges, faiblesses et bassesses, faiblesses d'esprit et bassesses de cœur, il n'y a rien, dit l'éminent académicien, que ne pardonne à Voltaire l'indulgence de ses sectateurs. Voltaire a contribué à miner sourdement les institutions plusieurs fois séculaires ; surtout, il a livré au christianisme des assauts où toute arme lui a été bonne, même l'infamie. Ce leur est assez pour que, libres penseurs, ils révèrent en lui un promoteur immortel de la libre pensée. C'est trop peu dire. Les soi-disant libres penseurs qui se figurent, parce que Voltaire ôte aux passions leur frein, avoir été affranchis par Voltaire, sans soupçonner tous les esclavages auxquels Voltaire les conduit, les soi-disant libres penseurs n'admettent même pas, en ce qui touche Voltaire, qu'on ose penser librement. On peut discuter les religions et les philosophies ; il n'est pas permis de soumettre Voltaire à l'examen ! On peut critiquer les Écritures ; il n'est pas licite de juger les pamphlets de Voltaire ! Goûter faiblement Voltaire, c'est déjà se rendre suspect ; le contredire, c'est s'accuser soi-même d'ignorance ou d'imbécillité ; le combattre, c'est devenir coupable, ou, du moins, se trouver rangé désormais parmi les suppôts de sacristie.... Quoi donc ! serait-il vrai que, même de nos jours, il fallût, de toute nécessité, être pour ou contre Voltaire ? La postérité n'aurait-elle plus, relativement à Voltaire, la liberté de la justice, quand, presque jusqu'à

[1] Librairie Lethielleux, in-8. — L'ouvrage est ainsi divisé : *Voltaire*. Chapitre I. Les Jeunes années. II. Cirey. III. Potsdam. IV. Ferney. V. Les Rivalités. VI. Les Travaux. VII. La Patrie. VIII. L'Humanité. IX. La Tolérance. X. La Destinée de Voltaire. — *Le Voltairianisme*. Chapitre I. La Philosophie. II. Les Philosophes. III. Les Idées. IV. L'Ame. V. La Liberté. VI. Dieu. VII. La Morale. VIII. La Politique. — *Conclusion*.

la dernière heure, tous ses contemporains ont largement usé, à son égard, de la liberté du mépris? Alors que nous sommes fiers d'avoir rompu les liens de toute espèce de superstition, serions-nous éternellement condamnés à subir le fétichisme de Voltaire ? Ou serait-ce vouloir ramener la France en arrière et se montrer absurdement hostile à ses progrès autant qu'insensible à sa grandeur, que de repousser l'arbitraire et décevante association d'idées, qui rattache au nom de Voltaire tout ce qui honore le plus notre race et illustre notre histoire. Certes, on peut chérir sa patrie, aimer l'humanité, tenir pour inviolable le droit, pour souveraine la nation, pour inaliénables et plus précieuses que la vie toutes les libertés, notamment la liberté de conscience, et ne pas éprouver le besoin de placer tant et de si saintes choses sous le patronage du frivole Arouet. Effectivement, en dépit de la passion ardente avec laquelle fréquemment il semble les revendiquer, Voltaire, au XVIIIe siècle, les a plutôt compromises qu'il ne les a servies. Or, si l'on veut s'en convaincre, il suffit, mais il est nécessaire de se demander, sans parti pris d'aucune sorte, ce que fut Voltaire, ce qu'il fut comme homme, et ce qu'il fut comme penseur. Et sans doute, afin de répondre pertinemment à cette double question, ne saurait-on guère se dispenser de tenir compte, sinon de tous les travaux qu'a suscités Voltaire, du moins des plus marquants et des plus récents. Aussi, quelque nombreux qu'ils pussent être, ne les avons-nous pas négligés. Mais, de toute évidence, pour être exact, ce qui importait encore bien davantage, c'était d'avoir, d'un bout à l'autre, et sans rien omettre, étudié dans leur contexte toutes les œuvres de Voltaire. Lourde tâche, surtout quand on songe à tant de pièces dispersées, dont se sont incessamment accrues les éditions primitives et déjà si volumineuses de ses écrits ; tâche fatigante ou même rebutante, quand on considère les fréquentes redites de l'auteur, l'étincellement continu de son style, les railleries perpétuelles qui sont devenues comme des tics de son esprit, le cynisme sans gaieté, où naturellement se joue son génie luxurieux. Nous avons dû néanmoins nous imposer ce pénible labeur. C'est donc sur des informations précises, et pièces originales en mains, que nous entreprenons de faire connaître d'abord la vie de Voltaire, ensuite sa philosophie. »

Nos lecteurs peuvent juger par ces pages de l'*Introduction* quel est le caractère du livre de M. Nourrisson. Il nous semble qu'il doit appeler leur attention tant par sa valeur et son intérêt propres que comme un riche arsenal de faits et de textes à utiliser dans la lutte contre la propagande du mal. Dans l'œuvre d'assainissement dont nous parlions tout à l'heure, l'éminent académicien pourra réclamer à bon droit sa part de mérite, car sa verte et infatigable vieillesse

n'hésite pas, on le voit, à y réclamer sa part de labeur. Puisse la jeunesse spiritualiste et chrétienne imiter ce noble exemple, s'inspirer, dans les œuvres de lumière et de bon-combat où l'appelle la voix du Saint-Père, de cette vive et vaillante ardeur, de ce zèle agissant, efficace, pour la cause sacrée des vérités éternelles, d'où sortiront le salut et la régénération de la France !

II.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 6 décembre, a reçu communication, par M. Héron de Villefosse, d'une inscription trouvée dans les ruines romaines d'Altava (La Moricière), par M. le commandant Demaeght. Cette inscription fournit de nouveaux renseignements sur l'insurrection des Maures qui éclata en 253 et ne fut réprimée définitivement qu'en 260 ; elle montre que l'insurrection s'étendit à l'ouest de la province, et que la seconde cohorte des Sardes fut parmi les troupes qui la combattirent. Les scarabées découverts à Éleusis et dans lesquels M. Maspero avait espéré trouver la confirmation des idées de M. Foucart ne sont que des amulettes de l'époque ptolémaïque, sans importance pour le sujet. M. Senart a proposé ensuite une explication de l'inscription du roi indien Kanichka (1er siècle de notre ère), qui est conservée au cabinet des médailles.

Le 13 décembre, après l'éloge du regretté vicomte Hersart de La Villemarqué, prononcé par le président, M. Maspero, MM. Barbier de Meynard et Clermont-Ganneau ont entretenu l'Académie des découvertes d'inscriptions faites en Syrie par M. Van Berchem, dans le Djôlan et le Djedour par M. Fossey. M Clermont-Ganneau a ensuite commenté deux inscriptions palmyréniennes retrouvées en Syrie, et dont la seconde est particulièrement intéressante, parce qu'elle nous fait connaître un nouveau mois.

Les fouilles faites à Collo, en 1893-1894, par M. le commandant Hélo et dont M. Ph. Berger a entretenu l'Académie dans la séance du 20 décembre, ont mis au jour toute une nécropole dont les tombes les plus anciennes remontent à la fin de la période punique. M. Foucart a ensuite communiqué une note de M. Nicole sur les papyrus découverts dans le Fayoum en 1893 ; ils comprennent la correspondance, pour les années 343 à 350 de notre ère, de Flavius Abumius, commandant une aile de cavalerie campée près d'Arsinoë.

Dans les séances du 3, du 10 et du 17 janvier, M. Clermont-Ganneau a poursuivi la lecture de son mémoire sur les inscriptions palmyréniennes. Complétées par les autres documents, ces inscriptions lui ont permis de renverser les hypothèses jusqu'ici proposées sur

l'année palmyrénienne. Cette année était une année solaire de douze mois de trente jours; nous avons les noms de ces mois tant en palmyrénien qu'en grec, et on peut en établir la concordance avec ceux du calendrier julien. Cinq jours épagomènes complétaient l'année, qui commençait le 22 mars.

Le 10 janvier, M. Hamy a donné connaissance à l'Académie du journal de l'expédition de M. Leroy entre El-Alia et Biskra par l'Oued-Itel et le Djellal. A en croire les nomades, il aurait existé sur les plateaux qui dominent l'Itel et le Djedi des restes de constructions; l'objet de l'expédition était de contrôler ces assertions. Elle n'a pas été infructueuse, puisqu'aux sources de l'Itel, M. Leroy a retrouvé les traces d'une citadelle romaine, et plus loin les vestiges d'une cité berbère, celle que les légendes arabes désignent sous le nom de Rammada el Kommadi.

Une note de M. Foucher, communiquée le 17 janvier par M. Senart, et relative aux fresques découvertes dans une anfractuosité du rocher de Sigiriya (Ceylan), a un intérêt particulier, parce qu'elle prouve l'existence, au ve siècle de notre ère, d'une école cinghalaise de peinture; ces fresques remontent, en effet, à l'époque de Kacyapa, qui se serait retiré dans ces grottes après avoir assassiné son père. A l'aide de divers documents malais, M. Aristide Marre, dans un mémoire lu par M. Schefer, a montré la puissance de l'empire javanais de Madjapahit au moyen âge et l'existence en Indo-Chine d'un royaume malayo-javanais, auquel mirent fin les Annamites, en 1471.

Des inscriptions relevées à Assouan (Syène), par M. Jouguet, membre de l'École française de Rome, et sur lesquelles M. Cagnat a attiré l'attention de l'Académie, nous apprennent qu'en l'an 39 de notre ère, le préfet d'Égypte était C. Vitrasius Pollion, peut-être fils de celui qui avait occupé, sous Tibère, le même poste; elles nous donnent également le nom du préfet en 162, M. Annius Suriacus; elles permettent enfin d'établir que le camp de Syène, d'abord fortement occupé, devint de plus en plus faible. M. Salomon Reinach a ensuite signalé la découverte, à Sarrebourg, de deux autels gallo-romains, sur l'un desquels figure le dieu au maillet accompagné d'une divinité féminine; l'autel nous révèle les noms, restés jusqu'ici inconnus, des deux personnages de ce groupe : Sucellus et Nautosvelta. Il s'efforce d'étayer l'opinion qui identifie le dieu au maillet avec le dieu suprême des Gaulois.

M. Radet, dans une note lue à la séance du 7 février par M. Foucart, a refait le récit de la campagne d'Attale contre Achæus, qui assiégeait Selgé, d'après deux chapitres de Polybe, mal interprétés jusqu'ici par les commentateurs qui, en voulant identifier les lieux nommés par l'historien grec, n'ont pas su tenir compte de la néces-

sité pour une armée de suivre les voies tracées et de régler sa marche d'après les opérations de l'adversaire. M. Müntz a ensuite communiqué une notice de M. Maxe-Werly sur le séjour en Barrois, auprès du roi René, de Pierre de Milan, médailleur italien célèbre. Les nouvelles fouilles du P. Delattre, relatées dans une lettre de lui, lue par M. Héron de Villefosse à la même séance, n'offrent de particulièrement intéressant que la découverte de cinq figurines en terre cuite, coloriées et ayant la forme de momies. Enfin M. Salomon Reinach a présenté une aquarelle et des photographies d'un vase découvert à l'acropole de Rhodes, aujourd'hui au musée de Constantinople, qui serait l'un des rares produits de la céramique grecque que l'on puisse dater avec quelque précision. M. Reinach l'attribue aux environs de l'an 410 avant notre ère.

Le 14 février, M. Müntz a donné de curieux et piquants détails sur les tiares des souverains pontifes au xve et au xvie siècle. Il rappelle que la tiare — comme la couronne des rois — était souvent mise en gage chez le banquier ; parfois même le pape — ainsi fit Calixte III en 1456, quand il préparait une nouvelle croisade — vendait toutes ses pierreries. La richesse des tiares alla croissant du xve au xvie siècle : tandis que celle d'Eugène IV représentait, pour les seules pierreries, une valeur de 38,000 florins, estimés deux millions de notre monnaie par M. Müntz, celle de Paul II valait de 120,000 à 180,000 florins (6 à 8 millions) ; Jules II en eut une qui valait 200,000 florins (10 millions). Ce pape, qui tantôt déclarait qu'il ne mettrait plus un liard en achat de pierreries et tantôt dépensait 3,000 florins pour un seul rubis, eut plusieurs tiares : la plus célèbre était celle qu'il fit faire en 1509-1510, par le joaillier milanais Caradosso. Demeurée intacte jusqu'en 1789, elle fut démontée et transformée par Pie VI, qui ne la trouvait pas suffisamment élégante ; et nous ne saurions point ce qu'elle était si un heureux hasard n'en avait fait retrouver à M. Müntz une reproduction dans un lot de gravures anciennes. M. Clermont-Ganneau a ensuite commenté quatre inscriptions trouvées sur des colonnes milliaires, près des bords du Barada (l'ancien Chrysorrhoas) qui arrose Damas. Trois de ces inscriptions, au nom de Constantin et de ses fils, présentent une manière curieuse de couper les lignes qui avait pour objet de mettre sur le même rang les trois empereurs associés à leur père ; cette coupe se retrouve sur d'autres monuments de la même époque. L'une de ces bornes milliaires a un intérêt spécial : le chiffre 2 qu'elle porte indique, selon M. Clermont-Ganneau, qu'elle était à deux milles romains d'Abila ; et cela permet de fixer décidément l'emplacement de la capitale de l'Abilène à Soûk Ouâdy Barada. M. Guimet a montré que, tandis que la politique des Ptolémées les a poussés à faire la fusion entre les divinités grecques

et celles de l'Égypte de façon qu'il y eût une Isis Vénus, une Isis Déméter, etc., les Romains, voulant avoir l'Isis pure, firent venir des prêtres de l'Égypte, et créèrent une Isis latine.

Le 21 février, M. Hamy, revenant sur une émeraude de Jules II dont M. Müntz avait parlé dans sa communication sur les tiares de ce pape, nous apprend que cette pierre, prise à Pie VI par les commissaires du gouvernement français, en 1798, figura depuis lors, et jusqu'en 1805, dans les collections du muséum d'histoire naturelle ; qu'elle en fut retirée à cette date pour être montée, par ordre de Napoléon Ier, sur la tiare qu'il offrit à Pie VII. M. Clermont-Ganneau a signalé à l'attention de l'Académie une intaille récemment entrée au cabinet des médailles, petit jaspe sombre de 16 millimètres, qui est un cachet d'origine israélite remontant au VIe siècle avant notre ère. M. Müntz a retracé la carrière à Rome, à Pesth et à Ancône (1471-1509), d'un sculpteur dalmate, Jean de Trau, dont jusqu'ici les érudits italiens, français et allemands ne connaissaient que le nom et la part qu'il prit à l'exécution du mausolée de Paul II. Des documents slaves, mis à sa disposition par M. Louis Léger, ont permis à M. Müntz de le suivre de Rome en Hongrie, où il devint le principal collaborateur du roi Mathias Corvin dans la décoration des édifices élevés à Buda-Pesth. La mort de son protecteur le décida à retourner en Italie, et on le voit exécuter à Ancône, en 1509, un mausolée qui existe encore. M. Villain a réuni un certain nombre de documents sur l'existence, dans les premiers siècles de notre ère, d'un vaste marais qui s'étendait du bassin de l'Arsenal au pont de l'Alma et se trouvait limité par les hauteurs de Chaillot, Montmartre, Belleville et Charonne ; au centre de ce marais s'élevait une île de trois kilomètres de long sur un et demi de large, l'île Saint-Martin.

Le 28 février, l'Académie a reçu communication d'une lettre dans laquelle MM. Boucher et Neron indiquent un nouveau procédé pour reconstituer les manuscrits avariés par le temps ou par les parasites. M. Oppert a ensuite proposé une nouvelle explication d'un texte chaldéen publié par M. Perser.

A l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 21 décembre, M. Georges Picot a donné lecture d'un travail du regretté M. Geffroy relatif à la lutte entre François Ier et Charles-Quint pour la candidature à l'Empire.

Le 4 janvier, M. Picavet a commencé la lecture d'un mémoire concernant les discussions sur la liberté au temps de Godescalc, de Raban Maur, d'Hincmar et de Jean Scot. Cette lecture a été achevée le 18 janvier. Dans cette dernière séance, nous signalerons également une intéressante communication où M. Germain Bapst énumère les trophées conquis par la France depuis Louis XIII jusqu'à nos jours

et retrace les cérémonies qui accompagnèrent la remise des drapeaux à Notre-Dame, puis à l'église des Invalides.

C'est un historien, M. le marquis Costa de Beauregard, que l'Académie française a choisi pour le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Camille Doucet.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. le baron de Ruble pour succéder, comme membre libre, à M. Hersart de La Villemarqué.

L'Académie des sciences morales et politiques a donné le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Martha à M. Gebhart, auteur, entre autres ouvrages estimés, d'études sur la renaissance italienne ; celui de M. Geffroy a été donné à M. A. Luchaire, et notre collaborateur M. Léonce Pingaud a pris la place de correspondant dans la section d'histoire, occupée trop peu de temps par un autre de nos collaborateurs, le très regretté M. de la Sicotière.

La Société de l'École des chartes a décidé la publication d'une collection de Mémoires, où prendront place soit des thèses présentées à l'École, soit des travaux originaux de membres de la Société. Le premier volume de la collection sera la thèse de M. Rigault sur *Guichard de Troyes*.

La Société d'histoire contemporaine vient de mettre en distribution, sous ce titre : l'*Invasion austro-prussienne* (1792-1794), deux documents inédits fort importants : les *Mémoires du comte de Langeron sur les guerres de la première coalition ;* la *Campagne du comte Wurmser en Alsace*. Ils sont précédés d'une introduction due à la plume expérimentée de notre collaborateur M. Léonce Pingaud, correspondant de l'Institut. Le second de ces documents a été communiqué à l'habile éditeur par son possesseur, le prince Lobanow, ministre des affaires étrangères de Russie. La Société va distribuer prochainement à ses souscripteurs un recueil de documents inédits sur la *Déportation ecclésiastique sous le Directoire*, préparé par M. Victor Pierre, et le tome II des *Lettres de Marie-Antoinette*, dont les éditeurs sont MM. de la Rocheterie et de Beaucourt.

Un vote du landtag saxon a consacré une somme annuelle de 10,000 marks (12,500 fr.) à l'établissement d'une commission d'histoire pour la Saxe.

Le bureau de statistique communale de Budapest a mis au concours pour les années 1896, 1897 et 1898 (montant du prix : 1,500 fr.; date pour la remise des manuscrits : 31 décembre des années ci-dessus indiquées), les sujets suivants : 1° Histoire critique des recensements ; 2° Histoire critique de la statistique nationale et du malthusianisme ; 3° Histoire critique du développement de la mortalité.

Comme revues nouvelles d'histoire, nous signalerons un périodique

mensuel destiné à l'histoire de la Westphalie : *Westfälische Geschichtsblätter* (Bad Oeynhausen, A. Hettler, 5 m. par an), et la publication bimestrielle entreprise par l'association palestinienne d'Allemagne à Leipzig de *Mittheilungen und Nachrichten*. L'*Ellade italica* (Reggio di Calabria, tip. Luigi Ceruso, 22 fr. 50 par an ; mensuelle) présente un caractère plus scientifique. Dirigée par le professeur Francesco Morabito Calabio, elle a pour objet de recueillir les résultats des découvertes d'antiquités dans la Grande-Grèce. Avec un programme aussi nettement délimité, il est difficile qu'elle laisse rien échapper d'important.

L'histoire aura naturellement sa place dans la *Rivista delle scienze ecclesiastiche* (Sienne, lib. S. Bernardino) qui paraît tous les mois depuis le 15 février. Le prix modesté de la revue (5 fr. par an, 6 pour l'étranger) en facilitera l'acquisition aux membres du clergé.

Le *Manuel de paléographie* de M. Prou était accompagné de planches et a été suivi d'un *Recueil de fac-similés*. Le succès qu'a obtenu ce travail décide l'auteur à donner un nouveau complément à son ouvrage : *Manuel de paléographie. Nouveau recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIIIe siècle* (*manuscrits latins et français*) (Paris, Alph. Picard et fils, pet. in-fol. de 12 pl. avec texte). L'on peut prédire à ce recueil, où les planches sont accompagnées de transcriptions qui en facilitent l'étude, le même succès qu'à l'ouvrage principal, et l'on doit remercier M. Prou du nouveau service qu'il rend aux études paléographiques.

Nous avons signalé en son temps la note *Sur deux déclamations de Quintilien*, lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. Edmond le Blant, et dans laquelle l'éminent académicien a groupé, avec le talent et la science qui lui sont habituels, de curieuses indications sur l'histoire de la magie dans l'antiquité. Cette dissertation a été insérée dans la deuxième partie du tome XXXI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions* et vient d'être tirée à part (Paris, C. Klincksieck, 1895, in-4 de 21 p.).

M. Hauréau continue la série de ses savantes notices sur des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Nous avons sous les yeux une *Notice sur le numéro 16089 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, tirée du tome XXXV des *Notices et extraits* (Paris, C. Klincksieck, 1895, in-4 de 31 p.), et une *Notice sur le numéro 16409* du même dépôt, tirée du tome XXXIV de ce recueil (Ibid., in-4 de 48 p.). Le premier manuscrit contient, entre autres choses, une série de questions quodlibétiques qui montrent les sujets que l'on discutait à l'Université au XIVe siècle, et une vive déclamation sur le commerce des indulgences que M. Hauréau attribue à Hugues de Newcastle et qu'il reproduit intégralement aux pages 24-30 de son mé-

moire. Le numéro 16409 nous fait « connaître quelles étaient, vers la fin du XIVe siècle, les questions agitées entre les théologiens de Paris, comment ils les discutaient et s'efforçaient de les résoudre. » Le manuscrit offre de l'intérêt non seulement à ce point de vue, mais aussi par les nombreux noms de docteurs qui y sont cités et discutés.

Trop souvent, l'on veut présenter les réformateurs du XVIe siècle comme des apôtres de la tolérance religieuse. Récemment encore, dans une thèse de doctorat qui a fait quelque bruit, M. Buisson soutenait cette opinion pour quelques-uns au moins des novateurs. M. l'abbé Nicolaus Paulus, dont nous avons cité avec éloge des études sur cette époque, a soumis à un examen critique la vie et l'œuvre des réformateurs strasbourgeois, afin de découvrir quelle était véritablement leur doctrine sur la question de la tolérance : *Die Strassburger Reformatoren und die Gewissensfreiheit* (Strasbourg et Fribourg, B. Herder, 1895, in-8 de XII-106 p., t. II, fasc. 2 des *Strassburger theologischen Studien*). Il établit d'une manière solide que ni Butzer, ni Capito, ni Lambert n'ont été partisans de la tolérance ; que, bien au contraire, tous les trois et avec eux toute l'école de Strasbourg, ont prêché par leurs actions, par leurs discours et par leurs ouvrages, la persécution contre les catholiques et ont proclamé la nécessité pour les princes d'obliger leurs sujets à suivre le prône protestant.

M. Antonio Bonardi a trouvé dans la bibliothèque communale de Padoue un journal inédit du siège et de la bataille de Pavie ; ce journal anonyme, écrit presque au jour le jour, offre des détails fort précis et particulièrement intéressants pour l'histoire de notre pays ; nous devons donc nous féliciter de le voir publié par M. Bonardi, d'abord dans le nouveau périodique *Memorie e documenti per la storia di Pavia* (t. I, fasc. 1-4), puis en tirage à part : *L' Assedio e la battaglia di Pavia, diario inedito* (Pavia, tip. fratelli Fusi, 1895, in-8 de 26 p.). Pour l'annotation du document, M. Bonardi s'est exclusivement servi de sources italiennes, notamment de Taegio et de Sanuto ; il aurait bien fait de recourir parfois aux sources françaises.

Le même érudit a donné à l'*Archivio storico lombardo* (fasc. 7 de 1895. Tiré à part. Milano, tip. fratelli Rivara, 1895, in-8 de 22 p.), une notice intitulée : *Giovanni Anguissola e la Spagna,* dans laquelle, à l'aide de documents nouveaux, il nous montre le rôle joué par Anguissola dans l'assassinat de Pier Luigi Farnèse (10 septembre 1547) et le zèle actif qu'il déploya depuis au service de l'Espagne.

M. le comte de Chabot a remis en lumière sous ce titre : *Henri IV et Catherine de Parthenay* (Vannes, Lafolye, in-8 de 16 p. Extrait de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*), le curieux document intitulé : « Apologie pour le Roy Henry quatre envers ceux qui le

blasment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs, faite en l'année mil cinq cens quatre-vingt-seize, par Madame la duchesse de Rohan, la douairière, nièce du grand duc de Rohan. » Il a joint à cette pièce une lettre de Henri IV à La Trémoille, où le roi lui fait part de sa conversion à la religion catholique en indiquant comme principal motif « la ferme créance que j'ay d'y pouvoir faire mon salut. »

Louis Hesselin, amateur parisien, intendant des plaisirs du Roi, 1600(?)-1662 (in-8 de 24 p. Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*), tel est le titre d'un curieux et instructif opuscule de M. R. de Crèvecœur.

L'on s'est habitué à se faire de Mme de Grignan une fâcheuse idée ; et la sympathie qu'on accorde à Mme de Sévigné est presque toujours doublée d'une antipathie profonde pour la fille qu'elle a si violemment aimée. Sèche et pédante, tel est en résumé le portrait qu'on se fait de cette femme célèbre. Mgr Ricard, dans un mémoire lu à l'Académie de Marseille et qui est un des derniers travaux auxquels il ait mis la main, a recherché ce qu'il faut penser des *Défauts de la comtesse de Grignan* (Marseille, imp. Barthelet, 1895, in-8 de 51 p.). Il ressort sans aucun doute de son étude que la comtesse était une chrétienne d'une haute vertu et fortement attachée à son devoir ; il n'en ressort pas nécessairement qu'elle ait été aimable.

M. le marquis de l'Estourbeillon a tiré de vieux papiers de famille la matière d'un intéressant opuscule, intitulé : *Notes et documents inédits sur les opérations des armées républicaines au pays de Retz en 1793* (Vannes, Lafolye, in-8 de 16 p.).

Nous signalerons la dissertation de M. Jules Cauvière sur *le Régime du bon plaisir* (Paris, A. Fontemoing, 1895, in-8 de 12 p. Extrait de la *Quinzaine*). Il combat une fois de plus l'opinion erronée qu'on s'est faite sur ce prétendu état de despotisme, et il énumère les garanties que l'ancien régime a données à nos pères. Espérons que ce travail, destiné au grand public, y fera enfin pénétrer la saine doctrine.

M. Robert Triger a consacré une excellente monographie au sujet suivant : *Les Travaux publics au Mans à l'époque de la Révolution et l'ingénieur Bruyère* (Mamers, Fleury et Dangin ; Le Mans, Pellechat, in-8 de 147 p. avec planches. Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*). Outre son intérêt pour l'histoire locale et pour l'histoire administrative, ce travail sert, pour ainsi dire, de cadre à une figure qui méritait bien d'être mise en relief. L'ingénieur Bruyère nous représente, en effet, un de ces caractères et de ces esprits de l'ancienne France qu'elle avait formés pour la plus grande utilité de la nouvelle.

La librairie Hyacinthe Cailhère, de Rennes, met en souscription la

publication de l'important ouvrage de M. Marcel Planiol : *Histoire des institutions de la Bretagne* (*droit public et droit privé*), dont le manuscrit a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Ce livre a été écrit en vue d'un double public : à ceux qui s'intéressent au passé de la Bretagne, mais qui n'ont pas fait d'études juridiques, il fera connaître en détail les institutions de cette province depuis l'époque romaine jusqu'à la Révolution ; à ceux qui s'occupent de droit et d'histoire, sans avoir étudié spécialement la Bretagne, il montrera dans quelle mesure les conditions générales qui ont présidé au développement des institutions françaises se sont trouvées modifiées en Bretagne par des particularités locales, historiques et juridiques. L'ouvrage comprendra cinq volumes in-8 et l'usage en sera facilité par une table très détaillée.

M. le comte Colonna de Cesari-Rocca, au cours d'une mission en Italie et en Espagne dont il a été chargé par le ministère de l'instruction publique, a recueilli des renseignements nouveaux sur quelqnes *Évêques de la Corse inconnus d'Ughelli et ne figurant pas aux Series episcoporum*. Ces indications, tirées du Rapport qu'il vient de présenter au ministre, forment une brochure de huit pages (Paris, E. Leroux, in-8) ; elles se rapportent à vingt-quatre évêques appartenant à six diocèses différents et vont du XIIIe à la fin du XVe siècle.

Nous n'avons pu signaler que d'une manière fort sommaire la communication faite par M. Babelon à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur *la Glyptique à l'époque mérovingienne*. Inséré dans les *Comptes rendus* de l'Académie, ce savant mémoire vient d'être publié en tirage à part (Paris, Imp. nationale, 1895, in-8 de 32 p.).

Le regretté Anatole de Montaiglon préparait, au moment où la mort vint l'enlever à la science et à l'affection de ses amis, une nouvelle édition, revue sur le manuscrit de Tours, de l'un des plus précieux monuments du drame liturgique au moyen âge. Ce travail a été achevé et mis en état de voir le jour par les soins pieux et discrets d'un docte Bénédictin : *Le Drame paschal de la Résurrection, nouvelle édition revue sur le manuscrit unique de la bibliothèque de Tours* (Tours, imp. Paul Bousrez, in-8 de 32 p.). Une note nous avertit que la notation musicale du « drame paschal » semble indiquer le XIIIe siècle, plutôt que le XIIe, admis par les précédents éditeurs du même texte, MM. Luzarche et de Coussemaker.

Appelé à prendre dans l'Institut lombard des sciences et lettres la place du très regretté César Cantù, M. Felice Calvi a, selon l'usage, fait devant cette compagnie l'éloge de son illustre prédécesseur. En quelques pages, il a su tracer une esquisse intéressante de la vie si laborieuse et apprécier avec équité le talent du grand historien, qui

fut pendant plusieurs années collaborateur de cette *Revue : Commemorazione di Cesare Cantù letta al R. Istituto lombardo di scienze e lettere nell' adunanza solenne del 9 gennaio 1896* (Milano, tip. di C. Rebeschini, 1896, in-8 de 25 p. Extrait des *Rendiconti* de l'Institut).

Nous avons reçu le tome VIII (4e série) du *Bulletin de l'Académie delphinale*, où nous signalerons la troisième partie d'un important travail de M. Jules Masse sur l'*Annexion de la Savoie à la France en 1792*, et une étude critique de M. J. Roman sur la *Valeur historique des Mémoires de Pontis* (1582-1651) ; le 94e volume des *Travaux de l'Académie nationale de Reims,* qui contient des mémoires de M. Froussard sur le *Grand pardon de Chaumont en Bassigny;* de M. Thirion sur la *Population de deux paroisses de Reims en février 1422*, et sur l'*Émigration à Reims de 1351 à 1360 ;* le texte, publié par M. Henri Jadart, d'un traité de Jean Maillefer, bourgeois de Reims (lequel a laissé de curieux *Mémoires* sur le XVIIe siècle, mis au jour par l'Académie de Reims), sur la *Pratique des vertus pour tous les mois de l'année,* « pages encadrées dans un livre de famille, et qui sont dictées par un esprit de foi chrétienne et de profonde humilité, » et une étude de M. l'abbé H. Nicole sur la *Jérusalem ancienne;* signalons enfin le tome XVIII des *Mémoires de l'Académie de Nimes*, fort beau volume avec planches, où nous remarquons un mémoire de M. Falgairolle sur *une Expédition française à l'île de Madère en 1566*, avec le texte inédit de la Relation officielle de la prise de Madère ; le texte, en langue d'oc (XIVe siècle), du *Second livre des pèlerins* de Saint-Jacques de Compostelle, publié par M. Ed. Bondurand, et, comme annexe, avec une pagination spéciale, l'Introduction au *Cartulaire ou Chronique de l'œuvre des églises, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit* (1265-1791), ouvrage publié sous les auspices de l'Académie de Nimes, par M. Bruguier-Roure.

La publication des œuvres de saint François de Sales, d'après les autographes et les éditions originales, se poursuit avec régularité. Nous avons sous les yeux le tome VI, qui contient les *Vrays entretiens spirituels*, d'après le texte de l'édition princeps de 1629 (Genève, Trembley). Les *Entretiens* sont précédés d'une ample et savante préface, où dom Mackay retrace les origines de cet écrit du saint, et fait admirablement ressortir le caractère propre de la direction qu'il donnait aux religieux de la Visitation. En tête du volume, nous trouvons le fac-similé d'une page autographe des *Entretiens*.

A un moment où le monde slave attire particulièrement l'attention du public français, celui-ci fera bon accueil au recueil publié par notre savant collaborateur, M. le baron d'Avril : *Slavy Dcéra. Choix de poésies slaves* (Paris, Ernest Leroux, in-18 de 166 p.). Les mor-

ceaux traduits par M. d'Avril sont accompagnés d'explications historiques et ethnographiques très intéressantes.

Nous avons reçu les publications suivantes, dont la *Revue* entretiendra ses lecteurs dans nos prochaines livraisons : *Atlas antiquus. Atlas zur Geschichte des Altertums,* von W. Sieglin (Gotha, J. Perthes, in-folio) ; *Les Cités romaines de la Tunisie. Essai sur l'histoire de la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord,* par J. Toutain (Fontemoing, in-8) ; *De Utroque commonitorio lirinensi,* auctore R.-M.-J. Poirel (Nancy, imp. Berger-Levrault, in-8) ; *Lehrbuch der Kirchengeschichte,* von A. Knöpfler. *Aus Grund der akademischen Vorlesungen,* von K.-J. von Hefele (Freiburg im Breisgau, Herder) ; *Les Catacombes de Rome,* par M. de L'Épinois. Nouv. édit. revue, augmentée par Paul Allard (Bruxelles, Vromant, in-8) ; *Geschichte der Päpste,* von L. Pastor. Dritter Band (Freiburg im Breisgau, Herder, in-8) ; *The Development of the French monarchy under Louis VI le Gros (1108-1137),* by J. Westfall Thompson (Chicago, the University of Chicago Press, in-8) ; *Philippe de Mézières, 1327-1405,* par N. Jorga (Bouillon, in-8) ; *Une Protectrice de la Réforme en Italie et en France. Renée de France, duchesse de Ferrare,* par E. Rodocanachi (Ollendorff, in-8) ; *La Conjuration de Cinq-Mars,* par J.-P. Basserie (Perrin, in-18) ; *Mémoires du marquis de Franclieu (1680-1745),* publiés par L. de Germont (Champion, in-8) ; *Une Cour et un aventurier au XVIIIe siècle, le Baron de Ripperda,* par G. Syveton (Leroux, in-18) ; *La Nomination aux bénéfices ecclésiastiques, avant 1789,* par l'abbé Sicard (Lecoffre, in-8) ; *Mémoires de Mme de Chastonay, 1771-1855,* publiés par Alphonse Roserot. T. I (Plon, in-8) ; *Hommes et choses de la Révolution,* par E. Spuller (Alcan, in-18) ; *La Chute de l'ancienne France. La Fédération,* par M. Sepet (Retaux, in-18) ; *La Vie de Mirabeau,* par A. Stern ; trad. par Lespès, Pasquet, P. Péret et H. Busson (Bouillon, 2 vol. in-8) ; *La Vie à Paris pendant une année de Révolution, 1791-1792,* par G. Isambert (Alcan, in-18) ; *Un Conspirateur pendant la Terreur. Le baron de Batz, 1792-1795,* par G. Lenôtre (in-8, Perrin) ; *Lofficial, représentant du peuple. Journal d'un conventionnel en Vendée. Décembre 1794-juillet 1795,* publié par C. Leroux-Cesbron (Flammarion, in-18) ; *Un Hiver à Paris sous le Consulat, 1802-1803,* d'après les lettres de J.-F. Reichardt, par A. Laquiante (Plon et Nourrit, in-8) ; *Opérations du 3e corps, 1806-1807 ; rapport du maréchal Davout, duc d'Auerstaedt,* publié par son neveu, le général Davout, duc d'Auerstaedt (Calmann-Lévy, in-8) ; *Journal du lieutenant Woodberry, 1813-1815,* trad. de l'anglais par G. Hélie (in-18, Plon et Nourrit) ; *Napoléon et Alexandre Ier. L'Alliance russe sous le premier Empire. III. La Rupture,* par A. Vandal (Plon et Nourrit, in-8) ; *Les Derniers mois de Murat. Le*

Guet-apens du Pizzo, par le marquis de Sassenay (Calmann-Lévy, in-18); *Mémoires du général comte de Saint-Chamans*. T. I (Plon et Nourrit, in-8); *Mémoires du duc de Persigny*, publiés par H. de Laire, comte d'Espagny (Plon, in-8); *Histoire de l'ancienne Université de Provence*, ou *Histoire de la fameuse Université d'Aix*, par F. Belin. 1re période, *1409-1679* (Picard, gr. in-8); *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. XXIV. Registres de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély*. I (Picard, in-8); *Pesmes et ses seigneurs*, par G. de Beauséjour. 1re partie. *Du XIIe au XIVe siècle* (Vesoul, Suchaux, in-8); *Histoire du Bricot en Brie*, par E. André (Picard, in-8); *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés* par Édouard Bonvalot (Pichon, in-8); *Annales gandenses*, par F. Funck-Brentano (A. Picard, in-8); *Die Strassburger Reformatoren und die Gewissensfreiheit*, von N. Paulus (Strassburg, Herder, in-8); *Friedrichs des Grossen Beziehungen zu Frankreich und der Beginn des siebenjährigen Kriegs*, von F. Wagner (Hamburg, G. W. Seitz Nachf, in-8); *La Russie et le saint-siège, études diplomatiques*, par le R. P. Pierling. I (Plon et Nourrit, in-8); *Vetulonia*, di C. Dotto de' Dauli (Pitigliano, Paggi, in-8); *Estudios ibéricos*, por J. Costa. I (Madrid, tip. de San Francisco de Sales, in-8); *Les Dernières poésies de Marguerite de Navarre*, publiées avec une introduction et des notes par A. Lefranc (Colin, in-8); *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIIe siècle*, par le colonel Borelli de Serres (Picard, gr. in-8); *Œuvres de Julien Havet, 1853-1893* (Leroux, 2 vol. in-8); *La Moneta e il rapporto dell' oro all' argento*, memoria del socio C. Desimoni (Roma, tip. della R. Accademia dei Lincei, gr. in-4); *Le Père Joseph, polémiste; ses premiers écrits (1623-1626)*, par l'abbé L. Dedouvres (Picard, in-8); *De Patris Josephi Turciados* Libris quinque, thesim proponebat L. Dedouvres (Andegavi, Germain et Grassin); *Un Prélat janséniste. F. de Caulet, réformateur des chapitres de Foix et de Pamiers*, par G. Doublet (Picard, in-8); *Les Tragédies et les théories dramatiques de Voltaire*, par H. Lion (Hachette, in-8); *Rivarol, sa vie, ses idées, son talent*, par A. Le Breton (Hachette, in-8); *L'Abbé Gruget, curé de la Trinité d'Angers, sa paroisse, son diocèse, son temps, 1751-1840*, par le chanoine Portais (Delhomme et Briguet, in-18); *Manuel pratique du bibliothécaire*, par A. Maire (Picard, in-8); *Bibliographie des travaux scientifiques*, par J. Denicker. 1re livr. T. I. (Imp. nationale, in-4).

S. Ém. le cardinal Meignan, archevêque de Tours, décédé le 26 janvier, a été en France, à notre époque, un des rénovateurs des études d'exégèse et de critique biblique, où il a déployé de fortes qualités de savant et d'écrivain. Infatigable au travail, l'illustre vieillard est mort, pour ainsi dire, la plume à la main. Puisse son exemple exciter

dans le clergé français une noble émulation d'efforts pour l'étude approfondie et la défense raisonnée des saintes Écritures, pour l'alliance dans le labeur intellectuel d'une orthodoxie solide et sage avec une large et judicieuse ouverture d'esprit, avec la connaissance et la pratique des bonnes méthodes, pour le dévouement ferme, agissant, patient, zélé, au progrès de la science chrétienne !

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Le journal, une des forces les plus redoutables des sociétés modernes, a été connu dès l'antiquité. Après M. J.-V. Le Clerc, M. Gaston Boissier refait l'histoire du journal à Rome, en élargissant la question [1] et en recherchant les raisons qui empêchaient les journaux de devenir alors, comme ils le sont aujourd'hui, un impérieux besoin pour tous et de jouer dans la politique, dans les lettres et dans la vie de chaque jour un rôle prépondérant. Pour être moins rapides ou moins commodes, les moyens d'informations ne manquaient point à Rome. L'usage fort répandu des affiches suppléait sans trop de désavantage à la publicité du journal, chez un peuple dont l'existence se passait en grande partie au forum. C'étaient les lectures publiques, comme maintenant les journaux, qui fondaient les renommées littéraires. Quant aux nouvelles politiques, le désir que l'on avait de les connaître faisait trouver mille moyens d'en faciliter la diffusion. Si les *Acta senatus et populi*, créés par César, et transformés plus tard en *Acta diurna populi romani*, ne prirent pas le développement et l'importance que la presse a de nos jours, la première cause en est d'abord à ce fait que chez les Romains le journal était affiché et ne venait point trouver le lecteur. La difficulté de répandre le journal et de le faire parvenir à son adresse empêchait que l'on n'en fît un usage régulier.

— Clovis a-t-il été baptisé à Reims ? Telle est la question — fort actuelle au moment où l'on s'apprête, dans la vieille cité épiscopale, à célébrer le quatorzième centenaire de cet événement, — que le P. F. Jubaru s'est proposé de résoudre [2]. Les seules sources qui mentionnent Reims comme lieu de baptême sont la chronique de Frédégaire, sans valeur pour cette époque, et la vie de saint Vaast, écrite aussi bien après les événements et dont le témoignage est par suite assez faible. L'itinéraire indiqué par cette vie offre de grandes difficultés. Il semble étonnant que Clovis, au lieu de suivre la route de Toul à Soissons par Reims, soit remonté du côté de Voncq, comme

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1895.
[2] *Études religieuses*, 15 février 1896.

le dit l'hagiographe. Mais le P. Jubaru, rappelant que les rois mérovingiens ont eu une résidence à Attigny, pense que Clovis a pu venir y rejoindre Clotilde. Dès lors, tout s'éclaircirait; Attigny dépendant du diocèse de Reims, c'est, selon l'usage, dans le baptistère de la métropole qu'a dû avoir lieu le baptême.

— M. l'abbé Métais avait attribué à Ives de Chartres une charte cédant à l'abbaye de Saint-Père tous les droits de l'évêque, de l'archidiacre et du doyen de son chapitre sur l'église de Planches (diocèse de Sées). Ce document aurait eu un intérêt particulier, celui de présenter la signature autographe du célèbre écrivain. M. René Merlet prouve [1], par des arguments irrésistibles, que cette pièce n'est point d'Ives de Chartres, mais de l'évêque de Sées, Ives de Bellesme, et qu'elle fut rédigée entre 1070 et 1072.

— Il est regrettable que les *Annales de l'Est* [2] coupent en plusieurs livraisons un même chapitre de l'étude de M. Ch. Schmidt, trop modestement appelée *Notes sur les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge*. C'est ainsi que la dernière partie du chapitre III sur les charges des paysans aurait été mieux placée dans le numéro d'octobre dernier que dans celui de janvier. — Le chapitre IV est consacré à la juridiction seigneuriale. Le *schultheiss*, nommé par le seigneur, rendait la justice en son nom dans les villages. Les échevins, élus par les paysans, assistent le schultheiss; et celui-ci, lorsqu'ils ont constaté la culpabilité ou l'innocence d'un accusé et déclaré la coutume, prononce la sentence et la fait exécuter. Le seigneur ecclésiastique est représenté par un avoué laïque et noble, le *vogt*. M. Schmidt, après avoir déterminé les attributions des officiers de justice, recherche comment s'exerçait la juridiction seigneuriale, examinant tour à tour le local où la justice est rendue, le lieu de détention des malfaiteurs, l'époque de la tenue des sessions, la compétence du tribunal et les peines qu'il peut prononcer.

— Pour intéressante qu'elle soit, l'histoire du parlement de Lorraine et Barrois, de M. J. Krug-Basse, dont les *Annales* [3] nous donnent les six premiers chapitres, ne peut être comparée aux notes de M. Ch. Schmidt. La première partie de ce travail traite des juridictions souveraines antérieures à la création du parlement. L'auteur retrace les anciennes institutions judiciaires de la Lorraine, passant successivement en revue les assises des gentilshommes de l'ancienne chevalerie de Lorraine, la chambre des comptes de Nancy, le tribunal des échevins de la même ville, les grands jours de Saint-Mihiel.

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, novembre-décembre 1895.
[2] Janvier 1896.
[3] Janvier 1896.

— M. E. Doumergue a entrepris [1] une série d'études historiques sur le Paris protestant du XVIe siècle, entre les années 1509 et 1572. « Nous voudrions, dit-il, faire faire à un protestant d'aujourd'hui une promenade à travers Paris, en lui montrant ce qu'aurait pu lui montrer un protestant contemporain de Calvin. » Dans cette reconstitution du passé, il rappelle avec beaucoup d'érudition tous les souvenirs qui doivent être chers aux protestants ; mais pourquoi faut-il que la science réelle de l'auteur soit gâtée par un zèle religieux aussi intempestif ? Les deux premiers articles nous font connaître le faubourg Saint-Germain, berceau du protestantisme français, l'Université, les faubourgs Saint-Victor et Saint-Marceau. Des reproductions partielles du plan de Ducerceau complètent heureusement ce travail.

— Urbain de Laval, marquis de Sablé, seigneur de Boisdauphin, avait combattu dans les rangs des ligueurs à Ivry. Fait prisonnier dans cette rencontre, il négocia avec Henri IV la cession de Château-Gontier et de Sablé et reçut en échange le titre de maréchal de France et le gouvernement de l'Anjou. En 1600, lorsqu'il s'agit d'envoyer une ambassade en Allemagne, le roi le choisit pour remplir cette mission, en lui adjoignant toutefois Ancel, diplomate expérimenté et fort au courant des affaires d'Allemagne. Cette ambassade n'eut point de résultats bien positifs : elle servit cependant à nouer dans les pays d'outre-Rhin d'utiles relations et affirma une fois de plus l'intention de la cour de France de garder son rôle de protectrice des petits États contre la prédominance de la maison d'Autriche. Un auteur anonyme a laissé un récit de la mission de Boisdauphin, qui fournit de curieux détails sur l'aspect des villes que traversa le maréchal en se rendant à Prague (Bar-le-Duc, Toul, Nancy, Strasbourg, Rastadt, Nuremberg, Pilsen) et sur les mœurs et les habitudes des cours de l'Allemagne à cette époque. M. Albert Babeau nous donne [2] une analyse de ce récit demeuré inédit (Bibl. nat., ms. fr. 5562), dont il fait ressortir l'intérêt et qu'il complète à l'aide des instructions données à notre ambassadeur.

— Rendu aux loisirs de la vie privée par les hasards de la politique, M. Gabriel Hanotaux dépense son activité en écrivant d'intéressants articles d'histoire que publient tour à tour la *Revue des Deux Mondes* et la *Revue de Paris*. Celui qu'il consacre [3] au premier ministère de Richelieu (novembre 1616-avril 1617), dont il s'est constitué l'historien en titre, est certainement l'un des plus remarquables. L'évêque de Luçon arrivait aux affaires avec les « jeunes » lorsque

[1] *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire*, 15 janvier et 15 février 1896.

[2] *Revue historique*, janvier-février 1896.

[3] *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier et 1er février 1896.

les « barbons » venaient de recevoir leur congé. La situation était aussi difficile que précaire. Le maréchal d'Ancre suivait une politique contraire à celle dont les grandes lignes semblaient déjà arrêtées dans l'esprit du nouveau secrétaire d'État, et il fallait de l'audace et de l'habileté pour essayer de faire prévaloir ses propres idées sans éveiller les soupçons du ministre tout-puissant. Enfin Richelieu ne pouvait compter sur l'avenir ; et il était à prévoir que, haï de tous, le maréchal entraînerait dans sa chute ceux qui lui devaient leur élévation. Au reste, malgré la sûreté de ses vues et l'énergie qu'il déploie, Richelieu ne sait pas encore mesurer ses projets à ses moyens d'action. Il présume trop de ses forces, et la première négociation importante qu'il mène aboutit à un échec complet. Après avoir retracé un fidèle tableau de la situation politique de l'Europe en 1616, M. G. Hanotaux montre comment toutes les puissances se trouvèrent d'accord pour rejeter la médiation offerte par la France pour le règlement définitif des affaires d'Italie. Le complot qui remplaça d'Ancre par Luynes vint à propos dissimuler ce premier insuccès.

— L'on ne croyait point, dans l'ancienne France, qu'il fût possible de coloniser un pays sauvage sans apporter à ses habitants la lumière de l'Évangile. C'est ainsi que deux prêtres de la congrégation de Saint-Lazare, MM. Nacquard et Gondrée, accompagnèrent les premiers de nos compatriotes qui, au XVIIe siècle, tentèrent de s'établir à Madagascar. M. Lecoy de la Marche nous donne [1] l'analyse des récits originaux rédigés en forme de lettres à leur supérieur par un de ces missionnaires et conservés en manuscrit aux Archives nationales. Ce travail fournit de curieux détails sur la religion primitive des habitants de la grande île africaine, et nous initie aux efforts tentés par les missionnaires français pour les arracher à leurs superstitions et à leurs erreurs.

— M. le docteur A. Corre publie [2] d'intéressants fragments de la correspondance de Blad, député de Brest à la Convention, avec la municipalité de cette ville, relatifs au procès de Louis XVI et à la révolution du 31 mai 1793. Sympathique aux Girondins, Blad semble manquer de courage et d'énergie. Il ne prend pas la parole pour les défendre, et alors que, selon ses propres expressions, « plusieurs bons citoyens ont désespéré du salut de la chose publique, » il ne se permet aucune réflexion sur ce qu'il écrit à la municipalité de Brest. Après la chute de la Gironde, il attend encore les événements pour se prononcer; mais, lorsque les administrateurs du Finistère sont décrétés d'accusation comme fédéralistes, la fièvre le saisit, et

[1] *La Quinzaine*, 15 novembre 1895.
[2] *La Révolution française*, 14 décembre 1895.

non sans raison, car son tour est venu. Toutes les précautions qu'il prend pour éviter de se compromettre n'empêchent point son arrestation. Le péril qu'il court fait de lui un adversaire résolu des montagnards, lorsque, après le 9 thermidor, il voit s'ouvrir les portes de sa prison.

— Pendant sa détention à Sainte-Pélagie, Mme Roland avait vu disparaître un à un ses plus fidèles amis. Un correspondant mystérieux, caché sous le nom de Jany, apparut vers le milieu de septembre 1793. Confident de ses plus secrètes pensées, il reçut les derniers cahiers des Mémoires qu'elle écrivait au jour le jour dans sa prison. L'étude très serrée des six lettres que lui adressa la prisonnière conduit M. Cl. Perroud [1] à identifier Jany avec Edme Mentelle, compilateur fécond, tour à tour professeur à l'École militaire, aux Écoles centrales et à l'École normale.

— Il semble qu'à aucune époque de l'histoire l'on ne fit moins de cas de la vie humaine que pendant la Révolution, et ceux mêmes qui avaient le plus profité du nouvel état de choses l'expérimentèrent plus d'une fois. Le général Jean Donadieu, dont M. Charavay nous rappelle [2] brièvement la carrière, fut l'une des victimes les moins connues de ces avancements extraordinaires si fréquents à cette époque. Élevé au grade de général de brigade pour avoir, par une charge vigoureuse, décidé du succès à la journée de Weitbruch et s'être emparé du drapeau autrichien, le 18 octobre 1793, il se vit condamné à mort, moins d'un an après, par le tribunal révolutionnaire (27 mai 1794). Son crime était de ceux que la Convention ne pardonnait point à ses généraux. Lorsque, après la victoire de Geisberg, les Autrichiens fuyaient du côté de Wissembourg, Hoche lui envoya l'ordre de charger l'ennemi. La crainte de voir ses hommes décimés par l'artillerie l'empêcha d'obéir, et cette coupable inaction permit aux Autrichiens d'atteindre Wissembourg.

— La lutte qui, en province et surtout dans les départements de l'Ouest, s'engagea entre la Révolution victorieuse et ses adversaires eut surtout le caractère d'une lutte religieuse. Plus l'exercice de la religion était entravé, plus la persécution contre le clergé insermenté était violente, plus aussi les populations mettaient d'énergie à défendre leur foi. M. G. Dubois nous offre [3] une nouvelle preuve de cette impuissance de la Convention à déchristianiser le pays, en étudiant dans la ville et le district de Coutances l'effet des mesures de rigueur prises par les agents du gouvernement pour abolir la religion catholique.

[1] *La Révolution française*, 14 janvier 1896.
[2] *La Révolution française*, 14 décembre 1895.
[3] *La Révolution française*, 14 janvier 1896.

— L'entrée à Berlin et l'occupation de cette ville par les troupes françaises, après les foudroyants succès de la campagne de 1806, que M. Arthur Lévy nous raconte [1], à l'aide des sources allemandes et des documents officiels des Archives nationales et des Archives de la guerre, nous rappellent malgré nous les tristes souvenirs de la dernière guerre et l'entrée de l'armée prussienne à Paris. Jamais contraste ne fut plus frappant, et c'est avec un légitime orgueil que nous le constatons. Davout et bientôt après Napoléon furent reçus en triomphe à Berlin, et y trouvèrent une population qui, oublieuse de ses revers de la veille, se montra pleine de prévenance et d'égards pour les soldats français. L'ordre était si parfait, la vie de tous les jours si peu changée, la situation nouvelle acceptée si gaiement, que Napoléon eût pu se croire en quelque résidence de la couronne, et l'armée en plein pays de France. En 1871, les troupes allemandes à Paris n'eurent jamais illusion semblable !

— Les sentiments des Prussiens pour les Français ne tardèrent pas à se modifier. L'on sait comment la lettre de Stein au prince de Sayn-Wittgenstein (15 août 1808), tombée entre les mains de la police impériale, en révélant les patriotiques complots du ministre, fut la cause qui détermina sa chute. Un article de M. Bailleu ayant signalé la présence de cette pièce historique aux Archives des affaires étrangères, M. G. Cavaignac, à qui on doit un important ouvrage sur le ministère de Stein (Paris, Hachette, 1891), a eu la curiosité de la rechercher. Il put bientôt acquérir la conviction qu'elle ne s'y trouvait point, et que M. Bailleu avait confondu la lettre personnelle de Stein au prince de Wittgenstein avec une lettre administrative adressée au même destinataire et soustraite en même temps par la police. La lecture des divers documents consultés par M. Cavaignac, au cours de ses recherches, l'a engagé à raconter l'histoire de cette saisie [2] et à retracer les événements dont elle fut l'origine. L'auteur arrive à cette conclusion qu'en 1808 Napoléon était menacé d'une nouvelle coalition européenne. Selon lui, si l'Empereur n'a point exigé de Frédéric-Guillaume une rupture immédiate avec Stein, c'est qu'il se croyait obligé de ne point brusquer les situations dans l'Europe centrale.

— M. Albert Vandal déploie toutes les ressources de son talent de mise en scène dans le vivant tableau qu'il trace [3] du séjour de Napoléon à Dresde au mois de mai 1812. Avant de marcher contre la Russie, Napoléon avait voulu, une fois encore, s'entourer d'une cour de rois et apparaître aux yeux du monde, suivant l'expression de l'auteur, comme « empereur d'Europe. » Le seul désir d'étonner le monde

[1] *Revue de Paris*, 1er décembre 1895.
[2] *Revue historique*, janvier-février 1896.
[3] *Revue de Paris*, 15 janvier 1896.

par son faste et de voir à ses pieds les représentants des plus vieilles monarchies ne l'attirait point en Saxe ; il espérait que les fêtes, dont l'éclat allait un moment éblouir l'Europe, donneraient le change à l'empereur de Russie sur ses véritables desseins, endormiraient sa vigilance et l'empêcheraient de prendre l'offensive. En évoquant à nos yeux le souvenir de cette sorte d'apothéose que l'Empereur s'était préparée, M. Vandal fait aussi revivre l'intéressante physionomie de tous les hôtes royaux qui se pressaient à Dresde et qui, à l'exception de l'impératrice d'Autriche, rivalisaient de bassesse et de platitude auprès du maître redouté.

— Ange Pitou, journaliste, agent royaliste, chanteur des rues pendant la Révolution, et libraire sous l'Empire, faisait partie de la garde nationale de Paris au moment de la prise de cette ville par les alliés. M. Fernand Engerand publie [1] le récit qu'il a laissé de l'entrée des troupes étrangères à Paris ; on y trouve des renseignements nouveaux sur l'état d'esprit de la population parisienne et sur les armées alliées. Sur le passage des souverains, 400,000 voix les acclament comme des libérateurs, et le même peuple qui, la veille encore, criait : Vive l'Empereur ! lorsque la fausse nouvelle de son arrivée se répandait, crie avec enthousiasme : Vivent les Bourbons ! et : Vive Louis XVIII ! Quant aux étrangers de toutes nations qui avaient envahi la ville, ils s'y livrèrent, dès leur arrivée, à la plus effroyable débauche.

— M. le marquis de Sassenay a extrait [2] d'un ouvrage qui vient de paraître sur les *Derniers mois de Murat* le récit de la mort de l'ex-roi de Naples. L'on sait aujourd'hui que Murat se jeta dans cette folle entreprise à l'instigation de la police napolitaine et de son chef, le ministre Médici, qui joua en cette circonstance un rôle des plus vils. Des amis du roi détrôné se laissèrent acheter et lui représentèrent la population napolitaine prête à se soulever. Murat crut trop facilement ces perfides conseils, qui flattaient son amour-propre et son ambition. Arrêté aussitôt après son débarquement, et condamné par une commission militaire, il mourut en soldat et en chrétien fervent. La traversée, le débarquement, l'arrestation, le jugement et les derniers moments de Murat sont racontés dans tous leurs détails par M. le marquis de Sassenay.

— Lorsque Napoléon, vaincu par la coalition, se vit contraint d'abdiquer, les anciens conventionnels se rallièrent avec enthousiasme à la cause royaliste et, de concert avec les émigrés, relevèrent le trône des Bourbons. Après les Cent-jours, la réaction royaliste ne tarda pas à détruire leurs espérances. Les régicides, en particulier, qui s'étaient

[1] *Nouvelle Revue*, 15 février 1896.
[2] *Revue de Paris*, 15 décembre 1895.

montrés trop empressés à servir de nouveau l'Empereur, furent bannis du royaume, et ne trouvèrent pas toujours en exil le repos et l'oubli désirés. M. Léonce Pingaud, dans un article des plus curieux [1], recherche ce que devinrent ces épaves de la Révolution, dispersées à travers le monde, jusqu'en 1854, date de la mort de Thibaudeau, le dernier des conventionnels. De son travail se dégage cette conclusion, qu'après une destinée différente, la plupart des régicides furent en proie, sur leurs vieux jours, à une même désillusion, et se prirent à douter de leur œuvre.

— D'après une opinion assez répandue, Charles X, après avoir abandonné Paris à la révolution triomphante au 1er août 1830, avait encore à Rambouillet des forces suffisantes pour reprendre sa capitale. Le général de Saint-Chamans, qui s'y trouvait avec les dernières troupes restées fidèles, émet une opinion contraire dans ses *Mémoires*. Dans son récit des événements de 1830, que publie la *Revue de Paris* [2], il prétend que si la révolution pouvait encore être conjurée le 26 ou le 27 juillet, il n'en était plus de même le 1er août. A supposer que les cinq à six mille hommes (et non les douze à quinze mille) qui entouraient le roi à Rambouillet eussent pu rentrer à Paris à travers les barricades, « ce ridicule combat et cette victoire sans but ni gloire n'auraient fait qu'envenimer les haines et irriter davantage les mauvaises passions de la populace contre le roi et sa famille. »

— M. N. de Ring, ancien directeur politique au ministère des affaires étrangères, répond à la question, souvent résolue d'une façon inexacte, de savoir si la principauté de Monaco est un État indépendant ou protégé [3]. Il établit qu'en faisant évacuer Monaco par ses troupes après la cession de Nice à la France, le gouvernement sarde a renoncé en fait au protectorat de la principauté, déjà aboli en droit depuis le jour où Charles-Albert s'était indûment approprié Menton et Roquebrune. D'autre part, par le traité du 2 janvier 1861, le prince Charles III a cédé au gouvernement français ses droits sur Menton et Roquebrune, dont la possession ne saurait en aucune façon lui être contestée.

— Si la haute et sereine impartialité que l'on demande à l'historien est difficile à rencontrer, c'est assurément chez l'homme politique mêlé aux événements qu'il raconte. C'est cependant la « véridique histoire » de Napoléon III que M. Émile Ollivier prétend nous donner [4], en s'affranchissant de tout esprit de parti. L'intention est

[1] *Revue de Paris*, 15 février 1896.
[2] 1er février 1896.
[3] *Nouvelle Revue*, 15 novembre 1895.
[4] *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1895 et 1er janvier 1896.

louable, et ce ne sera point un des moindres attraits de cette étude qui, au fond, ne nous révèle point jusqu'ici un Napoléon inconnu, que de voir dans quelle mesure l'auteur aura rempli son engagement. Le premier chapitre, qui retrace à grands traits la vie tourmentée et aventureuse du prince Louis-Napoléon avant la révolution de 1848, fait craindre que M. Émile Ollivier ne tienne point toutes ses promesses. Nul esprit réfléchi ne refusera sans doute à Napoléon III de sérieuses qualités intellectuelles, et, ce qui vaut mieux encore, un cœur affectueux et sensible. Il se montra pour sa mère tendre et respectueux, et le caractère bizarre de l'ancien roi de Hollande ne l'empêcha point de remplir à son égard les devoirs d'un fils. Mais les appels à la force, les attaques à main armée contre un gouvernement établi, quelles que soient les raisons mises en avant pour les justifier, méritent toujours une réprobation morale, et les échauffourées de Strasbourg et de Boulogne n'ont pas même l'excuse d'un péril couru par la France à l'époque où elles furent tentées. Un second article rappelle dans quelle circonstance le prince Louis-Napoléon parvint à la présidence. M. E. Ollivier cherche à établir qu'en toutes circonstances le prince répudia le rôle de prétendant et voulait ne rien devoir qu'à la souveraineté populaire. D'après lui, il ne ressentait aucune aversion pour la république et désirait sincèrement consolider l'existence de cette forme de gouvernement. S'il l'a plus tard renversée, c'est que l'on n'a point répondu à sa bonne volonté. L'auteur expose longuement la situation de l'Europe après la chute de Louis-Philippe, et montre qu'à l'avènement de Louis-Napoléon à la présidence, la révolution de février était partout « compromise ou perdue. » — « Partout, dit-il, elle dissipait par la folie de sa méthode révolutionnaire les biens acquis par la sagesse de la méthode constitutionnelle...., et le principe des nationalités, loin d'être descendu de la théorie dans les réalités, se trouvait à la veille d'être égorgé par le droit de la conquête, refait en forces. »

— A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la prise de Rome par les troupes italiennes, M. le baron Blanc a publié les rapports qu'il adressa, depuis le 24 septembre 1870 jusqu'au 9 octobre, à M. Visconti Venosta, alors ministre des affaires étrangères. On y trouve le récit détaillé des premières négociations engagées au nom du Vatican et du gouvernement italien entre le cardinal Antonelli et le secrétaire de M. Venosta. Une intéressante étude [1] de M. François Carry sur ces documents, tirés à un très petit nombre d'exemplaires et qui ne sont point mis dans le commerce, analyse les longues conversations qu'échangeaient presque chaque jour les représentants des

[1] *Le Correspondant*, 10 décembre 1895.

deux pouvoirs. Empreintes de la plus grande cordialité, elles nous montrent les adversaires attentifs à ne point perdre leurs positions et à ne laisser échapper aucune parole qui pût être interprétée, chez l'un, comme une rétractation ou un regret, chez l'autre, comme une acceptation des faits accomplis. Au reste, les chances d'une entente ont été plus nombreuses alors qu'à aucune autre époque, et le temps, loin de rapprocher le Vatican du Quirinal, semble avoir creusé entre eux un fossé plus profond.

— Tous ceux qui, sur les champs de bataille ou dans la diplomatie, ont joué un rôle important pendant la guerre franco-allemande viennent tour à tour apporter à l'histoire le témoignage de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils ont vu et entendu. Aux Mémoires de M. de Gontaut et aux articles du duc de Broglie, publiés dans le *Correspondant*, succèdent les souvenirs de M. le marquis de Gabriac [1]. Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg pendant toute la durée de la guerre et à Berlin après la signature de la paix de Francfort jusqu'à l'arrivée de notre premier ambassadeur, il a pris part aux négociations échangées entre la France, l'Allemagne et la Russie, à une époque décisive dans les destinées de notre pays. Aussi n'est-il aucune des dépêches diplomatiques qu'il insère dans son récit ou des conversations qu'il rapporte qui ne présente un réel intérêt. M. de Gabriac confirme l'opinion de M. Thiers sur les raisons qui empêchèrent l'empereur de Russie d'intervenir en notre faveur par les armes ou même d'offrir sa médiation, malgré les sympathies de la nation russe pour nos malheurs. Dès le début des hostilités, la Russie avait pris envers la Prusse des engagements qui la condamnaient à l'abstention. Cet appui moral rendit impossible la formation d'une ligue des neutres et aurait paralysé toute action éventuelle de l'Autriche. Profitant habilement de la situation, la Russie se fit payer sur l'heure le service rendu à la Prusse en dénonçant le traité de 1856. Le récit du séjour à Berlin de M. de Gabriac n'est pas moins instructif. Il fallait renouer les relations diplomatiques entre deux nations dont la guerre n'avait point épuisé la haine, et à un moment où le moindre incident pouvait amener une reprise des hostilités. M. de Bismarck ne croyait point que la France consentît à rester sous le coup de sa défaite ni qu'elle pût faire face à ses engagements. Si même il faut en croire les paroles de M. de Bismarck à notre chargé d'affaires, seule cette conviction que la paix n'était qu'une suspension d'armes aurait déterminé l'empereur, d'accord avec son ministre et avec l'état-major allemand, à garder l'Alsace et la Lorraine, car « pour nous, ajoutait-il, ces provinces seront une difficulté. »

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 janvier et 1er février 1896.

— Nous mentionnerons encore, parmi les revues de province, une étude à la fois historique et archéologique de M. Gabriel Fleury [1] sur le prieuré Notre-Dame de Mamers, l'un des six prieurés conventuels attachés à l'abbaye de Saint-Lomer de Blois, et sur l'église paroissiale, autrefois chapelle du prieuré; — l'histoire de la commune du Sauze depuis le moyen âge jusqu'en 1793, dont l'auteur, M. Borel [2], a puisé les éléments dans les archives communales; — une étude sur le prieuré de Beaulieu en Roannais, faite par M. J. Prajoux [3], d'après l'ouvrage du chanoine La Mure intitulé : *Antiquités du dévot prieuré des dames religieuses de Beaulieu en Roannais, de l'ordre de Fontevrault;* — les trois premiers chapitres d'une histoire des établissements hospitaliers et religieux de Guérande, par M. E. de Boceret [4], comprenant les notices du petit séminaire, du couvent des jacobins et de l'Hôtel-Dieu; — la monographie très complète, par M. l'abbé A. Baraud [5], de la paroisse de La Caillière, en Vendée, jusqu'à la fin du siècle dernier; — l'étude sommaire de M. J. Trévédy [6] sur cinq des seigneuries de Bretagne, situées hors de Bretagne (vicomté de Limoges, comtés de Montfort-l'Amaury, d'Étampes, de Vertus et de Richemont), et dont les ducs associaient les titres à leur titre ducal; un premier chapitre raconte comment la vicomté de Limoges et le comté de Montfort sont entrés dans la maison de Bretagne; — le commencement d'une étude de M. l'abbé J.-M. Suchet [7] sur Châteauvieux et Châteauneuf, châtellenies de Vuillafans, depuis les dernières années du XIIIe siècle jusqu'en 1364, époque à laquelle se termina la *guerre des deux Bourgognes;* — la fin des notices consacrées par M. Natalis Rondot [8] aux graveurs sur bois et aux imprimeurs lyonnais du XVe siècle; — une notice de M. Charles Nerlinger [9] sur les revenus que le duc de Bourgogne a perçus dans la ville de Thann en 1469 et en 1471 (d'après le rapport de Poinçot et de Pilet conservé aux archives de la Côte-d'Or); — les notices de d'Hozier sur les chevaliers de Saint-Michel de la province du Poitou, depuis la fondation de l'ordre jusqu'à l'ordonnance de 1665, publiées par M. le vicomte P. de Chabot [10]; — le début d'une

[1] *Revue historique et archéologique du Maine*, 2e semestre 1895, 2e et 3e livr.
[2] *Bibliothèque de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 4e trimestre 1895.
[3] *Revue du Lyonnais*, janvier 1896.
[4] *Revue historique de l'Ouest*, novembre et décembre 1895, janvier 1896.
[5] *Revue historique de l'Ouest*, février 1896.
[6] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, février 1896.
[7] *Annales franc-comtoises*, juillet-août 1895.
[8] *Revue du Lyonnais*, novembre et décembre 1895.
[9] *Revue d'Alsace*, janvier-mars 1896.
[10] *Revue historique de l'Ouest*, novembre et décembre 1895, janvier et février 1896.

étude sur les origines de l'imprimerie à Bordeaux, où M. A. Claudin [1] nous fournit de nombreux détails sur le projet d'établissement d'une imprimerie dans cette ville en 1486 et nous donne la description très complète des premiers livres sortis des presses de Gaspard Philippe et de Jean Guyard, dont il nous retrace la biographie ; — un curieux article où M. Edgar Bourloton [2], à l'aide de documents originaux, raconte la prédication de la croisade dans le diocèse de Maillezais, sous le pontificat de Léon X, de mars 1517 à juillet 1518; elle rapporta dans ce seul diocèse une somme de 2,994 livres ; faut-il ajouter que les préoccupations de François Ier, tout entier au dessein de se faire élire chef du Saint-Empire, et surtout la révolte de Luther contre l'Église empêchèrent la papauté de donner suite à son projet de croisade ? — la première partie d'une étude sur l'imprimerie de Fléchoire, dans laquelle M. le baron S. de la Bouillerie [3] nous donne la description des livres parus à La Flèche depuis le début de l'imprimerie dans cette ville en 1575 jusqu'à la fin du XVIIe siècle, non sans nous fournir quelques renseignements biographiques sur les imprimeurs René Trois-Mailles, Jacques Rezé, Gervais et Jacques Laboe et Louis Hébert ; — la publication du règlement de la compagnie des arquebusiers de Réthel, que les deux éditeurs anonymes [4] accompagnent de documents originaux tirés des archives de Réthel et de Monaco (1615-1790) ; — trois lettres de Montfaucon, les premières d'une série de documents inédits (de la collection de M. Henri Wilhelm) concernant les Bénédictins méridionaux et dont M. Tamizey de Larroque [5] entreprend la publication ; — six lettres inédites de Baluze à Melon du Verdier, son neveu, annotées par M. J. L'Hermitte [6], et où l'on voit l'affectueux intérêt que le célèbre érudit portait aux siens ; — l'édition, par M. Rodolphe Reuss [7], du journal laissé par le P. Louis Laguille sur le voyage et le séjour qu'il fit à Paris (1719-1721) pour assurer au collège des jésuites de Strasbourg les revenus de l'abbaye de Seltz que réclamait l'évêque de Spiga ; — le troisième et dernier chapitre des études de M. Ch. de Calan [8] sur la Bretagne à l'époque de Louis XVI; l'auteur nous raconte la lutte que les états de Bretagne engagèrent contre les commissaires du Roi pendant la session de 1782-1783 et les dissentiments qui éclatèrent dans

[1] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 décembre 1895 et 25 février 1896.
[2] *Revue du Bas-Poitou*, 4e livr. 1895.
[3] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1er semestre 1896, 1re livr.
[4] *Revue de Champagne et de Brie*, août 1895.
[5] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 janvier et 10 février 1896.
[6] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 4e livr. 1895.
[7] *Revue d'Alsace*, janvier-mars 1896.
[8] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, décembre 1895.

cette assemblée entre les membres des trois ordres ; — les comptes de M. de Balleroy, chef d'escadre, conservés aux archives municipales de Brest et renfermant plus de deux cents notes, mémoires et factures de toutes sortes, de 1776 à 1790, qui ont permis à M. le docteur A. Corre [1] de reconstituer le bilan des dépenses et dans une certaine mesure de nous révéler les habitudes de vie d'une famille brestoise sous Louis XVI ; — quelques lettres inédites et un nouveau carême impromptu, adressés, en 1789, par Théophile-Marie Laënnec, père du célèbre médecin et lieutenant de l'amirauté de Quimper, à l'un de ses amis, M. Labbadie, et publiés par M. le docteur A. Corre [2] ; — le récit par M. C. Leroux Cesbron [3], d'après les procès-verbaux rédigés par le directoire du département, de l'émeute que la cherté du pain fit éclater parmi les carriers d'Angers les 4, 5, 6, 7 septembre 1790 ; — les derniers chapitres de l'histoire des *Travaux publics au Mans à l'époque de la Révolution*, dans lesquels M. Robert Triger [4] nous raconte la création des promenades des Jacobins par Bruyère en 1791 et 1792 et leurs transformations successives, et nous montre le célèbre ingénieur donnant sa démission, en janvier 1793, pour ne point assister à la désorganisation du service des ponts et chaussées ; — d'intéressants détails sur le combat de la Tremblaye et sur la prise de Cholet [5] par l'armée républicaine les 15 et 16 octobre 1793, extraits des Mémoires du fils de Boutillier de Saint-André que M. Eug. Bossard publiera prochainement sous le titre de *Mémoires d'un père à ses enfants ;* — une sérieuse étude de M. H. Baguenier-Desormeaux [6] sur Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793 : l'auteur cherche à démontrer la sagesse du plan de l'illustre général, qui voulait armer contre la Révolution la plus grande étendue possible de territoire et tout d'abord gagner à la cause royaliste la Bretagne, lieu de refuge assuré en cas d'échec ; selon lui, « les mesquines jalousies, les misérables ambitions, les oppositions systématiques, » en empêchant l'exécution du plan de Bonchamps en temps opportun, furent la principale cause de la perte de la Vendée ; — la continuation de l'étude si complète de M. l'abbé Henri Lelièvre [7] sur les Ursulines de Bordeaux pendant la Terreur ; — la publication par

[1] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, décembre 1895.
[2] *Annales de Bretagne*, janvier 1896.
[3] *Revue historique de l'Ouest*, novembre 1895.
[4] *Revue historique et archéologique du Maine*, 2e semestre 1895, 3e livr., 1er semestre 1896, 4e livr.
[5] *Revue du Bas-Poitou*, 4e livr. 1895.
[6] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, janvier et février 1896.
[7] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 et 25 novembre, 10 et 25 décembre 1895, 10 et 25 janvier, 10 et 25 février 1896.

M. F.-N. Nicoullet[1] d'une série de lettres administratives, écrites, pour la plupart, par les commissaires de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes et relatives à la défense de la frontière des Alpes pendant la campagne de 1799; — les éclaircissements fournis par M. Ch. Baille[2] sur quelques points de la vie du baron de Staël; l'ambassadeur de Suède en France ne donna jamais sa démission et exerça ses fonctions diplomatiques jusqu'en 1799, époque de son rappel par Bonaparte; il mourut à Poligny, le 9 mai 1802, et non à Paris ou dans quelque ville de notre frontière du nord.

ALBERT ISNARD.

[1] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 4e trimestre 1895.
[2] *Annales franc-comtoises*, juillet-août 1895.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Storia della marina militare antica. *Documenti.* T. II. *La marina in Omero e Virgilio*, con quattordici tavole. Parte I, par le cav. Ros. E. Corazzini. Firenze, Passeri, 1894, in-8 de xxi-400 p.

M. Corazzini, qui a déjà publié de nombreux travaux sur la marine des anciens, a étudié et commenté avec le plus grand soin les très nombreux passages de l'Iliade et de l'Odyssée où l'on trouve des renseignements sur la marine des anciens Grecs. L'amiral Jurien de la Gravière a déclaré qu'Homère, en ce qui touche la marine, est quelque chose d'incomparable. C'est le seul poète, sans en excepter le Camoëns, qui lui paraisse avoir pris la navigation au sérieux. Il ne connaît pas une de ses descriptions, pas même une de ses épithètes qu'un marin voudrait désavouer. M. Corrazini partage complètement son opinion, et relève soigneusement toutes les descriptions, toutes les épithètes d'Homère pour démontrer qu'il donne sur la navigation antique les détails les plus complets et les plus précis. Il explique que ces détails ont été souvent omis ou défigurés par la négligence des traducteurs ou leur fâcheuse ignorance de l'archéologie navale. Il expose les opinions des auteurs qui ont traité ce sujet avant lui, et les discute. L'art de construire les vaisseaux était, suivant M. Corazzini, beaucoup plus avancé au temps d'Homère qu'on ne le croit généralement, et il fait sur ce sujet des dissertations très ingénieuses. Il croit aussi que nous avons tort de supposer les Grecs très ignorants dans l'art de diriger leurs navires. Il essaie d'établir la véritable signification des termes maritimes employés par Homère ; il entre dans les plus grands détails sur la construction des navires de son temps, sur les diverses parties qui les composent, sur les voiles, les rames, etc., etc., et aussi sur les noms donnés aux différentes catégories de gens de mer, sur la navigation des Grecs, sur les notions géographiques et astronomiques qui se trouvent dans Homère. Des plans, des croquis facilitent l'intelligence de certains détails.

Ludovic Sciout.

Théorie générale de la possession en droit romain, par M. Ed. Vermond, professeur de droit romain à la Faculté de droit d'Aix en Provence. Paris, Larose, 1895, in-8 de 461 p.

Nous nous trouvons aujourd'hui, aucun jurisconsulte ne l'ignore, en présence de deux théories romaines de la possession, absolument différentes l'une de l'autre : celle de Savigny et celle de Ihéring.

Dans l'excellent traité dont le titre précède, M. Vermond, professeur de droit romain à la Faculté d'Aix, après

avoir retracé l'état de la doctrine sur cette délicate matière, expose avec beaucoup de clarté les systèmes qui divisent les deux éminents romanistes d'outre-Rhin, et étudie avec une érudition peu commune les divergences d'opinion qui les séparent. Il s'attache à démontrer que, si l'on doit adopter sur la possession les idées fondamentales enseignées par Ihéring, on doit toutefois reconnaître que cette théorie, comme toutes les théories romaines, est une théorie parfaitement juridique, et non pas seulement utilitaire; qu'elle est, par conséquent, fondée sur des principes certains, ne contenant aucune solution incohérente.

Présenter la théorie de la possession, c'est, en réalité, rechercher comment et à quelles conditions s'établit et se maintient l'état de fait qui la constitue. M. Vermond excelle à nous montrer comment le droit romain est parvenu à s'approcher du but qu'il voulait atteindre, nous voulons dire assurer au propriétaire un moyen efficace de protection, n'exigeant pas une preuve aussi difficile que l'est celle du droit de propriété, et ne pouvant cependant presque jamais être utilement invoqué par un autre que par le propriétaire. Notre distingué collègue a eu le mérite d'éclairer tout ce sujet par une analyse des plus remarquables du droit romain.

Après avoir consacré un chapitre préliminaire au fondement de la protection accordée à la possession, il s'occupe, dans quatre parties distinctes, de l'acquisition et de la conservation de la possession par l'intermédiaire d'un tiers, et de la théorie de la détention; du *criterium* permettant de discerner la possession de la détention, et enfin de la *possessio vitiosa*.

Nous ne saurions suivre ici le savant auteur dans ses multiples et très instructifs développements. Bornons-nous à dire qu'un livre de la valeur du sien est, de toutes, la démonstration la plus convaincante que, quoi que l'on fasse ou que l'on tente de faire, l'étude du droit romain est encore bien vivace et fort en honneur dans nos Facultés, et que, tant qu'il aura des représentants aussi autorisés que M. Vermond, il triomphera sans peine des mesures absolument injustifiées dont il est actuellement victime de la part des pouvoirs publics, dont les efforts, du reste, semblent tendre de plus en plus à bannir la science du droit proprement dite de l'enseignement de nos Écoles.

P. Louis-Lucas,
professeur à la Faculté de droit de Dijon.

La Fin d'un peuple. La dépopulation de l'Italie au temps d'Auguste, par Maurice Vanlaer. Paris, Thorin, 1895, in-8 de 328 p.

Le titre de ce livre n'en fait pas deviner le sujet, que le sous-titre indique seul avec précision. En réalité, le peuple romain ne finit pas au temps d'Auguste : malgré les pertes subies par la vieille population italique, le dépeuplement des campagnes, l'abandon des métiers par les hommes libres dans les villes, la diminution des familles au sein des classes riches par la mollesse, la débauche, la stérilité volontaire, l'inefficacité des réformes sociales tentées par Auguste, l'afflux d'étrangers qui, dans Rome, supplanta peu à peu les indigènes, il y aurait beaucoup de hâte à prononcer avec M. Vanlaer, dès les premières années de l'empire, l'arrêt de mort d'un régime destiné à durer plusieurs siècles encore. On ne saurait se défier trop de ces titres à effet, qui dénatu-

rent la pensée d'un livre en exagérant sa portée et ses conclusions, et lui donnent dès l'abord une apparence déclamatoire.

Je n'oserais dire que cette apparence soit tout à fait inexacte. M. Vanlaer écrit avec beaucoup de verve, mais il semble surtout attiré par les côtés dramatiques de son sujet. De là une tendance à pousser au noir, et à transporter dans l'histoire le pessimisme de Juvénal. C'est ainsi que, dans les chapitres IV et V, la description très détaillée des mauvaises mœurs des femmes demande quelque correctif : après les avoir lus, on relira utilement les pages que M. Boissier a consacrées aux femmes dans son livre sur *la Religion romaine :* si ce dernier montre peut-être quelque partialité en leur faveur, de son côté M. Vanlaer les charge trop : la vérité paraît être entre les deux extrêmes.

Une connaissance plus approfondie des sources épigraphiques, si révélatrices des mœurs d'une société, aurait probablement ramené le jugement de l'auteur à une juste mesure. Les sources littéraires anciennes lui sont beaucoup mieux connues. Il se sert très souvent des poètes : mais pourquoi les traduire en vers français? Quant à la littérature moderne du sujet, l'auteur la possède incomplètement. Ces réserves faites, je dois ajouter que le livre se lit comme il est écrit, d'un seul jet, et est fort entraînant. Toute proportion gardée, et à un rang fort inférieur, on pourrait le comparer aux belles études historiques de M. de Champagny. Ce n'est pas tout à fait la méthode moderne, beaucoup plus froide et plus impersonnelle. Mais il ne messied pas de voir un auteur se passionner pour un sujet qui, par tant de côtés, touche à la morale, et tirer de l'antiquité, même avec quelque audace de langage, des leçons historiques dont notre temps ferait utilement son profit.

PAUL ALLARD.

Les Assemblées provinciales de la Gaule romaine, par Ernest CARETTE. Paris, Alphonse Picard et fils, in-8.

Les assemblées provinciales dans l'empire romain ont fait l'objet de nombreuses études. Dès le XVIIIe siècle, Du Buat et Moreau, dans leurs *Discours sur l'histoire de France et les origines de la France, l'Allemagne et l'Italie*, rappelaient la mémoire des assemblées de l'époque romaine. Le premier, dans notre siècle, Duruy a, dans ses beaux travaux sur la civilisation romaine, fait ressortir toute l'importance de ces assemblées. Dans son célèbre traité sur *l'Organisation administrative de l'empire romain*, traduit avec tant d'autorité et de science par MM. Louis Lucas et Weiss, J. Marquardt a mis en lumière le rôle considérable joué par les *concilia*, qui prirent un développement si grand sous les empereurs. Aux données acquises au sujet des assemblées provinciales romaines par Godefroy et Menot sont venus se joindre de nombreux matériaux dont Marquardt a réuni les éléments dans l'*Ephemeris epigraphica*. Ses savants traducteurs, MM. Lucas et Weiss, ont dressé la bibliographie générale des assemblées provinciales ; il suffit de la parcourir pour se rendre compte de l'intérêt particulier que les historiens et épigraphistes attachent à cette question, qui a soulevé des controverses fameuses. La dernière publication parue sur ce sujet est due à la plume d'un jurisconsulte distingué,

M. Ernest Carette, avocat à la cour de Paris. La plaque de Narbonne découverte en 1888 et reproduite, au moyen de l'héliogravure, à la fin du volume de M. Carette, constitue un document de la plus haute importance sur l'histoire des assemblées provinciales. En reproduisant cette inscription, le *Corpus* l'a accompagnée de notes et remarques de Hirschfeld et Mommsen. De leur côté, MM. Guiraud, Héron de Villefosse et Mispoulet ont fait, à l'occasion de cette découverte, des communications du plus grand intérêt à l'Académie des sciences morales et politiques, à celle des inscriptions et belles-lettres et à la Société des antiquaires de France. La plaque de Narbonne a été acquise en 1889 par M. Adolphe Démy, oncle de M. Carette, qui en a fait don au Louvre, où elle figure dans le musée des antiquités romaines. S'inspirant des recherches faites avec son oncle dans une intime et savante collaboration, M. Carette nous initie aux transformations successives des assemblées religieuses et politiques que César trouva à son arrivée dans les Gaules. Les *conventus*, que l'illustre général présidait lui-même dans la Cisalpine et la Narbonnaise, pour y trancher les procès publics intéressant les villes, différaient essentiellement des *concilia* qu'il tint plus tard dans la *Gallia Comata*. Les *conventus* étaient, de même que dans toutes les provinces de la république romaine, des réunions se tenant régulièrement à des époques fixes, dans des villes déterminées, ayant pour principal objet l'administration de la justice, tandis que, dans la *Gallia Comata*, les *principes* se réunissaient, selon une antique coutume, au printemps ou à l'automne, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour recevoir les instructions du pouvoir central.

C'est dans un *conventus* tenu à Narbonne qu'Auguste décida la division de la Gaule en quatre gouvernements, comprenant huit provinces. M. Carette examine les conditions dans lesquelles furent établies des assemblées dans les diverses provinces gauloises, et précise la date exacte de celle qui se tint le 1er août 744 de l'ère romaine, à Lyon, à l'occasion de la dédicace d'un autel érigé à l'empereur Auguste. Drusus, alors gouverneur des Gaules, avait profité de cette circonstance pour rassembler les *principes* et s'assurer de leur fidélité au moment d'entrer en campagne contre les Sicambres. C'est là, selon toutes les présomptions, l'époque exacte de la première réunion des assemblées provinciales des trois Gaules romaines, comme assemblées constituant des *universitates* et ayant un caractère certain d'institution publique. La plaque de Narbonne ne laisse aucun doute sur ce caractère officiel et public, car il résulte de l'examen de ce précieux document que les assemblées provinciales étaient établies en vertu d'une *lex data*. Investi de la présidence, le *flamen provinciæ* célébrait les cérémonies du culte de Rome et d'Auguste ; c'était un grand personnage, sur les prérogatives et les attributions duquel M. Carette fournit de curieux détails. Les assemblées provinciales avaient donc un caractère religieux et politique à la fois. Elles se réunissaient d'ordinaire chaque année, et après avoir pris part aux fêtes religieuses et aux jeux publics, elles formaient le *concilium provinciæ*, dont la compétence s'étendait sur de nombreux objets. MM. Daremberg et Saglio, Fuchs, de Boissieu, Waddington,

Mommsen et Marquardt ont précisé les diverses attributions du *concilium* composé des *patroni*, des *sacerdotales* et des *legati*. M. Carette, s'aidant des inscriptions, fait ressortir le caractère des *legati*, élément mobile et passager, dont le mandat était un véritable *munus* ou charge communale. Ils étaient l'âme des assemblées qui, grâce à leur initiative, sortaient souvent de leurs attributions financières ou religieuses, pour formuler les vœux des provinces, se plaindre ou remercier le gouvernement impérial, distribuer le blâme ou l'éloge aux gouverneurs, en les poursuivant en justice ou en leur dressant des monuments honorifiques.

Les assemblées de la Gaule, religieuses au début de la conquête romaine, devinrent peu à peu politiques et hiérarchisées. Elles jouèrent un rôle assez important dans la période du Haut-Empire, mais elles tombèrent dans l'oubli et l'effacement au milieu des convulsions du Bas-Empire. Déchirée par les dissensions intérieures et écrasée par les invasions, la Gaule ne songeait plus, dans les années troublées des IVe et Ve siècles, aux pompeuses fêtes qui préludaient aux réunions du *concilium Galliæ* et aux fécondes délibérations de cette assemblée. L'organisation administrative de l'empire s'était complètement transformée dans le courant du IIIe siècle; la Gaule, divisée en deux diocèses, avait conservé ses *assemblées*, sur le fonctionnement desquelles une *extravagante* du *Corpus juris* donne de précieuses indications. L'empereur Honorius, par un édit de 418, dont le manuscrit est conservé à Auxerre et à Arles, organisa un *concilium* périodique des Gaules, ne faisant que donner une sanction officielle à l'assemblée précédemment établie à Arles par Pétronius, préfet du prétoire. La convocation par Honorius à Arles d'un concilium périodique paraissait à Chateaubriand « un très grand fait historique, annonçant le passage à une nouvelle espèce de liberté. » Guizot, Buchez et Roux, l'abbé Dubos, Gibbon, Augustin Thierry, MM. Guiraud et Viollet apprécient, à des points de vue très différents, ce fait et ses conséquences. Ils voient dans l'édit d'Honorius, soit un acte d'émancipation des Gaules, une concession à l'esprit démocratique, soit encore une tentative de rattachement à l'empire. M. Carette adopte une opinion intermédiaire; il ne pense pas qu'Honorius ait eu des vues si profondes et de si vastes desseins. Tout en considérant cette assemblée comme les premiers États généraux, il se refuse à admettre que l'empereur ait eu réellement la pensée d'instituer une représentation nationale. Pour M. Carette, Honorius voulait seulement multiplier les points de contact entre ses principaux sujets gaulois et les représentants de son pouvoir. « Cette assemblée d'un caractère principalement administratif, où entraient des fonctionnaires en activité, ressemblait plus à l'assemblée provinciale du Berry, créée par Necker en 1788, qu'à un parlement politique, et l'idée qu'elle éveille naturellement est celle de ces assemblées de notables que l'ancienne monarchie convoquait pour parer à des difficultés extraordinaires ou pour se donner une apparence d'appui national. »

Après avoir étudié le fonctionnement des assemblées de diocèse chargées de régler les affaires interprovinciales et ayant une compétence fort étendue, M. Carette nous fait

connaître la composition et les attributions des assemblées de province qui avaient, dans une circonscription plus restreinte, le même rôle que les assemblées de diocèse, dont elles étaient les diminutifs. Notre savant auteur les compare avec justesse, les unes aux États généraux, les autres aux États provinciaux de notre ancienne France. Ces assemblées se sont prolongées en Gaule jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. « Cette longévité ne doit pas étonner : car, quelque détachées que les populations pussent être de l'empire, les assemblées provinciales étaient les seuls corps capables de veiller aux intérêts régionaux des divers pays avec quelque autorité. » M. Carette recherche quel fut leur sort après la chute de l'empire d'Occident, et si elles survécurent aux invasions. Les *concilia*, en tant que *concilia* romains, ont disparu. « Au commencement du ve siècle, dit M. Lavisse, Honorius pouvait encore convoquer dans Arles l'assemblée des sept provinces. Au vi^e siècle, il n'y a plus d'assemblées, plus de gouverneurs, plus de vicaires, plus de préfets, et la loi vivante est morte.... Les Romains ne sont plus de vrais Romains. » Tout en disparaissant, les *concilia* ont néanmoins transmis quelque chose d'eux-mêmes aux assemblées qui les remplacèrent, aussi bien dans les contrées soumises à la domination barbare que dans les pays demeurés gallo-romains. M. Carette en trouve la preuve dans la préface de la *Lex romana Visigothorum*. Les assemblées provinciales léguèrent donc à d'autres institutions des débris de leur organisation. « Les Gallo-Romains avaient pu, dit M. Carette, en terminant son savant travail, contempler un moment, à Aire, une ombre des antiques assemblées de la Narbonnaise, et de véritables *concilia* se tenaient encore dans le *Tractus Armoricanus* et dans ce débris de l'empire romain qui subsistait entre Somme et Seine. Les réunions de notables d'une province ne devaient pas disparaître du midi de la France, plus profondément imprégné que le nord de la civilisation romaine. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, les provinces et même leurs subdivisions y possédèrent des assemblées où se débattaient leurs intérêts. Jusqu'à la veille de la Révolution, les États généraux de la province de Languedoc, composées d'évêques, de barons et de syndics des villes, s'ils ne continuent pas, comme on l'a prétendu, l'assemblée du diocèse d'Arles, en rappellent du moins le souvenir, tandis que les États des diocèses particuliers, tels que l'Albigeois et le Gévaudan, reportent la pensée vers les assemblées particulières des provinces du Bas-Empire. »

Telle est l'analyse sommaire du remarquable ouvrage de M. Carette. Il se distingue par une profonde érudition, dénotant chez l'auteur la science de l'archéologue jointe aux connaissances très étendues du juriste et de l'historien. Fruit de longs labeurs et de recherches approfondies, ce volume complète les travaux antérieurs sur les assemblées provinciales de l'empire romain. En joignant aux diverses sources d'information des maîtres de la science le résultat de ses investigations personnelles, M. Carette a produit une œuvre qui lui fait grand honneur et qui a sa place marquée dans les bibliothèques à côté des écrivains éminents dont nous avons cité les noms au cours de cette rapide esquisse.

J. M.

Saint Césaire, évêque d'Arles, 503-543, par M. Malnory. Paris, Bouillon, 1894, in-8 de 314 p.

Ce Père de l'Église occidentale méritait d'être traité de plus près et de plus haut qu'on ne l'avait fait dans le vie siècle et les temps postérieurs. Mais, en revanche, il a inspiré dans notre xixe siècle des travaux d'un grand intérêt et, entre autres, celui de M. Malnory, que nous allons examiner.

Moine à Lérins, Césaire réussit promptement à faire participer le peuple fidèle à la psalmodie sacrée, sans le retirer entièrement de ses travaux matériels; puis il travailla avec une sainte ardeur à promouvoir dans la ville d'Arles, dont on lui donna le siège primatial, les hautes études et surtout la prédication évangélique.

Dans l'ardeur de son zèle, Césaire ne craignait pas de corriger de ses mains épiscopales les moines paresseux et vicieux de son vaste diocèse, afin de les rendre dignes de leur saint état. Il travailla encore à rétablir dans sa province les droits de sa primatie et l'observation exacte des statuts ecclésiastiques formulés par les anciens conciles; mais il y trouva de nombreuses difficultés, car, il faut le dire, la vénération et l'affection qui entourèrent de bonne heure l'admirable pontife excitèrent contre lui la jalousie de quelques prêtres ambitieux, qui le dénoncèrent au conquérant Alaric et à Théodoric le Grand. Toutefois, les efforts des calomniateurs furent inutiles, ou plutôt le servirent mieux que les calculs d'une méprisable ambition, puisque le pape lui donna le pallium, avec le titre de son vicaire dans les Gaules.

Bientôt d'ailleurs son aimable sainteté le rendit très populaire parmi ses ouailles, et surtout parmi les vierges consacrées au Seigneur, auxquelles il donna une règle pleine de sagesse. Quant à son clergé, il le réunit plusieurs fois en synode et en concile, comme il le fit à Agde.

Parlerons-nous de ses nombreuses homélies si goûtées de son vivant et après sa mort? On sait qu'elles furent attribuées à plusieurs écrivains des vie et viie siècles, et M. Malnory semble, avec Dom G. Morin, avoir épuisé les observations critiques pour lui rendre la place distinguée qui lui est due parmi les prédicateurs de son temps : saint Augustin, Fauste de Riez, Maxime de Turin, etc.

Mais voici un détail assez piquant : Nous sommes sûrs, dit le P. Paul Legay, dans la *Revue biblique* (octobre 1895), que saint Césaire n'hésita pas à emprunter de longs passages à ses devanciers et à les insérer, plus ou moins retouchés, dans ses propres homélies. »

Nous formons maintenant des vœux pour que les érudits, qui ont fait déjà tant de recherches, nous donnent enfin une édition définitive des œuvres de ce fécond écrivain.

Dom Th. B., O. S. B.

—

Der Neuplatoniker Proclus als Vorlage des sogen. Dionysius Areopagita in der Lehre von Uebel, von Jos. Stiglmayr, S. J. (dans le *Historisches Jahrbuch* de Munich, année 1895, 2e livr, p. 255-273).

Das Aufkommen der Pseudo-Dionysischen Schriften und ihr Eindringen in die christliche Literatur bis zum Lateranconcil 649, par le même (dans le *IVe Jahresbericht des öffentlichen Privatsgymnasiums zu Feldkirch*, 1895, p. 3-96).

Le R. P. Stiglmayr, professeur au collège de Feldkirch, en Tyrol, nous

a donné, dans ces deux dissertations, une très utile contribution à l'histoire des célèbres écrits attribués autrefois à saint Denis l'Aréopagite. La question de l'authenticité de ces écrits n'y est pas traitée à nouveau. Le P. Stiglmayr la regarde comme bien définitivement résolue dans le sens de la négative, et nous partageons tout à fait son avis à cet égard. Mais dès lors se pose celle de l'auteur véritable de ces pages d'une inspiration si élevée, ou, tant que celle-là demeure insoluble, celle du temps et du pays où il a vécu. C'est à déterminer l'époque de la composition des œuvres du Pseudo-Denis que le P. Stiglmayr s'est appliqué spécialement dans ses deux articles, et ensuite à fixer celle où elles furent universellement acceptées comme sorties de la plume de l'Aréopagite.

On sait que ces œuvres ont été produites dans le colloque ou synode de Constantinople de 533 On a là, comme auraient dit les scolastiques, un *terminus ad quem*, au-dessous duquel il n'est pas permis de descendre. Le P. Stiglmayr établit d'abord, dans son premier article, un *terminus a quo*, qui ne permet pas de remonter au delà du milieu du ve siècle. Il y arrive par la comparaison du quatrième chapitre du traité *des noms divins* avec l'étude du néo-platonicien Proclus, que nous ne connaissons malheureusement que par une traduction latine de la fin du xiiie siècle : cette étude a été écrite en 440, elle porte pour titre, dans la version latine, *De malorum subsistentia*. Un coup d'œil jeté sur les deux compositions fait reconnaître à l'évidence entre elles une étroite parenté : idées, déductions, expressions même, tout offre une identité ou un parallélisme frappant. Au surplus, le P. Stiglmayr n'a pas de peine à démontrer que c'est le chapitre du Pseudo-Denis qui dérive du traité de Proclus, et qu'il est impossible de supposer le contraire.

Dans son second travail, beaucoup plus étendu que le premier, il commence par réfuter les arguments par lesquels on a essayé de prouver que les écrits du Pseudo-Denis datent du ive siècle. Ces arguments se réduisent à trois principaux. D'abord, l'auteur de ces écrits affirme énergiquement la divinité du Saint-Esprit, et il parle avec une insistance marquée de l'âme humaine de Jésus-Christ; on conclut de là qu'il vivait au temps où apparurent les hérésies de Macedonius et d'Apollinaire de Laodicée ; or, ces hérésies ont été condamnées, la première dans des conciles des années 362, 381 et 382 ; la seconde dans le concile d'Alexandrie de 362. Puis, on fait remarquer l'emploi fréquent, dans ces mêmes écrits, du terme ὑπόστασις, toujours dans le sens propre de *personne*, tel que l'a défini encore le concile d'Alexandrie de 362. Enfin, on cite certaines phrases de saint Grégoire de Nazianze, de saint Jérôme et d'autres Pères du ive siècle, où l'on a cru reconnaître des allusions ou des emprunts faits à notre auteur. Il ressort clairement de la discussion de ces divers indices, qui remplit le premier paragraphe de l'article du P. Stiglmayr, que la probabilité qui en résulte en faveur de l'opinion proposée est excessivement faible.

Le deuxième paragraphe a pour objet direct la détermination de la date de la composition des écrits en question. Nous avons déjà vu qu'elle ne peut être placée avant 440 ni après 533. Le P. Stiglmayr resserre de plus en plus la distance entre les deux dates extrêmes.

Il fait observer d'abord avec quelle rigueur, dans une foule d'endroits, le Pseudo-Denis se conforme à la terminologie fixée par le concile de Chalcédoine, par rapport à la doctrine si délicate de l'union des deux natures en Jésus-Christ, rigueur qui est loin d'apparaître chez les écrivains ecclésiastiques antérieurs à ce concile. Ceci nous amène à conclure que notre auteur a écrit après 451.

Puis le P. Stiglmayr pousse encore un peu plus avant. Revenant à la comparaison des opuscules du pseudo-Aréopagite avec ceux du néo-platonicien Proclus, il montre que ce n'est pas seulement dans la dissertation *De malorum subsistentia* que le premier a puisé, mais aussi dans plusieurs autres du même philosophe, et particulièrement dans deux traités qui furent certainement composés après 462.

Un troisième indice nous mène encore plus loin. Le Pseudo-Denis, dans son opuscule sur la hiérarchie ecclésiastique, mentionne, parmi les cérémonies de la messe, le chant du *Credo*. Or, d'après les travaux récents des écrivains liturgistes, il est reconnu que l'introduction de ce chant dans la messe est postérieure à l'an 476.

Enfin, le P. Stiglmayr croit encore pouvoir constater dans les écrits du faussaire une remarquable conformité de tendance avec le fameux *Henoticon* de l'empereur Zénon, lequel parut en 482, et conclure de là à l'influence de cet acte impérial sur sa manière de s'exprimer. Cependant, il ne fait ce dernier pas qu'avec hésitation, et ne présente sa déduction que comme probable. Il me semble, en effet, qu'elle est moins solidement fondée que les précédentes, et je crois qu'il est plus sûr de s'arrêter au troisième pas, qui fixe à l'année 476 le terme extrême antérieur à la composition.

Quant au terme postérieur, on trouve trois citations expresses de Denis, où il est manifestement fait allusion aux ouvrages que nous possédons sous son nom, dans un commentaire sur l'Apocalypse, écrit par André, évêque de Césarée en Cappadoce à la fin du ve siècle. On en trouve ensuite de semblables dans une lettre de Sévère, patriarche d'Antioche de 512 à 518. Puis viennent Zacharie de Mitylène, le moine Jobius, Éphrem, patriarche d'Antioche; Jean de Scythopolis, Sergius de Resaina, Léonce de Byzance. Tous ces écrivains appartiennent à la première moitié du vi^e siècle ; mais il est difficile d'affirmer que leurs écrits sont antérieurs au colloque de Constantinople de 533, où ceux du Pseudo-Denis furent produits par les monophysites à l'appui de leurs erreurs. Ces derniers ne jouissaient certainement pas alors d'une grande vogue, puisque le champion des catholiques crut pouvoir les récuser comme apocryphes, en se fondant pour cela sur l'argument négatif tiré du silence des Pères des siècles précédents, particulièrement de saint Cyrille d'Alexandrie et de saint Athanase, qui n'auraient pas manqué d'apporter, contre les hérésies d'Arius et de Nestorius, les témoignages si nombreux et si formels qu'ils y auraient recueillis, s'ils les avaient connus

Cette défiance à l'endroit de l'œuvre du prétendu Denis l'Aréopagite semble avoir persévéré chez la plupart des docteurs catholiques pendant tout le cours du vi^e siècle et dans les premières années du viie. C'est que, comme il a été marqué plus haut, tout en se montrant bien orthodoxe, particulièrement dans sa doctrine sur Jésus-Christ, l'auteur ménage les monophysites avec une sorte d'affectation, qui permet de le supposer par-

tisan de cette modération tant préconisée dans l'*Henoticon* de l'empereur Zénon. Ainsi, jamais il n'emploie les termes d'une ou de deux natures en Jésus-Christ. On s'explique par là qu'il ait tout d'abord été surtout en faveur chez les adeptes des erreurs d'Eutychès. Cependant on reconnut bientôt qu'il y avait moyen d'entendre dans un sens parfaitement orthodoxe tous les passages du Pseudo-Denis invoqués par la secte, et comme d'ailleurs ses opuscules étaient remplis des idées les plus propres à éclairer et à échauffer la foi et la piété, les catholiques ne se firent pas faute de le louer et de le citer, et n'éprouvèrent plus aucune répugnance à voir dans l'auteur l'illustre Athénien converti par saint Paul. Tout cela est nettement établi par le P. Stiglmayr dans le troisième paragraphe de son étude. Il y a rassemblé des textes de vingt-deux écrivains ecclésiastiques du VIe et du VIIe siècle, depuis le diacre d'Alexandrie Timothée, qui fleurissait vers 537, jusqu'à Anastase le Sinaïte, mort après l'an 700, auxquels il faut ajouter une quinzaine d'apocryphes, dont il est plus difficile de déterminer l'époque précise, mais qui semblent bien tous antérieurs au VIIIe siècle. Ces trente-cinq écrivains sont tous des Orientaux, à l'exception de trois : Libérat de Carthage, saint Grégoire le Grand et l'auteur inconnu d'un sermon publié sous le nom de saint Léon le Grand.

Toute contestation au sujet de l'authenticité des traités attribués à l'Aréopagite cessa après le concile de Latran de 649, où le pape saint Martin Ier invoqua à plusieurs reprises leur témoignage, et montra qu'un passage, où le monophysitisme était formellement enseigné, avait été altéré sciemment par le patriarche monothélite d'Alexandrie, Cyrus, dans l'intérêt de l'hérésie. Au VIIIe et au IXe siècle, des exemplaires furent envoyés comme des dons précieux au roi Pépin le Bref, à l'abbé de Saint-Denis, Fulrad, et à l'empereur Louis le Pieux, respectivement, par le pape Paul Ier, par le pape Hadrien Ier et par l'empereur byzantin Michel II On sait l'autorité dont jouirent ces traités parmi les théologiens du moyen âge. Saint Thomas d'Aquin, en particulier, y a largement puisé. Il faut descendre jusque vers le milieu du XVe siècle pour voir apparaître un doute sur la personnalité de l'auteur.

Le P. Stiglmayr ne dit qu'un mot en passant (*Das Aufkommen*, etc., p 63) touchant la patrie du pseudo-Denis. Un ensemble d'indices porte à croire qu'il faut la chercher en Syrie plutôt qu'en Égypte.

Nous pouvons recommander sans réserve le double travail que nous venons d'analyser. L'auteur y fait preuve d'une érudition aussi sûre qu'étendue. Il connaît et a consciencieusement étudié les sources, et aussi tous les travaux modernes de quelque valeur sur la matière. On sera frappé aussi de la parfaite loyauté et de la sage rigueur de sa critique, de son attention scrupuleuse à ne jamais exagérer la valeur de ses arguments et à écarter toute hypothèse trop hasardée ; enfin, de l'admirable clarté de l'exposition et du style, qui fait lire cette très savante étude d'un bout à l'autre, sans fatigue et même avec un véritable plaisir. Peu de lecteurs, croyons-nous, à moins de parti pris ou de préjugé aveugle, se refuseront à admettre ses conclusions.

Il ne nous reste qu'un vœu à formuler. Le second, et le plus intéressant des deux mémoires du P. Stiglmayr a paru dans une brochure d'une

publicité fort restreinte. Nous espérons que l'auteur, après avoir complété son travail, comme nous supposons qu'il a l'intention de le faire, par un troisième article relatif à l'histoire des controverses sur les écrits du pseudo-Aréopagite, réunira le tout en un volume plus accessible au grand public savant.

Ch. De Smedt, S. J.

—

Saint Austinde, archevêque d'Auch (1000-1068), et la Gascogne au XIe siècle, par l'abbé A. Breuils. Auch, imprimerie Léonce Cocharaux. Paris, Alph. Picard et fils, 1895, gr. in-8 de vi-359 p.

M. Léonce Couture, le savant et éloquent doyen de la Faculté libre des lettres de Toulouse, a déjà dit tout le mérite du travail de M. l'abbé Breuils dans une *Lettre à l'auteur*, qu'on trouvera en tête du volume, et à laquelle je n'emprunterai que ce passage si expressif : « L'inédit, si justement prisé des chercheurs, recommande particulièrement votre livre ; j'en connais peu qui réunissent tant de mentions de vieux papiers de villes, de couvents et de notaires. Vous avez pris possession, avec une évidente maîtrise, d'un magnifique et difficile sujet. Vous avez élevé un monument sans précédent à l'hagiographie gasconne. » C'est en effet, à mains pleines, on peut l'assurer, que nous cueillons ici des renseignements nouveaux et des vues nouvelles. Les cartulaires de la région gasconne, que M. l'abbé Breuils a étudiés à fond, et dont les plus anciens, tels que ceux d'Auch et de Saint-Mont (Gers), sont encore inédits, lui ont fourni pour son œuvre les matériaux les plus abondants et les plus précieux. Aussi, l'édifice construit grâce à eux est-il neuf dans presque toutes ses parties. Chargé d'y introduire le lecteur, je ne regrette qu'une chose : c'est d'être obligé d'y passer trop rapidement, et de décrire en des pages trop sommaires les pièces diverses et leurs nombreuses richesses.

Outre la lettre-préface de M. L. Couture, qui est, comme on pouvait s'y attendre, une merveille de sens et de goût, *Saint Austinde* comprend onze chapitres. Les deux premiers sont consacrés aux origines (*Avant l'Épiscopat. — L'Épiscopat*), et dissipent plus d'un nuage resté jusqu'à présent fort épais. Dans les trois suivants, où se justifie surtout le sous-titre de l'ouvrage, sont étudiés l'Église, la féodalité et le peuple en Gascogne (le chapitre sur l'Église, publié ici même en janvier 1894, et fort apprécié, a été un peu modifié et développé). Les trois chapitres apportent, sur plusieurs points, d'importantes révélations, et seront lus avec le plus vif intérêt. Quelques conclusions seront probablement contestées, surtout à cause de leur nouveauté même. Néanmoins, à la manière dont elles sont étayées et appuyées, on peut croire que l'attaque, si elle se produit, trouvera devant elle de bonnes armes, capables de fournir une solide et brillante défense. On reprochera peut-être aussi à ces pages de n'avoir pas indiqué toujours un nombre suffisant de faits pour asseoir un jugement définitif. Mais nous ne serions pas autrement étonné que M. l'abbé Breuils, qui connaît admirablement tout ce que le XIe siècle nous a laissé de chartes, en eût encore d'autres à tirer de ses cartons confirmant les données établies par lui. Ces trois chapitres, si richement remplis, ne pouvaient guère, d'ailleurs, semble-t-il, se prêter à de plus amples développements sur les divers ordres d'idées exami-

nés sans dépasser la mesure, peut-être même sans nuire à l'intérêt de l'exposition. L'auteur a évidemment choisi dans le nombre, et nous n'avons encore que le dessus du panier. En verrons-nous quelque jour le fond? Si la discussion prévue pouvait conduire à ce résultat, il n'y aurait qu'à s'en féliciter.

Dans les cinq autres chapitres est retracée la vie de saint Austinde depuis son sacre jusqu'à ses derniers moments. Nous y suivons avec une pieuse sympathie ses généreux efforts pour relever la discipline ecclésiastique et faire refleurir l'état monastique. On lira, non sans beaucoup de fruit, tout ce qui est dit de la réorganisation des diocèses, des progrès de la réforme cluniste, de l'administration épiscopale, des attributions des chapitres cathédraux ou collégiaux, de l'assistance publique, des écoles, des conciles, de l'inféodation des biens d'église, de la lutte qu'elle amena entre le sacerdoce et l'Empire en Gascogne, etc. Mais notre saint qui, en sa qualité d'enfant de Bordeaux, était bon Gascon, ne laissait pas, tout en songeant beaucoup au ciel, à se préoccuper fort habilement de la terre. A ce point de vue, un des chapitres les plus neufs et les plus curieux du volume est celui où est racontée la fondation de la petite ville de Nogaro par saint Austinde en 1060, les difficultés de toute sorte qu'elle souleva, et qui furent vaincues, à force de zèle et de finesse, par un prélat qui fut, en cette occasion, le plus ferme et le plus souple des diplomates. Nous avons vu que l'inédit abonde dans le volume : il abonde surtout dans le chapitre sur Nogaro. Beaucoup n'apprendront pas sans surprise que le mouvement de construction de bastides et villes neuves du moyen âge, restreint d'ordinaire par les historiens aux XIIIe et XIVe siècles, leur est en réalité bien antérieur. M. l'abbé Breuils en marque, sans contestation possible, le commencement dès l'an 1003, et en montre les progrès fort sensibles vers les premières années du XIIe siècle. Le nom lui-même de *bastide* était usité au XIe siècle. Ainsi ce chapitre, qui tout d'abord ne paraissait pas devoir sortir des étroites limites d'un intérêt exclusivement local, ouvre une large et claire fenêtre sur une des questions les plus discutées de l'histoire du moyen âge.

On remarquera également l'étude par laquelle se termine le chapitre VII. Là est mise en lumière une des phases les moins connues, on pourrait même dire l'origine véritable des haines de la France et de l'Angleterre, par l'examen de l'établissement de la maison d'Aquitaine-Poitiers dans la Gascogne conquise en 1059 ou 1060.

Les folkloristes trouveront aussi à faire leur gerbe dans ce champ si vaste et si fécond. Quelques-unes des superstitions gasconnes du moyen âge y sont signalées d'après un texte synodal de cette époque. Enfin, au dernier chapitre, on trouve un historique des reliques et du culte de saint Austinde jusqu'au temps présent. En ce morceau, non moins nouveau que le reste de l'ouvrage, est mentionnée et relevée une erreur du *Gallia christiana*.

Si maintenant j'ajoute qu'à tous ces mérites du fond vient se joindre, comme l'a remarqué un maître critique, notre cher collaborateur M. le chanoine E. Allain (*Revue catholique de Bordeaux* du 10 décembre 1895), « le charme savoureux de la forme, » que l'impression et le papier flattent et ravissent l'œil le plus difficile, que dix

belles planches photographiques hors texte augmentent encore l'heureux effet de l'ensemble, j'aurai, je l'espère, démontré que *Saint Austinde* est à tous égards digne d'occuper une bonne place dans la bibliothèque des hommes d'érudition et de goût.

T. DE L.

—

Anthoine du Roure et la révolte de 1670, par Raoul DE VISSAC. Paris, E. Lechevalier, 1895, in-8 de VII-85 p.

La petite brochure, si joliment imprimée, que M. R. de Vissac a consacrée à un épisode de la chronique Vivaroise est faite sur des papiers de famille, à l'aide desquels l'auteur a éclairci un point assez obscur de l'histoire du XVIIe siècle. Des paysans se révoltant en plein règne de Louis XIV, parce qu'ils sont écrasés d'impôts, et ayant à leur tête un seigneur du pays, ce n'est pas chose commune.

Ce gentilhomme de la Chapelle-sous-Aubenas, parent des Vogüé, allié à toutes les vieilles familles du pays, ayant épousé Ysabeau Gout de Vissac, — Antoine du Roure, seigneur de la Rande — était, dit l'auteur, « en avance sur les idées de son temps, rêvant une société plus équilibrée, une justice mieux distribuée. » Dans cet état d'esprit, il se laissa prendre pour chef par une bande de laboureurs à peine armés, d'artisans, de pâtres, qui prétendaient s'emparer de la petite ville d'Aubenas. Surpris par une insurrection si peu prévue, les autorités royales ne purent arrêter d'abord les faciles progrès de l'émeute; ils parlementèrent au lieu de résister, se réservant plus tard la justice ou la vengeance. Un mois après, le malheureux chef est écrasé par des forces vingt fois supérieures; caché quelque temps, il est découvert par les soldats royaux, enfermé à l'hôtel de ville de Montpellier par ordre du marquis de Castries, lieutenant général du Languedoc, et sans retard condamné à mort et exécuté le 29 octobre 1670, sur le parvis Saint-Pierre. Trente paysans étaient condamnés à la potence, trente complices à la potence, et six cents autres envoyés aux galères; et l'histoire, qui ne s'occupe pas des détails, passait à peu près sous silence cette révolte populaire, dont le chef n'était pas même exactement connu.

M. Raoul de Vissac a comblé cette lacune par un travail consciencieux et intéressant.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

—

L'Idée de l'État. *Essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques en France depuis la Révolution*, par M. Henry MICHEL. Paris, Hachette, 1896, gr. in-8 de 659 p.

Ce livre est l'œuvre d'un philosophe; il traite des doctrines politiques et sociales de notre siècle; je ne suis ni philosophe, ni économiste, ni politique; cette revue est une revue d'histoire, et cependant je croirais manquer à nos lecteurs autant qu'à l'auteur en ne signalant pas ici un travail d'une telle importance. Aussi bien touche-t-il à l'histoire par maints côtés et je puis n'en parler qu'à titre d'historien. L'histoire des idées n'est-elle pas la branche principale de la science historique, et dans l'histoire des idées, celle qui se consacre aux théories politiques et sociales, n'est-elle pas susceptible de donner la loi même des faits, leur enchaînement philosophique ? S'il est une vérité admirablement mise en lumière par M. Michel, c'est assurément celle-ci : qu'il y a un lien nécessaire entre les solutions politiques et sociales adoptées

par un peuple — c'est-à-dire entre l'histoire de ce peuple — et ses conceptions philosophiques. En réalité, il n'y a point de système social qui ne tienne à un système métaphysique. L'histoire, d'autre part, réagit sur la formation des idées et des doctrines; ces deux conceptions des droits de l'État et de l'individu, fondées elles-mêmes sur deux conceptions de la liberté, dont M. Michel suit le long duel à travers les âges, ne s'incarnent-elles pas dans deux systèmes historiques : le système antique et païen, le système germanique et chrétien ? Qu'est-ce que l'État dans les sociétés germano-chrétiennes du moyen âge, sinon le protecteur de tous les droits de l'individu ? Chaque individu a son droit, chaque groupe d'individus a le sien ; l'État n'a pas de droit primordial, il n'est que le gardien des droits de tous. L'individualisme repose sur le droit de la conscience et le caractère sacré de la personne humaine. Kant donnera l'expression philosophique de ce qui était depuis des siècles l'idée germanique de l'État et de la liberté.

M. Henry Michel n'est pas atteint de ce qu'il appelle à bon droit *la superstition historique;* il ne croit pas qu'il soit interdit à une nation de se proposer une sorte d'idéal moral, idéal de justice, qu'elle cherche à réaliser dans ses institutions. Si la Révolution est à blâmer, c'est pour avoir poursuivi un idéal faux, mais non pour avoir poursuivi un idéal. Entre toutes les illusions, l'illusion empirique n'est pas la moins dangereuse; il est bon de se proposer telle fin, et c'est uniquement dans le choix des moyens que l'expérience tient le rôle principal.

Historien, M. Henry Michel l'est dans toute la force du terme, lorsqu'il expose les théories sociales et politiques qui se sont succédé en France depuis la Révolution. Dieu sait si elles sont nombreuses ! on demeure confondu de la féconde imagination comme de la raison subtile des penseurs de ce siècle. L'on ne peut se défendre d'admirer l'écrivain qui a eu le courage de les lire tous, avec une conscience méticuleuse et une scrupuleuse bonne foi. Partout on sent le contact direct de l'interprète et de l'auteur. Vous ne trouverez pas dans *l'Idée de l'État* ces vagues analyses, ces résumés superficiels, entrecoupés de réflexions humoristiques et de spirituels portraits, si aisés à faire en fin de compte; mais la substance même de chaque œuvre, en quelques pages condensées et fortement écrites. Analyser ainsi, c'est penser à nouveau tous les systèmes. Et ne croyez pas qu'il s'ensuive aucune confusion, aucun désordre, par suite aucune fatigue pour le lecteur. Tout vient s'encadrer logiquement, naturellement, dans un plan très simple. L'*Introduction* expose à grands traits l'idée de l'État sous la monarchie administrative du XVIIe siècle, la théorie du despotisme éclairé, le mouvement individualiste du XVIIIe siècle, l'individualisme et la Révolution française ; le livre premier et le livre second retracent l'histoire de la réaction contre l'individualisme, réaction politique, par exemple celle de l'école théocratique en France, ou bien en Allemagne et en Angleterre celle de l'école historique de Savigny et de Burke; réaction économique et sociale, le saint-simonisme, la religion du progrès et la religion de l'humanité, Buchez et Pierre Leroux; le socialisme autoritaire, Louis Blanc, Pecqueur et Vidal, Cabet; les économistes dissidents, Sismondi, Villeneuve-

Bargemon, Blanqui et Buret. Le livre troisième nous ramène à la thèse individualiste, telle que l'a comprise le XIXe siècle : Destutt de Tracy, Daunou, Mme de Staël; les doctrinaires et les libéraux, Royer-Collard, Guizot, Benjamin Constant; l'École démocratique, Tocqueville, Lamartine, Vacherot, le métaphysicien de l'École; les économistes orthodoxes, J.-B. Say, Rossi, Dunoyer, Bastiat; l'École libérale et la déviation de l'individualisme que les vues purement négatives des modernes libéraux ne cessent d'amoindrir; enfin, le paradoxe de l'individualisme avec Fourier et Proudhon. Le livre quatrième nous montre l'État et l'individu devant les philosophies scientifiques : les théories sociales et politiques d'Aug. Comte, la sociologie contemporaine, le socialisme scientifique. Enfin, le livre cinquième termine cette ample et savante étude historique par le tableau de la crise présente des idées sociales et politiques; il prouve le mélange et la confusion des principes par des exemples tirés de toutes les grandes écoles et de toutes les grandes œuvres : Le Play, Taine et Renan, Littré, Benoît Malon; ce point de vue, un peu particulier, ne lui permet peut-être pas d'exposer avec l'ampleur suffisante les doctrines contemporaines, notamment celle de Le Play. M. Michel nous fait assister à la dissolution de l'individualisme et aux progrès du socialisme d'État; avant de conclure, il ne reste plus à l'auteur qu'à exposer les deux tentatives, fondées sur des moyens entièrement différents, faites par deux philosophes qui ont eu au plus haut degré le sentiment de la crise actuelle et ont essayé de la dénouer, MM. Fouillée et Renouvier. Peut-être les conclusions personnelles de M. Michel paraîtront-elles un peu maigres, eu égard aux proportions considérables de l'étude historique. Mais on ne doit pas oublier que l'ouvrage entier est une thèse, et que l'auteur a suffisament marqué, au cours de son travail, ses préférences pour l'individualisme tel qu'il l'entend. Ces conclusions se formulent en moins de trente pages, mais elles expriment très complètement la pensée de l'écrivain. Il est individualiste, mais non pas à la façon étroite et mesquine des libéraux et des économistes dits orthodoxes; tout ne se résume pas pour lui en une stérile antithèse entre l'individu et l'État. Sa doctrine repose sur le vif sentiment de la dignité de la personne humaine; l'État doit exercer une action pour favoriser l'accroissement du nombre des personnes morales en pleine possession de tous leurs moyens d'action et de tous leurs droits. « L'État ne se désintéresse ni de la destinée morale ni de la condition matérielle de ses membres, mais quand il travaille à améliorer l'une et à élever l'autre, il subordonne constamment son action au droit des individus. Ainsi, parmi les appels adressés à l'État, le nouvel individualisme rejette tous ceux qui partent d'une confiance mystique dans la personne « État, » tous ceux qui tendent, plus ou moins directement, à restaurer l'antique conception d'un État maître de tous les citoyens, et possédant, parce qu'il est l'État, des droits sur eux. Ces appels sont à rejeter, car ils sacrifient la dignité de la personne humaine, ravalée du rang de fin en soi à celui de moyen subordonné à une fin. »

Les interventions de l'État que nous regardons comme nécessaires, dit encore M. Michel, ont leur principe dans la seule idée de justice et dans

le sentiment qu'elle excite au cœur de l'homme. Ce n'est pas, à nos yeux, l'ordre extérieur et apparent qui souffre, quand, faute d'une action opportune de l'État, d'énormes déperditions économiques ou de graves iniquités sociales se produisent. L'ordre de la moralité, ordre invisible, tout intérieur, mais sacré, se trouve blessé.

Mais en quoi consiste la justice ? « La conscience humaine, écrit M. Michel, est visiblement en quête d'une conception meilleure de la justice. » Et il cherche, se résignant d'avance à manquer de précision, ce que peut être cette conception plus large et plus parfaite. Après bien des éliminations, l'auteur s'arrête à cette formule : « La justice résidera dans la volonté d'assurer, et dans l'effort pour assurer aux personnes morales la jouissance effective des droits qui leur auront été préalablement reconnus, et qu'il est possible de ramener à deux : le droit de vivre avec celui de s'élever par la culture. »

M. Henry Michel — bien qu'il sache parler avec impartialité et sympathie des penseurs chrétiens — n'est malheureusement pas chrétien lui-même. De là, croyons-nous, ce qu'il y a d'incomplet et d'hésitant dans ses conclusions théoriques ou pratiques. Il serait injuste cependant de ne pas rendre hommage non seulement à la puissance de travail et d'intelligence, à la richesse d'informations et d'idées dont il a fait preuve, mais encore et surtout aux sentiments généreux, aux vues élevées qui l'ont conduit à chercher une doctrine « capable de procurer à tant de bonnes volontés douloureusement incertaines, sincèrement troublées, la lumière et la paix. »

ALFRED BAUDRILLART.

La Chute de l'ancienne France. La fédération, par Marius SEPET. Paris, Victor Retaux, 82, rue Bonaparte, 1896, in-12 de XI-486 p.

M. Marius Sepet, qui a déjà publié des travaux à la fois très intéressants et très approfondis sur les débuts de la Révolution, vient de faire paraître un volume nouveau sur la période comprise entre les journées des 5 et 6 octobre 1789 et la fédération du 14 juillet 1790. L'auteur constate très justement que cette période a été jusqu'ici étudiée de moins près que la précédente : sans doute parce qu'elle ne présente pas de scènes dramatiques comme le 14 juillet, les journées des 5 et 6 octobre. Il a fait ce que les historiens précédents avaient un peu trop négligé de faire, et a parfaitement montré comment, depuis le retour forcé du roi à Paris, ce qui restait de l'ancienne organisation du royaume s'est décomposé en fort peu de temps, avant même d'être balayé par les décrets de la Constituante, et, sans que cette assemblée eût réussi à créer une organisation nouvelle, capable de fonctionner. L'ordre matériel a disparu complètement ; la liberté, si pompeusement annoncée, ne s'établit pas en France ; elle subit au contraire de cruelles atteintes de la part de ses prôneurs : l'ordre moral est absolument ébranlé : des gens qui devraient donner l'exemple de la maturité, de la sagesse, de la logique dans les idées, rêvent tout éveillés ou se laissant ballotter par les événements qu'ils auraient dû prévoir : les novateurs qui reprochent le plus vivement aux partisans de l'ancien régime de fermer les yeux à la lumière semblent s'étudier à mériter complètement le même reproche, et ne profitent pas des plus dures leçons. La terreur règne déjà dans les esprits,

et l'on voit se produire quantité d'actes de lâcheté. Cependant l'historien de cette courte période n'a pas à s'occuper seulement des débats de la Constituante, des indécisions de Louis XVI et de ses conseillers ; elle est marquée par d'affreux événements. M. Marius Sepet a rendu compte d'une manière saisissante de l'assassinat du boulanger François, du jugement et de l'exécution de Favras. Il a fait la lumière aussi complètement que possible sur ce mystérieux procès, où les juges se montrèrent si honteusement terrorisés.

« L'impartialité, dit très bien l'auteur dans sa préface, n'est pas l'indifférence; elle peut concourir avec la sévérité et même l'indignation, mais l'histoire doit être avant tout un miroir fidèle. » M. Marius Sepet a toujours suivi cette sage méthode, et a raconté, avec beaucoup de clarté et d'impartialité, tous les événements divers qui se sont passés pendant cette courte période où l'on a tant démoli sans venir à bout de reconstruire. Les intrigues, les rivalités, les défaillances de Necker, de La Fayette, de Mirabeau, de Bailly, etc., les hésitations de Louis XVI, sont exposées avec le plus grand soin et une impartialité remarquable. On a déploré souvent la faiblesse, l'insuffisance du roi ; mais sur qui pouvait-il s'appuyer ? Était-ce sur Necker, débordé bien vite par les événements et si rapidement déchu de sa popularité ? Sur La Fayette, ce personnage crédule, si suffisant et si insuffisant ? Certes, Mirabeau leur était bien supérieur, mais tous ses projets ne pouvaient être accueillis sans réserve, et aurait-il été en état de les imposer à son ennemi, *Gilles César* La Fayette, et de les exécuter au milieu de tant d'illusions, d'intrigues, de lâchetés ? Comment d'ailleurs regarder comme un homme capable de finir la Révolution celui qui allait lui faire commettre sa plus grande faute, en la poussant si violemment à établir le schisme et la persécution religieuse ?

M. Marius Sepet expose avec le plus grand soin le travail de destruction auquel l'Assemblée s'est livrée : il nous donne des détails très intéressants sur l'anéantissement de l'ancienne magistrature et de l'ancienne organisation de la France. On attend alors une reconstitution et l'on reste dans le provisoire, c'est-à-dire dans l'anarchie : des tribunaux sont conservés provisoirement, et ne peuvent plus guère juger; des impôts sont conservés provisoirement, et l'on s'abstient soigneusement de les payer. La Constituante, qui a confisqué les biens du clergé, commet une seconde faute, qui aura des conséquences terribles, en créant les assignats pour tirer parti de cette confiscation.

Ce livre se termine par un récit très intéressant de la Fédération de 1790, qui excita sur le moment un si grand enthousiasme, et en réalité aggrava encore la situation. On s'est surtout occupé jusqu'ici des grandes journées de la Révolution, et l'on a trop peu étudié sa marche. M. Marius Sepet nous la montre avec beaucoup de talent, d'exactitude et d'impartialité. Nous désirons vivement que l'auteur ne s'arrête point là, et que bientôt il nous conduise au moins jusqu'à la fin de la Constituante.

LUDOVIC SCIOUT.

L'Église de Paris pendant la Révolution française (1789-1801), par l'abbé DELARC. Tome I. Paris. Desclée, de Brouwer et Cie. 1895, in-8 de 507 p.

M. l'abbé Delarc a entrepris de ra-

conter les épreuves de l'Église de Paris pendant les années tragiques de la Révolution, et il apporte dans cette étude son autorité d'érudit, ses patientes investigations. Son ouvrage paraît par livraisons, ce qui empêche de porter sur lui un jugement définitif. Le premier volume est maintenant publié en entier, et l'on en appréciera le mérite et l'intérêt. Il nous conduit jusqu'au mois de septembre 1791. La Constitution civile a commencé l'œuvre de destruction par la discorde, par le schisme, en attendant le martyre qui doit confondre, en les réunissant au pied du même échafaud, les prêtres égarés et les pures victimes. L'histoire de l'Église de Paris nous montrera, près des tristes défaillances, les résistances courageuses, la continuation d'un apostolat que n'ont pas interrompues les jours ensanglantés de la Terreur.

Par ce que l'auteur nous a déjà donné, nous savons ce qu'on peut en attendre encore. Bientôt l'œuvre inachevée aura reçu son couronnement, et lui promettre la sympathie du public, c'est la devancer, en rendant à la fois justice au livre et aux lecteurs.

H. de Broc.

—

Rudemare : Journal d'un prêtre parisien, 1788-1793, avec préface et notes de Ch. d'Héricault. Paris, Gaume, 1896, in-8 de xxx-121 p.

C'est un brave bourgeois de Paris que cet abbé Rudemare, indépendant de caractère, quelque peu frondeur vis-à-vis du pouvoir et même vis-à-vis de son curé et de son archevêque, mais en somme bon royaliste et bon prêtre. Vicaire à Saint-Germain l'Auxerrois, il voit, après les journées d'octobre, la famille royale fréquenter son église, devenue paroisse royale. Il assiste à la première communion de la fille de Louis XVI et voit la reine « en robe du matin, les yeux toujours fixés sur sa charmante enfant. » Quand l'Assemblée exige le serment à la Constitution civile, l'abbé Rudemare refuse une adhésion qui blesse sa conscience, et n'ayant plus rien à faire à Paris, où son ministère est proscrit, il part en voyage avec un ami. Il parcourt la France du nord et la Belgique, admirant et notant les chefs-d'œuvre alors conservés dans les provinces. Il revient à Paris à la fin de 1791, et dit la plupart du temps sa messe dans la chapelle des Tuileries. Mais, après le 10 août, la capitale n'est guère sûre pour les prêtres fidèles, et l'abbé Rudemare bénit l' « heureux décret du 26 août » qui, en l'exilant, lui sauve la vie. Il disparaît ensuite, et nous ne le retrouvons plus qu'en 1809, promoteur du diocèse de Paris et montrant une honorable fermeté lors du divorce de Napoléon. A la Restauration, il devient curé des Blancs-Manteaux ; mais, après la révolution de 1830 et le sac de l'archevêché, il se retire définitivement en province, au Havre, où il meurt en 1841, à quatre-vingt-trois ans.

Le journal qu'a retrouvé M. d'Héricault, et qu'avec sa grande science de l'époque révolutionnaire il a enrichi de notes et d'une très complète et attachante introduction, n'embrasse malheureusement que quatre années de la vie de l'abbé Rudemare. Il commence en 1788 et finit au 26 août 1792. Le manuscrit porte le n° 1 ; mais, comme a dû, à son grand regret, le constater le savant éditeur, il n'y a pas de tome II. Il donne néanmoins d'intéressants détails sur les premiers temps de la Révolution à Paris, et fait, entre autres, des vain-

queurs de la Bastille, que l'auteur a vus de près, de trop près même, un portrait qui n'est certes pas flatté, mais qui n'en est pas moins vrai. Il contient en outre, sur l'état des esprits en province à cette même époque, sur les monuments et les richesses artistiques de l'Artois, de la Flandre, des Pays-Bas, des renseignements extrêmement curieux, qui serviraient utilement à en reconstituer le catalogue. Nous ne pouvons donc que remercier M. d'Héricault de ce nouveau service qu'il vient de rendre aux amis de l'histoire et de la vérité.

MAX. DE LA ROCHETERIE.

Une conspiration royaliste pendant la Terreur: *le baron de Batz*, 1792-1795, d'après des documents inédits, par G. LENÔTRE. Paris, Perrin, 1896, in-8 de XIII-393 p.

C'est une étrange figure que celle du baron de Batz, étrange et surtout mystérieuse. Il fait d'abord partie de l'Assemblée constituante et s'y occupe, non sans succès et sans compétence, des questions financières. Mais s'il n'eût fait que cela, il fût resté inconnu, comme la plupart des membres de l'Assemblée, dont nul aujourd'hui ne sait le nom. Sa célébrité date de la Terreur; à cette époque, il est partout et il n'est nulle part. On sent son action, on ne découvre pas sa personne; sauf trois ou quatre circonstances où il apparaît presque au jour, on ignore ce qu'il devient. Au 21 janvier, il est des trois ou quatre courageux qui tentent de sauver le roi pendant le trajet du Temple à la place de la Révolution. Plus tard, il essaie, avec Cortey, d'arracher à la prison Marie-Antoinette, et l'entreprise n'échoue que par une lamentable fatalité; on le devine derrière Rougeville lors de l'affaire de l'œillet; on l'aperçoit en vendémiaire. Le reste du temps, il disparaît. Les rapports de Barrère et d'Élie Lacoste le traitent d'infâme; la Convention met sa tête à prix : espions et policiers ne réussissent pas à le découvrir. On arrête ses complices, Devaux, le marquis de la Guiche, Roussel, Tissot; on arrête sa maîtresse, la Grandmaison; lui, on ne peut le saisir. Et si par hasard on met la main sur lui, comme après vendémiaire, on le relâche.

Que faut-il penser de tout cela ? M. Lenôtre estime que de Batz avait gagné à prix d'argent un certain nombre de députés, et non des moindres, et qu'alors on avait tout intérêt à le laisser libre. La chose paraît bien prouvée en effet pour Chabot; grâce au mémoire laissé par l'ex-capucin et conservé aux archives, M. Lenôtre a reconstitué ce qu'il appelle le « Roman d'un défroqué, » roman qui aboutit à l'échafaud, où Chabot entraîne avec lui Danton et Camille Desmoulins. Le plan du baron, suivant M. Lenôtre, était de mettre les députés en coupe réglée les uns par les autres, de faire massacrer les modérés par les violents, les violents à leur tour par les modérés, de décimer et de déshonorer la Convention, et sur les ruines de la Révolution, haïe pour ses hécatombes, méprisée pour sa corruption, de relever la monarchie. Il fut bien près d'atteindre le but en vendémiaire, mais les soldats ne furent pas à la hauteur de leur chef, et si la monarchie fut rétablie, ce fut au profit de l'homme qui, ce jour-là, semblait l'avoir tuée en mitraillant les royalistes sur les marches de Saint-Roch.

Après l'échec de vendémiaire, Batz disparaît; on ne le retrouve plus qu'à la Restauration, et encore d'une façon

intermittente. Il était dit que dans l'existence de cet homme, tout serait mystérieux, même sa mort.

Il reste donc encore bien des points obscurs dans cette vie de conspirateur. Arrivera-t-on à les élucider un jour? Nous ne savons; mais le problème a de quoi tenter un érudit chercheur comme M. Lenôtre, et nul ne serait mieux préparé que lui à le résoudre. Il a déjà réussi à jeter une si vive et si curieuse lumière sur tant d'autres faits et gestes de son héros, jusqu'à lui enveloppés d'épaisses ténèbres, qu'il saura bien dissiper celles qui subsistent encore.

MAX. DE LA ROCHETERIE.

—

Histoire de la Vendée militaire, par J. CRÉTINEAU-JOLY. Nouvelle édition illustrée, annotée, augmentée d'un 5e volume et ornée d'une carte en couleurs, par le R. P. Jean-Emmanuel DROCHON, des Augustins de l'Assomption. Tome I. Paris, Maison de la bonne presse, s. d. (1896), grand in-8 de LXIV-519 p.

M. l'abbé H. Crétineau-Joly a offert à la Maison de la bonne presse, dirigée par les Augustins de l'Assomption, deux des ouvrages de son père: l'*Histoire de la Vendée militaire* et les *Mémoires du cardinal Consalvi*. Le Le P. Emm. Drochon, qui est un Vendéen, s'est chargé de la réédition du premier de ces ouvrages, et il nous en offre aujourd'hui le premier volume.

Cette sixième édition n'est pas une simple réimpression; c'est une œuvre originale, par l'abondance des illustrations qui l'émaillent, plaçant sous les yeux du lecteur des sites, des monuments, des scènes, des portraits, des types inédits de héros inconnus de la grande guerre; c'est en même temps une œuvre où la critique a sa part : des notes, empruntées aux publications récentes ou fruit des recherches personnelles de l'éditeur, apparaissent fréquemment au bas des pages, et nous trouvons à la fin du tome Ier une « Bibliographie des principaux écrits relatifs à la Vendée militaire. » Enfin une carte, tirée en couleurs, permet de se rendre compte des mouvements insurrectionnels dont la Vendée, la Bretagne et la Normandie furent le théâtre.

On ne peut que remercier le R. P. Drochon des soins qu'il a donnés à cette nouvelle édition, et l'engager à multiplier ses annotations dans les parties du livre de Crétineau où les informations de l'historien doivent être contrôlées et complétées à l'aide de documents parus de nos jours.

G. DE B.

—

Mémoires du général baron Thiébault, publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiébault, d'après le manuscrit original, par Fernand CALMETTES. Tome V, 1813-1820, avec une héliogravure. Paris, Plon, 1895, in-8 de 526 p.

Dans ce cinquième et dernier volume, le général Thiébault reste fidèle à ses rancunes et à ses passions : Soult, Berthier, Davout, n'échappent pas à ses récriminations et à ses attaques, Davout surtout, de l'armée duquel il a fait partie pendant le long blocus de Hambourg : c'est à ses yeux un tyran sanguinaire et brutal, auquel il ne reconnaît ni talents militaires ni valeur administrative. Mais c'est surtout contre les Bourbons qu'il se déchaîne avec une injustice qui révolte. A ces représentants d'une race qui a fait la France, il conteste même l'amour de la France. Louis XVIII est cruel; le comte d'Artois, libertin et lâche; le duc

de Berry, grossier; le duc d'Angoulême, un imbécile. La fille même de Louis XVI ne trouve pas grâce devant lui, et il réédite contre Marie-Antoinette les stupides calomnies qui ont traîné dans les pamplets révolutionnaires.

De tels emportements ôtent singulièrement de valeur à un livre. Comment ajouter foi à des jugements si partiaux ? Ce dernier volume d'ailleurs est d'un intérêt bien moindre que les précédents. Pendant la période qu'il embrasse, Thiébaut n'a pris part qu'à une seule campagne, celle de Hambourg, et le blocus même qui l'a séparé du reste du monde ne lui a permis de connaître les détails ni de la campagne d'Allemagne ni de la campagne de France. Pendant la Restauration, il s'est tenu à l'écart, sauf au 20 mars, où, par une étrange anomalie, ce contempteur des Bourbons a été un des derniers tenants de Louis XVIII. Par une autre anomalie, il n'a pas repris de service pendant les Cent-jours, si ce n'est pendant les dernières heures, où il essaie, avec le comte de Valence, d'organiser un semblant de résistance à Paris contre les armées coalisées Puis il rentre dans la retraite et n'a même plus à raconter ces anecdotes, souvent risquées mais piquantes, qui avaient fait le succès des premiers volumes. Il s'arrête d'ailleurs en 1820; la femme qu'il adorait, cette Zozotte, fantasque mais charmante dont il a cité plus d'une fois de jolies saillies, meurt, prématurément emportée par un mal cruel. Et à ce moment-là, Thiébault brise sa plume, non sans avoir jeté sur l'avenir un regard attristé et prophétiquement anxieux. Cependant, à l'époque où il écrivait ses Mémoires — en 1837 — il devait être heureux; les Bourbons abhorrés avaient repris une fois de plus le chemin de l'exil, et le trône était occupé par un prince qu'il admirait et aimait. Mais ce sol, labouré par tant de révolutions, ne lui paraissait pas solide, et ce « fils d'un père qui avait consacré sa vie à l'instruction » était effrayé du développement de l'instruction, auquel il voyait produire tant de déclassés. Et le volume s'achève dans les pronostics sombres et dans les larmes.

Signalons cependant, avant de finir, un fait curieux, raconté par Thiébault : la tentative d'empoisonnement faite par Napoléon, avant de se livrer aux Anglais après le désastre de Waterloo et la constatation qu'il n'y avait plus pour lui de résistance possible.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

—

Hariulf. Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier (ve siècle-1104), publiée par FERDINAND LOT. Paris, Alphonse Picard et fils, 1894, in-8 de LXXIII-362 p. (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*)

Le *Chronicon Centulense*, dans lequel Hariulf, moine de Saint-Riquier, puis abbé d'Oudenbourg, a retracé, depuis les origines jusqu'à l'année 1104, l'histoire du célèbre monastère où il avait été élevé, n'offre guère de proprement original que le récit des abbatiats de Gervin Ier et de Gervin II. Pour la partie antérieure, c'est une compilation, mais une compilation faite avec sincérité et qui offre pour nous le précieux avantage de nous avoir conservé des chartes anciennes et des rapports adressés à Charlemagne et à Louis le Pieux par les abbés de Centule. Le manuscrit supposé autographe de la chronique, collationné pour la seconde édition du *Spicilegium* de d'Achery, a péri dans l'incendie de Saint-Riquier en

1719. M. Lot a donc dû prendre, pour base de la nouvelle édition qu'il donne dans la *Collection* de Picard, le texte du *Spicilegium*.

M. Lot avait déjà donné des preuves de son érudition et de son esprit critique, notamment dans son travail sur les derniers Caroligiens; cette nouvelle publication répond à ce qu'on pouvait attendre de lui. Sa préface, où il retrace la vie d'Hariulf, fait connaître ses ouvrages, apprécie sa chronique à sa juste valeur et retrace l'histoire du manuscrit original, est excellente ; l'édition du texte est fort soignée; l'annotation, très sobre, renferme le nécessaire. Un appendice contient : 1° plusieurs lettres relatives au manuscrit d'Hariulf; 2° la partie du rapport d'Angilbert à Charlemagne, omise par le chroniqueur et copiée sur un manuscrit du Vatican; 3° l'inventaire, collationné sur le même manuscrit, des cens et redevances dus à l'abbaye de Saint-Riquier; 4° la description, par Pierre Cresson, de l'incendie de l'abbaye en 1719; 5° l'inventaire dressé en 1098, par Anscher, des chartes de l'abbaye; 6° un diplôme de Charlemagne, publié déjà par Mabillon, en faveur de ce monastère; 7° enfin, des vers adressés par Hariulf à Anscher. Il y a neuf pages d'additions et de corrections : c'est assurément beaucoup trop; encore cette liste n'épuise-t-elle pas les fautes qui se sont glissées dans l'impression ; l'auteur a pour excuse la fatigue où il se trouvait au moment de ce travail. Une table onomastique et topographique et un glossaire terminent le volume.

Nous n'avons guère d'observations à présenter sur l'œuvre de M. Lot. Il eût peut-être été bon, dans une édition destinée à des étudiants et à des personnes dont quelques-unes sont peu habituées aux choses de l'érudition, d'indiquer (p. 89) que le mot *bibliotheca* désigne la Bible; et, d'une manière générale, d'identifier les volumes signalés dans les catalogues de l'abbaye. A propos de l'ouverture du tombeau d'Angilbert sous Gervin II, l'on aurait pu rappeler qu'il a été de nouveau ouvert en 1685, par l'abbé commendataire Charles d'Aligre. Dans la préface, la note 1 de la page XIII n'est pas tout à fait exacte ; la 297e année après la mort d'Angilbert (18 février 814) s'étendant du 18 février 1110 au 17 février 1111, le 20 février 1110, date du premier miracle, se trouve dans la 297e année, soit 297 ans commencés après sa mort. Il est inexact de définir le *scyphus* « sorte de petit calice » (p. 359, au glossaire); le scyphus est un vase liturgique dont l'usage a été nettement déterminé par Mgr Barbier de Montault (t. VI des *Œuvres complètes*), avec de nombreux textes à l'appui : c'est une grande coupe destinée à recevoir le vin des oblations des fidèles, et aussi à leur donner la communion sous l'espèce du vin. Un certain nombre de mots sont restés inexpliqués dans le glossaire ; ces mots, clairs pour les archéologues, ne le seront pas pour beaucoup des lecteurs de la *Collection de textes*. Par contre, l'on ne voit pas le titre qu'a le mot *dicturi* à figurer dans le glossaire avec un point d'interrogation. Le sens de la phrase citée est parfaitement clair et ne peut faire doute pour personne : *Ad domni Angelranni vitam transeamus, alibi de sancto Vigore certiora et quibus obviari non possit probamenta dicturi*. L'on ne peut mettre ce point d'interrogation que sur le compte de la fatigue de l'éditeur.

E.-G. Ledos.

—

La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres, par l'abbé P. Feret, docteur en théologie. *Moyen âge.* Tome III. Paris, Alphonse Picard et fils, 1896, gr. in-8 de II-669 p.

Tout le bien qui a été dit ici, en 1894 et en 1895, des deux premiers volumes de l'important ouvrage de M. l'abbé Feret, je le redirai du tome III, où se retrouvent les qualités diverses auxquelles j'ai déjà deux fois rendu hommage. Cette constatation faite, je me contenterai d'indiquer les principales richesses du nouveau tome, qui est ainsi divisé : *Avant-propos* (contenant une addition au volume précédent touchant la dispute entre l'Université et les ordres mendiants et le professorat à Paris de Henri de Gand, prolongé jusqu'en 1290). Première partie : *Phases historiques.* Livre I, Développements de la Faculté; livre II, le Grand schisme et l'Université; livre III, Questions doctrinales. — Deuxième partie. *Revue littéraire.* Livre I, les Ubiquistes ; livre II, les Sorbonistes ; livre III, les Navarristes ; livre IV, les Franciscains; livre V, les Dominicains; livre VI, les Augustins; livre VII, les Carmes; livre VIII, les autres religieux (Cisterciens, Bénédictins, Chartreux, Victorins, etc.). — *Appendice* (formé de documents inédits tirés des Archives nationales et de la Bibliothèque de l'Arsenal, relatifs aux collèges de la Sorbonne, de Navarre, de Saint-Michel, de Boissy, de Maître-Gervais).

Dans les quarante et un chapitres dont se composent les huit livres qui viennent d'être indiqués, les renseignements de tout genre abondent. Parmi les plus intéressants, nous signalerons ceux qui concernent le cardinal Le Moine (p. 18), Raoul de Presles (p. 27), le collège de Montaigu (p. 28), le collège du Plessis (p. 32), le collège d'Autun (p. 40), le pape Jean XXII (p. 129), Raymond Lulle (p. 137), Guillaume de Vallan (p. 158), Arnaud de Villeneuve (p. 164), Marsile de Padoue (p. 193), saint Yves (p. 203), Pierre d'Auvergne (p. 225), Gervais du Mont Saint-Éloy (p. 229), Gérard de Groote (p. 278), Nicolas Oresme (p. 289), Duns Scot (p. 304), Nicolas de Lyre (p. 330), Guillaume d'Ockan (p. 338), Durand de Saint-Pourçain (p. 401), Gilles de Rome ou Colonna (p. 459), Jacques de Viterbe (p. 477), Pierre Thomas (p. 530), Jacques Fournier, qui devint le pape Benoît XII (p. 572), Pierre Roger, le futur pape Clément VI (p. 579), etc.

L'auteur ne résume pas seulement avec beaucoup de netteté les travaux antérieurs; il y ajoute le résultat de ses recherches personnelles, tantôt complétant, tantôt corrigeant les indications et les appréciations de ses devanciers. Parmi ces devanciers, nous trouvons un très grand nombre d'érudits d'autrefois et d'aujourd'hui, déjà rencontrés pour la plupart dans les deux premiers volumes : Du Breul, Félibien, Lobineau, Piganiol de la Force, Crevier, Thurot, Jourdain, M. l'abbé Douais, M. Alfred Franklin, M. B. Hauréau (celui de tous les érudits contemporains qui est le plus souvent cité), M. Noël Valois, etc. Il faut mentionner très honorablement les additions et rectifications apportées par le judicieux et savant critique à des ouvrages aussi souvent consultés que le *Gallia christiana* et l'*Histoire littéraire de la France*. En ce qui regarde surtout ce dernier recueil, les observations de M. l'abbé Feret sont très nombreuses et toutes dignes d'attention. On peut dire, en toute assurance, que l'au-

teur n'a rien négligé, ni livres ni manuscrits, pour mener à bien son immense travail. Il n'a pas seulement mis à profit les grandes collections françaises et étrangères, mais encore une foule de dissertations spéciales, de simples brochures, comme, par exemple, celle de l'abbé Poquet sur *le Cardinal Jean de Dormans et sa famille* (Reims, 1886), citée (p. 60) à côté de l'ouvrage du P. Chapotin sur *le Collège de Dormans-Beauvais* (Paris, 1870). Veut-on un autre exemple du soin extrême avec lequel l'auteur, dans sa noble lutte contre les mille difficultés du sujet, a mis toutes les chances de son côté? Sur une toute petite question, la date de la mort du fondateur du collège de Maître-Gervais (10 mai 1382), il rapproche (p. 63, note 2) les assertions consignées dans trois ouvrages, *le Théâtre des antiquités de Paris*, *la Biographie normande* et *le Manuel du bibliographe normand*. Parfois il s'occupe même d'un article inséré dans quelque recueil périodique, soit parisien, comme le *Bulletin du Bibliophile*, convaincu d'erreur (p. 267), soit provincial, comme la *Revue de Gascogne*, dont (p. 530) il discute une opinion téméraire relative au lieu de naissance du bienheureux Pierre Thomas, lequel est un enfant du Périgord, et non du Condomois. A ceux qui trouveraient excessif le zèle apporté par l'auteur dans ses minutieuses recherches, on peut répondre que l'on ne saurait trop multiplier les précautions pour arriver à la découverte de la vérité.

M. l'abbé Feret, dont l'ouvrage est publié avec une activité et une régularité remarquables, nous donnera probablement, l'an prochain, le quatrième et dernier volume. Puisse ce volume ressembler à ses aînés! Nous ne pouvons former de meilleur souhait pour le couronnement de l'édifice.

T. DE L.

Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, suivie d'une revue biographique illustrée des membres de l'État politique moderne (députés et sénateurs), par Georges BONNEFOY. Tome I. Paris, Le Chevallier, 1895, gr. in-8 de xv-684 p.

Cet ouvrage comprendra quatre volumes, et sera orné d'environ 200 portraits. Le tome I, qui vient de paraître, se divise en deux parties. L'auteur retrace d'abord quelle fut, depuis l'origine jusqu'à la Révolution de 1789, l'administration civile de l'Auvergne. Le premier qui y exerça les fonctions d'intendant, à titre plus ou moins temporaire, aurait été Jean Castel, dès 1555. Le 43e et dernier fut Charles-Antoine-Claude de Chazaret, lequel succéda, en 1773, au célèbre philanthrope baron de Monthyon. Le siège de l'intendance se trouvait fixé à Riom.

Chacun des quarante-trois intendants fait l'objet d'une notice biographique plus ou moins étendue. Puis viennent la liste des subdélégués qui administraient les élections sous leurs ordres, ainsi qu'un curieux tableau des diverses paroisses dont se composaient ces élections, avec les noms de leurs seigneurs et le montant des tailles qu'elles acquittaient en 1696.

L'Auvergne avait perdu ses états particuliers au milieu du XVIIe siècle. Elle fut au nombre des généralités d'élections que l'édit de juin 1787 dota d'une assemblée provinciale. Instituée par arrêt du conseil du 8 juillet,

cette assemblée se réunit à Clermont-Ferrand sous la présidence du vicomte de Montagu de Beaune, et y procéda à son organisation, en même temps qu'à celle des assemblées qui lui étaient subordonnées. M. Bonnefoy a fait des membres de ces diverses assemblées une étude biographique analogue à celle qu'il avait consacrée aux intendants, et il se trouve ainsi avoir dressé le dénombrement de toutes les notabilités des trois ordres que possédait l'Auvergne en 1789, et dont bon nombre devaient jouer dans la période suivante un rôle important.

La seconde partie du livre, restreinte au Puy-de-Dôme, suit l'histoire administrative de ce département depuis sa création jusqu'à l'époque actuelle, sous l'empire successivement de la législation de 1790, de la Constitution de l'an IV et de la loi du 28 pluviôse an VIII, dont le cadre demeure encore aujourd'hui à peu près entièrement debout, nonobstant les modifications profondes apportées en 1838, en 1866 et en 1876, aux attributions des pouvoirs locaux dans le sens de leur développement. Préfets, commissaires du gouvernement, secrétaires généraux, sous-préfets, conseillers de préfecture ont chacun leur notice particulière dans cette partie, qui se termine par la liste complète des membres du conseil général de 1810 à 1831, au choix seul du gouvernement, nommés de 1831 à 1848 par les électeurs censitaires, depuis lors élus par le suffrage universel.

On ne peut que souhaiter à chacun des départements entre lesquels a été fractionnée l'ancienne France la bonne fortune d'un historiographe tel que le Puy-de-Dôme l'a trouvé dans la personne de M. G. Bonnefoy.

Comte de Luçay.

Notes et documents pour servir à l'histoire d'une famille picarde au moyen âge. *La maison de Caix, rameau mâle des Boves-Coucy*, par le vicomte de Caix de Saint-Aymour. Paris, H. Champion, 1895, in-8 de 580 p.

Sans être une des plus illustres de sa province, la maison de Caix, originaire de Picardie, y est fort ancienne. Issus d'Anceau de Boves qui vivait au xie siècle, et dont le frère aîné, Enguerran de Boves, est le plus anciennement connu des fameux sires de Coucy, les membres de cette maison n'avaient pas tardé à prendre, pour se distinguer de leurs aînés, le nom de la terre seigneuriale de Caix en Santerre, devenue, par suite d'un partage, leur apanage particulier, et qu'ils devaient continuer à posséder, au moins en partie, sous le nom de fief de la mairie de Caix, jusqu'au commencement du xvie siècle. Fréquemment cités dans les vieilles chartes picardes d'abord, puis dans les montres des xive, xve et xvie siècles, qualifiés la plupart du temps du titre de chevalier, alors si en honneur, alliés aux principales familles nobles du pays, telles que les Framicourt, les Chérisy, les de Han, les de Vé, les du Hamel, les Sains, les Travecy, les Bruneval, les Brouilly, les Rubempré, les Sorel, les Rieucourt, etc., les de Caix semblent avoir tenu pendant tout le cours du moyen âge un rang des plus honorables dans la noblesse picarde. L'exemple de l'un d'eux, Bidant de Caix, prouve même que jusqu'à la fin du xive siècle, ils n'avaient pas cessé d'entretenir les meilleures relations avec leurs illustres et puissants parents à un degré déjà bien lointain pourtant, les sires de Coucy. Tombée il est vrai, au xviie siècle, par

suite d'un fatal concours de circonstances malheureuses, dans la médiocrité, pour ne pas dire dans la pauvreté, la famille en question s'était brillamment relevée de cette déchéance momentanée avant la fin du siècle dernier, où elle était dignement représentée par Claude-Alexis de Caix, seigneur de Rambures, marié à Marie-Barbe-Arnault de Saint-Amour, et successivement conseiller du Roi et bailli général du comté de Corbie, et par Félix de Caix, cornette au régiment de Flavacourt-dragons, dont trois des fils, après avoir servi avec distinction, devinrent chevaliers de Saint-Louis. Aujourd'hui la maison de Caix, qui a décidément repris le rang auquel son passé lui donnait droit, subsiste dans ses deux branches principales, celle de Saint-Aymour, issue de Claude-Alexis, qui n'a pas cessé de se perpétuer en Picardie, et celle de Chaulieu, ayant pour auteur un descendant de Félix, qui est allée se fixer en Normandie.

Telle est, autant que nous avons pu en donner une idée dans ce trop court résumé, la substance du bel et intéressant ouvrage que M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour a publié cette année chez Champion, et dont nous ne saurions trop recommander la lecture à tous ceux qui aiment à vivre par la pensée dans la France d'autrefois. Assurément, comme l'auteur a pris le soin de nous le dire lui-même dans sa préface, son livre n'est, à proprement parler, ni une histoire ni une généalogie ; mais ce n'est pas non plus, comme le premier titre du volume tendrait à le faire croire, une simple collection de notes et de documents. C'est en réalité, à propos de la maison de Caix au moyen âge, une étude aussi savante que pleine d'intérêt sur la vie seigneuriale telle qu'on la menait en Picardie dans ces siècles déjà si loin de nous. Et d'abord, il suffit d'ouvrir les premières pages du livre dont il s'agit pour se convaincre que M. de Caix n'a pas menti à son programme en prétendant dans sa préface faire avant tout une œuvre d'érudition et de bonne foi : s'il fait remonter l'origine de sa famille à une époque aussi reculée que le XIe siècle, il ne procède du moins qu'appuyé sur les documents les plus authentiques, et là où les documents lui font défaut ou semblent contradictoires, il est le premier à nous signaler les lacunes de son ouvrage. On peut donc avoir pleinement confiance en lui, et plus on avance dans la lecture de ces chapitres si bourrés de documents, plus on voit qu'on a affaire à un véritable érudit. Quant à l'intérêt qui s'attache à son récit, est-il besoin de le faire ressortir? D'abord forcément un peu ralenti par les fréquentes citations de passages plus ou moins longs de vieilles chartes un peu arides, il va sans cesse grandissant au fur et à mesure qu'on arrive à une époque relativement plus moderne où les faits de guerre et les détails anecdotiques concernant la vie privée tiennent de plus en plus de place dans la narration. Et ce n'est pas seulement à ceux qu'intéresse spécialement le passé de la famille en question, ou même l'histoire de la province à laquelle celle-ci s'est presque constamment rattachée, que nous recommandons le livre de M. de Caix, c'est encore, nous le répétons, à tous ceux qui aiment à se représenter sous tous ses aspects la France d'autrefois. La France d'autrefois ! l'auteur la connaît à fond ; nul mieux que lui n'excelle, tantôt, grâce à de piquants passages ingénieusement

extraits de certaines lettres de rémission, tantôt au moyen de sagaces et instructives considérations, à nous en peindre ou à nous en expliquer les mœurs et les usages si différents des nôtres. Et c'est par là surtout, nous ne craignons pas de l'affirmer, que son volume mérite une place à part parmi les divers ouvrages consacrés soit à l'histoire généalogique, soit à l'histoire locale que notre époque, si justement curieuse de tout ce qui touche au passé, voit éclore en si grand nombre.

Très recommandable, comme on le voit, par lui-même, le livre de M. de Caix ne vaut pas moins par sa composition et par sa typographie. Comme tous les ouvrages d'érudition sérieusement composés, il comprend, outre le texte qui remplit à peu près la moitié du volume, un tableau généalogique très complet pour la période moderne, plus de cent cinquante pièces justificatives, une table des noms de personnes, une autre des noms de lieux, enfin un sommaire explicatif des gravures et armoiries. Au point de vue typographique, on peut dire qu'il ne laisse rien à désirer : imprimé avec le plus grand soin et sur beau papier vélin dans le format in-octavo, illustré au commencement et à la fin de presque chaque chapitre de gracieuses vignettes appropriées au sujet, il fait non moins d'honneur au chef de la maison de Caix, père de l'auteur, qui n'a pas hésité à prendre sur lui les frais de cette belle édition, qu'à l'imprimeur, M. Th. Nouvian, de Senlis, des presses duquel il est sorti au mois d'avril dernier.

Mis DE B.

—

L'Allemagne et la Réforme. Tome IV. *L'Allemagne depuis la paix d'Augsbourg en 1555, jusqu'à la proclamation du formulaire de concorde en 1580*, par Mgr JANSSEN. Traduit de l'allemand sur la 13e édition par E PARIS. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1895, gr. in-8 de XI-560 p.

Nous avons déjà trop souvent parlé aux lecteurs de la *Revue* de l'ouvrage de Mgr Janssen sur *l'Allemagne et la Réforme* pour que nous ayons besoin d'exprimer une fois de plus les réflexions qui nous ont été suggérées par ce travail d'une importance capitale. Nous devrions signaler encore cet infatigable esprit de recherche, ce courage dans l'affirmation du vrai qui ont réduit les historiens protestants à modifier leurs propres thèses ou à ne les plus soutenir de bonne foi, mais aussi ces quelques partis pris, ces légères exagérations, ce pêle-mêle un peu accablant de témoignages d'inégale valeur qui ne laissent pas l'esprit du lecteur dans une parfaite sécurité. Dans ce volume, comme dans les précédents, on sent qu'il manque une contre-partie. L'état religieux et moral de l'Allemagne dans la seconde moitié du XVIe siècle nous apparaît comme effroyable, le mot n'est pas trop fort. Ce ne sont qu'atroces disputes, odieuses tyrannies, persécutions féroces, et un parfait oubli de toutes les lois divines et humaines. Cependant la société allemande a vécu; elle s'est soutenue; il y a eu des âmes de bonne foi, des esprits vraiment religieux; Mgr Janssen aurait bien dû nous en dire le comment et le pourquoi. Il ne respire à l'aise que lorsqu'il parle de la Compagnie de Jésus et il lui rend le plus éloquent et le plus mérité des témoignages. Il a parfaitement raison; mais nous eussions voulu que l'au-

teur nous montrât d'abord tout ce qui restait en Allemagne d'éléments bons et utilisables.

Au surplus, la période de l'histoire de l'Allemagne à laquelle est consacré le 4e volume de la traduction de Mlle Paris, est bien réellement une période de luttes infiniment douloureuses et sans gloire. Entre les premières et grandes luttes de la Réforme et celles de la guerre de Trente ans, les années se succèdent agitées, pénibles, obscures, sans cette compensation que de grands hommes et de grands événements apportent malgré tout aux souffrances d'un peuple.

Trois importantes questions sont successivement abordées par l'auteur : d'abord les querelles des partis religieux et politiques depuis la paix d'Augsbourg jusqu'à l'issue de la conspiration de Grumbach et de l'expédition contre Gotha (1555-1567); puis la question calviniste en Allemagne, l'influence des calvinistes de France et des Pays-Bas sur les protestants d'Allemagne, les rapports de ceux-ci avec leurs coreligionnaires étrangers, leur intervention dans les guerres civiles de France, bref, la formation d'un parti protestant révolutionnaire international et l'affaiblissement de l'Empire (1567-1578); enfin la réforme catholique et les obstacles qu'elle rencontre, l'œuvre accomplie par la Compagnie de Jésus et par le concile de Trente, la quasi-ruine du catholicisme en Autriche due à l'attitude équivoque de Maximilien II, les tentatives des protestants pour arriver à s'entendre, le *livre de Torgau*, puis le *livre de Berg* qui devient le formulaire de concorde, et l'échec final des espérances que ce formulaire avait fait concevoir (1563-1580).

Autant d'études fort intéressantes et auxquelles les lecteurs français prendront un intérêt d'autant plus vif que l'histoire de nos propres guerres religieuses se mêle à celle de l'Allemagne. Mgr Janssen est peut-être bien dur quand il qualifie d'*athées* les derniers Valois. Si nous avons fait quelque mal à l'Allemagne du XVIe siècle, au point de vue de sa nationalité, elle nous en a fait un beaucoup plus grand dans l'ordre moral et religieux.

ALFRED BAUDRILLART.

La Réforme en Allemagne et en France, par le comte J. BOSELLI. Paris, A. Picard, 1895, in-8 de 242 p.

M. Boselli réimprime, en un petit volume, une série d'études qu'il avait publiées dans la *Revue Britannique*. Il a pris pour guides deux ouvrages de premier ordre, bien connus des lettrés, l'*Histoire de France pendant les XVIe et XVIIe siècles*, de Léopold de Ranke, et l'*Allemagne et la Réforme*, de Mgr Janssen. Les deux auteurs sont Allemands, l'un catholique, l'autre protestant; mais c'est le protestant qui a raconté les luttes et la défaite de la Réforme en France, et c'est le catholique qui a retracé les victoires du protestantisme en Allemagne, Tous deux sont d'une érudition qui n'a d'égale que leur impartialité. Aussi, la tâche du critique est-elle bien simplifiée; au lieu d'avoir à contrôler, il peut se contenter de suivre. Et d'accord sur les faits, il n'a qu'à se préoccuper de la philosophie des événements, c'est-à-dire de leur préparation, de leurs causes lointaines.

C'est justement le point intéressant du débat et l'occasion même des travaux de M. le comte Boselli. Il admet parfaitement la ressemblance indi-

quée par Mgr Janssen entre la réforme luthérienne et la Révolution française; mais, tandis que l'auteur allemand rend l'esprit latin, les légistes et la Renaissance responsables de ce mouvement social, l'écrivain français voudrait établir que 1789 et la suite proviennent en droite ligne de l'esprit critique allemand, de la diète de Worms, des doctrines du protestantisme d'au delà du Rhin. Il lui est facile de démontrer que les nations latines sont réfractaires à la Réforme, qu'elle n'a jamais pu s'établir en Espagne et en Italie, et n'a lutté cinquante ans en France que grâce à des appuis étrangers, à l'intervention ambitieuse des princes et des grands, à un mouvement d'opinion éphémère, bientôt suivi de la réaction catholique la plus puissante et la plus spontanée qu'on ait jamais vue. Et plus tard, ce n'est pas l'affirmation d'un dogme nouveau, c'est l'impiété, le scepticisme, la négation de toute idée religieuse qui seulement ont pu triompher du catholicisme et du protestantisme tout ensemble, ne transformant pas le culte, voulant le supprimer entièrement.

Mais ce que les guerres religieuses avaient détruit en France, c'étaient les forces sociales et les institutions libres de la nation; et quand Henri IV rétablit le pouvoir, il le fit avec un despotisme à peine dissimulé sous sa bonhomie gasconne. Tant que le prestige de la royauté demeura indiscuté, le gouvernement resta ferme. Sous des chefs incrédules, faibles ou indécis, les doctrines subversives de tout État, semées par la Réforme, reparurent plus vigoureuses et rien ne s'opposa désormais à leur succès, qui semble définitif. C'est la théorie de Ranke, que M. Boselli adopte, après l'avoir analysée brièvement. On voit combien d'importantes et délicates questions soulève ce volume : elles sont assez peu familières en France pour qu'on doive savoir gré à l'auteur de les avoir exposées.

G. Baguenault de Puchesse.

Du Vésuve à l'Etna, par J. de Beauregard. Lyon, E. Vitte, 1895, in-8 de vii-328 p.

La lecture de ce livre est facile, agréable, intéressante pour l'histoire. A la manière de M. Boissier, l'auteur fait des rapprochements heureux entre le présent et le passé, ayant recours, pour les temps anciens, à Pline, à Cicéron, à Strabon, à saint Paul. Les basiliques romanes à coupoles et pendentifs de Palerme l'amènent à l'histoire des Normands et de la maison angevine. M. de Beauregard ne pouvait oublier Dante à Ravenne, Savonarole à Ferrare. Du premier, il reproduit le masque d'après le moulage original, et du second, le profil tracé par Fra Bartolommeo. « Il n'est personne, dit-il, qui ressemble plus à Dante que Savonarole. » A ses yeux, ces deux hommes sont des mystiques dont la foi exaltée a trompé l'héroïsme; l'un n'a pas vu que l'Église représentait la liberté contre l'Empire; l'autre « eut la candeur de croire qu'un dominicain pouvait arrêter l'élan de l'esprit humain au moment même où la Renaissance imprimait Platon.... »

L'auteur relate (p. 30) une lettre du vice-amiral Gicquel des Touches, datée de 1892, dans laquelle il constate avoir vu, de ses yeux, le miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier, en 1847, dans la cathédrale de Naples, pendant qu'à la même heure, ses officiers constataient à Pouzzoles des taches de sang sur la

pierre où le saint eut la tête tranchée. Le voyage se termine par des pèlerinages à Assise, à Sienne, à Lorette, avec la reproduction des monuments, notamment de la Santa-Casa. Les illustrations de M. O'Netty embellissent le livre et contribuent heureusement à en faciliter l'intelligence, qui n'est pas gênée, du reste, par le parti qu'a pris M. de Beauregard d'écrire les noms des villes dans la langue du pays.

A. D'AVRIL.

—

Histoire du Monténégro et de la Bosnie, *depuis les origines*, par P. COQUELLE. Paris, Leroux, 1895, gr. in-8 de v-490 p.

M. Coquelle s'est chargé de nous initier à l'histoire générale des Iougo-Slaves. Le premier volume de son travail, consacré à la Serbie, a paru en 1894. Le Monténégro et la Bosnie forment l'objet du deuxième volume, qui vient d'être livré au public. Il faut espérer que les autres nations du même groupe auront aussi leur tour.

L'entreprise est certainement méritoire et digne d'éloge. D'abord, le sujet est neuf, surtout en France : une regrettable lacune dans la littérature historique sera ainsi comblée. Ensuite, les difficultés sont considérables, notamment à cause du nombre et de la qualité des matériaux. Ces matériaux sont dispersés dans beaucoup d'ouvrages écrits en différentes langues; et la plupart de ces ouvrages doivent être contrôlés avec un soin plus qu'ordinaire. Enfin, l'auteur s'est acquitté avec succès de sa besogne ; l'histoire du Monténégro et de la Bosnie se déroule sous les yeux du lecteur, on en saisit les phases diverses, et l'on se rend compte des événements. Assurément, la lecture de ce livre eût été plus attachante si l'auteur eût recherché sur sa palette des couleurs plus vives pour peindre les héros légendaires de la Montagne Noire et leurs combats épiques, ou bien s'il eût développé davantage des incidents aussi curieux que celui de Jahja ou du faux Pierre III; mais peut-être a-t-il craint de donner à son travail une couleur trop orientale, et de manquer aux sévères exigences de l'histoire.

A ce point de vue de rigoureuse critique, nous aurions désiré, dans quelques notes, des indications plus complètes. On ne saurait citer l'*Illyricum sacrum* de Farlati (p. 3) sans indiquer le volume. Des références comme celles-ci : « Marino Sanudo, *Diarii Venezia* » (p. 57); « Un chroniqueur serbe, Ivan Thomachitch, émet l'opinion.... » (p. 744), sont absolument inadmissibles.

Enfin, pour parfaire l'histoire des Iougo-Slaves, et, dans l'espèce, celle de la Bosnie, il reste encore un vaste champ à parcourir. Les archives d'Italie, surtout celles du Vatican et de la Propagande, contiennent un grand nombre de pièces relatives à ce pays qui jettent sur son passé, ses guerres contre les Turcs, ses affaires intérieures, une lumière inattendue. Citons, au hasard, un petit détail. L'auteur raconte que la reine de Bosnie Catherine, veuve d'Étienne VI, se fit remarquer par ses fondations pieuses, et légua tous ses biens au Saint-Siège (p. 152). Il aurait fallu ajouter que le legs était platonique, et les fondations plus que modestes. Catherine s'appelait elle-même *infortunatissima reginarum;* elle vivait à Rome d'une pension servie par les papes, et suppliait les Médicis, banquiers pontificaux, de la lui payer en espèces et non en pièces d'étoffes.

C'est à M. Coquelle que revient naturellement la mission d'exploiter ces trésors encore inédits, et de les faire connaître au public.

PIERLING.

—

Actes et fragments relatifs à l'histoire des Roumains, rassemblés dans les dépôts de manuscrits de l'Occident, par Nicolas JORGA, professeur suppléant à l'Université de Bucarest, et publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Tome I. Bucarest, 1895, in-8 de V-400-LXI p.

M. Jorga a puisé les éléments de son recueil principalement à Paris et à Berlin. Les documents de Paris commencent avec un extrait du *Songe du vieil pèlerin* (1389), et finissent avec l'année 1772. Ceux de Berlin vont de 1526 à 1768. Toute cette période est très intéressante pour l'histoire de la Moldavie et de la Valachie. Les événements qui se passent dans ces deux pays acquièrent d'autant plus d'importance que parfois la politique des États voisins s'en ressent. Les relations avec l'Autriche, la Pologne, la Turquie, étaient fréquentes, et souvent, pour comprendre l'enchaînement des faits, il faut se tourner du côté des Moldo-Valaques.

M. Jorga a fait un excellent choix de documents. Les Roumains ne seront pas les seuls à profiter de son travail. Les Polonais y trouveront des lettres de Stéphane Bathory et de Jean Sobieski, un rapport de Reinhold Heidenstein du 12 octobre 1596 à l'Électeur de Brandebourg (p. 15). Quelques détails sur la campagne du Pruth, et un curieux *sonetto* italien sur le tsar Pierre intéresseront les Russes. Citons encore, au hasard, les noms de Sigismond III, roi de Pologne, Sigismond Bathory, Radziwill, Potocki, Timochek, fils de Chmelnicki, P. Alphonse Cariglio, P. Adriani. D'après la variété des personnages, on peut juger de la variété des matières.

Une seule remarque pour conclure. Le rapport de Ruggiero à Pie V, dont M. Jorga donne un extrait (p. 14), a déjà été imprimé en entier dans les Relacyenuncyuszow, t. I, p. 165 à 216.

PIERLING.

—

Le Livre du Champ d'or *et autres poèmes inédits*, par Me Jean LE PETIT, docteur en théologie de l'Université de Paris, publiés avec introduction, notes et glossaire par P. LE VERDIER. Paris, Welter, 1896, in-8 de LII-248 p. (25 exemplaires dans le commerce).

La *Société rouennaise des Bibliophiles* vient de publier plusieurs poèmes du célèbre Jean le Petit, docteur de l'Université de Paris. C'est à M. Pierre Le Verdier, déjà connu par son édition du *Mystère de la Nativité*, que fut confié le soin de cette publication intéressante, et il faut lui rendre cette justice qu'il s'est acquitté à souhait de sa délicate mission.

Les poèmes de Jean le Petit se trouvent dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale coté fonds français 12470. On en compte cinq qui ont pour titres : 1° *la Complainte de l'Église ;* 2° *la Disputoison des Pastourelles*, suivie d'un *Office de la Conception de la sainte Vierge ;* 3° *le Livre du Champ d'or à la couleur fine et des trois nobles marteaux ;* 4° *le Livre du miracle de Basqueville ;* 5° *la Vie de Monsieur saint Léonard.* La Société s'est contentée de publier les trois derniers ouvrages, qui offrent un intérêt plus spécial pour la Normandie. Ils ont été composés, en effet, à la gloire de la famille des Martel de Bas-

queville (aujourd'hui Bacqueville). « Les trois nobles marteaux » qui figurent dans le « livre du champ d'or, » sont les armes des Martel. L'auteur, après les avoir complaisamment décrits, fait un long exposé des devoirs du chevalier et des vertus qui lui sont nécessaires : ce qui donne au poème un caractère général. *Le Livre du miracle de Basqueville* est un « récit de la fameuse délivrance, par l'intercession de saint Léonard, d'un chevalier de cette maison, captif chez les infidèles ; » le culte des Martel pour saint Léonard, en l'honneur duquel ils ont élevé ou reconstruit une chapelle, voulait être ainsi justifié en vers. Mais quel était ce saint si justement vénéré ? L'auteur ne pouvait guère se dispenser de le dire, et, mis en haleine par les deux premières compositions, il a chanté *la Vie de Monsieur saint Léonard*. Son œuvre forme ainsi une véritable et harmonieuse trilogie,

Le poète n'a inscrit son nom que dans *le Livre du champ d'or*. Le premier soin de l'éditeur devait être de vérifier sa signature. Quel est ce Jean le Petit, assez versé dans l'art d'écrire en vers, pour composer en quelques années, de 1388 à 1392, trois ou même cinq poèmes d'assez longue haleine ? M. Le Verdier n'hésite pas à voir en lui « le théologien fameux de l'Université de Paris, dont le nom est resté tristement associé à l'apologie du meurtre du duc d'Orléans, prononcée en la grande salle de l'hôtel Saint-Paul en 1408. » Les raisons de cette opinion, fort bien déduites et fondées sur des présomptions nombreuses, *graves*, *précises* et *concordantes*, comme disent les juristes, frapperont tout lecteur non prévenu. On savait déjà que l'apologiste du tyrannicide était un Normand originaire du pays de Caux ; nous saurons désormais qu'il est né à Brachy ou dans les environs, qu'il fut un familier des Martel de Basqueville, et qu'il apprit de la bouche même de la maréchale de Blainville, la veuve de Guillaume V Martel, l'histoire qu'il a consignée dans *le Livre du miracle de Basqueville*.

M. Le Verdier se prononce pour l'authenticité de ce miracle, après en avoir expliqué la nature. Il cherche ensuite à identifier le membre de la famille des Martel qui en fut l'objet. En suivant jusqu'au bout son argumentation, on est bien tenté d'être de son avis et de conclure en faveur de Guillaume III.

Toute la partie critique de l'ouvrage, introduction et notes, est excellente. Nous ferons seulement une réserve au sujet de l'origine du culte de la Conception en Normandie (p. XLV et 216-218). Nous aurions souhaité sur ce point un peu plus de lumière. M. Edmond Bishop a démontré, ce nous semble, que cette dévotion existait en Angleterre avant l'invasion normande. Il ne nous paraît pas sûr qu'elle remonte aussi haut en Normandie. Les plus anciennes traces que nous en apercevions datent de l'épiscopat de Hugues d'Amiens, qui ne monta sur le siège de Rouen qu'en 1130. Il appartient à M. Le Verdier d'élucider cette question. Pourquoi n'essaierait-il pas de le faire en publiant la *Disputoison des Pastourelles*, qui a justement pour sujet la Conception de la sainte Vierge ? Ce lui serait une occasion nouvelle de montrer l'étendue de son érudition si consciencieuse et son talent de fin lettré.

E. VACANDARD.

—

Les Moralistes populaires de l'Islam, par le comte Henry DE CASTRIES. I. *Les Gnomes de Sidi Abd er-Rahman el-Medjedoub.* Paris, Leroux, 1896, in-12 de XXVIII-124 p.

Ce petit livre est agréable à lire ; je souhaite que beaucoup de personnes s'en donnent le plaisir Il renferme 156 distiques, que l'auteur a groupés sous le titre de gnomes. On pourrait discuter la justesse de cette appellation, empruntée à la littérature grecque ; mais le plus sage est sans doute de n'y pas attacher d'importance. Aussi bien, ne peut-on vraiment connaître le genre auquel appartiennent ces distiques qu'en les lisant. Ce sont des proverbes, des boutades, des pensées, des sentences ou de vives satires; je dirais, si j'osais hasarder cette expression, qu'ils constituent une littérature jaculatoire, littérature spontanée, variée, souple, non écrite, et propre à se graver soudain dans la mémoire, populaire et pourtant profonde, remplie d'observation et point tout à fait vide de science.

El-Medjedoub, l'auteur des vers consignés dans ce volume, ou de quelques-uns qui lui ont fait attribuer les autres, naquit et mourut à Mékinès à la fin du XIe siècle de l'hégire (XVIIe du Christ). A demi dément, comme l'indique son nom, il mena une vie errante et pauvre, payant de ses vers l'hospitalité qu'il mendiait dans les *zaouïa* (couvents) et les *douar* (maisons). Ce dut être un curieux type, non unique il est vrai. M. de Castries eût peut-être trouvé, sans grande peine, quelques détails sur sa vie. Il s'excuse de n'en avoir point cherché, en prétextant que ses distiques nous le font assez connaître.

Au reste, M. de Castries nous exprime, à ce propos et ailleurs, son désir de n'être pas tenu pour érudit. C'est pourtant ce que nous serions tenté de faire, par tout son livre, sinon par le récit un peu absent de la vie du Medjedoub ; mais cette modestie de l'auteur est en partie cause du charme de l'ouvrage; car, ne prétendant pas écrire en savant, l'auteur se contente de parler en homme aimable et en homme d'esprit qui sait beaucoup, ce qui n'est pas pour nous déplaire. Tout au moins sait-il fort bien l'arabe vulgaire; il a dû recueillir de la bouche même des Arabes les distiques qu'il nous donne dans leur langue, et les éléments de leur explication qu'il nous refait en français Il en éclaircit encore le sens au moyen de rapprochements avec des proverbes arabes, hébreux ou grecs, ou, lorsqu'il y a lieu, au moyen de notes sur l'histoire et la religion musulmanes. Et je ne vois pas qu'il ait pu tirer ce supplément d'information d'ailleurs que de son érudition, car ce n'est apparemment pas des indigènes.

La préface surtout témoigne de beaucoup de lecture et d'un grand sens philosophique, bien que restant tout à fait exempte du défaut de pédanterie. L'auteur nous y explique dans quel but il s'est attaché à recueillir tous ces minimes fragments de la littérature non écrite : chants de bergers et de laboureurs, de fillettes et de mamans, de berceuses et de fileuses, proverbes, dictons, lamentations, etc. Il a cru fixer en eux la psychologie du sémite, cette psychologie obscure et fugitive que presque tous les auteurs ayant écrit sur les Arabes ont été, selon lui, inhabiles à saisir. La pensée de M. de Castries n'est pas, je crois, que cette sorte de littérature, que la mémoire du peuple conserve dans un état embryonnaire, soit un document plus sérieux sur la psychologie d'une race que les écrits

ou les actes des grands hommes, que l'histoire ou la religion. Mais s'il a seulement voulu dire qu'elle constitue encore, à côté des œuvres fameuses, un document d'une très réelle importance, nul homme qui pense ne le contredira. Aucun ne contestera le mérite qu'il a eu en recueillant ces témoignages, ni celui qu'il a en commençant à nous les exposer aujourd'hui dans ce premier volume, avec autant de simplicité que d'intelligence et d'esprit.

Bon Carra de Vaux.

—

Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire. *Étude sur les relations littéraires de la France et de l'Angleterre au XVIIIe siècle*, par Joseph Texte. Paris, Hachette, 1895, gr. in-18 de xxiv-466 p.

On a depuis longtemps examiné à la loupe l'influence que les littératures classiques de la Grèce et de Rome ont exercée sur le développement du génie français, mais l'influence moderne du cosmopolitisme a suscité moins d'observations et provoqué moins d'études.

M. Joseph Texte s'efforce, dans ce livre plein d'érudition, de déterminer les causes de l'infiltration anglaise dans nos œuvres nationales, et c'est au xviiie siècle et à Rousseau qu'il en fait remonter la première origine.

Rousseau était un admirateur passionné de la race anglo-saxonne ; il connaissait ses savants, ses artistes, ses poètes, et l'on n'a pas grand'peine à trouver dans la *Nouvelle Héloïse* des idées et des comparaisons tirées de *Clarisse Harlowe* et des *Seasons*, qui dénotent autre chose qu'un simple « croisement des esprits. »

L'abbé Prévost et Voltaire avaient été des précurseurs en anglomanie. Le premier, dans ses *Mémoires d'un homme de qualité* et l'*Histoire de Cleveland*, cite Shakespeare, Dryden, Otway, et se montre épris de ce pays « libre, sage et philosophique. » Quant à Voltaire, il fut reconnaissant à l'Angleterre du prestige que lui donnèrent ses voyages d'outre-Manche. « M. de Voltaire, écrivait un contemporain, est bien heureux d'avoir fait le voyage d'Angleterre. Tout le monde connaissait depuis longtemps le talent poétique de cet auteur. On ne s'était point avisé de le mettre dans la classe des gens qui pensent et qui raisonnent. »

Mais Rousseau fut le grand initiateur des idées anglaises, le vrai disciple d'Addison et de Richardson, le propagateur du roman d'analyse.

Élevé à Genève, où prédominait depuis longtemps l'influence britannique, Jean-Jacques se lia bientôt avec des anglomanes comme Desfontaines et Diderot, et se pénétra des *Lettres sur les Anglais et les Français* de son compatriote de Muralt. Il est curieux de suivre avec M. Joseph Texte la pénétration de sa personnalité par les idées et les préjugés anglo-saxons.

Le chapitre final de l'ouvrage montre comment l'émigration assura, avec Mme de Staël, le triomphe passager de l'influence de Rousseau et des littératures septentrionales.

M. Texte fait à ce propos une remarque : « L'influence des littératures du Nord a grandi ou diminué depuis un siècle avec celle même de Jean-Jacques. » Il y a là une constatation curieuse, mais dont il ne faudrait pas exagérer la portée.

Roger Lambelin.

—

Pages choisies de Mignet, publiées par Georges Weil. Paris, Perrin, 1896, in-12 de 277 p.

M. Georges Weil est un grand ad-

mirateur de Mignet. « Sa mort, comme sa vie. dit-il, fut celle d'un sage. » — Son *Histoire de la Revolution* est un « résumé clair et précis, où tous les faits sont mis à leur juste place et accompagnés de réflexions courtes et profondes. » — « Le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est d'être trop parfait. » — « Mignet a sa place dans le groupe.... de tous ceux qui, dans leurs ouvrages historiques, ont été à la fois des savants, des philosophes et des écrivains. »

Les citations que M. G. Weil a rassemblées dans ce volume justifient-elles pleinement ce pompeux éloge? On nous permettra quelques réserves. Quoi qu'il en soit, nous trouvons ici, partagés en groupes : *Études générales ; XVIe siècle ; XVIIe siècle ; XVIIIe siècle ; Révolution française ; XIXe siècle*, un choix de passages de Mignet, qui permettent d'envisager l'historien sous ses diverses faces. Nous regrettons qu'une part plus large n'y ait point été faite aux *Études générales*, car c'est là surtout que Mignet s'est montré supérieur.

L. C.

—

Histoire et littérature, par Edmond Biré. Lyon, Emm. Vitte. 1895, in-8 de 396 p.

Sous la diversité des titres que M. Edmond Biré donne à ses recueils d'articles, c'est toujours la même méthode : il expose le sujet dans son ampleur, il vulgarise les découvertes d'autrui, il y ajoute toujours les siennes. Le livre de M. Am. de Margerie sur Taine ne lui sert que de canevas ; il ne manque pas de signaler et de louer les grands mérites du philosophe historien ; il aperçoit et nous découvrons ses lacunes. Mgr Ricard lui fournit l'histoire vraie de Mgr de Miollis ; c'est une occasion pour le critique de partir en campagne contre les fantaisies historiques de Victor Hugo. Lui, l'homme bienveillant et qui aime à faire ressortir les parties saines et utiles d'un ouvrage, il n'a pas moins, comme un autre, ses jours de bile ; elle n'est pas amère, mais elle est salée : lisez plutôt les articles sur M. Célestin Port, à propos de Cathelineau ; sur les évolutions de M. John Lemoinne, qui finissait par se prosterner devant Martin Bernard et Madier de Montjau, après avoir salué la rentrée du pape à Rome, en 1850, et le *Roy* de France en 1873 ; sur MM. Gidel et Merlet, les deux universitaires, saisis en flagrants délits d'erreurs sur tant de choses littéraires ; il n'est pas jusqu'à M. de Vogüé que sa férule ne touche, oh! avec ménagement, mais le coup porte. Signalons encore, sans faire tort aux autres, deux excellents articles, l'un sur Jullien (de Paris), l'autre sur M. Henry Houssaye.

Victor Pierre.

—

Charlotte de la Trémoïlle, comtesse de Derby (1599-1664), par Léon Marlet. Paris, Pairault, 1895, in-8 de xv-298 p.

M. Léon Marlet a voulu refaire en archiviste la monographie que Mme de Witt avait composée, il y a trente-cinq ans, en fille d'un grand historien. Il y était invité, d'ailleurs, par nombre de documents nouvellement découverts sur cette curieuse période de l'histoire de la révolution d'Angleterre ; et il suffit de jeter un coup d'œil sur les notes de son « avant-propos » pour être édifié sur le nombre et la valeur des matériaux qu'il a mis en œuvre.

Il y a eu deux Charlotte de la Trémoïlle, célèbres à un siècle à peine d'intervalle ; l'une, fille du premier

duc de Thouars et de Jeanne de Montmorency qui, après avoir épousé, le 16 mars 1586, le second prince de Condé, fut accusée, deux ans plus tard, de l'avoir empoisonné; l'autre est issue du propre frère de la princesse, Claude de la Trémoïlle, et de Charlotte-Brabantine de Nassau, fille du prince d'Orange, le Taciturne. Née la dernière année du XVIe siècle, elle épousa en 1626, à la Haye, chez sa tante, la femme de l'électeur palatin, qui était elle-même princesse royale d'Angleterre, James Stanley, comte de Derby, et prince souverain de l'île de Man.

Dès lors, sa vie est tout entière consacrée à sa nouvelle patrie. Elle suit son mari à la cour de Charles Ier; elle prend part avec lui à toutes les luttes de la royauté contre le parlement; elle se distingue en 1644 par son héroïque résistance au siège de Lathom-house. Et quand, après la condamnation et la mort du roi, son fils Charles II essaie d'organiser en Écosse une résistance armée, plus d'une fois victorieuse, contre Cromwell, elle pousse le comte de Derby à marcher au secours de son prince légitime et elle lui prépare une armée; mais les femmes alors étaient seules vaillantes : la triste débâcle de Worcester vint anéantir toutes les espérances du prétendant, qui put à grand'peine s'échapper, tandis que tous ses partisans étaient faits prisonniers. Lord Derby paya de sa tête cette entreprise, et sa veuve y perdit la souveraineté de Man, dont la propriété était « incommutablement » acquise à la république. Trahie par son fils aîné, abondonnée de tous, la comtesse voulut lutter jusqu'au bout pour disputer pied à pied les débris de son indépendance et de sa fortune. Elle attendit neuf ans, restant fidèle à la royauté, et n'espérant de secours que du ciel. La mort de Cromwell lui fut une première joie. La restauration de Charles II lui apporta une autre consolation; et elle mourut deux ans après, en 1664, aussi fidèle à sa foi protestante qu'au culte de « l'idée royale. »

Telle est la femme que M. L. Marlet a peinte, surtout par ses lettres. Charlotte de Montmorency a désormais deux portraits ressemblants, entre lesquels les amateurs peuvent choisir : elle ne saurait se plaindre de la postérité.

G. Baguenault de Puchesse.

Le Capitaine La Tour d'Auvergne, *premier grenadier de la république*, par Émile Simond, capitaine au 28e régiment d'infanterie. Paris, Perrin, 1895, in-12 de 295 p.

Il est peu de noms plus populaires et de gloires plus pures que celles de la Tour d'Auvergne; mais il est aussi peu de vies moins connues que la sienne. La légende s'en est emparée d'autant plus facilement que sa modestie prenait autant de soin de cacher ses hauts faits que d'autres en mettent à les faire connaître. M. le capitaine Simond a entrepris d'écrire l'histoire vraie du premier grenadier de la République; il l'a fait avec une scrupuleuse exactitude, à l'aide des Archives nationales et des papiers de famille, et il a eu raison, car l'histoire est plus belle encore que la légende, et les lettres conservées du vaillant capitaine ne le font pas moins estimer et admirer que ses exploits militaires; on sait d'ailleurs que le héros n'était pas seulement un soldat intrépide, mais aussi un érudit lettré.

Théophile-Malo Corret de la Tour d'Auvergne appartenait bien à l'illustre famille dont il a glorifié le nom

une fois de plus; mais il ne lui appartenait pas légitimement; il descendait d'un fils naturel du frère de Turenne, et ses ancêtres s'étaient toujours appelés simplement Corret; ce fut lui qui revendiqua le nom de son aïeul, et le chef de la famille, le duc de Bouillon, le lui reconnut. Une vocation irrésistible le portait vers l'armée; ce n'était pas pour rien qu'il était et avait voulu être le neveu de Turenne; mais, malgré son ardeur, il n'arrivait pas à se faire employer utilement; c'est en cachette qu'il put aller rejoindre le duc de Crillon au siège de Mahon, auquel il prit une part glorieuse. Mais ce fut pendant la Révolution qu'il se signala surtout. Il avait refusé d'émigrer, malgré les instances d'un certain nombre de ses camarades et de son colonel en particulier. Après une apparition en Savoie, où il se distingua, il fut attaché à l'armée des Pyrénées, et là prit part à toutes les actions d'éclat de cette campagne, qui ne fut pas moins brillante que les autres campagnes contre la coalition et que l'histoire, comme le remarque justement M. Simond, a trop laissée dans l'ombre. Il fut à l'affaire de Sarre, à l'assaut de la montagne de Louis XIV, au combat du camp des Sans-Culottes, aux vallées de Bastan et de Roncevaux, partout à la tête des troupes, entraînant et électrisant les grenadiers. Il fallut que sa santé fût bien délabrée pour qu'il songeât à prendre sa retraite. Mais sa retraite, il ne sut pas s'y renfermer, malgré l'estime dont il était entouré, malgré les travaux d'erudition auxquels il se livrait, malgré les tentatives faites pour lui donner une place dans les conseils de l'État. De cette retraite, il sortit par deux fois, emporté par son ardeur patriotique, et aussi guidé par le désir de rendre service à un ami. C'est en volontaire et en remplaçant que ce vieux capitaine, déjà décoré par le premier consul du titre de *premier grenadier de la république*, rentra dans l'armée. « Mon destin, écrivait-il au général Moncey, est de finir sur les champs de bataille. » C'est sur le champ de bataille, en effet, qu'il mourut le 27 juin 1800, le cœur percé par la lance d'un uhlan. Belle mort et belle vie, qu'il faut remercier M. le capitaine Simond d'avoir racontées en détail, car il en est peu de plus nobles et de plus pures.

M. DE LA ROCHETERIE.

Montalembert, *sa jeunesse*, 1810-1836, par le R. P. LECANUET, prêtre de l'Oratoire. Paris, Poussielgue, 1895, in-8 de IV-506 p.

Le livre du R. P. Lecanuet est des plus attrayants : le nom de Montalembert, l'importance des questions traitées, l'abondance des documents inédits et curieux, l'agrément du style, une certaine fleur de jeunesse qui embellit et parfume tout, lui vaudront à coup sûr un grand nombre de lecteurs. Tous, il les instruira; à tous, il fera du bien; les jeunes gens catholiques, nous aimons à le croire, le dévoreront. Ils doivent bien ce témoignage de reconnaissance à un auteur qui déclare avoir écrit son livre en grande partie par amour pour la jeunesse française : légitime et noble intention de la part d'un prêtre et d'un éducateur.

A vrai dire, le seul reproche que nous serions tentés d'adresser au R. P. Lecanuet serait d'avoir un peu trop souvent, au cours de son travail, pensé aux jeunes gens qui le liraient. De là, par endroits, une mise en scène un peu factice, telles anecdotes facilement touchantes, tels

sous-titres à séductions, voire quelques réflexions d'une apologétique courante et trop aisée. On se prendrait parfois à réclamer de l'écrivain quelque chose de plus ferme, de plus viril, de plus profond et de plus haut. Je n'insiste pas; je serais injuste si j'insistais, car j'oublierais qu'il s'agit dans ce volume de *la Jeunesse* de Montalembert, et que, par conséquent, le petit défaut signalé vient beaucoup moins de l'auteur que du sujet. Le P. Lecanuet a conduit son héros jusqu'à vingt-six ans. Le prochain volume nous le montrera dans la maturité de l'âge et dans la pleine possession de ses doctrines. L'historien ne manquera pas de parler en juge, et donnera, avec la totale mesure de son talent, la nette et vigoureuse expression de sa pensée personnelle.

Aussi bien, le P. Lecanuet abonde-t-il en vues intéressantes et en aperçus dignes d'attention. L'étude si sérieuse, si complète et sur plusieurs points si neuve, qu'il fait des idées de l'*Avenir*, historiquement très instructive, n'est pas moins féconde en enseignements pour le présent. On ne saurait trop le remercier d'avoir lu avec un soin aussi minutieux, analysé avec une aussi claire intelligence, cette importante et riche collection; il en a su grouper très habilement les théories sous certains chefs principaux : la séparation de l'Église et de l'État, la réforme sociale et politique, l'émancipation chrétienne des peuples. Les appréciations de l'auteur sont d'une parfaite exactitude et d'une scrupuleuse orthodoxie; il ne lui est pas d'ailleurs fort difficile de montrer que beaucoup des « hardiesses » de l'*Avenir* sont aujourd'hui monnaie courante, même et surtout à Rome. Mais nous ne voyons pas très bien pourquoi le P. Lecanuet reproche à l'*Avenir* d'être venu soixante ans trop tôt. On peut, on doit faire certaines objections fondamentales à telle ou telle des thèses que ce journal a soutenues et qui ne sont pas plus vraies aujourd'hui qu'il y a soixante ans. Quant aux bonnes idées qu'il a émises et que le Saint-Siège a fait siennes, après les avoir nettement séparées de l'erreur, l'historien peut-il croire que, si elles n'avaient pas été semées il y a plus d'un demi-siècle, elles seraient mûres à présent? C'est aux semences d'idées que Notre-Seigneur a appliqué la parabole du grain de blé.

De même, nous ne pouvons, malgré tous nos efforts, considérer comme une marque de paternelle bonté l'accueil fait à Lamennais par Grégoire XVI, dans l'audience privée du 13 mars 1832. N'accorder que quelques paroles banales à l'homme de génie qui vient l'esprit plein d'idées, le cœur de sentiments, l'âme d'angoisses, tout prêt à s'ouvrir devant le Père commun! N'était-il pas plus simple de lui dire qu'on ne voulait pas parler, et pourquoi? Lamennais eût compris, du moins on est en droit de l'espérer, et se fût désisté de ce déplorable appel, cause première, nous le reconnaissons avec le P. Lecanuet, de la malheureuse tournure qu'allait prendre l'affaire de l'*Avenir*.

L'histoire de la chute de Lamennais est naturellement un des épisodes les plus dramatiques du livre. On y suit, presque jour par jour, grâce à d'admirables lettres, trésor inappréciable, les rudes combats de Montalembert contre lui-même : d'un côté les causes qu'il tient pour sacrées, la fidélité à un ami qui souffre,

le désir de le retenir dans l'Église dont il a été la gloire, et de l'autre la soumission pure et simple à un acte du Saint-Siège. A la lecture de ces pages émouvantes, les larmes montent aux yeux, et l'on estime à son juste prix la victoire que remporta le fidèle enfant de l'Église.

Un des grands mérites du livre du P. Lecanuet, c'est de faire revivre, avec ses tendances et sa physionomie, la société même au milieu de laquelle agissait Montalembert. Que d'intéressantes figures nous arrêtent au passage! que de noms qui ont été cent fois redits à nos oreilles d'enfant! Personnages dont il est temps d'évoquer et de fixer les traits pour la postérité, puisque déjà les jeunes d'aujourd'hui ne les connaissent que par de lointains ouï-dire. Que de grandes idées furent remuées par les catholiques de ce temps, et combien ceux d'à présent qui nous apparaissent comme les plus originaux ne sont au fond que de plus ou moins pâles imitateurs!

A lire l'ouvrage du P. Lecanuet, la génération contemporaine se sentira plus modeste et ravivera sans doute en elle-même les sources d'un enthousiasme qui a peut-être trop manqué à ses prédécesseurs immédiats. Mais voici que je vais prêcher; mon savant confrère reconnaîtra qu'il m'a tout à fait converti, et je n'ai plus qu'à retirer ma légère critique du début, sous peine de la mériter à mon tour.

Avant de finir, je souhaiterai cependant au distingué biographe de Montalembert d'aussi heureuses trouvailles que celles qui ajoutent un si grand prix à son premier volume; il a tout ce qu'il faut pour mettre admirablement en œuvre les documents qu'on lui confie. Que tous ceux qui en possèdent se hâtent donc de les apporter! Ce n'est pas un service privé qui leur est demandé, c'est un service public.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Bibliographie de l'abbé Cochet, par Marcellin BLANADET. Préface par M. l'abbé Tougard. Paris, Alph. Picard, 1895, gr. in-8 de XVI-208 p.

Un catalogue de toutes les productions de la plume du célèbre archéologue normand était une œuvre qui demandait un soin très minutieux, car ses écrits se trouvaient dispersés dans un grand nombre de recueils, ou édités sous la forme de courts opuscules, dont beaucoup sont devenus à peu près introuvables. L'auteur n'a rien négligé pour être aussi exact que complet. Peut-être aurait-il été préférable que le numérotage établi par lui pour les œuvres de M. l'abbé Cochet ne s'étendît pas également aux écrits où il est question de lui, et que les réimpressions de ses ouvrages fussent plus visiblement distinguées des œuvres originales.

La liste des livres dont il est l'auteur comprend les n°s 1 à 13; les brochures et mémoires insérés dans divers recueils, les n°s 14 à 414. Deux publications posthumes portent les n°s 415 et 416. Les écrits à son sujet, 417 à 461. Un mémoire et un sermon inédits sont donnés textuellement. Une table alphabétique facilite les recherches dans cet élégant volume, où aucun renseignement utile ne se laisse désirer. L. DE N.

Le Gérant : L. PIQUET.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CINQUANTE-NEUVIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1896

La Situation légale des chrétiens pendant les deux premiers siècles, par **M. Paul Allard** 5

Jean Ier, comte d'Armagnac, et le mouvement national dans le midi au temps du Prince Noir, par **M. l'abbé A. Breuils**. 44

Une Grande dame au XVIe siècle, la maréchale de Saint-André et ses filles, par **M. Clément-Simon** 103

L'abbé de Montrichard et l'émigration française a Fribourg, par **M. Victor Pierre** 142

Mélanges : La Date de la chute de Ninive en 608 ou en 607, par **M. l'abbé Fl. de Moor** 168

Le pape Jean VIII, d'après un livre récent, par **le R. P. Ch. de Smedt, S. J.** 180

Un Protagoniste du Panslavisme au XVIIe siècle. Mémoire inédit de Iouri Krijanitch, par **le R. P. Pierling, S. J.** 186

La France chrétienne dans l'histoire, a propos du quatorzième centenaire du baptême de Clovis, par **le R. P. A. Chauvin**. 201

Courrier anglais, par **M. Alfred Spont**. 219

Courrier italien, par **M. Léon-G. Pélissier** 234

Courrier du Nord, par **M. E. Beauvois**. 256

Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . . 264

Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . . 286

Bulletin bibliographique 302

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1896

La France sous Philippe VI de Valois. État géographique et militaire, par **M. Jules Viard** 337
Louis XI et la Gascogne, par **M. l'abbé Tauzin.** 403
La guerre de la péninsule (1807-1813), d'après la correspondance inédite de Napoléon Ier, par **M. Léon Lecestre.** . 442
Mélanges : Le règne de Thierry III et la chronologie des moines de Fontenelle, par **M. l'abbé Vacandard.** 491
Blanche de Castille, reine de France, par **le comte Maxime de Germiny** 506
Du role de la France dans le grand schisme, par **M. Paul Fournier** 511
La colonisation du Canada, par **le comte L. Rioult de Neuville.** 526
La Société des archives historiques de Gascogne, par **M. l'abbé Breuils** 539
Les Chatelains de Tournai, par **M. Auguste Bocquillet** 556
Courrier belge, par **M. Delescluse** 563
Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . . 571
Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . . 590
Bulletin bibliographique 604

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Histoire et la pensée, par C.-C. Charaux 302
La Cité chrétienne, par C.-C. Charaux 302
Storia della marina militare antica. Documenti. T. II. La marina in Omero e Virgilio. Parte I, par le cav. Ros. E. Corazzini . . 604
Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis, par P. Foucart. 310
Fortis Etruria. Éléments du droit étrusque. Extrait de l'ouvrage Jus antiquum, par C. Charles Casati de Casatis 311
Théorie générale de la possession en droit romain, par M. Ed. Vermond 604
La Fin d'un peuple. La dépopulation de l'Italie au temps d'Auguste, par Maurice Vanlaer 605

Les Assemblées provinciales de la Gaule romaine, par Ernest Carette. 606
Les Origines de l'Épiscopat. Étude sur la formation du gouvernement ecclésiastique au sein de l'Église chrétienne dans l'empire romain (1re partie), par Jean Réville. 304
Étude sur la Peregrinatio Silviae. — Les Églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IVe siècle, par le R. P. dom Fernand Cabrol 306
Formation of Christendom. La Vie monastique depuis les Pères du désert jusqu'à Charlemagne, par M. J.-W. Allies 307
Saint Césaire, évêque d'Arles, 503-543, par M. Malnory 610
Der Neuplatoniker Proclus als Vorlage des sogen. Dionysius Areopagita in der Lehre von Uebel, von Jos. Stiglmayr, S. J. . . . 610
Das Aufkommen der Pseudo-Dionysischen Schriften und ihr Eindringen in die christliche Literatur bis zum Lateranconcil 649, par le même 610
Saint Austinde, archevêque d'Auch (1000-1068), et la Gascogne au XIe siècle, par l'abbé A. Breuils 614
Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem, 1099-1291, par Gaston Dodu 312
De Fulconis Hierosolymitani regno, thesim Facultati litterarum Parisiensi proponebat G. Dodu. 312
Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux, par l'abbé E. Vacandard 308
Le Docteur angélique, saint Thomas d'Aquin, par le chanoine Didiot 310
Les États de Paris en février 1358, par Paul Viollet 313
La Maladie et la mort de François II, roi de France, par le docteur Potiquet. 313
Le Comte de la Fère, par E. Colas de la Noue 314
Anthoine du Roure et la révolte de 1670, par Raoul de Vissac. . 616
Le Socialisme au XVIIIe siècle. Étude sur les idées socialistes dans les écrivains français du XVIIIe siècle, avant la Révolution, par André Lichtenberger 315
Les Élections législatives depuis 1789. Histoire de la législation et des mœurs, par Georges-Denis Weil 316
L'Idée de l'État. Essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques en France depuis la Révolution, par M. Henry Michel. 616
L'Église de Paris pendant la Révolution française (1789-1801), par l'abbé Delarc. Tome I. 621
Rudemare : Journal d'un prêtre parisien, 1788-1793, avec préface et notes de Ch. d'Héricault 619
Histoire religieuse du département de l'Hérault pendant la Révolution, par le chanoine F. Saurel. Tomes II et III 317
La Chute de l'ancienne France. La fédération, par Marius Sepet . 620

Une Conspiration royaliste pendant la Terreur ; le baron de Batz ; 1792-1795, d'après des documents inédits, par G. Lenôtre . . 622
Histoire de la Vendée militaire, par J. Crétineau-Joly. Nouvelle édition illustrée, annotée, augmentée d'un 5e volume et ornée d'une carte en couleurs, par le R. P. Jean-Emmanuel Drochon, des Augustins de l'Assomption. Tome I 623
Mémoires du général baron Thiébault, publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiébault, d'après le manuscrit original, par Fernand Calmettes. Tome V 623
Napoléon et la société de son temps (1793-1821), par P. Bondois . 318
Les Complots militaires sous la Restauration, d'après les documents des Archives, par E. Guillon 321
Un Témoignage sur un point d'histoire : la Campagne monarchique d'octobre 1873, par Charles Chesnelong 322
Notes et souvenirs, par le marquis de Dreux-Brézé. Annexes : Réponses et pièces justificatives 322
La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres, par l'abbé P. Feret. Moyen âge. Tome III 626
Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne, par M. Paul Viollet 323
Histoire du Parlement de Paris de l'origine à François Ier, par Félix Aubert 324
La Décentralisation. Étude pour servir à son histoire en France, par le comte de Luçay 325
Hariulf. Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier (ve siècle-1104), publiée par Ferdinand Lot 624
Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Georges Bonnefoy. Tome I . . . 627
Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville, suivi d'un catalogue de leurs actes, par H.-François Delaborde 326
Notes et documents pour servir à l'histoire d'une famille picarde au moyen âge. La maison de Caix, rameau mâle des Boves-Coucy, par le vicomte de Caix de Saint-Aymour 628
Voyages de Courtépée dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777, publiés par A. de Charmasse et G. de la Grange. . . . 327
Étude sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar (1697-1729), par H. Baumont 328
Le Roi Stanislas et Marie Leczinska, par la marquise des Réaulx. 328
L'Allemagne et la Réforme. Tome IV. L'Allemagne depuis la paix d'Augsbourg en 1555 jusqu'à la proclamation du formulaire de concorde en 1580, par Mgr Janssen, traduit de l'allemand sur la 13e édition par E. Paris 630
La Réforme en Allemagne et en France, par le comte J. Boselli . 631

Histoire du Monténégro et de la Bosnie, depuis les origines, par P. Coquelle 633
Actes et fragments relatifs à l'histoire des Roumains, rassemblés dans les dépôts de manuscrits de l'Occident, par Nicolas Jorga. Tome I. 634
Le Cicerone. Guide de l'art antique et de l'art moderne en Italie, par J. Burckhardt, professeur à l'Université de Bâle. Traduit par Auguste Gérard, ancien élève de l'École normale supérieure, sur la 5e édition revue et corrigée par le docteur Wilhelm Bode 329
Du Vésuve à l'Etna, par J. de Beauregard. 632
Le Livre du Champ d'or et autres poèmes inédits, par M. Jean le Petit, docteur en théologie de l'Université de Paris, publiés par P. Le Verdier 634
Les Moralistes populaires de l'Islam, par le comte Henry de Castries. I. Les Gnomes de Sidi Abd er-Rahman el-Medjedoub . . 636
Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire. Étude sur les relations littéraires de la France et de l'Angleterre au XVIIIe siècle, par Joseph Texte 637
Pages choisies de Mignet, publiées par Georges Weil. 637
Histoire et littérature, par Edmond Biré 638
Supplément au Dictionnaire des devises historiques et héraldiques, avec une table alphabétique des noms, par Henri Tausin. 330
Charlotte de la Trémoïlle, comtesse de Derby (1599-1664), par Léon Marlet 638
Le Maréchal de Ségur (1724-1801), ministre de la guerre sous Louis XVI, par le comte de Ségur 331
Le Capitaine La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la république, par le capitaine Émile Simond 639
Joseph de Maistre pendant la Révolution. Ses débuts diplomatiques; le marquis de Sales et les émigrés, 1789-1797, par François Descostes 332
Montalembert, sa jeunesse, 1810-1836, par le R. P. Lecanuet . . 640
La Vie militaire du général Ducrot, d'après sa correspondance (1839-1871), publiée par ses enfants 333
Bibliographie de l'abbé Cochet, par Marcellin Blanadet 642

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Allies (J.-W.), 307.
Aubert (Félix), 324.
Baumont (H.), 328.
Beauregard (J. de), 632.
Biré (Edmond), 638.
Blanadet (Marcellin), 642.
Bode (le docteur W.), 329.
Bondois (P.), 318.

Bonnefoy (Georges), 627.
Boselli (le comte J.), 631.
Breuils (l'abbé), 614.
Burckhardt (le professeur J.), 329.
Cabrol (dom F.), 306.
Caix de Saint-Aymour (le vicomte de), 628.
Calmettes (Fernand), 623.
Carette (Ern.), 606.
Casati de Casatis (Ch.), 311.
Castries (le comte H. de), 636.
Charaux (C.-C.), 302.
Charmasse (A. de), 327.
Chesnelong (Ch.), 322.
Colas de la Noue (E.), 314.
Coquelle (P.), 633.
Corazzini (Ros. E.), 604.
Crétineau-Joly (J.), 623.
Delaborde (Franç.), 326.
Delarc (l'abbé), 621.
Descostes (Franc.), 332.
Didiot (le chanoine), 310.
Dodu (Gaston), 312.
Dreux-Brézé (le marquis de), 322.
Drochon (le P. J.-Emm.), 623.
Ducrot (le général), 333.
Feret (l'abbé), 626.
Foucart (P.), 310.
Guillon (E.), 321.
Héricault (Ch. d'), 619.
Janssen (Mgr), 630.
Jorga (le professeur Nic.), 634.
La Grange (G. de), 327.
Lecanuet (le P.), 640.
Lenôtre (G.), 622.
Le Petit (Jean), 634.
Le Verdier (P.), 634.
Lichtenberger (André), 315.
Lot (Ferd.), 624.
Luçay (le comte de), 325.
Malnory (M.), 610.
Marlet (Léon), 638.
Michel (Henri), 616.
Paris (Mlle E.), 630.
Potiquet (le docteur), 313.
Réaulx (la marquise des), 328.
Réville (Jean), 304.
Saurel (le chanoine F.), 317.
Ségur (le comte de), 331.
Sepet (Marius), 620.
Simon (Émile), 639.
Stiglmayr (le P. Jos.), 610.
Tausin (Henri), 336.
Texte (Joseph), 637.
Thiébault (le général baron), 623.
Vaçandard (l'abbé), 308.
Vanlaer (Maurice), 605.
Vermond (Ed.), 604.
Viollet (Paul), 313, 323.
Vissac (Raoul de), 616.
Weil (Denis), 316.
Weil (Georges), 637.

BESANÇON. — IMPRIMERIE ET STÉRÉOTYPIE DE PAUL JACQUIN.

3 0112 078143218